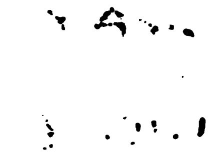



600008809V







HISTOIRE

DU

COMMERCE ET DE LA MARINE

EN BELGIQUE

Bruxelles. — Typ. de A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, rue Royale, 3, impasse du Parc.

HISTOIRE

DU

COMMERCE ET DE LA MARINE

EN BELGIQUE

PAR

ERNEST VAN BRUYSSEL

CHEF DU BUREAU PALÉOGRAPHIQUE BELGE

TOME I

BRUXELLES ET LEIPZIG
A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cie
IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE ROYALE, 3, IMPASSE DU PARC

PARIS
Ancienne maison Treuttel et Würtz
E. JUNG-TREUTTEL, LIBRAIRE
RUE DE LILLE, 19

1861


BIBLIOTHECA·BODLEIANA

A S. A. R. Mgr LE DUC DE BRABANT

MONSEIGNEUR,

Il y a quelques mois à peine, durant l'une des séances du Sénat, Votre Altesse Royale exposait éloquemment la situation commerciale et industrielle de la Belgique, et les meilleur moyens d'en augmenter l'éclat et la prospérité.

Les paroles que vous avez prononcées en cette occasion, accueillies avec reconnaissance dans tout le pays, ont eu leur écho jusqu'à l'étranger, et désormais le nom de Votre Altesse Royale est si intimement lié à l'histoire du commerce belge, que je crois m'acquitter d'un devoir en vous offrant la dédicace de mon livre. Il me semble que je ne puis mieux faire, après avoir cherché à rétablir les glorieuses annales de notre passé, que de rendre hommage au prince dont la sollicitude éclairée, si féconde dans son action, nous prépare dans l'avenir des succès nouveaux, et des titres durables à l'estime des autres nations.

Dans cette pensée, Monseigneur, j'ose vous prier de vouloir bien agréer le travail que je prends la liberté de vous présenter, en même temps que l'expression des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être

De Votre Altesse Royale,

Le très humble et très obéissant serviteur

ERNEST VAN BRUYSSEL.

INTRODUCTION

L'histoire des nations européennes, dont les phases diverses sont si émouvantes et si dramatiques, présente, depuis un demi siècle, un spectacle étrange et bien digne d'examen.

Il semble que les générations actuelles, obéissant à une mystérieuse influence, se soient imposé la mission d'approfondir tout ce qui se rattache aux intérêts matériels de l'humanité, en dirigeant toute leur énergie vers un but suprême : le développement du commerce et de l'industrie.

Jamais, à aucune époque, on n'a vu régner une telle activité. Des armées de travailleurs, disséminés dans le monde entier, défrichent le sol, construisent des routes, creusent des canaux et pénètrent jusque dans les déserts les plus arides, répandant en tous lieux la fertilité et la vie. Si les bras sont insuffisants à l'œuvre, nos hardis pionniers appellent à leur aide les éléments eux-mêmes, les combattent, les asservissent, et en font les agents dociles de leur volonté. La vapeur, comprimée dans de puissants appareils, anime la matière inerte, et lui donne des muscles de fer et d'airain; l'électricité, guidée à travers

l'espace, transmet au loin la parole civilisatrice : le génie de l'homme, stimulé par la lutte, semble avoir grandi avec elle.

Cet élan irrésistible, dont on ne saurait prévoir toutes les conséquences, nous engage insensiblement dans une voie nouvelle. D'une part, la production manufacturière a acquis des proportions énormes ; de l'autre, la situation anomale des affaires fait surgir chaque jour une foule de questions imprévues, — d'autant plus difficiles à trancher qu'elles se rattachent à des intérêts complexes, — et dont la solution est impérieusement exigée : nous marchons à grands pas vers une rénovation commerciale.

Le négoce, en se développant, ne saurait se soumettre en effet à une législation surannée, qui date d'une ère où il était encore en tutelle. La science a élargi sa sphère, et il étoufferait dans le milieu qu'il vient de quitter. « L'histoire du commerce, dit Montesquieu, est celle de la communication des peuples. » Que deviennent, par conséquent, nos anciens règlements, nos tarifs protecteurs, nos savantes ordonnances fiscales, élaborés à une époque où les nations étaient encore séparées entre elles, aujourd'hui que de puissants steamers, chefs-d'œuvre d'architecture nautique, sillonnent l'océan dans toutes les directions !

Une réforme douanière est indispensable.

En admettant cette nécessité, nous nous trouvons en présence d'un grave problème, déjà vivement discuté par les économistes, et dont le public lui-même aura bientôt à s'occuper. Nos industriels, en acquérant plus de liberté, seront obligés d'en accorder également à leurs concurrents étrangers ; il leur faudra lutter avec eux ; les égaler pour ne pas en être débordé ; les vaincre pour faire fortune. On verra se reproduire alors, entre les peuples, un phénomène dont nous avons déjà pu constater les effets dans une sphère plus étroite. Chacun d'eux,

après des échecs répétés, s'en tiendra aux fonctions dans lesquelles ses aptitudes spéciales lui donnent une supériorité réelle : la division du travail, appliquée jusqu'ici aux individus, s'étendra désormais aux nations. Un tel changement ne se fera pas cependant sans secousses; il faudra subir bien des crises, se résigner à bien des pertes avant de passer de l'anarchie économique à cette organisation supérieure, qui se dessine peu à peu, mais dont les formules sont encore vagues et incertaines. L'étude consciencieuse de l'histoire de nos anciennes relations mercantiles, en rattachant le présent au passé, peut nous aider néanmoins à mieux comprendre l'avenir, en nous fournissant en outre les moyens de nous y préparer : telle est la pensée qui nous a inspiré en écrivant l'ouvrage que nous présentons en ce moment au public.

La Belgique, ennoblie par le labeur et l'industrie, possède des annales commerciales dont nous avons le droit d'être fiers. Nous nous sommes efforcé d'en reproduire les parties essentielles, en suivant les tribus belges à travers les âges, depuis l'époque où César mit le pied sur leur territoire, jusqu'à la chute du royaume des Pays-Bas. On y verra ce qu'un petit peuple doué de persévérance et d'énergie, parvient à réaliser en quelques siècles. Son drapeau est facile à reconnaître, même au sein de la poussière des combats, car il porte invariablement la même devise, que des torrents de sang n'ont pu effacer, et qu'un des plus illustres acteurs de nos grandes luttes communales traduisait en trois mots : travail et liberté!

CHAPITRE PREMIER

Les révolutions physiques de la côte de Flandre. — Celtes et Belges. — État du commerce et de l'industrie avant l'invasion romaine. — Colonies belges dans la Grande-Bretagne. — L'asservissement de Rome préparé par la conquête des Gaules. — Ligue des peuples du littoral. — Expédition maritime des Morins et des Menapiens. — Combat naval. — Soumission des tribus. — La Belgique sous la domination étrangère. — Organisation administrative et financière du pays conquis. — Émigrants germains. — Travaux publics exécutés par les Romains. — Situation industrielle et commerciale de la contrée. — Révolte des Bataves et des Canninéfates.

Les grandes plaines qui forment la partie septentrionale du territoire belge, du Nord à l'Ouest, furent longtemps couvertes par les eaux. On y a constaté, en effet, sous une couche légère de terres végétales ou argileuses, l'existence de vastes dépôts de sable, amenés jadis par les flots, et qui renferment une immense variété d'algues et de coquilles de mer (1). Le courant océanique, en s'écartant peu à peu de nos côtes, n'abandonna pas entièrement le bassin qu'il s'était creusé; les vallons, encore inondés, se remplirent d'eau stagnante et formèrent des lacs, dont l'action de l'atmosphère ne tarda pas à modifier la nature. Une végétation vigoureuse se développa sur leurs bords, et le pays se couvrit bientôt de broussailles et de bois.

(1) Voir, à ce sujet, les savantes dissertations de M. Élie de Beaumont. On trouvera également d'utiles renseignements dans un travail de M. Belpaire, publié dans les mémoires de l'Académie de Bruxelles, et reproduit en partie par Pasquini, dans son *Histoire de la ville d'Ostende*.

Cette forêt verdoyante, plus épaisse à mesure qu'elle se rapprochait du plateau des Ardennes, s'étendit enfin sur tout le littoral, entrecoupé de criques, d'îlots et de marais fangeux. Tel était encore l'état de la contrée lorsque les Romains pénétrèrent dans les Gaules, chassant devant eux les hordes indisciplinées qui cherchaient à leur résister. Le récit de cette expédition, dans toute son énergique brièveté, est le monument le plus ancien que nous possédions sur la géographie des Pays-Bas. Jules César, retraçant à grands traits les tableaux qui se déroulaient sous ses yeux, nous représente ses compagnons d'armes, sans cesse harcelés par l'ennemi, se frayant un passage, la hache à la main, dans ces solitudes profondes, jusqu'alors inexplorées. Strabon et Dion Cassius, non moins explicites, confirment ces détails, dont nous allons démontrer l'exactitude à l'aide de quelques observations géologiques, qui compléteront les renseignements, malheureusement assez vagues, qui nous ont été laissés par les annalistes latins.

Il existe, depuis le Pas-de-Calais jusqu'à l'extrémité du Jutland, des tourbières d'une étendue considérable, fort rapprochées les unes des autres et atteignant parfois une épaisseur de quatre à cinq mètres. Ces tourbières, composées en certains endroits de fragments de roseaux, de joncs et de fougères, renferment aussi des troncs d'arbres, les uns couchés, généralement dans une même direction, les autres encore debout, plantés sur leurs racines (1). Ils appartiennent évidemment à notre climat, car les botanistes y ont reconnu des sapins, dont le bois est à peine altéré, des chênes, des noisetiers et des genêts. Ce sol tourbeux s'étend non seulement à une distance assez grande vers l'intérieur des terres, mais il se prolonge aussi sous les eaux. On le retrouve sur la plage, en creusant le sable de l'estrand, et la tempête en rejette fréquemment les détritus sur la côte. Cette couche épaisse de débris végétaux, presque nulle de Calais à Dunkerque, se prolonge vers Ostende, Heyst, Cnocke, et traverse l'embouchure du Zwyn, dont la formation doit avoir suivi, par conséquent,

(1) A. de Laveleye, *Affaissement du sol et envasement des fleuves, survenus dans les temps historiques*, pag. 12. Bruxelles, 1859, broch. in-12.

celle de la tourbe. Il est hors de doute que ce sous-sol s'accumula lentement, et à une époque où la mer n'avait plus accès dans l'ancien bassin, car la végétation luxuriante qui y prit naissance n'a pu se produire dans l'eau salée, dont la présence eût été incompatible avec son développement. Ce premier examen, quelque superficiel qu'il soit, nous permet déjà d'avancer, en nous basant sur des preuves irrécusables, qu'une grande partie du littoral, aujourd'hui inondé, se trouvait autrefois à l'abri des flots, laissant à découvert un sol fertile et susceptible de culture. Il nous reste maintenant à établir, en nous basant sur quelques considérations spéciales, jusqu'à quelle époque se maintint cet état des lieux, sans subir de transformations nouvelles.

On sait que plusieurs provinces de la Hollande sont au dessous du niveau de la mer, dont elles ne sont défendues que par les digues qu'on a pris soin d'y multiplier. Si cette différence de niveau avait été aussi considérable, dans les siècles passés, qu'elle l'est devenue de nos jours, l'édification de ces digues eût présenté des difficultés insurmontables. Ces immenses constructions, que les forces réunies de tous les peuples de l'Europe suffiraient à peine à asseoir au milieu des vagues, ont dû s'élever peu à peu, à mesure que l'élément liquide faisait des progrès, et menaçait les habitations. Il en résulte que les changements qui se sont opérés sur nos côtes ne peuvent s'être manifestés que graduellement, longtemps après que les hommes s'y fussent établis. La découverte de plusieurs monuments, élevés jadis en terre ferme et actuellement engloutis, vient confirmer cette supposition. Dombourg, en Zélande, possédait vers le milieu du IIIe siècle, un temple consacré à la déesse Nehalennia ; ce sanctuaire disparut peu à peu sous les eaux et, par une marée excessivement basse on en a retrouvé les ruines, ainsi que plusieurs autels votifs en partie enterrés sous le sable. En 1520, dans des circonstances analogues, on aperçut en face de Katwyk et de l'ancienne embouchure du Rhin, à plus de seize cents pas du rivage, les restes d'un fort romain. Les murs de cet édifice, qui formaient un carré parfait, étaient construits en pierres de taille, d'une très grande dimension, et flanqués de six tours rondes. On

trouva, à l'intérieur de cette antique citadelle, les assises d'un bâtiment, également carré, qu'on présume avoir servi de caserne; des tuiles marquées au sceau de la trentième légion, formée par Trajan et portant le nom d'*Ulpia Victrix;* des fragments de poteries; des statuettes; des anneaux en fer dont plusieurs en forme de clef; des lances de bronze ciselées, et une inscription lapidaire appartenant à un autel élevé par l'empereur Claude, rétabli par Septime Sévère et consacré par Caracalla (1). Ces ruines, dans lesquelles on a cru reconnaître celles du château de Brittenburg, ne furent ensevelies sous les flots, selon le chroniqueur Jean de Leiden, que vers 850, sous l'épiscopat de Hungerus, évêque d'Utrecht. Il existerait en outre, au rapport des pêcheurs de Katwyk, à une lieue et demie de ce village, les fondements d'une vieille tour, à laquelle ils donnent le nom de *Callas toren*, et dont on ignore l'origine (2). L'époque de la fondation de tous ces monuments nous ramène, comme on le voit, à la période durant laquelle notre pays fut soumis aux Romains. Nous ajouterons que presque tous les objets d'art ou d'utilité abandonnés par ceux-ci sur le littoral, ont été recueillis dans la tourbe, et rarement sur la glaise dont elle est couverte. Le Zwyn, dont les eaux traversent, comme nous l'avons déjà fait observer, un sous-sol tourbeux d'une formation antérieure, n'est pas cité par César, qui nous apprend que l'Escaut, dont l'un des bras alimente le Zwyn, se jetait autrefois dans la Meuse. Il est probable d'ailleurs, que s'il eût existé de vastes ports sur les côtes de la Flandre, tels que ceux qui s'y creusèrent plus tard, les Romains en eussent pro-

(1) Schayes, *les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, tom. II, p. 346. Bruxelles, société encyclographique, 1838.

(2) Quelques auteurs, parmi lesquels nous citerons Des Roches et Miræus, ont cru y découvrir les restes d'un phare élevé jadis par l'empereur Caligula. Il est hors de doute aujourd'hui que cette opinion ne peut être admise. Le phare dont il s'agit fut construit à l'entrée du port de Gessoriacum et reçut plus tard le nom de « Tour d'ordre, » *turis ardens*, à cause des feux qu'on y allumait chaque nuit. Le témoignage d'Eginhard (ad. ann. 811) est positif à ce sujet. Il nous apprend que Charlemagne fit restaurer le phare fondé autrefois à Boulogne; on a découvert, en outre, de nombreuses médailles de Caligula dans les environs de la « Tour d'ordre. »

fité pour y établir des stations navales, circonstance trop importante pour échapper aux historiens, qui ne nous présentent cependant aucune assertion positive à cet égard. Les terribles inondations, auxquelles quelques-unes de nos provinces durent en partie leur immense prospérité commerciale, et qui modifièrent entièrement l'aspect de la contrée, n'avaient pas envahi les terres au moment où les légions romaines y portaient leurs armes victorieuses : les eaux baissaient encore, et le sol, beaucoup plus élevé qu'il ne l'est de nos jours, comme la présence de la tourbe à une certaine distance de nos côtes l'indique suffisamment, était encore couvert de marécages et de vastes forêts. Sur les côtes de France, entre Etaples et Wissant, s'ouvrait alors un hâvre spacieux, que les conquérants nommèrent *Gessoriacum*, et autour duquel se présente, de notre temps, la ville de Boulogne. Beaucoup plus vaste et plus étendu qu'il ne l'est en ce moment, il se prolongeait jusqu'au vallon des Tintelleries, et baignait le pied de la montagne sur laquelle on édifia depuis la haute ville (1). Plus loin, en suivant la plage, on rencontrait le cap Blanez, qui s'avançait considérablement en mer; puis on apercevait les rivages de la Belgique, que les anciens plaçaient à l'extrémité du mqnde (2), et qui n'avaient encore été parcourus que par quelques marchands phéniciens ou carthaginois. On y eût cherché en vain l'emplacement de Nieuport, dont l'activité devait succéder plus tard à celle de Lombardzyde, ni celui d'Ostende, si connu des marins. Ce territoire, bien différent de ce qu'il était au moyen âge, comprenait les îles de Walcheren et de Sud-Beveland, que la violence des eaux n'avait pas encore séparées du continent auquel se rattachaient aussi, d'après une opinion généralement reçue, les îles de Texel, de Ter Schelling, d'Ameland,

(1) Mém. couronnés par l'Acad. royale des sciences et belles lettres de Bruxelles, tom. VI, p. 157, un vol. in-4°. Bruxelles, 1827. Voy. aussi Malbrancq, *de Morinis*, lib. I, c. II.

(2) On désignait les Morins comme les habitants les plus reculés de la terre, *extremi hominum*. Leur pays conserva longtemps cette désignation, car on la retrouve au x° siècle dans une légende sur les miracles de saint Bavon, où l'on remarque ces mots : « Apud Morinos in confinio maris extremos. » Ghesquière, *Acta Sanctorum Belg.*, tom. II.

de SchiermoniKoog, de Bosch et de Rorltum. Quelques auteurs, parmi lesquels nous nous contenterons de citer le célèbre géographe d'Anville, ont cherché à établir que le *Port Iccius*, d'où César s'embarqua pour l'Angleterre, se trouvait sur nos côtes, mais cette allégation a été, nous paraît-il, victorieusement réfutée, et les recherches les plus récentes prouvent qu'il faut le placer du côté de Boulogne. Il est difficile, au reste, en l'absence de documents, de déterminer exactement la position de ce port, ainsi que celle du *Sinus Itius*, dont le littoral ne porte plus de traces. César nous apprend cependant qu'il y fit construire quarante vaisseaux, dans un lieu appelé *in Meldis*.

Résumons les faits que nous venons d'exposer. Le littoral de la mer du Nord, d'abord inondé, se dégage insensiblement, et quelques peuplades errantes viennent chercher un refuge sur ces terres nouvelles, désormais à l'abri des marées : cette période s'étend jusqu'à la domination romaine. Les eaux, dans leur mouvement rétrograde, finissent cependant par s'arrêter, et nous assistons à un phénomène contraire : le flot revient vers la rive, reprend peu à peu son empire, démolit les constructions édifiées en des temps plus heureux, et couvre le sol de vase et de limon. Le souvenir de ces terribles désastres s'est transmis jusqu'à nous. Les chroniques flamandes mentionnent un grand nombre de catastrophes maritimes particulièrement néfastes pour la Flandre. C'est durant cette ère que quelque formidable inondation, brisant les faibles barrières qui lui étaient opposées, donna naissance aux ports d'Ostende, de Lombardzyde et du Zwyn. Les bouleversements dont nous venons d'apprécier les effets ont une telle importance, qu'on se sent entraîné naturellement à en rechercher les causes. Ils ne peuvent être attribués à la violence des ouragans, dont l'action est nécessairement partielle, car les cataclismes que nous signalons se sont répétés des côtes de la mer du Nord aux rivages de la Baltique. Le changement de direction des courants marins ne suffirait pas davantage pour expliquer ces crues extraordinaires et ces empiétements successifs ; on en arrive forcément à conclure que le niveau des eaux n'a pu se modifier qu'à la suite d'un affaissement graduel des terres environnantes. Ces mouvements de notre sol n'ont

rien d'improbable, si l'on se rappelle que d'immenses chaînes de montagnes, telles que les Alpes ou les Cordillères, ont été soulevées, malgré leur énorme masse à des milliers de pieds de leur niveau primitif, et que les volcans nous donnent encore chaque jour des preuves effrayantes de la puissance des forces plutoniennes. Nous nous sommes déjà assurés, en constatant la présence de la tourbe par delà les limites actuelles de la mer, que les flots ne pouvaient avoir accès, durant sa formation, dans le bassin qu'elle occupe; le sol devait donc être nécessairement plus élevé à une époque antérieure. Quelques faits nouveaux, cités par M. de Laveleye, nous permettront de nous faire une idée exacte de l'abaissement successif du littoral.

On se sert, en Hollande, de moulins à vent pour extraire les eaux des polders; les premiers appareils de ce genre furent construits à Enckhuizen, en 1452. On avait pu faire écouler les eaux, jusqu'à ce moment, à marée basse, mais l'affaissement du sol força les propriétaires de polders à changer de méthode, et à recourir à un mécanisme pour rétablir le niveau. On eut ainsi l'occasion d'observer, d'année en année, les progrès de ces mouvements du terrain, et on trouva qu'en 1616 la surface des polders s'était abaissée de 5 1/4 pieds d'Amsterdam (1^{m}, 25), ce qui fait presque un mètre par siècle. En 1732, c'est à dire 116 ans plus tard, un nouvel affaissement d'un pied un pouce s'était manifesté, ce qui ne donne plus qu'un enfoncement de 2 1/2 millimètres par année, et semblerait indiquer une légère décroissance. A Wieringerwaard, où l'on avait également établi un système de moulins, en 1608, on se vit obligé, en 1731, dans les mêmes circonstances, de superposer un second appareil à l'ancien. La Hollande fut particulièrement éprouvée par les désastres maritimes, et c'est aussi en ce pays que la dépression est la plus considérable. Les rues de Calais sont, en moyenne, de cinq pieds au dessus des hautes marées; celles de Dunkerque et de Gravelines de trois pieds seulement; Ostende n'en est plus qu'à un pied, tandis qu'à Amsterdam et à Rotterdam les rues sont établies au dessous du niveau de la mer. Les envahissements de celle-ci, nous le répétons, n'ont rien de local, mais se produisent, depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne, sur toute l'étendue de

la côte. La tour d'Ordre, qui s'élevait jadis près de Boulogne, a disparu sous les flots; le cap Blanez n'a presque plus de saillie; Onze Lieve Vrouwe ter Streep, près d'Ostende a été englouti; Scarphout, l'ancien Blankenberghe, n'est plus qu'un amas de décombres, abandonné en pleine mer en face de la ville actuelle; Schoonvelde, autrefois résidence seigneuriale avec château fort et maison de plaisance, a été enseveli sous les vagues : le littoral flamand, miné sans cesse, a perdu en quelques siècles une lisière de terrain de une à deux lieues de longueur.

Quelque positives que soient ces indications, on hésite à en tirer des conséquences, car d'autres faits, non moins évidents, sont restés jusqu'ici sans solution : nous voulons parler de l'ensablement de nos ports, et de celui des trois grands fleuves qui arrosent les Pays-Bas. Il semble en effet que les courants, par suite de la dépression des plaines qu'ils traversent, eussent dû acquérir une rapidité plus considérable, et que leur oblitération même est un argument contre l'hypothèse de cette dépression. On ne peut nier également que de grandes étendues de terres, situées sur les bords du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut ont été désséchées, rendues à la culture et livrées à l'activité humaine : comment expliquer ces contradictions? Un moment d'examen, et quelques recherches sur la manière dont se produisent les envasements, nous prouveront bientôt que ces empiétements, en apparence inconciliables avec les idées que nous avons présentées plus haut, n'en infirment nullement l'exactitude.

L'embouchure d'un fleuve se forme par l'effet de deux actions différentes, celle du courant qui vient de l'intérieur du pays, et celle des marées qui, à des intervalles périodiques repoussent ce même courant vers sa source. L'ouverture qui s'établit à la suite de ce mouvement régulier tend à s'élargir sans cesse, au moins durant la première période de son existence, car le flot comprimé emporte nécessairement les bords d'une ouverture trop étroite, aussi César, dans ses commentaires, nous apprend-il que la Meuse avait autrefois un immense orifice. Les obstacles ayant disparu, l'eau s'étend dans la plaine, sa vitesse se ralentit, son agitation se calme, et les particules qu'elle avait enlevé au sol alors qu'elle était animée d'une force d'impulsion

considérable, se déposent lentement. Le chenal, trop vaste pour le volume d'eau qui s'y fraie un passage, s'obstrue peu à peu; le lit du fleuve se resserre et finit par se renfermer dans les limites étroites dont il ne serait pas sorti si ses flots n'avaient pas été contrariés dans leur cours. L'ensablement de nos ports, dont il nous reste à dire quelques mots, présente une nouvelle application du même principe. Les eaux creusent leur bassin aussi longtemps que la vitesse dont elles sont animées leur permet de soutenir les dépôts qu'elles charrient; cette vitesse diminuant sans cesse, à mesure que la profondeur du hâvre augmente, il arrive une époque où elle devient presque nulle, et dès lors des bancs se forment, et l'envasement est inévitable.

Ce travail de la nature, qui se reproduit dans les deux hémisphères, quelle que soit la déclivité du sol où il a lieu, est, comme on le voit, complétement indépendant des mouvements de l'écorce terrestre. L'affaissement graduel d'un vaste territoire n'empêcherait point les fleuves de s'envaser, de même que la création de quelques polders, sur les rives d'un grand cours d'eau, ne saurait prouver que la mer se retire ; ces phénomènes sont soumis à des lois différentes et doivent être étudiés séparément.

Les premiers habitants de notre pays, rudes et sauvages comme cette terre inculte dont ils prenaient possession, appartenaient à la race celtique. Quelques-uns de leurs clans, dédaignant un sol marécageux, toujours enveloppé des brumes du nord, se répandirent vers le centre de la Gaule; d'autres continuèrent á séjourner dans nos bois, à l'ombre desquels ils élevèrent leurs chétives cabanes. Ces derniers jouissaient de la possession incontestée de ces solitudes, lorsque de nouveaux émigrants, les Bolgs ou Belges, venant de la Germanie, les suivirent sur la rive gauche du Rhin, et pénétrèrent à leur tour dans les Ardennes. Les tribus rivales ne tardèrent pas à se rencontrer, et les Celtes, vaincus par leurs adversaires, se retirèrent devant eux (1). Il est probable néanmoins qu'ils

(1) Cet événement, rapporté par César et dont on ne peut déterminer l'époque que d'une manière approximative, arriva probablement longtemps avant l'invasion des Teutons et des Cimbres, qui eut lieu l'an 113 avant l'ère chrétienne.

n'abandonnèrent pas entièrement la contrée, ou que certaines affinités d'origine existaient entre les deux races, car elles se rapprochèrent bientôt l'une de l'autre pour s'unir étroitement contre leurs ennemis communs (1). Les Belges, dont les habitudes nomades s'accommodaient mal au repos, disséminèrent leurs essaims dans tout le nord de la Gaule, des rives de l'Armorique (2) au confluent de la Meuse et du Vaal. Les Nerviens, peuplade puissante et guerrière, s'étaient fixés sur les bords de la Sambre et de l'Escaut; les Atuatiques campaient dans les vallées pittoresques qui formèrent, en d'autres temps, le comté de Namur; les Eburons, dont le territoire confinait au midi à celui des Tréviriens, avaient pris possession du pays de Liége et d'une partie des provinces de Brabant et de Limbourg. Plus loin, vers le littoral, on rencontrait les établissements des Menapiens et des Morins. Les premiers peuplaient les districts enclavés depuis dans le diocèse de Tournai, c'est à dire les environs de Lille, de Courtrai, de Gand, ainsi que toute la côte de Flandre jusqu'à Anvers. Leurs voisins, qui étaient aussi leurs alliés, habitaient les limites extrêmes du pays, au sud de la petite rivière l'Yser, et quelques auteurs ont cherché à expliquer l'origine de leur nom par les « moeres » ou marais, qui abondaient dans la contrée. Les Bellovaques, les Ambianiens, les Suessones et les Caleti se partagaient le reste de la Gaule septentrionale, jusqu'aux embouchures de la Seine.

Ces diverses tribus, dont quelques-unes se vantaient de leur origine germanique, tandis que les autres étaient devenues toutes gauloises, présentaient un tableau fort différent. Les Nerviens, et en général toutes les peuplades qui s'étaient établies dans l'intérieur de la Belgique, étaient à peine civilisés.

(1) Les Vénètes, d'après le témoignage de Strabon, appartenaient à la race belge. Voy. sa *Géogr.*, lib. II et IV. César divise les populations gauloises en trois groupes, composés des Belges, des Aquitains et des Gaulois proprement dits. Cæs., *de Bell. Gall.*, lib. I.

(2) Les Belges faisaient une guerre incessante aux Germains, bien loin de les considérer comme des alliés naturels : « Proximique sunt germanis, qui trans Rhenum incolunt, quibuscum continenter bellum gerunt. » Cæs., *de Bell. Gall.*, lib. I.

Impétueux et farouches, leurs chefs méprisaient le commerce et l'industrie, et défendaient même l'entrée de leur territoire à ceux qui s'occupaient de négoce (1). Quelques champs défrichés, situés dans les environs de leurs demeures temporaires, suffisaient à leurs besoins, et encore ce travail agricole était-il abandonné aux individus incapables de porter les armes. L'usage de la charrue ne leur était pas inconnu; ils cultivaient l'orge et le froment, dont ils se servaient pour la fabrication d'une espèce de bière, leur boisson favorite, et la confection des gruaux. Il paraît qu'ils récoltaient aussi du seigle, car des lois très anciennes en déterminent la valeur, ainsi que de l'orge, de l'avoine et du millet. Reynier, dans son intéressant ouvrage sur l'économie politique et rurale des Celtes, prétend même que les hommes du Nord, avec lesquels il confond les habitants des Pays-Bas, introduisirent plusieurs variétés de céréales, que l'on sème d'ordinaire au printemps.

Les tribus celtiques, malgré l'état d'anarchie dans lequel elles vivaient, étaient beaucoup moins barbares que les nations guerrières dont elles étaient entourées. L'industrie ne leur faisait pas défaut, et le tissage des étoffes occupait une partie de leurs clans; on y fabriquait des toiles de diverses qualités, dont les plus fines étaient réservées aux druides et aux chefs (2). Les Celtes se montraient non moins habiles à travailler la laine; ils possédaient le secret de façonner des draps rayés d'une grande souplesse, et d'autres étoffes dont la trame était assez serrée pour résister à l'arme blanche. Les Atrébates, qui vivaient sur la rive droite de l'Escaut, non loin des Morins, excellaient dans ce genre de fabrication. L'historien Vopiscus fait mention de leurs « birri, » expression qui semble avoir été conservée dans notre langue avec l'usage de la bure,

(1) « Nullum aditum esse ad eos mercatoribus; nihil pati vini reliquarumque rerum ad luxuriam pertinentium inferri.

« Fortissimi sunt Belgæ, » dit César, « propterea quod a cultu atque humanitate provinciæ longissimè absunt, minimeque ad eos mercatores sæpe commeant, atque ea quæ ad effeminandos animos pertinent, important. »

(2) « Cadurci, Caleti, Ruteni, Bituriges, ultimique hominum existimati morini, imo vero Galliæ universæ vela texunt. » Plin., lib. XIX, cap. I. Voy. aussi le même auteur, même livre, c. II et XII.

qui est encore portée dans les campagnes. Ils préparaient les draps à l'aide d'un acide, du feu et de fers crochus, dont ils se servaient avant de presser les tissus. Pline, auquel on doit des renseignements si utiles sur l'ancienne Gaule, nous a laissé quelques détails sur leurs procédés de teinture. Les Atrébates tiraient la pourpre d'une plante à laquelle les Romains donnaient le nom de *vaccinium*, qu'on croit être l'airelle, sorte d'arbrisseau à fleurs rougeâtres, et qui porte une petite baie bleue et légèrement acide. Comme ce colorant était peu durable, on ne l'appliquait cependant qu'aux étoffes communes; la jacinthe leur fournissait la couleur violette, et ils empruntaient leurs teintes rouges à la garance. Le peuple portait généralement la saie, espèce de vêtement flottant, avec ou sans manches, qui s'attachait sur l'épaule à l'aide d'une agraffe. Les riches cherchaient à l'embellir par des bandes de diverses nuances, et des ornements d'or et d'argent. L'usage des métaux, dont la connaissance est si précieuse à une nation guerrière, était commun à la plupart des tribus belges, et il est probable que l'exploitation de plusieurs mines de fer et de cuivre remonte, dans nos provinces, à la première occupation de ces localités par les Celtes. Ils devaient déjà avoir acquis une certaine expérience dans les travaux d'extraction du minerai, puisque nous savons qu'ils possédaient des carrières de marne jusqu'à une profondeur de cent pieds; César attribue même à ces circonstances l'adresse avec laquelle ils éventaient les mines creusées par les Romains autour des places assiégées (1). Ils produisaient du fer d'une qualité supérieure, et savaient préparer le cuivre, qu'ils modifiaient à l'aide de divers alliages.

On doit aussi aux Celtes et aux autres peuples du nord l'art de fabriquer les savons. Ils en avaient de diverses qualités, dont les plus recherchés, suivant Pline, étaient composés avec les cendres du hêtre et le suif de chèvre. Quelques-uns de ces savons étaient épais, d'autres liquides, ce qui prouve qu'on employait à leur manipulation non seulement

(1) Caes., *de Bell. Gall.*, lib. III, cap. XXI. Les Belges connaissaient depuis longtemps l'usage de la marne. Un marchand breton, s'occupant de ce commerce, « mercator cretarius, » éleva un autel dans l'île de Walcheren à la déesse Nehalennia. Voy. Varro, *De re rust.*, liv. I, c. VII.

des graisses animales, mais aussi des huiles tirées des végétaux (1).

Les Morins et les Ménapiens, que la nature de leur pays familiarisa de bonne heure avec la navigation, comptaient parmi eux d'excellents nautoniers. Ces hardis marins étendirent leurs excursions sur toute la côte, traversèrent le détroit, et firent pendant quelque temps un commerce très actif avec la Grande-Bretagne (2). De nombreuses colonies belges, poussées par l'amour des aventures et l'espoir du butin, s'y étaient déjà établies, après avoir repoussé les indigènes à l'intérieur des terres (3). Les nouveaux venus, dont la puissance augmenta rapidement, conservèrent sur ce sol étranger les noms qu'ils portaient avant leur départ, échos lointains de la patrie absente. C'est ainsi que les Romains, en mettant le pied sur le rivage d'Albion, trouvèrent des Atrébates dans les comtés actuels de Surrey, de Sussex, du Hampshire et de Somerset. D'autres Belges, les Cantii, s'étaient emparés du pays de Kent, tandis que les Trinobantes, les Durotriges et les Domnonii prenaient possession du territoire d'Essex, de Middlesex et poussaient leurs conquêtes jusque dans le Dorsetshire et le comté de Devon. Un bourg fortifié, que les Romains désignent sous la dénomination de Venta Belgarum, et qui fut remplacé plus tard par la ville plus moderne de Winchester, formait le centre de tous ces établissements (4). Ptolémée raconte que les Ménapiens vinrent même jusqu'en Irlande; les anciens écrivains les appellent Ernaidhe, Ernéiens ou Ernaech, à cause de la localité qu'ils habitèrent d'abord, située non loin de Lough Erne (5).

(1) Plin., lib. XXVIII, cap. XII.

(2) Cæs., *De Bell. Gall.*, lib. I.

(3) *Idem*, *De Bell. Gall.*, lib. V.

(4) On trouvera, dans quelques ouvrages anglais, des notices plus détaillées sur ces colonies. Nous citerons entre autres : *The pictorial history of England*, de Craik et Macfarlane, 8 vol. in-8°. Lond., 1849; *A history of the county of Brenock*, de Th. Jones, 2 vol. Brenock, 1805-09, in-4°; Turner, *History of the Anglo-Saxons*, tom. I, p. 54; Polwhele, *History of Cornwall*, 7 vol. in-4°. Lond., 1816, etc.

(5) Voy. *The annals of Ireland, translated from the original irish of the four masters, by Owen Connellan*. Dublin, 1846, pag. 75; Wright, *History of Ireland*, 3 vol. London and New-York, 1848, in-8°.

Ils y firent une guerre presque incessante aux rois milésiens. On croit que la ville de Manapia, citée par Ptolémée, est aujourd'hui Dublin. L'une des plus anciennes cartes routières que nous possédions, l'itinéraire d'Antonin, indique Venta Belgarum, indépendamment de laquelle les Belges possédaient encore Ischalis, probablement Ilchester, et Aquæ Calidæ, d'où sortit plus tard l'élégante ville de Bath.

Tel était l'état physique et moral de la Gaule septentrionale, lorsqu'une influence étrangère vint exercer son action dissolvante sur les éléments d'organisation qui commençaient à s'y développer, et les étouffa en quelque sorte sous sa terrible pression. Libres dans leurs forêts, les Gaulois allaient entendre à leur tour ces mots terribles, prononcés jadis dans l'ivresse du triomphe par un de leurs ancêtres : Malheur aux vaincus! La main d'un ennemi, souillée du sang de leurs proches, se préparait à leur ravir leur or, leurs droits, et jusqu'à leur individualité. Disons quelques mots sur ces nouveaux acteurs, dont nous avons déjà souvent prononcé le nom, et qui se présentent à leur tour pour accomplir leur rôle dans le sombre drame des destinées humaines.

Les Romains, dont l'empire avait grandi au milieu des luttes politiques et des révolutions sociales, possédaient à cette époque une immense puissance militaire qui, après les avoir aidé à asservir une partie de l'Asie et de l'Afrique, commençait à les déborder eux-mêmes, et à menacer leurs institutions d'une ruine complète. Quelques ambitieux avaient déjà cherché à se faire un levier de cette force redoutable, afin d'arriver au suprême pouvoir, lorsqu'un membre de la famille Julia, Caïus Julius César, parvint à constituer un triumvirat avec deux de ses rivaux, Pompée et Crassus, qu'il se sentait encore trop faible pour renverser. Doué d'un génie pénétrant et d'un rare instinct pratique, il comprit qu'il ne lui manquait qu'une chose pour devenir l'arbitre de Rome et, par elle, le maître du monde : de l'or! La Sicile, l'Égypte et l'Espagne étaient déjà épuisées; il fallait se créer d'autres ressources, désoler de nouvelles provinces, et leur arracher le prix de cette pourpre dont on ne se disputait encore que les lambeaux : César résolut de porter la guerre dans les Gaules. Nous ne répéterons pas le récit de cette

merveilleuse campagne, durant laquelle le proconsul déploya tant d'intelligence et de courage, alliés à la plus froide cruauté. Nous nous bornerons, afin de ne pas sortir des limites que nous nous sommes tracées, à en rapporter quelques épisodes.

Les Gaulois, parmi lesquels les intrigues de César avaient jeté la division, venaient de lui envoyer leurs tributs; déjà les Nerviens et leurs confédérés avaient été écrasés à Prêle, après s'être défendus avec la plus héroïque bravoure, lorsque les peuples du littoral, inébranlables dans leur résistance, résolurent de faire un dernier effort pour reconquérir leur indépendance. Les circonstances semblaient favoriser leur projet car le proconsul, qui ne s'attendait pas à être attaqué, était parti pour l'Illyrie, laissant à ses lieutenants le soin d'achever son œuvre. P. Crassus, l'un de ces derniers, avait pris ses quartiers d'hiver chez les Andes, l'une des nations récemment soumises, et cherchait à lever des vivres dans les villes voisines. Les Lexoviens, qui habitaient non loin des embouchures de la Seine, furent d'abord mis à contribution par les vainqueurs, qui envoyèrent ensuite une députation chez les Vénètes, tribu puissante, qui s'était installée dans les environs de Vannes. Ces derniers occupaient un bourg assez considérable, bâti sur une colline, au fond d'une baie parsemée d'îlots, qui formait un port spacieux et sûr. Habitués à braver les périls de l'océan, cette peuplade intrépide avait acquis une grande influence dans tout le littoral, et ne subissait qu'avec indignation le joug des romains. L'arrivée de deux tribuns militaires, Q. Velanius et T. Silius, chargés, d'une mission de P. Crassus, augmenta leur mécontentement, et ils se décidèrent à retenir ces deux envoyés, dans l'espoir de les échanger plus tard contre les otages qu'ils avaient été obligés de livrer aux conquérants. Aussitôt conçu, ce projet est mis à exécution : les deux tribuns sont chargés de chaînes et, au signal donné par les Vénètes, tous leurs alliés hâtent leurs préparatifs de guerre, impatients qu'ils sont de lutter contre César et sa fortune. Ils fortifient leurs villages, en les entourant de tranchées profondes et de remparts en terre, garnissent leurs magasins de vastes approvisionnements de blé, et rassemblent des vaisseaux. Ces démonstrations inquié-

taient vivement leurs ennemis, qui n'avaient pas de flotte, et manquaient d'ailleurs des connaissances nautiques nécessaires pour manœuvrer sur cette côte. Déjà les Ossimiens, les Lexoviens, les Namnètes, les Ambilliates, les Morins, les Diabintes et les Menapiens étaient en armes, lorsque César, descendant la Loire dans une barque légère, vint prendre lui-même le commandement des légions. Il sentait la nécessité d'agir avec promptitude, et imprima bientôt une partie de son activité à ceux qui l'entouraient. Il détacha Labiénus chez les Tréviriens; lui ordonnant de défendre le passage du Rhin et d'empêcher un soulèvement de ce côté; P. Crassus fut envoyé en Aquitaine, avec douze cohortes et de la cavalerie; trois légions s'établirent chez les Unelles, les Curiosolites et les Lexobiens, tandis que Décius Brutus prit le commandement d'une flottille, composée de quelques navires rassemblés chez les Pictons et autres peuples amis, avec ordre de partir pour la Vénétie, que le proconsul voulait attaquer par terre et par mer. L'entreprise offrait cependant des difficultés réelles, augmentées encore par l'état des lieux où il s'agissait de combattre. Les habitants du littoral élevaient généralement leurs demeures à l'extrémité de quelque presqu'île, dont les abords étaient inondés à marée haute, et devant laquelle les embarcations échouaient à marée basse. Le siége de ces camps fortifiés ne s'exécutait qu'avec lenteur et n'aboutissait, d'ordinaire, qu'à la ruine de quelques cabanes, car les assiégés, au moment où la résistance devenait impossible, montaient sur leurs vaisseaux, s'éloignaient avec tous leurs biens, et allaient recommencer la lutte dans une ville voisine. Les Romains devaient donc à tout prix s'assurer l'empire de l'Océan; aussi les deux flottes rivales, celle de Décimus Brutus et celle des confédérés, ne tardèrent-elles pas à se trouver en présence, en face des falaises escarpées de l'Armorique. Les Morins et les Menapiens, qui avaient su se maintenir jusqu'alors, au sein des plaines boisées de la Flandre, dans la sauvage liberté qu'ils tenaient de leurs aïeux, avaient répondu au cri d'appel des Vénètes, et leurs vaisseaux se trouvaient au combat, mêlés à ceux des Gaulois. Ces embarcations, décrites par César, étaient construites en planches de chêne d'une grande épaisseur, dont les interstices étaient calfeutrés à l'aide

d'une sorte d'étoupe, formée de panicules de roseau (1). La configuration de leur quille, généralement assez plate, leur permettait d'aborder sur le sable, et même d'être traînées à une certaine distance sur la grève. Les deux extrémités de ces bâtiments, leur proue et leur poupe, atteignaient une élévation assez considérable — précaution qu'on croyait devoir prendre en naviguant dans ces mers orageuses— et leurs ancres étaient attachées par de fortes chaînes de fer. On les dirigeait à l'aide de voiles de cuir, dont les rudes marins de nos côtes entendaient parfaitement la manœuvre.

Les Romains, qui ne combattaient qu'avec hésitation sur ces flots irrités, dont les vagues écumantes leur rappelaient si peu les eaux limpides et pures de la Méditerranée, ne soutinrent qu'avec peine l'impétueuse attaque des confédérés. Leurs embarcations, petites et mal armées, pliaient sous le choc de ces lourds bateaux de chêne, du haut desquels les légionnaires recevaient une grêle de pierres et de traits. Déjà les Gaulois ne doutaient plus de la victoire, lorsque le génie de César vint paralyser leurs efforts, et rendre la confiance à leurs adversaires. Le proconsul, comprenant que les barbares ne devaient leurs succès qu'à la rapidité avec laquelle ils changeaient la course de leurs navires, arma ses soldats de longues perches, à l'extrémité desquelles on avait fixé un fer aigu, et parvint de cette manière à rompre les cordages des barques ennemies, immobiles désormais sur les flots. La lutte navale se transforma dès lors en un combat d'abordage, qui se décida bientôt en faveur des Romains. Après une mêlée furieuse, que la soif de la vengeance prolongeait encore, les rebelles furent vaincus : il fallait céder à la destinée. Peu de temps après cette défaite désastreuse, les chefs vénètes marchaient au supplice, et leur nation était réduite à l'esclavage; les Morins et les Ménapiens, seuls entre tous les peuples du littoral, repoussaient encore le joug de l'étranger, qu'ils s'apprêtaient à défier sur de nouveaux champs de bataille.

Si l'on pouvait douter, en présence du témoignage positif de

(1) Plin., lib. XVI, cap. XXXVI. Strabon prétend qu'ils employaient des algues à cet effet.

César lui-même, du rôle important que les habitants de nos côtes jouèrent dans la guerre maritime que nous venons de raconter, la précipitation avec laquelle les Romains s'avancèrent pour les châtier, suffirait pour nous en convaincre. Bien que l'été fut déjà assez avancé, le proconsul ne voulant point retarder son entrée en campagne, traversa à marches forcées les plaines de la Normandie et de l'Amiénois, et pénétra sur les terres des Morins vers l'extrémité méridionale du pays, probablement à l'endroit où l'on éleva depuis les villes d'Hesdin et de Saint-Paul. Il espérait rencontrer la nation en armes, l'écraser dans une action décisive et lui imposer ses conditions, mais celle-ci en avait décidé autrement. Évitant toute bataille rangée, les chefs indigènes se bornèrent à harasser les légions, qui se trouvèrent enfin au centre de vastes forêts ayant devant elles des ennemis invisibles, toujours actifs et vigilants, qui les décimaient peu à peu, massacraient les fourrageurs, attaquaient les postes avancés, et se réfugiaient ainsi de clairières en clairières, toujours combattant et jamais découragés (1). Il n'y avait évidemment qu'un moyen de mettre fin à la guerre ; il fallait déblayer le sol, faire tomber les arbres sous la cognée, et se frayer une route jusque dans ces solitudes profondes, au sein desquelles les Morins allaient retremper leurs forces épuisées : les Romains mirent la main à l'œuvre, et entreprirent ce travail gigantesque. Les habitants de la côte, traqués désormais comme des bêtes fauves, sentirent qu'une plus longue opposition devenait impossible, et demandèrent la paix. Les Ménapiens, dont la contrée était moins accessible encore (2), ne sui-

(1) « Nam illi, quia non in urbibus sed in tuguriis habitabant, rebus suis pretiosissimis in densissimas silvas collatis, plus damni invadentibus Romanis intulere quam ab iis accepere. » Dio. Cass., *Hist. Rom.*, lib. XXXIX, cap. XLIV.

(2) « Menapii omnes se in densissimas silvas abdiderant. » Cæs., *De Bell. Gall.*

« Ultimi sunt Menapii qui ex utroque ostiorum latere palades incolunt, et silvas humilis densæque materiæ ac spinosæ. » Strabon, *Géogr.*

Ils possédaient cependant quelques champs cultivés. « Ædificia vicosque habebant, » dit César, et il ajoute à la fin du IVe livre : « Omnibus eorum agris vastatis frumentis succisis, ædificiisque incensis. »

virent leur exemple que beaucoup plus tard, après avoir été attaqués par trois corps d'armée.

Les Iles Britanniques, dont les richesses minérales étaient connues des anciens, qui en exportaient du plomb blanc, du fer et de l'étain, attiraient depuis longtemps l'attention de César, qui résolut d'y faire une descente. Cette expédition s'organisa, l'an 55 avant J.-C., dans les ports de la Morinie (1), dont toutes les ressources maritimes furent employées dans cet armement. Comius, un chef atrébate, fut chargé de porter des paroles de paix aux colonies belges qui s'étaient formées de l'autre côté de la Manche, et de leur annoncer la prochaine arrivée d'une flotte étrangère. Nous ne suivrons pas les conquérants sur cette terre lointaine, où ils amenaient avec eux, comme ils l'avaient déjà fait en Belgique, la ruine, le brigandage militaire et la tyrannie. Les Morins, tout en leur ouvrant leurs hâvres, ne cédaient qu'à la force, et le prouvèrent en attaquant, au retour de ce voyage, quelques soldats romains que la tempête avait jeté à la côte, et qui eussent péri sous leurs coups s'ils n'avaient été dégagés par leurs compatriotes. Dès lors les événements se suivent avec rapidité; les Tréviriens, dont les conquérants avaient eu l'art de se faire des auxiliaires à la bataille de Prêle, et qui ne s'aperçurent de leur erreur que lorsqu'il n'était plus temps de la réparer, s'épuisent dans une vaine lutte, et se voient forcés de déposer les armes; les Éburons, excités par quelques chefs héroïques, remportent d'abord certains succès, pour succomber à leur tour, après une guerre d'extermination : la Gaule entière, abattue, dépeuplée, se soumet au vainqueur. Le proconsul, qui n'avait pas abandonné ses projets ambitieux, changea dès lors de système et s'attacha à gagner, par une feinte modération, la confiance des tribus indigènes. Enrichi de leurs dépouilles, chef d'une armée aguerrie, il n'attendait plus que la paix pour reprendre le chemin de Rome, où son ancien collègue, Pompée, s'appuyant sur le Sénat, se préparait à combattre en faveur de la république

(1) César s'embarqua au port Itius, que certains auteurs placent à Wetsand et d'autres à Boulogne. La cavalerie partit d'un autre endroit, situé à huit milles du premier, et dont la position sur nos côtes est encore incertaine.

expirante. Il y réussit si bien qu'une foule de Belges et de Gaulois marchèrent à sa suite, en Italie, en Épire, en Thessalie et en Egypte. Les Nerviens et les Tréviriens figurent avec honneur dans le dénombrement, fait par Lucain (1), des peuples qui combattirent sous les enseignes de César à la bataille de Pharsale. Six cohortes belges, suivant Florus, contribuèrent particulièrement à la grande victoire remportée par le dictateur dans ces plaines célèbres (2), et l'on rapporte que trente cavaliers de la même nation mirent en fuite, devant Endramète, la cavalerie maure du roi Juba (3).

Tandis que les derniers défenseurs de la république romaine, affaiblie par les factions, tombaient pour ne plus se relever, la Belgique avait passé sous le gouvernement de Décimus Brutus, l'un des lieutenants de César. Mieux traités que la plupart des Gaulois, plusieurs tribus belges avaient reçu le titre d'amies et d'alliées des Romains, et toutes avaient conservé le privilége de se gouverner par leurs propres lois et de se choisir des chefs nationaux. Quelques unes d'entre elles étaient presque indépendantes, telle que celle des Ménapiens; les Nerviens et les Tréviriens portaient le nom de peuples libres, et les rois atrébates continuaient à exercer leur autorité. César ayant été tué, durant une séance du Sénat romain, l'an 44 avant J.-C., sa mort fut le signal de nouveaux troubles. Ses assassins, qui avaient cru entraîner le despotisme dans la tombe du dictateur, s'aperçurent bientôt qu'ils n'avaient frappé qu'un homme, et préparé la voie à d'autres ambitions.

Les partis hostiles à la république, un moment débordés, se réunirent pour concentrer l'autorité entre les mains d'Octave, neveu de César et de deux des compagnons d'armes de celui-ci, Antoine et Lépide. Ce dernier, qui avait d'abord obtenu l'Espagne et la Narbonnaise, fut bientôt réduit à l'Afrique et, vaincu par Octave, s'en alla mourir à Circeii, dans l'oubli et l'obscurité. Son adversaire, que l'empire d'Occident ne pouvait contenter, marcha ensuite contre Antoine, le battit à Actium, et rentra à

(1) *Phars.*, lib. I, V, 429 et 411.
(2) Bucher., *Belg. Rom.*, lib. I, cap. VI.
(3) Dewez, *Hist de Belgique*, tom. I, p. 216, 217.

Rome en triomphateur, l'an 29 avant J.-C. La Belgique, qui avait eu différents gouverneurs durant ces dissensions, n'était plus désormais qu'une province éloignée, située aux extrémités d'une vaste monarchie, et dont la position stratégique faisait toute l'importance. Son organisation fut entièrement modifiée sous Octave, qui prit après la victoire le nom d'Auguste, et partagea l'administration des provinces avec le Sénat, en se réservant celles dont la possession lui assurait le concours d'une puissante armée.

D'après ce plan, la « Provincia Belgica » comprenait la vaste étendue de terres qui forma par la suite l'électorat de Trèves et le duché de Luxembourg; les diocèses de Metz, de Toul, de Verdun, de Cambrai, de Tournai en faisaient également partie, ainsi que tout le reste de la Flandre, la Champagne, la Picardie et le territoire qui borde la Seine. Le gouverneur de la Belgique, *legatus* ou *præses* jouissait de pouvoirs presque illimités, car il dirigeait les affaires civiles et militaires, la justice, la police et les finances. Il résidait ordinairement à Reims, et avait sous ses ordres un *procurator*, ou intendant général. Ce dernier, bien qu'il fut subordonné au légat, était nommé par l'empereur, auquel il rendait compte directement. C'était lui qui était chargé du recouvrement des deniers publics; il recevait les immenses revenus du prince, et payait les fonctionnaires de l'État. Ces revenus étaient le produit des domaines impériaux, de la capitation ou taxe personnelle, de l'impôt territorial ou foncier et de la gabelle : nous rappellerons en quelques mots leur origine. Les domaines avaient été formés à l'aide des terres confisquées sur les peuples vaincus, après qu'on en eut déduit la portion destinée à être distribuée aux vétérans; ils étaient affermés, sous la redevance du dixième de la récolte pour les grains, du cinquième du produit des arbres, et d'un prix fixe par tête de bétail. La capitation avait été imposée par César à toute la Gaule : tous les citoyens y étaient soumis, et payaient pour leurs esclaves et leurs enfants, après l'âge de puberté. L'impôt foncier atteignait les fermiers des terres domaniales, qui étaient frappés par conséquent d'une double contribution, comme fermiers et comme citoyens. Les recettes de la gabelle, dont l'établissement se rapporte plus directement à l'histoire du com-

merce, bien que l'assiette générale des impôts exerce également son influence sur les relations mercantiles, se composaient des droits d'entrée et de douane; du centième et du quarantième exigé sur le montant de la vente de certaines marchandises (1); du vingtième à payer sur les successions et les legs (2), et du vingt-cinquième réclamé par l'État sur le prix d'achat des esclaves (3). Ces fonds étaient destinés à la création d'une caisse militaire, dont le produit était appliqué à la solde des troupes répandues dans les provinces, et au paiement des récompenses dues aux vétérans.

Auguste, tout en cherchant à latiniser la Gaule en modifiant ses anciennes limites, dont les noms mêmes furent changés, respecta les priviléges accordés jadis par César à quelques tribus. Les Rémois, les Lingones, les Nerviens et les Tréviriens continuèrent à se ranger sous leurs propres chefs et à se régir par leurs anciennes lois, à condition toutefois de veiller à la défense de la frontière septentrionale de l'Empire, et de servir dans les armées romaines comme troupes auxiliaires. D'immenses étendues de pays ayant été dépeuplées par la guerre, particulièrement dans la Belgique actuelle où l'on avait combattu plus longtemps, Auguste y admit des peuples germains, dont l'adjonction modifia considérablement la nature de la population belge, en y donnant la prépondérance à l'élément teutonique. Les Tongrois, les Toxandres, les Béthasiens furent reçus successivement sur la rive gauche du Rhin, tandis que des colonies de Suèves allaient s'établir sur le littoral de la Flandre, où l'on retrouve encore, dans les environs de Courtrai, les villages de Sweveghem et de Swevezeele. Les Romains, sans cesse menacés par les populations à moitié sauvages qui cherchaient à franchir les limites de leur empire, en relièrent les diverses provinces par un réseau de routes militaires, qui servaient au passage des troupes.

La carte de Peutinger, qui date de l'an 230 de notre ère, indique deux de ces grands chemins dans la Belgique actuelle.

(1) Tacit., *Annal.*, lib. I, cap. LXXVIII.
(2) Dio. Cass., lib. LV.
(3) Tacit., *Annal.*, lib. XIII, cap. XXXI et LI.

Le premier partait de Boulogne, traversait Térouanne, Cassel, Tournai, Bavai, Tongres et venait aboutir à Cologne; le second commençait à Tongres, et longeait la Meuse jusqu'à l'île des Bataves, d'où il continuait jusqu'à l'extrémité occidentale de cette île. Ces routes furent construites, comme celles qui de Lyon se dirigeaient vers les quatre points cardinaux des Gaules, par Agrippa, gendre d'Auguste (1).

Un autre gouverneur, Claudius Drusus, qui remporta de brillants succès sur les Germains, fit exécuter également, sous le même règne, quelques travaux d'utilité publique. Un canal de quatre lieues de longueur, qui joignit le Rhin à l'Yssel, fut creusé par ses ordres de Doesburg à Ysseloord. De pareils efforts, entrepris sous un gouvernement équitable, eussent contribué efficacement au développement du commerce et, par celui-ci, aux progrès de la civilisation, mais le génie même des Romains les rendait incapables d'en apprécier les résultats. Ils ne mirent la main à l'œuvre que pour faciliter la marche des armées au sein des pays conquis, et tout projet qui ne se rapportait pas directement aux affaires militaires rencontrait peu de faveur auprès d'eux. Lucius Vetus, commandant les légions de la frontière du Rhin sous Néron, ayant pris la résolution de joindre la Saône à la Moselle, fut forcé de l'abandonner dans la crainte de devenir suspect à l'empereur, et d'être soupçonné de vouloir, par une grande et noble entreprise, briguer les suffrages des provinciaux. Les relations commerciales n'excitaient leur intérêt que pour autant qu'elles contribuassent à satisfaire à leur luxe, et ils en comprenaient si peu l'importance qu'ils s'efforçaient même de les entraver. « Que personne, dit une loi des empereurs Valens et Gratien (2), n'envoie du vin, de l'huile ou d'autres liqueurs aux barbares, même pour en goûter. Qu'on ne leur porte point de l'or, ajoute Théodose, et que même ce qu'ils en ont leur soit enlevé avec finesse. » Le transport du fer par delà les frontières de l'Empire était défendu sous peine de la vie (3). Ces mesures arbitraires appauvrissaient les popu-

(1) Schayes, *les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, tom. II, p. 218; Dewez, *Hist. de Belgique*, tom. I, p. 223.

(2) « Leg. ad barbaricum, Cod. Quæ res exportari non debeant. »

(3) Montesquieu, *De l'esprit des lois*, liv. XXI, chap. XVI.

lations, mais leur enlevait aussi les moyens de résister aux abus, et il n'en fallait pas davantage aux avides administrateurs qui en profitaient.

La situation du commerce et de l'industrie, concentrés en quelques mains, entravés par un monopole inique, présente un sombre tableau durant la domination impériale. C'est à peine si l'étude laborieuse des documents, consultés avec soin par des écrivains jaloux d'augmenter le prestige des conquérants, nous révèle quelques traces d'activité mercantile. Nous avons vu que certains peuples du nord de la Gaule, dès une époque assez reculée, s'étaient rendus habiles dans le tissage des étoffes. Il paraît qu'on leur dut l'introduction de l'art du tisserand dans la haute Italie, et qu'ils y implantèrent l'usage de placer les métiers dans les caves et autres lieux souterrains (1). Les Atrébates exportaient vers Rome quelques étoffes de laine (2), dont ils tiraient les matières premières de nos provinces, où l'on élevait une grande quantité de moutons; la métropole recevait également, des environs de Cahors et de Langres, des matelas et des coussins remplis d'étoupes de lin et de rognures de drap. Varron nous apprend que les Gaulois faisaient du sel en jetant de l'eau sur des charbons ardents, mais cet écrivain, d'après l'observation judicieuse d'un auteur moderne, paraît avoir confondu la fabrication du sel avec celle de la potasse.

La Belgique fournissait beaucoup de blés, et c'est de cette contrée que, pendant les disettes occasionnées par la rébellion de Stilicon (3) et celle de Gildon (4), Rome tira une partie de ses approvisionnements. On a retrouvé des inscriptions où il est question des *frumentarii*, ou marchands de blé belges (5). On confectionnait aussi, dans notre pays, des briques, des carreaux à paver et des tuiles. Cologne, l'ancienne capitale des Ubiens, était alors le centre d'une navigation assez active, qui

(1) Plin., lib. XIX, c. XII.

(2) Lorsqu'on vint annoncer à l'empereur Gratien la perte des Gaules, ce prince se borna à répondre à ceux qui l'entouraient consternés : L'empire romain ne peut-il subsister sans les saies des Atrébates?

(3) Claud., *in Stilic.*, lib. III.

(4) Eutrop., lib. I.

(5) Gruter, *Corpus inscriptionum*. Heidelberg, 1601, in-fol.

se faisait par le Rhin et la Moselle, vers Trèves (1), et servait au transport des armes, des vêtements et de quelques denrées, destinés aux différentes stations militaires. On attribue aux Gaulois la découverte de l'étamage, dont ils se servaient pour l'ornementation des chars de luxe, des harnais et de différents meubles. Si nous ajoutons à cette nomenclature les salaisons fabriquées sur les bords de la Seine; les peaux, les cuirs, les bois de construction, les esclaves, les métaux, qui venaient des différentes parties de l'empire; et les troupeaux d'oies que les Morins conduisaient jusque sur les marchés de Rome (2), nous aurons à peu près épuisé la liste des objets qui servaient à l'exportation. Les articles d'importation étaient encore moins nombreux; ils consistaient principalement en vins, huile d'olives, étain, quelques objets d'arts, et des épices en petites quantités (3).

Tandis que les populations du Midi, ardentes et impressionnables, s'abandonnaient à l'influence latine, perdant insensiblement le souvenir de leur passé, et sacrifiant à une civilisation corrompue les germes précieux de leur propre individualité, les tribus belges, sans cesse retrempées par leur mélange avec les races teutoniques, s'attachaient avec obstination à leurs anciens usages. Plutarque nous rapporte que de son temps, vers l'an 120 de notre ère, les Nerviens continuaient encore à vivre dispersés dans les bois comme à l'époque de César. Accablés sous le poids des dettes qu'ils avaient contractées envers le fisc, ils se révoltèrent sous le règne de Tibère, qui laissa en mourant un trésor évalué à 2,700 millions de sesterces, c'est à dire à plus de 550 millions de notre monnaie, que son successeur, Caïus Caligula, dissipa en moins d'un an. Ce dernier ayant été assassiné par Chéréas, capitaine de ses gardes, le pouvoir parvint à Claude, fils de Drusus et d'Antonia, ou plutôt à ses deux affranchis Narcisse et Pallas. Ils pillaient les caisses publiques avec si peu de retenue, que l'empereur lui-même, se plaignant un jour de manquer d'argent, un plaisant lui dit qu'il

(1) Auson., *De claris Urbib.*
(2) Plin., lib. XVIII, c. XII.
(3) Strabo, lib. IV.

en aurait en abondance, si Narcisse et Pallas voulaient bien l'admettre en leur société.

La situation ne s'améliora point à l'avénement de Néron, ni sous le gouvernement de ses successeurs, Galba, Othon et Vitellius. Sous ce dernier règne, les Pays-Bas furent le théâtre d'une nouvelle révolte, à laquelle les populations de Trèves, de Cologne, de Tongres et de Langres prirent une part très active, et qui éclata cette fois dans le pays des Bataves. Ceux-ci tiraient leur origine des Cattes (1), peuple germain habitant la Hesse actuelle. Ayant été chassés de leurs terres à la suite de discordes intestines, ils s'étaient retirés dans une ile située au milieu des marais, déjà habitée par les Canninéfates. Les Bataves en occupèrent la partie orientale, qui correspond aux provinces de Gueldre et d'Utrecht, tandis que les autres tribus, qui avaient au reste la même origine, se concentrèrent vers l'Occident, au sein des plaines où l'on trouve en ce moment les villes de Gouda, de Rotterdam, de Delft, de La Haye et de Leyde.

Ces deux peuples, excités par la présence de Civilis, chef batave qui avait servi longtemps dans les armées romaines, se liguèrent avec les Frisons contre leurs oppresseurs communs. Une guerre sanglante éclata bientôt sur les frontières de la Hollande, durant laquelle le génie maritime des nations du littoral se déploie avec énergie. Civilis, qui avait été autrefois mis aux fers par les officiers de Néron, et qui brûlait de venger cet outrage, surprend d'abord deux cohortes de troupes auxiliaires, composées de Tongrois, et les défait entièrement. Vingt-quatre vaisseaux, qui appartenaient aux Romains, tombent ensuite en son pouvoir, et bientôt ses bandes victorieuses se répandent dans le pays des Ubiens et des Tréviriens, qui se révoltent à leur tour et chassent les garnisons impériales. Les Romains, surpris par cette attaque imprévue, se rallient cependant sous le commandement de Pétilius Céréalis, acceptent la lutte et battent les confédérés sur les bords de la Moselle. Vainqueurs dans la plaine, où la supériorité de leurs armes et de leur disci-

(1) « Batavi, donec trans Rhenum agebant pars Cattorum seditione domestica pulsi, extrema Galliæ oræ vacua cultoribus simulque insulam inter vada sitam occupavere. » Tacit., *Hist.*, lib. IV.

pline leur donnaient l'avantage, ils sont constamment défaits sur les flots. Tandis qu'une escadre romaine, brusquement assaillie, est mise en désordre et coulée à fond par les Canninéfates, Civilis se voit forcé de rentrer en son pays, poursuivi par l'ennemi. Il en sort bientôt cependant, après avoir rompu une ancienne digue construite par Drusus (1), et vient bloquer l'embouchure de la Meuse.

Après des alternatives de succès et de revers, une armée romaine pénétra enfin en Hollande, et cette diversion rigoureuse amena la fin de la guerre et la soumission des rebelles. Les Ménapiens, dont l'énergique intervention n'avait pas fait défaut aux Vénètes, se joignirent-ils dans ces circonstances aux Canninéfates et aux Bataves? Ceux d'entre eux qui vivaient à l'intérieur du pays ne paraissent pas s'être soulevés, car leur territoire fut ravagé, ainsi que celui des Morins, par les ordres de Civilis, mais les tribus du littoral observèrent-elles la même neutralité? Il est permis d'en douter, d'autant plus qu'elles n'avaient guère à craindre la vengeance des Romains, défendues qu'elles étaient par leur pauvreté, et par la nature même du pays qu'elles habitaient. On manque entièrement de détails, d'ailleurs, sur l'état de la Flandre durant les premiers siècles de notre ère : c'était une terre sauvage et inconnue, abandonnée aux oiseaux d'un ciel et à ceux qui se sentaient assez d'énergie, en présence d'un despotisme qu'ils ne pouvaient combattre encore, pour se retirer au désert.

(1) La rupture de cette digue amena quelques changements dans la configuration physique du pays ; le Rhin, que sa pente naturelle précipitait vers les Gaules, ne trouvant plus d'obstacles, quitta son ancien lit et, après sa retraite, l'île des Bataves et la Germanie ne furent plus séparées, de ce côté, que par un étroit cours d'eau.

CHAPITRE II

L'itinéraire d'Antonin. — Organisation des postes impériales. — Loi maritime empruntée au code Rhodien. — La Germanie et ses habitants. — Expédition des Francs dans la Méditerranée. — Le ménapien Carausius et les pirates saxons. — Privilèges accordés aux chrétiens, et leurs conséquences. — Invasion générale des barbares. — État du littoral belge à la fin de la domination romaine. — Fondation de la monarchie franque.

La Gaule, agitée par la révolte des Bataves, venait à peine d'être pacifiée, lorsque Cnœus-Julius Agricola, suivant les traces de Veranius et de Frontinus, acheva la conquête de la Grande Bretagne, l'an 78 ap. J.-C. L'immense empire des Césars s'élargissait sans cesse, mais tout en s'affaiblissant par l'étendue même de ses frontières. Les Daces, les Cattes, les Germains, les Parthes, repoussés successivement par les empereurs Domitien, Trajan, Adrien et Antonin le Pieux, s'agitent autour de la monarchie comme des vautours attirés par le sang : ils flairent une proie que la démoralisation de leurs ennemis leur livrera bientôt sans défense. On doit à Antonin le Pieux un monument précieux pour l'étude de la géographie ancienne; c'est l'itinéraire qui porte son nom, et qu'on prétend avoir été rédigé par ses ordres (1). Quelques auteurs, s'appuyant sur des observations critiques qui

(1) *Vetera Romanor. itineraria seu Antonini Augusti itinerarium cum integris J. Simleri, Hier. Suritæ et A. Schotti notis. Itinirarium Hierosolymitanum, etc., curante, P. Wesselingio.* Amst., 1785, in-4°.

ne sont pas sans importance, contestent cependant l'antiquité de ce document, qui n'est pas antérieur, d'après eux, au v[e] siècle, et fut composé sous Théodose I ou Honorius. La Belgique avait si peu changé d'aspect à cette époque, qu'il ne s'y trouvait encore, d'après cette carte, aucune ville de quelque importance. Elle n'indique que deux localités méritant ce nom, Tournai et Tongres, qui servaient de stations de poste et de lieux d'étape pour les troupes. L'institution des postes, qui date des premiers temps de la domination romaine, avait été établie par Auguste. Ce prince, qui désirait centraliser le plus possible l'action de l'autorité, fit placer sur les grandes routes, à des distances assez rapprochées, un certain nombre de courriers et de chariots légers, que Virgile nomme *Esseda belgica* (1), au moyen desquels il recevait des nouvelles de tous les points de ses vastes possessions. L'usage de ces relais était réservé aux fonctionnaires publics, et un particulier ne pouvait y avoir recours qu'avec la permission spéciale de l'empereur. On conçoit dès lors que ce service, dont on eût pu obtenir d'excellents résultats, fut supprimé sans laisser de traces, entraîné dans la dissolution générale du monde romain. Il lui manquait un des éléments indispensables à toute organisation durable, et qu'il devait acquérir plus tard en se transformant : la consécration de l'utilité générale et du bien-être public.

Antonin le Pieux, qui mourut l'an 161 de notre ère, promulgua un règlement maritime, emprunté au code Rhodien, dont les sages dispositions semblaient présager le retour à une législation équitable. Il ordonna de respecter les marchandises qui se trouvaient à bord des navires naufragés, et défendit de les enlever à leurs propriétaires. Cette loi, dont un préjugé général combattait encore l'application, ne fut guère observée, malgré les peines sévères dont on menaçait les pillards : il fallut encore plusieurs siècles avant d'en faire passer les principes dans les mœurs. Marc Aurèle, suivant les traces d'Antonin le Pieux, son père adoptif, chercha à son tour à introduire quelques améliorations, mais les attaques répétées des Parthes, des Marcomans et des Germains rendirent sa tâche fort pénible, et ses succes-

(1) Georg., lib. III.

seurs ne tardèrent pas à détruire son œuvre. Nous ne suivrons pas, dans tous ses détails, l'histoire de cet empire chancelant que les Prétoriens allaient bientôt mettre aux enchères. « Je prétends, disait Caracalla, qu'il n'y ait que moi seul dans tout l'univers qui possède de l'argent. Je veux l'accaparer entièrement afin d'en faire des largesses aux soldats. » Détournons nos yeux de ces scènes honteuses, qui ne nous représentent plus que les dernières orgies du despotisme, et reportons-les vers la forêt teutonique, par delà le Rhin, du fond de laquelle les tribus belges, décimées et appauvries, attendent des alliés et des vengeurs.

L'ancienne Germanie, en excluant de ses limites les provinces qui s'étaient soumises aux Romains, comprenait autrefois une grande partie de l'Europe. L'Allemagne moderne, le Danemark, la Norwége, la Suède, la Finlande, la Livonie, la Prusse et quelques districts de la Pologne étaient habités par diverses peuplades appartenant à une même nation, dont le type physique, les mœurs et le langage indiquaient une origine commune. L'historien Tacite nous a laissé un tableau détaillé de leurs mœurs et de leurs usages, dont il oppose l'héroïque simplicité à la corruption romaine. La chasse, la guerre et l'agriculture occupaient la vie de ces peuples voyageurs, qui n'avaient encore pour cités que des camps retranchés, au sein desquels s'élevaient quelques cabanes circulaires, construites en bois et couvertes de paille. Le territoire, qui entourait ces habitations, appartenait à la communauté, qui en distribuait des portions, chaque année, aux différents chefs de famille. L'or, l'argent et le fer étaient rares parmi eux, aussi les propriétés mobilières y étaient-elles fort recherchées. De cruelles famines, causées par la perte d'une récolte, le défaut de prévoyance, ou les courses dévastatrices de quelque clan hostile, forçaient souvent une partie de la population à émigrer pour se jeter sur les terres voisines, plus riches et mieux cultivées. Le guerrier germain n'avait qu'une ambition, celle d'accroître sa part au butin et d'acquérir, par son audace et sa bravoure, l'estime et la confiance de ses égaux.

Ces hommes du Nord, dont la vie rude et sauvage trempait l'énergie, étaient trop mal armés cependant pour braver les légions

romaines, aussi se bornèrent-ils, pendant plus de deux siècles, à faire quelques courses passagères sur le sol ennemi, sans avoir la force de s'y maintenir. Ce ne fut guère qu'à partir du règne de l'empereur Dèce, qui périt, durant une campagne contre les Goths, l'an 251 ap. J.-C., qu'ils parvinrent à prendre l'offensive. Les armées impériales, dont les barbares avaient été admis à faire partie, perdaient rapidement ce qui les avait distinguées jusqu'alors, l'ordre et la discipline. Les gratifications et les hautes paies, prodiguées aux soldats, les avaient rendus insolents et avides. Leurs cruautés exaspéraient les populations, particulièrement dans le nord de la Gaule, où de nombreuses familles germaines s'étaient déjà établies : les envahisseurs n'ignoraient aucune de ces circonstances, aussi n'hésitèrent-ils plus à se porter en avant.

Chrocus, un de leurs chefs, passa le Rhin et vint attaquer Mayence, qu'il saccagea entièrement; Metz subit bientôt le même sort, et des hordes de Vandales, pénétrant jusque dans les provinces méridionales de l'empire, vinrent menacer la ville d'Arles. Ils se préparaient déjà au pillage de cette belle cité, lorsqu'ils furent brusquement attaqués par Marius, qui avait réuni quelques troupes, et leur fit essuyer une terrible défaite. Leurs premiers succès leur coûtèrent cher, car la plupart d'entre eux furent massacrés ou vendus comme esclaves. Chrocus, fait prisonnier durant le combat, fut ramené à Trèves, conduit à l'amphithéâtre, et périt déchiré par les animaux féroces, l'an 260 de notre ère. Ce désastre n'effraya pas leurs compatriotes qui, profitant des dissensions intestines qui désolaient l'empire, réussirent à former une ligue dans laquelle entrèrent la plupart des nations germaniques, depuis l'embouchure du Rhin jusqu'aux rives du Mein et du Necker. Les confédérés, parmi lesquels on remarquait les Teuchtres, les Usipètes, les Sicambres, les Suèves et les Frisons, prirent le nom générique de *Franken*, ou d'hommes libres. Une foule de Francs traversèrent la frontière sous le règne de Tacite et de Florien, vers les confins de la Belgique (1), où leur arrivée vint

(1) Il existe, sur cette invasion, un rapport du consul Gordien, adressé au sénat le 25 septembre 275.

arrêter la prédication de l'Évangile, commencée par quelques missionnaires dans le Brabant et dans le pays de Liége (1).

Ils avaient détruit plus de 70 villes gauloises, avec l'aide des tribus indigènes du nord du pays, dont ils recevaient des secours, lorsqu'ils furent poursuivis par Probus, le successeur de Tacite, et défaits par ses troupes dans les marais de la Flandre ou de la Hollande (2). Probus ayant fait un grand nombre de prisonniers, en transféra une partie dans les Iles Britanniques, probablement des Vandales, et envoya les Francs sur les bords du Pont Euxin. Ces derniers, dont la plupart étaient Belges, ne se soumirent pas longtemps à leur exil, et se décidèrent à braver les plus grands périls pour s'y soustraire. Hardis et entreprenants, ils s'emparèrent bientôt de quelques navires, quittèrent leurs nouvelles demeures, et longèrent le littoral de l'Asie Mineure, de la Thrace et de la Macédoine, en pillant les localités où ils abordaient. Ils continuèrent leurs déprédations sur les côtes de la Grèce, abordèrent ensuite en Sicile, dont ils dévastèrent la capitale, et revinrent enfin sur les côtes de Belgique, après avoir traversé le détroit de Gibraltar sans avoir rencontré de résistance. Ce merveilleux voyage, entrepris par des prisonniers de guerre, semble plutôt appartenir à la légende qu'à l'histoire et nous eussions hésité à le rapporter, si des écrivains presque contemporains ne nous en avaient laissé le récit (3).

Il est certain que les nations teutoniques, vaincues d'abord grâce à l'énergie de Probus, ravagèrent les côtes de la Gaule vers cette époque, car l'empereur Maximin ayant confirmé, en 288, les pouvoirs royaux de Genobaude, un des chefs francs, exige de ces peuples l'engagement solennel de mettre un terme à leurs expéditions maritimes (4). Il paraît néanmoins qu'ils tinrent mal leurs promesses, car les Romains furent forcés de leur opposer bientôt une flotte considérable, dont ils donnèrent le commandement à un Ménapien qui servait dans leurs

(1) L'un d'eux, saint Martin, était évêque de Tongres et mourut en 278. *Acta Sanct.*, juin tom. III, fol. 69.

(2) « Testes franci invii paludibus. Vopisc. in Probo. »

(3) Zozine, lib. I et II; Eumen., *in paneg. Constant.*

(4) Mamert., *Paneg. Maxim.; idem, in Genethl. Maxim. et Dioclet.*, c. V.

armées, et qui avait pris le nom de Caïus Carausius (1). Les pirates saxons qu'il était appelé à combattre avaient déjà cherché à s'établir sur le littoral de la Flandre, et les Ménapiens avaient eu à souffrir de leurs incursions; le César Maxence, en leur opposant un de ces derniers, avait cru sans doute faire acte de bonne politique.

Caïus Carausius, qui était d'une humble origine (2), mais dont l'ambition égalait l'habileté, ne songea d'abord qu'à s'enrichir et, ayant réuni ses vaisseaux à Boulogne, il conclut un accord secret avec les barbares, se contentant de prélever une part de leur butin. Sa trahison ayant été soupçonnée, il changea de tactique et, forcé désormais d'agir, il laissait passer les barques ennemies lorsqu'elles se rendaient au pillage, pour ne les arrêter qu'à leur retour, avec leur cargaison. Maximien, qui gouvernait alors les provinces occidentales de l'empire, supposa avec raison que le commandant de la flotte romaine méditait quelque usurpation, et résolut de la prévenir en faisant assassiner le coupable. Ce projet, bien digne d'une époque où l'exercice du pouvoir suffisait pour en constituer le droit, de quelque manière qu'il fût acquis, ne fit que hâter la crise qu'on avait voulu éviter.

Carausius, prévoyant sans doute le danger qui le menaçait, passa dans les Iles Britanniques, décida la légion romaine qui y tenait garnison à reconnaître son autorité, assuma la pourpre, et prit le titre d'empereur et d'Auguste. Plein d'activité et de ressources, il travailla immédiatement à augmenter ses forces navales et, faisant appel à ses compatriotes et aux Germains qui vivaient sur le littoral, il invita leurs guerriers à se ranger autour de lui. Il les disciplina, les exerça aux manœuvres de terre et de mer, puis, s'étant assuré la possession des deux côtés du chenal, il fit ravager par ses vaisseaux les côtes

(1) Eutrop., *in Diocletanio*, lib. IX, c. XIII. Les Romains entretenaient une flotte dans la mer de la Manche depuis la conquête de la Grande-Bretagne par Agricola.

(2) Telle est la version d'Eutrope et d'Orose, écrivains du quatrième siècle. Helinand, moine de l'abbaye de Froidmont, lui attribue une naissance illustre, mais son récit, qui date du XIIIe siècle, ne paraît pas pouvoir être opposé aux autorités que nous venons de citer.

de la Gaule, de l'Espagne et de l'Italie. La situation de ses adversaires, menacés de tous côtés, s'aggrava à un tel point que Dioclétien, qui avait déjà partagé le pouvoir impérial avec Maximien, sentit la nécessité de le diviser de nouveau, afin d'augmenter le nombre de ses défenseurs. Il empêcha les gouverneurs de province d'imiter Carausius, en déférant la dignité de *César* aux deux principaux d'entre eux, Constance Chlore et Galerius, dignité qu'ils devaient échanger contre celle d'*Auguste*, à la mort des deux empereurs régnants.

On vit alors quatre princes dans l'empire sans compter le chef ménapien : Dioclétien à Nicomédie, Galerius en Illyrie, Constance en Gaule et Maximien en Italie. Chacun de ces princes avait son préfet du prétoire, et toutes ces préfectures, divisées en diocèses, furent régies par des vicaires impériaux. Le département de Constance forma deux diocèses, la Gaule et l'Espagne, et la Belgique fut divisée en trois parties, dont la première, eut pour métropole Trèves; la seconde, Reims, et dont la dernière, sous le nom de Séquanaise, prit pour capitale Besançon. Ce fractionnement territorial se rattachait à des changements plus importants, et qui peuvent se résumer en deux faits généraux : la substitution des formes d'une monarchie despotique aux usages d'une dictature républicaine, créée par l'élection du sénat, du peuple et de l'armée; la séparation du pouvoir civil, réservé aux Augustes, de l'autorité militaire, qui appartenait plus spécialement aux Césars.

Le faste systématique de Dioclétien accrut les charges publiques, déjà si pesantes. Ce prince établit en effet une véritable armée d'employés administratifs et fiscaux, qui contribuaient presque autant que les soldats à maintenir les provinces dans l'obéissance, mais qui rançonnaient le peuple plus encore qu'ils ne servaient le souverain. « Le nombre des salariés, dit Lactance, devenait plus grand que celui des contribuables qui les payaient. » Carausius, durant cet intervalle, n'était pas resté oisif, car il avait repris sur les Pictes et les Écossais tout ce qu'ils avaient déjà enlevé aux Romains dans la Grande-Bretagne, et réparé les murailles édifiées autrefois par Septime Sévère. On découvre encore de nos jours, sur les bords de

la rivière Carron, les ruines de quelques constructions attribuées au général ménapien (1).

Tout en se préparant à la guerre, le nouveau souverain ne négligeait pas les arts de la paix. Il fit apprécier aux Bretons les avantages dont ils devaient jouir sous une administration indépendante, et chercha à relever l'industrie en protégeant le travail. Ces dernières mesures furent efficaces, car Eumène nous rapporte que les Romains, à leur retour dans les Iles Britanniques, y trouvèrent d'habiles artisans, particulièrement des architectes et des maçons, dont quelques-uns allèrent se fixer plus tard à Autun. On conserve encore, au Musée Britannique, une médaille battue sous le règne de Carausius, où il est représenté couvert d'une armure de guerre, et dont l'exécution est assez remarquable.

Non content des succès qu'il avait déjà obtenus, il cherchait à conclure une alliance étroite avec toutes les tribus maritimes, en les engageant à unir leurs vaisseaux aux siens, lorsque ses ennemis se décidèrent enfin à organiser la résistance. Il reçut la nouvelle, étant à Boulogne, que Maximien équipait une escadre dans les ports bataves, et que le César Constance s'avançait à la tête d'une armée considérable, venant des bords du Rhin, afin de l'assiéger. La ville fut investie, en effet; mais comme les Romains n'avaient pas encore de navires, ils se virent forcés, pour empêcher leurs adversaires de recevoir des vivres, de construire une immense jetée devant le port, afin d'en bloquer l'entrée. Constance se souvenait sans doute du siége de Tyr par Alexandre, mais il n'avait pas songé à la force des marées dans ces parages, qui pouvait détruire ses travaux d'un instant à l'autre. Le môle qu'il avait élevé semblait cependant si solide que Carausius, désespérant de sa délivrance, prit la résolution héroïque de se frayer un passage entre les lignes ennemies. Il attendit une nuit sombre et pluvieuse, rassembla quelques partisans dévoués, traversa le camp romain sans être inquiété, et s'embarquant à bord d'un frêle esquif, se réfugia sur le sol britannique. On rapporte que dès le jour suivant, durant la crue des eaux, la mer renversa la

(1) Elles sont connues à notre époque sous le nom d'*Arthur's Oven*.

digue qui fermait le port, dont elle lava entièrement le chenal : la ville venait de se rendre au vainqueur et, avec elle, une partie de la flotte qui s'y trouvait réunie. Constance, dont cette capture augmentait les moyens d'action, pourvut d'abord à la sûreté du littoral, puis, comprenant que la puissance de son rival dépendait des secours qu'il recevrait des hardis marins de la côte de Flandre et de Hollande, marcha rapidement vers la Batavie, qu'il parvint à soumettre, ainsi que la Zélande et les parties du Brabant dont les Francs s'étaient déjà emparés.

L'empereur breton, privé des ressources qu'il trouvait chez ses alliés, fut obligé à son tour de se tenir sur la défensive. Il eût pu cependant se relever, reprendre son ascendant et recommencer la lutte, si les qualités personnelles suffisaient à créer des garanties contre la trahison; il fut assassiné au moment où il élaborait de nouveaux plans, par Allectus, l'un de ses officiers, qui prit la pourpre ensanglantée qu'il venait d'arracher à son maître pour s'en revêtir lui-même. Cet aventurier était au pouvoir depuis près de trois ans, lorsque Constance Chlore, ayant pacifié les provinces, quitta le rivage des Pays-Bas avec une armée et se dirigea vers la Grande-Bretagne. Une autre escadre, venant de l'embouchure de la Seine, était déjà partie dans la même direction et, passant inaperçue à peu de distance de la flotte bretonne, elle avait débarqué quelques troupes non loin de l'île de Wight. Asclépiodote, leur chef, mit le feu aux navires qui l'avaient amené, afin de les empêcher de tomber entre les mains de l'ennemi, et attendit l'arrivée du chef de l'expédition.

Allectus, abandonné à ses propres forces, montra plus de courage que d'habileté. Il laissa débarquer Constance, sans aucune opposition, et périt dès le premier combat qu'il essaya de livrer aux envahisseurs. Son armée, qui était entièrement composée de Francs, de Belges, de Saxons et de Normands, se débanda aussitôt et courut vers Londres, qui avait déjà pris quelque importance, dans l'espoir de piller la ville. Ils échouèrent néanmoins dans leurs projets, car une division romaine avait déjà été dirigée de ce côté. Le chef de ces pillards, auquel la tradition attribue le nom de *Wal*, gaulois, tomba dans un ruisseau durant la déroute, et y trouva la mort. Ce cours d'eau,

enseveli aujourd'hui sous le pavé de l'immense métropole anglaise, a conservé depuis la dénomination de *Walbrook*, appellation qui s'étendit plus tard à la paroisse qui s'éleva sur ses bords.

Constance ne jouit pas longtemps des avantages qu'il devait à ses victoires, car il mourut bientôt après à York, alors la cité romaine d'Eboracum. Son fils Constantin, acclamé par les légions, accepta le commandement qui lui était offert et prit le titre d'Auguste. L'avénement de ce prince, au sein d'une des provinces les plus reculées de l'ancien monde, ne paraissait devoir exercer qu'une médiocre influence sur les destinées de l'Empire, et c'est cependant de ce règne qu'il faut dater une ère nouvelle, et la consécration d'une des plus profondes révolutions morales dont on ait gardé le souvenir. Tandis que les descendants des vaillantes tribus du Samnium, énervés par le luxe, dominés par la crainte constante de déplaire au Maître, avides de richesses et de distinctions, se montraient serviles envers les puissants, haineux et jaloux à l'égard de leurs égaux, insolents et cruels en traitant avec leurs inférieurs, quelques hommes obscurs, protestant contre cette dégradation universelle, opposaient le sentiment du devoir aux lâches capitulations suggérées par la peur; la charité qui élève et réchauffe l'âme à l'égoïsme qui la resserre; la droiture et la justice à la perfidie et à l'arbitraire.

L'esprit humain, entraîné durant certaines époques dans d'étranges erreurs, conserve cependant la conscience vague de ses défaillances; il se replie bientôt sur lui-même, avec cette noblesse native dont rien ne saurait le dépouiller, et une réaction s'accomplit, d'autant plus puissante et plus irrésistible que la chute dont elle a été précédée était humiliante et profonde. Les idées qui avaient contribué au développement de la civilisation romaine, désormais condamnées, méprisées, ne pouvaient maintenir leur prestige en présence d'une foi nouvelle, plus pure, plus consolante, plus élevée. La doctrine du Christ, prêchant l'amour du prochain sur cette terre où l'on ne connaissait plus que l'esclavage et l'oppression parlant de fraternité et de paix aux victimes de la tyrannie et de la guerre, devait sortir triomphante de toutes les épreuves, et finir par dominer le monde.

Le nombre des chrétiens s'était considérablement augmenté en effet, malgré les persécutions qu'on leur avait fait subir et, à la mort de Constance Chlore, on les retrouvait dans toutes les classes de la société. Le Belgique était encore païenne, mais le christianisme avait fait de grands progrès dans le reste des Gaules et en Italie. Constantin résolut de s'en faire un point d'appui pour vaincre ses compétiteurs, fonder une monarchie durable, et se créer partout des partisans : il embrassa donc ouvertement la religion chrétienne, l'an 311 de notre ère. Dès lors les obstacles semblent s'évanouir devant lui; il traverse les Gaules, pénètre en Italie, défait son rival Maxence qui lui disputait la possession de la Métropole, et fait son entrée dans cette dernière ville, le 29 octobre 312. Ses alliés, dont la coopération avait été aussi énergique qu'empressée, obtinrent une foule d'immunités. Le clergé fut exempté peu à peu de tout service public ou privé, des charges attachées aux fonctions municipales, de toute taxe personnelle et de ce qu'il y avait de plus onéreux dans les priviléges du fisc (1).

Indépendamment de ces concessions, Constantin publia un décret, à Milan, ordonnant la restitution de toutes les propriétés ecclésiastiques saisies par ordre de Dioclétien et, par un autre édit promulgué à Rome en 321, tous les fidèles furent autorisés à léguer aux églises jusqu'à la totalité de leurs biens (2). Ces dispositions législatives, envisagées au point de vue purement économique, avaient une importance considérable, car elles devaient nécessairement faire passer d'immenses possessions territoriales entre les mains de quelques communautés religieuses. Nous verrons en effet, à une autre époque, la Belgique se couvrir de riches abbayes et de couvents, dont les directeurs spirituels étaient en même temps les plus grands propriétaires fonciers du pays. Nous reviendrons sur ce sujet dans une autre partie de notre ouvrage en étudiant, d'une manière pratique, l'action de ces associations sur les progrès du commerce et de l'industrie.

(1) *Codex Theodosianus*, lib. XVI, tit. II, *de episcopis eccles. et clericis*, tom VI, p 13

(2) *Idem*, lib. XVI, tit. II, lex VI, tom IV, p. 23.

L'idée chrétienne, que la conversion de Constantin transformait en religion d'état, s'appuyait désormais sur les forces combinées d'une vaste monarchie. Il fallait donc qu'elle fut clairement définie, car ses disciples étaient appelés à remplir un rôle important dans les affaires, et à prendre part au gouvernement de l'Empire. Les diverses églises, dont les dignitaires avaient été élus jusqu'alors par l'assemblée des fidèles, avaient été longtemps divisées sur des points de doctrine et de foi qu'il fallait résoudre, car l'incrédulité n'était plus seulement une hérésie, mais un crime de haute trahison. Les chrétiens, en s'unissant au fils de Constance Chlore, avaient pris des engagements réels : ils renonçaient à la discussion libre et, en formulant leurs principes, augmentaient les pouvoirs de leurs pasteurs spirituels. Ceux-ci formèrent bientôt une véritable hiérarchie, qui acquit chaque jour plus de force et de cohésion, et se modela en partie sur l'administration romaine. Douée d'une force vitale bien supérieure à celle-ci, elle en conserva si bien les traditions et les usages, que nous la verrons reconstruire l'empire après sa destruction par les barbares, sacrer Clovis et Charles le Grand, et ne lutter contre l'autorité trop absolue des empereurs d'Allemagne, qu'au moment où elle se sentit assez forte pour la revendiquer pour elle-même.

Après avoir réformé le culte, Constantin voulut aussi modifier les institutions politiques. L'ancienne Rome, pleine des souvenirs du passé, ne pouvait plaire au prince ambitieux qui se faisait élever un arc de triomphe en ruinant les monuments élevés par ses prédécesseurs ; il lui fallait une nouvelle capitale, loin de l'Italie, où l'écho répète encore les grands noms de l'histoire : Constantin, seul maître du monde après l'abdication de Licinius, transféra le siége de son empire à Bysance, et mourut à Nicomédie en 337.

Tandis que ses descendants, entourés d'une cour brillante et luxueuse, président à des synodes, se mêlent aux querelles théologiques, et se débattent péniblement entre les intrigues du palais et les vaines agitations de la place publique, leur autorité, dépouillée désormais du prestige des âges, s'affaiblit insensiblement autour d'eux. Julien, d'abord gouverneur des Gaules, puis l'élu des légions, essaie, mais sans succès, de raviver le

génie de la Rome païenne; il n'y réussit pas plus que Théodose le Grand, qui meurt en 395, en divisant sa succession entre ses fils Honorius et Arcadius. Ces deux princes venaient à peine de monter sur le trône, lorsqu'un bruit sinistre vint terrifier l'Italie dégénérée : les barbares ont passé la frontière et, comme un fleuve impétueux qui rompt tout à coup ses digues pour inonder les campagnes, ils parcourent les provinces soumises, entraînant les opprimés à leur suite, massacrant les puissants et les riches, ardents à la curée, insoucieux du danger, enivrés de leurs succès, jeunes, forts, invincibles. Les Pictes et les Écossais reprennent l'offensive dans la Grande-Bretagne, que les Romains abandonnent entièrement en 420; la Belgique, la Gaule et l'Espagne sont successivement envahies et ravagées; des Suèves, des Vandales, des Alains foulent le pavé des cités impériales, non plus en esclaves, mais en maîtres; l'Italie elle-même est bientôt menacée, les Goths se partagent ses dépouilles et Honorius fuit honteusement devant leur roi Alaric, après avoir fait périr Stilicon, le seul général qu'il eut pu lui opposer.

Tandis que l'orgueilleuse Rome, abandonnée par les empereurs, subit à son tour toutes les infortunes et toutes les hontes, l'histoire des tribus maritimes de la Belgique reste toujours fort obscure. Il est probable, comme nous l'avons fait remarquer dans le chapitre précédent, que la mer commençait à envahir, vers cette époque, une partie des côtes. Le recteur Eumène, dans l'un des panégyriques, semble l'indiquer clairement : « Cette contrée, ô César, s'écria-t-il, que par tes victoires tu as « délivrée de la présence de l'ennemi; cette contrée que tra-« verse l'Escaut dans son cours tortueux et que circonscrivent « les deux bras du Rhin; cette terre, s'il est permis de le dire, « n'est point de la terre : elle est tellement imbibée et trempée « des eaux que non seulement là où elle est véritablement « marécageuse elle fléchit sous le pied qui la presse, mais même « que là où elle paraît plus ferme, elle tremble et chancelle « sous les pas, et l'agitation qui se communique au loin prouve « qu'une légère et mince écorce surnage sur des amas « d'eaux.... »

Une autre preuve que quelques grands changements devaient s'être opérés sur le littoral, résulte de ce que nous en voyons

disparaître l'ancienne population, remplacée désormais par des tribus teutoniques, et particulièrement par des Saxons. Le rivage belge finit même par prendre leur nom, *litus saxonnicum*, et il paraît évident que ces vaillants écumeurs de mer n'y renoncèrent pas à leurs coutumes, car saint Paulin, dans une lettre de l'an 399, représente les habitants de la Flandre comme des pirates, plongés dans la barbarie et vivant du fruit de leurs rapines (1). Il était d'ailleurs dans leurs habitudes de s'arrêter çà et là dans leurs courses, et de laisser des colonies sur leur passage. Nous les retrouvons non seulement en Flandre, mais sur les côtes de France, dans les environs de Caen et tout le pays Bessin, qu'ils parcoururent avant les Normands, et où ils fondèrent un établissement qu'on appela l'Otlingie saxonne (2).

Pour en revenir à la géographie physique de la Belgique, nous allons essayer d'esquisser l'état du littoral belge, tel qu'il se présentait à la fin de la domination romaine. Le sol s'étant abaissé insensiblement vers ce temps, le niveau des eaux avait donc commencé à se déplacer. Dès lors la mer s'avance à chaque marée dans l'intérieur des terres, qu'elle inonde à une grande distance, et se prépare peu à peu un nouveau lit dont la profondeur augmente sans cesse, les vagues étant encore assez agitées pour creuser le sol et emporter au loin les particules dont il était composé. Une vaste nappe d'eau se forma insensiblement à l'extrémité occidentale du pays, alimentée sans cesse par deux courants rapides dont l'un débouchait vers Calais, et l'autre vers Mardick. Cette espèce de lac se prolongeait jusqu'à Saint-Omer et formait, des villes d'Ardres et de Guesnes, deux

(1) « In terrâ Morinorum sita orbis extremâ quam barbaries fluctibus fremens tundit Oceanos in latebris viâ maris arenosâ, ubi quondam deserta silvarum ac littorum pariter intuta advenæ barbari aut latrones incolæ frequentabant. » (Paulini Epist.) Sidoine Apollinaire parle de l'audace et de l'habileté nautique des Saxons : « Hostis, omne hoste truculentior, improvisus aggreditur, prævisus elabitur, speruit objectos, sternit incautos; si sequatur, intercepit; si fugiat, evadit. Ad hoc exercent illos naufragia, non terrent; est eis quædam cum discriminibus pelagi non noticia solum, sed familiaritas. » Sidonii Apollinaris opera. Paris, 1652, in-4°, lib. VIII, epist. VI.

(2) Voy. Le Beuf, sur les Saxons de l'Otlingie, tom. XXI des mém. de l'Acad. impér. des inscriptions et belles lettres.

positions maritimes fort importantes. Plus loin, entre Dunkerque et Nieuport, les flots avaient également recouvert une étendue considérable de terrain, dont Bergues-St-Winnoc et Furnes formaient les deux extrémités. Au dessus de Scarphout, vers Cadzand, qui n'était pas encore séparé de l'île de Walcheren, s'ouvrait un vaste golfe, qui se prolongeait d'un côté jusque près de Bruges et de l'autre jusqu'aux environs d'Oostbourg, se rétrécissant en canal non loin d'Ardenbourg, puis s'élargissant de nouveau pour aboutir à Maldeghem, situé à l'embouchure de la Lieve. On pouvait, par cette dernière rivière, arriver jusqu'à Gand; le Hont, selon les plus anciennes cartes, n'existait pas, non plus que la plupart des villes que nous venons de nommer.

Il n'est pas impossible cependant que les Saxons n'eussent dès lors une colonie assez considérable à Oudenbourg, et que cette bourgade ne soit devenue une sorte d'entrepôt où ils échangeaient les produits de leurs déprédations maritimes. Nous lisons dans la chronique de St-Bavon (1) qu'elle fut détruite par les Huns vers 453, et son nom même indique son antiquité (2). Les Saxons faisaient de fréquentes incursions dans les Iles Britanniques, et il est peu probable qu'au moment où Hengist et Horsa dépouillaient un roi breton de ses états, leurs compatriotes fussent restés inactifs. Nous trouvons d'ailleurs des relations commerciales assez bien établies, dès le VIIe siècle, entre les Pays-Bas et l'Angleterre, pour avoir le droit de supposer qu'elles remontaient déjà à une époque assez reculée. Bède (3), dans son histoire ecclésiastique, nous parle d'un Frison qui vendit un esclave à Londres, en 679, et un négociant de la même nation ayant tué, au temps d'Alcuin, le fils du comte de la pro-

(1) Corp. Chron. Flandr. Chron. Sancti *Bavonis*, tom. I, p. 456.

(2) Oudenbourg, que l'on peut traduire par « Vieuxboug, » est déjà cité sous ce nom dans la vie de saint Eloi, qui le visita en 659; il est donc inexact de supposer, comme l'ont fait quelques auteurs, qu'il fut ainsi appelé en mémoire d'un certain Adon (Aldo), seigneur de cette contrée, qui l'aurait fondé vers [illegible] ou [illegible]. Voy. cependant la *Flandria Ethnica*, p. 87: Dewez, [illegible] art. Aldenburgum, et Folcuin, Chron. Lob.

(3) Voy. Beda, *Hist. eccles. Gent. Angl.*, lib. IV, cap. XXII, *Anglia Sacra*, tom. I, p. [illegible]

vince d'York, nous apprenons que tous ses compagnons, marchands comme lui, furent forcés de quitter le pays (1).

Remarquons, en outre, que lorsque les missionnaires anglais, avec l'ardeur des néophytes, arrivaient sur le continent pour y prêcher l'Évangile, ils se dirigeaient généralement vers la Flandre, circonstance qui indique à la fois la communauté d'origine des deux peuples (2) et leurs fréquents rapports. C'est ainsi que nous voyons, en 654, saint Liévin essayant la conversion des Flamands et des Brabançons, œuvre apostolique reprise plus tard par saint Boniface, né dans le Devonshire, et qui s'arrêta quelque temps à Bruges avant de partir pour Rome (3). Les pirates saxons ne s'éloignèrent pas, au reste, du rivage de la mer, car dans les premiers temps les côtes seules portaient le nom de Flandre (4); alliés aux Frisons, qui étaient de la même race, ils avaient comme eux une répulsion instinctive de toute contrainte : ils voulaient vivre en hommes libres « tant que le vent soufflerait des nuages et que le monde durerait. »

Pendant que les peuplades du littoral cinglaient le long des côtes, pillant çà et là quelque villa romaine, d'autres tribus belges, unies aux Francs, menaçaient les provinces soumises. Clodion, suivi de ses guerriers passe le Rhin vers le milieu du ve siècle, s'avance dans le pays des Tongriens et des Taxandriens, puis, traversant la forêt charbonnière, marche vers les rives de l'Escaut. Les Romains, qui avaient repris quelque énergie sous le commandement d'Aétius, essaient, mais en vain, d'arrêter le vainqueur, qui s'empare de Tournai, de Cambrai, et saccage Terouane, la principale cité des Morins. Il ne s'agissait plus, cette fois, d'une de ces irruptions soudaines,

(1) Alfredi ep. Monast. *Vita S. Ludgeri*, lib. I, cap. X, apud Scriptores rerum Brunsvicensium... cura Godefridi Guilielmi Leibnitii, pars I, p. 88, lin. 19, *Acta Sanct. Ord. S. Bened.*, sæc. IV, pars I, p. 22.

(2) Le mot *flyming* ou Flamand signifie en anglo-saxon fuyard, émigrant. L'ancien port de Hulst avait encore, à la fin du XIVe siècle, le nom de port des Saxons (*Sax-Haven* en flamand, *Saxi-portus* dans la 2e édit. de De Meyer).

(3) C. Smet, *Heylighe en roemweerdige persoonen in Nederland*, p. 343 et suiv. Voyez sur saint Liévin un article fort intéressant de M. J. Bécart dans la revue intitulée : *Archives hist., phil. et littéraires*, tom. Ier, p. 401. Gand, 1837.

(4) Warnkœnig, *Hist. de la Flandre*, trad. Gheldorf, tom. I, p. 113.

d'abord irrésistibles, puis se terminant bientôt par un désastre, les Francs ne quittèrent plus la contrée dont ils venaient de prendre possession. Tournai, ancienne ville romaine, devint une des résidences favorites de leurs princes, et l'on y a retrouvé, au XVII[e] siècle, le tombeau de l'un d'eux, Childéric I[er], qui y fut enterré avec ses armes et ses ornements royaux.

Après quelques luttes avec les pirates saxons, dont les nouveaux venus voulaient désormais restreindre les courses (1), Clovis, le successeur de Childéric I[er], reprend une attitude agressive à l'égard des Romains, et défait le patrice Syagrius près de Soissons. Ayant pillé cette dernière ville, il porte la guerre dans le Parisis, qu'il met à feu et à sang, et se rend ensuite en Thuringe, afin d'empêcher d'autres émigrants germains de venir lui disputer la suprématie qu'il avait acquise. Les Gaulois s'étant déjà convertis au christianisme, Clovis se vit forcé d'employer, dans ses rapports avec eux, des membres de leur clergé. Les chefs francs, pleins de zèle lorsqu'il s'agissait de saisir les armes et d'aller au combat, n'entendaient rien aux usages des vaincus, et abandonnèrent volontiers l'administration de certaines affaires à ces nouveaux conseillers, plus instruits, plus adroits et plus expérimentés. Leur influence s'accrut par le mariage du roi avec Clotilde, nièce de Gondebaud, roi des Burgundes, qui ne cessait d'exhorter son époux à abandonner le culte des idoles. Une circonstance heureuse opéra ce changement. Clovis se préparait à marcher contre les Allemands, lorsque la reine lui dit qu'il obtiendrait la victoire s'il invoquait le Dieu des chrétiens. Les Allemands ayant été défaits, dans les plaines de Tolbiac, Clovis attribua ses succès à une intervention divine, embrassa le christianisme, et reçut solennellement le baptême à Reims, des mains de saint Remi, avec trois mille de ses guerriers.

Cette conversion, par laquelle il renonçait aux traditions de sa race, fut le signal d'événements plus importants. Les tribus franques, qui n'accordaient qu'un pouvoir fort restreint à leurs chefs, s'étaient divisées en divers rameaux en s'établissant dans la Gaule. Les Francs Saliens, dont nous venons de parler,

(1) Gregor. Turon. *Hist. Francorum*, lib. II, cap. XIX.

se rangeaient sous l'autorité de Clovis; les Ripuaires, qui habitaient les environs de Cologne, obéissaient à Sigebert, tandis que les peuplades du Cambrésis et de la Morinie avaient aussi des rois particuliers. Clovis, en adoptant la foi romaine, chercha en même temps à faire prédominer les usages de la monarchie impériale, plus favorables à la centralisation du gouvernement. Reconnu par l'empereur d'Orient, dont il avait reçu le titre de consul, il considérait les autres chefs francs comme des ennemis et des rivaux, dont il fallait se débarrasser à tout prix. Astucieux et féroce, il ne recula devant aucun crime pour réaliser ses projets, fit massacrer ses compétiteurs les uns après les autres, et se trouva bientôt le seul souverain d'un vaste royaume, qui comprenait la plus grande partie de l'ancienne Gaule, d'où les Romains se virent exclus après y avoir dominé pendant plus de quatre siècles.

CHAPITRE III

Situation des pays sous les rois Mérovingiens. — Navigation sur l'Escaut au VIᵉ siècle. — Travaux publics ordonnés par la reine Brunehaut. — Nouvelle délimitation de la Gaule. — Nobles et serfs. — Quelques mots sur la Loi salique. — Wyk te Duurstede et son commerce. — Puissance des maires du palais.—Les revenus ecclésiastiques confisqués par Charles Martel. — Pepin le Bref et le pape Zacharie. — Les anciennes abbayes en Belgique. — Charlemagne et les Saxons. — Système politique de ce prince, ses plans, ses réformes. — Il veut créer une marine. — Premières expéditions des Danois. — Le port de Gand. — Avenir de la monarchie franque. — L'instruction publique au commencement du IXᵉ siècle.

L'invasion des barbares, en détruisant violemment l'ancienne organisation sociale, déjà minée par ses révolutions intérieures, plongeait l'Europe dans la plus grande confusion. Des bords du Rhin aux rives de la Méditerranée, en Espagne, en Italie, en Sicile, on ne voyait plus que des ruines, souillées de sang, dispersées pierre à pierre, foulées aux pieds. Commerce, arts, littérature, tout semble s'évanouir dans cet immense chaos, d'où l'on n'entend plus s'échapper que le bruit du fer et les cris des mourants. Après avoir étudié avec César les diverses tribus de la Gaule, dont Pline, Ptolémée, Strabon et Dion Cassius nous ont décrit le territoire; après avoir applaudi à la mâle éloquence de Tacite, et consulté avec intérêt les écrits de Suétone, d'Eumène et de Procope, il ne nous reste plus, dans cette nuit profonde qui précède une période de rénovation, que quelques

chroniques obscures, derniers bégaiements de la mémoire au seuil de l'oubli.

Grégoire de Tours, qui vivait au VI[e] siècle, nous fait un tableau déplorable de cette décadence générale : « l'étude des « lettres humaines, dit-il, cesse d'être cultivée, ou même elle « est totalement abandonnée dans les Gaules. On n'y trouve « plus un homme qui soit assez bon grammairien, assez habile « logicien pour rapporter soit en vers, soit en prose, les événe- « ments contemporains (1). »

Les ouvrages de Cosmas, qui parcourait l'Orient vers la même époque, nous donneront une idée plus triste encore de la culture des sciences depuis l'âge de Pline. En effet, dans un traité de « topographie chrétienne (2), » le voyageur s'attache à réfuter l'opinion que la terre fût un globe, en même temps que l'assertion toute païenne qu'il existe une zone tempérée au Sud de la zone torride. Il informe ensuite ses lecteurs que, d'après le système véritablement orthodoxe, notre monde est quadrangulaire, s'étend durant 400 journées de marche de l'Est à l'Ouest, et exactement la moitié autant du Nord au Sud. Il nous le représente entouré de hautes murailles, sur lesquelles reposent la voûte du firmament, ajoutant qu'une montagne fort élevée, située vers le Nord, interceptait à certains moments les rayons du soleil, circonstance qui occasionne les changements diurnes et nocturnes.

Les traditions artistiques, dont les malheurs de la guerre effacent jusqu'aux traces, n'apparaissent plus que faiblement dans le Midi de la Gaule. L'évêque de Tours se borne à nous apprendre que saint Remi, voulant donner de l'éclat à la cérémonie du baptême de Clovis, fit tendre quelques toiles peintes dans les nefs d'une église (3). Les relations commerciales, déjà fort restreintes sous la domination romaine, ne sont guère dans une situation plus florissante. Les rois francs, avec l'aide de leurs conseillers ecclésiastiques, s'occupèrent de bonne heure

(1) *Præfat. Hist. Greg. Tur.*
(2) Publié par Montfaucon en 1707.
(3) *Greg. Tur.* lib. II, chap. XXXI.

à les raviver, car ils y voyaient un moyen d'augmenter leur trésor, mais le commerce et l'industrie ne pouvaient que languir sous un régime tout militaire, qui n'offrait nulle garantie contre les exactions, nul recours contre les abus de pouvoir. Il paraît néanmoins que les habitants de Tournai faisaient encore quelque négoce avec l'intérieur du pays, car cette ville ayant soutenu un siége en 575, le roi Chilpéric, afin de lui accorder quelque compensation, céda à l'évêque et au clergé le montant des droits qui se prélevaient au profit du fisc sur tous les vaisseaux qui remontaient et descendaient l'Escaut, ainsi que sur les marchandises qui se vendaient dans la cité ou ses dépendances (1).

Tournai faisait partie à cette époque du territoire ménapien, car les quartiers qui s'étendent de nos jours sur la rive droite du fleuve n'existaient pas encore : son premier évêque fut saint Eleuthère, qui avait pris possession de ses fonctions épiscopales en 486. La reine Brunehaut, durant sa longue et sanglante carrière, décréta aussi quelques mesures favorables au trafic entre les diverses provinces : elle fit réparer plusieurs anciennes voies romaines, en Belgique (2), et le peuple leur a conservé jusqu'à nos jours le nom de « chaussées Brunehaut. » Plusieurs capitulaires, émanant de ses successeurs, nous indiquent qu'on prenait encore quelque soin, malgré les troubles qui s'élevaient sans cesse durant cette ère orageuse, de l'entretien des chemins publics. Sauf ces travaux, dont la nécessité était trop évidente pour en permettre l'abandon, le règne des rois francs ne présente qu'une série de scènes violentes et tragiques. Clovis, après avoir cherché à fonder, à coups de hache, l'unité de la nouvelle monarchie, détruit son œuvre en partageant ses possessions entre ses quatre fils.

Une ardente rivalité ne tarde pas à diviser ceux-ci, qui renouvellent entre eux les luttes que leur père avait eues à soutenir contre les autres chefs francs.

Après de longs démêlés, la France fut divisée en deux royaumes, l'un à l'Orient « Oosterryck, » l'autre à l'Occident « Wes-

(1) Miræi, *dipl.* tom. II, c. CLXX, p. 1310.
(2) *Sigeb. Gembl. chron.*

terryck ou Nova Westria. » Ces états, qui reçurent ensuite, par corruption, les noms d'Austrasie et de Neustrie, se trouvaient réunis en 634 sous le sceptre de Dagobert I. Celui-ci, suivant l'exemple de ces prédécesseurs, les sépara de nouveau et décida que l'Escaut en formerait désormais la ligne de démarcation. D'après cet arrangement, il fut convenu que la Flandre, le Tournaisis, l'Artois et la châtellenie de Lille appartiendraient à la Neustrie, tandis que le Cambrésis, le Hainaut, le Brabant, le pays de Namur et de Liége feraient partie de l'Austrasie. Ce morcellement de nos provinces eut de graves conséquences, car il ne tendit pas seulement à éloigner les unes des autres des peuplades entre lesquelles existaient une certaine communauté d'origine, mais il donna naissance, en d'autres temps, aux prétentions de suzeraineté des rois de France et des empereurs d'Allemagne. Nous ne pouvons cependant, sans nous écarter de notre sujet, nous appesantir sur ces faits que nous devons nous borner à indiquer; il nous reste à examiner une question qui se rattache plus particulièrement à l'objet de nos études : celle de l'organisation civile, politique et économique de l'Empire des Francs.

Nous avons vu que les guerriers germains, après la conquête de la Gaule, adoptèrent en partie les usages de l'ancienne administration, et ne cherchèrent pas à modifier, au moins d'une manière radicale, les institutions juridiques des vaincus. Ceux-ci continuèrent en effet à être régis par les lois romaines, principalement vers les parties méridionales de la contrée. Tandis que les Gaulois prenaient pour arbitres de leurs intérêts la curie ou l'évêque de leur ville, les barbares décidaient leurs contestations par l'autorité des vieilles coutumes teutoniques. Les rapports qui s'établirent peu à peu entre les deux races, forcèrent les conquérants à donner une forme plus précise à leur législation, dont les dispositions nous ont été conservées sous le nom de Loi salique, non pas précisément telles qu'elles existaient du temps de Clovis, mais au moins telles qu'elles furent publiées sous les rois mérovingiens. Le principe de la distinction des classes, qui se développa d'une manière si remarquable durant la féodalité, y est clairement exprimé, ainsi que les droits et les devoirs qui incombaient aux différents

groupes populaires. Les officiers du Roi, *duces*, *comites*, *missi majores*, occupaient le premier rang dans l'État. Ils étaient chargés du gouvernement des grandes provinces, *pagi*, du commandement des armées et de l'exécution de la justice. Le département assigné au duc se composait généralement de douze comtés, mais cette règle est loin d'être invariable; ceux-ci se démembraient à leur tour en cantons ou bourgs de cent famille chacun, à la tête desquels on plaça un fonctionnaire qui reçut l'ancien titre de centenier. Les *missi majores*, *regii*, ou *dominici* n'avaient qu'une mission temporaire : c'étaient des intendants ou commissaires généraux que les rois envoyaient dans les provinces pour veiller à l'exécution des jugements, écouter les plaintes, réprimer les abus, distribuer avec équité les peines et les récompenses.

La classe des nobles, qui venaient après eux, comprenait tous ceux qui n'étaient pas serfs; les affranchis mêmes ne pouvaient aspirer à la noblesse. Les seigneurs francs, « leudes *antrustions* » ne se distinguaient des hommes libres, *ingenui*, que par leur qualité de détenteurs ou bénéficiers de quelque portion du domaine royal : les uns comme les autres étaient exempts d'impôts.

Les esclaves composaient la dernière classe. Ils étaient soumis à la glèbe, c'est à dire qu'on les astreignait à cultiver les terres de leurs maîtres. On les appelait *mancipia*, *servi*, et on les vendait comme un vil bétail, à dix, douze, quinze sous par tête (1).Ceux qu'on nommait *coloni*, *manentes*, n'étaient attachés au service de certaine terre que pour un temps déterminé, c'est à dire pendant quelques jours de la semaine : après avoir satisfait à la « corvée » ils pouvaient travailler à leur profit particulier.

La loi salique, modelée sur les coutumes d'un peuple à peine civilisé, présente un tableau singulièrement confus : relations civiles, dispositions pénales, règlements de procédure, toutes les sections diverses du droit s'y trouvent mêlées sans ordre apparent. Elle ne contient guère de stipulations relatives au commerce, et s'attache spécialement à la répression des délits

(1) Greg. Tur., lib. III, cap. XV; *Leg. Sal.*, tit. XXXVIII.

ruraux. Toutes les offenses sans exception, soit contre les personnes, soit contre les propriétés, y sont compensées par des amendes pécuniaires, proportionnées au rang de l'offensé et à la nature du dommage. Ce code, malgré toute sa barbarie, est d'autant plus intéressant à étudier qu'il forme en quelque sorte la base de l'ancien droit dans nos provinces, où l'influence germanique ne cessa de se faire sentir. Nous possédons une foule d'actes, à partir du IXe siècle, dans lesquels on lit que les décisions qu'ils contiennent étaient prises « secundum legem salicam, » d'après la loi salique.

Le règne de Dagobert Ier, qui fut couronné roi d'Austrasie en 622, et dont nous avons rapporté plus haut les dispositions testamentaires, n'offre guère de particularités dignes d'être notées dans nos annales commerciales. Un diplôme, publié par Miræus, établit cependant que la ville de Wyk te Duurstede, située à quatre lieues d'Utrecht, dans les Pays-Bas, était fréquentée par les marchands dès cette époque, et qu'elle recevait des vaisseaux étrangers, saxons ou hongrois, qui venaient y faire un trafic en grains et en miel (1). Il n'est pas inutile d'ajouter que les chefs francs se réservèrent le monopole de la vente du sel, qui continua à se faire, comme sous les Romains, au profit de la couronne. Les domaines royaux étant fort importants, les princes de la première race en avaient confié la direction à un officier spécial, qui prenait le titre de maire du palais. Cette charge, qui équivalait d'abord à celle de grand-maître de la maison royale, ne conférait point de pouvoirs extraordinaires à son titulaire, qui était essentiellement amovible.

Les circonstances changèrent cependant après le règne de Dagobert Ier, dont les successeurs, trop faibles pour exercer l'autorité par eux-mêmes, en abandonnèrent la responsabilité et les soucis à leurs ministres. Tandis qu'ils se livraient entièrement à leurs plaisirs et à leurs vices, le maire du palais s'empara peu à peu du pouvoir, et devint le véritable chef de la nation. Il prit le titre de duc des Francs et, au lieu de tenir ses fonctions de la bienveillance royale, il se fit élire par le peuple.

(1) Miræi, *Dipl. Belg.*, lib. I, cap. I, p. 241.

Ebroïn, lui-même ayant fait assassiner Dagobert II, son souverain, et s'étant rendu odieux par son despotisme, les Belges refusèrent de lui obéir, et reconnurent pour chef Pépin de Herstal, fils d'Ansegise et de Begga, et dont l'aïeul avait été maire du palais sous Clotaire II.

Pépin, devenu duc d'Austrasie, s'assura des dispositions de ses partisans, les réunit autour de lui, et s'avança jusqu'à la forêt charbonnière, qui formait la limite de son territoire. Ebroïn, abandonné par les grands, avait déjà été immolé à la vengeance du peuple, mais Bertaire, qui avait pris sa place, se montrait disposé à soutenir la lutte contre les Austrasiens, au nom du roi Thierri III. Les deux armées se rencontrèrent à Testry, près de Saint-Quentin, et, après un combat acharné, les Neustriens furent complétement défaits. Bertaire fut massacré par ses propres soldats, et Thierri tomba entre les mains de Pépin, qui, dans la crainte d'irriter la nation, lui laissa le vain titre de roi, tout en s'emparant des finances et de l'autorité réelle.

Cet événement, en faisant disparaître la nationalité de la Neustrie, préparait aussi la chute de la dynastie régnante. Il devenait impossible en effet aux descendants dégénérés de Mérovée et de Clovis, désormais condamnés à l'impuissance, de se maintenir plus longtemps à côté de ces ducs, aussi ambitieux que vaillants, qui se mettaient bravement à la tête de leurs hommes d'armes, et ne reculaient pas plus devant la rude vie des camps qu'en présence des embarras et des fatigues du conseil.

Pépin, après avoir dirigé l'administration du royaume sous Clovis III, Childebert III et Dagobert III, mourut en 714, laissant les mêmes fonctions à son fils Charles-Martel, qui ne parvint à se faire reconnaître qu'après une guerre civile. Ce prince belliqueux avait déjà eu à résister aux Saxons, aux Frisons et aux Allemands, contre lesquels il s'était défendu avec succès, lorsqu'il apprit que les Sarrasins, après avoir fait la conquête de l'Espagne, venaient de passer les Pyrénées en grand nombre, et s'avançaient vers le centre de la France. Leur manière de combattre, leur fanatisme, les cruautés qu'ils exerçaient sur leur passage semaient la terreur autour d'eux, et Charles sentit

la nécessité de faire un effort suprême afin de se débarrasser au plus tôt de ces dangereux adversaires. Il promit de grandes récompenses à tous ceux qui se joindraient à lui, marcha rapidement contre les ennemis, et réussit à les arrêter dans les plaines de Tours, où il les mit en pleine déroute. Ce triomphe, qui sauvait l'Europe d'une invasion formidable, laissait le vainqueur dans une position difficile, forcé qu'il était de satisfaire aux exigences de ses compagnons. Charles ne vit qu'un moyen de leur tenir parole, et il n'hésita pas à l'employer; l'Église possédait déjà des revenus opulents; il s'empara des dîmes appartenant aux différentes communautés religieuses et les distribua aux défenseurs du pays. Cette mesure assez hardie à cette époque, lui est amèrement reprochée par les écrivains ecclésiastiques, qui ont fait de sa damnation un article du droit canon (1). Ils prétendent même qu'un saint descendu du ciel, vint révéler les souffrances de Charles Martel à Eucher, évêque d'Orléans. Quoi qu'il en soit, ce prince mourut en paix le 22 octobre 741, laissant trois fils, dont les deux aînés. Carloman, et Pépin, se partagèrent les provinces : le premier eut l'Austrasie, et le second la Neustrie, la Bourgogne et la Provence.

Carloman s'étant retiré dans un monastère, Pépin s'empara du gouvernement que l'abdication de son frère venait de laisser vacant, il se trouva dès lors le chef réel de la monarchie franque. Il était réservé à ce prince de réconcilier le pouvoir avec l'Église, et de compléter la ruine de la dynastie mérovingienne. Désirant réunir la dignité royale à l'exercice de l'autorité suprême, sans être accusé d'usurpation, il sollicita une décision du pape Zacharie sur la question de savoir à qui appartenait le titre de roi : à celui qui n'exerçait aucun des devoirs attachés à la souveraineté, bien qu'il en conservât les prérogatives, ou à celui qui supportait le fardeau des affaires, et s'astreignait à toutes les charges de la puissance royale? Le pape prononça en faveur de ce dernier, et son avis fut suivi sans délai. La nation, solennellement assemblée à Soissons, le 1er mars 751, acclama le duc des Francs, qui fut sacré en

(1) Haræus, tom. I, p. 32.

qualité de roi de France par saint Boniface, légat du saint siége et archevêque de Mayence. Childéric III, qui n'avait jamais été qu'un instrument entre les mains de son puissant vassal, fut tonsuré et jeté dans l'abbaye de Sithiu, à Saint-Omer. Étienne II, qui remplaçait le pape Zacharie, recueillit bientôt les fruits de la complaisance de son prédécesseur, car il fut mis en possession, grâce à l'énergique intervention de Pépin, d'un assez vaste territoire enlevé à Astolphe roi des Lombards.

Tandis que le Pontife agrandissait ainsi son domaine temporel, tout en affermissant sa puissance spirituelle, quelques missionnaires continuaient à parcourir la Belgique, où ils s'efforçaient de détruire les restes de l'Idolâtrie. Vers 764, un de ces courageux disciples du Christ, saint Gommaire, se bâtissait une cellule dans une petite île déserte au confluent de la Nèthe, autour de laquelle s'éleva plus tard la ville de Lierre. Déjà plusieurs couvents, assez humbles à l'origine, s'étaient établis sur différents points du pays, bien que le peuple continuait à se montrer peu empressé, en général, à renoncer au paganisme. Les premiers apôtres de l'Évangile, en Belgique, appartenaient presque tous à l'ordre des Bénédictins, et fixaient de préférence leur séjour dans des lieux déserts, et peu habités. C'est ainsi que saint Amand s'était retiré dans le hameau de Gand, alors inconnu, et que saint Rombaud avait vécu en solitaire dans la forêt où l'on devait édifier plus tard la ville de Malines; saint Ghislain et saint Trond, non moins zélés, s'étaient écartés également au milieu des terres, pour aller dresser un autel sur l'emplacement des localités qui portent aujourd'hui leur nom.

Un grand nombre de cités doivent leur origine, dans les Pays-Bas, à de pieux cénobites (1), dont la retraite agreste et sauvage ne tardait pas à se transformer en chapelle ou en couvent. Leurs disciples, généralement aussi pauvres qu'eux-mêmes, commençaient d'abord à défricher le sol qui s'étendait autour du sanctuaire, recevaient ensuite quelques donations

(1) Entre autres les villes d'Antoing, de Bilsen, de Ciney, de Diekirch, de Florennes, de Fontaine-l'Évêque, de Furnes, de Huy, de Leuze, de Liége, de Mons, de Nivelles, de Poperingue, de Renaix, de Rœux, de Saint-Nicolas, de Soignies, etc.

qui leur permettaient de donner plus de développement à leurs cultures, et acquéraient ainsi insensiblement au domaine plus considérable. Les seigneurs voisins, retenus par une sorte de crainte superstitieuse, respectaient ces colonies naissantes, qui échappaient ainsi aux désastres qui accablaient les propriétés laïques. Une foule de gens, attirés par l'espoir de vivre en paix à l'ombre du monastère, venaient se grouper auprès de l'édifice consacré, et l'on vit beaucoup d'hommes libres, ruinés par l'obligation du service militaire gratuit, se réduire volontairement à l'état de colons ou de *lœti* de quelque abbaye, afin de se soustraire aux persécutions. Les paysans n'avaient point à passer par des formalités bien compliquées pour déclarer qu'ils se rendaient serfs d'une église ; il leur suffisait de planter une croix au milieu de leurs champs, et le nombre de ces signes symboliques augmenta à un tel point dans certains parties de la contrée, que les princes se virent obligés de promulguer des règlements afin de réprimer l'abus d'une telle coutume (1).

Ces communautés religieuses, que les anciennes chroniques nous permettent d'étudier dès leur formation, étaient appelées, comme nous l'avons déjà fait observer précédemment, à contribuer d'une manière considérable aux progrès de l'agriculture et de l'industrie. Sans la fondation des abbayes de Tongerloo, d'Averbode et de Postel, selon la remarque fort juste de M. Schayes (2), les campagnes fertiles qui les entourent seraient peut-être encore des bruyères arides ou des landes improductives. Les moines rendirent sous ce rapport des services incontestables, de même qu'ils méritent également des éloges pour avoir sauvé de la destruction une foule de précieux monuments littéraires, qui eussent été entièrement perdus s'ils n'avaient été recueillis grâce au goût éclairé de quelques abbés. Ils contribuèrent aussi à la renaissance des arts, désormais consacrés à l'embellissement des édifices du culte, et réclamèrent, au nom de tous les opprimés, le droit d'asile au pied des autels.

On ne peut, sans faire preuve de partialité, méconnaître des

(1) Moreau, huitième discours sur l'histoire de France, p. 412.
(2) *Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, tom. II. Brux., 1838.

titres aussi parfaitement établis, mais il faut bien ajouter cependant que les institutions monastiques, si elles ont eu leurs phases brillantes, ont aussi leurs parties sombres. Les abbés, devenus grands propriétaires, confondirent souvent les intérêts publics avec ceux de leurs couvents, et exercèrent une influence fatale sur les libertés politiques du pays. On peut leur faire un autre reproche que nous croyons également fondé, c'est celui d'avoir contribué à rabaisser le sentiment religieux, en donnant une importance exagérée au culte des reliques, dont ils tiraient de beaux revenus, et en introduisant dans l'enseignement une foule de récits légendaires, dont l'absurdité est évidente, et dans lesquels on chercherait en vain la morale élevée, l'austère sentiment du devoir, l'esprit de charité et de dévouement qui caractérisaient les premiers chrétiens.

Les relations étroites de Pépin le Bref avec l'église romaine, en aidant ce prince à rétablir l'autorité royale, mettaient les Francs en hostilité avec les populations encore païennes. Le désir d'acquérir des possessions nouvelles, la nécessité d'empêcher d'autres tribus teutoniques de dépasser les limites de l'Empire, forcèrent Charles Ier, fils et successeur de Pépin, à garder sans cesse les armes à la main. Ce prince, auquel l'histoire a donné le nom de Charlemagne ou le Grand, régna d'abord avec son frère Carloman, et se trouva seul maître du royaume à la mort de celui-ci. Il resserra son alliance avec le Saint-Siége en attaquant le roi des Lombards, qu'il fit prisonnier dans Pavie, et qui alla finir ses jours à Liége, sous la garde de l'évêque Agilfride. Tranquille désormais de ce côté, il se trouva bientôt en présence d'autres ennemis, redoutables par leur valeur, leur énergie et leur indomptable persévérance.

Les Saxons, successivement attaqués par Pépin de Herstal, Charles Martel et Pepin le Bref, avaient fait à ceux-ci une guerre implacable. Il est assez difficile de déterminer, d'une manière exacte, l'étendue du territoire qu'ils occupaient, mais il est probable qu'on désignait sous le nom de Saxe, au VIIIe siècle, la contrée qui se présente au Nord et à l'Orient du Weser (1). Ils

(1) Voy. un travail de M. Meyer, dans les *Mém. de l'Académie de Bruxelles*, tom. III, p. 469.

avaient en outre implanté des colonies, comme nous l'avons déjà constaté, sur divers points du littoral de la mer du Nord, et s'étaient ménagé l'appui des Frisons, dont ils partageaient les mœurs et les usages. Un de leurs chefs, qui avait nom Adroald, s'était emparé dès le septième siècle des districts de Saint-Omer et de Saint-Pol, ainsi que d'une partie des côtés de Flandre, et s'était retranché dans le fort de Sithiu (1).

Charlemagne, voulant à tout prix les empêcher de ravager les frontières, comprit qu'il ne parviendrait à les faire renoncer à leurs habitudes de déprédation qu'en transformant leur état social, et il prit la résolution de leur imposer, par la force, le culte et les croyances des Francs. Il rencontra néanmoins, dans leur chef Witikind, un adversaire fécond en ressources, inébranlable dans l'adversité, prompt à profiter d'un succès, et dont l'héroïque intrépidité prolongea longtemps cette lutte sanglante, qui fut souillée par les plus horribles cruautés. Les Saxons, unis aux Danois dont ils avaient réclamé des secours, défendirent durant trente trois ans leur sauvage indépendance. Souvent vaincus, ils acceptaient leur sort avec une résignation apparente, se laissaient baptiser, puis se relevaient encore, massacraient leurs prêtres et reprenaient leurs idoles.

Les lois qu'on leur imposa, après l'assemblée de Paderborn, donnent une idée du fanatisme religieux et de la férocité qui animaient les vainqueurs. La révolte contre le prince, le mépris du culte, l'assassinat des membres du clergé ou des seigneurs, le rapt, le pillage des églises y sont punis de mort, en même temps que le refus d'obéir aux prescriptions de l'Évangile ou d'observer l'abstinenece durant le carême. Un saxon, coupable de tous ces crimes, n'avait, pour échapper aux poursuites, qu'à se soumettre à la pénitence publique : l'absolution du prêtre lui permettait de rentrer en grâce, et de se faire pardonner sa conduite. Ces mesures législatives n'ayant pas empêché les Saxons de se soulever de nouveau, Charlemagne résolut de les dominer par la terreur, et le sang de quatre mille d'entre les rebelles rougit le fer des bourreaux, sous les yeux de leurs

(1) Depping, *Hist. des expéditions maritimes des Normands*. Paris, 1844, un vol. in-12, p. 51.

compatriotes, qui avaient été conduits au pied de l'échafaud par les bandes armées du monarque franc.

Tandis que les tribus germaniques, épuisées par tant d'efforts, donnaient le spectacle d'une agitation perpétuelle, tantôt humiliées et abattues, tantôt arrogantes et fières, Charlemagne, qui cherchait dans l'unité des croyances religieuses la réalisation de ses plans de réorganisation politique, recevait à Rome des mains du pape Léon III, la couronne d'empereur d'Occident. Les dissensions intestines, le mélange des races, la diversité des intérêts et des sentiments, avaient exercé jusqu'alors leur action dissolvante sur les liens sociaux : un fils de l'Église allait essayer de grouper ces éléments opposés, de les combiner entre eux, et de rétablir l'ordre dans cet immense chaos, berceau d'une civilisation nouvelle régénérée par la foi. Charlemagne, en associant intimement sa politique à celle du Saint-Siége, croyait assurer l'avenir de sa propre dynastie, et contribua en réalité à fonder la puissance d'une théocratie, qui finit par dicter la loi à ses successeurs.

Le pouvoir spirituel, basé sur les impressions reçues, le respect des traditions, et la constitution intime de la conscience humaine, était doué d'une énergie et d'une force de résistance bien supérieures à celles de l'autorité temporelle, qui dépendaient entièrement, à cette époque, des qualités particulières de celui qui l'exerçait : l'empire rêvé par le fils de Pepin le Bref était destiné à tomber avec son fondateur, mais le pontife qui lui donna la couronne devait conserver longtemps le privilége de sacrer les rois. Les conséquences de ces concessions ne tardèrent pas à se faire sentir, et la supériorité des évêques sur les magistrats civils se dessine de bonne heure :

« Les évêques, lisons-nous dans un capitulaire, porteront « témoignage si les comtes rendent la justice sans haine et sans « mauvaise intention touchant la punition des larrons. Le « comte qui aura puni un homme contre le droit perdra sa « dignité et sera puni ; les juges inférieurs doivent représenter « au plaid du comte les larrons qui ont volé dans leur *centaine*, « à peine de se voir démis de leur dignité et des bénéfices qui « y sont attachés, ou de payer une amende s'ils ne jouissent « d'aucune portion du domaine. »

Cette disposition, comme on le voit, mettait les officiers impériaux entièrement à la merci des prélats. Il nous reste de nombreuses dispositions législatives émanant de l'empereur des Francs. Le premier capitulaire important que nous possédions est daté de 779, et prépare la réalisation des plans administratifs de ce prince. Les hommes libres, dont le nombre, comme nous l'avons déjà remarqué, diminuait rapidement, n'allaient plus aux assemblées judiciaires des comtes ni des centeniers, où ils étaient appelés à juger leurs pairs, accablés qu'ils étaient de ces convocations, que les magistrats multipliaient à dessein afin d'augmenter le chiffre des amendes qu'ils avaient le droit d'exiger des absents. Charles réprima cet abus en réduisant à trois par an les réunions auxquelles les hommes libres devaient se rendre, et, pour assurer en tous cas l'administration de la justice, il institua des échevins, *Scabini*, magistrats subalternes, à la nomination du comte et du centenier. Il établit en outre deux plaids généraux, qui devaient se tenir annuellement aux époques où se réunissaient les conciles épiscopaux, en mars et au commencement de l'automne.

Ces réformes politiques furent bientôt suivies de mesures financières non moins importantes : le capitulaire publié à Herstal est devenu célèbre en ce qu'il consacre l'établissement définitif de la dîme. Le payement de cette redevance, exigé depuis deux siècles par l'épiscopat, avait été jusqu'alors tout à fait facultatif : l'empereur en fit une loi, qui ne fut pas acceptée sans de longues contestations. Il établit l'unité des poids et mesures dans toutes les villes et les monastères, en se basant sur ce texte biblique : « *Pondus et pondus, mensura et mensura, utrumque abominabile est apud Deum* (1). » Le commerce des grains fut soumis à un règlement particulier, décrété à Francfort en 794.

« Nul homme, dit cet arrêté, clerc ou laïque, ne pourra « vendre les blés, en temps de disette comme en temps d'abon- « dance au delà du prix fixé pour le *boisseau public*, savoir « un denier par boisseau d'avoine, deux par boisseau d'orge, « trois par boisseau de seigle, quatre par boisseau de fro-

(1) Prov., cap. XX, v. 10.

« ment (1). Le pain ne se vendra pas au delà d'un denier les « vingt quatre livres; les blés provenant des domaines royaux « seront livrés à prix réduits (2). »

Les lois salique et ripuaire ne statuaient que des peines pécuniaires contre les voleurs et les assassins : il frappa ceux qui seraient convaincus de ces crimes de pénalités corporelles; un larron, condamné pour la première fois devait perdre un œil; on lui coupait le nez en cas de récidive, et une troisième condamnation entraînait la mort. Le meurtrier ne pouvait se soustraire à cette dernière peine et, afin que l'asile des églises ne retardât ou n'empêchât pas le cours de la justice, il fut défendu d'y recevoir ceux qui se trouvaient sous le coup d'une sentence capitale, et même de leur procurer des aliments.

Ces réformes, dont l'examen approfondi appartient plutôt à l'histoire du Droit, présentent cependant quelques détails curieux relatifs au commerce, à l'agriculture et à l'industrie. Les rois francs, comme on le sait, possédaient une foule de propriétés rurales, qu'ils faisaient exploiter à leur profit. Charlemagne s'occupa avec beaucoup de soin de l'administration de ces biens de la couronne, et quelques-unes des lettres qu'il adresse, à ce sujet, à ses intendants, offrent le plus grand intérêt. « Nous voulons, dit-il dans une de ces instructions, que « l'on attache à chacun de nos châteaux des ouvriers en fer; « des orfèvres ou des argentiers; des tailleurs; des tourneurs; « des charpentiers; des armuriers; des ciseleurs; des savon« niers; des brasseurs qui sachent faire la cervoise, le cidre et « le poiré, et toute autre liqueur bonne à boire; des boulan« gers qui aient appris à confectionner la semoule pour notre « usage; des faiseurs de filets, habiles à fabriquer tout ce qui « est nécessaire à la chasse, et le reste des hommes de métier « qu'il serait trop long d'énumérer (3). »

Tous ces artisans étaient pris dans la classe des serfs, et travaillaient pour le compte du prince sur les matières premières qu'on leur confiait. Si l'on ajoute à ceux-ci quelques marchands

(1) Le denier d'argent valait 36 centimes 24/100.
(2) Deux deniers le boisseau de seigle, trois celui de froment.
(3) *Capitulare Caroli Magni*, § 45, p. 655, *in Baluzii*, tom. I, p. 331.

ambulants, qui voyageaient péniblement en portant leur balle sur le dos, sans demeure fixe, rançonnés en tous lieux, on se fera une idée de la situation industrielle et commerciale de l'intérieur du pays à la fin du VIIIe siècle. Les seigneurs francs qui avaient obtenu les portions du domaine à titre de bénéfices, suivaient l'exemple du monarque. Ils se construisaient une demeure au centre de leurs terres, et les faisaient cultiver. Les titres du moyen âge donnent le titre de *villa indominicata* à ces manoirs, ainsi qu'au territoire qui en dépendait, d'où leur est resté, plus tard, le nom de « village. » Chacun d'eux avait ses gens de métier, au milieu desquels vinrent se fixer parfois des hommes libres, du consentement du propriétaire, qui désignait ces derniers par le terme *d'ingenui qui per fiscos nostros commanent*. Les ouvriers attachés à la *villa indominicata* formaient ce qu'on appelait le domestique, *familia*, du château. Les femmes des tenanciers, particulièrement les serves, étaient tenues de fournir à leurs maîtres une certaine quantité d'étoffes, et du temps de Charlemagne cette fabrication était considérée comme une œuvre essentiellement servile. Les principales de ces étoffes portaient le nom de *camisilis*, ou de *camisile*, *camisialis*, *camisilus* (1).

Ces usages, que la féodalité allait consacrer pour longtemps, étaient encore presque inconnus sur les côtes de Flandre, bien qu'ils existassent déjà dans les environs de Gand, où Éginhard, le secrétaire de Charlemagne, devenu plus tard abbé de Saint-Bavon, possédait des biens considérables. Les rivages de la mer, ravagés par les flots, entourés de bois, etaient habités par une population de marins, qui continuait à se joindre aux Frisons, aux Saxons et aux Danois, préférant courir l'océan que de se courber sous la servitude. On remarquera en effet que presque tous les noms de villages, vers le littoral, indiquent une origine plus récente que celle des bourgades du centre de la contrée. La tradition même, en nous conservant la légende de Lyderik, qu'on a considéré longtemps comme le fondateur de la première dynastie flamande, ne nous rappelle-t-elle pas,

(1) Voy. *Polyptique* de l'abbé Irminon, publié par M. B. Guerard. Paris, imprim. royale, 1844, in-4°, tom. I, 2e partie, § 383-387, p. 217, 225.

sous la personnification du géant Phinart, la présence d'une race hostile dans les anciennes forêts ménapiennes? Meyer, parlant de ce même Lyderik, ajoute qu'il chassa de la Flandre ceux qui, par opiniâtreté ne voulurent pas embrasser la religion chrétienne (1), et nous voyons Charlemagne lui-même, en 775, enjoindre à ses officiers de dissiper les rassemblements de colons et de serfs fugitifs qui se formaient sur ce territoire. Cette dernière disposition est particulièrement remarquable, car elle indique que les rebelles étaient non seulement parvenus à s'y soustraire à la poursuite, mais qu'ils pouvaient même y devenir dangereux.

Les temps étaient arrivés en effet où les peuples du Nord, arrêtés sur les bords du Rhin par les forces réunies de la monarchie franque, allaient se frayer une autre voie vers les provinces dont ils convoitaient les richesses, en se confiant à de frêles esquifs, ballottés par l'océan. Les Saxons, abattus, décimés, condamnés à quitter leur pays pour aller cultiver les domaines du conquérant, des rives de la Seine à celles de l'Escaut, allaient voir surgir des vengeurs. Leurs ennemis comprirent les périls qui les menaçaient à leur tour, et s'étudièrent à y remédier par des mesures efficaces et promptes. L'empereur ordonna la construction d'un certain nombre de bateaux, établit des postes à l'embouchure des fleuves, et imposa aux habitants du littoral l'obligation de se lever en masse quand leur aide serait requise (2). Déjà des Danois avaient abordé en Frise, en 775, et peu de temps après d'autres émigrants cherchaient à débarquer sur les rives de la Belgique, non loin du village actuel de Ghistelles, probablement dans le dessein de se joindre à des colons venus précédemment de la mère-patrie (3). L'annaliste qui nous rapporte ce fait prétend même qu'Enguelram, forestier de Flandre (4), fut chargé par le souve-

(1) Meyer, *Annales rerum Flandricarum ad annum* 804.

(2) Karoli M. Capitula, cap. XVI, *de liberis hominibus maritima loca habitant*, dans le tome IV de l'ouvrage de M. Pertz, *Monum. Germ. Histor.*, pag. 16.

(3) Meyer, ad ann 800; Le Grand, *Mémoire sur l'ancienne ville de Ghistelles*, broch. in 8°. Anvers, 1837.

(4) L'existence des forestiers sous Charlemagne est établie par des capitulaires. Dans l'édit sur les *villæ* ou « fermes » de l'an 800, il est fait mention de

rain, dès l'année 808, de réprimer les excès des pirates (1). Les expéditions de ceux-ci, d'abord assez peu importantes, ne tardèrent pas à prendre plus de développement. Godefroid ou Godfried, roi de certaines îles du Danemark et des côtes du Jutland, étant entré en lutte avec quelques tribus slaves, soutenues par les Francs, quitta le port de Slesvig avec une flottille, rançonna ses adversaires, et retourna dans ses domaines avec un riche butin. Enhardi par ce premier succès, il remit bientôt à la voile, et débarqua en Hollande avec 200 vaisseaux.

Charlemagne, dont l'active vigilance ne pouvait être prise en défaut, réunit des troupes en Allemagne, puis se rendit à Boulogne, où il avait déjà fait rassembler quelques navires, dans la crainte d'une agression. Il restaura le phare de cette ville, qu'on avait laissé tomber en ruines, et ordonna d'y allumer, chaque nuit, un fanal destiné à guider les navigateurs. Après avoir inspecté ce port dont il voulait faire l'un des arsenaux de sa marine, il vint sur les bords de l'Escaut, où il avait fait établir également des ateliers de construction navale, « in loco qui Ganda vocatur, » dans un lieu appelé Gand. Ce passage de son historien Eginhard a donné lieu à de nombreuses controverses. Plusieurs historiens se basant sur ce que, dans les chartes du IXe et du Xe siècle, Gand est désigné sous le nom de *portus Ganda*, en ont conclu que cette ville était un port de mer à cette époque, et communiquait avec l'océan par un golfe. Cette expression de « port, » appliquée à cette localité, ne peut être admise cependant comme une preuve bien décisive de la vérité de l'allégation que nous venons de rapporter, car il est constant qu'on l'appliquait, durant le moyen âge, à tous les lieux habités situés sur les bords d'un fleuve. M. Schayes, dans son « histoire des Pays-Bas avant et durant la domination romaine » se prononce toutefois en faveur de ceux qui veulent faire de Gand une ville maritime, et fait observer à l'appui de cette thèse que Saint-Omer, qui se trouve aussi éloignée du rivage que

mayeurs, *forestiers* et autres officiers ; ailleurs, dans un règlement de 813 sur les forêts, il est dit : « que les forestiers les défendent bien et gardent en même temps le gibier et les poissons. »

(1) Meyer, *Annal. Fland. an.* 808; Lesbroussart, édit. d'Oudegherst, tom. I, pag. 90.

la capitale de la Flandre orientale, recevait encore les flots sur son territoire au XIe et au XIIe siècle. Cet argument, tout bien considéré, n'a guère plus de force que le premier, car si des influences locales ont pu déterminer un effet physique sur certaines parties de la côte, cette circonstance n'autorise pas à en étendre les conséquences à tout le littoral. M. de Bylandt, dans un mémoire spécial publié par M. de Reiffenberg, a examiné également cette question, en combattant avec habileté les prétentions que nous venons d'exposer (1).

On ne peut douter cependant que le lieu dont il est fait mention par le secrétaire de Charlemagne ne soit bien réellement la ville de Gand, car le même endroit se trouve désigné dans un diplôme par lequel le roi Lothaire confirma, en 967, les possessions de l'abbaye de Saint-Bavon, accompagné d'une description des villages voisins qui ne laisse aucune obscurité à cet égard (2). Sans entrer en de plus longs détails, nous ne croyons pas pouvoir admettre, en présence d'une foule d'observations géologiques qui contredisent ce fait, que la mer s'étendait jusqu'à Gand au commencement du IXe siècle. Il est plus probable qu'il existait à cette époque, par la Lieve, une communication entre Gand et Maldeghem, qui était situé, comme nous l'avons déjà vu, sur les bords d'un vaste golfe formé par la mer du Nord vers la fin de la domination romaine.

Charlemagne ne devait pas voir terminer cette guerre, dont sa puissante influence n'eût peut-être pas suffi à arrêter le cours, et qui devait semer la désorganisation dans le vaste empire qu'il espérait laisser à son fils. Il mourut à Aix-la-Chapelle, le 28 janvier 814, après un règne de 47 ans. Sa fin, qui ne présageait que des malheurs à la monarchie qu'il avait si longtemps

(1) *Archives pour l'histoire des Pays-Bas*, tom. III, p. 4.

(2) « ... Appendentia autem hæc roboramus, omnes mansiones ultra Legiam, de portu Gandavo : in Heckenghem mansiones decem... villa Gondelghem... villa Slota, et Slonderaga, et Desseldonck, Tonensela et Spenghedonck et Metmedonck, villa Singhem cum appendiciis suis..... » (Miræi, *Don. piar.*, c. XXXVI.)

Il est facile de reconnaître, dans ces dénominations un peu barbares, les villages de Wondelghem, de Slote, de Desseldonck, de Dorensele, de Mendonck, situés par delà la Lys, en partant de Gand.

dirigée, arrache au poète saxon, son panégyriste, les réflexions les plus amères : « Désormais, ô malheureuse France, s'écrie-« t-il, à quelle calamité n'es-tu pas exposée ! Toutes tes fron-« tières sont ouvertes à la férocité des barbares qui se font un « jeu de tes larmes, et qui brûlent d'impatience de s'enrichir de « tes dépouilles. »

Væ tibi, væ tali modo defensore carenti
Francia, quam variis cladibus opprimeris (1)!

Les Francs avaient fait, sous le gouvernement de ce prince, un premier pas vers la civilisation. Son règne, malgré les cruautés dont il est souillé, forme une des périodes les plus remarquables de l'histoire. Lois, mœurs, usages, tout avait été remanié par l'infatigable activité du monarque qui, tout en s'occupant avec vigueur de la défense de ses immenses possessions, cherchait à relever les lettres et les arts, en même temps qu'il consolidait les institutions politiques. Toute l'Europe, à son avénement, était plongée dans les ténèbres de l'ignorance : Charlemagne entreprit de les dissiper. Les ecclésiastiques entre autres, étaient si profondément ignorants que les Conciles s'étaient crus obligés d'enjoindre aux prêtres de se mettre en état d'expliquer et de comprendre l'oraison dominicale. Ces derniers se révoltèrent contre une telle exigence, alléguant que les études littéraires étaient parfaitement inutiles pour se perfectionner dans la science du salut et des bonnes mœurs. Alcuin interdisait à ses disciples la lecture des poètes de l'antiquité, craignant qu'ils n'y puisassent des éléments contraires aux saines doctrines.

Charlemagne défendit, en cette circonstance, les droits de la raison humaine; dans une lettre adressée aux prélats, il leur représente que la régularité de la vie et les pratiques de la religion ne sont pas les seuls moyens de plaire à Dieu, « il vaut « mieux, leur dit-il avec beaucoup de bon sens, faire le bien « que le connaître, mais on le fait plus sûrement quand on le « connaît. Des soldats de l'Église doivent être des hommes « également pieux et savants. Nous désirons que vous viviez

(1) *Poetæ Saxon. Annales de Vita Caroli M.*, lib. V, ad ann. 814.

« en chrétiens, mais nous souhaitons aussi que vous parliez « convenablement. » Pour réaliser ces vues, Charlemagne avait établi des écoles dans les cathédrales et les principaux monastères du pays. Les plus célèbres de la Belgique étaient celles de Liége, d'Utrecht, de Lobbes, de Saint-Amand et de Saint-Bertin. Il y fit étudier non seulement les langues grecque et latine, mais aussi quelques sciences, entre autres l'arithmétique. C'est à son époque que remonte l'habitude de compter par livres, sous et deniers (1).

Que devait-il rester de toute cette organisation factice, qui n'était point basée sur le progrès des mœurs, mais reposait entièrement sur la volonté, l'influence et l'énergie du souverain ?

L'empereur mourant emportait son sceptre dans la tombe, et la plainte du poète saxon, triste et solennelle comme une prophétie, inaugure un nouveau règne.

(1) Dewez, *Hist. de la Belgique*, tom. II, p. 179.

CHAPITRE IV

Intervention franque dans le Jutland. — Riches étoffes importées en Belgique. — Détails sur les villes de Mons, de Leuze, d'Ostende et de Roulers. — Louis le Débonnaire règle la succession à l'Empire. — La marine chez les peuples du Nord. — Hariold, un chef danois, s'établit en Frise. — Dissensions parmi les membres de la famille impériale. — Pillage de Dorestadt et prise du château d'Anvers. — Relations maritimes avec l'Écosse. — Guerre civile à la mort de Louis le Débonnaire. — Nouveau partage de la monarchie franque. — Les Normands en Flandre. — Mort de Lothaire Ier. — Judith et Baudouin Bras de Fer. — L'invasion des peuples du Nord favorable au développement des villes. — Contributions de Guerre. — Partage de l'Austrasie. — Les Normands à Thuin. — Leurs ravages en Belgique. — Bataille de Louvain. — Avénement de Charles le Simple. — Harald Harfager et Rollon. — Captivité et délivrance du comte de Hainaut. — Établissement du duché de Normandie. — Troubles en Austrasie et en France. — Mort de Rollon.

Louis Ier, dit le Débonnaire, fils de Charlemagne et d'Hildegarde, associé à l'empire dès l'an 813, arriva à Aix-la-Chapelle peu de temps après la mort de son père. Il venait à peine de gravir les degrés du trône, lorsqu'une députation danoise se présenta à sa cour, non pour y apporter des menaces de guerre, mais afin d'y solliciter de l'appui contre un ennemi commun. Godefroid, ce vaillant roi de mer qui avait osé braver la puissance des Francs, avait été assassiné, durant son expédition en Frise, par l'un de ses compagnons. Les chefs qui se disputaient sa succession ayant péri les armes à la main, le parti vainqueur

s'était rangé sous l'autorité de deux frères, Hariold et Regnifrède. Ceux-ci avaient pris l'engagement de respecter les frontières, et de contenir l'ardeur belliqueuse de leurs sujets, lorsqu'une nouvelle révolution leur enleva le pouvoir, en le rendant aux fils de Godefroid. Regnifrède tomba percé de coups sur le champ de bataille, et Hariold se réfugia en Allemagne, afin d'y implorer la pitié de son allié. Celui-ci le reçut favorablement et, au mois de mai 815, des troupes saxonnes et Obodrites passèrent l'Eider et campèrent sur le territoire normand, afin d'y défendre la cause du royal exilé, dont elles rétablirent, pour quelque temps, la souveraineté précaire et contestée.

Tandis que Louis Ier provoquait ainsi ses plus dangereux adversaires, il négligeait le gouvernement de l'État pour ne s'occuper que des affaires ecclésiastiques. Charlemagne avait fait autrefois quelques lois somptuaires, et son héritier voulut les étendre au clergé. Ce fut sous son règne, dit un auteur contemporain, que les clercs et les évêques commencèrent à quitter leurs baudriers d'or et leurs ceintures chargées de coutelas ornés de pierreries, ainsi que leurs habits élégants et leurs beaux éperons (1). Cette observation nous apprend que les riches étoffes, importées d'Orient par Avignon et Marseille, enlevées aux Arabes ou aux Lombards, n'étaient pas inconnues en Belgique. Les ornements sacerdotaux de saint Remacle et de saint Lambert, qui datent du viie siècle et dont les Bénédictins parlent avec éloges, en fournissent la preuve, confirmée d'ailleurs par de nombreuses autorités. M. Francisque Michel, dans un travail plein d'érudition, rappelle que Carloman, fils et successeur de Pepin, désirant contribuer à l'ornementation du tombeau de Saint-Hubert, offrit de précieux tissus à l'église de ce nom (2). On lit aussi dans la vie de Saint-Gower, écrite vers 850, que Charlemagne étant passé sur le Rhin sans vouloir s'arrêter au monastère du saint confesseur, malgré les instances de l'abbé, faillit recevoir le châtiment de son refus; mais qu'ayant reconnu sa faute, il envoya pour en obtenir le pardon vingt-cinq livres d'argent et deux pièces de soie.

(1) Astron., *Vita Ludov. pii*, cap. XXVIII.

(2) Francisque Michel, *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent*, tom. I, p. 113. Paris, 1852, édit. par Crapelet.

Louis le Débonnaire vint fréquemment dans les Pays-Bas, et les diplômes de ce prince et de son prédécesseur contiennent des renseignements utiles sur l'origine de plusieurs cités belges. Le monastère de Sainte-Waudru, autour duquel s'élevaient déjà quelques demeures, dont la réunion constitua plus tard la ville de Mons, avait reçu de Charlemagne, vers 804, quelques priviléges et immunités (1) ; Leuze, au commencement du XIe siècle, était un domaine de la couronne, une *villa,* qui fut donnée en 802 à l'abbaye fondée en ce lieu par Saint-Amand (2). Nous remarquons, vers 814, la première mention de l'ancienne ville d'Ostende, alors un misérable hameau, qui fut cédé par Gobert de Steenlandt, avec trente-huit autres bourgades, à l'abbaye de Saint-Bertin ; Roulers, ou « locus Roslar » pour parler le langage des vieilles chartes, est mentionné, dans un diplôme de l'an 822.

Malgré la faiblesse réelle de la monarchie, rien n'annonçait sa décadence prochaine. Quelques mouvements s'étaient manifestés sur les frontières, mais ils avaient été facilement réprimés. On régla, en juillet 817, les prétentions futures des fils de l'empereur, afin d'écarter toute cause de désastre, et il fut décidé qu'on ne romprait plus désormais l'unité de l'État, si nécessaire au repos de tous : Lothaire, le fils aîné du souverain, fut associé par celui-ci à sa couronne, tandis que Pepin et Louis, frères du premier, ne reçurent que des apanages royaux. Ce repos trompeur, semblable au calme qui précède la tempête, devait être de courte durée, car dès 820 les Danois reprenaient l'offensive et abordaient en Flandre, pour se rendre de là aux bords de la Seine, d'où ils allaient bientôt se répandre jusqu'au centre de la France. Exposons en peu de mots quelles étaient les ressources maritimes de ces hommes du Nord, appelés à jouer un rôle si important dans l'histoire des états européens. Leurs embarcations, de formes variées suivant l'usage qu'on se proposait d'en tirer, étaient d'une construction plus grossière que celles des anciens Ménapiens. Elles se terminaient, à chaque extrémité, par une proue armée d'un éperon :

(1) Vinchant, *Annal. Hannoviæ*, lib. III, c. XVII.
(2) Miræi, *Dipl.*, tom. III, p. 8.

ce double front facilitait l'abordage, et permettait d'attaquer un ennemi sans virer de bord. Ces navires étaient plats, très allongés, et munis de cinq à trente six rangs de rames, qu'on ne plaçait pas toujours de tribord à babord, mais dont on changeait la disposition d'après la course que l'on désirait suivre. Les *curachs*, espèces de pirogues en osier ou bois léger, servaient à remonter les rivières, ainsi que les *holkers*, fabriqués d'un seul tronc d'arbre, creusé à l'intérieur.

Pour les voyages à travers l'Océan, il fallait des embarcations plus solides, des *snekkar* ou bateaux serpents, munis d'une vingtaine de bancs de rameurs. La figure d'un animal réel ou fantastique, que l'on représentait à l'avant ou à l'arrière, et qui était sans doute barbouillée de couleurs vives, leur avait fait donner ce nom (1). Quoique l'art n'eut guère fait de progrès chez les Scandinaves, celui de la construction des vaisseaux devait être assez avancé parmi eux, car leurs grands bâtiments avaient jusqu'à cent trente pieds de longueur; quelques-uns de ceux-ci étaient accostillés, c'est à dire surmontés d'une tour, formant une espèce de chambre située à la poupe, d'où on lançait des traits sur l'ennemi. Ces vaisseaux étaient pontés, et le centre en était occupé par la cale, qui contenait les subsistances, le butin et les prisonniers. Des boucliers ou pavois, rangés sur l'un et l'autre flanc, servaient à protéger les rameurs; cette pavesade fut remplacée plus tard par un bastingage.

Les Normands ne s'en tinrent pas toujours aux rames, et finirent par donner une voile à leurs navires, qui en étaient d'abord dépourvus. En cas de combat, ils se rangeaient en ligne droite, puis manœuvraient de façon à cerner leurs adversaires; quelquefois cependant les embarcations étaient enchaînées les unes aux autres, afin d'agir en masse et d'une commune impulsion. Lorsqu'il s'agissait de faire une descente en pays ennemi, les pirates tiraient leurs barques sur la plage et, les rangeant en cercle, s'en formaient une espèce de retranchement, du haut

(1) Un écrivain ecclésiastique, effrayé à l'aspect d'une flotte normande, croyait y voir une troupe de bêtes sauvages au milieu d'une forêt : « Dira Danorum manus late maris æquora contexit suis de navibus, adeo ut feræ silvestris putarentur malis sursum porrectis. » (Mirac., *Sancti Richarii*, lib. II, cap. 1, dans le tom. Ier des *Acta SS. Ord. Sancti Benedicti*.)

duquel ils accablaient leurs assaillants. La discipline la plus sévère régnait à bord (1); si quelqu'un portait la main sur le patron, on la lui coupait pour la clouer au grand mât. Des peines sévères étaient infligées à ceux qui brisaient les instruments nautiques; on plongeait dans l'eau les séditeux et les querelleurs.

Louis le Débonnaire, loin de songer à conjurer l'orage qui le menaçait, en précipita l'explosion par sa conduite imprudente et indécise. Hariold, comme nous l'avons dit plus haut, avait été réinstallé dans une partie du Jutland, dont l'autre portion demeura aux descendants de Godefroid. Le christianisme s'étant introduit dans cette presqu'île à la suite du prince vassal des Francs, qui cependant n'avait pas encore abandonné la foi de ses ancêtres, ce dernier entra bientôt en lutte avec le parti national, et vint se plaindre à l'empereur, en 823, des persécutions qu'il essuyait en Danemark. Ses adversaires ayant envoyé de leur côté une ambassade à la cour, celle-ci ne se pressait pas de juger entre eux, lorsque Hariold manifesta l'intention d'embrasser la religion catholique. Il se rendit en effet à Ingelheim, en 826, et reçut le baptême dans l'église de Saint-Alban à Mayence, avec plus de quatre cents de ses partisans. Cette concession précipita la chute du prince scandinave, que le peuple danois repoussa dès lors comme un apostat, et Hariold fut obligé de se fixer avec les siens dans le comté de Rustringen, canton de l'Ost-Frise, qui lui fut donné pour asile. Vers le même temps la dissension éclatait dans la famille impériale. Louis, cédant aux obsessions de Judith, sa seconde femme, se décida à faire un royaume à son dernier né Charles, aux dépens des états destinés à Lothaire, et contre les stipulations contenues dans l'acte de partage conclu en 817. Ses trois fils s'étant aussitôt révoltés contre lui, il consentit à se séparer de Judith et à révoquer les mesures qu'il venait de prendre. Sa position semblait néanmoins désespérée, lorsque la désunion se mit entre les vainqueurs; le parti impérial se hâta d'en profiter pour ressaisir le pouvoir, et le sort futur de la monarchie devint plus incertain que jamais.

(1) Bouvet de Cressé, *Hist. de la marine*, tom. I, pag. 239.

Tandis que le malheureux souverain, désormais le jouet des grands et des évêques, passe successivement de la solitude du cloître aux réunions d'une cour brillante et corrompue, les Normands longent les côtés de la Hollande avec treize vaisseaux et viennent ravager Wyk te Duurstede ou Dorestadt, petite ville déjà connue, comme nous l'avons rapporté ailleurs, par ses relations commerciales. Cette cité, qu'Hariold s'était chargé de défendre, ayant été pillée, les pirates s'emparèrent d'Utrecht, se répandirent ensuite dans l'île de Walcheren, puis attaquèrent Anvers, qu'ils réduisirent en cendres. Il est probable qu'il n'existait encore, sur l'emplacement de cette dernière ville, qu'un château ou burg entouré de quelques masures; Sigebert de Gembloux lui attribue cependant au IXe siècle, une certaine activité comme place de négoce et de trafic (1). Quelques écrivains anglais prétendent même que les habitants des Pays-Bas naviguaient jusqu'en Écosse, dès l'an 836, pour y acheter du poisson salé, et que ce commerce était fort avantageux aux écossais (2).

Le littoral, abandonné aux barbares, entièrement dépeuplé devait présenter cependant un tableau désolant, car la mer, qui continuait à gagner sur les terres, s'y précipitait à chaque marée, brisant ses digues, bouleversant les dunes, et roulant, ses vagues au loin dans la plaine. Un débordement terrible couvrit vers cette époque une partie de la Hollande, remplit de sable et de limon l'embouchure du Rhin, et l'obstrua presque entièrement. Les eaux du bras droit du fleuve, n'ayant plus d'issue, s'épanchèrent par les canaux de Drusus et de Corbulon, ne laissant plus d'autres traces de leur ancien parcours que quelques ruisseaux qui allaient se perdre dans la vase (3).

Les pirates du Nord, enhardis par le succès, étendaient toujours leurs déprédations, lorsque l'empereur se décida enfin à s'opposer à ces entreprises, et vint lui-même à Nimègue afin d'organiser la défense. Il ne s'y arrêta néanmoins que peu de temps, et mourut deux ans après dans une île du Rhin, laissant der-

(1) Sigeb. Gembl., *Chron. ad annum* 837. Voy. aussi *Ann. Fuld. ad ann.* 836.
(2) Anderson, *Hist. of commerce.*
(3) Schayes, *les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, tom. II, p. 349.

rière lui le désordre et l'anarchie. La royauté, dont les infortunes de Louis le Débonnaire avaient détruit le prestige moral, avait perdu, par la dissipation inconsidérée du domaine, la force matérielle qui eut pu la relever : une transformation sociale devenait inévitable, l'ère féodale était proche. A peine Louis le Débonnaire avait-il été porté dans la tombe qu'on lui avait élevée dans la cathédrale de Metz, que ses fils renouvelèrent leurs funestes querelles. Lothaire passa le Rhin et d'accord avec Pepin, marcha contre Charles et Louis, qui venaient de conclure un traité d'alliance. Les deux armées se rencontrèrent à Fontenay, en Bourgogne, et se livrèrent une bataille sanglante, qui se termina par la défaite de Lothaire.

Les vainqueurs venaient de quitter le champ du carnage, lorsqu'ils apprirent que les Normands, sous la conduite d'Oscher avaient envahi Rouen, et imposaient des contributions aux bourgs et couvents situés le long de la Seine; le vaste empire crée par Charlemagne se démembrait de tous côtés et l'émigration des barbares, longtemps arrêtée par le fer de ses guerriers, reprenait son cours, désormais irrésistible. Lothaire, abandonnant la politique de son aïeul, chercha à obtenir l'amitié des Saxons, auxquels il permit de retourner à leurs anciennes coutumes, pour les abandonner ensuite à la vengeance de son frère, Louis, et céda à Hariold, redevenu païen, l'île de Walcheren et le territoire voisin sur le continent. Il se vit forcé cependant d'entrer en arrangement avec ses adversaires, et leur fit des propositions de paix qui furent favorablement reçues, car les deux partis étaient également épuisés. Les hostilités ayant cessé, une conférence eut lieu entre Lothaire, Louis et Charles, vers la mi-juin 842, près de Mâcon, où l'on jeta les bases d'une convention qui fut signée à Verdun l'année suivante. Charles, dit le *Chauve*, qui, dès l'an 840, avait succédé à la couronne de France, conserva l'Aquitaine et la Neustrie; Louis eut toute la Germanie, et Lothaire, avec le titre d'empereur, reçut l'Italie, la Provence, la Franche-Comté et le Lyonnais : il obtint en outre toutes les contrées enclavées entre le Rhône, la Saône, le Rhin, la Meuse et l'Escaut, et ce vaste territoire, d'abord appelé « royaume de Lothaire » puis par contraction « Lotharingie » forma plus tard la Lorraine. Par cet

arrangement, dont les conséquences se sont fait sentir jusqu'au seizième siècle, toute la Belgique actuelle faisait partie de l'empire, excepté la Flandre et l'Artois, qui étaient échus à Charles le Chauve.

Les Normands infestaient toute la contrée, entraînant avec eux des populations de serfs et de colons insurgés. Agius, abbé de Vabre en Rouergue, un écrivain du dixième siècle, confirme ce fait de la manière la plus formelle : « Beaucoup de chrétiens, « dit-il, dans le cœur desquels la foi était faiblement enracinée, « oubliaient qu'ils avaient été régénérés par les eaux saintes « du baptême, se précipitaient dans les erreurs ténébreuses « des païens et s'associaient à leurs forfaits. » Ces associations devaient exister surtout sur la côte de Flandre, dont les populations se rattachaient, par leur origine, aux envahisseurs ; Baudouin Bras de Fer, descendant des comtes d'Harlebeke et fils d'Inguelram, est signalé pour ses exploits contre les pirates, dès 842 (1). Le littoral était devenu si peu sûr, quatre ans plus tard, que les reliques de saint Hilduard et de sainte Chrétienne furent transportées du village de Dyckelvenne à Termonde pour les soustraire aux profanations (2). Bientôt les monastères de Saint-Bavon et de Sainte-Marie sont incendiés (3); les pirates, sous le commandement de Godefroid, fils de Hariold s'avancent jusqu'au bassin de la Seine, et Charles le Chauve, qui avait appelé son frère aîné à son secours, se vit obligé d'accorder à Godefroid des concessions de terre. Lothaire n'était point en état de prendre les armes; attaqué d'une maladie mortelle dans le courant de l'année 855, il abdiqua, se retira au couvent de Prüm dans les Ardennes, et y mourut le 29 septembre, après avoir partagé ses États entre ses trois fils.

(1) Warnkœnig, *Hist. de Flandre*, tom. I, p. 141.

(2) Dewez, *Dict. géogr.*, p. 375.

(3) Duchesne, *Hist. Norm.*, fol. 2. Quelques auteurs placent cet événement en 850. Sanderus, dans sa *Fl. illustr.*, IV, 298, vol. I, suppose, d'après la chronique de Locrius, qu'il eut lieu en 851. Folcuin affirme que les pirates avaient des établissements sur la côte belge : « Plurimum illi qui littora Scaldi in[illegible]derant, debacchabantur, quoniam gratissima statio navium, sive ad hiem[illegible]dum, sive ad quodlibet belli periculum declinandum, illic eos fecerat [illegible] continuos. » Folc., *De gestis abbat.* Lobiens., cap. XVI.

èque de Reims, et l'un des hommes qui prenaient le plus de
art aux affaires publiques du temps, avait engagé l'évêque
Utrecht à détourner Roric de toute alliance avec le comte
communié. Charles finit par céder, fit célébrer avec éclat les
oces de sa fille à Auxerre, et accorda à son gendre, en béné-
ce dotal, toute la région comprise entre l'Escaut, la Somme
l'Océan, avec charge de la défendre contre les pirates.

Les invasions des peuples du Nord, en obligeant les seigneurs
ancs à fortifier leurs domaines, donnèrent naissance à une
ule de villes, parmi lesquelles on peut citer Bruges (1), Ypres,
ouvain, Alost, Harlebeke, et Thourout. Un édit de Charles le
hauve ordonne à tous ceux qui ne pourraient prendre les
rmes contre les Barbares de travailler à ces constructions,
insi qu'à celle des ponts et au dessèchement des marais. Aude-
arde existait déjà, au moins comme bourgade, dès 840; il est
it mention de Courtrai dans un capitulaire de 859, et tout
orte à croire que cette ville devait déjà occuper un certain
ing puisqu'on y battait monnaie, ainsi qu'à Chièvres et
iset (2).

La création d'un grand fief sur le territoire de la Flandre
ontribua considérablement à modifier la situation politique et
ociale de ce pays. Le nouveau chef, qui prit le titre de mar-
uis des Flamands, employa dès lors ses ressources à soustraire
es possessions à toute influence perturbatrice, et s'efforça de
onner quelque organisation aux éléments contraires qui s'agi-
ient autour de lui.

Son énergique intervention réussit en effet à restaurer le
lme dans cette contrée presque sauvage, et à en éloigner les
umeurs de mer. Il n'en fut pas ainsi des provinces belges qui
aient été réunies à la Lotharingie, car elles se virent con-
aintes à payer tribut aux pirates qui infestaient le Rhin et
euse; Lothaire II mit à cet effet un impôt de quatre deniers s
aque manse, qui furent en outre accablées de réquisition

(1) Fondée par Baudouin Bras de Fer, qui en fit son séjour habituel. *C*
nct. Bavon, ad ann. 867.

(2) Suivant Adrien de Valois, Viset est désigné dans les monnaies carlo-
ennes sous le titre de *Visonatum* (*Not. Gall. in voce Vesatum*).

vivres (1). Charle le Chauve lui-même, en 866, se vit réduit de nouveau à acheter la retraite de l'ennemi moyennant quatre mille livres d'argent, qu'il se procura à l'aide d'une taxe de guerre, dont le montant fut levé indistinctement sur tout le monde, clercs et laïques. Les hommes du Nord, dont les exigences croissaient, ne se contentèrent pas de ces concessions, et exigèrent le paiement du *wehregeld*, pour chacun des leurs qui serait tué depuis la conclusion du pacte. Comme on le suppose, il peut à peine être question du commerce dans une époque aussi troublée. Toutes les ordonnances qui s'y rapportent trahissent la seule préoccupation des descendants de Charlemagne : la crainte des Normands. « Il ne sera pas permis, « déclare Charles le Chauve dans le synode de Pistes, sous « peine d'être considéré comme traître au royaume, de donner « aux Normands, pour rançon des prisonniers, des brugnes ou « cuirasses, des armes et des chevaux, ni de leur en vendre à « quelque prix que ce soit, attendu que cette fourniture d'armes « et de chevaux met les païens à même de ravager le royaume « et de détruire les églises de Dieu (2). »

Lothaire II, ce roi de Lotharingie dont nous venons de rappeler les transactions avec les Barbares, mourut encore jeune, après avoir soutenu une longue lutte avec la cour de Rome, qui cherchait à l'éloigner d'une concubine nommée Valdrade, pour laquelle il voulait répudier la reine Theutberge. Charles le Chauve, en apprenant le décès de son neveu, se hâta de négocier avec les grands d'Austrasie, parvint à gagner les prélats, et se fit proclamer à Metz comme héritier légitime du royaume de Lotharingie par l'évêque Adventius. Il promit de « maintenir le culte de Dieu et l'honneur des églises ; de pren- « dre sous sa sauvegarde tous les ordres de l'État ainsi que « chaque individu en particulier, et de se gouverner selon la « justice et les lois. » Il reçut ensuite le serment de fidélité de ceux qui se trouvaient réunis autour de lui et se rendit, peu de temps après cette cérémonie, dans ses nouvelles possessions : Il s'arrêta à Florennes, d'où sont datés plusieurs de ses capitu-

(1) Henri Martin, *Hist. de France*, tom. II, p. 45.
(2) *Edictum Pistense*, tom. II de Baluz., *Capitular. Reg.*

laires, chassa durant l'automne dans la forêt des Ardennes, et passa de là à Aix-la-Chapelle. Louis, roi de Germanie, qui avait vu cette expédition avec d'autant plus de jalousie qu'il prétendait également à la succession de Lothaire, fit notifier à Charles que s'il ne se retirait promptement, les troupes allemandes ne tarderaient pas à lui présenter le combat. Charles, ne se sentant pas assez bien appuyé en Austrasie pour y attendre son rival, rentra en France, et consentit à partager avec Louis. Il garda néanmoins la Bourgogne, la Lorraine et d'autres belles provinces, dont l'acquisition eut suffi pour lui permettre de résister aux ennemis du dehors et de l'intérieur, s'il avait su en tirer parti. Elle ne lui valut cependant que de médiocres avantages, car il se hâta de distribuer à ses courtisans les terres et bourgs sur lesquels il venait d'étendre son autorité.

L'échec partiel qu'il avait éprouvé dans ses ambitieux projets ne l'empêcha pas de partir pour l'Italie, en 875, à la mort de l'Empereur, dans l'espoir de s'emparer de la couronne vacante. Le roi de Germaine s'émut à cette nouvelle, passa le Rhin, et des bandes armées vinrent ravager la France, déjà si péniblement éprouvée. Charles le Chauve, rappelé brusquement par cette agression, se vit contraint de retourner sur ses pas, sans renoncer toutefois à ses plans, car il revêtit la pourpre impériale à Pontgoin en Beauce, avec l'assentiment des envoyés du Pape (1).

Cette cérémonie était à peine achevée, lorsqu'une circonstance imprévue vint ranimer toutes les espérances de l'avide monarque : Louis le Germanique venait à son tour de descendre au tombeau. Ce prince laissait un fils, Louis II, dit le Saxon, qui se hâta de prendre possession de la Franconie, de la Saxe, et de la Lotharingie dont Charles le Chauve convoitait depuis longtemps le territoire. Ce dernier crut devoir profiter d'une telle occasion d'agrandir ses états, qu'il avait cependant tant de peines à défendre, et la Belgique devint le théâtre d'une nouvelle guerre, dont l'issue fut ignominieuse pour l'Empereur, qui rentra en France couvert de honte, pour traiter ensuite avec les Normands, établis sur les bords de la Seine, qui récla-

(1) *Annal. Berten. ad ann.* 876.

mèrent cette fois un tribut de 5000 livres pesant d'argent. Il fallut, pour se les procurer, régler la levée de lourdes contributions, en France et en Bourgogne, ce qui fut fait au plaid général de Quiercy-Sur-Oise, en juillet. On imposa une taxe de 12 deniers à chaque terre seigneuriale; de 8 deniers par manse d'homme libre; de 4 deniers à toute manse de colon : les prêtres eurent à payer, selon leur revenu, de 4 deniers à 5 sols. Toutes les églises ayant comtes et vassaux furent aussi obligées de supporter leur part des charges; les marchands et les citadins furent taxés d'après leur avoir (1).

Un des actes de ce capitulaire de Quiercy, sanctionné si négligemment par un prince carlovingien, favorisait l'établissement du système féodal, et portait un coup mortel à la dynastie régnante : « Si un comte de notre royaume vient à mourir y « est-il dit, et que son fils soit avec nous, que notre fils et nos « fidèles choisissent quelques-uns de ceux qui ont été les plus « proches et les plus intimes dudit comte, lesquels de concert « avec les officiers du comté et l'évêque diocésain, prendront « soin de l'administration jusqu'à ce que nous soyons prévenus « et que nous puissions conférer la dignité du père au fils qui « sera près de nous. Si le comte n'a qu'un fils en bas âge, les « officiers du comté et l'évêque s'occuperont des affaires de « l'enfant, jusqu'à ce que nous sachions la mort du comte, et « que son fils, par notre concession, soit honoré des honneurs « paternels. » L'hérédité des bénéfices, en empêchant tout retour à la couronne des domaines aliénés précédemment, complétait la ruine de la monarchie franque.

Charles le Chauve reprit peu après la route de l'Italie, à la sollicitation du pape Jean VIII, mais de graves complications ayant de nouveau nécessité son retour, il tomba malade dans un village de la Savoie, et y rendit le dernier soupir. Louis le Bègue, son fils, lui succéda sans opposition, et fut sacré à Troyes en 878. Les Normands, qui pillaient impunément l'empire de Charlemagne, abandonné par ses défenseurs naturels, rencontraient à cette époque, de l'autre côté de la Manche, une résistance plus déterminée. Alfred, frère et héritier d'Ethel-

(1) *Acta Conv. Caris.*, tom. VII des *Histor. de France.*

red Ier, roi de Westsex, était parvenu à réunir sous son sceptre plusieurs autres états anglo-saxons, jusqu'alors divisés, et faisait construire une flotte pour combattre les barbares sur leur propre élément. Une troupe de pirates, sous le commandement du danois Gydroc, ayant débarqué dans la Grande-Bretagne, fut vivement attaquée, obtint d'abord quelques succès, puis ayant été vaincue à son tour, fut forcée d'embrasser le christianisme et de s'établir dans l'Estanglie, à condition de renoncer aux courses maritimes (1).

Les Normands, repoussés de ce côté, se rejetèrent sur les rives de la Flandre, dont les habitants, séparant désormais leur cause de la leur, commençaient à leur opposer quelque résistance. Baudouin II, dit le Chauve, fils et successeur de Baudouin Bras de Fer, avait épousé Elstrude, fille d'Alfred le Grand, et se prépara à la lutte avec la même énergie que son beau-père. Il est probable même que les Flamands ne combattirent pas sans remporter quelques avantages, car Duchesne nous rapporte que les pirates massacraient impitoyablement « les Suèves et les Ménapiens, *leurs ennemis les plus dangereux* (2). Cet acharnement devait avoir une cause, et s'expliquerait peut-être par la supposition que les deux peuples s'étaient déjà attaqués sur mer. Il est démontré, dans tous les cas, que les Belges n'avaient pas renoncé aux excursions maritimes, car nous lisons dans la vie de saint Arnould que les habitants d'Aldenbourg allaient à la pêche de la baleine dès le neuvième siècle, et tuaient ces puissants cétacés à l'aide de lances et de flèches.

L'occasion d'agir ne tarda pas à se présenter pour Baudouin le Chauve qui, ayant rencontré une troupe de Danois dans la forêt de Mormal, les attaqua et leur tua beaucoup de monde. Les envahisseurs ne quittèrent pas cependant la contrée, établirent un camp sur les bords de la Lys, et allèrent mettre le feu à la ville de Terouanne et à l'abbaye de Saint-Bertin. Ils se répandirent de là dans le Brabant, où ils restèrent plusieurs années. Louis le Bègue, après avoir fait quelques menaces aux Normands qui habitaient les rives de la Loire, ne se sentait pas

(1) Math. Westm., *Flores histor.*, *ad ann.* 878.
(2) *Historiæ Norman. Scriptores.*

la force de protéger ses grands vassaux. Il se disposait à marcher contre Bernard, le comte des marches du Midi, lorsqu'il tomba dangereusement malade. Jugeant sa fin prochaine, il recommanda son fils Louis à l'évêque de Beauvais et au comte Albain, et mourut à Compiègne, en avril 879. Son dernier vœu ne fut pas accompli par ceux en qui il avait placé sa confiance, et tandis que Louis, désigné par son père pour lui succéder, convoquait ses fidèles à Meaux, un parti hostile, à la tête duquel était Gozlin, son parent, et Conrad, comte de Paris, offrait la couronne de France au roi de Germanie. Celui-ci accepta les propositions des mécontents, entra en Lorraine, et finit par consentir à un arrangement qui le laissa en possession de la partie du royaume de Lothaire que Charles le Chauve avait réunie à la France. Louis souscrivit à cette convention, et se vit en outre obligé de partager le pouvoir avec son frère Carloman.

Le royaume fut donc divisé entre ces deux princes : l'aîné eut la Neustrie, avec les contrées de l'intérieur, et Carloman obtint la Bourgogne et l'Aquitaine. Le roi de Germanie traversait avec ses Allemands le territoire qu'il venait d'acquérir, lorsqu'il rencontra inopinément auprès de la ferme royale de Thuin, sur la Sambre, une bande de Normands qui revenaient de la maraude, se dirigeant avec leur butin vers l'Escaut. Il les attaqua aussitôt, leur fit éprouver de grandes pertes, et mit les pillards en déroute. Il ne les poursuivit pas cependant, accablé qu'il était d'avoir perdu un fils naturel qu'il aimait beaucoup, et qui périt dans le combat. De retour à Gand, les pirates reprirent leurs courses dévastatrices. Ils arrivèrent à Courtrai, en novembre 880, et saccagèrent successivement Ypres, Audenarde, Anvers, Gravelines, Cassel, Bailleul et Péronne. Arrêtés un moment à Vimeux, où le roi de Neustrie leur livra bataille, ils pénètrent dans les Ardennes en 882, pendant que Baudouin le Chauve, incapable de leur résister, se renfermait dans le château de Bruges. Ils atteignent la Meuse, mettent en fuite les troupes de l'évêque Francon, et bientôt les villes de Liége, Maestricht et Tongres subissent le sort des autres cités des Pays-Bas (1).

Toutes les chroniques monastiques sont remplies de plaintes

(1) *Analista Saxo ad ann.* 881, *apud Eccard*, *Corp. Hist.*, tom. I, col. 220; *Sigeb. Gembl. ad ann.* 882; *Gallia Christiana*, tom. III, col. 835.

et de lamentations au sujet des excès commis par ces barbares. Leur nom se retrouve même dans les litanie religieux, prosternés devant l'autel, murmuraient du offices : *A furore Normannorum libera nos, Domine!* Leur sions semblaient d'autant plus formidables qu'elles étai vent le signal, ainsi que nous l'avons dit plus haut, de la des serfs des domaines. Nous voyons en effet les pirate ser des forces considérables à leurs adversaires, parc pays en tous sens, former de véritables armées, et il est sible d'admettre que tout ce monde eut débarqué sur le Quoi qu'il en soit, après avoir ruiné les abbayes de Mal de Stavelot, nous les voyons reprendre leur marche, sur l'Allemagne, et se disputer le trésor impérial dans l palais d'Aix-la-Chapelle. Ils remontèrent ensuite le Rhin, navigation difficile ne put leur présenter d'obstacles, s' rent jusqu'à Trèves, et revinrent enfin à Haslou, en l chargés d'un butin immense. Charles le Gros, frère de l Saxe, lui avait succédé comme roi de Lotharingie, en était en Italie au moment de son avénement à la cour les Belges, n'espérant pas en obtenir des secours, sup le roi de France, Carloman, de les protéger, en lui offra reconnaître comme leur souverain. Ce prince, qui se pressé par les mêmes ennemis, rejeta néanmoins leurs sitions, et se vit même forcé, en 884, de compter aux une somme de 12,000 livres pesant d'argent, qu'on réunir qu'en dépouillant les églises et les monastères qui été épargnés durant cette terrible guerre (1).

Les Normands, fidèles à leur promesse, venaient à p quitter les bords de l'Oise et de la Somme, pour se re Flandre, que Carloman, blessé durant une partie de expirait dans les environs de Corbie. Il ne restait plus, p succéder, qu'un enfant en bas âge, Charles, depuis sur le Simple. Les vassaux, qui sentaient le besoin de se autour d'un chef énergique, négligèrent les droits d prince, et acclamèrent Charles le Gros, qui se trouva, p élection, à la tête de toute la monarchie franque.

(1) *Annal. de Vast. ad ann.* 884.

Jamais choix ne fut plus malheureux, ainsi que la conduite du monarque ne tarda pas à le prouver. On était arrivé au 25 novembre 885, lorsque les habitants de Paris virent apparaître tout à coup une foule de barques, qui remontaient le cours de la Seine, et s'approchaient rapidement de leur cité : Les hommes du Nord, résolus à s'ouvrir un chemin vers les provinces méridionales, allaient entreprendre le siége de la principale forteresse de l'île de France. La défense fut héroïque, et les Parisiens soutenaient depuis près de dix mois une lutte inégale, lorsque Charles le Gros arriva enfin avec ses gens de guerre, et vint se placer à quelque distance du camp normand. Les assiégés s'attendaient à une bataille, lorsqu'une triste nouvelle vint les plonger dans le découragement, et leur faire presque douter de leur délivrance : l'Empereur venait de traiter avec les ennemis. Il leur promit 700 livres pesant d'argent, payables au mois de mars suivant, à condition qu'ils se retireraient ensuite, et leur livra lâchement la Bourgogne, qui avait échappé jusqu'alors aux déprédations. L'incapacité de Charles le Gros, son défaut d'énergie, indignèrent ses vassaux qui, refusant de lui obéir plus longtemps, lui cherchèrent un successeur. Les peuples d'Allemagne et de Lotharingie prirent l'initiative, le déposèrent à la suite d'une diète solennelle tenue à Worms, et élurent à sa place le duc de Corinthie, Arnoul, fils naturel de Carloman, roi de Bavière. Les Neustriens, suivant l'exemple des Francs septentrionaux, reconnurent pour chef le comte Eudes, brave et intrépide guerrier, qui avait déjà reçu le duché de France, dont le chef-lieu était Orléans, en récompense de ses exploits.

Pendant que les deux nouveaux souverains luttent péniblement contre les bandes armées qui les menacent de toutes parts, quelques centaines de païens, attirés par l'espoir d'une riche capture, s'avancent rapidement vers le comté de Flandre, et s'efforcent de surprendre la ville de Saint-Omer. Cette fois encore ils rencontrèrent une résistance sérieuse, furent atteints dans leur retraite par les bourgeois armés, et taillés en pièces dans un bois près de Windinghem (1). Les pirates, qui avaient été assez mal traités déjà sur les bords de la Somme, se décidè-

(1) Cartul. *Sithiense, pars prima*, lib. II, cap. LXVI.

rent à changer de quartiers et, tandis que quelques-uns d'en eux se fortifiaient en Brabant, d'autres revenaient vers Meuse, et battaient les troupes du roi de Germanie non loin Maestricht, le 16 juin 891. Arnoul, ayant été informé de ce se passait, résolut de venger cette défaite. Il rassembla corps de Saxons, de Franconiens et de Bavarois, repassa Rhin et la Meuse, puis entra en Brabant, où les Normans avaient établi un camp retranché, sur les bords de la Dy près de Louvain. La cavalerie, principale force des Lorrai ne pouvait se déployer avec avantage sur un terrain maré geux (1) et entrecoupé, d'ailleurs, par le cours de la rivi L'empereur donna cependant le signal de l'attaque, et les ca liers, descendant de leurs chevaux, s'élancèrent avec de gra cris sur les retranchements élevés contre eux, les emportè après un rude combat, et se précipitèrent dans le camp. L ennemis, qui s'étaient défendus avec intrépidité, reculè peu à peu devant eux, furent poursuivis l'épée dans les r jusqu'aux rives de la Dyle, où ils périrent en nombre con rable.

Cette victoire eut un grand retentissement, et elle a été brée de siècle en siècle à Louvain, par des fêtes pompeus des processions. Une inscription qu'on lisait autrefois cette ville en faisait honneur à l'intercession de la Vierge.

Le roi Eudes, dont l'avénement paraissait avoir concilié les suffrages, moins heureux qu'Arnoul, s'attirait vers la époque l'inimitié du comte de Flandre, Baudouin II, auq avait refusé l'abbaye de Saint-Vaast, d'Arras. Ce débat ser signal à ses adversaires politiques, à la tête desquels se vait Foulques, archevêque de Reims, et Pepin, comte de mandois. Ceux-ci appelèrent à eux l'héritier de Louis le B Charles, dit le Simple, qu'ils saluèrent du titre de roi le 2 vier 893. Zuentibold, fils naturel d'Arnoul, venait d'obten celui-ci l'investiture de la Lotharingie. Les rebelles implo l'intervention du prince lorrain, mais s'étant aperçus qu ambitieux allié ne songeait qu'à faire la guerre dans son p

(1) *Ann. Met. ad ann.* 891; *Ann. Fuldens. ad eumd.* Voyez aussi Petri, M *Histor. Francor. abbrev. ad ann.* 891, et J. Lipse, *Lovanium*, tom. III.

une embuscade, et fut amené lui-même en captivité. I
tesse Aldrade se hâta de négocier la rançon de son mari
en échange de rendre la liberté aux prisonniers noı
Rollon lui fit répondre que si elle ne renvoyait prom|
ses compagnons avec tout l'or et tout l'argent qui se trc
dans la contrée, il ferait trancher la tête au comte. Ces
tions intolérables ayant été acceptées, Aldrade, en re
les hommes qu'elle avait détenus jusqu'alors, les sup|
larmes aux yeux, de fléchir le courroux de leur chef, et
liciter la délivrance de Régnier. Le forban norwégie
généreux que ses compatriotes ne l'avaient été jusqu'alo
dit la liberté à son captif et lui restitua la moitié des
qu'on venait de lui remettre. Il abandonna ensuite les
l'Escaut pour se porter dans la Neustrie.

Les barbares n'avaient fait jusqu'à cette époque que
des excursions, et retournaient généralement dans leu
pour jouir du fruit de leurs rapines : Rollon allait doı
autre caractère à leurs expéditions. En effet, à peine dé
le célèbre roi de mer s'empare de Rouen, et, remarq
site avantageux de cette ville, il se décide à en faire le c
d'une colonie. Évreux, Bayeux et la plus grande parti
province tombent en son pouvoir; loin de massacrer la
tion des campagnes, il fait travailler les serfs à la cult
terres, et impose un tribut régulier aux paysans et au
chands. Les seigneurs francs, effrayés de ce voisin
savaient trop comment se soustraire aux périls dont ils
taient menacés, lorsque Robert, comte de Paris, propos
parti capable de changer radicalement la situation et d
une ère de désastres : ce fut d'offrir à Rollon la main de
fille de Charles le Simple, avec la cession des district
entre l'Océan, les rivières d'Epte et d'Aure, les fronti
Maine et de la Bretagne, à condition qu'il reçut le bap
devint le vassal du roi. L'offre fut acceptée, et le banni
gien changea son nom contre celui de Robert, et prit le
duc de Normandie.

Retournons en Belgique, où nous avons laissé, ve
Zuentibold en possession de l'autorité suprême. Ce prii
n'avait ni l'habileté ni le courage de son père, ne tarda ı

des affaires. D'accord sur la nécessité de changer le gouvernement, les seigneurs insurgés se réunirent à l'abbaye de Saint-Médard, et proclamèrent le duc de Bourgogne, Rodolphe ou Raoul, gendre de Robert, seigneur fort influent, et auquel on reconnaissait généralement de hautes qualités.

Charles le Simple sollicitait l'appui du roi de Germanie, lorsque le comte de Vermandois, Heribert II, lui offrit un asile et des troupes. Le prince carlovingien partit aussitôt pour Saint-Quentin, mais l'invitation qui lui avait été faite cachait un piége, et le malheureux monarque, après avoir été reçu avec respect par son vassal, fut enfermé sous bonne garde à Château-Thierri. A cette nouvelle, la reine Ogive, femme de Charles et sœur d'Athelstan, roi des Anglo-Saxons, se réfugia en Angleterre avec son fils, à qui le choix de cet asile valut le surnom de Louis d'Outre-Mer. Le duc de Lotharingie, Gislebert, ayant à se plaindre du comte Boson, frère de Raoul de Bourgogne, refusa de reconnaître l'autorité de ce dernier, et se sépara à cette occasion des autres seigneurs belges, qui lui firent la guerre.

Durant ces débats, les Normands reprenaient leurs courses dévastatrices, s'unissaient entre eux, et pillaient impitoyablement leurs voisins. Rollon lui-même, après avoir désolé la Bretagne, rompit les conventions conclues précédemment, saccagea le Beauvoisis, l'Artois, et brûla Amiens et Arras. Il menaçait déjà la Flandre, qui venait de perdre son souverain, Baudouin II, lorsque l'héritier de celui-ci, Arnoul le Grand, s'allia avec le roi Raoul et avec Hilduin de Ponthieu pour châtier les agresseurs. Les Normands furent repoussés, perdirent beaucoup de monde au château d'Eu, qui fut pris d'assaut, mais parvinrent néanmoins à terminer la guerre à leur avantage, car il fallut leur payer de nouvelles sommes d'argent pour prix de leur inaction. Le royaume continuait à être très agité par la turbulence des grands vassaux, et les intrigues auxquelles ils avaient recours pour augmenter leurs domaines. Héribert, comte de Vermandois, après s'être fait le geôlier de Charles le Simple au profit du roi Raoul, se brouilla avec celui-ci, et rendit la liberté au vieux monarque, avec l'assentiment de Rollon et de Hugues de France. La cession de Laon, faite à propos, calma bientôt son ressentiment, et le roi Raoul, qu'on croyait perdu, reprit assez

de crédit pour faire renvoyer le prince carlóvingien en prison, où la mort vint terminer sa carrière en 929.

Quelques années plus tard, un chef dont l'existence avait été bien différente, l'héroïque Rollon, s'éteignait à Rouen (1), après avoir fait jurer à ses fidèles d'obéir à son fils, Guillaume Longue-Épée. Tout s'était transformé autour de lui depuis sa première arrivée dans l'île de Walcheren, et ses exploits contre Radbod de Frise et Régnier de Hainaut : les barons français et lorrains, ne comptant plus que sur leur épée, se retranchaient dans leurs terres, élevaient des châteaux forts et commençaient à courir sus aux pillards à la tête de leurs hommes d'armes; les habitants des villes, portant devant eux les reliques de leurs églises, défendaient leurs foyers avec le même acharnement; l'ère des vikingues, arrivée à son apogée avec Rollon le Norwégien, décline et prend fin avec Rollon, duc de Normandie. Quelques bandes armées continuent encore la lutte; des combats meurtriers ensanglantent les campagnes, mais ces convulsions passagères ressemblent aux dernières secousses d'un volcan qui s'éteint, après avoir longtemps ravagé la plaine : le temps des conquêtes est passé, l'âge des colonisations lui succède.

(1) Voir Depping, *Hist. des expéditions maritimes des Normands*. Paris, 1844, p. 296.

CHAPITRE V

Avénement de Louis d'Outre-Mer. — Importance commerciale de quelques fiefs. — La guerre de Normandie. — Priviléges accordés à certaines communautés par Othon Ier. — La Lotharingie divisée en deux duchés. — Progrès de l'industrie et du commerce en Flandre sous Baudouin III. — Intervention française en Lotharingie sous Charles de France. — Couronnement de Hugues-Capet. — Relations commerciales avec le Levant. — Expéditions militaires de Baudouin IV, dit le Barbu. — Droits et priviléges des sires de Ghistelles. — Inondations. — Nouvelles guerres. — Établissement d'un droit de tonlieu sur la Meuse et les débats auxquels il donne lieu. — Bruges au XIe siècle. — Famine.— Crise politique en Lotharingie. — Hostilités entre la Flandre et l'Angleterre. — Armements du comte Godwin. — Triomphe du parti saxon. — Harold et Guillaume de Normandie.

Tandis que deux illustres princes, Arnoul le Grand et Giselbert, l'un en qualité de comte de Flandre et l'autre comme duc de Lotharingie, se partageaient la plus grande partie de la Belgique, Louis d'Outre-Mer, fils de Charles le Simple, montait sur le trône de ses ancêtres à la mort de Raoul de Bourgogne. Le jeune roi, qui avait de l'activité et de l'ambition, se trouva bientôt en désaccord avec les grands vassaux, à la tête desquels se trouvait Hugues, duc de France et comte de Paris. Les hostilités éclatèrent en 938, et, après une longue guerre, durant laquelle le duc de Lotharingie périt en défendant le passage du Rhin contre les troupes d'Othon de Saxe, les deux partis, égale-

ment épuisés, conclurent une paix qui ne devait pas être de longue durée. On ne peut espérer, pendant cette ère de discordes civiles, d'avoir à constater un grand mouvement commercial ou industriel, aussi nos annales en fournissent-elles à peine quelques indications. Elles établissent cependant que certains manoirs commençaient à acquérir, grâce au travail de ceux qui en dépendaient, une valeur considérable.

La ville de Gand était connue par ses tanneries (1), et nous lisons dans un diplôme de l'an 939 qu'on y percevait le cens et la dime, ainsi qu'un tonlieu levé sur la navigation. Il est également question, dans la même charte, des vignobles qui existaient autour du monastère de Saint-Pierre; cette abbaye riche et opulente, possédait des domaines jusqu'en Angleterre, où les terres de Lievesham et de Greenwich, apanage d'Elstrude, femme de Baudouin II, lui avaient été cédées en 918 (2). Athelstan, qui régnait alors dans la Grande-Bretagne, était un prince libéral et éclairé, qui mettait tout en œuvre pour augmenter les relations mercantiles entre son peuple et les nations continentales. Il avait établi des ateliers de monnayage dans le comté de Kent, dans le Wessex, à Londres, et accordait le rang de « thane » ou de noble au marchand qui, possédant un navire, accomplissait trois voyages à l'étranger (3).

Les barons français venaient à peine de déposer les armes, lorsqu'une querelle entre Arnoul de Flandre et Herluin de Ponthieu, qui se disputaient la possession de la ville de Montreuil, fut le signal de nouveaux troubles. Guillaume-Longue-Épée, duc de Normandie, ayant embrassé la défense de Herluin contre le comte de Flandre, est assassiné, le 17 décembre 942, par les gens de celui-ci, qui l'avaient attiré dans une île de la Somme, près de Picquigni, sous prétexte d'une conférence. Louis d'Outre-Mer, fort peu soucieux des droits de Richard, alors âgé de dix ans, seul héritier du duc, pénètre aussitôt en Normandie. Les habitants du pays, soutenus par Hugues de France, appellent à leur secours une flotte danoise, commandée par

(1) Warnkœnig, *Hist. de la Flandre*, tom. III, p. 40.

(2) *Ibid.*, tom. III, p. 16.

(3) Dion Lardner, *Cabinet Cyclopedia, Lives of british admirals*, tom. I, p. 52. London, 1833, Longman.

Harold à la Dent-Noire, et le roi étant tombé entre les mains de ses ennemis, non loin de Rouen, se voit forcé de leur céder la ville de Laon pour prix de sa délivrance. A peine en liberté, il s'allie avec Othon de Saxe, Conrad d'Arles et le comte de Flandre, dont les troupes réunies entrent dans Reims, et essaient vainement de s'emparer de Senlis et de Paris. Elles avaient subi un autre échec devant Rouen, lorsqu'Othon, mécontent d'avoir entrepris une guerre lointaine et dispendieuse, demanda une entrevue au jeune duc de Normandie. Le comte de Flandre, se croyant trahi, résolut de ne pas s'exposer davantage et décampa durant la nuit avec tous les siens. Cette retraite décida ses alliés à renoncer à leur expédition, et le roi, désormais impuissant contre ses plus redoutables adversaires, consuma le reste de sa vie à lutter avec quelques-uns de ses barons, et mourut des suites d'une chute de cheval, le 10 septembre 954, à l'âge de trente-quatre ans. Il laissait deux fils, Lothaire et Charles, dont l'aîné lui succéda, et fut sacré à Reims par l'archevêque Artaud. Hugues de France succomba peu de temps après, léguant son duché à Hugues Capet, qui allait bientôt recueillir les fruits de la politique habile et prévoyante de son père, en acquérant assez de prépondérance pour se saisir de l'autorité suprême, que les descendants de Charlemagne n'avaient plus la force de faire respecter.

Le séjour d'Othon en Belgique, malgré les troubles qui s'ensuivirent, ne laissa pas que d'exercer une influence considérable sur les destinées du pays. Il suscita de grands embarras au comte de Flandre qui, dans un de ses démêlés avec le prince allemand, perdit une portion de la contrée située sur la rive gauche de l'Escaut, de Gand vers Bouchaute, qui fut réunie à l'empire. L'abbé de Gembloux, plus heureux, obtint la permission de fortifier son monastère, et de fonder un marché public dans la bourgade qui en dépendait. Cette concession, qui était accompagnée du privilége d'ouvrir une boucherie et de battre monnaie, fut également accordée à Fosses, localité fort ancienne, déjà citée dans l'acte de partage conclu entre les fils de Louis le Débonnaire.

Deux partis se disputaient encore, vers cette époque, la possession de la Lotharingie, livrée tour à tour à la prépondérance

germanique ou à la pression française. Conrad de Franconie, qu'Othon Ier avait chargé de gouverner le duché, se vit dans la nécessité de prendre les armes contre Régnier II, comte de Hainaut, que les populations lui préféraient. Disgracié ensuite par son souverain, pour s'être mêlé à une conspiration, il fut remplacé par Bruno, archevêque de Cologne, frère d'Othon Ier. Bruno, après avoir exilé le comte de Hainaut, se détermina, du consentement de l'empereur, à diviser l'ancien royaume de Lothaire en deux provinces. L'une qui fut appelée la *Haute-Lotharingie*, renfermait l'Alsace, la Lorraine actuelle et l'évêché de Trèves; l'autre, qui reçut le nom de *Basse-Lotharingie*, se composait de l'archevêché de Cologne, des duchés de Limbourg, de Juliers, de Gueldre, de Brabant, d'une partie de l'évêché de Liége, des comtés de Namur et de Hainaut, des terres appartenant à l'évêché de Cambrai et au comté de Flandre qui sont en deçà de l'Escaut, ainsi que des districts que la Meuse, le Rhin et l'Escaut traversent vers leurs embouchures. L'archevêque subdélégua le comte de Bar dans le gouvernement de la Haute-Lotharingie, et préposa Godefroid, comte de Verdun ou d'Ardenne à l'administration des autres états, qui, dans des temps plus rapprochés, reçurent la dénomination de duché de *Lothier*. Il se réservait, d'ailleurs, en qualité d'archiduc, la direction générale des affaires.

Arnoul de Flandre, désirant passer en paix les dernières années de sa vie, avait abdiqué le pouvoir, dès 958, en faveur de son fils Baudouin III. L'industrie flamande fit un grand pas sous le règne de ce prince, qui lui donna une vive impulsion en ouvrant un asile aux tisserands et aux foulons de l'Artois (1). On doit rapporter à la même époque l'établissement des foires, dont nous rappellerons en quelques mots l'origine. Les habitants de diverses paroisses avaient pris l'habitude, après leur conversion au christianisme, de célébrer chaque année, par des

(1) Voy. Meyer, *Ann. Flandr.*, fol. 18, 6; Warnkœnig, *Hist. de Flandre*, tom. III, p. 40; Anderson, *Hist. of commerce*, tom. I, p. 95. — M. James, dans son *History of the worsted manufacture*, suppose que les Flamands apprirent l'art de tisser les étoffes par les Italiens, mais cette opinion ne peut être admise, car nous avons vu que les Atrébates, dès avant la domination romaine, étaient fort habiles dans cet art.

réjouissances publiques, la fondation de leur église (1). Ces fêtes attiraient généralement la population des campagnes, et les marchands se hâtèrent de profiter d'une occasion aussi favorable à leurs intérêts. Elles ne furent soumises à des règlements particuliers qu'un peu plus tard après avoir été officiellement reconnues.

Baudouin le Jeune, qui, prélevait des droits sur les objets vendus, avait intérêt à multiplier les transactions commerciales, aussi établit-il des marchés à Bruges, à Courtrai, à Turcoing, à Calais et à Thourout. Cette dernière cité était particulièrement fréquentée, et devint le siége d'un négoce assez actif, qui lui fut enlevé plus tard par la ville de Gand (2). Le comte ne s'efforça pas seulement de jeter les bases de la pro-
périté publique, mais il voulut également pourvoir à la sûre
du pays, et fit réparer les fortifications de diverses villes par
lesquelles il faut citer Ypres, Furnes, Bergues Saint-Winoc
Bourbourg et Dixmude. L'argent monnayé étant encore ra
on y suppléa, d'après Meyer, en déterminant la valeur de ce
tains objets, destinés à être transmis par voie d'échange (3).
est probable qu'une convention de ce genre a été réelleme
publiée en Flandre, mais on aurait tort de supposer, av
divers auteurs, que les Flamands se bornaient à ce mode t
primitif de traiter les affaires. Nous avons constaté qu'on av
fondé des ateliers de monnayage dans diverses parties du p
et, à défaut de ce fait, l'entre-cours qui existait déjà au xe siè
entre la Flandre et l'Angleterre nous fournirait une preuve dé-
sive contre la supposition dont nous venons de parler. En eff
nous voyons Arnoul le Grand envoyer dans la Grande-Bretag
la famille du comte de Ponthieu, après la prise de Montreu

(1) Ces réjouissances commençaient ordinairement après la célébration
la messe, de là l'expression flamande : *den dag der kerk misse*, « le jour de
messe de l'église, » qui devint plus tard la *kermesse*. Le mot wallon *duc*
a une origine semblable, et rappelle la *dédicace* des édifices religieux.

(2) Verhoeven, *Historische tyden oordeelkundige aenteekingen*, etc., mé
cour. de l'Acad. de Bruxelles, 1777, pag. 39.

(3) Meyer, *Ann. Flandriæ;* d'Oudegherst, édit. Lesbroussart, tom. I, p. 1
— On recevait une oie pour deux poules ; deux oies pour un jeune porc
agneau ; trois agneaux pour un mouton ; trois veaux pour un bœuf, etc

l'anonyme de Ravenne, formait déjà une riche seigneurie app
tenant, comme Malines, aux successeurs de saint Lambert.

Le règne de Baudouin III fut malheureusement fort court,
ce prince descendit au tombeau en 961, laissant un fils en
âge, Arnoul II, dit le Jeune. L'aïeul de celui-ci, Arnoul Ier
de la retraite dans laquelle il vivait depuis son abdication,
reprit la direction des affaires, durant la minorité du co
Il succomba à son tour, en 965, presqu'en même temps
l'archevêque Bruno, et les états belges furent bientôt livr
tous les désordres qu'entraîne l'anarchie. Régnier et Lamb
héritiers du comte de Hainaut, Régnier II, vivaient en exil
cour de France, lorsque les contestations qui s'élevèren
Germanie à l'avénement de l'empereur Othon II, leur insp
rent l'espoir de relever le parti français en Belgique, et de
trer en possession des domaines paternels. Lothaire
cherchait comme son prédécesseur à étendre son pouvoir,
si inférieur à celui de Hugues Capet, favorisa cette expé
de tous ses efforts. Les deux princes pénétrèrent donc en
naut, obtinrent d'abord quelques succès, et s'établirent
château de Boussoit. Après en avoir été expulsés par les
mands, qui donnèrent le gouvernement du Hainaut au
comte de Flandre et à Godefroid de Verdun, ils reparaissen
le pays en 976, soutenus cette fois par Charles, frère
Lothaire, Othon, fils du comte de Vermandois et Hugues
lui-même. Othon II, qui voulait faire de la Belgique l'a
garde de la Germanie, parvint à son but en divisant ses
mis. Il entra en négociation avec eux, rendit à Régnier et
bert les comtés de Mons et de Louvain, et offrit au prince C
le duché de Basse-Lotharingie, à condition de défendre
contre les entreprises du roi Lothaire. Celui-ci, après une
velle lutte qui amena Othon II jusqu'aux portes de Paris,
enfin forcé de renoncer à ses prétentions, et laissa son
Charles en possession du titre qui venait de lui être co

Charles, en consentant à devenir le vassal d'un sou
allemand, s'était aliéné les sympathies des barons fran
séjourna d'abord à Cambrai, puis, d'après quelques aut
Bruxelles. Cette ville n'était encore qu'un misérable
qu'on avait élevé dans une petite île formée par les deux

de la Senne. La mort du roi Lothaire et de Louis, son fils, donna au duc l'occasion de faire valoir ses droits au trône de France, mais on refusa de les admettre et, le 1er juillet 987, Hugues Capet reçut la couronne à Noyon, des mains de l'archevêque de Reims. Il était réservé au prince carlovingien d'achever ses jours dans l'exil et dans l'obscurité, tandis que son heureux rival, s'affermissant au pouvoir, fondait une dynastie qui devait se perpétuer durant des siècles.

Avant de reprendre l'histoire des états belges, qu'on doit nécessairement étudier pour se rendre compte des influences qui contribuèrent à y ralentir ou à y activer les relations commerciales, il ne sera pas inutile de rappeler quelle était, vers la fin du xe siècle, la situation des affaires dans d'autres contrées. Après la chute de l'empire romain, la ville de Constantinople devint le dernier refuge de l'antique civilisation, et l'entrepôt général des marchandises précieuses qu'on recevait du Levant. Les riches tissus, les pierres précieuses et les épices, arrivaient par des caravanes jusque sur les rives du Bosphore, et se répandaient ensuite en Europe par la vallée du Danube, la Hongrie et les contrées voisines. Dès le temps de Charlemagne il s'était établi une route très fréquentée d'Allemagne à Constantinople, par le pays des Avares. Les marchandises grecques, prises à Semlin par les trafiquants hongrois, arrivaient à l'abbaye de Lorrisch-Sur-l'Ems, dans la Basse-Autriche ; de là on les transportait par Ratisbonne, Forcheim, Erfurt et Magdebourg, jusqu'à la fameuse abbaye de Bardowick, près de Lunebourg, d'où elles se distribuaient plus loin dans le Nord. Vers le milieu du viiie siècle, les Avares ayant été subjugués par les Bulgares, ceux-ci avaient hérité de leur commerce, malgré la jalousie des Grecs qui essayaient vainement de l'entraver, lorsque les efforts de quelques marins de l'Adriatique préparèrent une autre voie au négoce, et relevèrent la fortune de l'Italie.

Pendant qu'Attila exerçait ses fureurs au centre même de l'empire, dévastant Aquilée, Concordia, Oderso, Altino et Padoue, quelques fugitifs, auxquels la pauvreté semblait moins dure que l'esclavage, cherchaient un asile sur la côte, dans certaines îles formées par les alluvions du Pô, de l'Adige, de la Brenta, et d'autres rivières moins considérables. Ces îles, en

partie submergées, étaient déjà habitées par un petit nom de pêcheurs, dont les nouveaux venus partagèrent la vie av tureuse et les dangers (1). Ils y vécurent d'abord assez mis blement, puis, leurs ressources maritimes ayant acquis p d'extension, ils commencèrent à joindre quelques opérat commerciales à leur première industrie. Telle fut l'humble gine de Venise, cette reine des mers, dont l'affranchisse précéda de sept siècles la puissance municipale des villes bardes, et dont la grandeur devait survivre, pendant plus trois siècles à celle de Florence, la plus célèbre des répu ques du moyen âge. Dès 732, quelques navires vénitiens s rent de l'Adriatique, doublèrent la pointe méridionale d Grèce, et vinrent jusqu'à Constantinople, afin d'y charge marchandises du Levant, qui n'arrivaient encore dans le comme nous l'avons observé qu'après avoir fait un long v par terre. Ces expéditions maritimes ne tardèrent pas à s' dre, et nous retrouvons, en 838, les marins des lagunes d port d'Alexandrie, recevant les riches produits de l'Est, étoffes de soie et les draps pourpres de Tyr, en échange esclaves qu'ils vendaient aux Sarrasins. Ils y furent bi suivis par d'autres Italiens, et particulièrement par les chands qui s'étaient établis à Amalfi, à Gênes et à villes déjà prospères, et qui étaient appelées à remplir place importante dans l'histoire générale du commerce e péen.

Tandis que la vie sociale, activée par ces rapports in tionaux, se ranimait peu à peu dans les états du Midi, les lations belges continuaient à se débattre entre elles, excité unes contre les autres par les dissensions de leurs Arnoul II, comte de Flandre, après avoir soutenu une assez malheureuse contre Hugues Capet, dont il n'ava voulu reconnaître l'élection, mourut en 988, laissant pour cesseur Baudouin IV, dit le Barbu. Ce prince régnait déjà quelques années, lorsque l'empereur Henri II donna le de Basse-Lotharingie à Godefroid III, dit d'Eenham, malg

(1) *Memorie de' Veneti primi e secondi, del conte Figliasi*, tom. VI. Ven 1796.

réclamations de Lambert II, comte de Louvain, et de Robert II, comte de Namur, qui prétendaient tous deux à l'héritage du duc Othon, auquel le gouvernement du pays avait été confié à la mort de Charles de France. Les deux compétiteurs résolurent d'en appeler au sort des armes, et entraînèrent dans leur ligue Régnier IV, comte de Hainaut, Thierry III, comte de Frise et le comte de Flandre lui-même. Ce dernier ayant donné le signal des hostilités, en renvoyant avec dédain les députés de l'empereur, réunit aussitôt ses hommes d'armes, traversa rapidement le Brabant, et vint s'emparer de Valenciennes. Assiégé dans cette ville par Henri II, qui s'était assuré l'appui du roi de France et du duc de Normandie, il s'y défendit héroïquement, et força le prince allemand à abandonner son entreprise. Celui-ci revint cependant à la charge, leva une nouvelle armée avec laquelle il marcha sur Gand, et prit possession du château qu'Othon Ier y avait fait édifier jadis. Le comte Baudouin, voyant son comté ravagé par l'ennemi, se détermina à entrer en accommodement. Il envoya donc une ambassade à l'empereur, et alla lui-même le trouver à Aix-la-Chapelle. Henri II, qui désirait vivement se l'attacher, afin de diminuer les forces des confédérés, lui laissa la ville de Valenciennes, dont il lui accorda l'investiture, ainsi que celle des îles de Zélande.

Déjà Baudouin IV s'était lié étroitement aux plus puissantes maisons de l'Allemagne par son mariage avec Ogive de Luxembourg, et le lien féodal qu'il venait d'accepter le rangeait définitivement parmi les vassaux de l'empire. Délivré de tous ces embarras, le comte s'occupa d'en faire disparaître les traces. Le pays avait beaucoup souffert, tant des courses déprédatrices des belligérants que des ravages de la peste, qui désola la Belgique durant le commencement du XIe siècle (1).

Baudouin le Barbu porta sa sollicitude sur les moyens de rendre les communications maritimes plus faciles et plus sûres, et accorda la dignité de préfet de la mer, en 1009, au châtelain de Ghistelles. Ce seigneur fut chargé de maintenir les dunes en bon état de conservation, et d'empêcher le débarquement des pirates. Il reçut à titre de fief, en indemnité des frais

(1) Leglay, *Hist. de Flandre*, tom. I, p. 143.

qu'entraînaient ces obligations, le tonlieu de Bruges ainsi que le droit de balance établi en cette ville (1). S'il faut en croire la tradition, la famille du châtelain avait des titres particuliers à cet emploi, ayant eu pour aïeul un ancien roi de mer, qui s'était fixé sur la côte de Flandre durant le xe siècle (2). Les actes de piraterie, toujours fréquents durant la première période de l'histoire commerciale des nations, tendaient cependant à faire place insensiblement à des relations plus régulières. Les Normands visitaient encore les ports belges, mais moins en pirates qu'en qualité de marchands, et Bruges était devenu un de leurs entrepôts. La pêche du hareng occupait déjà un grand nombre de nos marins, et était même assez importante pour fournir, de la manière la plus efficace, aux besoins des classes pauvres (3).

Une terrible inondation, qui eut lieu le 28 septembre 1014, causa de grands dégats sur le littoral, dont les habitants étaien[illegible] moins à plaindre cependant que leurs voisins de la Basse[illegible] Lotharingie, foulés sans cesse par les gens de guerre. Lamber[illegible] comte de Louvain, n'avait point voulu se soumettre, et cont[illegible] nuait à combattre le duc Godefroid et les autres partisans [illegible] l'empereur. Sa défaite et sa mort, au lieu de porter le décou[illegible] gement dans l'esprit de ses alliés, ne fit que redoubler le[illegible] énergie, et raviver la haine qu'ils portaient à leurs adversai[illegible] Henri Ier, fils et successeur de Lambert, fondant son espoir [illegible] leur concours, refusa de déposer les armes, et brava les eff[illegible] du parti allemand. Cette situation, si défavorable au pays, me[illegible] çait de se prolonger, lorsque la paix fut enfin rétablie [illegible] l'entremise de Gerberge, veuve de Lambert, et d'Ermenga[illegible] veuve d'Albert comte de Namur. Régnier IV, comte de Hain[illegible] épousa Mathilde fille du comte d'Eenham, donna pour d[illegible] cette princesse le comté de ce nom, et les comtes de Lou[illegible]

(1) Warnkœnig, dans son *Hist. de la Flandre*, tom. IV, p. 72, en note, [illegible] pose que ce droit de tonlieu était de 6 deniers au marc à l'exportation [illegible] 3 deniers pour la mise en consommation : ce qui, en prenant le marc à 33 [illegible] 4 deniers, équivaudrait à 1 1/2 et 3.1 pour cent.

(2) Le Grand, *Mém. sur l'ancienne ville de Ghistelles*. Anvers, 1857, br[illegible] in-8°, p. 11.

(3) Grattan, *Hist. of the Netherlands*.

et de Hainaut reprirent, sans contestation, pleine et entière possession de leurs états.

Ce long débat venait à peine d'être arrangé que le duc de Lothier rappela ses hommes d'armes sous les drapeaux, afin de venger l'évêque d'Utrecht, Adelbolde, constamment harcelé par Thierry III, comte de Frise. Il s'agissait cette fois de régler une question commerciale, dont la solution pouvait exercer une certaine influence sur nos relations avec l'étranger : nous exposerons donc, en quelques mots, l'origine de la querelle.

Il existait à cette époque, depuis Gorcum jusqu'à l'océan, dans les plaines de la Hollande méridionale, une vaste étendue boisée connue sous le nom de forêt de *Merwe* ou de *Merwede*. Le comte de Frise y avait bâti un bourg, à l'endroit où s'élève actuellement la ville de Dordrecht, l'avait fortifié par une citadelle, et exigeait un tribut des marchands qui traversaient le pays. La possession de ce territoire lui permettait non seulement d'empêcher tout débarquement dans l'île des Bataves, mais elle lui donnait la faculté de ruiner entièrement le commerce des habitants de l'intérieur du pays avec l'Angleterre, qui se faisait en grande partie par l'embouchure de la Meuse. L'évêque d'Utrecht, lésé dans ses intérêts, s'en plaignit d'abord durant un congrès tenu à Nimègue, et ses réclamations ayant été appuyées plus tard par celles des évêques de Cologne et de Trèves, ainsi que par les plaintes des négociants de Tiel, l'empereur se décida à faire attaquer les Frisons. Cette expédition, dirigée imprudemment, se termina par la défaite des troupes du duc de Lothier, qui fut fait prisonnier durant le combat, et ne recouvra la liberté que par l'entremise de Walbodon, évêque de Liége, qu'Henri II envoya auprès de Thierry pour négocier la paix. Le comte de Frise maintint ses prétentions, et finit par conserver le district dont il s'était emparé.

Baudouin le Barbu mourut vers 1036, après avoir eu à lutter contre son propre fils, qui s'était révolté contre lui. Quelque temps avant sa mort, il accorda aux treize échevins de Bruges l'autorisation d'élire dans leur sein un bourgmestre, et on lui attribue également l'établissement des baillis dans les différentes

parties de la Flandre (1). La ville de Bruges, dont ‹
acquises assuraient l'avenir, s'élevait rapidement ve
prospérité commerciale à laquelle elle semblait appe
heureuse situation. Déjà ses faubourgs s'étaient accr
point, en dehors de l'enceinte édifiée jadis par B
que dès l'année 1040, elle avait, au rapport des chr
acquis le triple de son étendue primitive (2). Trois a
vant, au commencement de l'hiver 1037, Emma, so
Richard de Normandie, plus connue sous son nom a
d'Elfghive, successivement veuve des rois Ethelre
s'était vue réduite à chercher un asile en Flandr
abordé non loin du château de Bruges. Le panégy
princesse, en racontant ces faits, présente un brill
de cette résidence : « Ce château, dit-il, est habi
« colons flamands, et jouit de la plus grande céléb
« cause de l'affluence des marchands, que de l'ab
« toutes les choses que les hommes estiment le plus

Il y avait peut-être un peu d'exagération dan
gations du poète car, dès l'année 1042, des scènes
rentes s'offrent à nos regards : Une horrible famin
France, la Belgique et l'Allemagne se ressentirent p
ment, y décima les populations. Les historiens con
contiennent à ce sujet des détails qui font frémir, et
décide à peine à admettre l'authenticité. Le dénueme
dans certaines provinces, que leurs malheureux habi
raient jusqu'à de la chair humaine pour apaiser la f
qui les tourmentait. La plus grande partie de la B
cependant préservée de ces excès par la charité con
de Wazon, évêque de Liége, et d'Olbert, abbé de Gen
distribuèrent généreusement de grands approvision
blés aux pauvres, exemple qui fut suivi par l'évêqu
brai et par plusieurs riches propriétaires. La Belgi
dait, d'ailleurs, des ressources qui manquaient encor

(1) Meyerus, *in fine anni* 1036.
(2) Curtis, *Jaerboecken der stad Brugge*, ann. 1040.
(3) Pontanus, *Rerum Danicarum Historia*, p. 171 ; *ex Encom Bertiniano monacho anonymo et coævo.*

voisins; le pays de Liége, par exemple, entretenait une grande quantité de gros bétail, dont l'évêque fit l'acquisition pour soulager la misère publique. L'abbé de Gembloux, que nous venons de citer, jouissait de revenus si considérables que, tout en multipliant les secours aux nécessiteux, il trouva encore des fonds suffisants pour la décoration de son église et l'augmentation de sa bibliothèque (1).

Une situation semblable à celle que nous venons de décrire, devait aboutir à une nouvelle crise politique, qui, en effet, ne se fit pas attendre L'empereur Henri III. mécontent de Godefroid, fils de Gothelon Ier, lui avait refusé l'investiture des duchés de Haute et Basse Lotharingie, pour les donner à Albert d'Autriche et à Frédéric de Luxembourg. Godefroid, humilié et irrité à la fois, s'adressa au comte de Flandre, Baudouin V, dit de Lille, qui s'empressa d'intervenir, dans l'espoir de réunir à ses états la partie de la Flandre située entre l'Escaut et la Dendre, c'est à dire le pays d'Eenham, ou l'ancien *Bracbantium*. Il se mit aussitôt en campagne, et poussa la guerre avec une telle vigueur, qu'il prit et détruisit la forteresse qui défendait ce district, et fit bâtir sur ses ruines une abbaye de bénédictins. Le duc Godefroid et son allié avaient compté sur l'aide du roi de France, Henri Ier, mais ce prince, cédant aux sollicitations de l'évêque de Liége, resserra, au contraire, son alliance avec l'empereur, et repoussa leurs ouvertures. Le comte Baudouin comprit qu'il lui fallait redoubler d'activité et, après avoir assuré la défense de la Flandre en faisant fortifier Audenarde, il soumit tout le pays d'Alost, marcha avec la plus grande diligence sur le château de Gand, dont Henri II avait fait la conquête en 1007, et vint asseoir son camp entre l'Escaut et la Lys. Il fit le siége de cette citadelle, dont les villages voisins avaient eu beaucoup à souffrir, et parvint à s'en emparer, grâce à l'habileté d'un de ses hommes d'armes, nommé Lambert, qu'il en créa premier vicomte et châtelain perpétuel.

C'est à dater de cette période que la ville de Gand commença à prendre de l'accroissement, après avoir été déchargée de

(1) Dewez, *Hist. générale de la Belgique*, tom. II, p. 324.

plusieurs servitudes que le comte Arnoul lui avait jadis imposées.

Ajoutons en passant qu'on peut rapporter à peu près au même temps l'agrandissement de la ville de Bruxelles, dont l'enceinte fut considérablement reculée en 1044, et qui fut entourée de murs solidement construits en pierres de tailles, défendus par des tours et percés de sept portes.

La guerre, sous certains rapports, n'était pas sans offrir quelques avantages : elle forçait les hauts barons à fortifier leurs domaines, afin de les mettre à l'abri d'un coup de main, et préparait ainsi la puissance des cités, dont la riche bourgeoisie devait bientôt opposer une barrière insurmontable aux exigences de la noblesse féodale. Le comte Baudouin, après ces premiers succès, réunit ses troupes à celles de Godefroid, marcha sur Nimègue, mit le feu au palais royal, puis se porta vers la Haute Lotharingie où il alla ravager Verdun. L'empereur se préparait à agir contre le comte de Flandre lorsque celui-c prit le parti de se rendre à Aix-la-Chapelle auprès de Henr dont il obtint, pour les tenir en fiefs de l'empire, le com d'Alost, les Quatre Métiers et les îles de Zélande. Le maria du fils du comte avec Richilde, comtesse de Hainaut, ame cependant, a peu de temps de là, une nouvelle prise d'arm Godefroid, qui avait épousé la veuve de Boniface, duc de T cane, revint aussitôt en Belgique, joignit ses forces à celle son ancien allié, et tous deux attaquèrent l'évêque de Liége des partisans de l'empereur. La ville de Thuin fut réduite cendres par les Flamands, qui saccagèrent également celle Huy, tandis qu'un autre corps de troupes, commandé par Rob de Flandre, soumettait l'île de Walcheren. Forcé d'abandon le Hainaut à l'arrivée de l'empereur, Baudouin V se retira son comté, et faisant creuser, avec une étonnante rapidit fossé depuis l'Aa jusqu'à la Lys, parvint à arrêter la ma victorieuse de ses ennemis. Cette longue guerre, durant laq une partie de la Flandre fut pillée par les impériaux, e valut un siége à la ville d'Anvers, attaquée par les conféd se termina heureusement pour Baudouin de Lille en 1057. un synode tenu à Cologne, où le pape Victor et le roi de F devinrent les médiateurs de la paix. Le comte retint en

château de Gand, tout le pays d'Ottingen, la terre d'Alost ou d'Eenham et les îles de Zélande. Le mariage de son fils avec Richilde fut ratifié, et la possession du Hainaut assurée à la maison de Flandre.

Les relations de Baudouin de Lille avec l'Angleterre, d'abord assez fréquentes, s'étaient singulièrement refroidies dans cet intervalle. Édouard III, dit le Confesseur, n'avait pas hésité à placer une escadre, stationnant à Sandwich, au service de l'empereur (1), tandis que le comte recevait, de son côté, tous les ennemis du monarque anglais. Osgot Clapa, l'un de ces derniers, réunit à Wulpen, en 1047, une flottille de 29 navires, dans le but de tenter une invasion dans la Grande-Bretagne; mais, ces projets ayant été déjoués, par la vigilance des officiers royaux, il se vit obligé de se retirer en Danemark, après avoir rejoint sa femme, qu'il avait mise en sûreté à Bruges (2). Dans la même année, Lother et Irling, deux pirates du Nord, débarquaient en Flandre sans opposition, et venaient y vendre le butin et les prisonniers dont ils s'étaient emparés durant une croisière dans les environs de Sandwich et sur la côte d'Essex.

Un événement inattendu, dont les conséquences furent extrêmement graves, vint encore compliquer une situation déjà fort tendue. Le roi d'Angleterre favorisait beaucoup les Normands, qui se rendaient fréquemment à sa cour, au grand mécontentement des Saxons. Le comte Eustache de Boulogne, allié à la famille royale, ayant débarqué à Douvres en septembre 1048, une rixe éclata entre quelques-uns de ses hommes d'armes et des bourgeois de cette ville, à la suite de laquelle ceux-ci massacrèrent vingt et un des compagnons du comte. Celui-ci se plaignit immédiatement à Édouard III, qui chargea le comte Godwin, chef du parti saxon, d'aller tirer vengeance des coupables. Godwin, qui ne pouvait accepter cette mission sans renoncer a toute influence politique, se refusa à l'exécuter, et fut banni avec tous les siens, pendant que le roi qui avait épousé Édith, fille du rebelle, forçait celle-ci à se retirer dans

(1) *Alvredi Beverlacensis Annales*, fol. 119.
(2) *Mess. des sciences et des arts*, tom. I, p. 425-441.

un monastère. Le chef saxon, profondément ulcéré, p la Flandre avec sa femme Githa et ses fils Gurth e deux autres de ses enfants, Harold et Leofwin avaien un asile en Irlande. Il fut non seulement bien accueilli douin de Lille, qui lui permit de faire construire des Bruges, mais il obtint même, pour Tostig, la main d'ı cesse flamande.

Après le bannissement de Godwin, Édouard ne g aucune mesure : Robert, moine de Jumiéges, fut nomı vêque de Canterbury; un autre moine normand devi de Londres; les commandements militaires furent pre livrés aux étrangers. En 1051, le duc de Normandie, à de ses vassaux, vint visiter Londres, et parcourut l'A avec une pompe toute royale. Édouard, fils d'une N élevé à la cour des ducs, promit secrètement à ce pri faire son héritier. Le comte Godwin, qui avait con sympathies populaires, crut qu'il était temps d'agir et Bruges avec un armement flamand (1), se rendit à chure de l'Yser. Il y reçut la nouvelle que son fils Har çait les bords de la Savern, mit à la voile le 13 août 1 dirigea vers le promontoire de Tummen, où il rencontı royale; celle-ci, plus nombreuse que la sienne, le ı aussitôt, et il ne dut son salut qu'à une tempête à la laquelle il regagna les côtes de la Flandre. Il venait d quer, lorsqu'il apprit que les comtes qui commandaie dre ennemie étaient rentrés à Londres, laissant la ı

Cette circonstance lui rendit l'espoir de vaincre et vers l'île de Wight, il parvint à y réunir ses vaisseaı d'Harold, et arrêta tous les navires qui sortaient de S de Folkestone, de Hythe et de Pevensey. Grâce à ces on le vit paraître dans la Tamise, et il jeta l'ancre à Sc Les populations répondirent en masse à son appel, caı était celle de la nationalité anglo-saxonne; dans un *gemot* ou assemblée générale, la sentence de banı portée contre Godwin et les siens fut cassée et tous

(1) Walter de Hemingburg, p. 5. On peut encore consulter sur dition les *Chron. saxonnes*, Gibson, 166; R. de Oveden, p. 442.

mands, clercs et laïques, eurent ordre de repasser la mer « parce qu'ils troublaient la paix du royaume en excitant le roi contre ses peuples. » L'archevêque primat Robert fut expulsé. Édouard se rapprocha donc forcément de Godwin : il rendit à ce seigneur le gouvernement des principales provinces d'Angleterre; mais il exigea pour otages un fils et un petit-fils du comte saxon, qu'il remit à la garde du duc de Normandie. Le temps apaisa l'aversion mutuelle du roi et de la famille de Godwin. En 1065, Harold, l'aîné des fils de celui-ci, déjà renommé par sa vaillance et ses exploits, pria le roi de consentir à ce que les deux otages revinssent dans leur patrie, et lui demanda la permission de les aller chercher en son nom. Édouard ne lui accorda cette permission qu'avec difficulté, et lui prédit que ce voyage attirerait quelque malheur sur lui et sur l'Angleterre.

Harold n'écouta pas le roi, et partit. Une tempête brisa son navire sur la côte de Ponthieu, près de l'embouchure de la Somme. En vertu du droit barbare de « bris et naufrage » qui faisait considérer les dépouilles du naufragé comme « un bien envoyé de Dieu, » Harold fut saisi et emprisonné par les gens de Gui, comte de Ponthieu : il se réclama du duc Guillaume. Le duc, en effet, le tira des mains du comte Gui, qui ne se dessaisit de son captif que moyennant une forte compensation pécuniaire, et le fit amener à Rouen. Harold fut accueilli de la manière la plus honorable : le duc Guillaume le créa chevalier de sa propre main, et lui promit de le laisser retourner en Angleterre avec les otages dès que bon lui semblerait. Guillaume était en guerre avec Conan, duc de Bretagne. Harold, jaloux de se signaler aux yeux des chevaliers de Normandie, suivit Guillaume dans son expédition et s'y comporta vaillamment. Conan assiégeait Dol, occupé par un chef rebelle, qui avait appelé les Normands à son aide; Conan fut obligé de lever le siége, et Dinan tomba au pouvoir de Guillaume. Le duc de Normandie ne poussa pas plus loin ses avantages, parce que les Bretons s'étaient retirés en masse dans leurs forteresses, et que les envahisseurs ne purent se procurer des vivres. Guillaume, d'ailleurs, murissait un autre projet, auquel il attachait bien plus d'importance.

Un jour que Guillaume et Harold chevauchaient côte à côte et s'entretenaient amicalement, le duc fit au chef saxon une confidence bien inattendue. — « Quand Édouard et moi, dit-il, nous vivions sous le même toit, il me promit, si jamais il devenait roi en Angleterre, de me faire héritier de son royaume. Harold, si tu me veux aider à obtenir l'accomplissement de cette promesse, sois sûr que je t'octroierai telle chose que tu demanderas. Harold, surpris et troublé, répondit par de vagues paroles, que Guillaume feignit de prendre pour un consentement. — Puisque tu t'engages à me servir, poursuivit-il, il faut que tu jures de livrer à mes gens d'armes le château de Douvres, que tu donnes ta sœur pour épouse à l'un de mes barons, et que tu acceptes toi-même en mariage ma fille Adèle. Tu me laisseras en garantie l'un des otages que tu redemandes, et je te ramènerai moi-même l'autre lorsque j'entrerai comme roi en Angleterre. »

Harold, qui se sentait au pouvoir de son ennemi, résolut d'opposer la ruse à la violence, et adhéra aux demandes de Guillaume. Le duc convoqua aussitôt tous ses barons, puis, ayant apporter deux petits reliquaires qu'on déposa sur une cuve couverte de drap d'or, il s'adressa à Harold, et le requ[illegible] de confirmer, par serment, l'accord qui avait été conclu entre eux. Le saxon hésita, étendit la main avec agitation et jura d'exécuter ses conventions avec le duc, pourvu qu'il vécût et q[illegible] Dieu l'y aidât. Alors, sur un signe de Guillaume, on leva le dr[illegible] d'or qui cachait la cuve : elle était remplie jusqu'au bord d[illegible] ossements de tous les saints de Normandie, qu'on avait apport[illegible] en hâte de leurs églises et de leurs moûtiers. Harold, dit-[illegible] changea de visage en voyant sur quoi il avait prêté le fatal s[illegible]ment. Guillaume ne le retint plus, et le laissa partir pour l'[illegible]gleterre avec un des deux otages (1).

Édouard, qui était revenu en sa vieillesse à des sentim[illegible] plus patriotiques, n'apprit pas sans une vive appréhensio[illegible] qui venait de se passer. Il survécut peu au retour d'Haro[illegible] décéda en 1066, en déclarant qu'il laissait la couronne au [illegible] Godwin. L'ambition veillait cependant sur cette couche fu[illegible]

(1) Henri Martin, *Hist. de France*, tom. III, p. 108-109.

et tout faisait présager que de grands malheurs menaçaient la race anglo-saxonne : nous étudierons, dans le chapitre suivant, la part que la marine belge prit à tous ces événements, dont les ombres fatales semblaient s'étendre déjà, comme un voile de deuil, sur les rivages abrupts de l'antique Albion.

CHAPITRE VI

Harold et Tostig. — Préparatifs de guerre du duc de Normandie. — Tostig et sa flotte flamande. — Les Belges au camp normand. — Appui accordé par le comte de Flandre au duc de Normandie.—La flotte à Saint-Valéry. — Conquête de l'Angleterre par les Normands. — Les Belges et le Domesday-book. — Le jubé de l'archevêque d'York. — Expéditions maritimes de Robert de Flandre. — Ses succès en Frise. — La commune de Grammont. — Richilde et Robert le Frison. — Armements navals contre l'Angleterre. — Les Flamands en Syrie. — Quelques mots sur Ostende.

Harold, le vaillant *iarl* saxon, venait à peine de monter sur le trône d'Angleterre, qu'il eut à lutter contre son frère Tostig, gendre du comte Baudouin de Flandre, dont l'ambition ne se contentait pas du second rang. Tostig, abandonné par les principaux chefs, prit le chemin de l'exil, arriva en Belgique et, ayant rassemblé une flotte dans nos ports, passa dans l'île de Wight où il obtint de l'argent et des provisions, puis se mit à ravager les côtes de la Grande-Bretagne, à la tête d'une bande d'aventuriers frisons, hollandais et flamands (1). Le nouveau roi n'avait pas seulement à réprimer cette rébellion, mais aussi l'audace des ennemis du dehors. En effet, le duc de Normandie n'avait pas renoncé à ses plans, et après avoir sommé son rival de tenir le serment qu'il lui avait arraché jadis à Rouen, il le

(1) *Aluredi Beverlacensis annales*, 122.

poursuivit comme sacrilége devant la cour de Rome, en demandant que l'Angleterre fut mise au ban de la chrétienté et déclarée propriété du premier occupant. Quelques années auparavant, pour augmenter ses forces dans la prévision d'une guerre ouverte, Guillaume de Normandie avait resserré les liens qui l'unissaient déjà à la Flandre, en épousant Mathilde, fille de Baudouin le Pieux. L'amitié de ce dernier était d'autant plus précieuse qu'il avait été nommé régent de France et tuteur du jeune Philippe par le roi Henri Ier, et qu'il disposait, comme on peut en juger par les événements que nous avons rapportés plus haut, de ressources maritimes considérables. Les ports de la Flandre, se remplissaient tous les jours de navires, dont les patrons étaient tout disposés à courir les aventures, pourvu qu'on leur laissât une partie des profits de l'expédition.

Les circonstances favorisaient Guillaume de Normandie. Les Anglo-Saxons étaient fort mal vus à Rome, pour avoir refusé le paiement du « denier de Saint-Pierre, » sorte de tribut annuel établi durant la domination danoise au profit de l'Église. Harold fut excommunié avec tous les siens, tandis que son adversaire recevait une bannière du pape Alexandre II, dont la politique extérieure était dirigée à cette époque par le cardinal-archidiacre Hildebrand, si célèbre plus tard sous le nom de Grégoire VII.

Le duc Guillaume, après avoir rassemblé les états de Normandie, qui lui refusèrent des subsides, s'adressa au roi de France, son suzerain, et lui demanda des secours, s'engageant en cas de réussite à faire hommage de sa conquête. Il eut été contraire aux intérêts de Philippe Ier de concourir à l'accroissement de la puissance d'un vassal, déjà trop redoutable. Baudouin, en sa qualité de régent du royaume, rejeta donc les propositions du duc. Ce devoir accompli, il n'hésita pas cependant, comme comte de Flandre, à entrer dans l'alliance normande. Ses affections particulières, aussi bien que sa sollicitude pour les destinées futures du comté, le disposaient à faciliter l'établissement d'un état rival de la France, qui paraissait destiné a tenir celle-ci en échec, et à l'empêcher de nuire à ses voisins.

Tostig, retiré à Saint-Omer après avoir été expulsé du Northumberland, fit une nouvelle levée en Flandre, et reprit la

mer avec une flotte de soixante navires, rassemblés sur le littoral belge, et remarquables par leur grandeur (1).

Vers le même temps le duc de Normandie faisait publier le ban de guerre dans toutes les contrées voisines, et promettait des récompenses à tous ceux qui joindraient ses étendards. La perspective du pillage d'une contrée riche et fertile, l'espoir d'obtenir quelque belle baronnie aux dépens des vaincus, le désir d'acquérir des honneurs et de la gloire firent accourir une foule d'hommes d'armes au camp normand (2). Au nombre de ceux-ci se trouvaient quelques chevaliers opulents, qui ne se contentèrent pas de présenter leur épée au duc Guillaume, mais qui lui fournirent aussi des soldats, des vaisseaux et de l'argent. On remarquait parmi ces derniers beaucoup de belges, entre autres Gilbert de Gand, Gauthier de Douai, Drogon de Beveren, Arnoul d'Hesdin, Guillaume de Saint-Omer, Philippe et Humphroi de Courtray, Guillaume d'Eenham, Raoul de Lille, Gobert de Wissand, Bertrand de Melle et Richard de Bruges. Comme la plupart de ceux-ci reçurent par la suite des possessions considérables en Angleterre, et que les récompenses furent en général destribuées en proportion du rang, des services et du nombre de vaisseaux fournis par chacun des compagnons d'armes de Guillaume de Normandie, il est probable que les seigneurs que nous venons de nommer s'étaient embarqués avec des troupes, et avaient suivi l'expédition avec un grand nombre de leurs tenanciers (3).

(1) Roger de Hoveden, *Ann.*, pars prior; Lingard, *Hist. de l'Angl.*, tom. Ier; *Annales de Flandes, por Emanuel Sueyro*, liv. IV. Voir aussi sur le même sujet Martene et Durand, *Amplissima collectio*, tom. V, p. 106; G. de Malmesbury, p. 94; Henri de Huntington; p. 367. Brompton, dans sa *Chronique*, publiée dans les *Decem Scriptores de Twysden*, porte le nombre des vaisseaux de Tostig à quarante.

(2) Normanz, Franceis, Bretons
Et autres gens de plusor nons.

Benoît de Saint-More, ap. *Chr. Anglo Norm.* de M. Francisque Michel, tom. Ier, p. 188.

De Flandre et de France, de Normandie a mené
De Pykars et de Burgoyhuns ad mult grant plenté.
Pierre de Langtoft, *Ibid.*, I, p. 128.

(3) « The process, however, seems to have been, that a circuit of a larger

Il nous reste à examiner, en nous basant sur quelques autorités nouvelles, quelle fut la part du comte de Flandre dans ces grands armements. L'illustre historien de la conquête de l'Angleterre par les Normands, M. Thierry, affirme, sur la foi de la chronique de Normandie, que Baudouin le Pieux refusa tout secours à Guillaume, et cette version est également adoptée par M. H. Martin dans son histoire de France, d'ailleurs si recommandable. Il est reconnu cependant que le duc s'engagea à payer à son beau-père, vers cette époque, une rente annuelle de trois cents marcs d'argent, qui fut également comptée à ses successeurs, à titre de fief. Cette somme, d'après Malmesbury, était le prix de l'appui accordé par le comte (1), et le témoignage du chroniqueur anglais est confirmé par Meyer, Oudegherst et Despars (2). On ne saurait, d'ailleurs, expliquer ce fait d'une autre manière, car nous avons vu que Baudouin s'était conduit avec intégrité à la cour de France, et qu'il s'était joint aux barons pour refuser, en sa qualité de régent, les offres du duc de Normandie. De plus, un chroniqueur flamand fixe le chiffre même des navires équipés par le comte, qu'il évalue à une vingtaine de vaisseaux de fort tonnage, et pourvus de tout ce qu'il fallait pour livrer bataille. Tous les historiens conviennent que la flotte du duc de Normandie était fort nombreuse, et Guillaume de Malmesbury nous apprend qu'on avait rassemblé, *de toutes parts*, des embarcations. Cette expression, qui doit s'appliquer principalement aux pays limitrophes, donne une force nouvelle aux assertions des annalistes belges, si bien justifiées déjà par les événements antérieurs.

or a less extent, according to the rank, the services, or the number of the followers brought into the field, was given, etc. » *General introduction to the Domesday book*, by Ellis, in-8°, p. 226. C'est ainsi que l'évêque de Bayonne reçut 439 manoirs pour 100 vaisseaux, et que le comte de Mortain obtint 793 manoirs pour 120 vaisseaux. Ellis, *ib.*

(1) « Baldwinus... Willielmum... arguto quo pollebat consilio et militum additamentes vivaciter juvavit... omnibus, ut ferunt, annis trecentas argenti marcas pro fide et affinitate socero annumerans. » *De Henr. primo*, liv. V.

(2) Voir aussi à ce sujet un mémoire de M. Gantrel, dans lequel nous avons puisé d'utiles renseignements, publié dans les *Archives historiques, philosophiques et littéraires*, tom. II, p. 323 et suiv.

[illegible] Guillaume en Angleterre, se com-
[illegible] et d'après d'autres de trois
[illegible] le savant antiquaire anglais, en fixe
[illegible] poëte normand Wace, contempo-
[illegible] le père avait passé la mer avec
[illegible] navales de ce prince à 696 navi-
[illegible] provient en partie de ce qu'on
[illegible] bâtiments, dont il était difficile,
[illegible] exact. Le duc devait avoir
[illegible] embarcations, car les barons et
[illegible] en fournirent, à eux seuls, un
[illegible] manuscrit du Musée britannique,
[illegible] donne le nom de chacun
[illegible] des vaisseaux équipés par eux,
[illegible] plusieurs autres navires, de
[illegible] de 3,000, présenté par Guil-
[illegible] pas trop exagéré, si l'on consi-
[illegible] 60,000 hommes, auxquels il
[illegible] et qu'il emportait aussi des che-
[illegible] de guerre.
[illegible] fâcheux auspices. L'immense
[illegible] Saint-Valery et tout était prêt
[illegible] vents contraires empêchèrent la
[illegible] pendant près d'un
[illegible] Beaucoup de navires furent
[illegible] les troupes, auxquelles on
[illegible] pertes, se démoralisaient
[illegible] saisis d'une crainte
[illegible] camp, où des murmures ne
[illegible] insensé, disait-on, pour
[illegible] s'offense de semblables
[illegible] courroux en nous refusant un

[illegible] tom. I, p. 185, pré-
[illegible] paraissent peu sûres, que
[illegible] bâtiments. Voir sur le même
[illegible] anno 1065; Roger de
[illegible] VIII, p. 227; Simeon Dunelm..
[illegible]

« vent favorable. » Guillaume doubla les rations, fit distribuer du vin à ses équipages, mais les mêmes sentiments de découragement continuaient à se manifester. Les soldats, fatigués de leur inaction, étaient prêts à se révolter, lorsqu'on promena solennellement le reliquaire de Saint-Valery autour du camp. Le vent, jusqu'alors au nord-ouest, changea durant la nuit, et il n'en fallut pas davantage pour modifier entièrement les idées des compagnons du duc, qui crurent à un miracle, et s'embarquèrent le 27 septembre 1066, pleins de confiance dans le succès de l'entreprise.

Le vaisseau du duc allait en tête, portant à l'extrémité de son grand mât une bannière blanche bordée d'azur, et ornée d'une croix d'or envoyée par le pape. On distinguait au loin ses voiles multicolores, blasonnées des trois lions d'or de la Normandie, et sa proue ornée de la figure d'un enfant déchargeant une flèche. Une lanterne, suspendue parmi les cordages, fut allumée vers le soir pour servir de signal au reste de l'escadre et, durant toute la nuit, la puissante flotte glissa sur les vagues, dont chaque ondulation la rapprochait du rivage anglais. Aux premières lueurs de l'aurore, le chef normand, s'apercevant qu'il avait dépassé les autres navires, envoya un des hommes de son équipage dans la mâture, mais celui-ci interrogea vainement l'espace, rien ne paraissait dans cette immense étendue de ciel et d'eau; il avait encore les regards fixés vers l'horizon, lorsqu'il s'écria tout à coup : « Je vois une forêt de mâts et des voiles sans nombre ! » Guillaume jeta l'ancre, attendit ses compagnons, et quelques heures plus tard tous débarquaient en sûreté dans la baie de Pevensey. Le duc n'avait perdu durant la traversée qu'un ou deux de ses navires, et parmi les naufragés se trouvait un fameux astrologue, qui avait prédit que le voyage se terminerait sans accidents.

L'armée alla s'établir près de la ville de Hastings, et son camp fut protégé par trois citadelles, construites à la hâte avec des pièces de bois taillées à l'avance. Ensuite les bandes de Normandie « avides de gaigner, » dit le roman du Rou, se mirent à saccager les environs.

Pendant que les Normands menaçaient la partie méridionale du pays, le roi de Norwége, uni à Tostig, envahissait le

L'escadre qui porta le duc Guillaume en Angl-
posait, d'après les uns, de mille, et d'après d'
mille voiles. Joseph Strutt, le savant antiquair
le nombre à 896, tandis que le poète normand
rain de la conquête, et dont le père avait
Guillaume, évalue les forces navales de c
res (1). Cette diversité de calcul provient
ne tenait pas compte des petits bâtiments.
d'ailleurs, de connaître le chiffre exact ... a-
nécessairement plus de mille embarcat ... sur
les prélats de Normandie lui en fourn ... d, qui
nombre supérieur. Un ancien manusc ... ment de
qui nous apprend cette particularité,
des donataires avec le nombre des ... résista plus
et ajoute que le conquérant reçut ... fut couronné à
différentes personnes. Le chiffre ... chevêque d'York.
laume de Jumièges ne paraîtra p ... oute méthodique,
dère que Guillaume avait réuni ... agnons d'armes. On
fallait faire traverser le détroit, ... de toutes les pro-
vaux, des armes et des machin ... s et biens furent con-
L'expédition commença sou ... générale, qui réduisait
armement se trouvait rassem ... stribué aux aventuriers
pour le départ, lorsque de ... sous la bannière de Nor-
flotte de mettre à la voile, ... book, qui renferme
mois à l'embouchure de ... nous entraînerait trop loin :
jetés à la côte non loin de ... fut la part des Belges
cherchait à cacher l'éte ... ilbert de Gand, allié à la
rapidement. Quelques ... de Folkingham avec
superstitieuse, abando ... y étaient attachés; c'était
tardèrent pas à éclate ... de vive force, et
« prétendre à la terr ... de Gand (1). Le
« desseins, et nous ... obtint en outre les
... nation, ainsi qu'un
... plusieurs provin-
... port de Bridlington,
... avec d'autres biens

(1) Bouvet de Cress...
tend, en s'appuyant ...
l'armement du conqu...
sujet : Henr. Huntind...
Hoveden, *la Chron.* ...
anno 1066.

èrent à ce massacre
on espérait une forte
captivité, fit rebâtir le
territoire de Lincoln, qui
par les Danois. Il le dota de
terres labourables en grande

été le même que Walter le Fla-
a conquête et s'établit en Angle-
les propriétés en Flandre. Il fut
comté de Lincoln, et de différentes
uthier de Douai est également nommé
ons : il était seigneur de Bampton et
épousa Richard Paganell, riche et puis-

gon de Beveren, reçut pour sa part l'île de
il bâtit le château de Skipse. Il avait épousé
Guillaume le Conquérant, qu'il tua, on ne sait
de cause. Craignant le ressentiment du roi, il se
ulguer son crime, et sollicita la permission de
yage en Flandre, où il désirait, disait-il, amener sa
reçut une forte somme d'argent, se dirigea aussitôt
côte, et avait déjà mis à la voile lorsque le roi, mieux
, envoya à sa poursuite, mais sans réussir à s'emparer
ui.

(1) *Monast. anglicanum*, tom. II, p. 16[illegible]

Ce prince avait confié à un autre Flamand, du nom de Gherbaud, le soin de défendre le comté de Chester, dont il fut le premier comte. Gherbaud y soutint une lutte incessante contre les Anglo-Saxons et les Gallois. Rappelé en Flandre par une députation de ceux auxquels il avait laissé la garde de ses fiefs héréditaires, il fut autorisé par le roi à quitter le pays, et promit de revenir promptement. Il se mit en route, mais ne revit jamais sa terre natale, car sa mauvaise fortune l'ayant fait tomber dans une embuscade préparée par les Gallois, il périt dans la captivité, après avoir enduré de longues souffrances. Hugues d'Avranches lui succéda comme comte de Chester (1).

Indépendamment des vassaux du comte de Flandre, les chroniques mentionnent encore parmi les conquérants un Gérard de Tournai, qui donna tout un village aux moines de Salope; un Richard d'Anvers, et enfin Gothelin de Louvain, frère du duc de Lothier. Un clerc de la cathédrale de Liége, nommé Walcher, fort aimé du roi Guillaume, devint en 1072 évêque de Durham, et peu après comte de Northumberland (2). Cette nouvelle dignité, en augmentant son crédit, fut aussi la cause de sa ruine. Dans sa partialité pour ses compatriotes, Walcher leur permit de fouler sans ménagements les populations indigènes, auxquelles son nom fut bientôt en exécration. Les plus coupables d'entre ces agents étaient l'archidiacre Leobwin, chargé de l'administration ecclésiastique, et le chef militaire Gilbert, qui était belge comme son patron. Ces deux hommes abusèrent de leur autorité, et firent peser le joug le plus tyrannique sur les Northumbriens. Liulf, noble anglais dépouillé par les Normands, s'étant retiré à Durham, plaidait souvent la cause de ses compatriotes auprès de l'évêque, et finit par encourir la haine du vicomte Gilbert, qui, instigué par Leobwin, le fit assassiner. Le peuple, en apprenant la mort de son défenseur, réclama à grands cris la punition des coupables et, n'ayant pu l'obtenir, assiégea l'évêque Walcher dans une église, où ce prélat s'était réfugié avec les siens au bruit du tumulte. Les insurgés ayant déclaré qu'ils ne quitteraient pas la place avant

(1) Ordéric Vital, l. IV.
(2) *Anglia Sacra*, tom. I, p. 703. Londres, 1691.

de s'être emparé de Leobwin et de Gilbert, celui-ci se dévoua dans l'espoir de sauver ses amis, se présenta à la foule, et tomba aussitôt percé de coups. Leobwin ayant refusé de s'exposer à de tels dangers, Walcher sortit à son tour, afin de faire une dernière tentative de conciliation, en s'adressant personnellement aux rebelles. Ceux-ci, qui semblaient avoir voulu le respecter jusqu'alors, se jetèrent sur lui, le foulèrent aux pieds, et l'égorgèrent sans pitié. Ils mirent ensuite le feu à l'église, en retirèrent Leobwin à demi mort, et l'achevèrent à coups de lances (1).

Si quelques Belges, enivrés par la haute fortune à laquelle ils étaient parvenus, commirent en Angleterre de véritables excès, d'autres s'y rendirent utiles, et méritèrent la reconnaissance de leur patrie d'adoption. Aldred, archevêque d'York, mort en 1069, employa des ouvriers flamands à construire un jubé en cuivre, en or et argent, dont un ancien historien vante beaucoup le travail, qu'il qualifie d'incomparable (2). En outre, après la victoire, les proscrits saxons furent généreusement accueillis en Belgique. Un grand nombre de femmes, parmi lesquelles se trouvait la mère d'Harold, se refugièrent auprès de Baudouin de Lille, qui les reçut honorablement, et leur accorda l'hospitalité.

Quelque temps avant le départ des vaisseaux flamands pour Saint-Valery, le comte de Flandre s'était séparé de son fils Robert, qui, ne pouvant compter sur l'héritage paternel, voulait se conquérir un domaine à la pointe de l'épée. Robert, dont la jeunesse aventureuse rappelle celles des anciens *vikings*, avait donc armé quelques navires et s'était dirigé vers l'Espagne, afin d'y combattre les Sarrasins. Il débarqua en Galice, s'avança vers l'intérieur, mais se voyant entouré par des forces considérables, il battit en retraite (3), rejoignit avec peine la flottille qui l'avait amené, et se vit obligé de retourner en Flandre. Le

(1) *Anglia Sacra*, tom. I, p. 703. Londres, 1691.

(2) *Actus pontif. Eborac. aut. Thoma Stubbs, apud Roger Twysden, Hist. angl. Script.*, X, tom. II, col. 1704, lib. LV.

(3) Lambert Schaf., apud Bouquet, XI, 67. Voy. aussi Leglay, *Hist. de Flandre*, tom. I, p. 173-174; Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, tom. I, liv. III.

vieux comte s'indigna de son retour, mais le prince n'entendait point faire un long séjour dans le pays, et n'était venu que pour y chercher des renforts. Il venait de mettre à la voile, lorsqu'une terrible tempête dissipa ses armements, engloutit ses navires, et le rejeta presque seul sur le rivage flamand. Désespéré de tant de revers, il se mêle à une troupe de pèlerins et se rend à Jérusalem. Quelques aventuriers, fixés en Orient, lui avaient promis leur appui, et voulaient fonder en sa faveur, sur les rives du Bosphore, une nouvelle monarchie. L'empereur de Constantinople, instruit de ces projets, ordonna que dès que le prince flamand paraîtrait, on le mit aussitôt à mort. Ces échecs répétés firent renoncer ce dernier aux entreprises lointaines, sans le détourner néanmoins de ses projets ambitieux. Il débarqua en Frise, s'y établit par la force des armes, et épousa, en 1064, Gertrude de Saxe, veuve du comte Florent Ier.

Baudouin le Pieux attribua à Robert le pays des quatre métiers, le comté d'Alost, et les îles méridionales de la Zélande. Le comte de Flandre étant mort en 1067, Baudouin VI, dit de Mons, lui succéda sans opposition. On lui attribue la gloire d'avoir maintenu une paix si profonde sous son gouvernement, que nul n'osait ni ne croyait nécessaire de sortir en armes, de se précautionner contre les voleurs en fermant sa maison durant la nuit, ou de détacher les socs et les coutres des charrues pour les porter chez soi. C'est à l'aide de cette sévère justice que les descendants de Baudouin Bras de Fer attiraient chez eux les marchands étrangers, dont ils savaient respecter les propriétés et encourager les efforts. En assurant l'ordre, la paix et la sécurité intérieurs, ils jetaient les bases de la prospérité commerciale et industrielle. C'est sous le règne de Baudouin VI que nous découvrons la première charte communale, accordée à la ville de Grammont en 1068 (1). Les anciennes gildes germaniques, ces redoutables associations si vivement combattues par Charlemagne, avaient préparé depuis longtemps

(1) Le texte original de la charte de Baudouin VI est perdu, mais il se trouve reproduit dans un acte de l'an 1200, par lequel ses statuts sont confirmés.

nos ancêtres à la liberté politique : les chartes ou *keures*, en établissant d'une manière stable les droits et les obligations de tout citoyen, en complétaient la consécration.

Baudouin VI mourut le 17 juillet 1071, après avoir partagé ses États entre ses deux fils : Arnoul, l'aîné, fut appelé à gouverner la Flandre sous la tutelle de Robert, frère de Baudouin ; le cadet, nommé Baudouin comme son père, devait hériter du Hainaut, sous la tutelle de sa mère Richilde. Cette princesse, d'un caractère impérieux et fier, refusa de se conformer à cet arrangement, prétendit exclure le comte Robert de la régence, lui enleva la Flandre impériale, et fit décapiter quelques grands qui le favorisaient. Entourée d'étrangers, parmi lesquels elle choisit son troisième époux, Guillaume, fils d'Osbern, qui gouvernait la Normandie en l'absence du roi Guillaume, elle s'aliéna bientôt les populations flamandes, ces vaillants karls dont elle ne comprenait ni les institutions ni le génie. Une lutte ne tarda pas à s'engager entre la comtesse et ses vassaux, qui envoyèrent une députation à Robert, qu'on surnommait alors « le Frison. » Ce dernier, longtemps en guerre avec l'évêque d'Utrecht, venait d'être mis en déroute par Godefroid le Bossu, duc de Brabant, allié du prélat, et semblait condamné à l'inaction. Le roi de France, dont Richilde avait réclamé le secours, et le sénéchal de Normandie s'avancèrent précipitamment en Flandre, ne comptant pas y rencontrer de résistance sérieuse ; tout à coup, au moment où ils étaient engagés dans une plaine entrecoupée de fossés et de canaux, ils furent assaillis et complétement battus auprès de Cassel, le 20 février 1071. Guillaume, fils d'Osbern, et le jeune Arnoul de Flandre périrent les armes à la main ; le roi s'enfuit de toute la vitesse de son coursier, et la Flandre, prix du combat, resta au pouvoir de Robert le Frison.

Les cités flamandes de langue tudesque, Gand, Bruges, Courtrai, Ypres, avaient pris parti dans cette guerre en faveur de Robert, et les villes de langue wallonne ou française, Lille, Douai, Arras, s'étaient déclarées pour la cause que soutenait le roi de France. Le comté de Hainaut, patrimoine de Richilde, demeura seul au jeune Baudouin, frère puîné du malheureux Arnoul. Le roi Philippe, la même année, ayant fait la paix

avec Robert le Frison, épousa Berthe de Hollande, fille du premier mari de cette Gertrude qui était devenue la femme de Robert.

Le nouveau comte de Flandre était encore en guerre avec Baudouin de Hainaut lorsqu'un Anglo-Saxon, Edgar Etheling, se réfugia en Belgique, dans l'espoir d'y organiser une expédition contre Guillaume le Conquérant. Il fut d'autant mieux accueilli que le roi d'Angleterre n'avait pas voulu reconnaître les titres de Robert le Frison, et refusait de lui payer la rente de 300 marcs d'argent qui avait été allouée à Baudouin de Lille et à ses successeurs. Robert fit aussitôt un traité avec l'exilé, accorda un asile, en 1080, à Robert Courteheuse, l'aîné des fils du roi Guillaume, qui voulait se mettre en possession de la Normandie du vivant de son père, et se ligua avec Knude, roi de Danemark, prétendant à la couronne d'Angleterre. Six cents vaisseaux bien équipés, réunis dans les ports de Flandre, devaient se joindre à un nombre beaucoup plus considérable de bâtiments danois, se rendre maîtres de la mer, et débarquer des troupes de l'autre côté de la Manche (1).

Cet armement était d'autant plus menaçant pour le roi, dont le pouvoir était à peine consolidé, que beaucoup de nobles flamands, établis dans la Grande-Bretagne, n'attendaient que l'arrivée de leurs compatriotes pour prendre les armes, et leur prêter main forte (2). Guillaume comprit le danger qu'il courait et quitta en toute hâte la Normandie, où il se trouvait à cette époque, amenant avec lui des auxiliaires normands, français et bretons (3). Ses intrigues le servirent mieux cependant qu'un appel à la force ouverte : le roi Knude trouva la mort durant une sédition, habilement fomentée par les agents du roi, et la flotte flamande fut dispersée par la tempête.

Robert le Frison, qui tout en préparant son expédition contre l'Angleterre avait fait la guerre en Hollande contre le duc de Brabant, assassiné à Anvers en 1076, était d'une humeur trop inquiète pour rester longtemps dans l'inaction. Toute l'Europe

(1) Will. Malmesb., lib. III, *de Will. primo*.
(2) Simeon Dunelm., 1085.
(3) Henr. Huntind., *Hist.*, l. VI.

était plongée, à cette époque, dans le désordre et l'anarchie, à la suite des débats qui avaient éclaté entre le pape Grégoire VII et l'empereur d'Allemagne, auquel le pontife voulait enlever le droit de conférer l'investiture des dignités ecclésiastiques. Grégoire, doué d'un génie altier et d'une persévérance indomptable, proclamait hardiment la supériorité du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel, et se déclarait le chef d'une théocratie devant laquelle empereurs et rois devaient s'incliner, s'attribuant le droit de disposer des couronnes, et de délier les sujets de leurs serments de fidélité. Tandis que la Belgique subissait le contre-coup de ces querelles, Robert, qui se rappelait encore les premières impressions de sa jeunesse, confiait le gouvernement de la Flandre à son fils, qui portait le même nom que lui, et se dirigeait vers la Syrie, accompagné de plusieurs chevaliers, parmi lesquels on remarquait, Baudouin de Gand, Walner de Courtrai, Burchard de Commines, Gratien d'Eccloo, Herman d'Ardenbourg et Josseran de Knesselaer (1). Anne Comnène donne quelques détails sur le séjour du comte de Flandre à Constantinople au retour de son pèlerinage d'outre-mer :

« Comme l'empereur, dit-il, était campé près de Beroë, et « qu'il distribuait des armes aux soldats, le comte de Flandre « arriva de Jérusalem, lui prêta serment de fidélité à la manière « des Francs, et promit de lui envoyer 500 chevaliers lorsqu'il « serait de retour dans son pays (2). » Robert le Frison, que ce pèlerinage réconcilia avec le clergé, dont il n'avait pas toujours respecté les propriétés temporelles, avait été précédé en Orient par Lietbert, évêque de Cambrai, qui était parti pour la Terre Sainte, en 1054, avec plus de trois mille pèlerins des provinces de Picardie et de Flandre, et n'avait revu son diocèse qu'après avoir couru les plus grands dangers, tant sur terre que sur mer (3).

Le comte de Flandre termina sa carrière en 1093, après avoir

(1) Voy. *Chron. Aldenb.*, 1085.

(2) V. Michaud, *Bibl. des croisades*, tom. III, p. 387 ; Dom Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, vol. XIII.

(3) *Acta Sanct.*, tom. IV du mois de juin, p. 595.

fait prêter serment de fidélité à son fils Robert II, qui devait lui succéder. Quelques années auparavant, en parcourant le littoral, il arriva dans un hameau, encore fort pauvre, et habité par quelques familles de pêcheurs. Le prince s'y arrêta quelque temps, et y fit bâtir une église paroissiale. Ce hameau, à peine connu, devait devenir plus tard la ville d'Ostende.

CHAPITRE VII

Transactions commerciales au XIᵉ siècle. — Les Turcs à Jérusalem. — Triste situation des chrétiens en Orient. — Pierre l'Ermite et Urbain II. — Désastreuse issue d'une première expédition vers la Palestine. — Les Belges aux croisades. — Une flotte flamande devant Tarse, en Cilicie. — Winkmar de Boulogne à Laodicée. — Progrès de l'armée chrétienne. — Conquête de la Palestine. — Les Assises de Jérusalem. — Relations maritimes et commerciales entre la Belgique et la Terre-Sainte. — Voyages périlleux du comte de Flandre, de Pierre l'Ermite et de quelques seigneurs belges. — Influence des croisades. — Guerre avec l'empire. — Convention entre Robert II et le roi d'Angleterre. — Émigration flamande en Angleterre et en Allemagne. — La pays du paix. — Le dernier descendant de Baudouin Bras de Fer.

Nous avons constaté, en suivant le duc de Normandie dans les îles Bretaniques et Robert de Flandre vers les terres d'Orient, que les ports belges présentaient déjà, vers la fin du XIᵉ siècle, un mouvement des plus actifs. Les princes ne possédaient pas encore, à cette époque, de marine de guerre proprement dite; ils s'entendaient avec quelques armateurs, dont ils louaient les services, ou faisaient saisir un certain nombre d'embarcations, qu'ils employaient à leur usage durant un temps déterminé. La présence d'une foule de navires sur le littoral flamand, en supposant même qu'ils fussent d'un tonnage fort médiocre, suffirait donc pour indiquer combien les relations commer-

ciales s'étaient étendues. Il existait déjà en effet, par eau et par terre, un trafic régulier entre la Belgique et tout l'ouest de l'Allemagne centrale. Les négociants des villes maritimes du nord se rendaient en Flandre longtemps avant la formation de la hanse teutonique, et nos marins commençaient à se répandre sur les côtes de l'océan Atlantique et de la Méditerranée, ainsi que le voyage de Robert le Frison en Galice doit le faire supposer. La France recevait nos produits manufacturés, qui consistaient principalement en cuirs tannés et en étoffes de différents genres, et l'Angleterre nous livrait ses laines. La tisseranderie, qui allait s'élever bientôt à un si haut degré de perfection dans nos provinces, acquérait chaque jour plus de développement, et reçut une nouvelle impulsion vers 1074, par l'arrivée d'une foule d'ouvriers, forcés de quitter Cologne à la suite d'une révolte, et qui se réfugièrent dans le Limbourg. Nos rapports avec le Midi étaient cependant assez rares, lorsqu'un grand événement, qui exerça une influence considérable sur les destinées de l'Europe, ouvrit des voies nouvelles au commerce belge, et lui prépara le plus brillant avenir : nous voulons parler de la première croisade.

La Terre-Sainte, qui attirait chaque année une foule de chrétiens pleins d'enthousiasme et de foi, avait été soumise par les califes Fatimites, dès le VIIe siècle. Une nation barbare, sortie des contrées situées au delà de l'Oxus, les Turcs, vint offrir le combat aux princes arabes, et les vainquit complétement. La Palestine tomba au pouvoir d'un des lieutenants de Malek Schah, et le drapeau noir des Abassides fut arboré sur les murs de Jérusalem. Les conquérants n'épargnèrent ni les chrétiens ni les enfants d'Ali, que le calife de Bagdad représentait comme des ennemis de Dieu. La garnison égyptienne fut massacrée; les mosquées et les églises furent livrées au pillage : le sang des chrétiens et des musulmans fut répandu à flots par les barbares.

Dix ans avant l'invasion de l'Asie Mineure par les Turcs, les empereurs grecs, qui se sentaient menacés, avait imploré le secours du pape et des princes de l'Occident. Michel Ducas, successeur de Romain Diogène, avait même promis de faire disparaître toutes les barrières qui séparaient l'église grecque

de l'église romaine, si les latins prenaient les armes contre les infidèles. Ces ouvertures, bien qu'elles fussent peu sincères, avaient été reçues avec joie par Grégoire VII, et firent l'objet de négociations nouvelles sous Victor III et Urbain II. Ce dernier, comprenant qu'une telle expédition ne pouvait qu'accroître l'autorité du Saint-Siége, hésitait cependant à prêcher la guerre sainte contre les Musulmans, lorsque l'intervention d'un pauvre ermite, qui ne tenait sa mission que de son zèle, vainquit les irrésolutions du souverain pontife. Nous rappellerons, en quelques mots, les circonstances qui se rattachent au fait que nous venons de citer.

Après avoir échappé à mille chances de mort, et traversé maintes contrées ennemies, les pèlerins qui arrivaient aux portes de la ville sainte, n'y pouvaient pénétrer sans payer aux préposés turcs une pièce d'or par tête, à titre de tribut; mais, ayant tout perdu en chemin, et n'étant parvenus qu'à grand peine en Palestine, la plupart n'avaient plus de quoi acquitter l'impôt. Il leur fallait donc bivouaquer en dehors de la ville, attendant en vain la permission d'y entrer : ces malheureux, réduits à une nudité absolue, succombaient bientôt de faim et de misère. S'ils parvenaient à franchir l'enceinte défendue, ils se voyaient souvent en butte aux plus mauvais traitements; le patriarche lui-même, considéré comme un vil esclave, avait été fréquemment insulté par une populace fanatique, ou jeté au fond d'un cachot par un maître capricieux et féroce.

Parmi les pèlerins qui subirent ces outrages, se trouvait un ermite nommé Pierre, doué d'une imagination ardente et mobile, aussi éloquent que zélé, et dont les facultés s'étaient encore exaltées par le jeûne, la prière et la méditation (1). Après avoir suivi ses compagnons sur le Calvaire, il se rendit auprès de Siméon, patriarche de Jérusalem, qui le chargea d'implorer l'intervention du pape et des princes de l'Europe. L'ermite jura d'être l'interprète des chrétiens d'Orient, et d'ar-

(1) Quelques auteurs ont cherché à établir que Pierre l'Ermite naquit à Huy, dans le pays de Liége, mais ce fait est resté douteux. Voy. De Hody, *Godefroid de Bouillon et les rois latins de Jérusalem*, 2e édit. Paris et Tournay, in-8o, où l'on trouvera un exposé fort judicieux des arguments présentés par les écrivains belges et français.

mer tout l'Occident pour leur délivrance; puis, s'embarquant pour l'Italie, il se rendit à Rome, afin de se jeter aux pieds d'Urbain II. Celui-ci reçut Pierre comme un prophète, applaudit à son dessein, et lui donna pour mission d'annoncer la prochaine délivrance de Jérusalem.

L'ermite traversa l'Italie, la France, et la plus grande partie de l'Europe, prêchant partout la guerre sainte. Les populations auxquelles il s'adressait, insensibles aux périls de l'empire grec, comprenaient parfaitement les souffrances endurées par les pèlerins, pleuraient sur eux, s'indignaient des cruautés dont ils étaient victimes, et se pressaient sur les pas du prédicateur. L'ermite était considéré comme un envoyé du ciel : on s'estimait heureux de toucher ses vêtements, et sa parole ardente remuait profondément les masses. Urbain II comprit que le moment était venu de lever l'étendard de la croix; il passa les Alpes, fut accueilli avec enthousiasme, et convoqua un concile à Clermont, en Auvergne.

Le concile se réunit le 18 novembre 1095. Après avoir discuté différents points de doctrine, l'assemblée se transporta sur la grande place de Clermont, qui se remplit bientôt d'une foule immense. Pierre l'Ermite, les pieds nus, la tête découverte, vêtu d'un long froc de l'étoffe la plus grossière, retraça en termes véhéments les tableaux qu'il avait eu sous les yeux; son geste, sa voix, ses larmes émurent vivement tous ceux qui l'entouraient. Urbain se leva à son tour, peignit à grands traits la situation de l'église d'Orient, fit appel aux sentiments religieux de ses auditeurs, à l'honneur chevaleresque, au dévouement généreux des forts envers les faibles. « Si vous triomphez, dit-« il en terminant, les bénédictions du ciel et les royaumes « d'Asie seront votre partage; si vous succombez, vous aurez la « gloire de mourir aux mêmes lieux que Jésus-Christ, et Dieu « n'oubliera point qu'il vous aura vus dans sa milice sainte. « Que de lâches affections, que des sentiments profanes ne vous « retiennent point dans vos foyers; soldats du Dieu vivant, « n'écoutez plus que les gémissements de Sion! »

A ce discours, des milliers de bras se levèrent à la fois, et tous les spectateurs, unis dans un même sentiment, s'écrièrent d'une voix : Dieu le veut! Dieu le veut!

Le mouvement fut bientôt général, et se répandit dans la plus grande partie de l'Europe. Cette terre d'Orient, pleine de merveilles, ces riches royaumes d'Asie promis aux fidèles attiraient tout le monde. Le chevalier, avide de gloire et d'aventures, quittait son donjon pour aller s'illustrer par de grands coups d'épée contre les infidèles; le serf, accablé par la misère, saisissait avec empressement l'occasion d'échapper à son malheureux sort : l'ébranlement gagnait les provinces les plus éloignées.

Un nombre immense de Flamands suivirent Pierre l'Ermite, qui devança les autres croisés, et entreprit de conduire une multitude indisciplinée jusqu'en Palestine. Plus de quatre cent mille hommes s'étaient réunis à sa voix, entraînant avec eux des femmes et des enfants. Après des fatigues inouïes et des périls extrêmes, ils n'étaient plus que trente mille en arrivant à Constantinople. Pierre n'avait ni le sangfroid, ni la prudence qui convient à un chef d'armée; faible et plein d'indécision devant le danger, il finit par abandonner ses compagnons, qui furent exterminés par les Turcs dans les environs de Nicée. Cette malheureuse expédition, qui ne pouvait aboutir qu'à un désastre, annonçait des orages plus terribles : la vraie force militaire européenne, la chevalerie, se rassemblait de toutes parts. Parmi les hommes d'armes de tant de contrées, tous animés du désir de signaler leur vaillance, il était réservé à un prince belge de jouer le plus noble rôle, sur le champ de bataille comme au conseil, et de donner un nom à la glorieuse épopée de ces temps héroïques. Godefroid, le guerrier chrétien de la *Jérusalem délivrée*, naquit à Baizy, dans le Brabant (1). Il était fils d'Eustache II, comte de Boulogne et de Lens, et d'Ide, fille de Godefroid IV, duc de Basse Lotharingie; du côté de sa mère, il descendait de Charlemagne. Après avoir fait ses premières armes contre le comte de Namur et l'évêque de Verdun, il s'était distingué au service de l'empereur Henri IV, avait pris Rome sous le pontificat de Grégoire VII, et battu les Saxons qui

(1) A. Thymo; Miræi, *Chron. belg.;* Paquot, *Mém. lit.* II, III, p. 1; Pistorius, *Magnum chron. belg.;* Michaud, *Hist. des croisades*, tom. I. Voy. aussi un article de M. A. Henne, dans le *Trésor national*, tom. I, 1re série, p. 249.

voulait élever au trône Raoul, duc de Souabe. Il avait été investi de bonne heure de la seigneurie de Bouillon, des comtés d'Ardenne, de Verdun et de Metz, puis avait obtenu le marquisat d'Anvers, et, en 1093, était devenu duc de Basse Lotharingie.

Aux premiers bruits de guerre, il résolut de consacrer son épée à la délivrance du Saint-Sépulcre. Afin de se procurer les ressources nécessaires à une telle expédition, il engagea une partie de ses domaines, vendit la principauté de Stenay à l'évêque de Verdun, et la terre de Bouillon à celui de Liége. Beaucoup de Belges suivirent son exemple. On comptait parmi eux Baudouin de Hainaut, Henri et Godefroid d'Assche, Werner de Grez, Adalbert de Luxembourg, Baudouin de Bruxelles, Albon de Rodenbourg, Baudouin de Mons, Conon de Tournay, Daniel de Termonde, Gilborde de Forêt et une foule d'autres barons, illustres par leur naissance et leur réputation militaire.

Robert II, comte de Flandre, se mit à la tête des Frisons et des Flamands ; il amenait avec lui Philippe, comte d'Ypres, les sires de Commines, de Wavrain, de Nevel, de Sotteghem, d'Haveskerke, de Knesselacre, de Maldeghem et de nombreux hommes d'armes. Cinq cents cavaliers, envoyés par Robert le Frison à l'empereur Alexis, l'avaient déjà précédé à Constantinople.

Nous ne suivrons pas les Croisés dans leur pénible marche à travers la Hongrie et la Bulgarie ; nous passerons rapidement sur leurs démêlés avec les Grecs, leurs souffrances après la bataille de Dorylée et leur séjour à Antiochette : nous avons hâte d'arriver à l'un des épisodes de cette grande lutte, où la marine flamande nous apparaît de nouveau, et cette fois sur les côtes de l'Asie Mineure.

L'armée chrétienne se trouvait encore dans les environs d'Antiochette, lorsque ses chefs résolurent d'envoyer quelques détachements dans l'intérieur du pays, soit pour protéger les chrétiens indigènes, soit pour en obtenir des vivres et des secours. Baudouin, frère de Godefroid, fut chargé de prendre le commandement d'une troupe de guerriers flamands, tandis que Tancrède, qui devait s'entendre avec lui, se plaçait à la tête des soldats italiens. De vifs débats éclatèrent malheureusement

entre eux, au sujet de la prise de possession de la ville de Tarse, en Cilicie, réclamée par tous deux. Baudouin finit cependant par s'y installer, et il venait de soutenir un combat contre les Turcs, retranchés dans quelques forts, lorsque ses compagnons aperçurent une flotte qui cinglait à pleines voiles vers le rivage.

Les Flamands, inquiets et troublés, accoururent au port, croyant avoir affaire à des infidèles. Les vaisseaux s'approchaient rapidement ; leurs mâts étaient très élevés, et leurs équipages paraissaient nombreux et bien armés. On se hèle de part et d'autre, et bientôt les soldats de Baudouin reconnaissent avec joie des compatriotes. C'étaient quelques hardis corsaires, frisons, anversois et flamands, qui, ayant pour chefs Siger de Bruges, Gérard de Courtrai et Winkmar de Boulogne, croisaient depuis près de huit ans sur les côtes d'Afrique et de Syrie (1). Ils débarquèrent quatre cents des leurs au pied des remparts, prirent tous la croix, et firent le serment de partager la gloire et les travaux de la guerre sainte. Ils entreprirent en effet, en 1097, le siége de Laodicée, et, s'en étant emparés, pillèrent cette ville et massacrèrent ses habitants. Attaqués par les Grecs et les Turcopoles, ils résistèrent longtemps à des forces supérieures, mais enfin l'un de leurs chefs, Winkmar, fut fait prisonnier et chargé de fers. Il ne recouvra la liberté que par l'intercession de Godefroid de Bouillon, qui le réclama auprès de l'empereur grec.

Durant cette fiévreuse époque, les événements se succédaient avec rapidité. Baudouin et Tancrède, après s'être réconciliés, luttèrent d'énergie afin d'effacer, par de brillants succès, la mauvaise impression produite par leur désaccord : Tancrède emporta l'une après l'autre les places fortes de la Cilicie, qu'on se crut en droit de ne pas remettre aux Grecs, infidèles à leurs engagements ; Baudouin, suivi d'un petit nombre de guerriers, franchit la chaîne du Taurus, parcourut la Comagène, et, pas-

(1) Albert d'Aix, lib. III ; Michaud, *Hist. des croisades*, tom. I, liv. II ; Van Griethuizen, *Notice sur la navigation dans les temps les plus reculés*, dans les *Annales de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, tom. VI, p. 257 ; de Saint-Genois, *Voyageurs belges*, tom. I, p. 17.

sant l'Euphrate, entra dans Edesse, sur l'invitation des chrétiens du pays, qui se soulevèrent contre les Turcs. Godefroid de Bouillon, vers le même temps, assiégeait Antioche, qui fut défendue avec le plus grand acharnement. La famine et les maladies firent de terribles ravages parmi les croisés, qui ne pénétrèrent dans la ville qu'en juin 1098, pour s'y voir bientôt attaqués par l'immense armée de Kerbogha, sultan de Moussoul (1). Délivrés de cette position dangereuse, les guerriers francs arrivèrent enfin devant Jérusalem, le 7 juin 1099, et campèrent sur les collines d'Emmaüs. La ville sainte fut prise le 15 juillet suivant (2), après un affreux massacre, durant lequel plus de dix mille musulmans furent passés au fil de l'épée. Un témoin oculaire, l'abbé de Saint-Remi, avoue que « l'on ne pouvait voir sans horreur cette foule de morts, ces « milliers de membres épars jonchant la terre de tous côtés, « ces flots de sang inondant la surface du sol ! » Ainsi se terminait le premier acte de ce grand drame, qui devait se prolonger durant plusieurs siècles, et faire périr, en l'honneur d'un Dieu de paix, d'innombrables victimes.

La semaine suivante, les vainqueurs s'occupèrent de l'organisation du « nouveau royaume d'Israël » en lui donnant un défenseur. Tous les suffrages se réunirent sur Godefroid de Bouillon, qui, refusant la couronne, se contenta du titre d'*avoué* du Saint-Sépulcre. Ce prince, qui se souvenait des libres usages de sa patrie, voulut « que ses homes et son peuble, et toutes « manières de gens allans et venans et demorans el dit royaume, « fussent gardés et governés, tenus et maintenus et menés à « justice, à droit et à raison. » D'après le conseil d'un de ses compatriotes, Evermard de Coyecques, il réunit une assemblée « de sages homes à enquerre et à savoir des gens de diverses « terres qui là estoient, les coustumes de lor terres. » Ces commissaires remirent par écrit leur travail au duc, qui en forma

(1) Voy. sur la prise d'Antioche, Albert d'Aix, lib. IV. Il existe au Musée brit., MS., 18,290, addit., une chronique manuscrite de Jean d'Enghien qui renferme un curieux récit de ce siége.

(2) Deux Tournaisiens, Ludolphe et Ingelbert, y pénétrèrent les premiers. Voy. *de Via Hierosolymis* et un MS. de la bibl. de Tournai, le *liber Sancti Martini Tornacensis*, écrit en 1146.

les « Assises du Royaume de Jérusalem. » Ces dispositions législatives se divisent en deux parties, dont la première, appelée *Assise de la cour des barons*, se rapporte entièrement à la féodalité et au droit des nobles (1); la seconde, plus intéressante, particulièrement au point de vue maritime et commercial, est nommée *Assise de la cour des bourgeois* (2).

Le savant éditeur de la « collection des lois maritimes antérieures au XVIe siècle » présente cette dernière partie des Assises comme un monument de l'ancien droit français, mais nous croyons pouvoir la revendiquer, sans faire preuve d'une injuste partialité, comme une œuvre essentiellement belge et italienne. La vie communale était encore fort peu développée en France à cette époque, et les habitudes de la noblesse française s'accordaient mal avec les formes libérales qui caractérisent cet acte, dont la teneur et l'esprit rappellent plutôt celle de nos plus anciennes chartes (3). Comme nous venons de le dire, d'ailleurs, c'est un Belge qui en ordonna la confection, et l'on sait qu'un grand nombre des croisés qui fondèrent le royaume de Jérusalem étaient de cette nation. Il est à remarquer, en outre, ainsi qu'on peut s'en convaincre par une rapide analyse de ce code, que les règlements qu'il établit sont même, la plupart du temps, en opposition avec les anciennes coutumes françaises.

Les dispositions relatives au droit maritime, contenues dans l'Assise des bourgeois, sont peu nombreuses : elles concernent la compétence, les chargements à profit commun, le jet, la location des matelots et les bris et naufrages. Ainsi les chapitres XLI et XLV sont relatifs à un genre de négociation maritime introduit durant le moyen âge, et particulièrement pratiqué dans la Méditerranée, ayant pour objet de confier, à un patron, des marchandises pour les vendre à profit commun entre le

(1) Voir l'ouvrage du P. Labbe, *Abrégé de l'alliance chronologique de l'histoire sacrée et profane*, 1651, tom. I, où l'on en trouvera une analyse.

(2) Elle a été publiée en partie, par Pardessus, dans sa *Collection de lois maritimes antérieures au* XVIIIe *siècle*, tom. I, p. 275.

(3) La cour des bourgeois se composait d'un bailli et de six *jurés*, dont quatre syriens et deux chrétiens.

commettant et lui : l'ancien droit français ne contient pas de règles à ce sujet.

Le chapitre XLII se rapporte au jet occasionné par tempête ou autre accident : les usages maritimes de la France y sont modifiés, et les rédacteurs de l'Assise y prescrivent d'évaluer les choses jetées et conservées au prix qu'elles avaient coûté, et non à celui auquel elles pouvaient être vendues. Les titres XLIII, XLIV et XVI présentent des différences non moins grandes avec les lois antérieures. Le texte original des Assises de Jérusalem, qui pourrait éclaircir bien des doutes, est malheureusement perdu, mais on en possède cependant quelques versions assez anciennes, qui paraissent avoir été fidèlement transcrites. Le succès du nouveau code prouva la sagesse de ses dispositions. Il fut introduit dans l'île de Chypre lorsque Gui de Lusignan en obtint la souveraineté en 1192, devint la loi de l'empire latin de Constantinople, et passa de là en Morée, sous Geoffroi II de Villehardouin.

Des relations suivies paraissent avoir existé entre la Belgique et la Terre-Sainte depuis l'expédition de Winkmar de Boulogne et de Siger de Bruges. Albert, chanoine de l'église d'Aix, nous rapporte que, durant le siége d'Antioche, quelques personnes de basse extraction se rendaient chaque nuit, au péril de leur vie, jusqu'au port Saint-Siméon, et qu'elles y achetaient des denrées qu'elles rapportaient ensuite dans la ville assiégée : il cite, entre autres marchandises, des fromages de Flandre, qui se vendaient, dit-il, cinq sous. Le même auteur nous apprend aussi les noms de deux braves marins anversois, Sterkholff et Bernard, qui échappèrent aux galères turques par la supériorité de leurs manœuvres. Les anciennes chroniques ont également célébré l'héroïque dévouement d'Ida, comtesse de Hainaut, qui fit le voyage d'Orient et brava tous les périls pour chercher les traces de son époux (1). Ida, après avoir parcouru l'Asie Mineure et la Syrie, ne put apprendre si son mari avait péri sur le champ de bataille, ou gémissait encore dans la captivité chez les Turcs.

La prise de Jérusalem et la victoire d'Ascalon, en couronnant

(1) *Gisleberti chronica Hannoniæ.*

dignement l'épopée chevaleresque de la première croisade, rendaient la liberté à ceux qui s'étaient dévoués à cette expédition, aussi la plupart des princes qui en faisaient partie commencèrent-ils à faire leurs préparatifs de départ. Robert, comte de Flandre, s'embarqua avec quelques-uns de ses chevaliers, emportant plusieurs reliques précieuses, entre autres un fragment de la Sainte-Croix, qui lui avait été donné après la prise de Jérusalem. Il était arrivé dans le détroit de la Manche, lorsque sa flottille fut assaillie par une tempête furieuse, qui le mit dans le plus grand danger. Les matelots, naïvement superstitieux, proposaient déjà de jeter les reliques par dessus le bord, afin d'apaiser les vagues écumantes qui bondissaient autour du navire, lorsque le comte fit vœu de déposer le fragment de la Sainte-Croix dans le premier édifice religieux qu'il pourrait visiter en Flandre. La flottille arriva à bon port, et l'église de Sainte-Walburge, à Furnes, obtint l'inestimable relique, que le prévôt Héribert vint recevoir à la tête de son clergé (1). Une aventure à peu près semblable arriva à Conon, comte de Montaigu (2), qui revenait de la Palestine avec Pierre l'Ermite et quelques bourgeois de Huy. Le comte s'engagea, ainsi que ses compagnons, à construire une église s'il échappait à la mort. Cette promesse fut accomplie, et nos voyageurs établirent un monastère à Huy, où fut enterré Pierre l'Ermite, le fougueux prédicateur de la guerre sainte.

Avant de reprendre notre récit, jetons un coup d'œil vers le passé, afin de mieux saisir l'ensemble des événements que nous venons d'examiner dans leurs détails. Des hommes de tous les rangs, quittant pour la première fois leur patrie, venaient de parcourir la plus grande partie de l'Europe, les armes à la main, se ruant vers le Midi avec l'impétuosité d'un vaste courant qui rompt tout à coup ses digues, se répand dans la plaine. et renverse tout sur son passage. Les milices de Mahomet,

(1) *Geschiedenis der Veurnsche processie*, door Van de Velde. Veurne, 1855, in-8°.

(2) Le château de Montaigu avait donné son nom à un comté, érigé sur l'Ourthe, entre Marche et Laroche, et dont le chef-lieu était le village de Ménicourt, situé au pied du château. Conon de Montaigu mourut au château de Dolhain (Limbourg) le 30 avril 1105.

après avoir été refoulées dans leur marche triomphante par la vaillante épée de Charles Martel, se voyaient menacées à leur tour par les peuples du Nord, et ne savaient comment arrêter ce reflux des nations opprimées, qui les poussaient vers le désert. Une foule de barons, suivant l'exemple du duc de Bouillon, avaient vendu ou engagé leurs fiefs; d'autres s'étaient dépouillés d'une partie de leurs droits, rachetés par les habitants de leurs domaines : c'était une période de rénovation générale, durant laquelle on voit s'élever et grandir le pouvoir de l'Église, l'autorité royale et la puissance des villes.

Tandis que le haut baron, dans sa luxueuse barbarie, prodigue son or pour aller au loin tirer le glaive, le bourgeois reprend son indépendance, se fait marchand et, en acquérant des droits de propriété, échange sa qualité de vassal contre celle de citoyen. La vie sociale, localisée pour ainsi dire après la chute de l'Empire romain, s'épanouit avec les croisades dans les cités populeuses, s'élargit à mesure que les communications internationales deviennent plus fréquentes et se modifie en entrant dans une autre phase. Bientôt les villes d'Italie se relèvent au sein des ruines et rivalisent d'industrie; des réformes économiques se préparent : le vieux monde, affaibli par l'abus de la force matérielle, se ranime aux premières manifestations de la puissance morale.

Parmi les résultats les plus immédiats des Croisades, on doit ranger l'institution des consulats, dont l'action fut si utile au commerce. Les princes francs accordèrent, en effet, aux villes et nations qui les aidèrent dans leurs expéditions en Syrie, la faculté de former, dans les ports conquis, des communautés marchandes régies par des fonctionnaires spéciaux, qui en dirigeaient les affaires (1).

Si la guerre sainte augmenta les ressources des communes urbaines, en même temps que leur importance politique, elle nuisit aux progrès de l'agriculture, et causa de grands maux aux habitants des campagnes. Celles-ci se dépeuplèrent en partie, et les propriétaires fonciers, empressés de se procurer

(1) Steck, *De consulum in emporiis Asiæ minoris origine;* F. Borel, *De l'origine et des fonctions des consuls*. Pétersbourg, 1807, chap. I.

de l'argent, pressurèrent horriblement leurs malheureux serfs. Quelques-uns d'entre eux eurent même recours au procédé expéditif de piller les villages qui leur appartenaient, afin de se procurer plus rapidement les moyens de s'équiper pour le départ. Les monastères, durant cette époque de ferveur universelle, trouvèrent les moyens, par donation ou par achat, d'agrandir considérablement leurs domaines. Nous trouvons, par exemple, dans une charte de la comtesse Ide de Boulogne, datée de 1096, la première mention de la ville de Genappe, dont la comtesse cède les dîmes à l'abbaye d'Affligbem.

Le comte de Flandre, en rentrant dans son pays, n'y trouva point la paix. L'empereur d'Allemagne voulait maintenir sur le siége épiscopal de Cambrai un de ses favoris, du nom de Gaucher, que les chanoines de la ville avaient élu en remplacement de Gérard, successeur de Liébert, mais que le pape Urbain II avait excommunié et déposé. Profitant des troubles qui éclatèrent à ce sujet. le peuple tentait d'ériger la ville en commune et de se gouverner lui-même, lorsque Robert fut invité par Pascal II à intervenir dans la querelle. Il prit aussitôt les armes, et l'empereur jugea nécessaire de se rendre en Flandre, afin d'y relever le parti allemand. Le jeune comte de Hainaut, Baudouin III, se joignit à lui, et Henri IV s'empara successivement des châteaux forts de Marcoing, de Paluel d'Inchy, de Bouchain et de l'Ecluse. Un premier accord par lequel le comte de Flandre obtenait la ville de Douai fut conclu à Liége, et converti en une paix définitive en 1108.

Robert eut aussi quelques démêlés avec le roi d'Angleterre, au sujet du fief de trois cents marcs d'argent, qui avait déjà été une occasion de débats entre son père et Guillaume le Conquérant. Le paiement de cette rente avait été suspendu durant le séjour du comte en Palestine, et la hauteur avec laquelle il en réclama les arrérages à son retour, lui attira un refus de la part d'Henri Ier, dit *Beauclerc,* successeur de Guillaume le Roux. Robert se décida alors à traverser la Manche, et eut une entrevue avec le roi à Douvres. On y conclut une convention par laquelle le comte de Flandre prit l'engagement d'assister le roi d'Angleterre à défendre et à conserver ses États, sauf la fidélité qu'il avait jurée au roi de France; il devait, quarante jours

après en avoir été sommé, tenir 500 chevaliers prêts à passer dans la Grande-Bretagne, moyennant une rente annuelle de 400 marcs d'argent. En outre, les ennemis du roi ne pouvaient séjourner en Flandre, ou y organiser des armements contre l'Angleterre (1). Les souverains britanniques tenaient avant tout à s'assurer la neutralité des Flamands en cas de lutte contre la France.

Vers l'an 1110 ou 1111, un affreux débordement de la mer couvrit une grande partie du littoral belge, renversa des villages entiers et rendit les terres stériles pour plusieurs années. Des milliers de personnes se trouvèrent plongées dans la plus profonde misère, et émigrèrent en foule de l'autre côté du détroit, où elles avaient déjà été précédées, dès l'an 1100, par des compatriotes (2). Le roi Henri Ier les reçut favorablement (3) et les établit dans le Northumberland, à l'embouchure de la Tweed. Leur arrivée excita un grand mécontentement parmi les habitants normands, et le roi, pour faire droit à leurs réclamations, transplanta les colons dans le sud-ouest du pays de Galles, où il leur donna des terres conquises sur les Cambriens (4). Anderson et Camden (5) nous apprennent que, de leur temps, c'est à dire à une époque assez rapprochée, ces populations différaient encore, par le langage et les habitudes, des tribus celtiques aborigènes. Leur principal établissement se trouvait dans le Pembrokeshire, aux environs du château Martin et d'Haverfordwest (6).

(1) Rymer, *Fœdera*, tom. I, in init.

(2) Anderson, *Hist. of commerce*, tom. I, p. 137. La chronique saxonne rapporte, en 1102, que des bandes de Flamands et d'autres aventuriers parcouraient le pays et dévastaient les églises.

(3) Il épousa plus tard une princesse belge, Alix de Louvain, fille du duc de Brabant.

(4) L'établissement de cette colonie dans le pays de Galles a fait l'objet des discussions de la *Cambrian archæological association*, à Tenby, en 1851. On trouvera beaucoup de détails sur cette question dans les publications de cette société (livraison d'octobre), éditées par Pickering à Londres. Voy. aussi les *Notes and Queries; l'Art de vérifier les dates*, tom. III; Malmesbury, fol. 68, et les chroniques de Hoveden, de Florence de Worcester et de Siméon de Durham.

(5) Camden, *Britannia*.

(6) Cette dernière ville prit ce nom après leur arrivée; auparavant elle se

Cette transportation des émigrés belges se fit avec violence, et s'étendait, d'après Guillaume de Malmesbury, sur tous les Flamands du royaume, ou plutôt sur ceux qui, livrés à eux-mêmes, n'avaient pu se procurer le patronage d'un seigneur. Le monument le plus durable de leur séjour dans le comté de Pembroke est la route qui porte leur nom, le *Flemingsway;* elle s'étend sur une partie considérable du pays, dut assurer leurs communications avec l'étranger et faciliter leur commerce, pour lequel, selon Giraud, ils montraient une grande habileté (1). Marins hardis et expérimentés, ils s'appliquèrent de bonne heure à étendre leurs relations, et paraissent avoir exporté plus tard, entre autres objets, les draps de laine qu'ils fabriquaient avec la même industrie que la mère patrie. Ils pouvaient d'autant plus facilement soutenir la concurrence qu'ils trouvaient la matière première de leurs tissus dans le pays. Leur habileté dans le tissage était tellement reconnue, que quelques auteurs y voyaient un don particulier de la nature (2). On ne peut douter que l'art d'apprêter et de filer la laine et le chanvre, n'ait été perfectionné en Angleterre depuis la conquête, et que cette amélioration ne soit due en grande partie aux ouvriers flamands. Nous aurons, d'ailleurs, l'occasion de revenir sur ce sujet dans le cours de nos études, et de l'illustrer par de nouveaux faits. Il est très probable que les Anglais reçurent plus tard de la même source la connaissance des procédés de confection de ces belles tapisseries, qui étaient presque des pages d'histoire, et que nos ancêtres fabriquaient avec une si grande supériorité.

La littoral belge dut perdre une partie assez considérable de sa population après les désastres maritimes que nous avons rapportés, car nous retrouvons des Flamands, vers la même époque, dans plusieurs parties de l'Allemagne, et particulière-

nommait *Dugladia* et en breton *Aberdangledhen*, c'est à dire embouchure des deux glaives, à cause de sa situation entre deux rivières.

(1) Rapin de Thoyras, ann. 1112, note de Tindal : *Via Flandrensium ducit per summitatem montis*, VETUS CHARTA, *Cambrian Register for* 1796, p. 126.

(2) *Chron. Gervasii*, anno 1139.

(3) *Mémoire de M. Gantrel sur la part que les Flamands et d'autres Belges ont prise à la conquête d'Angleterre*, etc., dans les *Archives historiques, philosophiques et littéraires*, tom. II. Gand, 1840.

ment dans le Brandebourg, sur les bords de l'Elbe, où ils fondèrent une ville qu'ils nommèrent Bruges (1).

Quoi qu'il en soit, l'infatigable activité de ceux qui restaient répara bientôt toutes ces infortunes, et, au commencement du XIIe siècle, les étrangers continuaient à se rendre en foule à nos foires et à nos marchés. Les négociants de Francfort y apportaient des pierres précieuses (2); les Lombards y trouvaient un débouché assuré pour leurs candélabres, leurs coupes en argent et d'autres objets en métal précieux, tandis que les draps flamands acquéraient une réputation européenne, et se vendaient librement dans les entrepôts d'Aix-la-Chapelle et de Duisbourg. Le comte Robert, fidèle à la politique de sa maison, s'efforçait d'attirer le commerce extérieur; nous voyons, par un acte de l'an 1108, qu'il existait dès lors un atelier de monnayage à Termonde (3). Quelques mois avant de périr sur le champ de bataille, en 1111, Robert II réunit les grands du comté, notamment les châtelains, pour s'occuper avec eux des moyens de rétablir, la sécurité publique. Le premier acte de Baudouin VII, fils et successeur de Robert, fut la confirmation solennelle de la « paix du pays. » Les dispositions arrêtées dans l'assemblée solennelle tenue à cet effet à Arras, donneront un idée de l'état de la civilisation durant le XIIe siècle, en Belgique : « Que per-
« sonne, lisons-nous dans cette ordonnance, ne viole le domi-
« cile d'autrui durant la nuit; que nul ne mette le feu aux
« habitations ou aux propriétés, ni ne fasse la menace de com-
« mettre un tel crime : toute contravention à ces dispositions
« est punie de mort. »

« Que chacun s'abstienne de porter les armes, à moins qu'il
« ne soit bailli, châtelain, ou qu'il n'occupe quelque fonction
« de cette nature auprès du prince. »

« Que les blessures et les meurtres soient compensés par la
« peine du talion, à moins que la nécessité d'une juste défense

(1) Voir une curieuse anecdote, rapportée par Raepsaet, dans son *Analyse historique et critique des droits civils, politiques et religieux des Belges*, p. 288, qui semblerait prouver que ces émigrations s'étendirent beaucoup plus loin.

(2) *Recueil des chroniques de Flandre.*

(3) Mir., tom. III, p. 82.

« ne rende le crime excusable, ce que le prévenu est tenu de « prouver, par le duel judiciaire ou par l'épreuve de l'eau et du « fer ardent. »

Baudouin VII ne se borna pas à la publication de ces décrets : il tint si rigoureusement la main à l'observation de la paix jurée, qu'il obtint dans l'histoire le nom de Baudouin à la Hache (1). Ce prince régnait déjà depuis quelques années, lorsque de nouvelles inondations vinrent désoler le littoral, et ruiner de fond en comble la ville de Lombardzyde, très fréquentée jusqu'alors par les marins, qui y trouvaient un excellent mouillage. On ne peut douter que ces irruptions de la mer n'eussent été précédées d'un mouvement d'oscillation du sol, qui en fut la cause déterminante, car les chroniqueurs nous apprennent que, vers la même époque, plusieurs rivières d'Angleterre, telles que la Trent, la Medway et la Tamise étaient presque à sec (2).

Durant cet intervalle, Henri I[er] avait recommencé les hostilités contre le roi de France, qui appela le comte de Flandre à son aide. Baudouin résolut de rompre toute relation avec les Anglais et, appuyé par le duc d'Anjou, jura de s'emparer de la Normandie et de la donner à Guillaume, fils de Robert Courteheuse, qui s'était réfugié en Flandre. Il envoya donc une ambassade au roi d'Angleterre, afin de l'engager à reconnaître les droits de Guillaume, puis, n'ayant pu l'y décider, il se mit à la tête de cinq cents chevaliers, et s'avança rapidement jusqu'à Rouen, sans rencontrer d'obstacles. Après avoir planté sa hache dans l'une des portes de cette ville, il ravagea tout le pays voisin, reçut un coup de flèche au front en faisant le siége du château d'Eu, et mourut des suites de cette blessure, le 17 juin 1119. En lui s'éteignait la branche flamande de la descendance masculine de Baudouin Bras de Fer, illustrée par plusieurs princes réellement remarquables, dont la politique toute nationale fut rarement en désaccord avec les véritables intérêts du pays.

(1) On trouvera dans le *Spicil.* de d'Achery, tom. II, p. 895, différentes anecdotes relatives à Baudouin VII, d'après lesquelles on pourra se faire une idée de sa sévère justice.

(2) Walter de Hemingburgh, fol. 11, 12.

CHAPITRE VIII

Administration de Charles le Bon. — Troubles en Flandre. — Privilèges politiques et commerciaux accordés par Guillaume Cliton. — Avénement de Thierri d'Alsace. — Godefroid VII et Walleram de Limbourg. — Les mercenaires flamands et brabançons du roi Étienne. — Voyages de Thierri d'Alsace en Palestine. — Expédition maritime vers la Terre-Sainte. — Les Belges en Portugal. — Leurs colonies en Allemagne. — Une charte d'Henri l'Aveugle, comte de Namur. — Relations des Pays-Bas avec l'Écosse. — Les Flamands expulsés d'Angleterre. — Troisième voyage de Thierri d'Alsace en Orient. — Le tonlieu de Gheersvliet. — Dernière croisade de Thierri d'Alsace. — Développement des communes. — Les corps de métiers. — Progrès de la civilisation. — Campagne contre les Hollandais. — Fondation de la ville de Damme.

Baudouin à la Hache, au moment de mourir, avait légué sa succession à Charles de Danemark, fils du roi Knut. Ce choix excita beaucoup de mécontentement, car la mère du comte défunt, ainsi que plusieurs hauts barons, désiraient faire passer le comté à Guillaume d'Ypres, enfant naturel de Philippe, frère de Robert II. Godefroid le Barbu, duc de Basse Lotharingie, qui venait de réunir la seigneurie de Louvain à ses autres possessions, soutint le prétendant par la force des armes, appuyé par Eustache de Térouane, les comtes de Hainaut, de Boulogne, de Saint-Paul et d'Hesdin. Charles vainquit successivement ses ennemis, enleva plusieurs villes à la comtesse douairière, et

finit par faire la paix avec son compétiteur, moyennant une compensation en argent et la concession de quelques fiefs (1). Le comte, bien qu'il eut été élevé à la cour de Flandre, ne paraît pas avoir réussi à se concilier l'affection de ses sujets, car son règne, qui commence par une révolte, se termine par une catastrophe. Une cruelle famine s'étant fait sentir dans une partie du pays, Charles donna des ordres contre les accapareurs de grains. Il fit enlever à plusieurs riches bourgeois les céréales qu'ils avaient emmagasinées, en fit vendre une partie à vil prix, et distribua le reste gratuitement aux plus nécessiteux. Parmi ceux qui souffrirent des effets de cette mesure, se trouvaient les membres les plus opulents de la famille des châtelains de Bruges, dont le chef, nommé Bertulphe, était prévôt de Saint-Donat et chancelier de Flandre. Cette famille, qui avait d'autres sujets d'animosité contre le comte, trama une conspiration contre sa vie, et Charles tomba sous leurs coups dans l'église de Saint-Donat, à Bruges, pendant qu'il faisait ses prières.

Cet assassinat fut suivi de deux épisodes remarquables dans l'histoire du pays, savoir : la vengeance tirée des coupables, et l'appel d'un successeur au comté.

Guillaume d'Ypres, à la première nouvelle de l'attentat, voulut profiter des circonstances pour faire valoir ses droits. Il plaça d'abord une forte garnison dans le château de l'Écluse, que sa femme lui avait apporté en dot; il s'empara ensuite de plusieurs villes, ordonna à tous les marchands rassemblés à la foire d'Ypres de lui jurer attachement et fidélité, et ne leur permit de se retirer qu'après qu'ils lui eussent fait hommage (2).

Le parti féodal, menacé par le triomphe momentané des châ-

(1) Joh. Iperius, c. 41, pars 2; *Vita Caroli Boni*, Gualteri, n° 10, dans les *Acta Sanctorum* du mois de mars, tom. I; Oudegherst, tom. I, ch. 64. Voy. aussi sur la vie de Charles le Bon un travail de Gualbert, auteur contemporain, dont il existe une traduction, publiée à Bruxelles en 1831, par M. O. Delepierre et J. Perneel.

(2) Quelques auteurs ont cherché à prouver que Guillaume d'Ypres avait trempé dans la conspiration qui se termina si fatalement pour le comte de Flandre, mais sa culpabilité à cet égard n'est rien moins qu'établie. Voy. les observations présentées à ce sujet par M. Gantrel, dans les *Archives historiques et littéraires*, tom. II. Gand, 1840.

telains de Bruges, courut aux armes, et sollicita l'aide du roi de France, Louis le Gros, qui s'empressa de répondre à cet appel. Le roi tenait surtout à écarter Guillaume d'Ypres, afin de favoriser Guillaume Cliton, fils de Robert Courteheuse. Il se mit aussitôt à la tête de ses hommes d'armes, passa la frontière, cerna les meurtriers du comte Charles dans l'église de Bruges, et les réduisit à une telle extrémité que Bertholf, Burkhard et leurs principaux complices, cherchèrent à s'échapper isolément. Ils furent pris et livrés aux supplices les plus atroces. Le reste des assiégés, au nombre de cent onze, se rendirent à discrétion, et furent précipités du haut de la tour de Saint-Donat.

Les Flamands, auxquels le roi lui-même avait reconnu le droit d'élire un souverain, consentirent à reconnaître Guillaume Cliton, mais à certaines conditions. Les bourgeois de Saint-Omer se firent accorder exemption de toute contribution levée par les officiers du nouveau comte sur les négociants qui faisaient le commerce avec les États soumis à l'empire (1); les Brugeois exigèrent l'abolition des droits de tonlieu auxquels ils avaient été soumis jusqu'alors, ainsi que celle de la perception du cens sur les habitations. Ils obtinrent, en outre, un privilége encore plus important, celui de corriger et d'améliorer leurs lois coutumières selon les circonstances. Les habitants d'Ardenbourg suivirent leur exemple, et stipulèrent également la concession de libertés nouvelles et de priviléges assez étendus. L'organisation du pays subit cependant des modifications; l'ancienne délimitation par district disparaît à l'avénement de Guillaume Cliton, pour être remplacée par la division en châtellenies, plus conforme aux idées féodales.

Guillaume d'Ypres avait commis une faute grave en ne sévissant pas immédiatement contre les assassins du dernier comte, et son imprévoyance à cet égard fournit à ses ennemis les moyens de le perdre dans l'esprit public. Une armée considérable, commandée par Louis le Gros, vint l'assiéger dans la ville

(1) Duchesne, *Hist. de la maison de Guisnes*, preuves, p. 194; Warnkœnig, *Hist. de Flandre*, tom. II, pièce justif., n° 1; *Ordonnances des rois de France*, t. IV, p. 247 et suiv.

d'Ypres, et il y fut fait prisonnier par Daniel de Termonde, qui le livra au roi de France (1). Cliton, désormais tranquille possesseur de l'héritage de Charles le Bon, ne jouit pas longtemps de ses nouvelles dignités. Imbu des préjugés tout féodaux qui dominaient alors en France, il crut pouvoir fouler impunément les populations flamandes, dont il ne comprenait ni le caractère, ni le génie. Il ne tint aucun compte des chartes qu'il avait juré de respecter, vendit les offices de judicature, introduisit de nouveaux impôts, et voulut rétablir les tonlieux (2).

Les villes de Lille et de Saint-Omer ne tardèrent pas à s'insurger, et le comte, qui voyait grandir le péril, accourut à Gand pour écouter les plaintes des bourgeois. Tous les habitants furent convoqués, et Iwan, frère de Baudouin d'Alost, fut chargé d'exprimer leurs griefs. « Seigneur comte, dit-il avec « fermeté, si vous aviez voulu traiter avec justice nos conci« toyens, vos bourgeois, et nous, leurs amis, vous auriez dû « ne pas nous soumettre à d'iniques exactions et à des hosti« lités, mais au contraire nous défendre contre nos ennemis « et nous traiter loyalement. Maintenant donc, au mépris de « la justice et de la sainteté des serments, tout ce que nous « avons juré pour vous, la remise du tonlieu, la confirmation « de la paix et des autres libertés que les habitants de ce pays « avaient obtenues de vos prédécesseurs, vous-même avez tout « enfreint, et vous avez violé votre foi et la nôtre, que nous « avions engagée solidairement avec vous. Mais comme vous « êtes notre seigneur et celui de tout le pays de Flandre, il « convient que vous agissiez avec nous d'après la raison, sans « violence ni méchanceté. Que votre cour soit tenue à Ypres, « si vous le voulez, et que là, au centre de votre comté, se « réunissent les seigneurs des deux partis et nos pairs, ainsi « que tous les plus sages d'entre le clergé et le peuple ; qu'on « s'assemble en paix, sans armes, avec tranquillité et réflexion, « sans dol ni mauvaise intention, et qu'ils décident. Si vous

(1) Cette guerre força les marchands étrangers, nommément ceux d'Italie, à quitter la ville d'Ypres, où ils s'étaient rendus pour y vendre des objets d'orfévrerie.

(2) Beaucourt de Noortvelde, *Tableau fidèle des troubles et révolutions arrivées en Flandre*, tom. I. Bruges, 1792, p. 24, 27.

telains de Bruges, courut aux armes, et sollicita l'
de France, Louis le Gros, qui s'empressa de rép
appel. Le roi tenait surtout à écarter Guillaume
de favoriser Guillaume Cliton, fils de Robert Cou
mit aussitôt à la tête de ses hommes d'armes.
tière, cerna les meurtriers du comte Charles
Bruges, et les réduisit à une telle extrémité q
khard et leurs principaux complices, cherch
isolément. Ils furent pris et livrés aux supplic
Le reste des assiégés, au nombre de cent o
discrétion, et furent précipités du haut d
Donat.

Les Flamands, auxquels le roi lui-mê
droit d'élire un souverain, consentire
laume Cliton, mais à certaines conditi
Saint-Omer se firent accorder exempti
levée par les officiers du nouveau com
faisaient le commerce avec les États
Brugeois exigèrent l'abolition des dr
avaient été soumis jusqu'alors, ain
du cens sur les habitations. Ils ob
encore plus important, celui de
lois coutumières selon les circo
denbourg suivirent leur exempl
concession de libertés nouvelles
L'organisation du pays subit
l'ancienne délimitation par di
Guillaume Cliton, pour être
tellenies, plus conforme aux

Guillaume d'Ypres avait
sant pas immédiatement c
et son imprévoyance à c
moyens de le perdre dans
ble, commandée par Lo

ouve-
e, de
Belgique.
la plupart
Hohenstauf-
té la couronne
diète électorale
empereurs franco-
Souabe; les défen-
ent Lothaire, et ce fut
fois les trop fameuses
ns, appliquées, celle-ci, à
-là, à la faction saxonne.
comte de Louvain, ayant
dépouillé de son duché qui
Henri, comte de Limbourg.

(1) Duchesne, *Hist. de la*
Hist. de Flandre, tom. II.
t. IV, p. 247 et suiv.

[illegible], p. [illegible]; Will. Gemmet.

est divisée en
provinces
terri-
minis-

aient les
souffrirent
s de Liége.
ant uni leurs
plétement leurs
Huy, qui se dis-
ait cependant par
orité, à la mort de
dans une chaumière

passaient en France et
i avait désigné pour son
l'empereur Henri V, qu'il
entement de ses barons, à
ier de Foulques V, comte
yeux, qu'on apprit qu'Étienne
, avait passé la mer en toute
royal (1), et avait été proclamé
. Le comte de Flandre se déclara
athilde, dont il se disposa à sou-
le roi Étienne, auquel le trésor royal
s, appelait à lui des hommes d'armes
t vigoureusement à la guerre.
aires du Brabant et de la Flandre accou-
s les ordres du roi, qui promettait une
ats, et des seigneuries à leurs chefs. Parmi
uvait Guillaume d'Ypres, qui, désespérant de
andre, était venu présenter son épée au nou-
, dont il obtint toute la confiance : « Les Fla-
ent par troupes nombreuses en Angleterre, dit un
Saxon, et s'y répandaient comme des loups affa-

Vital, l. XIII ; Malmesb., l. I ; Huntingdon, l. VII.

més (1). » Ils rendirent de grands services à la cause royale en Normandie, et se montraient particulièrement habiles dans le siége des places fortes. Ils se servaient des balistes avec grand avantage, avant même que ces engins de destruction fussent connus aux Français (2). Baldwin de Revers, qui prenait les titres de comte de Devon et de lord de Plympton et de Wight, avait fait construire son château d'Exeter avec un soin extrême, et croyait pouvoir y braver l'autorité du roi Étienne. Les épaisses murailles de la forteresse ne purent tenir contre les assauts des mercenaires brabançons, qui s'en emparèrent, ainsi que de l'île de Wight, et obligèrent Baldwin à quitter le royaume (3).

Durant cette période de troubles, quelques routiers étrangers, imitant les barons normands, cherchèrent à se créer une position indépendante, sans se préoccuper de leurs amis ni de leurs ennemis. Une tentative de ce genre fut faite par un aventurier de l'armée du comte de Glocester, l'un des adversaires politiques du roi Étienne. Un certain Robert, fils d'Hubert le Flamand, aidé par quelques compatriotes, quitta furtivement le camp où il se trouvait, et escalada durant la nuit le château de Devizes. La nouvelle de cet exploit étant arrivée aux oreilles du duc, ce prince envoya son fils avec bon nombre de chevaliers pour prêter main forte au Flamand. Celui-ci, qui se proposait de soumettre tout le pays, de Winton jusqu'à Londres (4), refusa de recevoir ces renforts, et chercha à s'allier au châtelain de Merlebourg, qui s'empara de lui par trahison, et le livra à ses ennemis. Les parents et les compagnons d'armes du hardi routier restèrent cependant en possession de la forteresse de Devizes, qui ne fut rendue au roi Étienne que moyennant le payement d'une forte somme d'argent.

L'arrivée de l'impératrice Mathilde en Angleterre ranima le courage de ses partisans et augmenta la confusion qui régnait déjà dans cette contrée. Plusieurs barons normands, jaloux des étrangers dont le roi était sans cesse entouré, abandon-

(1) Gervas., *Chron. ann.* 1139.
(2) Guill. le Breton, *Philipp.*, lib. II.
(3) *History of Tiverton*, vol. I, p. 21.
(4) Malmesb., fol. 734.

nèrent son parti. Ranulphe, comte de Chester et Guillaume de Roumar s'étant révoltés en 1141, prirent la ville de Lincoln, devant laquelle Étienne s'avança aussitôt avec ses hommes d'armes. Il n'était pas encore parvenu à la réduire, lorsqu'on lui annonça l'approche du comte de Glocester, dont l'armée avait été renforcée par un grand nombre de Gallois et de Normands. Le roi, auquel on conseilla vainement la retraite, partagea ses troupes en trois corps, et confia aux Flamands et aux Bretons, commandés par Guillaume d'Ypres et Alain de Dinan, le soin de repousser les premières attaques de l'ennemi (1). L'armée galloise ne tarda pas à se présenter, les attaqua avec une violence extrême et fut mise en déroute. La cavalerie royale fit moins bonne contenance, et fut dispersée par les Normands du comte de Glocester. Le combat recommença avec une nouvelle fureur, mais cette fois Étienne eut le dessous; il résista néanmoins au milieu de ses braves piétons flamands et anglo-saxons, fut blessé à la tête, et finit par être fait prisonnier. Gilbert de Gand, tout jeune encore, se tenait auprès de lui et partagea son sort. Robert de Glocester traita ce dernier avec beaucoup d'égards, et l'engagea même à épouser sa nièce : il connaissait l'influence de cette famille, et voulait l'attirer dans son parti (2). Quant au roi Étienne, il fut livré à l'impératrice, conduit à Bristol, mis aux fers, et accablé de mauvais traitements (3).

Guillaume d'Ypres, qui s'était réservé pour des temps meilleurs, se préparait dans la province de Kent à reprendre la lutte. Ayant rallié autour de lui les débris de l'armée royale, il marcha enfin au secours de l'évêque de Winchester, força l'impératrice Mathilde à prendre la fuite à son tour, et s'empara de Robert de Glocester au pont de Stonebridge, après avoir vaincu les Écossais qui cherchaient à le dégager. Cette dernière victoire, sur laquelle les partisans du roi n'osaient plus compter, rendit la liberté à ce prince, qui fut échangé contre le comte de Glocester (4), Étienne recompensa généreusement

(1) Ordéric Vital, lib. II, p. 13.
(2) Simeon Dunelm.; *Hist. cont. per Joh. prior Hagulstald... anno* 1142.
(3) Math. Paris, *Hist. Major Angliæ*.
(4) On vient de voir que les Écossais intervinrent dans cette guerre, à la

les chefs flamands; Gilbert, fils de Walter fut nommé comte de Lincoln (1), et Guillaume reçut toute la province de Kent.

La réunion des aventuriers flamands et brabançons sous les étendards du roi d'Angleterre, qui semble d'abord n'être qu'un des épisodes de cette longue et sanglante guerre, préparait cependant une véritable révolution politique. C'était un premier pas vers l'établissement des armées permanentes et la séparation de la force militaire d'avec la propriété territoriale. Les rudes compagnons de Guillaume d'Ypres combattaient à pied, serrés les uns contre les autres, armés de longues piques, terminées par un croc pour renverser le cavalier, et un fer acéré pour le percer au défaut de la cuirasse : l'infanterie, méprisée depuis la chute de l'empire romain, reprenait ses droits sur le champ de bataille. Le roi Étienne, grâce au secours de ses mercenaires, régnait en maître à Londres, mais il ne parvint pas à conserver la Normandie, où il avait à combattre les forces réunies de Geoffroi Plantagenêt et de Thierri d'Alsace. Tout le duché passa bientôt à l'impératrice Mathilde, à l'exception du château d'Arques, défendu par un moine flamand nommé Guillaume, et dont on ne parvint à s'emparer qu'après la mort de ce dernier, tué accidentellement par l'un des siens. Les deux partis, également épuisés, en vinrent enfin à un arrangement, et Étienne reconnut pour son successeur le fils de Mathilde, Henri II Plantagenêt. Beaucoup de Belges furent licenciés au rétablissement de la paix, particulièrement les gens de pied, qui retournèrent des camps à la charrue. Quelques-uns d'entre eux parvinrent cependant à se frayer un chemin vers la fortune, parmi lesquels nous citerons le flamand Théobald, qui fonda

suite de laquelle leur roi, David Ier, fut forcé de demander la paix. Ce dernier avait également plusieurs Flamands dans son armée, parmi lesquels se trouvait un certain Jordan, vaillant guerrier, qui avait reçu quelques domaines sur les bords de la Tweed. Il existe de nombreux documents relatifs à ce personnage dans les archives anglaises. Jordan assiste comme témoin à un acte de David Ier en faveur des moines de Kelso, en 1144 (*Cart. Kelso*, 8), et signe également une donation faite par la comtesse Oda aux religieux de Dumfermlin (sir Ja. Dalrymple, collect. 425). Il suivit plus tard Guillaume le Lion au siége d'Alnwick, où il fut fait prisonnier aux côtés de ce prince.

(2) Hearne, *Liber niger Scaccarii*, vol. II, fol. 399.

cette illustre maison des Douglas, dont le nom se retrouve si souvent dans les annales de l'Angleterre et de l'Écosse (1).

La Flandre avait vu également le repos succéder aux malheurs des guerres civiles. Thierri d'Alsace était parti pour la Palestine, conduisant une troupe d'intrépides chevaliers, avec lesquels il se dirigea vers le mont Galaad, aux frontières du pays d'Ammon et de Moab, où ils attaquèrent les bandes nomades qui s'y étaient retirées, dont les courses causaient beaucoup de mal aux chrétiens. Le comte prit part aussi à la conquête de Césarée et d'Arcas, et ne revint dans ses États qu'avec la résolution de recommencer bientôt son périlleux voyage (2). Après avoir déjoué les desseins de ses ennemis, qui cherchaient à former une coalition contre la Flandre, l'écho de la parole ardente de saint Bernard, l'infatigable missionnaire, arriva jusqu'à Thierri d'Alsace, et vint lui rappeler les promesses qu'il avait faites à Foulques d'Anjou, roi de Jérusalem. Il se mit en marche en 1147, et vint rejoindre le roi de France, Louis VII, qui avait confié la régence du royaume à l'abbé Suger, et se disposait à se rendre en Orient.

Peu de temps auparavant, suivant l'exemple du célèbre abbé de Clervaux, un prédicateur flamand, nommé Arnoul, avait parcouru diverses provinces de la France et de l'Allemagne en exhortant les fidèles à s'enrôler sous l'étendard de la croix. C'était un homme également remarquable par l'austérité de sa vie, par la singularité de son habillement et par sa brillante éloquence (3). Comme il ne connaissait pas d'autre langue que

(1) Chalmers attribue en effet une origine flamande aux Douglas, en se basant sur le meilleur des témoignages, celui des chartes et des documents officiels. En effet, Arnold, abbé de Kelso, de 1147 à 1160, accorda quelques terres situées à Duglas, dans le Lanarkhire, « *Theobaldo Flamatico,* » à Théobald le Flamand et à ses héritiers. Comme cette donation, dit Chalmers, est le premier titre invoqué par les Douglas pour justifier de leurs droits de propriété sur Duglasdale, cette famille ne peut nier son origine flamande sans abandonner ses domaines. Le fils de Théobald, nommé William, assiste comme témoin, entre 1170 et 1190, à une cession faite par Thomas, fils de Tankard le Flamand, aux moines d'Arbroath. Voy. aussi *The peerage of Scotland, by sir Robert Douglas,* tom. I, liv. IV, chap. I. London, 1813.

(2) Guillaume de Tyr, p. 875.

(3) Sig. Gembl., *Chron. ad ann.* 1147.

le latin et le flamand, il s'était fait accompagner en France par un moine nommé Lambert, qui reproduisait ses discours en roman, seul idiome alors compris des bourgeois et des habitants de la campagne (1). Ses prédications eurent un prodigieux succès : beaucoup de gens le suivirent, et, tandis que Thierri d'Alsace se dirigeait vers la Bavière et le Danube, une flotte, commandée par le sire d'Arschot, se portait vers l'Espagne, où naguère Robert le Frison avait été vainement chercher la gloire et la fortune. Cet armement naval s'était rassemblé sur les bords du Rhin et du Weser, venant de Cologne et de Brême. Il longea les côtes de la Hollande et de la Flandre, où il s'accrut d'un grand nombre de vaisseaux, et se rendit ensuite en Angleterre, au port de Darmouth, afin d'y terminer ses préparatifs. Les croisés, qui avaient réunis deux cents navires, partirent enfin dans les premiers jours du mois de mai 1144, mais une tempête les sépara et 50 vaisseaux à peine se retrouvèrent dans un port des Asturies. Nos pèlerins s'y arrêtèrent quelques jours, puis se dirigèrent vers la baie de la Tambre, et, la veille des fêtes de la Pentecôte, ils allèrent visiter le tombeau de saint Jacques de Compostelle. Arrivés à l'embouchure du Douro, ils y furent rejoints par un grand nombre des leurs, parmi lesquels se trouvait le commandant du contingent belge, Arnoul d'Arschot.

Lisbonne, et toute la partie méridionale du Portugal, étaient alors occupées par les Sarrasins, qu'Alphonse Ier n'était pas parvenu à expulser du pays. Ce prince, après les avoir vaincu à la bataille d'Ourique, et s'être fait proclamer roi à la suite de cette victoire, était souvent dans la nécessité de partager ses forces, à cause de la nécessité où il se trouvait de défendre son indépendance contre les Espagnols, et de repousser les invasions des Maures. Il rechercha donc avec empressement le concours des croisés, les fit accueillir par l'évêque de Porto à leur débarquement devant cette ville, et parvint à les associer à une expédition qu'il voulait tenter contre Lisbonne. La flotte des hommes du Nord, composée encore de 180 navires, se rendit donc à l'embouchure du Tage, tandis qu'Alphonse

(1) Leglay, *Hist. de Flandre*, tom. I, p. 352.

s'avançait par terre afin d'investir la place. L'armée navale concerta ses opérations avec les milices portugaises; elle ferma toute communication entre Lisbonne et la mer, et les troupes de débarquement campèrent dans la région où l'on a érigé dans la suite l'église des Saints-Martyrs.

Durant le siége, les Flamands se placèrent à l'Orient, et les Anglais à l'Occident. On avait établi sur les navires des ponts volants qui devaient s'abaisser sur les murailles, au pied desquelles on pouvait approcher sans difficulté, mais l'agitation des eaux empêcha d'en faire usage. On se vit réduit à préparer d'autres machines, et un jour que les Sarrasins avaient fait une sortie, les pèlerins flamands leur coupèrent la retraite. Le roi Alphonse et les Anglais profitèrent de ce combat pour donner l'assaut; en ce moment les Flamands accoururent pour les soutenir, et la ville fut prise, le 21 octobre 1147 (1), après avoir prolongé sa résistance durant près de cinq mois. La plupart de ses défenseurs furent passés au fil de l'épée, et les Maures perdirent sans retour cette place importante, qui fut remise à Alphonse.

Alméida et d'autres villes se soumirent ensuite aux croisés. La plupart des guerriers de Flandre, enrichis par le pillage de Lisbonne, restèrent en Portugal pour combattre les infidèles, et le nom de la cité de Villa-Verde rappelle encore aujourd'hui les croix vertes portées par les croisés flamands. Ils obtinrent des lois et des priviléges particuliers (2) et contribuèrent sans doute puissamment à faire connaître leur pays sur ces plages lointaines, et à étendre ses relations commerciales.

Après cet exploit, la flotte continua son voyage, traversa le détroit de Gibraltar, et arriva jusqu'en Palestine avec des renforts, dont les chrétiens avaient grand besoin (3). L'expédition

(1) Voy. une lettre d'Arnoul à Milon, évêque de Térouane, ap. Martene et Durand, *Ampliss. collectio*, I, p. 800.

(2) Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, tom. II, p. 49. Il fallait une quinzaine de jours, au XIIIe siècle, pour se rendre des côtes de la Belgique en Portugal.

(3) Marchal, *Notice sur les relations commerciales des Flamands avec le port d'Alexandrie*, dans les *Bulletins de l'Académie de Bruxelles*, tom. XI, p. 157.

de Louis VII et du comte de Flandre, entravée par la politiq
astucieuse des empereurs de Constantinople, et plus encore
désaccord qui existait entre les principaux chefs, s'était t
minée par une campagne infructueuse contre Damas, l'a
cienne capitale de la Syrie, protégée par les forces réunies c
princes d'Alep et de Mossoul. Thierri d'Alsace, resté à Sata
avec Archambaud de Bourbon, s'embarqua pour l'Europe,
rentra dans ses États en 1150.

Pendant que des Belges combattaient en Angleterre sous Gu
laume d'Ypres, et se rendaient avec Arnoul d'Arschot jusqu
Asie, les rapports de leurs compatriotes avec l'Allemagne te
daient chaque jour à se multiplier. Adolphe II de Schaumbu
envoya des émissaires dans les Pays-Bas en 1140, et détermi
une foule de cultivateurs à émigrer dans le Holstein, qui av
été dépeuplé à la suite d'une longue et sanglante guerre (1).
nombreuses familles belges s'installèrent dans la ville de Ki
où il existe encore une rue qui porte le nom de « rue flamand
flamische Gasse (2). On les retrouve aussi dans le Meckle
bourg (3), et, selon Küster, dans le Brandenbourg.

La supériorité de leur industrie leur assurait partout
excellent accueil, et c'est bien plus à cette circonstance q
toute autre cause qu'il faut attribuer ces émigrations. En ef
nulle part les institutions n'étaient plus libérales, à cette ép
que, qu'en Belgique, où tout se réunissait pour contribuer
rapide essor de la prospérité nationale. La plupart de nos pr
ces, tant au Nord qu'au Midi, avaient accordé des privilè
fort étendus à leurs sujets. Nous avons déjà parlé des keu
flamandes; nous voyons, en 1152, Henri l'Aveugle, comte
Namur, confirmer tous les anciens droits des habitants de F
reffe. Ils étaient exempts de tonlieu dans toute sa terre, c
chevauchées à l'étranger, de la main-morte, et de tout im
ou exaction. Il leur était permis de recueillir du bois sec da

(1) Helmold, *Chr. Slav.*, L, c. 55; Lindenbrog, p. 196. « Post hoc Adolp
comes, prius reædificato castro Zegeberg vocavit ad terram Holsatorum de
latam, de Flandria, Hollandia, Westphalia, Frisia, rurales..... »

(2) Hoche, *Historische untersuchung über die niederlandischen Kolonien
Niederdeutschland*. Halle, 1791, p. 18.

(3) Helmold, *Chr. Slav.*, c. 88.

la forêt de Marlagne, à charge d'une redevance annuelle : ceux qui cultivaient leurs terres avec leurs propres chariots payaient 2 sols, tandis que les gens de métiers, tels que les drapiers, les tanneurs et les tailleurs étaient taxés à douze deniers (1).

Une grande source de richesses pour l'Écosse, écrit l'un des meilleurs historiens de ce pays (2), fut l'arrivée, vers le XII[e] siècle, des marchands flamands. Le « Firth of Forth » était fréquemment couvert de barques, montées par des marins écossais, anglais et belges, qui venaient y pêcher le hareng non loin de l'île de May (3). L'état des affaires dans la Grande-Bretagne, où l'on se préparait à expulser les routiers brabançons, allait bientôt donner une nouvelle activité à ces relations.

Le roi Étienne, qui avait eu une entrevue solennelle à Douvres, en mars 1153, avec Thierri d'Alsace, mourut un an après, laissant la couronne à Henri d'Anjou, premier monarque de la dynastie des Plantagenêts. L'avénement de ce prince, contre lequel les auxiliaires étrangers avaient constamment combattus, excita vivement les craintes de ces derniers, en remplissant d'espérance les représentants des anciennes familles anglo-saxonnes. L'attente ne fut pas longue, car le nouveau roi se hâta de rassembler ses conseillers, et ordonna à tous les Flamands qui ne se livraient point au négoce de quitter ses états. Il réunit à son domaine les châteaux et les terres qui leur avaient été donnés en fief, et ordonna la destruction de toutes les forteresses qu'ils avaient fait édifier (4). Ce fut alors que Guillaume d'Ypres, devenu vieux et aveugle, revint en Flandre avec l'assentiment de Thierri d'Alsace, pour y mourir bientôt après au château de Loo, après s'être vu accablé d'injures et de malédictions par ceux là mêmes qui tremblaient jadis devant lui (5). Guillaume d'Alost, autre chef belge, fut également privé

(1) Galliot, *Hist. de Namur*, tom. V, p. 327. Les habitants de Namur avaient les mêmes priviléges, ainsi que ceux de Jamogne.

(2) Tytler, *Hist. of Scotland*, tom. II, p. 181.

(3) Voir un MS. de la bibl. du musée brit., *Bibl. Cotton. Titus a XIX*, fol. 78 B; Macpherson, *Annals of commerce*, tom. I, p. 325.

(4) Guillelm. Neubrig., l. II, c. 1, 2; *Chon. Norm. anno* 1154 *in Hist. Norm. Script. antiq. Lut.* Paris, 1619.

(5) Fitz Steph, p. 18, édit. Sparke, qui l'appelle « that insupportable burthen, » *violentus Cantii incubator*.

de ses possessions, qui passèrent à Étienne d'Albermarle (1). La plupart de leurs compagnons d'armes ne retournèrent pas cependant dans leur patrie, et se retirèrent en Écosse et dans le pays de Galles, où ils furent favorablement accueillis (2).

Deux ans après, Henri II se trouvait à Rouen, lorsque le comte de Flandre y arriva pour renouveler son alliance avec lui, et lui annoncer qu'il allait entreprendre un troisième voyage en Orient. En effet, Thierri ne tarda pas à s'embarquer, et son arrivée au port de Beyrouth rendit l'espoir aux chrétiens de Jérusalem. Thierri et le roi Baudouin, après s'être emparés des forteresses d'Harene et de Césarée, allèrent combattre les Sarrasins dans les principautés d'Antioche et de Tripoli. L'émir Nour-Eddin avait profité de leur éloignement pour menacer la cité sainte, quand Baudouin et Thierri parvinrent à l'atteindre dans la plaine de Tibériade, et y remportèrent une éclatante victoire.

Pendant que le vieux comte s'illustrait dans le Midi, son fils, Philippe d'Alsace, défendait avec fermeté, contre les Hollandais, les intérêts du commerce belge. Florent, comte de Hollande, avait reçu à titre de fief, de l'empereur Frédéric, le privilége de lever un droit de navigation à Gheersvliet, dans le pays de Putten, sur tous les navires qui circulaient sur la Vieille-Meuse. Florent, non content des bénéfices qu'il réalisait, augmenta arbitrairement cet impôt, et extorqua des sommes considérables aux négociants flamands, dont les rapports avec l'Allemagne et les pays du Nord ne tardèrent pas à souffrir. Comme les Hollandais se refusaient à toute concession, Philippe d'Alsace leur déclara la guerre en 1157, et bientôt de nombreux vaisseaux, équipés dans les ports de Flandre, cinglèrent vers les bouches de la Meuse, tandis qu'une armée flamande pénétrait dans le pays de Waes. Philippe, qui s'était mis à la tête de ses troupes battit Thierri de Beveren, qui cherchait à défendre ce district, brûla son château, et après avoir vaincu ses ennemis, rentra en Flandre chargé de butin et suivi d'une multitude de captifs.

Thierri d'Alsace, que son mariage avec Sibylle d'Anjou, fille

(1) Hearne, *Liber niger Scaccarii*, vol. II, fol. 423.

(2) Tytler, *Hist. of Scotland*, tom. II, p. 181; Thierry, *Hist. de la conquête d'Ingleterre*, tom. II.

d'un roi de Jérusalem, rattachait aux chrétiens orientaux, abandonnait entièrement les soins du gouvernement à son fils. Il venait à peine de revoir la Flandre, lorsqu'il apprit la mort de Baudouin de Jérusalem, et les périls qui menaçaient le successeur de celui-ci. L'âge n'avait pas amorti son ardeur guerrière, aussi se remit-il immédiatement en route pour la Palestine, accompagné cette fois de la comtesse Sybille, et d'une multitude de pèlerins, tant de Flandre que de Lorraine. Les efforts du vaillant prince flamand ne réussirent pas cependant à relever la fortune chancelante des chrétiens; les plus intrépides d'entre les défenseurs du Saint-Sépulcre, Bohémond III, Raimond de Tripoli et Gui de Lusignan furent faits prisonniers par Nour-Eddin, et Thierri reprit tristement le chemin de ses états, laissant sa femme, Sibylle d'Anjou, dans un monastère de Béthanie, où elle passa les dernières années de son existence dans la prière et la méditation. Le vieux comte lui-même ne devait pas survivre longtemps à tous ces désastres, et mourut à Gravelines, le 17 janvier 1168, après avoir administré la Flandre pendant près de quarante ans.

Le règne de Thierri d'Alsace, qui avait commencé durant une guerre civile, comprend une des périodes les plus remarquables de l'histoire des Belges. Imbu des traditions de l'ancienne maison de Flandre, qui avaient été abandonnées par Charles de Danemark et Guillaume Cliton, Thierri avait favorisé de tout son pouvoir le développement des villes, aux dépens des grandes familles féodales. Il proclama la liberté flamande, affranchit les serfs de la châtellenie de Bruges, releva la gilde proscrite, et rétablit partout l'ancien droit des peuples francs. Le principe de solidarité se substituait peu à peu au sauvage égoïsme de la société barbare, rapprochait les groupes épars, et les unissait par la communauté d'origine, les affections et les intérêts :

« Dans la gilde se trouvent douze juges élus qui ont juré que « dans leurs jugements ils ne distingueront point entre le riche « et le pauvre, celui qui est noble ou celui qui ne l'est point, « leur parent ou l'étranger. Tous ceux qui appartiennent à la « gilde ont juré également que chacun d'eux aidera son frère « en ce qui est utile et honnête. »

Ces associations offraient de tels avantages, qu'elles furent non seulement adoptées par les bourgeois d'une même cité, mais qu'elles se subdivisèrent même de manière à représenter les diverses classes de la communauté. En effet, les juges dont nous venons de parler, *selecti judices*, *choremanni*, étaient presque toujours des hommes riches et influents, tandis que les gens de métier se voyaient exclus de toutes les fonctions publiques. Ces derniers prétendirent également sauvegarder leurs intérêts, et se donnèrent des chefs ou doyens, qu'ils chargèrent de prendre la parole au nom de tous, de vider les différends qui s'élevaient entre les membres de la corporation, et de surveiller l'exécution des règlements adoptés pour le bien commun. Les liens qui unissaient les gens de métier ne reçurent la sanction de l'autorité qu'à une époque postérieure, mais on ne peut douter qu'il existait déjà, sous Thierri d'Alsace, une entente parfaitement établie entre les ouvriers de certaines villes manufacturières, car De Meyer nous rapporte que les tisserands de laine, les poissonniers et les bouchers se révoltèrent à Gand, en 1164, et qu'il ne fallut rien moins que l'intervention du comte pour rétablir l'ordre (1). Il est probable qu'ils avaient eu à se plaindre des échevins, auxquels la police de la cité était confiée.

Si nous passons des institutions politiques à l'examen de la situation matérielle du pays, nous avons à constater un progrès non moins sensible. Philippe d'Alsace, en faisant hommage à Frédéric Barberousse, durant la vie de son père, obtint pour les Flamands la liberté d'aller et de venir par tout le territoire de l'empire (2). Comme conséquence de ces concessions, les communications d'une ville à l'autre, à l'intérieur, tendaient rapidement à s'améliorer. Dès 1166, il existait une navigation active entre Ypres et Schipdaele, l'un des faubourgs de Bruges, par l'Iperleet, avec station intermédiaire à Dixmude. La ville d'Ypres y obtint en cette année un droit de tonlieu, sans doute en indemnité de ses dépenses pour l'amélioration de ce cours

(1) Meyer, *Ann. rerum Flandric.*; Gramaye, *Antiquitates Comit. Flandriæ*, l. I, c. 26.
(2) Dom Bouquet, *Recueil des hist. de Fr.*, tom. XIII, p. 278.

d'eau (1). L'abbé de St-Bertin accorde une charte communale à la ville de Poperinghe, en 1160; quelques années plus tard Nieuport s'élève à son tour au rang de cité, sur les ruines de Lombardzyde, et Philippe d'Alsace la met à l'abri d'un coup de main en la faisant fortifier avec soin. Les priviléges accordés aux communes, ainsi que les tarifs de tonlieu, nous présentent déjà, au XIIe siècle, de curieux détails sur l'histoire du commerce (2).

Le Brabant, dont la prospérité avait été retardée par les guerres que ses ducs étaient obligés de soutenir contre leurs puissants vassaux, suivait la Flandre dans la voie de la civilisation. On battait monnaie à Louvain en 1150, car dans un acte de cette année il est question d'une monnaie de Louvain (3). Cette cité, qui avait obtenu les droits de ville vers la fin du Xe siècle, fut entourée de murs en 1165. L'ancienne enceinte, dont il subsiste encore des restes, était construite en pierres de taille, flanquée de tours nombreuses, et avait environ 3/4 de lieue de périmètre (4).

Baudouin III, comte de Hainaut, avait également profité de l'exemple de ses voisins, et la ville de Mons lui dut, en 1140, un premier agrandissement.

Tandis que Thierri d'Alsace se mourait à Gravelines, son successeur terminait glorieusement une nouvelle campagne contre les Hollandais. Les débats au sujet du tonlieu de Gheersvliet avaient recommencé peu de temps après la quatrième croisade du vieux comte de Flandre, et cette fois une flotte de 700 navires quitta le rivage belge (5), pour aller bloquer les ports ennemis. Les hommes d'armes de Philippe d'Alsace étaient soutenus par Godefroid de Louvain et par Mathieu de

(1) Warnkœnig, *Hist. de Flandre*, tom. II, p. 187; Lambin, *Liste chronologique de chartes*, en flamand, p. 1.

(2) Le tarif en usage à Nieuport a été imprimé à la suite des coutumes de cette ville, éditées à Gand, un vol. in-8°, 1777. Voy. p. 71.

(3) Piot, *Hist. de Louvain*, 1re partie, p. 111.

(4) Schayes, *les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, tom. II, p. 447.

(5) Van Griethuizen, *Notice sur la navigation dans les temps reculés*, dans les *Ann. de l'acad. d'archéol. de Belgique*, tom VI, p. 257.

Boulogne. Le comte de Hollande avait commencé le siége d'Arnsteim, qu'il pressait vivement, lorsque les milices flamandes vinrent lui présenter le combat. Après une sanglante mêlée, qui se prolongea durant sept heures, et qui coûta plus de 7,000 hommes aux Hollandais, leur comte Florent et quatre cents de ses chevaliers tombèrent au pouvoir des alliés. Florent fut conduit à Bruges et enfermé dans le couvent de Saint-Donat, d'où il ne sortit que le 1er février 1167, après avoir signé un traité fort avantageux pour la Flandre.

Le comte de Hollande renonçait à toute prétention sur le pays de Waes, et consentait à partager, avec Philippe d'Alsace et ses successeurs, la suzeraineté des îles situées entre l'Escaut et Hedenzee. Les marchands flamands étaient admis à circuler librement dans toute la Hollande, et pouvaient exiger la restitution de leurs biens, dans le cas où ils leur seraient enlevés par violence. Il était défendu de les arrêter pour dettes s'ils déclaraient sous serment ne pas les avoir contractées, et leurs créanciers n'avaient d'autres ressources, dans ces circonstances, que de les poursuivre en Flandre, devant les juges ordinaires. Il fut également convenu que le comte Florent fournirait mille ouvriers instruits dans l'art de construire des digues, afin qu'ils exécutassent les travaux nécessaires pour préserver la ville de Bruges et son territoire des invasions de la mer.

Les Hollandais exécutèrent fidèlement ces conventions. Des terrassiers de Zélande ne tardèrent pas à arriver, construisirent leurs habitations à Houtsdamme, et établirent des digues qui s'étendaient de cette dernière localité à Lammens-Vliet et Rodenbourg. Ce territoire ayant été mis à l'abri des inondations, sa situation favorable y attira des colons, qui s'y virent bientôt suivis par des marchands. Il ne fallut pas plus de trois ans pour y créer une ville importante, dont le port large et spacieux devint en peu de temps le centre d'une extrême animation. Un canal assez large établit les communications de la nouvelle cité avec la ville de Bruges, et Philippe d'Alsace lui accorda d'amples priviléges, affranchissant ses habitants des droits de passage et de tonlieu dans toute la Flandre.

Telle fut l'origine de la ville de Damme, dont la prospérité et

les richesses devaient faire un jour l'envie de toutes les nations voisines, et qui, après avoir été l'entrepôt de l'Europe, était condamnée à retomber dans l'oubli, et à redescendre au rang d'un obscur village, perdu au milieu des terres, dans les vertes prairies qui s'étendent au pied des dunes sablonneuses de la mer du Nord.

•

CHAPITRE IX

Puissance du roi d'Angleterre. — Révolte de Henri au Court-Mantel. — mercenaires brabançons. — Leicester et ses Flamands. — Arm naval à Gravelines. — Succès de Henri II. — Paix entre l'Anglete la Flandre. — Introduction de la culture du lin et du chanvre d Grande-Bretagne par les Belges. — Règlement maritime de Henri I Commerce avec l'Allemagne. — Notes sur Binche, Ath et Alost. — lippe d'Alsace en Palestine. — Guerre avec la France. — Une flamande en Portugal. — Démêlés avec Philippe Auguste. — Trou Liége. — Nouvelle expédition en Portugal. — Richard Cœur de Li Philippe-Auguste. — De la construction navale au moyen âge. — Pr Saint-Jean d'Acre. — État des affaires en Belgique. — Des lois marit dites d'Oléron.

Henri II, en succédant à Étienne de Blois sur le trône c gleterre, était devenu le souverain le plus puissant de l'Eur Il commandait non seulement aux populations anglo-saxon mais son mariage avec Éléonore d'Aquitaine l'avait r maître de toute la Gaule occidentale, de l'embouchure c Somme à celle de l'Adour. Après avoir ordonné l'expulsion auxiliaires flamands de son prédécesseur, il revint su détermination, et résolut de réorganiser cette vaillante mi qui avait été si utile à ses ennemis. Plein de ce projet, il voqua ses barons en assemblée générale à Poitiers, et offrit de les exempter du service militaire, moyennant le ment de soixante sous augevins par fief de haubert. Cette

gestion reçut un accueil favorable, et Henri employa le produit de cette taxe, appelée *escuage* (scutagium, de scutum, écu, bouclier), à lever des corps nombreux de Brabançons, avec lesquels il alla faire la guerre au comte de Toulouse.

S'il faut en croire Fitz-Stephen, la ville de Londres présentait dès lors un aspect des plus animés. La foule se pressait déjà dans ses rues étroites, formées de maisons en bois, entre lesquelles s'élevaient de distance en distance les habitations plus massives des prélats et des gentilshommes. Ses citoyens jouissaient du titre de « barons » par lequel on les distinguait des bourgeois des communes voisines, moins riches et moins prospères. L'écrivain que nous venons de citer nous apprend qu'on y importait des épices, de l'or, des pierres précieuses venant d'Égypte, des draperies pourpres apportées des Indes, de l'huile de palme de Bagdad, des pelleteries de Norwége et de Russie, des armes de la Scythie et des vins de France. Ce dernier commerce était, en grande partie, entre les mains des Belges, qui venaient s'approvisionner de laines aux marchés anglais (1).

L'influence prépondérante de Henri II, un moment compromise par la lutte qu'il soutint contre Thomas Becket, l'ambitieux archevêque de Canterbury, semblait préparer la ruine de la monarchie française, lorsqu'une nouvelle guerre civile vint rendre l'espoir aux ennemis des Plantagenêts. Henri au Court-Mantel, l'aîné des fils du roi, excité par sa mère, Éléonore d'Aquitaine, et par Louis VII roi de France, réclama du vivant de son père la cession de la Grande-Bretagne, ou celle des seigneuries de Normandie et d'Anjou.

Ses prétentions ayant été repoussées, le prince leva l'étendard de la révolte, et se vit bientôt soutenu par des troupes françaises, écossaises et flamandes. Il s'était assuré l'appui de Philippe d'Alsace, à peine de retour d'un voyage à Saint-Jacques en Galice, en lui promettant le comté de Kent, un revenu annuel de mille livres, et l'investiture des fiefs de Douvres et de Rochester (2). Philippe d'Alsace avait d'ailleurs des

(1) *Steph. Vita Thomæ Cant.*
(2) Camden, *Britannia*, vol. I, p. 223.

motifs d'animosité contre le roi d'Angleterre, qui avait dépouillé Mathieu de Boulogne, un des membres de la maison de Flandre, des riches domaines qui lui avaient été concédés précédemment. Ce dernier, sans attendre le commencement des hostilités, avait équipé une flotte de six cents vaisseaux, à bord desquels se trouvaient un grand nombre de Flamands (1), pour faire une descente sur les côtes britanniques, mais s'était vu forcé d'abandonner son entreprise, sans renoncer cependant à ses droits.

Henri II, menacé de tous côtés, fit appel à ses mercenaires brabançons (2), qui seuls pouvaient le sauver. Déjà les Écossais attaquaient l'Angleterre, et le roi de France dirigeait ses forces vers la Normandie. Le comte de Flandre pénétra dans la même province, à la tête d'un contingent belge, suivi par Mathieu de Boulogne et une foule de chevaliers. Ils firent ensemble le siége du château d'Aumale, qu'ils prirent en peu de temps, puis ayant rejoint le jeune Plantagenêt, ils allèrent investir Driencourt, dont ils se rendirent maîtres par trahison. Quelques jours après, sur la route d'Arques, Mathieu de Boulogne rendait le dernier soupir, frappé d'un coup de flèche. Philippe d'Alsace, désolé de la perte qu'il venait de faire, se rendit à Paris, et jura devant le roi et toute sa cour qu'il aborderait bientôt sur le sol anglais.

Les efforts des confédérés n'avaient pas été couronnés de succès. Henri II, entouré de ses Brabançons, soutenait vaillamment la lutte, et déployait une énergie peu commune. Il avait repoussé les bandes françaises et châtié les Bretons soulevés, lorsque l'état des affaires de l'autre côté du détroit réveilla toutes ses inquiétudes.

Le comte de Leicester, qui soutenait les prétentions du prince royal, s'était rendu en Flandre en 1173, et y avait enrôlé de nombreux aventuriers, que la mort de Mathieu de Boulogne laissait sans chef. Débarquant à Walton, dans le comté de Suffolk, au milieu de son armée flamande, il avait opéré sa jonction avec d'autres insurgés, commandés par Hugues Bigot, et

(1) *Gervas. chron. anno* 1167.

(2) « Stipendiarias Brabantionem copias, quas « rutes » vocant. » Guill. Neubrig.

ravageait tout le pays. La famille des Bigot possédait à cette époque, non loin de l'embouchure de l'Ore, un magnifique château, protégé par des remparts, des fossés, et des murailles extrêmement épaisses, dominées par treize tours (1). Ce manoir servit durant quelque temps de quartier général aux Flamands, qui s'emparèrent bientôt de Norwich. Repoussés devant Donewich, ils réparèrent ce revers en enlevant, après quatre jours de siége, le fort d'Hagueneth, défendu par Ranulphe de Broc, l'un des adversaires les plus ardents de Thomas Becket. Ce triomphe augmenta la confiance des révoltés, et tandis que leur chef Robert aux Blanches Mains, hésitait à poursuivre ses plans de campagne, les auxiliaires belges demandèrent à grands cris à marcher sur la ville de Leicester :

Nus n'eismes pas en cest païs venuz pur sujorner
Mes pur lu rei détruire, Henri le vielz guerrier,
E pur aver sa leine dunt avum desirier (2)!....

« Nous ne sommes pas venus ici pour y demeurer, disaient-« ils, mais pour ruiner Henri, le vieux roi guerrier : nous « avons besoin des laines d'Angleterre! »

Ces quelques mots résument, d'une manière aussi brève qu'énergique, la situation réelle des affaires. Nos ancêtres, en allant guerroyer à l'étranger, combattaient en réalité pour étendre leurs relations commerciales et industrielles. Ainsi que les Vénitiens et les Génois, qui ne prêtaient leurs flottes aux princes orientaux qu'en échange de concessions nouvelles, les routiers offraient d'une main leurs armes, et recevaient de l'autre des sauf-conduits et des priviléges : leur aide était à ce prix.

Les confédérés s'étaient déjà mis en route, lorsque l'approche de Henri II, qui avait quitté la France pour défendre son royaume, les força à rétrograder jusqu'à Fremingham. Un combat était cependant inévitable, et bientôt les deux armées se rencontrèrent, au centre d'une plaine marécageuse, non loin de Forneham. Les Flamands y essuyèrent une terrible défaite, et près de dix mille d'entre eux périrent sur le champ de bataille,

(1) Camden, *Britannia*, tom. I, p. 75.
(2) *Chron*. de Jordan Fantosme, p. 570, V, 994 et suiv.

ou furent assommés par les paysans anglo-saxons après la déroute (1). Un grand nombre de prisonniers, délivrés de captivité à la suite d'une trêve, traversèrent pendant l'hiver suivant le comté de Kent, pour retourner dans leur patrie. Ils avaient été contraints de jurer qu'ils ne porteraient plus les armes contre Henri II.

La guerre recommença en 1174. Dès le printemps, le roi de France et le comte de Flandre se remirent en campagne. Tandis que les barons français se dirigeaient vers les bords de la Seine, Philippe préparait un armement à Gravelines. Henri II se trouvait alors en Normandie, et ses ennemis résolurent de faire une nouvelle diversion en Angleterre, afin d'obliger le roi à quitter les provinces en deçà de la mer. Ce fut le comte de Flandre qui reçut cette mission : 318 chevaliers, choisis par Philippe dans la multitude de ses hommes d'armes, abordèrent dans ce but à Arewell, et leurs rangs se grossirent bientôt d'une foule de mécontents. En outre, une flotte flamande mit à la voile vers les côtes du Nord, pour soutenir l'insurrection de l'évêque de Dunhelm, tandis que les Écossais commençaient le siége de Carlisle.

Le roi d'Angleterre, en présence d'une telle coalition, ne pouvait guère compter que sur ses vingt mille mercenaires brabançons, bandits en temps de paix, soldats en temps de guerre, aussi farouches qu'intraitables, mais plus braves et mieux exercés qu'aucune troupe de l'époque. Il s'embarqua avec eux, amenant avec lui son prisonnier, le comte de Leicester. Philippe d'Alsace, espérant profiter de son absence, se rendit à marches forcées sous les murs de Rouen, où l'attendait Louis VII. Au moment où tout semblait présager la ruine de Henri II, le bruit de ses succès fit tomber les armes des mains de ses ennemis.

Il était arrivé, le 10 juillet, au port de Southampton, et

(1) Mult fussent pruedhume li Flameng, si Deus lur fust aïe,
Mès il ne l'aveient deservi pur lur grant roberie :
Ni aveit el païs, ne vilain, ne corbel
N'alast Flamens destruire a furke e a fleel.
(*Chron.* de Jordan Fantosme, p. 573.)

Voy. aussi les *Memorials of Ipswich*, p. 65.

s'était dirigé immédiatement sur Canterbury, où il avait fait acte de pénitence sur le tombeau de Thomas Becket. Cet acte d'humilité était à peine accompli, qu'une grande bataille se livrait à Alnwick, dans le Northumberland, et se terminait par le triomphe des troupes royales (1). Le roi d'Écosse y fut fait prisonnier, et l'évêque Hugues, en apprenant l'issue de la lutte, fit rembarquer les Flamands qu'il avait sous ses ordres, après leur avoir compté quarante jours de solde.

L'expédition d'Angleterre ayant avorté, les coalisés évacuèrent le territoire normand, et Louis VII, fatigué de tant d'efforts inutiles, traita pour lui et pour ses alliés avec le monarque anglais : le jeune Henri se réconcilia avec son père, et Philippe d'Alsace obtint une pension de mille marcs d'argent.

Les Flamands, obligés de renoncer à leurs espérances de conquête, n'en laissèrent pas moins dans la Grande Bretagne de nouvelles traces de leur séjour. Les populations anglo-saxonnes leur doivent l'introduction de la culture du lin et du chanvre, dont il est fait mention pour la première fois en 1175, dans un acte du conseil de Westminster, parmi les objets soumis à la dîme (2). Nous ajouterons, avant de quitter l'Angleterre, qu'il nous reste des lettres de Henri II par lesquelles il règle l'exercice du droit d'épave, en cas de désastre maritime sur les côtes de son royaume. Il y déclare renoncer à tous droits sur la cargaison s'il reste un être vivant à bord du navire naufragé; dans le cas contraire, l'armateur ne peut exercer aucune action en recouvrement de ses biens, qui sont dévolus à la couronne.

Philippe d'Alsace, dont les possessions s'étaient augmentées du Vermandois, et qui avait marié sa sœur au comte de Hainaut, Baudouin V, conclut un traité commercial, en 1173, avec l'empereur Frédéric, dans l'intérêt des marchands flamands. Frédéric accorda le droit à ceux-ci de se rendre à deux foires annuelles sur eau, à Duisbourg, l'une commençant le 24 août, l'autre le quatrième dimanche de carême; ils obtinrent aussi l'entrée des deux marchés périodiques tenus à Aix-la-Chapelle,

(1) Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, tom. II; Nic. Triveti, *Annales*, p. 72; *Chron.* de Jordan Fantosme, p. 533, V, 66 et suiv.; *Gervas. Chron.* ann. 1174.

(2) Macpherson, *Annals of commerce*, tom. I, p. 348.

le 1er juin et le 1er octobre de chaque année. De plus, l'empereur promit de faire battre monnaie dans ces deux villes, à condition qu'elle obtienne cours légal en Flandre. Il fixa les règles de procédure à suivre en cas de contestation entre les négociants belges et allemands, défendit de soumettre les premiers au duel judiciaire (1), et leur accorda un sauf-conduit général pour circuler dans tout l'empire. Les habitants de Cologne ayant contesté aux Gantois le droit de remonter le Rhin en amont de leur ville, à laquelle ils prétendaient assurer un droit d'étape, l'archevêque de Cologne prononça entre les parties, à la prière de l'empereur et du comte de Flandre, et décida en faveur des Gantois (2).

Les communes continuaient à se multiplier en Belgique. Baudouin IV, comte de Hainaut, avait édifié les villes de Binche et d'Ath (3), et Philippe d'Alsace abolit la servitude à Alost, en 1174. Cette dernière seigneurie avait passé sous la souveraineté immédiate de la maison de Flandre, après le décès du dernier comte, Thierri d'Alost. Les princes flamands, comme détenteurs de ce fief, devinrent avoués de Cambrai, titre qui leur assura de grands revenus, par la perception d'un droit de gavenne.

La guerre terminée, Philippe d'Alsace voulut suivre l'exemple de son père, et s'illustrer à son tour par quelques brillants exploits contre les infidèles. Pour se préparer dignement à son expédition d'outre-mer, il se rendit, vers la mi-janvier 1177, au tombeau de saint Thomas de Canterbury, où le roi d'Angleterre vint le trouver, et lui remit cinq cents marcs d'argent pour les frais du voyage. Le comte s'embarqua ensuite pour la Flandre, institua Baudouin de Hainaut et sa femme ses héritiers naturels, et leur assura par serment sa succession (4).

(1) Les épreuves du fer ardent et de l'eau, ainsi que le duel judiciaire, furent abolis de bonne heure en Flandre. Nous voyons, par un acte de Baudouin VII, que ces usages avaient été supprimés à Ypres dès le 15 septembre 1116.

(2) Warnkœnig, *Hist. de Flandre*, tom. II, pièces justif., n° VII.

(3) De Boussu, *Hist. de la ville d'Ath;* Schayes, *les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, tom. II, p. 468.

(4) Gilb. Mont., *Chron. ap. J. de G.*, XII, 228.

Philippe se mit enfin en route pour la Palestine avec un nombreux cortége, et aborda au port d'Acre vers le 1er août (1). Après avoir été reçu avec beaucoup d'honneurs par Baudouin de Jérusalem, il entreprit le siége d'Harem, dans la principauté d'Antioche, avec le prince Bohémond et le comte de Tripoli. Il se rendit ensuite dans la ville sainte, y célébra les fêtes de Pâques, puis il alla rejoindre les vaisseaux qu'il avait fait équiper au port de Laodicée, pour retourner dans son pays.

Le comte était revenu en Flandre dès le mois d'octobre 1178. Ce prince actif et intelligent avait eu hâte de quitter la Palestine, car il pressentait qu'un grand rôle politique lui était réservé en France, et il ne voulait pas s'exposer par son éloignement à y faire défaut. L'enthousiasme religieux n'avait plus d'ailleurs, au moins en Flandre, cette ferveur ardente qui transportait autrefois toutes les âmes : Guillaume d'Utenhove, le Rabelais flamand, travaillait déjà à son roman du Renard, fine et profonde satire, œuvre d'analyse et de doute, protestation éloquente contre tous les abus du moyen âge (2).

Le roi de France, Louis VII, dont la santé était fort précaire, songeait depuis longtemps à donner un protecteur à son fils Philippe, et, au moment de mourir, il confia la tutelle du jeune prince à Philippe d'Alsace. Ce dernier, pour accroître l'influence que lui assurait déjà une telle charge, négocia le mariage de son pupille avec Isabelle, fille de Baudouin de Hainaut, contre le vœu du comte Baudouin lui-même. Cette alliance, malgré tout ce qu'elle avait d'honorable pour sa maison, lésait en réalité les intérêts de ce prince, qui ne voyait qu'avec peine le démembrement d'un état auquel il était appelé à succéder. Philippe abandonna en effet au roi de France, à l'occasion de cette union, les villes d'Arras, de Saint-Omer, d'Aire, d'Hesdin, de Bapaume, et tout le pays au delà du Fossé-Neuf, c'est à dire toute la province d'Artois, en stipulant qu'au cas où Isabelle n'aurait point d'enfant mâle ces terres retourneraient à Baudouin son

(1) Guill. de Tyr, l. XXI, p. 1005.

(2) *Reinaert de Vos, naer de oudste beryming*, door J. F. Willems. Eecloo, drukkery van A. B. van Han en zoon, 1834. Voyez aussi un article de M. d'Hulster, dans le *Messager des sciences et des arts*. Gand, 1834, tom. II, p. 387; Ch. Potvin, *Le roman du Renard*, trad. en vers sur les textes originaux.

frère, et que si celui-ci à son tour mourait sans postérité, elles seraient réunies de nouveau au comté de Flandre (1).

Philippe d'Alsace, qui espérait régner au nom du roi, ne tarda pas à recueillir lui-même les fruits amers de sa politique anti-nationale. Il se brouilla bientôt avec son suzerain, quitta la cour, emmenant la reine sa nièce, et pactisa avec ses anciens adversaires pour susciter des embarras au monarque français. Après une guerre assez longue, durant laquelle les bandes flamandes ravagèrent les territoires de Châlons et de Senlis, Henri II interposa sa médiation entre les belligérants. Le comte de Flandre remit l'Amiénois au roi, garda viagèrement le reste des États de Vermandois, et confirma la promesse d'une partie de son propre héritage, l'Artois, à la reine Isabelle.

Il avait conçu le projet, dans son dépit contre le comte de Hainaut, de se marier lui-même, et de priver celui-ci de sa succession. Il demanda en effet la main d'une princesse de Portugal, et envoya une flotte flamande à sa fiancée pour lui servir d'escorte. Un historien anglais du XIIIe siècle, Raoul de Diceto, nous rapporte à ce propos que le roi de Portugal chargea les navires envoyés de Flandre d'une quantité de marchandises de grande valeur, à savoir d'or, d'habits en draps d'or ou ornés de riches broderies, de pierres précieuses, d'étoffes de soie et de vivres en abondance (2). L'industrie de la soierie était déjà si prospère dans la péninsule ibérique, que le célèbre géographe Edrisi, qui la parcourait vers ce temps, fait remarquer qu'il existait alors, dans le seul territoire de Jaen, trois mille villages où l'on élevait des vers à soie (3).

Ce mariage amena de nouveaux débats entre le roi de France et son ancien tuteur. Philippe-Auguste craignait que le comte ne voulut transmettre, aux enfants qu'il aurait de sa seconde femme, la portion des États flamands qu'il avait promis à la reine sa nièce, ainsi que le Vermandois. Il réclama donc immédiatement ces domaines, qui lui furent refusés avec hauteur par

(1) Gilb. Mont., *Chron. ap. J. de G.*, XII, 238.

(2) *Ymagines historiarum, Ant. Radulfo de Diceto, sub ann.* 1184, *Hist. Angliæ, Script.*, X, tom. I, col. 623, lin. 35.

(3) *Géogr.* d'Edrisi, trad. de l'arabe en français... par M. Amédée Jaubert, tom. II, p. 50.

Philippe d'Alsace, dont les vassaux reçurent l'ordre de se préparer à la guerre :

« La commune de Gand, s'écrie le panégyriste de Philippe-Auguste, orgueilleuse de ses maisons fortifiées par des tours, de ses trésors et de sa population, équipa vingt mille hommes habiles à manier les armes; Ypres, ville célèbre par ses ateliers de teinture, leva deux légions. Bruges, où l'on fabrique des chausses pour couvrir les jambes des puissants seigneurs, Bruges riche de ses prés, de ses champs fertiles et du port qui l'avoisine, seconda non moins énergiquement le prince. Les Isengrins et les Blavotins oublient leurs querelles, et les fureurs intestines qui les divisent et les déchirent tour à tour ne les empêchent pas de rester fidèles à leurs serments, et de se précipiter à la guerre. La Flandre entière lança spontanément au combat ses belliqueux enfants, car ils détestaient en secret les Français. »

Le poète chroniqueur nous présente ensuite un brillant tableau de la contrée dont il vient de nous dépeindre le trouble et l'agitation.

« La Flandre, ajoute-t-il, abonde en productions variées et en toutes sortes de biens. Sa population, fatale à elle-même par ses divisions, est facile, expansive, sobre pour la nourriture et la boisson. Ses champs l'enrichissent de grains, ses navires de marchandises, ses troupeaux de lait, et l'océan de poissons.... »

Nous ne suivrons pas Philippe d'Alsace, le « roi des communes » au milieu de toutes les péripéties de cette lutte, durant laquelle il s'avança jusqu'à quelques lieues de Paris. La paix se fit en 1185, à des conditions assez favorables au roi de France, grâce à l'intercession du monarque anglais et du cardinal-évêque d'Albano. Le comté d'Amiens fut réuni à la couronne avec une partie du Vermandois, tandis que Philippe d'Alsace se réservait la possession, sa vie durant, de Saint-Quentin et de Péronne.

Durant la même année, des troubles éclataient dans la ville de Liége, au sujet de la perception du droit de *fermeté*, sorte d'impôt établi pour subvenir aux frais de réparation des murs, des fossés et des portes qui fermaient la ville. On levait dans ce

but une taxe sur les voitures, que les nobles essayèrent de remplacer par un impôt sur les vivres. Cette mesure excita le plus vif mécontentement, et l'évêque et son clergé se virent obligés de se retirer à Huy, où ils demeurèrent durant près de deux ans. La querelle se termina par une espèce de concordat, dit « des clercs » qui fut conclu au mois d'août 1187.

L'impôt sur les vivres fut aboli, et on le remplaça par une taxe sur la bière. Douze délégués pris par moitié parmi les chanoines et les bourgeois, furent chargés d'en surveiller la perception (1).

Philippe-Auguste, qui comprenait le secret de la puissance de son antagoniste, favorisa beaucoup les progrès de la classe bourgeoise. Il octroya, en 1187, une charte de commune à la ville de Tournai, qui appartenait alors à la France. Cet acte est remarquable par ses dispositions pénales, où l'on retrouve encore toute la rudesse de l'ancien droit germanique (2). Le comte de Flandre, dont le roi suivait l'exemple, accordait la même année à ses sujets la permission de creuser un canal vers Poperingue (3).

Les princes chrétiens toujours en guerre entre eux, ajournèrent enfin leurs débats en présence d'un grand événement, dont le bruit retentit dans toute l'Europe comme un glas funèbre : la ville de Jérusalem venait de tomber au pouvoir des infidèles.

Les prédications éloquentes du cardinal d'Albano (4) et de Guillaume de Tyr, en réveillant l'esprit chevaleresque, décidèrent les rois de France et d'Angleterre, le duc de Bourgogne, les comtes de Flandre, de Champagne et de Chartres à prendre la croix. Philippe d'Alsace se trouva prêt à agir avant les autres confédérés, et ayant réuni en Flandre une flottille de trente-sept navires de guerre (5), auxquels vinrent se joindre cinquante

(1) Dewez, *Hist. du pays de Liége*, tom. I, p. 131 et suiv.

(2) Poutrain, *Hist. de la ville et cité de Tournai*, *Recueil des lettres et chartes*, p. 6. Voy. aussi les *Ordonnances des rois de France*, tom. XI, p. 262.

(3) Saint-Génois, *Monuments anciens*, p. 485.

(4) Il vint en Belgique et prêcha la guerre sainte dans l'église de Sainte-Waudru, à Mons.

(5) Nous avons adopté la version de Meyer; la flotte ne se composait que de 27 navires d'après d'Oudegherst.

bâtiments danois et hollandais, il les envoya immédiatement en Orient, avec ordre de relâcher en Portugal. De nombreux chevaliers, sous le commandement de Jacques d'Avesnes, se joignirent aux marins flamands. On remarquait parmi eux le comte de Dreux et son frère Philippe, Hellin de Wauring, sénéchal de Flandre, et plusieurs autres puissants barons.

Après avoir passé quelque temps à Darmouth, sur les côtes d'Angleterre, une partie de l'escadre dont nous venons de parler vint jeter l'ancre, le 27 juin 1189, sous les murs de Lisbonne. Le roi don Sanche de Portugal, dont la maison avait déjà tant d'obligations aux Flamands, engagea les pèlerins belges et hollandais à prolonger leur séjour dans le pays, et à se joindre à lui pour enlever la ville de Sylva aux Musulmans (1). Il fut convenu que l'or et l'argent qu'on trouverait dans la place appartiendraient aux Croisés, et ceux-ci ne tardèrent pas à se mettre en campagne.

L'entreprise offrait des difficultés réelles, car les pèlerins ne pouvaient guère mettre en bataille au delà de 3,500 hommes, et la cité qu'il s'agissait d'attaquer renfermait près de 60,000 personnes en état de porter les armes. Cependant, dès le deuxième jour de leur arrivée, les guerriers d'Occident s'emparèrent d'un des faubourgs, au centre duquel se trouvait la seule fontaine que possédassent les assiégés. L'alcade des Maures voulait capituler, mais pendant que les autres chefs délibéraient encore, la ville fut prise d'assaut et presque tous les habitants furent égorgés; treize mille d'entre eux parvinrent néanmoins à s'échapper, et se retirèrent à Séville. La mosquée fut purifiée et devint une église, dont l'un des pèlerins de Flandre fut le premier évêque. Le bruit de cette victoire retentit jusqu'en Afrique; l'empereur de Maroc, voulant mettre un terme aux progrès des chrétiens, débarqua dans les Algarves. Un de ses émirs menaçait déjà Sylva, lorsque des vaisseaux anglais et flamands cinglèrent vers le rivage, et leurs forces réunies tinrent en échec les troupes marocaines, qui se dispersèrent, leur chef ayant été tué dans la mêlée.

(1) Marchal, *notice sur les relations commerciales des Flamands avec le port d'Alexandrie*, dans les *Bull. de l'Acad. de Brux.*, tom. XI.

Jacques d'Avesnes aborda vers le mois d'août 1189 près de Ptolémaïde, et conquit dans la guerre sainte une illustration qui rejaillit durant des siècles sur sa famille. A la bataille d'Antipatride, mutilé, haché par les Sarrasins, sur lesquels il avait chargé trois fois, il brandissait encore son épée du seul bras qui lui restât, excitant ses compagnons d'armes à ne pas abandonner la lutte, et à venger sa mort.

Tandis que les marins flamands parcouraient le littoral de la Méditerranée, le vieux roi d'Angleterre, Henri II, rendait le dernier soupir à Fontevrault, après de sanglants démêlés avec ses fils. Richard Cœur de Lion, son héritier, lui succéda sans opposition. Ce prince, que son caractère ardent et mobile prédestinait aux héroïques entreprises, activa immédiatement les préparatifs de son départ pour la Terre Sainte. Il leva la dîme saladine dans ses États, confia l'administration des affaires à la vieille reine Éléonore, et fit un traité d'alliance avec Philippe-Auguste.

Les deux rois se mirent enfin en marche, en 1190, et voyagèrent de compagnie jusqu'à Lyon, où ils se séparèrent : Philippe passa les Alpes pour aller s'embarquer à Gênes, et Richard se dirigea sur Marseille, sans attendre ses vassaux de Normandie et d'Aquitaine. Suivons ce dernier jusque dans l'ancienne colonie Phocéenne, où une flotte se trouvait à l'ancre, prête à le recevoir.

Cet armement se composait de treize grands vaisseaux, appelés *busses*, qui voguaient « avec de triples voiles; » on y comptait encore cinquante galères armées et cent bâtiments de transport. Il nous reste une ordonnance fort intéressante du roi Richard, par laquelle il règle les mesures disciplinaires à observer à bord de cette escadre, et qui mérite d'être étudiée comme un curieux monument du droit pénal à cette époque. Nous y lisons que celui qui avait tué un de ses compagnons, étant à bord, se voyait condamné à être précipité dans les flots avec sa victime. Le même forfait commis sur terre, entraînait un autre supplice, et dans ce cas le coupable était enseveli vivant avec le corps du défunt. Celui qui levait le couteau sur un homme de l'équipage, subissait l'amputation du poignet; les injures étaient compensées par des amendes, et le voleur

recevait de la poix bouillante sur la tête, après avoir été tondu publiquement par le bourreau (1).

L'examen de ce code maritime, dont la sévérité nous paraît si grande aujourd'hui, nous rappelle qu'il nous reste encore à compléter, par quelques observations générales, les détails que nous avons déjà donnés sur l'architecture navale durant le moyen âge.

Un grand nombre d'auteurs, frappés de l'exagération évidente que l'on remarque dans les récits de quelques écrivains ecclésiastiques, ont supposé que l'on n'employait jadis que des navires d'un tonnage tout à fait inférieur, de véritables barques, à l'aide desquelles on se bornait à longer les côtes, en relâchant fréquemment en route.

Nous trouvons cependant, dès le IXe siècle, des preuves incontestables que l'on construisait déjà de gros vaisseaux, dont les uns, remarquables par leur quille étroite et allongée, servaient à poursuivre l'ennemi ou à lui échapper, et dont les autres, aux formes plus arrondies, étaient employés au transport des marchandises. Léon le Sage, empereur de Constantinople, faisant rédiger quelques préceptes militaires à l'usage de son fils, lui recommande l'armement de quelques grandes galères, ou *Dromons*, à cent rames au moins, rangées en étage. Il ajoute qu'il serait utile que le navire royal ou prétorial excédât même ces proportions, et fut de l'espèce de ceux qu'on construit en Pamphylie, et qui sont connus sous le nom de *Pamphiles*. D'après son plan, la flotte des dromons devait être escortée par quelques embarcations à un seul étage de rames, qui étaient destinés à porter les ordres, ou à aller à la découverte.

Cent ans plus tard, les chroniqueurs nous parlent des grands et lourds navires des Sarrasins, appelés *Cumbaries* ou *Gombaries*, capables de contenir une forte cargaison. Cette dernière qualité les firent adopter par les Vénitiens, et Sagornino nous apprend que ces habiles armateurs lancèrent trente trois de ces bâtiments. A côté de ceux-ci figurent la *Chélande*, que Detmar nous représente comme étant d'une longueur extraordinaire, facile à manœuvrer, et montée par un équipage de cinquante

(1) Voy. Rymer, *Fœdera*, tom. I.

Jacques ... dans les écrits du xe siècle, de
Ptolémaïd ... énomination à cause d'un « huis »
qui rejail ... flottaison, et qu'on employait princi-
d'Antipa ... chevaux.
avait cl ... Méditerranée dans la mer du Nord,
bras q ... au xve siècle, des navires aux formes
aband ... avant et de l'arrière, s'élevant fort haut
Ta ... beaucoup d'eau : c'étaient les *coques*, dont
la M ... ention dans les titres flamands (1). On ne
dern ... quelques-uns de ces bâtiments n'eussent des
ses ... considérables, car Guillaume de Tyr constate,
op ... d'une nef qui portait 1,500 pèlerins à la
de
p ... dire, d'après Mathieu Paris, que la flotte qui
s ... le roi d'Angleterre en Palestine était en
... composée de *busses*. Ce mot, défiguré par les
... être dérivé du vénitien « buzo » ventru. Il
... que ces navires étaient extrêmement larges, bien
... et qu'ils pouvaient porter de lourds fardeaux. Ils
... à la rame et à la voile, et on les ornait d'innombra-
... de bannières et d'étendards. Leurs rostres se
... remarquer par la variété de leurs décorations, et les
... de tous les chevaliers qui se trouvaient à bord garnis-
... leurs proues (2).

... Cœur de Lion ne resta que fort peu de temps à Mar-
... s'embarqua à la hâte, et parut devant Messines le
... septembre. Les principaux chefs de l'expédition se trouvè-
... bientôt réunis en Sicile, et parmi eux le comte de Flandre,
... s'y était rendu par la voie de terre, en passant par Rome.
Nous ne nous étendrons pas sur les circonstances qui précé-
dèrent l'arrivée des croisés en présence de l'ennemi, ni sur les
dissentiments qui éclatèrent de bonne heure entre les rois de
France et d'Angleterre, rivaux de gloire et de puissance. Une

(1) Des navires flamands sont nommés *cogga* dans des chartes de 1183. Voyez l'*Inventaire des archives de la chambre des comptes de Lille*, I, lois de Nieuport.

(2) Macpherson, *Annals of commerce*, tom. I, p. 352 ; Jal, *Glossaire nautique*. Paris, 1848-50, 4° ; James, *Life of Richard Cœur de Lion*, 2 vol. Lond., 1854, 8°.

armée considérable, réunie de toutes les régions de la chrétienté, planta ses tentes devant Ptolémaïs ou Saint-Jean d'Acre, la veille de Pâques, en 1191. Trois jours après leur arrivée, les assiégeants livrèrent un assaut à la ville, mais l'approche de Saladin les obligea à regagner leur camp. Ils y furent attaqués à leur tour par les Musulmans, et désespéraient déjà du succès, lorsqu'ils virent arriver une flotte nombreuse, montée par des équipages danois, anglais, frisons et flamands, qui relevèrent leur courage (1). « Ces pèlerins du Nord, remarque Geoffroi « Vinisauf, furent si prodigues de leur vie et s'exposèrent à tant « de périls, qu'après la prise de la ville il resta à peine cent « guerriers de douze mille qu'ils étaient venus. »

La famine et la peste décimaient l'armée chrétienne, et tandis que Philippe Auguste reprenait le chemin de ses états, laissant le roi d'Angleterre en Palestine, le comte de Flandre mourait atteint de la peste, le 1er juin 1191, après avoir vaillamment combattu pour une cause que tous ses efforts ne pouvaient relever.

La conquête que les chrétiens venaient de faire avait cependant son importance, car l'ancien Ptolémaïs était un port commerçant et militaire fort considérable. Les Marseillais, de même que les marchands italiens, désiraient vivement y fonder des établissements, aussi à peine la cité fut-elle tombée au pouvoir des croisés, qu'on vit s'y élever des cours de commerce. Toutes les nations qui étaient en relations d'affaires avec le Levant y eurent bientôt leur quartier. L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou des hospitaliers transporta son hôpital à Acre, et le palais de leur grand maître devint l'un des plus beaux édifices de la ville (2).

A peine eut-on reçu la nouvelle, en Belgique, de la mort de Philippe d'Alsace, que le comte et la comtesse de Hainaut se rendirent en Flandre, où ils se firent reconnaître par les principales villes. Philippe-Auguste, après avoir tenté de s'emparer du comté au nom de la reine Isabelle, et leur avoir suscité une guerre avec le Brabant, consentit à recevoir leur hommage, en

(1) Michaud, *Bibl des croisades*, tom. II, p. 671.
(2) Depping, *Histoire du commerce entre le Levant et l'Europe*, tom. I, p. 90.

se réservant toutefois les diocèses d'Arras et de Térouane, qui furent détachés de la Flandre et cédés à Louis, fils du roi.

Henri Ier, duc de Brabant, dont les États avait beaucoup souffert durant ces contestations, essaya de se concilier l'affection de ses sujets en leur concédant de nouveaux priviléges. Les habitants de Vilvorde obtinrent, en 1192, une charte de commune, qui est l'un des plus anciens actes de cette nature qui nous soit parvenu. Le duc y statue « que justice doit être faite aux bourgeois de Vilvorde dans leur ville même, et par leurs propres échevins. »

« Que s'il s'élève quelques contestations relativement aux marchandises apportées en ville, ces biens ne peuvent être séquestrés, mais seront adjugés à qui de droit par le tribunal des échevins. »

Nous trouvons aussi, vers la même époque, un acte qui règle le service maritime dû par les Gantois.

« Les Gantois, y est-il dit, ne doivent à leur prince aucun service militaire au delà des limites du pays, si ce n'est par bateaux. Si le comte a besoin de leur secours, il les préviendra quinze jours d'avance afin que son navire lui soit préparé à Gand par ceux qui y sont tenus; le prince montera à bord à Gand et naviguera de conserve avec les bourgeois, et ceux-ci avec lui, jusqu'au delà des limites d'Anvers, aussi loin qu'ils pourront naviguer pendant trois marées : là ils attendront le retour du prince, et celui-ci reviendra à Gand avec eux. »

Cette charte, confirmée en 1428 par la comtesse Marguerite, est remarquable en ce qu'elle accorde aux échevins la connaissance des débats relatifs au tonlieu, sans doute celui de Gand à l'intérieur de la ville. Lorsque quelqu'un croyait avoir à se plaindre du percepteur, il se rendait auprès du magistrat communal, qui déterminait quel était le montant de la taxe légalement due.

Richard Cœur de Lion prolongea encore pendant quatorze mois son séjour dans la Palestine, après le départ de Philippe-Auguste. Il se décida enfin à rentrer dans ses états, où sa présence était devenue nécessaire, et débarqua à Zara en Dalmatie, avec l'intention de traverser l'Allemagne. Il avait déjà accompli une partie de son voyage, sous le déguisement d'un

marchand, lorsqu'il eut le malheur d'être reconnu et de tomber entre les mains de Léopold d'Autriche, qui livra son illustre captif à Henri VI, empereur d'Allemagne. Celui-ci, excité par le roi de France, fixa la rançon du monarque anglais à cent cinquante mille marcs, et ne lui rendit la liberté qu'au commencement de février 1194.

Une question des plus intéressantes, et qui a fait l'objet de longues controverses, se rattache au retour de Richard Cœur de Lion. Un antiquaire anglais, le célèbre Selden, en fouillant dans les archives de la Tour de Londres, y découvrit par hasard une feuille volante, écrite par quelque clerc sous le règne d'Édouard III, où l'on mentionnait que Richard Ier, en passant par Oléron après avoir quitté la Palestine, avait fait promulguer dans cette île de nouvelles lois maritimes, destinées à servir de règles à l'avenir dans les transactions particulières.

Les dispositions législatives connues sous le nom de « lois d'Oléron » dont on retrouve des traces dans les coutumes judiciaires de tous les peuples du Nord, peuvent être considérées comme l'un des monuments les plus importants de l'histoire du commerce en Europe : Selden s'empressa donc, en se fondant sur la découverte qu'il venait de faire, de les revendiquer au nom de son pays (1). Les assertions du savant anglais, acceptées aveuglément par quelques-uns de ses compatriotes, ne tardèrent pas cependant à être discutées.

On remarqua d'abord que la note manuscrite invoquée par Selden n'avait aucun caractère officiel, et ne portait pas même de signature; les critiques prirent bientôt plus de consistance, et l'on fit observer que les plus anciennes éditions imprimées des lois d'Oléron en fixaient la rédaction à l'année 1266, opinion adoptée par Camden, qui ne dit pas un mot du roi Richard (2). Les historiens, moins crédules ou mieux informés que les jurisconsultes anglais, établirent enfin que Richard 1er n'avait point passé à Oléron à son retour de la Terre Sainte,

(1) Selden, *Mare clausum*, lib. II, c. 24. Voy. aussi Godolphin, *Admiralty juridict.*, p. 14.
(2) Camden, *Britannia*, p. 859, édit. 1607.

mais qu'il s'était rendu dans ses états en traversant la Flandre. Cette circonstance est en effet hors de doute, car il existe une charte de ce monarque, donnée à l'Ecluse en 1194, par laquelle il abandonne aux marchands flamands, pour une année, la laine des moutons appartenant aux moines de Citeaux, en indemnité des avances d'argent faites par eux pour le payement de sa rançon (1).

Les prétentions émises par Selden, peut-être un peu légèrement, ne résistent pas, comme on le voit, à un examen approfondi. Nous avons déjà rapporté que le roi Richard, au moment de se rendre en Orient, promulgua un règlement maritime destiné à sa flotte, et qui ne contient que des dispositions pénales; il paraît qu'il renouvela aussi, étant à Messines, les décrets de ses prédécesseurs relatifs aux bris et naufrages : telle fut probablement la cause de l'erreur commise par le rédacteur de la note publiée par Selden. La question de l'origine des « lois d'Oléron » tout en ayant été résolue négativement à l'égard de l'Angleterre, n'en restait pas moins fort obscure. Cleirac, dans l'ouvrage intitulé *us et coutumes de la mer*, imprimé en 1621, attribua la confection de ce code maritime à Éléonore, duchesse de Guienne et reine d'Angleterre, qui, dit-il, le mit en usage à son retour de la Palestine, où elle avait accompagné son mari. Cette supposition n'est pas plus admissible que la précédente, car il est évident que Cleirac a confondu Éléonore, duchesse d'Aquitaine (2), avec Éléonore de Castille, femme d'Édouard, prince royal d'Angleterre, qui suivit en effet ce dernier en Orient, mais ne se mit en route qu'en 1269. Il est clair, d'ailleurs, que si ces règlements avaient été publiés par un souverain anglais, ils ne seraient pas restés inconnus dans la Grande-Bretagne, où il n'est fait allusion cependant aux lois d'Oléron, d'une manière officielle, qu'à partir du règne d'Édouard III (3).

M. Pardessus, dans un travail remarquable inséré dans son

(1) Hemingburgh, *Chron. de gestis regum Angliæ*, lib. II, dans Gale, *Rerum Anglic. Script. veteres*.

(2) La Guienne faisait partie de l'Aquitaine à cette époque.

(3) Voy. à ce sujet l'ouvrage de M. Luder, *Tracts on various subjects in the law and History of England*. Londres, 1810.

recueil de lois maritimes antérieures au XVIIIe siècle (1), ne voit dans les lois d'Oléron que des usages français, et combat avec talent les arguments de ses adversaires. Il est à observer cependant qu'on ne trouve en France, pas plus qu'en Angleterre, la moindre mention de ce code avant le XIVe siècle. La première ordonnance où il est cité est celle par laquelle Charles V admet les Castillans à faire le commerce dans les ports de Leure et de Harfleur en Normandie; on y lit, art. 42, que les causes dans lesquelles les marchands espagnols auront quelque intérêt, seront jugées par le droit et les *lois de Leyron*. Cette ordonnance confirme, il est vrai, un autre décret du 20 juin 1340, mais en supposant que ce dernier fut conçu dans les mêmes termes, ce serait tout au plus à cette époque qu'on pourrait établir l'introduction en France du règlement maritime dont il s'agit.

S'ensuit-il que les habitants même de l'île d'Oléron, dont les relations commerciales n'ont jamais pu avoir une grande importance, aient eu la gloire de formuler une législation universellement adoptée par la suite dans les contrées voisines? La supposition est d'autant moins admissible qu'il nous reste des chartes d'Othon de Saxe, d'Éléonore, duchesse d'Aquitaine, et d'Henri III, roi d'Angleterre, par lesquelles ces princes confirment les priviléges de ces insulaires, leur accordant la liberté de vendre leurs vins et leurs sels, de marier leurs enfants et de faire des dispositions testamentaires, sans qu'il y soit parlé des lois qui nous occupent. Une sorte de tradition y rattache, il est vrai, le nom d'Oléron, mais il est à remarquer qu'il n'est pas question de cette île dans le texte même, circonstance tout à fait incompréhensible s'il fallait le considérer comme l'exposé des coutumes de cette localité. N'est-il pas plus probable qu'une copie authentique de ces lois, d'origine étrangère, aura été faite à Oléron, et que leurs stipulations étant devenues familières aux marins français, ceux-ci les auront adoptées en leur conservant le nom sous lequel ils les avaient reçues? Nous verrons, en continuant notre examen des faits qui se rattachent à cette question combien notre conjecture est fondée.

(1) Paris, 1828, tom. I, p. 283 et suiv.

Adrien Verwer, négociant hollandais, dans un ouvrage imprimé en 1711 sous le titre de *Nederlants See-Rechten*, exposa une théorie nouvelle, et affirma que la compilation dite d'Oléron avait été rédigée dans les Pays-Bas. Il déclara avoir eu entre les mains des manuscrits présentant une série de vingt-quatre articles, lesquels portaient pour inscription : *Ce sont ici les usages du droit maritime à Damme en Flandre*. Ces vingt-quatre articles, qu'il publie, sont littéralement conformes aux vingt-quatre premiers articles du règlement d'Oléron. Avant lui, Boxhorn, dans ses additions à la chronique de Zélande par Reygersberg, tome 1, page 276, Van Leeuwen, *Batavia illustrata*, page 137, et Smallegange, *Nieuwe chronyk van Zeelande*, page 623, avaient publié le même texte sous le titre de lois de Westcapelle. Depuis lors d'autres prétentions se sont élevées, et plusieurs écrivains ont défendu avec habileté les droits de la ville de Wisby, dont les coutumes se répandirent d'après eux dans les Pays-Bas, et de là en France et en Angleterre (1).

On a fait différentes objections au système de Verwer, qui ne nous paraissent pas cependant bien concluantes. M. Pardessus, qui consacre une partie de son ouvrage à l'examen de l'assertion des écrivains hollandais, fait remarquer d'abord que le commerce a fleuri beaucoup plus tard en Flandre que sur les côtes de la Bretagne et de la Guienne, et en tire la conséquence que les habitants du littoral français devaient avoir formulé leurs usages maritimes longtemps avant que les Belges en eussent éprouvés le besoin. Nous avons constaté cependant que les habitants de nos contrées possédaient une marine dès une époque très reculée, et nous avons vu un prince anglo-saxon, le roi Ethelred, établir un droit sur les marchandises venant de la ville de Houcke, en Flandre, vers l'an 973. Les anciennes chroniques contiennent une foule de détails sur les expéditions maritimes qui sont parties de nos hâvres tandis qu'elles sont beaucoup moins explicites au sujet des armements faits dans les ports français. Les ressources navales de ceux-ci étaient en

(1) Nous renvoyons à ce sujet à l'ouvrage de M. Pardessus, déjà cité, tom. I, chap. XL, dont nous adoptons en partie les conclusions en ce qui concerne la compilation dite de Wisby.

réalité si peu considérables, que l'exportation des produits nationaux s'opérait en grande partie, jusqu'au XIV[e] siècle, par des navires flamands, espagnols et italiens, ainsi qu'on le verra dans la suite de cet ouvrage. Ce fait est tellement incontestable, que lorsque les rois de France se trouvaient en guerre avec la Flandre, ils étaient obligés de louer les services des marins génois et de leur emprunter leurs flottes, ce qu'ils eussent évités s'ils avaient pu réclamer les secours de leurs propres sujets.

On a observé ensuite que les différents articles des lois dites d'Oléron se rapportent à la navigation de l'Ouest, et concernent en général le commerce des vins, c'est à dire d'une marchandise dont la production n'est point naturelle à la Flandre. Cet argument, qui paraît au premier abord assez sérieux, peut se réfuter cependant sans difficulté. Les Flamands, tout en entretenant des relations suivies avec le Nord, se dirigeaient cependant beaucoup plus fréquemment sur les côtes de France et d'Angleterre que vers la Baltique, au moins dans les premiers temps; il est donc fort naturel qu'ils se soient occupés particulièrement de décider les questions qui se présentaient le plus souvent, et donnaient lieu au plus grand nombre de contestations. On a invoqué en outre, contre la théorie de Verwer, les dispositions de l'article XVIII du règlement qui nous occupe, dans lesquelles il est parlé de la nourriture des matelots, fixée différemment s'ils étaient engagés en Bretagne ou en Normandie, mais on comprend que les armateurs flamands devaient être dans le cas d'employer parfois des marins étrangers, et dès lors ces conventions devenaient indispensables.

Si tous les efforts des adversaires de l'écrivain hollandais suffisent à peine pour faire douter de sa véracité, l'étude du texte même des lois d'Oléron semble fournir des armes à ses partisans. Chacune des dispositions de ce recueil est précédée en effet de cette formule « tel est le jugement » ou, dans la version flamande, *dit is de vonnisse*, formule qui ne se retrouve pas dans les établissements de Saint-Louis, rédigés au XIII[e] siècle, ni dans les anciennes coutumes de France, tandis qu'un grand nombre de chapitres des Assises de Jérusalem, à la rédaction desquels les Belges prirent une part active, se termi-

... droit et la raison de l'assise » expres-

...ment probable, que les Flamands ...es vingt-cinq premiers articles de ces ... se répandirent, par leur entremise, en ... et dans tout le Nord, où l'on en fit suc-...ductions (1). Appelés à la vie communale ...ls avaient appris de bonne heure à mettre ...tort du droit, et ne faisaient qu'appliquer au ...ncipes de leur association politique.

... sommaire des vingt-cinq articles dont il s'agit : Art. 1. ... de vendre le navire, et cas où il peut emprunter. — ... patron de mettre à la voile sans consulter l'équipage. — ...age d'un navire naufragé. — Art. 4. Du cas où le navire est ... Art. 5. Obligation des gens de l'équipage de ne pas quitter le ... De la police du navire, et du matelot blessé pour le service. ... matelot qui tombe malade en mer. — Art. 8. Du jet pour sauver ... Art. 9. Du mât et des ancres sacrifiés pour le salut commun. — ...ligation du patron et de l'équipage de bien décharger les mar-... Art. 11. Des pertes arrivées par le mauvais arrimage. — Art. 12. ... des matelots entre eux et le patron. — Art. 13. Des frais de ... Art. 14. Du droit du patron de congédier un matelot. — Art. 15. ...mage causé par un navire à celui qui est à l'ancre. — Art. 16. Du ...mage causé par les ancres d'un navire à un autre. — Art. 17. Du louage ... matelots à la portée ou au fret. — Art. 18. De la nourriture des matelots. ... 19. De l'obligation des matelots de continuer le voyage de retour. — ... 20. Des droits des matelots en cas de prolongation ou de raccourcisse-...ment du voyage. — Art. 21. Quand les matelots peuvent aller à terre. — ... 22. Des indemnités dues par le chargeur en retard. — Art. 23. Du capi-...taine qui a besoin de l'argent en route. — Art. 24. Des obligations du pilote. ... 25. De la punition du pilote qui fait périr un navire.

... parle des ports de Bordeaux, de la Rochelle, de Calais, de Yarmouth et de l'Écluse.

CHAPITRE X

Le testament de Baudouin le Courageux. — Débats au sujet de l'Artois. — Siége de Tournai. — Navigation sur l'Escaut. — Expédition de Philippe-Auguste en Flandre. — La paix de Péronne. — Priviléges commerciaux accordés par Baudouin IX. — Les lois du Hainaut. — Importance industrielle des États belges. — Navigation sur la Meuse. — Les Flamands à Cologne. — De l'usage du charbon de terre. — Préparatifs d'une nouvelle croisade. — Le tonlieu de Gheersvliet. — Marche des croisés. — Voyages maritimes des Flamands. — Fondation de l'empire latin de Constantinople. — Jean Sans Terre et Philippe-Auguste. — Situation du commerce belge au commencement du XIIIe siècle. — Mariage de Jeanne de Flandre. — Guerre contre la France. — Le port de Damme. — Combat naval. — Bataille de Bouvines. — Captivité du comte Ferrand.

Le successeur de Philippe d'Alsace, Baudouin le Courageux, ne jouit pas longtemps du comté de Flandre, et passa la plus grande partie de son règne à guerroyer contre ses voisins. Il mourut victime d'une épidémie, en 1194, après avoir obtenu pour son fils la faveur d'être investi des fiefs relevant de l'empire. Ses dispositions testamentaires nous ont été conservées, et renferment quelques détails sur d'anciens droits féodaux, dont elles déterminèrent l'abolition. Nous y lisons, par exemple, que les comtes de Hainaut levaient des redevances pour l'entretien de certains animaux féroces, conservés dans leurs parcs, droits très onéreux, et dont la classe pauvre sentait particulièrement tout le poids. Baudouin en fit remise à ses vassaux, et

exempta les abbayes de fournir le gîte et le manger à ses chiens et veneurs.

Son héritier, Baudouin IX, parvint au pouvoir dans toute la vigueur de l'âge et de la raison. La politique astucieuse de Philippe-Auguste, qui avait réussi à s'approprier l'Artois et le comté d'Arras, excitait la plus vive indignation parmi les Flamands, dont tous les vœux se portaient vers l'Angleterre, où leur commerce trouvait des débouchés nombreux et faciles. Le nouveau prince, trop clairvoyant pour résister au sentiment national, fit donc réclamer la restitution des villes cédées à la France, en se basant sur ce que les États avaient prononcé la nullité de la donation octroyée par Philippe d'Alsace « attendu « qu'elle avait été faite sans leur participation et consentement, « qu'un souverain ne peut pas démembrer une principauté qui « compose un tout, de même qu'il ne peut aliéner ses biens « domaniaux, de crainte qu'un prince prodigue et inconsidéré « ne détruise le revenu de ses successeurs. »

Cette décision est remarquable, car elle consacrait un principe de droit public presque inconnu au moyen âge, et opposait les lois de la justice aux violences de la force brutale.

Philippe-Auguste, bien qu'il fut alors en guerre avec Richard Cœur de Lion, répondit à ces réclamations par un refus formel. Baudouin rompit aussitôt toutes relations avec le roi, et contracta une alliance offensive et défensive avec le marquis de Namur et le comte de Dampmartin. L'Angleterre s'engagea à lui fournir des subsides pendant la durée des hostilités, et lui paya immédiatement cinq mille marcs d'argent pour son entrée en campagne. La ville de Tournai fut bientôt menacée par les milices flamandes, et les habitants de cette cité, craignant de ne pas être secourus, s'engagèrent à demeurer neutres dans la querelle, et à payer une forte somme pour le rachat de leurs propriétés (1). Baudouin, en acceptant leurs propositions en juillet 1197, n'oublia pas les intérêts commerciaux de ses sujets.

(1) Les Tournaisiens s'engagèrent à payer 4,000 marcs de trente-trois sols 4 deniers le marc, monnaie de Flandre, savoir mille à la foire de Messines, mille à celle de Courtrai, mille à celle d'Ypres et mille à celle de Thourout. Voy. Poutrain, *Recueil des lettres et chartes*, etc., p. 19.

Après avoir stipulé que ses gens auraient le droit d'y acheter des vivres, il ajoute : « mes bateaux y auront aussi un « passage libre, tant en montant qu'en descendant la rivière, et « les bourgeois de Tournai pourront de leur côté aller et venir « librement sur mes terres, pour y négocier, comme ils avaient « coutume de le faire pendant la paix. »

Baudouin se porta ensuite sur Arras, dont il se vit forcé cependant d'abandonner le siége, car Philippe-Auguste lui-même, à la tête d'une armée considérable, s'avançait vers la Flandre. Le monarque, qui regardait déjà ce pays comme une conquête assurée, s'engagea sans précaution au sein des vastes plaines qui se présentaient devant lui, entrecoupées de marécages et de fossés. Le comte le laissa pénétrer jusque près d'Ypres, puis fit rompre les digues et lâcher les écluses; l'armée française, manquant de munitions, harcelée de toutes parts, se trouva alors dans une position tellement critique, qu'elle se vit sur le point de devoir déposer les armes.

Dans ce péril extrême, le roi eut recours à la diplomatie, promit tout ce qu'on exigea de lui, et déclara aussitôt qu'il se vit en sûreté *qu'il n'était point obligé de tenir sa parole à un vassal qui le premier avait violé sa foi en déclarant la guerre à son seigneur* (1).

Le comte de Flandre, trompé dans son attente, résolut de resserrer les liens qui l'unissaient à l'Angleterre, et se rendit à Canterbury, où la châsse de Thomas Becket attirait chaque année des milliers de fidèles. Richard Cœur de Lion le reçut avec de grands égards, et s'engagea à lui fournir de nouveaux subsides contre leur ennemi commun. De retour dans ses états, Boudouin reprit les armes, et ne les déposa qu'en l'an 1200, à la suite des conférences de Péronne. On y décida que le roi garderait pour son fils la partie méridionale de l'Artois, à condition que, si le jeune prince n'avait point d'enfants, ce fief retournerait à la Flandre. Le comte rentra en possession de la partie septentrionale de la province, c'est à dire des villes d'Aire et de Saint-Omer, des seigneuries de Guines, de Lillers, d'Ar-

(1) Alexandre Henne, *Baudouin de Constantinople*, dans le *Trésor national*, tom. II, p. 142. Brux., in-8°, 1842.

dres, de Richebourg, de la Gorgue et de l'avouerie de Béthune (1).

Cette longue lutte était à peine terminée, que le comte s'appliqua à en effacer les traces. Il accorda le privilége d'une foire annuelle à la ville de Bruges, et abolit les droits de tonlieu qui se percevaient aux portes de Gand. Comme les marchands se plaignaient beaucoup des pertes qu'ils subissaient par le change de l'argent, il essaya d'établir l'uniformité des monnaies dans ses domaines, ainsi que celle des poids et mesures (2). Le roi d'Angleterre, Richard 1er, avait donné l'exemple de cette réforme, si utile au commerce, dès le 20 novembre 1197 (3).

Baudouin ne se borna pas à ces dispositions, déjà fort importantes, mais il abolit aussi certaines prérogatives dont ses prédécesseurs avaient joui jusqu'alors, et qui avaient causé de grandes contestations Les officiers du comte prenaient en effet le *loth* de vin à raison de trois deniers, à quelque prix qu'on le vendit : il renonça à ce droit. Pour faire cesser « les maux que « causait l'usure, source de ruine et de désolation pour les ecclé- « siastiques, les nobles et les manants, les princes et les grands, « les pupilles et les veuves, » il publia en 1199 une ordonnance contre les prêteurs à intérêt. Cet acte les prive de tout recours judiciaire, et statue qu'en remontant à la Noël 1198, on ne payera plus rien pour l'usage de l'argent, mais que les débiteurs seront tenus de rembourser le capital par tiers dans l'espace de trois ans. Il est aussi prescrit aux créanciers qui ont des chevaux en gage, de n'exiger qu'une somme raisonnable pour leur entretien, et de les vendre s'ils n'ont pas été retirés dans la quinzaine. Ajoutons en passant que les chevaux belges devaient être assez estimés à cette époque, car nous voyons le fils de Philippe-Auguste, depuis roi de France sous le nom de Louis VIII, écrire à l'évêque de Tournai en 1199, pour le prier de lui envoyer un cheval de bataille (4). Les dextriers de Frise étaient particulièrement renommés au moyen âge (5).

(1) M. Desmet, *Hist. de la Belgique*, tom. I, p. 341-342.
(2) *Chron. van Vlaenderen*.
(3) Macpherson, *Annals of commerce*, tom. I, p. 357.
(4) Fr. Michel, *Du passé et de l'avenir des haras*. Paris, 1861, p. 86.
(5) Voy. la chevalerie *Ogier de Danemarche*, V. 5021, tom. I, p. 205.

Baudouin ne négligea pas le Hainaut, dont ses sages édits transformèrent entièrement la législation. Il fit rédiger en effet deux grandes chartes, l'une traitant de la constitution féodale de ce pays, l'autre contenant une espèce de code criminel ou de procédure.

Les manufactures belges étaient arrivées, par des progrès successifs à un haut degré de prospérité. Nos draps étaient recherchés dans toute l'Europe, particulièrement en Angleterre, dont les habitants, sous le règne des rois Jean et Henri III, ne se servaient guère que d'une espèce de serge, fabriquée dans les Pays-Bas (1). La ville d'Anvers possédait déjà un atelier monétaire assez considérable, où l'on battait des pièces d'or et d'argent (2), et par un traité conclu entre Baudouin de Flandre, Philippe de Namur et Thibaut de Bar, ces princes s'efforcèrent de faciliter les relations commerciales en réglant leurs droits respectifs sur la navigation de la Meuse. Il fut décidé que les eaux de ce fleuve seraient communes entre les comtes de Bar et de Namur jusqu'à la forêt d'Arche, et appartiendraient exclusivement au dernier à partir de ce point. L'évêque de Liége en partageait la juridiction à partir d'Andenne jusqu'au ruisseau d'Ahin, près de Huy (3).

Les immunités et priviléges dont les Flamands devaient jouir à Cologne avaient été déterminés avec soin par un acte du 25 mars 1197. Sous l'empereur Othon IV, nous voyons des députés flamands conclure avec les bourgeois de Cologne un traité de paix et de réconciliation, moyennant le payement des indemnités prétendues par les négociants de cette ville pour les pertes qu'ils avaient subies tant en Flandre qu'en Zélande. Les sauf-conduits donnés vers la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle par les ducs de Limbourg, établissent que le commerce des Flamands avec Cologne se faisait aussi par la voie de terre, passant par Maestricht.

Les Liégeois profitaient beaucoup de ces relations, et firent vers 1198 une importante découverte, celle de l'usage du char-

(1) L. Col. Harding, *Hist. of Tiverton*, vol. I, p. 15. Tiverton, 1845

(2) La ville d'Anvers fut agrandie sous Henri Ier, duc de Brabant, en 1201.

(3) De Marne, *Hist. du comté de Namur*, liv. II, p. 203.

bon de terre. Les anciens historiens nous en ont conservé la légende, empreinte de cette poésie un peu mystique, si bien comprise au moyen âge. Un inconnu — c'était, dit-on, un ange sous les traits d'un vieillard—arrivant dans une localité nommée *Coche*, s'arrêta auprès d'un maréchal ferrant occupé à souffler le feu de sa forge, et l'interrogea sur les ressources que lui procurait son travail. Le pauvre maréchal se plaignit des grandes dépenses qu'il était obligé de faire pour acheter du bois, et ajouta que ces frais absorbaient la plus grande partie de son bénéfice. L'inconnu lui dit alors qu'il était disposé à lui rendre service, et lui indiqua une montagne, qu'on appelait Publemont ou la Montagne des Moines, en faisant observer que la terre noire et pierreuse dont elle était composée formait un excellent combustible. L'ouvrier s'y rendit, et s'étant assuré de l'existence du fait, il fit connaître cette découverte, qui donna naissance en peu de temps à une branche d'industrie considérable (1).

Tandis que le comte de Flandre réformait l'administration de ses états, une carrière nouvelle, pleine de travaux et de gloire, s'ouvrait à son ambition. Les chrétiens orientaux, après avoir rompu la trêve conclue avec les Musulmans par Richard Cœur de Lion, avaient perdu la plupart de leurs possessions en Palestine, et se voyaient presque réduits aux villes d'Acre et de Tyr. Le pape Innocent III avait déjà élevé la voix en leur faveur, dès 1198, lorsque le fougueux Foulques de Neuilli, après avoir flagellé les vices du siècle, vint prêcher la croisade à Arcis-sur-Aube (2), au milieu d'un tournoi où l'élite de la chevalerie française s'était rassemblée, sous les auspices du jeune comte de Champagne, frère et successeur du comte Henri II, mort récemment roi

(1) *Æg. Aur. Vall. ap. Chap.*, tom. II, p. 191 ; Brustem., *ad ann.* 1198 ; *ibid.*, Mayn., *Chron. Belg. ad ann.* 1201 ; *Hist. Leod. comp. ad ann.* 1198, p. 87, Dewez, *Hist. du pays de Liége*, tom. I, p. 129. D'après d'autres auteurs, le maréchal s'appelait Hullos, d'où est venu le mot de *houille*, et vivait dans le village de Plenevaux. Le charbon de terre était connu en Angleterre dès 1066, car, à l'époque de l'invasion du pays par Guillaume le Conquérant, ce prince disposa des mines de Newcastle.

(2) Geoffroi de Villehardouin (Paris, 1657, in-fol.) donne le nom de « Escry sur l'Aisne » à la localité où prêcha Foulques de Neuilli

titulaire de Jérusalem. Une foule de barons illustres, entraînés par l'éloquence du prédicateur, se décidèrent à suivre l'exemple de leurs ancêtres et à prendre la croix.

Le comte Baudouin, désormais en paix avec la France, sentit se ranimer toute son ardeur guerrière en apprenant qu'un armement se préparait contre les Sarrasins, et, ayant rassemblé sa famille et ses principaux officiers il prit, la croix avec sa femme Marie, dans l'église de Saint-Donat à Bruges, le mercredi des Cendres de l'année 1200. La plupart de ses gentilshommes se hâtèrent de s'associer à l'expédition, et bientôt les principaux chefs de la croisade se réunirent à Compiègne, pour régler l'époque du départ et la marche de l'armée. Dans cette assemblée, ils confièrent le commandement supérieur au comte de Champagne, et, après avoir décidé qu'ils se rendraient par mer en Palestine ou en Égypte, ils donnèrent le titre d'amiral de la flotte qui devait les y conduire à Baudouin de Flandre (1).

Baudouin, après avoir pourvu au gouvernement de ses états, venait de réunir ses hommes d'armes, lorsqu'un incident imprévu dérangea ses plans, et le força à prolonger son séjour dans le pays. Le comte Thierry de Hollande ayant été assassiné à Dordrecht, son frère Guillaume s'était emparé de sa succession, au détriment de la fille de Thierry. Le mari de celle-ci, Louis, comte de Loos, leva aussitôt des troupes et, renforcé par les secours que lui envoyèrent les évêques de Liége et d'Utrecht, ainsi que le duc de Limbourg, il se disposa à faire valoir, par la force, les droits de sa femme. D'après le conseil de ses alliés, il s'adressa au comte de Flandre, et, pour obtenir son appui, il abolit, en faveur des navires flamands, les droits de tonnage établis à Gheersvliet.

Ces avantages accordés au commerce, non moins que le sentiment de la justice de la cause qu'on l'appelait à défendre, décidèrent Baudouin à suspendre l'exécution de ses projets. Il passa aussitôt l'Escaut, et vint assiéger Zierikzée. Guillaume comprit tout ce qu'une telle intervention avait de menaçant pour lui : il s'empressa d'entrer en négociations avec Louis, et

(1) *Balduinum comitem ammiralem constituerunt. Chron. comit. Fland.*

[illegible] compensation de dix mille marcs d'argent, qui fut [illegible]

[illegible] des croisés, forte de quatre mille cinq cents chevaliers, [illegible] mille écuyers et servants d'armes à cheval, et de [illegible] hommes de pied se dirigea enfin vers Venise, d'où [illegible] comptait s'embarquer pour la Palestine. La comtesse de Flandre, Marie de Champagne, ne put accompagner son mari, ayant été retenue quelques jours de plus dans ses états par la naissance de Marguerite, la seconde de ses filles. Elle s'embarqua enfin à bord d'une flotte flamande, commandée par Jean de Nesle, prévôt de Bruges, Thierry, bâtard de Flandre, et Nicolas de Mailly. Les vaisseaux belges longèrent les côtés de Portugal, et s'arrêtèrent quelques jours sur les frontières du Maroc ; ils firent le siége d'une des villes du littoral, recueillirent un butin considérable, et laissèrent une colonie militaire dans leur nouvelle conquête (2). La flotte cingla ensuite vers Marseille (3), où la comtesse espérait recevoir des nouvelles de de son époux.

Les croisés, dès leur arrivée à Venise, s'étaient trouvés dans le plus grand embarras. L'habile et ambitieuse république ne leur refusa pas ses ressources navales, mais elle ne consentit à les mettre à leur disposition que moyennant la somme énorme de quatre-vingt-cinq mille marcs d'argent. Les seigneurs croisés, malgré le noble exemple de désintéressement donné par Baudouin (4), ne purent s'acquitter entièrement à l'égard des Vénitiens, qui leur offrirent de ne pas exiger immédiatement le payement du déficit, à condition qu'ils aideraient le doge à reprendre la ville maritime de Zara, en Dalmatie.

Ces propositions furent acceptées, malgré la répugnance d'un grand nombre des barons, et la campagne était à peine terminée, lorsque des ambassadeurs de Philippe de Souabe vinrent trouver

(1) *Chron. van Vlaenderen*; Meyer, *Annal.*; A. Henne, *Baudouin de Constantinople*, dans le *Trésor national*, tom. II, p. 131, 132.

(2) *Cont. de Guillaume de Tyr*, p. 635 et 639.

(3) D'Outreman, *Hist. de Valenciennes*, p. 131.

(4) « Hors mist li quens Baudoins de Flandres avant quanques il avoit et quanques il pot emprunter. » Villehardouin, *De la conq. de Constantinople*, 19e édit. P. Paris.

les principaux chefs de l'armée chrétienne, pour implorer leur secours en faveur d'Alexis, fils d'Isaac l'Ange, empereur de Constantinople. Ce dernier avait été détrôné par l'un de ses frères, et gémissait dans la plus dure captivité, après avoir été aveuglé par les ordres de l'usurpateur. Alexis s'engageait, en cas de succès, à réunir l'église grecque à l'église latine sous l'obéissance papale, à payer à ses alliés une somme de deux cent mille marcs, et à fournir à ses frais, durant une année, un contingent de dix mille hommes pour la conquête de la Terre Sainte.

Les Vénitiens, qui espéraient avec raison retirer de grands avantages d'une telle entreprise, employèrent tous leurs efforts pour décider les guerriers d'Occident à prêter leur appui à l'empereur grec, et ceux-ci résolurent enfin, après de vifs débats, à se porter sur Constantinople. Ils ne tardèrent pas à s'embarquer en effet, s'emparèrent bientôt de Corfou et de Durazzo, puis côtoyant Céphalonie et Zante, ils doublèrent le cap de Tenare, et entrèrent dans l'Hellespont. Ils prirent la ville d'Abydos sans rencontrer de résistance et, dans le courant du mois de juin 1203, ils aperçurent les hautes murailles, les tours massives et les riches palais de la cité impériale.

Après quelques pourparlers avec l'ennemi, les croisés commencèrent le siége de cette ville immense, dont la population énervée regardait avec stupeur ces hommes de fer, contre lesquels elle allait bientôt avoir à lutter. Les pèlerins se divisèrent en six corps principaux, dont les Flamands, à la tête desquels se trouvait l'héroïque Baudouin, formaient l'avant-garde. Henri de Hainaut, ayant sous ses ordres deux vaillants chevaliers du Cambrésis, Mathieu de Walincourt et Baudouin de Beauvoir, commandait le deuxième corps. Les Grecs, en les voyant s'approcher, déployèrent leur cavalerie sur le rivage de Péra, mais ils n'attendirent pas le choc de leurs adversaires, tournèrent bride et coururent chercher un refuge derrière leurs remparts. L'armée chrétienne, après ce premier succès, campa à l'entrée du port, devant la tour de Galata.

Le lendemain les Grecs essayèrent une sortie, qui fut vivement repoussée par les Flamands. Jacques d'Avesnes, s'étant jeté au milieu des ennemis, reçut un coup d'épée au visage, et il eut péri sans le secours d'un hennuyer, Nicolas, sire de Jen-

lain (1), qui le sauva au péril de sa vie. Animés par son exemple, quelques hommes d'armes de Biervliet s'élancèrent vers les murailles, pénétrèrent dans la tour de Galata, et foulant aux pieds l'étendard impérial, le remplacèrent par la bannière de Flandre.

Pendant ce combat, les vaisseaux de Venise et quelques navires flamands qui avaient rejoint Baudouin au siége de Zara, ouvraient leurs voiles à un vent favorable, et cherchaient à rompre la chaîne du port et à s'avancer au pied des retranchements. Une galère belge, commandée par Gilles de Baenst et équipée à Termonde, et un navire italien qu'on nommait l'*Aigle*, la frappèrent en même temps et la brisèrent. L'assaut commença aussitôt de ce côté, et les Grecs, incapables de résister au choc impétueux des Vénitiens, se replièrent vers l'intérieur de la ville. L'empereur, excité par son gendre Lascaris, essaya d'abord de les rallier autour de lui, puis fit sonner la retraite, et se hâta de prendre la fuite, poursuivi de près par les Flamands, qui s'était emparés du palais Philotas. Le peuple de Constantinople, comprenant qu'il ne pouvait résister aux Latins, délivra Isaac de sa prison, l'emmena dans la résidence impériale de Blaquerne, le fit asseoir sur le trône, et le salua du titre d'empereur.

La bonne intelligence fut de courte durée entre Isaac, Alexis et leurs sujets. A peine les conditions du pacte d'Alexis avec les Latins furent-elles connues, que les Grecs en témoignèrent ouvertement toute leur indignation. Une conspiration se trama dans le palais : Alexis Ducas, surnommé *Mursuphle* ou le Sourcilleux, se rendit maître de la personne du prince Alexis, le fit étrangler secrètement et prit la couronne dans la basilique de Sainte-Sophie. Les croisés, qui étaient campés hors de la ville, s'émurent vivement à cette nouvelle, d'autant plus qu'ils se voyaient sur le point de perdre tous les bénéfices de la guerre. Ils résolurent de redoubler de vigueur, et vinrent donner l'assaut par mer à toute la partie des remparts qui longeait le Bosphore.

(1) Quelques auteurs attribuent cet exploit à Nicolas Lalain, qui était également du Hainaut; d'autres, mais à tort, ont cité Nicolas de Genlis.

Le combat se prolongeait déjà depuis longtemps, lorsqu'il s'éleva tout à coup un vent du nord qui poussa contre les murs deux vaisseaux attachés l'un à l'autre par des chaînes de fer : c'étaient le *Pèlerin* et le *Paradis* montés par les évêques de Troyes et de Soissons. Ils s'approchèrent si près que leurs ponts, fixés à la mâture, touchaient à l'extrémité des tours. Un des vassaux du comte de Flandre, André, sire de Jurbise en Hainaut, suivi par un vénitien, Pierre Alberti, se précipita sur les remparts, et y planta le lion de Flandre. Une foule de guerriers s'élancèrent sur leurs traces, et bientôt les Latins se répandirent en vainqueurs dans l'immense ville, la torche d'une main et l'épée de l'autre, enivrés de leurs succès, frappant de leur hache d'armes les belles statues de bronze et de marbre qui s'élevaient sur leur passage, se partageant les riches étoffes d'Orient, les vases précieux et les immenses trésors accumulés depuis des siècles dans l'antique capitale de Constantin (1). Ce pillage causa des pertes irréparables et amena la destruction d'une quantité d'œuvres d'art, dont les mains rudes des conquérants détruisirent jusqu'aux débris (2). Les églises même ne furent pas respectées, et le sang coula au pied des autels.

Fatigués de leurs propres excès, les croisés finirent par sentir eux-mêmes le besoin de rétablir l'ordre au sein de cette terrible anarchie, et de remettre les rênes du pouvoir à un chef habile et énergique. Ils choisirent douze électeurs, qu'ils chargèrent de désigner le nouveau César aux suffrages de l'armée. Ceux-ci élurent Baudouin de Flandre, et ce prince, élevé sur un bouclier, fut porté en triomphe dans la basilique de Sainte-Sophie, où il reçut la pourpre des mains du légat du pape, le 16 mai 1204.

L'empereur, à peine sur le trône, distribua de vastes domaines à ses compagnons d'armes : Thierry de Loos fut nommé

(1) « E fu si grans li gaaings que nus ne vos en sauroit dire le nombre ; si come d'or et d'argent, de vesselemente, de pierres précieuses, de dras de soie, de samis, de robes vaires et grises et hermines, et de tous les fiers avoirs qui onques furent en la terre trovés. » Villehardouin.

(2) Voy. la relation de l'historien grec Nicétas, apud Fabricius, *Bibl. Græca*, VI, 405.

grand sénéchal, Conon de Béthune, proto vestiaire, et Miles de Brabant, grand bouteiller. Henri de Hainaut, qui s'était illustré durant cette guerre, reçut l'Anatolie; Régnier de Trith, pair de Valenciennes, eut Philoppolis et le duché de Thrace, tandis que l'historien de cette croisade, l'intrépide Villehardouin, devenait prince d'Achaïe.

Les Vénitiens, dont l'adroite politique avait préparé ces événements, ne négligèrent pas leurs intérêts : ils se firent céder trois des huit quartiers de Constantinople, l'île de Crête, beaucoup d'autres possessions maritimes, et, ce qui était le but suprême de leur ambition, le monopole du commerce byzantin, source d'incalculables richesses.

Revenons à la flotte flamande que nous avons laissée à Marseille, et dont les chefs, indécis sur la marche qu'ils avaient à suivre, voyaient s'augmenter chaque jour leurs perplexités par les avis contradictoires qui leur arrivaient du camp des croisés. Marie de Champagne, ne comptant plus retrouver son mari à Venise, fit enfin mettre à la voile, avec l'intention d'aller directement en Palestine. Elle éprouva une affreuse tempête sur les côtes d'Asie (1) et parvint enfin à Saint-Jean d'Acre, où elle reçut la nouvelle de la prise de Constantinople. Sa santé, déjà fortement éprouvée par tant de fatigues, ne résista pas à de telles émotions, et la malheureuse princesse rendit le dernier soupir sur cette terre étrangère, sans avoir eu la consolation de revoir celui qu'elle venait y chercher et qui espérait l'associer à ses hautes dignités.

La fortune de Baudouin de Flandre, jusqu'alors si brillante, sembla s'éteindre avec la vie de Marie de Champagne. Après avoir eu à lutter contre le marquis de Montferrat, puis avec les princes grecs, réfugiés dans l'Asie Mineure, il tomba percé de coups dans les environs d'Andrinople, en cherchant à repousser Joannice, qui était venu l'attaquer à la tête d'une multitude innombrable de Bulgares, de Valaques et de Cumans.

Pendant les préparatifs de la croisade dont nous avons retracé, à grands traits, la merveilleuse histoire, Richard Cœur-

(1) « Post varias jactationes, multaque pericula, Ptolemaïda pervenerat. » Meyer, ad annum 1203. Voyez aussi Despars et Dewez, tom. III, p. 53.

de-Lion était mort dans le Limousin, laissant l'autorité royale à son frère, Jean Sans-Terre. Le mariage de celui-ci avec Isabelle d'Angoulême, fiancée de Hugues de Lusignan, servit de prétexte à Philippe-Auguste pour envahir la Normandie, où il conquit rapidement diverses places fortes. Le roi Jean, prince aussi passionné qu'imprévoyant et faible, se vit bientôt dans la position la plus difficile, et recourut comme ses prédécesseurs aux milices belges pour la défense de ses domaines. Dès le 25 mai 1202, il réclamait le service féodal des chevaliers de Hainaut et de Flandre qui possédaient des domaines de la couronne; nous le voyons s'adresser, le 27 mai, aux hommes d'armes du Brabant, et il renouvelle ses sommations, le 5 mai 1203, dans une lettre au prévôt de Bruges (1). Parmi les Flamands qu'il s'était déjà attachés se trouvaient Richard « Flandrensis » shérif de Cornouailles en 1202 (2), et Robert, avoué de Béthune dont le frère Baudouin fut crée comte d'Albemarle.

Philippe-Auguste, plus actif que son ennemi, n'en continuait pas moins ses conquêtes, et se vit bientôt en possession de toute la Normandie, cet ancien patrimoine de la maison d'Angleterre. Le roi Jean, désirant augmenter le nombre de ses alliés, offrit des priviléges aux marchands flamands, qu'il invita à faire le commerce dans la Grande-Bretagne, à condition de payer un droit de quinze pour cent sur les produits importés. Cette taxe rapporta en peu de temps une somme assez considérable, car sa perception paraît avoir été affermée pour mille marcs en 1205. Macpherson nous apprend qu'on reçut durant cette année 158 livres à Newcastle, 780 livres à Boston, 651 livres à Lynn, et 712 livres à Southampton. Le 29 juillet 1204, à la prière du roi des Romains, le roi remboursa une somme de cent marcs à Simon Saphir et à Walter Sproke, tous deux bourgeois de Gand, qui avait été exigée de ce chef; il les déchargea en outre du payement dudit droit pour leur négoce futur, jusqu'à concurrence de 40 marcs pour le premier, et de 50 marcs pour le second.

(1) *Rot. Cancellarii, vel antigraphum magni Rotuli Pipæ, de tertio anno regni regis Johannis.* Lond., 1833, in-8°.

(2) Polwhele, *History of Cornwall.* Lond., 1816, in-4°, tom. II, p. 86. Il portait d'argent, à la croix de gueules.

Durant l'hiver de cette même année, les envoyés du monarque anglais se rendirent en Flandre à deux reprises; ils avaient sans doute mission d'établir des négociations avec le régent, Philippe de Namur, et celles-ci n'ayant pas abouti, le monarque anglais changea de politique, car il fit arrêter tous les marchands flamands qui se trouvaient à Londres, et ne permit de les relâcher que sous caution. Cette mesure n'entraîna cependant aucune conséquence fâcheuse, car dès le 12 mars 1205, le délégué de Philippe reçut 850 marcs en payement de la rente annuelle due aux comtes de Flandre, et le roi envoya deux nouveaux ambassadeurs au régent. Nous voyons ensuite un marchand belge, Pélage de Saint-Jacques, obtenir licence d'exporter une cargaison de vins, qui se trouvait à Southampton, tandis qu'un bourgeois de Bruges, Chrétien Le Long, obtenait la restitution d'un navire qui avait été saisi quelque temps auparavant.

Nous avons déjà parlé de la nature des importations qui se faisaient des Pays-Bas en Angleterre; deux actes, cités par M. Gheldorf, nous fournissent quelques détails sur les marchandises qu'on en recevait en retour. Un habitant de Saint-Omer obtient, le 3 février, la permission de faire sortir des ports anglais une cargaison de chair de porc et de fromage, et, le 26 mai, l'évêque de Norwich reçoit pour un marchand, nommé Florentin, la licence d'exporter mille lots de cuirs et de laines. L'archevêque de Canterbury, ainsi que le prieur de cette ville, firent vendre leurs blés en Flandre, vers la même époque, avec l'autorisation royale.

Le commerce belge, bien qu'il fut plus considérable sur le littoral que dans l'intérieur du pays — ce qui nous a engagé jusqu'ici à nous occuper plus particulièrement de cette partie de la contrée—ne laissait pas que de fleurir en d'autres endroits, situés à l'intérieur des terres. La petite ville de Dinant était déjà renommée, dès le douzième siècle, pour la supériorité avec laquelle on y travaillait les métaux. Son industrie consistait surtout dans la fabrication des ustensiles de cuivre, qui reçurent le nom de *Dinanteries*, et dont elle se procurait la matière première en Allemagne. Les Dinantais importaient en outre de l'étain, des graisses, et étendaient le cercle de leurs relations

jusqu'à Gozlar, dans le Hartz, qui appartient aujourd'hui au royaume de Hanovre (1).

La puissance croissante des communes, en empêchant les possesseurs de fiefs de se livrer à des exactions à l'égard des marchands, contribuait beaucoup à développer le négoce, aussi chaque bourgade en obtenant sa charte d'affranchissement, avait-elle soin de stipuler, comme celle de Walcourt en 1208, que « tout bourgeois estant hors pour sa marchandise ou aultre « son profit, debvoit avoir, en cas d'oppression, l'aide de ses « compères. » Les priviléges accordés aux Liégeois par Albert de Cuick, leur évêque, et confirmés en 1208 par l'empereur des Romains, sont extrêmement remarquables. Ils établissent en effet que le prince ne pouvait lever aucun impôt sans le consentement de ses sujets, et garantissent la liberté individuelle en défendant de détenir un citoyen sans un mandat d'arrêt signé par les échevins, ou de le distraire de ses juges naturels. Le mayeur et les échevins eux-mêmes n'avaient pas le droit de procéder à une visite domiciliaire, même pour s'emparer d'un malfaiteur, sans le consentement du propriétaire du logis : le foyer domestique était inviolable et, suivant l'ancien dicton de Liége « pauvre homme dans sa maison était roi. »

Baudouin IX, en mourant à Andrinople, laissait ses états héréditaires à sa fille Jeanne, qui fut fiancée, par l'entremise de la veuve de Philippe d'Alsace, à Ferrand de Portugal, fils de Sanche Ier. Ce mariage ne fut pas conclu néanmoins sans l'intervention de Philippe-Auguste, qui n'y accorda son consentement qu'en se faisant promettre par les futurs époux la cession des villes d'Aire et de Saint-Omer, qui jadis avaient été rendues au comte Baudouin en vertu du traité de Péronne. Les noces furent célébrées à Paris en 1211, mais comme le monarque français craignait de ne pas voir exécuter les conditions qu'il avait imposées, il fit arrêter ses hôtes à Péronne, et envoya des troupes françaises prendre possession des deux villes qu'il

(1) Voir le *Messager des sciences et des arts*, tom. IV, p. 112. Gand, 1836, où l'on trouvera différentes chartes, données en faveur des Dinantais, copiées d'après des documents conservés dans les archives de la ville de Cologne et datés de 1171 et de 1204. Dinant faisait partie, selon toute probabilité, de la hanse de Londres. Voy. à ce sujet Lappenberg.

voulait se faire céder. Ferrand, profondément irrité de cet acte de violence, jura de s'en venger, et sentit redoubler sa colère en présence de l'accueil qu'il reçut en Flandre, où on ne lui pardonnait pas d'avoir sacrifié les intérêts du pays.

Dès le 4 mai 1212, des négociations furent entamées entre le comte et le roi d'Angleterre, toujours en guerre avec la France. Ce dernier attira dans son parti le duc de Limbourg, qui passa la mer pour venir le trouver, et s'assura également l'appui du duc de Brabant. Ferrand se vit bientôt dans les meilleurs termes avec le roi, lui demanda une entrevue, et débarqua à Sandwich en 1213, d'où il se rendit à Canterbury. Jean Sans Terre continuait à prodiguer ses faveurs aux marchands des Pays-Bas. Il avait écrit le 1er janvier 1209, aux magistrats de la Rochelle, pour les prier de favoriser le commerce des bonnes villes de Flandre (1), et accordait un sauf-conduit le 14 juin 1213 à un négociant d'Anvers, Folkeric Niger, qui désirait trafiquer en Angleterre (2). De son côté, le comte de Flandre recommanda l'abbaye des Dunes aux baillis des ports britanniques, les priant de leur permettre d'y construire des vaisseaux et de les réparer (3).

Ces bons rapports entre les deux princes, en s'améliorant chaque jour, les amenèrent enfin à conclure un traité d'alliance offensive et défensive, avec engagement, de la part du roi, de fournir des secours en hommes et en argent au comte Ferrand, aussitôt qu'il en serait requis (4). La guerre était extrêmement populaire en Flandre, aussi ne tarda-t-elle pas à éclater. Une formidable coalition se forma contre Philippe-Auguste, dans laquelle entrèrent Othon IV, roi de Germanie, le roi d'Angleterre, les comtes de Flandre, de Hollande, de Boulogne, et plusieurs autres seigneurs. Le monarque français réunissait en ce moment une flotte considérable, avec laquelle il se proposait d'aller conquérir la couronne britannique, qui lui avait été offerte par le pape Innocent III, alors en lutte avec Jean Sans

(1) *Rotuli litterar. patent.*, tom. I, p. 91, 2e col.

(2) *Ibid.*

(3) *Chron. de But, de l'abbaye des Dunes*, p. 150, publ. par la société d'émulation de Bruges,

(4) Rymer, *Fœdera, nova edit.* Londini, 1816, I, 105, 107.

Terre. Il venait de convoquer un parlement à Soissons, où tous ses barons s'étaient rendus, sauf le comte Ferrand, qui fit déclarer qu'il n'assisterait pas son suzerain, si celui-ci ne lui donnait satisfaction en lui rendant les villes d'Aire et de Saint-Omer.

Philippe-Auguste, auquel les préparatifs de ses ennemis n'étaient pas encore connus, offrit quelques dédommagements à son vassal, qui les rejeta. Sur ces entrefaites, le souverain anglais se réconcilia avec le pape, et l'expédition du roi de France se trouva sans objet. Philippe, qui se voyait à la tête d'une armée de terre et de mer fort considérable, la tourna aussitôt contre la Flandre, qui fut appelée à supporter, seule d'abord, tout le poids de la lutte.

Une flotte de dix-sept cents voiles sortit du port de Calais et se dirigea vers le Zwyn, tandis que le roi, entouré de ses hommes d'armes, s'avançait jusqu'à Gravelines. Ferrand, pris au dépourvu, se hâta d'expédier Baudouin de Nieuport de l'autre côté du détroit, afin de réclamer les secours promis par Jean Sans Terre. Bientôt les ennemis parurent sur les côtes, voguant vers Damme. Guillaume-le-Breton, l'auteur de la *Philippide* (1), décrit à ce propos l'heureuse situation de cette ville, parlant avec enthousiasme de sa prospérité, et de son port spacieux où tout une flotte manœuvrait à l'aise. Il nous le représente baigné par des eaux tranquilles, entouré de champs cultivés, à peu de distance de la mer. « Les richesses du monde apportées là par « les navires étrangers, s'écrie-t-il, dépassent toute croyance. « Des masses de lingots d'argent, des amas de laines orientales, « de cire, de vêtements, de pelleteries de Hongrie, de grains, « de vin de Gascogne, de fer et d'autres métaux, et un grand « nombre d'autres produits industriels provenant de l'Angle-« terre ou de la Flandre, étaient réunis à Damme pour en être « exportés dans tous les pays, au grand profit des spécula-« teurs, qui abandonnent avec un espoir mêlé d'angoisses leur « fortune aux caprices du sort. »

L'escadre française, à bord de laquelle se trouvaient quinze

(1) Ce poème historique, composé de dix mille vers hexamètres, a été traduit dans la *Coll. des mémoires* de M. Guizot, tom. IX et X. Guillaume le Breton naquit vers 1165 et mourut après 1219.

mille hommes arriva à destination sans rencontrer de résistance, tandis que les bandes armées de Philippe-Auguste ravageaient le plat pays, s'emparaient de Calais, d'Ypres, de Bruges et allaient mettre le siége devant la ville de Gand. La Flandre entière semblait devoir se soumettre au vainqueur, lorsqu'on signala un grand nombre de navires, cinglant à pleines voiles vers l'embouchure du Zwyn : c'était une flotte anglaise, envoyée à la hâte par le roi Jean, venant offrir le combat aux marins français, qui avaient déjà commencé le pillage des vastes entrepôts de la ville de Damme.

Le comte de Salisbury, qui commandait les forces britanniques, montant à cinq cents vaisseaux, fit mettre en panne à quelque distance du rivage, déguisa quelques-uns de ses soldats en pêcheurs, et les envoya reconnaître la position des ennemis. Il apprit qu'un grand nombre des navires français se trouvaient encore à l'ancre, hors du port, et que les trois quarts de leurs équipages étaient à terre (1). Ces renseignements le décidèrent à attaquer brusquement ses adversaires, qu'il assaillit en effet avec une telle vigueur, qu'il les mit en déroute complète. Trois cents barques, chargées de blé, de vin, de farines, de viandes et d'armes tombèrent en son pouvoir avant la fin du jour.

Au bruit de ce succès, le comte Ferrand rallia autour de lui les populations maritimes, toujours intrépides et belliqueuses, et les conduisit vers Damme, qu'occupait le comte de Soissons et Albert d'Hengist avec deux cent quarante chevaliers et dix mille hommes d'armes. La lutte fut acharnée et déjà les Flamands triomphaient, lorsque l'arrivée de Pierre de Bretagne avec cinq cents chevaliers français les contraignit à se retirer, abandonnant deux mille morts et plusieurs prisonniers, parmi lesquels se trouvaient Gauthier et Jean de Vormizele, Gilbert d'Haveskerke et Lambert de Roosebeke. Philippe-Auguste, accourant sur le théâtre de l'action, comprit qu'il ne pourrait sauver le reste de sa flotte, et y fit mettre le feu. Damme elle-même, après avoir été saccagée de fond en comble, fut incendiée, et l'escadre anglaise mit à la voile pour l'île de Walcheren, après avoir recueilli le comte Ferrand à son bord.

(1) *Naval history of England*, tom. I, p. 188.

Nous passerons rapidement sur les autres épisodes de cette guerre, qui fit éprouver des pertes immenses au pays, et durant laquelle les villes et les campagnes, parcourues par des bandes excitées par l'espoir du pillage, souffrirent des maux incalculables. Arrivons au dernier acte de ce grand drame, dont le dénouement fut aussi sanglant que le prologue.

La Flandre avait déjà été envahie à deux reprises, lorsqu'une nouvelle armée, commandée par Philippe-Auguste en personne, parut, le 27 juillet 1214, non loin du petit village de Bouvines, entre Lille et Tournai. Les éclaireurs français venaient de se répandre dans la plaine, lorsqu'on les vit tout à coup se replier vers leur centre, tandis que quelques-uns d'entre eux se dirigeaient, à bride abattue, vers la chapelle de Saint-Pierre, où le roi s'était arrêté : l'ennemi s'avançait en troupes nombreuses du côté de Cisoing, enseignes déployées, prêt au combat. Le comte Ferrand pouvait espérer cette fois de prendre sa revanche, car il était non seulement entouré des milices de Flandre et de Hainaut, mais il comptait parmi ses alliés l'empereur Othon, les ducs de Brabant, de Luxembourg, de Tecklenbourg, les comtes de Dortmund, de Hollande et une foule de braves chevaliers.

« Longuement d'une part et d'aultre, dit un ancien chroni-
« queur, s'arrestèrent les deux armées, tant que le roi de France
« commanda à une battaille de sergens à cheval qu'ils allais-
« sent assaillir les venants, ce qu'ils firent et coururent sur la
« battaille des flamens, où ils firent ung moult beau poin-
« gniz (1). »

Le premier choc fut terrible, et quelques chevaliers français, parmi lesquels on remarquait surtout Gauthier de Saint-Pol, se distinguèrent dans cette lutte par la plus brillante valeur. Les Flamands, qui avaient voulu combattre à pied, se montraient non moins résolus, encouragés qu'ils étaient par Eustache de Marquillies et Buridan de Furnes, dont les cris de guerre retentissaient dans la mêlée.

La bataille dura jusqu'au soir, et resta longtemps indécise.

(1) *Chronique de Flandre*, MS., 16, F., III, fol. XLVII, bibl. du Musée britannique.

Quatre hommes d'armes allemands, s'attachant au monarque français, le blessèrent à la gorge, le renversèrent de son cheval, et l'eussent tué sans les courageux efforts de Gales de Montigny et de Pierre Tristan. L'empereur Othon, attaqué par Guillaume des Barres et Gérard La Truie, ne se sauva qu'après avoir couru les plus grands dangers, tandis que le comte de Flandre, entouré de ses compagnons d'armes, les vit tomber les uns après les autres, se défendit quelque temps avec le courage du désespoir, puis, couvert de blessures, épuisé par la lutte, rendit son épée à Hugues de Mareuil. Les Français finirent par triompher et, à la chute du jour, la grande armée des confédérés avait disparu, le comte de Flandre était entre les mains de son ennemi, et une foule de cadavres gisaient au loin dans la plaine. La victoire de Bouvines, avec toutes ces terribles conséquences, consacrait à jamais la séparation de la Flandre et de l'Artois.

CHAPITRE XI

Règlements politiques et commerciaux donnés par Henri Ier, duc de Brabant. — Relations de la Flandre et de l'Angleterre après la bataille de Bouvines. — La Grande-Charte. — Hugues de Boves et ses Flamands. — Les Belges sur les frontières de l'Écosse. — Expédition de Louis de France. — Eustache le moine et les marins des Cinq-Ports. — Commerce entre l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Angleterre sous Henri III. — La Hanse de Londres. — Le sceau de Damme. — Les marchands belges en Angleterre. — État du littoral au XIIIe siècle. — Les tisserands de Courtrai. — Négociations avec la France. — Le droit de « Grute. » — Henri III et les princes belges. — Les priviléges de Bruxelles. — Organisation du pouvoir municipal. — Croisade contre les Stadings. — Mort du comte Ferrand. — Conventions avec Henri III. — Nouvelles réformes. — Des constructions hydrauliques en Flandre. — Thomas de Savoie en Angleterre. — Les d'Avesnes et les Dampierre. — Louis IX en Égypte.

Parmi les nobles chevaliers qui combattirent à Bouvines, on se rappelle que nous avons cité le duc de Brabant, Henri Ier. Le règne de ce prince mérite d'occuper une place importante dans les annales commerciales de la Belgique, et nous ne pouvons nous dispenser d'en dire quelques mots. La charte qu'il octroya aux habitants de Louvain, en 1211, renferme de précieux détails sur le négoce qui se faisait en cette ville. Elle nous apprend qu'on y tenait, au XIIIe siècle, un grand marché au bétail où le duc prélevait des droits de tonlieu, et que les Louvanistes

recevaient de l'étranger de fortes quantités de miel, destinées à la fabrication de l'hydromel. Ils se livraient aussi au trafic des armes de guerre, consistant en casques, cuirasses, éperons et autres objets semblables, sur lesquels il n'était point levé d'impôt. La cendre de céruse, qui servait à la teinture des draps, était également importée sans frais de douane (1). Le règlement de 1211 mérite aussi d'être étudié au point de vue judiciaire. Il nous fait connaître que la ville de Louvain, comme celle de Liége, avait obtenu des garanties contre la violation du domicile de ses bourgeois. Le seuil de l'habitation d'un citoyen était sacré : le bourgeois, attaqué dans son logis, avait le droit de tuer ses adversaires, et, si ceux-ci le blessaient durant la lutte, ils s'exposaient à payer une amende de 45 solides et 10 talies, ou à avoir la main coupée.

Henri Ier ne se borna pas à favoriser l'ancienne capitale de son duché, mais s'occupa aussi des bourgades qui s'élevaient peu à peu sur d'autres points du pays. Il accorda le titre de ville à Hérenthals, en 1212, et étendit cet avantage à Oosterwyck, Arendonck, Turnhout et Hoochstraeten (2); Anvers lui doit aussi des concessions nouvelles (3).

La noblesse de Brabant et de Flandre avait été décimée à la bataille de Bouvines. Le roi d'Angleterre, en attendant les événements mit plus de froideur dans ses rapports avec les États belges, qu'il craignait de voir subir l'influence française. Il ordonna, il est vrai, aux gardes des foires de Sainte-Marguerite de Lynn, dans le comté de Norfolk, de laisser passer librement les Flamands, mais il ne permit le départ de ceux-ci que dans de petits navires, afin de les empêcher d'exporter des chevaux. Ces mesures de précaution lui parurent bientôt insuffisantes, et, quelques jours plus tard, il chargea ses vicomtes et baillis de faire le relevé des biens et marchandises des négociants de Flandre, et de les tenir sous bonne garde, *non pour causer*

(1) Piot, *Hist. de la ville de Louvain*, tom. I, p. 135.

(2) Butkens, *Trophées de Brabant*, tom. I, preuves, p. 61.

(3) Les bourgeois d'Anvers ne devaient être soumis au payement de taxes extraordinaires qu'en cas où le duc prendrait la croix, marierait sa fille, serait fait prisonnier, ou accorderait la chevalerie à son fils. Voy. *Placcaeten ende ordonnantien*, t'Antwerpen, by H. Aertsens, t. I, p. 299.

aucun dommage à leurs propriétaires, mais pour la sûreté du roi et du royaume. La paix ayant été conclue entre la comtesse Jeanne, qui ne parvint pas à obtenir la mise en liberté de son mari, et le roi de France, Jean Sans Terre écrivit aux échevins et prudhommes de Gand, pour leur réclamer les cinq cents marcs d'argent qu'il leur avait prêtés : il abandonna bientôt cependant cette politique agressive, qui était contraire à ses véritables intérêts, déjà gravement compromis.

La monarchie anglaise, si solidement établie dans les premières années du règne de Henri II, était ébranlée en effet jusque dans ses fondements. Le roi Jean, battu en France par Philippe-Auguste, vit en 1215 ses propres sujets se soulever contre sa tyrannie et ses vices. Barons et bourgeois, unis dans la même cause, forcèrent la main au monarque et lui arrachèrent cette constitution célèbre, connue sous le nom de Grande Charte, qui a servi de base aux libertés anglaises.

La similitude qui existe entre les dispositions principales de cet acte et celles de nos anciennes *keures* est frappante. On y stipule que les impôts, quelle que soit leur nature, ne peuvent être prélevés sans le consentement du conseil du royaume. Les priviléges de la ville de Londres et ceux des autres bonnes villes sont formellement garantis, ainsi que le droit appartenant à tout citoyen de léguer sa fortune par disposition testamentaire. L'homme libre ne peut être condamné à des amendes exorbitantes, qui tendraient à sa ruine, et il n'est permis de l'emprisonner ou de le bannir que sur le jugement de ses pairs. Les poids et mesures seront réglés d'une manière uniforme, dans tout le pays (1) et les marchands jouiront d'une sécurité complète, sans qu'il soit loisible aux officiers du roi de leur enlever leurs biens, sous prétexte du service de la maison royale, à moins de payement.

Jean Sans Terre, tout en cédant à la force, était bien résolu à ne pas respecter ses engagements. Il s'enfuit en effet dans l'île de Wight, tandis qu'un belge, Hugues de Boves, se rendait

(1) « There shall be one uniform standard for weights, measures and manufactures; that for corn shall be the London quarter. » (4e sect. de la *Grande charte*, parag. 35.)

en toute hâte sur les rivages de la Flandre, afin d'y enrôler des troupes au nom du roi d'Angleterre. Ce prince, appréciant les services que des auxilliaires flamands pouvaient lui rendre, avait fait de brillantes promesses à son agent, qui devait être investi, en cas de succès, des comtés de Norfolk et de Suffolk. Déjà quelques brabançons, conduits par Gauthier de Sotteghem, Walter Burck et Godtschalk avaient abordé sur le sol anglais (1).

Les marchands flamands s'efforcèrent de profiter des circonstances pour obtenir quelques avantages commerciaux. Jean accorda, le 19 mai 1216, un sauf-conduit pour négocier en Angleterre à Alexandre, fils de Baudouin de Gand; il avait également pris sous sa protection, quelque temps auparavant, deux autres bourgeois de la même ville, Antoine de Gand, et Baudouin fils d'Abraham.

La flotte d'Hugues de Boves finit par se réunir à Calais : elle portait quarante mille hommes, avec leurs femmes et leurs enfants. Les vaisseaux qui la composaient venaient à peine de sortir du port, lorsqu'une terrible tempête les assaillit brusquement, brisa leurs mâts, emporta leurs agrès, et les engloutit en grand nombre. Les émigrants périrent presque tous, et leurs cadavres couvrirent les écueils de Sandwich et la plage de Yarmouth.

Le roi Jean, en apprenant ce désastre, sentit que la vengeance lui échappait, et se livra aux plus violents accès de fureur et de désespoir. Les compagnons de Gauthier de Sotteghem, que leur bravoure rendait digne de soutenir une meilleure cause, arrêtèrent presque seuls les efforts des barons anglais. Le monarque les combla de ses largesses et leur distribua des domaines considérables. Parmi ceux qui reçurent des possessions sur les frontières d'Écosse, se trouvaient deux seigneurs flamands, Hugues de Bailleul et Geoffroi de Martene (2). De Hugues de Bailleul

(1) « King John brought so many flemings into England to oppose his barons, that, according to the Scala chronica, the country had much ado to feed them. » (Leland, *Coll.*, I, 585.) Voy. aussi Guill. de Neubridge, I, p. 260, et Card. Lytt., III, 148.

(2) Ce dernier est cité dans la charte des forêts, jointe à la Grande Charte, où il est dit : « Nous éloignerons du pays tous les étrangers, tous les parents

sortit la dynastie royale de la maison de Baillol, et Geoffroi fut l'aïeul de ce vaillant sire de Martenne, qui s'illustra, au XIV[e] siècle, en défendant le roi d'Écosse, David Bruce.

Vers la fin de l'année 1215, deux chefs anglais, le comte de Winchester et Robert Fitz Walter, arrivèrent à Paris avec une suite nombreuse : ils venaient offrir la couronne d'Angleterre à Louis de France, fils de Philippe-Auguste. Le prince, excité par sa femme, Blanche de Castille, accepta leurs propositions, et débarqua bientôt à Douvres. Il avait obtenu quelques avantages, lorsque la mort du roi Jean vint ruiner toutes les espérances du parti français. Un enfant de dix ans, Henri Plantagenêt, succédait à un monarque universellement détesté, et tous les hauts barons se rallièrent autour du jeune souverain. Louis de France, qui ne pouvait se décider à renoncer à son entreprise, envoya des émissaires sur le continent et y fit rassembler quelques renforts.

Trois cents chevaliers et un grand nombre d'hommes d'armes s'assemblèrent à Calais, et s'embarquèrent à bord d'une flotte de quatre-vingts navires, escortés d'une foule de barques, qui était commandée par Eustache le Moine, flamand de naissance (1). Cet homme, après avoir passé une partie de sa vie dans un monastère, avait abandonné le froc pour prendre l'épée, et, ayant dissipé son patrimoine, s'était fait pirate. Les marins des Cinq-Ports (2) vinrent à la rencontre de la flotte française, et la battirent complétement. Le moine Eustache fut fait prisonnier durant le combat, et offrit une riche rançon aux vainqueurs, qui la refusèrent; il s'engagea ensuite à entrer au ser-

de Gérard d'Ath, savoir Engelram, André et Pierre, Gui de Sanzelles, Gui de Cisoing, la femme de Gérard d'Ath avec tous ses enfants, *Geoffroy de Martene* et ses frères, et tous les Flamands et tous les routiers qui travaillent à la destruction du royaume. »

Les archives d'Angleterre renferment encore des détails sur un grand nombre de nos compatriotes moins connus. Nous citerons, par exemple, un décret royal du 18 septembre 1216 qui ordonne d'échanger Odon de Verdeilet contre Haket de Ghistelles, qui avait été fait prisonnier en défendant le château de Douvres contre les ennemis du roi.

(1) *Naval hist. of England*, vol. I, p. 190. Voy. aussi Sprott, *Chronicle*; Boys, *Hist. of Sandwich*. Canterbury, 1792, in-4°, p. 658.

(2) Douvres, Sandwich, Hastings, Hythe et Romney.

vice du roi d'Angleterre, mais sans parvenir à se faire écouter. Richard, un des fils naturels de Jean Sans Terre, le tua, et envoya la tête du vaincu au jeune roi Henri (1).

Plusieurs barons anglo-flamands, compromis durant la guerre, obtinrent leur grâce de ceux qui dirigeaient les affaires au nom du monarque anglais. Durant le mois de septembre 1217, Robert de Béthune fut remis en possession des biens qu'il avait reçus dans la Grande-Bretagne, faveur qui fut également accordée à Robert Maréchal, ainsi qu'à Philippe de Roulers. Des actes fréquents de piraterie se commettaient à cette époque, sur les côtes de Belgique et d'Angleterre. Un grand navire, de l'espèce des *coques* (2), ayant été saisi au préjudice d'un armateur flamand en 1218, la comtesse de Flandre réclama, outre la restitution du bâtiment, une indemnité de 1040 marcs, que le roi fit payer par les habitants des îles anglaises dans la Manche. Il paraît que, de son côté, Henri III fit valoir certaines prétentions à charge de la ville d'Ypres, car il existe un ordre de ce prince, en date du 26 juin, par lequel il recommande à ses officiers de mettre sous sequestre les marchandises expédiées par les négociants d'Ypres à la foire d'Hoyland, jusqu'à ce que ces derniers aient réglé le payement de deux sommes d'argent, l'une montant à 500 marcs et l'autre à 740 livres, dues au roi.

Les Anglais avaient tant souffert de la violence des gens de guerre français et belges, qu'ils insistèrent de nouveau, en 1220, afin d'obtenir leur renvoi définitif. Une proclamation fut publiée à Londres à cet effet, ordonnant à tout étranger, à moins qu'il ne se livrât au commerce, de quitter le royaume. Les marchands des Pays-Bas et d'Allemagne avaient déjà des établissements à Londres (3) et s'étaient associés afin de mieux

(1) Le même Eustache s'empara un jour, étant au milieu de sa bande, de dix chevaux appartenant au comte de Boulogne, et, apprenant que ce seigneur n'avait plus *sour quoi monter*, lui envoya un palefroi. Fr. Michel, *Du passé et de l'avenir des haras*, 1861, p. 90.

(2) Voir à ce sujet le chap. IX, p. 180.

(3) Il existe aux archives d'Angleterre des lettres du roi Jean, du 17 avril 1213, par lesquelles, après avoir assuré les villes de Bruges et d'Ypres de sa protection, il leur permet de commercer librement avec la Grande-Bretagne, *aux conditions de la charte qui leur a été concédée.*

garantir leurs intérêts. Leur factorerie, située au quai de Downgard, dans la rue de la Tamise, sur la rive droite du fleuve, reçut plus tard le nom de *Gilda Teutonicorum*, ou de « Gilde des Allemands (1). » Il paraît que cette congrégation commerciale comprit d'abord quelques villes de la Baltique, dont les citoyens, connus sous le nom d'*Easterlings* ou d'*Osterlings* (2), s'étaient ligués dans le but de se protéger mutuellement contre les pirates. Les rois d'Angleterre leur avaient fait diverses concessions, à charge de redevances. Ces prestations se payaient à Pâques et à la Noël, et consistaient en deux pièces de drap gris, une pièce de drap brun, dix livres de poivre, cinq paires de gants et une certaine quantité de vinaigre (3).

Leurs relations, assez restreintes à l'origine, s'étendirent rapidement, et bientôt de nombreuses adhésions vinrent grossir les rangs de l'association. Elle était régie par un conseil d'administration, composé de douze membres, qui formait un véritable tribunal de commerce et se rassemblait tous les mercredis, afin de délibérer sur les affaires générales de la communauté, et décider les contestations qui s'élevaient entre les particuliers. Les résidents étaient classés en trois divisions, dont la première comprenait Cologne, la Gueldre et quelques villes du Haut-Rhin; la seconde, les cités des Pays-Bas, de la Westphalie et du Bas-Rhin, et la troisième quelques autres villes allemandes, la Lithuanie et la Scandinavie.

Dix-sept villes belges (4), qui formèrent peut-être à l'origine une association entièrement distincte, sur laquelle cependant on a peu de renseignements, se liguèrent pour faire le commerce avec l'Angleterre, et leur nombre s'accrut bientôt

(1) *Gild*, *guild ou geld*, qui signifie un payement, du saxon *gildan*, payer. Voy. W. Herbert, *The history of the XII great livery companies of London*, vol. I. Londres, 1837, p. 1.

(2) Ils venaient de l'Est, ce qui leur a fait donner ce nom.

(3) On trouvera beaucoup de détails sur cette gilde dans l'ouvrage de Stow, *A Survey of London and Westminster*. London, 1720, in-fol., qui a publié une liste chronologique de leurs chartes et privilèges. Voy. aussi Werdenhagen, *Hist. de la ligue hanséatique*.

(4) Bruges, Ypres, Dixmude, Ardenbourg, Oudenbourg, Tournay, Lille, Orchies, Furnes, Oostbourg, Ysendike, Ter Muiden, Damme, Thourout, Bergues, Bailleul et Poperingue.

jusqu'à atteindre le chiffre de vingt-quatre (1). La commission directrice de cette compagnie résidait à Bruges, et diverses chartes sur les échevinages de cette ville et de celle de Damme, nous offrent une disposition d'après laquelle nul artisan ne pouvait devenir échevin, s'il n'avait quitté sa profession et n'était reçu parmi les sociétaires de la hanse.

Les marchands de Bruges et d'Ypres étaient à la tête de la congrégation belge; leur chef « le comte de la hanse » devait être choisi dans la première de ces villes, tandis que la seconde élisait l'écuyer ou porte enseigne (escildrake, schild drager) qui lui était subordonné. Pour être considéré comme membre, il fallait être admis par une délibération formelle, et payer un droit d'entrée de trente sous 3 deniers, à moins qu'on ne fut fils d'un sociétaire, auquel cas le droit ne s'élevait qu'à 5 sous trois deniers sterling. On pouvait se faire recevoir à Bruges et à Londres, mais l'aspirant devait renoncer à l'exercice de tout métier manuel, ainsi qu'au commerce de détail. Celui qui avait vendu des marchandises à la livre, ou pratiqué un art mécanique, devait acquérir « franchise » moyennant le versement de dix marcs sterling.

La hanse flamande, comme le fait observer M. Warnkœnig, que nous aurons l'occasion de citer souvent, n'était composée que des négociants les plus notables, et dont les affaires étaient fort étendues. Indépendamment de ses relations avec l'Angleterre et l'Allemagne, elle entretenait des rapports fréquents avec l'intérieur de la France, particulièrement avec la Champagne.

Les marchands, durant leur séjour à l'étranger, observaient la discipline la plus sévère. Souvent menacés, ils étaient obligés de recourir aux armes contre la population indigène, qui les jalousait, ou d'entamer des négociations fort délicates avec les princes, dont les conseillers cherchèrent en maintes occasions à remplir le royal échiquier par la saisie des marchan-

(1) Par l'adjonction des villes de Gand, Châlons, Reims, Saint-Quentin, Huy, Escouvins, Valenciennes, Saint-Omer, Cambrai, Douai, Arras, Péronne, Montreuil-sur-Mer, Abbeville, Amiens, Beauvais. Quelques auteurs ont prétendu que Dinant en faisait également partie. Voy. une dissertation à ce sujet dans l'ouvrage de Lappenberg, déjà cité.

dises importées par les Hanséates. La force de ces derniers dépendait entièrement de leur union, aussi leur était-il rigoureusement interdit, sous peine de perdre leur qualité de membre de la hanse et celle de bourgeois de leur ville natale, de contracter mariage avec une étrangère. Ils vivaient en commun, dinaient à la même table, et retournaient chaque soir à leur *manscop*, dont les lourdes portes se refermaient sur eux (1).

Tandis que les villes de Gand, Bruges et Damme étendaient ainsi le cercle de leurs affaires, et voyaient augmenter leur population, déjà si active et si industrieuse, Liverpool, aujourd'hui si florissant, était encore un humble village, dépendant de la paroisse de Walton, à laquelle il resta attaché jusqu'en 1699 (2) ; Riga, sur la côte orientale de la Baltique, fondée par quelques marchands de Lubeck en 1150, s'élevait à peine (3), et Hambourg était encore une bourgade sans importance (4). On possède un sceau de la ville de Damme, datant de 1226, et qui offre une particularité fort remarquable. Il représente un vaisseau, surmonté de deux tours à la proue et à la poupe, guant à l'aide d'une voile, et armé d'un gouvernail placé à l'arrière. Jusqu'à cette époque on avait dirigé la course des navires à l'aide de deux longues rames, et le sceau que nous venons de décrire est le plus ancien monument où l'existence d'un gouvernail unique soit constatée : il est donc probable que ce perfectionnement si important dans la construction navale, est dû à nos marins.

Les marchands établis à Londres s'étaient hâtés, après la publication du décret de 1220 ordonnant l'expulsion des étrangers, de s'assurer la possession de leurs immunités en payant au roi une somme de trente marcs. La lutte qui s'était établie

(1) On trouvera quelques détails intéressants sur l'histoire de la Hanse de Londres dans Allen, *History of London*, tom. I, p. 73. Voir aussi Huet, *Mémoire sur le commerce des Hollandais*. Amsterdam, 1718, p. 5.

(2) Madox, *Hist. of the Exchequer*, c. II, § 2.

(3) *Bertii Rer. Germ.*, l. III, p. 239.

(4) Albert, comte d'Orlamund, acheta, en 1216, les droits de suzeraineté sur cette ville pour 700 marcs, et les céda aux bourgeois en faisant un bénéfice d'environ 800 marcs. Jusqu'alors, dit Lambecius, cette ville était encore dans son enfance, mais, ayant secoué le joug, elle devint chaque jour plus considérable. Voy. *Orig. Hamburg*, fol. 18.

entre les divers partis, en Angleterre, leur occasionna cependant des pertes sérieuses, et, le 1er août 1223, on mit l'embargo sur tous les navires flamands qui se trouvaient au port de Winchelsea, afin de les envoyer à Portsmouth guerroyer contre les barons anglais. Nos compatriotes réclamèrent vivement et, dès le 16 du même mois, on relâcha trois navires chargés de vins, de laines et de cuirs pour compte de Guillaume Petit, de Saint-Omer, et de Gilbert d'Arras : cette mesure fut étendue ensuite à tous les bâtiments étrangers, ainsi qu'aux bateaux pêcheurs. De nouvelles difficultés éclatèrent le 9 septembre, et les relations commerciales entre la Flandre et la Grande-Bretagne semblèrent, durant quelque temps, être menacées d'une interruption (1). L'exportation des laines avait acquis cependant un tel intérêt aux yeux des propriétaires anglais qu'une pareille situation ne pouvait se prolonger, aussi voyons-nous, au mois de juillet 1224, le maître de l'ordre des Templiers en Angleterre obtenir, sur sa demande, la licence de transporter une cargaison de laines en Flandre, et l'abbé de Kirkestede recevoir bientôt une permission semblable.

Les côtes des Pays-Bas, si souvent ravagées par les flots, éprouvèrent de grandes modifications durant le XIIIe siècle ; nous croyons donc utile d'exposer, en quelques mots, l'état du littoral à cette époque.

Le territoire de la Flandre proprement dite, borné à l'ouest par la mer du Nord ou l'océan Germanique, n'avait sous sa dépendance qu'une seule île, Schooneveld, située vis-à-vis de l'embouchure de l'Escaut occidental. Le pays de Cadzand et de Wulpen, alors à l'ouest de l'ancien Zwyn, se liait encore au continent, mais un bras de mer, devenu plus tard le Zwyn actuel, le transformait en île durant les grandes marées, et coupait parfois les communications par terre entre Cadzand et Bruges.

Les eaux désignées aujourd'hui sous le nom d'Escaut occidental, servaient de limites au Nord. Elles avaient reçu diver-

(1) Beaucoup d'hommes d'armes flamands servaient encore, en 1224, dans les corps d'armée levés par Henri III ; nous citerons entre autres Godscale de Maghelines (Malines) et Henri de Capelle, qui se firent estimer par leur bravoure.

ses appellations, et tandis qu'elles étaient connues sous les noms d'Heydensee et de Wielingen à l'embouchure du Zwyn, on les désignait au midi de Borsele sous ceux de Kille et de Diepenee, et sous celui de Honte jusqu'à leur jonction à l'ancien Escaut, au Nord d'Anvers. Le canal qui existe entre l'île de Walcheren et le pays d'Oostbourg était encore fort rétréci, et ne présentait guère de profondeur.

De terribles inondations, qui s'étendirent sur toute la côte, durant les années 1221, 1230 et 1242, coûtèrent la vie à des milliers de personnes, et donnèrent lieu, en Hollande, à la formation d'un large bras de mer, le Zuyderzee, dont les vagues écumantes engloutirent de nombreux villages, jusqu'alors florissants et prospères. Il ne fallait rien moins que l'indomptable persévérance de la race néerlandaise pour résister à des forces aussi destructives, leur disputer à force de travail la possession d'un sol fertile, et les contenir dans certaines limites.

La comtesse de Flandre, qui continuait à exercer l'autorité durant la captivité de son mari, ouvrit un asile dans ses états à ceux qui avaient le plus souffert de ces désastres, et assura, par deux actes donnés en 1224 et 1225, de grands avantages aux étrangers qui viendraient s'établir à Courtrai, comme tisserands. Après avoir fait de vaines démarches, durant la vie de Philippe-Auguste, afin d'obtenir la liberté du comte Ferrand, elle s'adressa au pape Honorius, qui recommanda la clémence au successeur du monarque français, Louis VIII. Ce dernier, obsédé de tous côtés, consentit enfin à traiter de la délivrance du prisonnier, mais en y mettant les conditions les plus onéreuses. Il exigea une rançon de 50,000 livres parisis, la remise des villes de Lille, de Douai et de l'Écluse en garantie de paiement, et stipula qu'il serait défendu d'élever de nouvelles forteresses en Flandre, en deçà de l'Escaut, sans son agrément.

Les clauses de ce traité, beaucoup trop impératives, furent repoussées avec indignation par les communes flamandes. La comtesse Jeanne continuait cependant à négocier, lorsque la mort de Louis VIII, en mettant les rênes du pouvoir entre les mains de la reine Blanche, tutrice de Louis IX, aplanit toutes les difficultés. On se contenta d'une rançon de 25,000 livres, avec quelques garanties, et Ferrand sortit de prison le 6 jan-

vier 1226, après y avoir été détenu pendant plus de douze ans.

La perception de la *Grute*, ou du droit établi sur les grains servant à la fabrication de la bière, amena, vers le même temps, des contestations entre les habitants d'Ardenbourg et le receveur Ghildorf, de Bruges. Il paraît que ce dernier obtint gain de cause, et que les bourgeois furent obligés de reconnaître sa juridiction (1).

Les relations des états belges avec l'Angleterre s'étaient renouées; Henri III confirma au comte de Flandre, en décembre 1227, le fief qui lui avait été concédé par Jean Sans Terre, et lui envoya même des lettres de sauf-conduit pour l'engager à venir le trouver. Le duc de Brabant reçut pareillement, deux ans plus tard, une invitation semblable. Ce prince, qui accomplit en effet ce voyage, continuait avec zèle à réformer ses états. Il donna, en 1229, des priviléges à la ville de Bruxelles, afin de régler la législation pénale en cette ville. Les individus coupables d'homicide, de viol, d'incendie ou de révolte étaient punis de mort. Le duc régla, par ce décret, la destination des biens des criminels, c'est à dire les cas où ils passeraient à leurs héritiers, et ceux auxquels ils seraient dévolus au fisc. En cas de mutilation faite volontairement à autrui, la peine du talion était rigoureusement appliquée (2).

La constitution du magistrat de Bruxelles fut réorganisée peu de temps après. Ce corps devait être composé de 7 échevins et de 13 jurés, renouvelés tous les ans au mois de juin par ceux de l'année précédente. Les nouveaux élus devaient être présentés au duc, qui les installait dans leurs fonctions; dans le cas où l'un de ces fonctionnaires déplaisait au prince, celui-ci se réservait le droit de convoquer les électeurs, jusqu'à ce que les échevins fussent au complet. Il promettait au reste de respecter les libertés de la commune, et de ne prendre aucune disposition à l'égard des bourgeois sans consulter l'échevinage (3).

(1) Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*. Gand. 1843-46, p. 9.

(2) *Luyster van Brabandt*, p. 37 et 43.

(3) Miræus, tom. III, p. 96. D'après Butkens, Henri II, duc de Brabant, fit aussi mettre en culture une grande étendue de terres vagues, jusqu'alors

Le comte et la comtesse de Flandre travaillaient aussi à établir solidement le pouvoir municipal. Ils reconstituèrent la magistrature à Gand, Ypres, Bruges et Douai. Le système électif le plus libéral forme la base de leur système, qui fixe et consacre, d'une manière stable, les droits de la bourgeoisie, dont l'influence seule pouvait contrebalancer les envahissements des grandes familles féodales.

Il existait à cette époque, aux environs de Staden en Allemagne, une population à moitié sauvage, qui avait conservé, paraît-il, quelques-uns des rites du paganisme. Le pape Grégoire IX ayant fait prêcher une croisade contre ces hérétiques, beaucoup de Belges quittèrent leurs foyers pour aller guerroyer sur les bords de l'Elbe. On remarquait parmi eux Henri, fils du duc de Brabant, Arnould d'Audenaerde, Guillaume de Béthune, Thierry de Dixmude, et d'autres nobles non moins illustres. Henri fut déclaré le chef de cette expédition, à laquelle se joignirent bientôt les comtes de Hollande et de Clèves, Gauthier Berthout de Malines, Arnould de Wesemaele, Rase de Gavre, Arnould de Matene et Guillaume de Sotteghem.

Les croisés rencontrèrent leurs ennemis, les *Stadings*, le 16 mai 1233. Ces derniers, au nombre de sept mille combattants, s'étaient groupés autour de leur chef, qui, monté sur un cheval blanc, les excitait au combat. Vivement attaqués par les Flamands et les Brabançons, ils opposèrent une longue résistance. Enfin Guillaume de Béthune étant parvenu à semer le désordre dans leurs rangs, le comte de Clèves les prit en flanc et acheva de les mettre en déroute. Six mille d'entre eux restèrent sur le champ de bataille, et leurs compagnons, non moins malheureux, n'échappèrent que pour périr à peu de temps de là dans les marais du Wéser. Il paraît que des colons flamands, hollandais et allemands vinrent remplacer les vaincus, et repeupler la contrée (1).

Le comte Ferrand, qui s'était conduit avec sagesse et prudence depuis son retour en Flandre, avait contracté, durant son long

négligées, qu'il possédait en commun avec Arnoul Berthout, Sr de Grimbergen et de Malines. Voy. *Trophées de Brabant*, tom. I, p. 78.

(1) *Hist. undersuchung über die Niederlandischen kolonien in Niederdeutschland, von Johann Gottfried Hoche.* Halle, 1791, p. 6.

emprisonnement, une maladie à laquelle il succomba, le 27 juillet 1233. Jeanne de Flandre continua à administrer le comté, dont les intérêts commerciaux ne furent jamais négligés sous son règne. Il restait quelques affaires à régler avec le roi d'Angleterre, tant au sujet du payement du fief concédé aux prédécesseurs de la comtesse, que relativement au remboursement de certaines pertes, subies par les marchands flamands. Chidulphe de Bruges et Baudouin Hostiarius furent chargés de les négocier. Le roi Henri III, accueillant leurs réclamations, s'excusa de n'avoir pu acquitter la rente annuelle octroyée à la maison de Flandre, à cause des dépenses qu'il avait dû faire à l'occasion du mariage de sa sœur, la princesse Isabelle; il promit néanmoins de faire justice. Il s'engagea en outre à payer, aux négociants belges, une somme de 211 livres sterling, en compensation de cinquante barriques de vin qui leur avaient été enlevées en même temps que d'autres marchandises (1).

Les négociations n'en restèrent pas là, et, par de nouvelles lettres, données à Windsor, le roi s'obligea envers Robert de Béthune, envoyé par la comtesse en 1237, à rendre 397 marcs à Gossewin de Roulers, qui avait été dépouillé d'une partie de ses biens par Robert Wadecot, du temps du roi Jean; il fit une promesse semblable, pour une somme de 500 marcs en faveur de Lambert d'Ypres, victime des déprédations de Nicolas d'Aubigny, et reconnut également les droits de quelques négociants de Bruges (2).

La comtesse Jeanne avait perdu sa fille, en 1234, et n'avait point d'héritiers directs. Ses sujets la prièrent de se remarier et, accédant à leurs représentations, elle fit choix de Thomas de Savoie, oncle par alliance de Louis IX. Une pension viagère de dix mille livres, monnaie d'Artois, à percevoir sur les

(1) Les cinquante-deux barriques seules furent évaluées à 104 livres sterlings; il en résulte que le gallon de 6 litres valait environ 68 centimes à cette époque.

(2) Ces derniers, auxquels on avait enlevé 826 tonneaux de vin, reçurent en paiement 413 tonneaux de miel, c'est à dire 40 tonneaux de miel pour 80 tonneaux de vin. Voyez l'*Inventaire analyt. des chartes des comtes de Flandre* par Saint-Génois, Gand, 1843-46, p. 18; Arch. de la Flandre Orientale, Cart. n° 29, fol. XL; Diericx, *Mémoire sur la ville de Gand*, t. 1., p. 418.

domaines de Flandre et sur le tonlieu de Mons, fut attribuée au prince de Savoie dans le cas où sa femme mourrait sans postérité.

Ce mariage ne changea rien à la situation politique du comté; les institutions communales s'y développaient librement, et les nouveaux époux s'attachèrent encore à les étendre. Comme certains négociants se plaignaient de la lenteur avec laquelle on procédait à l'examen des causes en litige, le comte Thomas, par un acte de l'an 1228, ordonna aux baillis et aux échevins de Damme de rendre justice à tous les étrangers, endéans les trois jours. Il paraît que les Gantois ne respectaient pas les priviléges de cette ville concernant la franchise de tonlieu qui lui avait été concédée, car il leur fut ordonné, en 1239, de respecter cette concession, au maintien de laquelle le pays tout entier était intéressé (1)

Quelques barons, suivant l'exemple de leurs suzerains, accédèrent aux sollicitations de leurs vassaux, et ils leur rendirent la liberté civile. Nous citerons parmi eux Gérard de Waudripont, qui exempta, en 1240, les habitants de Renaix de toutes tailles, abolit les corvées et mit la ville « à loi (2). »

Le commerce de Bruges, intimement lié à celui de Damme, s'accroissait à mesure que ce port acquérait plus d'importance. Les Brugeois, désireux d'attirer les étrangers (3) en leur offrant toutes les facilités possibles, demandèrent en 1241 à construire une seconde halle, connue plus tard sous le nom de la « Halle d'eau, » au centre d'un terrain appartenant au chapitre de Saint-Donat. Cette permission leur ayant été accordée, ils élevèrent un bâtiment qui avait 100 mètres de long sur 21 de large, ren-

(1) Il existe aussi un édit du mois de septembre 1241, qui libère les habitants de Damme du droit d'étalage (stalpenning), c'est à dire que la perception de ce droit fut abandonnée à la commune. On leur permit aussi de construire une halle, et il fut défendu aux receveurs du tonlieu de vendre du vin en détail.

(2) Saint-Genois, *Inventaire analyt. des chartes*, etc., p. 9. Cette ville devait son origine à une abbaye, fondée par saint Amand, et que Louis, fils de Lothaire, avait comblé de riches dotations.

(3) En 1243 le tarif de tonlieux à payer par les négociants de Lubeck à Gheersvliet en Hollande, mentionne expressément les étoffes de Flandre. V. *Sartorius*, t. II, p. 48.

fermait de vastes magasins, et se trouvait à côté d'un bassin intérieur en communication avec le canal de Damme, de manière que le chargement et le transbordement des marchandises pouvaient constamment s'y effectuer à couvert. L'organisation échevinale de la ville fut réformée en 1242, et il fut décidé que ses magistrats seraient renouvelés annuellement. Cette mesure fut accueillie avec joie par les gens de métier, déjà groupés en quatorze corporations, et qui craignaient de voir se perpétuer l'autorité entre les mains de quelques hommes influents.

Tandis que les Brugeois multipliaient leurs entrepôts, les habitants d'Ardenbourg demandaient l'autorisation de creuser un canal, afin de relier leur cité à la mer. Cette faveur leur ayant été accordée en 1243, des difficultés s'élevèrent relativement à la police de cette navigation. Stassin, bailli du comte à Bruges, fut chargé de régler ces différends, et décida que le jugement des contraventions ou « forfaits » dont les bateliers se rendraient coupables appartiendrait en commun aux échevins d'Ardenbourg et aux magistrats de la « franche vierschaere » de Bruges. L'approfondissement du canal et le déblaiement des terres à déplacer devaient être effectués par les premiers, qui étaient chargés de veiller à ce que nul ne portât dommage aux rives dudit canal, ou à l'écluse qu'on voulait y établir (1).

Les Flamands exécutèrent, vers cette époque, plusieurs travaux hydrauliques importants. Dès avant le milieu du XIIIe siècle, une forte digue, s'étendant de la rive gauche du Zwyn vers Damme, passant à Biervliet, et se prolongeant ensuite dans la Flandre impériale jusqu'à Soeftingen, protégeaient tout le nord du pays contre les envahissements de l'Escaut occidental actuel. Indiquée avec soin sur une carte de 1288, elle y porte le nom d'*Yevendyk*, ou de « Haute digue. » Elle passait près de Breskens, et s'étendait par conséquent fort loin vers la frontière hollandaise. On en distingue encore quelques restes dans des cartes plus récentes, du XVIe siècle, par exemple, conservées aux

(1) Saint-Génois, *Inventaire anal. des chartes des comtes de Flandre.* Gand, 1843-46, p. 21.

archives provinciales de Gand. On a découvert aussi dans ce dépôt un diplôme de 1239, où il est question de l'association formée pour le maintien de cette digue, et de l'administration des canaux et des écluses. Elle y est appelée *Vetus Hevina* (vieil Yevendyk), et possédait sa juridiction propre, c'est à dire ses échevins, qui avaient pleins pouvoirs en tout ce qui la concernait. On fait mention dans le même acte, des « adaquationes » ou canaux d'écoulement que l'association avait le droit d'établir sur ce territoire. Plus tard, à mesure que l'Escaut empiéta sur la rive méridionale, on recula la digue vers l'intérieur du pays (1).

Le comte Thomas de Savoie, dont l'union avec Jeanne de Flandre avait fait la fortune, s'efforça de laisser de bons souvenirs dans le pays. Indépendamment des mesures libérales qu'il sanctionna en faveur des villes, on lui doit encore le perfectionnement d'une branche importante de l'industrie agricole. Il paraît qu'il fit venir des chevaux d'Espagne et de Pouille, ainsi que des taureaux et des vaches de Savoie, d'une énorme grosseur, et qu'il en établit des haras dans la forêt de Mormal, contiguë à sa résidence d'été du Quesnoi. Il soutint dignement l'honneur des armes flamandes à l'étranger, et conduisit en Angleterre un contingent de soixante chevaliers et de cent sergents d'armes, qui allaient guerroyer contre les Écossais, alors fort remuants. Sa bravoure eut une nouvelle occasion de se déployer en 1247. Henri, duc de Brabant, au mépris de la paix faite en 1228 entre lui et le comte Ferrand, avait fait arrêter tous les marchands de Flandre qui se trouvaient dans ses États. Thomas rassembla aussitôt ses hommes d'armes, entra dans le Brabant, et prit Bruxelles d'assaut. Le duc Henri et Godefroid de Louvain, son frère, furent faits prisonniers, conduits à Gand, et ne recouvrèrent la liberté qu'après avoir fait réparation.

Malgré ce triomphe, un sentiment universel d'inquiétude et de malaise régnait alors en Flandre, car la comtesse Jeanne n'avait point d'enfants, et sa succession semblait devoir donner lieu à de vifs débats. Il sera nécessaire, pour bien les com-

(1) Warnkœnig, *Hist. de Flandre* trad. Gheldorf, t. II, p. 45.

prendre, de rappeler certains faits qui s'étaient passés quelques années auparavant.

La tutelle de Marguerite de Flandre, sœur de la comtesse Jeanne, avait été confiée à Bouchard d'Avesnes, que ses hautes qualités avaient fait universellement estimer. Ce dernier étant parvenu à plaire à sa pupille, l'épousa en 1212, au château du Quesnoi. Deux enfants étaient nés de cette union, qui fut d'abord heureuse, lorsqu'une sourde rumeur vint tout à coup la mettre en péril : on affirmait que Bouchard avait reçu la prêtrise dans l'église d'Orléans, et on réclamait à grands cris la rupture d'un mariage sacrilége. Marguerite refusa d'abord avec énergie de se séparer de son mari, et s'enferma avec lui dans un domaine du Hainaut; elle y reçut bientôt la nouvelle qu'Innocent III, dont la sévérité inflexible n'admettait aucune transaction, venait de fulminer une sentence d'excommunication contre Bouchard d'Avesnes « naguère chantre de Laon et revêtu du sous diaconat. »

Après une résistance qui se prolongea durant plusieurs années, les deux époux, forcés d'errer d'une province à l'autre, finirent pas se séparer, et Marguerite se retira avec ses deux fils au château de Rosoy. C'était là un premier triomphe pour les ennemis du malheureux d'Avesnes, qui fut dès lors complétement délaissé. Marguerite, désormais soumise à d'autres influences, ne vit plus que de la honte dans cette affection qui lui avait inspiré jusqu'alors le plus sincère dévouement, et, au grand étonnement de tous, elle contracta un second mariage avec le sire Guillaume de Dampierre. Ce prince, qui mourut longtemps avant elle, lui laissa trois fils et deux filles, parmi lesquels leur mère désirait choisir l'héritier de la maison de Flandre. Il s'agissait dès lors de décider si les deux enfants de Bouchard d'Avesnes, abandonnés comme leur père, n'avaient aucun droit à la succession de Marguerite, et si leur naissance devait être considérée comme illégitime.

Cette importante question agitait toute la Flandre, lorsque la mort de la comtesse Jeanne, survenue en 1244, vint lui donner un puissant intérêt, et activer l'animosité des deux partis qui s'étaient formés, à ce sujet, en Flandre et dans le Hainaut.

Trois mois s'étaient à peine écoulés depuis que Marguerite, remplaçant sa sœur, avait pris les rênes du pouvoir, lorsque ce démêlé fut porté devant le roi de France, à l'occasion de l'hommage dû par la comtesse à son avénement. Les d'Avesnes, qui avaient été déclarés légitimes par l'empereur Frédéric II, se rendirent à Péronne en même temps que les Dampierre, et une scène violente eut lieu entre eux, en présence de Louis IX. La guerre civile qui fait de la victoire elle-même une cause de désolation, menaçait deux des plus belles provinces de la Belgique, lorsque le roi proposa un compromis qui fut agréé par les partis, en 1246. Jean d'Avesnes obtint le comté de Hainaut, à charge de fournir un apanage à son frère Baudouin, et Guillaume de Dampierre, l'aîné des fils du second lit, fut reconnu en qualité d'héritier présomptif du comté de Flandre. Ces dissensions intestines, étouffées pour un moment, étaient trop graves cependant pour ne pas avoir de suites. Elles ne tardèrent pas à se ranimer au sujet de la possession des îles de la Zélande et de la Flandre impériale, réclamées par Jean d'Avesnes, sous prétexte que les arbitres n'avaient pu se prononcer à l'égard de ces terres, qui ne dépendaient pas de la couronne de France. Le pays de Waes, la terre des Quatre-Métiers et le comté d'Alost furent ravagés par les belligérants, et, après avoir vainement sollicité une nouvelle médiation française, la comtesse se vit obligée d'entrer en arrangements avec les d'Avesnes. Les fiefs de Namur en Hainaut, ceux du seigneur de Luxembourg dans la même province et dans les Ardennes, furent laissés aux enfants de Bouchard, et les fiefs des mêmes vassaux en Flandre, aux fils du sire de Dampierre. Jean et Baudouin abdiquèrent, de leur côté, leurs prétentions sur la Flandre impériale et les îles de Zélande.

Pendant que cette déplorable lutte désolait nos provinces, les Kharizmiens, chassés de leur pays par les hordes mongoles, envahissaient la Judée, entraient dans Jérusalem, et, après avoir massacré les chrétiens qui s'y trouvaient alors, bouleversaient les Lieux Saints. Les derniers défenseurs de la croix, unis aux Musulmans de Syrie, essayèrent en vain de les arrêter à Gaza : près de cinq cents chevaliers du Temple et de l'Hopital étaient restés sur le champ de bataille sans avoir pu faire recu-

ler les conquérants. Acre, Tyr et tout le reste de la Palestine chrétienne semblaient perdus, à moins d'un puissant secours.

Louis IX, qui unissait à une foi sincère un profond sentiment du devoir, nourrissait depuis longtemps la pensée de consacrer son bras à la défense du Saint Sépulcre. Ces nouvelles le décidèrent à précipiter son départ, et la chevalerie française, pleine d'enthousiasme et d'élan, répondit à son appel. Parmi les croisés se trouvaient Guillaume de Dampierre, déjà connu sous le titre de comte de Flandre. Sur un autre navire, au milieu des embarcations qui portaient les pèlerins flamands, on remarquait un abbé de Middelbourg, qui avait réussi à réconcilier des Isengrins et des Blavotins, et s'était placé à leur tête pour les conduire à la croisade.

Louis IX s'embarqua, le 28 août 1248, pour se rendre à Chypre, où il arriva un mois plus tard. On avait résolu cette fois d'attaquer l'Égypte, véritable centre de l'islamisme. Après la conquête de ce pays, d'où les Musulmans tiraient leur force réelle, tout faisait prévoir que la Palestine ne pourrait résister aux barons chrétiens. Les croisés séjournèrent quelque temps à Chypre, puis, étant montés sur leurs navires, arrivèrent devant Damiette, défendue par une armée nombreuse, sous les ordres de Fakhr-Eddin, émir des mamelouks. La noblesse française combattit avec une telle vigueur que leurs adversaires ne tardèrent pas à abandonner la place, où un Liégeois et un Frison eurent la gloire de pénétrer les premiers (1).

La campagne s'ouvrait sous les plus brillants auspices, et il est à présumer que de nouvelles victoires eussent couronné les armes de Louis IX, si celui-ci n'avait pas perdu un temps précieux, campé dans Damiette, à attendre la crue du Nil, puis la retraite de ses eaux. L'inaction des chefs chrétiens, en semant parmi eux des ferments de discorde, rendit le courage à leurs ennemis, et leur permit d'organiser leur résistance. L'armée se remit en marche le vingt novembre, après avoir déjà épuisé ses ressources. Le comte d'Artois, qui commandait l'avant-garde,

(1) Primus militari clavâ irrupit juvenis Leodiensis, Henricus nomine quem mox frisus, Hayo Triveligius in agro prope Groningam natus, subsecutus est. (Mortier, *dissert.*, p. 121.) Ce Frison appartenait à la troupe dirigée par l'abbé de Middelbourg.

négligea de garder le gué de l'Aschmoum, ainsi qu'il en avait été requis, s'élança à la poursuite de quelques cavaliers sarrasins, et cette faute amena bientôt une terrible rétribution. Les chrétiens, constamment harcelés, souffraient non seulement de tous les maux que la guerre entraîne à sa suite, mais aussi de maladies épidémiques jusqu'alors inconnues, et du manque de vivres. Les Musulmans avaient traîné, à force de bras, plusieurs galères armées jusqu'à une lieue au dessous des tentes françaises, du côté de Damiette, et, là, les avaient remises à flots sur le Nil; ils interceptèrent ainsi les navires et les barques qui apportaient des provisions à l'armée chrétienne, s'emparèrent des nefs et tuèrent les équipages.

Plus de quatre-vingts embarcations avaient déjà subi le même sort, sans que les croisés soupçonnassent la cause de la pénurie où les laissaient leurs frères de la garnison de Damiette. Il fallut, pour les en instruire, qu'un vaisseau flamand, échappé à grand'peine aux ennemis, parvint jusqu'au pont du canal d'Aschmoum (1). Dès lors la retraite fut décidée, et les chefs songèrent à entrer en négociations avec les Sarrasins. Le roi, dont la santé avait beaucoup souffert, montra dans ces circonstances pénibles un courage et une résignation admirés par ses compagnons, et que son biographe, le sire de Joinville, a dépeint d'une manière touchante. Après avoir subi des privations de tous genres, il tomba entre les mains des Musulmans avec la plupart de ses chevaliers, parmi lesquels se trouvaient Guillaume de Dampierre, et ne recouvra la liberté qu'en abandonnant Damiette aux infidèles, et en payant une rançon de cinq cent mille livres parisis.

Ainsi se termina cette expédition mémorable, dont les préparatifs avaient ému toute la chrétienté, et qui devait rendre la paix aux églises d'Orient, en relevant sur la terre de Syrie l'antique symbole de la croix.

(1) H. Martin, *Hist. de France*, t. IV, p. 230; Joinville, *Hist. de Saint-Louis*, p. 63.

CHAPITRE XII

Débats commerciaux avec Cologne. — Travaux de canalisation. — Privi-léges accordés aux Hanséates. — Le commerce belge au XIIIe siècle. — Guillaeme de Ruysbroeck chez les Tartares. — Les Flamands à Walcheren. — Traité entre les d'Avesnes et les Dampierre. — L'étape du sel. — Réformes de la législation commerciale en Angleterre. — Les Belges à la Sorbonne. — Vénitiens et Génois. — Les Juifs en Brabant. — Accords entre les villes flamandes et brabançonnes. — Le tonlieu de Bapaume. — — Les pirates des Cinq-Ports. — Guelfes et Gibelins. — La forteresse du sire de Bourgelles. — Daume et Monikereede. — Ostende et Ardenbourg. — Le petit tonlieu de Bruges. — Dernière croisade de Saint-Louis. — Un procès criminel.

Les États belges, dont une nation industrieuse et intelligente augmentait chaque jour les ressources, rivalisaient avec les républiques d'Italie en opulence et en prospérité. Le commerce, en les enrichissant, y développait le goût des arts et des lettres, en même temps que les instincts d'indépendance et de liberté. Déjà la ville de Gand, florissant sous le gouvernement de ses échevins, étendait ses faubourgs au delà de l'Escaut, et se couvrait de monuments; Bruges, la Venise du Nord, voyait sans cesse s'accroître le nombre de ses habitants; la population était si considérable à Ypres, qui formait alors le centre de la fabrica-

tion des draps, que les magistrats se virent obligés de s'adresser au pape Innocent IV, en 1247, pour le prier d'augmenter le nombre des paroisses dans cette cité.

Ces progrès excitaient vivement la jalousie des bourgeois de Cologne, qui voyaient une partie de leur négoce passer entre les mains de leurs voisins. Ils firent tous leurs efforts pour entraver les relations directes de ceux-ci avec l'Allemagne, et nous les voyons de nouveau prétendre au droit d'étape, en 1249, et statuer qu'il sera permis à tout citoyen de Cologne d'arrêter le marchand étranger, même flamand ou brabançon, qui refuserait de s'y soumettre (1). Cette prétention, qui occasionna la saisie des marchandises des négociants de Cologne à Gand, Bruges et dans toute la Flandre et le Hainaut, fut abandonnée dès le 16 novembre de la même année, et les conventions conclues en 1197 furent renouvelées depuis par un acte spécial de l'an 1284. Ils se virent obligés d'accorder également satisfaction aux Brabançons et, par un traité signé le 13 décembre 1251, il fut statué que les bourgeois des deux pays y circuleraient sans être molestés, et que les débiteurs seraient jugés par les échevins du lieu où ils avaient contracté leurs obligations. Cet acte important fut scellé par le duc Henri et par les villes de Louvain et de Bruxelles (2).

Les travaux publics prenaient de l'extension, à mesure que l'activité privée redoublait d'efforts. L'Yser, canalisé en 1251, réunit Ypres à Nieuport, dont le hâvre commençait à présenter un tableau des plus animés. De grandes machines, dites *Overdrachten*, et nommés plus tard *dobbele kraenen*, ou « double grues » servaient à faire passer les navires d'une section du cours d'eau dans une autre. On se servait probablement dans ce but, suivant la conjecture de M. Warnkœnig, de plans inclinés.

Dès la même année, la comtesse Marguerite accorda aux échevins de Gand, sur leur demande, l'autorisation de creuser un autre canal, de l'Écluse à Gand, en leur défendant toutefois d'y établir des coupures latérales, destinées à l'écoulement

(1) Lappenberg, pref. t. I, p. XIX, en note.
(2) Henne et Wauters, *Hist. de la ville de Bruxelles*, t. I, p. 63.

des eaux ou à la sortie des navires. Elle en partagea la juridiction entre ses baillis, les échevins de Gand et ceux d'Ardenbourg (1).

Les marchands d'Allemagne, désireux de s'assurer des débouchés dans les marchés flamands, envoyèrent deux députés en Flandre (2), en 1252, afin d'y obtenir des priviléges plus étendus, et de solliciter la révision des tarifs de tonlieu auxquels on les avait soumis jusqu'à cette époque. Ils obtinrent entière satisfaction, et le traité qui fut signé à cette occasion entre eux et la comtesse Marguerite, nous permet de nous faire une idée fort complète du commerce de la ville de Damme vers le milieu du XIII[e] siècle.

Il fut convenu qu'aucun marchand ne serait appelé, en cas de contestation commerciale, au duel judiciaire; les biens d'autrui ne pouvaient tomber en forfaiture par le fait de leur détenteur; le délinquant seul devait être atteint par la condamnation, payer les indemnités fixées par les échevins, ou se soumettre aux peines établies par les lois du pays. Aucun négociant de l'empire ne pouvait être contraint par corps pour la dette d'un de ses compatriotes, à moins qu'il n'en fût lui-même débiteur principal ou caution, et s'il arrivait que les débiteurs étrangers ou leurs cautions quittâssent le pays avant d'avoir acquitté leurs obligations, les échevins ou les jurés locaux étaient chargés d'intervenir, et de faire les poursuites nécessaires. Aucune *keure* ou ordonnance de police contraire aux droits des marchands ne pouvait être mise à exécution à leur préjudice, et si quelque discussion s'élevait à cet égard, les échevins avaient pleins pouvoirs pour la trancher. Il fallait également un verdict de ces derniers dans le cas où un procès correctionnel ou criminel était intenté à l'étranger, et eux seuls avaient autorité pour le condamner aux peines prescrites par les ordonnances. L'accusé, en attendant leur jugement, devait jouir de la liberté provisoire, moyennant caution, à moins toutefois qu'il ne fût soupçonné d'un crime entraînant la peine de mort ou l'amputation d'un membre.

(1) Saint-Genois, *invent. anal. des chartes des comtes de Flandre.* p. 84; Sanderus, *res Gandav*, fol. 33.

(2) Herman Hoyer, de Lubeck, et Jordan, de Hambourg.

Toute cause à laquelle un marchand étranger se trouvait intéressé, devait être jugée dans un délai de trois ou de huit jours, à moins que les échevins ne déclarassent que l'affaire n'était pas de nature à être expédiée aussi promptement; dans ce cas, il leur était recommandé d'y mettre toute la diligence possible, et si l'étranger ne pouvait attendre, il avait la faculté de se faire représenter par sa caution, ou toute autre personne duement qualifiée.

En cas de naufrage sur la côte de Flandre, nul n'avait le droit de disputer au propriétaire de la cargaison, où à ses agents, les biens qu'on parvenait à retirer des flots (1).

Le tarif qui accompagne ce traité mérite une analyse particulière. On y fixe d'abord la taxe à payer pour chaque navire, d'après sa construction (2), à son entrée dans le port; il y est question ensuite des droits à payer sur le vin, les laines, le cuir, les différentes peaux d'animaux (3), et le fer. Remarquons, à propos de ce métal, qu'il portait autrefois quatre noms différents, ceux de *Maintbondslage*, de *Katten rebben*, de *Gloeden* ou de *Duryzer*, selon la manipulation à laquelle il avait été soumis. Les animaux tels que le porc, le bœuf, les chevaux venant de Frise ou du Danemark, étaient également soumis à un droit d'entrée. On prélevait aussi une certaine somme sur le cuivre, les cendres, la poix, les graisses de différentes espèces, le petit gris, la résine, les fromages, le ciment, les tonneaux de différentes grandeurs, les figues, les ustensiles de cuisine et les *dinanteries*, les melons, les prunes d'Espagne, les plumes, le feutre, les cottes d'armes, le saumon, le grain, la limaille de fer, le houblon, le miel, l'huile, les légumes, la garance, les vases, le plomb, les pierres précieuses, le liége, les filets pour la pêche, la bière par tonneaux, les anguilles par mille, l'huile de baleine, etc.

Cet exposé offre déjà, on doit en convenir, un ensemble fort satisfaisant, et encore ne représente-t-il qu'une partie du mou-

(1) Sartorius, t. II, pp. 69, 71.

(2) Il y est question de *Losboghe*, *Envare*, *Chaloupes*, *Scarpoise*, *Hoogboth*, etc.

(3) On cite entre autres, les peaux de bœuf, de cheval, de chèvres, de fouînes, et de lièvres.

vement commercial de la Flandre, celui qui se dirigeait principalement vers le Nord. Un document des plus curieux, publié par M. Warnkœnig, nous fournit des renseignements plus complets; à l'aide desquels nous pourrons mieux nous rendre compte de l'immense activité mercantile dont notre pays était le théâtre.

Plus de trente royaumes et états, de toutes les parties de l'Ancien Monde, établirent des relations, durant le XIIIe et le XIVe siècle, avec la Belgique. L'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande nous envoyaient des laines, des cuirs, du plomb, des charbons de roche, des fromages et des suifs; nous recevions de la Norwége des gerfauts et des merriens, ces nobles oiseaux dont les barons et les princes faisaient si grand cas; le Danemark nous livrait ses coursiers, et la Russie ses pelleteries; la cire nous arrivait aussi de cette dernière contrée, ainsi que de la Bohême, de la Hongrie et de la Pologne, d'où nous retirions également de l'or et de l'argent en lingots. La Navarre nous fournissait de la laine filée, de la basane, de la réglisse, des amendes et des « draps dont on fait grandes voiles aux nefs; » l'Aragon envoyait en Flandre son safran et son riz; le pays de Liége ses cuivres, et l'Allemagne ses vins, ses blés et ses fers. Les marchands des royaumes de Léon, de Castille et d'Andalousie fréquentaient nos ports en grand nombre, et y exposaient en vente de la cochenille, des filasses, des laines, du vif argent, du cumin, des anis et des fruits. Le sain-doux nous venait de la Galice, et les raisins du royaume de Grenade. Nous devons encore ajouter à cette énumération les marchandises qui étaient importées de l'Orient, les pelleteries de Fez, de Tunis et de Bugie; les sucres bruts venant du Maroc; les aluns de Majorque et de Constantinople; les dattes de l'Atlas; les épices de l'Égypte, de la Palestine et de l'Arménie; et enfin les draps d'or, si riches et si élégants, que nos négociants faisaient venir par la Tartarie.

Le contact de tant de races, réunies sur le sol belge, doit contribuer puissamment à perfectionner l'esprit public, et à répandre ces idées de tolérance et de confraternité, si populaires dans nos anciennes communes. Qui sait même si le génie de nos peintres, si remarquables comme coloristes, ne reçut

pas ses premières impressions à l'aspect des riches étoffes brochées d'or, des amas de perles et de pierres précieuses exposées dans les Halles? Les Vénitiens, les Espagnols, tous ceux dont on a vanté la palette brillante, n'habitaient-ils pas, comme les Brugeois ou les habitants d'Anvers, à proximité de quelque hâvre, vaste entrepôt où le marin du nord coudoyait le nautonnier du midi, et dont les quais, chargés de marchandises, présentaient sans cesse un tableau intéressant et varié?

Le goût des voyages, si intimement lié aux entreprises mercantiles, avait déjà entraîné plusieurs Belges à quitter leur pays pour contempler de leurs propres yeux ces terres lointaines, qui leur apparaissaient de loin si séduisantes et si fantastiques. Parmi ces explorateurs, le moine brabançon Guillaume de Ruysbroeck (1), né en 1230 dans le village de ce nom, réclame une mention spéciale. Envoyé par Louis IX en Tartarie, où ce prince espérait implanter le christianisme, il traversa des contrées presque inconnues à ses contemporains, et dont il nous a laissé une description fort animée. Sa première rencontre avec les Tartares, dont il vit défiler au loin les innombrables chariots, chargés des habitations de ce peuple nomade, et entourés d'immenses troupeaux de bœufs et de chevaux, est reproduite avec beaucoup de fidélité, et la « cité mouvante » qu'il nous dépeint passe en quelque sorte sous nos yeux.

La comtesse de Flandre, dont l'héritier présomptif, Guillaume de Dampierre avait été tué dans un tournoi, continuait à poursuivre de sa haine les enfants de son premier époux. Le comte de Hollande, élu roi des Romains en 1247, s'intéressa vivement à ces derniers, et donna l'investiture des îles de la Zélande, fief qui relevait de l'empire, à Jean d'Avesnes. Il n'en fallut pas davantage pour faire prendre les armes aux deux partis, et bientôt une foule de gens de guerre se réunirent sur les confins de la Flandre.

Le roi des Romains, qui prévoyait le but de cette agglomération de forces, se hâta de charger son frère de rassembler,

(1) On l'appelle communément « Rubruquis, » sa relation de voyage a été insérée dans les recueils d'Hakluyt et de Purchas.

dans l'île de Walcheren, tous les vassaux de ses États héréditaires, auxquels se joignirent quelques princes allemands. Tandis qu'on négociait encore, grâce aux instances du duc de Brabant, qui eut voulu empêcher un conflit, trois flotilles reçurent sur les rives de l'Escaut les partisans de Marguerite, divisés en trois corps principaux. Ils espéraient surprendre leurs adversaires, mais ceux-ci se tenaient sur leur garde, et à peine les Flamands avaient-ils abordé à West-Capelle, qu'ils se trouvèrent en présence de l'armée impériale commandée par Florent de Hollande et Jean d'Avesnes. Le combat s'engagea aussitôt et semblait devoir se terminer au désavantage des hommes d'armes de Flandre, lorsque la troisième division de leur armée s'approcha de la côte. Ceux qui la montaient ne voulurent pas abandonner leurs compagnons en détresse, et, sans espoir de vaincre, jurèrent au moins de mourir avec eux. Le carnage fut terrible et, d'après quelques auteurs, près de cent cinquante mille hommes furent tués ou faits prisonniers durant cette lutte, l'une des plus sanglantes du XIIIe siècle. Parmi les captifs se trouvaient le futur comte de Flandre, Gui de Dampierre, le comte de Bar, Arnould de Guisnes, le comte de Joigny, Siméon de Chaumont et plus de deux cents illustres chevaliers.

Cet événement excita une profonde émotion en Flandre, et nuisit beaucoup aux intérêts commerciaux du pays. Un historien contemporain fait la remarque que l'année 1253 fut fort malheureuse pour les moines de Citeaux, propriétaires de vastes pâturages, parce que les tisserands flamands ne vinrent pas, comme d'habitude, renouveler leurs provisions de laines. La comtesse Marguerite, exaspérée par ce revers inattendu, essaya de dépouiller les d'Avesnes de leur part d'héritage, mais sans succès. Gui de Dampierre resta prisonnier durant trois ans, et ne recouvra la liberté qu'après la mort du roi des Romains, massacré par quelques paysans, près d'Hoogwoude. La paix ne se fit pas sans difficulté, et eut pour résultat la séparation de la Zélande du comté de Flandre. Les droits des d'Avesnes, déjà reconnus en 1246, furent confirmés d'une manière plus solennelle, et placés sous la meilleure des sauvegardes, celle des bonnes villes du pays, qui s'engagèrent à se

lever contre leurs seigneurs s'ils recommençaient une guerre impie, aussi préjudiciable aux princes qu'aux populations. Pendant que les Flamands et les Hennuyers cherchaient à réparer leurs pertes, le duc de Brabant accordait divers priviléges aux habitants de Hambourg, qui commençaient à fréquenter le port d'Anvers, déjà fort connu. Les Hambourgeois obtinrent par cet acte, octroyé en 1256, la liberté de trafiquer dans tout le Brabant.

Quelques années plus tard, en 1259, le nom d'Anvers se représente encore dans nos annales commerciales, associé cette fois à celui de Malines. Ces deux villes se disputaient, à cette époque, la possession du droit d'étape sur le sel, le poisson et l'avoine. Ce droit, comme on le sait, équivalait à un véritable monopole, car tout patron de barque, avant de conduire à l'intérieur du pays les marchandises dont il vient d'être question, était tenu de les exposer en vente au lieu qui jouissait des bénéfices de « l'étape. » Henri III voulait en gratifier la commune de Malines, qui lui avait été donnée en engagère par l'évêque de Liége, mais presque toutes les villes du Brabant, en même temps que celle de Ziericzee en Zélande, soutinrent que la cité d'Anvers était en possession de ce privilége, et qu'on ne pouvait le lui enlever. Bruxelles s'opposa avec énergie aux mesures proposées par le duc, et ses plus vieux habitants vinrent déclarer que le marché au sel avait toujours été établi à Anvers, et qu'il convenait qu'il y restât. Le duc, en présence d'une opposition aussi vive, eut la sagesse de retirer son projet.

La même année, vers le milieu de l'été, le roi d'Angleterre, Henri III, accordait de grands avantages au commerce belge. Il était d'usage, en vertu de l'extension assez arbitraire du principe de solidarité, d'arrêter les marchands pour les forcer à payer les dettes contractées par des compatriotes insolvables; le roi garantit les habitants de Gand contre ces exactions, à moins qu'il ne fut constaté que le créancier anglais, après avoir poursuivi son débiteur devant le tribunal des échevins, n'eut éprouvé, de la part de ces derniers, un déni de justice. Il fut également décidé que les négociants gantois ne pourraient, par suite de la conduite de leurs agents à l'étranger, perdre

les biens et effets mobiliers confiés à ceux-ci, et qu'en cas de guerre, ils obtiendraient un délai de quarante jours pour arranger leurs affaires et quitter le royaume.

Libres et respectés en Angleterre, les Belges cherchaient à acquérir en France, sous l'autorité de Louis IX, d'autres titres à l'estime de leurs voisins. Un de nos compatriotes, Sohier de Courtrai, était doyen de la Sorbonne en 1260 et mêla probablement sa voix aux discussions qui éclataient en ce moment, jusqu'au sein de l'université, entre les partisans du clergé séculier et ceux du clergé régulier. Déjà, quelques années auparavant, le fils du sire de Sotteghem s'était assis sur les bancs de l'École, sacrifiant les priviléges de la naissance au désir de s'instruire, et ne dédaignant pas de s'associer à ses humbles condisciples, dont la plupart ne pouvaient prétendre à d'autre illustration qu'à celle qui est le prix du travail, de l'abnégation et du dévouement.

Louis IX, longtemps retenu en Orient, se reposait encore des fatigues d'une pénible campagne que déjà de graves complications, amenées par des rivalités commerciales, appelaient toute son attention sur les contrées qu'il venait de quitter. L'ambitieuse Venise, en contribuant à la fondation de l'empire latin de Constantinople, s'était assuré une telle supériorité sur les rives du Bosphore, que les autres nations ne communiquaient plus avec l'Asie que par son entremise. Les Génois, longtemps ses émules, sachant que Michel Paléologue, le souverain grec de Nicée, se proposait de disputer la possession de Constantinople à l'empereur Baudouin, aidèrent puissamment ce prétendant, dans l'espoir de supplanter les Vénitiens dans la mer Noire. Ils parvinrent effectivement à leur but, et, sans tenir compte de l'indignation du pape, détrônèrent Baudouin, qui s'échappa avec quelques amis pour aller chercher un refuge sur les galères vénitiennes. Les Génois, devenus tout puissants, prirent possession du quartier de Galata, d'où leurs anciens compétiteurs se virent exclus à leur tour.

Nous venons de dire que l'Église, par l'organe du souverain pontife, avait cherché à maintenir l'autorité de l'empereur latin, entouré de sa garde vénitienne; nous allons voir le pouvoir ecclésiastique intervenir dans une autre question, à la fois

politique et commerciale, que l'exécution du testament de Henri III venait de soulever en Brabant. Le duc, par un acte de dernière volonté, proscrivit, en 1261, tous les Juifs et les Cahorsins qui se trouvaient dans ses domaines. Il ne leur accordait la permission d'y rester qu'à condition où ils s'engageraient, d'une manière immuable, à renoncer au commerce de l'argent, pour ne se livrer qu'à un négoce régulier, comme d'autres marchands (1).

Le testament de Henri III, bien qu'il fût impératif, n'eut pas pour conséquence de faire sortir les Juifs du pays, au moins en ce moment. Ils s'y étaient rendus nécessaires et ne manquaient pas de défenseurs. La veuve du duc, Alix de Bourgogne, les toléra sous les restrictions habituelles, c'est à dire en levant sur eux des tributs énormes et en confisquant leurs biens sous divers prétextes. La princesse finit cependant par avoir quelques scrupules, et, pour mettre sa conscience en repos, elle consulta Thomas d'Aquin, célèbre prédicateur de l'ordre de Saint-Dominique. Celui-ci lui répondit par écrit, et sa décision est trop remarquable pour que nous n'en rappelions point ici les parties les plus saillantes :

« Les Juifs, dit-il, sont voués à une perpétuelle servitude, et « les maîtres de la terre peuvent user des biens de ces hommes « comme des leurs propres, mais avec modération et de façon « à ne pas enlever aux Juifs ce qui est nécessaire à leur subsis« tance. Il ne faut pas exiger des Juifs des prestations auxquelles « ils n'étaient point soumis par le passé.

« Vous m'apprenez que les Juifs de vos États ne possèdent « que ce qu'ils ont acquis par leurs détestables usures? Est-il « permis d'exiger d'eux quelque chose, tandis qu'ils devraient « plutôt restituer ce qu'ils ont extorqué? me demandez-vous. « Il est manifeste que les Juifs ne sauraient licitement retenir « les fruits de leurs usures; donc, si vous leur enlevez ce pro« duit, vous ne pouvez légitimement le garder, à moins qu'il ne « vienne des extorsions dont vous ou vos prédécesseurs avez « été les victimes; s'il vient au contraire d'extorsions prati« quées sur d'autres personnes, et que vous en soyez saisie,

(1) Miræus, *Diplom.* t. I, p. 207.

« vous devez les restituer à ceux à qui les Juifs eux-mêmes « devaient faire restitution : donc, s'il se trouve des personnes « à qui les Juifs aient arraché des sommes usuraires, ces « sommes doivent être rendues aux intéressés; s'il ne s'en « trouve pas, on les appliquera à des œuvres pies, sur l'avis de « l'évêque diocésain et d'hommes d'une probité reconnue ou à « des objets d'utilité publique, pourvu que le besoin soit pres- « sant et que le bien-être général le commande (1). »

On se sent heureux de constater, après avoir parcouru un tel document, que la tolérance a fait des progrès depuis l'époque où le moine dominicain écrivait sa « Somme de théologie, » et qu'on professe, aujourd'hui, des principes à la fois plus charitables et plus chrétiens.

Les marchands de Gand, d'Ypres, de Bruges, de Douai, de Cambrai et de Dixmude signèrent une convention, l'année même de la prise de Constantinople par Michel Paléologue, dont nous ne pouvons nous dispenser de parler. Comme ils se rendaient fréquemment dans la Grande-Bretagne pour y acheter des laines d'abbaye, ils décidèrent, étant à la foire de Northampton, qu'ils établiraient des arbitres chargés spécialement d'apprécier le tort qui leur serait fait par tout religieux ou tout marchand d'Angleterre qui, dans les ventes, userait de faux poids, de fausse *appareillure*, ou leur livrerait des marchandises d'une qualité inférieure. Ils stipulèrent aussi que ceux qui feraient partie de leur « alliance » ou qui y entreraient par la suite, devaient s'engager à observer la probité la plus stricte dans leurs rapports avec les Anglais. En cas de transgression de la part d'un sociétaire, celui-ci ne pouvait reprendre son négoce qu'après avoir payé les dommages qu'il avait occasionnés, par l'emploi d'une ruse ou d'une fraude, à ceux avec lesquels il avait été en relation (2).

L'exemple donné par les cités flamandes était trop utile pour ne pas être suivi, aussi les villes du Brabant, c'est à dire Turn-

(1) Voir sur ce curieux épisode, Depping, *Les Juifs dans le moyen âge*, 3ᵉ époque, chap. I, p. 218.

(2) *Table chron. et anal. des archives de la mairie de Douai*. Douai, 1842, in-8°, pp. 34, 128.

hout, Louvain, Lierre, Leeuw, Hérenthals et Anvers conclurent également un accord, par lequel elles s'engageaient à se protéger mutuellement. Deux ans après, en 1263, un terrible incendie éclatait à Anvers et détruisait entièrement la rue des orfèvres, ainsi que le quartier habité par les cardeurs de laine (1).

Les marchands des bonnes villes, malgré les traités qu'on avait fait en leur faveur, et les priviléges qui leur avaient été concédés, n'étaient que trop souvent les victimes de la tyrannie des grands, ou de l'instinct de rapine d'une foule de gens sans aveu, pour lesquels le pillage et le vol constituaient une véritable industrie. On se plaignait surtout, à cette époque, des exactions commises par le receveur du tonlieu de Bapaume, et les Flamands déclarèrent même qu'ils cesseraient de fréquenter les marchés de Troyes en Champagne, si leurs griefs contre l'officier dont il s'agit n'étaient immédiatement redressés (2). Les marins des Cinq-Ports, en Angleterre, leur nuisaient aussi d'une manière sensible, par leurs incessantes pirateries. Ces écumeurs de mer attaquaient non seulement les étrangers, mais aussi leurs propres compatriotes. En 1264, malgré les lettres de sauf-conduit données aux négociants par Henri III, ceux-ci commençaient à s'écarter des ports anglais, et les vins qui s'y vendaient précédemment à quarante shellings y trouvaient des acheteurs au prix de dix marcs; la cire avait également subi une hausse considérable, ainsi que le poivre, le sel, le fer, l'acier et les draps, c'est à dire tous les produits venant du dehors. Le roi alors en guerre contre ses barons, avait longtemps fermé les yeux sur ces excès, espérant empêcher ses ennemis de recevoir des secours. Les pirates dont il avait voulu se faire des auxiliaires finirent toutefois par devenir si incommodes, que le monarque se décida à charger le prince Édouard de les faire rentrer dans l'ordre, ce qui ne se fit pas sans de nombreux supplices (3).

(1) V. Kok, *Vaderlandsch woordenboek*, tweede druk, 8°. Amsterdam, 1785-99.

(2) Saint-Genois, *invent. analyt. des chartes de Flandre*, p. 84. L'endroit où se commettaient ces réactions portait le nom significatif de *coupe-gueule*.

(3) *Chron. Wikes*, pp. 61-65; M. Westm. p. 396; Rymer, *Fœdera*, vol. 1, p. 250, 273, vol. II, p. 821.

L'Italie, dont les champs fertiles furent si souvent ravagés par les gens de guerre, était le théâtre, vers le même temps, d'une lutte acharnée entre les Guelfes et les Gibelins. Manfred, fils naturel de Frédéric II, avait reçu la mission, à la mort de son frère, d'administrer le royaume des Deux-Siciles pendant la minorité de Conrad II, dit Conradin. Obligé de se retirer à la suite d'une révolte excitée par le pape Innocent IV, Manfred reparut bientôt dans le pays, et s'empara du pouvoir au préjudice de son pupille. La cour de Rome, craignant le voisinage d'un ennemi aussi dangereux, s'adressa à Louis IX, et lui présenta la couronne de Naples pour l'un de ses fils. Le roi n'ayant point voulu prêter l'oreille à cette proposition, les agents pontificaux ne se tinrent pas pour battus, et répétèrent leurs offres à son frère Charles, comte d'Anjou et de Provence. Cette fois elles furent acceptées, et Urbain IV fit publier, dans toute la France, une croisade contre Manfred, déjà excommunié par l'église.

Tandis que Charles s'embarquait à Marseille, suivi de ses chevaliers, son armée, commandée par Robert de Flandre, fils de Gui de Dampierre, traversait la Bourgogne et la Savoie, et pénétrait par le Saint-Bernard et le mont Cénis en Italie. Gilles de Trazegnies, alors connétable de France, accompagnait le jeune prince et le guidait de ses conseils. Les croisés s'emparèrent de Verceil et avaient déjà franchi les gués de l'Adda, lorsque le plus redoutable des alliés de Manfred, le marquis Palaviccini, quitta Brescia pour s'avancer contre eux, mais sans réussir à les tenir en échec. Ses domaines furent pillés, et, le 26 février 1266, les Angevins aperçurent enfin l'avant-garde de Manfred, sous les murs de Bénévent.

Charles d'Anjou, qui avait rejoint ses partisans, voulait remettre l'attaque au lendemain, mais il en fut détourné par Gilles de Trazegnies, et la bataille s'engagea avec fureur. Les combattants, commandés de part et d'autre par des chefs habiles et expérimentés, semblaient de forces égales ; un instant l'avantage parut appartenir aux Allemands du parti Gibelin, mais Robert de Flandre et ses chevaliers ayant fait face au brillant escadron commandé par Manfred lui-même, repoussèrent l'ennemi et finirent par le mettre en déroute.

Manfred succomba sous les coups de deux écuyers du comté de Boulogne, et il ne resta plus à Charles d'Anjou qu'à prendre possession du royaume.

Parmi les barons qui entouraient Robert de Flandre, se trouvait un vaillant homme, qui avait nom Allard de Bourgelles. Un jour que Charles d'Anjou, irrité de la résistance obstinée d'un château avait ordonné d'en exterminer tous les habitants, le sire de Bourgelles osa contrevenir à cet arrêt, et fit épargner quelques dames qui s'y étaient réfugiées. Il venait d'être condamné à mort par le souverain, lorsque Robert de Flandre et Gilles de Trazegnies accoururent auprès de Charles, et en reçurent la réponse que le coupable était déjà jugé, et devait se préparer à mourir :

— S'il en est ainsi, illustre seigneur, reprirent alors ses amis, il faudra qu'on le saisisse dans sa forteresse!

Et ils conduisirent Bourgelles au milieu du camp où tous les croisés flamands se rangèrent autour de leur protégé.

— Voilà, s'écria l'un d'eux, voilà la forteresse qui protége les jours du sire de Bourgelles!

Cet épisode, si honorable pour nos hommes d'armes, prouve qu'un cœur généreux battait sous la cuirasse de ces rudes guerriers, et que si un ennemi plein de vigueur trouvait en eux des champions redoutables, ils savaient aussi se montrer généreux envers les faibles, justes et impartiaux envers leurs compagnons.

Pendant que le petit-fils de Marguerite de Flandre s'associait en Italie à la fortune de Charles d'Anjou, la comtesse consacrait ses dernières années à s'occuper des intérêts commerciaux de ses sujets. Dans le voisinage de Damme, au nord de cette ville, se trouvait autrefois un village appelé Monikereede. Lorsque le Zwyn, devint moins praticable, par suite des ensablements, cette localité, située près de la mer, acquit une grande importance, et ses habitants reçurent des priviléges qui y attirèrent beaucoup de navires étrangers. Il paraît que Monikereede commençait déjà, dès le XIIIe siècle, à éveiller l'attention des bourgeois de Damme, car ceux-ci empêchèrent leurs futurs rivaux d'établir un canal vers le Zwyn, et leur firent enjoindre, par ordre de la comtesse, de construire des *waterin-*

gues fort étroites, de façon à ce que ces cours d'eau ne pussent servir au passage des bâtiments de mer. Un des officiers de Marguerite, le chevalier Eustache, possédait encore une part des revenus provenant de certain droit de balance, perçu à Damme; les magistrats de cette ville le lui rachetèrent en 1269.

L'acte le plus ancien où le nom de ville soit attribué à Ostende, date à peu près du même temps ; c'est une charte émanant de la comtesse de Flandre, par laquelle elle permet aux habitants de construire une halle, et d'établir une foire franche (1). Les Ostendais, désirant attirer le commerce du dehors, s'efforcèrent, ainsi que leurs voisins de Damme, d'obtenir la cession des droits seigneuriaux qui appartenaient encore à quelques particuliers. Ils se libérèrent, par exemple, des taxes dues au chevalier Waterman, de Gand; nous les voyons aussi entrer en arrangements avec les gens du Franc et la *wateringue* du sieur Woutermans, dans le but d'élargir un canal de décharge qui venait aboutir au sud de la ville.

Marguerite, qui était intervenue dans ces diverses transactions, régla également ce qu'il fallait payer, pour droit de tonlieu, durant la foire de Thourout. Ce diplôme nous a été conservé, et on en trouvera une traduction flamande dans l'histoire de la Hanse Teutonique, de MM. Sartorius et Lappenberg (2).

La comtesse aplanit aussi les difficultés élevés à l'occasion de la foire de Lille, par les marchands espagnols (3). Dès le commencement du XIIIe siècle, les négociants des villes saxonnes de Brême, Stade, Lunebourg, Quedlinbourg, Halbersstadt, Helmstadt, Goslar, Hildesheim, Brunswick, Hanovre, Wermigerode et autres, s'étaient plaints du défaut de réciprocité qu'ils rencontraient à Gand. Ces débats étaient presque inévitables sous l'empire des institutions féodales, qui régissaient encore la plus grande partie de l'Europe.

Ardenbourg, autre ville flamande, obtint le privilége d'ouvrir

(1) L'ancien écusson de la commune d'Ostende portait d'or à la clef de sable. Ces armes furent brisées en 1303, à la suite d'une rébellion, et remplacées par de nouveaux emblèmes héraldiques, également abandonnés aujourd'hui.

(2) Tom. II, p. 87-88, et les variantes, p. 721.

(3) De Saint-Genois, p. 613.

une foire annuelle, le 11 avril 1268. Cette foire commençait à la Trinité et durait deux semaines; quatre jours supplémentaires étaient réservés au règlement des comptes. Un acte du mois de mai 1269, relatif à la perception du « petit tonlieu » à Bruges, nous offre des renseignements précieux sur les transactions qui s'opéraient à l'intérieur du pays, durant les marchés hebdomadaires.

Il paraît que les droits compris sous ce nom de « petit tonlieu » étaient levés sur tout ce qui se mesurait au *viertal* (1), c'est à dire sur les céréales, les fruits, les légumes, la chaux, etc. On y assujettissait aussi les écuelles, les coupes et les cuillers de bois, les formes pour le fromage, les instruments à teiller, les cylindres servant au blanchissage de la cire, les pilons de mortier, les perches, la chair de porc vendue sur les bancs ou débitée en détail, les peaux et toisons fraîches, la vaisselle de terre, les literies, les toiles à matelas, les traversins, les vans, les écorces d'arbres ou de plantes ligneuses, les cordes et cables, le charbon, le fil de lin et de chanvre, à l'exception de celui de Reims et des environs; le pain, la farine, le gruau, le son, les vieux habits, les fils de laine, trame, chaînes, fils à lisses; le déchet de lin, les étoupes, les poils de chameau ou de vache, ainsi que la laine en suint ou laine grasse, de moutons ou d'agneaux, même en quantité telle qu'elle dût se peser au grand peson. Le tonlieu des chariots, bateaux, charrettes ou bêtes de somme, charriant ou portant blé, fruits, chaux, noix ou quelques-uns des objets ci-dessus désignés, ainsi que celui des chariots chargés de bois de chêne, faisait également partie du petit tonlieu. Il comprenait en outre le droit d'étalage dans la maison aux laines, sur les étaux des bouchers étrangers à l'échevinage, et sur les échoppes de vans, lin, étoupes, pain, farine, gruau, son, mesures à liqueurs, vaisselle en terre cuite et ciboules.

De ce même tonlieu dépendait encore celui du marché du Sablon (aujourd'hui du Vendredi), qui se levait sur les chevaux, les juments, les poulains, les vaches, les taureaux, les bœufs, les génisses, les veaux, les moutons, les agneaux et les porcs,

(1) Cette mesure de capacité équivalait à 43 litres, le quart du *hoed*.

soit en ville soit au dehors, dans tout le rayon soumis à l'impôt. A ces recettes il faut encore ajouter celles qui résultaient d'un droit de sortie (utfaert) sur la bière, et en général sur tous les objets soumis au petit tonlieu (1).

La paix régnait en Belgique, lorsqu'on y reçut la nouvelle que Louis IX avait convoqué ses barons en parlement à Paris, et qu'il avait pris la croix avec ses trois fils, Philippe, Jean et Pierre. Gui de Flandre, déjà associé au comté par Marguerite, résolut d'accompagner son suzerain, et fut autorisé par le pape. à se faire remettre les dîmes levées en Flandre et dans la partie belge des diocèses de Cambrai, de Tournai et d'Arras, afin de subvenir aux frais de l'expédition. Cette campagne, vivement désapprouvée par le sire de Joinville, se termina fatalement pour le bon roi « qui étoit si foible et si débile de sa personne qu'il « ne pouvoit souffrir nul harnois sur lui, ni endurer d'être lon« guement à cheval : » il mourut devant Tunis, le 25 août 1270, laissant une réputation de grandeur, de piété et de désintéressement qu'aucun prince peut-être n'a su mériter au même degré.

Tandis que la flotte française voguait lentement vers la France, ramenant la dépouille mortelle du monarque, quelques marins belges, nouvellement débarqués en Angleterre, y donnaient lieu à de curieux débats judiciaires.

Un Flamand avait été assassiné par quelques-uns de ses compatriotes, sur les bords de la mer, non loin de Stonar. Le bailli de l'abbaye de ce nom en fut informé et, ayant rencontré le frère du défunt, accompagné de quatre amis qui emportaient le cadavre, il les fit jeter en prison. Ils n'en sortirent qu'au bout de trois jours, et on les conduisit devant l'intendant de l'abbé, où ils furent accusés de la mort de leur compagnon. Ils protestèrent énergiquement de leur innocence, récusèrent l'autorité de l'intendant, et demandèrent à être jugés par des magistrats

(1) Warnkœnig. *Hist. de Flandre*, t. IV, p. 73 et suiv. trad. Gheldorf. Cet auteur a publié dans le même ouvrage le tarif du tonlieu perçu sur l'Escaut et la Scarpe, depuis Valenciennes et Douai jusqu'à Rupelmonde, que la comtesse Marguerite arrêta au mois de mai 1271, d'après les informations prises par des prud'hommes qu'elle avait délégués à cet effet. V. tom II, pièces justif. n° XXVI.

municipaux. Simon Wybert, maire de Sandwich, qui assistait au procès, s'avança en entendant ces mots, et réclama les prisonniers, en disant que l'abbé n'avait pas le pouvoir en effet de prononcer condamnation sur les coupables, et que cette prérogative n'appartenait qu'au prieur de l'église du Christ ou à la corporation de Sandwich.

Le juge lui répliqua que les droits de son maître étaient plus anciens que ceux du prieur dont l'autorité venait d'être invoquée, et qu'ils avaient été confirmés par différents rois d'Angleterre; il ajouta que l'abbé n'entreprendrait jamais rien contre les libertés de la ville de Sandwich. Après un moment de tumulte, la procédure fut reprise, et les accusés ayant été déclarés innocents du crime qui leur était imputé furent remis en liberté (1).

Passons du tribunal abbatial de Stonar à la cour du roi de Norwége, et nous assisterons à la fondation d'une puissante cité commerciale, dont le nom reviendra souvent dans nos récits. Les marchands de diverses villes du Nord, après s'être concertés entre eux, sollicitèrent, en 1270, la permission d'établir des comptoirs à Bergen. Cette faveur leur fut accordée, à condition toutefois que le séjour des étrangers serait limité aux mois d'été, et ne se prolongerait pas au delà du vingt-quatre septembre. Les bourgeois de Bergen ne pouvaient leur louer des locaux pour plus de six semaines, mais ce délai, évidemment insuffisant puisqu'il laissait à peine le temps de déballer les marchandises ou d'empaqueter les objets destinés à être exportés, fut bientôt doublé. Ces relations avec l'Allemagne, à peine nouées, furent considérées bientôt comme si avantageuse à la Norwége, que des établissements permanents ne tardèrent pas à être accordés aux nouveaux venus.

Vingt et une grandes factoreries, dont chacune pouvait contenir une centaine de marchands avec leurs serviteurs, s'élevèrent peu à peu autour du pont de Bergen. On y rencontrait des bourgeois de Lubeck, de Hambourg, de Rostock, de Brême et de Daventer, qui tous contribuaient à la garde de la ville, et aux dépenses de construction et de réparation des édifices affec-

(1) Chron. W. Thorn.

tés à leur commerce. Ils importaient du lin, des draps belges, des blés, de la farine, des biscuits, et recevaient en échange du beurre, du saumon, de l'huile de poisson, des pelleteries et du bois de diverses essences. Ils ne sortaient pas, au reste, de la ville de Bergen, et le négoce avec l'intérieur du pays était entièrement entre les mains des nationaux (1).

L'exportation des draps belges vers le Nord, déjà considérable, ne se faisait pas seulement sur les navires de la Hanse, mais aussi par l'entremise des Danois. Il existe une charte du roi Éric, de 1271, par laquelle ce prince permet à quelques-uns de ses sujets de faire le commerce en Flandre, et d'y importer des vivres, des chevaux et autres marchandises (2), en échange des laines manufacturées qu'ils y achetaient. Un octroi du même genre fut accordé aux Jutlandais, par leur duc Waldemar, qui renonça en outre au droit d'épave, dont l'application rigoureuse arrachait aux naufragés leurs dernières ressources (3).

Les négociants du Nord de l'Europe affluaient à Bruges, lorsqu'un dissentiment passager avec les autorités locales vint entraver momentanément leurs opérations. Nous avons déjà dit que le sire de Ghistelles, dès une époque assez reculée, percevait un droit de balance, dit *effegelt*, sur les marchandises soumises au pesage; il vendit ce fief, en 1272, à Jean Danwilt et, peu de temps après cette transaction, les commerçants étrangers se plaignirent que les peseurs (wegers) se faisaient payer plus qu'il ne leur était dû. Leurs griefs n'ayant pas été redressés immédiatement, les mécontents quittèrent Bruges pour se fixer à Ardenbourg. La comtesse Marguerite et son fils Gui intervinrent dans la querelle, et firent cesser les murmures en établissant deux bureaux de pesage, dirigés par des gens assermentés (4). Le désaccord cessa, grâce à ces sages dispositions, et le

(1) Torfæi. *Hist. Norweg.* vol. I, p. 72; vol. IV, p. 352; *Bertii Rer. Germ.* L. III.

(2) Terpager, *Ripæ Cimbr.* p. 688; *Dan. interpr. ap. Golthen, Beskr. over Ribe*, pp. 161-162.

(3) Dreyer, *Specim. de Naufr.* p. LXXXI-II.

(4) L'un de ces bureaux se trouvait au grand marché, à Bruges, et l'autre était situé place de la Grue, dans la même ville Voy. Gailliard. *De Ambachten en neringen van Brugge*, p. 190.

marché de Bruges reprit toute son animation, en même temps que son étonnante activité.

Les questions commerciales, traitées si négligemment par les premiers souverains du pays, commençaient à exercer une influence prépondérante sur les relations politiques des États européens. Telle était la protection dont les marchands jouissaient en Belgique, que bien que la comtesse de Flandre eut rompu ses relations avec l'Angleterre en 1272, un négociant Gallois ne s'en présenta pas moins à la foire de Lille, et, comme on voulait l'inquiéter, il s'adressa à la cour de France et fit condamner la comtesse à une amende considérable (1). Marguerite de Flandre n'avait usé cependant que du droit de représailles, car le roi d'Angleterre, Édouard Ier, lui refusait le paiement du fief de six cents marcs concédé par ses prédécesseurs aux descendants de Baudouin le Pieux. Elle ne se tint pas pour battue et, malgré la condamnation dont elle venait d'être frappée, elle fit saisir un grand nombre de navires anglais et irlandais. Les haines s'échauffèrent de part et d'autre, particulièrement parmi les populations maritimes, et les pêcheurs flamands livrèrent un combat naval à leurs rivaux durant lequel ils leur tuèrent 1,200 hommes (2). Des conférences s'ouvrirent alors à Montreuil-sur-Mer, entre Gui de Dampierre et Édouard Ier, où il fut convenu de se faire des restitutions réciproques (3), et de rétablir la liberté du trafic entre les deux pays.

Ces stipulations, malgré toute leur utilité, ne furent guère respectées, et de nouveaux actes d'hostilité se commettaient chaque jour. La mer n'était pas sûre, et le rivage offrait également des dangers, ainsi qu'on en jugera par les faits suivants.

Quelques marins de Nieuport, qui s'étaient rendus sur les

(1) Le jugement était basé sur ce que Marguerite de Flandre avait fait publier que chacun pourrait aller à la foire et en revenir sain et sauf. Le marchand réclama le bénéfice de cet acte, conçu en termes généraux. Voy. Beugnot, *les Olim*, t. I, p. 914.

(2) Rymer, *Fœdera*, *Conventiones*, etc.

(3) Ces restitutions furent réglées par une commission composée de quatre marchands anglais choisis par les Flamands, et de quatre marchands flamands élus par les Anglais.

côtes de la Grande-Bretagne pour s'y livrer à la pêche, crurent pouvoir débarquer à Berwick pour sécher leurs filets et faire des vivres, d'autant plus que la paix venait d'être signée. Ils descendirent à terre, au nombre de vingt-deux (1), et se trouvèrent bientôt en présence du seigneur de Northam, qui les fit arrêter par ses hommes d'armes, et mettre aux fers. La comtesse se vit forcée d'écrire à diverses reprises afin d'obtenir leur mise en liberté.

Des négociants de Bruges, parmi lesquels nous citerons Jean de Wuhe, Jean Renghiers et Guillaume Leken, se virent enlever leurs marchandises par des pirates, et portèrent leurs réclamations par devant le corps échevinal, qui les firent parvenir jusqu'à Édouard Ier.

Cette situation se prolongea durant plusieurs années, mais, telle était la puissance industrielle de la Flandre, que les Anglais, tout en cherchant à nuire à leurs voisins, se voyaient obligés de continuer leurs relations avec eux, même durant la guerre. Dès le 30 mai 1275, Édouard Ier permit l'envoi d'une grande quantité de sacs de laine en Flandre, malgré la prohibition. Ces exportations se faisaient alors par l'intermédiaire d'expéditeurs étrangers, généralement Italiens, tels que les Francisco, les Falconi Clarissimi et les Hugelino Campo, dont le nom se retrouve dans plusieurs chartes. Les Anglo-Saxons proprement dits n'avaient encore que des notions assez confuses sur le commerce, qui était, comme nous l'avons déjà fait observer, tout à fait passif de leur côté. Nous en donnerons pour preuve la singulière missive envoyée par les habitants de Lynn à Édouard Ier, dans laquelle ils se plaignent du prix croissant des vivres. Après avoir exprimé leurs doléances sur ce fait, ils en cherchent la cause, et l'attribuent aux achats faits chez

(1) Ils sont cités dans les lettres écrites par la comtesse pour réclamer leur mise en liberté; voici leurs noms : Wateken, Michaël Bon Welino, Jean Pilifer, Walter de Brabant, Renondus Anglicus, Nicolas de Boidekins, Hoebre Baldwin, Henri Havenare, Surinc Baneken, Alverdon, Halverinus Nikelare, Jean Gomay, Micus Moytel, Michaël Scot, Copin Stabard, Wileken Hategout, Haveken Wall, Lippen, Haneken, Willes Scot, Havelrinus Meulenare, Jean Mons, Havelrinus Weerde.

eux par des Calaisiens, des Brabançons et des Frisons, qui *payent de fortes sommes pour les denrées qu'ils exportent*, ajoutent-ils, *sans importer de marchandises en échange*.

L'argent une fois reçu, n'avait plus, comme on le voit, qu'une valeur nominale pour les bons habitants de Lynn, qui trouvaient fort mauvais qu'on les dépouillât, au prix coûtant.

CHAPITRE XIII

La monarchie française au XIIIe siècle. — Marie de Brabant et le poète Adenès. — Les Brabançons en Bohême. — La guerre de la vache. — Voyages de Jean Ier. — Les intrigues de Pierre de la Brosse. — Réformes à Louvain. — Échevins et Templiers. — La gilde bruxelloise. — Agrandissement de la ville de Gand. — Persécution des Lombards. — Les rentes de la comtesse Isabeau. — Situation critique de la Flandre. — Politique imprévoyante de Gui de Dampierre. — Du système des corporations. — Démêlés avec l'empire. — Travaux publics. — Avénement de Philippe le Bel. — Bataille de Woeringen. — Le duc de Brabant, bourgeois de Cologne. — Hasselt au XIIIe siècle. — Ordonnances fiscales de Philippe le Bel. — L'étape des laines à Dordrecht. — Maladie épidémique à Liége et à Huy. — Priviléges accordés à l'abbaye des Dunes et à la ville de Ruremonde. — Règlement sur la foire de Thourout. — Normands et Gascons. — Guerre avec la France, et ses conséquences commerciales. — Emprisonnement du comte Gui.

Tandis que les grands vassaux, ruinés par les guerres, se dépouillaient de leurs droits pour les abandonner aux Communes, la monarchie française, consolidée par les vertus de Louis IX, acquérait peu à peu cette puissante unité qui allait la rendre si formidable. Philippe III venait à peine de se faire couronner, en août 1271, qu'il recueillait le magnifique héritage des comtes de Toulouse et de Poitiers, c'est à dire le Toulousain, le Querci, le Rouergue, l'Agénais, la Provence, le Poitou, l'Auvergne, l'Aunis, l'Angoumois et la Saintonge.

Le roi Philippe, veuf d'Isabelle d'Aragon, épousa en secondes noces, en 1274, Marie, sœur de Jean, duc de Brabant. La reine, raconte Guillaume de Nangis (1), était « sage, belle, excellente, » et faisait l'ornement de la cour de France, où elle se plaisait à protéger les savants et les poètes. Parmi ces derniers on remarquait un Brabançon, Adam ou Adenès, le « roi des ménestrels, » trouvère célèbre, auquel on doit l'un des meilleurs romans de chevalerie, celui de *Berte aus grans piés*, et les poèmes de *Cléomadès*, des *Enfances d'Ogier* et du *Bueves de Comarchis* (2). Le duc de Brabant, Jean I[er], n'aimait pas moins que sa sœur les arts et les lettres, et son règne forme l'une des époques les plus brillantes de l'histoire de cet antique duché, dont la bannière avait flotté sur tant de champs de bataille.

Trois ans après avoir reçu l'investiture de ses États, le jeune prince, doué d'un esprit belliqueux et chevaleresque, avait commencé sa carrière militaire en envoyant des troupes brabançonnes au roi de Bohême, Ottocare Przémilas II, alors attaqué par Étienne IV, roi de Hongrie (3). Il eut ensuite quelques démêlés avec l'évêque de Liége, rendit hommage, en 1273, au nouveau roi des Romains, Rodolphe de Hapsbourg, et semblait vouloir continuer l'œuvre de réforme commencée par Henri III, quand il se vit entraîné dans une misérable querelle qui coûta la vie à des milliers d'hommes, et occasionna la destruction d'un grand nombre de villes et de villages.

Jean de Halloy, bailli du Condroz, avait fait pendre un paysan qui avait volé une vache à un bourgeois de Ciney. Ce paysan était de Jallez, village dépendant de la terre de Gosne, dont le seigneur apprit avec indignation qu'on avait fait exécuter un de ses vassaux. Il prit aussitôt les armes, et alla ravager les terres de ceux qui avaient attenté à ses droits. Le seigneur de Falais ayant été tué durant cette guerre privée, son fils Richard vint implorer la protection du duc de Brabant. Jean I[er] accepta

(1) *Vita Philippi*. Il en existe une traduction française dans le II[e] vol. de la *Collection de Mémoires* de M. Guizot.

(2) Voy. sur Adenès la notice de M. P. Pâris, dans le tom. XX de l'*Histoire littéraire de France*.

(3) *Annal. ecclés.* de Raynaldus, *ad ann.* 1271, XIV, p. 185 et suiv.

l'hommage du baron dépossédé, marcha sur Falais, alors menacé par les habitants de Huy et du Condroz, et les força à lever le siége.

Bientôt la guerre prit plus d'extension ; les comtes de Namur et de Luxembourg joignirent leurs forces à celles des Brabançons, s'emparèrent de Waremme, enlevèrent Ciney à l'évêque de Liége, battirent les Dinantais et les poursuivirent jusqu'au pied des remparts de leur ville. On finit cependant par se fatiguer de cette longue lutte, qui avait reçu le nom de *guerre de la vache* à cause de son origine et la paix se fit en 1275, après une grande effusion de sang.

Quelques mois s'étaient à peine écoulés depuis la cessation des hostilités, que Jean I[er] se remettait déjà en campagne, accompagné de son frère Godefroid et de plusieurs seigneurs brabançons. Le roi de France, Philippe III, venait de l'appeler auprès de lui au moment de partir pour la Castille, afin d'y défendre les droits des enfants de don Fernand de la Cerda et de Blanche de France, méconnus par les *Cortès*, qui voulaient assurer la couronne à un prince national, don Sanche le Brave.

Au retour de cette malheureuse expédition, à la suite de laquelle le duc de Brabant fut armé chevalier, celui-ci voyagea en Allemagne, en Angleterre, en Bretagne, dans le Poitou, la Gascogne, la Champagne et la Bourgogne, et ne revint dans ses États que pour châtier le sire de Heusden, accusé par les habitants de Bois-le-Duc d'avoir levé des taxes illégales sur les négociants de cette ville (1). L'état des affaires à la cour de France, où un orgueilleux favori, Pierre de la Brosse, cherchait à nuire à la reine Marie, réclamait d'ailleurs la présence du prince brabançon.

Pierre de la Brosse, chambellan du roi, jouissait depuis longtemps de toute la confiance de son maître, et craignait l'influence de la jeune épouse de Philippe III. Le dauphin, né d'un premier mariage, étant mort presque subitement, Pierre répandit le bruit que le prince avait été empoisonné, et dirigea tous

(1) A. Henne, *Jean I[er], dit le Victorieux*, dans le *Trésor national*, tom. IV, p. 157.

les soupçons vers la reine, qu'il accusait de vouloir assurer la couronne à ses propres enfants. Près de deux ans s'écoulèrent sans que le crédit du favori parut diminué, mais les grands, et surtout le comte d'Artois et le duc Jean de Brabant, frère de Marie, ne cessèrent de travailler à la perte de l'ambitieux chambellan, qui fut enfin arrêté, incarcéré à Vincennes et condamné au gibet. Quelques auteurs attribuent au duc de Brabant une intervention plus directe; ils supposent, d'après des récits que nous croyons peu authentiques, que la reine Marie en appela au duel judiciaire contre son accusateur, et que Jean Ier vint défendre en personne, les armes à la main, l'innocence de sa sœur, mais cet épisode tragique nous paraît peu vraisemblable.

Jean Ier, tout en fréquentant les cours étrangères, ne négligeait pas les intérêts des bonnes villes du Brabant. Les Louvanistes, après avoir été longtemps soumis à un impôt fixe, avaient reçu l'autorisation de se taxer eux-mêmes, par délibération des échevins, toutes les fois que la nécessité semblerait l'exiger. Cette mesure, qui n'aurait eu rien de vexatoire si les bourgeois avaient été convenablement représentés au conseil, devenait arbitraire en présence d'un corps échevinal privilégié, dont les membres n'étaient pas assujettis eux-mêmes au payement des contributions qu'ils étaient chargés de voter. Le duc comprit qu'il y avait là matière à abus, et, pour y remédier, il stipula que les échevins payeraient la maltôte ainsi que leurs concitoyens. Les Louvanistes lui durent encore une autre réforme, non moins utile. Il abandonna ses droits de balance sur les laines, et renonça à la perception des impôts que ses prédécesseurs faisaient lever à la halle au seigle. On lui attribue aussi un règlement de police concernant les ouvriers, l'un des premiers dont il soit fait mention dans notre pays. Nous y voyons que le salaire des journaliers ne pouvait s'élever au delà de dix deniers, et qu'ils commençaient et finissaient leur travail au son de la cloche. La corporation des drapiers payaient annuellement au duc une somme de deux cents livres; deux hommes, nommés à cet effet par le maïeur, les échevins et les jurés, étaient chargés de la recueillir à domicile. Il se faisait alors un grand commerce de draps dans l'ancienne

cité brabançonne, d'où ces étoffes étaient expédiées à l'étranger (1).

L'industrie des draps et des toiles, toujours florissante en Belgique, amena la création à Louvain, en 1280, d'une espèce de communauté religieuse, celle des « Bogards. » Elle se composait de laïcs, qui habitaient sous le même toit, s'astreignaient à une discipline toute monacale, et gagnaient leur vie en travaillant de leurs mains. Dégagés de tous soucis, sans famille, ces laborieux cénobites ne tardèrent pas à faire une concurrence redoutable aux autres ouvriers, et il s'ensuivit de nombreuses réclamations. L'autorité se vit enfin forcée d'intervenir dans le débat, en limitant le nombre des « Bogards, » qui furent obligés de supprimer la plupart de leurs métiers à tisser. Ils se maintinrent cependant jusqu'en 1468, époque à laquelle ils se confondirent avec les Franciscains.

Les priviléges concédés aux couvents donnèrent lieu, dans maintes circonstances, à des démêlés commerciaux. Pour n'en citer qu'un exemple, une discussion de ce genre s'éleva, vers la fin du XIIIe siècle entre les frères de la maison du Temple, à Ypres, et les échevins de cette ville, au sujet des vins que l'on vendait « à broque » c'est à dire en détail, sur le territoire des Templiers. Ce différend fut aplani par Godefroid de Vicherio, visiteur général de la milice du Temple en France et en Angleterre, qui engagea ses confrères à renoncer au débit du vin par « broque, » sauf à continuer à le vendre en gros et par pièces.

Pour en revenir au Brabant, nous trouvons, en 1281, la première mention de la « Gilde » bruxelloise, bien que cette institution soit incontestablement plus ancienne. La « Gilde, » de la draperie, fondée à une époque qu'il serait difficile de déterminer, formait une corporation puissante, dont patriciens et plébéiens étaient également admis à faire partie. Ses membres ne se livraient qu'au commerce en grand, occupation à laquelle on n'a attaché que dans des temps postérieurs des idées de dérogeance; ils ne pouvaient être artisans ni détaillants, et payaient

(1) Les draps de Louvain furent saisis et confisqués, tant en Hollande qu'en France, à quelque temps de là; mais Jean Ier indemnisa ses sujets des pertes qu'ils avaient subies. Voy. Piot, *Hist. de Louvain*, tom. I, p. 182.

un droit d'entrée assez fort. L'importation des laines d'Angleterre ou d'Irlande, et en général de toutes les matières nécessaires à la fabrication des tissus; l'envoi de draps ou d'autres étoffes en France, en Allemagne, en Lombardie; l'armement des vaisseaux, le change des monnaies et d'autres opérations de cette nature étaient permises aux frères de la «Gilde,» sans qu'elles entraînassent, à l'égard de ceux-ci, la perte de leurs titres et de leurs droits nobiliaires. La direction suprême de ce corps était confiée à deux doyens, *decani guldæ*, et à huit personnes qu'on appelait tout simplement « les huit de la Gilde. » Tous les métiers qui contribuaient à la fabrication des draps étaient placés sous la surveillance de ce tribunal (1).

Bruxelles envoyait ses produits aux grandes foires de Champagne et de Brie, d'où ils se répandaient dans le reste de la France et jusqu'en Italie. Dans le règlement somptuaire de la cour du Dauphiné, il est alloué à la princesse une somme de cent florins d'or pour des vêtements en drap de Bruxelles, tandis que ses demoiselles de compagnie recevaient des draps de Louvain pour une valeur de 72 1/2 florins. Plus tard, les Bruxellois excellèrent à teindre les draps en rouge écarlate: ils possédaient déjà une halle dès le XIIIe siècle.

Pendant que le Brabant se couvrait d'ateliers, les communes de Flandre continuaient à progresser. La ville de Gand, remarquable par son activité manufacturière, reçut un accroissement considérable en 1277. Ses échevins firent l'acquisition, au nom de la cité, des terrains situés entre Saint-Bavon et le Pont-Neuf (Nieuwe Brugghe), ainsi que de ceux qui s'étendent entre l'Escaut et la Nouvelle-Lys, vers Bruges. La comtesse leur céda ses droits sur ce territoire pour la somme de 4,500 livres de Flandre.

Cette princesse, qui abandonnait alors les soins du gouvernement à son fils Gui, ne fit pas toujours aussi bon usage de l'autorité, et se prêta, la même année, à l'exécution d'une mesure qui nuisit beaucoup au commerce, et posa de dangereux précédents. Le roi de France, Philippe III, n'ayant pas renoncé à son projet de détrôner don Sanche de Castille, avait besoin d'argent pour

(1) Henne et Wouters, *Hist. de la ville de Bruxelles*, tom. I, p. 49.

cité [illegible] résolut, afin de s'en procurer, de faire
ger [illegible] en un seul jour, tous les banquiers et
[illegible] les forcer à se racheter à prix d'or. On
[illegible] France qu'en Flandre, et on leur extor-
[illegible] parisis ou 120,000 florins d'or (environ
[illegible] dont Gui de Dampierre reçut sa part. A ce
[illegible] furent déclarés innocents, et eurent la
[illegible] leurs affaires.

[illegible] dont le règne en Flandre réclame une étude
[illegible] en 1278, à la comtesse Isabeau, sa femme,
[illegible] Winendale, de la ville de Thourout, et d'une
[illegible] livres à percevoir sur le tonlieu de Damme.
[illegible] par ses lettres du 5 avril 1285, lui concéda
[illegible] ainsi qu'à Jean de Namur, leur fils, la faculté de
[illegible] aliener les terres d'alluvion qui se formaient insensi-
[illegible] métier de Bruges. Cette dernière charte est curieuse,
[illegible] démontre que les ensablements qui devaient finir par
[illegible] ports commençaient déjà à acquérir quelque impor-
[illegible] sur les côtes (1).

[illegible] comte Gui succéda à sa mère Marguerite, en 1280. Son [illegible] au pouvoir, qui fut le signal de tant de commotions [illegible], fut marqué par un fâcheux événement, présage [illegible] de l'ère de malheurs et de gloire qui s'ouvrait alors [illegible] la Flandre. La Halle de Bruges, bâtie en bois comme la [illegible] des constructions de ce temps, remplie de marchan[illegible] et contenant en outre, trésor plus précieux, toutes les [illegible] communales octroyées à la cité, devint la proie des [illegible] (2).

Le comté se trouvait alors dans l'état le plus critique, car une révolution sociale s'y préparait lentement, et, en présence des partis hostiles qui commençaient à s'y dessiner l'exercice de l'autorité réclamait non seulement une grande énergie, mais aussi une prudence et une discrétion dont le nouveau seigneur ne paraissait point doué.

(1) Il existe des actes semblables de Jean Ier, duc de Brabant, qui permettent de rendre à la culture certaines terres alluviales. Voy. le *Codex diplomaticus* de Van Heelu.

(2) Despars, *Cronyke van Brugghe.*

La classe moyenne, trop faible d'abord pour exercer aucun pouvoir, n'avait pas encore été admise à participer à l'administration municipale, concentrée tout entière entre les mains de quelques familles puissantes, dont les membres, élus à vie, se succédaient dans l'échevinage. Devenue plus ambitieuse à mesure qu'elle s'élevait par le travail, elle commençait à réclamer sa part d'influence, comme elle supportait déjà le poids des affaires publiques. Les mécontents, fort nombreux parmi les corps de métiers, se sentaient d'autant plus forts qu'ils s'appuyaient sur les sympathies du peuple, toujours prêt à se mêler à ces querelles.

Le comte résolut de favoriser ce mouvement, à l'aide duquel il espérait battre en brèche cette « aristocratie de clocher » dont il redoutait l'ambition. Il commença par modifier la magistrature échevinale de Gand, dont les trente-neuf membres, dépouillés de leurs priviléges, appelèrent de sa décision au roi de France, Philippe III. Ce dernier, qui ne demandait pas mieux que de se créer des partisans en Flandre, fit droit à la requête qui lui était présentée, et rétablit les « Trente-neuf » dans leurs droits et prérogatives. Gui, au lieu de chercher à se rendre populaire en s'assurant l'appui de la bourgeoisie, commit alors une grande faute politique, qui lui aliéna ses véritables alliés, et lui prépara d'amères déceptions. Il voulut s'occuper lui-même de l'administration financière des villes, et se fit donner, par le roi, un mandement en vertu duquel les échevins et jurés étaient obligés de rendre compte annuellement de leur gestion.

Cette prétention, accueillie avec une extrême méfiance par tous les partis, produisit bientôt ses fruits. Une émeute éclata à Bruges, et ne fut pacifiée qu'après un combat sanglant, à la suite duquel Jean Koopman, Lambert Lam, Baudouin Pierre, Jean et Lambert Danwelt perdirent la vie dans les supplices. L'esprit de révolte, comprimé à Bruges, se ranima peu de temps après à Ypres. Les échevins de cette ville avaient rendu plusieurs ordonnances concernant les drapiers et tondeurs de laine, auxquelles ceux-ci refusaient de se soumettre. Tous les gens de métier et le commun peuple prirent fait et cause pour ces derniers, et descendirent en armes sur la place. Le comte de

continuer la guerre. Il résolut aide d'une troupe de
arrêter comme usuriers, en un monde, aux magistrats
trafiquants italiens, et de les a les drapiers, les tisse-
s'empara d'eux, tant en Fra une amende de 500 livres,
qua 60,000 livres parisis des échevins et de leurs
1,500,000 francs) dont le prévenir de nouvelles dis-
prix, les « usuriers » division du travail entre les
liberté de reprendre le corporations furent séparés, et
Gui de Dampierre, elles ne pouvaient franchir.
particulière, fit don alors par les représentants des
du manoir de Win nir par triompher, et par introduire
somme de mille ans l'organisation municipale. Il sera
Le même prince eux comprendre ce qui va suivre, de
également, ain l'ensemble de ces institutions. Cha-
vendre et d'ali se composait d'apprentis, de com-
blement au Ces derniers, qui avaient passé par les
car elle dé recevaient leur brevet qu'après avoir
ruiner no et donné des preuves matérielles de
tance su sévères réprimaient les falsifications de
Le radition formait la base du code industriel
avéne
pol corporations, envisagé au point de vue éco-
si d'incontestables défauts. Les maîtres, dont
constituaient un véritable monopole, avaient un
à rester aussi peu nombreux que possible, afin
gains; ils exploitaient leurs apprentis aussi
le pouvaient, maintenant les marchandises à
et s'opposaient systématiquement à tout perfec-
à moins que la concurrence étrangère ne les forçât
l'amélioration d'un procédé de fabrication ne s'exé-
que par des opérations variées, et l'inventeur,
des règles établies, s'exposait la plupart du temps à
des priviléges déjà concédés, source d'interminables

des corporations, vicieux dans ses rapports avec
et l'industrie, se présente sous un aspect bien
comme institution politique et sociale. Il contribua, il
à entretenir les dissensions intestines, mais, d'un autre

formidables armées d'ouvriers, unis par les ...ue fraternité, dont les efforts repoussèrent l'ennemi loin de nos frontières. La nation, maî... même, était toujours prête au combat, soit pour ... libertés menacées, soit pour résister à l'invasion; ... venait à peine de retentir que déjà la foule se rangeait ... place publique, autour de ces étendards précieux, qui lui ...laient ses travaux, ses joies, ses douleurs et ses espérances. En temps de paix, l'influence des Métiers était non moins remarquable. Jaloux de se surpasser les uns les autres, ils élevaient alors ces belles constructions, encore admirées de nos jours, dont chaque pierre reproduit un symbole, et où l'architecte semble avoir épuisé tout son art; ils subsidiaient les sculpteurs et les peintres, faisaient un musée de chacune de leurs salles de réunion, et rivalisaient avec les princes en munificence et en libéralité. On peut donc leur pardonner, en faveur de leur patriotisme, les abus auxquels ils ont donné lieu, d'autant plus que l'état de la société, durant le moyen âge, rendait de telles fautes presque inévitables.

Le comte de Flandre venait à peine de rétablir l'ordre à Ypres et à Bruges, qu'il encourut l'inimitié du roi de Germanie, pour avoir négligé de lui prêter hommage. Rodolphe de Hapsbourg, bien qu'il eut permis à ses sujets, en 1283, de fréquenter les foires de Flandre, était fort mal disposé à l'égard des Dampierre, et chercha à leur enlever les fiefs d'empire pour les adjuger à Jean d'Avesnes; celui-ci n'était pas cependant en mesure de profiter de cette donation, qui n'entraina aucun effet en ce moment. Au milieu de tous ces troubles, les travaux publics n'étaient pas abandonnés en Flandre. On canalisa la Dendre, en 1285, depuis Grammont jusqu'à Alost. Un grand nombre de petits canaux reliait les villes entre elles, et les Gantois avaient déjà toute une flottille de bateaux sur l'Escaut et sur la Lys, par lesquels ils communiquaient avec le Rhin et la Meuse. Indépendamment de ces relations commerciales par eau avec l'Allemagne, il existait, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, une voie de raccordement par terre entre Gand et l'Empire. Elle se dirigeait de Gand vers Bruxelles, et passait par Maestricht, Fauquemont et Juliers. Une des

portes de Maestricht conserve encore, de nos jours, le nom de « Porte de Cologne » et, non loin de cette dernière ville, on signale une « Porte de Bruxelles » tout à fait distincte de celle de Tongres.

Quelque temps avant l'avénement de Philippe le Bel au trône de France, le comte Gui s'était brouillé de nouveau avec les magistrats de Gand, dont il voulait contrôler l'administration. Les trente-neuf, condamnés d'abord par Philippe III, se virent bientôt soutenus par son successeur, qui réclama l'exécution du traité de Melun, et chercha à envenimer, par tous les moyens, le désaccord qui s'était manifesté entre le prince flamand et ses sujets. Indépendamment des craintes que lui inspirait la politique ambiguë du monarque français, Gui avait encore d'autres sujets d'inquiétude : ses deux gendres, le duc de Brabant et le comte de Gueldre, venaient de se déclarer la guerre, et se disputaient la succession de Waleran III, duc de Limbourg. Jean Ier réclamait cette province en vertu de la cession qui lui en avait été faite pour la somme de 32,000 marcs (1) par Adolphe de Berg, héritier naturel du duché, tandis que le comte de Gueldre faisait valoir les droits qui lui avaient été conférés en vertu du testament d'Ermengarde, fille de Waleran III.

Après de longues contestations, durant lesquelles les deux partis ravagèrent impitoyablement la contrée, le duc de Brabant rencontra ses ennemis près du château de Wœringen, sur les bords du Rhin. Il avait à combattre les troupes réunies de l'archevêque de Cologne, du comte de Luxembourg, de Waleran de Fauquemont et de Renaud de Gueldre. Les vaillantes milices brabançonnes étaient accourues à la défense de leur prince, et, à côté de la grande bannière ducale, portée par le sire de Grez, on voyait flotter les drapeaux des villes de Louvain, de Bruxelles, d'Anvers, de Tirlemont, de Malines, de Jodoigne et de Breda. La bataille s'engagea de grand matin, le 5 juin 1588, et se prolongea jusqu'à trois heures de l'après-midi, avec un indicible acharnement. Le comte de Luxem-

(1) Voy. Van Heelu et le *Codex diplomaticus* donné par M. Willems à la suite de cette chronique.

bourg y fut tué, après avoir lutté corps à corps avec le duc Jean, qui fut deux fois renversé de cheval, et combattit avec une intrépidité héroïque. La victoire, longtemps disputée, finit par rester à celui-ci, et l'archevêque de Cologne ainsi que le comte de Gueldre furent faits prisonniers par les compagnons du prince. Ce dernier, en arrivant à Cologne, y fut reçu comme un libérateur. La prise et la destruction du château de Wœringen rendait la liberté au commerce, et faisait la joie des habitants de cette ville, qui décernèrent au duc de Brabant le titre de bourgeois de leur cité, et lui firent don d'une belle habitation, nommée depuis *la cour de Brabant*, avec droit de franchise et d'asile (1).

On n'essaya plus de contester à Jean I[er] la possession du Limbourg, et cette province ne fut plus séparée du Brabant. Son futur chef-lieu, Hasselt, n'était alors qu'un simple bourg, auquel Arnoul VII, comte de Chiny et de Loos, venait d'accorder une charte de commune semblable à celle de Liége. Cette localité naissante fut entourée de murs par Arnoul VIII, en 1282, et ce prince lui donne déjà le titre de ville ou d'*oppidum* dans un diplôme daté de 1296 (2).

Gui de Flandre, après avoir cherché vainement à pacifier ces différends, voyait s'empirer chaque jour ses propres affaires. Toujours en lutte avec les trente-neuf, son autorité s'affaiblissait rapidement, d'autant plus que Philippe le Bel, agissant dans l'intérêt du comte Robert d'Artois, cherchait à se former un parti en Flandre en obtenant l'affection des riches, déjà connus sous le nom de « gens du lys (leliaerts), » et qui appuyaient de toute leur influence les plans de conquête du monarque français.

Dès les premières années du règne de celui-ci, on vit paraître diverses ordonnances importantes, qui ne tendaient à rien moins qu'à l'établissement d'un despotisme légal et fiscal presque absolu. Le premier de ces décrets fut publié en 1289;

(1) Cette résidence était située près de la cathédrale, dans la rue dite *Am Hof*; son emplacement est occupé actuellement par deux maisons portant les n[os] 2119 et 2120.

(2) Miræus, tom. I, p. 778.

il portait que les monnaies royales devaient être reçues dans tout le royaume, au cours légal, et que les monnaies des barons ne seraient désormais admises que dans leurs domaines, mesure qui équivalait à la proscription de l'argent étranger. Philippe le Bel espérait, en agissant ainsi, donner à la royauté une apparence extérieure de centralisation, mais il compromit les résultats de cette conception en se croyant le pouvoir de modifier l'alliage des pièces d'or et d'argent. Il se contenta d'abord d'altérer la valeur des deniers parisis et des petits tournois, puis il émit bientôt de nouvelles monnaies, nommées *nantois*, *nane-mitois* et *mailles blanches*. Les marchands étrangers, qui avaient l'habitude d'apporter leurs espèces en Flandre, se virent contraints de renoncer à cette pratique, et la monnaie même du comte n'eut plus cours, parce que celle du roi, dont l'alliage était le même, offrait une valeur conventionnelle plus élevée. Le commerce du pays en souffrit profondément. Un grand nombre des nouvelles pièces mises en circulation par Philippe le Bel, furent battues en Belgique. On trouvera dans le recueil des anciennes ordonnances des rois de France plus de vingt mandements de ce roi, adressés aux officiers de l'hôtel des monnaies de Tournai. La plupart de ces mandements sont relatifs à la valeur que les officiers de cet hôtel pouvaient donner des matières premières qu'on leur apportait, et que le souverain fixe à plus haut prix que dans les ateliers monétaires du centre du royaume, afin d'attirer les marchands. Pour donner une idée des pertes que le commerce subissait par les variations constantes du taux auquel il fallait recevoir les monnaies royales, nous nous contenterons de citer un fait, rapporté par un historien de Tournai. Un jour, tandis que le parisis valait trois deniers et le gros trente et un deniers en cette ville, survint une baisse qui fit tomber le gros à dix deniers et le parisis à un denier. Les détenteurs subirent donc, d'un moment à l'autre, une perte de deux tiers sur la valeur des espèces qu'ils avaient en leur possession (1).

Philippe le Bel, par la mise en vigueur de ces ordonnances, levait en réalité une véritable taxe sur les marchands de Flan-

(1) Pontrain, *Hist. de la ville et cité de Tournai*, tom. I, p. 211.

dre. Il ne s'arrêta pas en si beau chemin, et voulut suivre l'exemple de son prédécesseur en faisant arrêter les Lombards.

L'ordre fut exécuté par les gens du roi, à l'insu du comte Gui, qui, cette fois cependant, réclama contre cet abus d'autorité.

L'exécution successive de ces ordonnances fiscales, si contraires aux intérêts du comté, y causèrent d'autant plus de perturbation que les Flamands venaient de perdre l'étape des laines anglaises, transférée à Dordrecht par les ordres du roi Édouard Ier. Quelques démêlés entre celui-ci et le comte Gui avaient amené ce changement, dont les sujets britanniques souffraient également, car leur prince, dans ses lettres, avoue lui-même que « ni les ports ni les arrivages de Hollande ne sont mie si bons, ne si connus des mariniers comme ceux de Flandres (1). » La prospérité rapide de Dordrecht (2) ne manqua pas d'exaspérer ses voisins, et, quelques barons hollandais s'étant révoltés contre leur seigneur, Florent V, le comte de Flandre se hâta d'intervenir dans la querelle afin de rétablir ses affaires, et vint mettre le siége devant Middelbourg. Florent s'avança jusqu'à Biervliet, fut fait prisonnier et ne recouvra la liberté que par l'intermédiaire du duc de Brabant.

Les populations du littoral, dont les travaux étaient entravés par toutes ces commotions politiques, n'étaient pas les seules, d'ailleurs, qui eussent à se plaindre en Belgique. Une maladie épidémique régnait vers le même temps dans le pays de Liége, et y causait de grands ravages. « Sous l'évêque Guy, nous « apprend un des historiens de cette contrée, il fut une telle « mortalité à Liége et à Huy que les maisons étaient désertées « et délaissées d'habitants et les rues toutes vuides, n'y ayant « et ne se trouvant en la ville gens assez pour la cueillette et

(1) Kluit, liv. II, p. 893.

(2) Pour permettre au lecteur de juger de l'importance du commerce d'exportation des laines anglaises à cette époque, nous nous contenterons de présenter le tableau des droits prélevés sur ce genre de marchandise durant les 15e, 16e, 17e et 18e années du règne d'Édouard Ier :

De 1287 à 1288	8,690	liv. sterl	3 sh.	10 1/4 d.
De 1288 à 1289.	9,976	»	6 »	1 3/4 »
De 1289 à 1290.	19,358	»	3 »	2 1/2 »

« vendange des vignobles qui vindrent si tempre à maturité « que, à la St-Barthélemy, on y buvait du vin nouveau avec une « très copieuse vinée (1). » Comme on le voit par ce passage, les environs de Huy étaient couverts de vignobles au XIII[e] siècle, et cette exploitation y avait déjà acquis une valeur réelle.

L'abbaye des Dunes, qui jouissait de diverses immunités en Angleterre, obtint, en 1290, de Rasse de Gavre, S[r] de Liedekerke et de Breda, l'exemption de tous droits de navigation sur l'Escaut occidental (2). La ville de Ruremonde reçut également, la même année, quelques priviléges fort utiles, entre autres celui de battre monnaie, ce qui indique qu'on y tenait un marché, car la concession dont nous venons de parler est le plus sûr indice, au moyen âge, d'une certaine activité commerciale (3). La principale des foires de Flandre était encore celle de Thourout. Nous possédons une ordonnance du comte Gui de Dampierre, relative à cette foire, dont le texte présente un vif intérêt. Nous allons essayer d'en résumer, avec brièveté, les principales dispositions.

Il était défendu, huit jours avant la foire et huit jours après sa fermeture, de vendre une pièce de drap entière dans aucune ville de Flandre, ailleurs qu'à Thourout. Cette mesure avait pour but de centraliser en ce moment, autant que possible, le mouvement commercial de tout le pays, afin de fournir plus de facilités aux marchands étrangers. Il était permis cependant aux habitants d'une même ville de céder ou d'acquérir librement les étoffes manufacturées dans leur cité. Les pelleteries, les cuirs et autres *avoir de poids* (4) ne pouvaient s'acheter en gros ailleurs qu'à la foire. Il n'était loisible à aucun acheteur de quitter la ville de Thourout sans l'agrément de ses créanciers; s'il partait emportant avec lui les marchandises dont il avait fait l'acquisition, sans s'être soumis aux formalités exigées, il s'exposait à être arrêté comme fugitif dans toute

(1) Melart, *Hist. de la ville de Huy*, p. 162.

(2) *Chron. de But, abb. des Dunes*, publ. par la société d'émulation de Bruges, p. 153.

(3) La ville de Ruremonde fut entourée de murs, vers la fin du XIII[e] siècle, par Othon III, duc de Gueldre.

(4) Marchandises qui se vendent communément au poids.

l'étendue du comté. Des magistrats spéciaux, les échevins de la foire, avaient la connaissance exclusive des débats qui s'y élevaient, et il leur était recommandé de les décider promptement. La protection dont jouissaient les marchands étrangers durant ces réunions s'étendait si loin, qu'on cherchait même à les soustraire aux exactions de leurs hôtes : cinq prud'hommes, appartenant aux villes de Gand, Bruges, Ypres, Lille et Douai réglaient le prix que les aubergistes pouvaient exiger de ceux qu'ils logeaient, et tout récalcitrant était puni d'une forte amende (1).

L'année 1290 s'était à peine écoulée, laissant les états belges dans un état de crise industrielle, qu'un incident imprévu fit naître de nouvelles complications. Les Anglais avaient perdu peu à peu toutes les provinces qu'ils possédaient en France, à l'exception de la Guienne, devenue le centre d'un commerce d'exportation fort considérable. Les Gascons, riches et prospères, se virent bientôt en butte à l'envie des autres peuples, particulièrement à celle des Normands, auxquels ils faisaient concurrence. Quelques hostilités avaient pris place entre eux dès avant 1276, car ils conclurent un accord à cette époque, afin de réprimer les délits maritimes qui se commettaient de part et d'autre. En 1291 l'animosité mutuelle était parvenue à son comble, et tout annonçait une explosion prochaine. Dans ces conjonctures, il arriva que deux matelots, l'un Normand et l'autre Anglais, se prirent de querelle à Bayonne, près d'une fontaine. Le premier perdit la vie en tombant sur son poignard qu'il tenait à la main et, sa mort étant le résultat d'un accident, les magistrats locaux ne donnèrent aucune suite à cette affaire. Peu de temps après, quelques capitaines normands, sous prétexte de venger leur compatriote, assaillirent tout à coup à Rohan-sur-Gironde quatre barques de Bayonne, les coulèrent à fond et massacrèrent une partie des équipages.

Le connétable de Guienne, instruit de ce qui venait de se passer, s'efforça en vain d'en prévenir les suites en faisant désavouer les auteurs de cette agression par les Normands qui se trouvaient à Bordeaux; il était déjà trop tard, et les

(1) Gens, *Hist. de Flandre*, tom. II, p. 49.

marins des deux nations ne se rencontrèrent plus sans croiser le fer. A Bordeaux même plusieurs Normands périrent sous les coups de la populace, et l'un d'eux fut coupé en quartiers au milieu de la place publique. Les Anglais et les Hollandais, que leurs relations commerciales rapprochaient des Gascons, prirent fait et cause en leur faveur, tandis que les Flamands, les Picards et les Génois, pour des raisons semblables, se rangèrent du côté des Normands. Ces derniers eurent bientôt l'avantage, et pillèrent d'abord, dans le *pertuis d'Antioche*, un navire bayonnais qui revenait cependant de Flandre, chargé de draps et d'autres marchandises. Ils croisèrent ensuite devant la *tour de Villam*, où ils surprirent une vingtaine de marins gascons et douze matelots irlandais, puis ils s'emparèrent devant Cherbourg d'un bâtiment appartenant au port de Ross, qui avait transporté des cuirs et des laines à Rouen.

Les Gascons usèrent de représailles, et le sénéchal qui commandait pour le roi Philippe à Périgueux intervint dans le débat, en citant devant son tribunal quelques-uns de ces derniers, et en ordonnant le séquestre provisoire de Bordeaux, d'Agen et de beaucoup d'autres villes et forteresses qu'il prétendait relever de sa sénéchaussée. Les commandants des places fortes de la Guyenne et les officiers du roi d'Angleterre ayant répondu dédaigneusement à ces injonctions, leur souverain en personne fut cité à comparaître devant le parlement, et bientôt la guerre fut déclarée entre l'Angleterre et la France.

Édouard Ier, alors en lutte avec les Écossais, n'obtint guère d'appui de ses prélats et de ses barons, et chercha des alliés parmi les princes belges, afin de forcer son rival à envoyer des troupes vers la frontière du Nord. Il commença par conclure un traité commercial avec Gui de Flandre, et il fut convenu que tous les vaisseaux flamands, saisis à la suite des différends qui avaient divisé les deux nations, seraient restitués à leurs armateurs. Gui, fort satisfait de ces conditions, s'efforça de calmer l'irritation qui existait entre les marins de Flandre et ceux des Cinq-Ports, mais des violences avaient été exercées de part et d'autre et, de ce côté, la réconciliation offrait des difficultés réelles. Une flotte flamande, revenant du Portugal, ayant rencontré une escadre composée de bâtiments anglais et bayon-

nais, un combat s'engagea entre eux malgré la conclusion de la paix. Cet événement fut sur le point d'occasionner une nouvelle rupture, et amena de longues négociations entre le roi d'Angleterre et le comte de Flandre (1).

Édouard I[er] s'efforça ensuite de gagner le duc de Brabant et, pour mieux s'assurer ses bons offices, il lui donna sa fille en mariage. Cette union fut fort utile aux intérêts des marchands brabançons, qui se virent l'objet des plus grands égards en Angleterre (2), et y obtinrent de nombreux priviléges. Le duc de Brabant se rendit bientôt à Londres, et engagea le roi à resserrer son alliance avec le comte Gui, en mariant le prince de Galles à la jeune Philippine de Flandre. Édouard I[er] adopta ce projet avec empressement, chargea le duc de préparer cette négociation, et lui confia une somme de 22,000 livres sterling, destinée à payer des troupes auxiliaires, mises au service de l'Angleterre par le comte de Savoie. Jean I[er] conclut plus tard un arrangement semblable en son propre nom, et s'engagea, moyennant un subside de 160,000 livres tournois, à envoyer 2,000 cavaliers bardés de fer contre le roi de France (3). Le duc quitta la Grande-Bretagne dans le courant du mois de juin 1294, escorté par trois vaisseaux belges commandés par Jean Alard, Hugo fils de Baudouin et Wautier dit Pyl.

Gui de Dampierre apprit bientôt ce qui venait de se passer, l'évêque de Durham et le comte de Pembroke ayant été envoyés en ambassade solennelle auprès de lui, et les conditions du mariage de Philippine de Flandre avec Édouard, prince de Galles, furent arrêtées à Lierre en Brabant, le 31 août 1294. Le pays entier accepta avec joie une alliance aussi favorable à ses relations, et déjà Gui se préparait à conduire sa fille en

(1) Jacob de Acris, professeur en droit et conseiller, Pierre de Wede, de Bruges, et Guillaume de Speia, de Damme, furent chargés de régler cette affaire de la part du comte de Flandre. Dans une lettre, écrite de Biervliet et qui se trouve aux archives d'Angleterre, celui-ci rejette la responsabilité de la première agression sur les Bayonnais.

(2) Un marchand brabançon, Jean Bruers, s'étant vu enlever quelques marchandises en voyageant dans le comté de Norfolk, Édouard I[er] s'empressa de faire justice à sa réclamation et ordonna une enquête à ce sujet.

(3) La convention fut signée le 23 avril 1295. Voy. Rymer, *Fœdera*.

Angleterre, lorsque Philippe le Bel, qui avait dissimulé jusqu'alors le vif ressentiment qu'il éprouvait, manda le comte à Paris, sous prétexte d'avoir « conseil avec lui et les autres barons de l'État du royaume. » Gui n'osa refuser, se rendit à l'invitation qui lui était faite, et annonça lui-même au roi l'accord qu'il venait de conclure, en protestant qu'il n'en remplirait pas moins loyalement ses devoirs féodaux envers son seigneur. Philippe écouta à peine ces observations, jeta le masque, et répondit au prince flamand en le faisant arrêter et conduire prisonnier à la tour du Louvre. Il alla même jusqu'à le menacer de le faire juger par la cour des pairs, à cause de ses rapports avec les ennemis de la France, et ne consentit à le relâcher qu'en gardant en otage la fiancée du prince d'Angleterre.

Le roi ne se borna pas à ces violences; il réclama l'exécution du traité conclu en 1225 pour la délivrance du comte Ferrand, et se déclara le gardien des franchises des villes de Gand, Bruges, Ypres, Lille et Douai, en se réservant le pouvoir d'y envoyer un délégué spécial. Ces dures conditions, dictées par un monarque aussi jaloux de son autorité que peu scrupuleux sur les moyens de la consolider, furent acceptées. Durant ce temps les biens des Anglais attachés au comte de Flandre avaient été saisis, et les marchands flamands avaient reçu la défense de fréquenter les foires de Champagne et de Brie.

A peine en liberté, Gui de Dampierre se trouva en présence d'un autre ennemi, dans la personne de Jean d'Avesnes, qui continuait à réclamer la Flandre impériale. Le comte ne parvenant pas à conclure un arrangement avec ce dernier, se décida à envoyer des troupes en Zélande, mais cette expédition ne fut point heureuse. Douze cents hommes d'armes flamands périrent à Baerland, le 27 octobre, et la ville de l'Écluse fut incendiée par les vainqueurs. Ceux-ci se trouvaient appuyés d'ailleurs par une flotte française (1) qui croisait sur le littoral belge sous prétexte d'en écarter les navires étrangers, tandis que les sergents royaux s'emparaient des marchandises déposées dans les entrepôts sous prétexte qu'elles venaient d'Angleterre.

(1) Cette flotte faisait partie de l'armement préparé par le roi de France contre Édouard Ier. Elle comprenait 57 galères et galiotes et 223 nefs de diverses grandeurs.

Des mumures ne tardèrent pas à s'élever de toutes parts, d'autant plus que les négociants flamands se voyaient assaillis à la fois par leurs ennemis et par leurs alliés. Aux exactions des agents de Philippe le Bel, déjà si ruineuses, s'ajoutaient les pirateries des habitants de Portsmouth, qui s'emparèrent, en 1295, de 15 navires chargés de riches cargaisons, se dirigeant vers le port de Damme (1).

Cette situation devait enfin avoir un terme, d'autant plus que le monarque français, tout en concluant la paix avec son vassal, ne négligeait aucune occasion de lui nuire. Après avoir insisté de nouveau sur la mise en pratique des règlements concernant les monnaies, il invita son « cher et féal le comte de Flandre » à permettre aux Écossais, alors en guerre avec Édouard Ier, d'amener par mer leurs laines et leurs marchandises, en payant les droits. Il espérait, en agissant ainsi, entraîner peu à peu les Flamands à rompre toute relation avec la Grande-Bretagne et, pour mieux y parvenir, il excita une foule de Belges à prendre part à l'expédition de Jean d'Harcourt et de Mathieu de Montmorency contre la ville de Douvres. Cette cité fut livrée au pillage, et les troupes de débarquement ne se retirèrent qu'après y avoir mis le feu. Mal préparé à la résistance, Gui se vit forcé de subir tous ces outrages, et dut même consentir, le 6 janvier 1296, à la levée d'une subvention de guerre dans son comté au profit de Philippe, qui lui laissa cependant la moitié de cet impôt (2). Le roi s'engagea en outre, pour indemniser les bourgeois des pertes qu'ils éprouvaient par suite de l'interruption de leur négoce avec l'Angleterre, à ne pas exiger le payement d'une amende de 95,000 livres, qu'ils avaient encourue pour certaines infractions à l'ordonnance relative aux monnaies. Il fut convenu également qu'on exclurait de toute la France les draps et les fromages étrangers, afin de favoriser ceux de Flandre.

Quelques villes, entre autres celle de Gand, profitèrent des circonstances pour se faire concéder des droits fort avanta-

(1) Nic. Triveti, *Annales*, p. 338.

(2) Il s'agissait de la perception d'une taxe d'un cinquantième sur les biens meubles et immeubles. Les domaines personnels du comte, pas plus que ceux de ses chevaliers, n'y furent soumis.

geux. Dans une *keure* donnée aux habitants de cette cité, en 1296, nous voyons que personne ne pouvait vendre en détail des étoffes de laine, des grains ou tout autre marchandise, à l'exception de l'hydromel et de la bière, dans un rayon de trois lieues autour de la ville. Il fut également défendu, sous des peines sévères, d'étendre les draps pour les desserrer et les équarrir sur ce même territoire, à moins de se soumettre à des conditions particulières. Le grand marché aux draps était alors à la Halle, dont la police était confiée à des magistrats spéciaux. Ces juges étaient élus tous les ans au nombre de trois, non parmi les Trente-neuf, mais entre les « bonnes gens » faisant partie de la bourgeoisie. Ils devaient être deux au moins pour siéger, faisaient usage d'un sceau qui leur était propre, et recevaient les services d'un clerc assermenté. Tous les achats en gros, ainsi que toutes les ventes de draps ou de laines qui se concluaient à la Halle même ou dans les limites de la commune, étaient enregistrés par eux; les contractants qui restaient en défaut de remplir cette formalité dans les trois jours de la livraison de la marchandise, se rendaient passibles d'une amende calculée d'après l'importance du marché. Les juges délivraient au vendeur des lettres scellées par eux exprimant la somme due, d'après laquelle se réglait leur droit d'expédition. Si l'acheteur ne satisfaisait point à ses obligations, les juges de la Halle étaient tenus, sur l'exhibition des lettres dont nous venons de parler, de l'y forcer par tous les moyens légaux.

Cette charte contient une disposition remarquable relative aux dettes; elle ordonne que le maire, en présence de trois échevins, procédera à la consignation de la personne du débiteur insolvable entre les mains du créancier. Celui-ci était autorisé à charger le premier de pesantes chaînes de fer, mais il devait l'enfermer dans une chambre, et lui fournir non seulement de la paille et un oreiller de plumes, mais aussi du pain et de l'eau en quantité suffisante. Il lui était défendu d'empêcher les personnes charitables de chercher à améliorer la position du captif par des dons gratuits (1). On rencontre d'ail-

(1) Dierickx, *Lois gantoises*, t. II, p. 304; id. *Charterboekje*, p. XVIII.

leurs la servitude pour dettes au berceau des sociétés modernes. Les anciens Germains, qui avaient un sentiment si vif de l'indépendance personnelle, admettaient que l'homme avait le droit d'aliéner sa liberté (1), et ce ne fut que dans des temps assez rapprochés qu'on remplaça l'emprisonnement privé par celui de l'État (2).

La crise politique qui menaçait les provinces belges éclata vers la fin de l'année 1296. Le roi Édouard, qui ne voyait pas sans une indignation réelle l'injure faite par Philippe le Bel à la fiancée du prince de Galles, s'embarqua pour la Flandre, sur l'invitation du comte Gui, et arriva le 22 novembre à Courtrai. Il eut une conférence avec ses alliés à Grammont, et bientôt le comte de Flandre, l'empereur Adolphe de Nassau, Albert, duc d'Autriche, Henri, comte de Bar, Jean, duc de Brabant, Guillaume, comte de Juliers et Jean, comte de Hollande, s'unirent étroitement dans le but de résister aux desseins ambitieux de Philippe le Bel. Le traité qui régla les relations futures de Gui de Dampierre avec Édouard I[er] ne fut signé cependant que le 7 janvier de l'année suivante, durant une visite que le roi Édouard fit à Ipswich, accompagné de la duchesse de Brabant (3). Le comte soumettait ses débats avec le comte de Hollande (4) à la médiation du roi, qui accorda de son côté des priviléges aux marchands de Flandre pour l'achat des laines dans les Iles Britanniques, les assimilant aux nations les plus favorisées et aux Anglais eux-mêmes. Il promettait de donner pleine satisfaction pour les prises faites sur les Flamands à l'occasion de la guerre, s'obligeait à fournir au comte un subside de 300,000 tournois noirs, payables par cinquième chaque année, et convint avec lui que si le mariage du prince de Galles et de Philippine de Flandre ne pouvait avoir lieu, par

(1) Tacite, *German*, I, 24; Grimm, *Deutsche Rechts alterthümer*, p. 612 et suiv.

(2) Voy. sur la contrainte par corps un article fort intéressant de M. F. Laurent, dans le t. I des *Archives hist. phil et littéraires*, Gand, 1837, in-8°.

(3) *Memorials of Ipswich*, fol. 247 et suiv.

(4) Ce dernier se trouvait alors en Angleterre. Le 8 janvier 1298, Walter de Bruges, secrétaire dudit comte, reçut une certaine somme, étant à Colchester, pour défrayer les dépenses de son maître.

suite des empêchements suscités par le roi de France, le prince épouserait Isabelle, la plus jeune des sœurs de Philippine.

Cette alliance était cependant peu populaire dans la Grande-Bretagne, où l'on désirait avant tout voir réprimer l'audace des Écossais, dont les courses dévastatrices avaient causé la ruine d'un grand nombre de propriétés. Une armée anglaise, commandée par Édouard en personne, s'était avancée jusqu'à Berwick dans le courant de l'année 1296, et avait entrepris le siége de cette ville. Quelques Flamands, établis dans cette cité, firent preuve dans cette occasion d'une fidélité héroïque à la foi jurée. Ils avaient obtenu du roi d'Écosse la jouissance d'une factorerie (1), appelée « Red Hall » à charge de la défendre contre les Anglais. Cet édifice était une véritable forteresse, solidement construite, qui servait à la fois de réunion, d'entrepôt et de magasin. Trente marchands s'y renfermèrent à l'arrivée des troupes ennemies, et s'y défendirent jusqu'à la la dernière extrémité, sans vouloir accepter d'accommodement. Irrités par cette résistance obstinée, les Anglais mirent le feu à la factorerie qui, en s'écroulant, ensevelit ses braves défenseurs sous un amas de ruines (2).

(1) « Berwick enjoyed a lucrative export of wool, wool fels and hides to Flanders; it was by the agency of the merchants of Berwick that the produce of Roxburgh, Jedburgh aud the adjacent country, in these same commodities, was shipped to foreign countries or sold to the flemish company established in that city. » Tytler, *Hist. of Scotland*, t. II, p. 197.

(2) Nous avons fait d'inutiles recherches pour découvrir le nom de quelques-uns des marchands flamands établis à Berwick à cette époque. Les archives des îles Britanniques nous fournissent cependant beaucoup de détails sur l'émigration flamande en Écosse. Nous voyons qu'un certain Adam de Flandre était prévôt de Berwick au XIII[e] siècle, et l'histoire nous rapporte que la plupart des villes sur la côte orientale du pays furent colonisées par des Flamands (*Stat. acco.* XVI p. 517). Sous Guillaume le Lion, la ville de Saint-André était habitée en grande partie par eux (*Reliquæ divi Andreæ*, p. 167). Nous trouvons qu'un Flamand, nommé Maynard, fut prévôt de Saint-André, sous David I[er]; Henri Bald, un orfèvre belge, s'établit à Perth sous le règne du roi Guillaume (*Chart. Sconi*, 40); Swartbrand, autre Flamand, habitait également cette ville sous le même règne (*Chart. Balmerinach*, 21, 22); Baldewin, un sellier, originaire de nos provinces, se fixa à Perth, sous David I[er] (*Chart. Saint-Andrews*); Bartholomé, un Flamand, devint bourgeois d'Edimbourg sous le roi Guillaume (*Chart Inchcolm*, 19). Divers

Le comte Gui se trouvait au château de Winendale, entouré de ses fils, lorsque les sergents de Philippe le Bel s'y présentèrent, et vinrent le sommer de se rendre à Paris, afin de justifier sa conduite. Gui y répondit en envoyant à son tour une ambassade solennelle au roi, pour lui déclarer qu'il se tenait « quitte et délivré de toute alliance, traité, obligation, convention et pacte qui le liaient à lui, de quelque manière et pour quelque cause que ce fut. »

Tandis que le comte de Flandre faisait appel à ses alliés, Philippe le Bel rassemblait une armée à Compiègne. Après avoir conféré l'ordre de chevalerie au comte d'Évreux et à quelques autres nobles, le monarque français partit à la tête de dix mille cavaliers et d'une multitude de gens de pied; il mit le siége devant Lille, le 23 juin 1297, pendant que le comte Robert d'Artois, revenu de l'Aquitaine, presque entièrement conquise sur les Anglais, entrait dans la Flandre occidentale avec un autre corps très considérable.

Les populations, divisées entre elles, n'opposèrent qu'une faible résistance, et Gui ne tarda pas à se convaincre qu'il ne lui restait qu'un moyen de salut, celui de se défendre le plus longtemps possible dans les places fortes, en attendant les secours qu'on attendait d'Allemagne et d'Angleterre. Son fils s'était déjà enfermé dans Lille, et des courriers furent expédiés en toute hâte à l'empereur Adolphe de Nassau et à Édouard I[er], pour leur apprendre ce qui se passait. Édouard fit mander qu'il était prêt à s'embarquer, mais le souverain allemand, retenu de l'autre côté du Rhin par une guerre civile, ne put tenir ses promesses.

hameaux le long du rivage, appelés encore *Flemington*, marquent encore de nos jours l'endroit où nos ancêtres s'arrêtèrent. Dans les chartes du XII[e] au XIII[e] siècle, nombre de personnes sont citées sous les noms de « le fleming, le flamang, flandrensis, flamensis et flamaticus » (V. les chartes et la *Collect. de sir J. Dalrymple*, 424-5-6). Nous remarquons entre autres Robert le Fleming qui siégeait au parlement, parmi les barons, à Brigham, en 1290 (Rym. *Fœd.*, II, 471). Beaucoup de Belges jurèrent foi et hommage à Édouard I[er] en 1296, et parmi eux sir John Fleming, d'Aberdeen; William le Flameng de Seton, dans le comté d'Édimbourg; Walter le Fleming, du Lanerkshire; William le Fleming et Patrick le Fleming de Dunbarton; Alan le Fleming, d'Ayr; Jean le Fleming, de Peebles, et autres du même nom (Prynne, 651-9) etc.

Le roi d'Angleterre partit effectivement de Winchelsea (1), accompagné d'un millier d'hommes d'armes, et arriva le 27 août 1297 dans les environs de l'Écluse. Il se disposait à mettre pied à terre, lorsqu'une querelle éclata entre les marins des Cinq-Ports et ceux de Yarmouth, qui l'avaient escorté presque dans le port. Les deux partis s'attaquèrent avec fureur, en présence du souverain, et 25 vaisseaux équipés par les gens de Yarmouth furent incendiés durant l'action. Le roi fit de vains efforts pour séparer les belligérants, et trois grands navires, à bord de l'un desquels se trouvaient les trésors royaux, furent obligés de prendre le large, et ne se sauvèrent qu'avec difficulté (2).

Cet incident était d'autant plus regrettable, que les Anglais désapprouvaient généralement la guerre. Le Parlement avait récemment refusé des subsides au roi Édouard, et celui-ci avait été contraint d'y suppléer par des tailles et exactions arbitraires. On avait élevé, par ses ordres, l'impôt perçu sur la vente de chaque sac de laine, d'un demi marc à quarante sols, et tous les propriétaires de bergeries avaient reçu l'injonction d'écouler immédiatement les marchandises qu'ils avaient en magasin. Cette mesure, qui avait pour but de satisfaire les communes flamandes, fut exécutée avec tant de rigueur que, dès le 23 avril, toutes les laines saisies par les sergents du roi avaient été portées sur des embarcations et envoyées dans les ports belges. Nos industriels en avaient grand besoin, car, dit un historien, la Flandre semblait comme privée de vie depuis que ses bourgeois ne recevaient plus les toisons et les cuirs d'Outre-Manche Le même auteur ajoute que les pêcheurs flamands se voyaient ruinés par la guerre, dont les premiers effets avaient eu pour conséquence d'encourager la piraterie (3).

(1) Durrant Cooper, *the History of Winchelsea*, London, 1850, in-8°, p. 59. On cite parmi ses compagnons Gauthier de Beauchamp, Guillaume Hamilton, Malcolm de Harley, Rodolphe de Stanfort etc., V. Rymer, *Fœdera*. Un belge, Simon de Gand, reçut vers ce temps, l'évêché de Salisbury. Nicol. Triveti, *Annales*, 333.

(2) *Naval history of England*, tom. I, p. 206; Walter Hemingford, *Hist. d'Édouard I*, p. 146.

(3) Knygton, lib. III, c. 5.

Édouard, importuné par les plaintes de ses sujets, leur avait accordé cependant certaines compensations. Quelques trafiquants anglais, privilégiés par le duc de Brabant, s'étaient établis à Anvers, où ils se livraient au commerce. Le roi leur octroya des lettres patentes, et cette société reçut alors le nom de *Confrérie de saint Thomas Becket*, pour devenir plus tard celle des *marchands aventuriers* (1).

Sur ces entrefaites, la ville de Furnes avait été livrée aux flammes par les Français, qui, après s'être emparés de Lille, se dirigèrent vers Bruges par Ingelmunster. Philippe le Bel, avec son adresse ordinaire, se présentait partout comme le protecteur des cités, le défenseur des magistrats communaux, et l'appui des riches bourgeois. La métropole commerciale de la Flandre tomba bientôt en son pouvoir, et les avant-postes français s'aventurèrent jusqu'à Damme, où ils espéraient surprendre la flotte britannique. Les Flamands et leurs alliés, voyant les ennemis occupés à élever des fortifications, les attaquèrent brusquement, reprirent la ville de Damme après un combat meurtrier, et forcèrent les adhérents du roi à rétrograder jusqu'à Bruges. Cette cité eut été également dégagée, selon toute apparence, lorsqu'un malheureux incident vint interrompre les succès des confédérés. Une querelle s'engagea entre eux à propos de la division du butin, et ce ne fut pas sans de grands efforts que leurs chefs parvinrent à rétablir l'ordre. La conduite des soldats du roi Édouard, presque tous Gallois, n'était rien moins qu'exemplaire, et, peu de temps après cette échauffourée, leur indiscipline exaspéra à un tel point les bourgeois de Gand, assez peu endurants de leur nature, que ceux-ci se levèrent en masse contre les étrangers, et en tuèrent plus de sept cents. Édouard lui-même, menacé par une populace irritée, ne dut la vie qu'au dévouement d'un chevalier flamand, qui parvint à le soustraire au péril.

(1) Leurs privilèges furent confirmés par Édouard III, Henri IV et leurs successeurs, jusqu'au roi Henri VII. Les rois Henri VIII, Édouard VI et la reine Élisabeth firent également diverses ordonnances en leur faveur, mais non sans exciter de vives réclamations. Les *marchands aventuriers* jouissaient en effet d'un véritable monopole. V. *A general treatese of naval trade and commerce*, vol. II. Chap. III, in the Savoy, 1753, in-8°.

Dans l'intervalle, le roi de France achevait par la diplomatie ce qu'il avait commencé par la force des armes. Il fit proposer une trêve au monarque anglais, en lui offrant secrètement la main de la princesse Marguerite, avec une dot considérable, à condition que les troupes françaises resteraient en possession de toutes les villes conquises, au moins jusqu'à la reprise de la guerre. Édouard, toujours inquiété par les Écossais, consentit à la suspension des hostilités jusqu'à l'épiphanie de 1299 et, quittant la Flandre avec tous les siens, débarqua à Sandwich, le 4 mars 1298.

Gui de Flandre, que cette campagne désastreuse avait ruiné, profita de la cessation de la lutte pour réorganiser ses États, alors si affaiblis. Il répara les remparts des places de guerre qui lui restaient encore, promulgua diverses ordonnances relatives à l'administration publique, et fit battre monnaie à Ypres, en 1298 (1). Beaucoup de Flamands, fatigués de tant de discordes, émigraient à l'étranger, et particulièrement dans la Grande-Bretagne. Quelques habitants d'Ostende, entre autres, s'établirent dans les environs de Burnham, localité fort connue pour ses pêcheries d'huîtres et y fondèrent un village auquel ils donnèrent le nom de leur cité natale (2).

Le temps fixé pour la trêve ne s'écoula que trop rapidement, et le comte se retrouva en présence de son implacable ennemi, qui envoya une nouvelle armée en Flandre, sous le commandement de Charles de Valois. L'infortuné Gui, abandonné par tous ses alliés, ne pouvait pas même compter sur le dévoue-

(1) Voy. un article de M. Lambin, *Messager des sciences et des arts*, t. I, p. 53, Gand, 1853. « Le comte Guy, lisons-nous dans un ancien document, prinst ses francs monnoyers, leurs femmes maismes en sa saulve-garde, et leur donna tels priviléges et franchises que les roys de France ont donné aux francs monnoyers du serrement de France, est assçavoir qu'ils seront francs et quictes de toutes gabelles et coustumes, soit pour raison de marchandise ou aultrement, ensemble de toutes servitudes, ouvrans ou non ouvrans, marchandans et non marchandans. Et veult qu'ils n'ayent a respondre par devant aultre juge que le prevost de la monnaye, fors de trois cas seullement, est assçavoir rapt, murdre et larchin. Et se faict ung contract avec eulx comment et par quele manière ils devront servir en ses monoyes par ses lectres de l'an 1296. » Voy. *Messager des sciences et des arts*, Gand, 1823, t. I, p. 351.

(2) Voy. *The people's history of Essex*, Chelnesford, n° 29, p. 153.

ment des bonnes villes, dont il s'était aliéné la riche bourgeoisie; il prit le parti de se renfermer au château de Rupelmonde, laissant à Robert de Flandre, l'héritier du comté, le soin de faire face à l'orage. Robert se conduisit vaillamment et chercha à défendre Damme, mais sans y réussir. Les Brugeois s'unirent aux Français pour en faire le siége, tant ils avaient hâte de rétablir leurs communications avec la mer, si essentielles à leur commerce. Gand, le dernier refuge de l'indépendance nationale, se soumit également au vainqueur, et il ne resta plus d'autre alternative aux princes flamands que de subir la loi à leur tour. Gui de Dampierre, vieilli par l'âge et les inquiétudes, se rendit donc au camp du comte de Valois, accompagné de ses fils et d'une quarantaine de chevaliers, afin de tenter une négociation. Charles de Valois déclara que la paix était impossible, à moins que le comte ne consentit à se livrer, avec toute sa famille, à la discrétion du roi. Il lui promit cependant de le ramener en Flandre dans le délai d'un an, au cas où Philippe le Bel se refuserait à entrer en arrangement.

Peu de temps après, dans les premiers mois de l'an 1300, le comte de Flandre, ses fils et ses vassaux étaient captifs dans les prisons royales, et le monarque français, sans tenir compte des engagements de son frère, confisquait l'antique héritage de Baudouin Bras de Fer et de Judith, pour le réunir à la couronne. Gui de Dampierre n'eut pas même la consolation de rejoindre sa fille dans la tour de Londres : la jeune captive mourut loin des siens, le cœur brisé de douleur et de regrets.

CHAPITRE XIV

Les tisserands de Huy. — Philippe le Bel en Flandre. — Révolte des Flamands. — Bataille de Courtrai. — Le roi de France rentre en Flandre. Sa retraite. — Expédition de Gui de Namur en Zélande. — L'impôt sur la bière, à Liége. — De la boussole et de ses perfectionnements. — La guerre de Hollande. — Combat naval. — Bataille de Mons en Puelle. — Négociations de paix. — Mort de Gui de Dampierre et avénement de Robert de Béthune. — Les marchands écossais en Flandre. — Priviléges accordés aux Brabançons. — Le tribunal de la draperie à Louvain. — Persécution des Juifs. — Expéditions maritimes contre les Anglais. — L'étape des laines à Anvers. — Création d'une chambre d'assurances à Bruges. — Nouvelle guerre avec la France. — Projet de neutralité commerciale. — Mort de Robert de Béthune.

Dans le courant de l'année 1299, pendant que Philippe le Bel se préparait à compléter la défaite du comte de Flandre, un différend s'élevait à Huy entre les maîtres drapiers et les bourgeois. Ces derniers soutenaient la cause des tisserands, qui avaient été les promoteurs de la querelle, et se plaignaient d'être exploités par les chefs d'industrie. On courut aux armes, car les questions économiques ne se résolvaient pas autrement à cette époque, et les deux partis s'assemblèrent tumultueusement dans les rues. Gilles de Chokier, mayeur de la ville, résolut de prévenir à tout prix une collision et, ayant rencontré le porte-étendard des drapiers, il courut à lui et l'engagea à se retirer en emportant son drapeau. L'individu interpellé s'étant refusé à obtempérer à cette requête, le mayeur tira l'épée,

attaqua le récalcitrant, le blessa, et lui arracha sa bannière, qui fut déchirée durant sa lutte. Le zélé magistrat se mit ensuite à la recherche du porte-étendard des tisserands, qui éprouva le même traitement que celui des drapiers.

Cet exploit fit grand bruit et les cris de « à bas le mayeur » vinrent se mêler aux vociférations de la foule. Poursuivi par une nombreuse troupe de gens armés, Gilles de Chokier dut à son tour battre en retraite, en cherchant son salut dans une fuite précipitée. Les tisserands, maîtres de la ville, se portèrent aussitôt vers les habitations des échevins, qui furent livrées au pillage. Le parti vaincu, condamné à quitter ses foyers, se réfugia à Liége, et, pendant plus de deux ans, les bandes ennemies parcoururent les campagnes, ravageant les récoltes, incendiant les fermes et les châteaux, dépouillant les voyageurs et les marchands. Les Liégeois souffrirent considérablement de cette guerre, qu'ils accusaient leur évêque de fomenter sous main. Ils reprochaient en outre au prélat d'avoir altéré la monnaie, en donnant à celle qu'on appelait le gros tournois un taux inférieur à sa valeur réelle (1).

Les ordonnances monétaires de Philippe le Bel, que nous avons déjà eu l'occasion d'examiner, avaient été cause, en effet, d'une véritable crise financière. Les espèces qui circulaient alors dans les états belges étaient de si mauvais aloi, qu'Édouard Ier se vit obligé, en 1299, d'en interdire l'introduction dans la Grande-Bretagne. Ces monnaies, supposées être d'argent, étaient composées en réalité d'une proportion extrêmement minime de ce métal, unie à de grandes quantités de cuivre et de soufre.

La politique adoptée par le roi de France, plus avisée que loyale, lui réussissait admirablement. Les villes flamandes, qui espéraient le maintien et l'extension de leurs franchises, avaient reçu sans s'émouvoir la nouvelle de l'arrestation de

(1) Dewez, *Hist. du pays de Liége*, t. I.

(2) Walter Hemingford, *Hist. Edwardi II*, p. 170. Cet auteur prétend que dans quatre ou cinq livres pesant de cette monnaie, il existait à peine pour un sou d'argent. On défendit l'introduction des « pollardorum, crocardorum, scallingorum, Brabantium, Aquilarum, leoninarum, dormientium » et de plusieurs autres pièces, de différents noms.

leur comte, et s'étaient soumises aux autorités françaises. Philippe le Bel résolut d'aller visiter ses conquêtes, et partit en effet pour la Flandre, en mai 1301, accompagné de la reine Jeanne et d'un brillant entourage de grands seigneurs. Après avoir parcouru Douai et Lille, la cour arriva à Gand, où des fêtes splendides attendaient le monarque. Les corps de métiers s'avancèrent au devant de lui, richement vêtus de ces belles étoffes, en fine laine d'Angleterre, qu'ils excellaient à fabriquer; les rues étaient pavoisées de tentures aux couleurs éclatantes, et la joie semblait renaître dans la contrée, sur les pas du cortége royal. Cette allégresse n'était cependant qu'apparente, et la foule se mit à réclamer à grands cris, en recevant le roi, l'abolition de certains impôts sur les denrées, particulièrement de ceux qui frappaient la bière et l'hydromel.

Philippe, qui cherchait à se rendre populaire, consentit à cette suppression, et, pour plaire aux gens des métiers, il renversa le gouvernement des Trente-Neuf, devenu odieux à la foule. Il ordonna qu'à l'avenir quatre prud'hommes choisiraient annuellement vingt-six bourgeois pour régir la ville, treize échevins et treize conseillers. Les prud'hommes devaient être élus par les magistrats sortants.

De Gand, le roi et la reine allèrent visiter Ardembourg et Damme, puis s'en vinrent à Bruges. Cette ville rivalisa de luxe et de magnificence avec Gand, mais la multitude, muette et impassible, ne proféra pas un cri en présence du souverain. Celui-ci s'étonna de cette attitude glaciale, et sa mauvaise humeur fut partagée par la reine, dont l'orgueil s'offensa du luxe étalé par les dames brugeoises, et qui ne put s'empêcher de témoigner son dépit (1).

Philippe le Bel, malgré toute son habileté, ne comprenait pas les populations qu'il était appelé à régir, et son autorité ne pouvait être durable. Il venait à peine de rentrer dans ses états, pour s'y trouver bientôt en lutte avec Boniface VIII, le fougueux représentant de la papauté, que déjà le gouverneur

(1) « Mulierum verò Brugensium splendor ac fastus ingrata admodum reginæ res erat, adeò ut dixisse tradatur : Ego rata sum solam me esse reginam, at hic sexcentas conspicio. » — Meyer, ad ann. 1301.

français qu'il avait laissé à Bruges, Jacques de Châtillon, s'aliénait le bon vouloir des communes. Ce grand seigneur, aussi insolent qu'avide, irrita les bourgeois par le mépris qu'il faisait de leurs chartes, et les corps de métiers par ses exactions. Le mécontentement était général, et il ne manquait plus que des chefs à la foule pour la déterminer à agir : ceux-ci ne devaient pas tarder à se présenter.

Deux hommes dévoués, qui unissaient une énergie peu commune à un sincère patriotisme, travaillaient dès cette époque à affranchir leurs concitoyens du joug qui leur avait été imposé : ces deux hommes, qui jouissaient d'ailleurs de l'estime publique, étaient Pierre de Coninck, doyen des tisserands, et Jean Breydel, syndic des bouchers. De Coninck, d'une constitution faible et débile, avait plus de soixante ans, mais l'âge n'avait amorti ni son activité ni son éloquence; Breydel, fort et vigoureux comme un athlète, était devenu populaire par les qualités qui plaisent particulièrement aux masses, l'audace et l'intrépidité. Le doyen des tisserands fut le premier à entamer le combat, mais cette tentative prématurée avorta et, ayant été fait prisonnier avec vingt-cinq de ses partisans, il est probable qu'il eut payé cher sa témérité, si le peuple ne l'avait arraché des mains des geôliers royaux.

Les gens du Lys, vivement irrités de l'attitude agressive des métiers, se réunirent secrètement pour s'occuper des moyens de réprimer leur hardiesse. Leurs adversaires, prévenus à temps, se levèrent en grand nombre, et massacrèrent beaucoup de Français et de riches bourgeois dans les rues de Bruges. Une guerre civile semblait sur le point d'éclater, lorsque les deux partis, également inquiets sur les résultats de ces divisions, en vinrent à un arrangement. On convint que tous ceux qui se sentiraient coupables de conspiration se banniraient de la cité pour toujours, et que le reste des habitants se soumettraient aux décisions du gouverneur et de son frère. Coninck et Breydel, qui voulaient se réserver une certaine liberté d'action, se retirèrent alors vers Damme et Ardembourg, suivis d'une foule d'ouvriers et de marchands.

Tandis que Jacques de Châtillon, alarmé des progrès de l'esprit de révolte, construisait des forteresses, à Lille, à Cour-

trai et à Bruges, le doyen des tisserands se rendait à Namur, afin de s'entendre avec les deux fils de Gui de Dampierre, sur les moyens de continuer la résistance. Les Français, imbus des idées féodales, faisaient fautes sur fautes, et traitaient les gens des bonnes villes comme des manants taillables et corvéables à volonté; bientôt plus de 5,000 fugitifs se trouvèrent réunis à Damme, ne demandant pas mieux que de reconquérir leurs foyers. Le moment d'agir semblait être arrivé : une bande armée, conduite par Jean Breydel, se dirige enfin vers Bruges, escalade la porte de Spey aux premières heures du jour, et bientôt les cris de « Vlanderen den leeuw, » Flandre au lion! retentissent de toutes parts, en même temps que ces mots sinistres : Tuez! tuez! Pas de quartier!

Il s'ensuivit un tumulte indescriptible et quelque temps plus tard l'œuvre sanglante était achevée : les cadavres de douze cents hommes d'armes et de deux mille sergents à pied encombraient les places et les marchés de Bruges, pendant que le gouverneur qui avait suscité cette terrible rétribution, prenait en toute hâte la route de Courtrai (1).

Cette fois, il n'y avait plus à reculer, et les Flamands n'avaient aucun pardon à attendre de leur suzerain : ils devaient soutenir leur indépendance à la pointe de l'épée, ou cesser d'exister comme nation. Pierre de Coninck, qui avait été l'âme de la révolte, comme Breydel en était le bras, conseilla aux Brugeois de choisir pour chef Guillaume de Juliers, petit-fils, par sa mère, du comte de Flandre, et dont le père avait péri en France, dans les cachots de Philippe le Bel. Guillaume de Juliers accepta la mission qu'on lui confiait, et commença aussitôt les hostilités. Déjà Furnes, Bergues et Bourbourg se soulevaient contre les troupes royales, lorsque Gui de Namur, l'un des fils de Gui de Dampierre, arriva à son tour à Bruges, amenant des hommes d'armes allemands qu'il avait pris à sa solde. L'Ecluse, Nieuport et Gravelines, délivrés de leurs garnisons, se rangèrent sous la bannière nationale; Ostende où les gens du Lys dominaient encore, se prononça

(1) *Chron. de Saint-Denis*; Continuator Nangii; Meyer; Oudegherst, *Chron. de Flandre*, c. 137.

presque seule, parmi les villes du littoral, en faveur du roi de France (1).

Les événements se suivirent avec rapidité : Courtrai venait d'être emporté d'assaut par les Flamands, et Guillaume de Juliers avait commencé le siége de Cassel, lorsqu'on apprit qu'une armée ennemie, commandée par Robert d'Artois, franchissait la frontière, et qu'elle se composait de sept mille cinq cents cavaliers, dix mille archers, et trente mille fantassins levés parmi les milices communales. Presque tous les grands barons en faisaient partie, et le chancelier Pierre Flotte marchait avec eux, sans doute pour présider aux procès et aux supplices qui attendaient les insurgés.

Cette nouvelle fut répétée dans tout le pays, et y excita une émotion générale; le peuple abandonnait les comptoirs et les champs, pour se préparer à combattre; on le menaçait d'esclavage, mais le génie de la vieille Flandre, fidèle à ses traditions, se redressait devant l'oppresseur en acclamant la liberté.

Le 11 juillet 1302, au lever du soleil, vingt-cinq mille hommes, tous à pied, armés de lances, d'épées et de massues (2), se réunissaient derrière l'un des affluents de la Lys, devant Courtrai. Serrés les uns contre les autres, la bannière du comté au milieu d'eux, les Flamands attendaient le choc de leurs adversaires. Là se trouvaient les gens de Bruges, ceux de Furnes, du Furnes-Ambacht et de tout le littoral; les milices d'Ypres, d'Audenarde, de la châtellenie d'Alost, de la Flandre zélandaise, et six cents Namurois. Quelques bourgeois de Gand, sous la conduite de Jean Borluut, s'y étaient également rendus, bien que leur cité ne se fût pas encore prononcée en faveur du mouvement national.

La brume qui couvrait les prairies marécageuses au centre desquelles on allait livrer bataille commençait à se dissiper,

(1) On brisa publiquement à Bruges, le sceau et le contre-sceau de cette commune, mais l'année suivante les habitants obtinrent leur pardon, et rentrèrent dans tous leurs droits.

(2) Ces massues, hérissées de pointes de fer, étaient appelées ironiquement *goeden dag*, en flamand, *bonjour*.

lorsqu'on aperçut dans le lointain les premières colonnes de l'armée française. Gui de Namur et Guillaume de Juliers parcoururent une dernière fois les rangs ; un prêtre en sortit en élevant le viatique, et tous les assistants, en guise de communion, se penchèrent vers le sol qu'ils allaient arroser de leur sang, prirent un peu de terre et la portèrent à leur bouche : ils scellaient de leurs lèvres le serment qu'ils avaient fait au fond du cœur, celui de mourir pour la patrie.

Bientôt les archers et les fantassins des communes françaises entamèrent l'attaque; mais les chevaliers étaient impatients d'agir et, forçant l'infanterie auxiliaire à se replier, ils se précipitèrent, la lance au poing, vers les lignes flamandes. Cette masse d'hommes et de chevaux, également bardés de fer, arriva comme une avalanche jusqu'au pied du canal qui protégeait le front des troupes belges et, en un instant, ce fossé fut comblé d'hommes et de chevaux. Les cavaliers des premiers rangs, lancés au grand galop, l'avaient aperçu trop tard pour l'éviter, et la foule qui les suivait les y poussaient les uns après les autres. Au milieu de cette confusion, les Flamands prirent l'offensive, franchirent le canal, et vinrent charger leurs adversaires en les prenant en flanc. Ils ne faisaient point de merci, et frappaient indistinctement grands et petits, nobles et manants. Les maillets de fer des ouvriers des bonnes villes brisaient heaumes et cuirasses, tandis que le cri de « Flandre au lion » retentissait au loin dans la plaine, dominant le fracas des armes et les cris des mourants.

Le comte d'Artois, furieux de voir tomber ses compagnons de guerre, assommés dans un marais par des foulons et des tisserands, s'élança à son tour dans la mêlée. Entouré d'ennemis, il parvint cependant jusqu'à l'étendard de Flandre, et cherchait à s'en emparer, lorsqu'un frère-lai de l'abbaye de Ter Doest, Guillaume Van Saeftingen, se jeta au devant du prince, et le renversa de cheval d'un coup de massue. Robert d'Artois, brisé par le choc, fut aussitôt entouré, et périt sous la hache d'un boucher de Bruges.

Les Flamands, auxquels la victoire ne pouvait plus échapper, se répandirent comme un torrent vers le camp français, qu'ils pillèrent. Ils s'en revinrent ensuite à Bruges, chargés de

dépouilles; sept mille cavaliers, parmi lesquels on comptait soixante-trois princes, ducs et comtes, près de sept cents seigneurs bannerets et onze cents nobles, plus vingt mille hommes de pied appartenant aux milices françaises, gisaient sur le champ de bataille.

Cette terrible défaite, qui plongeait dans le deuil les plus illustres familles de France, eut un tel retentissement, que Philippe le Bel jura d'en tirer vengeance. Il lui fallait cependant de l'argent, et la lutte acharnée, qu'il soutenait alors contre l'Église rendait sa position des plus ardues : il recourut à son expédient ordinaire, l'altération des monnaies. Il obligea tous ses sujets à porter au trésor la moitié de leur vaisselle, et les remboursa en espèces nouvelles, en fraudant les déposants de près de moitié. S'étant ainsi créé des ressources, il réunit à Arras, deux mois après la bataille de Courtrai, une armée de dix mille hommes d'armes et de soixante mille fantassins, qu'il voulut commander en personne. Ces forces imposantes semblaient devoir suffire à écraser les rebelles, mais ceux-ci défendaient leur patrie, leurs antiques institutions, leurs foyers, et tandis que le roi de France marchait vers Douai, quatre-vingt mille Flamands venaient à sa rencontre, pleins de cet enthousiasme qu'inspire une noble cause, opposant une muraille vivante aux progrès de leurs ennemis.

Philippe le Bel, en se trouvant en présence de cette redoutable infanterie, craignit d'engager le combat. Quelques escarmouches eurent lieu de part et d'autre, mais sans amener d'action générale. Dans l'intervalle, les pluies d'automne arrivèrent, et le monarque, dont l'indécision augmentait, finit par licencier ses troupes sans avoir gagné un pouce de terrain.

Cet insuccès équivalait presque à un échec, aussi le roi s'était-il à peine retiré que ses adversaires se répandaient dans l'Artois, pénétraient dans le Tournaisis, et ravageaient les états du comte de Hainaut, allié de la France. Ce dernier s'était mis quelque temps auparavant en possession de la Hollande, et les fils de Gui de Dampierre se décidèrent à aller l'y chercher. Les îles de la Zélande avaient toujours relevé du comté de Flandre; elles avaient formé, il est vrai, la dot de Béatrice de Dampierre, mais, par suite de l'extinction de la postérité de

Florent V, elles avaient fait retour au suzerain, et Gui de Namur en avait reçu l'investiture, quelque temps avant la captivité de son père.

Une flotte flamande, ayant à son bord Gui et Jean de Namur, accompagnés de nombreux hommes d'armes, quitta le port de Bruges, le 22 avril 1303, se dirigeant vers la Zélande. Deux escadres ennemies avaient reçu l'ordre de croiser sur les côtes, mais elles ne parvinrent pas à entraver l'expédition, et les vaisseaux belges abordèrent à Ten Veere, dans l'île de Walcheren, trois jours après avoir mis à la voile. Le domaine de Ten Veere avait appartenu à Wulfart de Borssele, qu'on accusait Jean d'Avesnes d'avoir fait assassiner, et les fils orphelins du baron hollandais furent accueillis avec joie par leurs vassaux. Le jour même du débarquement des Flamands, on leur annonça que deux corps de troupes s'avançaient pour les attaquer. Gui de Namur vainquit le plus considérable; l'autre, qui comptait deux mille combattants, fut mis en déroute sur une digue étroite par les habitants du pays, qui s'étaient ralliés quelques Brugeois. On forma aussitôt le siége de Middelbourg, où Guillaume de Hainaut, fils aîné de Jean d'Avesnes, s'était enfermé avec les débris de son armée. Il ne put y tenir longtemps, rendit la ville, dont la prise fut suivie de celle de l'île de Schouwen, qui fut soumise entièrement, à l'exception toutefois de la ville de Zierikzee. Le comte de Hainaut, dans l'impossibilité de résister, proposa une trêve qui fut acceptée, et dont les dispositions assuraient à Gui de Namur, premier comte de Zélande, de la maison de Dampierre, la jouissance paisible de sa conquête.

Tandis que les sujets de Gui de Dampierre vengeaient leur comte des avanies dont il avait été abreuvé, la commune de Liége, toujours turbulente, s'engageait dans des débats d'une autre nature. On se rappelle que des troubles avaient éclaté dans cette ville, à l'occasion de la suppression d'un impôt sur les voitures, remplacé après de longues négociations par une taxe sur la bière. Cette dernière concession avait été faite, lors de la conclusion de la paix, pour un terme de dix-huit ans. Ce délai fatal était près d'expirer en 1302, et les échevins désiraient vivement le proroger, afin de subvenir au

paiement des dépenses qu'ils avaient faites. Ils se prononcèrent, non seulement contre son abolition, mais même ils prétendirent en élever le chiffre, et voulurent forcer les bourgeois à se soumettre à leur décision. Ils étaient soutenus, d'ailleurs, par Arnould de Looz, qui avait été chargé de l'administration du pays durant la vacance du siége épiscopal.

Le chapitre, alors en lutte contre l'aristocratie ambitieuse dont il était entouré, fit cause commune avec le peuple, et engagea les échevins à révoquer leur ordonnance, mais ceux-ci s'obstinèrent à la maintenir, malgré l'excommunication qui fut lancée contre eux. La querelle s'envenima; les nobles, pleins de confiance, adoptèrent un signe distinctif, et firent porter un chaperon blanc à tous leurs affidés, pendant que Jean Delcanges, doyen de Saint-Lambert, réunissait secrètement les maîtres des métiers. Une rixe s'engagea bientôt entre les deux factions, au sein d'un marché, et le sang coula. Quelques hommes influents parvinrent cependant à arrêter la fureur populaire, et les bourgmestres de la cité convoquèrent les corporations dans l'église de Saint-Barthélemy, où les échevins et leurs adhérents furent également invités à se rendre. On parvint, non sans difficulté, à y conclure un arrangement. Il fut décidé qu'il ne serait plus établi d'impôts sans le consentement du peuple; que le service militaire serait désormais réglé par la loi, et les échevins s'engagèrent formellement à ne plus accorder de dons gratuits à l'évêque, sans en avoir référé à leurs administrés (1).

Certains auteurs rapportent à cette même année 1302 la découverte de la boussole, dont on attribue l'invention à Flavio de Gioia, né à Amalfi. Ils ajoutent que pour apprendre à la postérité que cet instrument était l'œuvre d'un sujet des rois de Naples, alliés comme on le sait à la maison de France, l'inventeur marqua le Nord par une fleur de lys, usage qui s'est conservé jusqu'à notre époque. Il est certain cependant que le pouvoir de l'aimant était connu des anciens, puisqu'il en est fait mention par Platon, par Aristote et par Pline. Un écrivain du XIIIe siècle, Guyot de Provins, parle également de la bous-

(1) Dewez, *Hist. du pays de Liége*, t. I, p. 194.

sole, bien avant la naissance du marin d'Amalfi. En effet, après avoir dit de l'étoile polaire « qu'elle ne se meut » il ajoute :

Un art font qui mentir ne peut
Par vertu de la Magnette :
Une pierre laide, noirette
Où li fers volentiers se joint (1).

Il est donc difficile d'admettre les prétentions des Napolitains, et la question doit rester indécise. On croit généralement cependant que des missionnaires, à leur retour de l'Asie septentrionale (2), introduisirent la connaissance de cet instrument, encore imparfait, dans le nord de l'Europe. Les premières boussoles ne portaient d'abord que les quatre points cardinaux; on doubla leur nombre plus tard, et les Brugeois les divisèrent enfin en trente-deux rumbs de vent, perfectionnement qui fut adopté par toutes les nations européennes (3). Quant aux variations de l'aiguille aimantée, on n'en avait encore aucune idée; elles ne furent remarquées que deux siècles après, en 1500, par le célèbre navigateur Sébastien Cabot.

La guerre entre les Flamands et Philippe le Bel recommença avec une nouvelle vigueur à la mort du pape Boniface VIII. Le roi, délivré des embarras que lui avaient suscité l'énergique attitude du pontife, prit à sa solde des marins génois, et vint s'établir avec une armée de plus de soixante mille hommes dans le Tournaisis.

Quelque temps avant l'arrivée des Français, l'un des fils du comte de Flandre, Gui de Namur, avait recommencé les hostilités en Hollande. Il avait à peine quitté nos rivages, que déjà l'un de ses lieutenants remportait une victoire. Florent de Borssele, instruit que l'évêque d'Utrecht, frère du comte de Hainaut, avait débarqué avec une armée dans l'Ile de Duveland, y était

(1) Ces vers ont été cités d'abord par Fauchet, dans son *Traité de l'origine de la langue et de la poésie française*. Voy. aussi à ce sujet Francisque Michel, *Lais inédits*.

(2) La boussole était connue en Chine dès une époque fort reculée.

(3) *Naval chron.*, 1802, t. VIII, p. 326.

accouru aussitôt pour l'en chasser. Trois mille Hollandais périrent dans cette affaire, et l'évêque d'Utrecht y fut fait prisonnier. Gui, plus connu alors sous le nom de comte de Zélande, profita du désarroi de ses ennemis pour mettre le siége devant Ziericzee, la plus redoutable des forteresses du pays, que les milices de la Frise et du Kennemarland se préparèrent à défendre. Le chef flamand, comprenant à l'attitude de celles-ci que les opérations traîneraient en longueur, renonça pour le moment à son projet, et alla recevoir la soumission des autres villes, moins bien gardées.

Delft, Leyde, Gouda et Schiedam tombèrent bientôt en son pouvoir, tandis que le duc de Brabant l'appuyait de son côté, en faisant une diversion sur Dordrecht. La ville d'Utrecht venait de reconnaître à son tour l'autorité du prince, lorsqu'une insurrection générale, dirigée par Witte de Hamstede, l'obligea à retourner en Flandre pour y chercher des renforts.

Une flotte nombreuse, équipée dans nos ports, le ramena en Zélande, et il résolut cette fois de ne point s'éloigner des remparts de Ziericzee sans s'en être rendu maître. Le siége de cette place durait encore, lorsque Philippe le Bel prit le parti de secourir ses alliés aux abois. Une puissante escadre, à la tête de laquelle se trouvait le plus célèbre des amiraux italiens, Régnier de Grimaldi, se rassembla à Calais pour combattre les Flamands en Zélande. La plupart des navires qui composaient cet armement appartenaient, comme nous l'avons dit, à la marine génoise; on y voyait aussi quelques bâtiments espagnols et français : ces derniers venaient des ports de Normandie, et étaient placés sous la direction d'un habile marin, Jean Pedogre.

Un ancien chroniqueur, cité par M. Kervyn de Lettenhove, les décrit d'une manière assez pittoresque :

Ce ne furent mie nacèles,
Mès trente huit nefs grans et beles,
Riches et plaisanz, et entières,
A chastiaus devant et derrières,
Selon raison longues et lées
Et de touz costez crénelées.....

A peine en mer, Grimaldi captura une foule de navires de commerce, qui se rendaient dans les ports de Flandre, encore fréquentés malgré la guerre. Ces violences lui attirèrent des observations de la part des nations qui étaient restées neutres, et se croyaient à l'abri de toute attaque. Des plaintes parvinrent jusqu'aux rois de France et d'Angleterre, qui nommèrent des agents spéciaux, chargés de faire une enquête sur cet objet. Les Anglais soutinrent à cette occasion que leur prince avait droit de souveraineté sur les « mers anglaises, » et prétendirent que Grimaldi avait violé ce droit, reconnu disaient-ils depuis des siècles, en attaquant des bâtiments étrangers. L'amiral génois, sans examiner le fond de la question, fit remarquer que le roi d'Angleterre, allié de la France, avait défendu à tout sujet britannique de faire le commerce avec les Flamands, et que cette proclamation suffisait pour justifier les captures qu'il avait faites. L'histoire ne nous apprend pas, malheureusement, quel fut le résultat de cette importante controverse (1).

Le jeune comte de Zélande, au moment où ses ennemis se liguaient pour l'assaillir, n'avait autour de lui qu'une multitude de barques de médiocre tonnage, avec lesquelles il eut été imprudent de combattre, non seulement la flotte de Grimaldi, mais même celle du comte de Hainaut. Sa force réelle consistait en son armée, assez considérable pour résister à toute attaque. On savait cependant que le comte était plus aventureux que prudent, aussi Jean de Namur, son frère, et Jean de Renesse, gouverneur d'Utrecht, l'engagèrent instamment à ne pas risquer une bataille navale. Ce fut dans ces circonstances que la flotte génoise, après avoir rallié à Gheersvliet une division hollandaise, pénétra dans le canal qui sépare l'île de Schouwen du Duveland. Elle n'avait plus de vivres, et les approvisionnements qu'on lui envoyait de diverses parties du pays lui arrivaient difficilement. La navigation de ces côtes était en outre peu connue des Génois, dont les galères massives s'échouaient fréquemment sur des bancs de sable. Grimaldi était déjà vaincu sans avoir rencontré ses adversaires, lorsque Gui de Namur, oubliant les sages avis de ses conseillers, se livra lui-même à ses

(1) *Naval History of England*, t. I, p. 213, 214.

ennemis. Plein d'ardeur, impatient d'en venir aux mains, il ordonna que 80 navires, chacun montés par cent hommes d'armes, et tous attachés par des câbles les uns aux autres, se portassent en avant, et il se plaça au milieu d'eux. Le combat se prolongea jusqu'à la nuit, avec un acharnement extrême; là, comme à Courtrai, on se prenait corps à corps, et le vaincu n'obtenait point de quartier : les deux flottes ne cessèrent de lutter que lorsque la mer se retira. Bien que les Flamands n'eussent remporté aucun succès décisif, ils semblaient avoir acquis quelques avantages partiels, car ils s'étaient emparés de quatre grandes galères.

A l'aube du jour, lorsque la marée monta de nouveau, Gui se voyait dans la position la plus dangereuse; l'amiral génois était parvenu à faire couper, durant la nuit, les amarres qui retenaient les navires flamands, et ceux-ci se trouvaient dispersés. Le sang coula de nouveau, mais la flotte belge était perdue. Le découragement et le désordre ne tardèrent pas à se mettre parmi ses équipages, qui ne songèrent plus qu'à échapper au sort qui les menaçait. Le comte Gui, auquel le vieux sire d'Axel conseillait de prendre la fuite, ne voulut pas y consentir et, quoiqu'il n'eut conservé que cinq galères, il résista longtemps à toute l'escadre ennemie. Accablé enfin par le nombre, il tomba au pouvoir de Grimaldi, qui s'empressa de l'envoyer en France. La soumission absolue de la Zélande fut le prix de cette victoire : près de dix mille Flamands avaient été tués ou fait prisonniers durant l'action.

Tel était l'état des affaires à l'approche de Philippe le Bel, et la campagne ne pouvait s'ouvrir plus malheureusement pour la Flandre. Le roi, encouragé par les succès qu'il venait d'obtenir en Hollande, passa sur-le-champ la frontière, et vint camper près de Mons-en-Puelle, dans la châtellenie de Lille, où les milices communales étaient rangées en bataille. Une partie de la journée se passa en combats d'avant-postes, et déjà les Français se retiraient dans leurs tentes, ne s'attendant pas à être attaqués, lorsque les Flamands s'élancèrent brusquement en avant, en trois colonnes, guidées par Philippe de Chieti, Jean de Namur, Robert de Flandre et Guillaume de Juliers. Les deux premiers de ces chefs culbutèrent les esca-

drons des comtes de Valois et de Saint-Pol, et plusieurs autres compagnies de gendarmerie, tandis que Guillaume de Juliers se frayait un chemin, avec une impétuosité irrésistible, jusqu'au pavillon royal. La tente du roi fut forcée, et Philippe le Bel vit massacrer sous ses yeux un chevalier de sa suite et deux bourgeois de Paris. Il eût été pris et tué, si ses valets ne lui avaient enlevé, par précaution, son hoqueton semé de fleurs de lys. Le monarque s'échappa à la faveur du tumulte, et reparut bientôt à cheval, une masse de fer à la main. La mêlée s'accrut autour de lui, et il fut renversé et blessé durant la lutte. Au même moment l'oriflamme était mise en lambeaux par les Flamands, qui massacrèrent le sire de Chevreuse, chargé de la défendre.

On se battit jusqu'au milieu de la nuit, et lorsque le carnage cessa enfin, les deux armées étaient également désorganisées. Les bourgeois des communes retrogradèrent jusqu'à Mons-en-Puelle, tandis que les Français, armés de torches, parcouraient la plaine pour enlever leurs morts. Dix-huit barons et près de trois cents chevaliers, sans compter une multitude d'hommes d'armes, étaient tombés de leur côté, tandis que les Belges laissaient quatre mille morts sur le champ de bataille, parmi lesquels se trouvait leur héroïque commandant, Guillaume de Juliers.

Le roi, qui espérait avoir terrassé ses adversaires, marcha aussitôt vers Lille, dont il allait entreprendre le siége, lorsqu'il apprit que l'armée flamande se reformait à Ypres, et que des renforts la grossissaient sans cesse. Tous les travaux étaient interrompus en effet dans les bonnes villes, comme la veille de la victoire de Courtrai; les ateliers étaient déserts, les entrepôts abandonnés : un peuple tout entier faisait la guerre et les vivants prenaient la place des morts.

Philippe le Bel, averti de ce qui se passait, ne put y croire, et, montant à cheval, alla reconnaître le camp ennemi. Une multitude de tentes, couvertes de drap rouge, parsemaient au loin la campagne; les Flamands étaient plus nombreux que jamais.

Le monarque retourna lentement vers les siens, et comprit qu'il était imprudent de persister dans une politique qui lui avait déjà coûté tant de sacrifices inutiles; il accueillit donc

avec empressement l'offre de médiation que lui firent le duc de Brabant et le comte de Savoie. Des négociations s'ouvrirent : Philippe consentit à reconnaître les franchises de la Flandre, et à remettre en liberté Robert de Béthune, fils aîné et héritier du comte Gui de Dampierre, et tous les autres prisonniers flamands. Le comte rentrait en pleine possession de ses domaines, et le peuple insurgé s'engageait à payer au roi une somme qui ne pouvait dépasser 80,000 livres, en garantie de laquelle il lui abandonnait, jusqu'à parfait payement, les villes de Lille et de Douai.

Ces conditions furent accueillies avec joie dans tout le pays, dont les habitants se félicitaient d'être arrivés enfin à clore cette ère désastreuse. Une trêve fut bientôt conclue, et Philippe le Bel rentra à Paris, tandis que l'armée communale se dispersait dans tous les sens. Il s'agissait cependant de signer un traité définitif, et le roi, délivré du mauvais pas où il s'était trouvé, commença à se montrer plus difficile. Il y eut de nouveaux pourparlers et, faute de s'entendre, on prolongea la trêve. Pendant qu'on discutait encore, le comte Gui de Dampierre, âgé de quatre-vingts ans, expirait au château de Pontoise, sa dernière prison.

Robert de Béthune, son successeur, avait hâte de revoir le sol natal; il signa la paix à Athies sur Orge, en faisant d'énormes sacrifices. Il consentait à la destruction des remparts de Douai, de Lille, de Bruges et de Gand; s'engageait à ne jamais s'allier aux ennemis du roi, et concédait à celui-ci la possession de Cassel et de Courtrai, indépendamment de celle des cités dont il a déjà été question, jusqu'à complète exécution du traité. Philippe le Bel, comme on le comprit bientôt, venait de remporter, par sa cauteleuse diplomatie, une véritable victoire, aussi l'indignation populaire fut-elle grande en Flandre, où le comte fut accusé d'avoir trahi les intérêts du pays. Robert, dès son arrivée, s'y vit l'objet de la défiance générale, et la plupart des villes refusèrent d'accéder à la transaction qu'il avait souscrite. Après bien des luttes et des tiraillements, le roi se vit obligé de se désister d'une partie de ses prétentions, et la paix fut promulguée dans le courant de l'année 1309.

Les épisodes dramatiques que nous venons de rappeler exer-

cèrent une profonde influence sur les relations commerciales des communes flamandes, et leur donnèrent l'occasion de défendre, sur le terrain plus paisible des opérations mercantiles, les principes de liberté qu'elles proclamaient si hautement sur le champ de bataille.

Édouard Ier, après avoir abandonné les Flamands à l'heure du danger, se rapprocha d'eux insensiblement, et consentit en 1305 à leur rouvrir les marchés britanniques, à condition que les Écossais, ces dangereux ennemis de l'Angleterre, fussent exclus des halles de Flandre. Robert de Béthune, au nom des communes, déclara qu'une telle mesure était contraire aux lois de l'hospitalité flamande : « Notre pays, écrivait-il au roi, doit toute sa prospérité au négoce, et a toujours été ouvert aux marchands, sans distinction d'origine, pourvu qu'ils se soumissent aux règlements : nous ne pouvons en expulser les Écossais sans renoncer à toutes nos traditions. »

Les Flamands avaient d'ailleurs un intérêt évident à accueillir les vaisseaux qui leur arrivaient du nord de la Grande-Bretagne ; les laines anglaises ne leur étaient plus expédiées avec la même régularité qu'autrefois, car le Brabant commençait à en absorber une grande partie, et c'est en Écosse que les industriels de Gand et d'Ypres cherchaient à remplir leurs entrepôts. Le duc de Brabant, Jean II, avait agi avec une grande adresse durant toute la guerre. Non seulement il était parvenu à soustraire son duché aux ravages dont elle avait été cause, mais Philippe le Bel, dans l'espoir de s'attacher les Brabançons, leur avait accordé, en 1304, de nouvelles immunités. Ils obtinrent du roi qu'aucun commerçant du Brabant ne pourrait être arrêté en France, à moins qu'il n'y eut contracté des obligations, ou qu'il ne se fut constitué caution d'un débiteur étranger. La ville de Louvain, dans sa reconnaissance pour cette faveur royale, envoya un esturgeon monstre à Philippe le Bel.

Quelques troubles avaient éclaté dans cette cité, peu de temps auparavant, suscités par les drapiers. Les échevins, qui faisaient partie, là comme ailleurs, de l'aristocratie communale, avaient été chargés jusqu'alors de juger toutes les affaires litigieuses, civiles ou criminelles. Comme ils appartenaient aux classes élevées, ils n'exerçaient pas le commerce, et n'en connaissaient

guère les usages; leurs décisions à cet égard laissaient donc à désirer. Jean II calma le mécontentement des négociants en instituant, en 1301, le tribunal de la draperie, autrement dit *de Dekeny*. Cette cour, composée des doyens des métiers, formait une véritable chambre de commerce, et ses jugements furent accueillis avec satisfaction. Il ne sera peut-être pas inutile de dire quelques mots sur l'organisation des métiers dans cette antique cité de Louvain, destinée, elle aussi, à passer par tant de phases diverses.

On y comptait primitivement une dizaine de corporations. On était admis à en faire partie aux conditions usuelles, et après avoir soldé un droit d'entrée, dont le paiement se faisait, soit en argent, soit en dîners. Chaque maître ne pouvait avoir qu'un nombre déterminé d'ouvriers, et il était défendu d'exercer une profession sans s'être affilié à l'une de ces associations. Les doyens, élus parmi les maîtres, étaient chargés de l'administration de la caisse commune (1), et rendaient des comptes annuels à certains commissaires, choisis parmi les magistrats municipaux.

Jean II, en signant en 1307 un traité d'alliance avec l'évêque d'Utrecht, le comte de Hainaut et le comte de Namur, eut bien soin de ne pas oublier les intérêts de ses marchands : « item, disaient les confédérés, nous avons promis et promettons ke nous ou auchuns de nous ne serons aydant, ne confortant, ne recellant par nous ne par noz gens les anemis de nous ne d'auchun de nous, ains leur greverons partout à nos pooirs, sauf ke marchandize et tous marchans qui ne seront anemis a nous ou a auchun de nous, ou qui ne se melleront des wières, puissent tous tans aler et venir paisivlement et seurement de l'un de noz paiis as autres, et conforterons et recetterons nouz devant nommeis et chascun de nous l'un l'autre, encontre tous... »

Le duc de Brabant eut une nouvelle occasion, en 1308, de

(1) Cette caisse ne servait pas seulement au paiement des fêtes pompeuses où les métiers aimaient à briller, mais aussi à des usages de charité. La charte constitutionnelle du corps des savetiers, à Gand, garantit au confrère que *Dieu éprouve par la maladie*, une pension pour tout le temps que dure son incapacité de travailler. Pour faire les fonds nécessaires, chaque savetier versait par semaine deux deniers au trésor de la Gilde.

déployer sa sollicitude pour le bien public, en même temps que les sentiments élevés qui l'animaient. Philippe le Bel, qui avait déjà dépouillé les Lombards, s'était décidé à persécuter les Juifs, et les avait banni du royaume après avoir mis la main sur leurs biens meubles et immeubles. Dès l'an 1304, à la suite d'une convention faite avec le duc de Bourgogne, il avait défendu aux magistrats de recevoir les plaintes des usuriers israélites (1). Ces derniers, en inventant la lettre de change, réussirent à se soustraire en partie aux exactions dont ils étaient menacés, mais le peuple était mal disposé à leur égard, et bientôt ils se virent en butte, non seulement en France mais aussi dans les contrées voisines, aux plus cruels traitements.

Jean II, prévoyant que l'agitation générale ne tarderait pas à gagner le Brabant, vint au secours des Juifs, et les établit dans le château de Genappe, afin de les soustraire aux outrages. Ces précautions n'étaient pas inutiles car, peu de temps après, une troupe frénétique se présenta devant la forteresse, afin d'en faire le siége. Le duc eut assez de fermeté pour défendre, en cette circonstance, les droits de l'humanité. Il repoussa vigoureusement les assaillants, dont plusieurs périrent sous le glaive de ses gens d'armes. Les autres, furieux de ne pouvoir accomplir leurs sanglants desseins, allèrent l'accuser de connivence avec les Juifs par devant la cour pontificale, mais celle-ci rejeta leur requête, et approuva la noble conduite du prince belge.

Nous avons vu que les marchands de la Basse-Saxe et de la Prusse, appelés *Osterlings*, dont les rapports s'étendait jusqu'en Russie et en Suède, trouvaient en Flandre une grande facilité d'échange, des capitaux abondants et des débouchés assurés vers les contrées méridionales. Quelques-uns de leurs navires ayant été capturés à cette époque par des marins des Cinq-Ports, les Osterlings usèrent de représailles, et firent partir des *cogges* armées du port de Zwyn, afin d'attaquer les Anglais. Ces courses causèrent de grandes pertes à ceux-ci, particulièrement sur les côtes d'Écosse. Édouard II, leur roi, s'en plaignit vivement, en 1309, au comte de Flandre. Un an plus tard, il renouvela ses réclamations, en signalant cette fois d'une ma-

(1) Dom Planchet, *Hist. de Bourgogne*, t. III.

nière toute spéciale un bâtiment de guerre monté par des Hennuyers et des Hollandais, qui avait réussi, à diverses reprises, à intercepter les convois de vivres envoyés à l'armée britannique, en Écosse (1).

Les actes de déprédation se multiplièrent bientôt de part et d'autre à un tel point, que cette guerre maritime finit par interrompre les relations commerciales directes, entre la Flandre et la partie méridionale de la Grande-Bretagne. Un combat acharné eut lieu, vers 1311, entre divers navires flamands et anglais, non loin d'une localité désignée sous le nom de « Craudun » dans les anciens documents (2), et dont nous ne connaissons pas la position exacte. L'étape des laines, transférée par Édouard Ier en Hollande, puis rendue à la Flandre, lui fut enlevée de nouveau pour être établie à Anvers. Il paraît néanmoins qu'une foule de marchandises continuaient à être expédiées, en fraude, vers les entrepôts de Bruges et de Damme, car il existe une ordonnance d'Édouard II, en date du 20 mai 1312, par laquelle il recommande la plus grande vigilance à ses officiers, pour la répression de ces infractions.

Un grand nombre de négociants, reculant devant les hasards qu'il leur fallait courir, préférèrent, dans ces conjonctures, diminuer leurs bénéfices que de s'exposer à perdre leurs biens; ils firent en conséquence des démarches auprès du comte, et obtinrent la création, à Bruges, d'une chambre d'assurance (3). Les expéditeurs jouirent dès lors de la faculté de se mettre à couvert en cas de pertes, moyennant quelques deniers pour cent, ainsi que cela se pratique encore de nos jours. La plupart des grandes maisons flamandes et brabançonnes avaient d'ail-

(1) Les habitants du Hainaut vinrent fréquemment au secours des Écossais. Voir à ce sujet les instructions données par le roi d'Angleterre à Jean Bluet, que nous avons publiées, d'après un document du *Record office*, dans les *Bulletins de la commission royale d'Histoire*, t. I, n° 2, 3e série.

(2) Voy. les lettres d'Édouard II au comte de Flandre, du 26 novembre 1312; du 15 février 1313, etc., qui sont conservées au *Record office*, à Londres.

(3) Il y avait déjà à Bruges, en 1310, des personnes qui se livraient au contrat d'assurance. Voy. *Chronyk. van Vlaenderen*, chap. XL, tom. I, p. 162.

leurs des correspondants de leur nation à l'étranger. Nous avons déjà suivi leurs émigrations en Angleterre, en Écosse et en Allemagne; le tableau de la taille de Paris nous prouve qu'ils n'étaient pas moins répandus en France (1). On trouve partout des traces de leur séjour, même dans le Levant, où l'un des vainqueurs de Courtrai, Guillaume de Saftinghen, reçut un pachalik durant les premières années du XIVe siècle.

A mesure que les relations avec l'Angleterre devenaient difficiles, les Flamands cherchaient à se créer de nouveaux débouchés. Leur comte conclut un traité de commerce, en 1308, avec le roi de Norwége, par lequel les marchands de Flandre furent autorisés à naviguer dans la Baltique, et à trafiquer directement avec les contrées du Nord (2). Robert de Béthune entra également en arrangement avec le comte de Hainaut, et tout faisait espérer qu'on allait enfin jouir des bienfaits de la paix, lorsque de graves complications politiques, suscitées par Philippe le Bel, vinrent détruire ces riantes illusions.

Bien que les Flamands lui eussent déjà payé une somme de 120,000 marcs, conformément à l'accord signé quelques années auparavant, le roi prétendait conserver, en garantie des dix mille livres qui lui étaient encore dues, les villes de Lille, de Douai et d'Orchies. Le comte de Flandre, vivement irrité, fit de vains efforts pour se faire rendre justice, et, ayant été cité devant la cour des pairs, dédaigna de se soumettre à cette injonction, ce qui amena le parlement à confisquer tous les biens du vassal rebelle. Cet arrêt annonçait la reprise des hostilités, et bientôt trois divisions françaises s'avancèrent vers les frontières de la Belgique, où l'on courut aux armes. Pendant que les milices communales se rassemblaient en Flandre, les villes du Brabant, qui n'étaient point menacées, se liguaient cependant entre elles pour la défense de leurs priviléges, et se donnaient une puissante organisation militaire (3).

(1) Les chroniqueurs citent parmi 21 bourgeois amis du prévôt Marcel, Colin le Flament, Hannequin le Flament, Pasquet le Flament, Jacques le Flament, trésorier des guerres, et Jacques le Flament, maître de la chambre des comptes.

(2) *Arch. de Fl.*, à Lille, acte du 8 sept. 1308, copie en parchemin.

(3) Le grand et le petit serment furent institués à Louvain en 1313, ainsi

Le roi paraissait décidé à poursuivre vigoureusement la guerre, et avait conservé une telle animosité contre ses anciens ennemis qu'ayant appris que certains navires espagnols, chargés de marchandises en destination de Damme, étaient retenus par le constable de Douvres, il écrivit aussitôt à Édouard II, le priant de confisquer les dits navires, et de traiter leurs équipages en esclaves. Il tenait à frapper ses adversaires dans leurs intérêts commerciaux, et il y réussit en partie, au moins dans la Grande-Bretagne, où l'on séquestra une foule de navires belges durant le mois de juin 1313. Les marins flamands n'en continuèrent pas moins à tenir la mer et, malgré les conflits incessants qu'ils étaient obligés d'y soutenir contre les Français et les Hollandais, auxquels se joignit plus tard l'amiral anglais Jean de Stourmey, ils parvinrent à capturer beaucoup de barques ennemies, portant des cargaisons de blés et de vins de France. Au milieu de ces scènes sanglantes, nos communes restaient dignes d'elles-mêmes, et s'efforçaient de faire admettre une loi qu'elles furent les premières à proposer : celle de la neutralité commerciale. Prêtes à défendre leurs bannières sur le champ de bataille, elles eurent la gloire de formuler, au sortir du moyen âge, un principe que de grandes nations se refusent encore à adopter de nos jours! celui de l'inviolabilité du pavillon marchand (1).

Philippe le Bel, dont l'humeur insatiable occasionnait toutes

que le serment de l'arc. Le « Grand Serment » dont les membres étaient armés d'arbalètes, était placé sous l'invocation de Notre Dame. Chacune de ces associations avait un *roi*, qui était aidé dans l'administration par des jurés; il était chargé de maintenir la police et de punir ceux qui enfreignaient le règlement. L'argent qui provenait des amendes infligées aux délinquants était employé à l'embellissement des locaux de la société dont ils faisaient partie. Le nombre des confrères était limité; le «Grand Serment » était composé de 60 hommes, et le « Petit Serment » de 30 seulement. Tout sociétaire devait être muni d'une cotte d'armes, d'un casque, d'une cuirasse, d'une paire de cuissards et d'une arbalète avec accessoires. Des exercices avaient lieu toutes les semaines.

(1) En 1314, Robert, comte de Flandre, écrivit à Édouard II, pour réclamer la liberté de commerce en faveur des marchands flamands durant la guerre, s'engageant de son côté à prendre une mesure semblable concernant les Français et les Anglais. Voy. Rymer, *fœdera*, etc.

ces perturbations, avait déjà un pied dans la tombe, et mourut en 1314, d'une maladie de langueur. Son trépas n'amena aucun changement dans la situation des affaires, car son successeur, Louis X, dit le Hutin, adopta la politique du monarque défunt, au moins en ce qui concernait la Flandre. Robert de Béthune, s'attendant à être attaqué, entra le premier en campagne et vint mettre le siége devant Lille, gardée par une garnison française. Louis le Hutin marcha au secours de cette place, qu'il parvint à dégager; il s'avança ensuite dans le pays, dont des pluies continuelles avaient détrempé le sol, campa quelque temps en présence de l'armée flamande, et fut obligé enfin de battre en retraite, après avoir abandonné son camp, que l'ennemi livra au pillage. Le jeune roi se proposait sans doute de reprendre les armes l'année suivante, mais le sort en décida autrement, et la mort vint brusquement terminer sa carrière.

Philippe le Long, comte de Poitiers, prit les rênes du pouvoir, d'abord comme tuteur de l'enfant posthume de son frère, puis, au décès du prince, en qualité de souverain. Des négociations de paix furent entamées entre lui et le comte Robert; les Flamands, excommuniés par le pape, finirent par céder, et abandonnèrent les villes de Lille, de Douai et d'Orchies à la France. Leur comte, dont les dernières années furent assombries par des chagrins domestiques, occasionnés par la conduite de son fils, qu'on accusait d'avoir voulu l'empoisonner, ne survécut pas longtemps à toutes ces agitations, et mourut le 17 septembre 1322, laissant sa succession à son petit-fils, Louis de Nevers ou de Créci. Souvent en désaccord avec ses sujets, Robert de Béthune eut au moins un mérite, celui de ne jamais trahir la cause nationale : Il fut toute sa vie un prince flamand, et resta fidèle à son drapeau. Son héritier, incapable de s'assimiler les aspirations d'un peuple auquel il était étranger par l'éducation et les mœurs, devait inaugurer une ère nouvelle : les comtes de Flandre allaient servir d'auxiliaires à la France, se livrer entièrement à leurs plus dangereux ennemis, et faire la guerre à leurs propres sujets.

Placés entre les communes, qui réclamaient des priviléges, et un suzerain auquel leurs riches domaines faisaient envie, ils comprirent trop tard que ce dernier ne les protégeait que pour

se préparer un moyen sûr de les dépouiller, en leur enlevant l'amour du peuple. Unie à Courtrai, la Flandre était restée invincible; inquiète et divisée, nous allons la voir s'épuiser en luttes stériles, tomber en de regrettables excès, et répondre à la trahison par la révolte.

CHAPITRE XV

Rupture avec l'Angleterre et ses conséquences. — Les Awans et les Waroux. — Exploits des Flamands en Écosse. — Commerce des Vénitiens en Belgique. — Trêve entre les Flamands et les Anglais. — Louis de Nevers au Louvre. — Débats entre les Brugeois et Jean de Namur, seigneur de l'Écluse. — Nouveaux troubles. — Incendie de Courtrai. — Captivité du comte. — Paix d'Arques. — Une descente en Angleterre. — Réformes politiques et commerciales dans le Brabant. — Avénement de Philippe de Valois. — Ses promesses à Louis de Nevers. — Bataille de Cassel. — Soumission des Flamands. — Seger Janssone. — Règlements commerciaux d'Édouard III. — Émigration des tisserands flamands. — Les marchands de Saint-Jean d'Angély et de la Rochelle à Damme. — La dette publique en Flandre. — Préparations de guerre.

Avant de nous occuper de l'administration de Louis de Créci, il ne sera pas inutile de faire un retour vers le passé, et de compléter l'histoire de nos relations avec l'Angleterre, restée inachevée dans le chapitre précédent. Les déprédations maritimes continuaient encore, en 1315, sur tout le littoral, tant de la Flandre que des îles Britanniques. Nicolas le Sage, Daniel Vobrecht, Jean Brand et quelques autres négociants d'Ypres, ayant envoyé un chargement de draps dans la Grande-Bretagne, se virent enlever leurs marchandises dans le port d'Orewell, malgré le sauf-conduit qui leur avait été accordé (1). Le 1er septembre 1315, à la demande du roi de France, Édouard II défen-

(1) Le comte Robert réclame la restitution de ces biens, par lettre du 13 avril 1316. Voy. Rymer, *fœdera*.

dit à tout Flamand qui s'était mis en révolte contre l'autorité de son suzerain, de séjourner en Angleterre. Il avait même promis à Louis le Hutin l'appui d'une escadre, mais il ne put donner suite à ce projet, et se contenta de charger deux de ses officiers, Humphroi de Littlebury et Jean de Stourmey, de courir sus aux navires belges, et de leur faire tout le mal possible.

Les Flamands, tout en se défendant avec avantage, souffrirent considérablement de l'effet de cette mesure et, comme ils étaient alors à la tête du mouvement commercial, le malaise qu'ils éprouvaient se communiqua à leurs voisins. Une terrible famine désolait dans le même temps la plus grande partie de la Belgique, et y faisait de nombreuses victimes. Le prix des grains s'était élevé à un tel point, rapporte l'un des historiens de Tournai, que la rasière de blé se payait 60 sols en cette ville (1). Les marchands brabançons avaient encore d'autres sujets de plaintes. Jean I[er] et Jean II avaient fait des dépenses exorbitantes, et leurs dettes n'avaient point été payées. Les Brabançons, d'après les traditions féodales, en étaient responsables, et bientôt ils ne purent se rendre à l'étranger sans s'exposer à être dépouillés. Le 10 décembre 1315, les villes de Louvain et de Bruxelles autorisèrent le comte de Hainaut à lever, en remboursement d'une somme de 3,100 livres tournois due par leur duc, deux sols sur chaque pièce de drap envoyée par leurs habitants aux foires de Champagne et de Brie (2). Jean III, qui recueillait cette succession obérée, établit en outre un droit d'entrée de quatre gros tournois sur chaque tonne d'ambre, dont il se faisait alors d'importantes expéditions dans notre pays.

Les Liégeois se trouvaient à peine dans une situation plus favorable, à cause de la guerre implacable que les Awans et les Waroux se livraient entre eux. Après de longs et sanglants démêlés, ils conclurent la paix à Fexhe, le 18 juin 1316. Les franchises et les anciens usages des bonnes villes et des com-

(1) Poutrain, *Hist. de la ville et de la cité de Tournai*, tom. I, p. 214. Un chroniqueur flamand signale les mêmes faits : « ... *Word een veertel rogge vercocht drypondt Brabants, ende was daer* (à Anvers) *een groote sterfte...* »

(2) Saint Genois, *les pairies du Hainaut*, p. CCLXXV.

munes du pays de Liége furent maintenus. Il fut convenu que les habitants seraient jugés, dans toute contestation litigieuse, par leurs échevins, sauf en cas d'homicide, dont la connaissance était réservée à l'évêque, qui avait le droit de faire mettre le feu à la maison du coupable. Les officiers épiscopaux devaient prêter serment à leur entrée en fonctions, et étaient responsables de leurs actes. En cas de dommage occasionné par eux, les intéressés s'adressaient à l'évêque, puis au Chapitre et, si réparation n'était point faite après un certain délai, l'action de la justice était suspendue dans tout le pays, jusqu'à parfait redressement. Le prince ne pouvait réformer les lois sans l'assentiment des États, qui intervenaient dans la rédaction de toutes les dispositions législatives, et votaient les impôts. La paix de Fexhe établissait, comme on le voit, des principes tout à fait constitutionnels, et consacrait la division des pouvoirs, en limitant l'action de la puissance exécutive.

Parmi les principaux griefs allégués par Édouard II contre les Flamands, leurs relations avec l'Écosse, souvent vaincue et toujours insoumise, continuaient à occuper une place importante. Un amiral belge, du nom de Cryne (1), était en grande faveur auprès de Robert Bruce, l'ennemi invétéré des Anglais, et, dans les premiers mois de l'année 1315, treize vaisseaux écossais se trouvaient à l'ancre dans le port de l'Écluse, attendant un chargement d'armes et de vivres (2). En 1318, au moment où les troupes royales mettaient le siége devant la ville de Berwick, souvent attaquée à cause de sa position stratégique, un Flamand, Jean Crabbe, dirigeait la défense de la ville. Cet aventurier, que de nombreux exploits maritimes avait déjà rendu fameux de l'autre côté de la Manche (3), était l'un des meilleurs ingénieurs de son temps. Les assiégés construisirent, sous sa direction, deux machines d'une force extraordinaire, dont le mécanisme rappelait celui des catapultes romaines, à

(1) Voy. *la Scala Chron.* dans la collect. de Leland, I, 549.

(2) Tytler, *Hist. of Scotland*, tom. II, p. 201. Jean de Boletout fut chargé de les intercepter. *Naval hist. of England*, I, 216.

(3) Édouard II se plaignit au comte de Flandre, en 1313, des violences exercées par Jean Crabbe contre les Anglais. Voy. Rymer, *fœdera*, vol. III, p. 403.

l'aide desquelles on lança d'énormes quartiers de rochers sur les assaillants, qui ne s'emparèrent de la cité qu'après avoir subi des pertes considérables.

Le port d'Anvers, qui était loin de valoir celui de l'Écluse, dont Marino Sanuto fait une si brillante description en 1320 (1), commençait cependant à attirer quelques navires étrangers, que les agitations politiques écartaient des côtes de Flandre. Cinq galères vénitiennes y abordèrent en 1318, chargées d'épiceries, de drogueries et d'étoffes de soie (2). Ce n'était pas la première fois que le pavillon de Saint-Marc flottait dans le Nord, car Venise avait ouvert, depuis quelque temps déjà, des relations commerciales avec les Belges, mais nous ne possédons pas de renseignements précis sur les commencements de ces expéditions hasardeuses (3). Balducci Pegoletti, qui écrivait au XIV[e] siècle, nous apprend que la puissante république équipait chaque année trois grandes flottes, dont l'une se dirigeait vers Tana, dans la mer Noire, l'autre sur les côtes de Syrie et la troisième en Flandre. Cette dernière escadre, qui avait à parcourir le plus long trajet, ne pouvait recevoir son chargement qu'à Venise même; elle jouissait de plus de latitude au retour de son voyage, et était autorisée à relâcher où ses armateurs le

(1) Il compare l'Ecluse à Venise : « et pro parte oculis meis vidi, quod maritima Alemaniæ, in quâ dictus portus Clusiæ existit, valde nostræ maritimæ venetæ est conformis, inveniquæ illius terræ indigenas fore fortissimos et in armis strenuos, plerosque eorum marinarios, aliosque ad terram fodiendam, quorum usus satis necessarius existit, industrios atque aptos et alias pecunia abundantes et, quod laudabilius est, devotionem habere per maximam ad negotia terræ sanctæ. »

(2) Guichardin, *Belgii Descript.*

(3) Le Grand Conseil, dès le XIII[e] siècle, permit aux Vénitiens d'exporter chez eux, sans payer de droits d'entrée, des toiles de Flandre, pourvu que la valeur de celles-ci fut équivalente à une égale quantité de marchandises d'origine vénitienne, importées dans les Pays-Bas. Il était défendu de rapporter de l'or et de l'argent monnayé; la république voulait des marchandises, et le but de cette mesure se comprend sans peine : elle tenait à avoir sans cesse sous la main un assortiment d'objets pour le commerce du Levant, et un approvisionnement de matières premières. En repoussant les valeurs d'or et d'argent pour accepter les produits manufacturés, elle devenait une sorte d'entrepôt universel.

jugeaient convenable, et à prendre à bord toutes espèces de marchandises.

Du temps d'Uzzano, qui écrivait un siècle après Pegoletti, la flotte de Flandre appareillait du 8 au 25 avril. Chacune des galères composant le convoi devait être montée par 200 hommes libres, dont 180 rameurs et douze archers. Le total du chargement ne pouvait excéder deux cent quatre-vingt milliers de livres, dont cent et vingt au moins devaient consister en marchandises de menu poids, telles que drogues, épiceries, aromes et ouvrages fins. Il était défendu aux capitaines des galères de mettre à la voile, à moins qu'ils ne fussent parvenus à compléter leurs équipages. L'or, l'argent et d'autres objets précieux ne s'expédiaient point hors du golfe Adriatique, sinon sur des navires armés en guerre.

Les navires vénitiens apportaient en Belgique des vins de Chypre, des fruits, du sucre en poudre, de l'indigo, du savon, du storax, des cotons bruts ou filés, de la soie, et une foule d'autres produits du Levant. A son retour, la flotte étrangère emportait des draps de Bruxelles, de Malines, de Louvain, de Bruges et de Gand, qui étaient expédiés ensuite dans tout le bassin de la Méditerranée. Les galères qui revenaient de Flandre touchaient généralement à Cadix et à l'île Mayorque, où elles chargeaient des peaux d'agneaux de Barbarie.

De nombreuses lettres avaient été échangées entre Robert de Béthune et Édouard II, lorsqu'un rapprochement s'effectua enfin entre eux, en 1320. Une assemblée solennelle eut lieu à Westminster, où comparurent les députés du comte Robert (1), et l'on s'y fit des promesses de paix.

Elles étaient cependant peu sincères, car les Flamands étaient résolus à ne pas renoncer à leur commerce avec l'Écosse, et les Anglais mettaient la réconciliation à ce prix. Deux ans s'étaient à peine écoulés depuis les conférences de Westminster, que le roi renouvelait déjà ses plaintes au sujet des déprédations commises par les marins de Flandre, et ordonnait aux bourgeois de

(1) Les députés flamands étaient : Eustache Lauwart, chevalier, Guillaume de Deyen, échevin de Bruges, Nicaise le Sage, conseiller et maître Jean Boureke, clerc de la ville d'Ypres.

Yarmouth de réunir les forces navales dont ils pouvaient disposer, et de les joindre à celles des ports de Suffolk et de Norfolk afin de réprimer ces agressions. La mort du comte Robert, loin d'améliorer l'état des affaires, ne fit d'abord que les empirer. On finit cependant par signer une trêve en 1323, et dans l'impossibilité de conclure un traité de paix, on se contenta de la proroger à diverses reprises.

Louis de Nevers était en France lors du décès de son grand père, Robert de Béthune. Il se rendit aussitôt en Flandre, et y reçut le serment de fidélité des nobles et des communes, sans attendre l'agrément du roi Charles le Bel. Celui-ci s'en irrita vivement, manda Louis à Paris, et soumit au parlement les réclamations d'une des tantes de ce prince, qui prétendait avoir des droits à la succession de Robert. Le jeune comte, après avoir hésité quelque temps à obéir, confia le gouvernement de ses états à une régence, et se rendit auprès du roi. Dès son arrivée il fut appréhendé au corps, et enfermé à la tour du Louvre. Les communes flamandes se hâtèrent cependant d'intervenir, en déclarant qu'elles s'érigeraient en république si le roi ne leur rendait leur souverain. Louis obtint sa liberté, mais, s'il faut en croire certains historiens, il fut obligé de s'engager à ne jamais réclamer les villes de Lille, Douai et Orchies.

La paix extérieure semblait assurée, au moins pour quelque temps, lorsqu'une nouvelle cause de troubles se manifesta inopinément. Le comte Louis se trouvait à Bruges, lorsqu'il y reçut la visite de son oncle Jean de Namur, alors seigneur de l'Écluse, et lui accorda le privilége de créer en cette ville un bailliage des eaux, dont la grande maîtrise avait été réservée jusqu'alors au magistrat de Damme. Jean de Namur, non content de cette concession s'avisa d'établir un marché sur les bords du Zwyn, contrairement aux immunités des Brugeois, qui regardèrent cette infraction à leurs franchises comme extrêmement préjudiciable à leur commerce. Ils sollicitèrent en conséquence l'annulation des lettres patentes dont nous venons de parler, et, ayant éprouvé un refus, se mirent en révolte ouverte.

Le seigneur de l'Écluse, prévoyant un conflit, se réfugia aussitôt dans son domaine, qu'il mit en état de défense. Les

Brugeois, après s'être armés en foule, sortirent en effet de leur ville, forcèrent le comte à les accompagner, et vinrent assiéger Jean de Namur. Celui-ci les reçut avec intrépidité, fit une sortie, et tua plus de trois cents des assaillants. Accablé par le nombre, il finit cependant par être mis en déroute, fut fait prisonnier, et ne dut la vie qu'aux prières de Louis de Nevers. Le captif fut aussitôt conduit à Bruges, et incarcéré dans une maison nommée la *Pierre-du-Comte*. Les vainqueurs entrèrent ensuite dans l'Écluse, mirent à mort tous ceux qui leur opposèrent quelque résistance, brûlèrent la grue qu'on y avait élevée pour le débarquement des marchandises, et retournèrent chez eux chargés de butin. Plusieurs seigneurs vinrent solliciter la délivrance du prisonnier, mais les Brugeois déclarèrent qu'il ne serait relâché qu'à condition de renoncer au privilége de la maîtrise des eaux, qui lui avait été concédé, et d'accorder un pardon absolu pour le sac et l'incendie de ses domaines.

Le comte de Flandre, après avoir intercédé vainement en faveur de son parent, quitta furtivement ses états et se rendit en France, afin d'y solliciter des secours contre les rebelles. Ce départ augmenta la confusion, et déjà des bandes armées parcouraient les campagnes, qu'elles ravageaient impitoyablement, lorsqu'on apprit tout à coup que Jean de Namur était parvenu à s'échapper, et que le roi Charles le Bel lui avait confirmé la donation de l'Écluse. A cette nouvelle, la commune de Bruges, comprenant qu'une coalition puissante allait se former contre elle, se décida à faire des propositions d'accommodement. Elle envoya des députés au comte, qui était revenu à Gand, et ceux-ci parvinrent à arranger les affaires.

Les Brugeois consentirent à payer une amende de 70,000 florins, au prix de laquelle ils obtinrent le maintien de leurs priviléges, qui furent même augmentés. Il fut convenu que toute marchandise, pesant plus de 60 livres, ne pourrait être vendue à l'Écluse sans avoir été préalablement conduite à Bruges, en vertu du droit d'étape. Il fut défendu en outre aux habitants de l'Écluse d'augmenter désormais les fortifications de leur ville, et d'y établir des teintureries ou des fabriques de drap. Le comte régla, à cette occasion, divers points en litige concernant les communes de Houcke et de Monike-

reede. Ces deux villes, aujourd'hui oubliées, étaient habitées par un grand nombre de pêcheurs, et faisaient, paraît-il, un commerce assez actif, ayant pour objets le goudron, le sel, les blés, les mâts et les voilures.

Malgré la trêve conclue précédemment avec Édouard II, des corsaires anglais se montraient parfois sur les côtes. Ils attaquèrent, en septembre 1323, quelques vaisseaux vénitiens qui sortaient des ports flamands, chargés de marchandises. La défense fut énergique, et, contrairement à leur attente, ce furent les corsaires qu'on captura; dix navires appartenant à leur flottille tombèrent au pouvoir du vainqueur, qui les amena à sa suite dans l'Adriatique.

Louis de Nevers se sentait mal à l'aise au sein des communes flamandes, où les métiers acquéraient chaque jour plus d'influence, et leur préféraient ses riants domaines du Rhetelois, beaucoup plus tranquilles et plus paisibles. Il quitta Gand, dont la population tumultueuse lui faisait ombrage, et revint en France, laissant l'administration du comté à Philippe d'Axele. L'autorité de celui-ci, secrètement combattue par Robert de Cassel, oncle de Louis de Nevers, fut bientôt méprisée, et le comte se vit obligé de rentrer dans ses états en toute hâte, afin d'y rétablir l'ordre. Irrité de la résistance que son lieutenant avait rencontrée, il crut devoir user de sévérité, livra au bourreau les plus compromis d'entre les factieux, et fortifia diverses places afin de leur résister. Son intervention ne fit qu'envenimer les passions populaires, le nombre des mécontents augmenta, et les villes de Ghistelles, d'Ardenbourg et de Furnes tombèrent en leur pouvoir. Ils étaient commandés par des chefs habiles et énergiques, parmi lesquels on remarquait particulièrement Lambert Boonen, Zegher Janssone et Nicolas Zannekin.

La ville de Courtrai venait de s'allier à celle de Bruges, lorsque le comte arriva avec ses chevaliers sur les bords de la Lys, décidé à dompter les rebelles par la terreur. Comme il craignait d'être attaqué, il fit mettre le feu à l'un des faubourgs de Courtrai, et bientôt les lueurs sinistres de l'incendie se reflétèrent au l'horizon. Des faubourgs, les flammes gagnèrent la ville. Les habitants, dont la fortune et la vie étaient mena-

cées à la fois, coururent aux armes, taillèrent en pièces ou firent prisonniers les gentilshommes de la suite du comte, se saisirent de sa personne, et le livrèrent aux Brugeois, qui l'amenèrent dans leur cité et appelèrent à la régence le seigneur Robert de Cassel. Louis de Nevers, humilié et vaincu, eut la douleur de voir exécuter, comme incendiaires et meurtriers, sous les fenêtres de sa prison, vingt-sept de ses conseillers et de ses compagnons d'armes.

Les Gantois, par jalousie contre Bruges, refusèrent de seconder le mouvement insurrectionnel, malgré les efforts des drapiers, et leur exemple fut suivi par les habitants d'Audenarde. Ypres, au contraire, se soumit aux révoltés, et ses magistrats profitèrent des circonstances pour abattre l'ancienne enceinte de la ville, qui s'accrut ainsi des quartiers nouvellement construits, extrêmement peuplés par les tisserands et autres gens de métier.

Louis demeura près d'un an et demi prisonnier des communes liguées; enfin, en novembre 1326, grâce à la médiation de Charles le Bel, il sortit de captivité et fut réintégré dans ses droits seigneuriaux sur la Flandre, après qu'il eut juré de respecter dorénavant toutes les franchises des communes, de suivre les avis de ses peuples dans les affaires du comté, et d'obliger les Gantois à entrer dans la confédération des villes libres.

A peine en liberté, il courut à Paris, refusa de ratifier le traité qu'il venait de conclure, et en appela à la puissance militaire de la France. Les Flamands, inquiets et désunis, se décidèrent à traiter, afin de sauvegarder leurs intérêts commerciaux. Ils promirent donc fidélité au comte, et lui payèrent une amende de 100,000 florins. De plus, ils s'engagèrent à remettre une somme de 70,000 florins à Jean de Namur, et à compter 200,000 florins au roi de France.

L'attention générale se portait en ce moment vers l'Angleterre, menacée à son tour d'une véritable crise politique. Édouard II, prince indolent et faible, livré tout entier à l'influence d'un favori, Hugues Spencer, se trouvait en lutte non seulement avec ses barons, mais aussi avec sa femme Isabelle de France, qu'il avait envoyée à Paris en même temps que le

jeune comte de Chester, héritier présomptif de la couronne. Son règne, inauguré par le désastre de Bannockburn, qui coûta la vie à tant de chevaliers anglais, ne présentait qu'une série de fautes graves, dont les conséquences avaient entraîné la perte de la Guyenne, séquestrée entre les mains d'un sénéchal français. Ses ennemis résolurent de le renverser, et la reine Isabelle elle-même, au nom du jeune comte de Chester, alors âgé de treize ans, se mit à la tête du complot. Forcée de quitter la France, elle se retira chez le comte de Hainaut et de Hollande, fiança son fils Édouard avec une fille de celui-ci, et rassembla, à Dordrecht, une petite armée d'aventuriers avec laquelle elle se prépara à passer en Angleterre. Beaucoup de Belges rejoignirent ses drapeaux, entre autres Wulfart et Jacob de Ghistelles, Jean de Rode, Guillaume de Straten, Michel de Ligni, Hector Vilain, Goswin Van der Moere; les sires de Brugdam, d'Antoing, de Bousies, d'Aubrecourt; Robert van Belle, Allard Briseel et Raes de Gavre.

Les conspirateurs, qui comptaient sur l'appui d'un parti puissant, fort hostile au roi, débarquèrent près de Harwick, dans le Suffolkshire. Ils ne s'étaient pas trompés sur l'état de l'opinion publique en Angleterre, car le peuple s'agita à leur approche, se souleva en masse sur leur passage, et le malheureux Édouard, détrôné par son propre fils, fut enfermé d'abord à Kenilworth, puis transféré dans une autre prison, où il trouva la mort en 1327. Sa chute fut le signal d'un rapprochement entre les couronnes de France et d'Angleterre, et Charles IV promit de rendre le duché de Guyenne à son neveu Édouard III, moyennant une indemnité de 40,000 marcs sterling. Il conserva néanmoins quelques-uns des fiefs confisqués précédemment, entre autres l'Agénais.

Des relations plus amicales s'établirent, à la suite de cet événement, entre la Grande-Bretagne et le comté de Flandre. La trêve qui existait entre les deux pays, si mal observée de part et d'autre, fut prorogée le 29 mars 1327, et les conseillers du monarque anglais s'efforcèrent par de bons procédés, d'en augmenter la stabilité (1). La plupart des seigneurs belges qui

(1) Le 30 avril 1327, le roi promet au magistrat de Bruges de faire resti-

s'étaient associés à la fortune de la reine Isabelle obtinrent d'importantes donations, et prirent une part active à la guerre d'Écosse. L'un d'eux, Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, y joua un grand rôle, et reçut à diverses reprises des sommes considérables, en récompense de ses services contre les valeureux défenseurs des Highlands (1).

Pendant que Louis de Nevers observait avec anxiété les mouvements de ses sujets, dont il ne connaissait que trop les mauvaises dispositions à son égard, le duc de Brabant s'occupait de la réorganisation politique, civile et administrative de ses états. Il confirma et augmenta les priviléges de la ville d'Anvers, en 1326 (2); octroya la même faveur aux bourgeois de Bruxelles (3), et favorisa beaucoup la prospérité croissante de Louvain, la grande cité industrielle du Brabant. Il commença par céder aux Louvanistes les droits qu'il prélevait sur leur marché aux poissons, moyennant une rente annuelle de vingt livres, réduite à 15 livres et 36 gros de Brabant par le duc Antoine, en 1413. Jean III retirait de la halle aux draps une somme de 200 livres, à laquelle il renonça (4), et la ville de Lou-

tuer un navire appartenant à un armateur de Nieuport, que les marins de Winchelsea étaient accusés d'avoir capturé. Plus tard, le 12 décembre de la même année, il écrit au vicomte de Norfolk et de Suffolk, afin d'ordonner la remise entre les mains de leurs propriétaires, de deux vaisseaux flamands, commandés par Jean de Tournai, de l'Écluse, et Jean Babbard, dont les habitants de Yarmouth s'étaient emparés, sous prétexte que lesdits vaisseaux naviguaient sous pavillon écossais. Nous pourrions citer un grand nombre d'ordonnances du même genre. Voy. Rymer, *Fœdera*, II, 705 et suiv.

(1) Le 20 août 1327, le roi Édouard III ordonne à son trésorier de payer à Jean de Hainaut, pour les pertes qu'il a essuyées durant la guerre d'Écosse, la somme de 4,000 livres. Si l'argent fait défaut, ledit trésorier est autorisé à mettre en gage quelques-uns des bijoux conservés à la Tour de Londres. Une nouvelle ordonnance de paiement, cette fois de 7,000 livres, fut délivrée en faveur du même seigneur, le 28 juin 1328. Il existe une procuration de Jean de Hainaut, autorisant les Bardi, marchands florentins, de recevoir en son nom, à Londres, une somme de mille marcs, en paiement d'une rente annuelle qui lui était faite par le roi.

(2) V. *Codex diplom.* publié par M. Willems, à la suite de la *Chron.* de Jean de Klerk, t. I, p. 768.

(3) *Ibid.* p. 770

(4) Nous voyons d'après l'un des diplômes donnés à ce sujet, que la ville de Renaix, en Flandre, jouissait à Louvain d'un droit d'étalage et de place.

vain, devenue propriétaire de sa halle, en afferma les revenus (1). Les emplois publics étaient toujours réservés aux familles patriciennes, mais le duc chercha à donner des garanties nouvelles aux administrés, en limitant l'autorité des magistrats. Il défendit aux mayeurs et aux échevins de juger ceux qu'ils avaient dénoncés eux-mêmes, et statua que personne ne pourrait être privé, sans jugement, de sa liberté individuelle. Il ne fut plus permis d'appliquer la torture sans un ordre des échevins, et si le prisonnier fournissait caution, la loi ordonnait de le relâcher immédiatement. Toutes ces concessions, dont chacune constituait un progrès réel, ne furent pas accordées, il faut bien le dire, sans quelques sacrifices de la part des bourgeois. Le prince, très endetté, avait grand besoin d'argent, et les villes du Brabant, à la tête desquelles se trouvait Louvain, se cotisèrent plus d'une fois pour satisfaire ses créanciers. Les contributions de cette nature devinrent même tellement pesantes, que les Louvanistes, ne sachant plus comment remplir la caisse communale, finirent par solliciter la permission d'établir des droits d'accises, sur lesquels ils abandonnèrent au duc une rente annuelle de 2,000 livres, durant vingt ans, à condition qu'il ne leur serait plus demandé de subsides, à moins de circonstances exceptionnelles.

La ville de Louvain, animée par la présence d'une nombreuse population ouvrière, possédait alors, selon le témoignage de tous les auteurs, plus de quatre mille métiers à tisser le drap. D'immenses fortunes s'y étaient accumulées, ainsi qu'on peut en juger par le fait suivant, relatif à l'un de ses citoyens. Un marchand, Gauthier van Heremade, ayant été forcé de se rendre en Angleterre pour y conclure certaine opération commerciale, fut attaqué en mer par un pirate, nommé Marantus, et fait prisonnier. Sa rançon, taxée à 4,000 écus d'or, valeur considérable pour l'époque, fut acquittée sans difficulté.

Les Louvanistes ne se bornaient pas au commerce des draps,

(1) On y prélevait un droit sur les laines qui arrivaient en sacs, et servaient de matières premières; sur les draps déposés, et sur les étoffes de laines vendues en gros et en détail. Ce fermage resta en vigueur jusqu'à la la décadence de l'industrie lainière à Louvain.

mais exportaient aussi des cuirs, de la bière et des toiles en grande quantité. Jean III donna une impulsion nouvelle à toutes ces branches d'industrie en les concentrant, autant que possible, dans l'enceinte de la cité. Il défendit à tous ceux qui habitaient dans un rayon de deux lieues de la ville de se livrer au tissage, à la teinture ou au foulage des draps, et accorda aux doyens des métiers le pouvoir de poursuivre les contrevenants. En cas de résistance de la part de ces derniers, les chefs de corporation avaient le droit de requérir la force publique, dont l'appui leur était immédiatement accordé, en vertu d'un ordre des échevins. La navigation de la Dyle, si intimement liée au commerce, fut aussi l'objet de quelques dispositions réglementaires de la part de Jean III, concernant l'ouverture et la fermeture des écluses durant le passage des bateaux.

Sur ces entrefaites, la guerre avait recommencé en Flandre, et désolait également le comté de Namur, où les habitants de Bouvignes et ceux de Dinant s'égorgeaient par rivalité commerciale. Ces discordes étaient loin d'être apaisées, lorsqu'une nouvelle grave se répandit en Belgique : le roi de France, Charles IV, venait de mourir à Vincennes, à l'âge de trente-quatre ans, sans laisser d'héritier direct.

Deux prétendants réclamaient sa succession : Édouard d'Angleterre et Philippe de Valois. Le premier faisait valoir les droits qu'il tenait de sa mère Isabelle, sœur du monarque défunt, l'autre était petit-fils de Philippe le Hardi. La question fut bientôt tranchée, non par la loi, mais par le sentiment national : la couronne de Saint-Louis ne devait point passer en mains étrangères.

Le jour de la Trinité de l'an 1328, Philippe de Valois fut sacré dans l'église métropolitaine de Reims. Il venait à peine de descendre les marches de l'autel, lorsque Louis de Nevers s'agenouilla devant lui :

— « Sire, lui dit-il, je ne suis plus comte de Flandre que de nom; les gens de Bruges, d'Ypres, de Poperingue et de Cassel, m'ont bouté hors de ma seigneurie. »

Le roi le releva aussitôt, en lui tendant la main :

— « Beau cousin, répondit-il, nous vous jurons par l'onction que nous avons reçue aujourd'hui que jamais ne rentrerons à

Paris avant de vous avoir remis en possession du comté de Flandre! »

Quelques mois plus tard, au moment où la moisson commençait à jaunir, couvrant de ses épis dorés les plaines fertiles de la Belgique, une armée française, commandée par Philippe de Valois, s'avançait vers Saint-Omer, et venait camper sous les murs de Cassel. Le son lugubre du tocsin avait annoncé son arrivée, et les Flamands, groupés autour d'un chef populaire, Nicolas Zannekin, l'y avaient précédé.

Les deux armées s'observèrent durant plusieurs jours; et, comme à Mons en Puelle, ce furent les milices communales qui commencèrent l'attaque, en se précipitant à grands cris sur les escadrons ennemis. D'abord victorieuses, puis arrêtées dans leur élan par les efforts désespérés de la chevalerie française, elles se replièrent peu à peu sur elles-mêmes, formant un immense cercle, entouré de toutes parts, et dans lequel la lance des hommes d'armes faisait à chaque instant des trouées sanglantes. Déjà les cadavres s'amoncelaient sur la terre rougie, et la lutte durait toujours, plus ardente à mesure que les rangs s'éclaircissaient, lorsque Philippe de Valois ordonna à ses troupes de se diviser en plusieurs corps, dans l'espoir que les Flamands chercheraient à profiter de ce mouvement pour se ruer vers la montagne de Cassel, en se débandant. Cette manœuvre fut couronnée d'un plein succès, et les milices belges, écrasées sous les pieds des chevaux, décimées par le fer des barons français, au milieu desquels combattait le roi lui-même, se dispersèrent dans toutes les directions, laissant neuf mille morts sur le champ de bataille.

Cette terrible défaite, qui accablait les insurgés comme un coup de foudre, fut suivie d'une période de prostration et de découragement. Les villes se soumirent au vainqueur, et l'homme d'armes fit place au collecteur d'impôts. Les Brugeois durent payer une amende de 100,000 livres parisis, en argent comptant, et se résigner au versement annuel de trois mille livres, à titre de rente; on chargea les habitants du Franc d'une taxe de guerre de 40,000 florins; puis on s'occupa des bourgeois d'Ardenbourg « mulctés de 50 florins chaque année. » Les Ostendais n'échappèrent pas au sort commun, et on leur réclama

un capital de deux cents livres, ainsi qu'une rente de la moitié de cette somme : Louis de Nevers, comme on le voit, rentrait en possession de ses droits de souveraineté.

Quelques-uns des vaincus de Cassel, trop compromis pour rester en Flandre, s'étaient réfugiés en Zélande. Parmi eux se trouvait un Brugeois, Seger Janssone, qui résolut de relever la fortune de son parti, en tentant un coup hardi. Il équipa donc quelques navires, débarqua à Ostende, et marcha vers Bruges. Le bailli de cette ville, Stafin Lauwaert, comprit qu'il n'y avait pas un moment à perdre, et, ayant réuni quelques partisans du comte, s'avança au devant des insurgés. Janssone, son fils et vingt-trois de leurs amis, mal secondés par ceux qui les accompagnaient, furent faits prisonniers près de St-Arnoul, et transportés à Bruges durant la nuit. Arrêtés les armes à la main, ils n'avaient pas de pardon à attendre de leurs ennemis, et perdirent la vie dans des supplices atroces.

Tandis que Louis de Nevers multipliait les exécutions, modifiait les priviléges des villes, et se préparait de nouvelles difficultés pour l'avenir, le roi d'Angleterre, Édouard III, suivait une voie bien différente, et jetait les bases de la puissance commerciale et industrielle de l'Angleterre. Dès le 1er février 1328, parut une ordonnance fort remarquable en faveur des marchands étrangers, due à ce monarque, et dont les principales dispositions méritent d'être étudiées.

Le commerce — déclare le royal législateur — sera libre dans toute l'étendue du royaume, et les négociants ne seront plus soumis aux taxes dites de *muragio* et de *pontagio*, sortes de redevances féodales exigées jusqu'alors pour l'entretien des remparts et des ponts.

Chacun avait donc le droit d'aller et de venir dans toute l'étendue du territoire anglais et d'y conclure des affaires, par contrat ou autrement. Tout contrat liait les parties aussitôt que celles-ci avaient échangé entre elles une pièce de monnaie, donnée en signe d'acceptation, et qui portait le nom de *denier à Dieu*. Si une enquête devenait nécessaire à ce sujet, elle devait se faire d'après les coutumes du lieu où la convention avait été effectuée. En cas de contestations entre marchands, celles-ci étaient jugées d'après une loi spéciale, *secundum legem*

mercatoriam, toute favorable au commerce, et l'officier royal qui commettait un déni de justice pouvait être poursuivi par ceux qu'il avait lésé. Si un étranger se voyait l'objet de quelque accusation, il devait être jugé par un tribunal mixte, composé d'hommes de sa nation, et d'un nombre égal des bourgeois du lieu où le délit avait été commis.

Le même prince ordonna le dépôt, dans chaque marché, d'une balance et de poids officiels, et réforma le tarif de douane jusqu'alors en usage (1).

Ces mesures suffiraient déjà pour lui assurer une place importante dans l'histoire du commerce britannique, mais sa sollicitude alla plus loin. L'Angleterre était resté un pays tout agricole, comme nous l'avons déjà remarqué ailleurs, et l'industrie y avait fait peu de progrès. Le roi comprit que s'il parvenait à attirer dans ses États quelques ouvriers intelligents et habiles, ceux-ci supplanteraient bientôt leurs concurrents étrangers, forcés de traverser la Manche pour se procurer des matières premières. Il chercha donc à profiter du mécontentement qui régnait en Flandre, et fit les plus brillantes promesses aux tisserands flamands. Fuller, dans son « histoire sur l'Église, » nous fait un tableau tout pantagruélique du sort qui était réservé à nos compatriotes, en mettant le pied sur le sol anglais :

« A peine arrivés, leur disait-on, vous trouverez à manger « du bœuf gras et du mouton jusqu'à ce que vous en soyiez rassasié ; vous aurez d'excellents lits, et vous les partagerez de « bon cœur, car les plus riches bourgeois vous donneront leurs « filles en mariage, et celles-ci sont assez belles pour plaire « aux plus difficiles (2). »

Beaucoup de belges, espérant améliorer leur position répon-

(1) Les marchands paieront 2 sols pour chaque *dolium* de vin, dans les quarante jours de son importation; on exigera quarante sols, outre les anciens droits, par sac de laine destiné à l'exportation; chaque *last* de cuir sera taxée à un demi-marc. Quant aux draps on réclamera 2 sols par pièce de drap écarlate ou de drap à longs poils; 18 deniers pour les étoffes de laine mêlées de longs poils; 12 deniers pour toute autre pièce de drap. La cire paiera 12 deniers le quintal, etc. V. Rymer, *Fœdera*.

(2) Voy. *Fuller's Church History*.

dirent à cet appel, et consentirent à émigrer. Nous citerons parmi eux le tisserand Jean Kempe, qui, s'étant muni de lettres de protection, s'établit à Kendal, dans le Westmoreland. Il y fonda une fabrique de draps verts, dont la belle teinture ne tarda pas à être remarquée (1). D'autres ouvriers flamands se fixèrent à Taunton, en 1336, d'où ils se répandirent ensuite à Tiverton (2).

Louis de Nevers, qui sacrifiait à ses sympathies françaises le bien-être de ses sujets, se crut enfin obligé de leur offrir quelques compensations. Il rendit une ordonnance qui permettait aux marchands de St-Jean d'Angely et de la Rochelle de venir négocier à l'Écluse, et d'ouvrir à Damme un entrepôt de vins. Il permit aussi aux Frisons d'amener leurs chevaux et leurs bœufs aux foires flamandes (3) et établit un marché hebdomadaire à Rupelmonde. La ville d'Ostende lui est également redevable d'une charte de lois et franchises.

Ces dispositions administratives, malgré leur utilité, ne réparaient pas la perte de l'alliance anglaise (4) ; de même que les querelles de Louis de Nevers avec le duc de Brabant, à propos de la navigation de l'Escaut et de la possession de la seigneurie de Malines, étaient loin d'améliorer les affaires. Il conste d'un compte détaillé, rendu le 8 septembre 1333, que la dette publique de la Flandre, résultant des amendes dont ce comté avait été accablé, s'élevait en ce temps à la somme de 1,486,000 livres parisis (5). Les Flamands avaient déjà amorti ce capital jusqu'à concurrence de 849,211 livres, 9 sols et 5 den. parisis, mais une somme de 636,788 livres restait encore à payer. Ruinées par les guerres, les communes ne pouvaient

(1) La couleur de ces draps était si brillante qu'on la distingua longtemps de toutes les autres nuances du même genre sous le nom de *kensalgreen*, ou « vert de Kensal. »

(2) L'. Col. Harding, *Hist. of Tiverton*, vol. I, p. 23.

(3) Il se réservait le droit, moyennant un prix raisonnable, de faire choix de quelques-uns de ces animaux.

(4) Le roi Édouard publia un mandement contre les sujets du comte, le 19 juin 1332.

(5) L'intérêt de l'argent était alors de 15 à 24 p. c. ; la somme dont nous parlons plus haut équivaudrait donc à 11,145,000 francs de notre monnaie.

tenir leurs engagements, et, d'après les traités, se trouvaient à la merci du roi de France (1). Philippe de Valois, qui tenait à les asservir de plus en plus, s'adressa au pape, lui promettant d'entreprendre une croisade contre les infidèles, aussitôt que la paix serait solidement établie. Le pontife s'empressa d'accueillir ces ouvertures, convoqua des députés flamands à Avignon, et leur fit jurer, au nom de leurs concitoyens, de ne plus reprendre les hostilités.

Ce serment, dont la violation exposait les communes à toute la rigueur de l'église, comblait les vœux du monarque, et allait bientôt peser lourdement sur ceux qui l'avaient prêté : la France et l'Angleterre, toujours divisées, se préparaient à une guerre à outrance, et cherchaient partout des alliés et des soldats. Louis de Nevers appuyait les gens du Lys, et les bourgeois des bonnes villes tremblaient de ne plus recevoir les laines anglaises ! Il fallait faire un choix cependant, rouvrir des plaies encore saignantes, relever l'étendard de la rébellion ou se résigner à la ruine.

Tel était le terrible dilemme que la Flandre était appelée à résoudre.

(1) La dette dont il s'agit était hypothéquée sur le comté.

CHAPITRE XVI

L'Angleterre en lutte avec la France. — Sympathies françaises de Louis de Nevers. — Arrestation des marchands anglais. — Représailles. — Inondations en Flandre. — Triste situation du commerce et de l'industrie. — — Mécontentement des Flamands. — Arrivée d'une flotte anglaise. — Combat de Cadzant. — Priviléges commerciaux accordés aux villes brabançonnes. — Agitation populaire à Gand. — Jacques d'Artevelde à la Biloque. — La commune s'empare du pouvoir. — Négociations avec Louis de Nevers. — Intervention de l'évêque d'Arras, au nom de Philippe de Valois. — Ses propositions sont rejetées. — Convention provisoire avec l'Angleterre. — Excommunication des Flamands. — La neutralité commerciale des Flamands est reconnue. — Séjour d'Édouard III en Belgique. — Périls de la situation. — Campagne infructueuse. — Édouard III prend le titre de roi de France. — Les Flamands en guerre avec Philippe de Valois. — Bataille navale de l'Écluse. — Siége de Tournai. — Suspension des hostilités. — Répugnance des communes anglaises à ratifier les priviléges commerciaux accordés aux Flamands. — Barthelmien de Bruges. — Le duel des Trente.

Édouard III, roi d'Angleterre, venait de terminer brillamment une campagne contre les Écossais — dans les rangs desquels Jean Crabbe, l'ingénieur flamand, combattait encore (1) — lors-

(1) Il fut fait prisonnier en 1333, obtint sa grâce du vainqueur, et finit par passer à son service. Quelque temps auparavant, s'étant mis à la tête d'une flottille armée, il avait capturé dans la Raye, un grand nombre de navires anglais, parmi lesquels se trouvait un vaisseau amiral.

qu'il se décida à réclamer, les armes à la main, les riches provinces que son prédécesseur s'était laissé enlever par le roi de France. Prêt à donner le signal de la guerre, il voulut cependant s'assurer le concours de quelques alliés, et entama des négociations dans ce but avec le comte de Hainaut, son beau-père; le duc de Brabant, son cousin germain; le comte de Gueldre et le marquis de Juliers, ses proches parents.

Philippe de Valois, dont le pouvoir était encore mal affermi, fut bientôt instruit de ce qui se passait, et ne chercha plus qu'à gagner du temps, afin de se mettre en mesure de résister à son rival. Il s'adressa à la cour de Rome, et tandis que celle-ci faisait des représentations au roi Édouard, il chargea Louis de Nevers, toujours empressé à lui obéir, de s'entendre avec les princes belges. Louis s'acquitta habilement de sa mission : il gagna le duc de Brabant en lui cédant la moitié de la seigneurie de Malines, et parvint à lui faire conclure un traité, auquel le comte de Hainaut accéda plus tard, par lequel tous trois s'engageaient à ne faire la guerre que de commun accord, et après s'être préalablement consultés.

Cette convention était à peine signée, que les agents anglais arrivaient dans le Brabant, demandant, au nom de leur souverain l'exécution des promesses qu'ils avaient reçues. On les renvoya au comte de Flandre, qui non seulement refusa de les écouter, mais fit même arrêter les marchands de leur nation qui se trouvaient alors dans le comté.

Édouard avait fait de grands efforts pour s'attacher les Flamands. Une foule de chartes et d'ordonnances, par lesquelles les sujets du comte avaient été invités à envoyer des députés en Angleterre, à y débiter leurs marchandises, à s'y établir, témoignaient du vif désir du roi de les attirer dans son parti. Philippe de Valois suivait d'ailleurs la même politique et flattait les bonnes villes non seulement en Flandre, dans le Brabant et le Hainaut, mais jusque dans le Tournésis, qui appartenait alors à la France (1).

(1) Philippe de Valois restitua à la ville de Tournai, en 1333, le droit de commune qu'elle avait perdu à la suite d'une révolte. L'ordonnance qui accompagne cette concession contient un règlement civil et politique, dont quelques dispositions concernent le commerce. Les échevins, y est-il dit,

Cette fois cependant la provocation était trop flagrante; Édouard III, tout en le regrettant, se vit contraint d'user de représailles. Il n'hésita plus, réunit son conseil, et défendit sous peine de félonie de transporter les laines anglaises hors du royaume. Il déclara de nouveau que ses États étaient ouverts à tout tisserand étranger, et, pour les engager à s'y fixer, interdit aux Anglais d'employer les draps venant du continent (1).

Ces mesures ne tendaient à rien moins qu'à la ruine de la Flandre, que tous les maux accablaient à la fois. Une terrible inondation avait ravagé tout le littoral en 1334, la nuit de la Saint-Chrysogone, et renversé l'église de Scarphout, ainsi qu'une partie de la ville d'Ostende (2). Les manufactures chômaient, faute de matières premières; les ouvriers étaient sans pain; les navires flamands devenaient la proie des corsaires de Portsmouth, et se voyaient poursuivis jusqu'en Gascogne et en Castille (3).

Cette situation était intolérable et, bien que le comte de

auront la nomination « des gardes sur le pain, sur les goudales et les graisses; « des personnes chargées de surveiller le marquié du grain; les mesures de « grain; la vente des laines pimées et à pimer; les chars des boucheries « mortes ou vivantes; le débit du poisson de mer et d'eau douce. »

Les échevins nommeront encore « ceux qui reçoivent les droits sur les « chevaux que l'on met à louer; les priseurs de faissiaux que l'on amène par « la rivière pour vendre; les leveurs des dis faissiaux; les leveurs du pain; « les gardes des tuilliers; les gardes des orfèvres et des potiers d'étain; les « couratiers (courtiers) qui s'entremettent de couraterie, etc. »

On y mentionne aussi les *regardeurs des tourbes;* ces tourbes arrivaient de Flandre. Ce dernier fait est curieux, car il prouve que l'exploitation du charbon de terre était encore presque inconnue en Hainaut.

(1) « That it should be felony to transport any wool of english growth beyond the seas, untill it be otherwise ordained; that all foreign cloth workers should be received from whatever parts they came, and have privileges allowed to them; that none should wear any cloths made beyond the sea, except the royal family... etc. »

(2) Meyer, 136; Breve Chron. dans le *Corpus Chron. Flandr.* de J. J. de Smet, tom. III, p. 5. Quelques auteurs ont cherché à établir que l'église de Scarphout, dont on a fait le centre d'un village, aujourd'hui détruit, dépendait de Blankenberghe. Dans tous les cas, nul ne nie que ladite église ne se trouvât à une assez grande distance en mer du rivage actuel.

(3) Édouard III écrivit aux Castillans pour les engager à cesser toute relation avec les Flamands.

Flandre fut venu s'établir au milieu des Gantois « les traitant doucement et leur faisant beau visage, » le mécontentement était général. Les magistrats, comprenant qu'il était indispensable d'aviser aux moyens de faire renaître le commerce et l'industrie, firent des démarches auprès de leur seigneur, et lui exposèrent l'état des affaires. Des réunions eurent lieu à Audenarde et à Bruges, dans le courant du mois de juin 1337, mais sans résultats. Elles ne pouvaient en avoir, en effet, car le comte ne voulait pas entendre parler d'un rapprochement avec l'Angleterre, et les bourgeois n'osaient encore en prendre la responsabilité. Ils espéraient que leurs voisins d'outre mer ne pourraient se passer d'eux, et finiraient par leur faire des concessions. En attendant, ils subissaient, il est vrai, de cruelles infortunes; mais, d'un autre côté, ils n'envisageaient pas sans inquiétude la perspective d'une nouvelle guerre avec la France, dont ils sentaient bien que tout le poids retomberait sur eux.

On s'observait de part et d'autre, lorsque le comte fit arrêter un vénérable chevalier, nommé Sohier le Courtraisien, qui n'avait pas craint de lui conseiller l'adoption d'une politique plus nationale, et plus conforme aux intérêts du pays. Cette mesure imprudente agitait encore la foule, du sein de laquelle des murmures séditieux commençaient à s'élever, lorsqu'on apprit qu'une flotte anglaise, composée de trois cents voiles, et placée sous la direction du comte de Derby, venait de paraître sur les côtes.

Malgré leur répugnance à soutenir une cause qui leur était étrangère, les bourgeois s'armèrent cependant pour repousser les ennemis du comte, qui devenaient les leurs en menaçant leurs foyers. Les Anglais, après avoir tenté de débarquer à S'Gravenschure, renoncèrent à leur projet à l'aspect des milices communales, qui accouraient de toutes parts, et cinglèrent vers l'île de Cadzant, dont la défense avait été confiée à Guy de Flandre, seigneur de Richebourg, frère bâtard de Louis de Nevers. Ils résolurent cette fois de prendre terre, et jetèrent en effet sur le rivage un corps de 2,000 archers et de 500 hommes d'armes, commandés par lord Cobham. Ils y rencontrèrent le brave Guy, entouré d'une troupe nombreuse de soldats flamands

et français (1). Ceux-ci se défendirent avec courage, et soutinrent vaillamment le choc des assaillants. Après une longue et sanglante mêlée, la victoire resta aux Anglais, qui pillèrent tout ce district, dont la mer n'avait pas encore entamé le territoire. Quant au seigneur de Richebourg, il avait été fait prisonnier durant l'action, fut transporté à Londres, et y resta plusieurs années (2).

La défaite de Cadzant était celle du comte, et non celle du peuple, mais ce dernier allait avoir son tour. Les Flamands se berçaient encore de l'espoir de voir bientôt revenir les laines anglaises, lorsqu'ils apprirent tout à coup qu'Édouard III avait renoué ses relations avec le Brabant, s'était engagé à payer une somme de 10,000 livres sterling au duc Jean, et venait de permettre aux villes industrielles de cette partie du pays d'acheter des laines en Angleterre, à condition toutefois de ne pas les introduire en Flandre.

Cette fois le danger était réel. Les sujets de Louis de Nevers commencèrent à ouvrir les yeux; il fallait prendre un parti : le centre commercial tendait à se déplacer.

Déjà les grandes cités manufacturières, si animées quelques années auparavant, et dont les rues s'emplissaient, au coup de midi, d'une population joyeuse et bruyante, étaient devenues silencieuses et mornes. Les tisserands de Louvain allaient-ils l'emporter sur ceux de Gand, d'Ypres et d'Audenarde? Cette riche terre de Flandres, fécondée par le travail, devait-elle, après tant d'efforts de la part de ses habitants, retomber dans l'oubli et la stérilité?

Les gens de métier « battus par la disette » selon l'énergique expression d'un de leurs contemporains, étaient inquiets et divisés. La classe bourgeoise, se sentant surtout menacée et ne pouvant plus compter sur l'appui du comte, se décida à chercher un chef dans ses rangs,

Il existait à Gand un homme influent et riche qui, par sa mère,

(1) Beaucoup de Normands avaient été enrôlés à la solde du comte, et servaient sous les ordres du bâtard de Flandre.

(2) Il obtint sa mise en liberté, sans rançon, en 1340, à la requête de quelques villes de Flandre.

était petit-fils du malheureux Sohier le Courtraisien. On le nommait Jacques d'Artevelde, et il appartenait à la corporation des brasseurs, qui l'avaient choisi pour doyen (1). Son habileté lui avait mérité l'estime générale, et plusieurs personnes ayant rapporté quelques-unes de ses paroles dans une assemblée populaire, on proposa d'aller le consulter. La multitude, vivement agitée, se porta aussitôt vers le *Paddenhoek*, où Jacques d'Artevelde avait son habitation.

On le trouva au seuil de sa porte, écoutant les bruits de la rue, et cet écho aux mille voix qui répétait son nom.

Un bourgeois s'approcha de lui « avec grand honneur et révérence, » et lui transmit le vœu général :

— Cher seigneur, veuillez nous écouter! Nous venons à vous à conseil, car on nous assure que votre grand sens et vos qualités remettront le pays en bon point. Or, dites-nous comment, et vous ferez une belle œuvre.

D'Artevelde, en entendant ces mots, fit quelques pas vers le peuple :

— Seigneurs compagnons, dit-il, je suis natif et bourgeois de cette ville, et j'y ai mon avoir; je serais heureux de vous aider à sauver le pays. S'il était un homme qui se sentît capable d'une si grande chose, je me joindrais volontiers à lui, au péril de mon corps et de mes biens. Dans les circonstances présentes, je l'entreprendrais moi-même, bien que je n'en sois pas digne, si vous vouliez m'être frères et amis, et vous unir à moi de tout cœur.

Des acclamations unanimes accueillirent ce discours, et l'on se donna rendez-vous à la Biloque, pour le surlendemain.

Le tribun, fidèle à ses engagements, y parut au milieu d'une foule immense, qui n'espérait plus qu'en lui : il tenait entre les mains les destinées de sa patrie.

Après avoir promené ses regards sur ces masses profondes, si bruyantes à son approche, calmes et silencieuses à son arri-

(1) Son père, Jean d'Artevelde, avait été échevin de Gand, durant plusieurs années, de 1319 à 1323. Un autre membre de sa famille était, armateur, et envoyait ses vaisseaux jusque dans les ports de la Baltique; il avait nom Liévin, et fut bourgmestre de Bruges en 1324.

vée, il éleva la voix, dépeignit en vives couleurs la misère toujours croissante de l'artisan, l'anéantissement des vieilles libertés de la commune :

« Le mal, continua-t-il, est grand, mais il n'est pas sans remède. Nous devons, il est vrai, rester les alliés de l'Angleterre, car sans elle nous ne pourrions vivre, mais s'ensuit-il que nous soyions obligé de nous mettre en guerre avec le roi de France? Restons neutres dans une querelle qui n'est pas la nôtre, et nous n'aurons plus d'ennemis. Le roi Édouard nous saura gré de ne pas aider ses adversaires, et les Français ne peuvent nous forcer à marcher au combat. Le roi de France a d'ailleurs tant d'affaires sur les bras qu'il finira par se réjouir de ne pas nous trouver au milieu de ses ennemis. Unissons-nous, non pour attaquer l'étranger, mais pour défendre nos foyers. Le Hainaut, le Brabant, la Hollande et la Zélande ont les mêmes intérêts que la Flandre; recherchons leur alliance, et nous formerons une confédération qui saura se faire respecter contre tout venant, qu'il s'agisse de paix ou de guerre! »

Cette idée, si nouvelle au sortir de l'époque féodale, était un trait de génie. Les Gantois pouvaient en effet donner cette direction à leur politique, sans trahir la foi jurée à leurs seigneurs, ni rompre les traités conclus précédemment. Leurs chartes avaient été violées par suite de l'arrestation arbitraire d'un bourgeois de leur ville, Sohier le Courtraisien; le comte s'était rendu coupable d'un déni de justice à l'égard de ses sujets, et la législation en usage leur accordait, en tel cas, le droit de lui refuser leurs services.

D'Artevelde, entouré des plus ardentes sympathies, se mit aussitôt à l'œuvre. Il convoqua ses concitoyens dans leurs paroisses respectives, et leur fit faire choix de chefs-hommes ou *hooftmans*, chargés du commandement des milices bourgeoises. Élu à l'unanimité capitaine du quartier de St-Jean, il reçut en cette qualité la direction supérieure des forces communales, sous la surveillance de l'échevinage.

Ces précautions une fois prises, il s'entendit avec les magistrats pour rétablir l'ordre, et rassurer le peuple, Le maximum du prix des grains fut déterminé par une ordonnance, émanée du premier échevin, Thomas Van Vaernewyc; les maisons de

jeu furent abolies (1); les marchands de vin se virent soumis à une surveillance rigoureuse, et tout mesureur ou *wynmetere*, qui ne donnait pas pleine mesure, fut menacé, non seulement du retrait de sa patente durant quarante jours, mais aussi d'une pénalité sévère. On défendit de traverser les rues après le couvre-feu, sous peine d'amende, et comme les *hooftmans* étaient chargés spécialement du maintien de la paix publique, on plaça sous les ordres de chacun d'eux une garde de quinze à vingt-deux hommes. Les bourgeois eux-mêmes, divisés par connétablies, s'occupaient de la police locale dans leurs quartiers respectifs.

Le comte de Flandre, effrayé de ce qui se passait, fit mander le capitaine Jacques — car on ne l'appelait plus autrement — et l'engagea vivement à maintenir les Gantois dans l'obéissance du roi de France. D'Artevelde, sans se laisser ébranler par les menaces de Louis de Nevers, se contenta de lui répondre « qu'il « ferait ce qu'il avait promis à la commune, en homme loyal, et, « qu'avec l'aide de Dieu, il espérait mener son entreprise à « bonne fin. »

Ces négociations ayant échoué, il ne restait plus aux gens du lys qu'un seul moyen de vaincre la résistance de la commune, celui de se défaire de son chef, mais le peuple faisait bonne garde, et, pour arriver jusqu'au doyen, il fallait combattre toute la ville de Gand.

Philippe de Valois, informé par le comte qu'une révolution se préparait en Flandre, pria l'évêque de Cambrai, Guillaume d'Auxonne, d'aller l'y représenter. Le prélat arriva bientôt à Eecloo, et y convoqua une assemblée générale du « commun pays » afin de recevoir, au nom du roi, les plaintes de ses habitants, et pour aviser avec eux aux moyens d'y relever le commerce et l'industrie. Après quelques conférences, durant lesquelles il promit aux Flamands les bonnes grâces de leur

(1) Les maisons de jeu étaient, en général, tenues en fief ou à ferme par quelque varlet du comte. Cet usage existait depuis longtemps. Nous voyons par exemple que, sous Louis de Nevers, l'*escole de dés et del eskek dedens l'échevinage de Courtrai* était tenue par *Johannos li nain*, en vertu des lettres délivrées à ce dernier le 26 décembre 1335. Voy. Lesbroussart, dans Oudegherst, tom. II, p. 370.

suzerain, il partit pour Paris, et en revint quinze jours après, accompagné d'un amiral français. Philippe consentait à ouvrir ses États à leurs marchands, à condition qu'ils reconnaîtraient l'entière autorité du comte, et se détacheraient tout à fait de l'Angleterre.

La réponse des députés des bonnes villes est caractéristique: — « Vray est, dirent-ils unanimement, que des François nous « viennent bleds, mais il convient avoir de quoi à acheter et « paier, et muy de blé à denier dolent celui qui ne l'a. Mais « d'Engleterre nous viennent laines et grans prouffis pour avoir « les vivres, et tenir grans estas et vivre en joie; et du païs de « Haynau nous venrait assez bleds, nous a eux d'accord. »

Le traité proposé n'ayant pas été admis, les Gantois envoyèrent deux des leurs, Jacques Masch et Jean Willade, en ambassade auprès du comte de Gueldres, plénipotentiaire du roi Édouard. Le comte, qui se trouvait alors à Louvain, leur fit bon accueil, et les autorisa provisoirement à faire venir des laines de l'entrepôt de Dordrecht. Cette nouvelle, connue à Gand le 9 février, y excita une allégresse générale. La joie des métiers fut au comble, lorsqu'on apprit que l'administration communale avait pris la résolution patriotique de faire les premiers achats à ses risques et périls (1). L'autorité de Jacques d'Artevelde était désormais incontestée : toutes les villes de Flandre applaudissaient à la politique conciliante et ferme du tribun gantois.

Le roi de France, fort peu satisfait des résultats de la mission de Guillaume d'Auxonne, songeait cependant à prendre sa revanche. Des troupes d'hommes d'armes se réunissaient, par ses ordres, dans toutes les places fortes échelonnées sur la frontière, et les évêques avaient reçu l'invitation d'agir conformément à la bulle papale de l'an 1309.

Le samedi, 24 mars, la veille de la grande foire de Gand, un bruit sinistre se répandit tout à coup dans le pays: l'évêque de Senlis venait de lancer l'excommunication sur les Gantois, et Sohier le Courtraisien était mort, décapité par le bourreau!

(1) Voyez l'excellent travail de M. P. A. Lentz, dans les *Archives historiques, philosophiques et littéraires*, tom. I.

L'attaque était rude, car on craignait beaucoup l'interdit ecclésiastique, en cette époque de foi naïve; le peuple, en voyant clore les portes de l'église, tremblait de se fermer le chemin du ciel : les Gantois n'en résistèrent pas moins avec énergie.

Les échevins, rassemblés sur-le-champ, commencèrent par confier la défense de la ville à son chef réel, le capitaine de la paroisse de Saint-Jean. Gardiens des libertés publiques, ils protestèrent ensuite contre le jugement qui venait de frapper Sohier le Courtraisien, condamné par un tribunal incompétent. L'excommunication pesait toujours sur la commune : ils en suspendirent les effets par un appel au saint siége.

Philippe de Valois, qui ne renonçait pas encore à son espoir de dompter les rebelles, donna ordre à ses troupes de se mettre en marche, et bientôt un corps de cavalerie fut signalé dans les environs de Gand. Les bourgeois coururent aux armes et, prenant l'offensive à leur tour, marchèrent vers Biervliet, où les gens du lys s'étaient rassemblés, et les mirent en déroute après un vif combat. Les forces du parti populaire augmentaient avec le danger, et toutes les villes de Flandre envoyaient des députés au capitaine Jacques, lui offrant leur concours pour la défense du pays.

Le roi reconnaissant qu'il avait fait fausse route, résolut de changer de tactique. On sut bientôt que Louis de Nevers, après s'être retiré en France au commencement des troubles, venait de rentrer dans le comté avec un sergent royal, porteur des lettres de ratification du traité conclu entre les Gantois et le plénipotentiaire d'Angleterre, Philippe, qui n'y avait introduit que de légères modifications, reconnaissait la neutralité des Flamands, et leur permettait de négocier avec tous les peuples, amis ou ennemis de la France.

Les prédictions de Jacques d'Artevelde se vérifiaient : Le suzerain avait fini par céder devant l'attitude résolue de ses vassaux, et la victoire morale du « sage homme de Gand » était complète.

Les Flamands, désormais en paix avec le roi, se réconcilièrent également avec leur comte. Une assemblée générale eut lieu à Orscamp, à la suite de laquelle Louis de Nevers alla faire une visite aux troupes communales, à Biervliet, qui le reçurent

avec acclamation. Ce prince n'en restait pas moins isolé au milieu des siens; chef du parti féodal, nul ne lui contestait le droit d'aller combattre sous la bannière de Philippe de Valois, et même d'appeler les possesseurs de fiefs à servir la même cause, mais là s'arrêtait son pouvoir. En aliénant son indépendance, il avait séparé ses intérêts de ceux de la nation.

Tandis que le calme se rétablissait dans les cités flamandes, Édouard III poursuivait le cours de ses ambitieuses espérances, Il avait obtenu du parlement un subside considérable, et, le 12 juillet 1338, une flotte nombreuse, réunie dans les eaux de la Tamise, recevait le roi d'Angleterre, Philippine de Hainaut, Robert d'Artois, les comtes de Derby, de Warwick et un grand nombre d'autres chevaliers. Sept jours après ils s'arrêtaient à l'Écluse, où Jacques d'Artevelde s'était rendu, avec quelques députés, afin de les saluer. Comme les Flamands s'étaient engagés à n'ouvrir leurs ports aux belligérants que durant le temps nécessaire pour permettre à ceux-ci de s'y ravitailler, Édouard continua bientôt son voyage, et vint débarquer à Anvers.

Dès son arrivée dans les États belges, il chercha à s'y rendre populaire en accordant une foule de priviléges commerciaux à leurs habitants. Il donna ordre, le 7 août, de transporter vingt mille sacs de laines à Anvers; les bourgeois de Bruxelles furent autorisés, quelques jours plus tard, à faire le commerce en Angleterre, faveur qu'il octroya également aux négociants de Diest, de Malines, de Louvain et de Leeuw. Tout en favorisant les Brabançons, il ne négligea pas cependant les intérêts des Gantois, et les déchargea du droit d'aunage, perçu, jusqu'à cette époque, dans les marchés anglais.

Les députés des communes venaient à peine de quitter les vastes salles de l'abbaye de St-Michel, abandonnées au souverain étranger et à sa cour, que déjà Louis de Nevers, accompagné de la comtesse Marguerite, reprenait tristement le chemin de l'exil. Son départ, à peine remarqué, eut mérité cependant de fixer l'attention publique, car il annonçait l'approche d'une ère nouvelle, pleine de périls et de dangers. Expliquons, en quelques mots, notre pensée.

Les premières associations communales, protectrices des droits sacrés de l'indépendance humaine, n'étaient, à l'origine,

qu'une protestation armée contre les abus de la force. Favorisées par les comtes, qui s'en servaient pour abaisser l'orgueil des grands vassaux, elles avaient acquis insensiblement plus d'importance aux dépens de ces derniers, et, de concessions en concessions, étaient parvenues à s'emparer de la direction des affaires locales. Il n'y eut bientôt que deux autorités dans le pays : celle du comte, basée sur la légitimité et la tradition, et celle des villes, essentiellement républicaine. Ces deux principes, incompatibles par leur nature, devaient finir par entrer en lutte, et c'est ce qui était arrivé sous Louis de Nevers. Son départ consacrait le triomphe des communes, mais, en devenant les seuls arbitres de leur destinée, celles-ci allaient être soumises à une rude épreuve. Admirablement organisées pour la résistance, elles se trouvaient appelées désormais à prendre la direction du gouvernement; elles devaient agir avec ensemble, et, après avoir constamment lutté contre toute autorité qui n'émanait point d'elles-mêmes, centraliser leur action.

Problème difficile à résoudre ! Une seule voie leur était ouverte, hors de laquelle tout était anarchie, confusion, ruine : il fallait créer un peuple là où il n'y avait eu jusqu'alors que des bourgeois, et subordonner le régime municipal au système fédératif; Artevelde était décidé à le tenter : nous verrons comment il y réussit.

Édouard III était toujours à Anvers, lorsque le capitaine de St-Jean vint l'y rejoindre, escorté d'une suite nombreuse. Le roi confirma la libre entrée des laines et ordonna qu'on en fit venir à profusion. Il fit ensuite tous ses efforts pour entraîner les Flamands à embrasser ouvertement son parti, mais ceux-ci s'y refusèrent, désirant maintenir leur neutralité. Comme le comte de Hainaut et le duc de Brabant hésitaient également à tirer l'épée contre la France, il résolut de vaincre leurs scrupules en sollicitant la dignité de vicaire impérial, fonctions qui lui donnaient le droit en effet de se faire suivre à la guerre par les vassaux de l'empire. Ces diverses négociations durèrent une partie de l'été, et la saison était déjà assez avancée lorsque le roi Édouard, à son retour d'Allemagne, fit à Malines la jonction de ses troupes avec celles des princes belges,

Cette campagne, entreprise aux approches de l'hiver, n'amena

aucune action décisive. Édouard III, après avoir mis le siége devant Cambrai, dont il ne put déloger l'ennemi, campa quelque temps devant l'armée française, commandée par Philippe de Valois en personne, puis regagna le Brabant et revint à Bruxelles. Il y trouva Jacques d'Artevelde, à la tête d'une députation flamande, auprès de laquelle il renouvela ses instances, accompagnées cette fois des plus brillantes promesses. Il leur offrait, pour prix de leur alliance, de les aider à recouvrer les villes de Lille, de Douai, d'Orchies, et s'engageait en outre à les mettre en possession du comté d'Artois et de la ville de Tournai. La réponse des députés, inspirée par leur chef, révélait toutes leurs perplexités :

— « Cher sire, répliquèrent-ils au roi, autrefois vous nous avez déjà adressé semblables requêtes; sachez pour vrai que si nous y pouvions consentir en gardant notre honneur et notre foi, nous le ferions. Mais nous avons juré par serment au roi de France, sous peine d'excommunication et de fortes amendes, de ne point émouvoir de guerre contre lui; chacun le sait, et il ne nous est pas permis d'enfreindre ce serment. Néanmoins, il y aurait moyen d'arranger les choses, si vous y vouliez consentir : ce serait de prendre le titre de roi de France et d'unir, dans votre écusson, les lys de France aux léopards d'Angleterre; alors nous vous tiendrons pour notre suzerain, et comme tel vous nous donnerez quittance de notre foi; par ainsi nous serons absous et dispensés, et ferons tout ce que vous voudrez et ordonnerez (1). »

Le conseil fut suivi, et Édouard III venait à peine de mettre le pied sur le sol anglais, après avoir laissé sa jeune femme à Gand, qu'il payait sa dette aux villes de Flandre, en leur réitérant ses promesses et en leur accordant des priviléges commerciaux très étendus. L'étape des laines finit même par être rendue à Bruges, pour quinze ans, et il fut convenu qu'elle serait désormais établie à perpétuité, soit en Flandre, soit en Brabant (2).

Les Flamands, en reconnaissant Édouard III en qualité de

(1) *Chron.* de J. Froissart, I, 85.

(2) Par lettres du 8 août 1341. Le receveur du roi d'Angleterre, à Bruges, était Guillaume de Kelleseye.

roi de France, renonçaient à réclamer les bénéfices de la neutralité, aussi prirent-ils une part active aux combats qui furent livrés, durant tout l'hiver, sur la frontière française. Philippe de Valois, après les avoir fait excommunier de nouveau par le pape Bénoît XII, avait fait recruter à grands frais une foule de marins génois, qui pillaient les côtes et s'emparaient des navires qu'ils pouvaient atteindre (1).

Cette flotte devint bientôt fort considérable, et le roi Philippe conçut l'idée de l'employer contre son rival, qui était sur le point de retourner sur le continent. Il ordonna donc à ses auxiliaires génois de s'unir à l'escadre normande, et d'offrir le combat aux vaisseaux qui ramenaient le roi d'Angleterre.

Bientôt la mer se couvrit de voiles, et huit cents navires, parmi lesquels on distinguait des galères, des hokebas, des dromons, des galiots et des coques, portant une armée d'environ 35,000 hommes, longèrent le littoral belge, que leurs équipages espéraient déjà rançonner. Le commandement supérieur de l'expédition avait été confié au trésorier du roi, Nicolas Behuchet, chef sans habileté, mais auquel son mariage avec Aliénor de Dreux, arrière petite-fille de Louis le Gros (2), avait créé de puissants protecteurs à la cour. Il avait sous ses ordres l'amiral Quieret, natif de l'Artois, et l'italien Barbavera (3), de Porto Venere. Ce dernier, qui avait longtemps fait la course, se trouvait à la tête de l'escadre génoise, composée de trente galères.

Cet armement formidable parut, le 8 juin 1340, à l'entrée du Zwyn. Nicolas Behuchet débarqua aussitôt un grand nombre de ses hommes d'armes aux environs de Haze-Gras (4), qui se

(1) On possède une lettre d'Édouard III au bailli d'Ipswich, par laquelle il lui annonce que 18 vaisseaux de guerre français croisent dans les environs de l'Écluse, attendant les navires anglais qui se rendaient à Anvers, chargés de laines. Il lui donna l'ordre de ne pas permettre aux bâtiments marchands de mettre à la voile, à moins qu'ils ne soient escortés par une force suffisante pour résister à toute attaque. Voy. *Memorials of Ipswich*, 191.

(2) Kervyn de Lettenhove, *Froissart, Étude litt. sur le* XIV*e siècle*, tom. II, fol. 92, en note.

(3) Certains chroniqueurs lui donnent le nom de Boccanigra. Voy. aussi *The naval history of England*, tom. I, p. 244.

(4) Beaucourt de Noortvelde, *Tableau fidèle*, etc., tom. 1, p. 56.

mirent à incendier les habitations, en massacrant impitoyablement tous ceux qui se présentaient à eux. Ils menaçaient déjà l'Écluse, lorsque les Brugeois accoururent à la défense de cette ville, guidés par Jean Breydel et Jean Schynkele, et les forcèrent à se rembarquer. La flotte se serra alors autour de Cadzant, afin de garder l'entrée du port, et dans l'espoir de surprendre le roi d'Angleterre, à son arrivée en Flandre.

Édouard III, qui se trouvait à Orewell, ne tarda pas à être averti des projets de l'ennemi. Il envoya aussitôt des messagers dans toute l'Angleterre, et parvint en peu de jours à réunir deux cent soixante navires, avec l'aide desquels il résolut de tenter le sort des armes. Il partit donc, le 22 juin, et découvrit les côtes de Flandre le jour suivant. Il fit aussitôt ralentir la marche de sa flotte, et trois de ses chevaliers, Renaud de Cobham, Jean Chandos et Étienne de Labourkin descendirent à terre près de Blankenberghe, afin d'aller reconnaître la position des Français. Le lendemain, aux premiers rayons du soleil, les Anglais se disposèrent à attaquer leurs adversaires. Ceux-ci n'avaient pas bougé, et continuaient à occuper les deux bras du Zwyn, malgré les représentations de Baravera, qui ne cessait d'engager le chef de l'expédition à profiter du vent et de la marée pour prendre le large. Les Français commettaient en effet, par leur inaction, une faute capitale, car ils se privaient en acceptant le combat dans un lieu resserré, de tous les avantages que leur assurait leur supériorité numérique. Les marins génois, trop expérimentés pour partager l'aveuglement de leurs alliés, ne voulurent pas s'associer à leur sort, et mirent à la voile, s'exposant hardiment aux attaques de toute l'escadre anglaise. Celle-ci avait le vent contraire, et manœuvrait en ce moment non loin des côtes de manière à éviter d'avoir le soleil au visage en arrivant dans le Zwyn (1). Elle se trouvait donc mal préparée à repousser une attaque, et Barbavera remporta d'abord quelques succès. Il avait capturé un des navires qui lui étaient opposé, lorsqu'Édouard III en personne se mêla aux combattants, vivement soutenu par

(1) Voy. à ce sujet la curieuse dissertation de M. Jal, *Glossaire nautique*, pp. 205, 206.

Robert d'Artois, Chandos, Percy, Henri de Flandre et Gauthier de Mauny. Ce dernier, sujet du comte de Hainaut, était fort estimé du souverain, et lui avait déjà rendu de grands services, tant sur terre que par mer. Il avait même été chargé du commandement d'une escadre britannique, en 1137.

Barbavera, craignant d'être cerné, prit enfin le large, et, dans l'intervalle, la marée montante porta la flotte anglaise dans le Zwyn. Là s'engagea une nouvelle mêlée, plus sanglante encore que la première, et la bataille devint générale. Les Français, incapables de manœuvrer, se défendaient néanmoins avec courage. Un grand navire, qui formait leur avant-garde, *le Saint-Christophe*, enlevé jadis aux Anglais, opposa une résistance désespérée aux assaillants. Il était commandé par un transfuge flamand, Jean Van Heyle, qui fut fait prisonnier durant la lutte, et n'échappa à la mort que pour être massacré peu de temps après par la populace de Bruges. L'*Édouard*, autre navire de guerre, fut également pris à l'abordage, ainsi que le *Saint-Jacques*, de Dieppe, à bord duquel les vainqueurs trouvèrent plus de 400 cadavres.

Le carnage continuait encore, lorsque l'arrivée de lord Morley, qui amenait un renfort, et celle de deux cents bâtiments flamands, rassemblés à la hâte sur toute la côte, décidèrent la victoire en faveur des Anglais. Pierre Behuchet tomba entre les mains des marins belges, qui le pendirent sans autre forme de procès à une vergue de son propre navire; Hugues Quieret, plus heureux, avait péri les armes à la main (1).

Édouard III, blessé à la cuisse, resta jusqu'au lendemain à bord de la coque *Thomas*, et consacra les premières heures du jour à écrire à son fils, pour lui annoncer son succès :

« Nous pensons bien, lui mandait-il que vous êtes désireux d'avoir bonne nouvelle de nous, et de ce qui nous est advenu depuis votre départ d'Angleterre. Nous vous faisons savoir

(1) D'après d'autres versions, les deux amiraux furent exécutés. Voy. Fabian, *The new Chronicles of England and France, reprinted from Pynson's edition of* 1516, by H. Ellis, London, 1811, 4°; Rapin Thoyras, tom III, p. 178; Meyer, p. 141; Daniel, *Histoire de France*, tom. 4, fol. 106; Mezeray, tom. 2, fol. 315.

qu'après avoir mis à la voile, le jeudi, du port d'Orewell, nous cinglâmes tout le jour et toute la nuit suivante. Nous arrivâmes ainsi jusqu'à la côte de Flandre devant Blankenberghe, d'où nous aperçûmes nos ennemis, réunis tous ensemble dans le Zwyn. La mer nous étant contraire, il nous fut impossible de leur courir sus, et force nous fut de nous héberger, cette nuit là, où nous étions. Le samedi, jour de Saint-Jean, bien après l'heure de none, au nom de Dieu et pour la défense de notre droite querelle, nous entrâmes dans le port, allant vers nos ennemis qui avaient rassemblé leurs nefs, et firent belle défense durant tout le jour et une partie de la nuit. Dieu, par sa puissance et miracle, finit cependant par nous octroyer la victoire, dont nous le remercions aussi dévotement que nous pouvons (1). »

En vrai chevalier, Édouard ne disait pas un mot des dangers personnels qu'il avait courus; il ne revendiquait pas même l'honneur du triomphe, qu'il n'attribuait qu'à l'intervention divine. Son premier soin, en mettant pied à terre, fut d'aller faire un pèlerinage à Notre-Dame d'Ardembourg, puis il alla rejoindre la reine Philippine, récemment accouchée d'un prince, connu dans l'histoire sous le nom de Jean de Gand.

Jacques d'Artevelde, parvenu à l'épopée de sa puissance, rassuré sur l'avenir par la vigueur déployée par le roi d'Angleterre, songea alors à compléter son œuvre. Un traité d'alliance, élaboré par ses soins, fut conclu vers cette époque entre les communes de Louvain, de Bruxelles, d'Anvers, de Bois-le-Duc, de Nivelles, de Diest, de Leeuw, de Gand, d'Ypres et de Bruges. On décida qu'on battrait une monnaie commune, dont les pièces porteraient le nom de *compagnons* ou *alliés*, signes visibles de la nouvelle union fédérale.

Le roi Édouard, après s'être arrêté quelque temps à Valenciennes, vint mettre le siége devant Tournai, le 30 juillet, accompagné du duc de Brabant et du comte de Hainaut. Quarante mille Flamands, sous les ordres de Jacques d'Artevelde, avaient également planté leurs tentes devant la ville, près de

(1) Voy. la lettre originale dans l'ouvrage de Delpit, *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, vol. I. Paris, 1847, 8°.

la porte des Sept-Fontaines. Les travaux commencèrent aussitôt, et la cité fut attaquée avec furie par trois endroits différents, mais sans succès. Philippe de Valois y avait envoyé des chefs habiles et expérimentés, avec ordre de s'y défendre à outrance, et ceux-ci semblaient résolus à ne pas trahir la confiance de leur souverain. Les assiégeants furent repoussés à diverses reprises, avec des pertes considérables.

Le siége traînait en longueur, et la garnison de Tournai commençait à souffrir de la disette (1), lorsque le roi de France s'avança jusqu'à Pont-à-Bouvines, dans l'espoir que les confédérés abandonneraient leurs positions pour lui offrir la bataille. Le mécontentement régnait parmi ceux-ci, et le duc de Brabant avait déjà manifesté l'intention de se retirer avec ses troupes, lorsque Jeanne de Valois, sœur du roi de France et belle-mère du roi d'Angleterre, parvint à négocier une suspension d'armes, bientôt convertie en une trêve générale, à la suite des conférences d'Eplechin. Les Flamands y étaient compris, et obtinrent la levée de l'interdit dont ils avaient été frappés, un pardon général et la remise de toutes dettes et obligations.

Le siége ayant été abandonné, le 24 juin 1341, Édouard III revint à Gand, où il reçut la visite de Louis de Nevers. Ce prince y arrivait avec les mêmes idées que lorsqu'il en était parti, aussi résista-t-il aux instances du roi et de Jacques d'Artevelde, qui le pressaient de changer de drapeau, et ne fit-il qu'un court séjour en Flandre. Édouard lui-même s'embarqua bientôt à Bruges, en route pour l'Angleterre.

A peine de retour, il manda le maire et les aldermen de Londres. Il leur exposa que pendant son voyage sur le continent il avait accordé aux Flamands certains priviléges, en s'engageant sur l'Évangile, en présence des prélats et des barons de sa cour, de les faire ratifier par les communes de Londres, d'York et de Lincoln. Il les pria en conséquence d'y apposer leur sceau, par amour pour lui, ajoutant qu'il aimerait mieux mourir, perdre

(1) La cherté des vivres durant le siége, rapporte l'un des historiens locaux, devint si extrême que tout y valait six fois son prix ordinaire : la rasière de froment s'y vendait 30 sols tournois; celle de blé, 40 sols; la livre de beurre, 5 sols; la viande de bœuf, 4 sols; celle de cheval, 4 sols.

la reine, ses fils, ses filles et tout son royaume que de manquer à sa parole. Le maire se retira pour délibérer avec ses assesseurs, et, ayant consulté en secret les bourgeois les plus riches et les plus notables, il vint répondre que la commune consentait, quoique à regret (quamvis invitè) à faire ce que le roi lui demandait.

Les Anglais voyaient avec jalousie conférer tant d'avantages à des étrangers, mais Édouard III avait besoin des Flamands, et n'avait rien à leur refuser. Leur protection suffit, en 1340, pour couvrir les marchands espagnols, alors fort mal vus de l'autre côté de la Manche, et qu'il fut défendu, à la demande des villes de Flandre, de molester. Les négociants belges reprenaient partout leurs affaires, qui se développaient chaque jour davantage. Nos savants même commençaient à être connus à l'étranger, et nous voyons, en 1341, Bartelmieu de Bruges « maistre ès facultés des arts et médecine » établi à la cour du comte de Blois en qualité de physicien, s'y faire une brillante réputation (1).

A cette époque, Charles de Blois et Jean de Montfort se disputaient la succession du duché de Bretagne, devenue vacante par la mort de Jean III. Plus d'un chevalier belge passa la mer pour aller tirer l'épée en faveur de la cause de ce dernier, qui avait épousé Jeanne de Flandre, petite-fille de Guy de Dampierre, et nous retrouvons quelques-uns d'entre eux à ce fameux duel des Trente, où Français et Anglais, armés de toutes pièces, se disputèrent si vaillamment la palme des vertus guerrières.

(1) Son nom se trouve cité dans diverses chartes. Voy. le *Cat. anal. des archives du baron de Joursanvault*, Paris, Techner, 1838.

CHAPITRE XVII

Administration de Jacques d'Artevelde. — Rivalités commerciales. — Répression des troubles. Conjuration de Van Steenbeke. — Situation financière de la ville de Gand durant les premières années du XIVe siècle. — Réorganisation politique de la Flandre. — Ypres et Poperingue. — Combat entre les tisserands et les foulons. — Louis de Nevers à Termonde. — Projets audacieux de d'Artevelde. — Négociations commerciales avec Édouard III. Démêlés au sujet de la valeur du gros tournois. — Conférences entre d'Artevelde et le roi d'Angleterre. — Retour du tribun à Gand. — Sa mort. — Colère d'Édouard III à cette nouvelle. — Les députés flamands parviennent à le fléchir. — Siége de Termonde. — Règlement sur la fabrication des draps. — Guerre entre la France et l'Angleterre. — Bataille de Créey. — Mort de Louis de Nevers. — Le premier canon. — Mariage de Louis de Male. — Le commerce en Brabant. — L'étape des laines à Calais. — La Peste. — Louis de Male en Flandre. — Combat naval.

La Flandre, puissante et respectée sous l'administration de Jacques d'Artevelde, présentait, vers le milieu du XIVe siècle, le tableau le plus brillant. Ses communes, libres dans leur essor, traitaient avec les princes étrangers, faisaient la paix et la guerre, et venaient encore d'accroître leurs forces par leur alliance avec les bonnes villes du Brabant. Le tribun gantois, honoré des plus illustres amitiés, dut croire un instant à la stabilité de son œuvre, mais des difficultés inattendues ne tardèrent pas à lui révéler les périls réels de sa situation.

La bourgeoisie, en l'élevant au pouvoir, n'avait pas compris,

en effet, toute la portée de la révolution dont elle était l'instrument. Habile à défendre les intérêts d'une cité, toute notion supérieure, embrassant une sphère plus étendue, lui semblait vague et obscure. Appelée brusquement à gouverner, non plus quelques paroisses, mais de vastes districts, elle ne savait comment concilier les prétentions opposées qu'elle avait à résoudre, et bientôt des tiraillements, des querelles intestines se manifestèrent parmi les vainqueurs.

Une crise industrielle avait préparé la chute de Louis de Nevers, et la même cause amena une réaction en sa faveur.

Depuis un certain temps, le commerce et la fabrication des draps excitaient une rivalité séditieuse entre les principales villes du comté et celles d'un second ordre. Gand, Bruges et Ypres, ne voulant point de concurrence, prétendaient au monopole, et cette exigence répandait l'alarme dans les bourgs voisins. Des troubles ayant éclaté à cette occasion, d'Artevelde en prévit aussitôt les funestes conséquences, et résolut de les faire cesser à tout prix. Il fit prendre les armes à un certain nombre de ses partisans, se rendit d'abord à Eecloo, puis de là à Ardembourg, où il tua de sa main un des plus riches bourgeois de la ville, Pierre Lammens, accusé d'avoir voulu se mettre à la tête de l'insurrection.

Le tribun, en prenant une part aussi active dans ses démêlés, se suscita beaucoup d'ennemis, sans parvenir à son but. Le parti français, jusqu'alors réduit à se faire oublier, profita des circonstances pour relever la tête, et accuser sourdement le capitaine de St-Jean de tyrannie et de concussion. Jean Van Steenbecke, l'un des meneurs, se fit bientôt l'interprète de toutes ses haines, jeta ouvertement le masque, et provoqua un orage en répétant publiquement ces reproches.

D'Artevelde, en se voyant attaqué face à face après avoir été acclamé comme un libérateur, ne put contenir son indignation. Il s'adressa au peuple de Gand et, ayant réuni vingt-six bannières, vint mettre le siége devant la maison de son adversaire. Van Steenbecke eut probablement payé sa témérité de sa vie, si les échevins n'étaient accourus durant ce tumulte, défendant de toucher sans jugement au logis d'un bourgeois. Le tribun se retira avec les siens, mais, ne voulant pas rester sous

le coup de ces imputations injurieuses, il ne déposa les armes que pour se constituer prisonnier, en réclamant une enquête.

Cette conduite, à la fois noble et ferme, lui rendit toute sa popularité. Il venait à peine d'être enfermé à la *Pierre-du-Comte*, que déjà une multitude de gens de Bruges, d'Ypres, de Courtrai, d'Audenarde, d'Alost, du pays de Waes et de Dixmude affluaient en ville prêts à lui prêter main forte. On se rappelait avec émotion les services qu'il avait rendus, les dangers qu'il avait conjurés, et sa sortie de prison fut un véritable triomphe. Il suffisait en effet, pour se convaincre de l'injustice des accusations de Van Steenbecke, d'examiner la situation financière de la ville de Gand, sous l'administration nouvelle. Le terme moyen des dépenses communales, en temps ordinaire, était de 1,500 à 1,600 livres de gros. Durant la guerre avec la France, de 1325 à 1341, les charges avaient augmenté, il est vrai, mais sans jamais s'élever au delà de 4,525 livres. Ces dépenses étaient couvertes par les rentes perpétuelles, le droit d'issue, et surtout par les produits de l'octroi, ou *zoengeld*, qui rapportait, au XIVe siècle, de 22 à 23 livres de gros par semaine, c'est à dire 1,144 à 1,196 livres de gros par an. En prenant pour base un calcul approximatif, fait sur la consommation du pain, de la bière et de quelques autres denrées, on en arrive à la conclusion que Gand devait contenir à cette époque de 80 à 90,000 habitants. Toutes les dépenses communales étaient donc couvertes, en temps de paix, par un impôt de 1/50e de livre de gros par tête (1).

Artevelde, en se retrouvant au pouvoir, reprit toute son activité. Il comprit que les habitants des campagnes, lésés dans leurs intérêts, allaient devenir les alliés naturels du comte Louis, et ne vit qu'un moyen de neutraliser leur action : celui de la subordonner à l'influence des grandes villes. Toute la Flandre, du consentement de celles-ci, fut divisée en trois grandes circonscriptions politiques, dont la direction fut confiée aux communes de Gand, d'Ypres et de Bruges. Cette mesure, que les circonstances rendaient presque nécessaire, n'eut cependant pour effet que de précipiter la crise.

(1) *Nouvelles archives hist. phil. et litt.*, tom. I, p. 139.

...entre les cités de premier ordre et ... importantes devint plus ardente que jamais. ... Ypres, s'appuyant sur un privilége du comte Louis, ... bientôt aux habitants de Langemarck, de Poperingue ... lieux voisins, de renoncer à la fabrication de certaines toiles. Ceux-ci ayant refusé de se soumettre à ces ... les Yprois, au nombre de 12,000 hommes, marchèrent sur Poperingue, où l'on courut aux armes. Un combat ... eut lieu entre les deux partis, et se termina par la ... des bourgeois de Poperingue, qui laissèrent leur capitaine, Jacob Bets, sur le champ de bataille. Les Yprois ne ... cependant s'emparer de la ville rebelle, mais se répandirent dans les environs, où ils brisèrent quantité de métiers à tisser (1). Ils saccagèrent peu de jours après, le village de Langemarck, dont cette sauvage agression anéantit la prospérité.

Dans le courant du mois de mai 1344, une grande émeute s'éleva au sein de la ville de Gand elle-même, sans que d'Artevelde put la prévenir ou l'empêcher. Les foulons exigeaient quatre deniers de plus qu'à l'ordinaire par chaque pièce de drap. Les tisserands ne prétendirent point accéder à une telle augmentation de salaire. Ces deux corps de métiers, les plus puissants et les plus nombreux de Gand, descendirent sur la place du Vendredi avec leurs bannières et s'y livrèrent bataille. Gérard Denis, doyen des tisserands, était à la tête de son métier; Jean Baka commandait les foulons. On s'égorgea avec une telle rage que les prêtres accoururent sur la place et y élevèrent le Saint-Sacrement. Leur intervention fut inutile, et on ne cessa la lutte qu'après la défaite totale de l'un des deux partis, celui des foulons. Jean Baka, ses fils, et près de cinq cents de leurs compagnons furent impitoyablement massacrés (2).

Louis de Nevers, appuyé par le duc de Brabant, dont il était parvenu à se rapprocher, profita des circonstances pour essayer de rétablir sa fortune. La ville de Termonde était alors en lutte

(1) Voy. *la Chronique* de Despars.
(2) Leglay, *Hist. des comtes de Flandre*, tom. II. p. 467.

violente avec Gand, Bruges et Ypres, qui prétendaient y restreindre, comme ailleurs, la liberté des fabricants. Le comte défendit la commune de Termonde, et son intervention lui attira des députations de la part de tous les mécontents, qui l'engageaient à venir reprendre la direction des affaires.

D'Artevelde, dont l'influence diminuait rapidement, résolut de la ressaisir en redoublant d'énergie. Déjà les Flamands, adoptant ses conseils, avaient secoué le joug de Philippe de Valois en saluant Édouard du titre de roi de France; il crut pouvoir faire un pas de plus, et les entraîner également à rompre entièrement avec Louis de Nevers.

Tandis qu'il se préparait à cette grave démarche, Édouard III cherchait à le seconder en accordant à ses alliés de nouvelles faveurs commerciales. Le prix des laines, fort différent suivant leur lieu de provenance, fut fixé par lettres patentes (1), et le roi entra en négociation avec les Flamands, afin d'établir l'uniformité des monnaies d'or dans les deux pays (2).

Le taux variable des monnaies continuait à occasionner, non seulement en Angleterre mais dans toute la Belgique, les plus grands embarras. La gêne produite par cet état de choses alla même si loin, dans l'une de nos provinces, qu'on fut sur le point de s'y égorger faute de s'entendre sur la valeur du gros tournois. Disons en passant, quelques mots sur ce curieux épisode de notre histoire commerciale.

Le gros tournois, dont le taux avait été fixé, après de longs débats, par l'évêque Hugues de Chalons, était évalué dans tout le pays de Liége, sauf à Huy et dans quelques autres localités peu importantes, à la somme de huit deniers. Les récalcitrants refusaient cependant d'accepter cette décision, et maintenaient la même monnaie au taux de dix-huit deniers. Ils espéraient, en agissant ainsi, diminuer le poids des contributions qu'ils

(1) Cette ordonnance est du 20 mars 1343; le prix des laines montait de 4 à 14 marcs d'argent : la moyenne était de 10 marcs environ.

(2) Il avait chargé Guillaume Stury de régler ce point avec les commissaires flamands. Il résulte d'une ordonnance, publiée à Gand, le 3 mars 1337, que les changeurs prélevaient deux *mites* sur chaque pièce d'or présentée au change, quelle qu'en fut la valeur. La livre de gros valait en Flandre 5760 *mites*.

La rivalité industrielle entre les cit…
les villes moins importantes devint pl…
Les gens d'Ypres, s'appuyant sur un …
ordonnèrent bientôt aux habitants …
ringue et des lieux voisins, de reno…
taines étoffes. Ceux-ci ayant ref…
injonctions, les Yprois, au nomb…
chèrent sur Poperingue, où l'on … verte,
acharné eut lieu entre les d…
défaite des bourgeois de Pop… retrouvons à
taine, Jacob Bets, sur le … en conférence
purent cependant s'empare… amener celui-ci sur le
dirent dans les environs, … de plusieurs chevaliers
tisser (1). Ils saccagèren… …ait Wulfart de Ghistelles,
Langemarck, dont cette … On convint après quelques
rité. … Nevers à prêter serment au roi

Dans le courant du … et, s'il s'y refusait, d'investir
s'éleva au sein de la … de Flandre, érigé en duché. Le
velde put la préve… … à vaincre à tout prix l'opposition
quatre deniers de … soustraire le pays à la domination
drap. Les tissera… … pour Gand afin de mettre ce projet à
augmentation d… … peuple à Bruges et à Ypres, où ses
puissants et le… … émotion, et arriva à Gand le
place du Vend… … au jour.
Gérard Deni… … sombre, et le tribun ne tarda pas à
métier; Jea… … les yeux sur les groupes qu'il rencon-
une telle … que ses ennemis avaient profité de son
élevèrent … à de nouvelles intrigues. Il venait à
on ne ce… … hôtel, en proie aux plus tristes pressen-
partis, … entendit au loin des rumeurs croissantes,
cents … ses premiers triomphes. Une foule agitée
crés … dans la rue, mais cette fois elle n'apportait
… popularité, mais le désespoir et la ruine.
… …aient mille voix courroucées, à la mort le
… déshériter nos princes après avoir volé leur
… vendre à l'étranger!
… l'hôtel étaient fermées : on s'apprêta à les
… marteau.

'ion était commencée, lorsque d'Arte-

jue voulez-vous? Qui vous meut?
.ous avoir nui? Dites-le moi et je
votre volonté.
·sor de Flandre que vous avez dérobé?

·i·t Artevelde, je n'ai point pris un denier
:dre. Retirez-vous en vos maisons, je vous
·nez demain au matin; je serai alors en mesure
·dre si bon compte que par raison il vous devra

· les meneurs en avaient décidé autrement, et savaient
: que la plupart des Gantois eussent défendu, quelques
·aires plus tard, le chef dont ils ignoraient encore la position
désespérée.

À la mort! à la mort! hurlèrent-ils en brandissant des armes.

Artevelde, essayant en vain de dominer ce tumulte, fit une dernière tentative :

— Seigneurs, fit-il, je suis ce que vous m'avez fait. Vous pouvez me tuer, mais avez-vous donc oublié que vous m'avez juré jadis de me défendre envers et contre tous? Avisez, au nom de Dieu! et rappelez-vous le temps passé. Considérez les grâces et courtoisies que naguère je vous ai faites!

Un bruit formidable étouffa sa voix; l'hôtel était forcé, et le capitaine de Saint-Jean, en se retirant, se trouva en présence d'une multitude furieuse, qui le perça de coups, foula aux pieds son cadavre ensanglanté, et ne se sépara qu'au son des cloches de la ville, en apprenant que les métiers accouraient à la défense de leur doyen.

Cette terrible scène, dont les détails se répandirent rapidement dans tout le pays, y excita une profonde stupeur, à laquelle se mêlèrent bientôt les plus vives inquiétudes. On apprit que le roi Édouard, informé de ce qui venait de se passer, avait incontinent fait mettre à la voile, jurant de venger cruellement la mort de son allié. Les craintes se changèrent en certitudes lorsque quelques marchands flamands, qui avaient assisté à l'arrivée du monarque en Angleterre, vinrent annoncer qu'il

... ... à ses vicomtes d'appeler sous les armes tous les ... de fiefs, de 16 à 60 ans, et qu'il se proposait ... sur le continent à la tête d'une armée considérable.

... conseils des bonnes villes s'assemblèrent, et prirent la résolution d'envoyer une ambassade solennelle au roi Édouard, afin de le supplier de ne pas rompre les liens qui l'attachaient à la Flandre, et de lui présenter des excuses pour la mort de Jacques d'Artevelde.

On fit demander un sauf-conduit, et des députés de Bruges, d'Ypres, de Courtrai, d'Audenarde et du Franc, vinrent à la fin de septembre au palais de Westminster, où ils furent reçus par le roi. Ils lui représentèrent que le meurtre du tribun était l'œuvre d'une faction, dont les projets auraient été déjoués s'ils avaient été connus, ce qu'ils n'eurent point de peine à établir. Abordant ensuite une question fort délicate, celle de leurs futures relations avec leur comte, ils ne cachèrent point à Édouard III que les Flamands éprouvaient la plus grande répugnance à se soumettre à l'obéissance d'un prince étranger. Un moyen se présentait néanmoins, disaient-ils, de concilier tous les intérêts : le mariage du fils de Louis de Nevers avec la fille puînée du roi, dont ils désiraient vivement la réalisation. Ces paroles adoucirent la colère du monarque, flatté de cette espérance, et qui n'avait d'ailleurs aucun intérêt à s'aliéner les puissantes communes de Flandre.

Dans cet intervalle, le comte Louis ne restait pas inactif. Jugeant le moment propice pour reprendre son autorité sur ses sujets, il s'était avancé jusqu'à Termonde, accompagné de quelques hommes d'armes, et cherchait à s'y fortifier. On ne lui en laissa pas le temps. Les Gantois, excités par d'imprudentes provocations, et plus encore par la concurrence commerciale dont les menaçaient leurs voisins, y envoyèrent leurs milices, commandées par Guillaume Van Vaernewyc. Louis de Nevers, trop faible pour leur résister, se replia sur Bruxelles. Les gens de Termonde se défendirent vigoureusement, et le duc de Brabant, arrivant à leur secours, s'interposa comme médiateur entre eux et les Gantois. Ceux-ci consentirent à se retirer, à condition toutefois que les assiégés s'engageassent à publier

un nouveau règlement sur la fabrication des draps, ce qui fut accepté (1).

Cette campagne infructueuse renversait toutes les espérances du comte de Flandre. La mort de d'Artevelde n'avait rien changé à sa situation : il ne pourrait rentrer dans ses domaines qu'en acceptant l'alliance anglaise, qu'il abhorrait. Résigné désormais à son sort, il vendit la seigneurie de Malines au duc de Brabant, pour la somme de quatre-vingt sept mille cinq cents réaux d'or, et rentra en France, où l'appelaient d'ailleurs les périls de la monarchie.

Les trêves entre la France et l'Angleterre étaient expirées, et la guerre se rallumait partout avec fureur. Édouard III, qui s'était vu obligé d'ajourner son embarquement, en mars 1346, à cause des violentes tempêtes qui régnaient en ce moment dans la mer de la Manche, où elles causèrent de nombreux sinistres maritimes, mit enfin à la voile, dans le courant du mois de juillet, et aborda en Normandie, dans la presqu'île de Cotentin, tandis que les Flamands prenaient l'offensive d'un autre côté. Un lieutenant du roi, Hugues de Hasting se trouvait au milieu d'eux.

Les troupes anglaises s'avancèrent vers Harfleur, détruisirent successivement Cherbourg, Carentan, Saint-Malo et venaient de mettre le siége devant la ville de Caen, lorsque Philippe de Valois, accompagné du roi de Bohême, du duc de Lorraine, des comtes de Savoie, de Namur, de Flandre, et commandant une armée d'environ cinquante mille hommes, marcha à leur rencontre.

Le roi d'Angleterre, avant de risquer une bataille contre un adversaire dont les forces étaient beaucoup plus considérables que les siennes, retrograda vers la Flandre, afin de se ménager des moyens de retraite en cas de revers. Il était arrivé à Crécy, où il avait pris une excellente position, lorsqu'on lui annonça l'approche de l'ennemi.

(1) Il fut permis aux industriels de Termonde de fabriquer des draps de cinq quarts de large, mais ces étoffes devaient avoir un envers. Les Gantois voulaient se réserver le monopole de la confection des draps fins. Voy. Meyer, ad ann. 1345.

C'était le 25 août 1346. Les Français arrivaient, en effet, harassés des fatigues d'une longue marche, trempés par la pluie, mourant de faim. Philippe n'avait pas l'intention d'entamer immédiatement la lutte, mais, en apercevant les Anglais, il ne put contenir sa haine, et ordonna aux archers génois qu'il avait avec lui de commencer l'attaque. Ces auxiliaires, accueillis par une grêle de traits, combattaient sans trop d'énergie, lorsque le comte d'Alençon, indigné de les voir reculer, ordonna à la cavalerie de leur passer sur le corps et de charger les milices britanniques. Il s'ensuivit un affreux désordre, dont les résultats étaient faciles à prévoir. Les hommes d'armes français, malgré tous leurs efforts, vinrent se briser comme à Courtrai devant les rangs serrés de l'infanterie ennemie. Le comte de Flandre, ayant son jeune fils à ses côtés, combattit longtemps au milieu d'eux, et tomba enfin couvert de blessures. Le roi de Bohême, vieux et aveugle, s'était fait conduire au plus fort de la mêlée par deux de ses écuyers, et subit bientôt le même sort. Philippe de Valois lui-même, après avoir eu deux chevaux tués sous lui, n'y eût peut-être pas échappé, si Jean de Hainaut ne l'avait entraîné, presque de force, loin du champ de bataille.

Le roi Édouard, qui avait suivi avec anxiété cette scène de carnage — durant laquelle le prince de Galles conquit un premier trophée d'armes—s'approcha en ce moment avec la réserve, culbuta ceux qui résistaient encore, et acheva de les mettre en fuite en les foudroyant de son artillerie.

Telle fut la bataille de Crécy, remarquable par deux faits importants, destinés à faire époque dans les annales militaires de l'Europe : l'intervention prépondérante de l'infanterie, et l'emploi du canon en rase campagne (1).

Différents peuples se sont disputés l'invention de ce terrible agent de destruction. Il est certain que les Hindous avaient des armes à feu dès une époque très reculée, car il en est fait mention dans leurs lois, dont la rédaction se perd dans la nuit des

(1) M. le général Renard, dans un article fort remarquable publié dans le *Trésor national*, tom. II, p. 35, an. 1843, émet cependant des doutes sérieux à ce sujet, et défend son opinion, contraire à celle de la plupart des auteurs, avec beaucoup d'habileté.

temps. On suppose que ces instruments, dont leurs législateurs proscrivirent l'usage, étaient des fusées incendiaires dont la naphte et le soufre formait la base. Roger Bacon, mort en 1292, dans son traité de *Operibus secretis artis et naturæ*, nous fournit des indications plus précises : « On imite par art, écrit-il, les « éclairs et le tonnerre, car le soufre, le nitre et le charbon, « qui séparés ne produisent aucun effet sensible, éclatent avec « un grand bruit lorsqu'on les enferme dans un lieu étroit, et « qu'on y met le feu. » Le philosophe anglais ne semble pas cependant se douter de l'importance de cette découverte, et ne lui attribue d'autre intérêt que celui qui se rattache à un fait bizarre, propre à exciter la curiosité.

On ne tarda pas cependant à appliquer cette force nouvelle. Un auteur italien, dans un poème historique sur la ville de San Geminiano, nous rapporte que les habitants de cette cité, se trouvant en guerre avec ceux de Volterra, vers l'an 1309, employèrent durant la lutte des « canones » remplis de poudre (1). Ces « canons » qui étaient encore de véritables fusées, étaient également connus des bourgeois de Flandre, qui les employèrent, au XIVe siècle, comme moyen de défense contre les pirates qui infestaient leurs côtes. La plupart des historiens attribuent l'idée de profiter de la force explosive de la poudre, à un moine allemand, Berthold Schwarz, de Fribourg (2).

Quoi qu'il en soit, cette observation était trop précieuse pour ne pas être immédiatement approfondie, et les comptes de la ville de Bruges nous démontrent que cette commune fit usage d'armes à feu de très bonne heure. Il est prouvé qu'un potier d'étain, Pierre de Bruges, fabriquait déjà des canons à Tournai en 1346. Ces canons étaient en fonte, car Pierre de Bruges, en sa qualité de potier d'étain, n'eut pu en exécuter d'autres sans enfreindre les priviléges de son métier, qui ne lui accordaient pas la « franchise du marteau, » c'est à dire le droit de forger le métal. Il est donc extrêmement probable que les quatre bom-

(1) « ... Et qui canones incluso, pulvere fertis. » Math. Lupus.

(2) L'opinion générale est confirmée par le passage suivant, extrait d'une ancienne chronique de Flandre : « Item, in ditjaer 1313, was aldereerst ghevonden in Duutschlandt het ghebruuk der bussen van eenen mueninck.

bardes dont Édouard III fit si bon usage contre ses adversaires avaient été faites en Belgique, qui demeure en possession, jusqu'à preuve du contraire, du triste honneur d'avoir fondu le premier canon (1).

Le désastre de Crécy, fatal à la chevalerie française, annonçait de nouveaux revers. Édouard III, ayant fait réunir des forces navales considérables dans les ports de Fowey, de Yarmouth, de Darmouth, de Plymouth et de Londres, vint mettre le siége devant Calais, qui succomba après un long siége, rendu mémorable par le dévouement héroïque de quelques-uns des bourgeois de cette ville.

Dans l'intervalle, les Flamands accueillaient le fils de leur malheureux comte, victime de son dévouement à la France, et saluaient en Louis de Male l'espoir d'un meilleur avenir. Le jeune prince, parfaitement reçu dans le pays, promit de conserver les lois, priviléges et coutumes anciennement établis, reçut le serment de fidélité de la noblesse et des villes, et publia divers règlements qui furent admis sans opposition. On lui fit entendre cependant que la prospérité du comté dépendait de son mariage avec une princesse d'Angleterre, et il n'en fallut pas davantage pour réveiller la discorde.

Louis, déjà fiancé à Marguerite, fille du duc de Brabant, se montra peu disposé à accéder au vœu des communes. Celles-ci insistèrent, le forcèrent d'entrer en négociations avec les envoyés du roi Édouard, et l'empêchèrent de s'éloigner du château de Gand, où il avait établi sa résidence. Le comte feignit alors de se laisser convaincre, consentit à se rendre à Bergues-

(1) Dans un compte rendu par Pierre Arents, receveur de Bornhem, à la comtesse de Bar, nous trouvons le passage suivant, qui nous présente quelques détails sur le prix de la poudre de guerre vers la fin du XIVe siècle : « Item payet à Henri le Zeelande, par le commandement de Monseigneur le Haze et Messire de Leeuwerghem, souverain bailli de Flandre, pour l'achat de XVIII livres de poudre canons qui furent distrybuet à le casteel de Bornehem, 18 fr. soit 29 liv. XIV sous. (*Arch. générales du royaume de Belgique*, chambre des comptes, n° 20286.)

On donnait aussi aux canons le nom de « ribaudequins. » Gillis Rypegheerste, capitaine des tisserands de Gand, repoussa à coups de ribaudequins, une armée française devant Cassel. Voy. un art. de M. Lentz, dans les *Arch. hist. phil. et littéraires*, t. II.

Saint-Winoc, et échangea l'anneau des fiançailles avec la princesse Isabelle, fille du roi, à la grande satisfaction de celui-ci et des Flamands. Il revint ensuite à Gand en attendant le jour fixé pour le mariage et, n'étant plus aussi étroitement gardé, profita d'une partie de chasse pour gagner la campagne, lâcher les rênes à son cheval, et fuir à franc étrier.

Peu de temps après il épousait Marguerite de Brabant, et séparait entièrement, par cette alliance, ses intérêts de ceux de son peuple.

Le duc de Brabant, comblé des bienfaits de Philippe de Valois, avait rompu depuis longtemps avec l'Angleterre. Ses sujets, qui ne renonçaient pas sans regrets aux avantages qui leur avaient été accordés par Édouard III, avaient obtenu, en compensation des pertes qu'ils éprouvaient de ce côté, d'importants priviléges du roi de France. Celui-ci avait signé à Saint-Quentin, en 1347, un traité de commerce qui leur était extrêmement favorable : « Nous octroyons à tous les subgiés du duc, lisait-on dans ce « document, que ils soient quittes et délivres de toutes imposi-« tions faictes en nostre temps ou à faire en temps advenir, « comment que on les puist appeller, et puissent aler, venir et « demourer, à tout leurs mainsnies, biens et marchandises, en « payant les debites et impositions faictes devant nostre temps. « Item avons ottroyez et ottroyons au dit duc, ses hoirs et suc-« cesseurs, dus de Brabant, que tous ses subgiés polront et « peuent à tousjours, perpétuellement, franchement et quitte-« ment, sans aulcun calenge porter et mener de Brabant en « nostre réalme, et de nostre réalme hors, en allant vers Bra-« bant, sans fraulde, toutes manières de deniers ou de mon-« noyes... »

Cette dernière concession était d'autant plus remarquable, qu'il avait fallu pour l'accorder suspendre l'effet des ordonnances monétaires de Philippe le Bel et de ses successeurs.

Les villes industrielles du Brabant profitèrent largement de ces faveurs royales, et, à l'industrie des laines, commençaient à se joindre celle des soieries. La soie était encore très rare en France en 1345. Il est marqué en effet dans les comptes du domaine de la sénéchaussée de Beaucaire que le sénéchal, chargé par Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois

bardes dont Édouard III fit si bon … de différentes cou-
avaient été faites en Belgique … juillet 1345 pour les
jusqu'à preuve du contraire, d… sous tournois la livre.
premier canon (1). … sous, ce qui fixe le prix
Le désastre de Crécy, fatal … notre monnaie (1). Les
çait de nouveaux revers. … saient beaucoup d'étoffes
forces navales considéra… ierement de l'espèce dite
mouth, de Darmouth, d… ment fait mention dans les
le siége devant Calais, …
mémorable par le d… également favorisés en Alle-
bourgeois de cette v… tous les princes de l'empire
Dans l'intervalle, … les sujets du duc Jean III, en
malheureux comt… e Limbourg, à moins de déni de
saluaient en Lo… ou de ses successeurs. Aucun
jeune prince, p… arrêté et détenu pour le fait d'autrui,
ver les lois, p… justement à leur liberté était puni
le serment … d'or pur, et de la perte de ses hon-
divers règl… Un accord, conclu entre Waleran,
enten… Baudouin, archevêque de Trèves; Guil-
son mar… et le comte de Luxembourg, contri-
pas d… les relations, de ce côté, plus faciles et
… se liguèrent, en 1348, pour assurer pro-
m… et aux pèlerins. Ils s'engageaient réci-
… aucune vexation sur les voyageurs, et
… de ce genre par la force Chaque pays
… ce cas 25 lances, et veiller à ce que les
… Rhin fussent modérés (3).
… Flamands, que la retraite de Louis de Nevers
… à eux-mêmes. Depuis la mort d'Artevelde,
… dominaient dans les villes, et les échevins

… sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de … t. I, p. 96. Paris, Crapelet, 1852.

… de Charles IV fut confirmée plus tard par l'empereur … étendit les effets aux seigneuries de Rhoden et de Car-… le … juillet 1530. Ce dernier souverain la déclara … de Maestricht, disant icelle ville appartenir au duc de …

… royale d'histoire, t. III, p. 215, 1re série.

dépendance. Le pouvoir, que des factions ... tour à tour, manquait entièrement de force ... des mécontents augmentait, et le malaise ... Les communes continuaient cependant à entre... les plus suivis avec Édouard III. Quelques ... commençaient néanmoins à s'élever entre elles et leur protecteur. Les tisserands flamands, qui désiraient ... avoir des laines à bas prix, empêchaient les marchands lombards d'en acheter à l'étape de Bruges, et nuisaient de cette manière aux intérêts de producteurs anglais. Le roi réclama contre ces abus et, comme l'affaire traînait en longueur, se décida à établir un marché aux laines sur ses propres terres, à Calais. Cette mesure excita beaucoup de mécontentement en Flandre, où l'apparition d'un terrible fléau vint encore ajouter aux souffrances des populations.

Une maladie épidémique dont les ravages s'étendirent sur la plus grande partie de l'Europe, éclata dans les États belges en 1348, et y causa des maux incalculables. Des milliers de personnes en périrent, et la mortalité était si grande dans certaines localités que les habitants épouvantés quittaient leurs demeures, et se jetaient dans les campagnes et dans les bois pour fuir la contagion. La science étant impuissante à découvrir les causes de l'épidémie, l'imagination populaire s'en chargea, et accusa les Juifs d'avoir empoisonné l'air et l'eau. Des fanatiques se mirent aussitôt à parcourir la contrée, massacrant les malheureux israélites partout où ils les rencontraient, et les condamnant parfois aux supplices les plus atroces. Ces excès furent portés à un tel point que le roi des Romains se crut enfin obligé d'intervenir en leur faveur, et de les prendre sous sa protection (1).

Une foule de personnes, persuadées que le genre humain

(1) Voy. ses lettres à Jean, seigneur de Zu der Vels, drossart, et à Gobelin de Remich, prévost de Luxembourg, *Bull. de la commission royale d'histoire*, t. IV, p. 232, 1re série. Tant que dura la peste, c'est à dire pendant près de deux ans, on continua dans le Brabant les exécutions des Juifs et des Lépreux, auxquels on attribuait ce fléau. Depping, *Les Juifs dans le moyen âge* p. 270.

de lui acheter 12 livres de soie de [illegible] étranges prati-
leurs, fit partir un exprès de Nîm[illegible] tous les âges, se
porter à Paris, et que cette soie [illegible] villes en
Le marc d'argent ne valait alors [illegible] mutuellement
de cette matière à environ 65 [illegible] coup faisait jaillir
villes de Bruxelles et de Malin[illegible] pèlerins passèrent en
de soie dès le XIVe siècle. [illegible] la Hongrie, tandis que des
« camelins » dont il est [illegible] Hollande s'embarquaient dans
documents de l'époque. [illegible] leurs prières dans l'église

Les Brabançons ava[illegible]
magne. Charles IV [illegible] nités, Louis de Male se hasarda
d'exercer aucune au[illegible] ses États. On lui fit bon accueil
Lorraine, en Braban[illegible] mais les Gantois ne voulurent pas
justice de la part [illegible] entit que le seul moyen de les rame-
Brabançon ne pou[illegible] ques concessions, et, pour ôter tout
et quiconque a[illegible] prit le parti d'envoyer une députation
d'une amende [illegible] pourparlers s'engagèrent, et le comte
neurs et préro[illegible] rver la neutralité, un traité fut bientôt
archevêque d[illegible]
laume, mar[illegible] endit toute son autorité. Les tisserands
bua beauco[illegible] cependant de s'y soustraire, mais ils avaient
plus sûre[illegible] les poissonniers et les bateliers, qui
tection [illegible] sur la place, les attaquèrent, et leur
proque[illegible] monde. Leurs chefs, Gérard Denys et Jean
à [illegible] ouvaient parmi les morts.
de[illegible] n adoptant la politique inaugurée par d'Arte-
p[illegible] es vœux des communes, dont les relations
[illegible] vaient acquis une immense importance. La
[illegible] était alors dans toute sa splendeur (1), et des
[illegible] dérables étaient accumulées dans ses deux
[illegible] paux, Bruges et Londres. Ce fut dans la pre-
[illegible] villes qu'on établit, en 1349, la plus ancienne
[illegible] merce dont il soit fait mention. Les circonstances
[illegible] gnèrent sa fondation sont assez singulières, et
[illegible] e rapportées.

[illegible] ettre des échevins d'Ypres, déposée aux archives municipales
[illegible] M Warnkœnig, *Hist. de Flandres*, t. II.

...res, étrangers (1) et nationaux, avaient ...ur conclure leurs marchés, sur la ... de la maison d'un riche trafiquant ...urse. Celui-ci les invitait parfois, en ...er chez lui, et son habitation devint peu ...ndez-vous pour tous les membres du haut ...te ayant eu connaissauce de ce fait, fit l'achat ...té, qu'il consacra entièrement à l'usage des ... lui conserva néanmoins, en souvenir de son ...sesseur le nom de *Beurse*, d'où dérive l'appellation ...derne de « bourse » aujourd'hui universellement adoptée. ...e institution fit le plus grand bien à la cité flamande, aussi Louis de Male avait-il coutume de dire, en y faisant allusion, qu'il avait assis la prospérité de la ville sur des piliers d'or.

Ce prince, tout en acceptant l'alliance anglaise pour plaire aux communes, ne la subissait qu'avec répugnance, et ne tarda pas à trahir ses véritables sentiments.

Les Castillans et les Biscaïens, qui possédaient à cette époque une marine considérable, avaient eu de fréquents démêlés avec les Anglais, auxquels ils avaient capturé de nombreux navires. Une flotte espagnole arriva à l'Écluse en 1350, conduisant une vingtaine de prises, et le comte lui permit non seulement de s'y ravitailler, mais lui fournit secrètement d'importants secours. Une foule de marins, d'archers et d'arbalétriers flamands furent

(1) Les villes hanséatiques d'Allemagne avaient fondé un établissement à Bruges en 1340, et les Espagnols avaient suivi leur exemple en 1340. Les Génois y venaient très fréquemment, ainsi qu'on peut s'en convaincre en parcourant les ordonnances du comité de la navigation de Gênes, et particulièrement celles du 15 février, du 23 juin et du 14 juillet 1340. Elles contiennent de nombreuses dispositions relatives aux dimensions et à l'équipement des vaisseaux légers qui se rendent sur les côtes de Flandre et d'Angleterre; prescrivent que nul bâtiment ne pourra naviguer seul vers ces contrées; qu'il devra marcher de conserve avec un autre; que les matelots devront emporter les armes nécessaires à leur défense, etc. Voy. *Monumenta Historiæ Patriæ*, 1838, p. 1. Hakluyt en parlant des Génois, dit : « And they adventure, as ofte it doth befall into Flanders with such things as they bye : that is their chefe staple sekerly.... » Six galères génoises, allant en Flandre chargées de marchandises, furent brûlées par les Anglais en 1341. Voy. *Naval History of England*, t. I, p. 259.

mis à bord des vaisseaux étrangers, dans le but avoué d'aller faire la guerre aux sujets d'Édouard III.

Ce prince, en apprenant ces nouvelles, ne put contenir sa colère : « Nous avons manerié les Espaignols de longtemps — « dit-il à ceux qui l'entouraient — et nous ont fait plusieurs « dépits, et encore ni en viennent-ils à nul amendement, mais « se fortifient contre. Si faut qu'ils soient recueillis au « repasser. »

Et il donna ordre d'armer des navires de guerre, en annonçant son intention d'en prendre le commandement.

Le roi partit en effet de Londres, dans le courant de l'été, emmenant avec lui le prince de Galles et le comte de Richmond, ses deux fils. Ils étaient accompagnés d'une foule de hauts barons anglais, et de quelques seigneurs belges, parmi lesquels brillaient Gautier de Mauny et Robert de Namur. Ce dernier avait épousé une sœur de la reine d'Angleterre, et s'était fait une grande réputation par ses exploits contre les populations sauvages de la Prusse et de la Lithuanie, et son pèlerinage aux lieux saints. Édouard III confia la direction d'un des plus beaux navires de sa flotte, appelé la *Salle du Roi*.

On était au mois d'août, et la mer était calme et tranquille. Le monarque anglais, assis sur le pont de son navire « faisoit ses ménestrels corner devant lui une danse d'Allemaigne, que messire Chandos, qui là étoit, avoit nouvellement rapportée, » lorsque la vigie donna l'alarme : une flotte de quarante gros vaisseaux cinglait vers les Anglais, toutes voiles déployées, prête au combat. Les Espagnols s'avançaient en bon ordre « tellement pourvus de toute artillerie que merveille étoit à penser, et aussi de gros barreaux de fer forgé et faits tous faites pour lancer et pour effondrer nefs, en jetant pierres et cailloux sans nombre. »

Le roi Édouard fit aussitôt sonner les trompettes, et lança sa galère sur le premier navire espagnol qui s'offrit à sa vue. Le choc fut terrible, et les mâts se brisèrent, entraînant dans leur chute une foule de marins et d'arbalétriers, qui s'y étaient placés pour lancer des traits sur l'ennemi. Les deux bâtiments, qui avaient également souffert, étaient sur le point de sombrer, lorsque les Anglais aperçurent une autre nef espagnole, l'atta-

quèrent à l'abordage, sous les yeux du roi, et s'en emparèrent après un combat acharné.

L'action devint bientôt plus confuse, en se généralisant, et le prince de Galles courut pendant quelque temps les plus imminents dangers. Assailli par un des plus grands vaisseaux ennemis, la quille de son embarcation s'entrouvrit, faisant eau de toutes parts. Ses gens luttaient en désespérés pour prendre possession du pont de la galère espagnole, mais sans y parvenir, lorsque le duc de Lancastre s'aperçut heureusement du péril dans lequel ils se trouvaient, et vint au secours du prince, aux cris mille fois répétés de « Derby à la rescousse ! » Les Castillans reculèrent à leur tour, défendirent pied à pied leur navire, et finirent par périr presque tous les armes à la main.

Robert de Namur, à bord de la *Salle du Roi*, se voyait attaqué vers le même temps par une grosse nef d'Espagne, d'un tonnage fort supérieur à la sienne. Les Espagnols, après avoir jeté le grappin sur le pont du vaisseau anglais, continuèrent leur route, cherchant à entraîner leurs adversaires en pleine mer, espérant alors en avoir meilleur marché. Un des hommes d'armes de Robert de Namur, nommé Hanekin, déjoua cependant leur projet, par son audace intrépide. Saisissant son épée, il s'élança brusquement sur le navire étranger, renversa tous ceux qui s'opposaient à son passage, parvint au grand mât et, avant que ceux qui l'entouraient fussent revenus de leur surprise, trancha les câbles qui servaient à manœuvrer la voile.

« Adonc, dit Froissart, s'avancèrent messire Robert de Namur et ses gens quand ils virent cet avantaige, et saillirent en la nef espaignole de grand'volonté, les épées toutes nues ens ès mains, et requirent et envahirent ceux que là dedans ils trouvèrent tellement qu'ils furent tous morts et mis à bord. »

La nuit était arrivée lorsqu'on cessa de combattre : quatorze navires espagnols avaient été coulés bas ou capturés, et les trompettes anglaises annoncèrent au loin le nouveau triomphe du roi Édouard.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

HISTOIRE

DU

COMMERCE ET DE LA MARINE

EN BELGIQUE

Bruxelles.—Typ. de A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, rue Royale 3, impasse du Parc.

HISTOIRE

DU

COMMERCE ET DE LA MARINE

EN BELGIQUE

PAR

ERNEST VAN BRUYSSEL

CHEF DU BUREAU PALÉOGRAPHIQUE BELGE

TOME II

BRUXELLES ET LEIPZIG
A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cie, ÉDITEURS
IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE ROYALE, 3, IMPASSE DU PARC

PARIS
Ancienne maison Treuttel et Würtz
E. JUNG-TREUTTEL, LIBRAIRE
RUE DE LILLE, 19

1863


BIBLIOTHECA · BODLEIANA

CHAPITRE PREMIER

Une ambassade anglaise en Flandre. — Le commerce des laines, en 1356. — Projets de Louis de Male. — Leurs conséquences. — Guerre entre la Flandre et le Brabant. — La paix d'Ath. — Situation commerciale et industrielle de quelques villes belges. — Expédition du roi de Chypre contre Alexandrie. — Floris Berthaut, de Malines. — Mariage de Marguerite de Flandre. — Guerre avec l'Angleterre. — Combat naval. — Notes sur Turnhout, Dixmude et Bruxelles. — Désastres maritimes — Dissentiments entre les Brugeois et les Gantois. — Guerre en Flandre. — Régence de Philippe d'Artevelde. — Bataille de Roosebecke.

Philippe de Valois mourut en 1351, après un règne plein de troubles, sans avoir pu rendre la paix à ses États. Les Anglais, maîtres de l'océan, menaçaient les plus belles provinces du littoral, tandis que les Flamands, tout en observant la neutralité, réclamaient la restitution des villes de Lille, de Douai et d'Orchies, que la France s'était appropriées. Jean II, le successeur de Philippe, venait de rejeter les prétentions de ces derniers, lorsqu'il apprit l'arrivée en Flandre du duc de Lancastre, chargé par Édouard III de négocier un mariage entre la princesse Marguerite, fille de Louis de Male, et le jeune comte de Richmond.

Le roi, sans perdre de temps, fit tous ses efforts pour entraver ce projet, fortement appuyé au contraire par les communes flamandes. Celles-ci, mieux guidées par leurs instincts que leur comte ne l'était par ses conseillers, comprenaient par-

...aise n'offraient que des garanties, ...mme avec les princes français pré... ...lles avaient en outre à ménager de... ...aux, dont la prospérité dépendait en... ...en des relations établies.

...aines britanniques, qui faisait vivre des... ...acquérait chaque jour plus d'importance... ...det, par un acte conservé dans les archives... ...que ce négoce, dont le produit était en 1290 de... ...sterling (1), occasionnait annuellement, vers le... ...siècle, le déplacement d'un capital de 294,184 liv. ...aise (2).

...Male, qui connaissait les dispositions de ses sujets ...pousser les ambassadeurs du roi Édouard. Il leur fit ...accueil, en évitant cependant de s'engager vis-à-vis d'eux, ...texta l'extrême jeunesse de Marguerite de Flandre pour ...tarder toute décision. Ennemi secret des Anglais, dont le ...lui rappelait la terrible défaite de Crécy, il espérait bien ...brouiller dans l'intervalle avec les Flamands, en encoura-

(1) Voy. tom. I, p. 265.

(2) State or balance of the english trade in the 28th year of Edward the ...ird

EXPORTATIONS.

	L.	S.	D.
« One and thirty thousand six hundred and fifty one sacks and a half of wool, at liv. 6 value each amount to .	189,909 —	0 —	0
« Three thousand thirty six hundred and sixty five fells and 40 shil. value each hundred at six scores, amount to	6,073 —	1 —	8
« Whereof the custom amounts to	81,624 —	1 —	1
« Fourteen last, seventeen dicker, and five hides of leather after liv. 6 value the last, ...	89 —	5 —	0
« Whereof the custom amounts to	6 —	17 —	6
« Four thousand seven hundred and seventy four cloths and a half, after 40 shil. value the cloth is	9,549 —	0 —	0
« Eight thousand and sixty one pieces and a half, of worsted after 16 shil. 8 den. the piece is	6,717 —	18 —	4
« Whereof the custom amount to	215 —	13 —	7
« Sum of the out carried commodities in value and customs	294,184 —	17 —	2

geant quelques-uns de ceux-ci à piller les navires de commerce qui se rendaient dans les ports britanniques.

Ses prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. Édouard III, qui avait déjà eu à se plaindre de pareils actes d'hostilité, prit sa revanche en enlevant à la ville de Bruges l'étape des laines, qu'il transféra en Angleterre (1). Il ne se borna pas à cette mesure rigoureuse, et fit inviter les ouvriers belges à émigrer dans ses États, leur offrant non seulement la protection la plus étendue, mais encore des faveurs spéciales (2). Une autre infortune, non moins désastreuse, vint frapper les Brugeois. Leurs finances étant fort obérées, par suite des amendes considérables auxquelles ils avaient été condamnés précédemment, ils s'étaient vus obligés de prélever des impôts assez lourds sur les marchands étrangers. Les Osterlings s'en irritèrent et, n'ayant pu obtenir satisfaction, se retirèrent à Dordrecht (3). On se hâta de leur faire des concessions, qui eurent pour effet de les ramener en Flandre, tout en occasionnant de nouveaux sacrifices aux habitants du comté.

Pendant que Louis de Male, dissimulant ses véritables sentiments, attendait avec impatience une occasion de les déclarer, ses sujets se transportaient en grand nombre à l'étranger, où ils espéraient jouir de plus de tranquillité. Plusieurs membres de la noblesse flamande, refusant de s'associer aux gens du lys, continuaient à servir sous le prince de Galles, et le suivirent dans les plaines de Poitiers. Là combattirent les sires de Pamele et de Ghistelle et, lorsque le roi de France tendit son épée au vainqueur en se constituant prisonnier, ce fut un Belge, le seigneur de Morbeke, qui s'avança pour la recevoir (4).

Des événements d'une autre nature se passaient vers la même époque dans le duché de Brabant. Jean III était mort le 5 décembre 1355, laissant son héritage à sa fille aînée, Jeanne,

(1) Anderson, *Hist. of Commerce*, tom. I, p. 332.

(2) Voy. son mandement du 28 juin 1355, dans l'ouvrage de M. Delpit, *Documents français en Angleterre*, t. I.

(3) Verhoeven, *Historische tyden oordeelkundige aenteekingen*, *etc.*, mém. cour. de l'acad. de Bruxelles, 1777, p 33.

(4) Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, tom. III, p. 376.

mariée à Wenceslas duc de Luxembourg. Les deux époux avaient à peine pris possession de leurs États, lorsque Wencelas alla trouver son frère, l'empereur Charles IV, et se fit assurer par ce prince la succession au duché, dans le cas où Jeanne mourrait sans enfants, consentant de son côté à l'abandonner à l'empereur s'il décédait lui-même sans postérité.

Louis de Male, qui avait épousé la fille puînée de Jean III, se voyant éventuellement dépouillé de ses droits, en conçut un profond ressentiment. Il se contenta d'abord de réclamer le paiement de la dot de sa femme, qui consistait en une pension annuelle de 10,000 florins de Florence. Wenceslas, aussi prodigue que ses prédécesseurs, se trouvait dans l'impossibilité de satisfaire à cette demande. Le comte de Flandre, qui cherchait à provoquer une querelle, devint alors plus exigeant, et prétendit se faire rembourser en même temps une somme de 86,500 réaux d'or, qui lui restait due pour prix de la cession de Malines, faite en 1346. Sur le refus de son beau-frère, il fit appel aux milices flamandes, et envahit le Brabant, qu'il traita en pays conquis. Les deux armées se rencontrèrent dans la plaine de Scheut, et les Flamands y remportèrent une victoire décisive. Bruxelles ouvrit ses portes à Louis de Male, qui se rendit de là à Louvain, tandis que Wenceslas fuyait vers Maestricht, dans le plus grand désarroi.

Ces rapides succès, dont l'avidité du vainqueur compromit les résultats, ne furent pas de longue durée. Le 24 octobre 1356, durant une nuit sombre et glacée, quelques hommes dévoués, à la tête desquels se trouvait un gentilhomme brabançon, Everard t'Serclaes, entrèrent dans Bruxelles, en chassèrent les troupes flamandes, et y rétablirent l'autorité du duc (1). On fit la paix à Ath, le 4 juin 1357, non sans d'importantes concessions de la part de Wenceslas, qui abandonna la ville d'Anvers au comte de Flandre, en même temps que les villages de Wilmerdoncq, Austruwel, Oorteren, Santvliet, Berchem, Deurne, Wyneghem, Schille, Bouchaut et Hove. Ces fiefs ne furent rendus au Brabant qu'en 1406.

(1) Voy. Une notice sur Everard t'Serclaes, par le baron Jules de Saint-Genois, dans le *Messager*, tom. III, Gand, 1835.

La ville de Bruxelles, tout en ayant été rançonnée par l'ennemi, se releva plus prospère après cette épreuve. Devenue la résidence permanente des ducs, qui aimaient à s'entourer d'une cour brillante et somptueuse, elle offrait alors le tableau d'une grande animation industrielle. Une foule d'ouvriers tisserands et drapiers, la plupart wallons, étaient venus peupler le faubourg de Hal, devenu aujourd'hui la paroisse de Notre-Dame de la Chapelle. La vente des étoffes de laine y suivait, depuis des années, un mouvement toujours ascendant, et les magistrats de la cité s'étaient vus obligés, dès 1353, de faire construire une nouvelle halle aux draps. Plus tard, en 1370, on transféra à Bruxelles l'Hôtel des monnaies ducales.

Ces progrès, d'autant plus remarquables qu'ils se manifestaient durant une époque pleine d'agitations, s'étendaient d'ailleurs à toute la Belgique. La petite ville de Diest qui avait obtenu ses droits de commune en 1228, fut entourée de murs en 1356; Malines, dont le chantier de construction navale était renommé, comptait dans son enceinte plus de 1,370 métiers de tisserands (1). Anvers, réservé à une si haute fortune commerciale, acquérait chaque jour plus d'extension, mais sans éclipser encore l'antique cité de Bruges, jusqu'alors sans rivale. Les Vénitiens attachaient un tel prix aux relations qui s'étaient formées entre eux et les Flamands, qu'ils les continuèrent malgré la rupture survenue entre Louis de Male et Édouard III, en sollicitant de ce dernier des lettres de sauf-conduit (2). Édouard III lui-même ménageait les Brugeois, en dépit de la politique hostile de leur comte, et leur permit d'envoyer leurs navires à Harfleur, le 18 octobre 1359, afin de ravitailler cette ville. Ce fut à un marchand de Bruges, nommé Jean Walewayn, que le roi d'Angleterre confia le soin de percevoir en son nom les sommes stipulées pour la rançon du roi d'Écosse, David Bruce (3); ainsi qu'un capital de 200,000 écus d'or dû par le duc de Bourgogne. Les Brugeois soignaient leurs

(1) Cons. une dissertation de M. de Reiffenberg, dans les *Nouveaux mémoires de l'Acad. de Belgique*, tom. IX.

(2) Rymer, *Fœdera*, tom. VI.

(3) Voy. les lettres du roi datées de Calais, le 30 oct. 1359, dans Rymer, *Fœdera*; Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, tom. III, p. 399.

intérêts commerciaux avec une vigilance infatigable, et ne négligeaient aucune occasion de les faire valoir. Ils conclurent, en 1361, un traité avec les habitants de Nuremberg, qui, suivant l'exemple des Espagnols et des Vénitiens, fondèrent un comptoir en Flandre.

Chacune des communes belges, défendue par une population nombreuse et vaillante, avait alors ses marchés et ses foires. On achetait des chevaux à Courtrai; des toiles à Thielt; de la terre blanche à Menin (1). Froissard vante l'habileté des teinturiers de Werwick; Liége et Dinant exportaient partout leurs cuivres forgés, et nous voyons la cité de Tournai, qui appartenait à cette époque à la France, contribuer à elle seule pour une somme de 48,000 florins à la rançon du roi Jean (2).

Les marchands étrangers affluaient dans toutes ces villes, car ils y trouvaient une protection assurée contre la violence et l'arbitraire, sans avoir à l'acheter, comme ailleurs, par de ruineux sacrifices. Cette sécurité, qui semblait si bien établie, allait cependant être troublée, car les institutions communales tendaient à se modifier, et déjà des luttes intestines annonçaient leur prochaine transformation. Les corps de métiers, désormais entièrement affranchis, réclamaient énergiquement l'admission de leurs chefs aux fonctions publiques, et cette prétention, vivement combattue par les représentants des anciennes familles patriciennes, amenaient de déplorables conflits. C'est ainsi que la ville de Louvain, jusqu'alors si florissante, perdit une partie de sa population ouvrière en 1362, à la suite d'une révolte, et se vit condamnée à payer une amende de 28,000 moutons d'or au duc Wenceslas, ainsi que des indemnités considérables aux membres des lignages, qui avaient été obligés, durant quelque temps, de se réfugier à l'étranger.

Une circonstance fâcheuse, dont les résultats furent fatals au commerce, vint interrompre en 1363 nos relations avec l'Égypte. Le roi de Chypre, Pierre Ier, s'étant assuré le concours

(1) Cette ville avait obtenu de Louis de Male le privilége d'une foire le 18 nov. 1351.

(2) Ses habitants furent déchargés à cette occasion, pour un terme de six années, de certain impôt perçu sur le sel et sur le vin.

des villes italiennes, avait armé une flotte considérable, à l'aide de laquelle il tenta de s'emparer du port d'Alexandrie. Les alliés eurent bientôt à regretter leur imprudence, car le Soudan ordonna l'arrestation immédiate de tous les chrétiens qui se trouvaient dans ses États, fit faire des perquisitions dans leur demeures, et soumit quelques-uns de ses prisonniers aux plus affreuses tortures. Il défendit en outre l'exportation des soieries, des draps d'or et des épices, condamnant ainsi les Vénitiens, les Génois et les Rhodiens à une ruine complète. Ceux-ci, vivement alarmés, se hâtèrent de rappeler leurs contingents, offrirent de faire réparation, et s'adressèrent au pape pour réclamer son intervention auprès du roi de Chypre.

La plupart des négociants belges recevaient les produits du Midi par l'intermédiaire des spéculateurs étrangers, mais quelques-uns de nos compatriotes se montraient plus entreprenants. Un d'entre eux, Floris Berthaut, de Malines, est connu dans l'histoire pour être devenu millionnaire par ses grandes opérations maritimes. Il avait non seulement des correspondants à Alexandrie, mais aussi à Damas et au Caire. Ses navires portaient les plus précieuses cargaisons; on était ébloui de la quantité de perles et de pierres précieuses exposées chez lui (1), et on disait de ce marchand princier, pour nous servir des expressions d'un de ses contemporains : « c'est le plus riche « homme d'or et d'argent qu'on sache en nul pays, par les « grands faits de marchandises qu'il mène par terre et par « mer (2). »

Le mariage de Marguerite de Flandre, qui avait donné lieu à tant de débats, fut célébré à Gand, en juillet 1369, en

(1) Pour donner une idée du luxe qui régnait à cette époque, nous nous contenterons de rappeler un passage de la chronique de Corneille Zantvliet, où l'on trouve la description d'une robe de drap d'or, envoyée en 1371 au duc de Brabant, alors prisonnier au château de Nynderke... « tunicam novam pretiosissimam sibi transmissit (ducissa Johanna, ejus conjux) quæ tam artificiose ac decenter erat aptata, sive complicata, ut propter immensitatem auri intertexti tunica ipsa sine quovis sustentaculo mutuato staret erecta, et nil præter aurum videri posset ab extra, non pannus aut ars cella textrina. *Vet. Script. et mon. Amplissima collectio*, tom. V, col. 297, c.

(2) Froissart, *chron.*, tom. III.

présence d'une foule de grands seigneurs et d'un immense concours de peuple. Louis de Male venait de prendre un parti décisif, et abandonnant le système politique inauguré par Jacques d'Artevelde, accordait la main de l'héritière du comté à un prince français, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, quatrième fils du roi Jean, et frère du souverain régnant, Charles V. Cette union, si vivement désirée par le roi de France, eut causé des appréhensions à un monarque plus prévoyant et plus habile. En effet, Philippe le Hardi possédait déjà de riches apanages, et son alliance avec la maison de Flandre lui assurait de nouveaux domaines. Charles V, en favorisant son élévation, commettait une faute réelle, car il plaçait entre les mains d'un prince de la famille royale, dont les intérêts politiques n'étaient pas intimement liés à ceux de la couronne, une puissance menaçante et redoutable. Les communes flamandes, inquiètes et divisées, n'avaient pas moins à craindre l'avénement du duc de Bourgogne. Leurs anciens comtes, dont l'autorité était soumise à de nombreuses restrictions, n'avaient pu leur résister jusqu'alors qu'en se soumettant au vasselage de l'étranger; elles allaient obéir désormais à un grand feudataire, chef de divers États, entre lesquels il suffisait d'exciter une rivalité jalouse pour les contenir les uns par les autres. Nous verrons bientôt comment ce système fut mis en œuvre, et quels en furent les résultats.

Édouard III, forcé de renoncer à ses desseins sur la Flandre, reprit aussitôt les hostilités. Une foule de navires, armés en guerre, se répandirent avec son autorisation dans le détroit de la Manche, pillant les riches nefs qui se rendaient dans nos ports, et causant des pertes incalculables au commerce belge. Des plaintes générales s'élevèrent contre Louis de Male, qui, pour appaiser les mécontents, promit quelques concessions à ses bonnes villes. Déjà, en 1366, les habitants de Damme avaient obtenu la suppression des maisons de jeu qui existaient chez eux; le comte établit, en 1369, une foire annuelle à Audenarde, et sollicita du roi Charles V, diverses ordonnances en faveur des Flamands (1).

(1) Le roi ordonna en 1370 que les vaisseaux, denrées et marchandises

Cette situation se prolongea jusqu'au commencement de l'année 1371, époque à laquelle une flotte nombreuse, commandée par Jean Pieterszoon (1) et montée par des marins belges, quitta le port de l'Écluse pour se rendre à La Rochelle, afin d'y charger des vins de France. Le voyage se passa heureusement, et l'expédition était arrivée sur les côtes de Bretagne, cinglant à pleines voiles vers la Flandre, lorsque ses chefs y reçurent la nouvelle qu'une escadre anglaise, placée sous la direction de messire Guy de Brienne, devait bientôt mettre en mer.

Jean Pieterszoon, espérant s'illustrer par quelque action d'éclat, résolut d'attendre l'ennemi, et le rencontra en effet à quelque distance de « la baie, » petit hâvre du littoral de la Manche (2). Les Anglais, parmi lesquels se trouvaient le comte de Hereford, messire Richard Stury et plusieurs autres braves chevaliers, acceptèrent immédiatement le combat. Moins nombreux que leurs opposants, ils avaient néanmoins un avantage sur ceux-ci, car leur flottille portait un contingent militaire au duc de Bretagne, et était mieux préparée pour l'action. Les deux partis s'attaquèrent avee fureur, et se disputèrent énergiquement la victoire. Ils avaient, suivant l'usage, attaché leurs embarcations les unes aux autres par des chaînes de fer, et se poursuivaient de nef en nef, luttant corps à corps, à coups de hache et de piques, comme s'ils se fussent mesurés sur la terre ferme. La bataille dura près de trois heures et fut des plus meurtrières; les Flamands, qui se virent enfin repoussés, y

prises sur mer par ses sujets du pays de Ponthieu, de Saint-Valéry, de Normandie, etc., sur les Allemands, Écossais et autres marchands se rendant à l'Écluse et dans les autres ports de mer en Flandre, sous prétexte que les Flamands étaient ses ennemis, devaient être restitués, et déclara qu'il serait fait justice de ceux de ses dits sujets qui auraient tué ou jeté à la mer quelques-uns des marins montant les vaisseaux dont il s'agit. Archives de la ville d'Ypres, layette 18, 2e bureau voûté, n° 17, en fr.

(1) Despars, déjà cité, l'appelle Jean Piersins; Froissart lui donne l'appellation de Jean Pieterson, tandis que dans les chroniqueurs anglais on lit : Hans Pieterson. Toutes ces versions ne sont que les formes différentes d'un même nom, qui traduit en français, équivaut à Jean, fils de Pierre.

(2) On ne connaît point la situation exacte du lieu dont il est question; quelques auteurs supposent qu'il faut lire : « Torbay. »

perdirent quatre mille hommes et vingt-cinq vaisseaux. Leur chef, Jean Pieterszoon, fut fait prisonnier pendant la mêlée, et alla expier sa défaite à la tour de Londres, où on le retint prisonnier (1).

Les bourgeois de Gand, de Bruges et d'Ypres, déjà fort préoccupés de l'état dans lequel ils voyaient leurs affaires, s'assemblèrent en foule en apprenant ce qui venait de se passer.

— Il faut en finir, s'écriaient leurs chefs, car cette guerre nous ruine entièrement. Si nous n'y mettons bon ordre, les usuriers lombards seront bientôt les seuls qui gagneront leur vie, et l'on sait ce qu'il faut penser d'eux :

Les Lombards nous font mal bargain,
Leur paile eschangent pour nos grain,
Pour deux biens nous font quatre mals.

Ces sentiments trouvèrent de l'écho, et les communes ne songèrent plus qu'à faire la paix avec leurs voisins. Le comte Louis, tout en refusant de s'associer à ce mouvement, craignait de s'y opposer, et laissa à ses sujets le soin de traiter en leur propre nom. Les circonstances, d'ailleurs, étaient pressantes, car le roi Édouard avait donné l'ordre d'armer une nouvelle flotte, et semblait décidé à poursuivre vigoureusement les hostilités.

Des négociations s'ouvrirent sans délai, et produisirent les plus heureux résultats. Le roi consentit d'abord à envoyer des commissaires en Flandre, parmi lesquels on remarquait un Belge, Nicolas de Louvain, et une convention fut conclue la

(1) Quelques chroniqueurs anglais, parmi lesquels nous citerons Walsingham et Thomas Otterbourne, placent cet événement en 1372. Il y a là une erreur manifeste, puisque la Flandre et l'Angleterre avaient conclu la paix dès le 28 avril de cette année. Leur témoignage est d'ailleurs en opposition avec celui de la plupart de leurs contemporains. Voy. sur ce combat, Froissart, vol. I, chap. 331 ; *the naval history of England*, vol. I, p. 316 ; Anderson, *Hist. of commerce*, tom. I, p. 362, etc. Les navires capturés sur les Flamands étaient chargés de vin et de sel. Le vin français se vendait alors en Belgique à 4 livres Par. le muid, qui comprenait environ deux cent quatre-vingt-huit pintes.

même année (1). Elle n'empêcha pas cependant quelques corsaires anglais de continuer à tenir la mer, et trois navires mayorquins furent pillés par eux, en 1373, malgré les ordonnances d'Édouard en faveur des Flamands (2).

Plusieurs actes officiels, conservés dans divers dépôts d'archives, nous prouvent que les villes belges, malgré tous ces débats, s'enrichissaient rapidement. Turnhout eut à son tour une halle aux draps, en 1373 (3), et le marché de Dixmude, toujours très fréquenté, fut agrandi et pavé (4).

Les étoffes de laine fabriquées à Bruxelles étaient si recherchées en France au XIVe siècle, que les marchands parisiens prétendaient n'en plus vendre d'autres, et faisaient passer des produits étrangers sous le nom de « draps de Bruxelles. » Ces fraudes excitèrent, en 1375, les réclamations des fabricants, auxquels le roi Charles V s'empressa de faire rendre justice (5).

Édouard III venait de mourir, laissant le trône d'Angleterre au faible Richard II, lorsqu'une terrible inondation ravagea le littoral belge, qu'elle couvrit de ruines. Il paraît que les digues n'avaient pas été suffisamment entretenues, par suite de l'infidélité de ceux qui étaient chargés de percevoir les fonds affectés à cet usage. L'Escaut occidental déborda avec violence le 16 novembre 1377, et bientôt les villages d'Isendycke, de Saint-Nicolas ten Hamere, de Nieuw Roesselaere, d'Oostmanskerke, de Sainte-Catherine lez Oostbourg et de Saint-Jean dans la Woestine se trouvèrent sous les eaux (6). Une observation

(1) Elle fut proclamée à Londres le 18 juillet 1372, mais elle avait été ratifiée par le roi dès le 28 avril.

(2) Depping, *Hist. du commerce entre le Levant et l'Europe*, tom. I, p. 250.

(3) L. Van Gorkom, *Beschryvinge der stad en vryheid van Turnhout*, 1790, vol. p. 37.

(4) Les habitants s'engagèrent à payer de ce chef une somme de 4 livres au domaine de West-Flandre. Ils couvrirent les dépenses qu'ils se virent obligés de faire à cette occasion en prélevant, durant 12 ans, une taxe de 12 deniers parisis sur chaque bœuf ou vache exposé en vente au marché.

(5) Voy. un extrait de l'ordonnance de Charles V dans le chap. II de la notice de Verhoeven sur le commerce des Pays-Bas. Il existe encore des lettres de Charles VI du 29 juin 1399, favorisant le drap de Bruxelles, de Malines et de Lierre. De Reiffenberg, mém. cour., 1820.

(6) Voy. Leroy, *Grand théâtre de Brabant; les Annales de la société d'émulation de Bruges*, tom. I, p. 6; Warnkoenig, *Hist. de Flandre*, tom. II, p. 37, etc.

remarquable, et qui démontre une fois de plus que ces cataclysmes ont eu en général pour origine quelque grande oscillation du sol entre les îles Britanniques et la Flandre, nous est rapportée par les historiens anglais. Ils nous apprennent qu'un désastre de la même nature, survenu peu de temps auparavant, avait fait une vaste mer des plaines marécageuses qui s'étendaient alors entre Cantorbéry et la côte, détruisant presque entièrement la petite ville de Stonore (1).

Quoi qu'il en soit, l'inondation de 1377 modifia d'une manière assez sensible les limites de notre territoire. Il existait au XIVe siècle, entre Biervliet et Philippine, un village populeux, connu sous le nom de Ten Piete. Les flots le renversèrent de fond en comble, et y formèrent la baie qu'on y remarque encore de nos jours. Les eaux de l'Escaut, en s'écoulant dans un bassin plus vaste, perdirent beaucoup de leur impétuosité, et cette circonstance fut fatale au port de Damme, qui s'ensabla d'année en année.

Tandis que les habitants du littoral songeaient à réparer leurs pertes, l'imprévoyance de Louis de Male les menaçait d'autres infortunes. Ce prince, dont les communes de Flandre avaient plusieurs fois payé les dettes, s'entourait d'un luxe inconnu dans les autres cours, et avait souvent besoin d'argent. Dans son désir de s'en procurer, il accorda aux Brugeois, en 1379, l'autorisation de creuser un canal de Deynse à Bruges, en se servant des eaux de la Lys. Ces travaux allaient leur permettre d'entrer en relations directes avec l'intérieur du pays, aux dépens de la ville de Gand, dont cette concession devait faire déserter les marchés. La population de cette dernière ville, toujours assez irritable, se souleva à la voix de Jean Yoens, doyen des Francs Bateliers, et bientôt des bandes armées se répandirent dans les campagnes, attaquèrent les pionniers qu'on avait chargé du tracé du nouveau canal, et les forcèrent à prendre la fuite. L'arrestation illégale d'un Gantois, maintenue malgré d'énergiques protestations par Roger d'Outerive, le bailli du comte, augmenta encore le nombre des mécontents. Ceux-ci, sans se laisser abattre par la mort de

(1) Boys, *Hist. of Sandwich*, p. 669.

Jean Yoens, leur chef, prirent l'offensive, et les villes de Courtrai et de Thourout leur ouvrirent volontiers leurs portes. Soixante mille hommes, bien équipés, pourvus de canons et de machines de guerre, se présentèrent devant Audenarde, dont ils entreprirent le siége, tandis qu'une autre troupe se portait rapidement sur Termonde, résidence de Louis de Male, qui fut sur le point d'y être fait prisonnier.

Le duc de Bourgogne, averti de ce qui se passait, accourut à Arras, et fit les plus grands efforts pour calmer les esprits. Il parvint en effet à mettre un terme à la lutte, engagea les deux partis à oublier leurs différends, et réussit à leur faire conclure un accord vers l'octave de Saint-Martin, en 1379.

Ce traité, en réconciliant momentanément le comte avec ses sujets, ne faisait que retarder les effets d'une crise sociale, désormais inévitable. Le régime communal, essentiellement républicain à cette époque, devait se heurter tôt ou tard contre la puissance du suzerain; deux principes se trouvaient en présence, dont la coexistence n'était plus possible sous l'empire des anciennes institutions.

On ne se fit pas illusion sur la valeur réelle de la transaction conseillée par Philippe le Hardi, aussi la guerre recommença-t-elle en 1380, avec plus d'acharnement que jamais. Elle s'ouvrit dans des circonstances peu favorables à la cause des insurgés, car la ville de Bruges refusa de s'associer à leurs projets, et rejeta ouvertement toute alliance avec les Gantois. Ceux-ci n'en continuèrent pas moins leurs préparatifs de défense, tandis qu'une foule de gentilshommes, impatients de se venger du pillage et de la dévastation de leurs propriétés, venaient se ranger sous la bannière de Louis de Male.

Le comte, tout en ayant à se féliciter d'avoir réussi à semer la division parmi ses ennemis, se trouvait cependant en présence de grands embarras, car il ne pouvait compter en ce moment sur l'appui des milices françaises. Le duc de Buckingham, dernier fils d'Édouard III, venait en effet de débarquer à Calais, et toutes les forces du royaume avaient été dirigées vers la Champagne, afin d'en chasser les Anglais. La mort de Charles V, survenue sur ses entrefaites, en faisant passer la couronne sur la tête d'un jeune prince à peine âgé de treize

ans, inaugurait pour la France elle-même une ère extrêmement critique.

Les événements dont la Flandre était le théâtre, diversement appréciés dans les pays limitrophes, excitaient la plus grande fermentation dans les classes populaires. Les Flamands, que leurs immenses relations commerciales mettaient en rapport avec toute l'Europe, étaient alors en réalité à la tête de la civilisation, et leur exemple entraînait les populations voisines. Les Parisiens mécontents de ce que le duc d'Anjou, oncle du nouveau roi, ne donnait aucune suite au projet d'abolir les aides et les gabelles, se révoltèrent à leur tour, et massacrèrent les collecteurs des tailles. Une émeute non moins violente éclata, peu de temps après, en Angleterre. Elle fut étouffée à grand'peine, et causa même la mort d'un assez grand nombre de Belges, qui se trouvaient à cette époque de l'autre côté de la Manche. Rappelons en quelques mots les faits qui donnèrent lieu à l'agression dont ceux-ci furent les victimes.

Il paraît que quelques habitants de nos provinces, aussi actifs qu'entreprenants, s'étaient établis depuis plusieurs années dans la métropole britannique, en qualité de banquiers. Le gouvernement anglais, connaissant leur solvabilité, leur avait affermé le produit de certaines taxes, dont il jugea à propos d'élever considérablement le chiffre. Cette mesure rencontra la plus grande opposition, détermina de violents tumultes, et bientôt les fermiers du domaine se virent obligés de fuir, poursuivis par la foule, toujours hostile aux étrangers. Treize Flamands s'étaient réfugiés, dès l'origine des troubles, dans l'église des Frères Augustins; ils y furent impitoyablement immolés à la fureur du peuple. Quarante-neuf de leurs compatriotes périrent plus tard à Southwark, bien qu'ils eussent cherché à se confondre dans les rangs de leurs persécuteurs; on reconnut leur origine à la façon dont ils prononçaient certains mots anglais, et tous furent décapités (1).

Dans l'intervalle, la guerre continuait entre Louis de Male et

(1) All which they behaeded, except they could plainly prounonce *bread* and *cheese*, for if their speeche sounded like *brot* or *cawse*, off went their heads as a sure marke they were Flemings. Allen, *Hist. of London*, tom. I, p. 126.

les Gantois. La riche bourgeoisie de Bruges, entièrement dévouée au comte, appuyait celui-ci de tout son pouvoir, malgré la résistance des gens des petits métiers, qui voulaient changer de drapeau. Les Gantois, battus à Nevele, commençaient à se lasser de tant de querelles, lorsqu'un de leurs capitaines, Pierre Van den Bossche, invoqua un nom magique, destiné à remuer profondément la foule, et que toute la Flandre répéta après lui : il proposa de conférer tous les pouvoirs à Philippe d'Artevelde, fils de l'illustre tribun qui avait gouverné le comté durant sept ans avec tant d'honneur et de succès. — Qu'il soit notre guide, exclamèrent les insurgés avec enthousiasme, nous le suivrons partout, et nous n'en voulons point d'autre!

Dès lors les affaires changèrent de face, et la lutte prit un caractère plus énergique. Les Gantois, qui manquaient d'approvisionnements, suivent les conseils de leur nouveau chef, réunissent un corps de sept mille hommes, marchent sur Bruges, se rendent maîtres de la ville et forcent le comte de Flandre à se retirer en France. Philippe d'Artevelde, dont le pouvoir s'était affermi par cet exploit se montra aussi habile administrateur que vaillant général. Il défendit de faire aucun dommage aux marchands étrangers, décréta la peine de mort contre les voleurs et les pillards, et s'opposa aux actes de violence et d'oppression. Il ne put empêcher cependant le massacre de quelques-uns des bourgeois qui avaient fourni leur aide au parti vaincu, et la vengeance populaire atteignit principalement les verriers, les bouchers, les corroyeurs et les poissonniers, c'est à dire les corporations les plus riches de la cité.

Ces faits étaient à peine connus que la plupart des villes flamandes se déclaraient en faveur de l'élu de Gand. Celui-ci, entouré des milices communales, alla mettre le siége devant Audenarde, qu'il investit bientôt complétement.

Tandis que les gens des petits métiers, enivrés de leurs succès, se croyaient déjà à l'abri des revirements de fortune, une coalition redoutable se formait contre eux. Les oncles du jeune roi Charles VI, auxquels le duc de Bourgogne, ne cessait de représenter la nécessité de châtier l'orgueil des rebelles,

avaient fini par se ranger à son avis. Les gentilshommes de toutes les parties du pays reçurent l'ordre de se réunir à Arras; on levait des taxes nouvelles pour payer les hommes d'armes; Philippe le Hardi mettait sa vaisselle en gage chez les orfèvres de Malines; tout annonçait la guerre.

Les Flamands, instruits des projets de leurs ennemis, résolurent d'envoyer une députation à Londres, et d'offrir à Richard II de le reconnaître en qualité de roi de France. Leurs propositions, contrairement à l'attente générale, furent froidement accueillies par les conseillers du monarque anglais, que n'inspirait plus le génie d'Édouard III. Artevelde ne s'en effraya point, prit le parti de se tenir sur la défensive, et chargea ses émissaires de parcourir les États voisins, afin d'y chercher des alliés.

La saison était déjà fort avancée, et les insurgés se flattaient que l'armée française ne parviendrait pas à forcer le passage de la Lys, grossie par les pluies d'automne, lorsqu'on apprit que le jeune roi Charles VI, plein d'impatience et d'ardeur, venait de se mettre à la tête de ses troupes. Pierre Van den Bossche, auquel le régent de Flandre avait confié un corps de neuf mille hommes, fut forcé de battre en retraite devant le connétable Olivier de Clisson, qui s'empara des villes de Commines et de Poperinghe, et les mit à feu et à sang. Ypres, Thourout, Furnes et Menin ouvrirent successivement leurs portes aux vainqueurs qui arrivèrent ainsi jusqu'aux environs de Roulers, où les Flamands avaient établi leur quartier général. Ces derniers, avertis de l'approche de l'ennemi, se portèrent en avant et prirent position sur une colline assez élevée, non loin du village de Roosebeke (1). Ils n'étaient séparés de l'armée que par un monticule, appelé le Guldenberg, au sommet duquel se trouvait alors un moulin.

Le 27 novembre au lever de l'aurore, les troupes communales se rangeaient en bataille sur les bords d'un fossé profond, le dos appuyé contre un petit bois de broussailles et de genêts.

(1) Aujourd'hui West-Roosebecke, près de la chaussée d'Ypres à Thourout, à deux lieues de la première de ces villes. Voy. un mém. de M. Van der Meersch, publié à ce sujet dans le *Messager des sciences et des arts*, 6e livraison, ann. 1827-28.

D'épais brouillards couvraient encore la campagne, cachant en partie le camp français. Philippe d'Artevelde avait habilement choisi son terrain, et désirait y attendre l'attaque des gens du roi, mais ceux-ci ne paraissant point, il se vit obligé d'accéder aux vœux de ses compagnons d'armes, qui demandaient à grands cris à entamer le combat. Il abandonna donc son plan primitif, forma de ses divers corps une seule colonne, dont il couvrit le front d'une nombreuse artillerie, et se dirigea vers le Guldenberg. Les trompettes sonnèrent en ce moment de l'autre côté de la colline, et bientôt le bruit sourd du canon annonça au loin le commencement de la lutte.

Le connétable, voyant venir les Flamands en masse serrée, ordonna à une partie de sa gendarmerie de mettre pied à terre, déploya les deux ailes de son armée, et manœuvra de manière à envelopper les assaillants. Ceux-ci, marchant droit devant eux, refoulèrent d'abord les troupes qui occupaient le centre du champ de bataille, mais, ayant été débordés, ils furent pris en flanc et le désordre se mit parmi eux. La mort d'Artevelde, qui fut tué l'un des premiers, acheva de les décourager, et ils se débandèrent en fuyant devant les cavaliers ennemis, laissant vingt-six mille cadavres au bas de la vallée.

La défaite de Roosebecke, l'une des plus sanglantes dont il soit fait mention dans nos annales, eut un immense retentissement. Elle méritait en effet de fixer l'attention des contemporains, car elle consacrait le triomphe de la noblesse sur la bourgeoisie, l'abaissement de la puissance communale. Elle livrait Paris à la vengeance des princes, Liége à de nouvelles dissensions, et inaugurait en Flandre cette longue série de commotions et de guerres qui devaient finir par y ruiner le commerce et l'industrie, et par y tarir durant de longues années les sources de la richesse et de la prospérité publique.

Les Français, poursuivant leurs avantages, incendièrent Courtray malgré les représentations de Louis de Male, et songeaient déjà à livrer l'assaut à l'opulente ville de Bruges, abandonnée de nouveau par les marchands osterlings (1), lorsque ses habitants demandèrent à être admis à composition. On

(1) Beaucourt de Noortvelde, *Brugsche koophandel*, bl. 40.

négocia avec eux, grâce à l'intervention du duc de Bourgogne, et ils se rachetèrent du pillage en payant une amende de cent vingt mille francs.

Déjà l'hiver approchait, s'annonçant par des pluies torrentielles qui détrempaient le sol, effondraient les routes, inondaient les vallées et les Gantois persévéraient toujours dans leur résistance. La saison étant trop avancée pour les réduire, Charles VI se vit forcé de retourner en France, laissant Louis de Male en possession d'une partie du comté. Ce prince, auquel l'adversité n'avait rien appris, voulut régner par la terreur et ne fit qu'augmenter le nombre des mécontents. Une foule de malheureux, se dérobant au dernier supplice, cherchèrent un asile sur les navires qui mettaient à la voile pour la Rochelle ou les rivages de l'Angleterre. Ils ne s'éloignèrent toutefois du port de l'Écluse qu'après avoir vu de loin suspendre à un gibet Barthélemy Coolman, que Philippe d'Artevelde avait créé amiral de la flotte flamande.

CHAPITRE II

Les Anglais en Flandre. — Pillage des villes de Nieuport, d'Ostende et d'Ypres. — Suspension des hostilités. — Commerce de Bruges avec l'Irlande. — Canalisation du Démer. — Le duc de Bourgogne hérite de la Flandre. — Nouveaux troubles. — La guerre d'Écosse. — Invasion de l'île de Cadzant. — Expéditions navales des Gantois et des Anglais. — Continuation de la guerre. — Siége de Damme. — Triste situation de la Flandre. — Traité entre le duc de Bourgogne et les Gantois. — Armements maritimes contre l'Angleterre. — Bataille navale de Blankenberghe. — Guillaume Beukels. — La meunerie en Belgique. — Commerce avec l'Espagne. — Réforme monétaire. — La guerre de Gueldre. — Affaires de France. — Traité avec les Hanséates. — Valeur de quelques denrées. — La foire d'Anvers. — Folie de Charles VI. — Les tapisseries de Flandre. — Mariage de Richard II. — Les Belges en Hongrie.

Les discordes civiles, si funestes à la Flandre, continuaient à désoler ce malheureux pays, lorsqu'une grande nouvelle se répandit tout à coup de proche en proche : une armée anglaise venant de débarquer sur la côte, avait mis les gens du comte en pleine déroute et se dirigeait sur Dunkerque. Les conseillers de Richard II s'étaient décidés en effet à prêter leur appui aux Gantois, dont cette résolution comblait toutes les espérances.

Tandis que les milices communales, obéissant à l'impulsion qui leur était donnée par Pierre Van den Bossche et Ackerman, se disposaient à opérer leur jonction avec les troupes britanniques, celles-ci traversaient Dunkerque, s'emparaient de Bour-

bourg, de Cassel, de Saint-Venant, et détruisaient de fond e comble la ville de Nieuport, dont les habitants étaient resté fidèles à Louis de Male. Ostende, qui dépendait de Bruges, avai éprouvé un sort semblable quelque temps auparavant.

Les Anglais étaient arrivés sous les murs d'Ypres, si renommée à cette époque pour son activité industrielle, lorsqu'un corps de vingt mille Gantois vint à leur rencontre, et commença avec eux le siége de cette riche cité.

La commune d'Ypres, au XIVe siècle, était une véritable place forte, entourée de remparts et de fossés. Deux enceintes la protégeaient contre toute attaque : l'une renfermait la ville actuelle ; l'autre servait à couvrir de vastes faubourgs, habités par la population ouvrière, parmi laquelle on comptait surtout des drapiers, des tisserands et des foulons. Les assiégeants pénétrèrent, le fer à la main, dans la plus étendue de ces lignes de défense, sans pouvoir s'avancer toutefois jusqu'au centre de la cité. La prise des faubourgs s'accomplit néanmoins avec une telle rapidité que les femmes et les enfants n'eurent pas même le temps de se retirer, et périrent en foule au sein des ruines de leurs maisons incendiées. Les entrepôts, les métiers à tisser, tout fut détruit par les assaillants, à tel point que la ville d'Ypres, privée de tous les éléments de sa prospérité, ne recouvra jamais son ancienne splendeur. Les princes français, auxquels l'inaction n'était plus permise, avaient convoqué leurs hommes à Arras, le 15 août 1383. Ceux-ci se mirent bientôt en mouvement, traversèrent la frontière, et, obligeant les Anglais à lever le siége d'Ypres, les cernèrent à leur tour dans la ville de Bourbourg.

L'armée britannique luttait péniblement contre des forces supérieures, lorsque les Gantois, sous la conduite de leur chef Ackerman, réussirent à surprendre Audenarde, dont on avait eu l'imprudence d'affaiblir la garnison. Cette diversion sauva les troupes anglaises, avec lesquelles on se hâta d'entamer des négociations. Louis de Male cherchait à amener un rapprochement entre Charles VI et Richard II, dans l'espoir d'isoler entièrement les communes flamandes. Une trêve fut signée en effet entre les belligérants, mais le comte eut la mortification d'y voir comprendre les rebelles, qui restèrent en possession de toutes leurs conquêtes. Profondément humilié de la dédai-

gneuse indifférence avec laquelle on avait accueilli ses avis, le cœur brisé de chagrin, il se retira à Saint-Omer, où il rendit le dernier soupir le 30 janvier 1384.

Nos relations mercantiles, bien que solidement établies, avaient beaucoup souffert durant ces troubles. Il paraît cependant que les Brugeois conclurent un traité de commerce avec les Irlandais en 1383 (1), et que ceux-ci fondèrent un comptoir en Flandre à cette occasion (2). La duchesse de Brabant, veuve de Wenceslas de Luxembourg, fit exécuter vers le même temps quelques travaux afin de faciliter la navigation et l'écoulement des eaux du Démer (3). .

Le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, héritier de Louis de Male, se présenta à ses nouveaux sujets trois mois après la mort de son beau-père. Il n'en fut pas mieux accueilli, et s'en vengea en confisquant tous les biens que les Flamands possédaient dans son duché (4). Richard II, usant de représailles, défendit à Jean Bourghelier, qu'il avait créé régent de Flandre, de permettre la circulation des monnaies bourguignonnes (5).

La trêve n'était pas encore expirée, lorsqu'un seigneur belge, le sire d'Escornaix, enleva par surprise la ville d'Audenarde aux Gantois. Les deux partis firent aussitôt leurs préparatifs de guerre, principalement les Français, qui voulaient envoyer deux armées contre leurs rivaux d'Angleterre, afin de les attaquer à la fois en Écosse et sur les limites du Limousin et de l'Auvergne, où le roi Richard avait conservé quelques forteresses.

En attendant le signal des combats, Philippe le Hardi augmentait la puissance de sa maison en mariant ses enfants aux héritiers du duc Albert de Bavière, et leur assurait par cette alliance des droits sur le Hainaut, la Hollande, la Frise et la Zélande. Comme la succession de la duchesse de Brabant était déjà promise à Marguerite de Bourgogne, tout faisait prévoir la

(1) Sanderus, *Fland. illustr.*, tom. II, p. 6.

(2) *Chronyk van Vlaenderen*, Brugge, Andreas Wydts, in-fol., eerste deel, XXXIV.

(3) Ces travaux furent repris en 1468, en 1492, et en 1639.

(4) De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, avec notes par M. Gachard, t. I., p. 84.

(5) Par lettres du 16 déc. 1338. Voy. Rymer, *Fœdera*, etc.

réunion future, sous un même prince, de la plupart des grands fiefs des Pays-Bas.

On se réjouissait encore à Cambrai, où les fêtes nuptiales avaient été célébrées, que déjà la ville de l'Écluse retentissait du bruit des armes. De nombreux navires de guerre, ornés de pavillons éclatants et variés, mettaient à la voile et descendaient lentement le Zwyn : l'amiral Jean de Vienne partait pour l'Écosse, et le plan d'attaque combiné en France recevait un commencement d'exécution (1).

Les Anglais, menacés dans le nord, n'avaient qu'un moyen de déjouer les projets de leurs ennemis, celui de soutenir énergiquement les Flamands révoltés. Ils n'y manquèrent pas, unirent leurs forces navales à celles des Gantois et opérèrent une descente dans l'île de Cadzant, qui tenait pour le duc de Bourgogne. Ce pays, mal défendu, fut entièrement pillé, malgré les efforts des habitants de l'Écluse, assistés de quelques Normands, qui ne parvinrent à arrêter qu'un seul navire ennemi, dont ils massacrèrent l'équipage. Les confédérés se séparèrent ensuite et tandis que l'escadre britannique se dirigeait vers l'embouchure de la Somme, les Gantois, qui avaient réuni trente vaisseaux, tentaient de surprendre Anvers. L'expédition ne fut pas heureuse, et le commandant des rebelles, Jacob de Scheutelaere, revint au Sas après avoir perdu la plus grande partie de ses navires et de ses hommes.

Cette défaite rendit le courage à leurs adversaires. Les villes de Bruges, de Biervliet, de l'Écluse, de Termonde et d'Anvers, qui s'étaient ralliées au duc de Bourgogne, équipèrent aussitôt des vaisseaux, bloquèrent l'embouchure du Hont et se disposèrent à ravager le territoire des Quatre-Métiers.

Les Anglais, après s'être emparés d'une flotte française chargée de blés et de vins, se hâtèrent de retourner en Flandre et de se joindre à leurs alliés, qui essayaient de se rendre maîtres de Biervliet. L'arrivée des Hollandais et des Hennuyers, amenant des renforts aux assiégés, forcèrent les assaillants à se retirer,

(1) Le sire de Vienne amenait avec lui mille homme d'armes et 2000 archers, et soldats, la plupart bourguignons. Voy. Tytler, *Hist. of Scotland*, tom. II p, 348.

ce qu'ils ne firent pas néanmoins sans avoir rompu les digues et inondé une partie du pays.

François Ackerman, le chef des milices gantoises, continuait cependant à tenir la campagne. Repoussé devant Ardembourg, il se présenta tout à coup sous les murs de Damme, et réussit à pénétrer dans cette ville. Ce succès, qui mettait à la disposition des révoltés une des meilleures forteresses du pays, provoqua une nouvelle intervention de la part de la France, et le roi Charles VI, à la tête d'une puissante armée, vint camper non loin de Damme. Le siége de la place fut long et meurtrier, car Ackerman la défendit avec un courage héroïque. Pendant que les Français étaient ainsi occupés, un complot se formait à l'Ecluse pour incendier leur flotte, mais il fut découvert au moment où il allait éclater, et les coupables furent condamnés au dernier supplice.

La position des assiégés devenait extrêmement précaire, lorsque le capitaine gantois, comprenant qu'il ne pouvait résister plus longtemps, feignit une sortie, traversa les lignes ennemies et réussit à s'échapper. La ville de Damme, abandonnée de ses défenseurs, fut aussitôt envahie, complétement saccagée par les gens d'armes du roi et livrée aux flammes (1).

Les populations rurales, succombant sous le fardeau des taxes, soumises à des violences de tous genres, se plaignaient amèrement. Des bandes de paysans, dont la guerre avait anéanti toutes les ressources, quittaient leurs misérables demeures, parcouraient les bois et les champs et dépouillaient indistinctement tous ceux qui tombaient entre leurs mains. La situation des habitants des villes, dont la plupart devaient leur fortune au commerce et à l'industrie, n'était pas meilleure. Tout négoce était rendu impossible, et déjà les Turcs et les Sarrasins s'étonnaient de ne plus voir arriver les vaisseaux de la Flandre. La crise commerciale qui résultait de l'abandon des marchés flamands était telle, qu'on en ressentait les effets jusque dans les contrées les plus éloignées.

Des murmures éclatèrent enfin de toutes parts, même à Gand, dont la riche bourgeoisie commençait à se lasser de la

(1) Walsingham, *Hist. brevis, Angliæ* 325.

guerre. Un armateur, Roger Everwin, s'entendit secrètement avec le doyen des bouchers, Jacques Evertberg, et tous deux résolurent de renverser Pierre Van den Bossche, le représentant des petits métiers, et de rendre la paix au comté. Le duc de Bourgogne, informé de leurs démarches, consentit à promettre une amnistie générale et s'engagea à respecter les priviléges de la ville.

Les conjurés, comptant sur l'appui de deux puissantes corporations, celle des commerçants de mer et celle des bouchers, n'hésitèrent pas à lever le masque. Ils se rendirent sur la place du Vendredi, en armes, et levèrent tout à coup la bannière nationale, en criant : « Flandre au lion! Le duc donne la paix à la ville et pardonne aux coupables. » Ce cri, qui exprimait un vœu général, fut bientôt répété par la foule, et il ne resta plus à Pierre Van den Bossche et à ses adhérents qu'à quitter la ville ou à se soumettre. Le gouverneur anglais se retira le premier, et Pierre Van den Bossche ne tarda pas à suivre son exemple. Au moment d'abandonner pour toujours le sol natal, il engagea Ackerman à l'accompagner de l'autre côté du détroit.

— Pourquoi irais-je vivre chez des étrangers, lui dit celui-ci, le duc de Bourgogne n'a-t-il pas tout pardonné?

— Il ne vous sauvera pas contre vos ennemis, répliqua le tribun, adieu!

Ces mots étaient prophétiques, car le vaillant capitaine gantois tombait quelque temps après sous les coups d'un bâtard du sire de Herzeele, qui l'attaqua au moment où il traversait, presque seul, l'une des rues de Gand.

La Flandre étant pacifiée, la guerre contre l'Angleterre absorba l'attention générale. Le roi et ses chevaliers, dans leur belliqueux enthousiasme, songeaient déjà à débarquer sur le rivage britannique, et à poursuivre leur marche triomphale jusqu'à Londres. Une flotte immense stationnait à l'Écluse et à Blankenberghe, ayant à bord une ville en bois, dont toutes les pièces pouvaient s'assembler en peu de temps, et qu'on se proposait d'élever en arrivant sur le sol ennemi. On faisait venir des navires des ports les plus éloignés, d'Espagne, de Prusse, de Hollande, et toutes les ressources navales des côtes de Flandre et de France étaient mises en réquisition. Parmi tant

de riches nefs, décorées avec un luxe extraordinaire, aucune n'était comparable à celle qui avait été équipée pour le duc de Bourgogne.

Ce magnifique navire, aux flancs d'or et d'azur, portait cinq grandes bannières, aux armes de Bourgogne, de Flandre, d'Artois et de Rhétel; quatre pavillons de mer, à fond d'azur et à queue blanche, et trois mille pennons (1). La devise du duc, qui semblait déjà cacher une aspiration ambitieuse, les mots : « Il me tarde, » brillaient en lettres d'or sur les voiles déployées.

La présence de Charles VI, qui fit son entrée à l'Écluse entouré d'une cour splendide, augmenta encore l'aspect animé de la ville. Froissart, l'habile historien de tant de batailles, et Eustache Deschamps, le gracieux poète, accompagnaient le monarque et s'apprêtaient à célébrer ses victoires. Deschamps n'attendait pas même le succès pour prendre la plume et, avec plus de zèle que d'inspiration, conjurait le prince, en termes pompeux, à poursuivre son entreprise :

Noble lyon, pourvoiez vostre gent,
Vivres, vaisseaux aient sans scrupule :
N'ayez le nom, par le défault d'argent,
D'Escrevice qui en alant recule!

Les derniers ordres étaient donnés, les troupes se trouvaient à bord, et on espérait partir d'un moment à l'autre, mais on avait compté sans le duc de Berri. Ce prince, secrètement opposé à l'expédition, ne quitta Paris qu'au moment où la saison était trop avancée pour qu'on mît à la voile, et fit échouer tous ces projets de conquête. La belle flotte rassemblée à l'Écluse fut dispersée, le roi rentra dans ses États, et cet immense armement ne laissa d'autres traces qu'un mécontentement extrême parmi les populations, accablées d'impôts. Les gens de guerre, durant leur séjour à l'Écluse avaient commis de tels excès que le duc de Bourgogne s'était cru obligé d'intervenir, en défendant à ses officiers de saisir des marchandises sans indemniser leurs propriétaires (2). On n'entendait dans

(1) De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, tom. I, p. 97.
(2) Archives de Lille, *Reg. aux Chartes*, 1386—1393.

toute la Flandre que des doléances, trop justifiées par l'état déplorable des affaires publiques.

Cependant les Anglais continuaient la guerre avec vigueur. Le duc de Lancastre, qui avait été chargé de défendre le roi de Portugal contre les Castillans, retournait en Angleterre avec une escadre, lorsqu'on lui fit savoir qu'une flotte marchande, montée par des Flamands, des Hollandais, des Hanséates, des Hennuyers, des Liégeois et des Français se trouvait dans la Manche, revenant de la Rochelle. Elle était chargée de douze à treize cents tonneaux de vins de Saintonge et de Poitou, et commandée par un Belge, messire Jean Buyck, marin habile et expérimenté.

Jean Buyck, déjà parvenu près de l'embouchure de la Tamise, se croyait à l'abri de tout danger, lorsqu'il fut aperçu par l'ennemi. Il fit aussitôt force de voiles, poursuivi par la division anglaise, et mit le cap sur l'Écluse, où il comptait se réfugier. Un combat étant devenu inévitable, il l'accepta avec intrépidité, et fit face à ses adversaires non loin de Blankenberghe. La lutte fut sanglante, et les Belges y perdirent plus de sept cents des leurs, massacrés durant l'action ou jetés par dessus le bord. Peu de navires parvinrent à s'échapper : la plus grande partie de la flotte, c'est à dire plus de cent vingt-six bâtiments, restèrent au pouvoir du vainqueur.

Quelques transfuges gantois, alliés aux Anglais, engageaient vivement ceux-ci à profiter des circonstances pour attaquer l'Écluse, dont on se fût peut-être emparé dans le premier moment de confusion. Pierre Van den Bossche, l'ancien tribun, se distinguait entre les plus ardents, et brûlait du désir de descendre à main armée sur la côte. Le comte d'Arundel, chef des forces britanniques, n'osa néanmoins suivre leurs conseils. Il se contenta de réunir ses prises, fit encore quelques courses du côté d'Oosbourg et de Coxie, puis retourna à Londres avec ses captifs. On remarquait parmi ces derniers l'amiral flamand, Jean Buyck, qui mourut en Angleterre quelques années plus tard.

Au nombre des marins qui avaient pris service sous la bannière de Bourgogne, se trouvait à cette époque un homme encore obscur, mais dont les humbles travaux devaient enrichir

son pays : nous voulons parler de Guillaume Beukels, le célèbre inventeur du procédé en usage pour saler et encaquer les harengs (1). La pêche des harengs formait une branche d'industrie fort considérable au XIVe siècle, et les bateaux qui y étaient destinés jouissaient du privilége de traverser librement les flottes ennemies, sans être inquiétés.

D'après certains auteurs, Beukels vit le jour à Hughenvliet, petite bourgade dont la situation sur nos côtes n'est pas exactement déterminée. Sanderus nous apprend que ce lieu était compté au nombre des villes en 1309, et que la mer l'engloutit en 1404 ; on ignore néanmoins s'il faut le placer dans l'île de Cadzant, entre l'Écluse et l'Escaut, ou à Saint-Pieters-Capel-van-Hunkenvliet, dans la paroisse de Slype, près d'Ostende.

D'autres écrivains, s'appuyant sur des autorités assez concluantes, prétendent que notre marin naquit à Biervliet, et cette opinion nous paraît la plus vraisemblable. Un acte passé devant le magistrat de Biervliet, en 1312, prouve qu'une famille du nom de Beukels y était connue, et qu'elle occupait même un rang assez distingué parmi les habitants de cette petite ville. Remarquons en outre que la tradition commune, au XVIe siècle, lui donnait cette localité pour berceau (2).

Avant de reprendre l'histoire des dernières années du règne de Philippe le Hardi, rappelons que c'est à un autre Flamand, dont le nom est malheureusement inconnu, qu'on doit le perfectionnement des moulins à vent. Il en rendit le toit mobile, ce qui permit désormais d'en tourner les ailes à volonté. La ville de Spire, voulant élever un moulin en 1393, envoya dans les Pays-Bas afin d'y faire recruter des ouvriers (3).

(1) Ce procédé consiste, comme on le sait, à enlever les intestins du hareng au moment où il vient d'être pris, à le faire dégorger dans de l'eau salée, et à le faire repaquer quelques jours après dans de la saumure sanguinolente.

(2) La date de sa mort est aussi incertaine que celle de sa naissance ; les uns la place en 1347, d'autres cinquante ans plus tard. Raepsaet et Smallegange ont cherché à démontrer que la première date est fausse, et résulte d'une faute d'impression dans l'ouvrage de Marchantius ; Vaernewyck et Guichardin fixent tous deux la mort de Beukels en 1397.

(3) Lehmann, *Chron. der stadt Speyer*, Frankf. 1662, in-4°, p. 347 ; Lelong, *De Koophandel van Amsterdam*. Amst. 1727, 2 vol. in-8°, t. II, p. 584.

Tandis que nos rapports avec l'Angleterre tendaient à s relâcher, nos marchands faisaient de grands efforts pour s créer de nouvelles relations. Notre commerce avec la Péninsu Ibérique, toujours assez important, s'accrut considérablement partir de l'année 1386. Les Portugais, les Navarrois et les Cat lans, attirés à Bruges par les priviléges qu'on leur y accordai élevèrent successivement de vastes édifices dans cette cité, l'usage de leurs nationaux. Les actes des Cortès de Toro, e Espagne, nous donnent la preuve qu'on exportait dans ce pay une grande quantité d'étoffes belges, particulièrement des dra écarlates d'Ypres et de Gand (1). Nous voyons en outre par le archives des Cortès de Mouzon, de 1389, que les villes de Ba celone et de Mayorque sollicitèrent une licence afin d'arme quatre galéasses pour la protection du commerce de Flandre qui probablement se faisait, pour plus grande sûreté, par co vois périodiques comme à Venise et en Toscane. Les Cortè demandèrent de plus qu'il fût arrêté que trois mois avant l départ des galéasses, et un mois et demi après leur sortie d port, aucun marchand ne pût expédier en Belgique des carga sons de sucre, de safran, de bois de teinture, de laque, d'ani d'encens, de coton filé, de dattes et de cumin (2). Cette mesur par laquelle on créait un monopole temporaire en faveur d trafiquants en denrées levantines avait pour but de permettre ceux-ci d'armer leur flotte, sans réduire leurs bénéfices d'u manière trop considérable.

Philippe le Hardi, qui ne négligeait aucun moyen d'asse fortement son autorité, conçut le projet, en 1387, de réform entièrement le système monétaire en usage en Flandre. Il co damna donc au billon les anciennes pièces d'or et d'arge battues sous Louis de Male, non sans réclamations de part de ses sujets, auxquels cette conversion fit subir quelqu pertes. Les bourgeois des bonnes villes, un moment préoccup de cette réforme, eurent bientôt d'autres causes d'alarmes. D dissentiments graves éclatèrent, en 1388, entre le Brabant et

(1) On y vendait l'écarlate d'Ypres à 110 maravédis l'aune, l'écarlate Gand n'avait qu'une valeur de 100 maravédis.

(2) Voy Capmany, *Mém. Hist. sur Barcelonne*, t. III.

Gueldre. Le duc de Bourgogne, dont les Brabançons réclamèrent le secours, leur envoya deux cents hommes d'armes, tandis que Guillaume de Gueldre, s'alliant aux Anglais, annonçait non seulement son intention de résister aux forces qu'on rassemblait contre lui, mais ne craignait d'adresser des lettres de défi au roi de France en personne.

Cette affaire, qu'on avait d'abord traitée avec dédain, prit tout à coup une grande importance. Le duché de Gueldre dépendait, en effet de l'empire d'Allemagne, et déjà les négociants belges se demandaient avec appréhension s'ils allaient être exposés, de l'autre côté du Rhin, aux mêmes vexations qu'ils avaient déjà éprouvées en Angleterre. Il n'en fut rien cependant, car l'empereur n'accorda aucun appui à son vassal, qu'une armée française réduisit bientôt à demander la paix.

Tout avait réussi jusqu'alors au duc de Bourgogne. Il avait rétabli la tranquillité en Flandre, dont les habitants venaient de lui accorder un subside extraordinaire de cent mille francs, et ses ennemis, humiliés et vaincus se voyaient forcés de rechercher son amitié. Il n'en fut plus ainsi après la guerre de Gueldre, durant laquelle les contingents français, traversant un pays en partie inondé subirent des pertes considérables. Les anciens conseillers de Charles V, disgraciés à l'avénement de son successeur, commencèrent à relever la tête.

—Il est plus que temps, disait-on, que le roi sorte de tutelle. Les princes, ses oncles s'occupent exclusivement de leurs intérêts propres, et n'ont aucun souci de la misère des peuples. Le trésor public est obéré, les tailles s'élèvent chaque jour, le commerce souffre et languit : cette situation doit avoir un terme.

Ces plaintes, d'abord timides et contenues, parvinrent enfin jusqu'à Charles VI, dont elles flattaient l'ambitieuse vanité. Une assemblée solennelle eut lieu à Reims, la veille de la Toussaint, et fut suivie d'un revirement politique aussi complet que soudain. Le roi, arrivé à l'âge compétent, déclara prendre la direction des affaires, et les ducs de Bourgogne et de Berri, quittant la cour, se retirèrent dans leurs États.

Cet événement fut acclamé avec joie dans toute la France, comme le signe précurseur d'une ère nouvelle. Les impôts furent amoindris, les abus administratifs réprimés, et le conné-

table de Clisson rentra au conseil avec les sires de Coucy et de la Rivière.

L'allégresse publique, bruyante et vive comme toute démonstration populaire, fut de courte durée. Il fallait à la France un souverain aussi habile qu'énergique, assez adroit pour maintenir sa prépondérance sur les grands feudataires — dont les forces réunies contrebalançaient les siennes propres — assez ferme pour faire respecter ses droits. Charles VI n'avait aucune de ses qualités, et son humeur aventureuse et impressionnable l'exposait à toutes les séductions. Le duc de Bourgogne, après une absence de quelques mois, n'hésita pas à reparaître à la cour, où sa présence fut le signal d'une lutte sourde, mais implacable, entre les partis. Nous n'entreprendrons pas d'en retracer les divers épisodes, qui s'écartent d'ailleurs de notre sujet.

Dans l'intervalle des fêtes et des divertissements, au milieu desquels se cachaient tant d'intrigues et de haines, on conclut une trêve de trois années avec les Anglais. Les Brugeois en profitèrent pour négocier un traité de commerce avec Richard II, qui fut ratifié par celui-ci en 1390 (1). Ils s'arrangèrent aussi avec les marchands allemands, en exécution de certaines promesses faites dès 1385, à l'assemblée générale de la Hanse, et leur remboursèrent, en 1392, des sommes fort importantes, en compensation des pertes que les Hanséates avaient éprouvées durant la guerre (2). Le duc de Bourgogne accorda non seulement de beaux priviléges à ces derniers, mais il obtint même, en leur faveur, des concessions commerciales de la part de la France (3).

Les comptes des receveurs des domaines, remplis de détails intéressants concernant le commerce, nous fournissent, à la fin du XIVe siècle, quelques renseignements précieux sur le

(1) Sanderus. *Flandr, illustr*, tom II, p. 6.

(2) Il existe, dans les archives d'Ypres, plusieurs lettres relatives à ces transactions. Le 23 janvier 1392, le bourgmestre de Hambourg, Jean de Hoyere, reçut 840 florins de Hollande, de la ville d'Ypres ; le 7 octobre 1392, les envoyés de Gand, de Bruges, d'Ypres et du Franc, payèrent au même, en présence des échevins et du conseil d'Amsterdam, un capital de 5,550 livres de gros, en à-compte sur une somme de 11,100 livres, dont le pays s'était reconnu redevable aux dits marchands hanséatiques.

(3) Voy. les lettres de Charles VI, du 5 mai 1392.

cours des denrées. C'est ainsi que nous voyons, par les papiers de l'un d'eux, que le froment se vendait, en Flandre, en 1392, à neuf sous le halstre; un chapon valait quatre sous; le prix de deux poulets était d'environ deux sous huit deniers (1). Les bières étrangères, particulièrement la cervoise d'Allemagne et la *delfschen*, étaient frappées à l'importation d'un droit de douze deniers parisis par tonne. La *delfschen*, comme son nom l'indique, nous venait de Delft, bien qu'on cherchât à l'imiter cependant dans le pays. Les houblons étaient soumis à une taxe d'exportation, à leur sortie de l'Escaut. La valeur des riches étoffes qui nous arrivaient d'Orient, très recherchées à cette époque, atteignaient parfois, dans nos halles, un chiffre extrêmement élevé. Le duc de Bourgogne, voulant faire un présent à Charles VI, en 1396, lui envoya une pièce de soie de Damas du prix de trois mille écus d'or (2).

Les marchands allemands, dont les principaux comptoirs étaient toujours en Flandre, commençaient cependant à faire quelques affaires à Anvers. Cette ville, plus commerciale qu'industrielle, ne possédait en 1396 que deux cents ouvriers drapiers, mais en revanche sa foire était fort connue. La comtesse de Bar y expédiait un de ses officiers en 1392, et chargeait son receveur de Bornhem de le munir d'une bonne somme d'argent.

« Chier et amé, lui écrivait-elle, nous envoyons à la feste d'Anwers notre chier et amé conseillier, maistre Simon de Fisseux, auquel nous avons enchargé de nous acheter plusieurs choses à la dicte feste. Si vous mandons que à icellui vous bailliez et délivriés des deniers de vostre recepte la geigneur somme d'argent que vous pourrés bonnement..... (3). » On y faisait, comme on le voit, des achats assez considérables.

Le duc de Bourgogne, tout en s'occupant des intérêts de ses

(1) *Arch. gén. du roy. de Belgique*, compte rendu par Lux le Toir, n° 20,284.

(2) *Chron. du rel. de Saint-Denys*, liv. XVII, chap. X, t. II, p. 446.

(3) *Arch. gén. du roy. de Belgique*. Cette lettre est du 17 septembre 1392; elle est annexée au compte, n° 20,284. La ville d'Anvers souffrit beaucoup de 1395 à 1397, d'abord par de violents tremblements de terre, qui renversèrent une partie de ses édifices, puis d'un terrible incendie, dont les ravages détruisirent un grand nombre d'habitations du côté de la porte de Kipdorp. Voy. de Cantillon, *Délices du duché de Brabant*, t. III.

bonnes villes, séjournait rarement en Flandre. Il ne quittait guère la France, où des factions rivales continuaient à se disputer l'autorité, lorsqu'une circonstance inattendue le replaça, en 1392, à la tête des affaires. Le roi se rendait en Bretagne, entouré d'un grand nombre de chevaliers, lorsqu'il se retourna tout à coup vers sa suite, l'épée nue, les yeux égarés, frappant ceux qui se pressaient autour de lui; il ne reconnaissait personne, se croyait trahi, et poussait des cris furieux. On s'empara de lui, non sans difficulté, et bientôt une terrible nouvelle se répandit dans Paris : Charles VI avait perdu la raison.

Les oncles de ce malheureux prince, en reprenant le gouvernement du royaume, songèrent d'abord à se venger de leurs ennemis. Le connétable de Clisson s'était déjà mis en sûreté; mais on arrêta les sires de Noviant et de la Rivière, qui furent enfermés à la Bastille-Saint-Antoine. Tranquille de ce côté, le duc de Bourgogne fit tous ses efforts pour renouer les négociations de paix entre la France et l'Angleterre. Des conférences eurent lieu à Lelinghen, mais sans amener de résultats, à cause de l'opposition du duc de Glocester, qui réclamait l'exécution du traité de Brétigny.

Les écrivains contemporains rapportent, à cette occasion, quelques faits qui méritent d'être cités. Philippe le Hardi distribua de riches cadeaux parmi les seigneurs anglais, et particulièrement de beaux tapis de Flandre, travaillés avec une grande perfection. Ils représentaient pour la plupart des histoires de la Bible, à personnages; d'autres figuraient le roi Clovis, ou Charlemagne avec les douze pairs de France. Il y en avait deux, dont l'un offrait l'image des sept vertus avec les sept rois ou empereurs vertueux; l'autre, les sept vices avec les rois ou empereurs qui s'en étaient souillés. Tous ces ouvrages étaient rehaussés de bel or et de chiffres (1).

Nous aurons à revenir fréquemment sur cette industrie, qui arriva en Belgique à un perfectionnement remarquable. Un de nos compatriotes, Jean de Jodoigne, était déjà fort connu à l'étranger, dès 1389, comme fabricant de tapisseries de haute lisse.

(1) De Barante, *Hist. de Bourgogne*, t. I, p. 40.

Le schisme qui divisait l'Église, la guerre de Bretagne et la maladie du roi excitèrent successivement l'attention publique, après la rupture des conférences de Lelinghen. L'armistice avec l'Angleterre était sur le point d'expirer, et chacun redoutait de nouvelles complications, lorsqu'on annonça le débarquement de l'archevêque de Dublin, chargé d'une mission spéciale auprès de Charles VI. Le roi Richard, dont l'autorité était menacée par un parti puissant, composé des adhérents du duc de Glocester, désirait ardemment faire la paix avec la France. Il avait donc résolu, pour faire accepter ses vues par les princes français, de demander en mariage Madame Isabelle, fille du roi Charles VI, alors âgée de sept ans.

Ce projet d'union, accueilli avec faveur par les ducs de Bourgogne, de Berri et de Bourbon, devint bientôt une réalité, et les conditions du mariage furent réglées par contrat le 9 mars 1396.

La cessation des hostilités, désormais garantie par la publication d'une trêve de vingt-huit ans, laissait toute liberté à la vaillante noblesse qui se pressait autour de Philippe le Hardi, avide de combats et de gloire. Plusieurs gentilshommes belges, parmi lesquels nous citerons les sires d'Antoing, de Ligne, d'Havré, de Chin et de Masmines avaient accompagné le duc de Bourbon sous les murs de Tunis quelque temps auparavant, et leurs récits enflammaient le zèle de leurs compagnons. Sur ces entrefaites, le roi de Hongrie, fit demander des secours à Charles VI. Une armée turque, commandée par Bajazet, fils d'Amurath, se disposait à envahir l'Europe, et les Hongrois, défenseurs de la foi chrétienne, réclamaient l'appui de leurs coreligionnaires.

Le goût des aventures lointaines, si remarquables chez nos ancêtres, était encore trop vif pour qu'un pareil appel ne fût pas entendu. Une foule de chevaliers s'offrirent à aller rompre une lance contre les infidèles, et on leur donna pour chef le comte de Nevers, fils du duc de Bourgogne. Le Haze de Flandre et trois autres bâtards de Louis de Male avaient été les premiers à s'armer, et leur exemple fut suivi par Henri d'Antoing, Jean de Cadzant, le sire de Lembeke, Jean de Vassenare, Roland Hauweel, Louis de Zevenenghem, Jean de Pamele,

Basse de Renty, Miles de Coudenberg, le sire de la Gruuthus et beaucoup d'autres.

Les villes de Flandre, dont le commerce avait repris quelqu activité, contribuèrent à l'expédition à leur tour, en accordar au duc de fortes subventions. Ces ressources étant insuffisante Philippe conclut encore de gros emprunts à Venise et à Vienn afin d'entourer son fils d'une pompe toute royale.

Le comte de Nevers partit de Paris le 6 avril 1396, et plu sieurs mois se passèrent sans qu'il donnât de ses nouvelles. O commençait à manifester des inquiétudes à son égard, lors que l'arrivée du sire de Helly, porteur d'un pénible messag vint encore les augmenter : les chrétiens, attaqués par les Turc non loin de Nicopolis, avaient été mis en déroute, et leurs che avaient été entraînés en captivité.

Il fallut traiter de leur rançon. Quelques chevaliers, parm lesquels on remarquait le sire de Leeuwerghem, souvera bailli de Flandre, partirent aussitôt pour l'Orient, chargés présents splendides, destinés au vainqueur. Ils lui apportaie des draps de haute lisse, sortant des fabriques d'Arras; d pièces d'écarlate, confectionnées à Bruxelles; de la fine toile Reims; des faucons de Norwége et de belles pièces d'orfévrer ciselées avec un art admirable.

Le duc de Milan, ainsi que les rois de Pologne et de Bohêm secondèrent les efforts des négociateurs, qui réussirent enfin obtenir la mise en liberté des prisonniers. Il en coûta ch néanmoins aux villes de Flandre, qui contribuèrent po 170,000 francs au payement du rachat stipulé par Bajazet (1) La plupart des compagnons d'armes du comte de Nevers étaien restés sur le champ de bataille. Parmi ceux qui échappèrent à la mort, l'histoire mentionne Nicolas Utenhove, Jean de Vassenare et le sire du Fay. Ce dernier, écuyer de la ville de Tournay, avait accompli jadis un voyage en Tartarie, et dût la vie aux relations qu'il s'était créées en ce pays.

(1) Le sultan exigea deux cent mille ducats, qui lui furent payés par l'intermédiaire de deux marchands, Respondi et Pellegrini. Respondi, un Lombard, était fort connu à Bruges, où il demeura quelque temps.

CHAPITRE III

Déposition de Richard II. — Préparatifs de guerre. — Mécontentement des Flamands.—Priviléges accordés à diverses villes.—Les drapiers de Lierre. — Les factions de Bourgogne et d'Orléans.—Déprédations maritimes. — Siége de Calais.—Décadence de l'industrie à Louvain. — Antoine de Bourgogne en Brabant. — Mort du duc Philippe. — Corsaires anglais et flamands. — Négociations avec l'Angleterre. — Inondations. — Les ports de Hollande s'améliorent. — Nouveaux débats. — Une flotte anglaise dans le Zwyn. — Wouter Janssoene. — Exil prononcé contre l'amiral de Flandre. — Expédition contre Calais. — Traité commercial avec l'Angleterre. — Troubles à Liége. — Affaires de France. — Mort du duc d'Orléans. — L'apologie du tyrannicide. — Guerre contre les Liégeois.

Dans le courant de l'année 1389, vers la fin de l'été, vinrent à Paris quelques marchands flamands, nouvellement débarqués d'Angleterre. Ils annonçaient qu'une révolution avait éclaté à Londres, dont les habitants, disaient-ils, avaient emprisonné le roi Richard, pour proclamer à sa place le chef de la maison de Lancastre, sous le nom de Henri IV.

On accueillit d'abord leurs récits avec incrédulité, mais la dame de Courcy, attachée à la maison de la jeune reine Isabelle, se présenta bientôt à la cour et confirma leur témoignage. Les rinces français, très affligés, envoyèrent aussitôt des délégués ux villes d'Aquitaine, avec mission d'engager les bourgeois à ousser un usurpateur, et à se soumettre à la France. Leur onse, unanime d'ailleurs, ne se fit pas attendre.—« Nous ne mes pas accoutumés, observèrent-ils aux officiers royaux, à

payer de lourds impôts et à subir toutes sortes d'exactions, do nous souffririons beaucoup en ce moment. Si nos voisins dev naient nos maîtres, ils nous traiteraient selon leurs usages e ne respecteraient aucun privilége : il nous vaut mieux reste aux Anglais, qui nous tiennent en franchise et en liberté. »

Les négociants belges, auxquels il fallait à tout prix de laines britanniques, eussent volontiers réclamé, s'ils l'avaie pu, les bénéfices de la neutralité. Ils savaient trop bien cepen dant que, même en la faisant admettre, ils ne parviendraie pas à sauver leurs vaisseaux des attaques des corsaires, tro peu scrupuleux en général pour consulter les papiers du bor Nulle illusion ne restait à cet égard aux sujets du duc de Bou gogne : une lutte entre la France et l'Angleterre, c'était la cri commerciale avec tous ses dangers.

Philippe le Hardi, espérant en atténuer les effets, eut recou aux moyens qu'il avait déjà employés dans des circonstanc semblables, et obtint pour les draps de Bruxelles, de Malines de Lierre la libre entrée au marché de Provins (1). La peti ville de Lierre, qui prend rang à cette époque parmi les cit industrielles, comptait alors dans ses murs plus de trois cen métiers à tisser. Elle eut une halle dès 1402, et ses relations firent que s'étendre durant les premières années du XVe siècl Elle exportait particulièrement ses produits en Allemagne, conserva longtemps un comptoir à Francfort, connu sous nom de *Liersche Halle* (2).

Le duc de Bourgogne, non moins que les habitants des Pay Bas, désirait le maintien de la paix. Il ne se dissimulait poi que la France, épuisée d'argent, était hors d'état d'affront l'ennemi, et craignait que la reprise des hostilités n'augmen l'influence du duc d'Orléans, adversaire déclaré des Angla L'attitude de ces deux princes, autour desquels s'agitaient d courtisans ambitieux, se ressentit bientôt des dissentiments q les divisaient, et ils furent sur le point de se livrer bataille ju que dans les rues de Paris.

(1) *Ordon. des rois de France*, t. VIII, p. 332.

(2) Ch. van Lom, *Beschryving der stad Lier in Brabant*, S'Gravenhage, b Gerard Block, 1740, p. 36, 46.

Durant cet intervalle, les déprédations maritimes avaient déjà recommencé sur les côtes de Flandre et d'Angleterre. Deux bateaux pêcheurs, appartenant aux ports d'Ostende et de Briel (1), furent amenés à Hull en 1402, bien qu'ils eussent abaissé leurs voiles à la première sommation des croiseurs anglais. Les magistrats de Bruges écrivirent à ce sujet à Henri IV, dont ils obtinrent une réponse favorable; leurs démarches n'empêchèrent pas cependant le comte de Saint-Pol de rassembler une flotte à Gravelines, et de tenter une descente dans l'île de Wight. On négociait encore lorsque plusieurs Belges s'associaient à cette expédition hasardeuse, entre autres le sire de Lannoy, voyageur infatigable, qui parcourut successivement la Pologne, la Russie, l'Égypte, la Syrie et l'Espagne.

Le duc de Bourgogne, voyant la guerre éclater de tous côtés, crut devoir réunir ses hommes d'armes, et vint mettre le siége devant Calais, accompagné du duc de Limbourg et du sire de Hugueville. Il fit faire une quantité de tours et de châteaux en bois pour entourer cette place forte, puis, revenant à sa première indécision, abandonna son projet. En attendant, la situation des affaires devenait chaque jour plus mauvaise, et plusieurs communes belges, jadis riches et prospères, avaient fini par s'appauvrir à la suite de tant de troubles. La ville de Louvain, centre d'un commerce de transit fort actif durant le moyen âge, l'avait entièrement perdu en 1403. Ses innombrables métiers à tisser n'existaient plus, et elle ne subsistait que par ses tanneries, alors fort estimées (2).

On pressait les armements sur les deux rives du détroit, lorsque la duchesse de Brabant, déjà fort âgée, résigna l'administration de ses États à son futur héritier, Antoine de Bourgogne, comte de Rhetel. Philippe le Hardi, qui avait accompagné son fils à Bruxelles, y fut atteint d'une maladie épidémique, qui le mit bientôt aux portes du tombeau. Il se fit transporter à Hal,

(1) Le patron de la barque d'Ostende se nommait Jean Willes.

(2) Il y avait trente-cinq maîtres tanneurs à Louvain, en 1403. On tenait encore annuellement dans cette ville une grande foire aux pelleteries, qui est souvent mentionnée dans les comptes des domaines des ducs de Bourgogne, et paraît avoir été fort importante.

remplit ses dévotions à l'église de Notre-Dame, et succomba le 27 avril 1404, dans la soixante-treizième année de son âge.

Son successeur, Jean Ier, ne prit d'abord que le titre de duc de Bourgogne, laissant sa mère, la duchesse Marguerite, en possession du comté de Flandre. Des députés des bonnes villes se rendirent aussitôt auprès de celle-ci, se plaignant de la détresse dont les populations flamandes avaient à souffrir, par suite de l'interruption des relations commerciales avec l'Angleterre, et réclamant les avantages de la neutralité. La duchesse promit de faire droit à leur requête, s'engagea à faire respecter les trêves, et envoya même des négociateurs au roi Henri IV.

Les hostilités n'en continuaient pas moins sur toute la côte et la mer était couverte de bâtiments de guerre. Les Anglais pillaient les navires belges et français, tandis que les marins de Nieuport, de Dunkerque, de Gravelines, de l'Écluse, de Biervliet et d'Ostende s'emparaient de toute nef portant pavillon britannique. Deux bâtards de Bourgogne, Robert et Victor, dirigeaient ces expéditions, durant l'une desquelles les corsaires belges se saisirent d'une flotte qui se rendait de Calais en Zélande, chargée de laines et d'autres produits, et massacrèrent ses équipages ou les forcèrent à se racheter à prix d'argent.

Henri IV, qui se montrait disposé à traiter avec les Flamands, leur écrivit le 29 juin 1404 pour réclamer la restitution de certaines marchandises, saisies à l'Écluse au préjudice d'un alderman de Londres, à bord de deux navires ayant pour patrons Wys Jacobson et Martin Creek. Plus tard, il s'adressait à la duchesse de Bourgogne et se plaignait de ce que Robert Ma[illegible]kall, évêque de Hereford, avait été arrêté sur mer en venant de Middelbourg, et ne pouvait obtenir sa mise en liberté (1). Les Flamands rappelaient de leur côté qu'un des leurs, Jean Leys, se rendant en Espagne à bord d'un *Coggon* richement chargé, avait été pillé par des pirates entre Douvres et Cadzant. Ils ne niaient point qu'un marin de Nieuport, Jacob Raymaer, s'était emparé de quelques bâtiments de mer, entre autres d'un Cr[illegible] qu'il avait vendu cent nobles d'or, mais prétendaient que ce[illegible]

(1) Voy. les documents originaux dans les MS. 14,820, Musée Brit. [illegible] addit.

gression avait eu pour cause les violences exercées par les orsaires anglais contre les Hanséates.

On convint, après quelques pourparlers, de confier la dis-ussion de tous les points en litige à des agents spéciaux. Les mbassadeurs du roi d'Angleterre, Th. Swynborn, Jean de Croft t Richard de Ryssheton, arrivèrent en effet à Calais dans le ourant du mois de septembre, d'où ils mandèrent à la duchesse ue le sauf-conduit qui leur avait été délivré à Arras leur sem-blait insuffisant. D'après leur témoignage, les Flamands rete-naient en ce moment cent soixante-six pêcheurs anglais, qu'ils avaient emprisonnés à Dunkerque (1).

Ces différends n'étaient pas encore aplanis, lorsque la mer renversa brusquement ses digues, le 19 novembre, et inonda une vaste étendue du littoral. Le flux remonta cette fois à une lieue dans les terres, couvrit une partie du territoire des Quatre Métiers, et menaça l'Écluse, Damme, Ardembourg, Oostbourg, Biervliet, Hughevliet, Wulpen et Cadzant. Ces désastres, presque périodiques, commençaient à changer singulièrement l'état des côtes, particulièrement en Hollande, dont les ports s'amélio-raient à chaque crue extraordinaire, et devenaient accessibles aux plus gros navires (2). Il y avait là, pour les Flamands, un puissant motif de faire des concessions aux étrangers, dont on allait désormais leur disputer la faveur.

Le duc de Bourgogne, alors à Paris, s'occupait médiocrement de l'avenir commercial de la Flandre. Tout entier à la lutte qu'il avait entamée avec le parti de la reine et du duc d'Orléans, il venait de se prononcer contre l'accroissement des taxes en France, refusait de les faire lever dans ses propres États, et se préparait ainsi, en augmentant sa popularité, les moyens de réaliser ses plans ambitieux. Sa mère étant morte presque subi-tement le 21 mars 1405, il se vit cependant obligé de venir en

(1) Musée Brit. MS. 14,820, bibl. addit.

(2) Hier op volgden thans verscheidene toevallen, by welke onze holland-sche schepvaerte dieper wortel schoot. Om ende by den jare 1400 geraekte het Marsdiep oft gat van Texel door te breken; waer door soo groot een water in het Y quam, dat er groote see schepen van Westen tot voor Amsterdam konden of en aen seilen. Voy. Verwer, *Nederlants see-rechten*, Amster-dam, 1716, in-4°, p. 34.

Belgique, afin d'y recevoir le serment de fidélité de ses nouveaux sujets.

Ceux-ci lui répétèrent les doléances qu'ils avaient déjà présentées à Marguerite de Bourgogne, insistèrent sur les bénéfices de la neutralité, et n'obtinrent que quelques promesses vagues, bientôt démenties par les événements.

Le duc avait fait son entrée à Ypres, lorsqu'il apprit que la garnison de Calais avait mis en déroute un corps de cinq cents lances commandé par Walleran de Luxembourg, et qu'une flotte anglaise s'avançait vers le Zwyn. Elle se composait de cent navires, placés sous les ordres de Thomas de Lancastre, plus tard duc de Clarence, et du comte de Pembroke.

Les Anglais, agissant avec promptitude et énergie, opérèrent d'abord une descente dans l'île de Cadzant, si souvent ravagée à cette époque, pillèrent Ter Muyde et, ayant capturé plusieurs navires marchands qui se trouvaient devant l'Écluse, tentèrent de se mettre en possession de cette dernière ville. Ils réussirent à l'incendier en partie, mais non sans avoir subi des pertes assez sensibles, car un de leurs chefs, le comte de Pembroke, y fut frappé à mort. Les communes flamandes, très peu empressées jusqu'alors d'en venir aux mains avec leurs anciens alliés, comprirent qu'il était temps d'arrêter les progrès de l'invasion, et marchèrent vers la côte. L'ennemi se retira à leur approche, puis alla menacer Nieuport, défendu par Jean Van de Walle, qui réussit à l'en écarter. Nos marins en se voyant assaillis par une escadre aussi puissante, s'étaient mis sur la défensive, se contentant de harceler sans cesse les navires britanniques. L'historien Meyer parle d'un corsaire belge qui remporta divers avantages sur les envahisseurs, et plusieurs de nos compatriotes s'enrichirent par les prises qu'ils firent à cette époque. Un fait remarquable, que nous allons rappeler en peu de mots, témoigne de l'audace héroïque des habitants du littoral.

Les Anglais, repoussés devant Nieuport, se disposaient à quitter nos rivages, lorsque le patron d'une barque belge, Wouter Janssoene, remarqua qu'un des navires de l'escadre, moins bon voilier que les autres, était resté à quelque distance du gros de la flotte. Il s'en approcha aussitôt, l'attaqua, et s'en rendit maître après un combat d'abordage, presque sous les

yeux de Thomas de Lancastre. Il y trouva un grand nombre d'objets enlevés à Cadzant, à l'Écluse et dans les villages voisins, entre autres la table du grand autel de Sainte-Anne Ter Muyde (1), qu'il rendit à sa première destination.

Ces exploits, tout honorables qu'ils étaient pour leurs auteurs, ne plaisaient guère aux Brugeois, qui venaient de conclure un traité avec les Vénitiens, et désiraient voir arriver en sûreté les riches cargaisons qu'ils recevaient de ces derniers. Le duc Jean, fort irrité de leurs prédilections anglaises, augmenta encore leur mécontentement en ordonnant à Jean Van Blanckaert, amiral de Flandre, assisté des deux frères de Voorhoute, de Segher de Gand, de Jean Vilain et de Philippe de Saeftinghen, de croiser dans la mer du Nord. La flotte bourguignonne bloquait en réalité les ports qu'elle était chargée de défendre, et commettaient de nombreux actes de piraterie, attaquant indistinctement amis et ennemis. La commune de Bruges, poussée à bout, prit une mesure rigoureuse, et condamna les officiers du duc à un exil perpétuel, leur défendant, sous les peines les plus sévères, de mettre le pied sur son territoire.

La ruine du commerce, en entraînant celle de l'industrie, compromettait cependant de trop graves intérêts pour que cette situation put se prolonger. La misère menaçait les populations flamandes, et les laines d'Angleterre continuaient à manquer. Un mouvement général se manifesta dans tout le comté; les corporations gantoises se réunirent sur la place du marché, bannières au vent; les magistrats de Bruges répétaient bien haut qu'on violait leurs priviléges sur la fabrication des draps; on contestait à Ypres l'autorité du bailli : tous réclamaient le rétablissement de la paix.

Le duc de Bourgogne, sentant la nécessité de ménager ses bonnes villes, consentit à faire faire quelques démarches auprès du roi Henri IV, qui autorisa Richard d'Ashton et quelques autres envoyés à négocier une trêve avec les ambassadeurs du duc « afin de rétablir entre la Flandre et l'Angleterre la liberté

(1) Les Anglais, après avoir détruit les églises de Heysvliet et de Coudekerke, avaient épargné celle de Ter Muyde, le corps du comte de Pembroke y ayant été déposé temporairement.

des relations commerciales, si importantes pour le :
l'avantage de toute la chrétienté. » Ces démonstration
fiques, d'une sincérité douteuse de la part du success
Philippe le Hardi, furent de courte durée, et peu de
après, Henri IV prescrivait une nouvelle prise d'armes
les Flamands, par son mandement *Super invasione per*
et flandrenses resistenda.

Il fut donc résolu de part et d'autre de pousser la guer
vigueur. Le roi Charles VI, par ses lettres du 21 septembr
donna des pouvoirs très étendus au duc Jean, et le chai
lever des hommes d'armes, des archers et des arbalétr
Picardie et dans la West-Flandre, aux frais de la couron
choses étant ainsi réglées, on fit de grands travaux pou
ger Calais par terre et par mer. Des bastilles en cha
construites dans les forêts de Saint-Omer, devaient s
former une enceinte autour de la ville; le duc rassembla
douze cents pièces de canon, trois mille boulets en pier
énorme quantité de poudre, d'arbalètes et de flèches;
cent quatre-vingt-quinze bateaux en mer. Son armée s
posait de trois mille huit cents chevaliers ou écuyers, c
cents arbalétriers, mille piquiers, et trois mille cinq cen
niers. Après deux mois passés à ces redoutables apprê
gent vint à manquer; les Flamands ne voulaient pas s'i
de taxes extraordinaires, et, comme le duc avait épu
finances, l'entreprise échoua. Cette fois il n'y avait plus
de s'opposer plus longtemps aux vœux des villes flamar
le duc conclut un traité de commerce avec Henri IV,
pour un an. Les rapports qui existaient autrefois entre
et les ports de Flandre furent rétablis, et les contractan
gagèrent, de part et d'autre, à refuser tout asile aux pir
fut convenu en outre que les négociants belges conserv
le droit de fréquenter le marché de Calais en tous tem
même que la France et l'Angleterre seraient en guerre ouv

(1) Cette trêve, ratifiée par le duc de Bourgogne le 15 janvier 1
publiée à Londres le 14 juin 1407. Voy. une lettre des ambassadeurs
terre aux députés du duc de Bourgogne, dans le MS. 14,820, Mu
bibl. addit.

Les troubles étaient à peine apaisés de ce côté, que déjà une dangereuse agitation se manifestait dans une autre partie du pays. Antoine de Bourgogne, duc de Limbourg et administrateur du Brabant, venait de succéder à la duchesse Jeanne. Tandis qu'il prenait possession de sa nouvelle dignité, les Liégeois se révoltaient contre leur évêque, Jean de Bavière, en l'accusant d'avoir violé les priviléges octroyés par ses prédécesseurs, et de négliger tous les devoirs de sa charge. Ce prélat, qui refusait obstinément de recevoir les ordres sacrés, s'adressa aussitôt aux ducs de Brabant et de Bourgogne auxquels il était allié, et en obtint des promesses de secours.

Les Liégeois, dont les sentiments d'indépendance et de liberté s'étaient développés avec les institutions communales, résolurent de tenir tête à l'orage, déposèrent leur évêque, et se donnèrent comme mainbourg un des chanoines du chapitre, le fils du sire de Perweis. On courut aux armes, et des auxiliaires brabançons, hennuyers et bourguignons aidèrent Jean de Bavière à se mettre en possession de Maestricht. Le duc de Bourgogne lui-même ne put cependant se placer à la tête de ses troupes, car de graves événements se préparaient alors en France, et réclamaient sa présence à Paris.

La conduite imprévoyante de la reine et du duc d'Orléans, habilement exploitée par leurs ennemis, continuait à livrer le royaume à tous les désordres. L'énorme tribut levé annuellement sur les ressources de la nation, dilapidé sans discernement, ne suffisait plus à protéger l'État contre les entreprises des Anglais. Le peuple, accablé de misère, appelait de tous ses vœux l'héritier de Philippe le Hardi, dont la voix s'était déjà élevée contre tant d'abus. Celui-ci, informé des dispositions d'une partie de la population de Paris, passa la frontière et se dirigea vers la capitale, accompagné de bon nombre de gens de guerre. Le duc de Berri, la reine, le duc de Bourbon et le roi de Sicile, qui s'étaient déjà interposés maintes fois entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne, renouvelèrent leurs instances aussitôt après l'arrivée de ce dernier, qui parut se rendre à leurs avis. Il se réconcilia publiquement avec son adversaire, lui jura amitié, et, durant un banquet, but à leur union future et à la prospérité de la France.

Tout semblait terminé entre eux. Le duc d'Orléans, se croyant en sûreté, soupait un soir chez la reine, qui logeait dans l'ancien hôtel du sire de Montaigu, lorsqu'un valet vint l'avertir que le roi désirait le voir sans délai. Il se leva aussitôt, suivi de deux écuyers et de quelques-uns de ses gens, et se rendit au palais par la vieille rue du Temple. Il était arrivé en face de l'hôtel du maréchal de Rieux, lorsqu'une vingtaine d'hommes se précipitèrent tout à coup sur son escorte, tandis qu'un gentilhomme normand, Raoul d'Auquetonville, s'élançait sur le duc lui-même et le frappait d'un coup de hache. Le prince, à moitié étourdi par le choc, n'eut que le temps de s'écrier : — « Garde que fais-tu ! Je suis le duc d'Orléans ! » Une voix lui répondit : — « C'est ce que nous quérons ! » et on lui porta de nouvelles blessures. Le duc avait à ses côtés un page flamand, Jacques de Melle, et celui-ci, dans son héroïque fidélité, cherchait à le couvrir de sa personne, mais il ne réussit qu'à périr avec lui : on trouva son cadavre aux pieds du corps de son maître (1). Cet odieux assassinat, commis au sein d'une ville populeuse, sur un personnage aussi illustre, frappa tout le monde d'étonnement et de stupeur. Le duc de Bourgogne n'en parut pas moins indigné que les autres membres de la famille royale, et se montra en grand deuil dans l'église des Célestins, où le duc d'Orléans fut enseveli avec pompe.

Des bruits fâcheux commençaient cependant à circuler dans la foule. « Les meurtriers, disait-on, n'avaient pu se réfugier qu'à l'hôtel de Bourgogne, car on avait perdu leurs traces dans les environs de la rue aux Ours, et il était prouvé qu'ils n'avaient point passé par la rue Mauconseil. » On parlait vaguement de la complicité de quelque puissant seigneur, lorsque le duc Jean, cessant tout à coup de dissimuler, reconnut hautement avoir ordonné l'exécution de ce crime, dont il assuma toute la responsabilité.

Les conseillers du roi, terrifiés de l'audace de leur collègue, se préparaient à le faire arrêter, lorsqu'on apprit qu'il avait déjà franchi la frontière de Flandre, et s'était soustrait à toute poursuite. La duchesse d'Orléans, qui résidait à Château-Thierry à

(1) Relig. de Saint-Denis.

l'époque du meurtre, arriva à Paris le 10 décembre 1407, accompagnée de ses enfants. Elle se rendait auprès du roi, qui jouissait alors d'une lueur de raison, afin de lui demander justice. L'émotion fut grande à la cour à l'aspect de cette belle jeune femme, vêtue de noir, tenant par la main l'un de ses fils, et se jetant aux genoux du monarque, le visage baigné de larmes, pour défendre la mémoire de son mari. Le roi se hâta de la relever, lui parla avec douceur, et dit en se tournant vers ceux qui se pressaient autour du trône : — « Nous voulons qu'on s'occupe de ce procès, car l'injure faite à notre frère nous touche comme si elle nous avait été infligée à nous-mêmes. »

Il fallut bientôt changer de langage, car on apprit que le duc de Bourgogne rassemblait des forces imposantes, et se proposait de rentrer en France. La duchesse d'Orléans se réfugia à Blois, qu'elle fit fortifier à la hâte, et y reçut avis de l'entrée des Bourguignons à Paris, le 20 février 1408.

Quelques jours plus tard, dans une des salles du palais royal, un cordelier normand, Jean Petit, prenait la parole en présence du dauphin, des princes du sang et d'une foule de hauts personnages, et entreprenait solennellement la justification du meurtre du duc d'Orléans. Son discours, entremêlé de citations tirées des auteurs sacrés et profanes, rédigé d'apres les formules bizarres de la dialectique de l'époque, fit tressaillir l'assemblée : — « Il est licite à chaque sujet, disait l'orateur officiel, selon la loi morale, naturelle ou divine, d'occire ou de faire occire un traître et déloyal tyran, et non pas seulement licite, mais honorable et méritoire; surtout lorsqu'il est de si grande puissance que justice ne peut pas bonnement être faite par le souverain. »

Ces paroles sinistres, qui permettaient à chacun de s'ériger en juge et en bourreau, ne soulevèrent aucune protestation. L'assemblée se sépara en silence, car le duc régnait à Paris, mais de dangereuses pensées germaient déjà autour de lui, et la plaidoirie de Jean Petit ne devait point être oubliée.

Démagogue en France, le duc de Bourgogne jouait un rôle bien différent dans ses propres États. Fier de l'opulence de ses bonnes villes, il n'estimait pas leurs libres institutions à l'égal de leurs richesses, et ne se doutait pas qu'abolir les unes c'était

tarir inévitablement la source féconde des autres. Habile à exploiter les rivalités rancunières qui existaient entre certaines communes, il les tenait en échec par leurs propres forces, se faisait obéir à Bruges en invoquant le nom de Gand, et soumettait les Gantois en les menaçant d'accorder des priviléges à leurs voisins. Ce système lui réussit si bien, qu'il amena les magistrats de Bruges à lui concéder la levée de la *cueillette*, c'est à dire la perception d'un impôt de deux gros tournois par muid de blé, tandis qu'il arracha aux doyens des métiers de Gand un acte entièrement contraire à leurs intérêts : c'était le fameux *Calfvel* (1) de 1407, dont nous aurons bientôt l'occasion de parler.

Sur ces entrefaites, la révolte des Liégeois contre leur évêque avait fait de grands progrès. Ils avaient mis le siége devant Maestricht, et juraient de ne point quitter la place avant de s'être emparé de Jean de Bavière.

Le duc de Bourgogne, qui avait fait cause commune avec celui-ci, se vit donc forcé de rentrer de nouveau en Belgique. Il s'était à peine éloigné de Paris que la reine y pénétrait en triomphe, le 26 août 1408, suivie de près par la duchesse d'Orléans.

Le sire de Perweis, chef des Liégeois, avait conçu un excellent plan de campagne. Sachant qu'il allait avoir à combattre une armée aguerrie, contre laquelle il était peu prudent d'envoyer des milices communales, il avait résolu de se réfugier avec ses gens dans les villes et forteresses, afin de guêter du haut des remparts les occasions favorables, fondre tout à coup sur les détachements isolés qui parcouraient le pays, et les détruire en détail.

Malheureusement pour eux, les Liégeois ne goûtèrent point son avis. Excités par les outrages commis par les hommes d'armes

(1) Ce document avait été écrit sur une peau de veau, de là le nom qui lui est resté. On employait généralement le parchemin ou le vélin pour reproduire des contrats importants. Le papier était depuis longtemps en usage en Flandre, et les receveurs des domaines s'en servaient pour rendre leurs comptes. Nous trouvons, dans un acte de ce genre, émané de Gilles de Bracht, et daté de 1409, la note suivante, « pour pappier encre et parchemin, soixante sous. » Voy. le compte n° 20,290, Archiv. gén. du royaume.

du Hainaut, qui, sous la conduite du farouche sire de Jeumont, avaient livré aux flammes les villes de Fosses et de Florennes, ils n'eurent pas plus tôt appris que le duc de Bourgogne s'était établi dans les environs de Tongres, qu'ils se mirent en mouvement, la bannière de Saint-Lambert au milieu d'eux.

Le duc Jean les attendait, dans son camp de Hesbaye, entouré des comtes de Hainaut et de Namur, d'un grand nombre de chevaliers et de gens de guerre, ainsi que de quelques auxiliaires écossais. Les Liégeois, à la tête desquels marchait le sire de Perweis, qui voulait, disait-il, « souffrir aveuc eulx et le doulx et l'amer (1), » formaient une armée d'environ quarante mille hommes.

Ce furent les communes qui commencèrent le combat en essayant de faire un mouvement vers la ville de Tongres, tandis que leur artillerie foudroyait l'ennemi. Le duc ordonna aussitôt à une partie de ses gens de se porter sur le flanc des troupes liégeoises, appela autour de lui l'élite de ses gentilshommes et chargea les révoltés en payant bravement de sa personne, au cri de : Notre-Dame au duc de Bourgogne! La mêlée fut affreuse, surtout à l'endroit où se trouvait le chef bourguignon, qui mérita en cette occasion le nom de « Jean sans Peur, » et repoussa vigoureusement les assaillants. Les Liégeois, pas plus que leurs adversaires, ne faisaient quartier aux vaincus; le carnage durait déjà depuis près d'une heure, lorsque les sires de Helly, de Vasse, de Croy et de Noyelle le Vuyon, qui avaient reçu la mission, comme nous l'avons dit, de prendre l'armée liégeoise en travers, se mirent en position. Leur arrivée, suivie d'un grand tumulte, décida de la victoire (2).

(1) *Chr. de de Dynter*,, publ. par M. de Ram, t. III, liv. VI, ch. LXIX, p. 674.

(2) Voy. dans les *Documents relatifs aux troubles du pays de Liége*, publiés par M. de Ram, Bruxelles, 1 vol. in-4°, 1844, un poème français relatif à cette bataille. On y fait l'éloge de la belle conduite des Liégeois :

Ains se combatirent moult bel,
Comme hardy, preux et ysnel:
Car ils estoient gouvernez
Du fort seigneur de Pervehez,
Qui trestout le temps de sa vie
Saigement et sans nul envie
S'estoit gouverné noblement... VV. 365 à 371.

Telle fut la bataille d'Othée, où périrent près de quinze mille Liégeois, et qui entraîna la soumission de tout le pays. Le sire de Perweis n'avait pas survécu à sa défaite; on le trouva mort dans la plaine, tenant la main de l'un de ses fils, frappé en même temps que lui. Les bonnes villes, en retombant au pouvoir de Jean de Bavière, devaient s'attendre à être durement traitées. On leur ordonna de faire immédiatement la remise de toutes leurs archives, et de se dépouiller de leurs chartes, si chèrement achetées, ainsi que de leurs contrats d'alliance avec les communes voisines. L'autorité des maîtres, jurés et gouverneurs des arts et métiers fut abolie; les confréries furent mises à néant; on confisqua leurs bannières, et il fut défendu au conseil de se réunir sans une permission expresse de l'évêque.

En conséquence de ce décret, les villes de Huy, Dinant, Saint-Trond, Tongres, Thuin, Hasselt, Herckx, Bilsen, Eycke et Beringhen envoyèrent leurs lettres de priviléges au vainqueur. On leur en rendit plus tard une partie, mais on retint celles des lois et métiers de Saint-Trond, de Hasselt et d'Eycke, devenues trop libérales, et qui furent remplacées par des chartes nouvelles, octroyées par Jean de Bavière. Il fallut en outre consentir à recevoir désormais les monnaies de Brabant et de Bourgogne et payer la somme de deux cent vingt mille écus d'or pour les frais de l'expédition.

Jean de Bavière ayant été réintégré dans ses domaines, ses alliés quittèrent enfin le pays de Liége, tandis que leurs hommes d'armes, sous prétexte de « castoier les malvais, » commettaient de tels excès durant leur retraite, que les Tournaisiens préférèrent jeter un pont sur l'Escaut plutôt que de leur permettre de traverser leur ville (1).

La guerre était terminée.

(1) *Corp. Chron. Flandriæ*, t. III, p. 339.

CHAPITRE IV

Le duc de Bourgogne à Paris. — Traité de Chartres. — Ses suites. — L'hiver de 1409. — Réforme législative en Brabant. — Guerre civile. — Les milices brugeoises. — Luttes entre les Bourguignons et les Armagnacs. — Les chaperons blancs. — Désordres à Paris. — Le duc retourne en Flandre. — Négociations avec l'Angleterre. — Nouveaux combats. — Prise d'Arras. — Les foires d'Anvers et de Malines. — Débats entre ces deux villes. — Les Hanséates. — Le mot « flamand » synonyme de celui de « marchand. » — Les Belges à Ceuta. — Les Anglais à Harfleur. — Bataille d'Azincourt. — La France envahie par les Anglais et les Bourguignons. — Conférences entre les princes. — Meurtre du duc de Bourgogne.

Après avoir dompté les communes liégeoises, Jean sans Peur, victorieux et triomphant, ne songea plus qu'à reparaître en France. Ses ennemis, trop faibles pour lui défendre l'accès de la capitale, se réfugièrent à Tours en apprenant sa résolution, entraînant le roi dans leur fuite. Le duc de Bourgogne, toujours populaire à Paris, y fit son entrée le 28 novembre 1408, à la requête des habitants. Trop habile pour ne pas s'apercevoir que l'appui présumé du souverain donnait une grande force aux Orléanais, il trouva prudent de traiter momentanément avec eux. La mort de la duchesse d'Orléans, survenue vers cette époque, facilita les négociations, qui aboutirent à un rapprochement entre les partis. Une assemblée générale eut lieu à Chartres, le 2 mars 1409, durant laquelle les princes déclarèrent leur intention de vivre désormais en bonne intelligence, sans plus s'occuper du passé.

Le roi, en se retrouvant au milieu des Parisiens, se vit l'ob d'une véritable ovation, car chacun saluait son retour com une garantie de paix. Diverses circonstances ne tardèrent cependant à dissiper cette illusion, et à donner à l'acte venait de se conclure son véritable caractère : celui d'un arm tice entre belligérants. A peine réconciliés, les membres de famille royale ne semblaient en effet avoir qu'une seule pens celle de se préparer à d'autres luttes. Le duc de Bourgog tout en s'occupant de l'organisation des fêtes qui devaient célébrer à Bruxelles à cause du mariage du duc de Braba concluait secrètement un traité d'alliance avec le roi de Nava et s'insinuait dans les bonnes grâces de la reine et du duc Guyenne ; le duc d'Orléans, non moins actif, se créait aussi relations nouvelles, et épousait Bonne d'Armagnac, fille comte Bernard d'Armagnac et petite fille du duc de Berri : paix était moins assurée que jamais. Cependant l'hiver de 14 avait été rude aux populations, particulièrement en Flandre ; rasière de blé y valait vingt sous, et un grand nombre de p sonnes y moururent d'une maladie contagieuse, qui, éclat d'abord à Courtrai, avait fait le tour du pays. Le Brabant, m gré toutes les réjouissances officielles qu'on faisait sur territoire, n'était guère mieux partagé; on y introduisit né moins, vers ce temps, une réforme dont nous croyons dev dire quelques mots, car elle modifia singulièrement la lég lation criminelle jusqu'alors en usage, et exerça une act puissante sur les mœurs.

Ainsi que dans toutes les contrées soumises à l'influe germanique, le droit de punir n'était considéré, en Brab que comme l'exercice du privilége accordé à la personne lé ou à ses descendants, de se venger d'une attaque injuste. droit, dont l'application finit par être confiée à des juges, n'a partenait en réalité qu'au plaignant, dont la volonté seule m tait en action les divers rouages judiciaires; sans son av l'officier public n'eut osé agir : le criminel échappait à répression. On augmenta désormais les attributions du magis trat, et celui-ci, chargé de poursuivre d'office toute infractio à la loi, cessa d'être le dispensateur des vengeances partic lières, pour devenir le représentant de la communauté, l

défenseur des institutions établies. On considérait encore, il est vrai, toute peine comme une rétaliation, mais on s'initiait peu à peu à cette théorie plus noble, plus élevée, qui, tout en reconnaissant à la société le droit de frapper ceux qui troublent son repos, impose cependant à celle-ci le devoir de chercher à les améliorer et à les ramener au bien.

La guerre civile un moment suspendue, à la suite des conférences de Chartres, éclata de nouveau en 1410. Les princes d'Orléans, à la tête de leurs troupes, portant l'écharpe blanche des Armagnacs, manifestaient l'intention de marcher sur Paris afin d'en chasser le duc de Bourgogne, pendant que celui-ci, d'après le vœu des communes flamandes, se rapprochait de l'Angleterre et traitait avec Henri IV. On prétend qu'il fut non seulement question entre eux d'une étroite union commerciale, mais aussi de la cession des ports de Flandre, qu'il s'agissait de remettre aux Anglais en même temps que l'Aquitaine et la Normandie. Quoi qu'il en soit, il est incontestable que le roi Henri s'efforçait alors d'augmenter sa popularité auprès des Flamands, et leur témoignait les plus grands égards. En voici un exemple. Un chevalier, messire Prendegerst, s'était emparé à Calais de deux navires de commerce, chargés de marchandises appartenant à trois négociants belges, Jean Dierdolf, Jean de le Beeke et Pierre Cummebier. Ceux-ci réclamèrent leur propriété, et le monarque écrivit aussitôt au prince de Galles, lui ordonnant de terminer promptement cette affaire, à la satisfaction des intéressés. Dès les derniers jours du mois de novembre 1410, il avait envoyé des députés en Flandre, et reçut ceux du duc de Bourgogne dans le courant du mois de janvier. Les trêves furent renouvelées pour cinq ans entre les deux pays, et on parla même d'un mariage entre le prince royal et l'une des filles de Jean sans Peur.

En attendant, la France continuait à être ravagée par les gens de guerre. Après une nouvelle tentative de conciliation, suivie du traité de Bicêtre, les Armagnacs, exécutant la menace qu'ils avaient faite précédemment, s'avancèrent vers la capitale, tandis que les chefs de la corporation des bouchers, les Legoix, les Saint-Yon et les Thibert, massacraient impitoyablement, dans les rues de cette cité, tous ceux qui osaient se

montrer en public sans le chaperon bleu adopté par les Bou guignons. Une belle armée, composé de Flamands, de Picard et d'Artésiens se réunit bientôt sous les ordres du duc Jea qui, allant au devant de ses adversaires, s'empara successive ment des villes de Ham, de Nesle, de Chauny, de Roye, et le rencontra enfin non loin de Montdidier, prêts à combattre.

On s'observait déjà depuis quelques jours, lorsque les Fla mands, qui craignaient d'être retenus longtemps sous les dra peaux, envoyèrent une députation à leur prince, pour lui dir « qu'ilz ne voloient joquier ne arester sans baptaille, mais pas ser oultre supz leurs opposantz, ou sinon qu'ils retourneroie en Flandre. »

Ce message ayant été communiqué au duc, le remplit d'in quiétude et de douleur. Les milices flamandes étaient nom breuses, et leur départ lui enlevait tout le fruit d'une pénibl campagne. Il se mit aussitôt en rapport avec leurs principau chefs, exposa à ceux-ci les dangers qui résulteraient inévitabl ment de toute manœuvre imprudente et inconsidérée, et l supplia de le servir encore une semaine, s'engageant à l ramener dans leur pays après ce délai. Il espérait avoir réus à ébranler leur résolution, lorsqu'on lui apprit, au point jour, que les bonnes gens des communes, ayant attelé leu charrettes et mis le feu à leur camp, prenaient en toute hâte route de Flandre. Surpris et troublé, il voulut tenter une d nière démarche, monta à cheval avec son frère le duc de B bant, et courut vers eux. Là, ayant ôté son chaperon, il les c jura à mains jointes de ne point partir, ajoutant qu'il ne le demandait plus que quatre jours, les appelant ses compagno ses frères, les plus fidèles amis qu'il eût au monde, leur pr mettant les plus beaux privilèges et la remise de la taille à to jamais : rien ne put les émouvoir ni vaincre leur volonté.

L'armée bourguignonne, désormais trop peu considérable po rester aux champs, se retira sur Péronne, et les contingen belges continuèrent leur voyage vers le nord. Le 6 octobre 141 dans l'après-midi, les Brugeois arrivèrent à trois lieues de leu ville, où chacun s'attendait à les voir faire leur entrée, pa corps de métiers. Tel n'était point cependant leur projet, ains qu'ils le déclarèrent eux-mêmes à leurs magistrats.

Nous sommes sous les armes, leur dirent-ils, et nous y resterons aussi longtemps qu'on ne nous aura pas rendu justice. On nous a défendu, sous peine capitale et confiscation des biens, d'apporter les bannières des corporations sur le marché avant qu'on ait déployé le drapeau du prince et celui de la ville; cette ordonnance est contraire à nos priviléges, et nous voulons qu'elle soit rapportée.

Les officiers du duc, après quelques hésitations, se virent obligés d'accéder à ces exigences; l'acte dont les Brugeois réclamaient l'abrogation fut remis à leurs délégués, qui le déchirèrent en mille pièces.

Le duc d'Orléans, dont les affaires s'étaient brusquement relevées, investit Paris en octobre 1411. Il espérait bien triompher de la résistance de ses habitants, lorsque le duc de Bourgogne, dont l'énergie semblait redoubler au milieu des revers, accourut à la défense de la capitale avec de nouvelles troupes, parmi lesquelles on remarquait un corps de douze cents lances anglaises sous le commandement du comte d'Arundel. Dès lors tout changea de face; les Armagnacs, battus à la Chapelle-Saint-Denis, subirent une défaite plus désastreuse encore à Saint-Cloud, puis se retirèrent avec précipitation, après avoir mis à feu et à sang toute la vallée de Montmorency. Jean sans Peur, décidé à ne plus laisser de repos à ses ennemis, se fit délivrer, au nom du roi, des pouvoirs illimités, partagea son armée en plusieurs divisions, et fit ravager impitoyablement les domaines de tous ceux qui avaient combattu contre lui.

Les ennemis du duc de Bourgogne, réduits aux dernières extrémités, envoyèrent des émissaires au roi Henri IV. Ils s'offraient à lui remettre toutes les villes, châteaux et bailliages qu'ils tenaient encore en Guyenne et en Poitou, s'engageant en outre à faire passer ces deux provinces toutes entières sous son obéissance, à condition qu'on voulut bien leur envoyer, pour prix de ces avantages, un secours de mille hommes d'armes et de trois mille archers.

Le roi d'Angleterre, qui commençait à se méfier des Bourguignons, se montra fort empressé de souscrire à des propositions aussi favorables. Il écrivit en conséquence aux villes de Flandre, leur annonçant qu'il allait s'opposer aux projets de

conquête du duc Jean — dont les adhérents se dirigeaient déjà vers l'Aquitaine — et priait les communes, ses anciennes alliées, de lui faire connaître si elles entendaient respecter les trêves conclues précédemment entre eux. Les Flamands lui répondirent aussitôt que telle était leur intention, tout en avertissant leur prince de la communication qu'ils venaient de recevoir. Celui-ci n'y vit qu'un motif de plus pour hâter la ruine de ses rivaux, et comme le roi Charles VI se trouvait alors dans un de ses moments lucides, il lui fit prendre l'oriflamme à Saint-Denis, et l'entraîna au siége de Bourges, où l'héritier du trône, alors duc de Guyenne, l'accompagna également.

A peine arrivés au pied de cette place forte, les chefs de l'armée royale sommèrent le duc de Berri d'en apporter les clefs au souverain. Le duc répondit que la ville était ouverte au roi et au duc de Guyenne, mais qu'ils avaient en leur compagnie des gens qu'il n'y voulait point recevoir, et contre lesquels il croyait de son devoir de se tenir en garde. Il fallut donc recourir à la force, et une première attaque fut dirigée contre l'une des portes de la cité, le 11 juin 1412. Les Armagnacs se défendirent vaillamment, firent à leur tour une sortie contre leurs adversaires, et bientôt des combats journaliers eurent lieu entre les deux armées.

Le duc de Bourgogne, qui avait espéré en finir promptement avec le parti d'Orléans, se vit à son tour dans une position fort difficile. Les troupes manquaient de vivres; une maladie épidémique régnait dans le camp royal, et le siége de Bourges traînait en longueur. Le duc de Guyenne, fatigué de la guerre, annonça enfin l'intention de traiter avec le duc de Berri. Cette résolution fut approuvée par le conseil, malgré l'opposition de Jean sans Peur, qui se vit contraint d'y accéder lui-même en apprenant le débarquement des Anglais à la Hogue. Des pourparlers eurent lieu entre les princes, et comme les deux partis avaient également souffert, leurs chefs jurèrent de nouveau de respecter les clauses de la convention de Chartres, s'engagèrent à vivre en paix et renoncèrent à toute confédération contraire à l'alliance qu'ils venaient de contracter.

Cette fois le peuple ne manifesta que du mécontentement, car l'arrivée des troupes britanniques l'exaspérait contre les Armagnacs. Les gentilshommes bourguignons, craignant de perdre

les biens qu'ils avaient enlevés aux partisans du duc d'Orléans, attisaient d'ailleurs, autant qu'ils le pouvaient, le feu de la discorde. Les Parisiens finirent par se révolter, marchèrent sur la Bastille, puis se transportèrent de là à l'hôtel du dauphin, et sommèrent ce prince de leur remettre un certain nombre de seigneurs, ses conseillers, accusés de trahison envers l'État.

Le dauphin, qui commençait à prendre ombrage de la puissance du duc de Bourgogne, ne put dissimuler sa colère et se tournant vers celui-ci, alors à ses côtés : — « Beau père, dit-il, ceci m'est fait par vos conseils, et vous ne pouvez vous en justifier, car ce sont des gens de votre hôtel qui sont les principaux; mais comptez qu'une fois vous vous en repentirez, la besogne n'ira pas toujours ainsi à votre plaisir. »

Le duc Jean, en se servant des passions populaires pour se raffermir au pouvoir, employait un moyen extrême, dont il n'appréciait point tous les dangers. Peu de temps après la commotion que nous venons de décrire, vinrent à Paris quelques députés gantois, auxquels on fit un excellent accueil, et qui avaient été chargés par leurs compatriotes de porter certain message au duc de Bourgogne. Les Gantois, excités par le bruit qui se faisait autour d'eux, se rappelèrent leurs anciennes luttes et, tout en fraternisant avec les bourgeois de la capitale, se parèrent du chaperon blanc, symbole de liberté et d'alliance entre les villes flamandes. Chacun les imita, même le dauphin et les seigneurs du conseil, laissant ceux qui avaient fomenté l'émeute dans l'impossibilité de la maîtriser.

Tandis que la corporation des bouchers et les gens des petits métiers remplissaient Paris de leurs clameurs, persécutant tous ceux dont ils craignaient l'influence ou l'autorité, les gens riches et influents se lassaient peu à peu de tous ces excès, dont ils faisaient remonter la responsabilité au duc Jean. Les Orléanais, avec lesquels ils négociaient secrètement, se mirent à lever des troupes dans les provinces, et la réaction ne tarda pas à faire des progrès rapides et assurés. Durant toutes ces dissensions, la situation politique de la France s'assombrissait de plus en plus; les Anglais armaient activement, et ne cachaient plus leurs intentions. Ils étaient déjà en Guyenne, lorsqu'on annonça la levée d'une taille générale dans tout le royaume, destinée à

payer les gens de guerre qu'on voulait envoyer contre eux. L
parti modéré, qui ne guettait qu'une occasion pour mettre fin
la domination des Legoix et des Saint-Yvon, tendit un piége
ceux-ci et, s'adressant à leurs sentiments de patriotisme, le
chargea de présider à la rentrée des taxes. Cette mission s
impopulaire les perdit; un brusque revirement se fit dans l'opi
nion publique, l'écharpe blanche remplaça le chaperon, et l
duc de Bourgogne fut forcé de quitter Paris en fugitif, suiv
d'un petit nombre de serviteurs, se dirigeant à bride abattu
vers la Flandre.

A peine en sûreté dans sa bonne ville de Bruges, il y reçu
une ambassade anglaise, et chercha à renouer le mariage de s
fille avec le roi d'Angleterre. Henri IV était mort quelque
mois auparavant, et le prince de Galles, alors Henri V, venai
de monter sur le trône. Ce monarque, qui comprenait combie
les dissensions qui déchiraient alors la France favorisaient s
propre cause, ne visait qu'à les prolonger adroitement, e
envoyait des négociateurs dans les deux camps. Jean sans Peur
après de vaines démarches de ce côté, s'attendait à être attaqu
d'un moment à l'autre, lorsqu'on lui remit des lettres par les
quelles on le suppliait de se rendre à Paris. Rappelons briève
ment ce qui s'était passé dans cette capitale, depuis le dépar
du duc de Bourgogne.

Les chefs de la faction d'Armagnac, en reprenant les rêne
du pouvoir, n'avaient d'autre pensée que d'enrichir leurs par
tisans. Le dauphin, irrité et mécontent du rôle secondair
auquel on le condamnait, désirait à son tour participer au gou
vernement de l'État. Enfermé au château du Louvre, san
influence dans le conseil, il en vint bientôt à regretter l
présence des Bourguignons, et c'était lui qui venait de récla
mer leur intervention.

Jean sans Peur, saisissant ce prétexte, se mit aussitôt e
route avec une petite armée, qu'il conduisit jusqu'aux portes d
Paris. On lui avait fait espérer que le peuple se révolterait
son approche, mais il n'en fut rien, et le dauphin lui-mêm
avait changé d'avis. Les Bourguignons se retirèrent en tout
hâte, tandis que leurs ennemis, n'ayant plus aucun ménage
ment à garder envers le duc, faisaient condamner solennelle

ment la thèse soutenue jadis par Jean Petit, et convoquaient le ban et l'arrière ban du royaume pour porter un dernier coup à la maison de Bourgogne.

Indépendamment des hommes d'armes français, une foule d'Allemands, commandés par le sire de Saarbrück, répondirent à cet appel. Le roi sortit de Paris au commencement du printemps, s'empara de Compiégne et de Soissons, puis vint investir la ville d'Arras, défendue avec courage par les sires de Bournonville, de Craon et de Menou. Le duc Jean — auquel les communes flamandes avaient déclaré qu'elles ne prendraient aucune part à la lutte — se trouvait dans le plus grand embarras, lorsque le duc de Brabant, la comtesse de Hainaut et les États de Flandre le réconcilièrent avec les princes. Il s'engagea à rendre la forteresse du Crotoy, promit de renvoyer tous les rebelles auxquels il avait donné asile, et ordonna la restitution des terres enlevées aux Armagnacs. On convint, en outre, que le duc ne reparaîtrait plus à la cour, sans le consentement exprès du roi; qu'il s'abstiendrait de toute alliance avec les Anglais, et se conformerait d'ailleurs, à toutes les clauses du traité de Chartres.

Le dauphin, profitant de l'impopularité des Armagnacs et des Bourguignons, leur succéda au pouvoir. Il ne gouverna pas avec plus de sagesse que ses prédécesseurs et, après avoir dissipé les trésors que la reine-mère avait déposés chez trois bourgeois de Paris, laissa le royaume plus affaibli que jamais. Le roi d'Angleterre, informé du triste état de la monarchie française, fit enfin une démarche décisive et demanda la main de Madame Catherine, fille de Charles VI, en même temps que l'exécution du traité de Brétigny et la cession de la Normandie. Il annonçait, en cas de refus, qu'il soutiendrait ses prétentions par la force des armes.

Les populations belges, tout en subissant le contre-coup de tous ces troubles, continuaient à s'appliquer avec persévérance au développement de leurs relations commerciales, souvent interrompues par la guerre, et toujours patiemment renouées. L'empereur Sigismond, qui avait combattu à Nicopolis avec le comte de Nevers, accorda à la ville d'Anvers, dont il était suzerain, le droit d'établir deux foires privilégiées, l'une après

la Pentecôte, l'autre au mois d'août (1). Il confirma également le 31 janvier 1415, les franchises attachées aux foires pério diques de Malines. Nous avons déjà vu que les habitants d cette dernière ville, en réclamant un droit d'étape sur la vent du poisson, du sel et de l'avoine, s'étaient attirés de fréquente querelles avec les Anversois. Ces débats, qui se renouvelèren en 1410, furent sur le point d'amener de sérieuses complica tions. Il paraît que les magistrats de ces deux communes, n pouvant tomber d'accord, en appelèrent à cette époque à leur seigneurs immédiats, les ducs de Bourgogne et de Brabant Ceux-ci se réunirent à Malines, mais sans parvenir à s'en tendre, car ils étaient trop intéressés dans la question pou rendre un jugement impartial. Jean sans Peur finit même pa s'emporter contre son frère, auquel il reprocha de prête l'oreille à de mauvais conseillers, et de préférer leur amitié à la sienne.

— « Monsieur mon frère, lui répondit aussitôt le duc Antoine je vous recongnoy estre mon ainsné, et de tout le service e amour que je sui à vous tenus et astrains, à cause de ainsnéeté je suy prest et appareilliés de le acomplir en tant que vous n me blécherés point en ma jurisdition, car je, comme duc d Brabant et marchis, par nulle manière ne volroie souffrir qu vous, comme conte de Flandre, deussiés mon pays et les wette de ma terre apetichier ou abrevier, èsquelles choses garder comme il me samble raison l'enseigne, devant tous aultres vou estes tenus de moy assister de ayde (2). »

On se sépara sans rien conclure, mais le duc de Braban décidé à faire respecter les priviléges de la ville d'Anvers, f construire une forteresse à Rumpst, dont il donna le comman dement à Arnoul de Zeveneberghe, avec ordre d'arrêter tou les bateaux qui se rendraient à Malines (3).

Quant aux Flamands, ils s'imposaient alors les plus grand sacrifices pour retenir les Hanséates, qu'ils indemnisaient d

(1) Par ses lettres du 15 janvier 1415. Voy. *Messager des sciences hist* année 1851, liv. II, p. 193.

(2) *Chron. de de Dinter*, t. III, liv. VI, chap. LXXIII, p. 685.

(3) *Id.*, p. 686.

toutes les pertes subies durant les troubles (1). Les affaires de la Hanse étaient, à cette époque, dans un état de crise. Le Danemark, la Suède et la Norwége, réunis un instant à la suite de l'union de Colmar, sous la main puissante de Marguerite, fille de Waldemar III, roi de Danemark, et veuve de Hakan VII, roi de Norwége, venaient de passer sous le sceptre d'Éric VII. La partialité de ce prince en faveur des Hollandais, établis en Scanie, avait mécontenté vivement les villes de Lubeck, de Hambourg et de Rostock, auxquelles ils faisaient concurrence, et il en résulta une longue guerre, pendant laquelle les côtes danoises et hollandaises furent ravagées par les marins hanséatiques (2). Les Belges et les Anglais profitèrent plus tard de ces sanglants démêlés pour augmenter leurs expéditions dans la Baltique, et étendre leurs opérations dans tous les ports de la Moscovie, de la Livonie et de la Prusse. Wisby, la capitale du Gotland, recevait les draps de Poperinghe, d'Ypres, de Tournai, de Bruges et des autres cités de Flandre et de Hollande, alors en possession de la fabrication des tissus de laine. La réputation de nos marchands était si grande vers la fin du XVe siècle, que le mot « flamand » était devenu dans certaines contrées, en Angleterre, par exemple, une expression quasi équivalente à celle de « trafiquant (3). » L'extension de nos expéditions dans le Nord devait nécessairement

(1) Par lettres du 24 avril 1415, Albert Happe, marchand allemand, reconnaît avoir reçu de Michel de Wulf et de Jacques Peckel, bourgeois d'Ypres, payant pour compte de ladite ville, et au profit de la généralité des négociants de la Hanse Teutonique, trois cents bonnes couronnes d'or (goede guldenen kroenen) monnaie de France. *Arch. d'Ypres*, 2e bureau voûté, arm. B, case 40, n° 16.

(2) Altmeyer, *Hist. des relations commerciales et diplomatiques des Pays-Bas avec le nord de l'Europe pendant le* XVIe *siècle*, 1840, un vol. in-8° p. 7 et suiv.

(3) On en trouvera la preuve en ces quelques vers, qui datent de l'époque :

Within the hall, neither rich nor yett poore
Wold do for me ought although I shold dye
Which seeing I gat me out of the doore
Where *flemynges* began on me to cry :
« Master, what will you copen or by ?
« Fyne felt hattes, or spectacles to reede ?
« Lay down your silver and here you may speede. »

(*Minor poems* of Lydgate (1420) London, Lackpenny Ed. per. soc. 1840, p. 105).

donner une impulsion plus vive à nos relations avec les pays méridionaux, dont les produits y trouvaient un placement avantageux, aussi les chroniques locales nous apprennent-elles que la république de Gênes fit construire à Bruges, en 1414, un vaste édifice à l'usage de ses citoyens (1). Plusieurs chevaliers belges, parmi lesquels on cite Henri d'Antoing, Philippe de la Chapelle et Jacques de Hennin partirent vers le même temps pour l'Afrique, et contribuèrent à la prise de Ceuta, l'une des villes les plus importantes du Maroc, qui ouvrit ses portes aux Portugais en 1415 (2).

Dans le courant de la même année, le 14 août, les Anglais débarquaient sur la côte de France, et s'emparaient de Harfleur. Trop peu nombreux pour se risquer à l'intérieur du pays, ils longèrent ensuite le littoral, dans l'intention de gagner Calais. Ils étaient arrivés en Picardie, non loin du village d'Azincourt, lorsqu'ils apprirent que l'armée française, beaucoup plus considérable que la leur, s'avançait vers eux afin de leur livrer bataille. Le roi d'Angleterre ne pouvait guère compter que sur ses fidèles archers, tandis que ses ennemis lui opposaient une brillante cavalerie, armée de toutes pièces, et dans les rangs de laquelle on voyait étinceler les écussons des plus nobles gentilshommes de France.

Après quelques tentatives de conciliation, rejetées avec dédain, les Anglais commencèrent l'attaque, reçurent à coups de flèches et de pieux ferrés les charges terribles dirigées contre eux, repoussèrent l'avant-garde et, saisissant leurs haches d'armes, se ruèrent sur les Français en poussant d'horribles clameurs. On se battait avec acharnement, lorsqu'un chevalier, suivi d'une douzaine de serviteurs, arriva au galop sur le champ de bataille. Sans prendre le temps de revêtir une armure, il arracha la bannière d'un de ses trompettes, perça un trou dans le milieu, passa la tête au travers, et s'élança sur les troupes anglaises, la lance au poing, en poussant son cri de guerre : « Brabant! Brabant! » C'était le duc Antoine, qui, n'ayant pu

(1) Beaucourt de Noortvelde, *Tableau fidèle, etc.*, t. I, p. 152; Sanderus, t. II, p. 6.

(2) Kervyn de Lettenhove, *Étude littéraire sur Froissart*, t. II, p. 88.

décider les bonnes villes de ses États à lui fournir leur aide, paraissait au dernier moment pour prendre part à la lutte, se plonger au plus épais de la mêlée et y recevoir la mort.

La victoire du roi d'Angleterre fut complète, mais chèrement achetée, car il y perdit le duc d'York, le comte d'Oxford, et beaucoup d'autres de ses compagnons d'armes. Les Français, plus sévèrement éprouvés encore, laissaient plus de huit mille des leurs dans la plaine : le duc d'Orléans et le comte de Richemond étaient prisonniers (1).

L'inaction du duc de Bourgogne, qui avait offert ses milices à la France à la condition de les conduire lui-même à l'ennemi, et leur avait défendu de se mettre en mouvement en se voyant refuser cette faveur, devint l'objet des critiques les plus amères. On lui reprochait de s'être rapproché secrètement des Anglais — bien qu'il eut envoyé défier leur souverain en apprenant le trépas du duc de Brabant — et les soupçons dont il était l'objet acquirent une force nouvelle lorsqu'on sut qu'il songeait à reprendre le pouvoir et à revenir à Paris. Pour ce qui est des Flamands, ils témoignaient ouvertement leurs sympathies envers Henri V, qu'ils renseignaient avec soin sur tous les mouvements de l'armée royale (2).

Quel que fût le rôle politique du duc Jean à l'égard des Anglais, on ne resta pas longtemps en doute au sujet de ses projets sur la France, qu'il envahit à la tête des contingents de Savoie, de Bourgogne et de Lorraine. Il guerroyait contre les Armagnacs, lorsque le dauphin tomba gravement malade, et mourut quelques jours après. Le comte de Ponthieu, qui devenait par ce décès l'héritier présomptif de la couronne, était alors auprès du comte de Hainaut, c'est à dire chez l'un des parents du duc de Bourgogne. Ce dernier, après avoir ravagé la Champagne et tenté inutilement de provoquer un soulèvement à Paris, revint

(1) Voy. dans « *Die alder excellenste cronyke van Brabant,* » Antw., 1502, in-fol. ch. LV, les noms des belges qui moururent à Azincourt ; on pourra consulter également à ce sujet Lefebvre Saint-Remy, p. 61 ; Monstrelet, t. I, p. 154 ; Pierre de Fenin, an 1415 ; *Journal du bourgeois de Paris,* an 1415 ; la *Chronique de de Dinter*, t. III, liv. VI, etc.

(2) Voy. la lettre du gouverneur de Calais au duc de Bedford, Rymer, *fœdera*, t. IV, I, 147.

en Belgique et alla voir le nouveau dauphin, auquel il s'em-pressa d'offrir ses services.

Jamais la France ne s'était trouvée dans une situation plus déplorable. Le comte d'Armagnac, sentant la nécessité de signaler son administration par quelque coup d'éclat, alla mettre le siége devant Harfleur, qu'il fit bloquer du côté de la mer par des vaisseaux génois et castillans. Ceux-ci furent dispersés par une flotte britannique, et le mauvais succès de cette expédition augmenta encore l'anarchie générale. Le duc de Bourgogne, de son côté, se rapprochait de plus en plus de l'Angleterre; des négociations, ayant pour objet apparent les affaires commerciales de la Flandre, et pour but réel la conclusion de quelque convention secrète, se poursuivaient entre les deux cours (1). Le duc fit de fréquents cadeaux en draps d'argent aux envoyés du roi Henri V (2), qu'il vint même visiter à Calais. Il refusa cependant de souscrire au projet d'alliance qui lui fut présenté par ce monarque, espérant obtenir des conditions plus favorables du dauphin, avec lequel il eut une nouvelle conférence, 12 novembre 1417. Jean sans Peur y jura de servir fidèlement le roi et le jeune prince, et de les défendre contre tous leurs adversaires. Cette promesse fut agréée, et le comte de Hainaut garantit à son beau-frère de Bourgogne qu'il ne remettrait le dauphin qu'en mains sûres: de plus, il s'engagea à aller trouver la reine, et à faire en sorte que quinze jours après le duc mandé en France, se réconciliât avec le roi, et fit un bon traité pour le plus grand avantage du royaume.

Les Armagnacs, dont la tyrannie pesait lourdement sur les Parisiens, se voyaient menacés de toutes parts, lorsque le dauphin Jean mourut presque subitement à Compiègne, des suites d'un abcès disaient les uns, tandis que d'autres accusaient ouvertement le roi de Sicile d'avoir fait empoisonner le prince, afin d'assurer le trône au troisième fils du roi, Charles duc de Touraine.

(1) Voy. Rymer, *fœdera*, vol. IX, pp. 451, 453, 481, 486, etc.

(2) Voy. *les ducs de Bourgogne*, 2e partie t. I, p. 153, n° 490. Ce drap coûtait en Flandre, au commencement du XVe siècle, 50 écus d'or la pièce. Les ducs en distribuaient fréquemment à leurs principaux officiers. Voy. l'ouvrage cité, p. 154, n° 495; id. p. 143, n° 443, etc.

Le duc de Bourgogne, perdant tout espoir d'entrer en arrangement avec ses ennemis, prit aussitôt les armes, après avoir publié, dans un manifeste daté du château d'Hesdin, qu'il « procéderait par voie de feu et de sang contre tous ceux qui s'opposeraient à son entreprise, soit universités, états, communes, chapitres, colléges, nobles et tous autres de quelque condition qu'ils fussent. »

Ses succès furent rapides, dès son entrée en France, et les villes de Reims, de Châlons, de Troyes, d'Auxerre se prononcèrent en sa faveur. La reine Isabelle de Bavière, mécontente des Armagnacs qui l'avaient exilée à Tours, se déclara en faveur du duc Jean, qui vint la trouver à Chartres. Les chefs du parti opposé, ayant à combattre en même temps les Anglais et les Bourguignons, devaient nécessairement succomber dans cette lutte inégale. Une troupe d'hommes d'armes, commandés par le seigneur de l'Isle-Adam, pénétra dans Paris dans la nuit du 28 au 29 mai 1418, aux cris de : « Notre-Dame de la Paix, vive le roi! vive Bourgogne! » Le dauphin Charles, accompagné du prévôt Tanneguy-Duchâtel, n'eut que le temps de monter à cheval pour fuir vers Melun, tandis que le comte d'Armagnac, après avoir fait de vains efforts pour rallier les siens, périssait sous les coups de la populace ameutée.

Jean sans Peur, que cette révolution appelait au gouvernement de l'État, ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle n'améliorait nullement sa position. Il ne pouvait, en effet, en qualité de régent du royaume, permettre aux soldats de Henri V — auparavant ses plus précieux auxiliaires — de continuer à ravager les plus belles provinces de la France, et sa victoire lui imposait la nécessité d'entreprendre de nouvelles guerres, non seulement contre la faction rivale, encore formidable, mais aussi contre un ancien allié. Les rôles étaient intervertis, mais le peuple ne s'en trouvait pas plus heureux, et le duc Jean, triomphant en apparence, ne faisait que succéder aux difficultés qui avaient causé la ruine de ses adversaires.

Le dauphin, à peine en sûreté, réunit autour de lui tous ceux qui s'étaient attachés à la fortune des Armagnacs et, rejetant l'abord tout compromis avec le duc de Bourgogne, envoya des mbassadeurs à Henri V. Celui-ci, sans consentir à mettre bas

les armes, promit de ne fournir aucune aide aux Bourguignons. Il eut grand soin cependant de maintenir les conventions commerciales qu'il avait contractées précédemment avec la Flandre, et fit même faire des démarches afin qu'elles fussent respectées (1).

Il serait superflu de rappeler, dans un travail tout spécial comme le nôtre, les tristes événements qui remplirent la fin de l'an 1418 et le commencement du printemps suivant. La détresse du royaume était telle dans les premiers mois de 1419, que les princes comprirent qu'il était temps de mettre fin à leurs discordes. Rouen venait de tomber entre les mains des Anglais, malgré la défense héroïque opposée par ses habitants, et Pontoise allait bientôt subir le même sort. Le duc de Bourgogne, cédant aux instances de quelques-uns de ses conseillers, consentit à se rapprocher du dauphin, avec lequel il eut une entrevue au Ponceau, près de Melun. Les deux princes finirent par arranger leurs différends, et un traité fut signé entre eux le 10 juillet. On se promit de part et d'autre l'oubli du passé, l'abolition de toutes condamnations et confiscations prononcées à la suite de la guerre civile, enfin aide et secours contre les Anglais.

Le peuple accueillit cette bonne nouvelle avec des transports de joie. On était si las de vivre dans l'incertitude du lendemain, que personne ne doutait de la sincérité de l'union qui venait de se conclure. Malheureusement pour le bien public, il existait entre les Bourguignons et les Dauphinois une haine vivace, envenimée par le souvenir des cruautés auxquelles elle avait donné lieu, et qui rendait toute réconciliation impossible. Leurs chefs avaient à peine quitté Melun, que déjà l'on voyait renaître dans les deux camps, les mêmes sentiments de méfiance et

(1) Voy. une lettre de Jean, duc de Belford, au comte de Charolais, gouverneur de Flandre, par laquelle le duc prie ledit comte de Charolais d'obtenir prorogation des trêves marchandes, qui devaient expirer à Pâques. Elle est datée de Londres, le 13 mai 1418, et se trouve dans le MS 14,820, *Bibl. addit. Musée britannique*. La Flandre qui traitait avec le roi Henri comme pays indépendant, lui envoya cette année une députation, composée de Jacques de Lichtervelde, Jean d'Utkerke, Félix de Steenhuyze, Jean de Ghistelles, Gérard de Maldeghem, Thierry Gherbode, Simon Utenhove, Jean Bonin, Jean de Varsenare, etc. Cons. *Lefebvre Saint-Remy*, p. 94.

d'animosité qui les avaient divisés autrefois. Il fallut se résoudre à reprendre les négociations, et le dauphin s'étant avancé jusqu'à Montereau, pria le duc Jean de venir l'y rejoindre, afin d'y compléter, dans une nouvelle conférence, l'œuvre de la pacification générale.

Quelques-uns des conseillers du duc, trop expérimentés pour se faire illusion sur la situation réelle des affaires, le supplièrent de ne pas accepter cette invitation.

— « Monseigneur, lui disaient-ils, tout a été arrangé à Melun, et il ne reste plus rien à faire qu'à s'unir pour combattre les Anglais. Pourquoi vous exposeriez-vous, sans motifs, à périr victime de quelque trahison? »

Le duc de Bourgogne resta sourd à leurs avis : — « Il est de mon devoir, leur répondit-il, d'aventurer ma personne pour arriver à un aussi grand bien que la paix. Quoiqu'il arrive, je n'ai point d'autre but. S'ils me tuent, je mourrai martyr. » Il fut donc convenu que les deux princes se réuniraient au pont de Montereau, vers le centre duquel on avait construit une espèce de loge en charpente, destinée à les recevoir. Le duc y vint en effet, le 10 septembre 1419, accompagné d'un petit nombre de ses gens, qui n'avaient d'autres armes, ainsi que lui-même, que leur cotte et leur épée. S'étant rapproché du dauphin, devant lequel il mit un genou en terre, il se relevait en lui adressant quelques paroles, lorsqu'on entendit tout à coup un grand tumulte, au milieu duquel retentissait les cris : « alarme! alarme! tue! tue! »

Le duc de Bourgogne, qui avait armé jadis la main de Raoul d'Auquetonville contre le duc d'Orléans, tombait à son tour sous les coups de Tanneguy-Duchâtel et de le Bouteiller! Victime d'un odieux attentat, il laissait derrière lui, en mourant, les mots terribles qu'il avait dicté jadis à l'un des siens : « Il est licite à chaque sujet, selon la loi naturelle ou divine, d'occire ou faire occire un traître et déloyal tyran. »

Ils allaient désormais, par un triste retour des choses d'ici-bas, servir d'excuse à ses ennemis.

CHAPITRE V

Avénement de Philippe le Bon. — Son alliance avec les Anglais. — T de Troyes. — Convention commerciale entre les Brugeois et les A nais. — Les Castillans à Bruges. — Relations des Flamands avec Ale drie. — Leurs rapports avec les Florentins. — Continuation de la guer État de Paris. — Affaiblissement des monnaies. — Inondations. — B de Mons en Vimeu. — Disputes commerciales entre les Yprois et les tois. — Canalisation de la Dyle. — L'Université de Louvain. — Nég tions entre les Bourguignons et les Dauphinois. — Un épisode de l'hist de Tournai. — Jacqueline de Bavière. — Guerre en Hainaut et en I lande. — Déclin de la Hanse flamande.

Philippe de Charolais, fils et héritier de Jean sans Peu résidait paisiblement à Gand, lorsqu'un message du sire Neufchâtel l'informa de la triste issue des conférences de Mo tereau. Impatient de venger son père, le jeune prince fit aussit des démarches auprès des principales villes du comté, afin d' obtenir des subsides pour faire la guerre aux partisans dauphin. Les Flamands, tout en témoignant leur indignati du crime commis sur la personne du duc de Bourgogne, dés raient cependant rester étrangers aux querelles de leurs chef et accueillirent ces demandes avec froideur. Les Bourguigno se décidèrent alors à traiter avec Henri V, en répétant comn les Parisiens : « Mieux valent encore les Anglais que les Arm gnacs ! »

Le roi d'Angleterre, s'empressant de profiter d'une circo

stance aussi favorable, leur fit bientôt connaître ses prétentions. Il offrait d'épouser Catherine de France, sans imposer aucune charge au royaume, réclamait la régence durant la vie de Charles VI, et la succession de ce monarque à la mort de celui-ci. La France et la Grande-Bretagne, réunies sous un seul sceptre, devaient suivre désormais les mêmes destinées.

Le duc Philippe, tout entier à la haine qu'il avait vouée aux ennemis de sa famille, souscrivit sans hésiter à ces propositions, et promit de les faire agréer à Paris. Il y réussit en effet, tant était grande la surexcitation populaire et, le 2 juin 1420, Henri V recevait la main de la princesse française, après avoir fait ratifier à Troyes, par l'infortuné Charles VI lui-même, l'arrêt de déchéance de la dynastie royale.

Pendant que ces scènes affligeantes se passaient par delà les frontières belges, les habitants de la Flandre, assez heureux pour pouvoir se livrer encore à leurs laborieuses occupations, étendaient de plus en plus leurs relations commerciales avec le midi de l'Europe. Sanderus nous apprend que les Brugeois conclurent un accord avec les Aragonais, en 1419 (1), et le roi de Castille désigna leur ville aux marchands de la Hanse — auxquels il avait défendu l'entrée de ses États — comme le lieu où ils devaient échanger leurs produits contre ceux d'Espagne, qu'y amenaient les Castillans (2). Emmanuel Piloti, de Crête, qui écrivait vers 1420, rendant compte des différentes nations, dont on voyait des représentants dans la ville d'Alexandrie, cite les Flamands, qui y importaient, dit-il, des étoffes de laine (3). Les Vénitiens leur servaient souvent d'intermédiaires, et se chargeaient du placement des draps d'argent, des cristaux, de l'ambre et de l'étain qu'ils recevaient de nos négociants (4).

En 1421, les Florentins ayant acheté aux Génois, menacés

(1) Voy. *Fland. illustr.*, t. II, p. 6.

(2) Anderson, *Hist. of commerce*, t. I, p. 433.

(3 Dans son ouvrage « *De modo progressu et ordine in passagio christianorum o conquesta terræ sanctæ.* »

(4) Le doge Moncenigo, dans un discours prononcé en 1421, en présence ambassadeurs florentins, évaluait la circulation générale du commerce 'enise à dix millions de sequins. Mar. Sanuto, *vite dé duchi di Venezia*.

... e port de Livourne (1), commencère
... des flottes dans les contrées les ...
... l'Occident visitait la Barbarie inférieu
... et se rendait de là en Flandre et
... son retour, elle relâchait au port de Pise, a
... grand commerce (2). Il fut défendu aux n
... d'expédier par une autre marine que c
... les marchandises destinées pour les places o
... les galères, sous peine d'une amende de 8 p. c.
... les produits exportés. Tout ce qui concernait l'ar
... l'équipement des navires, ainsi que les tarifs des n
... réglé par la république; le commandement de la fl
... était remis à un amiral, qui s'embarquait ordina
... en septembre.

Les Florentins n'obtinrent pas cependant la concession ...
port aussi important que celui de Livourne, sans souscri
quelques conditions onéreuses. Ils abandonnèrent à la ma
génoise le transport de toutes les cargaisons de laines
devaient être débarquées sur les côtes liguriennes. Beauc
d'envois se faisaient cependant par terre, et traversa
Bruxelles, Paris, Avignon, pour être dirigés ensuite, soit
Marseille et Aigues-Mortes, soit vers la Lombardie. Les aut
italiens rapportent que l'apprêt des draps constituait, à c
époque, une industrie particulière à Florence. Plusieurs n
ciants florentins les faisaient fabriquer en Flandre, pour
teindre et les préparer dans leurs entrepôts particuliers.

Revenons au duc de Bourgogne, qui, non content d'a
obtenu l'exhérédation du dauphin, se montrait l'allié fidèl
roi d'Angleterre, qu'il accompagna au siége de Sens. Les co
dérés ne tardèrent pas à se rendre maîtres de cette cité, s'en
rèrent de Montereau et de Villeneuve-le-Roi, puis investi
Melun, dont ils ne prirent possession qu'après avoir épr
des pertes considérables. L'approche de l'hiver les ramena ...
à Paris, au bout d'une campagne de quelques mois. Cette ...
heureuse ville, ruinée par la guerre, présentait le table...

(1) Scip. Amirato, *Storia di Firenze*, lib. XVIII.
(2) Pagnini, *Della decima*, etc., sect. II et III, vol. II.

plus navrant. Le pain y devenait plus rare chaque jour; il fallait se lever la nuit pour aller faire foule à la porte des boulangers, et encore en revenait-on souvent les mains vides. On voyait de pauvres enfants mourir de faim dans les rues, tandis que les loups, se montrant dans les cimetières et jusque dans les quartiers éloignés, n'y trouvaient que trop souvent des cadavres auxquels on n'avait point même donné la sépulture (1). Parmi tous les dommages qu'avait souffert la chose publique, un des plus grands était l'affaiblissement des monnaies. Le marc d'or, qui, sous le règne de Charles V, valait 63 livres, 17 s. 6 d., était maintenant de 171 liv., 15 s. Le marc d'argent avait été porté de 5 liv. 16 s. à 28 liv. Le commerce avait été troublé. Les débiteurs et les fermiers s'étaient acquittés au grand détriment de leurs créanciers et de leurs propriétaires. Il n'y avait qu'un cri contre tous ces désordres (2).

Les alliés n'en furent pas moins bien reçus par les Parisiens. Henri V, rappelé en Angleterre par des affaires pressantes, ne fit pas un long séjour parmi eux, et son départ détermina celui du duc de Bourgogne, qui reprit la route de Flandre.

Là, comme à Paris, il lui était réservé de recevoir de tristes nouvelles. La mer envahit une partie du littoral, le 19 novembre 1421, et causa de grands ravages, surtout dans le nord des Pays-Bas, où toute la contrée entre Dort et Gertrudemberg fut submergée. Soixante douze villages furent couverts par les eaux, et plus de cent mille personnes périrent victimes de cette catastrophe (3).

Les princes avaient à peine quitté la France, que déjà les troupes du dauphin rentraient à Villeneuve-le-Roi, et ravageaient le Valois, le Beauvoisis, le Vermandois et jusqu'au Cambrésis. Le duc de Clarence leur ayant offert le combat près

(1) De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. I, p. 414.

(2) De Barante, déjà cité, t. I, p. 414. Le gouvernement anglais défendit, 1423, d'exporter de l'or et de l'argent monnayés, d'Angleterre en Flandre, Bordeaux, etc.

(3) C'est à cette époque que se forma le Biesbosch; quelques-uns des villages engloutis furent réédifiés après la retraite partielle des flots, mais [...]t-et-un d'entre eux restèrent sous les eaux. Voy. Leroy, *Grand théâtre du Brabant*, p. 39; Anderson, déjà cité, t. I, p. 433, etc.

par le duc de Milan, le p... glante, et périt durant la
envoyer à leur tour ... leterre à repasser le détroit
lointaines. Celle d'O... aphinois mettaient le siége
Mayorque, Minorque ... nt leurs courses jusqu'aux
Angleterre. A son ... Bourgogne, convoquant ses
le centre d'un gr... nord l'armée britannique jusqu'à
chands nation... Picardie, se porta en personne au
de Florence le... encontra à Mons-en-Vimeu, non loin
rendaient le... y fut vaillamment disputée pendant
la valeur ... elle resta enfin aux Bourguignons. Leur
ment et l'... du plus brillant courage, et partagea les
était ré... nee avec un jeune chevalier flamand, le
d'occ... la terrible hache de guerre renversait tous

... incapable de résister aux forces combinées qui
... sees perdit successivement Saint-Riquier, Dreux,
... eaux, et se vit forcé de se retirer vers Bourges,
... sse par les Anglais. Il songeait déjà, en cas de
... revers, à quitter le Berri, lorsqu'il apprit tout à
... ort de l'un de ses rivaux, Henri V, qui venait de suc-
... Vincennes, laissant un fils encore en bas âge, sur le
... quel allait reposer le poids de deux couronnes.

... es entrefaites, des troubles assez sérieux éclataient en
... Les habitants d'Ypres, désespérant de ressaisir la su-
... e industrielle dont ils jouissaient autrefois, travaillaient
... ment à se créer de nouvelles ressources. Déjà, à diverses
... ses, ils avaient approfondi l'Yperlée, afin de la rendre
... able jusqu'à Dixmude, d'où ils pouvaient se rendre à
...ges et à Damme, en se servant d'un canal dont les eaux
...muniquaient avec celles d'une petite rivière, au nord de
... endale. Ils s'affranchissaient de cette façon des inconvé-
...ts d'une traversée maritime assez périlleuse, de Nieuport
...qu'à l'Ecluse, et s'assuraient le commerce de transit entre
Bruges, Aire et Saint-Omer.

Les bateliers gantois, craignant une telle concurrence, réso-
lurent d'y mettre bon ordre, et se rassemblèrent à Damme pour
s'opposer par la force au départ des barques yproises. Ils
déclaraient hautement, au nom de tous leurs concitoyens,

qu'ils périraient plutôt dans la lutte que de permettre qu'on transformât en voies commerciales d'obscurs ruisseaux, destinés à se perdre dans les sables. « La ville de Gand, disaient-ils, a reçu de la nature le monopole du commerce intérieur; elle exerce un droit d'étape sur les blés de l'Artois et de la Picardie, au même titre que Bruges, par sa position maritime, réclame les laines d'Angleterre, d'Écosse ou d'Espagne. Permettre aux Yprois de transporter à Damme les céréales exposées en vente au marché de Warneton, et d'en ramener des vins de la Rochelle pour les diriger vers Lille et Béthune, c'est condamner la population gantoise à une décadence inévitable. »

Le duc de Bourgogne, accueillant leurs réclamations, restreignit la navigation de l'Yperlée aux besoins de la ville d'Ypres. Les habitants de cette cité, ne se tenant point pour battus, prirent un parti extrême et, déclinant la compétence du duc Philippe, auquel ils contestaient le droit de prononcer une sentence en opposition avec leurs priviléges, en appelèrent au Parlement de Paris. Quelques échevins, chargés de poursuivre cette affaire, arrivèrent à Lille, et, ayant été reçus par le duc, lui tinrent un langage si rude et si menaçant, que celui-ci les fit arrêter au sortir de l'audience par le sire de Roubaix. A cette nouvelle, les députés de Bruges et du Franc s'émurent à leur tour, et firent observer que les bourgeois du comté ne pouvaient être emprisonnés et jugés que par leurs propres magistrats. Il fallut relâcher les prisonniers, et les Yprois, mettant leur projet à exécution, se rendirent à Paris, où des négociations furent entamées pour régler ce différend. Plusieurs mois s'écoulèrent néanmoins avant la réouverture des cours de justice à Ypres, où, selon l'ancien usage, les droits du prince avaient été suspendus au moment où ceux de la commune étaient devenus douteux.

La ville de Louvain sollicita vers la même époque, du duc Jean IV, fils et successeur d'Antoine de Bourgogne, la permission de canaliser la Dyle. Le duc lui accorda cette demande, le 12 octobre 1421, à charge de faire les écluses et les ponts nécessaires. Les travaux furent commencés immédiatement, derrière la rue des Marais, dans une prairie nommée *het Roosenmarey-*

de Ba… pas à être abandonnés. Les magi… mêlé… …cupaient plus que de la fondation pr… en … …versité de Louvain, qui devait donn… d… …e, et qui y fut installée en 1426.

… un moment distraite par les déb… … vient d'être question, se reporta bien… … la France, dont la situation politique s'aggr… … Charles VI avait succombé à une attaque … … 22 octobre 1422, et sa mort, qui avait suivi … … du roi d'Angleterre, laissait le royaume dans … … anarchie. Le duc de Bedford, soutenu par le… … commandait à Paris en qualité de régent, tandi… …dauphin, autour duquel commençait à se ranger le parti… … se faisait couronner à Poitiers. Les habitants des cam… …nçonnés par les Dauphinois et par les Anglais, aban… …aient leurs demeures pour fuir dans les bois, d'où ils sor… … à leur tour pour dépouiller les voyageurs et les marchands. …culture, le commerce, l'industrie, ces trois grandes sources … la prospérité d'un État, se tarissaient peu à peu au souffle … discordes civiles, lorsque quelques hommes sages et …voués, parmi lesquels se trouvaient le duc de Savoie, s'adres…èrent au duc de Bourgogne, lui représentant que le rétablis…sement de la paix ne dépendait que de lui, et le suppliant de …ompre avec les ennemis du royaume. Philippe consentit à envoyer des députés à Bourg en Bresse, mais l'animosité qui existait entre ses partisans et ceux du dauphin était encore trop vivace pour permettre un rapprochement, et leurs conférences, bientôt abandonnées, ne servirent qu'à constater combien on était loin de s'entendre.

Le prince royal, dans son adversité, n'avait point eu jusqu'alors de sujets plus zélés que les Tournaisiens, dont les intérêts étaient cependant fort compromis par l'état incertain des affaires publiques. Les habitants de l'ancien chef-lieu du Tournaisis ne s'accordaient pas mieux entre eux que les Bourguignons et les Dauphinois, au moins s'il faut en juger par l'épisode suivant, qui nous donnera une idée de l'influence que les corps de métiers étaient parvenus à obtenir en cette cité.

La ville de Tournai, qui se livrait en 1423 à un commerce

assez étendu avec l'Allemagne, en reçut vers ce temps, paraît-il, quelques doctrines religieuses condamnées par le clergé. Un greffier, nommé Gillet, désirant populariser cette foi nouvelle, sema dans les rues une foule d'écrits, qui furent signalés aux autorités locales. Le prévôt de la commune, Caron de Fraielles, fit arrêter leur auteur, qu'on incarcéra dans les prisons de l'évêché. Il est vraisemblable que Gillet avait déjà fait quelques prosélytes, car un tailleur étranger, Jean Blaries, fort aimé du peuple, se présenta le lendemain au Chapitre, se disant délégué par le doyen des métiers, et réclama la liberté du captif. Les chanoines, n'osant l'éconduire, relâchèrent le coupable, mais, ayant été informés que la démarche de Jean Blaries n'avait pas été autorisée, ils firent saisir de nouveau le malheureux Gillet, qui périt sur un bûcher, et eurent assez de crédit pour obtenir l'expulsion de son protecteur.

Il n'en fallut pas davantage pour soulever les gens des petits métiers, toujours jaloux de leurs prérogatives. La foule envahit le marché, qu'elle ne quitta point durant plusieurs jours, y apporta les bannières de trente-six corporations, et délibéra confusément sur le parti qu'on avait à prendre. Un ouvrier, connu sous le nom de Jean Cavet, accompagné de plusieurs foulons du Becqueriel (1) alla enfin recueillir les voix, et il fut agréé qu'on exigerait le rappel de Jean Blaries. L'émotion populaire croissait d'heure en heure, lorsque quelques-uns des plus violents montèrent à la *Bretecque*, c'est à dire à l'endroit d'où on lisait ordinairement les proclamations, annulèrent la sentence qui avait été prononcée contre leur tribun favori, puis, se mettant à la tête d'un immense rassemblement, enfoncèrent les portes des prisons publiques.

Les plus riches marchands, que ces excès rendaient fort soucieux, se préparaient à passer à l'étranger, lorsque les meneurs, appréhendant l'effet moral d'une telle démonstration, firent défendre à toute personne honorable de quitter la cité ou d'en faire sortir des meubles et de l'argent, sous peine de confiscation. Un de leurs concitoyens, Roger Declermes, ayant essayé

(1) Ce quartier était presque exclusivement habité, à cette époque, par des ouvriers lainiers.

ken, mais ils ne tardèrent pas à être [illegible] nné
trats municipaux ne s'occupaient plus [illegible] par s
chaine de la célèbre université de Lo[illegible]
tant d'éclat à leur ville, et qui y fut [illegible] dauphin,

L'attention publique, un momen[illegible] a mission
commerciaux dont il vient d'être [illegible] rée par Ch
toute entière vers la France, dont [illegible] épendance c
vait chaque jour. Charles VI av[illegible] à rallier auto
fièvre quarte, le 22 octobre 142[illegible] t eussent proba
si près celle du roi d'Anglete[illegible] sans la vigilance
plus complète anarchie. Le [illegible] uvements. Celui-c
Bourguignons, commandait [illegible] roposées étaient co
que le dauphin, autour duq[illegible] xcita une autre ém
national, se faisait couron[illegible] lesquels on comptait
pagnes, rançonnés par le[illegible] ands et des forgero
donnaient leurs demeure[illegible] avoir un signe de rallie
taient à leur tour pour d[illegible]
L'agriculture, le comm[illegible] chaque semaine e
de la prospérité d'un [illegible] querelles, un brasseur,
des discordes civile[illegible] rsaire, ayant poussé le ci
dévoués, parmi lesq[illegible] aussitôt entouré par plus
sèrent au duc de B[illegible] rent main forte. Les agents c
sement de la pai[illegible] attaquèrent les « robes
rompre avec les [illegible] dessous. Jean Blaries, Jea
envoyer des dé[illegible] Evrard, Robert le Harpeu
existait entre s[illegible] au bannissement et à
vivace pour p[illegible] pèlerinage à Chypre, à Ro
bientôt aba[illegible] et n'eurent que le temps de
était loin d[illegible] Mineurs, alors considér

Le prin[illegible] ne changea nullement, d'ai
qu'alors [illegible] à leur défaut, il se présent
rêts ét[illegible]
affaire[illegible] 1424, les foulons, les ti
naisi[illegible] et les maréchaux se
gno[illegible] réclamer en foule, pour un
so[illegible]

[illegible], par le père Gautran, t

retourner à Tournai, d'où il avait
. Ceux-ci, secondés par quelques-uns
obtempérer à cette requête. Les émeu-
les armes, passèrent l'Escaut, et se
el, ce qui leur fit donner le nom de
arquèrent leurs habits de croix blanches,
dans l'hôtel des Monnaies, et mirent à leur
les métiers, appartenant à la corporation des
lle des tisserands.

ats communaux, prévoyant des scènes de vio-
quèrent leurs amis, les firent ranger devant l'hôtel
rmèrent toutes les rues avoisinantes à l'aide de char-
d'étaux empruntés aux poissonniers, et se tinrent sur
nsive. Les Becqueriaux, loin de se laisser intimider par
pprêts, se ruèrent vers le marché, qu'ils mirent en état de
se. Après trois jours de combats, les bourgeois qui gardaient
la place, désespérant de vaincre la révolte par la force ouverte, se décidèrent à négocier avec les assaillants et leur envoyèrent un parlementaire.

Il fut convenu qu'on déposerait les armes, de part et d'autre, en se promettant réciproquement l'oubli du passé, et que les colléges ou métiers seraient mis en demeure de déclarer, à la majorité des voix, s'il y avait lieu de rendre les droits civiques au banni dont le retour avait été l'objet de tant de contestations.

Le Dauphin, qui en succédant à la couronne s'était fait recevoir sous le nom de Charles VII, et que les Anglais saluaient alors du titre dérisoire de « roi de Bourges, » se montra fort irrité en apprenant, par ses commissaires, jusqu'à quel point leur autorité avait été méprisée à Tournai. Cependant, comme il craignait que le duc de Bourgogne, profitant de la permission qui lui en avait été octroyée par le duc de Bedford, ne profitât de toutes ces divisions pour s'emparer du Tournaisis, il n'osa se prononcer ouvertement contre les métiers, préférant « caler voile pour ne rien entreprendre mal à propos, et mettre la cité en quelque désespoir. » Adoptant l'avis de ses conseillers, qui lui recommandaient de temporiser, il se contenta d'envoyer aux rebelles deux prédicateurs célèbres, qui furent largement

défrayés par les Tournaisiens, et se bornèrent à exhorter ces derniers à rester fidèles à leur souverain, et à ne pas rompre les liens étroits qui les unissaient à la France.

Le calme s'était rétabli peu à peu dans la ville, lorsque le peuple quitta brusquement ses travaux, le 29 juillet 1426, en criant qu'on lui rendit Blaries et Cavet, qui n'avaient pas encore quitté le couvent où ils s'étaient réfugiés. Le prévôt s'opposa à cette demande, tandis que le grand doyen, désirant concilier les deux partis, faisait chercher secrètement les bannis, et leur ordonnait de quitter le territoire de la commune. Les Métiers, se sentant les maîtres, coururent au marché, qu'ils occupèrent, prirent possession du *Becqueriel*, et jurèrent de ne déposer les armes qu'après avoir obtenu justice. Ils se rendirent ensuite dans la campagne, enseignes déployées, en ramenèrent Blaries et ses compagnons, renversèrent l'ancienne magistrature, et en confièrent les fonctions à des hommes nouveaux, sur lesquels ils croyaient pouvoir compter.

Ces alertes continuelles mécontentaient non seulement les marchands—qui ne voyaient pas sans déplaisir le triomphe de leurs ennemis politiques—mais ruinaient entièrement leur commerce. Quelques-uns des plus notables habitants de la ville, ne voulant pas subir davantage la domination des Métiers, revinrent alors au projet qu'on avait attribué quelque temps auparavant aux tribuns populaires, et résolurent de demander des secours au duc de Bourgogne. Ils surent bientôt trouver un prétexte pour se mettre en rapport avec lui, sans exciter les soupçons. Les Tournaisiens jouissaient, depuis plusieurs années, du droit de parcourir le comté de Flandre pour affaires commerciales. Comme le duc leur avait défendu récemment l'entrée de ses États, les meneurs lui envoyèrent une députation, dans le but ostensible de réclamer la liberté de navigation sur l'Escaut, mais en réalité pour nouer des relations avec ceux qui s'étaient retirés en Flandre durant les troubles, et obtenir, par leur entremise, quelque appui contre les insurgés.

Un accord fut conclu, sans beaucoup de difficulté, entre les exilés et les mandataires des riches bourgeois, et, le 15 octobre, les premiers entrèrent en Tournaisis, secondés probablement par quelques hommes d'armes bourguignons, et allèrent camper

dans le bois de Breuze, où ils se tinrent cachés en attendant le moment d'agir.

Les magistrats, se doutant du dessein de leurs adversaires, avaient eu la précaution d'envoyer des affidés dans toutes les directions, qui les mirent sur la trace du complot. Un maître teinturier, nommé Jacques Espeissier, et quelques-uns de ses complices payèrent de leur vie cette entreprise avortée. Quant au duc de Bourgogne, il se conduisit comme s'il avait été complétement étranger à toute l'affaire, et consentit même à traiter avec les Tournaisiens, auxquels il accorda le transit par la Flandre pour six ans, moyennant le paiement d'une somme de quatre-vingt mille écus d'or (1).

Les rapports de ce prince avec les Anglais, jusqu'alors si étroits, tendaient à se relâcher. D'importants débats, dont quelques États belges eurent beaucoup à souffrir, commençaient à surgir entre eux, et faisaient déjà prévoir la rupture de cette alliance qui avait été si funeste à la France. Il sera nécessaire, pour mieux en comprendre l'origine, de remonter à l'année 1418, époque à laquelle Jean IV, duc de Brabant, épousait sa cousine, Jacqueline de Bavière, déjà veuve du comte de Ponthieu. Ce mariage, qui assurait à une branche de la maison de Bourgogne la possession du Hainaut et de la Hollande, ne fut pas heureux. Le duc, faible de corps, de santé et d'esprit, se laissait volontiers gouverner par d'obscurs favoris, et s'attira le mépris d'une princesse fière et impérieuse, dont la volonté énergique se raidissait contre toute contrainte. Deux partis s'étaient formés à la cour de Brabant, où ils se disputèrent quelque temps le pouvoir, lorsqu'enfin la duchesse Jacqueline, mécontente et irritée, quitta son mari et retourna à Valenciennes, chez sa mère.

Elle n'y resta pas longtemps. Des démarches ayant été faites pour l'engager à revenir sur sa décision, elle résolut de se sous-

(1) Les Tournaisiens s'engagèrent à payer 20,000 écus d'or la première année, et 10,000 écus les années suivantes. Ils furent obligés, pour subvenir à cette énorme dépense, d'établir de nouveaux impôts sur la bière, ainsi qu'une taille sur le salaire des domestiques. Voy. au sujet des relations entre Philippe de Bourgogne et les Tournaisiens, les documents conservés aux *Archives générales du royaume de Belgique*, chambre des comptes, n°s 823, 824.

traire désormais à toute importunité nouvelle en se retirant Calais, et de là en Angleterre, où elle alla demander aide protection au roi Henri, qui pour lors était vivant : c'éta en 1421.

Son premier soin, en arrivant à Londres, fut de chercher obtenir les moyens de recouvrer sa liberté, en rompant tous le liens qui l'unissaient au duc Jean. Elle envoya, dans cett intention, deux de ses conseillers au pape Martin V (1), et, sans attendre la réponse du pontife, se remaria avec Humphroi, duc de Glocester, frère du roi (2).

Le duc de Bourgogne, vivement contrarié du brusque dénouement de cette affaire, s'en était plaint à diverses reprises, tant au roi Henri V qu'au duc de Bedford. Celui-ci, devenu régent, avait fait tout ce qu'il avait pu pour étouffer ces causes de discorde. Il témoigna non seulement les plus grands égards à son puissant allié, mais consentit même à lui restituer les villes de Péronne, de Roye, de Montdidier, et à l'invester des comtés d'Auxerre et de Mâcon, ainsi que de la châtellenie de Bar-sur-Seine.

Tout alla bien pendant quelque temps. Le régent épousa Anne de Bourgogne, battit les Français à Verneuil, et se voyait sur le point de recueillir les fruits de sa politique habile et conciliante, lorsqu'une imprudence du duc de Glocester réveilla toutes les inquiétudes du duc Philippe, et le rapprocha des Dauphinois.

Jacqueline de Bavière, accompagnée de son nouvel époux, et amenant un corps de cinq mille hommes d'armes, venait de débarquer à Calais, avec le projet d'aller rétablir son autorité en Hainaut.

(1) Cette négociation fut confiée à Guillaume, seigneur d'Audergnies, et à Henri Robinet, chanoine de Cambrai. Voy. *les Annales de l'abbaye de Saint Ghislain*, dans la coll. des chron. belges inédites, publiées par la commission royale d'histoire, t. VIII, p. 542.

(2) Quelques auteurs affirment qu'elle avait obtenu un bref de divorce l'anti-pape Benoît XIII, mais on n'a trouvé jusqu'ici aucune trace de cet acte que nous avons vainement cherché, pour notre part, dans les bibliothèques et les dépôts d'archives d'Angleterre et de Belgique. Jacqueline alléguait q son premier mariage était nul, pour cause de consanguinité, ajoutant q les lettres de dispenses qui avaient été produites lors de sa célébrati étaient fausses.

Le duc de Bedford accourut aussitôt, espérant faire accepter . médiation, mais la duchesse, sachant qu'il cherchait avant ut à ménager le duc de Bourgogne, la repoussa, et s'avança squ'à Mons. Dans l'intervalle, une députation des échevins du ranc avait paru à Calais, afin d'engager les Anglais à respecter s frontières de la Flandre (1).

Une circonstance inattendue augmenta l'animosité des belligérants. Le comte Jean de Bavière, ancien évêque de Liége, ui s'était fait séculariser vers la fin de sa vie pour épouser lisabeth de Luxembourg, avait droit, comme usufruitier, à la ouissance de la Hollande et de la Zélande, qui devaient retourner ensuite à sa nièce Jacqueline. Étant mort le 6 janvier 1425, empoisonné, disaient les Bourguignons, par quelques-uns des partisans de cette princesse, on découvrit qu'il avait institué pour héritier le duc de Bourgogne, en déclarant disposer de la propriété pleine et entière de ses domaines. Ainsi, il ne s'agissait plus seulement du Hainaut, mais de la possession de plusieurs pays, vastes, riches, et d'un grand commerce.

Philippe s'était rendu en Bourgogne, pour épouser Bonne d'Artois, comtesse d'Eu et de Nevers, lorsqu'il fut informé du débarquement des Anglais. Il fit aussitôt parvenir un mandement à tous ceux qui lui devaient le service militaire, en Flandre et en Artois, pour qu'ils soutinssent le duc de Brabant contre les attaques du duc de Glocester. Sur les remontrances de celui-ci, Philippe lui adressa, le 3 mars, un défi en champ clos, corps contre corps. Le duc l'accepta, demandant que le duel eut lieu sans plus de retard, le 24 avril, jour consacré à Saint-George, protecteur des luttes chevaleresques.

Pendant que les deux princes se provoquaient aussi publiquement, les hostilités avaient commencé en Hainaut. On les suspendit en apprenant ce qui s'était passé, les chefs s'étant chargés eux-mêmes du soin de régler leurs querelles. Ils n'étaient pas destinés, néanmoins, à se rencontrer sur le terrain, Le duc de Glocester, après s'être préparé à grand bruit à cette prise d'armes, retourna à Londres, où il ne rencontra nulle sympathie, et Jacqueline resta seule contre tous ses

(1) Comptes du Franc, 1424-1425.

ennemis. Les intrigues de la vieille comtesse de Hainaut, les menaces des ducs de Brabant et de Bourgogne, qu'encourageait la timide neutralité de l'Angleterre, triomphèrent du dévouement de ses adhérents. La jeune princesse se vit bientôt enfermée dans la ville de Mons, sans espoir d'être secourue. Quelque zélés que fussent les Montois à témoigner leur courage et leur fidélité à leur souveraine, ils comprirent qu'ils ne pouvaient espérer de la défendre contre la multitude des assiégeants, et se décidèrent à capituler. Jacqueline, qui avait fait de vains efforts pour vaincre cette résolution, fut obligée de se rendre, et on l'amena prisonnière à Gand, le 13 juin 1425, tandis que le duc de Bourgogne se faisait nommer gouverneur du Hainaut (1).

Jacqueline, après une première défaite, ne désespéra point de sa cause. Les populations hollandaises étaient divisées, depuis l'an 1350, en deux factions qui se haïssaient mortellement, et qui avaient été surnommées les *Hoecks* et les *Kabeljaauws*, c'est à dire les Hameçons et les Morues. Informée que les Hameçons se montraient disposés à combattre en sa faveur, elle trompa la vigilance de ses gardes, quitta furtivement la ville de Gand en compagnie de Didier de Merwede et de quelques hommes dévoués, puis, se rendant à pied à Anvers, gagna Breda, pour se réfugier ensuite en Hollande.

Cette fuite, en procurant la tranquillité au Hainaut, excita une grande agitation en Flandre, où l'on redoutait d'autant plus une lutte ouverte avec les Hollandais que nos marins avaient déjà fort affaire en ce moment. En effet, dans leur partialité pour l'Angleterre, ils avaient commis divers actes d'hostilité contre les Écossais, durant la captivité de leur roi, Jacques Ier, à la suite desquels on avait enlevé à la ville de Bruges l'étape des marchandises d'Écosse, qui avait été transférée à Middelbourg (2). Des combats fréquents avaient eu lieu, dans l'intervalle, entre les navires des deux nations. On s'empressa d'arranger ce différend, et Jacques Ier permit non seulement le

(1) Corp. *Chron. Flandriæ*, t. III, pp. 388, 389.

(2) Tytler's, *History of Scotland*, t. III, p. 84; Anderson, *History of commerce*, t. I, p. 142.

sement des anciennes relations qui existaient entre ses
:t ceux du duc de Bourgogne, mais consentit en outre à
ɜr la perception, au profit de ce prince, d'un droit du
› denier sur les cargaisons de laines, de cuirs et de
amenées d'Écosse en Flandre (1).

lé à faire valoir ses droits, le duc Philippe ne mit guère
›s à s'y préparer. Il obtint, de son cousin de Brabant, le
ɜ ruward ou gouverneur de Hollande et de tous les
es de Jacqueline (2), rassembla une foule de navires à
:, se mit à la tête d'une armée réunie à la hâte, et s'em-
pour la Zélande. Des troupes anglaises, envoyées par le
Glocester, étaient déjà arrivées dans l'île de Schouwen,
:hèrent à la rencontre du duc jusqu'à un endroit nommé
ɪaye, près de Brauwershaven (3).

Flamands et les Picards, ayant de l'eau jusqu'à la cein-
ɜnaient de quitter leurs navires pour aller vers la plage,
› les archers anglais se présentèrent à eux, et les accueil-
l'une grêle de traits. Les nouveaux débarqués, contraints
ɪbattre avant d'avoir mis pied à terre, commençaient à
:r quelque irrésolution, lorsque le duc de Bourgogne,
ɪnt sa bannière, s'élança en avant pour partager leurs
s, et les animer par son exemple. Là, comme à Mons en
, l'héroïque Jean de Vilain vint au secours de son maître,
es prodiges de valeur. La bataille, un moment indécise,
ɪina par la défaite totale des soldats de Glocester, vive-
›oursuivis par les gens de Dordrecht et de Delft, qui en
ɪn grand carnage (4).

ippe de Bourgogne ne put profiter de sa victoire, car on

'chives générales du royaume*, registre aux chartes, de Lille, ann.
29.

ɜris, *Groot Charterboek van Holland*, t. IV, 789.

›y. *la Chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, édit. Buchon; Meyer,
rerum Flandricarum, in-fol.; Gollut, *Mémoires historiques de la répu-
guanaise et des princes de la Franche-Comté de Bourgogne*, Dole, 1592,
la Chronique de Jean de Dixmude, dans le corp. chron. Flandriæ, t. III,
tc.

ɪer waren vele Ingelsche versleghen ende vele ghequest, ende de
ɜ die vloon; cume bleever III• Ingelschen te live, die in Ingeland
eerden. Voy. *Kronyk van Jan van Dixmude*, déjà citée, p. 38.

approchait de la mauvaise saison, et l'hiver s'annonçait comme devant être des plus rigoureux. Le prince ramena donc son armée en Flandre, tandis que Jacqueline de Bavière, avec son énergique activité, continuait à tenir la campagne. Elle mit bientôt le siége devant la ville de Haerlem, dispersa les gens de guerre que Jean d'Utkerke amenait au secours de cette place, et se rendit redoutable dans tout le Kennemerland. Elle ne se retira que devant une nouvelle invasion bourguignonne, qui eut lieu en 1426, et eut pour point de départ, comme la précédente, le port de l'Écluse. Cette fois la duchesse subit d'assez graves échecs, et dut chercher un refuge sur les frontières de la Frise.

Les Flamands, tout en prêtant leur aide à Philippe de Bourgogne, auxquels ils accordèrent, indépendamment de divers contingents, un subside de cent mille écus d'or (1), désiraient cependant ne pas se brouiller avec les Anglais. Ils n'étaient pas sans appréhension à cet égard, car déjà les marchands belges avaient eu à se plaindre de quelques déprédations commises par des vaisseaux britanniques, montés probablement par les adhérents du duc de Glocester (2). La Hanse flamande, établie à Londres, déclinait rapidement, au grand regret des Brugeois, qui déclaraient ne plus vouloir en observer les statuts, n'ayant plus aucun intérêt à leur maintien (3). De plus, on avait pris, dans certaines localités, des mesures contre les ouvriers flamands (4).

(1) Despars, *Chr. van Vlaenderen.*

(2) Nous voyons, par un acte daté de l'an 1426, que le conseil anglais désapprouva ces expéditions, et les défendit strictement. Rymer, *fœdera*, X, 361; Anderson, t. I, p. 442.

(3) Warnkœnig, *Hist de Flandre*, trad. Gheldorf, t. II, p. 211.

(4) Les statuts de la corporation des batteurs en cuivre de Newcastle sur la Tyne, contiennent un article défendant d'employer des Flamands, qui faisaient une concurrence trop redoutable aux ouvriers indigènes. Voy. *a description and historical account of Newcastle upon Tyne*, par E. Mackenzie, vol. II, p. 691. Beaucoup de nos compatriotes, ne pouvant s'employer utilement en Angleterre, émigrèrent alors en France. L'un d'entre eux, Simon Van der Cruyce, est cité, en 1428, comme « réparcur » de la tapisserie de Charles d'Orléans. Nous retrouverons, plus tard, l'un de ses descendants, sous le nom de De la Croix, aux Gobelins.

Ce fut donc avec une satisfaction réelle qu'ils reçurent la nouvelle du retour du duc de Bedford — qui s'était rendu en Angleterre pour y apaiser des troubles — et de son entrevue avec le duc de Bourgogne, à Lille. Les deux alliés s'y étaient donné des marques réciproques de bonne amitié, et le régent avait écrit aux lieutenants du roi Henri VI, leur enjoignant d'empêcher tout envoi de troupes en Hollande.

Les partisans de Jacqueline de Bavière, vaincus et découragés, commençaient à désespérer du succès de leur cause, lorsqu'on publia une sentence du pape, qui condamnait les prétentions de cette princesse, et lui défendait, même après le trépas du duc de Brabant, de donner sa main au duc de Glocester. Cette dernière clause n'était point inutile, car Jean IV, depuis longtemps malade et infirme, mourut peu de temps après le prononcé de ce jugement, le 17 avril 1427, laissant pour successeur son frère Philippe, comte de St-Pol.

Le duc de Bourgogne, qui conservait le gouvernement du Hainaut et de la Hollande, fit aussitôt de grands apprêts pour achever la conquête de ce pays. De nouveaux navires furent équipés à l'Écluse, et les marins flamands, avec le secours des gens d'Amsterdam et de Haerlem, remportèrent un avantage signalé sur Jean de Brederode, amiral de la princesse. Plus de quatre-vingts prisonniers furent condamnés à mort. Il ne resta alors à Jacqueline que Schoonhove et Gouda, où elle s'était renfermée. L'hiver approchait; les affaires de Bourgogne et de France rappelaient le duc; il laissa son armée sous les ordres du maréchal de l'Isle-Adam et de Lionel de Bournonville, et partit pour Dijon.

CHAPITRE VI

Traité de Delft. — Privilége accordé aux Montois. — Leur comm
Lutte entre les Dauphinois et les Anglais. — Jeanne d'Arc. —
siége d'Orléans. — Continuation de la guerre. — Négociations av
de Bourgogne. — Couronnement de Charles VII. — Régenc
Philippe. — Une ambassade belge en Portugal. — Jean Van Eyc
la peinture sur verre en Belgique. — La plus ancienne gravure
— Voyage maritime de madame Isabelle de Portugal. — Mariag
de Bourgogne. — La Toison d'or. — Les ouvriers lainiers. — L
bles de Louvain. — Une sédition à Grammont. — Siége de Comp
Le duc Philippe hérite du Brabant. — Les négociants teut
l'Écluse. — Ordonnance sur la monnaie d'or et d'argent. — I
quelques villes belges. — Entrevue de Nevers. — Le duc de Bo
Paris. — Paix avec la France. — Ses conséquences commerciales

Jacqueline de Bavière, délaissée par les Anglais, tro
pour continuer à défendre la Hollande contre le duc d
gogne, se soumit enfin à la nécessité, et signa un tra
l'ennemi. Elle accepta la sentence papale rendue à so
dice, reconnut le duc Philippe en qualité d'héritier des t
seigneuries de Hainaut, de Hollande, de Zélande, e
abandonna l'administration. Elle s'engagea en outre à
se remarier, à moins d'avoir obtenu le consentemen
mère, du duc de Bourgogne et des trois États du pays,
qués à cette occasion (1).

Cette princesse, dont les malheurs faisaient oubl
défauts, eut au moins la consolation de ne pas se retir

(1) *Groot charterbook van Holland*, IV, 917-922.

obtenir quelques témoignages de sympathie de la part de ses sujets. Elle reçut de riches présents au nom de plusieurs communes du Hainaut, entre autres du maire et des échevins de la petite ville de Saint-Ghislain, qui lui envoyèrent un cheval gris, d'une grande beauté. Il coûtait aux bourgeois 38 couronnes de France, de 46 sols chacune, soit 87 livres 8 sols, ce qui était alors une somme considérable. Elle accorda à son tour quelques priviléges aux Montois, et réduisit le droit de mouture qu'ils avaient à payer en portant leurs blés aux moulins seigneuriaux, à une redevance fixe de huit deniers la rasière. Il y avait, à cette époque, deux moulins à Mons; le Moulin-au-Pont, situé rue de Bertaimont, et le Moulin-Jumeau, qui s'élevait dans la rue des Chartriers.

Le Moulin-au-Pont existait dès 1275, ainsi qu'il résulte de certaines lettres de la comtesse Marguerite, par lesquelles celle-ci donne en arrentement perpétuel « au profit de Jean Preudhomme, bourgeois de Mons, une pièce de terre, au pont de la Truille, du côté de Bertaimont, où il pourra faire bâtir une maison et un tonnaus pour esmuirre taillars (moulin à aiguiser), où l'on pourra moudre bled, seigle, avoine, pois, orge et autres grains, à charge de payer pour ledit Jean et ses hoirs, aux comtes de Hainaut, 60 sols en deux paiements (1). »

Ces moulins, comme nous venons de le voir, étaient situés sur la Trouille. Cette rivière, alors navigable du pont de l'hôpital royal à Mons jusqu'à Jemmapes (2), servait au transport d'un assez grand nombre de marchandises, bien que la circulation y fut moins active que celle qui avait lieu sur la Haine, de Mons à Condé. En effet, la découverte de gisements carbonifères dans le bassin du Couchant de Mons, à Boussu et au Flénu, avait donné une grande importance à cette dernière navigation. Le charbon, en sortant de la mine, était porté à dos d'homme jusqu'à la rivière, puis chargé à bord des *querques*,

(1) Saint-Génois, *Monuments anciens*, t. I, partie II, p. 469; Hachez, *Notice historique sur la navigation de Mons à l'Escaut*, broch. in-8°. Bruxelles, 1850.

(2) On déchargeait les marchandises, arrivant par ce convoi d'eau, devant le monastère du Val des Écoliers, aujourd'hui l'hôpital civil, où il existait un quai à cet effet.

petits bateaux d'une contenance d'environ quatre-vingts muids. Ce commerce prit surtout de l'extension à partir du XIVe siècle, lorsque la Flandre, ayant pu apprécier la valeur des houilles, commença à en faire une consommation plus abondante. De nouvelles fosses furent ouvertes; plusieurs centaines d'embarcations furent employées à ces transports, et des charrettes, ou *barots*, remplacèrent les hottes à l'aide desquelles on avait d'abord amené le charbon jusqu'aux navires.

Pendant que tout contribuait à augmenter la puissance et la richesse du duc de Bourgogne, la France était tombée dans la dernière détresse, et la cause du roi Charles semblait désespérée. Toutes les villes et forteresses de la Beauce s'étaient rendues successivement aux Anglais qui, vers la fin de septembre 1428, vinrent mettre le siége devant Orléans. Les habitants acceptèrent la lutte, brûlèrent les faubourgs qui entouraient leur cité pour les empêcher de tomber entre les mains de l'ennemi, et arrêtèrent celui-ci au pied de leurs murailles durant tout l'hiver. Ils s'attendaient à être secourus au commencement de l'année 1429, lorsqu'ils apprirent que le comte de Clermont, battu à Rouvrai, n'avait pu arrêter un convoi de vivres que le duc de Bedford envoyait aux assiégeants, que leur victoire rendait plus redoutables que jamais.

Réduits à l'extrémité, les bourgeois d'Orléans envoyèrent une ambassade au duc Philippe, qui venait de prendre possession du comté de Namur (1), et offrirent à ce prince de lui remettre leur ville en dépôt, tant que leur seigneur, prisonnier en Angleterre, n'obtiendrait point sa mise en liberté. Le duc accepta cette proposition, et se rendit à Paris afin d'en conférer avec les chefs anglais, qui la repoussèrent avec dédain. « Nous n'avons pas battu les buissons, fit observer le duc de Bedford, pour qu'un autre prît les oiseaux. » Les deux alliés se séparèrent assez brusquement, et les Bourguignons qui combattaient encore à Orléans reçurent l'ordre de retourner dans leurs foyers.

(1) Il l'avait acheté au comte Jean, le dernier descendant des comtes de Namur de la maison de Flandre, le 27 mars 1421, et il entra en jouissance à la mort de ce dernier, le 1er mars 1429. De Marne, *Hist. du comté de Namur*.

La nationalité française, entraînée dans la ruine de la monarchie, paraissait ne plus devoir se relever. Les rudes *yeomen* anglais parcouraient librement le pays, se frayant un chemin jusqu'au cœur de la France, pillant les châteaux, ravageant les campagnes, foulant et détruisant les serfs et les manants. La noblesse vaincue et dispersée, n'opposait plus qu'une faible résistance; les bourgeois, dont la guerre dévorait les dernières ressources, cherchaient à traiter avec ceux qui pouvaient lui rendre la paix, lorsqu'une violente réaction, partie des rangs du peuple, releva tout à coup la fortune publique.

Les gens de la Glèbe avaient tant soufferts, l'oppression qu'ils avaient subie était telle, qu'un cri s'échappa enfin de leur poitrine, cri de douleur et d'exaltation, qui vola de clocher en clocher, grossi par les clameurs de toute une nation : « vive le roi! Sus aux Anglais! »

La fille d'un pauvre paysan de Domrémy, Jeanne d'Arc, donna le signal de cet élan de patriotisme. Simple et pieuse, elle crut entendre des voix secrètes qui lui commandaient de quitter son village, d'aller délivrer Orléans, et de faire couronner le roi Charles à Reims. Obéissant à une impulsion irrésistible, elle va trouver le sire de Baudricourt, se fait conduire à Chinon, se jette aux pieds du monarque, qui, ébranlé par son langage éloquent et ferme, cède à ses conseils et se décide à envoyer un convoi de vivres vers Orléans. Dès lors tout change de face, car Jeanne avait foi en sa destinée et inspire la même confiance à tous ceux qui l'entourent. Montée sur un cheval de guerre, armée de toutes pièces, elle se faisait précéder par un étendard de couleur blanche, semé de fleurs de lis, et par des prêtres en habits sacerdotaux, qui chantaient le *Veni Creator* et d'autres hymnes sacrées. Elle réussit bientôt à ravitailler la ville assiégée, la dégagea peu à peu, repoussa les Anglais en toutes les rencontres, reçut une blessure en conduisant l'assaut livré par les bourgeois à la bastille des Tournelles, et eut enfin la joie d'assister à la retraite du comte de Suffolk, du lord Talbot et des autres chefs étrangers, qui renonçaient à une entreprise désormais impossible.

Jeanne d'Arc, dont ces victoires inespérées avait augmenté le prestige, revint bientôt auprès du roi et le conjura avec

instance d'aller se faire couronner à Reims. « Je ne durerai qu'un an, ou guère plus, disait-elle, il me faut donc bien employer. » Ce projet paraissait presque insensé, car l'ennemi disposait encore de forces considérables, et on hésitait à l'adopter. On se décida néanmoins à poursuivre vigoureusement la guerre, en enlevant aux troupes de Henri VI les villes dont elles s'étaient emparées entre la Loire et la Seine, sur les routes d'Orléans à Paris. Cette campagne fut aussi heureuse que la précédente, et les royalistes, après s'être emparés de Jargeau et de Beaugency, attaquèrent leurs adversaires en bataille rangée à Patai, et les mirent en pleine déroute.

Les Anglais complétement désorganisés, ne revenaient point de leur surprise, et ne pouvaient déguiser les inquiétudes dont ils étaient assaillis. Une lettre du duc de Bedford, adressée par lui au gouvernement britannique, nous présente un curieux tableau des sentiments qu'ils éprouvaient en ce moment. « Toutes choses ont prospéré ici, écrit-il, jusqu'au temps du siége d'Orléans, entrepris Dieu sait par quels conseils. Après la mort de mon cousin Salisbury, nos troupes, qui étaient en grand nombre à ce siége, ont reçu un terrible échec. Cela est arrivé en partie, comme nous nous le persuadons, par la confiance que les ennemis ont eue en une femme née du limon de l'enfer, et disciple de Satan, qu'ils appellent la Pucelle, laquelle s'est servie d'enchantements et de sortiléges. Cette défaite a non seulement diminué le nombre de nos troupes, mais en même temps a fait perdre courage à celles qui restent, d'une manière étonnante (1).

Le régent n'avait qu'un moyen de conjurer tant de périls, celui de resserrer son alliance avec le duc de Bourgogne. Ce dernier, dont l'amitié était recherchée par les deux factions, quitta ses États après avoir reçu les ambassadeurs du roi Henri VI, et vint à Paris. Sa présence y était nécessaire, car les Français se rapprochaient de plus en plus de la capitale. Nous les retrouvons d'abord à Troyes, puis à Châlons, et, peu de temps après la prise de cette ville, Charles VII faisait son entrée à Reims, où il fut sacré le 10 juillet, après avoir été fait chevalier par le

(1) De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. I, p. 487.

duc d'Alençon. Durant la cérémonie, Jeanne d'Arc se tenait au pied de l'autel, un étendard à la main, image vivante de la patrie armée. Triste et accablée au sein de ces fêtes royales, elle conservait encore l'ardent enthousiasme qui l'avait soutenue jusqu'en ce moment, mais elle sentait que sa mission était désormais remplie. Elle voulait retourner à sa vie obscure, mais on crut encore avoir besoin de ses services, et elle consentit à rester. Le roi Charles, dont l'autorité venait de recevoir une sanction nouvelle, marcha bientôt sur Paris, tout en continuant à négocier avec le duc de Bourgogne. Repoussé sous les murs de cette ville, il se replia vers le centre de la France, tandis que le duc de Bedford cédait la régence au duc Philippe, et se contentait du titre de gouverneur de la Normandie.

Les Parisiens, en passant sous l'administration du duc de Bourgogne, ne virent point s'améliorer l'état de leurs affaires. Ce prince, qui avait eu à se plaindre des Anglais, était pressé de retourner en Flandre. Déjà veuf de Michelle de France et de Bonne d'Artois, il avait fait demander la main de Madame Isabelle, fille de Jean Ier, roi de Portugal, et l'attendait incessamment à l'Écluse. L'ambassade envoyée à cette occasion à Lisbonne se composait du sire de Roubaix, de messire Baudouin de Lannoy, dit le Bègue, d'André de Thoulonjon, écuyer, et de Me Gilles d'Escornaix, docteur en décrets et prévôt de Harlebecque (1). Parmi les personnes de leur suite était Jean Van Eyck, « varlet de chambre de Monseigneur de Bourgoingne, et excellent maistre en art de painture, chargé de paindre au vif la figure de l'infante Isabelle. »

Jean Van Eyck, dont la popularité devait éclipser plus tard celle des grands seigneurs qu'il accompagnait, eut la gloire, comme on le sait, de découvrir l'usage de la peinture à l'huile. Cette invention lui a été contestée, il est vrai, mais la tradition a attaché jusqu'à nos jours le nom de notre compatriote à ce perfectionnement, et les titres qu'on a fait valoir contre lui ne semblent pas assez concluants pour qu'on lui enlève cet honneur. La Belgique a également des droits fondés à la création de la peinture sur verre; ou du moins — Vasari en fait l'aveu

(1) Gachard, *Collection de documents inédits*, II, p. 61-91.

— à l'emploi de l'un de ses procédés les plus ingénieux. Blaeu n'hésite pas à lui en accorder l'entière possession (1). Jean Van Eyck, paraît-il, en fit le premier essai, en remplaçant les verres colorés dans leur masse par des émaux ou verres à deux couches (2). Si l'on en croit L. Guicciardini, les Belges perfectionnèrent la manière d'unir les vitraux à l'aide du plomb, et un habitant d'Anvers, Arnould Van der Horst, trouva le moyen de cuire les couleurs appliquées sur le cristal en les rendant inaltérables (3). Ajoutons que la plus ancienne gravure sur bois que l'on connaisse, a été exécutée dans notre pays; elle porte la date de 1418, et vient de Malines, où son existence fut signalée en 1844. Un recueil périodique anglais, l'*Athenæum*, en a donné un fac-simile fort exact (4).

Les ambassadeurs belges s'étaient embarqués à l'Écluse, le 19 octobre 1428, à bord de deux galères vénitiennes. On les accueillit avec de grandes réjouissances en Portugal, et les populations mauresques contribuèrent, de fort bon gré, à augmenter l'éclat des fêtes qui eurent lieu à Lisbonne à cette occasion (5). Les envoyés du duc de Bourgogne, après avoir passé quelque temps à la cour, firent une excursion en Galice, puis allèrent visiter les rois de Castille et de Grenade (6). La princesse partit enfin pour la Flandre, vers la fin de l'année 1429. Son voyage fut d'abord assez heureux, et elle était arrivée en vue du port de l'Écluse, où l'on s'assemblait déjà pour célébrer sa venue, lorsqu'un violent ouragan éclata tout à coup, et rejeta son navire bien loin des côtes flamandes. On fut plusieurs jours sans avoir de ses nouvelles, et déjà l'on craignait qu'elle n'eût fait naufrage, lorsqu'on apprit qu'elle avait abordé en Angleterre, où elle reçut un excellent accueil. On lui prêta même une centaine de livres sterling pour ses dépenses. Elle se rem-

(1) *Belgii atlas*, p. 10.

(2) *Mémoire sur le commerce au* XV[e] *et au* XVI[e] *siècle*, p. 32.

(3) Voyez dans les *Nouv. mém. de l'acad. de Bruxelles*, t. VII, un article relatif à la peinture sur verre au Pays-Bas, par le baron de Reiffenberg. A partir du XV[e] siècle, les vitraux peints devinrent fort communs en Belgique.

(4) *Athenæum journal*, 1845, p. 965.

(5) *Univers pittoresque, Portugal*, p. 110.

(6) *Messager des sciences et des arts*, t. III, p. 3, ann 1835.

bientôt en mer, fit son entrée à l'Écluse le jour de Noël, et, traversant cette ville, alla loger à Damme. Les noces eurent lieu à Bruges, le 10 janvier 1430, avec un éclat inusité. De riches tapisseries de Flandre, aux couleurs brillantes et variées, paraient les rues étroites de la cité; le vin coulait à flots devant le palais, dans les salons duquel se pressaient une foule de grands seigneurs et de gentilshommes, couverts de soie, de velours et de pierreries. Le jour même de son mariage, le duc de Bourgogne, entouré d'une pompe toute royale, voulut rendre hommage à l'industrie et au travail en instituant l'ordre de la Toison d'or, dont le collier portait pour devise : *Pretium laborum non vile* (1). N'était-ce pas en effet le commerce des laines qui avait enrichi cette antique ville flamande, dont l'animation faisait en ce moment l'orgueil du prince et l'étonnement des étrangers ?

M. Gaillard, dans l'intéressant travail qu'il a publié sur les corporations brugeoises, rapporte quelques détails peu connus sur le salaire que recevaient à cette époque, les ouvriers employés à la fabrication des étoffes de laine. Le foulon avait droit à cinq escalins pour la préparation d'une pièce de drap fin; elle passait ensuite entre les mains du tondeur « droogscheerder » qui avait habituellement deux assistants, payés à raison de 6 gros par coupon d'étoffe manufacturé par eux. Cette somme variait cependant quelque peu suivant la qualité du drap qu'il s'agissait de mettre en œuvre.

Le duc de Bourgogne, en accueillant sa jeune femme, lui donna un train de maison des plus somptueux. Les comptes des dépenses faites par les officiers de la duchesse, qui renferment une foule de renseignements relatifs au commerce belge, nous fournissent la preuve que les vins de Louvain étaient encore fort renommés au xve siècle, et qu'on en faisait une grande consommation à la cour (2). On en recevait de différents crus,

(1) Voy. l'*Hist. de l'ordre de la Toison d'or*, par M. le baron de Reiffenberg. Cet ordre, qui avait pour patron Saint-André, fut d'abord composé de vingt-quatre chevaliers. Au bout du collier pendait une toison d'or, surmontée d'une pierre émaillée de bleu, sur laquelle on lisait la devise que nous avons citée plus haut.

(2) Voy. un manuscrit du xve siècle, appartenant à la Chambre des

parmi lesquels on distinguait « le vieux Roesselberg, le Roesselberg moyen, le nouveau Roesselberg, le Calvarenberg, le Kesselberg, le Galgenberg, le Hoegeberg, le Henneberg et le Schoerberg (1). » Les ducs de Bourgogne en avaient toujours à leur table.

Les sujets belges du duc Philippe, tout en fêtant ce prince, commençaient néanmoins à se plaindre de son administration. Un grand nombre de seigneurs français et bourguignons remplissaient des charges publiques en Flandre, c'est à dire dans un pays dont ils ne connaissaient ni la langue, ni les usages, et leur intervention dans les affaires amenaient de fréquents conflits. Les priviléges des communes n'étaient pas toujours respectés, particulièrement en ce qui concernait la levée des taxes. Une infraction de ce genre fit prendre les armes aux habitants de Grammont, en mai 1430. Le bailli de cette ville reçut aussitôt l'ordre de réunir des troupes, et de faire rentrer les révoltés dans le devoir. Ils ne purent résister aux forces qui furent envoyées contre eux, et furent obligés de se soumettre. Le sire de Hallewin fit trancher la tête aux chefs de la sédition, et obtint le bannissement des plus compromis d'entre leurs compagnons (2).

Vers le même temps, le régent anglais avait obtenu de nouveaux secours du duc de Bourgogne, en lui promettant la Champagne et la Brie, ainsi que de fortes sommes d'argent. Le duc rentra donc en France et, après avoir remporté divers avantages sur les royalistes, vint mettre le siége devant Compiègne, qu'il fit bloquer étroitement. Jeanne d'Arc, désirant relever le courage de la garnison de cette place, partit de Crespy avec deux cents soldats italiens, dans l'espoir de pénétrer dans la ville menacée. Elle y réussit en effet, et, à peine arrivée, ordonna

comptes à Bruxelles, et un article de M. Schayes, dans le *Messager des sciences et des arts*. Année 1833, p. 285 et suiv.

(1) D'après un manuscrit de Molanus, cité par M. Piot, dans son *Histoire de la ville de Louvain*. Un ouvrage de Juste-Lipse, publié au commencement du XVIIᵉ siècle, contient une vue générale de Louvain, qui nous représente toutes les hauteurs environnant cette ville encore couvertes de vignes.

(2) *Archives générales du royaume*, compte du bailli d'Alost et de Grammont, de l'année 1430.

une sortie par la porte du pont, de l'autre côté de la rivière d'Aisne.

Cette manœuvre, qui devait lui être si fatale, s'accomplit avec courage et décision. Jean de Luxembourg, qui se trouvait en ce moment dans le quartier du sire de Noyelles, reçut le choc des assaillants, et courut les plus grands dangers. Il résista assez longtemps cependant pour permettre aux siens de répandre l'alarme; les Français, accablés par le nombre, furent refoulés vers leurs murailles, tandis que la Pucelle, se plaçant en arrière-garde pour protéger la retraite, s'efforçait d'arrêter l'ennemi. Les Bourguignons, apercevant son étendard, se groupèrent autour d'elle, parvinrent à l'entourer, et un archer picard, la saisissant par les vêtements, la renversa de cheval. Elle se releva aussitôt, essaya de se frayer un passage parmi la foule des combattants, fut saisie de nouveau, et tendit enfin son épée au bâtard de Vendôme, en se reconnaissant prisonnière.

Les Anglais, en apprenant la capture de celle à laquelle ils attribuaient tous leurs revers, se hâtèrent de la réclamer. Lionel de Vendôme venait de la remettre entre les mains du sire de Luxembourg, moyennant une forte compensation pécuniaire, et ce dernier, qui attendait probablement les ordres de son suzerain, avait envoyé la malheureuse Jeanne au château de Beaurevoir, en Picardie. Il eut été généreux de la protéger dans sa détresse, et d'honorer en elle l'esprit d'abnégation et de dévouement dont elle était l'expression : on aima mieux la livrer au gouvernement britannique, moyennant une somme de dix mille francs.

Triste et résignée, elle passa de prison en prison, et fut enfin amenée à Rouen, au commencement de l'année 1431. La frayeur qu'elle avait inspirée à ses ennemis lui avait attiré leur haine, et, après une procédure inique, on la condamna à monter sur le bûcher, pour désobéissance aux lois de l'Église. Elle périt comme elle avait vécu, élevant son âme à Dieu, et se préoccupant de la délivrance de sa patrie. Les Anglais, en la sacrifiant à leur colère, commettaient une faute irréparable : ils croyaient étouffer avec elle l'esprit de révolte qui animait les populations, et ne faisaient au contraire que prêter une énergie nouvelle

à leur résistance, en la consacrant par la persécution et le martyr.

Le duc de Bourgogne n'avait pas assisté au dénouement de ce drame lugubre. Il se trouvait en ce moment dans les Pays-Bas, où il s'était rendu pour tâcher de mettre fin aux querelles qui divisaient les habitants du pays de Liége et les Namurois, querelles d'autant plus difficiles à calmer qu'elles avaient pour origine de longues rivalités commerciales. Une autre circonstance, beaucoup plus importante, l'avait engagé d'ailleurs à précipiter son départ. Le duc de Brabant venait de mourir à l'âge de vingt-six ans, et plusieurs prétendants se disputaient sa succession. Philippe de Bourgogne parvint à les écarter, fit reconnaître ses droits par les habitants du duché, et réunit ce fief à ses domaines.

Malgré cet accroissement de puissance, le duc se voyait alors dans une position assez difficile, car ses États étaient épuisés d'hommes et d'argent, et les délapidations commises par quelques-uns des officiers irritaient le peuple, et causaient de grands dommages aux industriels et aux marchands. Plusieurs ordonnances, publiées à cette époque, témoignent de ses embarras, et des moyens auxquels il eut recours pour adoucir le mécontentement de ses sujets. Il écrivit par exemple, le 27 avril 1431, aux fermiers et au geôlier de l'Écluse, leur ordonnant de faire satisfaction, dans le délai d'un mois, aux négociants appartenant à la Hanse Teutonique, qui réclamaient la restitution des sommes excessives, prélevées sur quelques-uns d'entre eux, arrêtés à l'Écluse pour dettes et amendes (1). De pareils abus nuisaient considérablement au commerce, en détruisant ce sentiment de sécurité sans lequel son développement devient en quelque sorte impossible.

Une autre ordonnance, rendue à quelque temps de là, excita un grand émoi à Gand, et y occasionna même quelques troubles. Les conseillers du duc avaient résolu d'abaisser la valeur des espèces d'or et d'argent, et firent décréter un nouveau tarif, d'après lequel l'ancienne monnaie d'or perdait un tiers de sa

(1) Cet acte, en français, se trouve rapporté dans un *vidimus*, délivré par les bourgmestre, échevins et conseil de la ville de l'Écluse, en date du 16 avril 1447, après Pâques. *Arch. d'Ypres*, armoire, tiroir *B*, n° 8.

valeur (1), et la monnaie d'argent un quart. Les Gantois coururent aux armes, et mirent à mort plusieurs de leurs magistrats, parmi lesquels on cite le premier échevin, Daniel van Zevenne et le chef doyen, Jean Boele. Un riche bourgeois, Josse Haesbyt, périt avec eux, tandis que Henri Utenhove et Jean de Grave eurent grand peine à éviter le même sort. Les tisserands s'étaient les premiers mis en grève, et on fut contraint de les contenter : l'ordonnance fut rapportée peu après sa publication. On frappa plus tard des *riders* d'or de la valeur de quatre livres de gros (2).

Les tentatives faites à diverses époques, par les souverains, pour altérer les monnaies, n'ont eu d'autre origine que l'ignorance complète dans laquelle ils se trouvaient des fonctions réelles de ces valeurs. Les anciens eussent pu les guider cependant à cet égard, car Aristote en avait déjà dit : « C'est une marchandise intermédiaire destinée à faciliter l'échange entre deux autres marchandises. » On se figurait mal à propos que l'unité monétaire, en sa qualité de mesure commune, conservait elle-même un prix invariable, et que lorsqu'on payait un produit tantôt plus, tantôt moins, c'était nécessairement l'objet vendu qui changeait de taux, et non la monnaie. Partant de cette idée, les princes se persuadaient imprudemment qu'il dépendaient d'eux de doubler leurs ressources en déclarant que cent mille écus valaient six cent mille francs, comme s'ils ne devaient pas être punis le lendemain même de leur fraude, par l'augmentation du prix de toutes choses, et par la nécessité de doubler les contributions pour y faire face. Aussi a-t-il fallu proclamer le *maximum* toutes les fois qu'on a voulu obtenir quelque résultat de ces grandes spoliations. S'ils avaient compris, comme le philosophe grec, que la monnaie elle-même n'est qu'une marchandise, qu'on ne cède ou qu'on ne vend qu'en échange d'une autre marchandise, égale en valeur à celle qui a été livrée, ils se fussent évités de grands mécomptes, et eussent

(1) « ... Dat men in dat goude zoude verliesen den daerden penninc. » Ch. van Jan van *Dixmude*, p. 43.

(2) Les Anglais se plaignaient, en 1435, de la grande quantité d'alliage qui existait dans les monnaies des Pays-Bas. *Naval history of England*, t. I, p 61.

épargné bien des désastres à leurs sujets. Cette idée, toute simple qu'elle paraît d'abord, n'a été admise qu'à la suite de longs débats, et on en conçoit si peu l'importance de nos jours, que, bien que l'argent soit de tous les objets *commerçables* le plus sûr et le plus commode, les peuples n'ont pu se décider encore à faire choix d'un étalon uniforme, et conservent jusqu'à présent leur monnaie particulière, au grand détriment de l'entière communauté.

Après la mort de Jeanne d'Arc, les Anglais se disposèrent à fêter le couronnement du roi Henri, qui fit son entrée à Paris, le 2 décembre 1431. Ils espéraient, par cette cérémonie, relever leurs affaires en France, mais on se fatiguait de plus en plus de leur gouvernement, qui ne se soutenait plus que grâce à l'influence du duc de Bourgogne. Ce prince lui-même commençait à se refroidir à leur égard, et le décès de sa sœur, la duchesse de Bedford, survenu le 13 novembre 1432, rompit les liens étroits qui le rattachait à la maison royale d'Angleterre. Il avait déjà reçu, à diverses reprises, des ambassadeurs de Charles VII, lorsque des complications nouvelles, surgissant en Hollande, le forcèrent à porter toute son attention de ce côté.

Jacqueline de Bavière, après avoir vécu quelque temps dans la retraite, s'était remariée secrètement au sire François de Borsselle, gouverneur de la Zélande. Cette union, contractée au mépris des stipulations acceptées précédemment par la princesse, pouvait enlever au duc Philippe un héritage sur lequel il avait cru pouvoir compter, et le décida à se rendre aussitôt à La Haye. Il se rendit maître du sire de Borsselle, l'envoya au château de Rupelmonde, et se préparait à lui faire subir le dernier supplice, lorsque Jacqueline eut recours aux négociations, et parvint à sauver son mari en abandonnant tout droit de souveraineté sur les États dont elle avait conservé jusqu'alors le gouvernement. Le sire de Borsselle, rentrant en grâce, obtint le titre de comte d'Ostrevant.

Nous avons à mentionner, en 1434, plusieurs faits intéressants relatifs à l'histoire du commerce dans nos contrées. Les Génois, qui continuaient à fréquenter la ville de Bruges, s'étant engagés à payer deux livres de gros par chaque vaisseau naviguant sous leur pavillon, qui arriverait à l'Écluse, reçurent à

cette occasion des priviléges assez étendus. Les gens d'Anvers continuaient à lutter contre les prétentions des habitants de Malines, et s'étaient alliés, dans ce but, aux Bruxellois. Les deux partis se firent toutes espèces de vexations, malgré l'intervention du duc de Bourgogne, qui essaya vainement de les pacifier. Ce débat, déjà ancien, ne fut assoupi que quelques années plus tard, à la suite d'un jugement rendu par le prince, le 13 juillet 1441. Il avait déjà été l'objet de deux sentences interlocutoires, portées le 12 janvier 1433 (1). Il s'agissait, comme on le sait, du droit d'étape sur le sel, le poisson, l'avoine et autres denrées, revendiqué par la ville de Malines, contesté à celle-ci par Bruxelles et Anvers. Durant les procédures, on se fit de part et d'autre tout le mal possible. Les Malinois mirent obstacle à la navigation de la Senne, au moyen d'une chaîne qu'ils tendirent à Heffene; les Bruxellois défendirent à leur tour que leurs adversaires pussent recueillir les récoltes des terres qu'ils possédaient dans le ressort de l'ammanie de Bruxelles. On ne mit fin à cet état de choses que sur les sollicitations répétées du duc, qui cherchait à ménager tous les intérêts.

Les Anversois tenaient surtout à s'ouvrir des relations directes avec l'intérieur du pays, depuis que les commerçants d'Amsterdam et de toute la Hollande avaient établi chez eux leur principal marché pour le débit du beurre, du fromage, des œufs, des graines de navets, de colza, de moutarde, etc., qui arrivaient de cette contrée (2). Ils se livraient aussi très activement à la pêche du hareng, et furent même sur le point de s'attirer, en 1435, toute la colère de Philippe de Bourgogne, en refusant d'acquitter les droits dont ce prince avait frappé cette industrie. Après avoir consulté les autres villes du Brabant, qui leur avaient fait espérer des secours, ils s'étaient même emparés d'une *hulcke* ou barque, stationnée à quelque distance de Lillo, à bord de laquelle se trouvaient les percepteurs de la taxe (3). Mal soutenus par leurs alliés, les Anversois furent obligés

(1) *Archives gén. du royaume de Belgique*, 3e registre noir, fol. 213-222.

(2) Voy. les lettres de Louis, comte de Flandre, du 12 avril 1358, publiées dans le *Codex diplom.*, imprimé à la suite de la *Chronique de de Klerk*, éditée par M. Willems, t. II,

(3) Cette taxe était de 2 sols 6 deniers par tonneau.

de se soumettre, en payant une amende de soixante mille *riders*, qui allèrent grossir le trésor de leur suzerain.

Les Français, dans l'espoir de détacher le duc Philippe de l'alliance anglaise, employaient toutes leurs ressources à exécuter des courses continuelles dans les États de Bourgogne, qu'ils ne cessaient de ravager. Cette tactique leur réussit en effet, car le duc, fatigué de la guerre, et voyant d'ailleurs que les Anglais ne faisaient plus aucun progrès, consentit d'abord à signer une suspension d'armes avec le duc de Bourbon, puis accepta une entrevue avec ce dernier. Elle eut lieu à Nevers, en janvier 1435, avec un grand éclat. Les deux princes, après avoir réglé quelques contestations particulières, qui servaient de prétexte à l'entrevue, et se rapportaient à certaine prestation d'hommage due au duc Philippe, y jetèrent les bases d'un traité plus important.

Il fut convenu que le roi Charles enverrait des ambassadeurs à un endroit désigné à l'avance par les parties intéressées, et ferait faire des offres raisonnables au roi d'Angleterre, afin d'engager ce souverain à conclure la paix. Sur le refus de celui-ci le duc de Bourgogne devait séparer sa cause de la sienne et reconnaître l'autorité de Charles VII. On lui promettait, pour prix de sa coopération, les villes, terres et seigneuries situées sur les deux rives de la Somme, c'est à dire le Ponthieu, Amiens, Montreuil, Doullens, Saint-Riquier, avec tous les revenus, tant des domaines que des aides, des tailles et autres redevances, sauf la souveraineté et les droits qui en dérivent immédiatement. Les Français se réservaient cependant la faculté de racheter ces fiefs, moyennant une somme de quatre cent mille écus d'or. On s'obligea en outre, de part et d'autre, à traiter plus tard du mariage de M. de Charolais, fils du duc, avec une des filles du roi de France.

Le conseil anglais, averti de ce qui venait de se passer à Nevers, essaya de parer le coup dont il était menacé, en redoublant de complaisance envers son puissant allié. Dès le 14 février, le roi Henri VI avait chargé des commissaires spéciaux de s'entendre avec les agents du duc de Bourgogne et des Quatre-Membres de Flandre, afin de préparer la réforme, de commun accord avec ceux-ci, de quelques ordonnances relatives au

commerce des laines, dont les Flamands réclamaient l'abrogation. Il permit même au cardinal de Winton, son oncle, de modifier ces règlements, de manière à donner pleine satisfaction aux négociants de Bruges et de Gand (1).

Le duc Philippe, après avoir pris congé du duc de Bourbon, se rendit à Paris vers la fin de la semaine sainte. Il y fut parfaitement accueilli, entra aussitôt en conférence avec les chefs du parti anglais, et, leur représentant les embarras dans lesquels il se trouvait et les maux que la guerre occasionnait au royaume, les engagea à ne pas prolonger plus longtemps une lutte qui n'avait déjà que trop duré. On lui assura qu'on travaillerait activement à rétablir la paix. Le roi d'Angleterre continuait à lui témoigner la plus grande confiance, et le pria même de le représenter aux pourparlers d'Arras, qui devaient s'ouvrir en juillet.

Cette imposante assemblée, où l'on allait décider du sort d'une vaste monarchie, s'ouvrit avec pompe, en présence des légats, qui agissaient en qualité de médiateurs, et de près de cinq cents chevaliers. Il fut bientôt évident, dès les premières conférences, qu'on ne parviendrait pas à s'entendre, car le roi d'Angleterre ne voulait pas renoncer à ses droits sur la couronne de France, et Charles VII ne pouvait traiter avec lui qu'à cette condition. Le duc de Bourgogne hésitait à conclure une paix séparée, malgré les sollicitations du duc de Bourbon et du comte de Richemont, qui s'efforçaient de l'entraîner dans le parti français, en invoquant ses relations de parenté avec la dynastie royale. Il finit cependant par s'y décider, après avoir entendu les docteurs de la suite des légats, et accepta la réconciliation qui lui était offerte par Charles VII.

Cette nouvelle, reçue en France avec des transports de joie, excita des sentiments bien différents de l'autre côté de la Manche. La populace de Londres s'en émut, et alla piller les habitations des Hollandais, des Bourguignons et des Flamands qui résidaient à Londres. Plusieurs de ces derniers, qui n'avaient pas eu le temps de se soustraire à ces violences, furent arrêtés dans la cité et cruellement mis à mort (2).

(1) Rymer, *Fœdera, conventiones, etc.*, t. V.
(2) Allen, *History of London*, t. 1, p. 156.

L'interruption des relations amicales entre l'Angleterre e
États belges, portait un coup terrible au commerce et à l'in
trie en Flandre et en Brabant. On peut même dater de c
époque la décadence de ces provinces, d'abord lente et pres
insensible, puis s'accélérant avec une effrayante rapidité. Q
ques chiffres, empruntés aux statistiques officielles, nous
fourniront la démonstration. On comptait à Nivelles, en 14
environ 1,148 maisons : il n'en existait plus que 690 en 1
dont 21 étaient inhabitées. Louvain possédait 3,579 maisons
le milieu du xv[e] siècle, et il ne lui en reste que 3,017 en 15
Sichem avait 481 foyers en 1435, et 152 seulement dans le si
suivant. Bruxelles, portée pour 7,046 foyers dans le dénom
ment de 1435, voit diminuer considérablement sa popula
quelques années plus tard (1).

Il n'en fut pas de même dans les autres parties du pays,
entretenaient des rapports moins suivis avec les îles Bri
niques. Le commerce du charbon de terre, qui rapportait
sommes considérables au Hainaut, enrichissait aussi la pri
pauté de Liége. D'anciens documents nous témoignent
existait dans cette dernière contrée, dès le xiii[e] siècle, une c
des « voirs-jurés du cherbonaige » composée de quatre m
bres, choisis par les échevins de Liége parmi les houilleurs
plus expérimentés. Ces délégués, qui ne pouvaient être i
ressés dans aucune entreprise particulière, décidaient en p
mier ressort de toutes les causes en matière de mines,
lesquelles ils exerçaient une surveillance active, continuell
immédiate. Ils autorisaient les travaux, les dirigeaient,
interdisaient, traçaient aux exploitants les plans qu'il fal
suivre, et cela conformément aux statuts et ordonnances
mestier de cherbonaige ou de hoillerie. »

Leurs sentences écrites se nommaient records. Le nom
des exploitations devait être considérable, puisque les arm
liégeoises étaient composées en grande partie de houilleurs.
passaient pour les plus habiles mineurs de l'Europe, et les
de France en soudoyaient des compagnies pour les employe

(1) M. E. Marshall et F. Bogaerts, *Bibl. des antiquités Belgiques*, 1[re] cah
Schayes, *Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, t. II, p. 448.

siége des places fortes. Avant l'invention de la poudre, les houilleurs creusaient des galeries sous les murailles, les étançonnaient, puis les faisaient crouler en y mettant le feu. Ils employèrent les premiers sur le continent le procédé de charger les mines d'explosion avec de la poudre (1).

Le commerce, en se ralentissant à l'Écluse et à Bruges, ne s'écartait point cependant de la Belgique. La ville d'Anvers grandissait à mesure que les cités flamandes, ruinées par la guerre, écrasées d'impôts, se débattaient vaillamment contre leur fatale destinée : c'est là que les marchands de toutes les nations, abandonnant leurs anciens comptoirs, allaient bientôt transporter leurs richesses, et, avec elles, les arts et la civilisation.

(1) En 1388, au siége du château de Ravesteyn. Voy. un art. de Ferd. Henaux, *De la découverte de la houille dans le pays de Liége*, *Messager des sciences et des arts*, année 1843, p. 258 et suiv.

CHAPITRE VII

Rupture avec l'Angleterre. — Yoens le corsaire. — Sauf-conduit accordé par Henri VI aux marchands belges. — Siége de Calais. — Les Anglais en Belgique. — Mort de Jean de Hornes. — Expédition de Gui de Visch. — Bruges et l'Écluse. — Révolte des Brugeois. — Interruption de leurs relations commerciales. — Les métiers en armes. — Négociations de paix. — Nouveaux troubles. — Intervention des marchands étrangers. — Combat dans les rues de Bruges. — Continuation de la guerre. — Trêve conclue à Arras. — Rétablissement des rapports commerciaux avec l'Angleterre. — Débats avec les Hanséates. — Anvers et Malines. — Les Sauniers belges. — Hannequin Leeuw. — Les bateliers brugeois et brabançons. — Achat du duché de Luxembourg. — Les tapis de haute lisse. — Expéditions maritimes en Orient. — Amélioration du port d'Ostende. — Trêve entre la France et l'Angleterre. — Priviléges des marchands britanniques à Anvers. — Le Sire de Ternant.

Les Anglais, irrités des échecs qu'ils éprouvaient en France, ne manquèrent pas de les attribuer à la défection du duc de Bourgogne, qu'ils accablaient de malédictions. Le duc de Bedford, qui leur eut probablement fait comprendre la nécessité d'agir avec prudence, afin de ne pas augmenter le nombre de leurs ennemis, était mort quelque temps avant la conclusion de la paix d'Arras, et nul n'était en état de le remplacer. Au lieu de ménager les Flamands, et de se créer, par cette conduite, un appui contre le duc Philippe lui-même, en lui suscitant des difficultés avec ses propres sujets, les conseillers de Henri VI excitèrent leur haine et leur colère, en s'efforçant de nuire à leur négoce. Les navires en destination pour la Flandre, étaient

arrêtés sur les côtes d'Angleterre et vendus dans les ports voisins. Les pirates reparaissaient dans la mer de la Manche, et parmi eux un banni de Gand, nommé Yoens, célèbre par son audace et son intrépidité. Les historiens bourguignons l'accusent d'avoir déclaré lui-même qu'il était « ami de Dieu et ennemi de tout le monde. » Il périt, paraît-il, durant une tempête, après une vie pleine d'aventures et de périls.

Le duc, provoqué par leurs insultes, conçut le projet de commencer les hostilités en s'emparant de Calais et du comté de Guines. Il s'en alla aussitôt à Gand, assembla les échevins et les doyens des métiers, leur rappela tous les griefs qu'ils avaient déjà à faire valoir contre les Anglais, et fut écouté avec faveur. Les Gaulois étaient surtout fort mal disposés envers les Calaisiens, qui refusaient de leur vendre les laines, l'étain, le plomb, les fromages et les autres marchandises d'Angleterre, à moins d'en recevoir le paiement en lingots d'or fin, rejetant les monnaies flamandes, bien qu'ils acceptassent, dans le même temps, toute autre monnaie étrangère.

Henri VI, sachant qu'il allait être attaqué, fit publier un mandement, le 28 mars 1436, par lequel il ordonnait à tous les négociants belges qui se trouvaient en Angleterre, de lui prêter serment de fidélité en qualité de roi de France, sous peine d'arrestation. La plupart d'entre eux, craignant de plus grands maux, se soumirent à cette exigence, et obtinrent des lettres de sauf-conduit. La liste de ceux qui sollicitèrent cette faveur est assez curieuse à consulter, car elle indique à quel point l'esprit d'émigration s'était développé à cette époque, dans toutes les parties du pays. Parmi ceux qui obtinrent licence de continuer à exercer leur industrie à Londres nous remarquons : Romuald Rosselaer, de Louvain; Arnold Franc, de Woluwe; Arnold Huysman, du Brabant; Arnold Mellor, de Louvain; Nicolas Mauregard, tailleur, de Bois-le-duc; Henri Crabbe, cordonnier, de la même ville; Romuald Hounde, du Brabant; Jean Ingelbote, d'Afflighem; Mathieu van Arbright, de Saint-Trond; Simon Angell, de Lummen; Thomas Tayser, brabançon; Lucas Horn, de Bruges; Jean Pietersoon, de Bruxelles; Henri Van Maestricht, de Maestricht; Guillaume Van Howebroeck, d'Anvers; Laurent Cooper, d'Affighem; Her-

man Van den Porre, de Bois-le-Duc; Gérard Van Velt, d Bruxelles; Jean Van Bulkyn, d'Enghien, et Henri de Pere, lié geois.

Les Anglais, obligés de concentrer leurs forces du côté d la Flandre, ne subissaient plus que des désastres en Franc et évacuèrent Paris en avril 1436. Dans l'intervalle, le du de Bourgogne excitait les Flamands, prohibait l'exportatio des armes de guerre sous peine d'exil, et réunissait un armée de trente mille hommes. Il prit pour lieutenant l sire d'Antoing, vicomte de Gand, se mit lui-même à la têt de l'expédition et, ayant reçu la soumission des forteress de Sangatte, de Vaudringhem , d'Oye et de Marck, arri enfin devant la ville de Calais, qu'il fit environner par se troupes.

Les milices bourgeoises, parfaitement équipées, fières d leur nombre, ne doutaient point de la victoire. Elles avaient lutter cependant contre des adversaires aguerris, d'autant plu dangereux qu'ils recevaient sans cesse des secours par la voi de mer, encore ouverte à leurs navires. Dès les premiers com bats, ils firent éprouver des pertes sensibles aux troupes d Flandre, dans les rangs desquels le fameux La Hire, l'un de plus vaillants capitaines de Charles VII, reçut une blessur assez grave. Le duc lui-même fut exposé à de grands dange durant le siége, et eut été fait prisonnier sans le dévoueme d'un gentilhomme de Flandre, Jean Van Platteels, qui sacri sa liberté pour sauver celle de son maître.

Jean de Hornes, seigneur de Hondschotte et « garde d oost-dunes de Flandres, » qui avait été chargé de prend le commandement de la flotte bourguignonne, ne paraiss point, et son absence excitait les plus violents murmur Quelques corps de métiers, se lassant d'être retenus si lon temps loin de chez eux, manifestaient l'intention, dès 24 juillet, d'abandonner le camp, « Si tout le monde croy comme nous qu'il vaut mieux rentrer dans nos foyers, éc vaient leurs chefs à quelques-uns de leurs amis, nous serio bientôt loin d'ici. » Le duc de Bourgogne, informé de leu desseins, accorda de nouveaux priviléges aux habitants Franc, et fit faire des démarches actives auprès des Brugeoi

afin de les engager à ne pas le quitter. Les bourgeois de Biervliet reçurent également de nombreuses faveurs (1). Les communes se laissèrent enfin persuader que Calais se rendrait prochainement.

Le 26 juillet 1436, on vit apparaître enfin une foule de voiles, qui cinglaient rapidement vers Calais : c'était la flotte si impatiemment attendue. Le même jour, vers le soir, quatre *hulcques* chargées de pierres furent dirigées du côté du port, afin d'en bloquer l'entrée. L'escadre bourguignonne fit sombrer un de ces vaisseaux à coups de canon, dans le but de remplir le chenal des énormes quartiers de roc qui en formaient la cargaison, mais les deux autres vinrent échouer sur le sable. Les eaux s'étant retirées, ils se trouvèrent à découvert, et les Anglais parvinrent à les briser.

Cette tentative n'ayant pas réussi, Jean de Hornes remit aussitôt à la voile, craignant de compromettre la sûreté de ses gens en restant aussi près des côtes. Les Flamands, le voyant s'éloigner, se crurent trahis et s'assemblèrent tumultueusement sous leurs tentes : « Il faut en finir, s'écriaient-ils, car aucune des promesses qui nous ont été faites n'a été tenue. Chaque jour nos gens sont pris ou tués sans que les nobles se mettent en peine de venir nous défendre; il faut partir et retourner en notre pays. »

Résistant aux sollicitations du duc, les Gantois furent les premiers à plier bagage, durant la nuit, et se virent bientôt suivis par les Brugeois, qui seuls emportèrent leur artillerie (2). Le duc de Bourgogne, désespéré de cette défection, fut contraint de les suivre, laissant le champ libre au duc de Glocester, qui débarqua à Calais dès le lendemain, avec dix mille hommes d'armes.

Le commandant anglais, prenant l'offensive à son tour, se répandit dans la Flandre française, mettant tout le pays à feu

(1) « Priviléges pour ceux de Biervliet, touchant le sel que l'on y fait et autres choses pour le relievement d'icelle ville. » *Archives générales du royaume de Belgique*, Lille, regist. aux chartes, 1435-40.

(2) Les frais du siége de Calais s'élevèrent, pour la seule ville de Bruges, à la somme de 34,291 livres. Voy. le compte de la ville de Bruges, clos à Lille, le 30 août 1437.

l'ennemi. Celui-ci n'ayant point de troupes de débarquement, se contentait de saccager et de détruire les habitations situées à peu de distance du rivage, regagnant ses navires aussitôt qu'on se préparait à le combattre. On s'attendait à la prompte intervention de l'escadre bourguignonne, mais, soit qu'elle eut reçu l'ordre de ne pas accepter le combat, que ses chefs n'osassent agir en l'absence de l'amiral, elle ne quitta point son mouillage.

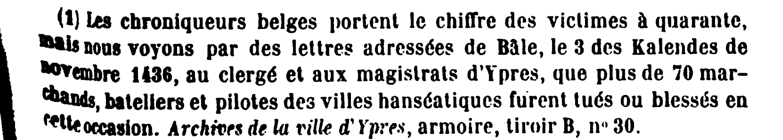
Cette circonstance augmenta la haine populaire contre Jean de Hornes, qui, ayant été rencontré dans les dunes par une troupe de laboureurs, fut impitoyablement massacré, malgré la courageuse résistance d'un de ses serviteurs, qui périt en le défendant. Durant ces scènes de confusion, un chevalier nommé Gui de Visch, avait osé sortir de l'Écluse pour repousser les Anglais, mais, ayant aperçu dans le lointain les milices d'Eecl[illegible] et d'Oostbourg, il crut que ceux-ci recevaient des renforts et se retira. Les ennemis, après avoir parcouru les îles de Zélande, débarquèrent en grand nombre dans les environs de Breskens, où ils eurent à soutenir une rude attaque. Ils firent ensuite une tentative sur Hulst, mais sans plus de succès, grâce à l'énergie des sires de Steenhuyse et de Vorholt, qui vinrent à leur rencontre avec les contingents de Waes, d'Axel et de H[illegible]tenisse.

Tandis que les populations du littoral prenaient les armes, une extrême fermentation régnait à Bruges, où la détresse faisait sentir. Les habitants de cette ville avaient eu à se plaind[illegible]

avaient tués un grand nombre (1). Les Brugeois, dont les affaires allaient déjà fort mal, avaient appris cet attentat avec un vif mécontentement, qui fut encore augmenté lorsqu'on leur annonça, au moment où l'armée flamande partait pour Calais, que leurs voisins refusaient de se ranger sous les bannières brugeoises. Ils résolurent de les en punir, et, au retour de cette expédition, se présentèrent en effet sous les murs de l'Écluse.

Ils en trouvèrent les portes fermées. Le sire Roland d'Utkercke, qui en était capitaine pour le duc, refusa non seulement de les recevoir, mais fit même sortir de la ville tous ceux de leurs compatriotes qui s'y étaient établis. Furieux de la résistance qu'ils éprouvaient, les assaillants retournèrent à Bruges, où leur récit enflamma si fortement les esprits, qu'une foule considérable s'attroupa aussitôt sur la place du marché, jurant de ne déposer les armes qu'après avoir tiré vengeance de ceux qui venaient d'insulter la commune. La situation s'aggrava bientôt à un tel point que le duc crut devoir s'avancer vers Damme, tandis que les rebelles, s'emparant de l'artillerie communale, se donnaient pour chef Vincent de Scheutelaere, et s'apprêtaient à mettre leurs menaces à exécution.

La duchesse de Bourgogne, qui résidait alors à Bruges avec son fils, ayant saisi un prétexte pour s'en éloigner, fut arrêtée par Jean Lonckaert, l'un des meneurs, et on ne la laissa passer qu'après avoir arraché de son chariot la dame d'Utkercke, femme de messire Roland, ainsi que la veuve du sire de Hornes. Le désordre allait croissant, lorsque quelques bourgeois proposèrent à leurs concitoyens d'envoyer une députation à Gand, afin de négocier un traité d'alliance avec les Gantois, ou tout au moins d'obtenir de ceux-ci qu'ils voulussent s'entremettre en leur faveur, en réclamant du prince le châtiment du sire d'Utkercke, la soumission de l'Écluse et l'anéantissement du droit de *calliote*, nouvel impôt établi en 1407.


(1) Les chroniqueurs belges portent le chiffre des victimes à quarante, mais nous voyons par des lettres adressées de Bâle, le 3 des Kalendes de novembre 1436, au clergé et aux magistrats d'Ypres, que plus de 70 marchands, bateliers et pilotes des villes hanséatiques furent tués ou blessés en cette occasion. *Archives de la ville d'Ypres*, armoire, tiroir B, n° 30.

Sur ces entrefaites, ils jetèrent en prison leurs anciens ma
trats, et ordonnèrent à toutes les communes limitrophes
réunir leurs milices. Cet appel fut écouté, et peu de temps ap
on vit entrer à Bruges une quantité de gens armés, venant
tous les environs, groupés sous les bannières d'Oosteamp,
Damme, d'Ysendycke, de Munikereede, de Houcke, de Mu
de Blankenberghe, de Meetkercke, de Ramscapelle, de Dudze
de Cokelaere, d'Oostkercke et de Heyst. On leva en outre t
cents soldats, qui furent placés sous les ordres de Vincen
Scheutelaere et de Jean Bonin. Le même jour, à la gra
satisfaction des rebelles, ils furent informés que les Gan
avaient prononcé une sentence de bannissement contre Rol
d'Utkercke. Le duc de Bourgogne, soucieux d'en finir le plus
possible avec la révolte, ne trouva point de meilleur moyen p
dompter la ville de Bruges que de la frapper dans son comme
et fit barrer le canal qui la reliait à l'Écluse et à Damme
chercha ensuite à engager les cités voisines à lui prêter l
appui, mais les plus puissantes d'entre elles, c'est à dire Ni
port, Furnes, Dixmude, Bergues, Bourbourg, Dunkerque et G
velines, refusèrent de prendre une part active dans cette gue
Il réussit néanmoins à persuader aux Gantois d'abandon
leurs alliés.

Des escarmouches, suivies de scènes de pillage et de dév
tation, prenaient place, durant ces débats, sur le territoire
Franc. Les métiers s'assemblaient en bataille à la moin
alerte, et l'on vivait dans une constante agitation. En cas d'ex
dition militaire, on apportait, devant la tour de la Halle, l'ét
dard de Flandre et celui de la ville de Bruges. Ceux-ci à pe
déroulés, on voyait arriver les six « hooftmans » de la bo
geoisie, chacun d'eux tenant à la main la bannière de son qu
tier, puis venaient les drapiers, les merciers, les lingers,
épiciers, les fabricants, les foulons et les tondeurs de dra
ainsi que les teinturiers, s'étendant sur une même ligne jusq
la maison connue sous le nom de « Groonenvoorde. » Les bo
chers et les poissonniers se plaçaient au nord, où se trouvai
également les cordonniers, les corroyeurs, les tanneurs, l
boursiers et les gantiers. Les fripiers formaient une nouve
division ; les arbalétriers s'assemblaient à l'orient, autour de

bannière de Saint-Georges. Dans une autre direction, à la gauche du drapeau de Flandre, jusqu'à la rue de Breydel, étaient les déchargeurs de vin, avec les aubergistes, les charpentiers, les maçons, les couvreurs, les scieurs de bois, les peintres, les selliers, les tonneliers, les tourneurs, les fabricants d'arcs, les charrons, les menuisiers, les cordiers, les couvreurs en paille, les plafonneurs, les potiers en terre et les plombiers. On remarquait ensuite, sous deux différentes bannières, semblables à celle des maréchaux, les orfèvres, les armuriers, les étainiers, les boulangers, les meuniers, les chapeliers, les tapissiers, les tisserands en coutil, les épingliers, les boutonniers, les chaudronniers, les fourbisseurs, les barbiers, les fruitiers, les ciriers, les charpentiers de navires, les fabricants de chapelets et les courtiers : ils formaient une longue file jusqu'à la rue Flamande. Les contingents des communes voisines occupaient l'occident, jusqu'à la maison de « la Mouette » et la chapelle de Saint Georges.

Les Brugeois, malgré leur excitation, n'en protestaient pas moins de leur désir de se réconcilier avec le duc de Bourgogne. Ils avaient fait déjà diverses démarches dans ce but, bien que sans succès, lorsque leur bourgmestre Jean Van de Walle retourna à Gand, accompagné de Jean de la Gruuthuse. Le duc, après leur avoir fait attendre longtemps une audience, les reçut enfin, et, cédant à leurs sollicitations, consentit à leur accorder la paix en leur confirmant tous leurs priviléges, à condition qu'ils déposeraient les armes. Les Brugeois ne demandaient pas mieux, et obtempérèrent immédiatement à cette injonction.

Ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que toutes ces promesses n'avaient pour objet que d'endormir leur vigilance. Des forces considérables s'assemblaient à l'Écluse, et il fut bientôt question d'établir un nouveau barrage dans la Reye. Ils reprirent aussitôt les hostilités, et assignèrent devant eux le magistrat et les bourgeois les plus notables de l'Écluse, qui restèrent sourds à leurs sommations. Ils les jugèrent en leur absence, et condamnèrent Roland d'Utkercke, Colard de la Clyte et quelques autres à un bannissement de cinquante ans, leur défendant, sous peine de mort, de mettre le pied sur le territoire flamand. Cette mesure fut le signal de nouveaux troubles, durant lesquels les habitants

de l'Écluse empêchaient toute navigation entre Bruges et l mer, tandis que la commune insurgée s'emparait de Damme d'Ardenbourg, et ravageait les campagnes. A peu près vers l même temps, Jean d'Utkercke, gouverneur de Nieuport, captur un vaisseau espagnol, et, y ayant découvert plusieurs Flamand les fit condamner au dernier supplice comme pirates.

Cette mesure mit le comble au mécontentement et fut caus de violentes récriminations contre la famille de Ghistelles, qu avait la charge, depuis plusieurs siècles, de maintenir l'ordr sur les côtes (1), office pour lequel elle recevait d'assez forte redevances. Le duc Philippe convoqua enfin les États de Flandr pour aviser avec eux aux moyens d'apaiser les troubles, et s dirigea vers Bruges avec sept cents arbalétriers. Comptant int mider les émeutiers, il se montra d'abord inexorable, et exige des bourgeois qu'ils renonçassent désormais à exercer tou juridiction sur Nieuport et l'Écluse, leur commandant de rapp ler les bannis et de reconnaître les privilèges du Franc.

Ces conditions étaient dures ; aussi ne pouvait-on se décid à les accepter. Philippe, ne se sentant pas assez fort po employer la violence, partit pour Lille sans attendre le résult des délibérations orageuses qui avaient lieu presque sous s yeux, et y fut bientôt rejoint par une députation brugeoise, q lui apportait la réponse de la commune : toutes les propositio du prince avaient été rejetées, sauf celle qui concernait le reto des exilés.

Pendant ces pourparlers, un soulèvement éclata à Gan durant lequel plusieurs personnes furent massacrées par l populace. Il n'en fallut pas davantage pour provoquer de nou velles agitations à Bruges, où les corporations prirent les arme et se mirent à parcourir les rues, immolant tous ceux qu avaient conseillé des concessions. Les marchands étrangers qui résidaient à Bruges, effrayés de la tournure que prenaient les affaires, se rendirent à Lille et intercédèrent auprès du duc, le priant de mettre fin à une situation si préjudiciable aux véri tables intérêts du pays, en se réconciliant avec ses sujets. Ce prince leur répondit qu'il se préparait à passer en Hollande,

(1) Voy. le t. I, de cet ouvrage, pp. 103, 104.

où il était attendu pour régler la succession de Jacqueline de Bavière, et qu'il prendrait sa route par Bruges.

Fidèle à sa promesse, il ne tarda pas à se mettre en route avec une suite de quatorze cents hommes. Il emmenait avec lui ses principaux serviteurs et ses meilleurs chevaliers ; son cousin, le comte d'Étampes, les sires de Crevecœur, de Saveuse, de Ternant, de Roubaix, de Liedekerke, de Hautbourdin, de Humières ; Roland d'Utkercke et Colart de la Clyte, que les Flamands avaient pris en si grande haine et dont ils avaient prononcé le bannissement, l'accompagnaient aussi.

Cet appareil militaire, et surtout la présence de l'ancien gouverneur de l'Écluse, n'annonçait point des intentions bien pacifiques. Le duc arriva néanmoins, le 22 mai 1437, devant la porte de Bruges, avec ses gens. Le chapitre de la cathédrale était venu au devant de lui, ainsi que les deux bourgmestres, les échevins et les magistrats. Quand ils virent toute cette armée, ils conjurèrent leur seigneur d'envoyer ses archers à Male et de n'entrer en ville qu'avec ses chevaliers, le peuple ne pouvant manquer de prendre ombrage d'un tel déploiement de forces.

Philippe de Bourgogne n'en persista pas moins dans son projet, ordonna à quelques-uns des siens de s'emparer de la porte et s'engagea dans les rues de la cité. Des groupes se formaient cependant sur les places ; les bourgeois prenaient les armes et une vague rumeur, s'élevant peu à peu comme le bruit toujours grossissant d'un orage encore lointain, indiquait que l'agitation se répandait de quartiers en quartiers. Le sang avait déjà commencé à couler, lorsque le sire de Liedekerke, accourant vers le duc, lui apprit que les hommes auxquels il avait confié la garde de la porte avaient été forcés ; que la herse était baissée et que toute communication était impossible avec le reste de l'armée. Le duc ordonna aussitôt la retraite, se dirigea en toute hâte vers la campagne, et ne parvint à s'échapper qu'après avoir couru les plus grands dangers.

Désespéré de cette déplorable aventure, il retourna à Lille, après avoir fait publier, dans tout le pays de Flandre, la défense de donner asile à aucun Brugeois, ordonnant en outre de les traiter partout en ennemis. Les négociants étrangers, voyant

que toutes leurs tentatives de conciliation avaient échoué, qui taient la ville en grand nombre. Les insurgés s'en émurent firent ajourner à la Halle tous ceux qui avaient pris la fuite, sous peine d'une amende de cent rixdales d'or, puis envoyèrent un corps de cinq mille hommes devant l'Écluse pour faire le siège de cette place de guerre. En attendant, ils continuaient à parcourir la campagne par troupes armées, désolant tout le pays, démolissant et brûlant les châteaux de la noblesse : tout commerce était devenu impossible. Les laines n'arrivaient plus d'Angleterre; les métiers à tisser les draps avaient cessé de travailler; les canaux étaient barrés à l'Écluse et à Damme : la Flandre entière souffrait de ces différends.

La garnison de l'Écluse se préparait à une rigoureuse défense, quand l'approche d'une armée bourguignonne força les assiégeants, qui s'étaient placés sous les ordres de Guillaume Moreel et de Jean Caneel, à se retirer. La famine se faisait cruellement sentir à Bruges, lorsqu'on y reçut, avec une grande joie, six mille mesures de froment que les marchands de Lubeck parvinrent à y introduire. La plupart des villes flamandes, fatiguées de tant de discordes, envoyèrent enfin des délégués à Eecloo, où les révoltés se firent représenter par Jean Walgereet, doyen des maréchaux, et Adrien Van Zeebrouck, doyen des teinturiers. Après de longs débats ces derniers se soumirent au vœu général, et consentirent, au nom de leurs commettants, à se conformer à la sentence du duc, et à reconnaître l'indépendance du Franc.

A leur retour, ils rassemblèrent leurs concitoyens sur la place publique, et rendirent compte de leur mission. On les écouta d'abord assez favorablement, mais un banni de Gand nommé Jacques Messemaeker ayant pris la parole après eux changea les dispositions de la foule, qui répéta avec enthousiasme qu'il fallait garder les vieilles libertés et les privilèges de la commune, et désavouer Walgereet et Van Zeebrouck.

Les Gantois, qui avaient pris une part active dans les délibérations d'Eecloo, ne furent pas plus tôt instruits de l'inefficacité de leurs efforts, qu'ils ordonnèrent, conformément aux prescriptions du duc, que nul ne portât à Bruges ni marchandises ni provisions. Ils firent publier que si les insurgés

venaient à faire des courses dans le plat pays, on sonnât les cloches dans toutes les églises, et qu'on s'assemblât pour les combattre.

Cette situation devait avoir un terme, et les Brugeois eux-mêmes, revenus à des sentiments plus calmes, finirent par en comprendre la nécessité. La disette continuait à faire de grands ravages parmi eux, et le prix du blé s'était élevé à 31 escalins la mesure. Ils s'adressèrent donc à la duchesse de Bourgogne, en la priant de plaider en leur faveur. Rien n'était encore décidé, lorsque quelques bourgeois, ayant à leur tête Jean Van de Velde, s'emparèrent d'un vaisseau venant de Nieuport et se rendant à l'Écluse. Ils y trouvèrent un assez grand nombre des habitants de cette ville, pour la rançon desquels ils exigèrent beaucoup d'argent. Jean de Schellebeke, trésorier de l'Écluse, qui se trouvait parmi les prisonniers, paya pour sa part 116 livres de gros avant de recouvrer la liberté. Le 14 février 1438, une nouvelle députation fut désignée pour rouvrir les conférences avec le duc Philippe : la peste était venue se joindre à la famine, et plus de vingt-quatre mille personnes en moururent dans la seule ville de Bruges (1).

La paix fut enfin conclue, le 17 février 1438, à Arras. Les Brugeois consentaient à payer, à titre d'amende, une somme de cent mille rixdalers d'or, du prix de 24 sols chacun, et comme le prince avait levé une somme de 800 livres de gros, hypothéquée sur l'impôt de la *calliote* et le produit de certains droits d'entrée, la ville s'engageait en outre à en acquitter la rente. Les successions des bâtards, bourgeois de Bruges, décédés dans l'échevinage de cette commune sans héritiers légitimes, devaient être désormais appliquées au domaine du duc. Le privilége accordé par celui-ci, au mois de septembre 1437, à la ville de l'Écluse, préjudiciant au droit d'étape qui appartenait aux Brugeois, fut modifié en ce sens que les marchands étrangers, tout en continuant à jouir de l'autorisation d'amener, soit à Bruges, soit à l'Écluse, les bois, poissons secs et charbons de terre que l'on ne pouvait décharger autrefois qu'à Bruges, à Damme, à Houcke et à Munikereede, reçurent l'ordre de ne

(1) Meyer, *Annal. Flandr.*, p. 293, verso.

mettre en entrepôt les cendres et les harengs en caque qu' deux de ces localités : Bruges et Damme. La ville de l'Éclu était exempte à l'avenir de toute autre juridiction que de ce du duc. Néanmoins, dans les questions qui intéressaient l marchands étrangers, on avait la faculté, suivant les ancie usages, d'en appeler de la loi de l'Écluse à celle de Bruges.

Le duc pardonna également aux habitants du Franc, par l tres datées de Douai, le 2 juin 1438. Vingt-deux personn étaient cependant exceptées de l'amnistie, ainsi que les meu triers de Jean de Hornes. Les Francôts qui avaient pris pa aux rébellions contre le duc étaient condamnés à payer à s profit 90,000 rixdales de 48 gros, monnaie de Flandre, et plus 10,000 philippus au profit de ceux auxquels ils avaient f éprouver des dommages. Pour acquitter cette somme, ils taxèrent individuellement, tandis que les Brugeois, après av reçu le duc de Clèves dans leur ville, ne virent d'autre moy de remplir leurs obligations que d'augmenter les contributio levées sur le commerce, particulièrement sur la vente des vi et des bières.

Les marchands étrangers résidant à Bruges, dont l'influen avait déjà été si utilement employée, profitèrent de la lassitu qu'on avait de la guerre pour demander le rétablissement d relations commerciales entre la Flandre et la Grande-Bretagn Ils s'adressèrent dans ce but à la duchesse de Bourgogn et bientôt des négociations actives furent entamées avec le Anglais. Dès le 23 novembre 1438, Henri VI chargea l'archevêqu d'York et plusieurs autres de ses conseillers à entrer en pour parlers avec les Flamands. Des conférences eurent lieu quelque temps de là à Calais et, dans les premiers jours d'oc tobre 1439, une trêve fut conclue entre Philippe et Henri VI Elle proclama la liberté de la pêche, à partir du 5 octobre Cette trêve, qui devait d'abord durer trois ans, fut prorogée le 24 décembre 1439, pour cinq ans (1).

Les Quatre-Membres de Flandre, c'est à dire Gand, Bruges Ypres et le Franc, eurent encore à payer de fortes somme

(1) Les négociateurs flamands étaient : Henri Utenhove, Paul Deschamp et Louis Domassent. Voy. Rymer, *Fœdera*, t. V.

aux marchands hanséatiques, en dédommagement des pertes essuyées par ceux-ci durant la guerre. Une charte du 20 septembre 1438, nous apprend qu'ils reçurent, à cette occasion, 8,000 livres de gros, monnaie du pays (1). Cette restitution ne se fit pas, néanmoins, sans quelques contestations, et la Hanse ne l'obtint qu'après avoir fait saisir tous les vaisseaux des Pays-Bas qui se trouvaient sous sa juridiction. Les Hollandais et les Zélandais refusèrent même de s'exécuter, équipèrent une flotte, et pillèrent tous les navires de Hambourg, de Lubeck, de Lunebourg, de Rostock, de Wismar et de Stralsund dont ils purent s'emparer. Les belligérants finirent cependant par signer un traité à Copenhague et par accorder les compensations réclamées (2). Nous avons à mentionner, vers la fin de l'année 1438, de nouvelles querelles entre Malines et Anvers, relativement à l'étape du poisson, de l'avoine et du sel. Cette dernière denrée était, à cette époque, l'objet d'un grand commerce dans nos contrées. Le roi Henri VI avait même permis à un certain nombre de Belges de venir en Angleterre, pour y établir des sauneries, leurs procédés de fabrication étant supérieurs à ceux alors en usage de l'autre côté de la Manche (3).

La ville de Malines, qui était depuis longtemps en possession d'un négoce considérable, particulièrement avec la France (4) et l'Espagne (5), voyait avec beaucoup de jalousie l'accroissement constant de la commune anversoise, et il fallut l'intervention du duc pour rétablir la paix.

Les déprédations maritimes, si fréquentes durant les luttes terribles qui ensanglantèrent toute la première moitié du

(1) Parmentier, documents relatifs à la Hanse Teutonique déposés aux archives de Gand.

(2) Ce traité fut préparé par S. de Lalaing, A. de Gand et Van der Eyck.

(3) Anderson, *Hist. of commerce*, t. I, p. 461.

(4) Ils jouissaient, dès 1202, du privilége de passer devant Bapaume et Péronne, en se rendant aux foires de Paris, sans payer de droits. Papebroch, *Annales*.

(5) Une ordonnance des rois de Castille de 1442, taxe les étoffes superfines d'Ypres à trois mille maravédis la pièce, et le velours superfin de Malines à 4,000 maravédis. Capmany, *Mém. hist. sobre la marina de Barcelona*, t. III, chap. II.

xve siècle ne discontinuaient point. Un certain Hanne Leeuw, gantois de naissance, parcourait en ce moment mers, et avait sous ses ordres une escadre de huit à dix seaux, bien armés et approvisionnés, avec lesquels il fa non seulement la course sur les côtes de Flandre et de lande, mais même dans l'océan Atlantique, en longeant le ri espagnol jusqu'à Gibraltar. Les marins gantois se distingua d'ailleurs, en ce temps, par leur esprit d'entreprise et audace. Des querelles meurtrières eurent lieu, en 1440, e eux et les Anversois. Il paraît cependant que ces dern avaient quelques torts, car le duc de Bourgogne pron contre eux (1).

Des dissensions de même nature éclatèrent, en 1442, e les bateliers brugeois et brabançons, au sujet du déchargem des navires arrivant dans le Zwyn. Les magistrats de Bru décidèrent, le 1er septembre 1442, qu'on les allégerait à tour rôle, en commençant par un vaisseau brugeois, pour pas ensuite à un vaisseau bruxellois, une autre embarcation b geoise, puis un vaisseau anversois, après quoi on de reprendre la série. Il était défendu à tout bâtiment venant Malines, de Bruxelles ou d'Anvers, de mettre plus de quat jours à charger ou à décharger sa cargaison, sous peine d'i amende de dix livres parisis par chaque jour de retard. Si marchandises transportées n'avaient point été déclarées préalable, l'armateur encourait une pénalité de vingt liv parisis. Tout navire, au moment d'entreprendre un voyage, é frappé d'un droit de trois livres parisis, au profit de la corpo tion des Francs-Bateliers de Bruges. Les négociants étrang avaient le droit de noliser tout bâtiment quelconque p importer des marchandises en Brabant, à condition toutefois faire connaître leur volonté au doyen et au conseil des Fran Bateliers, et d'obtenir leur autorisation (2).

Ce règlement, comme on le voit, était fort défavorable à marine brabançonne, mais les Brugeois considéraient les ha tants d'Anvers comme de dangereux rivaux, et s'efforçaient

(1) Papebroch, *Annales Antverpienses*, t. I, p. 412.
(2) Gailliard, *Ambachten van Brugge*, p. 154.

[illegible] sur les [illegible] Zwyn [illegible] qui [illegible] à [illegible] Les Vénitiens [illegible] [illegible] Génois [illegible] Bruges, et [illegible] [illegible]

[illegible] Bruges [illegible] duc de Bourgogne [illegible] de G[illegible] [illegible]

L'[illegible] d'être [illegible] velle [illegible] [illegible] souverai[illegible] [illegible] nous [illegible] vér[illegible] à Arras [illegible] que [illegible] XVe siècle [illegible] ment [illegible] M. [illegible] vers la [illegible]

(1) Beaucourt de [illegible] [illegible] Bruges [illegible] capite [illegible] pp. 111. 1[illegible]

(2) [illegible]

(3) [illegible]

(4) [illegible] de la Marine [illegible] Panthère.

ce genre. En effet, dans un registre de parchemin i
« Chest li livres de toutes les Keures de la vile d'Ypres
sant aux archives de cette commune, on trouve une cha
mençant par ces mots : « Che sont les Keures des tisse
tapis et leur œuvre. » Par l'article premier de cette p
en contient onze et qui porte la date de 1309, il est dé
se servir, dans la fabrication des tapis, de poil de vac
filets de poils de chien (1).

Durant le séjour de l'empereur Frédéric dans les
duc, ce dernier reçut la visite d'un ambassadeur de Jea
logue, chargé de traiter une affaire assez grave.
d'Orient penchait depuis longtemps vers une ruine c
Les Turcs, dont la marche triomphante, après avoir ét
par Tamerlan, avait repris sa première impulsion, s
raient, sous les ordres du sultan Amurath II, à comm
siége de Constantinople. Jean Paléologue, connaissant l
l'esprit chevaleresque du duc Philippe, lui faisait dema
secours. Il avait déjà éprouvé toute l'indifférence des r
chrétienté, et tentait un effort suprême auprès du prin
dont la réputation était grande sur les bords du B
On y voyait souvent, en effet, des vaisseaux de Flandre
ces contrées lointaines on le nommait grand-duc d'Oc

L'ambassadeur étranger fut accueilli avec honneur,
fit les plus brillantes promesses. Le sire de Wavrin
bientôt à Venise pour y équiper quatre galères, et le
Vasco de Saavedra annonça l'intention de se joindre au
liers bourguignons qui se disposaient à faire la gu
Turcs. Geoffroy de Thoisy, seigneur de Mimeures, reçu
de se transporter à Nice pour y réunir une flotte, et
plusieurs navires, dans le même but, aux Pays-Bas. Il
cette époque, d'après Papebroch, un chantier de con
navale fort considérable dans le pays de Waes, à de
d'Anvers. Le duc y fit construire une galère remarqu
son tonnage, et armée avec le plus grand soin (2). On

(1) O. Delepierre, *La Belgique illustrée*, p. 34. Bruxelles, in-8°, So
graphique belge.

(2) *Annales Antverpienses*, p. 522.

également deux trirêmes à Anvers, qui furent lancées en 1447. Des vaisseaux flamands assistèrent, en 1446, au siége de Rhodes, où le sire de Thoisy se distingua à un tel point qu'il obtint de grands éloges de la part de son souverain, et une pension viagère de 300 francs (1).

Nos marins, en arrivant sur les côtes d'Asie, n'eurent pas seulement à combattre les Turcs, mais aussi les Génois, qui, jaloux des priviléges commerciaux dont les Vénitiens jouissaient dans l'empire latin, favorisaient ouvertement les infidèles. Une galiotte, faisant partie de la flotte du sire Waleran de Wavrin, fut saisie à Caffa par leurs ordres, et le duc de Bourgogne leur adressa même des lettres de sommation à ce sujet (2). Les Génois, loin de faire amende honorable, finirent par déclarer ouvertement la guerre au duc, sous prétexte que ce prince leur avait refusé la restitution de certains navires turcs, capturés par ses gens dans la mer noire (3).

Les encouragements accordés à la marine belge, dont le développement servait si utilement nos intérêts commerciaux, exercèrent non seulement leur influence sur l'avenir de la ville d'Anvers, mais aussi sur celui d'Ostende. Le canal de navigation, creusé en 1284, ayant été supprimé par suite de la construction de nouvelles digues élevées contre les grandes marées, les « wateringues » arrêtèrent, en 1443, d'en faire tracer un autre, tant pour l'écoulement des eaux que pour rétablir des moyens de communication entre Ostende et le pays environnant. Ce canal, comme le premier, venait se terminer au sud de la ville. Lors de sa création, Ostende n'avait pas encore de chenal qui conduisit directement de la ville à la mer; les pêcheurs se voyaient obligés d'échouer leurs barques sur la plage, ainsi qu'on le fait encore de nos jours à Blankenberghe. Il paraît cependant qu'il existait dans les dunes une sorte de port de refuge, car un octroi de Philippe le Bon, concédé

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, t. II, p. 205. Des navires flamands avaient été envoyés à la défense de Constantinople dès l'an 1444; les frais de l'expédition furent liquidés en 1480.

(2) Gachard, *Notice des archives de M. le duc de Caraman, Bull. de la commis. roy. d'histoire*, t. XI, p. 188.

(3) Anderson, déjà cité, t. I, p. 458.

en 1445, fait mention d'un *nouvel* Hâvre, ce qui suppose év demment la formation de quelque crique avant cette époqu Dans la requête que présentèrent les Ostendais pour obten l'autorisation d'établir ce hâvre, ils donnent des détails curie sur les ravages causés par la mer sur cette partie des côte Une foule de maisons, bâties originairement hors de l'attein des plus hautes marées, avaient été envahies peu à peu par l flots, et leurs habitants s'étaient vus forcés de les démolir (Le duc, prenant en considération les dépenses considérabl auxquels ils s'étaient astreints pour l'amélioration du port, l affranchit de tous tonlieux en Flandre (2). Les bourgeois l'Écluse avaient obtenu un privilége semblable, moyenna paiement d'une somme de cent livres parisis (3).

Malgré l'énergique activité des populations belges, elles pouvaient se soustraire entièrement à l'influence fatale des év nements qui se passaient en ce moment en France. Charles V tout en acquérant plus d'autorité et de pouvoir, avait encor lutter contre de nombreux ennemis. Des bandes indisciplin parcouraient le royaume, changeant de drapeau suivant circonstances, âpres au pillage, rebelles à tout contrôle; Anglais, bien que vaincus, ne voulaient renoncer à aucune leurs prétentions : la paix semblait plus éloignée que jam Après de fréquentes négociations, dont la stérilité exci l'esprit caustique des gens de cour (4), on parvint cependa

(1) Pasquini, *Hist. de la ville d'Ostende.*

(2) *Archives générales du royaume de Belgique*, Registre aux chartes de Li

(3) *Ibid.*, Reg. aux chartes de Lille, 1440-51.

(4) Quī voudra la paix conquérir
Du roi de France et d'Angleterre
Seize personnes fault acquérir;
Deux en fault de chacunne terre :
Deux bourguignons de pasience
Et deux brettons de conscience;
Sans ordure deux allemans
Et sans flatterie deux normands;
Et fault sans orgueil deux liégeois
Et sans trayson deux anglois;
Et puis fault deux hardis lombars
Et sans mocquerie deux picards;

conclure une trêve, le 1er avril 1444. Le duc de Bourgogne, de son côté, régla en 1446 la perception des droits de douane, levés à Anvers sur les biens des marchands britanniques (1). En cas de contestations, ceux-ci pouvaient en appeler à un tribunal particulier, composé de trois juges, nommés par les bourgeois ou par le prince. Ce traité, comme celui de 1406, contient une disposition remarquable; on y voit que la capture d'une propriété ennemie, trouvée à bord d'un bâtiment neutre, était alors autorisée.

Ces priviléges attirèrent beaucoup d'Anglais à Anvers, d'autant plus que les habitants de cette ville, avec une juste entente de leurs véritables intérêts, s'efforçaient de faire disparaître toutes les entraves imposées jusqu'alors au commerce. C'est ainsi qu'ils rachetèrent, le 24 mai 1447, de l'abbé de Saint-Michel, les droits de tonlieux prélevés par celui-ci à Ayendyke, pour la somme de trente-sept florins du Rhin. Ils conclurent encore des transactions du même genre, trois ans plus tard, avec Jean Van Halmale, Guillaume Van den Wyngaerde et Jean Van Romerswale, qui tous prélevaient certaines redevances sur les navires fréquentant l'Escaut.

Philippe de Bourgogne, secondant ce mouvement, veillait avec soin à ce que les trêves ne fussent pas violées. Il en donna une preuve éclatante. Un de ses plus braves chevaliers, le sire de Ternant, alors capitaine de l'Écluse, avait appris qu'un riche commerçant anglais passait souvent proche de cette ville, en allant de Bruges à Calais. Le gentilhomme bourguignon feignit de chasser quelques-uns de ses serviteurs et les aposta sur la route; ils enlevèrent cet Anglais, et prirent en toute hâte le chemin de la France. Le duc fut instruit de cet enlèvement fait dans ses propres pays. La duchesse, qui avait traité avec Henri VI et signé la trêve, mit une grande vivacité à ce que justice fût faite. Des archers furent envoyés aussitôt à la suite des

Et pour mettre la chose à fin
Deux prud'hommes de Limosin.

A. Jubinal, *Lettres à M. de Salvandy sur quelques-uns des manuscrits de la Bibl. roy. de la Haye*, Paris, 1846, in-8°, p. 109.

(1) Voy. le manuscrit 17,981, *Bibl. du Musée britannique;* Papebroch, *Annales Antverpienses*, t. I, p. 428-29.

coupables, les atteignirent, et trouvèrent sur eux une lettre sire de Ternant à son beau-frère le seigneur de Mont-Jay, laquelle il lui adressait le marchand étranger, le chargeant le garder prisonnier jusqu'à rançon. La duchesse n'en fut plus empressée à punir ce méfait. Le sire de Ternant é chambellan du duc; il lui avait rendu les plus grands servi et avait toute sa faveur. Il n'en fut pas moins envoyé au c teau de Courtray, où il passa une année; en outre, il eu payer de grands dommages et intérêts à l'Anglais qu'il a fait prendre.

CHAPITRE VIII

Guerre entre la France et l'Angleterre. — Pertes subies par les armateurs flamands. — Armement naval à Ostende. — Débats entre le duc de Bourgogne et les Gantois. — Intervention des marchands étrangers. — Les usuriers lombards. — Abolition de certaines redevances féodales dans le Hainaut. — Les caves ecclésiastiques à Anvers. — Guerre entre le duc de Bourgogne et les Gantois. — Combat de Rupelmonde. — Une flotte hollandaise dans l'Escaut. — Le pays de Waes est ravagé. — Conférences de Lille. — Reprise des hostilités. — Bataille de Gavre. — Les Turcs à Constantinople. — Découverte de l'imprimerie. — Projets de croisade. — Concessions faites aux Hanséates. — Expédition en Hollande. — Exil du Dauphin. — Négociations commerciales avec l'Angleterre. — Mort de Charles VII.

La France, délivrée de la présence des troupes mercenaires qui avaient vécu si longtemps sur son territoire, présentait en 1448, un tableau assez satisfaisant. Jacques Cœur, l'argentier de Charles VII, avait rétabli de l'ordre dans les finances publiques, tandis que la création des Francs-Archers, en dotant le royaume d'une armée permanente, lui donnait de nouveaux moyens de résister à toute attaque imprévue. Ce fut néanmoins dans ces circonstances que les Anglais, encore tout-puissants en Normandie, rompirent brusquement la trêve conclue en 1444, et se saisirent de la ville de Fougère.

Charles VII se hâta de profiter d'une occasion aussi fa\
déclara la guerre à l'Angleterre, et envoya une ambassad
nelle au duc de Bourgogne, afin de réclamer le seco
chevaliers flamands et bourguignons.

Le duc, qui croyait avoir à se plaindre de Henri
accueillit avec honneur les délégués français, et, tout
sant de prendre une part active à la lutte, permit à se
d'aller combattre à l'étranger. Il resserra en outre les li
l'unissaient déjà aux Écossais, en négociant avec eux u
d'alliance (2).

Charles VII, connaissant la faiblesse réelle de ses e
se mit immédiatement en campagne, et ses efforts fure
ronnés de succès. Les Anglais, après lui avoir vaill
disputé Rouen et Harfleur, perdirent ces deux villes, e
été défaits à Formigny, se virent forcés d'évacuer la Nor
qu'ils s'étaient flattés de conserver. Une crise politiq
encore ajouter à leurs embarras, et rendre leur retraite
inévitable. La reine d'Angleterre, Marguerite d'Anjou,
une grande influence sur les affaires, et les revers qu'ess
ses agents étaient imputés à sa mauvaise administration.
de Suffolk, son conseiller, fut mis à mort, et une révolt
à Londres, fomentée par un homme du peuple, nomr
Cade, qui se donnait pour descendant du duc de Clar
héritier d'Édouard III. Le parti royaliste finit par tri
mais, tandis qu'il employait toutes ses forces à vaincre
tion, les Français entraient en Guyenne, saisissaient la
des places fortes de ce duché, et se rendaient maîtres
deaux en juin 1451. Le duc de Bourgogne, malgré to
adresse, n'avait pu rester longtemps en dehors de ces d

(1) Le roi d'Angleterre avait déjà nommé une commission le
bre 1448, pour examiner certaines réclamations soumises à son c
la duchesse de Bourgogne. Cette commission était composée de I
Stafford, John Marenag, Robert Shyllington et de quelques autres. I
tés anglais et flamands se réunirent ensuite à Calais, pour y faire va
griefs réciproques. Les intérêts de nos compatriotes furent confi
cette négociation, à Henri Utenhove et Jean Postel. (Voy. Rymer, t.
tie, pp. 5, 6, 9.

(2) Tytler, *Hist. of Scotland*, t. III, p. 214.

avait rompu toute relation avec Henri VI dès 1450 (1), et les marins de Dieppe, de Honfleur et de Rouen ne se faisaient point de scrupules d'arrêter les navires belges. Une foule de pêcheurs ostendais ayant été rançonnés par les corsaires britanniques, les habitants d'Ostende unirent leurs ressources pour faire cesser ces brigandages, et quarante trois bateaux, armés en guerre, mirent à la voile afin d'aller livrer bataille aux forces anglo-françaises. Cette agitation n'était que le prélude d'événements plus sérieux, dont la Flandre entière allait bientôt subir l'influence. Il ne sera pas inutile, avant d'en commencer le récit, d'exposer brièvement les circonstances qui contribuèrent à les amener.

Les communes belges, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, avaient acquis une telle indépendance dès le XIVe siècle, que leurs princes, après les avoir soutenues pour s'en servir contre l'aristocratie féodale, s'étaient vus dans la nécessité de les combattre à l'aide de cette même puissance, désormais soumise. Deux principes s'étaient alors trouvés en présence en Flandre : l'un, tout populaire, tendait à l'harmonie par la fédération; l'autre, essentiellement gouvernemental, réclamait la centralisation des pouvoirs, opposant aux chartes communales les droits inaliénables du souverain. Déjà, en 1439, des différends d'une nature assez sérieuse s'étaient élevés entre le duc et les Gantois, tant au sujet du renouvellement de la loi de leur ville, que sur des matières de juridiction et d'impôts.

Les bourgeois de Gand, d'après un privilége concédé autrefois par Philippe le Bel, en 1301, étaient appelés à nommer quatre prud'hommes, qui, assistés de quatre collègues choisis par le roi de France ou le comte de Flandre, étaient chargés d'élire vingt-six personnes, auxquelles étaient confié le gouvernement de la cité. Peu à peu les dispositions de ce décret royal avaient subi des altérations, de manière à augmenter l'influence des corps de métiers, qui comptaient, en 1450, vingt de leurs

(1) 28 mars 1450, lettre de Henri VI à la commune de Londres, en faveur des Flamands, qu'on doit continuer à protéger « malgré la trahison de celui qui se dit duc de Bourgogne. » Voy. Delpit, *Documents français en Angleterre*, t. I.

représentants parmi les magistrats communaux. Ces innova tions, toutes favorables aux intérêts de la démocratie gantoise étaient vivement repoussées par le duc, qui les considéraien comme destructives du privilége de 1301.

Quant à la question des impôts, elle n'était pas moins impor tante. L'aide ou le subside se payait *en nature* sous le gouver nement féodal; il était aussi *personnel* et se percevait pa foyers. Insensiblement, à la suite de changements dont on n peut préciser les dates, il était devenu *réel*, en conséquenc du rachat des services féodaux, et l'impôt, au lieu de frappe le serf, grevait les biens de l'habitant des villes, la propriét du bourgeois (1). De là un mécontentement croissant, qui n fit qu'augmenter jusqu'en 1446, époque à laquelle Philippe d Bourgogne voulut soumettre les Gantois à la perception d'u taxe sur le sel. Les relations entre le prince et ses sujets éta devenues de plus en plus difficiles, celui-ci fit mettre de for garnisons à Audenarde, à Termonde, à Gavre et à Rupelmon puis, adoptant le système qu'il avait déjà suivi pour vaincre résistance de la ville de Bruges, ordonna de barrer tous canaux qui se dirigeaient vers Gand.

La crainte de voir se rallumer la guerre excita une émoti générale. Les marchands d'Espagne, d'Aragon, de Portu d'Écosse, de Venise, de Florence, de Milan, de Gênes et Lucques, résidant à Bruges, se hâtèrent d'intervenir, tandis q les trois membres de Flandre se portaient pour médiateurs ent le duc et la cité de Gand. La querelle s'anima néanmoins plus en plus, et, le 31 mars 1450, le duc de Bourgogne publ à Bruxelles un long manifeste, par lequel il annonçait son inte tion de dompter par la force l'opposition des rebelles.

Il y rappelait tous les griefs qu'il avait à faire valoir cont ces derniers : leur refus de la gabelle du sel, l'influence pré pondérante indûment exercée par les deux grands doyens de

(1) Voy. *Les placcards de Brabant*, t. II, p. IX. L'acte du 20 septembre 1 est un véritable monument législatif en matière d'impôt. La plupart des subsides étaient basés sur les vingtièmes; cette assiette devint invariable à partir de 1686; avant cette année, elle avait été reprise et abandonnée, mais on ne s'en est plus départi depuis.

métiers, l'accroissement des corporations par l'adjonction d'ouvriers forains, les sentences criminelles prononcées par les magistrats municipaux sans l'intervention du bailli.

Au moment de s'engager dans une telle entreprise, le duc, avec sa prudence habituelle, ne négligeait nul moyen pour s'attacher les communes qui lui restaient fidèles. On se plaignait beaucoup des usuriers lombards, dont l'avide rapacité n'était que trop connue, et auxquels les ducs de Bourgogne eux-mêmes avaient eu fréquemment recours. Philippe s'engagea à ne pas leur permettre de former de nouveaux établissements, et promit de les faire surveiller sévèrement (1). Il abolit certains droits dont ses prédécesseurs avaient joui jusqu'alors en Hainaut (2), et accueillit favorablement une députation anversoise, chargée par le magistrat de lui présenter des réclamations concernant le débit des vins en cette ville.

Il paraît que quelques communautés ecclésiastiques, profitant du privilége dont elles jouissaient d'introduire des vins dans la cité sans payer de droits, se livraient à la vente en détail de cette denrée, de manière à s'en faire un véritable monopole, leurs concurrents ne jouissant pas des mêmes avantages. Le duc fit droit aux remontrances des marchands anversois, et statua qu'aucune personne, étrangère aux communautés, ne pourrait s'approvisionner dans les caves ecclésiastiques. Des gardes furent établis pour veiller à l'exécution de cette ordonnance, et placés sous la protection spéciale du prince.

Cependant le désordre régnait à Gand, que la classe aisée commençait à abandonner, dans la prévision des troubles. Les capitaines, les échevins et les doyens des métiers de cette ville, après avoir vainement réclamé l'appui des communes voisines, adressèrent une longue lettre à Charles VII, lui exposant la situation dans laquelle ils se trouvaient, et le priant, comme leur souverain seigneur, de les aider à maintenir leurs droits

(1) Gachard, *Invent. des archives du royaume de Belgique*, III, 4.

(2) « Les droits de bois de chauffage, chênes et autres bois quelconques que, en son pays du Hainaut, ont accoustumé prendre ses officiers avec un petit martel dont on a accoutumé d'user le bailly des bois, ensemble les droits de poisson, de pourchaux en la forest de Mourmal qui ont accoutumé avoir les dits officiers. » Lille, *Regist. aux chartes, archives générales du royaume.*

et leurs priviléges, dont il était, disaient-ils, le défenseur naturel. Cette missive venait à peine d'être envoyée, que des ambassadeurs anglais arrivaient à Gand, avec mission, de la part d'Henri VI, d'offrir aux rebelles un secours de 7,000 hommes.

La réponse du roi de France ne fut pas favorable, et conseillait la soumission. Elle ne fit qu'envenimer l'animosité des partis, et, vers le milieu de l'année 1452, les Gantois commencèrent les hostilités en s'emparant des châteaux de Gavre, de Poucke et de Schendelbeke.

Après de nombreuses escarmouches, durant lesquelles il se fit de part et d'autre, de brillants exploits, les deux armées se rapprochèrent insensiblement, et la guerre prit un caractère plus cruel et plus acharné. Les Gantois, s'appuyant sur le pays de Waes et les villes d'Hulst, de Bouchout, d'Assenede et d'Axel, avaient établi leur quartier général à Basele, où ils s'étaient retranchés. Une puissante artillerie y était venue de Gand. Chaque métier avait fait fondre une coulevrine où son nom était gravé. Leur chef était Gautier Leenknecht.

Le duc, alors à Rupelmonde, prit le parti de les attaquer, et, ayant partagé ses forces en trois divisions, envoya son avant-garde contre l'ennemi, dans l'espoir d'attirer celui-ci hors de ses retranchements. Il y réussit sans peine, car ses adversaires étaient aussi ardents qu'inexpérimentés, et, après avoir combiné toutes les précautions nécessaires pour s'assurer la victoire, les chargea tout à coup avec tout son monde. Les Gantois, vivement pressés résistèrent d'abord avec courage. Jacques de Luxembourg, l'un des chefs bourguignons fut abattu à coups de piques dès le commencement de la mêlée, où périt également Corneille de Bourgogne, fils naturel du duc. Forcés de céder à des forces supérieures, ils s'ébranlèrent enfin, et le désordre se mit dans leurs rangs. Un grand nombre d'entre eux furent massacrés durant la retraite. Gauthier Leenknecht, leur commandant, qu'on releva sur le champ de bataille, dangereusement blessé, fut aussitôt traîné au gibet, en expiation de la mort du bâtard de Bourgogne.

Le lendemain du combat de Rupelmonde, on aperçut une flotte nombreuse qui remontait l'Escaut, les voiles bigarrées d'écussons aux éclatantes couleurs; elles portait les hommes

d'armes réunis en Hollande par les sires de Borssele, de Brédérode et d'autres puissants bannerets, et menaçait les rebelles d'une diversion redoutable : ceux-ci continuaient leurs préparatifs de défense, et repoussèrent toute proposition d'accommodement.

L'armée bourguignonne, désormais renforcée, reprit l'offensive et, s'avançant dans le pays de Waes, déjà si remarquable par sa belle culture et ses richesses agricoles (1), le ravagea entièrement. Les Gantois, qui tiraient leurs vivres et leurs approvisionnements de ce district, souffrirent bientôt de la disette, et, lassés de tant de revers, se décidèrent à entrer en négociations. Des conférences eurent lieu à Lille, à l'intervention du roi de France, dont les délégués présidèrent aux débats. Les députés flamands y rappelèrent tous leurs griefs, et se plaignirent surtout de ce que les transactions commerciales avaient été soumises à des impôts illégaux, qui avaient eu pour conséquence, disaient-ils, le départ des marchands osterlings.

Les envoyés du duc, de leur côté, accusèrent les bourgeois de Gand de désobéissance et de trahison, ajoutant que si les Osterlings les avaient quittés, ce n'était pas à cause des taxes qu'on réclamait de ceux-ci, mais par suite des vexations qu'ils avaient subies à Bruges. Leur retraite, disaient les Bourguignons, n'occasionnait d'ailleurs que des pertes peu sensibles au commerce flamand, les Osterlings se bornant à importer de la pelleterie, et quelques autres marchandises de valeur médiocre.

Le 3 septembre 1452, les députés gantois retournèrent tristement vers leurs compatriotes : toutes leurs demandes avaient été rejetées.

Les rebelles, frustrés dans leurs espérances, se remirent aussitôt en campagne, sans laisser le temps au duc de rassembler de nouvelles troupes. Ils sortirent en grand nombre de la ville, sous la conduite de différents chefs, marchèrent sur Hulst, qu'ils détruisirent totalement, pillèrent Axel, et se rendirent maîtres d'Ardembourg, d'Oostbourg et de beaucoup d'autres localités, où ils laissèrent des traces sanglantes de leur pas-

(1) Voy. Van den Bogaerde, *Het distrikt St.-Nikolaas*, derde deel.

sage. Le pays d'Alost fut entièrement ravagé par eux, et ils étendirent leurs courses jusqu'aux portes de l'Écluse.

Le duc, malgré toute sa puissance, ne savait trop comment mettre fin à cette guerre cruelle. Il ne pouvait songer à commencer le siége de la ville de Gand, les ressources dont il disposait n'étant pas suffisantes pour une telle entreprise, et d'ailleurs il manquait d'argent. Les communes qui lui étaient restées fidèles, gémissaient sous le poids des taxes et des impôts. Il faisait par force des emprunts aux hommes riches, exigeait une contribution de tous les nobles qui ne pouvaient lui rendre le service militaire, et arrachait au commerce et à l'industrie les plus lourdes redevances.

Il parvint néanmoins à se faire, dans le courant du mois de juin 1453, une armée assez nombreuse pour quitter Lille et se remettre en campagne. Il reprit les forteresses de Schendelbeke et de Poucques, au siége desquelles périrent quelques-uns de ses plus braves chevaliers, et vint investir le château de Gavre.

Si les rebelles avaient été bien conseillés, ils se fussent bornés à harceler les troupes bourguignonnes, en évitant soigneusement toute action décisive : le duc eût été bientôt forcé de licencier ses hommes d'armes, dont l'entretien lui occasionnait des dépenses considérables. De plus, la disproportion qui existait au xve siècle, quant au siége des places de guerre, entre les moyens d'attaque et les moyens de défense, permettait aux bourgeois des villes, retranchés derrière leurs murailles, de braver longtemps les assauts des plus braves soldats, tandis qu'ils étaient souvent les plus faibles dans une lutte en plein champ, où la victoire appartient d'ordinaire aux bandes les mieux disciplinées.

Les Gantois, excités par quelques-uns de leurs chefs, n'adoptèrent pas cette tactique, et le duc de Bourgogne apprit avec joie qu'ils s'avançaient à sa rencontre, bannières déployées, et en ordre de bataille.

Ils étaient au nombre d'environ quarante mille, car il avait été ordonné à tout citoyen, de vingt à soixante ans, de concourir à la défense publique, sous peine de la hart. Arrivés en vue du château de Gavre, ils se déployèrent dans la campagne, leur

droite s'appuyant sur l'Escaut. Leurs meilleurs combattants étaient armés de longues piques. Sur les flancs était l'artillerie, gardée par des hommes à pied munis de haches, d'épées à deux tranchants ou de marteaux à pointes de fer. La cavalerie, commandée par Jean de Nevele, formait les ailes avec quelques auxiliaires anglais, envoyés par Henri VI. En seconde ligne était la foule des ouvriers peu accoutumés au maniement des armes, les hommes âgés, les gens de la campagne et ceux du pays de Waes; les bagages et les chariots étaient par derrière (1).

L'avant-garde du maréchal de Bourgogne s'élança aussitôt en avant, dans l'espoir de jeter le désordre dans les rangs des bourgeois de Gand, qui se formèrent en carré à l'approche de cette cavalerie, repoussèrent ses attaques, et continuèrent à marcher vers Gavre, déplaçant leurs canons à mesure qu'ils gagnaient du terrain.

Le combat s'engagea enfin avec vigueur, sur toute la ligne. Le duc, voulant à tout prix rompre cette masse compacte, devant laquelle venaient échouer tous les efforts de ses chevaliers, la fit assaillir par son artillerie légère et ses archers. Les Gantois, accablés de traits, s'ébranlèrent en ce moment, et l'explosion d'un chariot de poudre acheva de mettre le désordre parmi eux.

Rejetés du côté du fleuve par les hommes d'armes picards, leur retraite se changea enfin en déroute complète. Poursuivis par les vainqueurs, les uns se jetèrent dans l'Escaut, et s'y noyèrent, tandis que leurs compagnons périssaient sous la hache d'armes des Bourguignons, ou étaient foulés sous les pieds de leurs chevaux. Le carnage fut effroyable, et des milliers de cadavres couvrirent bientôt la plaine.

Deux mille Flamands, s'arrêtant dans leur fuite, s'étaient retranchés dans une prairie, entourée en partie par la rivière, et défendue en avant par une forte baie et un fossé. La lutte s'y renouvela avec acharnement, et le duc de Bourgogne, qui s'était élancé dans la mêlée, fut sur le point d'y périr, de même que son fils, le comte de Charolais, qui y fut blessé d'un coup de lance.

(1) De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. II, p. 112.

Ce fut le dernier épisode de cette terrible guerre. Le 27 juillet 1453, une députation gantoise se présentait au duc Philippe, et lui apportait la soumission de la ville rebelle. Les métiers abdiquaient le pouvoir, et désormais l'aristocratie urbaine, plus favorable au prince, reprenait la direction des affaires.

Au moment où les Gantois déposaient les armes, l'empire grec, qui penchait depuis longtemps vers son déclin, succombait aux attaques des Turcs, qui investirent enfin Constantinople, bien résolus à s'en emparer. Ils s'attendaient à y rencontrer une vive résistance, mais les Grecs et les Latins étaient divisés entre eux, et oubliaient les dangers de leur patrie commune dans l'ardeur de leurs sanglants débats. Cependant les Vénitiens, les Génois, et d'autres auxiliaires appartenant à diverses nations, firent quelques efforts pour sauver la ville; la plupart des portes étaient occupées par des étrangers, et Justiniani, qui commandait la flotte vénitienne, forçait tous les navires venant de la mer Noire à entrer dans le port, afin de contribuer à la protection de la côte. Ils se virent néanmoins obligés de céder; le trône des Paléologues fut renversé, et Bysance devint la capitale de l'empire turc.

Cet événement, depuis longtemps prévu, porta un coup fatal au commerce de Venise, qui passa en partie aux Génois. Ceux-ci réussirent en effet à conclure un traité avec les conquérants, par lequel le sultan, tout en se réservant le droit de raser les murs du faubourg de Galata, garantit aux marchands de Gênes la possession de leurs maisons, de leurs magasins, de leurs vignes et de leurs moulins, leur permettant d'aller et de venir dans toute l'étendue de ses États, afin d'y vendre leurs marchandises, à condition d'acquitter certains droits de douane, ainsi qu'une capitation fixe, le « Karatsch. » Il leur concédait en outre le privilége de conserver leurs lois et coutumes, d'avoir leurs églises, mais sans cloches, et de choisir un « ancien » pour juger leurs contestations.

Ce traité, qui donnait aux Génois le monopole du commerce de la Romanie et de la mer Noire, fut respecté fort longtemps, car on le retrouve encore renouvelé par Sélim, en 1612. Il multiplia considérablement nos relations commerciales avec la

ville de Gênes, alors riche et puissante; en restreignant, d'un autre côté, nos rapports avec Venise.

Le génie industriel, toujours actif malgré toutes les révolutions sociales, accomplit, vers le milieu du xve siècle, l'un de ses plus brillants triomphes : la découverte de l'imprimerie. L'invention de la gravure avait déjà donné la pensée, quelques années auparavant, de stéréotyper en quelque sorte les formes graphiques, mais on n'y parvenait que par des procédés assez lents, car chaque page d'un manuscrit exigeait la confection d'une planche gravée, c'est à dire un travail pénible et dispendieux. Il fallait perfectionner une idée féconde, et on y parvint par l'introduction des caractères mobiles, dont les combinaisons variées se prêtent à tous les caprices de la parole humaine.

L'art typographique, dont l'influence sur la civilisation devait être si considérable, fut introduit de bonne heure en Belgique. La corporation des libraires, auxquels les imprimeurs s'adjoignirent bientôt, était constituée à Bruges dès 1454, et un de nos compatriotes, Gérard de Flandre, monta une imprimerie à Trévise en 1471. Ce fut Thierri Martens (1), qui eut la gloire d'établir le plus ancien atelier de ce genre dans notre pays. Né à Alost, il s'initia aux procédés typographiques à Venise, où il travailla peut-être sous la direction de Gérard de Flandre, et, de retour dans les Pays-Bas, publia dans sa ville natale le premier ouvrage qui sortit de ses presses, le *Speculum conversionis peccatorum*. Il s'établit en 1476 à Anvers, où il eut bientôt des imitateurs. La même année, les Frères de la Vie Commune fondèrent une imprimerie à Bruxelles, où ils éditèrent le *Speculum conscienciæ* (2).

Le plus ancien imprimeur anglais, William Caxton, qui exerça longtemps à Bruges les fonctions de maître et gouverneur des marchands britanniques, fit son apprentissage en cette ville, où Colard Mansion fit paraître, en 1475, la première partie d'un ouvrage théologique, intitulé « le Jardin de dévotion. »

Le duc de Bourgogne, en faisant la paix avec les Gantois,

(1) D'autres écrivent « Mertens. » Voy. Foppens, *Bibl. belgica*, t. II, p. 117.
(2) Delprat, *Verhandeling over de paterhuizen*, Utrecht, in-8°, p. 124.

reprit un projet qu'il nourrissait depuis longtemps, et que les victoires remportées par les Turcs lui donnaient hâte d'accomplir : celui de se mettre à la tête d'une nouvelle croisade contre les infidèles. Il en prit l'engagement solennel, durant un banquet qui est resté célèbre dans les annales chevaleresques, et son exemple fut suivi par la plupart des seigneurs de sa cour. Il employa toute l'année 1454 aux apprêts de cette expédition, et se rendit même en Allemagne afin d'en conférer avec l'empereur, dont il ne reçut que de vagues promesses.

Les communes de Flandre s'intéressaient vivement à ce voyage d'Allemagne. Préoccupées à juste titre du ralentissement de leur commerce, elles regrettaient surtout l'absence prolongée des marchands osterlings, au sujet de laquelle elles avaient déjà fait des représentations au duc Philippe. Elles lui envoyèrent des députés peu de temps après le mariage du comte de Charolais avec Isabelle de Bourbon, afin de lui rappeler cette affaire (1). La démarche étant restée sans résultat, le bourgmestre, les échevins et les conseillers de la ville de Bruges écrivirent aux Gantois, le 14 juin 1456, les priant de les appuyer auprès des commerçants de la Hanse. Ces derniers ayant fait répondre qu'ils ne consentiraient à rouvrir leurs comptoirs qu'à la condition d'obtenir le remboursement des dommages qu'ils avaient éprouvés durant la guerre, les Brugeois se mirent de nouveau en rapport avec les magistrats de Gand, leur déclarant qu'ils contribueraient pour une forte part au paiement des capitaux réclamés par les Hanséates (2).

Malgré tout le désir que montrait le duc de Bourgogne de commencer l'entreprise de la croisade, d'autres soins l'obligeaient sans cesse à l'ajourner. Nous le retrouvons, en 1456, guerroyant en Hollande, dans des circonstances toutes particulières.

L'évêque d'Utrecht était mort récemment; cet évêché était

(1) Les instructions données en cette occasion aux députés flamands, contiennent aussi quelques détails sur les prétentions élevées par Pierre de Vrieze et le procureur général, contre Jean Blaeuvoet, bourgmestre de Damme, au sujet du tonlieu sur le poisson apporté en Flandre. Voy. *Archives de la ville d'Ypres*, 1er bureau voûté, armoire B, case 40, n° 18.

(2) Parmentier, *Documents relatifs à la Hanse.*

riche, puissant, et la souveraineté du pays en dépendait; aussi avait-il été en tous temps un grand objet d'ambition pour les princes, et il y avait eu souvent de sanglants débats pour décider des élections du chapitre épiscopal d'Utrecht. Le duc désirait beaucoup que son fils bâtard, David, déjà évêque de Thérouenne, passât sur le siége vacant. De son côté, le duc de Gueldre avait recommandé aux chanoines d'élire Étienne de Bavière. Les chanoines, dans la crainte d'offenser l'un ou l'autre de ces candidats, prirent un moyen terme et nommèrent leur prévôt, Ghisbert de Bréderode, qui appartenait à l'une des plus illustres familles de Hollande, et méritait leurs suffrages.

Philippe de Bourgogne, après avoir obtenu une bulle du pape en faveur de l'évêque de Thérouenne, assembla des troupes et entra sur le territoire hollandais avec environ quatorze mille combattants. La plupart des villes belges contribuèrent à cet armement. Ghisbert de Bréderode, se voyant dans l'impossibilité de résister à son rival, lui abandonna ses droits et reçut en échange le doyenné du chapitre de Saint Donat à Bruges, avec une grosse pension.

L'armée bourguignonne n'avait pas encore quitté la Hollande, lorsqu'on y reçut la nouvelle que de graves événements se préparaient en France.

Charles VII, possesseur paisible de tout le royaume, sauf Calais et Guines, était depuis longtemps en désaccord avec son fils, le dauphin. Ce jeune prince vivait loin de la cour, où il ne se croyait pas en sûreté, et s'était trouvé mêlé à plusieurs conspirations dirigées contre le roi. Plein d'astuce et d'habileté, impatient de régner, il inspirait la plus grande méfiance aux conseillers de son père, qui se décida enfin à réunir des forces assez considérables, afin de s'emparer de la personne du dauphin. Celui-ci, comprenant le péril de sa situation, prit la fuite suivi d'un petit nombre de serviteurs, et, arrivé dans le comté de Bourgogne, annonça au roi qu'il allait rejoindre le duc Philippe, afin de prendre part à la croisade. Il traversa, sans presque s'arrêter, la Lorraine et le Luxembourg, évitant avec soin de traverser les possessions françaises, et fit son entrée à Bruxelles avec une escorte d'environ dix chevaux.

Le duc de Bourgogne, dont la présence dans le nord des

Pays-Bas n'était plus nécessaire, partit aussitôt pour le Brabant, et fit le plus brillant accueil à son royal neveu, malgré l'attitude menaçante de Charles VII. Il lui donna pour résidence le château de Genappe, lui assigna une pension considérable, et, tout en refusant de prendre les armes en faveur de ce fils rebelle, se déclara prêt à défendre les droits de l'hospitalité. Il se complaisait, avec une orgueilleuse satisfaction, à couvrir de sa puissance l'héritier d'un vaste royaume, et eut dédaigné de prêter l'oreille aux paroles prophétiques du père outragé : « Mon cousin de Bourgogne ne sait ce qu'il fait, de nourrir le renard qui mangera ses poules. »

Le dauphin, dès son apparition en Belgique, songeait en effet, avec cet esprit d'intrigue qui le rendait si redoutable, à semer autour de lui des éléments de discorde. Reçu dans les villes de Flandre, qui rivalisèrent de splendeur et de luxe pour lui faire fête, il fut frappé de leurs richesses, et particulièrement de l'aspect animé de l'Écluse, où l'on voyait encore, malgré la décadence du commerce dans cette partie de la contrée, près de cent cinquante navires entrer au port en une seule journée. Ces tableaux, en lui dévoilant les ressources immenses de son protecteur, excitaient la secrète envie du jeune prince, et lui inspiraient le désir de miner sourdement ce dangereux pouvoir, avec lequel il se croyait appelé à entrer en lutte tôt ou tard.

Aussi prudent qu'avisé, il se garda bien cependant de lever le masque, et, tout en redoublant d'attentions envers ses hôtes, il observait patiemment leur entourage, se faisait présenter les plus influents d'entre leurs serviteurs, prodiguait à ceux-ci l'or et les caresses et se préparait des moyens d'action pour l'avenir, en s'assurant dans le présent des auxiliaires dévoués.

Les circonstances, d'ailleurs, favorisaient ses intentions. Parmi les seigneurs qui vivaient à cette époque à la cour de Bourgogne, on distinguait, entre tous, les seigneurs de Croy, dont la haute faveur mécontentait non seulement le peuple, mais avait même porté ombrage au comte de Charolais, ainsi qu'à une grande partie de la noblesse. Le dauphin, exploitant ces rancunes, amena les deux partis à une rupture complète, d'où

résulta une vive altercation entre le vieux duc et son fils, qui se refusait à tous ménagements.

Dans l'intervalle, le roi de France, de plus en plus courroucé, s'alliait aux plus ardents adversaires du duc Philippe. Les Anglais, repoussés en Normandie et en Guyenne, attaquaient les vaisseaux belges, malgré la trêve conclue entre les deux nations, pillaient les marchandises qu'ils trouvaient à bord et massacraient impitoyablement ceux d'entre nos marins dont ils parvenaient à s'emparer. Ces déprédations ayant soulevé des clameurs universelles, Henri VI, bien que fort mal disposé à l'égard de nos souverains, se vit contraint d'écrire à ses officiers, le 14 mai 1458, afin de leur recommander strictement de réprimer la piraterie. Il accorda, vers la même époque, un sauf-conduit à Antoine de Bourgogne, Thibaut de Neufchâteau et Jean de Créquy, qui étaient chargés de présenter les réclamations des armateurs flamands.

Ces commissaires ayant jeté les bases d'un arrangement, Jacob de Vinage fut envoyé en Angleterre, en compagnie de Simon de Moerkerke, pour continuer les négociations avec William Sprener et John Derby, qui leur communiquèrent à leur tour les plaintes des commerçants anglais, victimes de quelques représailles. Pendant ces pourparlers, Henri VI confirma les priviléges accordés aux pêcheurs belges en 1406, et leur permit d'exercer leur industrie sur la côte anglaise.

Les relations politiques entre la France et les Pays-Bas, se compliquant de plus en plus, en étaient arrivées à une crise dangereuse pour la paix publique, lorsque le roi Charles VII mourut à Mehun-sur-Yèvre, le 22 juillet 1461.

Le dauphin avait de nombreux ennemis, et craignait d'être mal reçu par ses nouveaux sujets. Le duc de Bourgogne lui vint encore en aide, et manda sur-le-champ à ses propres gentilshommes, de se trouver en armes avec leurs suivants le 8 août, à Saint-Quentin. Ces précautions furent néanmoins inutiles, car nul ne se présenta pour disputer le pouvoir au roi Louis XI.

L'appréhension était grande cependant, parmi les anciens conseillers de Charles VII, à l'approche de l'héritier du trône. On lui attribuait le projet de renouveler tous les offices, et de

détruire tout ce que son prédécesseur avait si péniblement organisé. En effet, l'un de ses premiers soins, en arrivant dans ses États, fut d'enlever la charge de grand maître de l'hôtel au sire de Gaucourt, pour la donner à Antoine de Croy, l'un de ses confidents à la cour de Bourgogne. Le duc Philippe, malgré les prévenances dont il était l'objet, ne se faisait pas illusion sur l'avenir :

« — Le roi, disait-il au duc de Bourbon quelques jours après la cérémonie du sacre, le roi ne régnera pas longtemps en paix. Je le connais : avant peu, il aura tout mis dans un trouble merveilleusement grand. »

Ce fut sous de pareils auspices que s'ouvrit le nouveau règne.

CHAPITRE IX

---

vénement de Louis XI. — Travaux agricoles dans le Luxembourg. — Maladie du duc de Bourgogne. — Guerre civile en Angleterre. — Cession des villes de la Somme. — Mécontentement du comte de Charolais. — Armement naval contre les Turcs. — Une flotte belge dans la Méditerranée. — Découverte et colonisation de l'Archipel des Açores. — Prohibition des draps anglais. — Le comte de Charolais s'empare du gouvernement. — Ligue du Bien Public. — Bataille de Montlhéry. — Traité de Conflans. — Troubles dans le pays de Liége. — Traité de Saint-Trond. — Situation commerciale et industrielle de Dinant. — Siége et destruction de cette ville. — Les Dinantais à l'étranger. — Deux armées en présence. — Mort du duc Philippe de Bourgogne.

Les seigneurs qui entouraient Louis XI, cachant leurs pré-occupations secrètes sous un empressement que démentait leur conduite passée, ne s'étaient pas trompés en le considérant comme leur plus dangereux ennemi. Trop jaloux du pouvoir pour consentir à le partager, ce prince méditait en effet leur abaissement. Déjà Charles VII était parvenu à se soustraire à la prépondérance anglaise ; son successeur s'était imposé une tâche plus difficile et plus pénible : il allait disputer le royaume aux grands feudataires, et préparer le démembrement de leurs immenses apanages.

Forcé de temporiser avec ses vassaux, afin de ne pas les amener à se coaliser contre lui, sa politique vacillante et cau-

teleuse se ressentit des embarras de sa position. Plein plaisance envers le duc de Bourgogne, il le consultait ment, sans jamais adopter ses avis; lui promettait sa des griefs qui avaient pris naissance sous le gouvern feu roi, et les aggravaient ensuite au lieu d'y porter sa conduite était aussi mystérieuse que sa pensée.

Le duc quitta Paris, le 30 septembre 1461, pour s dans le Luxembourg. Il y convoqua les États locaux, hommage, et contribua puissamment à la prospérité vince en ordonnant la mise en culture d'une assez gra due de terres, restées en friche jusqu'à cette époque retour en Brabant, vers le milieu de l'hiver 1462, il t vement malade, et l'on désespéra d'abord de sa vie. lescence fut aussi longue que douloureuse, et il n encore entièrement rétabli que déjà ses relations avec et l'Angleterre réclamaient toute son attention.

Henri VI, que la faiblesse de son esprit rendait inc gouverner, n'avait plus aucune autorité sur ses su faction puissante lui disputait le pouvoir et, adop signe de ralliement une rose rouge, soutenait les p de la maison d'York, ardemment combattues par la r guerite d'Anjou, dont l'administration tyrannique av tous ces troubles. Le duc d'York étant parvenu, en 145 parer de la personne du roi, le duc de Bourgogne n hésité à entrer en négociations avec lui, les intérêts ciaux des villes belges lui faisant un devoir de ménag réel du gouvernement anglais. Charles VII au contrai point arrêté par de pareilles considérations, avait con appuyé la dynastie déchue; les partisans de la maiso

(1) Et dient aulcuns que, puis mil ans,
Pluiseurs terres erent demorées
En gast, sans estre labourées,
Qui ont esté mises à labeur
Depuis que ce noble seigneur
Le puissant duc des Bourguegnons
En ot les dominacions.

Chron. de l'abbaye de Floreffe, éditée par l
de Reiffenberg, p. 183.

castre — dont le symbole était une rose blanche — trouvaient un asile assuré à Paris.

Le duc d'York, qui avait pris le titre de protecteur du royaume, dirigeait depuis plusieurs années les affaires publiques, lorsque ses ennemis reprirent brusquement le dessus, l'attaquèrent à Wakefield en 1460, et le défirent entièrement. Il perdit la vie durant le combat, laissant à son fils Édouard le soin de le venger. Celui-ci n'y manqua pas en effet, battit ses adversaires en diverses rencontres, força la reine Marguerite à se réfugier en France, et fut proclamé roi sous le nom d'Édouard IV.

Tel était l'état des affaires en 1461. Le duc Philippe, fidèle à la politique qu'il avait suivie jusqu'alors, reconnut le nouveau gouvernement, au grand déplaisir de Louis XI, qui lui fit faire des représentations à ce sujet. Le duc, tout en accueillant avec égard les ambassadeurs français, leur déclara qu'il n'avait fait qu'user de son droit en signant une trêve avec l'Angleterre. Cette réponse n'améliora point la situation, et, peu de temps après, on vit paraître une ordonnance royale, défendant non seulement de donner aide ou renfort aux Anglais rebelles, mais même de commercer avec eux.

Cette mesure était inexécutable, car bien que les villes de Brabant et de Flandre eussent été autorisées, en 1461, à établir des comptoirs à La Rochelle et dans quelques autres cités françaises, elles entretenaient des rapports trop considérables avec les Iles Britanniques pour ne pas désirer les maintenir. L'un des premiers actes d'Édouard IV, en prenant possession du trône, avait été d'accorder une nouvelle charte à ceux de ses sujets qui faisaient le négoce avec les Pays-Bas.

Louis XI, ne voulant pas en venir à une rupture ouverte avec le duc de Bourgogne, se contenta d'accorder des secours à Marguerite d'Anjou, à l'aide desquels cette princesse tenta de ressaisir le pouvoir. Vaincue à Exham, malgré le concours actif et dévoué du maréchal de Brézé, elle n'eut bientôt d'autre ressource que de reprendre la route de l'exil. Arrivée à l'Écluse, elle croyait avoir tout à craindre du duc Philippe, mais celui-ci tout en déclinant de combattre pour la maison de Lancastre, sut respecter en cette circonstance les priviléges de l'infortune et du malheur.

Le roi de France, forcé de renoncer momentanément à l'esp[illegible] de se faire un allié de Henri VI, à la restauration duquel il [illegible] travaillait que dans ce but, tourna ses vues d'un autre côté.

Les villes d'Amiens, de Montreul, de Doullens et de St-Riqui[illegible] engagées autrefois au duc de Bourgogne pour une somme [illegible] quatre cent mille écus (1), ne lui avaient été remises qu'afin [illegible] l'indemniser des dommages qu'il était exposé à souffrir, à c[illegible] époque, par suite de son attitude hostile envers les Anglais. [illegible] circonstances n'étant plus les mêmes, le roi réclama lesdi[illegible] villes, s'offrant à acquitter le capital en garantie duquel el[illegible] avaient été livrées. Le duc ayant accepté cet arrangement, [illegible] tarda pas à recevoir d'autres propositions, relatives à la cessi[illegible] de Douai, de Lille et d'Orchies, mais il y répondit par un ref[illegible]

Ces transactions irritaient au plus haut point le comte [illegible] Charolais, déjà aigri par la partialité que son père continu[illegible] témoigner en faveur des seigneurs de Croy. Il s'éloigna quelq[illegible] temps de la cour, et n'y revint que sur les sollicitations pr[illegible] santes des députés des États, qui lui représentèrent le dan[illegible] de toutes ces divisions.

Désormais plus tranquille, le duc se préoccupa de nou[illegible] de son voyage en Orient, et des moyens de hâter l'exécution [illegible] cette grande entreprise. On avait déjà réuni les approvisionne[illegible] ments nécessaires à l'expédition, et fixé le nombre d'homme[illegible] que devait fournir chaque fief pour la mener à bonne fin. Ce[illegible] soins n'ayant point suffi à satisfaire l'impatience de Philippe de Bourgogne, il fut décidé, sans trop tenir compte des plaintes et des réclamations des commerçants, qu'on se procurerait des navires de transport en faisant main basse sur toutes les nefs qui se trouvaient en ce moment dans le port de l'Écluse.

Douze galères, montées par un grand nombre d'hommes d'armes, parmi lesquels on distinguait un corps de trois cent trente Gantois, mirent enfin à la voile, à l'Écluse, transportant en Asie l'avant-garde de l'armée bourguignonne. Cette flottille était commandée par le bâtard de Bourgogne (2), qui avait sous

(1) Par le traité d'Arras.

(2) Antoine de Bourgogne, qu'on appelait le grand bâtard, était comte de la Roche en Ardennes et seigneur de la Vere.

ses ordres Baudouin de Lille (1), le sire Simon de Lalaing (2), le sire de Bossut, le sire de Cohen et d'autres vaillants chevaliers. Le vieux duc assista à leur départ, espérant bien les rejoindre un jour dans ces mers lointaines dont ils allaient braver les périls : « Et estoit belle chose, dit un ancien chroniqueur, de voir les bannières et les pennons en chascun bâteau, car chascun capitaine vouloit monstrer quel homme il estoit en ce haut et sainct voyage, et d'entendre les trompettes et clairons sonnant à monter les gens d'armes chascun en son navire. »

Cette escadre se dirigea d'abord vers le Portugal, où elle débarqua des troupes belges, que le duc envoyait en ce pays (3), et partit ensuite pour Ancône, lieu de rendez-vous indiqué à ceux qui devaient prendre part à la Croisade. Elle avait déjà remporté quelques succès sur les côtes d'Afrique, lorsque la mort du pape Pie II vint jeter le découragement parmi nos marins. Le retour de la flotte belge fut désastreux. Après avoir été fort maltraitée par la tempête, elle arriva à Marseille au commencement de l'année 1465, dans un état déplorable. La peste avait éclaté à bord durant la traversée, et plus de cinq cents personnes avaient succombé à ce terrible fléau. Il fallut se décider au retour, et, comme les hommes d'armes avaient été décimés par la misère et les maladies, on les renvoya par terre dans les Pays-Bas. Tandis que nos vaisseaux de guerre poursuivaient péniblement leur voyage, quelques marchands belges, animés de cet esprit d'aventure que le négoce semble développer, cherchaient à doter leur pays d'une importante et riche colonie.

Il existe, au milieu de l'océan Atlantique, un vaste archipel, s'étendant sur une longueur de plus de cent lieues marines, et composé de trois groupes d'îles, d'un aspect hardi et pittoresque, aux contours saillants et fortement prononcés : nous

(1) Baudouin de Lille, fils naturel du duc Philippe, était sieur de Route, de Somerghem et de Looverghem.

(2) Sieur de Montigny, et lieutenant général de la flotte. Son fils, Philippe de Lalaing, faisait aussi partie de l'expédition.

(3) Ferreras, *Hist. de Espana*, t. X, p. 132.

voulons parler des Açores. Les îles de Sainte-Marie et de Saint-Michel, précédées par un amas de roches éparses, jetées çà et là entre les vagues, en forment la partie orientale; plus loin, vers le centre de l'archipel, se présentent Terceire, Saint-George, le Pic, Fayal et Graciosa; le troisième groupe enfin comprend les îles de Florès et de Corvo.

Ce fut là que vinrent aborder, vers 1439, quelques Brugeois, se rendant en Portugal pour affaires de commerce. Forcés de s'éloigner des côtes d'Europe durant un ouragan, ils avaient aperçu tout à coup une terre inconnue, entrecoupée de riantes vallées et d'affreux ravins, et conservant partout l'empreinte des forces volcaniques qui lui avaient donné naissance: ils étaient à Terceire.

Il ne paraît pas que leur chef, Josué Van den Berghe, ait tiré parti de cette découverte. Il la confia néanmoins à un de ses compatriotes, auquel les historiens portugais donnent le nom de Fernand Dulmo, et celui-ci essaya de fonder un établissement à Terceire, à l'endroit appelé « Quatro Ribeiras » où il vint séjourner avec une trentaine de personnes. Peu satisfait des résultats qu'il avait obtenus, il revint en Portugal où il rencontra un autre Flamand, Jacques de Bruges, qui se décida à tenter fortune à son tour.

Jacques de Bruges n'était pas sans jouir de quelque influence, ayant épousé Sancha Rodriguez de Arça, dame de l'infante Béatrix. Il fit donc des démarches auprès du prince don Henri et, par une exception toute particulière aux lois du royaume, obtint, par lettres-patentes du 2 mars 1450, la concession héréditaire de l'île dont il voulait faire son séjour. Après avoir composé à ses frais l'armement nécessaire pour la colonisation de son nouveau domaine, il s'y transporta en personne, avec une suite nombreuse.

Plus heureux que Fernand Dulmo, son prédécesseur, il obtint dès l'abord un succès complet, et ce fut précisément ce qui l perdit. Cédant aux conseils perfides de Diego de Tève, l'un de siens, il entreprit de se rendre en Flandre pour en ramener d colons, et fut probablement assassiné durant la traversée, c on n'entendit plus parler de lui. Quoi qu'il en soit, Diego Tève, qu'on accusait de l'avoir fait périr, étant parti pour l

bonne, à quelque temps de là, se vit poursuivi par la veuve de Jacques de Bruges. Il fut arrêté sur les dénonciations de celle-ci, et mourut en prison. Un Anglais, Édouard Paim, qui avait épousé la fille de dona Sancha, fit alors valoir, en faveur de sa femme, le droit d'hérédité concédé à son beau-père. On ne voulut point l'écouter. Après sa mort, Diego Paim, son fils, présenta les mêmes réclamations, mais tout aussi inutilement. Les Portugais ne voulaient plus confier cette capitainerie à des étrangers, et en avaient disposé irrévocablement, au commencement de 1464, en faveur de deux des leurs, Joam Vaz de Costa Cortereal et Alvaro Martins Homem.

Les Flamands ne renoncèrent pas cependant à leurs projets de colonisation. L'un des compagnons de Jacques de Bruges à Terceire, Guillaume Van der Haegen, reprit l'œuvre que celui-ci avait laissé interrompue, et commença des défrichements dans l'île de Saint-George. Deux navires, nolisés en Flandre par ses soins, arrivèrent à la Pointe du Topo, et y débarquèrent un assez grand nombre d'émigrants, parmi lesquels on comptait des ouvriers de diverses professions. Comme le nom flamand de « Van der Haegen » paraissait un peu dur à l'oreille des Portugais, on prit le parti de le modifier et il fut transformé en conséquence en celui de « da Silva, » appellation qui équivaut à peu près à celle de « Des Haies, » traduction française des mots « Van der Haeghen. »

L'île de Saint-George n'avait point été découverte par des Belges, mais par quelques navigateurs italiens. Nos marins ne signalèrent apparemment que Terceire, Fayal et Graciosa, et la reconnaissance des autres groupes d'îles composant l'archipel des Açores est due aux Portugais. Quelques auteurs revendiquent même, en faveur de ces derniers, l'honneur exclusif d'avoir fait connaître ces terres inexplorées, mais leur assertion, combattue d'ailleurs par les plus graves autorités (1), est d'au-

(1) Frecherius, Ricciolus et Cellarius, assurent en effet que ce furent des Brugeois qui abordèrent les premiers aux Açores. Le célèbre géographe Ortelius adopte aussi cette opinion : « Onse luyden, dit-il, noemense de Vlaemsche Eylanden, om dat die eerst ondekt zyn by de Bruggelingen. » Voy. aussi sur le même sujet les ouvrages de Christoval Mosquera, de Gaspar Vapelio et de Jean Bapt, Vrient, ainsi que le travail de John. W. Webster,

tant moins justifiée que l'archipel dont il s'agit conserva dura plus de deux siècles la désignation de « Iles Flamandes (1), » que les partisans de l'opinion contraire allèguent non seu ment en leur faveur une tradition respectable, mais aussi acte officiel : la donation faite par l'infant don Henri à Jacq de Bruges.

Reprenons notre récit. Une circonstance particulière relever encore, en 1465, les espérances des colons flamar L'infant don Pedro de Portugal, proche parent du duc de Bo gogne, avait besoin de troupes, et particulièrement de b officiers. Il s'adressa dans ce but au duc Philippe (2), qui récl de son côté la cession des Açores, à laquelle le roi de Port consentit en 1466, au profit de la duchesse de Bourgogne, tante. Celle-ci équipa aussitôt plusieurs navires, à bord d quels se trouvaient des gens de tous métiers, fit donner a futurs colons des meubles et des ustensiles, ainsi que d vivres pour deux ans, et les envoya à destination. On le recommanda, au moment du départ, de ne pas oublier duchesse dans leurs prières, et chacun des émigrants dut s'e gager à dire, à son intention, un *Ave Maria* durant la célébr tion de chaque messe à laquelle il assisterait.

Près de deux mille personnes quittèrent ainsi les Pays-B se rendant à Fayal, que la duchesse céda en toute propriét en vertu des droits qu'elle avait reçus, à Josse Van Huert seigneur de Moerkerke. Ce dernier quitta aussitôt la Flan pour présider à l'organisation de la colonie belge, accompag de Martin Behaim, son beau-fils, dont le nom occupe une pl distinguée dans les annales de l'astronomie et de la géog phie (3).

a description of the Island of Saint-Michael, publié à Boston en 1821, 1 in-8°. On peut encore consulter : Saint-Genois, *Les voyageurs belges ;* Delepie *La Belgique illustrée* ; *La description du Portugal*, publiée par Ferdinand D dans la collection de l'*Univers pittoresque ;* Anderson, *Hist. of commerce*, p. 472 ; *Les îles de l'Afrique*, *Univ. pitt.*, vol. II, p. 84, etc., etc.

(1) Pierre Van den Broeck, qui voyagea de 1609 à 1629, nomme encore Açores « Vlaemsche Eylanden. »

(2) Ferreras, *Hist. de Espana*, t. X, p. 152.

(3) Il perfectionna l'astrolabe, inventé par les Arabes, et construisit

L'île de Fayal, alors couverte des touffes verdoyantes d'une espèce de bruyère, la *myrica faya*, offrait à nos émigrants de grands avantages. En effet, son sol volcanique, d'une fertilité remarquable, se prête non seulement à la culture des céréales d'Europe, mais aussi à celle d'une foule de denrées précieuses, qu'on n'obtient que dans les pays méridionaux. On n'y connaît point d'hiver, l'atmosphère y est pure, la température délicieuse (1). Une baie semi circulaire, située à la partie orientale de l'île, permet aux vaisseaux d'y relâcher en toute sûreté, à moins toutefois que le vent ne vienne du sud-est, ou du sud-sud-ouest.

Ce fut sur les rives de cette baie, au pied d'un vaste amphithéâtre de montagnes, que les Flamands élevèrent leurs premières habitations; le pays environnant reçut le nom de « Nouvelle Flandre, » et le village ainsi édifié celui de « Huerta (2), » en l'honneur du chef de l'expédition.

Nos compatriotes, en débarquant dans cette contrée lointaine, y apportaient les habitudes d'ordre et d'économie qu'ils avaient héritées de leurs pères, c'est à dire ces qualités solides, qui, jointes au courage et à la persévérance, conduisent inévitablement au succès. Ils se mirent aussitôt au travail, et, attaquant à grands coups de cognée les forêts de hêtres dont ils étaient entourés, les remplacèrent peu à peu par des champs de cannes à sucre, dont on avait importé les premiers plants de Chypre et de Candie. Josse Van Huerter, plus confiant désormais dans l'avenir, tourna alors ses vues vers l'île du Pic, où s'était établi un marin portugais nommé Fernand Alvarez, et, en sollicita la concession, qui lui fut accordée sans difficulté.

Guillaume Van der Haegen, qui s'était fixé, comme nous l'avons déjà dit, dans l'île Saint-George, n'avait point les mêmes ressources que le sire de Moerkerke (3), et vint lui demander

globe terrestre, conservé jusqu'à nos jours à Nuremberg, où sont consignées toutes les connaissances géographiques du temps.

(1) De janvier à décembre, le chiffre moyen des indications thermométriques y varie de 10 à 24 degrés.

(2) Aujourd'hui *Hosta*.

(3) Le père Freire, historien des Açores où il est né, a eu sous les yeux des documents qui prouvent que Van der Haegen, avait peu de fortune, et qu'il avait été forcé de quitter la Flandre durant les troubles.

des secours. Ayant essuyé un refus, il partit pour la Flandre, sans y être plus heureux dans ses tentatives. Découragé, il s'était rendu à Lisbonne, où il se proposait d'attendre une occasion pour retourner à Terceire, lorsqu'une noble portugaise, Marie de Nilhena, concessionnaire des îles de Florès et de Corvo, lui proposa d'aller les défricher, ce qu'il mit à exécution. Il passa sept années dans ces deux îles, puis reparut à Saint-George, son séjour de prédilection, où il termina ses jours dans un âge assez avancé.

Le peuple belge, qui venait de donner, l'un des premiers en Europe, le signal des colonisations lointaines, ne devait malheureusement retirer aucun fruit de tant de travaux. La maison de Bourgogne, en se désistant des droits qu'elle avait acquis sur les Açores pour les conférer à des particuliers, commettait une faute grave, car elle exposait la colonie aux plus grandes vicissitudes politiques, et la rendait étrangère à la mère-patrie. Le duc Philippe n'avait pas compris la portée du mouvement qui s'opérait sous ses yeux, et nous en fit perdre tous les avantages. Les Portugais revinrent aux Açores, que les descendants du sire de Moerkerke se virent forcés de leur abandonner, et l'histoire de ces îles, peuplées par des Belges, cessa bientôt de se mêler à la nôtre.

Ajoutons cependant que nos compatriotes, en passant sous une autre domination, ne perdirent aucune des qualités précieuses auxquelles ils devaient leurs premiers succès. Jusqu'à nos jours, l'industrie agricole aux Açores n'est nulle part plus florissante qu'au Fayal, parmi les héritiers des anciens colons flamands, dont les qualités morales et les habitudes présentent un contraste frappant avec celles des autres habitants de l'archipel. Ils conservent le costume ainsi que des restes du langage de leurs ancêtres ; ils suivent toujours, dans leurs travaux de culture, les routines traditionnelles qui leur ont été léguées, et la belle « vallée des Flamands » qui avoisine le chef-lieu de l'île, en est encore la partie la plus riche et la plus prospère (1).

(1) Le savant Ortelius cite quelques familles flamandes, qui y avaient encore conservé leurs noms au XVIe siècle : « Ik hebbe verstaen van een

Revenons à nos propres annales, que le désir de suivre les destinées de nos premiers établissements dans l'Atlantique nous ont fait négliger un moment, et reprenons l'histoire, si intéressante et si dramatique, de la fin du règne de Philippe de Bourgogne.

Quelques différends commerciaux, d'une importance majeure, surgirent, vers la fin de l'année 1464, entre les Pays-Bas et l'Angleterre, sans détruire néanmoins les rapports politiques qui existaient entre ces deux pays. Nos villes manufacturières, longtemps sans rivales dans l'art de tisser et de teindre les étoffes de laine, souffraient sous certains rapports de la concurrence anglaise, au développement de laquelle elles avaient si puissamment contribué. Tout en continuant à maintenir leur supériorité dans la fabrication des draps fins (1), les producteurs belges étaient obligés de compter avec leurs voisins lorsqu'il s'agissait de la confection des étoffes ordinaires, qu'ils ne parvenaient pas à livrer au même prix. Le duc se crut enfin obligé d'intervenir, et prohiba les draps britanniques, dont il défendit strictement l'importation dans ses domaines.

Il ne pouvait prendre une mesure plus nuisible aux véritables intérêts du pays. Mieux conseillé, il eut compris qu'en levant une taxe sur le consommateur au profit d'une certaine classe d'industriels, il ne faisait que retarder la ruine de ceux-ci, en la rendant désormais inévitable. En effet, leurs échecs devaient avoir pour origine, soit la rareté des matières premières — obtenues avec plus de facilité par leurs concurrents — soit l'imperfection relative des procédés de fabrication. Dans le premier

geloofweerdig Portugeis, dat, in dit eyland, van de Vlaemingen die hier ten eersten gewoont hebben, noch eenige familien overgebleven zyn, als Bruyn, Utrecht, enz. »

(1) On comptait encore, à cette époque, plus de 6,000 tisserands dans la seule ville de Courtray; Renaix, plus florissant encore, payait les plus fortes impositions d'entre toutes les villes de Flandre, après Gand, Bruges et Ypres. Les serges et les velours de Poperinghe conservaient toujours leur ancienne renommée, tandis que les communes d'Oostbourg et de Capryck, tout en déclinant sensiblement, occupaient encore un assez grand nombre de drapiers et de foulons. Voy. de Reiffenberg, *Mém. sur le commerce au* XVe *et au* XVIe *siècle*, Acad. de Bruxelles.

, il appliquait une partie de la richesse publique, sans
cune compensation pour l'État, à une spéculation désas-
euse; dans le second, il encourageait l'ignorance et la rou-
ne, qu'il eut fallu au contraire combattre avec énergie.

Ce premier pas vers le système prohibitif, dont les consé-
quences ne furent appréciées que lorsqu'il n'était plus temps de
les réparer, ne compromettait pas moins nos intérêts commer-
ciaux. Les villes flamandes se trouvaient en possession, depuis
plusieurs siècles des plus vastes marchés aux draps de l'Eu-
rope. Les Anglais eux-mêmes, tout en disputant la palme à nos
tisserands, écoulaient leurs marchandises en Belgique, où ils
étaient toujours assurés de trouver un placement facile et avan-
tageux. Le duc de Bourgogne, en leur fermant nos entrepôts,
privait non seulement ses sujets d'un commerce de transit fort
important, mais forçait leurs rivaux à se créer de nouveaux
débouchés, pour ainsi dire malgré eux, et à employer tous les
moyens pour nous faire une concurrence commerciale, apr
nous avoir vaincus dans une lutte industrielle.

Cette ordonnance, si contraire aux idées de liberté qui avaie
constamment prévalu dans nos provinces, excita, comme
devait s'y attendre, des représailles de l'autre côté du détro
Tout négoce fut suspendu, jusqu'en 1466, entre l'Angleterre
les Pays-Bas, et une nouvelle cause de malaise et d'inquiétud
vint semer l'agitation parmi les masses populaires.

L'horizon politique était en ce moment des plus sombres,
le roi de France se montrait de plus en plus hostile à la mai
de Bourgogne, et on n'ignorait point qu'il avait fait des pr
sitions d'alliance au roi Édouard, après s'être inutile
opposé à son élévation. Louis XI, se sentait mieux raffer
le trône, poursuivait en effet ses menées ambitieuses. Il
tenait la division à la cour du vieux duc, excitait les B
contre leur souverain, sacrifiait les intérêts de la
d'Anjou en Italie pour complaire au duc de Milan, et,
rant de gens obscurs, auxquels il ne se confiait d'aille
demi, s'attachait plus que jamais à humilier la noblesse
enlever peu à peu ses prérogatives.

Philippe de Bourgogne, tout en se tenant sur ses ga
réussi jusqu'alors à éviter une rupture ouverte a

rsqu'il tomba de nouveau malade, au commencement du mois e mars 1465, et le bruit se répandit que les médecins ne lui onnaient plus que quelques jours à vivre. Le comte de Charolais, impatient de consommer la ruine des seigneurs de Croy, 'empara aussitôt du pouvoir, tandis que ces derniers, le sire e Quiévrain à leur tête, se réfugiaient auprès de Louis XI.

Dès ce moment tout changea de face, car le duc, abattu par 'âge et par la souffrance, n'essaya plus, en revenant à lui, de ésister à l'impétueuse volonté de son fils. Celui-ci, irrité de 'accueil que le sire de Quiévrain avait reçu du roi, se mit en apport avec le duc de Bretagne, s'entendit avec le duc Jean de alabre, le duc de Nemours, le duc de Bourbon, le comte d'Armagnac, le sire d'Albret, le comte de Dunois, et bientôt une igue puissante, dont le duc de Berri consentit à faire partie, se répara à soutenir, en France, la cause des grands feudataires le la couronne.

Louis XI, trop vigilant pour se laisser surprendre par ses nnemis, comprit toute l'éminence du péril dont il était menacé, t y chercha sans délai des remèdes. La ligue qui venait de se ormer était redoutable, mais composée d'éléments divers, ntre lesquels des froissements devaient se produire tôt ou ard ; il fallait temporiser avec elle, éviter toute action décisive, t, après avoir lassé la patience des confédérés, chercher à les agner séparément, pour les accabler ensuite après leur désunion : tel fut le plan auquel le roi finit par s'arrêter.

Quant aux alliés, ils ne songeaient qu'à mettre un terme aux empiétements de l'autorité royale, et à obtenir de plus riches apanages. Ils renouvelaient, à deux cents ans de distance, la lutte que les hauts barons anglais avaient soutenue jadis contre leur souverain, mais sans y apporter la même sagacité. Les adversaires du roi Jean n'avaient réussi, en effet, à lui arracher les chartes célèbres qui depuis ont servi de base à la constitution anglaise, qu'en s'alliant étroitement aux classes moyennes, tandis que les princes français, par leur dédain de la bourgeoisie, allaient bientôt permettre au roi de se présenter comme le défenseur des communes, le champion des libertés populaires contre les priviléges de la féodalité.

Les deux partis, au début de la guerre, se crurent néanmoins

obligés de faire un appel à la nation. Le duc de Berri, frère du roi, déclara ne prendre les armes qu'au nom du « bien public, » pendant que le roi Louis XI, dans un manifeste envoyé à la plupart des bonnes villes, accusait ses ennemis de travailler à l'abaissement du royaume : « Ils publient, ajoutait-il, qu'ils « aboliront les impôts. C'est ce qu'ont toujours annoncé tous « les séditieux et rebelles ; et, au lieu de soulager le pauvre « peuple, ils le ruinent ; ils portent partout le fer et le feu, « désolent la campagne, interrompent le commerce, pillent, « violent, emprisonnent les gens, les mettent à rançon. Si le « roi avait voulu augmenter leur pension et leur permettre de « fouler leurs vassaux comme par le passé, ils n'auraient jamais « pensé au bien public. Ils prétendent vouloir mettre l'ordre « partout, et ne peuvent le souffrir nulle part... »

Cette dernière proclamation, dans laquelle le roi rappelait que des troubles de même nature avaient permis aux Anglais, sous le règne de Charles VI, de s'établir dans la contrée, produisit une vive impression. L'Auvergne, qui était prête à prendre parti avec le duc de Bourbon, se maintint dans l'obéissance après que le comte de Boulogne y eut porté le rescrit royal, et donné courage aux sujets fidèles. Le Dauphiné, Lyon, le Languedoc ne donnèrent aucun accès aux envoyés des princes, et n'écoutèrent point leurs propositions. Bordeaux représenta que le duc de Berri avait un trop petit apanage ; mais, du reste, ne manifesta nulle intention d'appuyer sa révolte.

Déjà la campagne était commencée sur les marches de Picardie. Le roi laissa le comte du Maine en Anjou, pour défendre la frontière du nord, et marcha vers le Berri, qu'il soumit assez rapidement, ainsi qu'une grande partie du Bourbonnais. Il revenait vers Paris, laissant ses ennemis fort déconcertés de la promptitude de ses mouvements, lorsqu'on lui apprit que le comte de Charolais, à la tête de quatorze cents hommes d'armes et de huit mille archers (1), lui fermait le

(1) « ... Si comme Braibançons, Flamans, Picars, Haynuiers, Holandois, Zélandois, Namurois et autres de ses pays et seignouries. » Bibl. de la Haye, manuscrit, 1316, in-fol.

chemin de la capitale, et attendait des renforts du duc de Bretagne et du duc de Berri.

Le 16 juillet 1465, l'avant-garde royale, sous le commandement du sire de Brezé, rencontra les Bourguignons à Montlhéry et les attaqua avec vigueur. Des troupes fraîches arrivèrent successivement sur le lieu du combat, et bientôt l'action devint générale. Le comte de Charolais, qui tenait la droite, réussit à mettre en déroute les gens du comte de Maine et se lança à leur poursuite. Entraîné par son ardeur, il avait déjà dépassé de plus d'une lieue le village de Montlhéry, lorsqu'on l'avertit que les archers français, encouragés par la présence du roi, venaient de repousser les troupes des sires de Ravenstein et de Saint-Pol, et se préparaient à lui couper toute retraite. Il tourna bride, n'ayant auprès de lui qu'un petit nombre de cavaliers, et ne rejoignit les siens qu'après une lutte acharnée, durant laquelle Philippe d'Oignies, son écuyer, fut tué à ses côtés en défendant sa bannière. Lui-même reçut plusieurs coups et fut blessé d'une épée, qui entra par la jointure de son casque et de sa cuirasse. A la tombée de la nuit, les Bourguignons, qui s'étaient ralliés à la voix de leurs chefs, se retranchèrent derrière leurs chariots de bagage, et firent leurs dispositions pour camper sur le champ de bataille. Le lendemain matin, au moment où l'on s'attendait à une nouvelle prise d'armes, on apprit que l'ennemi s'était retiré vers Corbeil, en se bornant à laisser une faible garnison dans le château de Montlhéry.

Ce succès, si chèrement acheté, ne termina point la guerre. Tandis que les vainqueurs marchaient vers Étampes, Louis XI faisait son entrée à Paris, écoutant patiemment les remontrances des bourgeois, promettant de redresser les abus, et excitant tous ceux qui l'entouraient à faire leur devoir. Les habitants de la capitale, gagnés par quelques concessions faites à propos, se mirent aussitôt à organiser leur défense, et, lorsque le duc de Berri, le comte de Charolais et les autres confédérés se présentèrent aux portes de la ville, on leur en refusa l'entrée.

L'attitude résolue des Parisiens, en forçant les princes à entreprendre un long et pénible siége, servait puissamment la cause royale. Louis XI sut profiter des circonstances, évita toute action décisive, harcela sans cesse l'ennemi et l'amena

enfin à entrer en négociation. Habile à dissimuler sa pensée, tous ses efforts n'avaient qu'un seul but, celui de dissoudre la ligue qui s'était formée contre lui, ne doutant pas de vaincre chacun de ses adversaires s'il parvenait à les isoler les uns des autres. Les prétentions des assiégeants étaient exorbitantes. Le comte de Charolais réclamait, pour sa part, les villes de la Somme, Amiens, Saint-Quentin, Corbie, Abbeville, tout le comté de Ponthieu et le pays de Vimeu, dont il voulait jouir sa vie durant, ainsi que son prochain héritier, sauf ensuite le rachat moyennant deux cent mille écus d'or; Guines, Péronne, Montdidier et Roye devaient lui être abandonnés en toute propriété. Les ducs de Berri, de Calabre, de Bretagne, de Bourbon et de Nemours ne se montraient pas moins exigeants. Le roi consentit non seulement à tous ces sacrifices, mais accorda en outre des domaines et de fortes sommes d'argent au comte d'Armagnac, au comte d'Albret, au comte de Dunois et au sire de Loheac.

Ce traité était à peine signé que des troubles sérieux éclataient dans les Pays-Bas, grâce à l'intervention secrète de Louis XI. Leur origine remontait à quelques années et se rapportait à l'élection de Louis de Bourbon, neveu du duc Philippe, au siége de Liége.

Ce jeune prince, en succédant à Jean de Heinsberg en 1455, était à peine âgé de dix-neuf ans, et n'avait pas même été ordonné prêtre. Parvenu au pouvoir grâce à l'influence de la maison de Bourgogne, il en avait adopté la politique, et bientôt ses sujets eurent à se plaindre de nombreuses infractions à leurs priviléges. Après avoir vainement invoqué les conventions conclues à Fexhe (1) et à Tongres (2), qui formaient, avec les règlements de Jean de Heinsberg (3), la base de la constitution qui les régissait, les Liégeois, se fondant sur ce que Louis de Bourbon ne s'était point fait conférer les ordres, avaient fini par lui refuser toute obéissance, et s'étaient mis en révolte ouverte contre leur souverain. L'interdit ayant été prononcé

(1) Le 18 juillet 1316. V. Louvrex, vol. II, p. 142.
(2) Le 28 août 1403. Même ouvrage, vol. II, p. 13.
(3) Du 16 juillet et du 24 octobre 1424, id., vol. I, p. 34.

contre eux, au commencement de l'année 1465, ils venaient d'y répondre en élisant un mambour, Marc de Bade, et en envoyant les lettres de défi à Philippe de Bourgogne et au comte de Charolais.

Tandis que le vieux duc, en l'absence de son fils, faisait appel au duc de Clèves, au comte de Nassau, au comte de Hornes et à plusieurs autres seigneurs des marches d'Allemagne, les Liégeois concluaient une alliance avec Louis XI, forçaient leur clergé à braver l'interdit et envahissaient le duché de Limbourg, en mettant à mort tous les partisans de Louis de Bourbon. Ceux-ci, attaqués à l'improviste, ne purent leur résister, et bientôt l'armée communale étendit ses ravages de Herve à Maestricht, assiégea Fauquemont et déborda sur le Condroz, qu'elle dévasta complétement (1).

L'agitation qui régnait à Liége s'était bientôt communiquée aux villes voisines, particulièrement à Dinant, où l'on en voulait surtout aux princes de Bourgogne pour l'appui qu'ils accordaient, en qualité de comtes de Namur, à la cité de Bouvignes, dont les habitants étaient toujours en guerre avec les Dinantais. Ces derniers, sur la fausse nouvelle d'un échec éprouvé par le comte de Charolais en France, s'étaient mis en campagne, portant en triomphe l'effigie du comte et criant avec rage : « Voilà le fils de votre duc, ce faux traître que le roi a fait ou fera pendre; encore n'est-il pas le fils de votre duc; c'est un vilain bâtard, fils de notre ancien évêque le sire de Heinsberg! »

Tel était l'état des affaires, lorsque le comte de Charolais, après avoir fait la paix avec Louis XI, résolut d'employer toutes ses forces à vaincre cette rébellion. Les Liégeois, qui avaient été abandonnés par leur mambour, Marc de Bade, après avoir été battus à Montenaken par le comte de Nassau, sentirent alors la nécessité de faire quelques concessions. Louis XI lui-même, les abandonnant après les avoir poussés au combat, écrivait *à ses chers, anciens et excellens amis, les bourgmestres, jurés et conseillers de la ville et cité de Liége*, de se hâter d'entrer en arrangement. On députa donc au duc de Bourgogne les comtes de Meurs

(1) Johannis de Los, *Chronicon*, p. 28.

et de Hornes, avec quelques notables bourgeois, pour solliciter une réconciliation.

Un traité fut conclu à Saint-Trond, peu de temps après, et ratifié par les communautés de Liége, de Tongres, de Fosses, de Saint-Trond, de Thuin, de Couvin, de Looz, de Hasselt, de Herck, de Heyke, de Brede, de Bilsen, de Beringhen et de Stockhem.

Les révoltés se soumettaient à faire amende honorable, et s'engageaient à ne plus prendre les armes contre le duc ou ses successeurs. Toute alliance avec un pouvoir étranger leur était interdite, à moins que le chef de la maison de Bourgogne, mambour et gouverneur perpétuel du pays de Liége, n'eût été consulté. Ils se reconnaissaient redevables envers lui, indépendamment de 2,000 florins de rente annuelle, d'une somme de 340,000 florins, pour solde des frais de la guerre. Le duc et ses successeurs se réservaient en outre le passage libre de la Meuse, en tous lieux, soit avec gens d'armes ou autrement, ainsi que le droit de faire circuler leurs monnaies dans la principauté, où elles devaient être admises au cours légal (1).

Durant ces négociations, le roi de France réparait ses pertes, gagnait à ses intérêts le duc de Bourbon, le comte d'Armagnac, le duc de Nemours, le sire d'Albret, et reprenait la Normandie au duc de Berri, sous prétexte d'y rétablir l'ordre.

La paix de Saint-Trond ayant été publiée à Liége, les États rendirent une ordonnance de proscription contre les promoteurs des troubles. Ceux-ci, désormais sans asile, se rassemblèrent à Vellène, village du comté de Looz, et appuyés par la bande des *couleuvriers* ou de la *tente verte*, se mirent à parcourir les environs, le fer à la main, interceptant toute communication d'une ville à l'autre. Nulle part cependant la confusion n'était plus grande qu'à Dinant, dont les habitants n'avaient pas été admis à participer au traité de Saint-Trond, à cause de leurs offenses envers le comte de Charolais.

La ville de Dinant, ainsi que nous l'avons déjà dit, rivalisait à cette époque, sous le rapport de la splendeur commerciale, avec les plus riches cités de Flandre. Les Dinantais jouissaient,

(1) Gachard, *Collection de documents inédits*, t. II, p. 304.

depuis plus de trois siècles, de priviléges très étendus en Angleterre, où ils payaient des gabelles moins fortes que les Anglais eux-mêmes. Leurs exportations s'étendaient non seulement de l'autre côté de la Manche, mais en France, en Allemagne et en Espagne (1). Leurs batteurs de cuivre étaient renommés dans toute l'Europe et produisaient de véritables œuvres d'art, d'une beauté et d'une élégance remarquables (2). Instruits des préparatifs que le comte de Charolais faisait contre eux, ils venaient d'appeler à leur aide une foule d'hommes d'armes et s'étaient jetés sur le comté de Namur, qu'ils ravageaient, en prodiguant les insultes au duc et à son fils. « De quoi s'est appensé, s'écriaient-ils, ce vieil monarque, votre duc? A-t-il tant vescu pour venir ici mourir vilainement? Et vostre comte Charlotteau, qu'a-t-il besoin icy venir? Qu'il s'en voise à

(1) Dans un *registre aux missives, attestations et autres actes*, reposant aux *archives de Dinant*, on trouve une lettre des maîtres, conseils et jurés de cette ville, au marquis de Bade, en date du 14 juin 1465, concernant le traité d'alliance offensive et défensive proposé par les ambassadeurs du roi à ceux de Liége. Les Dinantais demandent que cette alliance ne soit point hostile à l'Angleterre : « Attendu que depuis trois siècles et plus, ils jouissent en cette contrée des mêmes franchises que les villes de la hanse d'Allemagne... »

Le 13 décembre suivant, les Dinantais s'adressent au roi Louis XI pour réclamer divers objets de batterie, du poids total de 1,200, appartenant à des habitants de leur ville et chargés à Anvers, pour l'Angleterre, sur deux navires qui avaient été saisis en mer par des vaisseaux du roi et conduits à Honfleur. Ils exposent que de tous temps les Dinantais ont exporté, non seulement en France, mais en Espagne, en Allemagne, en Angleterre et ailleurs, les produits de la batterie. De Gerlache, *Révolution de Liége sous Louis de Bourbon*, en note, p. 62.

(2) Le baptistère de l'église de Saint-Barthélemy, à Liége, renferme un échantillon de cette *dinanderie*, si célèbre au moyen âge. Ses fonds baptismaux sont dus, ainsi que le rapporte une chronique de Jean d'Outremeuse, à Jean Patras, le *batteur de Dinant*, qui les fit en 1112, sur la demande de Hellin, chanoine de Saint-Lambert et abbé de Sainte-Marie. Leur bassin de cuivre a la forme évasée d'un grand mortier, et montre sur son pourtour extérieur une suite de compositions, en demi-relief, empruntés à la vie de saint Jean l'apôtre, et à celle de saint Jean-Baptiste. La main nimbée, qui jusqu'au XIIIe siècle, fut pour les artistes le symbole de Dieu le Père, s'y montre à différentes reprises. Chaque sujet est accompagnée d'inscriptions, tantôt abréviées, tantôt complètes. Voy. *la Belgique monumentale*, Bruxelles, librairie nationale, 1844, t. II, p. 147.

›ntlhéry combattre le noble roy de France! Il at le l une! »

Ils avaient placé sur leurs murailles la statue d'une ılant, avec cette inscription :

Quand cette femme de filer cessera
Le duc Philippe cette ville aura.

Le vieux duc, dont le courroux était extrême, voulut transporter en litière à Bouvignes, afin d'être témoin, propres yeux, de la prise et de la destruction de la ville ı dont les habitants, disaient les Bourguignons, « s'ennuya leur bonne fortune (1). » Le matériel de siége étant arı comte de Charolais fit mettre son artillerie en position, droya la malheureuse cité de trois côtés à la fois. Incapa détruire les batteries ennemies, malgré les efforts du b dier Pierre de Lievestyenne, les habitants ouvrirent leurs portes et se ruèrent sur les assaillants, auxquels i rent beaucoup de monde. Repoussés dans leurs rempar position devenait chaque jour plus dangereuse, lorsque vignois, qui souffraient eux-mêmes de la présence de ducale, envoyèrent un messager à leurs anciens riva les engager à se soumettre. Les batteurs de cuivre, que les bourgeois du « centre de la ville, » qui apparte parti modéré, ne demandaient pas mieux, mais dominés par le peuple, rangé sous les bannières de *métiers*, qui mirent à mort l'envoyé bouvignois. Louis avait-il pas promis de les soutenir (2), et, à son déf geois pouvaient-ils laisser périr leurs alliés ?

Leur espoir devait être déçu. Le comte de Cha appris par Louis de Bourbon qu'ils avaient fait secours, précipita les opérations du siége, s'empar

(1) Expression d'Olivier de la Marche. Voyez ses *Mém* chap. XXXVI.

(2) Une foule de lettres et de documents, dont une par par M. Gachard, dans ses « analectes, » nous fournissent l que Louis XI, dans le but de créer des embarras au duc de les Dinantais à la révolte, et les abandonna ensuite au Voy. de Gerlache, *Révolutions de Liége sous Louis de Bourb*

de Leffele, d'où il battit en brèche les remparts de la ville, tandis que le comte de Saint-Pol attaquait les murailles et les tours du côté d'Entre-Sambre-et-Meuse. Rien ne résistait à l'effet de l'artillerie bourguignonne ; maisons, édifices publics, tout s'écroulait avec fracas sous ce feu terrible ; plus de sept cents habitants gisaient déjà sous les débris de leurs demeures.

Les routiers qui s'étaient réfugiés dans la place, ne la trouvant plus tenable, et voyant qu'elle allait bientôt être prise l'assaut, l'abandonnèrent pendant la nuit. Une grande partie les bourgeois avaient été tués les armes à la main ; les survivants, cédant enfin à l'implacable nécessité, demandèrent à capituler : ils étaient à la merci du vainqueur.

Le lendemain, 25 août 1466, le comte de Charolais fit mettre des gardes aux portes de Dinant, et défendit, sous peine de la hart, que personne osât mettre le pied dans la ville avant d'avoir reçu les ordres du duc, qui était à Bouvignes. Le vieux prince, informé de ce qui se passait, eut d'abord l'idée d'assister en personne au châtiment de ses sujets, mais on lui fit observer qu'il ne pouvait leur apporter que son pardon, et qu'il valait mieux laisser à d'autres l'exécution de sa vengeance. Le comte de Charolais donna enfin le signal du pillage, qui se fit avec une impitoyable cruauté. On s'empara non seulement de tout ce qui se trouvait dans les habitations, mais les soldats faisaient en outre des prisonniers dans le but d'obtenir de l'argent pour leur rachat. On ne voyait que charrettes dans les rues ; la Meuse était encombrée de bateaux, chargés d'objets de tous genres. Souvent un Bourguignon, au retour de la maraude, était attaqué à son tour et égorgé par d'autres gens d'armes, qui le guettaient pour lui enlever le fruit de ses rapines.

Le comte de Charolais, en laissant toute liberté à son armée, avait recommandé que l'on épargnât les femmes, les enfants et les prêtres. On les réunit en un troupeau, pour les conduire ur la route de Liége, où on les abandonna. Au moment de uitter leurs foyers, qu'ils laissaient aux mains d'une brutale ldatesque, les exilés, éclatant en sanglots et en gémissents, les saluèrent de trois cris de détresse, qui retentirent nme un glas funèbre jusqu'au camp bourguignon, et firent nir les cœurs les plus endurcis.

Le pillage durait depuis quatre jours, lorsqu'un vaste incendie, éclatant au logis du sire de Ravenstein, dévora ce qui restait de la cité, et en chassa les déprédateurs.

Chose triste à dire, les chefs bourguignons trouvèrent que leur vengeance n'était pas complète, et ordonnèrent de sévères enquêtes contre ceux qui avaient insulté le duc et son fils. La plupart étaient morts ou fugitifs, mais, pour que justice fût faite, on saisit 800 bourgeois, parmi ceux qui avaient échappé aux massacres, puis, les attachant deux à deux, on les précipita dans la Meuse. Maître Pierre de Lievestyenne, le bombardier, fut pendu sur une éminence, tandis que tous les habitants des pays voisins, auxquels on avait promis trois patars par jour, étaient invités à venir travailler à la démolition, à coups de marteau, des édifices que l'épée et le feu avaient épargnés (1).

L'industrie dinantaise, étouffée dans le sang, ne se releva plus après une telle catastrophe. Quelques batteurs de cuivre, fuyant devant la mort, allèrent s'établir à Malines, qu'ils quittèrent bientôt après, faute d'encouragements (2). Beaucoup se réfugièrent en France, d'autres en Angleterre; il y en eut même qui se fixèrent en Flandre, et l'histoire de ces derniers mérite d'être rapportée, car elle prouve jusqu'à quel point l'influence d'un seul homme, dirigée vers un but utile, peut servir les intérêts de l'humanité.

Il existait, à la cour de Bourgogne, un gentilhomme appartenant à une ancienne et noble famille du Furnambacht, connu sous le nom de Jean Bladelin. D'abord conseiller et maître d'hôtel du duc Philippe, il était devenu, par suite du décès de Gui de Guilbert, trésorier de l'ordre de la Toison d'or. Propriétaire d'un patrimoine considérable, il entreprit un jour, de concert avec sa femme, Marguerite Van de Vagueviere, de fonder une ville nouvelle. L'abbaye de Middelbourg possédait, au commencement du XV[e] siècle, une ferme ou cense dans la paroisse de Heyle, entre la commune d'Ardembourg et celle de

(1) Le duc, par des lettres du 30 août 1466, ordonna la recherche, à son profit, de tous les métaux restés à Dinant, tant en terre que hors de terre. Voyez Gachard, *Collection de documents inédits*, t. II, p. 375-376, où l'on trouvera également le compte rendu du résultat de ces fouilles.

(2) De Reiffenberg, *Nouv. mém. de l'Acad. de Belgique*, t. IX.

Moerkerke. Cette terre ayant été cédée, vers 1440, à Collard Lefevre, beau-frère du trésorier, celui-ci pensa qu'elle convenait à ses desseins, en fit l'acquisition en 1444, et, ayant obtenu du duc la permission d'y créer une seigneurie, y fit bâtir aussitôt quelques habitations. Une jolie église, consacrée à saint Pierre et à saint Paul, s'éleva ensuite au milieu d'elles, et la bourgade naissante, appelée Middelbourg, reçut le privilége de tenir une foire franche, durant six jours, ce qui augmenta encore sa population.

Elle était déjà assez florissante, lorsque la nouvelle du sac de Dinant parvint jusqu'en Flandre, et inspira à Jean Bladelin le désir d'ouvrir un asile aux vaincus. Beaucoup d'émigrants répondirent à son appel, et l'une des rues de Middelbourg fut baptisée en cette occasion du nom de *Dinant straet*, ou « rue de Dinant (1). » Les exilés s'y remirent courageusement au travail, et tiraient déjà quelques fruits de leur infatigable industrie, lorsqu'une circonstance imprévue vint y arrêter leurs progrès. Ceux d'entre leurs compatriotes qui s'étaient fixés en Angleterre, accoutumés qu'ils étaient à la vie politique, n'avaient pu rester longtemps indifférents aux sanglants débats qui existaient en ce moment entre les maisons d'York et de Lancastre, et s'étaient rangés en foule parmi les défenseurs de la Rose Rouge. Édouard IV révoqua en conséquence les franchises accordées jadis aux Dinantais, et les colons de Middelbourg, enveloppés dans leur disgrâce, eurent à subir plusieurs confiscations. Bladelin réclama auprès du gouvernement britannique, et réussit à faire admettre une exception en leur faveur (2).

Les Liégeois, en apprenant la terrible calamité qui venait de frapper leurs alliés, crièrent à la trahison, et se mirent en pleine révolte. Les métiers, rassemblés à la hâte, coururent aux armes, et vinrent camper à Oleye, où les troupes bourguignonnes arrivèrent le 16 septembre. Le doute et l'irrésolution régnaient dans les deux camps, car le comte de Charolais se trouvait en présence d'une armée bien supérieure en nombre à

(1) On en a fait depuis, par corruption, la « rue du Diamant, » en flamand, *Diamant straet*

(2) *Messager des sciences et des arts*, t. IV, p. 343

la sienne, tandis que, d'un autre côté, beaucoup d'entre les rebelles désiraient éviter un combat. On finit par signer un accommodement, dont les conditions furent que le pays de Liége livrerait cinquante otages, en garantie de l'entier accomplissement du traité du 22 décembre 1465 (1).

Quelques mois plus tard, en juin 1467, le duc Philippe de Bourgogne expirait à Bruges, âgé de plus de soixante-douze ans. Heureux dans la plupart de ses entreprises, il avait travaillé durant toute sa vie à la réalisation d'une grande pensée politique, dont il léguait l'exécution complète à son successeur : celle de la création d'un puissant État sur les frontières septentrionales de la France. D'abord duc de Bourgogne et comte de Flandre, il avait étendu successivement sa domination sur le Hainaut, la Hollande, la Zélande, le Luxembourg, le Brabant, le Limbourg, le comté de Namur et le pays de Liége. Rien ne lui avait coûté pour achever son œuvre : il avait bravé, dans ce but, la puissance royale, et y sacrifiait jusqu'aux intérêts de ses proches : sa volonté, ferme, invariable, ne s'en était jamais détournée.

Cette conception hardie, qui suffirait à donner de l'éclat à son règne, le mit aussi, malheureusement, en lutte avec ses propres sujets. Il déchira leurs anciennes lois, abolit leurs priviléges, désorganisa leurs relations commerciales, et accabla ses domaines de taxes et d'impôts. Tandis qu'il rêvait une couronne pour son fils, les riches cités des Pays-Bas se dépeuplaient lentement, et voyaient se tarir, au sein des ruines de leurs libertés, la source féconde de leur fortune (2). Impitoyable dans ses vengeances, il fut, pour les hommes de lettres et les artistes, un protecteur éclairé et généreux. Il encouragea Jean

(1) Gachard, *Collection de documents inédits*, t. II, p. 399-413.

(2) Nous avons déjà appelé l'attention du lecteur sur la dépopulation lente qui se manifeste, dans les Pays-Bas, à partir du règne de Philippe le Bon. Cette décadence se fait sentir, à cette époque, dans toutes les parties de la contrée. Voici quelques chiffres nouveaux, empruntés à la statistique campinoise, de 1436 à 1496 : Aerschot, en 1436, renfermait 882 habitants, Zichem en avait 481 ; Herenthals, 959 ; Herenthout, 177 ; Rethy, 426. La première de ces localités n'en possède plus que 138 en 1496 ; la seconde en compte [illegible], Herenthals n'en a que 594 ; Herenthout, environ 125, et Réthy, 217.

n Eyck, le grand peintre brugeois, employa le ciseau de cques de Germes, chargea George Chastelain de travailler à s annales, et apprécia le mérite d'Olivier de la Marche et de ilippe de Comines : ce sont là ses meilleurs titres de gloire. On lui fit des obsèques magnifiques, et plus de seize cents mmes, vêtus de deuil, marchèrent devant son cortége funère : la prospérité de la maison de Bourgogne le suivait au tomau.

CHAPITRE X

Puissance de Charles le Téméraire. — Émeute à Gand. — Troubles à Malines. — Guerre contre les Liégeois. — Bataille de Brusteim. — Soumission de Liége. — Abolition des corps de métiers en cette ville. — Négociations du roi de France. — Mariage du duc de Bourgogne. — Nouvelle guerre contre les Liégeois. — Sac de Liége. — Sacrifices imposés aux Gantois. — Orfévres flamands en Angleterre. — Révolte du comte de Warwick. — Luttes maritimes. — Négociations avec la France. — La flotte bourguignonne. — Projet d'amélioration du port de l'Écluse. — Succès du comte de Warwick. — Arrivée d'Édouard IV en Hollande.

Le duc Charles de Bourgogne, en prenant possession des États de son père, devenait l'un des princes les plus puissants de l'Europe. L'habileté commerciale et industrielle de ses sujets lui garantissait d'immenses ressources; ses hommes d'armes étaient nombreux et aguerris; son trésor, grossi par les soins prévoyants du duc Philippe, s'élevait à un chiffre très considérable (1). Malgré tous ces avantages il se trouva, dès les premiers jours de son règne, en présence de sérieuses difficultés.

Les agents de Louis XI, en parcourant le pays, y avaient

(1) Philippe avait laissé, en mourant, de grandes richesses en argent monnayé, une vaisselle du poids de 72,000 marcs d'argent, et plus de deux millions d'écus d'or en objets mobiliers.

semé des éléments de désunion et de discorde. Une émeute éclata à Gand, le 29 juin 1467, au moment même où le duc venait d'arriver dans cette ville. Les métiers, réunis en armes sur la place du Vendredi, réclamèrent énergiquement l'abolition des droits d'entrée perçus sur le blé et quelques autres denrées alimentaires, à l'occasion des amendes auxquelles la cité avait été condamnée en vertu du traité de Gavre. L'opinion commune était que ces sommes avaient été payées depuis longtemps, et que le maintien de la gabelle était aussi injuste qu'illégal. Le duc, que son caractère violent et emporté disposait à la résistance, se vit obligé de céder : il pardonna les violences dont il avait été l'objet, renonça aux taxes qui avaient occasionné tant de tumulte, et permit aux Gantois de reprendre leurs anciennes bannières, qui leur avaient été enlevées quelques années auparavant (1).

Cette affaire était à peine terminée qu'une sédition furieuse éclatait en Brabant. Elle avait pour cause cette vieille querelle des Malinois avec les gens de Bruxelles et d'Anvers au sujet du droit d'étape, dont nous avons déjà eu si souvent occasion de parler. Plusieurs membres du métier des bateliers et d'autres gens du peuple allèrent saisir, près de Heffene, trois navires chargés de grains en destination pour Bruxelles, et les amenèrent à Malines. A leur arrivée, la populace se souleva; elle coula à fond les bateaux et les grains qu'ils contenaient, courut à l'église Saint-Rombaut, sonna la cloche d'alarme, puis, s'étant renforcée d'une foule de personnes attirées par ce signal, elle se transporta aux maisons de Jean de Muyzen, écoutète du duc, de Jean Papegay et de Me Jean Lyon, pensionnaire de la ville, qui furent pillées et saccagées. Les séditieux, enhardis par le succès, rassemblèrent ensuite la commune, firent de nouveaux statuts, ordonnèrent que nul des métiers ne pourrait dorénavant aspirer à l'échevinage, et remplacèrent les magistrats élus par des hommes de leur choix (2).

(1) *Mémoires de Comines*, édit. de Lenglet de Fresnoy, t. II, preuves, pp. 628, 629.

(2) Voy. une note de M. Gachard, dans l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, de M. de Barante, t. II, p. 281.

avaient été attaquées.

La paix étant rétablie à Malines, le duc se dirigea v
où il fut reçu avec pompe. Cette cité, de plus en pl
tée, venait de faire construire un lieu de réunion po
ciants (1) et de fonder un marché d'objets d'art autou
de Notre-Dame (2). Charles n'y resta que peu de te
avait hâte de commencer une nouvelle campagne
Liégeois, qui s'étaient emparés de Huy et bravaie
ment l'autorité de leur évêque. Tout en réunissant s
d'armes, il négociait un traité d'alliance avec l'An
encourageait le duc de Bretagne, alors en désaccord
Louis XI, à repousser les prétentions de ce monarq

Un héraut, tenant d'une main un flambeau et de
épée, ayant publié partout la guerre « à feu et à sa
les habitants de Liége, Charles s'avança vers Lou
d'une formidable armée. Il était déjà arrivé sur les
de l'évêché lorsque le connétable de Saint-Pol, le
Ballue et quelques autres vinrent le trouver de la
de France, pour l'avertir « que Liége était comprise d
« conclue entre eux, et qu'on lui porterait secours
« menacée. Toutefois, ajoutaient ces ambassadeurs
« agrée de ne prêter aucun appui aux Bretons, le
« côté, consent à lui abandonner les Liégeois pour
« à son plaisir. »

Ces propositions ayant été rejetées, les Bourg
remirent en marche, et rencontrèrent l'ennemi pr

im. Les milices liégeoises se composaient d'environ trente mille hommes, presque tous gens de pied. Protégées à droite et à gauche par des marais, elles avaient couvert leur centre de grands fossés remplis d'eau et s'appuyaient sur une double ligne de chariots.

Le duc de Bourgogne, en présence de ces dispositions, agit avec une prudence dont on l'eût cru incapable. Il confia le commandement de son avant-garde, composée d'archers et d'artillerie légère, au sire de Ravenstein; un corps de douze cents hommes, formant deux divisions, fut placé aux deux ailes de l'armée bourguignonne, au milieu de laquelle se plaça le prince en personne, ayant avec lui huit cents cuirassiers et un bon nombre d'archers. Le comte de Marle avait sous ses ordres l'arrière-garde, où l'on comptait environ cinq cents cavaliers anglais. Ceux-ci devaient protéger la retraite, en cas de besoin, et contenir la garnison de Saint-Trond, commandée par Renaud de Rouveroi, capitaine hardi et résolu, que l'on savait disposé à tenter un coup de main. Les Tongrois, qui avaient réclamé l'honneur de former l'avant-garde liégeoise, furent les premiers à croiser le fer avec l'ennemi. Les archers bourguignons commencèrent la bataille en faisant pleuvoir sur eux une grêle de traits : puis arriva l'artillerie qui, tirant serré et de fort près, les mit en désordre et permit à Ravenstein de s'emparer des fossés derrière lesquels les insurgés s'étaient retranchés.

Les Liégeois, excités par le danger, s'avancèrent alors au secours de leurs compagnons, armés de longues et lourdes piques, renversèrent à leurs pieds quatre ou cinq cents hommes et firent reculer le reste des assaillants : « Les enseignes bourguignonnes, dit Comines, branlaient comme celles de gens presque déconfits. » Le duc, se trouvant en péril, fit aussitôt marcher une partie de sa réserve, commandée par les sires de Crèvecœur et d'Aymeries, qui rétablirent le combat à coups de traits, tombèrent sur les Liégeois avec leurs fortes épées à deux mains et à double tranchant et en fauchèrent des rangs entiers. Néanmoins ceux-ci ne reculaient point : ils combattaient à bout portant, avec la hache, le glaive, la masse à pointe de fer, donnant et recevant la mort avec une égale intrépidité. Leurs bataillons commençaient cependant à s'éclaircir, battus

qu'ils étaient par l'artillerie, et déjà la première ligne, composée d'hommes d'élite, avait disparu presque tout entière. Eustache de Straihe, Barré de Surlet et les plus vaillants de leurs chefs étaient morts, lorsque la seconde et la troisième ligne plièrent à leur tour. Retirées un instant derrière les bagages, elles essayèrent encore de s'y défendre, mais bientôt ce dernier rempart fut forcé comme les autres et la déroute devint générale. Il ne restait plus aux Liégeois qu'à se soumettre aux dures lois du vainqueur, auquel ils ouvrirent les portes de leur cité, le 7 novembre 1467.

Le duc y entra en véritable conquérant, après avoir fait niveler les fossés et démolir vingt toises de murailles. Il commença par abolir le tribunal des échevins, puis enleva également tout pouvoir judiciaire aux « douze des lignages, » aux *maîtres de la cité*, aux gouverneurs des métiers, alors au nombre de 64, aux dix prud'hommes qui étaient chargés de procéder aux exécutions légales, et à quelques autres fonctionnaires de la commune. Il ordonna la confiscation de tous les priviléges, de toutes les chartes, de tous les registres qui étaient conservés à la municipalité, attribua la nomination des nouveaux échevins à l'évêque, et, par un véritable coup d'État, supprima à tout jamais les 32 métiers. « Chacun pourra, lisait-on dans la capitulation, sans payer charge, faire un ou plusieurs métiers, ainsi que bon lui semblera : leurs bannières, franchises, chartres, lettres et registres seront rendus par eux. »

Cette dernière mesure, des plus importantes au point de vue commercial et industriel, indique l'origine d'une politique nouvelle, ayant pour objet l'abaissement de ces puissantes corporations, dont les princes de la maison de Bourgogne s'attachèrent depuis lors à combattre l'influence; la centralisation du pouvoir n'était possible, en effet, qu'à la suite de la désorganisation des armées communales.

Le duc, après avoir forcé les rebelles à s'humilier devant lui et les avoir condamnés à payer des amendes considérables « pour rachat de leurs personnes et de leurs biens, » s'en vint à Bruges, où il avait convoqué les chevaliers de la Toison d'or. Louis XI craignant une nouvelle coalition, se hâta de conclure une trêve avec les Bretons. Désirant néanmoins se préparer à

tout événement, il réunit les États du royaume, leur fit régler l'apanage de son frère, et en obtint une déclaration défavorable au duc de Bretagne, dont l'alliance avec l'Angleterre fut sévèrement blâmée.

Cette décision ayant été communiquée à Charles de Bourgogne, l'irrita vivement. Il se trouvait lui-même, en effet, en relations suivies avec Édouard VI, qui lui accordait en ce moment la main de Marguerite d'York. Il refusa de souscrire à la résolution prise par les États, et ne consentit à renouveler la trêve qu'il avait signée précédemment avec la France, qu'en y insérant des stipulations spéciales en faveur de ses alliés. La princesse anglaise quitta Londres, le 18 juin 1468, accompagnée du comte de Warwick, de la duchesse de Norfolk, et d'un grand nombre de seigneurs et de dames. Elle prit congé du roi à Margate, et s'embarqua sur le navire l'*Ellyn*, de Londres, escortée par le *Saint-Jean de Newcastle*, la *Marie de Salisbury*, et plusieurs autres vaisseaux de guerre (1). Son voyage se passa heureusement, et elle arriva, le 25, à l'Écluse, avec une suite brillante. Elle y trouva la duchesse douairière de Bourgogne, et le duc vint bientôt l'y rejoindre. Quelques jours plus tard, madame Marguerite monta sur un bateau richement décoré, et descendit le canal de Damme jusqu'à Bruges, où son mariage fut célébré, le 2 juillet 1468, avec une grande magnificence. Les marchands de toutes les nations qui avaient alors des représentants à Bruges, s'empressèrent de lui offrir de riches présents, parmi lesquels on remarqua surtout celui des Florentins, qui consistait en quatre superbes coursiers, caparaçonnés de damas blanc, bordé de bleu (2).

Ces réjouissances étaient à peine terminées que le roi Louis XI, tout entier à ses projets, attaquait le duc de Bretagne. Celui-ci perdit en peu de temps toute la basse Normandie, sauf Caen, où le duc de Bourgogne avait envoyé une garnison. Une partie des troupes royales, sous

(1) Cette escadre se composait de seize navires; ceux que nous venons de citer étaient remarquables par leur tonnage.

(2) Voy. une relation très curieuse de ces fêtes, dans le manuscrit 6113, Bibl. addit. Musée Britannique, qui date de l'époque.

les ordres de Nicolas d'Anjou, s'emparèrent ensuite de Chantocé, et allèrent mettre le siége devant Ancenis. Le duc François, atterré par tant d'échecs, céda alors au vainqueur, accepta ses conditions, et renonça à l'alliance de Charles de Bourgogne.

Le roi, ayant enfin réussi à diviser ses ennemis, et à les isoler les uns des autres, pensa qu'il était temps de réclamer, à l'héritier de Philippe le Bon, le comté de Ponthieu et les villes de la Somme. N'osant confier à un tiers le soin d'une négociation aussi importante, il prit la résolution hardie de se rendre en personne dans les Pays-Bas. Il partit en effet, le 9 octobre, après avoir reçu des lettres d'assurance du duc de Bourgogne, et se présenta devant ce prince, à Péronne, n'ayant pour toute garde que quatre-vingts Écossais et une soixantaine de cavaliers. Les deux souverains avaient déjà eu plusieurs conférences, sans réussir néanmoins à s'entendre, lorsqu'un incident inattendu vint brusquement les interrompre, en mettant le roi dans le plus grand péril : les Liégeois s'étaient de nouveau révoltés, et avaient massacré plusieurs des partisans de leur évêque et du duc.

Ce dernier, croyant reconnaître dans cette crise soudaine la main perfide de Louis XI, se laissa entraîner à un accès de fureur, fit arrêter le monarque, et donna ordre de le transférer à la citadelle de Péronne « dans une grosse tour où un comte de Vermandois avait jadis fait mourir un roi de France. » Louis, bien que fort peu rassuré sur l'avenir, ne se troubla point, et travailla aussitôt à trouver les moyens de sortir de ce mauvais pas. Une somme de quinze mille écus, distribuée parmi les serviteurs du duc, lui fit des amis parmi eux, et bientôt il recouvra la liberté, après avoir renoncé à toutes les prétentions qui avaient fait l'objet de son voyage. Il s'était engagé en outre, sur l'avis du sire de Comines, à suivre l'armée de Bourgogne devant Liége.

Dès le lendemain de la signature du traité, les deux princes se mirent en campagne. Les troupes du duc étaient belles et nombreuses; il commandait en personne les Flamands et les Picards; le maréchal de Bourgogne avait sous ses ordres les gentilshommes du duché, les gens de Savoie venus avec l

comte de Bresse, les hommes du Luxembourg, du Limbourg, du Hainaut et de Namur.

Les Liégeois, informés de leur approche, envoyèrent quelques parlementaires au camp bourguignon, mais on les repoussa sans les écouter. L'évêque lui-même, ému du danger que courait son peuple, tenta une démarche auprès de son parent, mais ne put le fléchir : Charles de Bourgogne, inexorable dans sa colère, était décidé à écraser l'insolente commune qui lui résistait depuis si longtemps. Il ne voulait plus entendre parler de pardon; maître, de par le droit de la guerre, de la vie et des biens des rebelles, il prétendait, disait-il, les châtier à son plaisir.

Il arriva, sans rencontrer d'opposition, jusqu'au pied des murailles de cette grande et belle ville, à laquelle il apportait la ruine et le désespoir. Son avant-garde venait de s'établir dans le faubourg Saint-Léonard, où elle avait reçu l'ordre de passer la nuit, lorsqu'un des chefs liégeois, Jean de Wilde, ordonna aux doyens des métiers de réunir leurs hommes, assembla lui-même une troupe d'élite et tomba tout à coup sur les Bourguignons. Ceux-ci, mal préparés à cette furieuse sortie, se dispersèrent dans le plus grand désordre, laissant plus de 800 des leurs sur le terrain. Leur défaite eût été complète si les capitaines des métiers avaient montré la même détermination que Jean de Wilde, et s'ils avaient attaqué l'ennemi à leur tour, en s'élançant sur celui-ci par la porte Saint-Léonard. Ils le tentèrent un moment, mais furent repoussés à coups de bombarde, et renoncèrent à leur entreprise.

Le duc de Bourgogne, rassuré sur le sort de son avant-garde, se rapprocha de plus en plus de l'enceinte de la cité. Un grand nombre d'habitants de celle-ci, pressentant une catastrophe imminente, fuyaient vers les Ardennes avec leurs familles, emportant ce qu'ils avaient de plus précieux. Au milieu du tumulte et de la confusion, six cents Franchimontois, renforcés par quelques proscrits, prirent la résolution héroïque de faire un dernier effort pour sauver la ville, ou de périr au moins en la défendant.

Saisissant leurs lourdes piques, ils se glissèrent, vers dix heures du soir, jusque sur les hauteurs de Sainte-Walburge,

escaladèrent les palissades en planches qui s'étendaient de ce côté et, faisant maints détours pour éviter les sentinelles ennemies, parvinrent jusqu'au pavillon du duc d'Alençon, derrière le logis du duc de Bourgogne. Ils tournèrent ensuite autour de ce poste, après avoir cherché à s'en emparer, et se précipitèrent vers les deux chétives habitations qui abritaient le duc Charles et le roi de France.

Là ils rencontrèrent une foule d'hommes, accourus au bruit, et un combat acharné s'engagea, dans l'ombre, entre les braves Franchimontois et leurs adversaires. Le duc, qui était couché, se leva à la hâte et, tandis qu'on lui passait sa cuirasse, les cris de « Vive le roi! vive Bourgogne! » éclataient de tous côtés, sans que l'on sût à qui on avait à faire. Les assaillants, accablés sous le poids de toute une armée, succombèrent enfin, intrépides et fiers jusqu'à leur dernière heure, et ne cessant de frapper qu'en recevant la mort.

Le lendemain, 30 octobre, les Bourguignons pénétraient dans la ville de Liége, et y renouvelaient les scènes atroces qui s'étaient passées quelque temps auparavant à Dinant. Telle était l'avidité des pillards que, vers le milieu du jour, une partie des dépouilles de cette belle et florissante cité était déjà enlevée. L'or, l'argent, les trésors des communautés ecclésiastiques, les pierreries, les livres rares ayant disparu rapidement, on s'empara des cloches des églises, du plomb qui couvrait les édifices, et on fouilla jusque dans les tombeaux, pour en arracher les ornements que la piété y avait laissés. Les bourgeois, poursuivis dans les rues, étaient assommés dans leur fuite, mis à la torture, ou précipités dans la Meuse. L'épée et la hache ayant achevé leur œuvre sanglante, on eut recours à la pioche, à l'incendie, et bientôt il ne resta plus, à l'endroit où s'élevait une commune populeuse, riche et prospère, qu'une immense ruine, en partie calcinée par le feu.

Malgré la rigueur de la saison, le duc ne voulut point quitter la principauté sans tirer vengeance des Franchimontois. Pénétrant dans leur pays, il brûla leurs cabanes, anéantit leurs forges, et les poursuivit jusque dans leurs forêts (1). Il ne

(1) De Gerlache, *Révolutions de Liége sous Louis de Bourbon*.

revint à Bruxelles que vers la fin de novembre, après avoir rendu la liberté à Louis XI, qui avait assisté froidement à la destruction des malheureux Liégeois, après les avoir poussés lui-même à la révolte.

Indépendamment des pertes immenses que cette terrible guerre avait occasionnées à la population liégeoise, celle-ci eut encore à payer, la paix ayant été rétablie, de lourdes redevances. L'évêque consentit à abandonner au duc, pour le terme de trente ans, tous les droits, profits et émoluments du tonlieu perçu sur les biens, denrées et marchandises passant sous le pont des Arches; ce tonlieu était du 30e denier de la valeur des objets taxés : les sujets du duc n'y étaient pas soumis.

Tandis que Charles de Bourgogne tenait cour plénière à Bruxelles, dans tout l'orgueil du triomphe, les Gantois, qu'il avait déjà menacés de ses vengeances, délibéraient solennellement sur le parti qu'ils avaient à prendre. Effrayés du désastre de leurs voisins, ils envoyèrent enfin des députés au prince, en implorant son pardon. Il leur fut accordé, mais entraîna le sacrifice de toutes leurs libertés. Trois des portes de la ville, condamnées après la bataille de Gavre, furent fermées de nouveau; les métiers se virent privés de leurs bannières, et le choix des magistrats communaux fut désormais réservé au duc. Quant à l'impôt sur les grains, cause des premiers troubles, il fut rétabli le 20 avril 1469.

Beaucoup de familles belges, préférant l'exil à la ruine, émigrèrent à l'étranger. Quelques Flamands, nouvellement arrivés en Angleterre, enfreignirent, en 1469, les priviléges de la Compagnie des orfévres à Londres (1). Des débats judiciaires ayant eu lieu à cette occasion, un de nos compatriotes, Guillaume Janson, ciseleur habile et expérimenté, rencontra un jour un des meilleurs ouvriers anglais, du nom d'Oliver Davy, et le défia de produire un travail aussi parfait que celui qui sortirait

(1) On trouve dans les comptes de cette corporation, en 1169, une quittance de 7 livres sterl. 4 sh. et 2 den., pour frais de procédure contre les ouvriers flamands. Voy. Herbert, *Hist. of the XII great Liveries Companies*, vol. II, p. 186.

de ses propres ateliers. Davy accepta la lutte et des juges ayant été nommés de part et d'autre — parmi lesquels se trouvaient deux Belges, Gérard Van Haverbeke et Dirick Van Ryswyke — il fut convenu que les compétiteurs feraient exécuter, par leurs ouvriers, certains dessins qui devaient être reproduits sur acier, en creux et en relief. Le vaincu devait payer le prix de ces travaux et donner à dîner aux chefs de la Corporation des Orfévres, dans Goldsmith Hall. Cette singulière gageure, qui indique l'extrême rivalité qui existait entre les émigrants et les bourgeois de Londres, se termina à la satisfaction de ces derniers, Guillaume Janson n'ayant pu fournir ses planches au terme convenu.

Nos relations commerciales avec l'Angleterre étaient alors en suspens, ce royaume étant en proie à la guerre civile et à la discorde. Le comte de Warwick, auquel le roi Édouard devait sa couronne, mécontent de se voir disputer la direction des affaires publiques, suscitait mille embarras à ceux qui l'avaient succédé au pouvoir, et excitait secrètement le peuple à la révolte. Son attitude finit par inspirer des craintes très vives au duc de Bourgogne, qui, le sachant l'allié du roi Louis XI alors réconcilié avec les ducs de Guyenne et de Bretagne, résolut de s'opposer à ses projets, afin d'écarter la possibilité d'une alliance entre la France et la Grande-Bretagne. Il écrivit dans ce but au lord maire et au peuple de la ville de Londres, leur mandant qu'il était le beau-frère du roi Édouard, et que s'ils avaient besoin de secours pour lui rendre son autorité, il leur en donnerait.

Cette lettre, lue publiquement, ayant provoqué une démonstration de la part des habitants, le comte de Warwick, n'osant plus compter sur eux, chercha à s'appuyer sur les provinces et leva des troupes en son propre nom, après avoir publié, avec le duc de Clarence, un manifeste contre le roi. Cette fois la fortune se déclara contre lui et force lui fut de s'embarquer en toute hâte pour éviter de tomber entre les mains de ses ennemis.

Il espérait trouver un asile à Calais, dont il était gouverneur, et où sir John Wenloch, son ancien ami et serviteur, commandait en son absence comme lieutenant. Trompé dans son attente, il reprit la mer, captura un certain nombre de navires flamands

qui louvoyaient non loin du port, et alla se réfugier à Honfleur, avec une flottille d'environ trente bâtiments, armés en guerre.

Le duc de Bourgogne, informé de l'accueil reçu en France par le comte de Warwick, fit faire des représentations au roi, au Parlement et aux gens du conseil, et se plaignit amèrement de cette violation des traités.

« Mon très redouté et souverain seigneur, disait-il, les ducs « de Clarence et comte de Warwick ont été, par très haut et « très puissant prince mon frère, le roi d'Angleterre, chassés « et expulsés de son royaume pour leurs séditions et malé- « fices. Les officiers dudit roi ont refusé l'entrée de la ville de « Calais; alors eux et leurs adhérents se sont mis à tenir la « mer, et tant par faits que par paroles, se sont constitués mes « ennemis, en prenant et détroussant plusieurs de mes sujets « de Hollande, Zélande, Brabant et Flandre, avec leurs biens, « marchandises et navires, en usant de grandes et outrageuses « menaces, sans toutefois m'avertir par aucun défi; laquelle « chose ne m'a semblé et ne me semble tolérable pour mon « honneur, sans y donner provision. Incontinent donc j'écrivis « à mes ambassadeurs pour vous en avertir de ma part en toute « humilité, et vous prier de ne les recevoir, ni souffrir être « reçus ou favorisés en votre royaume. Je suis averti que néan- « moins, en votre duché de Normandie, lesdits ducs de Cla- « rence et comte de Warwick et leurs complices sont reçus, « recueillis et favorisés, et que les biens et marchandises de « mes sujets y sont vendus et butinés ; ce que je ne puis croire « venir ni procéder de votre su ou commandement, attendu la « notoriété desdites hostilités commises contre mes sujets, et « les traités de paix qui sont entre vous et moi (1). ».

La colère du duc était d'autant plus grande, qu'il était peu préparé en ce moment à résister à des attaques maritimes qu'il n'avait pas prévues. Pendant qu'il se dirigeait vers l'Écluse, pour y presser ses armements, ses ennemis continuaient leurs pirateries dans la Manche. Sept navires espagnols, se rendant en Flandre, furent pillés sur nos côtes (2), et bientôt les Oster-

(1) De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. II, p. 343.

(2) Les réclamations faites à ce sujet, conservées en Angleterre, con-

lings eurent également à souffrir des croiseurs du comte d Warwick. Vainement une flotte allemande, commandée pa Hans Voetkin, essaya, en s'unissant à l'escadre de lord Scales de s'opposer à ces déprévations : le comte, redoublant d'audace envoya une de ses caravelles, *la Brunette*, cingler devant le por de l'Écluse, obtint de nombreux succès sur nos marins, et, dan une de ces occasions, s'adressa à l'un d'eux en lui disant — « Allez, vous être libre; dites au duc de Bourgogne qu « Richard de Nevil, comte de Warwick, s'étonne de ce qu'i « n'ose venir le combattre! »

Et pour ajouter à cette insulte, il rentra au port de Honfleu suivi de trois grands navires, portant à leurs mâts la bannièr de Bourgogne.

Le duc Charles, exaspéré par tant d'outrages, s'adressa d nouveau à Louis XI, lui exposant longuement tout ce qui ven de se passer. Sa lettre au roi était ferme et respectueuse, ma il en fit remettre une autre aux conseillers de la couronne, do le ton était presque menaçant : « Archevêque, mandait-il « Mgr. de Narbonne, et vous amiral de France, les navi « que vous dites avoir été mis en mer de par le roi contre l « Anglais, n'ont été exploités que contre mes sujets; mais p « saint Georges, si l'on n'y pourvoit, j'y pourvoirai moi-mêm « avec l'aide de Dieu sans votre permission, et sans attendr « vos raisons, car elles sont trop longues et trop volontaires. »

Ces paroles annonçaient une rupture, qui éclata le 25 juin, époque à laquelle le duc, n'ayant point obtenu justice, ordonna

tiennent de curieux détails sur la valeur des bâtiments de commerce au xv[e] siècle. Nous y trouverons les chiffres suivants :

Un navire de	100	tonneaux,	avec agrès,	évalué à	107 liv. 10
»	70	»	»	»	70 — 00
»	120	»	»	»	110 — 00
»	110	»	»	»	100 — 00
»	40	»	»	»	70 — 00
»	110	»	»	»	150 — 00
»	120	»	»	»	180 — 00

C'est à dire environ trente shellings par tonneau de jaugeage. Les vins d Bordeaux qu'ils amenaient en Flandre eussent valu, en ce pays, enviro 5 livres par baril; leurs vins romains mélangés, 4 livres; leurs fers, 4 liv 10 shil. par tonne; leurs laines d'Espagne 4 livres par sac pesant de 175 liv

à ses officiers de prendre, arrêter, saisir et mettre sous sa main, par bon et loyal inventaire, les gens de loi et de justice étant appelés et présents, tous les biens, denrées, marchandises et dettes appartenant aux sujets du roi, pour, sur lesdits biens ou les deniers provenant de leur vente, faire restitution à ses sujets des valeurs enlevées à ceux-ci par les partisans du duc de Clarence et du comte de Warwick.

Louis XI, qui ne désirait pas faire la guerre, fit presser les bannis anglais de repasser dans leur pays, leur offrant secrètement son appui, et envoya quelques-uns de ses gens auprès du duc de Bourgogne pour offrir un accommodement à ce prince. Quelques jours s'étaient à peine écoulés depuis leur départ, lorsqu'on arrêta à Middelbourg un agent français, qui déclara d'abord être porteur d'une lettre adressée au sire de la Gruthuse, partisan secret du roi de France. Cette confession paraissant peu sincère, on obtint bientôt du prisonnier des aveux plus complets. Il reconnut avoir reçu l'ordre de parcourir les divers ports où le duc réunissait des vaisseaux, afin d'informer les chefs de la flotte ennemie des mouvements de celui-ci, et de leur fournir, au cas où il sortirait du port, les moyens de s'emparer de sa personne.

Le duc Charles, qui se refusait à croire à la trahison du sire de la Gruthuse, l'un de ses anciens serviteurs, se vit enfin en mesure de prendre l'offensive. L'escadre bourguignonne, l'une des plus puissantes qui eussent encore tenu la mer (1), sortit du port de l'Écluse, le 8 juin 1470. Elle se composait de vingt-quatre gros vaisseaux, et était commandée par Henri de Borsele, seigneur de la Vère. Après avoir croisé quelque temps sur les côtes, elle rencontra, le 2 juillet, la flotte du comte de Warwick, la poursuivit presque sur les côtes de Normandie, captura une dizaine de navires ennemis, et ne cessa sa poursuite qu'en vue du port de Honfleur.

L'importance de cette guerre maritime, si nuisible au développement du commerce des Pays-Bas, fit comprendre aux conseillers du duc combien il était urgent de pourvoir à la

(1) L'armée du duc de Bourgogne estoit plus forte par mer que celle du roi et du comte ensemble. » Ph. de Comines, t. I, fol. 15.

sûreté des navires qui se trouvaient dans le Zwyn, échoués sur le sable à marée basse. Déjà, sous Philippe le Bon, de plaintes nombreuses s'étaient élevées au sujet des attéris sements qui se formaient à l'Écluse, et empêchaient le caraques, les galères et les autres grands bâtiments de me d'y aborder sans danger. Par quoi la marchandise, disait-o qui, au temps passé « avait grandement été exercée et en cou « au pays et conté de Flandres, estoit depuis aucun en ça f « diminuée et amendrie, et de jour en jour taillée de enco « plus diminuer et amendrir, voire qui plus est en brief te « du tout cesser, se pourveu n'y estoit, à la totale destructio « perdition d'icelny pays de Flandre, qui estoit fondé princi « lement sur le commun cours de la marchandise. »

Cet état de choses fut donc signalé, par les ordres du d Charles, aux délibérations des trois États de Flandre. Des co missaires furent nommés par ceux-ci, entre autres les abb des Dunes et de Ter Doest, les sires Jean et Josse de Halewyns messire Van der Gracht, Josse de Mol, Sohier de Baenst Paul de Dixmude.

Leur premier soin fut de s'enquérir des moyens les plus efficaces pour rendre au Zwyn son ancienne profondeur. Quatre projets leur furent présentés : le premier consistait à y introduire les eaux de la mer, par un canal qui eut traversé Coxide; le second ajoutait au plan précédent le prolongement du Zwyn jusqu'au hâvre d'Oostbourg; le troisième recommandait l'établissement d'une tranchée près de Gaternesse, de manière à réunir les eaux de l'Escaut occidental, connu sous le nom de Hont, à celle du Zwyn; le dernier enfin se bornait à rétablir l'ancienne communication du port de l'Écluse avec la mer par le polder du Zwartegat. Celui-ci était le plus simple, bien que le moins habile, et il prévalut sur tous les autres.

Il ne restait plus qu'à en régler l'exécution, et on ne tarda pas à se convaincre qu'elle présenterait de sérieuses difficultés. Les Gantois refusèrent dès l'abord de prendre part aux dépenses, alléguant « qu'ils estoient fondés sur mestiers » et que tout l'avantage de ces travaux reviendrait aux Brugeois, alors en possession de l'étape des marchandises étrangères. Les Yprois ne se montrèrent pas plus accommodants, et les habitants du

'ranc, suivant leur exemple, exposaient que leur prospérité estoit fondée sur labourage et sur nourrissements de bétail » t qu'il y aurait injustice à les soumettre à de telles charges.

Les députés de Bruges, mieux avisés cette fois que leurs ·oisins, défendirent leur cause avec habileté. Répondant aux ›bservations que nous venons de rapporter, ils firent remarquer qu'il ne s'agissait pas seulement d'assurer la prospérité de leur ville, mais celle de toute la Flandre. L'industrie, disaient-ils, ne pouvait se développer qu'avec le commerce extérieur, qui lui fournit des matières premières et lui ouvre des débouchés. Il fallait, en présence d'une entreprise utile à tous, adopter le seul principe applicable en ces circonstances : celui d'une juste et légitime solidarité.

La décision du duc de Bourgogne, publiée à Saint-Omer le 27 juillet 1470, donna gain de cause aux Brugeois, et la destruction des digues du polder de Zwartegat fut résolue. On ne tarda pas à se convaincre cependant, par expérience, de l'inutilité de ces efforts, et, comme le remède proposé, bien loin d'empêcher l'ensablement du port de l'Écluse, parut au contraire l'activer, les échevins de Bruges firent rétablir les digues abattues en 1487.

Pendant que la flotte flamande poursuivait les pirates anglais, Louis XI ménageait une réconciliation entre leur chef et la reine Marguerite, qui vivait en exil en France, et fournissait secrètement aux partisans de la maison de Lancastre les moyens d'opérer une descente en Angleterre. Le duc Charles, informé de ces projets, donna l'ordre à ses capitaines de bloquer les ports de Normandie, et de livrer combat au comte de Warwick, dans le cas où celui-ci tenterait de faire passer le détroit à des hommes d'armes. Plusieurs grands navires, garnis d'artillerie et montés par des équipages nombreux et aguerris, se trouvaient déjà dans la Manche, lorsqu'une violente tempête les força de prendre le large. Le comte se hâta de profiter de cette circonstance, mit aussitôt à la voile, et vint jeter l'ancre, quelques heures plus tard, au hâvre de Darmouth.

Le roi Édouard, occupé à combattre une sédition excitée par lord Fitz-Hugh, beau-frère de Warwick, se doutait à peine des dangers qu'il courait, que déjà ses officiers le trahissaient, et

préparaient sa chute. Peu populaire dans ses États, ento
d'ennemis, il traversa en fugitif le comté de Norfolk, et, o
jours après le débarquement de ses adversaires, il se réfugi
avec sa suite sur quelques navires marchands, et partait p
les Pays-Bas afin d'aller réclamer un asile au duc de Bourgog

Le sire de la Gruthuse, gouverneur de Hollande, reçut le
à Alkmaar, avec tout le respect dû à une grande infortu
Édouard IV, qui était accompagné du duc d'York, de lo
Scales et de sept ou huit cents personnes, séjourna dans ce
ville jusqu'au 26 décembre, d'où il se rendit au château
Gruthuse, situé à Oostcamp, à une lieue de Bruges. Deux jo
après il se remit en route, se dirigeant vers Aire en Artois,
se trouvait alors la belle-mère du duc. Son entrevue ave
dernier devait décider de son sort, car il lui fallait de l'arg
des vaisseaux, et Charles de Bourgogne avait hérité d'un ri
trésor, commandait à des bandes aguerries, et possédait
flotte puissante : le monarque exilé allait lui demander
moyens de reconquérir un trône, et de revoir la terre nat

CHAPITRE XI

Flamands et Calaisiens. — Rupture des relations commerciales entre les États de Bourgogne et la France. — Discordes entre Louis XI et le duc Charles. — Restauration d'Edouard IV. — Nouveaux préparatifs de guerre. — Ordonnance maritime du sire de Borsele. — Accord avec les villes hanséatiques. — L'armée bourguignonne en Normandie. — Traité de commerce avec les Tournaisiens. — Projets de Charles de Bourgogne. — Ses négociations en Angleterre et en Allemagne. — Siége de Neuss. — Alliance de Louis XI avec les Suisses. — Débarquement d'une armée anglaise. — Traité entre Edouard IV et Louis XI. — Stagnation des affaires commerciales. — Jean Van Gobeelen. — La flotte du Levant. — Anversois et Brémois. — Guerre contre les Suisses. — Bataille de Granson. — Le premier diamant taillé. — Batailles de Morat et de Nancy. — Mort du duc Charles.

Dès le débarquement d'Edouard IV en Hollande, la garnison de Calais, s'attendant à une guerre prochaine entre l'Angleterre et les Pays-Bas, avait commencé les hostilités en faisant des courses dans le comté de Boulogne. Le duc Charles, assez indécis sur le parti qu'il avait à prendre en des circonstances aussi difficiles, voulut cependant arrêter ces déprédations, et ordonna la mise sous sequestre des marchandises anglaises qui se trouvaient à Gravelines.

Les intérêts commerciaux de la Flandre, dont il avait à tenir compte, l'obligeant toutefois à agir avec prudence, il envoya le sire de Comines à Calais, avec la mission de s'entendre avec sire John Wenloch.

Cette démarche ayant été parfaitement accueillie, on parvint sans peine à se mettre d'accord, et l'alliance faite avec le roi Edouard fut maintenue avec le roi Henri. On restitua les biens saisis au préjudice des négociants anglais; les bestiaux enlevés par la garnison furent payés, et tout rentra dans l'état normal. Tel était le crédit des riches bourgeois de Londres et des Calai-siens, que le comte de Warwick, malgré la haine qu'il portait au duc de Bourgogne, ne put s'opposer à cet accommodement. Quatre mille hommes récemment arrivés d'Angleterre essayèrent vainement de ranimer la discorde; la volonté de leur chef ne put prévaloir sur les intentions pacifiques des habitants, qui craignaient de s'appauvrir en se brouillant avec les villes fla-mandes.

Nos relations avec la France présentaient un aspect beaucoup moins satisfaisant. Louis XI, après avoir dépêché des troupes sur les côtes de Normandie, toujours menacées par la flotte bourguignonne, avait convoqué une assemblée de notables bourgeois, afin de les consulter sur les mesures à prendre contre le duc Charles, dont les officiers avaient confisqué, durant la foire d'Anvers, les biens d'un grand nombre de marchands fran-çais. Adoptant l'avis de ce conseil, il défendit à tout trafiquant, sous les peines les plus sévères, d'aller ou d'envoyer vendre, acheter, transiger ni marchander par voie d'échange, commu-tation ou autrement, aucuns blés, vins, draps, épiceries ou toutes autres denrées dans les pays et seigneuries du duc de Bour-gogne.

Ce prince usant de représailles, répondit à la proclamation royale par un acte du même genre adressé à ses propres sujets, et les deux États rompaient brusquement tous rapports commer-ciaux. Cette situation nuisait plus à la France qu'à la Belgique, aussi Louis XI se vit-il forcé, pour faire cesser les réclamations qui lui venaient de toutes parts, d'établir deux grandes foires à Caen, afin de ne pas perdre, en même temps que nos marchés, les moyens de se procurer les produits anglais qui se consom-maient dans le royaume. Il rappela en outre à Henri VI, ou plutôt au comte de Warwick, que l'une des principales conditions de leur alliance avait été de travailler en commun à la ruine de la maison de Bourgogne, et réussit à obtenir, de la part du gou

ernement britannique, une renonciation formelle du traité de éronne.

Tandis que le duc Charles rassemblait ses forces, dans le but 'entamer une lutte sérieuse avec son habile adversaire, celui-ci, renant l'offensive, envoyait des troupes vers St-Quentin, qui omba en son pouvoir. Roye ne résista pas davantage aux attaues du comte de Dammartin, qui, après une tentative infrucueuse sur Abbeville, alla planter le drapeau royal sur les murs l'Amiens, traversa la Somme, et mit le siége devant Dours.

Le duc de Bourgogne, allarmé des progrès rapides de l'ennemi, quitta aussitôt Doulens, et se réfugia dans Arras. Plein d'impatience et de courroux, il pressait ses armements de terre et de mer avec une telle activité, qu'il se trouva dès le commencement de l'année 1471, en état de tenir la campagne. Les deux armées, toutes deux belles et nombreuses, se rencontrèrent sous les remparts d'Amiens, qui furent investis par les Bourguignons. Des escarmouches avaient lieu tous les jours entre les belligérents, mais les Français, obéissant aux ordres du roi, évitaient de livrer bataille. Les piquiers flamands et brabançons se distinguaient particulièrement dans ces combats d'avant-postes, par leur sangfroid et leur intrépidité (1). Le duc réussit enfin à faire ses approches, et à établir sa puissante artillerie de manière à causer beaucoup de mal à la ville.

Le temps s'écoulait cependant, sans modifier sensiblement la position des deux partis.

Amiens, défendu par vingt-cinq mille hommes, ne paraissait devoir succomber qu'après un long siége, et Charles de Bourgogne se fatiguait de cette guerre lente et stérile. Il finit par signer une suspension d'armes pour trois mois, en conservant, ainsi que son adversaire, les places fortes occupées par ses hommes d'armes. D'autres projets d'une importance majeure, absorbaient en ce moment toute son attention.

(1) Journellement viennent gens devers mon dit seigneur, spécialement picquenaires que ceulx de Flandre et de Brabant lui envoient, les quelz picquenaires sont fort craints desditz françois... (Lettre écrite par le secrétaire Jean de Molesmes à la chambre des comptes de Dijon, du camp devant Amiens, le 25 mars 1471, archives de Dijon.)

Il s'était décidé, non sans de longues hésitations, à aider secrètement le roi Edouard à renverser la maison de Lancastre. Après avoir eu une entrevue avec lui dans la ville de Saint Pol, il lui avait fait donner cinquante mille florins et dix-huit gros navires, tout en feignant en public de désapprouver son entreprise.

Edouard IV, dont les adhérents étaient encore nombreux en Angleterre, et que l'administration dure et arrogante du comte de Warwick commençait à faire regretter, s'était embarqué au port de Ten-Vere, en Zélande, le 10 mars 1471, pendant que le duc de Bourgogne se trouvait encore en Picardie. Ce dernier, pour se prémunir contre toute éventualité, avait aussitôt fait défendre, sous peine de la vie, d'assister directement ou indirectement le royal exilé.

Tandis qu'on menaçait ainsi les partisans du chef de la maison d'York, celui-ci opérait une descente dans la petite ville de Ravensport, et marchait sur Londres à la tête de deux mille hommes d'armes. Cette manœuvre hardie, qui semblait ne devoir aboutir qu'à une défaite irréparable, lui valut des succès aussi promps qu'éclatants. Ses troupes grossirent peu à peu, et bientôt le duc de Clarence, qui s'était engagé à s'opposer à son passage, se joignit à lui. Salué avec acclamations par le peuple, le roi fit son entrée dans la capitale, le 11 avril 1471, et renvoya dans la tour l'infortuné Henri VI, dont la faible intelligence n'avait pu résister à tant d'orages.

Telles furent les nouvelles qui parvinrent au duc Charles, au moment où il venait de déposer les armes. Il n'osait y croire, tant la révolution qu'on lui annonçait avait été rapide, que déjà Edouard IV remportait une autre victoire à Barnet, où le comte de Warwick perdit la vie, et achevait la ruine du parti de Lancastre sur le champ de bataille de Tewkesbury. A peine sur le trône, il envoyait remercier les Brugeois du bon accueil qu'il avait reçu dans leur ville, et témoignait sa reconnaissance au sire de la Gruthuse en le créant comte de Winchester.

Le duc de Bourgogne, se sentant désormais appuyé par le monarque anglais, songea plus que jamais à la guerre. Il voulut néanmoins, avant de rompre la trêve à laquelle il s'était engagé, garantir le commerce flamand de tout dommages. Il fit équiper

ans ce but, plusieurs navires à Dunkerque, à Nieuport et à stende; éleva des fortifications sur les côtes de Flandre, et fit xécuter des travaux de défense à Biervliet. Il encouragea ses entilshommes à prendre du service dans la marine militaire (1), u développement de laquelle il apportait tous ses soins, et qui était déjà mesurée, avec tant d'éclat, contre les forces réunies u comte de Warwick et de Louis XI. Le sire de Borsele, capiaine général de l'escadre bourguignonne, promulgua vers cette poque une ordonnance qui mérite d'être étudiée à cause des détails qu'elle contient sur les manœuvres navales en usage à a fin du xv[e] siècle.

Nous y lisons que toute embarcation, faisant partie de la flotte ducale, devait, à la tombée du soir, se rapprocher du vaisseau amiral, en évitant cependant de naviguer sous le vent dudit vaisseau. Le dimanche, on se hélait en criant *Jhu Crist;* le lundi, *Saincte Marie;* le mardi, *Saint Marque;* le mercredi, *Saint Jehan Baptist;* le jeudi, *Saint Jaque;* le vendredi, *Sainte Croixe;* le samedi, *Saint Nicholas*. Les mouvements à exécuter en commun étaient réglés par signaux. S'il fallait mettre des bonnettes, le

(1) Son père, Philippe le Bon, lui en avait donné l'exemple ; nous trouvons en effet, dans les *Comptes de la recette* générale pour 1453 et 1454, (n° 1866, Ch. des comptes, arch. génér. du Royaume) les passages suivants :

« De Laurent de Macck, conseiller de monseigneur le duc et son receveur général de Flandre et d'Artois, la somme de cinq cent onze livres, quinze sols, de quarante sols monnoye de Flandres la livre... en deniers payez à messire Joffroy de Choisy pour le reste de la somme de mil vingt-trois livres, quinze sols, monnoye dite à luy deue pour le payement de deux mois finis le vingt-cinquiesme jour de may, l'an mil quatre cent cinquante-trois d'une galiotte armée de quatre-vingt-dix hommes, de une barge et ung bringantin rmés chascun de trente hommes, estant soubs luy en armée sur mer au dit 'vire, pour l'empeschement des vivres qui peuvent venir et arriver à ulx de la ville de Gand, ennemis, rebelles et désobéissans à mon dit seieur... etc. »

« Dudit Pietre Blonde, la somme de cinq cens escus d'or, du prix de quatte-huit gros, monnoie de Flandres, pièce... en deniers payez à messire illaume, bastart de Brabant, chevalier, conseiller et chambellan de mon seigneur, commandeur de la Morée, de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, un don de mil escus du dit prix à luy fait par mon dit seigneur, pour luy ter à habillier et mettre sus une galère qu'il luy a aussy donnée pour la luire et entretenir par mer... etc. »

capitaine général faisait allumer une lanterne au milieu du château de la poupe de son navire. Le même fanal, agité continuellement de bas en haut, transmettait l'ordre de les enlever. Deux lumières, placées à mi-nef, signifiaient qu'on avait à serrer les voiles; trois feux, équivalaient au contraire à un ordre de départ.

Tout capitaine, en apercevant un bâtiment étranger, devait faire hisser une lanterne au grand mat de son vaisseau. Il l'y laissait quelque temps si le bâtiment suspect était isolé, sinon il l'abaissait et la haussait de manière à indiquer les forces de l'ennemi. Tous les navires de la flotte se massaient aussitôt, en pareil cas, de manière à se mettre en batàille. Un pennon était arboré sur l'avant de chacun d'eux, et, durant la nuit, un certain nombre de feux, rangés deux par deux, leur donnaient le moyen de se reconnaître. Au premier son des trompettes, les équipages fort nombreux au xve siècle, couraient aux armes; au second, ils se trouvaient à leur poste, prêts à l'attaque ou à la défense; au troisième, ils arrachaient le pennon qui avait flotté jusqu'alors sur le château d'avant, et le remplaçaient par le drapeau de guerre.

« Et adonques, disait Henri de Borsele, au nom du Saint-« Esprit, de cœur et bon courage, ils doivent combattre et « frapper sur leurs ennemis pour l'honneur de leur très redouté « prince monsieur le duc, en telle façon qu'ils puissent vigou-« reusement obtenir la victoire. Nul patron ne peut se retirer « de la lutte sans en avoir reçu l'ordre, ou exécuter une manœu-« vre contraire à celle qui lui a été assignée, sous peine de « mort. Tout individu qui sera convaincu d'avoir commencé le « pillage des prises avant la défaite totale de l'ennemi, subira « la même peine (1). »

Les quatre-membres de Flandre, peu favorables à l'augmentation des compagnies d'ordonnance, prenaient le plus vif intérêt aux succès de notre marine, et contribuaient, par des subsides assez considérables, aux dépenses nécessitées pour son entretien. Les Brugeois, toujours en lutte avec les pirates,

(1) Voy. De Jonge, *Geschiedenis van het Nederlansche zeewezen*, 1re partie, pièces justif. n° IV, p. 567.

appuyaient d'autant plus, à cet égard, les vues du duc de Bourgogne, qu'ils venaient de conclure un nouvel accord avec les villes hanséatiques, afin de s'assurer l'étape de leurs marchandises. Ils avaient obtenus, en faveur de nos marins, le privilége exclusif du transport des cargaisons entre Hambourg et l'Écluse, concurremment avec les Hambourgeois. Ces relations présentaient tant d'avantages que les Gantois demandèrent bientôt à y participer, et firent des démarches dans ce but auprès du bourgmestre de Lubeck. Leurs instances furent néanmoins assez mal accueillies, à cause de certaines taxes levées à Gand sur la bière de Hambourg, contrairement aux anciens usages (1).

Ces négociations n'étaient pas encore terminées, que déjà le duc Charles pénétrait en France, se mettait en possession de Nesle et de Roye, et commençait le siége de Beauvais. Repoussé devant cette ville, qui fut défendue avec le plus grand courage par ses habitants, il ravagea tout le pays de Caux, et repassa la frontière, après avoir fait subir des pertes considérables aux populations normandes, mais sans remporter de grands succès sur les troupes royales, qui avaient l'ordre d'éviter tout engagement sérieux. Une nouvelle trève devenait nécessaire aux deux partis, et elle fut conclue à quelque temps de là, d'abord pour cinq mois, puis prorogée durant toute l'année 1473.

Parmi les victimes de toutes ces commotions, les Tournaisiens avaient surtout à se plaindre. Fort attachés à la France, ils souffraient beaucoup de l'interruption de leurs relations commerciales avec la Flandre et le Hainaut. Ils obtinrent des lettres royales qui les autorisaient à traiter avec le duc, et, munis de cette permission, s'engagèrent à payer annuellement à ce prince, tant que la paix ne serait pas conclue, une somme de dix mille écus. Ils devaient lui remettre en outre, dans l'espace de dix ans, un capital de quarante mille écus. Cette transaction ayant été approuvée par Louis XI, les magistrats de

(1) Voy. Une lettre du bourgmestre et des conseillers de la ville de Lubeck, du 25 juin 1472. Ils déclarent ne pas vouloir recevoir les envoyés gantois, à moins que la perception de l'impôt sur la bière ne soit suspendue, cette mesure étant jugée indispensable avant d'entrer en composition. Parmentier, *Documents relatifs à la hanse.*

Tournai, pour se procurer l'arg… …ens de Berne, le roi
d'émettre des titres de rentes à c… …ite du chevalier, et
Le roi, loin de les indemniser, … …nir étroitement avec
charges, en réclamant aux acqu… … même faire la paix
nouvel acquet, levé en France … …mté de Ferrette, cédant
siens lui opposèrent leurs p… …iduc Sigismond reprit
ordres itératifs du monarqu… …Hagenbach périt par la
état des biens achetés par …

Le duc Charles, tout en … …ue de Bourgogne deve-
songeait plus que jamai… …a France. Le roi d'Angle-
depuis si longtemps, c'e… …e mille archers dans les
royaume de Bourgogne … …averser bientôt la Manche
menté les ressources … …in de tirer vengeance de
il envoyait ses agent… …aient trouvé autrefois asile
sa réputation était g… …mettre en possession de l'Aqui-
il en disposait d'au… …au duc Charles, en échange
l'administration, … …ns la campagne qui allait s'ouvrir,
en 1455, Philippe … …le Nivernais, le comté de Rhe-
centralisé l'acti… …d'autres seigneuries.
l'œuvre de son … …Angleterre pour cette expé-
dans les insti… …en démêlés avec les habitants
sement du … …recevoir un archevêque qu'il pro-
arrivé d'ag… …envahissant leur pays. Déjà,
son de B… …à ses sujets de commercer
ronne … …manière avec les vassaux
Les … …ainsi qu'avec les habitants
tieus… …de Ferrette, sous peine de
de la … …tête de son armée, qui était
mor… …vint mettre le siége
ci … …par Hermann de Hesse.
n… …mination plus défavorable à
d… …mandaient de ménager, pour
… …ssources dont il disposait. Un
… …malgré les efforts de sir
… …autres chevaliers anglais, le duc
… …il essaya d'interrompre les
… …détournant le cours de l'Erft.
… …conseillaient en vain d'aban-

... dont le succès était douteux et qui devait ...es énormes : il se refusait à les écouter, et ...aincre son obstination.

..., ses ennemis travaillaient à multiplier autour ...les et les dangers. Louis XI, resserrant son ... Suisses, les encourageait à attaquer les troupes ...omont, et accordait des subsides au jeune duc pour faire la guerre aux Bourguignons. Des troupes pénétraient en Picardie, tandis qu'une armée alle...mmandée par Frédéric III, accourait au secours de ... de Hesse.

...les, forcé de se rendre à l'évidence du péril, harcelé de ...côtés, leva enfin le siége de Neuss, après avoir passé onze ...s sous les armes. Ce fut en ce moment que le roi d'Angleterre, s'embarquant avec ses hommes de guerre à bord d'une flotte bourguignonne de cinq cents navires, rassemblés précédemment dans les ports de Flandre et de Hollande, mettait à la voile pour Calais. Il ne trouva, en arrivant dans cette ville, ni vivres, ni approvisionnements. Le trésor du duc était épuisé ; ses soldats, mécontents et fatigués d'une longue et pénible campagne : Les Anglais, au nombre quinze cents chevaliers et quinze mille archers, se voyaient seuls en présence de l'ennemi.

Louis XI, profitant habilement de la surprise et du désappointement d'Edouard IV, lui fit proposer une trève aux conditions les plus favorables et, malgré les représentations du duc Charles, qui était accouru auprès de son allié, réussit à la faire accepter : Edouard repassa la mer, après avoir eu une entrevue avec le monarque français et s'être réconcilié avec lui.

Le 13 septembre 1475, le duc de Bourgogne signait à son tour une suspension d'armes avec son heureux rival. Chacun des contractants gardait les villes et pays qu'il tenait à l'époque des conférences de Bouvigne ; le commerce et la libre communication entre les sujets des deux princes étaient garantis.

Cette dernière clause, malheureusement fort mal observée, n'avait d'autre objet que de donner quelque satisfaction aux classes populaires. Il eut fallu, pour rendre quelque activité aux transactions commerciales, plusieurs années de calme et de paix, ce que nul n'osait espérer. Le négoce languissait, l'argent

était rare, et le malaise général. Beaucoup de chefs d'atelier[illegible] se voyant sans travail, quittaient les Pays-Bas pour cherch[illegible] un meilleur sort à l'étranger (1). Parmi ceux-ci se trouvait [illegible] fabricant de tapisserie de haute-lisse, natif de Bruges, dont nom était destiné à devenir célèbre : nous voulons parler Jean Van Gobeelen, le fondateur des Gobelins (2).

Plusieurs navires belges et hollandais étant tombés entre [illegible] mains des corsaires, en se rendant dans le Levant, le duc, p[illegible]

(1) Plusieurs d'entre eux se fixèrent en Angleterre, à Ipswich, où l'on a[illegible] établi un marché aux laines en 1464, et y ouvrirent des auberges. Comm[illegible] plupart des étrangers, attirés à Ipswich pour faire leurs achats, se rend[illegible] chez eux, Edouard IV, faisant droit aux réclamations des habitants [illegible] la ville, soumit d'abord les nouveaux venus à une taxe spéciale et annuel[illegible] de vingt deniers, puis finit par leur défendre de loger des marchands, s[illegible]us peine d'amende. Voy. *Memorials of Ipswich*, fol. 196.

(2) M. Lacour, dans un article publié dans la *Nouvelle Biographie génér[illegible]le*, éditée par Firmin Didot, suppose que la famille Gobelin était de Reims, m[illegible]ais il est hors de doute aujourd'hui qu'elle était originaire de Bruges. En e[illegible]t, deux voyageurs hollandais qui visitèrent Paris au mois de janvier 1657, co[illegible]firment sous ce rapport le témoignage des écrivains belges : « L'onzieme jo[illegible]ur « de janvier, écrivent-ils, nous fusmes promener fauxbourg St-Marce[illegible], « qui aboutit aux Gobelins. On passe une petite rivière qui en porte le no[illegible], « dont les eaux sont les meilleures du monde pour teindre en escarlate. O[illegible]n « la nomme ainsi de ces fameux teinturiers flamands, qui se nommaie[illegible]t « *Gobeelen*, et par corruption de langue on en a fait Gobelins. Ils y ont établi « une fabrique de tapisseries qui, pour la finesse, la bonne teinture et le « beau meslange des couleurs, des soyes et des laines, surpassent celles de « Flandres et d'Angleterre, mais aussy sont-elles de beaucoup plus chères: « ceux qui y travaillent sont encore pour la plupart d'Anvers, de Bruges ou « d'Audenarde. » Voy. Jubinal, *Lettre à M. de Salvandy*, p. 30, d'après un extrait d'un MS. de la Bibl. de La Haye, portant le n° 1186. Rabelais, rapportant, liv. II, chap. XXII, une espiéglerie de Panurge, lui attribue « icelluy ruisseau qui, de présent, passe à Sainct Victor, auquel Gobelin tainct l'escarlatte, et Ronsard, rendant à son tour hommage à l'habileté des descendants de notre compatriote, dit, dans une ode à Gaspar d'Auvergne :

Les moissons je ne quiers pas,
Ny le riche accoustrement
D'une laine qui dément
La teinture naturelle
Ès poisles du Gobelin,
S'yvrant d'un rouge venin
Pour se desguiser plus belle.

Liv. III, od. XXI.

prévenir de pareilles infortunes, ordonna aux armateurs, en 1475, de n'entreprendre ce voyage qu'à condition de former une flotte, pourvue d'armes et de munitions de guerre, et placée sous le commandement d'un amiral. Les vaisseaux qui la composaient ne devaient plus arborer, comme autrefois, le lion rouge néerlandais ou le lion noir de Flandre, mais la bannière de Bourgogne. L'escadre, avant de partir pour l'Orient, devait être passée en revue par des gens compétents, et toute embarcation qui n'avait pas été munie de moyens suffisants de défense, était mise sous séquestre. Un tiers des confiscations qui résultaient de l'application de cette loi, revenait au prince (1).

Un procès assez important se jugeait, vers la même époque, en Hollande. Les Anversois avaient fait arrêter, durant l'une de leurs foires, un certain nombre de marchands brémois, pour les forcer à payer le montant de diverses créances arriérées. Les magistrats de Brême réclamèrent leurs concitoyens, en contestant la légalité de cette capture, et soumirent l'affaire à l'arbitrage des bourgeois d'Amsterdam, qui donnèrent gain de cause aux Brémois. Les Anversois s'exécutèrent de bonne grâce, et firent remettre une indemnité à leurs adversaires, qui, de leur côté, rendirent les biens dont ils s'étaient emparés par représailles (2).

Le duc de Bourgogne, auquel l'adversité n'avait rien appris, venait à peine de signer un armistice avec la France, qu'il s'apprêtait déjà à reprendre le glaive : il prétendait tirer vengeance de Réné de Lorraine, qui lui avait envoyé des lettres de défi, et punir les Suisses, qui avaient fait mourir sur l'échafaud le gouverneur de Ferrette, Pierre de Hagenbach. L'effet suivit de près la menace. Nancy, attaquée par les troupes bourguignonnes, se rendit le 29 novembre 1475, et l'armée ducale, en belle ordonnance, pénétra dans les vallées du Jura, passa par Jougne, que les Suisses avaient renoncé à défendre, mit le feu à la ville d'Yverdun, et vint camper devant Granson qu'elle investit. Les assiégés résistèrent d'abord vaillamment, mais comme l'artillerie ennemie battait jour et nuit les remparts, la garnison

(1) Commelin, *Beschryving van Amsterdam*, bl. 915, 916.
(2) Papebroch, *Annales Antverpienses*, tom. II, p. 156.

crut enfin devoir capituler. Cédant aux conseils d'un ge
homme allemand, nommé Ramschwag, les soldats suisses
tirent tout à coup de la place, désarmés, et se présentè
devant le duc, afin de se recommander à sa merci. On ne c
béra guère sur leur sort; attachés par dix, par quinze,
vingt, les mains derrière le dos, ils furent livrés aux ex
teurs, et pendus aux arbres voisins.

Leurs compatriotes allaient bientôt réclamer, l'épée au po
l'expiation de cette inhumanité. Déjà les Bernois avaient
les armes, sous le commandement de leur avoyer, Nicolas
Scharnachtal; ils rallièrent d'abord les bourgeois de Zurich
Baden, de l'Argovie et des libres bailliages, puis, ayant
rejoints par les contingents de Bâle, de Lucerne, de Col
de Schelestadt et d'une foule d'autres localités, marchèrent
Granson, au nombre de vingt mille combattants.

La bataille se livra le 1er mars 1476, dans les environs
château de Vaux-Marcus, qui commandait le chemin de Grans
à Neufchâtel, position que le duc avait choisie et fortifiée. I
Suisses, s'avançant en bataillons carrés, en se faisant un re
part de leurs longues piques et de leurs hallebardes, repou
sèrent les Bourguignons, le fer dans les reins, jusque dans le
camp. Ces derniers espérèrent d'abord s'y maintenir, mais d
les collines de Bouvillars et de Champigny étaient tombées
pouvoir des gens de Glaris et de Schaffhouse, qui achevèr
la déroute des troupes ducales. Charles, après avoir ess
vainement de rallier ses gens, fut entraîné lui-même dans
débâcle générale, prit la fuite suivi d'un petit nombre de
serviteurs, et ne s'arrêta qu'à six lieues de là, à Jougne, laiss
son artillerie, ses bagages et d'immenses richesses entre
mains des vainqueurs.

Parmi les dépouilles recueillies après la lutte se trouvait
bijou éminemment précieux, tant par sa valeur intrinsèque
par les souvenirs qui s'y rattachaient. Nous en dirons quelq
mots, pour consigner en passant une nouvelle invention du
l'industrie belge.

Les anciens ignoraient l'art de tailler le diamant. Ils rech
chaient, en conséquence, ceux qui présentaient naturellem
une forme pyramidale, et les montaient aussi avantageusem

que les circonstances le permettaient. Louis de Berquem (1), bourgeois de Bruges, découvrit en 1476, les moyens de tailler et de polir les diamants en les frottant l'un contre l'autre et en employant leur propre poussière, connue aujourd'hui sous le nom d'égrisée. La première pierre façonnée par ce procédé avait été offerte au duc de Bourgogne (2), et fut perdue par lui à la bataille de Granson (3).

Nous ne rapporterons pas, dans tous leurs détails, les derniers épisodes de cette terrible guerre. Le règne du duc Charles, à partir de la dispersion de son armée devant le château de Vaux-Marcus, n'offre plus aucun intérêt au point de vue de nos relations commerciales. Le malheureux prince, blessé dans son orgueil, voyant s'écrouler une à une toutes ses espérances, essaie en vain de ramener la victoire sous ses drapeaux. Rejetant les avis de ses conseillers, sourd aux représentations de ses sujets, il s'acharne, avec une énergie fébrile à consommer sa propre perte. Abandonné par la plupart de ses alliés, trahi par ses serviteurs, il rassemble une nouvelle armée, la voit fuir devant l'ennemi à Morat, fait un dernier effort, et vient se heurter à Nancy contre les Lorrains et les Suisses, pour périr enfin sur le champ de bataille, léguant son infortune à sa fille, Marie de Bourgogne.

(1) D'autres écrivent Berken ou Berquen. Voy. *Bull. de la commission royale d'histoire*, 1re, tom. XV, p. 319.

(2) Le duc accorda trois mille ducats de récompense à l'inventeur. M. Barrois, *Bibl Protyp.*, p. 331, ayant trouvé dans un inventaire de joyaux d'Isabelle de Portugal, femme de Philippe le Bon, les mots « diaments appointez » remarque que cette expression semble dénoter une taille, ce qui tendrait à faire remonter cette découverte de vingt à vingt-six ans. Son observation n'a cependant guère d'importance, car il est évident qu'il s'agit là de diamants à *pointes naïves*, c'est à dire, disposés d'après l'arrangement de leurs faces naturelles, ou *appointez*, comme l'écrivait l'auteur de l'inventaire. Les quatre diamants qui ornaient l'agrafe du manteau royal de Saint-Louis, étaient des *pointes naïves* à quatre faces.

(3) Il la fit monter au milieu de trois rubis balais, et la portait au cou.

CHAPITRE XII

Troubles en Flandre. — Conquêtes des Français en Picardie et en Artois. — Négociations avec Louis XI. — Supplice du chancelier Hugonet et du sire d'Humbercourt. — Tumulte à Bruges. — Nouveaux succès des troupes françaises. — Mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche. — Trêve. — Traité commercial avec l'Angleterre. — L'architecture navale au xve siècle. — Quelques mots sur notre marine de commerce. — Accord avec les Tournaisiens. — Assemblée des États. — Sédition à Gand. — Reprise des hostilités. — Bataille de Guinegate. — Négociations. — Débats entre Ostende et Damme. — Mort de la duchesse Marie. — Guerre civile. — Traité d'Arras. — Ostendais et Brugeois. — Corporation commerciale à Anvers. — Luttes maritimes. — Accord entre les Brugeois et Maximilien. — Voyageurs belges. — Prise d'Ostende. — Décret sur les amirautés. — Guerre avec la France. — Les marchands étrangers rappelés à Bruges. Coup d'État tenté par Maximilien, et arrestation de ce prince. — Les Allemands à l'Écluse. — Mise en liberté du roi des Romains. — Représailles. — Traité de Montils. — Nouveaux troubles. — Philippe de Clèves. — Armements maritimes à l'Ecluse. — Prise de cette ville.

Les communes belges, si rudement traitées par le duc Charles, ruinées par les guerres, privées de leurs plus précieuses libertés, n'eurent pas plutôt reçu la nouvelle du désastre de Nancy qu'elles refusèrent d'acquitter taxes et gabelles, en protestant énergiquement de l'illégalité de ces impositions. La ruine de la maison de Bourgogne, désormais imminente, semblait impliquer la condamnation des tendances centralisatrices qu'elle avait cherché à faire prévaloir, et l'esprit public, abandonné à lui-même, se portait naturellement vers le passé, y cherchant des titres de gloire et de consolantes promesses.

Marie de Bourgogne, la jeune duchesse, était menacée de tous côtés. Son père venait à peine de recevoir la sépulture, que déjà Louis XI donnait l'ordre au bâtard de Bourbon et au sire de Comines d'entrer en Picardie et en Artois, faisait marcher les troupes en Bourgogne, et envoyait quelques-uns de ses agents en Flandre, pour y semer secrètement la division et la discorde. Abbeville, Ham, Bohaing et St-Quentin avaient déjà ouvert leurs portes aux Français, lorsque des ambassadeurs bourguignons se présentèrent devant le roi, munis de lettres de leur souveraine.

L'ambassade se composait du chancelier Hugonet, du sire d'Humbercourt, de Guillaume de Clugny, du sire de la Gruuthuse, et de quelques autres personnages influents. Elle était chargée d'annoncer au monarque la prise de possession des fiefs délaissés par Charles le Hardi, dont un conseil, comprenant la duchesse douairière, le sire de Ravenstein, le sire d'Humbercourt et le chancelier Hugonet dirigeait l'administration. La duchesse Marie se déclarait disposée à rendre hommage pour la Bourgogne, l'Artois et la Flandre, s'engageait à reconnaître la juridiction du parlement de Paris, et offrait la restitution de toutes les seigneuries ou domaines acquis par les traités d'Arras, de Conflans et de Péronne.

Le roi, avec cette prudence astucieuse qui présidait à toutes ses actions, répondit qu'il ne voulait occuper les États de Bourgogne que pour les conserver à la princesse, qu'il considérait comme étant sous sa garde, parla d'un projet de mariage entre elle et le dauphin, et réussit à se faire remettre la cité d'Arras, où commandait le sire d'Esquerdes, depuis longtemps gagné à sa cause.

Dans l'intervalle, le désordre augmentait à Bruges et à Gand. Le vieux duc de Clèves était arrivé dans cette dernière ville, et, profitant de l'antipathie témoignée par les Flamands contre toute alliance française, cherchait à déterminer la duchesse Marie à épouser Jean de Clèves, son fils. Une circonstance imprévue vint encore augmenter l'effervescence populaire, en l'excitant jusqu'aux plus déplorables excès. Quelques bourgeois, délégués par les communes auprès de Louis XI, reçurent avis à Péronne que des négociations avaient déjà été entamées avec

ce monarque, au nom du conseil. Surpris et indignés des sacrifices au prix desquels on voulait acheter la paix, ils retournèrent à Gand, où leur présence amena une violente émeute. Le chancelier Hugonet et le sire d'Humbercourt, auxquels les Gantois avaient voué une haine implacable, furent aussitôt arrêtés, jugés sommairement, et décapités par la main du bourreau, le 3 avril 1477, presque sous les yeux de la duchesse, qui demandait vainement leur grâce. Les Brugeois, en apprenant ces événements, suivirent l'exemple de leurs voisins. Les doyens des métiers, se rassemblant en tumulte, coururent aux Halles, et exigèrent qu'on recherchât tous les priviléges et tous les octrois concédés jadis à la ville, afin d'en prendre lecture. Le bourgmestre, Jean de Nieuwenhove, s'étant refusé à obtempérer à leurs vœux, fut forcé de quitter la ville, pour ne pas être massacré par la foule.

Tandis que Marie de Bourgogne, privée de ses conseillers les plus dévoués, cherchait à conjurer les périls qui l'entouraient en multipliant les concessions à ses sujets révoltés (1), les Français continuaient leurs conquêtes, s'emparaient du Tronquoi, de Montdidier, de Roye, de Moreuil, de Vervins, de Saint-Gobin, de Marle, de Rue, de Landrecies, de Therouenne, de Hesdin et de Boulogne. Les Gantois, de plus en plus hostiles à l'idée

(1) Elle leur accorda de nombreux priviléges, dont quelques-uns sont fort importants. Elle s'engagea à ne point se marier sans le consentement des États, promit de ne conférer des fonctions publiques qu'aux habitants du pays, et renonça au droit d'affermer les charges. Nul ne pouvait être distrait de ses juges naturels. Elle reconnut aux cités le droit de convoquer des assemblées, et déclara que les taxes ne seraient établies que du consentement des États, qui devaient être également consultés en cas de guerre. Les Brugeois obtinrent confirmation de la charte accordée aux francs-courtiers en 1263, par le comte Guy, ainsi qu'une réorganisation complète de l'échevinage; il fut convenu que les échevins seraient nommés désormais par quatre commissaires, et qu'on les choisirait parmi les neuf membres de la ville, de la manière suivante: les cinq premiers d'entre les bourgeois, le sixième des rangs des quatre grands métiers; le septième parmi les bouchers; le huitième d'entre les dix-sept métiers; le neuvième du sein des orfèvres; le dixième du nombre des maîtres cordonniers; le onzième de celui des maîtres tanneurs, le douzième parmi les boulangers, et le treizième entre les courtiers.

d'un mariage entre leur souveraine et le dauphin, malgré les efforts d'Olivier le Mauvais, l'agent de Louis XI et leur compatriote (1), s'armèrent enfin sous les ordres d'Adolphe de Gueldre et, se mettant aux champs, allèrent dévaster le Tournaisis. Attaqués brusquement au retour de leur expédition, au moment où ils rentraient en Flandre chargés de butin, ils furent défaits, et leur commandant, qui aspirait à la main de la riche héritière de Charles le Hardi, resta sur le champ de bataille. Sa mort décida les États à accepter les offres du duc Maximilien, fils de l'empereur Frédéric, déjà désigné comme futur époux de Marie de Bourgogne.

Une députation, parmi laquelle se trouvaient plus de quarante des principaux négociants d'Anvers (2), vint au devant du prince jusqu'à Cologne, et l'accompagna à Gand, où il fit son entrée le 17 août 1477. Son union avec la duchesse fut célébrée dès le lendemain, et, quelques jours plus tard, il prêta serment au pays de Flandre et à la ville de Gand.

Sa présence produisit d'abord les meilleurs effets. Les Flamands, groupés désormais autour d'un chef, remportèrent quelques avantages ; les troupes françaises, victorieuses à Condé, se virent repoussées avec pertes sous les murs d'Audenarde. Le duc, faisant appel au patriotisme des communes, réunit bientôt vingt mille hommes, avec lesquels il s'avança jusqu'à Valenciennes, offrant bataille à ses ennemis.

Louis XI, après avoir essayé inutilement de se maintenir dans le comté de Bourgogne, comprit qu'il était temps de traiter, et offrit à son adversaire une trève d'un an, en s'engageant à évacuer le Hainaut et à rendre la ville du Quesnoy. Cette trève, à la fois *communicative* et *marchande*, fut publiée à Arras le 11 juillet 1478. Le duc signa, le jour suivant, une convention avec Édouard IV, consacrant la plus entière liberté de commerce entre les deux pays, et stipulant que les ports de Flandre et d'Angleterre seraient strictement fermés aux pirates (3).

(1) Il était né à Thielt, près de Courtrai.
(2) *Jaerboek der stad Antwerpen*, I deel.
(3) Rymer, *Fœdera*, t. XII, p. 67 ; Anderson, *Hist. of commerce*, t. 1 p. 506.

Ce dernier accord était devenu indispensable, car les voyages maritimes, durant ces luttes incessantes, présentaient de jour en jour plus de dangers. Une véritable révolution s'était opérée, en effet, avec la découverte de la boussole et de la poudre à canon, dans la construction des navires de guerre. Les *coques*, jadis si universellement employées, avaient été remplacées par les *hulques* et les *caravelles*, plus solidement construites, et d'une marche infiniment supérieure. On continuait aussi à employer les galères, mais celles-ci étaient plutôt en usage parmi les peuples du midi de l'Europe. Les bâtiments armés, durant le xve siècle, étaient assez petits, généralement de 160 à 240 tonneaux. Ils portaient deux ou trois mâts, auxquels on ajoutait parfois une espèce d'artimon, très incliné servant à tendre une voile supplémentaire (1).

Les mâts n'étaient plus chargés, comme autrefois, de guérites crénelées destinées à recevoir les archers, mais supportaient des plates-formes, que l'on armait de pièces d'artillerie légère, servies par quelques hommes. Deux châteaux, souvent richement ornés, s'élevaient aux deux extrémités du navire, qu'ils dominaient entièrement. Formés de lourdes planches de chêne, ils étaient souvent réunis par un pont volant, ce qui permettait, en cas de nécessité de passer de l'un à l'autre.

L'interruption partielle de nos relations commerciales directes avec la Castille et l'Aragon, par suite de l'alliance conclue entre les souverains de ces contrées et le roi de France, nuisait au développement de notre marine de commerce. Louis XI, dans le but de lui porter un nouveau coup, ordonna de ne recevoir dans les havres français que les marchandises qui y arrivaient sous pavillon national. Il s'était assuré en outre le concours d'un habile marin, Guillaume de Caseneuve, qui causait de grands dommages aux armateurs belges et hollandais (2).

(1) Voyez une gravure représentant le vieux Middelbourg en 1400, dans Smallegange, *Chron. de Zélande*, ainsi qu'une vue du port d'Anvers en 1500 dans le *Historisch onderzoek naer den oorspronk, enz, van Antwerpen*.

(2) Il s'empara, en 1479, de quatre-vingts bateaux flamands et hollandais, à leur retour de la Baltique, où ils avaient été envoyés à la pêche aux harengs. Voy. *Select letters of Christopher Columbus, transl. and édit by Mayor*,

La situation générale du pays s'améliorait cependant depuis la conclusion de la trève. On avait fait la paix avec les Suisses, et des rapports de bon voisinage s'étaient rétablis entre la Flandre et le Tournaisis. Les habitants de ce dernier district se voyaient admis de nouveau à fréquenter les foires flamandes et brabançonnes, à condition toutefois de ne pas exporter à l'étranger des chevaux, des harnais, des métaux, des ferrailles, de la poudre, du salpêtre et autres objets servant à la guerre (1). Le duc Maximilien n'était pas toutefois sans inquiétudes, car la campagne précédente avait nécessité des dépenses considérables, qu'il allait falloir, selon toute probabilité, renouveler bientôt : il convoqua les États à Termonde dans le courant du mois de février 1479, dans le but d'en réclamer des subsides.

Cette assemblée, dès sa première séance, retentit de plaintes contre les Français, qu'on accusa de commettre journellement des hostilités, en violation de l'armistice. Les États requirent le duc d'ordonner à tous ses sujets de se pourvoir, chacun selon sa fortune, d'armes et de munitions, afin d'être prêts à marcher contre l'ennemi (2). Ce décret fut accepté sans opposition, mais il n'en fut pas de même des ordonnances relatives à la perception d'une gabelle sur la bière, qui faillirent occasionner une révolte à Gand. Les tisserands en coutil, les meuniers et quelques autres membres des corporations se refusèrent à y obéir, saisirent leurs bannières et coururent jusqu'au *Verbrugghe*, aujourd'hui le pont aux Herbes, où ils rencontrèrent le bailli Jean de Dadizeele et le magistrat, qui, assistés d'un certain nombre de bourgeois, les accueillirent à coup de piques. Une échauffourée eut lieu entre les deux partis, durant laquelle le meunier Jean Gœthals fut tué, et beaucoup de séditieux blessés.

Force étant restée à la loi, Jean de Dadizeele, accompagné

London, *printed for the Hakluyt society*, an. 1848, p. XXXVIII introd. Ces exploits attiraient cependant quelques représailles; Jacques de Savoie captura la même année trois navires français, chargés de blés et d'approvisionnements, et les amena à l'Écluse, où leur cargaison fut vendue. Voy. Despars.

(1) Registres des consaux de Tournai.

(2) Voy. les ordonnances, aux archives générales de Belgique.

de ses adhérents, amena de l'artillerie devant la maison forgerons, où ces derniers s'étaient renfermés avec les tis-rands, les meuniers et les cordonniers, et les obligea à la soumission.

Ces troubles n'étaient pas encore apaisés, que déjà hommes d'armes du duc entraient par surprise dans le châte de Selles, près de Cambrai, pendant que Louis XI fais attaquer la Bourgogne avec des forces imposantes. Maxim lien, désireux de relever son crédit par quelque brillant explo assembla une armée de vingt-sept mille combattants, et, mettant en marche le 27 juillet 1479, arriva devant Therouenn défendue par le sire de Saint-André. Il avait commencé le sié de cette ville, lorsqu'on lui annonça l'approche des França qui venaient à sa rencontre par Guinegate, au nombre de di huit cents lances et de quatorze mille archers. La bataille s'e gagea vers deux heures de l'après-midi, avec le plus gra acharnement. La cavalerie bourguignonne, attaquée av vigueur, fut rompue dès le commencement de l'action, m les gens de pied, commandés par le comte de Romont, comte de Nassau et le duc Maximilien lui-même, restèrent in branlables derrière leurs longues piques, et finirent p repousser l'ennemi avec grand carnage (1). Le camp des Fra çais fut pillé, et le sire d'Esquerdes, leur chef, se retir à Blangy, où il appela en toute hâte une partie des gens qui lui restaient à Hesdin et dans les autres garnisons.

La fortune semblait se déclarer de nouveau pour la maison de Bourgogne. Pendant que les fantassins flamands soutenaient leur vieille réputation à Guinegate, la veuve de Charles le Hardi décidait Édouard IV à secourir Maximilien, et jetait les bases d'une ligue contre la France, menacée par les forces réunies des Pays-Bas, de l'Angleterre et de la Bretagne (2). Les in-

(1) Voy. Registre de la collace de Gand, où il est dit que le duc fut rede vable de tous ses succès « *tot de hulpe van den voetghangers van Vlaenderen.* »

(2) Rappelons ici, en passant, un fait assez curieux relatif à l'histoire d l'agriculture dans nos provinces. Durant le séjour de la duchesse douairièr à Londres, le roi Édouard lui octroya la permission de faire exporter annuel lement sans payer de droits, sa vie durant, mille bœufs et deux mille bélier

;ues de Louis XI, qui pensionnait plusieurs des membres du iseil anglais, l'irrésolution des Bretons, et les mouvements iitieux qui bouleversaient en ce moment la Hollande, firent iouer ces projets. Une nouvelle trève fut conclue entre les ligérants, le 27 août 1480, au grand mécontentement des pulations, qui désiraient, non une suspension d'armes, mais e paix durable et sincère.

'hiver fut exceptionnellement rigoureux, et le haut prix des ins vint encore augmenter l'irritation publique. La misère nait à Bruges (1), si opulente encore quelques années aupa-ant, et bien que cette ville eût reçu tout récemment le privi-e de tenir deux grandes foires annuelles, elle se voyait ertée peu à peu par les marchands, qui allaient s'établir à sterdam et à Anvers (2). Une dispute ayant surgi entre les itants d'Ostende et ceux de Damme, au sujet de certaine rque apposée par les premiers sur les tonnes de harengs en ue qu'ils mettaient en vente, et dont les gens de Damme lamaient l'usage exclusif (3), les Brugeois en profitèrent pour re valoir un droit d'étape sur ces produits. Les Ostendais sistèrent de tout leur pouvoir à de telles exigences, rap-lant les pertes qu'ils avaient subies en 1477 par suite des avages de la mer (4), et faisant remarquer l'inconséquence u'il y aurait à entraver un commerce, qu'on s'efforçait d'un

pour la Hollande et la Zélande. Louis XI faisait venir de Flandre, vers le nême temps, des vaches et une laitière, et les établissait au Plessis, où il aisait faire sous ses yeux le beurre et le fromage.

(1) Un chroniqueur rapporte qu'une distribution gratuite de pains, an-oncée à Bruges le 29 septembre 1481, attira tant de monde devant la mai-on mortuaire d'un des bourgeois de la ville, Nicolas Van Nieuwenhove, que pt personnes y périrent étouffées.

(2) Un édit avait été publié à Bruges, le 25 mai 1477, ordonnant à tous ux qui s'étaient rendus à Anvers de revenir en Flandre, endéans les trois ırs, sous peine d'une amende de 300 livres parisis. Voy. Gailliard, *De bachten en neringen van Brugge*, Bruges, 1854, 1 vol. in-8°, p. 133.

(3) F. Van de Putte, pêche des harengs sur les côtes de Flandre au moyen e, dans les *Annales de la Société d'émulation*, 2e série, t. III, p. 339 et suiv. .. 1845.

(4) La vieille ville fut engloutie à cette époque.

autre côté de protéger en levant une taxe sur les harengs étrangers (1).

La duchesse Marie, que les Gantois et les Flamands avaient si durement traitée à la mort de son père, avait, durant les quatre années qui venaient de s'écouler, beaucoup gagné dans leur faveur et leur affection. Elle se trouvait à Bruges, dans les commencements de février 1482, lorsqu'un jour, en chassant le héron aux environs de cette ville, elle tomba de cheval et se fit une dangereuse blessure. On ne crut pas d'abord que sa vie fût en péril, mais le mal empira, devint incurable, et la duchesse trépassa, le 27 mars, à l'âge de vingt-cinq ans.

Les États de Flandre, convoqués extraordinairement dès le mois suivant, se montrèrent peu disposés à reconnaître Maximilien d'Autriche en qualité de tuteur de ses deux enfants, Philippe et Marguerite. Pressés de prendre une décision, ils annoncèrent enfin, après en avoir délibéré à Gand, qu'ils entendaient que la tutelle fut déclarée amovible, ajoutant qu'ils n'accorderaient cette charge au prince qu'à condition qu'il leur jurât de se conduire d'après leurs conseils, et de ne rien entreprendre sans leur consentement. Le duc, plein de dépit, partit aussitôt pour Bruges pour y faire de nouvelles démarches, mais sans plus de succès. La plupart des villes flamandes s'étant prononcées contre lui, il résolut de mettre à profit les rivalités commerciales qui existaient entre les Belges et les Hollandais, et, s'étant rendu en Frise et en Zélande, en ramena une flotte de 150 navires, avec laquelle il tenta de s'emparer du port de l'Écluse. L'entreprise ayant échoué, malgré l'appui du comte Engelbert de Nassau, de Jacques de Ghistelle et de Philippe Van Huerne, quelques-uns des hommes d'armes du duc se répandirent dans Cadzant et Sainte-Anne-ter-Muyden, qu'ils se mirent à piller. Le comte de Romont, informé de ce qui se passait, accourut avec une troupe de Flamands, rassemblés à la hâte, et attaqua si vivement les assaillants, qu'ils les força à se rembarquer.

C'était le commencement d'une guerre civile, et Maximilien

(1) Les harengs importés de Hollande étaient frappés en Flandre d'un droit de deux sols, six deniers par last.

des ressources nécessaires pour la mener à bonne
lumineuse correspondance avec les agents du fisc, qui
té conservée en partie, nous révèle combien ses
taient embarrassées en ce moment (1). Il jugea donc
d'accéder aux exigences des villes de Flandre, et
le traité que les délégués des communes négociaient
la France.
.é, ratifié le 23 décembre 1482, rétablissait la paix
deux pays. Il fut convenu que le dauphin épouserait
e d'Autriche, lorsque celle-ci serait en âge d'être
recevrait en dot les comtés d'Artois et de Bourgogne,
uries de Macon, d'Auxerre, de Salins, de Bar-sur-
le Noyers. Le roi, de son côté, renonçait à tous ses
Lille, Douai et Orchies, dont la possession avait fait
tant de débats. Il s'engageait de plus, sur la demande
ıands belges, à diminuer l'effectif des garnisons qu'il
t aux frontières, et dont on avait appris à craindre
ons. Les navires de commerce devaient être libre-
is dans les ports français et flamands, et y décharger
aisons, sans être inquiétés, sous la protection des lois.
; d'Autriche, alors âgé de cinq ans, fut reconnu à
qualité de comte de Flandre, le 10 janvier 1483. On
pour tuteurs Jacques de Savoie, comte de Romont;
le Clèves, sire de Ravesteyn; Adolphe de Borsele,
le Ter-Vere et messire Philippe de Bourgogne, fils
dit le grand bâtard. L'archiduc Maximilien — car il
om à partir de cette époque — ne s'était pas soumis
re-pensée à la volonté des États. Parcourant les pro-
l'on avait reconnu son autorité, il reparut bientôt avec
;, arriva le 25 février près de Lille, d'où il partit pour
ıns l'espoir de surprendre cette ville. Trompé dans
te, il se contenta de faire ravager les campagnes,
ne tentative inutile sur l'Écluse, se retira en Brabant.

ıarvenait à couvrir ses dépenses qu'en multipliant les emprunts,
vec des usuriers lombards, vénitiens, florentins et espagnols
ent en ses grans et extrêmes nécessités, au frait de dix par cent
n. »

Un assez grand nombre de navires marchands ayant abo à Ostende, de nouvelles querelles surgirent, en 1483, er cette commune et les Brugeois. Ces derniers se liguèrent a les habitants de Nieuport, de Damme, de l'Écluse, et prés tèrent une requête aux députés des trois membres de Fland leur demandant de mettre fin aux entreprises des Ostendais comblant leur port : « Il serait regrettable, » disaient les p tionnaires, « de voir trois ou quatre très bonnes villes, qui, « dernier transport arrêté à Oudenbourg en 1408, ont « taxées dans les charges de la Flandre, savoir : Damme « neuf escalins; l'Écluse, à quarante escalins et Nieuport « quatorze escalins par cent livres de gros, être ruinées po « une commune entièrement ouverte et sans défense, ç « n'entre dans ces dépenses publiques que pour deux escali » six deniers, et dont le salut dépend d'une simple digue. »

Les Ostendais objectèrent « que leur cité était noble, p vilégiée et beaucoup plus ancienne que Damme et l'Écluse. Ils firent remarquer en outre, comme il était question leur interdire le commerce des harengs, qu'ils avaient tc jours été aussi experts à la pêche que les plaignants, et ra pelaient qu'un de leurs concitoyens, Jacques Kien, avait l'un des premiers, après Gilles Beukels, à mettre les haren en caque.

Il fallut bientôt renoncer à ces misérables débats, pour sa ver des intérêts plus importants. Le conseil de régence ven d'entrer en fonctions, lorsqu'on apprit que Maximilien aya réuni quatre cents chevaux et seize cents fantassins, s'était fa ouvrir les portes de Termonde et d'Audenarde, et se trouva maître de ces deux localités. Les Anversois, dont la prospérit grandissait à mesure que celle de Bruges penchait vers so déclin, prêtaient leur appui au prince, qui les favorisait de to son pouvoir. La bourse d'Anvers était de plus en plus fr quentée, et tout s'y passait dans le plus grand ordre, surto depuis la publication des règlements promulgués par les magi trats en octobre 1478 (1). Pendant que les villes de Fland réparaient leurs fortifications, et organisaient leurs moyens

(1) Papebroch, *Ann. Antv.* tom II, p. 188.

éfense, les négociants d'Anvers, sur l'invitation de l'écoutête ean de Ranst, se formaient en collége et se donnaient des hefs.

Tout bourgeois, se livrant au commerce d'exportation, tant ar mer que par terre, pouvait faire partie de cette compagnie. l fut convenu que les membres de la corporation, réunis en ssemblée générale, présenteraient la première année de leur xistence, une liste comprenant les noms de huit personnes, lues à la pluralité des voix, parmi lesquelles l'écoutête choisirait les quatre gouverneurs de la *nation des marchands d'Anvers.* Le plus âgé de ces magistrats devait être éliminé, au bout de douze mois, pour être remplacé par un nouveau gouverneur, également désigné par l'écoutête, d'entre deux notables ayant obtenu les suffrages de la corporation. Ces quatre chefs étaient chargés du maniement de capitaux assez considérables, produits des cotisations, et destinés à servir la cause commune dans tous les cas où une action collective serait jugée nécessaire.

Quelques vaisseaux brabançons, commandés par le bâtard de Baenst, jetèrent l'ancre le 15 janvier 1485 dans les environs de Gaternisse. Leurs équipages descendirent à terre, errèrent dans les campagnes voisines et mirent le feu aux villages de Wulpen et de Saftingen. Le succès de cette expédition décida Jacques de Ghistelle à remonter le Zwyn avec une quantité de navires, et à se présenter inopinément devant le château de l'Écluse qu'il ne parvint néanmoins à surprendre, grâce aux sages précautions de Philippe de Clèves, commandant de cette forteresse. Ghistelle et ses gens, furieux de l'échec qu'ils venaient d'éprouver, se jetèrent sur les bourgs de Sainte-Anne-ter-Muyden, de Knocke et de Heyst, qu'ils mirent en ruines. Jean de Ranst attaquait vers le même temps le fort de Calloo, s'en emparait et rentrait en triomphe à Anvers avec soixante pièces l'artillerie saisies sur l'ennemi.

La situation devenait intolérable, et les Brugeois annoncèrent ifin l'intention de traiter avec Maximilien, auquel ils envyèrent des députés. Ils durent s'engager à lui abandonner la elle de ses enfants et à lui remettre, à titre d'indemnité de rre, telle somme de deniers que les trois membres de

Flandre jugeraient convenable de lui attribuer, à condition néanmoins que le paiement en fût réglé de manière à ne pas obérer la commune. On se vit bientôt d'accord; l'archiduc entra au port de l'Écluse avec quelques navires, proclama une amnistie générale, et, s'étant rendu à Bruges, y fut reçu avec de grandes démonstrations de joie. Gand et Ypres se soumirent également, et une paix générale fut signée entre tous les partis, le 23 juin 1485.

Le riche comté de Flandre, qui fournissait au trésor public près d'un tiers de ses recettes (1), déclinait sensiblement.

Ses ressources financières diminuant d'année en année, on y suppléait en levant des impôts successifs sur le commerce, dont ces mesures intempestives achevaient la ruine (2). L'agriculture n'y était point dans un état plus florissant; 500 vaches et 300 chevaux, enlevés aux paysans flamands par une troupe d'hommes d'armes de la suite de l'archiduc, avaient été vendus publiquement à Anvers, en mai 1435.

Tandis que Jacques de Ghistelle se distinguait comme chef d'escadre, un de ses parents, seigneur d'Axel et échevin de

(1) En 1475, le produit des taxes était évalué de la manière suivante :

Dans le duché et comté de Bourgogne.	27,400	livres	tournois.
En Brabant.	12,751	»	»
Dans le Luxembourg	1,180	»	»
En Gueldre.	13,885	»	»
En Hollande	14,300	»	»
En Zélande.	2,683	»	»
En Artois	17,683	»	»
Dans le comté de Hainaut.	12,199	»	»
Dans le pays de Namur.	5,936	»	»
En Flandre.	42,390	»	»
Formant un total de. . .	150,412	livres	tournois.

La répartition des contributions resta invariable, en Flandre, de 1408 à 1515, malgré les changements que le temps et les événements introduisirent dans le pays.

(2) La ville de Bruges, dont les finances étaient grevées d'une dette arriérée de 14,000 livres de gros en 1475, chercha à combler ce déficit en créant chaque année 200 livres de gros de rente viagère, et augmenta l'impôt de la bière forte de quatre gros par tonne; on mit aussi deux gros sur le vin, etc., etc.

Gand, se rendait en Italie, visitait la Terre Sainte, l'Égypte, les îles de l'Archipel, Tripoli, Tunis, la Corse, la Sardaigne, et revenait à Anvers après une absence de plusieurs années. Il était accompagné dans ce voyage par Jean Van Coningstant, son chapelain; Joris de Ghistelle, Jean de Vaernewyck et Joris Palynck. La relation de ses aventures, publiée à Bruges en 1572 (1), renferme beaucoup d'indications sur les contrées qu'il parcourut, ainsi que sur leurs habitants. Un autre Belge, Rolef Huysmann, plus connu sous le nom de Rodolphus Agricola, assistait vers le même temps aux leçons de Théodore de Gaze, à Terrare, devenait son zélé sectateur et, de retour dans les Pays-Bas acquérait une brillante renommée comme professeur de dialectique, non seulement en Belgique, mais en Hollande et en Allemagne.

Durant la guerre maritime dont nous avons rapporté plus haut quelques épisodes, et qui avait occasionné tant de maux aux habitants de notre littoral, les Ostendais n'étaient pas restés oisifs. Ils avaient suivi la bannière de Bruges, et s'en voyaient punis par la perte de tous leurs priviléges, particulièrement de ceux relatifs aux droits de pêche, transmis par le prince aux habitants de Nieuport. Ils ne cherchaient qu'une occasion de nuire à leurs voisins, lorsqu'ils reçurent la nouvelle qu'une flotte, composée de douze vaisseaux de guerre et d'un certain nombre d'embarcations, chargés d'objets précieux appartenant à Maximilien, se préparait à quitter Nieuport pour se rendre à Anvers. Ils équipèrent aussitôt une centaine de barques, attendirent leurs ennemis à quelque distance du port, leur livrèrent bataille, capturèrent leurs nefs et les conduisirent à Ostende, le 16 janvier 1486.

L'archiduc, qui se trouvait alors en Allemagne, où il venait de se faire élire roi des Romains, revint en Belgique à la fin du mois d'avril, accompagné de l'empereur Fréderic. Ils amenèrent le jeune duc Philippe à Bruxelles, et accordèrent à cette occasion deux foires franches à cette ville (2).

(1) Cet ouvrage fut composé par un de ceux qui le suivirent en Orient, le prêtre Antoine Zeebout.

(2) Barlet, *Essai sur l'Histoire du commerce et de l'industrie*. Liége, 1858.

Six mille Anglais, envoyés par Henri VII à Maximilien, déba quèrent à Nieuport le 16 juin 1486 et reçurent l'ordre marcher sur Ostende, ce qu'ils firent, mais pour se retirer au sitôt. Quelques soldats appartenant à la garnison de la place, présentèrent alors à Daniel Van Praet, sir de Meerwede, com mandant d'une compagnie au service du roi des Romains, et l offrirent de lui ouvrir les portes de la cité, s'il consentait changer de drapeau et à s'unir aux Flamands. La propositi ayant été acceptée, les gens du roi furent introduits en vill mais, au lieu de se joindre à ses défenseurs, ils procédère immédiatement à l'arrestation des bourgeois les plus influent qu'ils envoyèrent à Nieuport, et prirent possession d'Ostend au nom de leur souverain.

Les Ostendais, dans leur détresse, réclamèrent secrètemer l'appui des officiers de Charles VII, qui avait succédé à Louis X le 30 août 1483. L'armée française, s'étant avancée jusqu Ypres, vint en effet dégager Ostende, qu'elle abandonna mois de juillet suivant, en n'y laissant qu'une faible garniso L'ennemi profita aussitôt de cette circonstance, sortit de Nie port, et, étant entré dans la place, la livra au pillage et y mettre le feu. Elle ne se releva de ce désastre que longtem après, en 1493, époque à laquelle son nom reparaît de nouve dans nos annales maritimes, pour y figurer dès lors avec écl

Le commerce languissait partout en Belgique, sauf à Anver et nous ne trouvons, durant l'année 1486, qu'une seule ordo nance de Maximilien ayant quelque rapport à nos transactio mercantiles : il augmenta, le 14 mars, les privilèges des tiss rands de Bruges (1).

Son décret sur les amirautés, rendu le 8 janvier 1487, mér d'être rapporté, bien qu'il ne fît que consacrer des princip déjà admis précédemment, car il servit de base, pendant as longtemps, à l'organisation de la marine nationale.

Il fut réglé que l'amiral serait considéré comme le lieuten

(1) Il permit à tout tisserand qui préparait, à domicile, la laine dont il sait usage, de s'adjoindre deux aides ; ceux qui faisaient travailler la mati première par autrui ne pouvaient employer qu'un ouvrier. Gailliard, *Amba ten en Neeringhen*, p. 43.

général du prince sur les mers. Il était appelé, en cette qualité, à juger de tous délits commis à bord des navires ou sur les plages, en paix comme en guerre. Personne ne pouvait armer une embarcation sans en avoir reçu licence de l'amiral, qui ne devait l'accorder qu'à des gens connus, en leur faisant promettre de ne diriger leurs forces que contre les ennemis de leur souverain. Les prisonniers étaient remis aux mains de l'amiral ou de son représentant, ainsi que les biens des alliés du prince, trouvés à bord des navires capturés, dont la restitution pure et simple était ordonnée. L'amiral prélevait un dixième du produit de toute prise, faite par les corsaires munis de ses lettres de marque, et les vaisseaux de ceux-ci devaient porter les bannières, les pennons et les étendards de l'amirauté.

L'amiral pouvait se donner, où il lui plaisait, un lieutenant et autres officiers de justice, pour faire juger plus rapidement les causes en litige. Il conservait le droit de révoquer la sentence prononcée par ceux-ci, et ne reconnaissait lui-même d'autre autorité que celle du souverain, qui seul se réservait le pouvoir de réformer les décisions de l'amiral. Ce dernier, en cas de guerre, avait la garde des côtes et des fanaux, qu'il était chargé de préserver de tous dommages (1).

En même temps que cette ordonnance, on vit paraître la nomination de Philippe de Bourgogne, descendant d'un fils bâtard du duc de ce nom, en qualité d'amiral.

Les Français ayant repris les hostilités contre Maximilien, espérant profiter de la position dangereuse dans laquelle il se trouvait, ce prince se vit forcé de demander, en 1487, l'autorisation de lever, durant trois ans, une somme de neuf cent mille couronnes d'or pour terminer la guerre. Les États de Flandre, réunis à cet effet, lui refusèrent ce subside, désirant conserver la neutralité, et s'en tenir à la paix conclue à Arras en 1482.

(1) Voy. *Het Groot Plakkaatboek*, d. IV, bl. 1820, et le *Recueil van Plakkaaten*, betreffende de zeezaken, d. III, bl. 1.

Il existe aussi des lettres patentes de l'an 1477, connues sous le nom de « grand privilége, » ordonnant la restitution des objets naufragés, nonobstant les édits qui les adjugeaient au fisc, mais dont les dispositions ne furent pas respectées. Les finances des successeurs de la duchesse Marie étaient en trop mauvais état pour en permettre l'exécution.

Les circonstances étaient peu favorables, en effet, pour mer du peuple de nouveaux sacrifices. La Flandre se dé contre une crise commerciale et industrielle, résultant d incertain des affaires publiques; le Hainaut et le p Namur, soumis à la même influence, en souffraient égal tandis qu'une maladie contagieuse décimait les populatio bançonnes (1).

Des troubles éclatèrent à Gand, au commencement de l et les doyens des métiers, retrouvant une partie d ancienne énergie, réclamèrent hautement qu'on retirât la au roi des Romains, et envoyèrent une députation aux B pour les exciter à la révolte.

Maximilien, apprenant que des bandes gantoises s' avancées jusqu'aux portes d'Anvers, de Bruxelles et de trai, se hâta de retourner en Flandre, et arriva à Bru 16 décembre 1487. Après avoir appelé la guerre civile çant une proclamation sanguinaire contre les séditieu il mit la tête à prix, il fit publier que les marchands de nations qui rentreraient dans la cité flamande, après u de neuf mois, y jouiraient d'une entière liberté de com sans être soumis à aucune charge. Ce décret ne rame sonne, car nul ne se souciait d'exposer sa personne et se aux violences des soldats allemands que le prince entra sa suite.

La désolation régnait dans cette commune célèbr qu'alors l'une des métropoles du commerce, et ses hab indignés des excès commis par la garnison, s'écriaient e courant les rues le jour de Noël : « O belle ville marc vous devenez un repaire de brigands! Que Dieu y pour nous fasse grâce! »

Le 12 janvier 1488, le roi des Romains, inquiet lui-mê rapide déclin de sa puissance affaiblie, assembla les et les *hooftmans* de Bruges à l'Hôtel des échevins. Il connaître l'état de ses négociations avec les Gantois, r

(1) Près de 40,000 personnes, dit un chroniqueur, périrent à B en 1486. Ce chiffre paraît cependant exagéré, eu égard à la populati ville à cette époque.

leurs bons offices auprès d'eux, un contingent de deux mille hommes, et une somme d'argent pour défendre les frontières contre les Français. Ces deux dernières demandes ayant été rejetées, les représentants de la commune insistèrent à leur tour pour obtenir le renvoi des troupes étrangères. Une nouvelle réunion eut lieu, mais sans plus de résultat. Maximilien, qui avait fait lever un corps de cavalerie en Hainaut, se décida à tenter un coup hardi, et à se rendre maître de Bruges.

Le 31 janvier, vers le milieu du jour, les reitres allemands se rangent en ordre de bataille dans la cour de l'hôtel royal, et le sire de Gaesbeke, à la tête des cavaliers hennuyers, reçoit l'ordre de se présenter immédiatement à l'une des portes de la ville, et d'y faire son entrée. Le roi des Romains lui-même, accompagné du bourgmestre Jean de Nieuwenhove et d'un petit nombre de serviteurs, se dirige vers la poterne des Maréchaux et cherche à se la faire ouvrir. Repoussé de se côté, il est plus heureux à la porte Sainte-Catherine, sort de la cité, et y rentre bientôt pour en faire garder l'une des issues. Quelques bourgeois, devinant ses intentions, se répandent cependant dans les rues, criant à la trahison; le tocsin sonne dans toutes les églises; les métiers courent aux armes; l'irritation populaire croît de moment en moment, et, au bout de quelques heures, Maximilien, assiégé dans son hôtel, se voyait dans l'impossibilité de quitter la ville, tandis que cinquante-deux bannières flottaient dans les halles, où les doyens et les hooftmans stationnaient avec quarante-neuf pièces d'artillerie.

La captivité du roi des Romains, transféré au Craenenburg par ordre des magistrats, ne mit point fin à la lutte. Ses lieutenants continuèrent à tenir la campagne, tandis que les Brugeois recevaient une députation gantoise, et s'adressaient aux États de Flandre pour en réclamer de promptes mesures en faveur du commerce.

« Il est important, disaient-ils, de rappeller le plus tôt possible les marchands étrangers, et, pour atteindre ce but, il faut autoriser les négociants anglais à vendre à Bruges, comme autrefois, leurs sacs de laines, et mettre en liberté ceux d'entre eux qui ont été arrêtés, prolonger la foire, créer dans tout le

ser l'importation des ma-

les Allemands s'empa-
rave d'Anvers, et en fai-
s, atterrés d'un tel désastre,
faveur de la paix. Ils se
qu'ils craignaient de perdre
Salazar venait de se pré-
x plats rassemblés à Ter-
remporter aux États, malgré
rd fut enfin conclu et juré
188.
le rendre immédiatement la
de son côté, renonçait à la
d'Arras, et assurait les mar-
protection, en quelque pays
. Les garnisons étrangères
un délai de quatre jours, sauf à
-cinq mille livres, monnaie de
donner à tous ceux qui avaient
Lesquels, de ses principaux officiers, le
kenstein et messire Philippe de
ages, afin de garantir l'exécu-

n'étaient rien moins que sin
de ses Allemands que ceux-ci
. L'empereur Frédéric s'était
à Louvain, les deux princes
la ville de Gand, dont les magis-
France. Le tocsin résonnait de
les bourgs, dans les villages,
stant par sa loyauté contre la
vice de ce temps, offrit ses
Flandre, et fut nommé capitaine
Un soulèvement des habitants
expulser leur garnison, le rendit
au moment où le roi des
maritime contre la Flandre.

Ce prince, après avoir fait de vains efforts pour se faire ouvrir les portes de Damme, arrive en effet devant Biervliet, à quelque temps de là, à bord d'une flotte hollandaise. Repoussé par les habitants, après avoir perdu trois de ses plus beaux vaisseaux, il se disposait à remettre à la voile, lorsqu'il apprit qu'un navire bourguignon, chargé de draps, se trouvait en panne près de l'endroit dit *leste waertgat*, attendant un pilote. Deux bâtiments appartenant à la flotte royale furent aussitôt envoyés de ce côté, ayant chacun quatre-vingts soldats à bord, pour en opérer la capture. Ils amenaient déjà leur prise, lorsqu'un marin de l'Écluse, Guillaume de Coppelaere, les assaillit tout à coup avec quelques embarcations, et leur enleva, non seulement leurs prisonniers, mais les amena eux-mêmes à l'Écluse, le 28 août 1488.

Cet exploit excita l'émulation des habitants de Heyst et de Blankenberghe, qui, unissant leurs forces à celles de leurs voisins, équipèrent quelques vaisseaux au commencement d'octobre, et les envoyèrent contre l'ennemi. Leur croisière fut des plus heureuses, car ils enlevèrent aux impériaux dix navires chargés de vivres, ainsi qu'un grand bateau de commerce, portant des draps, de la laine et de l'étain.

Une circonstance imprévue permit bientôt aux Flamands de porter la guerre en Hollande. Deux mille bourgeois, commandés par le sire de Brédérode, se rendirent maîtres de Rotterdam et de Weerden, et entrèrent en vainqueurs à Amsterdam, où ils trouvèrent un immense butin. Les chefs impériaux, informés de cet échec, firent partir de Nieuport une flottille de dix bâtiments, qu'on y avait construits à grands frais, et qui amenait des troupes au roi des Romains. Elle se dirigeait à toutes voiles vers la Zélande, lorsque des corsaires ostendais lui donnèrent la chasse, l'atteignirent, et lui firent éprouver une sanglante défaite.

Il serait trop long de rapporter, dans tous leurs détails les différentes phases de cette triste campagne. Pendant que les Brugeois se débattaient contre la ruine, l'étranger rendait encore hommage à leur réputation commerciale. Un acte du Parlement d'Écosse, en 1489, ordonna aux orfévres de ce pays d'adopter les règlements des maîtres fondeurs belges, et de fabriquer de

la vaisselle d'argent de bon aloi, « ainsi qu'on le fait à Br
Le gouvernement anglais, voyant le roi de France favori
communes flamandes, se décida à intervenir lui-même
débat, en soutenant le parti de Maximilien. Les men
Henri VII effrayèrent les États, qui manifestèrent enfin l
de reprendre les négociations. Des conférences eurent
château de Montels, et un traité y fut signé le 30 octob
entre les députés des deux partis.

Ce traité, dont les conditions humiliantes étaient fait
perpétuer le mécontentement public, ne pouvait être lo
observé. Philippe de Clèves, qui s'était fortifié à l'
refusa de s'y soumettre, et déclara qu'il ferait arrêter
navires qui se rendraient à Bruges. Le commerce ne
mait pas dans les bassins de la Reye. L'argent était d
rare qu'il avait subi une hausse considérable : un patar
sentait, en 1489, une valeur de trois patards et demi;
d'argent était estimé à quatorze patards; un florin de
à trente trois patards (1). La situation s'aggrava à un t
que les officiers du prince, dans l'espoir d'y mettre u
se crurent obligés de proposer l'affaiblissement des
métalliques. Les trois membres de Flandre se réuniren
refuser leur consentement, mais quand on leur eut fait e
que le Hainaut, la Hollande, la Zélande et beaucoup
et de communes y accédaient, ils y donnèrent à leur t
approbation, pourvu qu'on ne diminuât la monnaie
que de moitié, et non des deux tiers comme on en
projet.

Cette restriction, ainsi que le refus des Flamands d
au billon les écus d'or de France (2), amena de nouveaux t
Les troupes étrangères, alors cantonnées à Damme, et
avait plusieurs fois réclamé le licenciement, recommen
parcourir le pays. Le manque de vivres se fit bientôt
Bruges, où les partisans de Philippe de Clèves repr
dessus, se mirent en rapport avec les Gantois, et s'eff

(1) Van Metteren, fol. VI.

(2) Il avait été stipulé que les rebelles paieraient, en écus d'or, le
auxquelles ils avaient été condamnés.

vainement de s'ouvrir une voie vers la mer en perçant une ligue vers la porte de Coolkercke, afin d'arriver à l'Écluse par e vieux canal. Obligés de se soumettre, après avoir lutté longemps contre la famine, ils furent condamnés à faire publier les èglements monétaires qu'ils avaient repoussés jusqu'alors, et payer une amende de 150,000 florins. Il fallut, pour l'acquiter, majorer les taxes levées sur les vins, les bières, le fronent, le seigle, l'avoine et les fèves, d'un escalin par livre de gros (1).

Philippe de Clèves, avec l'aide des Gantois, continuait cependant à se fortifier à l'Écluse, dont les entrepôts se transformaient rapidement en chantiers maritimes. Le comte de Nassau, à la sollicitation des Brugeois, résolut de l'en déloger, et fit marcher divers détachements vers Ardenbourg, Sainte-Anne Ter Muyden, Heyst et Lisseweghe, tandis que plusieurs vaisseaux de guerre recevaient l'ordre de se porter entre Biervliet et l'Écluse. Dixmude fut pillée par les Gantois, et Ardenbourg par les gens du sire de Ravenstein, qui arrêtèrent en outre vingt bateaux chargés de blés, de vins et de fruits, attendus à Bruges. Le duc de Saxe arriva en ce moment avec des renforts et, poursuivant les projets du comte de Nassau, se présenta, le 28 juin 1492, à l'entrée du port de l'Écluse, qu'il fit bloquer par quatre grands navires de guerre, et une centaine d'embarcations de divers tonnages. Le sire de Beveren et le sire de Melun, à la tête de troupes nombreuses, se retranchèrent à Cadzant pour appuyer les opérations du duc. La présence de pareilles forces, auxquelles vinrent se joindre une douzaine de vaisseaux anglais, commandés par sir Édouard Poynings, engagea les Gantois à demander la paix. Philippe de Clèves, loin de suivre l'exemple de ses alliés, se mit à battre monnaie dans la ville assiégée, et parvint à capturer, malgré la présence d'une flotte hostile, deux des navires ennemis, munis d'une forte artillerie. Ses soldats repoussaient les assaillants dans toutes les sorties, lorsqu'un accident déjoua tout à coup ses

(1) On perçut deux escalins, six gros, sur chaque mesure de froment ; un escalin, huit gros par mesure de seigle ; un escalin, quatre gros sur les fèves ; ... gros par mesure d'avoine.

prévisions, et donna la victoire aux impériaux. Le feu prit aux poudres des assiégés, et leurs canons cessèrent de répondre au feu de bombardes anglaises.

Telle était la haute renommée du sire de Clèves que, malgré la situation difficile dans laquelle il se trouvait, il obtint une capitulation des plus honorables. S'il promettait fidélité à Maximilien et s'il lui remettait la ville de l'Écluse avec le petit château, il conservait du moins le grand château jusqu'à l'époque où le roi des Romains lui payerait une somme de quarante mille florins qui lui était due. On lui assurait de plus une pension de six mille florins, et tous ses biens précédemment confisqués lui étaient restitués (1).

Ainsi se termina cette longue guerre civile qui, pendant douze ans, avait rempli la Flandre de deuil, et où l'on ne retrouve plus, qu'affaiblie et chancelante, l'héroïque fermeté des communes flamandes. Maximilien témoigna au duc de Saxe, qui avait contribué plus que personne à y mettre un terme, combien il appréciait l'étendue de ce service, en lui accordant la souveraineté héréditaire de la Frise (2).

Les Allemands, en entrant à l'Écluse, y trouvèrent plus de quarante navires de guerre, trente bâtiments plus légers, prêts à prendre la mer, et treize vaisseaux en voie de construction (3).

(1) Molinet, 255; *Chron. de Flandre*, 1132, f° DCLXXVI.

(2) Albertum, ducem militiæ suæ, exactis bellis, pro mercede victoriarum suarum Frisiæ provincia donavit. Paulus Languis, Ap. *Pistorium*, I, p. 881; Ol. de la Marche; Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, tom 5 liv. XVIII.

(3) Van Metteren.

CHAPITRE XIII

Découvertes maritimes des Portugais et des Espagnols. — Vasquez de Gama et Christophe Colomb. — Premiers voyages en Amérique. — Martin Behaim. — Usages maritimes flamands recommandés par Colomb. — La bulle d'Alexandre VI. — Vices du système colonial adopté par les Européens. — Conséquences économiques de la découverte de l'Amérique. — Décadence de Bruges et prospérité d'Anvers. — Un livre-journal au xve siècle. — Rupture avec l'Angleterre. — Traité commercial avec Henri VII. — Mariage de Philippe le Beau. — Le linge damassé de Courtrai. — Du commerce de l'alun. — Philippe de Clèves en Orient.

Les Flamands, après s'être imposé tant de sacrifices pour obtenir la paix, désiraient ardemment renouer leurs relations commerciales, si longtemps interrompues par la guerre. Le port de Bruges, bien que moins accessible d'année en année par suite du rétrécissement du Zwyn, était encore ouvert à toutes les nations; les villes de Gand et d'Ypres possédaient toujours leur nombreuse et vaillante population ouvrière : tout faisait espérer en effet que les marchands étrangers afflueraient de nouveau vers la Flandre, et cicatriseraient, par leur industrie et leur activité, les blessures qu'elle avait reçues.

Ces vœux ne devaient point se réaliser. De brillantes découvertes, se succédant avec rapidité durant les dernières années du xve siècle, allaient ouvrir des voies nouvelles au négoce et en modifier complétement les usages.

Les Italiens ou Lombards, familiarisés de bonne heure à la

navigation de la Méditerranée, étaient restés jusq
possession presque exclusive du commerce avec
avaient maintenu leurs établissements à Constantin
que sur les côtes de la mer Noire, et, se mettant e
avec les Brugeois, fournissaient à toute l'Europe les r
duits des îles, les soieries, les gommes, les parfums, l
précieuses, qu'ils faisaient recueillir par leurs ag
marchandises de l'Inde, ainsi que nous l'avons déjà
arrivaient par le golfe Persique, l'Euphrate, l'Indus,
étaient dirigées vers les mers Caspienne et Méditerr
elles se répandaient dans nos pays. Après la défaite d
par le Soudan, ces voyages avaient été abrégés, sa
cependant d'occasionner de longs délais et des dépe
sidérables. Les denrées d'Orient avaient été convoy
lors par la mer Rouge, et de là à dos de chameaux
rives du Nil, pour être débarquées enfin en Égypte,
aux Génois et aux Vénitiens.

Tel était encore l'état des affaires, lorsque le princ
Portugal, ayant reçu par les Maures quelques rense
sur la Guinée, conçut le projet d'ordonner une exp
ce côté. Les ouvrages des anciens semblaient fourni
qu'on pouvait faire le tour de l'Afrique pour arriver
Eudoxus de Cyzique avait navigué, affirmait-on,
Rouge dans l'Océan. L'expédition du Carthaginois
partant de Gibraltar, était parvenu, d'après quel
Arabie, se présentait également aux esprits. On o
faits douteux l'opinion d'Hipparque, adoptée p
Ptolomée, qui considérait les contrées africain
vaste continent, se prolongeant vers le pôle sud
mer des Indes de manière à joindre l'Asie par d

Le prince Henri, mal secondé par ceux qu'i
recueillit point le fruit de ses travaux. Les n
côtoyaient le rivage et se hasardaient raremen
distance en mer. Le cap Nord était ordinairem
leurs entreprises. On croyait encore, d'aille
était entourée à l'équateur par une zone torr
laquelle le soleil poursuivait sa terrible cours
rant les deux hémisphères par une région

d'un collége naval, la révision des cartes marines et la création d'un observatoire à Sagres firent faire cependant de grands progrès à la navigation, et, quelques années après la mort du prince, Vasquez de Gama mettait les plans de celui-ci à exécution et, doublant le cap de Bonne-Espérance, voguait à pleines voiles dans l'Océan.

Tandis que les Portugais cherchaient à se frayer un passage vers les Moluques, Christophe Colomb, encore obscur et inconnu, arrivait à la cour de Lisbonne pour l'engager à faire les frais d'une expédition qui devait prendre une voie toute différente pour parvenir au même but. Il s'agissait de cingler sans cesse vers l'Ouest, et de débarquer ainsi en Asie par un endroit où personne ne pouvait encore avoir abordé. Cette idée audacieuse, soumise en 1474 au savant astronome florentin Toscanelli, avait été vivement soutenue par ce dernier, qui prétendait qu'on rencontrerait d'abord, en suivant cette route, l'île Antille, puis le Cipangu ou Japon, et qu'on parviendrait de là inévitablement au littoral indien (1).

Le roi Jean de Portugal ayant repoussé les propositions de Colomb, celui-ci se rendit en Espagne, s'assura la protection de Mendoza, archevêque de Tolède, et obtint enfin, après de pénibles négociations, le commandement de trois petits navires, avec lesquels il quitta les environs de Huelva le 3 août 1492. Deux des bâtiments qui lui avaient été confiés, la *Santa Maria* et la *Pinta*, étaient des caravelles, fort hautes à la proue et à la poupe, non pontées; le troisième, d'un tonnage encore plus médiocre, marchait à l'aide des grandes voiles latines en usage dans la Méditerranée. On connaît les résultats de ce merveilleux voyage, dont les difficultés furent encore aggravées par les alarmantes variations de la boussole, ainsi que par les bruyantes clameurs d'un équipage mutiné, le 12 octobre 1492, au lever du jour, le vaillant marin génois arrivait à San Salvador, et plantait le drapeau castillan de l'autre côté de l'Atlantique.

Cet événement occupe une place si importante dans l'histoire

(1) Toscanelli traça même cette route sur une carte. Voy. Forster, *Hist. des découvertes et des voyages faits dans le Nord*, tom. II, liv. III.

... ...sation, que nous croyons ne pouvoir nous dispenser ... rappeler brièvement les controverses auxquelles il a donné ... De nombreux auteurs, s'appuyant sur des témoignages ... ou moins recommandables, ont contesté à Colomb la priorité de sa découverte. Sans parler des migrations des Chinois, que le savant de Guignes a essayé de démontrer, et qui paraissent avoir été dirigées plutôt vers le Japon que vers l'Amérique (1), Adam de Brême et Ortelius revendiquaient l'honneur, pour les peuples du nord de l'Europe, d'avoir débarqué les premiers dans le nouveau monde (2). Leur opinion, corroborée aujourd'hui par la publication d'une foule de documents, est d'autant plus probable qu'il est établi que le Groenland et l'Islande furent visités de bonne heure par les Norvégiens et les Danois (3). Les légendes indiennes, recueillies par les Espagnols, confirment d'ailleurs ces suppositions (4). Quoi qu'il en soit, ces tentatives étaient restées sans fruits et n'avaient guère laissé de trace dans les annales des nations européennes. Elles n'obscurcissent nullement la gloire de Colomb, si noblement justifiée par son génie et ses malheurs. Eût-il été précédé sur les plages du lointain Ouest, il n'en serait pas moins vrai qu'il donna le signal des grandes entreprises maritimes, si brillantes au XVe et au XVIe siècles.

Les prétentions des Danois et des Norwégiens à la découverte du nouveau monde, ne sont pas les seules qui aient été présentées à l'opinion publique. M. Otto, de New-York, dans une lettre adressée au Dr Franklin (5), affirme que Martin

(1) Voy. une dissertation publiée à ce sujet par M. Klaproth, dans les *Nouvelles annales des voyages*.

(2) Adam de Brême dans son *Historia ecclesiastica Ecclesiarum Hamburgensis et Bremensis*, et Ortelius dans le *Theatrum Orbis terrarum*; voy. aussi le traité *De Antiquitate Linguæ Belgicæ*, de Mylius, Leyden, 1611; la dissertation de Hugo Grotius *De Origine Gentium Americanarum*, Paris, 1642, 8 V°, et l'excellent ouvrage du professeur Rafn sur les *Antiquitates Americanæ*.

(3) R. H. Mayor, *Select letters of Christopher Colombus*, introd., p. 13.

(4) Les Aztèques, par exemple, prétendaient avoir reçu leur civilisation de deux personnages mystérieux, homme et femme, appartenant à la race blanche; leurs Incas, disaient-ils, en descendaient.

(5) Voy. les *American Philosophical Transactions*, an. 1786.

Behaim, le beau-fils du sire de Moerkerke, Josse Van Huerter, croisa dans l'océan Atlantique pendant plusieurs années, parvint jusqu'au détroit qui porte aujourd'hui le nom de Magellan, et fit part de ses observations au roi de Portugal, avant le départ de la *Santa Maria* et de la *Pinta*. Cette allégation a été vivement combattue par plusieurs écrivains, qui prétendent que Behaim se borna à visiter la côte d'Afrique. Un chroniqueur contemporain, Hartman Schedel, rapporte que le célèbre cosmographe, étant dans l'océan du Sud, non loin de la côte, après avoir passé la Ligne, arriva dans un autre hémisphère, où, en regardant à l'Est, on voyait l'ombre des différents objets se projeter à main droite, vers le Midi. « Les navigateurs, ajoute-t-il, découvrirent alors une terre inconnue, que les Génois avaient vainement cherchée jusqu'à ce jour (1). » Ce passage, au premier examen, ne paraît pas concluant, car les circonstances qu'il signale peuvent en effet s'être manifestées sur le littoral africain, mais il acquiert une grande valeur si l'on en rapproche diverses circonstances particulières, dont il nous reste à dire quelques mots.

La plupart des biographes de Colomb, parmi lesquels il nous suffira de citer l'habile et consciencieux Washington Irving, reconnaissent qu'il reçut d'utiles indications des habitants des Açores (2), et se trouva même en relations avec Martin Behaim. Un historien espagnol, Ant. de Tordesillas-Herrera, nous apprend d'un autre côté que, lorsque Magellan s'en vint à la cour de Castille, en 1518, afin d'en obtenir les moyens de faire de nouvelles recherches, il s'appuya principalement sur les travaux du célèbre cosmographe, et principalement sur cer-

(1) Hii duo, bono deorum auspicio, mare meridionale sulcantes, a littore non longe evagantes, superato circulo equinocciali, in alterum orbem excepti sunt. Ubi ip sis stantibus orientem versus, umbra ad meridiem et dextram projiciebatur. Aperuêre igitur suâ industriâ alium orbem hactenus nobis incognitum et multis annis, a nullis quam Januensibus, licet frustra temptatum.

(2) Des colons flamands et portugais, établis dans ces îles, avaient recueilli, à différentes reprises des épaves jetées sur le rivage par la mer, et dont la nature singulière leur avait fait soupçonner l'existence, dans l'océan Atlantique, de vastes contrées encore inexplorées.

taine carte tracée par ce dernier et envoyée jadis au roi de Portugal (1).

On doit bien reconnaître que l'ensemble de ces faits — s'ils n'établissent pas d'une manière péremptoire les droits de Behaim à la découverte de l'Amérique — sont assez clairement démontrés pour rendre toute question de priorité fort douteuse. Nous avons cru devoir les exposer avec quelques détails, car le savant Rurembourgeois appartient, sinon par sa naissance, au moins par son mariage, à la Flandre. Il y fit un séjour assez long en 1494, par ordre du roi Jean II, et visita Anvers et Bruges. Colomb lui-même, d'ailleurs, rendit justice à l'habileté des navigateurs flamands, en recommandant aux princes espagnols d'adopter quelques-unes de leurs coutumes maritimes (2). L'un des ouvrages qu'il étudia avec le plus de soin, le *Tractatus de imagine mundi*, de Pierre d'Ailly, aujourd'hui conservé dans la cathédrale de Séville, sortait des presses de Jean de Westphalie, qui l'avait édité à Louvain vers 1480 (3).

(1) Les ministres espagnols ayant interrogé Magellan sur le chemin qu'il prétendait suivre : « dezia que avia de ir à tomar el cabo de Santa Maria, « que es el rio de la Plata, y de alli seguir por la costa arriba, hasta topar « con el estrecho ; iva muy cierto de hallar el estrecho, *porque avia visto una « carta de marear que hizo Martin de Bohemia, natural de la isla del Fayal, cosmografo de gran opinion*, adonde se tomava mucha luz del estrecho. » Voy. Herrera, Dec. II., lib. II, p. 294. On peut encore consulter, sur cette question, indépendamment des ouvrages déjà cités, J. Jansen, dans *Pigafetta, Premier voyage autour du monde*, Paris, 1812 ; A. de Humboldt, *Examen critique*, etc.; *Daniel Omeis, Dissertatio de claris quibusdam Norimbergensibus*, Albd, 1708, in-4°; Pierre Bergeron, *Traité de navigation*, chap. VIII, p. 22, Leyde, 1729; Murr, *Diplomatische geschichte des berühmten ritters Behaim*, Nurenberg, 1778 Robertson, *Hist. de Charles-Quint;* Cladera, *Investigationes historicæ*, Madrid, 1794 ; Pieter Vander Aa, *Voyagien der Spanjaarden na West Indien*, Leyde, in-fol., etc.

(2) Item : Tambien direis à Sus Altezas que mas provechoso es, y menos costa fletar los navios como los fletan los mercaderes para Flandes por toneladas que non de otra manera ; por ende que yo vos di cargo de fletar a este respecto las dos carabelas que habeis de enviar ; y asi se podra hacer de todas las otras que Sus Altezas enviaren... Voy. *Memorial que para los Reyes Catolicos dio el Almirante D. Cristobal Colon, à 30 de Enero de 1494.*

(3) Nous avons adopté la date indiquée par Serna Santander; l'*Image mundi*, d'après Lambinet, ne parut qu'en 1483.

L'heureuse issue des efforts héroïques de Vasquez de Gama et de Colomb, en lançant l'Europe dans la voie des conquêtes coloniales, soulevait une question de droit public des plus graves.

D'après une doctrine que les croisades avaient rendu populaire, les princes chrétiens se croyaient autorisés à envahir tout État occupé par des infidèles. On considérait comme un acte méritoire de prendre les armes contre les ennemis du Christ, et de contribuer, en forçant ces derniers à lui rendre hommage, à étendre la domination de l'Église. On reconnaissait au pape, en vertu de ce principe, la faculté absolue de disposer de toute contrée payenne.

Usant de ce pouvoir, Martin V et ses successeurs avaient concédé à la couronne de Portugal toutes les terres existantes entre le cap Bajador et les Indes, donation dont les souverains catholiques d'Espagne, dans un traité conclu en 1479 avec les Portugais, avaient admis la validité. Ferdinand et Isabelle, au nom desquels Christophe Colomb tenait sa commission d'amiral, songèrent donc, immédiatement après son retour, à obtenir la sanction du pape Alexandre VI. Celui-ci, né sujet aragonais, se trouva dans une position difficile, car il n'était pas aisé de concilier cette demande avec les droits conférés précédemment. Il y parvint cependant, en traçant une ligne idéale du pôle nord au pôle sud, à cent lieues à l'ouest des Açores et des îles du Cap Vert, et en décidant que les terres découvertes à l'occident de cette ligne, et qui n'avaient pas été occupées par une puissance chrétienne avant la Noël précédente, seraient accordées à l'Espagne, tandis que toutes celles comprises dans la direction opposée demeureraient aux Portugais (1).

Quel système colonial les conquérants allaient-ils appliquer à ce monde nouveau, ouvert à leur activité, et dont les merveilles séduisaient déjà toutes les imaginations?

Les Grecs et les Romains avaient également fondé de nombreux établissements à l'étranger, mais dans des conditions bien différentes. Les colonies grecques étaient peuplées, en effet,

(1) Voy. une bulle du 2 mai 1493.

de citoyens forcés de s'expatrier par la violence des factions ou l'impossibilité de trouver une existence suffisante dans leur pays. Elles jouissaient, par conséquent, d'une certaine indépendance, et plusieurs d'entre elles s'étaient développées au point de former de véritables empires. Les colonies romaines, tout en n'obtenant pas des libertés aussi étendues, n'étaient point soumises à une législation spéciale, mais aux règlements appliqués dans la Métropole, qui les considérait comme des asiles pour les pauvres ou les mécontents, et des avant-postes militaires sur les frontières ennemies.

Les contemporains de Vasquez de Gama et de Colomb, en se préparant à prendre possession des vastes contrées dont l'existence venait de leur être révélée, étaient loin d'être animés d'un pareil esprit. Ils ne songeaient qu'à faire fortune, non en fructifiant les ressources naturelles de leurs domaines transatlantiques, mais en dépouillant les populations indigènes, mises hors la loi à cause de leurs croyances religieuses. La rapacité déployée par les aventuriers espagnols et portugais fut bientôt imitée par les gouvernements dont ils dépendaient, et tandis que les colons exploitaient les aborigènes en les traitant avec la plus grande cruauté, les administrateurs publics inauguraient, au profit de l'État, le régime du monopole et de l'arbitraire pour mieux pressurer les colons. Cette déplorable erreur, trop longtemps accréditée en Europe, nous donne la raison de l'extrême lenteur avec laquelle les colonies espagnoles parvinrent à tirer parti de leurs immenses ressources (1). Un écrivain distingué, appartenant par sa naissance à la péninsule ibérique, don Bernard de Ulloa, a signalé, avec une grande lucidité, les conséquences qu'exercèrent, sur les destinées de ses compatriotes, leurs idées erronées concernant la production de la richesse :

« Quand nous nous vîmes maîtres, dit-il, du nouveau monde « et de ses mines, nous crûmes avec confiance que ce vain titre

(1) Les colonies dépendantes, dit J. B. Say, ont été toujours aussi mal habitées que mal gouvernées ; on n'y va qu'avec l'esprit de retour, c'est à dire pour revenir dans la mère-patrie avec une fortune bien ou mal acquise.

« nous assurait à jamais la jouissance de ces trésors; il nous « sembla voir les nations, dans une humble dépendance, venir « chercher chez nous le superflu de nos biens. Abusés par cette « flatteuse perspective, et satisfaits de la beauté et du bon mar- « ché des étoffes étrangères, nous abandonnâmes le soin de « nos manufactures ; l'étranger profita d'une négligence si favo- « rable à ses intérêts, et nous enleva bientôt, en augmentant le « prix de ses produits, non seulement tout ce que les Indes « nous avaient envoyé d'or et d'argent pendant plusieurs années, « mais même les matières précieuses de notre crû dont les « manufactures ne pouvaient se passer (1). »

La hausse générale indiquée par M. Ulloa comme conséquence de la découverte de l'Amérique, était toute naturelle. Le nombre des espèces métalliques, à partir du règne d'Auguste jusqu'en 1482, avaient diminué — d'après des calculs faits avec soin — dans la proportion de neuf milliards à deux milliards de francs. La déperdition du numéraire ne s'arrêta pas là, car le capital en circulation, au IXe siècle, s'abaissa jusqu'à moins d'un milliard de francs, ou huit cent vingt-cinq millions. L'invasion des Arabes avait interrompu l'exploitation des principaux gîtes aurifères, et une grande quantité de métaux précieux allait, chaque année, grossir le trésor des églises. La colonisation du nouveau monde arrêta cette diminution. Les masses métalliques qui en furent exportées élevèrent, en peu d'années, le capital social à douze fois sa valeur primitive, surtout après l'ouverture des mines du Potose. L'industrie en reçut une vive impulsion, dont les Espagnols, toutefois, profitèrent beaucoup moins que les autres peuples.

Les Gênois et les Vénitiens, en perdant le monopole du commerce avec les Indes, entraînaient les Brugeois, leurs principaux facteurs, dans leur ruine. Une foule de riches marchands se décidèrent alors à quitter Bruges, pour n'y plus revenir. La puissante famille des *Fockers* ou *Fuggers*, donna l'une des premières le signal du départ. Leur hôtel existait encore naguère,

(1) Don Bernard de Ulloa, *Du rétablissement des manufactures et du commerce d'Espagne*, p 3.

dans la rue dite *Steenhouwers-vest* (1). Elle fut bientôt suivie, dans l'émigration, par les *Welsers*, dont les relations commerciales étaient des plus étendues, et par les négociants de Livourne et de Lucques, qui tous se rendirent à Anvers, où les Portugais se proposaient d'ouvrir leurs entrepôts. Les marchands espagnols eux-mêmes tentèrent d'aller se fixer dans cette dernière ville, mais, sur les réclamations des Brugeois — qui envoyèrent Adrien Drabbe auprès de Ferdinand d'Aragon afin de solliciter leur retour — ils se virent forcés de modifier leur décision. Ils n'y consentirent pas cependant sans murmurer, car Anvers avait des titres puissants à la préférence des négociants, tant par son heureuse situation que par les droits et les priviléges dont on y jouissait. L'un des plus remarquables d'entre ces derniers accordait à la femme d'un commerçant, au cas où celui-ci se trouvait dans l'impossibilité de satisfaire à ses obligations, la faculté de prélever sa dot sur les biens de son mari, avant le paiement de toute autre créance. Cette disposition, source d'ailleurs de nombreux abus, contribua beaucoup à augmenter la population anversoise (2).

Bien que menacé dans son existence future, un commerce aussi considérable que celui qui s'était fait à Bruges jusqu'en ce moment devait garder longtemps une certaine activité.

On conserve en Écosse, au *General Register House*, un monument des plus curieux des échanges qui s'opéraient entre cette contrée et la Flandre, dans les dernières années du XVe siècle. Il consiste en un registre, ou livre journal, tenu autrefois par André Halyburton, marchand écossais, de 1493 à 1505, renfermant d'intéressants détails sur les habitudes commerciales à cette époque. Chaque compte y commence pieusement par le nom de Jésus, et porte la marque particulière du marchand auquel il est destiné. Halyburton se livrait au commerce de commission, et nous envoyait des laines, du saumon et des

(1) Rempart des tailleurs de Pierre. La *Fuggers-Huis*, ou « maison des Fuggers » fut tranformée plus tard en atelier de menuiserie.

(2) Van den Bogaerde de ter Brugge, *Essai sur l'importance du commerce, de la navigation et de l'industrie dans les provinces formant le royaume des Pays-Bas*, La Haye et Bruxelles, 1844.

cuirs, en retour de nos produits. Nous y lisons, entre autres choses, que Jean de Pennyeuik lui fit parvenir un portrait de Thomas Becket, exécuté par un peintre brabançon (1).

Les relations de la Flandre avec l'Angleterre étaient toujours fort fréquentes, lorsque les intrigues de la duchesse douairière de Bourgogne, en faveur de Peterkin Werbecque, qui — prétendant être le duc d'York et avoïr échappé miraculeusement au poignard de James Tyrell — disputait la couronne à Henri VII, amena une rupture entre les deux pays.

L'étape des laines anglaises fut transférée de Bruges à Calais, les marchands exilés de part et d'autre, et nos marins se virent de nouveau exposés à toutes les attaques. On chercha un remède à cette situation préjudiciable, et on le trouva en chargeant les négociants allemands du *Steel-Yard*, à Londres, de la vente des marchandises belges (2). Cette intervention, qui ne paraissait

(1) Chambers, *Edinburgh papers*, p. 2, 1859.

(2) Pour avoir une idée de la valeur des importations en Angleterre à cette époque, on n'a qu'à consulter le tableau suivant, extrait des documents officiels :

Import.	L.	Sh.	D.
One thousand eight hundred and thirty two cloths after liv. 6 value the cloth.	10,992	0	0
Whereof the custom amounts to	91	12	0
Three hundred and ninetee seven quintals and three quarters of wax, after the value of 40 sh. the hundred, of quintal	795	10	0
Whereof the custom is.	19	17	0
One thousand, eight hundred and twenty nine tunns and a half of wine, after 40 sh. value per tun	3,659	0	0
Whereof the custom is.	182	0	0
Linen, cloth, mercery and grocery wares and all other manner of merchandize.	22,943	6	10
Whereof the custom is.	285	18	3
Sum of the imbrought commodities in value and customs L.	38,969	4	1

Les exportations de l'Angleterre à l'étranger étaient beaucoup plus considérables, mais consistaient principalement en matières premières. Elle nous envoyait déjà cependant beaucoup de draps.

pas de nature à soulever des difficultés, fut sur le point d'amener de sanglants conflits. Il s'était formé en Grande-Bretagne, dès le temps d'Édouard III, une compagnie de gens appartenant au haut négoce, qui ne s'occupaient que du trafic avec les contrées d'Outre-Manche. Comblés de faveurs par le roi Édouard, ils avaient reçus de nouveaux priviléges sous Henri IV, Henri V, Édouard IV, Richard III et Henri VII, durant le règne duquel ils étaient connus sous l'appellation de *marchands aventuriers*. Ceux-ci, craignant que les Allemands ne les supplantassent, excitèrent la populace de Londres, qui se rua sur les entrepôts étrangers et les mit au pillage. On parvint heureusement à réprimer ces désordres, et à en punir les auteurs (1).

Ce fut dans ces circonstances, le 26 décembre 1494, que l'héritier de Marie de Bourgogne, Philippe d'Autriche, dit le Beau, fut inauguré en qualité de comte de Flandre. Fiancé l'année suivante à Jeanne d'Aragon, le souverain des Pays-Bas allait devenir, par ce mariage, le gendre de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille, les maîtres de ce vaste empire transatlantique, auquel on ne connaissait pas encore de bornes.

Les différends avec l'Angleterre réclamaient cependant une solution. Une ambassade solennelle, composée de Paul de Baenst, Jean de Courtewille, Thomas Portinari, Florent Hauweel et d'autres, fut envoyée à Londres, et y conclut, le 24 février 1495, une alliance commerciale entre les deux États.

Ce traité, appelé *intercursus magnus* ou « grand entrecours » à cause de son importance, était plus complet que tous ceux qui avaient été débattus précédemment. Il permettait aux sujets de l'archiduc et à ceux du roi de trafiquer librement, en Angleterre et dans les Pays-Bas, sans être soumis à se pourvoir de passavants ou de passeports ; d'y importer toute espèce de marchandises, soit des laines, des cuirs, des vivres, des armes, des chevaux, des bijoux ou tous autres objets, en tous temps; d'y charger et d'y décharger leurs cargaisons sans obstacles, dans certains ports désignés. On y stipula que les marchands et mariniers auraient le droit, de part et d'autre, de se munir d'armes de guerre pour la défense de leurs navires, et même de débar-

(1) Macpherson, *Annals of commerce*, tom. II, p. 6.

quer lesdites armes, pour en garnir leur domicile, avec défense néanmoins de porter sur eux, durant leur séjour à terre, l'épée et le poignard.

La pêche était permise aux Belges comme aux Anglais, sur toute l'étendue des côtes; la piraterie, sévèrement défendue, tout asile devant être refusé aux écumeurs de mer. Pour diminuer autant que possible le nombre de ceux-ci, les deux gouvernements s'engagèrent à exiger une caution de tout capitaine de barque, comme garantie de bonne conduite.

Les vaisseaux naviguant sous l'un et l'autre pavillon, forcés de chercher refuge dans tout autre port que ceux ouverts au commerce, ne pouvaient y être molestés : il leur était défendu cependant d'y débarquer des marchandises, à moins d'absolue nécessité, sans en avoir fait prévenir les employés de la douane, et avoir obtenu leur consentement. Il fut convenu que les marchands et mariniers, sujets de l'archiduc ou du roi, recevraient l'injonction, en cas de guerre, de ne pas se charger du transport de marchandises appartenant aux ennemis de l'un ou de l'autre prince, sous peine de confiscation et d'autres pénalités.

En cas de bris ou de naufrage, la cargaison du navire perdu appartenait au domaine, à moins que ses armateurs ne pussent prouver qu'un être vivant, soit même un animal domestique (1), eût survécu à la catastrophe; dans ce cas les objets trouvés devaient être restitués dans l'année.

Des locaux convenables étaient garantis aux trafiquants, dans chaque ville où ils avaient l'habitude de se rendre, avec jouissance des priviléges et des immunités dont ils s'y trouvaient en possession depuis cinquante ans. Il était enjoint aux agents douaniers, de l'un et de l'autre côté du détroit, de remplir leur charge avec discrétion, sans gâter les marchandises présentées à inspection, ou rompre les caisses, les barils, les paquets ou les sacs qui les contenaient. Leur propriétaire ne pouvait être astreint à les vendre contre son gré.

Si un Anglais, établi dans les Pays-Bas, soupçonnait l'un de ses débiteurs de vouloir se soustraire, par la fuite, à des obligations dûment contractées, il avait le droit de réclamer cau-

(1) Either man, woman, cat, dog or cock.

tion de la partie adverse, et des avantages semblables étaient assurés aux Belges séjournant en Angleterre, à l'égard des nationaux.

En cas de violences exercées en mer, de l'un ou de l'autre côté, les individus lésés ne devaient point se faire justice eux-mêmes, solliciter des lettres de marque, user de représailles, et s'emparer de la personne ou des biens de leurs adversaires, les princes se réservant la connaissance de pareils procès. Les lettres de marque et de représailles étaient même supprimées, jusqu'à la réunion d'un nouveau congrès.

Les Anglais réclamaient le droit, par l'article XV du traité, de transporter librement, en transit, toute espèce de monnaies d'or et d'argent, et stipulaient enfin qu'on ne ferait usage, dans les transactions mercantiles, que des anciens poids, bien connus des marchands. La joie fut générale dans les Pays-Bas en apprenant l'heureuse issue de ces négociations. Quelques mois plus tard, en septembre 1496, la royale fiancée de Philippe le Beau débarquait en Zélande, avec une flotte de cent quatre-vingts vaisseaux, faisait son entrée à Anvers, où un grand concours entre les chambres de rhétorique avait attiré une foule d'étrangers (1), et acceptait la main de l'archiduc, le 18 octobre, à Lierre, où les fêtes de leur mariage furent célébrées avec éclat (2).

L'activité commerciale se réveillait comme toujours avec le rétablissement de la tranquillité publique. Le plus ancien document où il soit question du linge damassé de Flandre, si remarquable par l'élégance et la beauté de son tissu, date de 1496. C'est un permis, octroyé par l'archiduc, d'élever une nouvelle fabrique de *lin ouvragé*, à Courtrai. Il est probable cependant qu'on n'y faisait encore que des dessins appelés en flamand

(1) Vingt-deux sociétés s'y étaient rendues. Elles eurent à résoudre la question suivante : Quel est le plus grand mystère ou la plus grande grâce que Dieu fit aux hommes pour leur salut? La *Rose* de Louvain y répondit en représentant l'Incarnation, et obtint un prix d'honneur qui consistait en quatre bassins en argent, un arbre du même métal, un saint Luc et un chapeau de roses. Voy. Serrure, *Nederduyt. letteroeff*, n° 3, p. 216.

(2) MS. 17,236, Bibl. de Bourgogne.

trek-werk : on ne sera parvenu que plus tard à reproduire sur la toile des fleurs et des figures (1).

Une question de rivalité industrielle faillit amener des débats, vers ce temps, avec le Saint-Siége, à propos de la fabrication de l'alun. L'Europe n'avait eu longtemps d'autres aluns pour la teinture que ceux qui lui venaient d'Orient, tels que l'alun de roche, ceux de Focée ou Foya, des environs de Smyrne, de Coltaï, de Lupaï et de Castiglio. Un marchand italien, Jean de Castro, qui avait fait à Constantinople le commerce des draps et des couleurs, avait eu l'occasion d'observer, dans cette contrée, la manière de préparer ce produit. Tout son avoir lui ayant été enlevé par les Turcs, il revint dans les États romains, dont il était originaire, et y obtint un emploi à la cour pontificale. Se trouvant un jour à Tofla, il y remarqua une plante qu'il avait souvent aperçue auprès des alunières d'Orient, l'*ilex aquifolium*, et conçut l'idée de voir si les pierres au milieu desquelles elle croissait ne contenaient pas de l'alun. Ses premières expériences justifièrent ses conjectures, et il annonça avec joie au Pape qu'il allait lui procurer le moyen de triompher des Turcs, en lui assurant le monopole de ce commerce.

On fit venir des Gênois qui avaient travaillé aux alunières du Levant, et l'alun qu'ils fabriquèrent ayant été envoyé à Venise et à Florence, y fut trouvé d'une qualité excellente. Les Gênois en achetèrent tout de suite pour 20,000 pièces d'or, et Cosme de Médicis en procura aux teinturiers de Florence pour la somme de 75,000 florins. Pie II fit ériger une statue à Jean de Castro, créateur de cette industrie, et le récompensa richement. Une fois en possession de ce commerce, les papes fixèrent arbitrairement le prix de l'alun, et défendirent, sous les peines ecclésiastiques les plus sévères, de se fournir de cette marchandise en Turquie. Charles le Hardi avait consenti, en 1468, à ne recevoir que de l'alun romain (2); mais la valeur de ce produit

(1) A. Voisin, *Notice sur le damassé de Flandre*, tom. 1, *Messager des arts et des sciences*, Gand, 1833, p. 295.

(2) Il ne s'y était décidé qu'avec difficulté, ayant permis à tous ses sujets, quelque temps auparavant « de povoir amener et conduire en ses pays et seigneuries toutes manières d'aluns, de quelque part, climat, ou région

ayant été élevée encore, Philippe le Beau se vit enfin obligé de faire déclarer, par un comité de bourgeois de Bruges, que cet état de choses ne pouvait durer, et qu'il fallait retourner aux marchés d'Orient. On y fit donc quelques achats, malgré le pape Jules II, qui menaça les facteurs belges d'excommunication. La chambre apostolique ne put néanmoins maintenir un privilége contre lequel toutes les nations industrielles avaient intérêt à protester, et elle finit par abandonner ses prétentions. L'alun abonda bientôt en Flandre, où les Anglais vinrent désormais en acheter (1).

Avant de quitter l'Orient, où la querelle que nous venons d'exposer nous a ramené, il ne sera pas sans intérêt de rappeler que l'illustre défenseur de l'Écluse, Philippe de Clèves, y acquérait vers ce temps la plus brillante réputation. Après s'être rendu à l'assemblée de Ratisbonne, en 1496, pour y entendre les propositions de l'empereur Maximilien, qui eut un moment l'idée de se mettre à la tête d'une croisade contre les Turcs, Philippe de Clèves s'attacha à Louis XII, et marcha avec lui à la conquête de l'Italie. Nommé gouverneur de Gênes, il ne quitta cette charge importante que pour recevoir la capitulation de Naples. Bajazet II, instruit des projets qu'on avait formés contre lui, réunissait une vaste armée. Venise, inquiète, équippa une flotte qui fut vaincue près des îles Sporades. Bientôt Bajazet parut avec une flotte de 150 navires : les infidèles triomphaient! Dans ce péril éminent, deux héros, Gonzalve de Cordoue et Philippe de Clèves, se dévouèrent pour la chrétienté. Gonzalve reconquit Céphalonie et s'empara de Leucade, tandis que Philippe, pénétrant plus avant dans l'Archipel, se dirigeait avec Antoine de Lalaing et un grand nombre de jeunes gens de Flandre vers l'île de Metelin. Il espérait rétablir, dans ces terres lointaines, la dynastie de ces riches barons francs, qui avaient fêté jadis Jean sans Peur, après la prise de Nicopolis. Mal

qu'ils soient, » Voy. aux archives générales du royaume, chambre des comptes, le compte n° 23,083.

(1) Rymer, *Fœdera*, XIII, p. 159. Henri VII permet à un marchand toscan, nommé Augustin Chigi, d'importer de Flandre en Angleterre 1300 quintaux d'alun.

ıdé par les Vénitiens, il fut forcé, après avoir subi de les privations, de renoncer à son entreprise, et une épouble tempête dispersa ses vaisseaux. Il regagna Tarente à l'peine et, de retour dans les Pays-Bas, acheva sa vie agitée les ombrages paisibles d'Enghien et de Winendale.

CHAPITRE XIV

Prohibition des satins, des velours et des damas étrangers. — Une nouvelle industrie à Bruges. — Navigation sur le Hont. — Foires de Saint-Ghislain. Des affiches. — État des Pays-Bas sous Philippe le Beau. — Naissance de Charles-Quint. — Voyage des archiducs en Espagne. — Conférences commerciales à Paris. — Mort d'Isabelle de Castille. — Débats pour sa succession. — Négociation avec l'Angleterre. — Le « mauvais entrecours. » — Plaintes du comptoir hanséatique de Bruges. — Philippe le Beau en Castille. — Sa mort. — Tutelle de Maximilien. — Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas. — Influence du seigneur de Chièvres. — Du commerce et de l'industrie dans le comté de Namur.—Guerre avec la Gueldre.—Négociations avec l'Angleterre.—Traité avec Louis XII. — Notes sur quelques villes belges. — La tapisserie de haute-lisse.

Vers la fin de l'année 1497, le 10 octobre, parut une ordonnance de Philippe le Beau, ayant pour objet de défendre l'usage des étoffes de satin, de velours et de damas d'origine étrangère. Cette mesure, vivement réclamée par les fabricants brugeois, nous indique combien leur situation devenait pénible. Les magistrats municipaux, n'ayant que peu de confiance dans l'effet de ces prohibitions, eurent une meilleure idée, et essayèrent de combattre le mouvement d'émigration qui menaçait de dépeupler leur ville, en y créant une nouvelle industrie. Ils y établirent des ateliers de tisseranderie spéciaux, où l'on ne s'occupait que de la confection d'une espèce de drap grossier, nommé dans la langue du pays *Brugsche Beeren*, ou « peau d'ours de Bruges. »

primes ayant été offertes aux tisserands pour chaque pièce
:ette étoffe présentée par eux, beaucoup de drapiers, de
ons, de fileurs et de cardeurs répondirent à cet appel, et
ent même d'Armentières et d'autres localités voisines
de jouir de ces avantages. Ils ne restèrent pas long-
ɔs en Flandre, et abandonnèrent leurs travaux lorsque les
ıes distribuées par les magistrats cessèrent de leur être
ises.

ındis que les Brugeois cherchaient leur salut dans une
ı-me douanière préjudiciable aux intérêts communs, les
ersois se préparaient à faire de grands sacrifices pour déga-
le commerce et la navigation de toutes entraves. Ils rache-
nt en effet, en 1506, certains droits de tonlieu prélevés sur
.ont, et donnèrent de ce chef, aux receveurs de Philippe,
e mille florins d'Allemagne.

ne petite ville du Hainaut, Saint-Ghislain, reçut de l'archi-
les franchises de deux foires en 1497. Nous lisons à ce pro-
que les échevins de la localité, ayant été informés de cet
roi, envoyèrent mettre des *affiches* aux portes de Chièvres et
Valenciennes, pour attirer les étrangers dans leur commune.
te circonstance assez curieuse prouve l'ancienneté de ce
de de publicité en Belgique (1).

levenons à des faits d'un intérêt plus général.

'hilippe le Beau avait hérité des qualités aimables de sa mère,
'ie de Bourgogne, et de l'humeur imprévoyante et capri-
ıse de Maximilien. Tout entier à ses plaisirs, il avait, comme
princes de la maison de Bourgogne, le goût du faste et du
ɜ, sans posséder leur habileté et leurs talents. Son règne
ne une époque de transition, durant laquelle les mœurs, les
itutions, les lois, tout se pénètre insensiblement d'un nouvel
rit. Les communes, divisées entre elles, épuisées par leur
gue lutte contre le pouvoir central, commencent à perdre
partie de leur importance politique. Les formidables armées
bourgeois et d'ouvriers, qu'elles levaient jadis au premier
ıp de cloche, se dissolvent pour être remplacées par des
.des mercenaires, au service du souverain, ou par des corps

(1) *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, p. 600.

d'archers assermentés, qui se bornent à faire la police des villes. L'éloquence fleurie des chambres de rhétorique succède aux accents plus mâles de Jacques Van Maerlant et des anciens poëtes de la Flandre. Le commerce s'écarte de la patrie de Baudouin de Constantinople et de Jacques d'Artevelde, bouleversée par la guerre civile, pour passer désormais aux mains de Brabançons, dont on vantait déjà, à l'étranger, l'opulence et les richesses (1). La vieille société féodale, avec ses complications infinies, existe encore malgré tous les assauts qu'elle a subis, mais ses fondements sont ébranlés, la vitalité l'abandonne, et de graves symptômes annoncent sa prochaine transformation.

Ce fut dans ces circonstances que l'archiduchesse Jeanne accoucha d'un fils, le 24 février 1500, à Gand. La naissance du jeune prince, appelé plus tard à exercer, sous le nom de Charles-Quint, une influence si considérable sur les destinées de l'Europe, fut saluée avec acclamation par les Gantois. On alluma des feux de joie sur les tours et sur le beffroi; les cloches sonnèrent à pleine volée dans les églises; on joua des mystères et des scènes allégoriques dans les rues; des arcs de triomphe furent élevés dans les principaux quartiers, et les États du pays accordèrent à l'archiduchesse un don gratuit de 60,000 livres de quarante gros. Un marchand de soie avait fait dresser devant sa maison, tendue de drap de velours et de damas « une galerie où estoient cinquante hommes tenant chascun deux flambeaux,

(1) I was borne in Brabant, dat is both gentil and free,
All nacyons of all times be wellcome to mee;
I do use martes, dyvers tymes in the yere
And, of all thynges, I do love good english beere.
In Anwarpe and in Bacow I do make my martes:
Ther doth english marchauntes crut ont theyr partes.
I have good sturgyon, and other good fyshe,
I love ever to have good meate in my dyshe;
I have good lodgyng and also good chire,
I have good wyne and good englysh beere,
Yet had I rather be drowned in a beere barel
Than I wolde channg the fashion of my olde apparel.

(Voy. Borde, *the Boke of the introduction of Knowledge*, chap. X).

et trois de ses enfans présentèrent au nouveau-né une coupe d'or. » Le chroniqueur, en nous transmettant ces détails — qui retracent si fidèlement les habitudes fastueuses et magnifiques des anciens commerçants flamands — ajoute que ledit bourgeois « pour resveiller les passants, faisoit semer argent à très grande abondance » aú peuple rassemblé sous ses fenêtres.

Jeanne sortait à peine de relevailles, lorsqu'arriva la nouvelle de la mort de don Miguel, qui la rendait héritière présomptive des royaumes de Castille, de Léon, d'Aragon et de Grenade. Philippe, sur l'invitation de Ferdinand et d'Isabelle, résolut de l'accompagner à Tolède, afin de se faire connaître aux Espagnols, ses futurs sujets. Il réunit les États-Généraux à Bruxelles, durant le mois de janvier 1501, les informa de son prochain départ, et en obtint un subside de 100,000 livres. Il ne quitta cependant les Pays-Bas qu'au commencement de l'hiver, et se rendit en Espagne en passant par la France. L'archiduc venait de conclure un traité avec Louis XII, ayant pour objet le futur mariage de Claude de France avec le prince Charles, qui devait obtenir, par cette union, le Milanais.

Philippe le Beau, durant son séjour à Paris, demanda que les commerçants français, fréquentant la Flandre, prissent à l'avenir leur résidence temporaire à Bruges, et que les villes de l'Écluse et de Damme reçussent l'entrepôt général des marchandises transportées de France en Belgique. Le roi tint à cette occasion un grand conseil, où il fit appeler deux négociants de chacune des principales cités de ses États. Ceux-ci firent opposition à la mesure projetée, et l'un d'eux, Seguin Gentilz, député de la Rochelle, fut envoyé aux Flamands pour leur faire part de la décision du roi, défavorable à leur cause (1).

L'archiduc arriva le 7 mai à Tolède, et n'y resta que quelques mois. L'étiquette grave et réservée de la cour d'Espagne lui parut insupportable, et il reprit bientôt la route des Pays-Bas, où sa femme ne devait le rejoindre que quelques mois après.

Il ne prit plus aucune part dès ce moment aux affaires de la Péninsule, attendant tranquillement que le trépas de Ferdinand ou d'Isabelle lui ouvrît un chemin à l'un de leurs trônes. Il

(1) Arcère, *Histoire de la Rochelle*, tom. Ier, p. 305.

... le 26 novembre 1504, la reine de
... à Medina-del-Campo, laissant
... donnait la régence ou l'administra-
... au roi Ferdinand, jusqu'à ce que
... l'âge de vingt ans.
... grande agitation dans les Pays-Bas.
... ligence, sujette à de fréquentes alié-
... obscurcie par les combats que la passion
... son mari soulevait en elle, ne pouvait
... exercer l'autorité. Il paraissait injuste
... les prérogatives à Philippe, tuteur natu-
... criait ouvertement contre l'ambition du
... refusant de céder le pouvoir à son gen-
... véritable iniquité. Les deux cours furent
... et tandis que l'archiduc envoyait des
... pour y soulever les habitants en sa faveur,
... plus irrité contre son beau fils, dans
... plus qu'un compétiteur, épousait Germaine
... de Narbonne et de Marie, sœur de

... alarmé de la conclusion de ce mariage,
... allié et le menaçait de la perte de tant de
... résolut de partir immédiatement pour l'Es-
... alors en guerre avec le duc de Gueldre,
... armaient en course contre les bâtiments de
... il s'embarqua avec une flotte très nom-
... considérable de troupes de terre. Une vio-
... à relâcher en Angleterre, et cette circon-
... remettant sa cause, fut fatale au commerce

... de Quene-de-Vaché en Aunis, et Antoine
... étaient mis en mer pour rejoindre le duc de
... fait plusieurs prises, lorsqu'ils rencontrèrent un
... tonnage que celui qu'ils montaient. Un combat
... soutenu de part et d'autre, avec opiniâtreté,
... navire flamand était tout désemparé, lorsqu'un
... à fleur d'eau sur celui de Chapperon, força
... prêt à sombrer, à se réfugier en toute hâte
... Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. I, p. 303.

flamand. Les relations de la ville de Bruges avec les marchands anglais, bien que réglées par le traité du 24 février 1496, ne s'étaient pas trop bien rétablies. A mesure que la Grande-Bretagne faisait des progrès dans l'industrie, elle entrait peu à peu en rivalité avec les Pays-Bas, qui, recevant moins de matières premières de leurs correspondants de Londres, cherchaient de nouveaux débouchés en France et en Espagne. Les Flamands, craignant cependant une rupture, avaient envoyé un des leurs, Pierre Anchemant, auprès de Henri VII, pour obtenir le retour des marchands anglais à Bruges, les assurant qu'on avait, par d'utiles travaux, amélioré le havre du Zwyn, et que la paix profonde qui régnait en Flandre avait à jamais éteint les vieilles rivalités de Bruges, de Gand et d'Ypres, si funestes au commerce.

On négociait encore, lorsque les archiducs arrivèrent en Angleterre. Henri VII, qui avait reçu des lettres de Ferdinand le priant de mettre obstacle à leur voyage, songea à profiter de l'occasion pour faire valoir ses propres intérêts. Il retint ses hôtes durant trois mois, sans leur permettre de remettre à la voile, et ne les relâcha qu'en leur faisant signer une convention tout à fait défavorable aux progrès du négoce belge. Cet accord, ratifié le 15 mai 1506, exemptait les Anglais de tous péages en Zélande, — concession par laquelle ils se trouvaient plus favorisés que les nationaux eux-mêmes (1),—et enlevait à nos marins le droit de pêche sur les côtes britanniques. Les populations flamandes ne se trompèrent pas sur les conséquences de pareilles concessions, et donnèrent le nom de « mauvais entrecours » *intercursus malus*, au traité qui les consacrait.

Bruges conservait cependant l'étape des laines anglaises. Elle était moins heureuse encore du côté de l'Allemagne. Déjà, en 1501, les villes saxonnes avaient notifié aux cités Wendes

(1) Le Grand Conseil de Malines, par sentence du 11 octobre 1501, avait déclaré que Philippe le Beau, en qualité de comte de Zélande, avait droit de lever les tonlieux accoutumés, « et ce de toutes navieres, denrées et marchandises qu'elles soient, de quelle part qu'elles viennent, appertenans à marchans non francs, que en allant, venant, montant, descendant et passant ou touchants aucun des cours d'eau et strooms dessusdicts, la Honte et autres. » Voy. Smallegange, *Cron. van Zeeland*, 1[ste] deel, 2[e] book. p. 165.

que désormais elles n'entendaient plus envoyer leurs draps au marché brugeois. Le comptoir hanséatique se plaignait de l'élévation des droits de tonlieu en Zélande. Ses membres demandaient que défense fût faite aux Hollandais et aux Brabançons de vendre publiquement, à Anvers, du cuivre, de la cire et du goudron, désirant se réserver à eux-mêmes le monopole de ce négoce. Il devenait indispensable, ajoutaient-ils, de prendre des mesures contre les négociants allemands qui envoyaient directement leurs marchandises,—sans avoir recours à l'intermédiaire du comptoir,—de telles transactions menaçant cet établissement d'une ruine complète. On fit droit à cette dernière réclamation dans une diète tenue à Lubeck, en 1507, avant la Pentecôte. De grands travaux furent entrepris dans les environs de l'Écluse en 1510; les digues du Zwartegat furent rétablies, et l'on vérifia avec la sonde la profondeur des eaux du Zwyn pour calmer les terreurs des pilotes étrangers.

Philippe, en débarquant à la Corogne en Galice, vit la plupart des nobles de Castille se déclarer en sa faveur. Le roi Ferdinand, presque abandonné, pensa qu'une plus longue résistance au vœu populaire finirait par devenir dangereuse, et s'engagea, par traité, à remettre la Castille entre les mains de son compétiteur et à se retirer en Aragon, se contentant du titre de grand maître des ordres militaires, et de certains revenus que la reine Isabelle lui avait légués.

L'archiduc, que les Castillans reconnurent alors pour leur souverain, conjointement avec Jeanne, dont la raison se dérangeait de plus en plus, ne jouit pas longtemps de sa nouvelle autorité. Il venait à peine d'en prendre possession qu'un accès de fièvre mit fin à ses jours, le 26 septembre 1506, à Burgos.

Sa mort prématurée, en livrant les Pays-Bas à tous les hasards d'une longue minorité, y excita une appréhension générale. Qu'allaient devenir ces riches provinces, en présence des prétentions rivales qu'un pareil événement ne pouvait manquer de soulever? Menacées par la France, attaquées par le duc de Gueldre et par le seigneur de Sedan, alliés secrets de Louis XII, comment allaient-elles résister à tant d'ennemis?

Les membres des États-Généraux, convoqués d'urgence, arrivèrent à Malines, le 15 octobre, et se réunirent en séance

solennelle, le dimanche suivant, dans la salle de la cour. Ayant pris connaissance du testament de Philippe le Beau, ils déférèrent la régence, suivant le vœu de ce prince, à l'empereur Maximilien.

Tandis qu'on délibérait encore en Brabant, les Castillans s'assemblaient de leur côté pour régler leurs propres affaires. Jeanne, devenue seule maîtresse du royaume, était incapable de le gouverner, et comme parmi les nobles de Castille il n'y en avait aucun d'un mérite assez distingué pour être appelé par la voix publique à la direction de l'État, les uns voulaient suivre l'exemple des Flamands, et confier le pouvoir à Maximilien, tandis que d'autres se tournaient vers Ferdinand d'Aragon. Ce dernier parti l'emporta, malgré tous les efforts de la faction adverse, et le rusé monarque, assurant sa position par d'habiles manœuvres et de brillantes promesses, se vit bientôt, grâce à l'appui de Louis XII, qu'il parvint à se ménager, en mesure de résister à toute tentative dirigée contre son autorité.

Maximilien, ne pouvant se rendre en personne dans les Pays-Bas, s'y fit représenter par Marguerite d'Autriche, veuve de Philibert de Savoie et sœur de Philippe le Beau. Cette princesse, remarquable par son génie et ses talents, présidait le conseil de régence, dont l'un des membres les plus influents était le seigneur de Chièvres, fils du comte de Porcien et de Jacqueline de Luxembourg.

L'archiduchesse fixa sa résidence à Malines (1). Les relations des Pays-Bas avec Louis XII réclamèrent bientôt toute son attention. De Chièvres, héritier des traditions de la maison de Croy, recommandait à la régente d'agir avec la plus grande prudence, et de consentir à quelques sacrifices pour conserver la paix. Marguerite parut d'abord se ranger aux avis de son conseiller; mais elle ne pouvait oublier qu'elle avait été fiancée autrefois à Charles VIII, qui l'avait renvoyée pour épouser Anne de Bretagne, et le ressentiment qu'elle en gardait, fortifié par les observations de l'empereur Maximilien, toujours hostile

(1) Cette ville lui offrit à son entrée six plats d'argent, aux bords dorés, pesant 18 marcs de 3 livres 5 escalins, et coûtant 91 livres 10 escalins. Voy. Azevedo.

aux Français, ne tarda pas à se manifester dans sa conduite politique.

De Chièvres, qui avait été chargé jusqu'alors de l'administration du comté de Namur, fut forcé de renoncer à cet office. Ce comté, si remarquable de nos jours par des établissements métallurgiques et industriels, était encore d'une médiocre importance à cette époque. Le total de la recette du domaine n'y produisait que huit mille livres (1). Il y existait déjà cependant quelques hauts fourneaux, dits *flusso-feu*, dont la Belgique fut la première à faire usage (2).

Les Gueldrois, prévoyant une prochaine rupture entre les Pays-Bas et la France, n'en devenaient que plus entreprenants. Leur duc, Charles d'Egmont, ayant uni ses forces à celles de

(1) Cette somme, d'après les comptes du temps, était ainsi répartie :

	Liv.	sh.	d.
Location de maisons, moulins, fours, terres, vivres, bois, prés et cens de diverses espèces, chapons, poules, lins, poivre, forges, etc.	861	8	3
Tailles, ponts, pontons, pêcheries, dîmes, mesurage du sel, *franche nef allant de Namur à Dinant*	80	16	0
Étalages de la Halle aux draps à Namur . .	36	0	0
Poids de la ville à Namur	145	12	0
Droits sur les vins	195	12	4
Droits de bourgeoisie, tonlieu des laines et halles des laines à Namur	4,913	14	4
Vente de fer, chapons, grains.	116	0	5
Vente de bois	1,119	16	2
Droits sur le poisson.	912	16	0
Arriéré de recettes	3,273	12	6
Des officiers de justice	316	0	0
Total général, sauf déduction de l'arriéré	11,110	7	8

(2) Voy. Karsten, *Manuel de la métallurgie du fer*, 2e édit., tome Ier, introd. L'Angleterre et la Suède nous empruntèrent cette découverte, au XVIe siècle. Il existe un document authentique qui constate qu'en 1560, on comptait, dans la province de Namur, jusqu'à trente-cinq fourneaux pour la fonte du fer, et quatre-vingt cinq forges pour réduire la fonte en barres. (*Mém. du 20 déc. 1767, rédigé par l'official du bureau de la régie des douanes, Perin, sur la ferronerie du Hainaut et du comté de Namur.*)

Robert de la Marck, seigneur de Sedan, vint assiéger Tirlemont en septembre 1507, et mit cette ville à feu et à sang (1).

Cette agression hardie fut bientôt réprimée. Déjà les États avaient voté un subside de 200,000 philippus d'or, réclamé par l'archiduchesse, et des troupes nombreuses s'assemblaient de toutes parts. Le duc de Gueldre battit en retraite, tandis que la régente, envoyant des agents en Angleterre, rappelait à Henri VII son alliance avec Philippe le Beau. Dans l'intervalle, quelques marchands français avaient été arrêtés en Belgique. Les délégués du roi en Champagne et en Rhételois s'en plaignirent vivement, et leur firent obtenir justice (2).

Henri VII accueillit favorablement les députés de Marguerite d'Autriche, et consentit non seulement à renouveler la ligue contractée quelque temps auparavant, mais donna même son adhésion à un projet de mariage entre Charles et la princesse Marie d'Angleterre.

Il fallait néanmoins, en cas de guerre avec la France, se préparer d'autres ressources. Marguerite chercha à rattacher Ferdinand d'Aragon aux intérêts de son petit-fils, et demanda aux États-Généraux de pourvoir à l'entretien de 10,000 fantassins et de 2,000 cavaliers. Cette requête avait un double but, car en fortifiant le gouvernement contre l'ambition d'un puissant voisin, elle devait aussi, une fois obtenue, l'armer contre les rebelles en cas de dissensions intestines. Elle fut donc reçue avec méfiance par les États, qui la rejetèrent en disant « qu'il leur sambloit n'avoir nul ennemi qui leur courust sus. »

L'adroite politique de la régente et l'intervention active de Maximilien rétablirent en effet, vers la fin de l'année 1508, la paix un instant troublée. Louis XII, toujours préoccupé de ses plans d'agrandissement en Italie, recevait l'investiture du duché de Milan, et abandonnait le duc de Gueldre, sans stipuler aucune garantie en faveur de ce prince. La cause de celui-ci était re-

(1) « Et y avoit une bande d'aventuriers liégeois qui feurent des premiers sur la muraille, et fisrent grand meurdre dedans, et feust la ville toute pillée. » Fleuranges, *Hist. des choses mémorables*, CXVII.

(2) Alex. Henne, *Hist. du règne de Charles-Quint en Belgique*, tome Ier, p. 171-172.

mise à des arbitres, nommés par l'empereur, la France, l'Angleterre et l'Écosse; en attendant leur jugement, les relations commerciales étaient rétablies entre la Gueldre et les Pays-Bas. Maximilien renonçait de son côté à réclamer l'exécution du traité de mariage arrêté jadis entre le prince Charles et Claude de France, et recevait du roi cent mille écus d'or (1).

Les provinces belges, gouvernées désormais par des princes dont les intérêts n'étaient plus exclusivement nationaux, subissaient fatalement l'influence de cette situation nouvelle. Les vœux de leurs habitants n'étaient pas toujours consultés, et bien des sacrifices leur étaient imposés dont ils ne devaient pas recueillir les fruits. Quelques cités avaient acquis de l'importance au milieu de ces revirements politiques; pour d'autres, ils avaient été le signal de la ruine. La ville de Diest, dont la vieille halle aux draps existe encore de nos jours, avait été cédée par le duc de Juliers, en 1498, au comte Engelbert de Nassau; Dixmude, fondée par Baudouin III en 958, fut incendiée vers cette époque; Ostende, si souvent saccagée, dut réclamer, en 1507, des subsides pour subvenir aux frais occasionnés par le bouleversement annuel de ses travaux maritimes. D'un autre côté, on élevait vers le même temps un entrepôt à Nieuport, pendant que les marchands d'Anvers saluaient l'entrée dans l'Escaut de deux navires arrivant des îles Canaries, — les premiers qui fussent venus de ces parages, — chargés de sucre. On rapporte à ce propos un fait assez curieux. La cargaison de sucre dont il s'agit ayant été mise dans le commerce, on l'offrit à moins de trois gros la livre pesant. Cependant, soit que le haut prix de cette denrée n'eût pas permis jusqu'alors de la répandre dans les classes inférieures et d'en rendre l'usage commun, soit que la concurrence fût trop grande, soit enfin qu'on ne fût pas encore accoutumé à recevoir de tels produits par la voie de l'océan Atlantique, les armateurs eurent beaucoup de peine à se défaire de leur marchandise.

Les étrangers affluaient à Anvers, particulièrement les Italiens, qui y venaient débiter leurs soieries (2). La ville fit don

(1) Du Mont, IV, 1re partie, p. 109.

(2) Barthelémy de Longchamps, abbé de Saint-Laurent, de Liége, mort en

aux Portugais, en 1511, d'un édifice spécialement destiné aux négociants de leur nation.

La confection des tapisseries de haute-lisse continuait à occuper un grand nombre d'ouvriers en Belgique. Vasari parle d'un peintre contemporain de Marguerite d'Autriche, Perino del Vaga, qu'il représente comme fréquemment employé à peindre des cartons pour ces ateliers, et sans cesse entouré de tailleurs et de brodeurs. « Il composa, dit-il, huit sujets de l'histoire de saint Pierre tirés des Actes des apôtres, et destinés à orner une chape offerte au pape Paul III (1). » La Salle des orfévres, à Londres, était ornée de riches tapisseries, faites en Flandre, et représentant l'histoire de saint Dunstan.

La Flandre était célèbre pour ce genre de travaux, même en Italie, au XVIe siècle :

E per stanze reali un paramento
D'oro e di seta in Fiandra lavorato...

dit l'Arioste en énumérant les divers objets qui tombent entre les mains d'un vainqueur (2). On trouve dans l'inventaire de Marguerite d'Autriche une tapisserie de six pièces, appelée la « cité des dames » mentionnée comme ayant été donnée par les habitants de Tournai. Les ouvriers flamands s'étaient même exercés à reproduire les traits de la princesse, car il est question, dans le même inventaire, n° 123, « d'ung riche tableau de la portraiture de Madame, fete en tapisserie, d'après le vif (3). »

L'activité intelligente du peuple, entravée dans certaines parties du pays par la guerre, enchaînée ailleurs par des droits de tonlieu exorbitants, suppléait aux pertes qu'on lui faisait subir, et lui donnait les moyens de les réparer.

1504, ayant à faire emplette d'étoffes pour ornements sacerdotaux, profita d'un voyage en cette ville pour y faire de riches achats. V. H. Shaw, *Dresses and decorations of the middle ages. London*, W. Pickering, 1843, 2 vol. in-4°.

(1) Herbert, *Hist of the XII great livery companies of London*, vol. II, p. 226.

(2) Orl. furioso, Cant., XXVI, st. XXVII.

(3) Le garde-joyaux de Marguerite reçut encore, un peu plus tard, un riche ciel de lit de tapisserie, fait par Pietre Pannemarie, de Bruxelles, sur lequel était figuré Dieu le père et le Saint-Esprit, environnés de plusieurs anges. *Revue archéol.*, 7e année, 1re partie, p. 90, n°s 255, 258, 259.

CHAPITRE XV

Demande de subsides. — Attitude hostile de Charles d'Egmont. — Débats avec la Hanse. — Marchands belges mis à rançon. — Luttes maritimes. — Mécontentement général. — Émeutes à Malines et à Liége. — Négociations avec l'Angleterre. — Henri VIII déclare la guerre à la France. — Neutralité des Pays-Bas. — Commencement des hostilités. — Bataille des Éperons. — Prise de Therouanne et de Tournai. — Pertes commerciales. — Départ de Henri VIII. — Revirements politiques. — Traités avec la France. — Mariage de la princesse Isabelle. — Son voyage en Danemark. — La colonie belge d'Amager. — Voyageurs et émigrants. — Dierick Van Paesschen. — Émancipation du prince Charles. — Son éducation. — Influence du seigneur de Chièvres. — Joyeuse Entrée du prince. — Négociations avec François Ier. — Amortissement des biens ecclésiastiques en Flandre. — Rétrocession de la Frise. — Mort de Ferdinand le Catholique.

Les ratifications du traité de Cambrai étaient à peine échangées, que Maximilien fit convoquer les États-Généraux, par lettres patentes du 4 janvier 1509, pour leur demander de nouveaux subsides. La Flandre, dans l'espoir d'obtenir quelques faveurs commerciales, consentit à payer sa part d'une somme de cinq cent mille écus, réclamée par l'Empereur; les autres provinces, c'est à dire, le Brabant, le Hainaut, la Hollande, la Zélande et le pays de Namur s'y refusèrent, et réduisirent le capital exigé à trois cent mille écus, qu'ils n'acquittèrent pas sans difficultés.

On ne croyait pas à la stabilité de la paix. Louis XII, tout en

ındonnant en apparence le duc de Gueldre, avait eu soin de
nettre la cause de celui-ci à des arbitres, dont la décision
ait nécessairement se faire attendre, ce qui lui permettait,
ıs l'intervalle, de revenir sur la concession qu'il avait faite,
d'inquiéter indirectement les Pays-Bas. En effet, Charles
gmont ne resta pas longtemps inactif, et saisit le prétexte
ne levée d'impôt dans le Bommelerweerd pour reprendre
armes. Sommé de se soumettre aux prescriptions du traité
Cambrai, menacé par le roi de France lui-même, qui reniait
te solidarité avec lui, il se jette sur l'évêché d'Utrecht,
que Frédéric de Bade, allié de Maximilien, et défait les
ıpes de l'évêque en plusieurs rencontres.

andis que les prétentions des deux partis se débattaient à
ge, sans que leurs agents parvinssent à s'entendre, les Pays-
étaient sur le point de se brouiller avec la Hanse. Les villes
séatiques, en guerre avec le roi Jean, de Danemark, avaient
rdit la Baltique aux navires de Hollande, de Zélande et de
se. Les Hollandais n'en ayant pas tenu compte, les Lubeckois
aient emparés, à la hauteur de Gripswald, de huit de leurs
ircs. Les villes d'Amsterdam, d'Enkhuizen, de Hoorn, d'Edam
le Monnikkendam, à la nouvelle de cette agression, équi-
ent quatre vaisseaux, montés par un nombreux équipage et
ıés d'une puissante artillerie, pour convoyer la flotte mar-
nde que ces villes envoyaient en Danemark. Assaillie dans
létroit du Sund, cette flotte fut détruite ou dispersée sous les
ıx des Danois, qui n'intervinrent que lorsqu'il n'était plus
nps de la sauver. Cette défaite exaspéra les Hollandais, et
saisirent tous les navires hanséatiques en relâche dans leurs
rts. Sur leurs plaintes, Maximilien somma Lubeck de resti-
er les navires capturés, et de lui donner satisfaction pour ces
tes d'hostilités. Il ne parvint pas néanmoins à apaiser ce
férend, car la jalousie commerciale qui régnait entre la Hanse
les villes de la Hollande et du Brabant envenimait leurs que-
les.

Les Gueldrois, sur ces entrefaites, avaient recommencé leurs
urses armées, et le commerce belge en souffrait beaucoup.
ıns les premiers jours du mois d'avril 1511, quatre-vingts
archands d'Anvers et de Malines furent arrêtés près de

Cologne, par des reîtres aux ordres du bâtard de Gueldre, et il leur fallut, malgré les réclamations de Louis XII, racheter leur libertés au prix de cent mille florins.

Vers le même temps, la lutte maritime se rallumait dans le Nord. Les États de Hollande et de Frise, ainsi qu'Anvers et Zierickzée, redoutant les menaces de Lubeck, avaient demandé l'autorisation d'armer quelques vaisseaux de guerre pour convoyer leurs flottes marchandes. Marguerite, craignant les suites d'une telle résolution, soumit cette requête à Maximilien. Celui-ci n'avait pas encore fait connaître sa réponse, que déjà les Lubeckois attaquaient une escadre hollandaise de 150 bâtiments de commerce, s'emparaient des uns et brûlaient les autres. Les vaisseaux qui l'escortaient, trop faibles pour la protéger, cinglèrent à pleines voiles vers l'île de Bornholm, et en revinrent avec quelques navires danois, qui, poursuivant l'ennemi, lui reprirent ses captures. Tous les bâtiments hanséatiques en relâche ou en charge dans les ports des Pays-Bas furent de nouveau mis sous séquestre, et Marguerite envoya des commissaires en Bretagne pour y acheter vingt-quatre vaisseaux, « afin de soutenir la guerre projetée par les villes de Lubeck, Hambourg et leurs adhérents contre son nevéu le prince de Castille (1). »

Les Lubeckois ne se montraient pas disposés à céder. Ils envoyèrent des lettres à toutes les cités hanséatiques, jusqu'en Livonie et en Prusse, les engageant à unir leurs efforts pour résister aux Hollandais et aux Brabançons, qui ne respectaient plus leurs privilèges. Ils prescrivirent en outre à leurs députés de réclamer une diminution des droits de tonlieu et d'accises prélevés sur la bière, à l'embouchure du Zwyn et à Bruges, comme étant illégaux et contraires aux anciens usages. Ils adressèrent aussi des représentations aux magistrats de Poperinghe, qui avaient permis à certains marchands, étrangers à l'association, de s'approvisionner de draps en leur ville.

L'état des affaires publiques, si inquiétant en 1511, ne fit qu'empirer l'année suivante. Le trésor était épuisé, le mécontentement général, et les Gueldrois ravageaient impunémen

(1) A. [illegible], t. I, p. 281.

es campagnes. Des bandes de soldats licenciés, appartenant aux deux partis, pillaient les voyageurs et les mettaient à rançon, sans reconnaître d'autre autorité que celle de leurs chefs. Les communications étaient si peu sûres, que les seigneurs de Nassau, de Chièvres et de Berghes, à leur retour d'Allemagne, où ils avaient été envoyés en mission, se virent obligés de faire explorer la route qu'ils avaient à parcourir, afin de se prémunir contre toute surprise. L'arrivée de Maximilien dans les Pays-Bas n'y rétablit point la paix, si profondément troublée. La désorganisation y était complète et, en 1513, de violentes émeutes éclatèrent à Malines et à Liége.

L'effervescence populaire était grande dans cette dernière cité. Les Liégeois, écrasés d'impôts, en rendaient responsables leurs magistrats municipaux, qu'ils accusaient de dilapidation. N'obtenant pas justice par leurs murmures, ils envahirent tout à coup la place publique, et demandèrent le châtiment des coupables. Une multitude d'hommes armés accoururent de tous les environs, et déjà on s'attendait à une sanglante mêlée, lorsque la promesse d'une enquête sévère sur les malversations commises, l'arrestation du trésorier de la ville et la nomination de deux délégués du collége du peuple chargés de contrôler la gestion financière de la commune, calmèrent les esprits. Tout semblait terminé, lorsque deux bourgeois, en procès devant le tribunal des échevins, se prirent de querelle sur les marches de l'Hôtel de Ville. La foule se rassembla autour d'eux, appuya les réclamations de celui qui venait d'être condamné par les juges, et força l'entrée du tribunal, tandis que les magistrats éperdus s'élançaient aux fenêtres pour appeler au secours. En entendant ce tumulte, dont personne ne se rendait compte, métiers, bourgeois et nobles coururent aux armes, et il s'ensuivit une indiscible confusion. Les plus sinistres rumeurs se propageaient dans l'intervalle : « Les magistrats sont égorgés ! » criaient les uns. — « On massacre le peuple ! » exclamaient les autres.

L'évêque, Erard de la Marck, crut à une insurrection générale. Accompagné des chanoines et des bourgmestres, il se rendit sur la place, où le seigneur de Sedan venait d'accourir à la tête d'une troupe choisie. Comptant sur l'appui de ce dernier, il ordonna aussitôt au corps de la bourgeoisie de se réunir dans

leurs colléges, et alla en personne dans la chambre de chaque métier, pour y conférer avec leurs chefs; comme il sortait de celle des drapiers, il tomba sur les marches du perron et se cassa la jambe. A la nouvelle de cet accident, le peuple s'émut de pitié, s'apaisa, et tout rentra dans l'ordre accoutumé (1).

Marguerite d'Autriche, dont l'action était en partie paralysée par les injonctions de Maximilien, — toujours prêt à sacrifier les intérêts des Pays-Bas à ses projets ambitieux, — négociait depuis longtemps un nouveau traité avec l'Angleterre. Alliée aux Anglais, elle espérait résister plus efficacement à l'influence française, et contraindre Louis XII à abandonner Charles d'Egmont. La mort de Henri VII et l'avènement de son successeur, Henri VIII, jeune, impétueux et avide de gloire, favorisait ses plans. Elle amena bientôt ce monarque à déclarer la guerre à la France et à reconnaître la neutralité des provinces belges.

L'Empereur, auquel Louis XII avait fait faire des propositions avantageuses, et qui craignait de déplaire à Ferdinand d'Aragon, hésitait à se prononcer. Il défendit même à Marguerite d'autoriser les Anglais à lever dans les Pays-Bas des gens de guerre et des bateaux. Il permit néanmoins à Guillaume de Vergy de réunir quelques soldats en Bourgogne, et, par un de ces brusques revirements si fréquents dans sa politique, finit par offrir à Henri VIII de commander en personne l'armée que ce souverain se proposait d'envoyer en France. L'archevêque de Cologne, envoyé auprès du duc de Gueldre, arriva en ce moment dans les Pays-Bas, porteur de propositions d'accommodement de la part de ce prince. Une trêve de quatre ans fut signée, le 31 juillet 1513, avec les Gueldrois.

Les Français, apprenant qu'un grand nombre de Wallons, commandés par Antoine de Ligne, se disposaient à combattre sous la bannière britannique, se refusèrent d'abord à respecter nos frontières. Ils pénétrèrent dans le Hainaut, et y eussent sans doute commis de grands ravages, si la crainte d'augmenter le nombre de leurs ennemis ne les eût fait renoncer à leur entreprise. Un détachement anglais, conduit par Georges Talbot, débarqua enfin près de Therouanne,

(1) A. Henne. *Hist. de Charles-Quint*, t. I, p. 317.

qui fut aussitôt investie. Henri VIII, qui avait jeté l'ancre à Calais, vint bientôt rejoindre son lieutenant, auquel il amenait des renforts. Son artillerie surtout était fort belle et sortait en partie des ateliers de Malines, où l'on avait fait, par ses ordres, douze grosses pièces de canon d'un calibre supérieur, et que les soldats désignaient plaisamment sous le nom des « douze apôtres du roi Henri. »

Nous passerons rapidement sur les détails de cette campagne, pour en consigner les principaux résultats. Maximilien, qui avait consenti à se mettre sous les ordres du roi, moyennant une solde de 100 écus d'or par jour, vint le trouver dans le courant du mois d'août. Thérouanne était menacé d'un assaut, lorsque les Français tentèrent de la ravitailler, et furent complétement battus à la journée de Guinegate ou des Éperons. Les alliés, après avoir rasé les fortifications de la ville assiégée, commirent la faute grave de ne pas se porter immédiatement en avant, afin de poursuivre leurs avantages. Maximilien eût désiré se faire adjuger la cité conquise, et ses exigences rencontraient une vive opposition de la part de Henri VIII. Les deux princes se fussent même brouillés dès ce moment, sans l'intervention de l'archevêque d'York, Thomas Wolsey.

L'armée royale se remit enfin en marche et, trompant les prévisions des généraux ennemis, vint investir Tournai, qui se rendit par capitulation le 23 septembre 1513. Les habitants consentirent à ouvrir leurs portes aux troupes anglaises, reçurent leur chef en qualité de roi de France, et s'engagèrent à lui remettre 50,000 écus d'or, plus 10,000 écus par an, outre la contribution ordinaire de 6,000 écus attribuée à la couronne. Henri VIII, de son côté, avait promis aux Tournaisiens de respecter leurs franchises. Ces derniers se virent obligés de doubler les impôts pour acquitter de telles charges. On augmenta les droits de mouture et, à cause des taxes, le prix de la bière fut majoré d'un demi-gros par lot.

Il restait cependant, après tous ces arrangements, une dernière question à régler. La ville de Tournai, en devenant anglaise, perdait ses débouchés du côté de la France. Resserrée entre deux frontières, elle était condamnée forcément à une ruine prochaine. Le roi, pour satisfaire aux réclamations qu'on

lui présenta sur ce point, ouvrit les marchés britanniques à ses nouveaux sujets (1), qui furent également admis à trafiquer librement dans les Pays-Bas. Là, comme à Tournai, les Belges souffraient de la rupture des relations commerciales avec leurs voisins du Midi, qui n'envoyaient plus « ni vin, ni sel. » Ils avaient même saisi beaucoup de marchandises provenant de nos provinces, et cette mesure avait fait perdre à nos marchands plus de vingt mille écus. Une flotte zélandaise, chargée de harengs et d'autres produits, avait été capturée en mer par des marins français, qui en avaient obtenu une somme considérable. La Flandre subissait particulièrement le contre-coup de ces dissensions. Bruges, déjà si éprouvée, voyait émigrer, en 1513, les négociants de Brunswick, qui refusèrent de reconnaître plus longtemps les droits d'étape. Une charte de 1514 nous fait connaître qu'il n'y avait plus à Ypres, à cette époque, que cinq cents métiers à tisser le drap, au lieu de quatre mille qui s'y trouvaient auparavant. Cette dernière fabrication diminuait de plus en plus en Flandre, pour être remplacée par celle des saies, d'un placement plus avantageux.

Après avoir fait son entrée à Tournai, Henri VIII se prépara à rentrer en Angleterre. Il resserra, avant de partir, son alliance avec les Pays-Bas, et consentit, grâce à l'habile intervention de Marguerite d'Autriche, à payer une somme de 200,000 couronnes d'or, pour l'entretien de 4,000 chevaux et de 6,000 piétons, destinés à protéger les frontières; il promit en outre d'attaquer, le 1er juin suivant, une des provinces maritimes de la France, qui devait être assaillie simultanément par Maximilien et par le roi d'Aragon. L'empereur déclara, de son côté, qu'il se rendrait à Calais le 15 mai suivant, pour y conclure le mariage de l'archiduc Charles avec Marie d'Angleterre.

Ces stipulations, par lesquelles Marguerite croyait avoir assuré le triomphe de sa politique, étaient destinées à rester sans résultats. Maximilien, apprenant que le roi d'Aragon était entré en pourparlers avec Anne de Bretagne, se montra bientôt disposé à suivre cet exemple. Il espérait sans doute que Louis XII, pour rompre une dangereuse coalition, consentirait

(1) M. Gachard, *Notice sur les Archives de la ville de Tournai.*

à accorder la main de Renée de France à l'un des archiducs, Charles ou Ferdinand, en faisant l'abandon de ses prétentions sur l'Italie aux futurs époux. La régente, qui voyait dans une étroite alliance avec l'Angleterre le salut des Pays-Bas, fit les plus grands efforts pour combattre ces projets. Toutes les remontrances furent vaines, et, le 13 mars 1514, Pierre Quintana, délégué de l'Empereur, signait une trève d'une année entre les rois de France et d'Écosse, Maximilien, Henri VIII, la reine de Castille et Charles d'Autriche. Chacune des parties restait en possession des points occupés par ses troupes; les relations de commerce, ainsi que le passage des courriers, étaient rétablis entre toutes les puissances; le roi de France s'obligeait à n'aider ni les Écossais contre les Anglais, ni le duc de Gueldre contre Charles d'Autriche.

De telles négociations, malgré le mystère dont elles avaient été entourées à leur origine, n'avaient pu échapper à la vigilance des agents britanniques. Henri VIII, informé de la défection de son allié, s'était mis immédiatement en rapports avec le duc de Longueville et, refusant sa sanction à une convention dans laquelle il se trouvait compris sans avoir été consulté, signait le 7 août trois traités particuliers avec les ambassadeurs de Louis XII. Le premier avait pour objet le rétablissement de la paix entre la France et la Grande-Bretagne, sur les bases de l'accord conclu à Étables en 1492; le second stipulait un mariage entre Louis XII et Marie d'Angleterre; le troisième imposait aux Français un tribut annuel de 100,000 écus pendant dix ans. Tout en se réconciliant avec son ennemi, Henri VIII conservait Tournai, dont il comptait bien ne pas se dessaisir sans compensation.

La position des Pays-Bas, — désormais sans appui, — devenait extrêmement dangereuse. Les rigueurs d'un hiver exceptionnellement rigoureux, et les ravages d'une maladie épidémique, vinrent encore y augmenter, vers la fin de l'année 1514, le malaise des populations. Ce fut dans ces tristes circonstances que la princesse Isabelle, seconde fille de Philippe le Beau, mariée par procuration à Christiern II, roi de Danemark, se prépara à quitter la Belgique. Par un contrat, signé à Lintz le 29 avril 1514, la dot de la petite-fille de Maximilien avait été

fixée à 250,000 florins d'or, dont le prince Charles devait acquitter les trois cinquièmes. Ce mariage, malgré les charges nouvelles qu'il allait imposer aux bonnes villes, avait été vu avec plaisir dans les provinces flamandes et hollandaises. Christiern II, en acquérant plus de prépondérance dans le Nord, pouvait en effet y relever leurs relations commerciales, toujours entravées par les Hanséates et les Suédois.

Isabelle s'embarqua le 16 juillet. Trois beaux navires, magnifiquement pavoisés, attendaient sa suite, qui se composait de la comtesse de Chimay, de Baudouin de Lille, bâtard de Bourgogne, des sires de Kortghène et de Castres, ainsi que de plusieurs autres seigneurs. La flotte était commandée par l'amiral Philippe de Bourgogne et par le contre-amiral Corneille Hubert, qui avait conduit autrefois Philippe le Beau en Espagne, « homme puissant, riche et fort expérimenté en la marine. » Une violente tempête dispersa l'escadre au moment où elle se trouvait en pleine mer, et la princesse fut sur le point de faire naufrage sur les falaises de Séeland, près de Copenhague.

Beaucoup d'ouvriers belges, attirés par les avantages que leur offrait le roi de Danemark, se rendirent alors dans ses États. Christiern les établit, en leur accordant de grands priviléges, dans la petite île d'Amagria ou d'Amager aux environs de la capitale. Les nouveaux venus y fondèrent une ville (1), et leur exemple exerça la plus heureuse influence sur les Danois, qui leur durent de grands progrès en agriculture et la connaissance de plusieurs procédés industriels (2). Nos cultivateurs jouissaient d'une réputation méritée, non seulement dans le Nord, mais particulièrement en Angleterre, où l'on importait une

(1) Diese leute, die jezt Amager allein bewohnen, haben noch ihre alten sitten, sprache, kleidertracht und gerichstverfassung. Durch sie kam eine neve kolonie nach Niemager, bei Koppenhagen, nach Sprowe im Grossen Belt, und nach einigen andern gegeuden. G. Gebhardi, *Gesch. v. Dan.*, 2 th. 745.

(2) King Christian II marrying Isabella, sent for a parcel of Netherlanders, her country folks, whom he settled in the little isle Amagria, or Amager, where they built a town, and not only improved the Danes in gardening, cookery, but also in trade and manufactures. Anderson, déj. cit. tom. II, p. 29.

grande quantité de légumes venant de la Flandre et de la Hollande (1).

L'esprit d'émigration et d'entreprise était très répandu, à cette époque, en Belgique. Un Bruxellois, Pierre de Smet, partit pour l'Orient en 1505, accompagné de Corneille, prêtre de Malines, de Bernard Vanden Stocke, de Jean Van Rossem et de Hubert Vanden Borre. Arrivés à Venise, ils y trouvèrent un peintre malinois, Jean Gooris, chez lequel ils logèrent. Nous voyons par leur narration que le prix du passage, sans les frais d'entretien, était alors de cinquante ducats. Ce fut encore un Belge, Louis Van Bodeghem, qui dirigea les travaux, par ordre de Marguerite d'Autriche, de la magnifique église de Brou, en Bresse. Un autre de nos compatriotes, Dierick van Paesschen, quitta Anvers en 1516, ayant à bord un grand nombre de pèlerins, se rendant à Jérusalem. Sa première tentative ayant été assez malheureuse, — son navire s'étant échoué sur un écueil, — il repartit en 1518, emportant cette fois une cargaison formée de produits nationaux. Attaqué par les Turcs, il fut fait prisonnier, réussit à s'échapper, gagna Venise, alla visiter Rome et reparut à Anvers en 1519 (2).

Il avait servi longtemps à bord de la flotte commandée par Adolphe de Bourgogne, et tant d'infortunes ne le dégoûtèrent pas des voyages maritimes. Nous le retrouvons, en 1521, accompagnant avec huit bâtiments armés une flottille de barques envoyées sur les côtes d'Angleterre pour la pêche aux harengs. Assailli par un ouragan dans les environs de Yarmouth, il périt cette fois avec tout son équipage (3).

L'administration de Maximilien et de Marguerite d'Autriche touchait à son terme. De nouveaux subsides ayant été réclamés des États-Généraux, les membres de cette assemblée, se chargeant d'exprimer le vœu public, insistèrent pour obtenir l'émancipation du prince Charles, en offrant à cette condition un

(1) Even queen Catherine, at this time, could not have a salad for diner untel the king sent over to the Netherlands for a gardener to cultivate those herbs. Anderson, t. II, p. 19.

(2) *Chron. van Antwerpen*, sedert het yaer 1500 tot 1575, pp. 7-10.

(3) Voy. Reygersberg, fol. 208.

don gratuit de 100,000 florins d'or. L'Empereur y consentit et abandonna le pouvoir aux mains de son petit-fils.

Le jeune prince était fort populaire en Belgique. Élevé par la douairière de Bourgogne et par Marguerite de Savoie, douées toutes deux de brillantes qualités, il avait acquis sous leur influence, beaucoup de retenue, de finesse et de pénétration. Adrien Boyens, dit Floriszoons ou Adrien d'Utrecht, auteur d'un commentaire sur le *Maître des sciences* de Pierre Lombard, avait été chargé de son éducation littéraire, et le seigneur de la Chaulx l'avait initié à ces rudes exercices corporels, si chers à nos ancêtres. Cavalier accompli, il apprit de bonne heure à forcer une bête fauve, à se servir avec dextérité de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse, à manier avec adresse la lance et l'épée. Il fut roi du tir des Coulevriniers de Malines, en 1508; du Grand Serment de l'arbalète de Bruxelles, en 1512; du Serment de l'arc à Malines, en 1514. Ces premiers succès avaient été acclamés avec enthousiasme, et faisaient l'orgueil des bourgeois des bonnes villes.

Le seigneur de Chièvres l'avait accoutumé de bonne heure à la pratique des affaires, et on ne tarda pas à s'apercevoir, dès l'ouverture du nouveau règne, qu'il exercerait longtemps une grande influence sur son royal élève. Deux autres membres de la maison de Croy, les sires de Sempy et de Rœulx, furent nommés du conseil privé. Marguerite essaya d'y faire quelque opposition, mais sa voix n'était plus écoutée, la faction française ayant acquis toutes les sympathies du prince.

Charles fut inauguré successivement dans ses divers États, au milieu des fêtes les plus somptueuses. A l'occasion de sa Joyeuse Entrée en Brabant, la charte constitutionnelle reçut quelques additions importantes. On accorda au pays de nouvelles garanties contre les désordres des gens de guerre, et le souverain prit l'engagement de tenir les chemins libres et sûrs, afin de préserver les négociants de tous dommages. Il fut décrété, en outre, que l'exemption du droit de tonlieu serait prouvée désormais par la production d'un certificat de *tol*, sans obligation de la part du propriétaire des marchandises d'être présent durant ces formalités. La perception des droits d'accises ou de chaussées fut abandonnée aux villes, pour un terme de douze ans,

moyennant le payement d'une certaine somme au gouvernement. L'exercice de la juridiction spirituelle fut mieux déterminé, ainsi que les principes relatifs à la liberté individuelle et à l'inviolabilité du domicile.

Les États avaient fait quelques observations concernant l'augmentation toujours croissante des biens ecclésiastiques. Il fut fait défense aux couvents établis hors du Brabant d'y acheter des immeubles toutes donations, échanges ou transferts consentis par les particuliers en faveur des corporations religieuses ne furent déclarés valables, à l'avenir, qu'à condition d'avoir été approuvés par le souverain.

A peine installés, les nouveaux conseillers ouvrirent des négociations actives avec François Ier, auquel la mort de Louis XII venait de frayer un chemin au trône. Hostiles à la politique suivie jusqu'alors par Marguerite, ils croyaient devoir se rattacher, au prix même de quelques concessions, le seul monarque dont l'intimité pût devenir réellement dangereuse à leur maître. Leurs efforts furent couronnés de succès, et, le 1er avril 1515, un traité d'alliance offensive et défensive fut signé à Paris entre les deux puissances. Il fut convenu ensuite que Charles épouserait Renée de France, lorsque celle-ci se trouverait en âge d'être mariée, et recevrait, avec la main de la princesse, une dot de six cent mille écus d'or au soleil.

Cette nouvelle fut parfaitement accueillie dans les Pays-Bas. Notre commerce avec la France devenait chaque jour plus considérable, et les deux contrées avaient également à souffrir de son interruption. Leur dépendance réciproque excitait même, vers ce temps, les observations critiques de Machiavel, qui écrivait à ce sujet : « Les Français n'ont rien à craindre des « habitants des dix-sept provinces, car ceux-ci doivent leur « acheter des blés et des vins, que la froideur de leur climat et « la stérilité de leur sol ne leur permettent pas de produire en « quantités égales aux besoins d'une nombreuse population. De « plus, ils trouvent aux foires de Paris et de Lyon un débouché « facile pour leurs manufactures, dont le débit les enrichit. Les « Flamands n'entreront jamais en hostilité avec la France à « moins d'y être forcés. »

Tranquille de ce côté, le seigneur de Chièvres résolut de

remédier à l'état déplorable des finances publiques. Les aides et les subsides accordés par les États à l'occasion de l'inauguration du prince étaient insuffisants pour combler le déficit existant; il fallait d'autres ressources, et on se les procura par une mesure aussi hardie qu'imprévue : on ordonna le recensement de toutes les propriétés tombées en mainmorte, en Flandre, depuis quarante ans et détenues sans octroi du prince. C'était tout à la fois servir les intérêts du trésor et attaquer l'exorbitante extension de la puissance territoriale du clergé. Celui-ci se plaignit vivement, mais ses clameurs ne furent point écoutées, et le pouvoir civil maintint ses droits.

L'acquisition de la Frise, cédée par le duc de Saxe au petit-fils de Maximilien moyennant cent mille florins d'or, vint encore accroître ses possessions. Charles d'Egmont, assez disposé à lui disputer ce pays, ayant reçu le plus brillant accueil de François Ier, — qu'il était allé rejoindre à Lyon, — provoqua quelque froideur entre les deux gouvernements. Les ministres belges se rapprochèrent aussitôt de l'Angleterre, avec laquelle ils conclurent un traité, le 24 janvier 1516, confirmant les conventions commerciales de 1495 et de 1506.

Tandis que ces événements se passaient en Belgique, Ferdinand d'Aragon, jaloux du pouvoir jusqu'au dernier moment, expirait en Espagne. Il avait d'abord dicté un testament par lequel il donnait au prince Ferdinand, frère de Charles, la régence de tous ses royaumes jusqu'à l'arrivée de l'archiduc, lui conférant en même temps la dignité de grand-maître des trois ordres militaires. Ces dispositions préparaient les plus grands embarras au souverain des Pays-Bas, car la première mettait Ferdinand en état de lui disputer la couronne, et l'autre devait le rendre, dans tous les cas, presque indépendant. Les plus anciens conseillers du monarque mourant lui représentèrent les dangers auxquels il exposait l'Espagne, insistèrent sur l'imminence d'une guerre civile et lui firent changer ses dernières volontés. Il déclara Charles seul héritier de ses États, et laissa au jeune prince Ferdinand un modique apanage de cinquante mille ducats par an.

CHAPITRE XVI

Régence de Ximenès. — Charles prend le titre de roi. — Traités avec Henri VIII et François Ier. — Payement de nouvelles aides. — Voyage de Charles en Espagne. — Mort de Ximenès. — Conduite des ministres flamands. — Colonisation projetée du Yucatan par des Belges. — Diego Colomb et Barthélemy de Las Casas. — Situation politique des Pays-Bas. — La foire d'Ostende. — Travaux publics. — Cession de Tournai à la France. — Progrès de la centralisation administrative dans nos provinces. — Le Luxembourg au XVIe siècle. — Débats avec Christiern II. — La succession de Maximilien d'Autriche. — Rivalité de François Ier et du roi de Castille. — Élection de Charles à l'empire. — Il quitte l'Espagne. — Négociations avec Henri VIII. — Charles débarque en Angleterre. — Le camp du Drap d'or. — Henri VIII à Gravelines. — Réformes administratives dans les Pays-Bas. — Couronnement de Charles à Aix-la-Chapelle.

Ferdinand d'Aragon avait confié la régence de Castille, durant l'absence de son petit-fils, à Ximenès de Cisneros, archevêque de Tolède. Ce prélat, qui avait conservé à la cour l'austérité de mœurs par laquelle il se distinguait jadis au cloître, était digne de remplir ces hautes fonctions. Son jugement droit et sûr, l'inflexibilité de son caractère, sa fierté lui assurait un grand ascendant sur ses compatriotes. L'un de ses premiers actes fut de refuser la direction des affaires à Adrien d'Utrecht, l'ancien précepteur de Charles, que celui-ci avait envoyé en Espagne en son nom avec des pouvoirs assez étendus. Il contesta la validité de sa commission, et lui opposa un rescrit royal, émanant de la reine Isabelle, par lequel tout étranger se trouvait exclus

de l'administration du royaume. Ximenès était décidé cependant à faire exécuter le testament de Ferdinand le Catholique, et il le prouva bientôt en exerçant la plus grande surveillance sur le prince Ferdinand et son entourage, dont on redoutait les intrigues.

Charles, guidé par ses conseillers flamands, désirait prendre le titre de roi. Sa mère étant encore vivante, bien qu'une infirmité incurable la mît hors d'état de gouverner, ce vœu ne laissait pas que d'être difficile à satisfaire. La cour de Bruxelles y parvint en obtenant des lettres de l'empereur et du pape, par lesquelles tous deux conféraient la dignité royale au jeune prince, l'un en qualité de chef de l'Église, le second comme chef de l'empire. Ce point réglé, d'actives négociations furent entamées en France et en Angleterre, car il importait à Charles, avant de se rendre en Castille, de garantir les Pays-Bas contre une agression imprévue.

Henri VIII reçut fort bien les ambassadeurs flamands, et consentit à signer un traité de commerce avec leur maître. On s'appliqua, de part et d'autre, à prévenir désormais toute contestation entre les habitants des deux contrées, et les marchandises de provenance anglaise furent exemptées de tout droit de tonlieu et de douane sur l'Escaut (1). Cet arrangement, qui servait de prétexte aux conférences, fut suivi d'un accord qui assura aux Belges et aux Hollandais l'appui de l'Angleterre, s'ils se trouvaient menacés en l'absence de leur souverain.

Il était moins aisé de s'entendre avec la France. François Ier réclamait, comme les rois d'Aragon, la succession de Naples, et soutenait les droits de la maison d'Albret sur la Navarre, alors occupée par les Espagnols. Ces causes de dissentiment pouvaient amener une rupture, d'autant plus que la cour française commençait à s'inquiéter de la puissance toujours croissante de l'héritier de Philippe le Beau. Il était à craindre, dans ce cas, que François Ier n'appuyât les prétentions mal déguisées du prince Ferdinand, en chargeant le duc de Gueldre, vers le même temps, d'assaillir les provinces belges. Ces prévisions ne furent point réalisées. Le roi, tout entier à ses projets sur l'Italie, ne

(1) Du Mont, IV, 1re partie, 220-224.

montra désireux de resserrer les liens qui l'unissaient au prince Charles. Des pourparlers eurent lieu à Noyon, à la suite desquels on en arriva à un accommodement, qui fut un véritable triomphe pour la diplomatie flamande.

Les deux souverains s'engageaient mutuellement à se prêter secours, non seulement pour la défense de leurs possessions actuelles, mais aussi pour celle de leurs légitimes conquêtes. Pour aplanir les difficultés relatives au royaume de Naples, on convint que Charles épouserait une des filles de François Ier, et recevrait en dot tous les droits de celui-ci sur le territoire napolitain. En compensation de cette renonciation, il avait à payer annuellement à son futur beau-père, jusqu'à la conclusion de l'union projetée, une rente de 100,000 écus d'or au soleil. Cette somme devait être réduite ensuite à 50,000 écus, pour cesser d'être perçue à la mort du roi, ou à la naissance d'un enfant, issu des deux époux. Ce traité — comme on le remarqua plus tard — n'offrait aucune garantie à la France, tandis qu'il permettait à Charles de gagner du temps, et de se préparer des forces nouvelles.

Ses conseillers songèrent ensuite à lui procurer des ressources financières. On leva des aides dans chaque province, et la commune d'Anvers s'étant opposée à l'exécution d'un règlement relatif à l'exploitation de la ferme du Poids de la ville, sous prétexte d'illégalité, on la força à prendre en engagère, moyennant 40,000 florins, sa part dans le produit de cette ferme, ainsi que dans celui du *Riddertol* et du *Joktol* (1).

L'arrivée de Maximilien dans les Pays-Bas, des désordres en Frise et de sanglants démêlés avec le duc de Gueldre, retardèrent pendant quelque temps le départ du prince pour l'Espagne. Il s'embarqua enfin à Flessingue, à bord d'une flotte composée d'une quarantaine de navires, après avoir confié la régence à un conseil dont l'empereur avait la direction, et choisi le comte de Nassau comme chef et capitaine général de son armée.

Le jeune roi de Castille était accompagné d'une foule de gen-

(1) *Riddertol*, droit de tonlieu sur les marchandises arrivant par l'Escaut; *Jocktol*, péage ou droit de passage sur tous les navires.

tilshommes flamands et wallons, parmi lesquels on distinguait le seigneur de Chièvres; son neveu, Guillaume de Croy; Jacques de Luxembourg, le sire de Beauraing; Charles de Lannoy; Laurent de Gorrevod; Philippe de Croy; Jean d'Egmont; le vicomte de Haerlebeke; le sire de Vianen; le sire de Noircarmes; Philippe de Berghes et beaucoup d'autres représentants de la noblesse des Pays-Bas.

L'escadre royale, retenue longtemps par des vents contraires, mit à la voile le 8 septembre 1517, à cinq heures du matin. La navigation fut heureuse, sauf en approchant du terme du voyage, une tempête ayant alors causé quelques avaries au convoi (1). Un navire, à bord duquel se trouvaient Montrichard et Henry de Bruxelles, tous deux fort aimés à la cour, fut incendié durant la traversée, et périt corps et biens. On arriva enfin en vue des côtes d'Espagne, le 19 septembre, et Charles fit son entrée, quelques heures plus tard, à Villaviciosa.

Ximenès, en apprenant le débarquement du prince, se mit aussitôt en route pour le rejoindre. Son administration avait été aussi brillante que prospère, bien qu'il se fût trouvé en opposition avec la noblesse castillane — dont il avait diminué la puissance — et qu'il eût eu à défendre la Navarre contre Jean d'Albret. Une grave maladie l'ayant obligé de s'arrêter à Aranda, les ministres flamands, qui savaient qu'il avait conseillé à leur maître de renvoyer tous les étrangers de sa suite, firent tous leurs efforts pour l'empêcher d'en obtenir audience, et décidèrent le prince à lui écrire une lettre assez froide, par laquelle il lui permettait de se retirer à Tolède, pour y achever, dans le repos, les restes d'une vie si laborieuse. Ce message accabla Ximenès, qui ne croyait pas avoir mérité une disgrâce, et expira quelques heures après en avoir acquis la certitude.

Charles, toujours entouré des compagnons de sa jeunesse, se fit d'abord reconnaître en Castille, puis se rendit en Aragon, dont les habitants ne lui accordèrent le titre de roi qu'après une vive résistance et de longs délais. Sa prédilection pour ses compatriotes irritait les Espagnols, qui se croyaient frustrés de

(1) Ferreras, *Hist. de Espana*, XII.

ous les honneurs conférés aux Flamands. Ceux-ci se montraient, d'ailleurs, aussi avides qu'arrogants, et trafiquaient ouvertement des emplois et des bénéfices à la collation du souverain. La nomination de Guillaume de Croy, neveu du seigneur de Chièvres, à l'archevêché de Tolède, peu après le décès de Ximenès, excita surtout de violents murmures.

Ces prétentions rivales firent échouer plus d'une entreprise utile. La découverte du Yucatan ayant été connue en Espagne en 1517, l'amiral de Flandre demanda la concession de cette vaste contrée. Il voulait y envoyer des colons flamands, en se chargeant des frais de leur premier établissement moyennant une redevance de leur part. Le roi y consentit, et quatre ou cinq navires montés par des ouvriers belges étaient déjà arrivés à San Lucar, n'attendant plus que l'ordre de mettre à la voile, lorsque l'opposition décidée des Castillans fit échouer ce projet (1).

L'intervention du seigneur de Chièvres et de ses collègues dans ce gouvernement des colonies, sans remédier beaucoup aux abus, contribua à la réparation d'une grande injustice : ils accordèrent leur protection à Diego Colomb, — qui réclamait en vain le prix des services rendus par son père, — et contribuèrent à relever sa fortune. Dans une autre circonstance, lorsque Barthélemy de Las Casas, qui s'est immortalisé par son dévouement à la cause des Indiens opprimés, s'en vint proposer de substituer le travail des noirs, — naturellement forts et robustes, — à celui des indigènes américains, ce fut encore auprès de nos compatriotes qu'il trouva des encouragements et de l'appui. Cette fois cependant leur zèle n'était pas tout à fait désintéressé, car, après avoir aidé Las Casas à faire triompher ses vues, ils sollicitèrent le privilége exclusif du transport des esclaves africains dans les possessions espagnoles, ce qui leur fut accordé. Ajoutons néanmoins qu'ils n'entreprirent pas eux-

(1) Voici les termes de la requête de l'amiral, qui était alors le marquis d'Arschot : « Suplico'a su Magestad que le hiziese merced de aquella tierra, o isla grande que se avisava que se avia descubierto, que ya dezian Yucatan, porque se queria disponer en gastar de su hazienda, *para ir, o embiar a poblarla de gente flamenca, y que de la diessen en feudo, reconociendo siempre a su Alteza como su vassallo...* » Herrera, decada II, lib. II, p. 293.

mêmes l'exploitation de cet odieux monopole, qu'ils cédèrent, moyennant finance, aux armateurs génois.

La nouvelle du débarquement du prince Charles étant arrivée dans les Pays-Bas, de grandes fêtes y furent célébrées en l'honneur du nouveau roi de Castille, de Grenade et de Léon. L'état des affaires y était cependant peu florissant, tant à cause du désordre qui continuait à exister dans l'administration des deniers publics, que des ravages exercés sur les frontières du nord par la fameuse « bande noire, » composée de soldats indisciplinés appartenant à tous les partis, et des Gueldrois. Quelques succès militaires, remportés par le duc de Clèves, ainsi que la soumission de Robert de la Marck, seigneur de Sedan, rendirent un peu de calme aux esprits. Dans l'intervalle, Marguerite d'Autriche, profitant de l'absence de ses plus rudes ennemis, reprenait peu à peu son ascendant, et, le 24 juillet 1518, son neveu lui rendit la signature de tous les actes, la collation des offices, et la surintendance du Collége des finances, sans toutefois lui conférer le titre de gouvernante. La ville d'Ostende obtint, vers cette époque, l'octroi d'une foire, ouverte annuellement le 29 juin ; on construisit en outre un chemin dans les dunes, de l'Écluse à Gravelines, afin de faciliter les communications dans cette partie du comté. L'année 1518 fut remarquable par l'abondance de ses récoltes. Dix livres de pain, à Anvers, se vendaient au même prix que dix livres de foin, c'est à dire à un sol.

La ville de Tournai, en passant sous la domination de Henri VIII, avait perdu une grande partie de sa population. Beaucoup de rentiers, de même que plusieurs des membres de l'ancienne magistrature municipale, avaient abandonné leurs demeures pour se retirer à Gand, à Ypres, à Lille, ou en d'autres localités. Les uns vendaient leurs biens meubles, d'autres les emportaient avec eux, ou les confiaient aux bateliers pour les conduire à destination. La peste avait en outre ravagé la ville, et les nombreux impôts levés par les Anglais pour y ériger une citadelle en éloignaient les marchands. Cet état de choses décida le monarque à restituer cette malheureuse cité à la France, ce qu'il fit en 1518, malgré les efforts de l'empereur Maximilien et de son fils. François Ier la paya 260,000 écus

t, et ses commissaires signèrent ensuite, à Londres, arrêtant le mariage de la fille du roi d'Angleterre avec in. La consommation de cet acte important était néannvoyé à un temps assez éloigné, les futurs époux étant n bas âge.

x se trouvant momentanément rétablie, le gouverne- Pays-Bas en profita pour opérer quelques réformes. ent dirigées principalement contre l'organisation démo- des municipalités flamandes et brabançonnes, sous d'accroître la force de l'autorité souveraine, mais en our substituer la volonté du prince au règne des lois. onnance, du 6 mai 1519, enleva aux métiers de Malines dépendance dans le choix des échevins qu'ils étaient à élire, et tout contrôle sur le compte financier de la e.

locuments authentiques, conservés aux archives du , nous fournissent quelques détails sur la situation du ourg, durant les premières années du XVIe siècle. Elle plus fâcheuses, les principales parties du duché étant n engagères par de hauts barons, qui dérodaient les étruisaient la valeur du domaine, et guerroyaient même ur suzerain, dont ils allaient jusqu'à contester le droit it. Le produit des aides y était, paraît-il, fort réduit, n'en retira, du 1er juillet 1520 au 31 décembre 1530, somme de 38,460 livres. Ce chiffre ne changea guère 1541, car nous voyons, par les comptes des agents de , que les recettes du duché de Luxembourg et du e Chiny ne s'élevèrent pas, cette année, à plus de orins (1).

question financière d'une nature assez délicate faillit en 1519, nos relations commerciales avec le nord de . Le roi de Danemark, Christiern II, avait vainement jusqu'en ce moment la dot de sa femme, dont une evait lui être payée, comme nous l'avons dit plus haut, oi Charles. Celui-ci, pressé d'acquitter cette dette, y

ils, à la suite de nouveaux dénombrements de feux opérés en 1542 -1553, les revenus publics, dans le Luxembourg, présentèrent une

avait toujours répondu par des moyens dilatoires. Christiern en s'irrita enfin de tant de délais, et, renouvelant l'ancienne alliance qui avait longtemps existé entre les Danois et les Français, fit arrêter tous les navires belges et hollandais qui se trouvaient en Danemark, et ferma le Sund à nos marins.

Quatre bâtiments appartenant au port de Nieuport, et commandés par Jehan Baert, Govaertszoon, Clément Oudegod et George Mayre furent saisis en cette occasion, et leurs équipages faits prisonniers. Ils reçurent plus tard, à titre d'indemnité, une somme de 2,600 livres.

Des représailles suivirent immédiatement cet acte de violence. La cour de Bruxelles jugea cependant plus prudent de traiter avec Christiern que de se brouiller avec lui, et lui envoya dans ce but Jean Sucquet, conseiller et maître des requêtes. Après bien des débats, on se mit d'accord, et une convention fut signée entre les belligérants, le 22 février 1519. Le roi Charles promit de payer, au profit du monarque danois, le 20 janvier 1520, dans la ville d'Amsterdam, la somme de 100,000 florins courant de Brabant, et les 250,000 florins restant par annuités de 50,000 florins. Les aides de la Hollande et de la Frise furent assignés à ces paiements, et plusieurs villes des Pays-Bas délivrèrent à Christiern II des lettres de garantie. Dordrecht, Harlem, Delft et Leyde s'engagèrent chacune pour

augmentation qui disparut durant les dernières guerres de Charles-Quint contre la France. On en jugera par le tableau suivant.

Les revenus du duché furent évalués

	Flor. d'or.	Gros.	Deniers.
En 1541 à.	9,413	14	4
» 1542	6,767	30	6
» 1543	5,095	8	12
» 1544	5,780	13	8
» 1545	6,427	15	7
» 1546	7,629	21	11
» 1547	8,146	15	1
» 1548	13,276	16	8
» 1549	8,981	27	2
» 1550	11,374	14	3
» 1551	8,566	2	4
» 1552	11,980	15	6
» 1553	10,730	16	3
» 1554	5,377	16	1
» 1555	5,367	23	5
» 1556	6,260	4	1

)0 florins; Amsterdam en promit 6,000; Gouda, 2,000; Mid-
)ourg et Zierikzée, 5,000; Anvers, 8,000; Bruges, 6,000;
uport et Malines, 3,000 florins. Ces chiffres ont leur intérêt,
ils indiquent la prospérité relative de ces localités, qui
upent toutes une place considérable dans l'histoire du
ımerce européen.

'alliance établie entre François Ier et Charles de Castille
ıit singulièrement relâchée. Des débats relatifs au ressort
fiefs de Boulogne et de Guines, ainsi que les négociations
tantes auxquelles donnait lieu le restitution de la Navarre
d'Albret, avaient déjà failli la rompre, malgré les efforts
sires de Chièvres et de Boisy. La mort de l'empereur Maxi-
ien, survenue le 12 janvier 1519, allait la transformer en
ılité ouverte.

ɩes révolutions dont l'Italie avait été le théâtre, à la suite de
pédition de Charles VIII, avaient inspiré une haute idée de
lignité impériale. La juridiction du chef de l'empire s'était
ıdue sur plusieurs États d'Italie, et constituait même, dans
'iches et populeux districts de ce pays, de véritables droits
ouveraineté. Cet accroissement d'influence, stérile pour des
ces doués de peu de talents ou d'énergie, pouvait fournir de
sants moyens d'action à un monarque habile et entrepre-
t. Maximilien avait montré, peu de temps avant son trépas,
grand désir d'avoir pour successeur un prince de la maison
ıtriche, et ses vœux s'étaient dirigés particulièrement sur le
l'Espagne, qu'il avait vivement recommandé aux électeurs.
capitaux considérables avaient été distribués dans ce but en
magne, par l'entremise d'un gentilhomme flamand, Jean de
rteville. François Ier s'en était ému, et se décida à traver-
ces plans en briguant à son tour la couronne des Césars.
ıtres candidatures se produisirent, entre autres celle de
ri VIII et du jeune roi de Hongrie, mais elles furent bientôt
'tées.

a lutte s'ouvrit, ardente et passionnée, entre les deux
ıux. Leurs agents répandirent l'or à pleines mains, et Charles
gagea, vis à vis de ses adhérents, pour une somme de
s de 27,000,000 de francs, monnaie actuelle. Les Français
aient valoir les forces militaires de leur maître, l'avantage

d'unir l'Allemagne, l'Italie et la France sous un même sceptre, pour arrêter, à l'aide de leurs armées combinées, les progrès menaçants des Turcs. Les partisans du roi de Castille rappelaient que ce prince descendait de la maison d'Autriche, dont les États héréditaires formaient une barrière naturelle à l'empire contre les entreprises de la puissance ottomane, à laquelle il avait plus d'intérêt à s'opposer que tout autre monarque européen; ils s'élevaient avec énergie contre la pensée de placer un étranger à la tête des populations germaniques, et faisaient appel à l'orgueil national de leurs compatriotes, trop fiers pour se courber sous le joug d'un souverain ignorant leur langue, leurs lois, leurs usages.

Quelques électeurs s'effrayaient cependant des prétentions des uns et des autres, et craignaient également de donner leur voix à François Ier ou à Charles, dont les domaines étaient déjà si étendus. Un troisième parti se forma, secrètement appuyé par la cour de Rome, et on crut un instant que le duc de Saxe allait recueillir la succession de Maximilien. Le roi d'Espagne prévit le péril, et, sous prétexte de défendre la liberté des électeurs contre toute violence de la part de la France, établit autour de Francfort les troupes de la ligne de Souabe, au nombre de 25,000 hommes. Ce déploiement militaire, dans le moment le plus critique, augmenta le zèle de ses adhérents, et, le 28 juin 1519, à 11 heures, il fut proclamé, d'une voix unanime, roi des Romains.

L'annonce de cet événement fut reçue avec joie dans les Pays-Bas. On y applaudissait comme à un triomphe national, car le nouvel élu n'était-il pas né à Gand, au milieu des Flamands, dont il avait si longtemps partagé la vie et les habitudes? Chose singulière, en effet, il était réservé aux Belges, après avoir été des premiers à acclamer la liberté,—qui les avait suivis partout où s'étendait leur commerce, — de soutenir de leur sang, de leur or le plus redoutable représentant du principe d'autorité, et de marcher avec lui, sur les débris de leur passé, à la conquête d'une monarchie universelle.

Les Espagnols, prévoyant qu'ils auraient bientôt à subir le gouvernement d'un vice-roi, c'est à dire tous les abus d'une administration souvent tyrannique, ne montrèrent pas des dis-

positions aussi favorables. Des troubles éclatèrent dans le royaume de Valence, où le peuple se rangea sous les bannières d'une association, distinguée par le nom de *Hermandad* ou *Fraternité*, et courut aux armes. La Castille n'était pas plus tranquille, et si les nobles y défendaient encore les intérêts du prince, les communes s'y prononçaient ouvertement en faveur des réformes les plus radicales, et éclataient en murmures.

Charles, absorbé dans ses rêves d'ambition et de gloire, ne tint aucun compte de ces symptômes menaçants. Sa présence était nécessaire en Allemagne, et il était décidé à s'y rendre. Après avoir accepté la couronne impériale, que le comte palatin, à la tête d'une ambassade solennelle, était venu lui offrir, il ordonna à Marguerite d'Autriche, — à laquelle il venait de rendre le gouvernement de nos provinces, — de lui envoyer sans délai une flotte des Pays-Bas. Déjà un de nos compatriotes, Jean de Termonde, était arrivé en Espagne avec plusieurs pièces d'artillerie, des boulets, de la poudre, des canonniers et des pilotes, pour le service du roi des Romains. Celui-ci, laissant à son ancien précepteur, Adrien d'Utrecht, la mission de le représenter auprès des populations espagnoles, s'embarqua à la Corogne, le 19 mai 1520.

François Ier, cruellement mortifié de l'échec qu'il venait d'éprouver en Allemagne, suivait avec inquiétude les mouvements de son rival, dont la puissance croissante menaçait de plus en plus l'équilibre européen. Les causes de discorde se multipliaient chaque jour entre les deux souverains, car tandis que les agents de l'un continuaient à réclamer la restitution de la Navarre aux d'Albret, le royaume de Naples et les droits de suzeraineté sur le comté de Flandre, les délégués de l'autre revendiquaient, au nom de leur maître, le Milanais et la Bourgogne.

Malgré tout son désir de vider toutes ces querelles par la force des armes, François eut recours d'abord aux négociations. La France, bien que déjà forte et compacte, était loin de jouir à cette époque des ressources qu'elle devait se créer plus tard. Elle ne possédait, du côté du nord, ni la Flandre ni l'Artois, encore bourguignonnes; elle n'avait, au levant, ni la Franche Comté, ni l'Alsace; le Roussillon et la Cerdagne avaient été

rendus à Ferdinand le Catholique par Charles VIII. L'État n'avait point de marine, point d'infanterie nationale : des Suisses, des Allemands, des Italiens combattaient pour l'honneur de ses drapeaux. Une alliance offensive et défensive entre la France et l'Angleterre, en assurant la prépondérance politique à ces deux pays, servait admirablement les projets du roi, qui dirigea tous ses efforts de ce côté.

Ce danger n'échappa point à Charles, qui s'appliqua à le prévenir. Étant parti, comme nous l'avons déjà dit, du port de la Corogne, il fit voile immédiatement pour l'Angleterre, et débarqua à Douvres au moment où les ambassadeurs français venaient de régler les conditions d'une entrevue entre François Ier et Henri VIII. Ce dernier, ravi d'un événement si flatteur pour sa vanité, reçut avec empressement un hôte qui lui témoignait tant de confiance, et conçut la meilleure opinion de ses intentions. Charles passa fort peu de temps à la cour britannique, mais il lui suffit pour s'y assurer le concours du cardinal Wolsey, en lui donnant une pension de 7,000 ducats et en lui promettant la tiare. Il obtint aussi du roi Henri, avant de le quitter, l'assurance que ce prince se rendrait dans les Pays-Bas aussitôt après avoir visité François Ier.

L'entrevue projetée entre les rois de France et d'Angleterre eut lieu entre Guines et Ardres, le 7 juin 1520. On y déploya de part et d'autre une grande magnificence, et les merveilles du *camp du Drap d'or* sont restées longtemps célèbres. Ces luxueuses prodigalités, en fournissant au monarque français une occasion d'éclipser celui dont il recherchait l'alliance, nuisirent au succès de sa cause. L'empereur fut plus heureux, car ayant revu Henri VIII à Gravelines, il y resserra encore les bonnes relations qu'il avait établies précédemment.

Tous ces pourparlers annonçaient la guerre, c'est à dire la rupture des relations commerciales. De nouveaux subsides furent levés dans les Pays-Bas, et comme ces moyens ne suffisaient pas pour remplir le trésor, le gouvernement se vit bientôt entraîné à recourir à des mesures violentes et tyranniques pour se procurer de l'argent. Le 18 octobre 1520 parut un édit rappelant les anciennes ordonnances qui défendaient l'établissement de confréries, de corporations et de communautés eccle-

astiques ou civiles sans le consentement du souverain. Cet ;te amoindrit aussi les fonctions politiques des doyens, enleva ıx métiers leurs bannières, et régla la réorganisation des colges des arts mécaniques, à la tête desquels on plaça des ıefs. L'augmentation des charges publiques amena l'établisseent d'impôts excessifs sur la consommation, qui firent renıérir le prix de la main-d'œuvre, et arrêta les progrès de ndustrie.

Charles ne fit pas un long séjour dans nos provinces. Il part bientôt pour Aix-la-Chapelle, accompagné de sa tante et 'une foule de nobles personnages, parmi lesquels on remaruait le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes, le rince de Chimay, les seigneurs de Chièvres, de Rœulx et de iedekerke. Les fêtes du couronnement furent splendides, et le énie des artistes et des industriels belges contribua beaucoup augmenter leur éclat, car nous voyons, d'après les comptes :s revenus et des dépenses de l'Empereur, que celui-ci se sert à cette occasion de la vaisselle de Marguerite d'Autriche, et orner la salle du banquet des riches tapisseries du palais de lines.

CHAPITRE XVII

Martin Luther. — Premières hostilités entre François Ier et Charles-Quint. — Délibérations commerciales des Hanséates. — Navires anversois envoyés aux Indes. — La factorerie portugaise à Anvers. — Opérations militaires du comte de Nassau. — Wolsey à Bruges. — Retraite des Impériaux devant Mézières. — Siége et prise de Tournai. — Réformes dans cette ville. — Projet de trêve, repoussé par Charles-Quint. — Échecs des Français en Italie. — Départ de Wolsey. — Nouvelles levées d'argent dans les Pays-Bas. — Négociations avec Christiern II. — Fermeture du Sund aux navires belges. — Élection d'Adrien d'Utrecht. — Guerre entre François Ier et Henri VIII. — Une flotte flamande en Bretagne. — Continuation des hostilités. Mort du pape Adrien. — Opérations militaires en France. — Du commerce belge au commencement du XVIe siècle. — Démêlés avec la Hanse. — Campagne en Provence et dans le Milanais. — Bataille de Pavie. — Captivité de François Ier.

Le souverain des Pays-Bas, devenu l'empereur Charles-Quint, eut à s'occuper, dès le début de son administration, d'une question religieuse qui commençait à prendre de grandes proportions en Allemagne. Un moine de l'abbaye d'Erfurth, Martin Luther, avait attaqué, en 1517, la vente des indulgences papales. Accusé d'hérésie par les dominicains, il porta le débat sur un terrain plus vaste, et publia un programme contenant quatre-vingt-quinze propositions dirigées contre le pape et l'Église romaine, les vœux monastiques, le célibat des prêtres, le purgatoire, le dogme de la transsubstantiation, la messe et la communion sous une seule espèce. La cour pontificale, [illegible] débats, se crut enfin obligée d'y

intervenir, et somma Luther à comparaître à Rome, dans le délai de soixante jours, devant l'auditeur de la chambre.

Le réformateur, grâce à l'appui de Frédéric de Saxe et de l'université de Wittemberg, obtint cependant d'être jugé en Allemagne. Il se présenta devant le cardinal Cajétan, légat du saint-siége, et en reçut l'ordre de renoncer à toute polémique religieuse, en accompagnant cette promesse d'une rétractation solennelle. Sur son refus, Luther se vit menacé des censures ecclésiastiques, et quitta brusquement la ville d'Augsbourg, — où ces conférences avaient eu lieu, — pour rentrer dans sa patrie.

L'esprit public était préparé à de graves événements. La découverte de l'imprimerie, en mettant à la portée du plus grand nombre les trésors de la science et de la tradition, provoquait à la discussion et à l'examen. Les mœurs dissolues d'une partie du clergé lui avaient aliéné les sympathies du peuple, et ses richesses immenses excitaient l'avidité des grands. Tout favorisait l'entreprise hardie du moine augustin, qui, loin de s'émouvoir à la nouvelle de sa condamnation par Léon X, usa de représailles, et brûla publiquement, à Wittemberg, la bulle papale ainsi que les volumes du droit canonique.

Tel était l'état des affaires à l'arrivée de Charles en Allemagne. Aucun prince séculier n'avait encore embrassé les opinions proscrites, mais une foule de jeunes gens accouraient déjà de toutes les provinces pour écouter la parole ardente de Martin Luther, autour duquel se rangeaient des hommes d'une réputation distinguée, tels que Mélanchton et Carlostad. L'Empereur avait à choisir entre deux partis : il devait prendre la direction du mouvement, le propager parmi les peuples libres des Pays-Bas, des Espagnes, de la vieille Germanie, et combattre à leur tête l'influence gallo-romaine, ou s'unir au souverain pontife et terrifier les ennemis de celui-ci par une répression prompte et énergique. En adoptant le premier parti, il donnait une force nouvelle aux priviléges et aux immunités impériales, si souvent revendiqués par ses prédécesseurs ; en lui préférant le second il s'assurait un puissant allié en Italie, au moment où François Ier se disposait à y faire valoir des intérêts opposés. Cette dernière considération l'emporta sur toutes les autres, et

Charles écrivit à Luther de venir se justifier devant la diète de Worms. Celui-ci s'y rendit, fut mis au ban de l'empire, et eût fini probablement par tomber entre les mains de ses adversaires, si l'électeur de Saxe ne l'avait fait enlever par une troupe de cavaliers masqués, qui le conduisirent au château fort de Wartbourg, en gardant soigneusement le secret sur le lieu de sa retraite.

Dans l'intervalle, d'autres préoccupations détournaient l'attention de l'empereur, et lui faisaient oublier ces débats. Comptant sur l'appui de Léon X et du cardinal de Sion, il armait activement afin de se mettre en mesure de lutter contre la France. En effet, les hostilités commencèrent bientôt après. François Ier en donna le signal, et seconda une expédition en Navarre faite au nom de Henri d'Albret, tandis qu'il décidait d'un autre côté le seigneur de Sedan, Robert de la Marck, à abandonner le parti de Charles-Quint et à ravager le Luxembourg. L'exportation des grains et des chevaux, c'est à dire de tout ce qui pouvait servir les projets de l'ennemi, fut aussitôt défendue dans nos provinces, tandis que les agents impériaux réclamaient l'appui de l'Angleterre, en vertu du traité de Londres. Henri VIII se hâta en effet d'intervenir, et François Ier, craignant d'irriter un prince qu'il espérait encore gagner, donna l'ordre au seigneur de Sedan de déposer les armes.

Celui-ci n'en était déjà plus le maître, car une armée impériale, commandée par le comte de Nassau, poursuivait ses adhérents et pillait ses domaines. Charles, ayant réussi à rejeter la responsabilité d'une rupture sur son rival, n'était pas disposé à maintenir la paix. La concentration de quelques troupes françaises à Attigny et la capture de certains navires de commerce, appartenant aux ports d'Anvers et de Berg-op-Zoom, lui fournirent un prétexte pour rompre toutes relations avec la France. Les États-Généraux des Pays-Bas, rassemblés durant le mois de juillet 1521, lui accordèrent de nouvelles aides, et le comte de Nassau reçut l'ordre d'assiéger Mouzon.

Pendant qu'on se préparait à cette campagne, les Hanséates, effrayés de la décadence de leurs affaires, agitaient de nouveau la question du transfert de leur comptoir, de Bruges à Anvers. Quelques-uns des membres de leur conseil firent remarquer

que cette mesure entraînerait la ruine du commerce des draps de Poperinghe et d'autres localités, ajoutant cependant qu'ils seraient disposés à l'appuyer si l'on obtenait en Brabant les mêmes priviléges qu'en Flandre. Les députés de Lubeck défendirent la cause des Brugeois, que ceux de Brême, au contraire, voulaient abandonner. On résolut d'ajourner toute décision à l'année suivante. Les Anversois, vers la même époque, cherchaient à se frayer, à la suite des Portugais, une voie vers l'Inde. Ils y envoyèrent trois navires, dont l'un revint à bon port, le 21 janvier 1522, chargé d'épices. On célébra son retour par de joyeuses fêtes, car il n'avait échappé qu'avec peine aux embarcations portugaises. Les compatriotes de Vasquez de Gama avaient fondé, d'ailleurs, comme nous l'avons déjà dit, une factorerie à Anvers, qui fournissait aux Pays-Bas des pierres précieuses, des perles d'Orient, de l'or, des épices, des drogues, de l'ambre, du musc, de l'ivoire, de l'aloès, du coton, des parfums, du sucre, du bois de brésil, du pastel, du vin de Madère, des fruits secs. Elle importait d'abord beaucoup de piment, venant de l'île Saint-Thomas, en Afrique, où cette espèce de poivre croît en abondance, mais, dans la suite, le Portugal prohiba ce commerce, pour ne pas nuire au débit du poivre de l'Inde, qu'il vendait plus cher et avec plus de bénéfice.

Revenons au comte de Nassau, qui, après avoir réduit Mouzon, venait d'investir Mézières. La conquête de cette ville devait lui ouvrir une entrée facile dans le cœur de la Champagne, et lui assurer de nouveaux triomphes. Tandis que le chevalier Bayard lui en disputait la possession, un congrès se tenait à Calais, sous la médiation de Henri VIII, pour terminer à l'amiable tous les différends. Le cardinal Wolsey, chargé de représenter son maître, était tout dévoué à Charles-Quint, dont il était disposé à servir la politique. Tandis qu'on délibérait encore, il se rendit à Bruges pour y voir l'Empereur, et y fit son entrée avec un train tout royal, suivi de plus de 500 cavaliers, vêtus de tuniques de pourpre et de robes de soie. Son entrevue avec le monarque, bien loin de servir à l'avancement d'un traité de paix, eut pour résultat la conclusion d'une ligue contre François, dont les Anglais tenaient particulièrement à anéantir la

[illegible] (1). Il fut convenu entre eux que Charles attaquerait la France du côté de l'Espagne, et Henri du côté de la Picardie, chacun avec une armée de quarante mille hommes, et que, pour cimenter leur union, Charles épouserait la princesse Marie, fille unique de Henri et l'héritière présomptive de ses États.

François Ier étant entré dans les Pays-Bas, à la tête d'une armée nombreuse, fit lever le siége de Mézières. Les Impériaux opérèrent leur retraite en bon ordre, et se dirigèrent sur Tournai, qui fut investi par les milices de Gand, de Courtrai, de Bruxelles, de Malines, et de quelques autres villes de la Flandre, du Hainaut et de l'Artois. Malines contribua en outre à la formation d'une flottille armée, qui croisait sur l'Escaut. François Ier fut moins heureux cette fois que devant Mézières, et les clefs de Tournai furent remises au comte de Nassau, le 3 décembre 1521.

Charles-Quint, après la conquête du Tournaisis, y fit aussitôt confisquer tous les biens appartenant à des Français, mesure rigoureuse déjà exécutée dans ses autres États. Il abolit en même temps les droits prélevés par les rois de France sur l'exportation des marchandises, et, abrogeant les règlements de 1340 et de 1371, réforma entièrement la constitution démocratique de la commune. Le vote des impôts fut enlevé aux chefs des métiers, qui ne furent plus désormais appelés qu'à juger des infractions aux statuts de leurs corporations.

Durant la lutte dont le Tournaisis venait d'être le théâtre, de nouvelles négociations avaient lieu à Bruges entre les agents des deux nations, en présence de Wolsey. Ce dernier, désirant sans doute engager Charles-Quint à ménager ses forces navales pour les faire agir plus tard avec celles de Henri VIII, pressait vivement l'Empereur de consentir à une suspension d'hostilités

(1) Lorsque tout sera arrangé, écrivait Richard Pace à Wolsey, le 28 juillet 1521, « then it shalbe necessarie for them both to provide for the destruction of the french king's navy. » Il ajoute que le roi Henri désire « that thys matter myght secretly be brokyn tho the sayde emperour and treattide in suche wyse that thys enterprise myght sodenly be made against the french kynge. » Voy. *State Papers*, vol. I; *King Henry the eight*, partie I, p. 23.

les vaisseaux des Pays-Bas et ceux de la France, occupés ɔêche du hareng. Ces ouvertures avaient été mal accueil- ır Charles, qui écrivait à ce sujet à ses ambassadeurs : 'e amiral de Flandre a fait dresser, d'après nos ordres vec l'assistance de nos pays de Hollande, de Zélande et 'es voisins de la mer, une bonne escadre, forte d'un bon ıbre de bâteaux; la dépense est faite et l'armée prête à tre à la voile. Il est donc bien tard pour revenir sur une sion prise, et cela après que les François ont causé de ; dommages à nos sujets. »

.sey ayant observé que la trève proposée garantirait la té des pêcheurs, tandis que la flotte dont il était question utilement employée sur les côtes de la Biscaye, l'Empereur ar céder, et ordonna à son amiral qui avait déjà pris la .e rentrer au port. Ayant appris cependant que les ambas- :s de François Ier n'avaient pas de pouvoirs suffisants, il sur sa résolution, et envoya aux marins un nouvel ordre ıart « tant pour la sûreté de la pêcherie, défense des siens, ıur endommager ses ennemis le plus possible. » Après bien rgiversations, causées par la crainte de déplaire au car- les succès des Impériaux dans le Tournaisis avaient enfin arter tout projet de trève, en rendant la guerre plus iné- : que jamais.

Français n'étaient pas plus heureux en Italie que dans les 3as. Repoussés devant Reggio, qu'ils avaient investi, ils se bientôt chassés du Milanais par les forces combinées du :t de l'Empereur, et sur le point de devoir évacuer entiè- t la Lombardie.

.sey partit pour l'Angleterre, le 25 novembre, après avoir né les stipulations du traité de Bruges. Charles-Quint se ait également à quitter nos provinces, sa présence étant ıe nécessaire en Espagne, mais il lui fallait d'abord faire ıvelles levées d'argent, les subsides votés précédemment depuis longtemps dépensés. Il engagea à cette occasion lle d'Anvers, pour une somme de 40,000 livres artois, tout ɜt action du domaine sur les revenus de la Balance ou .ds public, ainsi que sur les droits dits *riddertol*, *joctol* et '*en*, levés dans cette cité. Il eut également recours aux

emprunts, et reçut cent mille livres de deux marchands anversois, Francisque de Vaille et Francisque de Moxia (1).

Une grave affaire était portée en ce moment devant les conseils de l'Empereur. Le roi de Danemark avait envahi la Suède, quelque temps auparavant, et six vaisseaux de guerre appartenant à la marine impériale s'étaient même associés à cette expédition. Désirant consolider ses conquêtes, Christiern II avait fait, en 1521 un voyage dans les Pays-Bas, dans le but de conclure avec Charles-Quint une alliance contre Frédéric de Holstein et les villes maritimes de la Baltique, qui soutenaient les insurgés suédois. Il promettait de grands priviléges aux marchands belges, dont la prépondérance dans le Nord devait succéder à celle des Lubeckois. Nos négociants, sans se laisser éblouir par une telle perspective, accueillirent froidement ce projet. Une guerre dans ces parages entraînait nécessairement une hausse considérable sur le prix des grains, et pouvait amener de sérieuses conséquences. Marguerite d'Autriche se fit interprète de leurs craintes, et les plans de Christiern échouèrent complétement.

Les Hanséates, informés de ces tentatives, sentirent se réveiller toute la jalousie qu'ils éprouvaient depuis longtemps contre les commerçants des Pays-Bas, devenus leurs plus dangereux rivaux. Les Lubeckois saisirent brusquement un grand nombre de navires belges et hollandais, leur interdisant entièrement désormais la navigation de la Baltique. Les céréales furent bientôt hors de prix, comme on l'avait prévu, et des émeutes éclatèrent presque simultanément à Louvain, à Vilvorde et dans quelques autres localités. Il fallut recourir à des mesures sévères pour calmer les populations. La sortie des blés fut défendue, et la vente n'en fut permise qu'aux marchés francs ; on ordonna en outre de faire un relevé des approvisionnements conservés dans les greniers des abbayes, des monastères et des marchands.

Les réclamations du gouvernement, qui niait toute participation aux actes du monarque danois, obtinrent enfin justice auprès des Hanséates, qui consentirent à la paix. Christiern II, loin d'être utile à nos compatriotes en cette circonstance, leur

(1) Compte de J. Micault, n° 120, *Arch. générales du royaume.*

casionna, par son propre fait, des pertes évaluées à plus de
0,000 florins.

Dans l'intervalle, les relations de Charles-Quint avec Wolsey
étaient modifiées. La mort de Léon X, survenue en 1521, avait
vivé toutes les espérances de l'ambitieux ministre, qui comp-
it sur l'appui du parti impérial pour obtenir la tiare. L'élec-
on d'Adrien d'Utrecht, l'ancien précepteur de Charles, vint
ssiper ses illusions. Les Français battus dans le Milanais,
aient hors d'état de tenir la campagne, et venaient même
évacuer la ville de Gênes. Wolsey, malgré le ressentiment
l'il éprouvait, ne crut pas cependant pouvoir revenir sur les
ipulations du traité de Bruges, et un héraut anglais alla porter
le déclaration de guerre à François Ier, au commencement de
nnée 1522.

L'empereur résolut de profiter de son voyage en Espagne pour
lmer l'irritation du cardinal. Il débarqua à Douvres en mai
22, et sa présence eut les plus heureux résultats. Henri entra
ec chaleur dans toutes ses vues, tandis que son favori, pré-
yant que l'âge avancé et les infirmités d'Adrien ne tarderaient
s à produire une autre vacance du saint-siége, s'étudia à
riter les bonnes grâces de son futur protecteur, par de nou-
ux services.

Charles-Quint se trouvait encore en Angleterre, lorsqu'une
te de cent cinquante voiles, rassemblée par ses ordres,
tit du port d'Arnemuiden. Elle portait trois mille lansque-
s, deux mille piétons recrutés dans les Pays-Bas, et un
nd nombre de canons de divers calibres. Il en donna le com-
ndement, avec le titre de premier amiral, au comte de Surrey,
nt la nomination lui concilia les sympathies de la nation
glaise. Le comte partit avec lui, le 4 juillet, rallia l'escadre
mande, alla ravager les côtes de Normandie, débarqua en-
ite en Bretagne, et y ruina de fond en comble la ville de
rlaix. Revenant alors à Calais, il y trouva un corps d'armée
seize mille hommes, avec lequel il entra en Picardie, appuyé
r le comte de Buren, qui dirigeait les contingents belges. Cette
rnière campagne, brillamment commencée, resta cependant
fructueuse, les Français évitant avec soin de livrer bataille
leurs ennemis, qu'ils se contentaient de harceler sans relâche.

ensuite ses armes contre l'île de Rhodes, s'en était r
malgré la vaillante défense des chevaliers de l'ord
Jean de Jérusalem (2). D'actives négociations s'ouv
le Pape et l'Empereur, dans le but, de la part du
jeter les bases d'un traité de paix avec le roi de Fr
que l'autre cherchait à persuader à son ancien précep
ter la politique de Léon X, et de combattre l'influer
çois Ier en Italie.

Adrien finit par céder. Déjà les Vénitiens, ancie
Français, les avaient abandonnés pour se liguer av
riaux, et l'exemple du chef de l'Église et de la pui
blique fut suivi par les autres États italiens.

François Ier possédait une nombreuse armée, ta
ennemis n'avaient pas encore complété leurs prép
taires. Il voulut les prévenir, prit en personne le
ment de ses troupes, et marcha rapidement vers
Son avant-garde était déjà aux portes de Lyon, lorsq
verte d'un vaste complot, tramé avec l'Empere
d'Angleterre par le duc de Bourbon, l'obligea de s'
modifier ses plans. Le duc étant parvenu à pass
François n'osa s'éloigner au risque de laisser de
guerre civile, et confia la direction de ses forces à l
nivet. Celui-ci, après avoir effectué heureusement l
Tessin, commit la faute de ne pas marcher immédi
Milan, qui lui eût ouvert ses portes, et perdit tou
cette campagne.

mort du pape Adrien, survenue le 14 septembre 1523, au
ent où les Français entraient en Lombardie, dissipa les
ières illusions de Wolsey, qui se vit préféré le cardinal de
cis, élu avec l'appui de la faction impériale. Le ministre
cette fois de se venger de ce nouvel affront, mais la pru-
e lui défendait de rompre brusquement avec l'Empereur, et
endit patiemment une occasion de faire partager ses senti-
s au roi Henri. Les troupes anglaises ayant pour chef le
le Suffolk, s'avancèrent donc en Picardie, comme il avait
onvenu, tandis que les Allemands et les Espagnols mena-
ıt la Bourgogne et la Guyenne. Les généraux français, atta-
sur leur propre territoire, rachetèrent par leur vaillante
uite les revers qu'ils avaient subi en Italie, et repoussèrent
)ut leurs agresseurs avec des pertes considérables.

commerce belge souffrait de ces commotions politiques.
)elligérants, afin d'éviter l'exportation du numéraire en pays
mi, entravaient absolument les relations mercantiles, ou
oumettaient à des conditions trop onéreuses pour permettre
maintien. C'est ainsi qu'il avait été défendu, sous des peines
res, d'importer dans les Pays-Bas des vins et des marchan-
; de France. Les habitants de Cambrai et de quelques autres
es de la frontière ayant cherché à éluder ces mesures pro-
ives, Marguerite ordonna, par un édit du 23 juillet 1522, la
iscation des vins introduits en fraude, et décida que le pro-
des biens saisis serait désormais partagé entre le dénon-
ur, l'officier opérant la saisie et le souverain. L'exportation
:hevaux, branche importante du commerce de la Flandre,
uxembourg et du Hainaut, fut de nouveau interdite de la
ière la plus rigoureuse. Il est vrai, d'un autre côté, que les
rapports existants entre Henri VIII et Charles-Quint
nt accru nos transactions avec l'Angleterre, le négoce qui
isait entre Anvers et ce royaume s'étant élevé à près de
e millions d'écus par an. De plus, un acte « de libre com-
:e et de sûreté de voyage » avait été conclu entre les duchés
orraine, de Bar et de Luxembourg.

)ur se faire une idée du désordre qui régnait à cette époque
; l'administration publique, il suffit d'étudier les règlements,
ntradictoires, que ses agents imposaient d'année en année

au commerce. Tantôt on prohibait les grains à la sortie, limitant la quantité que chacun devait acheter, avec défense de faire du pain blanc et de la bière à un prix supérieur à celui qui était déterminé par les tarifs; tantôt, pour répondre aux plaintes qui s'élevaient contre les progrès d'un luxe toujours croissant, on décrétait des lois somptuaires concernant l'usage de certaines étoffes, dont on restreignait la vente. C'est ainsi qu'il fut ordonné, même aux ducs et aux princes, de ne plus se vêtir de draps d'or ou d'argent; le velours et le satin fut réservé aux hauts fonctionnaires, et les robes de damas à ceux qui pouvaient entretenir deux bons chevaux. On augmenta les droits sur les matières à l'entrée, et sur les produits fabriqués à la sortie; le régime du monopole remplaçait partout celui de la liberté dans l'industrie, et les manufactures impériales et royales, flanquées de priviléges, se multipliaient dans le pays. Ce régime devait nécessairement aboutir à de fatales conséquences; aussi est-ce à partir du xve et du xvie siècle que le paupérisme se développa en Belgique. Charles-Quint se vit obligé, à diverses reprises, de recommander à ses officiers de veiller à la répression de la mendicité. Il essaya même d'appliquer un remède à ce mal, en ordonnant d'enseigner un métier à tous les enfants pauvres. Pour subvenir aux besoins des malades nécessiteux ou invalides, il voulut que les tables des indigents, les hôpitaux et les confréries formassent une bourse commune, et chargea les magistrats de nommer des commissaires avec mission de présider à l'exécution de ce décret.

Malgré toutes les entraves auxquelles le commerce et l'industrie étaient soumis, les pertes que la guerre leur faisait subir, et le poids toujours croissant des taxes publiques, les Pays-Bas continuaient à présenter le tableau d'une grande activité mercantile. Gand employait encore 50,000 ouvriers à la fabrication des draps, des serges, des futaines et d'autres étoffes; Courtrai en avait 6,000, employés à la confection des toiles fines; Ypres possédait encore quelques fabriques de draps; Ostende se livrait à la pêche et à la navigation, tandis qu'on travaillait la soie à Bruges (1), où se faisaient également

(1) Dans un compte de 1532, il est question du satin de Bruges, employé

apisseries de haute lisse fort renommées. Cette dernière
trie appartenait cependant plus spécialement aux Bruxel-
qui la portèrent à un haut point de perfection. Les écri-
du temps nous apprennent que le pape Léon X commanda
xelles douze tapis, d'après les cartons de Raphaël, et qu'il
iya 50,000 couronnes d'or (1). Le duc de Mantoue fit venir
ilie deux ouvriers flamands pour exécuter, sur les dessins
les Romain, une tenture représentant des sujets tirés de
oire sainte (2).

nschot envoyait ses serges et ses soies sur presque tous
archés de l'Europe, et en fabriquait environ 100,000 pièces
in. Poperinghe avait une foire où l'on débitait beau-
de draps, faisait du velours, des soies, et tenait des
sins de houblon. Cette plante n'était pas encore cultivée
igleterre, et y fut importée, vers 1524, de la Flandre et de
ois (3).

rwick était connu, au XVI[e] siècle, pour ses orgues et ses
ns; Menin pour ses nombreuses brasseries et ses chapons
et Bouchout pour ses raffineries de sel. Termonde livrait
mmerce un grand nombre de futaines, et ouvrait tous les
jours un marché au lin, privilége qu'elle partageait avec
-Nicolas et quelques autres localités. Rupelmonde culti-
le la garance, mais ce produit se recueillait surtout dans la
lre française.

tannerie florissait à Malines, où l'on voyait aussi des fon-
s de canons et de cloches en bronze. Lierre avait une

un manteau d'Anna Boleyn. Voy. *The privy purse expenses of King VIII*, p. 222. Le satin de Bruges, inférieur aux autres en ce qu'il avait nent la chaîne en soie et le reste en fil, portait aussi le nom de « satin d, » *Dict. univ. de commerce* au mot « satin. » La soie écarlate et les s d'Espagne, dont il est si souvent fait mention dans les comptes de époque, étaient probablement confectionnés à Bruges. Voy Francisque l, *Sur le commerce de la soie*, tome II, p. 224.

Certaines espèces de tapis, fort recherchés, portent encore de nos , en Angleterre, le nom de « Brussels carpets. »

Barlez, *Essai sur l'histoire du commerce et de l'industrie*, Liége, 1858, l.

Anderson, dej. cit., tome II, p. 45.

grande foire aux bœufs et se livrait à la draperie et à la mercerie. Hoegaerden et Léau faisaient commerce de leurs bières, et Diest de ses toiles, de ses batistes et de ses linons.

Les exportations du Hainaut à l'étranger étaient encore peu considérables; ses habitants continuaient cependant à exploiter les mines de fer et de plomb, les carrières de pierres (1), les houillères, et avaient établis quelques verreries.

Les démêlés entre les Pays-Bas, la Hanse et le Danemark s'étaient renouvelés au commencement de l'année 1523. Christiern II, détrôné par ses sujets, s'étant embarqué le 14 avril avec toute sa famille, était venu, avec quatorze vaisseaux, chercher un refuge à la Vère. Mal reçu par Marguerite, sa présence n'en devint pas moins une source d'embarras. Le nouveau roi de Danemark, Frédéric Ier de Holstein, apprenant que les partisans de son compétiteur préparaient un armement en Zélande, ferma de nouveau le Sund aux Belges et aux Hollandais.

Cette mesure atteignait surtout ces derniers, qui y perdirent le monopole du commerce du sel, dont il se trouvaient en possession. Ils s'en vengèrent aussitôt, et beaucoup de bâtiments lubeckois, capturés par des corsaires, furent conduits, soit à Anvers, soit dans les ports de la Zélande.

L'année 1524 s'ouvrit par des événements funestes pour la France, qui perdit toutes les possessions qui lui restaient en Italie. L'Empereur, enivré de ses succès, résolut de poursuivre ses avantages, et ordonna à son armée de passer les Alpes et d'attaquer la Provence, promise à Charles de Bourbon. Cette entreprise, que le roi d'Angleterre ne voulut point appuyer, avorta entièrement, et les troupes impériales se virent forcées de battre en retraite. François Ier, désireux de prendre sa revanche, songea à profiter de leur découragement en attaquant à son tour la Lombardie. Il se mit aussitôt en campagne, bien que la saison fût assez avancée, s'empara de Milan, et alla mettre le siége devant Pavie, défendue par six mille soldats sous les ordres d'Antoine de Lève. Le pape, qui ne doutait plus de la défaite des Impériaux, rompit à cette nouvelle ses engagements avec Charles-Quint, dont il craignait l'influence.

(1) A Écaussine et à Avesnes le Sec.

Les conquêtes de François Ier n'étaient cependant rien moins qu'assurées. Les généraux de l'empereur, Charles de Lannoy, le duc de Bourbon et Pescaire, apprenant que le roi avait envoyé un corps de six mille hommes vers Naples, et se trouvait momentanément affaibli, s'avancèrent à marche forcée sur Pavie. Les plus expérimentés d'entre les officiers français engageaient leur maître à opérer sa retraite, mais celui-ci s'y refusa, préférant courir les risques d'une bataille. Cette résolution devait lui être funeste. En effet, le 24 février 1525, il était attaqué et battu par ses adversaires, devenait leur prisonnier, et rendait son épée à un gentilhomme belge, Charles de Lannoy.

CHAPITRE XVIII

Situation politique après la victoire de Pavie. — François Ier en Espagne. — Probabilités de rupture avec l'Angleterre. — Rétablissement des relations commerciales avec l'Écosse. — Trève de Bréda. — Canalisation de la grande Ghète. — Alliance défensive entre Henri VIII et François Ier. — Traité de Madrid. — Progrès de la Réforme. — Guerre en Italie. — Ligue entre les rois de France et d'Angleterre. — Nouvelles luttes en Italie. — Suspension des relations commerciales entre la Grande-Bretagne, la France et les Pays-Bas. — Trève de Hampton-Court. — Affaires de Gueldre. — Traité de Gorcum. — Anvers au XVIe siècle. — Paix de Cambrai. — Maladies contagieuses et inondations. — Ordonnances maritimes. — L'Empereur en Italie. — Son couronnement. — Agitation religieuse en Allemagne. — Confession d'Augsbourg. — La ligue de Smalkalde. — Négociations. — Retraite de Soliman. — Progrès de la Réforme dans les Pays-Bas.

La nouvelle du désastre de Pavie, en se répandant en France, y excita une véritable consternation. La reine douairière, Louise de Savoie, montra en ces circonstances autant de prévoyance que de fermeté. Elle recueillit les débris de l'armée d'Italie, paya la rançon des prisonniers et les arrérages de leur solde, puis, s'étant préparé des moyens de défense, entra en négociations avec le vainqueur.

La puissance de Charles-Quint, consacrée sur ce terrible champ de bataille où son rival venait de perdre la liberté, devenait de plus en plus menaçante pour les autres États euro-

ıri VIII le comprit, et se rapprochant aussitôt de la
'omit secrètement à la régente d'observer une stricte
, en lui recommandant de ne jamais consentir au
ment du royaume. L'inquiétude était grande parmi
:ions italiennes, qui faisaient de l'équilibre de pouvoir
eux compétiteurs une des bases de leur sûreté.

dont une éclatante fortune favorisait si complète-
rojets, songea d'abord à mettre son royal captif sous
de, et le fit partir pour Madrid. Ses ministres eurent
le faire naître l'idée de ce voyage à François I[er] lui-
lui inspirant le désir de traiter en personne avec son
arguerite d'Autriche pressait l'Empereur de poursui-
stilités avec énergie en attaquant les frontières fran-
nord et au midi, mais l'argent manquait partout, et
ut pouvoir s'en tenir aux mesures diplomatiques.

du revirement politique qui s'annonçait en Angle-
ıri VIII lui ayant fait des propositions inacceptables,
l'ordre à Marguerite de chercher à conclure une
'ec l'Écosse. Ce royaume s'était montré, pendant plu-
.ées, fort hostile aux Pays-Bas, dont les marchands
ı beaucoup à se plaindre des courses armées des
:ossais. Le roi Jacques V répondit toutefois avec
nent aux ouvertures de la régente, et les anciennes
ɜntre les deux contrées furent promptement rétablies.
.ne faible compensation pour toutes les pertes qu'une
vec les Anglais présageaient au commerce belge.
émut enfin de l'isolement auquel on le condamnait, et
.ces maritimes envoyèrent en leur propre nom des
es en France, afin d'y solliciter quelques garanties de
ır les bateaux de pêche. Les États de Hollande, parta-
xiété générale, prirent une résolution semblable, et
t à Londres l'amiral Adolphe de Bourgogne, pour trai-
[enri VIII de leur neutralité. Marguerite, sentant qu'il
ıécessaire de ménager l'opinion publique, se résigna
ne trêve d'un an avec les ambassadeurs de Louise de
ɜtte trêve prenait cours le 26 juillet, pour finir au
bre suivant, et avait pour but principal de permettre
nations « de vaquer à leurs négoces et affaires. » Il fut

stipulé que la pêche aux harengs ne serait point entravée durant cet intervalle, et la mer fut déclarée libre pour le transport de toutes marchandises, à l'exception des approvisionnements de guerre. Le gouvernement des Pays-Bas réitéra cependant la prohibition des vins français, et interdit derechef l'importation des chevaux, en chargeant les capitaines des provinces et des villes frontières d'assurer l'exécution des mandements publiés à ce sujet (1).

Au milieu de tous ces troubles, on inaugura, en 1525, l'ouverture de la navigation sur la Grande Ghète, canalisée aux frais de la ville de Tirlemont. Ce travail était d'une utilité incontestable. Un grand nombre de bateaux furent employés à transporter, par cette rivière et par le Démer, des grains, des pierres blanches, de la chaux, du charbon de terre et d'autres produits en destination d'Anvers. Le chanoine Heylen nous apprend que ce transport, en ce qui concerne les blés, se faisait à raison de deux sols de Brabant le muid.

Quelques jours après l'arrivée de François Ier à Madrid, où il ne tarda pas à se convaincre qu'il ne pouvait compter sur la générosité de son rival, Henri VIII concluait une alliance défensive avec la France. Son intervention ne rendit pas la liberté au prisonnier, qui, désespérant de revoir son pays, tomba dangereusement malade. A peine rétabli, il manifesta l'intention de renoncer au pouvoir en faveur du dauphin, et fit même dresser un acte d'abdication, qu'il remit à la duchesse d'Alençon. Cette démarche décida l'empereur à entrer en arrangement avec son ennemi, et un traité fut signé entre eux à Madrid, le 14 janvier 1526.

François Ier s'engageait à restituer la Bourgogne à l'Empereur, lui laissant pour otages, jusqu'à parfaite exécution de cette partie de la convention, le dauphin et le duc d'Orléans. Il renonçait à toutes prétentions sur l'Italie, ainsi qu'à tous droits de suzeraineté sur la Flandre et sur l'Artois. Le duc de Bourbon et ses adhérents devaient rentrer en possession de tous leurs biens, avec dédommagement pour les pertes qu'on leur avait [illegible] essuyer, [illegible] promettant en outre de n'appuyer aucune

(1) [illegible]

tentative de Henri d'Albret contre la Navarre. Les deux princes venaient de vivre en paix et de se secourir mutuellement contre leurs ennemis. Ils sanctionnaient ce traité par un mariage, et François I[er] épousait Éléonore, reine douairière de Portugal, qui lui apportait en dot 200,000 écus d'or.

Ces conditions étaient dures, et le roi ne les avait pas encore signées qu'il protestait déjà secrètement contre la violence dont il se prétendait victime. Reconduit à la frontière, il se donna à peine le temps d'embrasser ses enfants, qui allaient prendre sa place dans les prisons de Madrid, traversa la Bidassoa, et, tout entier à la joie de se sentir libre, partit à bride abattue pour Saint-Jean-de-Luz.

Pendant que Charles-Quint se trouvait encore à Séville, célébrant par des fêtes somptueuses son union avec Isabelle, fille du feu roi de Portugal, des faits d'une haute gravité se passaient en Allemagne. Quelques paysans, exaspérés par les lourdes charges auxquelles ils étaient soumis, avaient levé l'étendard de la révolte dans les environs d'Ulm, en Souabe, et, se ruant sur les monastères et les châteaux du voisinage, en avaient impitoyablement massacré les habitants. L'esprit de sédition avait gagné successivement d'autres provinces, et les insurgés étaient bientôt devenus assez puissants pour tenir en échec des forces considérables. Ce soulèvement, d'abord exclusivement politique, changea de caractère en se propageant en Thuringe, et s'y confondit avec les débats religieux. Thomas Muncer y prêcha ouvertement le communisme, invitant ses auditeurs à ne pas se borner à discuter les droits de l'Église, mais aussi ceux de l'État. Leurs excès, dont on faisait remonter la responsabilité jusqu'à Luther lui-même, plaçaient ce dernier dans une situation pleine de périls, dont il ne sortit qu'en condamnant avec sévérité des doctrines qui devaient lui enlever l'appui des princes allemands. Ceux-ci, réunissant leurs forces, tombèrent enfin sur les bandes indisciplinées qui se livraient à leurs coups, les mirent en déroute, et en firent un grand carnage.

La réforme avait perdu cette année son premier protecteur, Frédéric de Saxe, mais la sécularisation d'une partie de la Prusse, appartenant à l'ordre teutonique, au profit du grand maître de cette corporation, Albert de Brandebourg, lui pro-

cura, d'un autre côté, de nouvelles et puissantes ressources. Les démêlés qui allaient bientôt surgir entre le pape et l'Empereur, en séparant les intérêts de ce monarque de ceux de la cour de Rome, devaient lui être encore plus favorables.

François Ier, s'appuyant sur une délibération des États pour rompre le traité de Madrid, avait entraîné en effet Clément VII, les Vénitiens et le duc de Milan à se liguer avec lui contre Charles-Quint. Il espérait, en suscitant des embarras à ce dernier, obtenir la mise en liberté des princes français et ne réussit qu'à perdre ses alliés. Le duc de Milan, assiégé par les Impériaux, se vit forcé de capituler; Clément VII, attaqué dans sa capitale par le cardinal Pompée Colonne, ne se tira de ce mauvais pas qu'en abjurant tous rapports avec la France.

L'Italie se débattait encore contre les violences des soldats étrangers, qu'une autre coalition, menaçante pour les Pays-Bas, destructive pour leur commerce, se formait à Paris entre Henri VIII et François Ier. Les deux monarques se promettaient réciproquement aide et secours contre tous leurs adversaires, puis convenaient de sommer l'Empereur d'accepter la paix et de relâcher les fils de France, en satisfaisant en outre à ses obligations envers le roi d'Angleterre. En cas de refus, ils devaient commencer sur le champ les hostilités, et interdire toutes relations commerciales entre leurs sujets et les habitants des Pays-Bas, auquel il était accordé un délai de 40 jours pour retirer leurs marchandises des entrepôts français et anglais.

Le sac de Rome par les troupes du duc de Bourbon, suivi de l'arrestation du pape Clément, décida les confédérés à déclarer ouvertement leurs intentions, et détourna de nos provinces l'orage dont elles étaient menacées. Dès lors tout change de face, et la fortune de l'Empereur paraît pencher vers son déclin. Lautrec s'avance en Lombardie, sans y rencontrer de résistance sérieuse, et bientôt Gênes rouvre ses portes aux Français; les troupes impériales, au lieu de marcher à l'ennemi, se rassemblent en réclamant tumultueusement leur solde, et refusent d'obéir à la voix de leurs chefs; le sceptre de Hongrie et de Bohême, devenu vacant par la mort de Louis II, passe, il est vrai, entre les mains de l'archiduc Ferdinand, frère de Charles, mais les Turcs menacent les plus belles provinces de l'empire;

es Luthériens, se méfiant des projets du souverain, qui vient le se réconcilier avec le pape, s'agitent sourdement : tout annonce une crise dont les coalisés paraissent appelés à profiter.

Tandis que Lautrec, à la tête d'une forte armée, marche sur Naples, les effets de la guerre se font sentir jusqu'en Belgique. Le 13 février 1528 parut une circulaire de Marguerite d'Autriche, ordonnant l'arrestation de tous les Français, marchands et autres, qui s'y trouvaient en ce moment. On s'empara non seulement de leurs personnes, mais aussi de leurs biens « afin d'indemniser et de garantir les sujets des Pays-Bas, qui avaient été pris et adommagiés. » D'autres mandements prononcèrent la confiscation des saisies opérées à cette occasion, et enjoignirent aux Belges et aux Hollandais, habitant la France, d'en sortir dans les trente jours. Quelques marins flamands ayant été retenus dans les ports de la Grande-Bretagne, des mesures rigoureuses furent également prises contre les Anglais, et une ordonnance du 28 mars 1528 frappa les laines britanniques d'un droit d'entrée considérable (1). Une expédition navale, organisée par Guillaume de Montfort, le seigneur de Rœulx et l'amiral de Flandre, Adolphe de Bourgogne, se préparait à prendre la mer pour faire voile vers l'embouchure de la Tamise, lorsque Henri VIII modifia enfin sa politique à l'égard des Pays-Bas.

Les pertes commerciales auxquelles la guerre soumettait les habitants de l'une ou de l'autre contrée, étaient telles, que de vives réclamations y avaient accueilli de part et d'autre, le commencement des hostilités. Wolsey essaya d'abord d'étouffer ces murmures, mais des émeutes éclatèrent sur divers points du royaume. Les marchands anglais refusaient d'acheter des draps, à moins qu'on ne leur rouvrît le marché d'Anvers, où ils en trouvaient le débit; les ouvriers, manquant d'ouvrage, prenaient une attitude menaçante : il fallut céder, et une trêve de huit mois fut conclu à Hamptone-Court entre les Pays-Bas, l'Angleterre et la France.

Le duc de Gueldre, qui avait envahi certaines provinces hol-

(1) *Plac. de Flandre*, tome I, p. 593.

landaises, et que Marguerite refusait de comprendre dans la trêve avant la complète évacuation d'Utrecht, de Groningue et de quelques autres seigneuries, entravait toujours nos opérations commerciales. La régente fit les plus grands efforts pour abattre cet infatigable ennemi, et les communes belges y contribuèrent puissamment. Quelques bateaux ayant été capturés sur la Meuse, et des marchands brabançons, revenant de la foire de Francfort, ayant été molestés par les Gueldrois, les milices d'Anvers et de Bois-le-Duc portèrent le ravage jusqu'aux portes de Zutphen. Après une longue lutte, qui fut l'occasion de la levée de nouveaux subsides (1), un traité fut signé à Gorcum, le 3 octobre 1528. Le duc y reconnaissait la suzeraineté de Charles-Quint sur Utrecht et sur l'Overyssel, conservait la Gueldre et ses dépendances, mais en assurait la succession, s'il mourait sans héritiers légitimes, à l'Empereur, qui lui abandonnait à titre viager la possession de Groningue, des Ommelandes, de Diepenheim, de Coeverden et de Drenthe. Les relations mercantiles entre les Pays-Bas et la Gueldre étaient rétablies, sous la seule réserve du paiement des anciens tonlieux, et les deux princes s'interdisaient réciproquement le droit de délivrer, en cas de contestations, aucune lettre de marque, de contre-marque ou de représailles, sauf en cas de déni de justice (2).

Nous venons de voir que les Anversois, abandonnant leurs comptoirs pour saisir leurs armes, savaient défendre avec vigueur leur liberté commerciale. Transportons-nous un instant sur les bords de l'Escaut et, avant de reprendre notre récit, donnons une idée de l'immense animation qu'ils devaient présenter à cette époque.

Le déclin de la marine marchande italienne était consommé, ainsi que la décadence de Bruges, la Venise du Nord. La conquête des Indes avait fait passer le sceptre du commerce aux mains des Portugais, qui, se rendant directement de Calicut dans leur

(1) Voy. les *Documents inédits concernant les troubles de la Belgique sous le règne de l'empereur Charles-Quint*, tome I, introd. pp. 6 et suiv.

(2) Reg. n° 107, aux Archives *générales du royaume*. Voy. aussi Dumont, tome IV, 1re partie, pp. 514-515

pays, venaient débarquer leurs précieuses cargaisons à Anvers. Là, dans les rues étroites qui avoisinent le port, se pressaient les marchands de toutes les nations, parmi lesquels on distinguait particulièrement un grand nombre d'Allemands, de Danois, d'Italiens, d'Espagnols et d'Anglais. Plusieurs d'entre eux avaient accumulé des fortunes princières, entre autres les membres de la famille des Fuggers, dont le chef, Antoine, laissa par testament six millions de couronnes d'or. Leur opulence avait mérité à la ville l'appellation qui la distingue parmi les cités belges *Antverpia nominis* « Anvers la riche. »

Les Allemands lui expédiaient d'excellente laine venant de la Hesse, des verreries, des futaines, des lingots d'argent, une immense quantité de cuivre fondu et battu, du pastel, de la garance, du safran et autres matières destinées aux teinturiers, du salpêtre, des meubles de ménage travaillés avec une grande perfection, des armes, du vif argent, et surtout des vins du Rhin, dont on faisait alors une consommation considérable. Ils s'approvisionnaient à Anvers de joyaux et de perles fines, et en exportaient des épiceries, des drogueries, du sucre, des draps d'Angleterre et d'Irlande, différents tissus de laine et une foule d'autres objets.

Les villes d'Italie, bien qu'elles eussent perdu une partie de leur importance commerciale, contribuaient encore largement aux importations qui se faisaient dans les Pays-Bas. Les Anversois se livraient à des opérations de change avec Rome, Venise, Milan, Florence et Gênes. Ancône leur envoyait des camelots de toutes sortes, des épices, des soies, des cerons, des feutres, des tapis, des maroquins et des couleurs des Indes. Elle prenait en retour des cargaisons de gros draps, tant anglais que du pays, surtout des étoffes d'Armentières, des laines, des ostades, des toiles, des tapisseries et de la cochenille d'Espagne.

De Bologne arrivaient des draps de soie, d'or et d'argent, des bonneteries, des voiles et des ceinturons. Venise fournissait des clous de girofles, de la canelle, des noix muscade, du gingembre, de la rhubarbe, de l'aloès, de la casse, de l'agaric, de la sandaraque, du séné, de la coloquinte, de la scammonie, de l'ammoniaque, de la tutie et de la thériaque, venant du Levant. Elle envoyait également dans nos provinces beaucoup de soie-

ries, travaillées ou écrues, des camelots à gros grains, des tapis, des croisés de laine d'un admirable tissu, des écrins, du beau drap écarlate, du coton, du cumin, du bois d'ébène, de l'azur et d'autres couleurs, tant pour la peinture que pour la teinturerie. Anvers lui livrait des pierres précieuses, des draps et des laines, tant du pays que de l'étranger, des ostades de diverses sortes, des toiles en grande quantité, des tapisseries de Bruxelles, de la cochenille, des ustensiles de ménage et assez souvent du sucre et du poivre.

Les Napolitains nous débitaient des draps de soie, des soies teintes et écrues, de riches fourrures, du safran, de la manne, et recevaient en échange nos étoffes et nos métaux. D'excellents vins nous étaient expédiés de Sicile, en même temps que des noix de galle, du cumin, des oranges, du coton et de la soie, et les Anversois y écoulaient, indépendamment des laines, des draps, des toiles et des tapis qui formaient les principaux articles de leur commerce d'exportation, beaucoup d'objets de quincaillerie.

Les marchands milanais trafiquaient à Anvers en or et argent filés, futaines, fine draperie, riz, armures richement ciselées, merceries et fromages dits *parmesans*. Ils nous apportaient, comme les Florentins, des draps d'or et d'argent, et les derniers ajoutaient à ce commerce celui des brocards, des soieries et des peaux de martre. On leur vendait du poivre, du sucre, des joyaux, du musc venant de l'étranger, et les produits du pays.

Les arrivages de Gênes consistaient en une grande quantité de velours, d'une qualité supérieure, ainsi qu'en riches pièces de satin et d'ermesyn. Ses coraux étaient également fort estimés. Quelques autres cités italiennes, telles que Mantoue, Vérone, Brescia, Vicence, Lucques et Modène, entretenaient aussi des relations fréquentes avec la Belgique, et les marchandises déjà énumérées ci-dessus leur étaient envoyées en échange. On transportait par mer, d'Italie à Anvers, des aluns venant de Civita-Vecchia, des huiles d'Apulie, de Gênes et de Pise; des gommes diverses, des raisins de Corinthe et du soufre. Ces cargaisons vendues, on les remplaçait par des chargements d'étain, de plomb, de bois de Brésil, de cire, de toiles,

de poissons salés, de bois de menuiserie, et quelquefois de froment, de seigle et de fèves. La valeur des étoffes de soie importées à Anvers par les Italiens, était estimée, année commune, à trois millions de couronnes d'or.

Le mouvement commercial qui existait alors entre les Anversois et le Danemark, la Suède, la Norwége et la Pologne n'était pas moins considérable. Ils recevaient de ces contrées beaucoup de céréales, du cuivre, du salpêtre, de la soude, du vitriol, des teintures, des laines d'Autriche de première qualité, du lin, du miel, du goudron, de la cire, du soufre, de la potasse, une grande variété de pelleteries, des peaux de différents poissons, du cuir de buffle, des fourrures d'ours, destinées à l'équipement militaire, et des bois de construction. Il nous reste encore à mentionner, parmi les produits venant du Nord, des bières fortes, des viandes et du poisson salés et séchés, — soit au feu, soit par l'action du froid, — et une grande quantité de blocs d'ambre, de formes et de couleurs variées. Ce dernier commerce avait assez d'importance pour permettre à des négociants notables d'en faire une spécialité, sans se livrer à d'autres affaires. L'importation des futaines allemandes représentait une valeur d'environ 600,000 couronnes, et celle des vins du Rhin, tout en dépendant plus ou moins de la récolte, était calculée en moyenne à 40,000 barils, vendus à 36 couronnes chacun, c'est à dire rapportant un capital d'à peu près un million et demi de couronnes d'or.

Nous recevions de France, par mer, beaucoup de sel de brouage, des aromates de Toulouse, des canevas et autres toiles grossières de Bretagne et de Normandie, des vins rouges et blancs en abondance et de tous les crus, des huiles, du safran, des graines de Provence, du miel, de la térébenthine, du goudron, des papiers, des verreries, des fruits secs et du bois de Brésil. Les Français allaient chercher ce dernier article dans l'Amérique portugaise, où ils possédaient une bonne forteresse pour la protection de leur négoce. La France envoyait aussi à Anvers des feuilles d'or, des draps fins de Paris et de Rouen, des draps cramoisis de Tours, des bombasins de Champagne, du fil et du chanvre de Lyon, du vert de gris de Montpellier pour la teinture, et une quantité de ces élégants articles

dits de Paris, que leur belle confection avait déjà mis à la mode. Parmi les exportations faites en ce royaume, au XVIe siècle, par les marchands anversois, figurent de l'argenterie, des perles, des lingots, des pierreries, du vif argent, du cuivre, du bronze, du laiton brut et travaillé, du plomb, de l'étain, du vermillon, de l'azur, de la cochenille, du soufre, du salpêtre, de la couperose, des camelots à gros grains et autres de Turquie, des draps d'Angleterre de toutes les qualités, des tapisseries, de la laine d'Autriche, des cuirs, des pelleteries, du suif, de la cire, du houblon, du poisson sec et salé. Il paraît, d'après les renseignements qui nous sont parvenus, que les achats de vins français s'élevaient à un total de 40,000 barils environ ; chaque baril, l'un parmi l'autre, étant livré au prix de 25 couronnes, l'ensemble de ces opérations équivalait donc, annuellement, à un capital d'un million de couronnes d'or. Le pastel de France était non moins recherché, et on en importait pour une valeur de 300,000 couronnes; le chiffre des transactions relatives au sel de brouage montait à 180,000 couronnes environ.

Le tableau qui précède nous donne déjà une idée des rapports commerciaux établis entre Anvers et l'Angleterre. Les Anglais apportaient dans les Pays-Bas, outre leurs draps, des franges pour ameublement, des laines superfines, du safran, de l'étain, du plomb, des cuirs, des pelleteries, des peaux de béliers et de lapins, de la bière, du fromage et des vins du Levant. Les événements que nous avons rapportés plus haut, et particulièrement l'insistance avec laquelle les négociants des deux États réclamaient le maintien de leur neutralité commerciale, nous permettent d'apprécier les avantages mutuels qui en résultaient.

La compagnie des *marchands aventuriers*, qui avait ses comptoirs à Londres et à Anvers, s'était assuré, par ses immenses capitaux et son influence, le monopole de ce trafic qu'elle cherchait à se réserver à l'exclusion des autres négociants anglais.

Nous avons cité les Écossais parmi les étrangers fréquentant les marchés anversois. Ils y apportaient des peaux de moutons et des pelleteries fines, particulièrement des martres d'une grande beauté, beaucoup de cuirs forts, de la laine et des draps de très médiocre qualité. L'Écosse étant un pays pauvre, dont

ɔvisionnements se faisaient plutôt en France et en re qu'en Belgique, les expéditions qu'on y envoyait de nière contrée étaient relativement peu considérables, ɪprenaient que certains articles, tels que des épices, du : la garance, quelques étoffes de soie, toutes sortes de et de tissus de laine, de la toile et des quincailleries. recevions d'Irlande des cuirs écrus et préparés de ɪpèces, de belles pelleteries; quelques gros draps et ɔjets de peu de valeur. On y exportait les mêmes denn Écosse, car l'Irlande aussi s'approvisionnait en An-

gne doit occuper une place importante dans notre sta- Ses bâtiments de commerce arrivaient en flottilles Pays-Bas (1), apportant à Anvers des bijoux, des pierdes perles fines venant du Pérou et des Indes Orien- l'or et de l'argent en lingots, de la cochenille, de la ɪille, des bois exotiques, du safran, des drogueries, de ·, des soieries, du velours de Tolède, des taffetas, du alun de Mazeron, de la laine, des cuirs secs, des vins, ɪs fines, des huiles grasses pour la tisseranderie, des ɪ vinaigre, du miel, du sirop de gomme, du savon, des les oranges, des grenades, des olives, des capres, des es figues, des raisins et des amandes. Les fruits frais faisaient l'objet d'un trafic très important, de même ins et les sucres des îles Canaries.

pagnols, qui avait d'abord fourni beaucoup de vif argent ɪrsois, leur en achetaient à cette époque, les mines l'extrayaient étant épuisées. Nos marchands leur en outre du cuivre, du bronze et du laiton, — tant qu'en lingots, — de l'étain, du plomb, des draps flat anglais, des étoffes de laine de diverses qualités et ɔrix, des ostades et des demi-ostades, des tapis, et sur-

› 1528, den 22 martii, voor Paesschen, op eenen maendach in de e, quam de spaensche vlote metten fruite ende olie, ende men ocht een zelte olie 16 off 17 stuyvers, en een pont rosynen 6 en , ende dyssendachs daer naer cocht men een pont rosynen om :. *Chron. van Antwerpen*, 30.

tout une quantité de grosses toiles et de tissus, des camelots de tous genres, du lin, du fil, de la cire, du goudron, de la garance, de la rue, du soufre, parfois du seigle et du froment, de la viande et du poisson salés, du fromage, du beurre, des quincailleries en métal, des merceries en soie et en filoselle, de l'argenterie, des armes, des meubles et des ustensiles de ménage. Les laines espagnoles se vendaient à Bruges, qui en avait conservé l'étape, et on en débarquait annuellement près de 40,000 sacs, c'est à dire pour un millier de couronnes d'or. Ce chiffre s'abaissa cependant plus tard, quelques tisseranderies s'étant établies en Espagne même, à 25,000 sacs, ce qui représentait encore un capital, — chaque sac étant estimé à 25 couronnes environ, — de 650,000 couronnes.

Le commerce des Portugais à Anvers avait beaucoup de rapports avec celui qu'y faisait les Espagnols. Ils y déballaient des pierres précieuses, de très belles perles orientales, de l'or fin, — tant en lingots que battu ou en plaque, — des épiceries, des drogueries, de l'ambre, du muscat, des civettes, de l'ivoire, de la rhubarbe, de l'aloès, de l'azur, du coton, des racines de la Chine et plusieurs autres denrées de valeur, qu'ils apportaient des Indes Orientales ou de Calcutta. Ajoutons encore à cette nomenclature du sucre de l'île Saint-Thomas, du bois de Brésil, des émétiques, du poisson et des drogues qu'ils se procuraient à la côte de Guinée, d'excellents vins de Madère, — qui équivalaient au vin de Malvoisie, — du sel, du vin d'Oporto, de l'huile, des aromates, de l'encens, et des fruits frais, séchés, en confitures ou en conserves. On peut taxer à plus d'un million de couronnes le produit des épices qu'ils introduisaient dans le pays. Les Anversois s'étaient créé, au surplus, quelques relations directes avec l'Afrique, d'où ils recevaient du sucre, de la coloquinte, des cuirs, des pelleteries, des plumes et des panaches, et où ils envoyaient leurs draps, leurs toiles, leurs laines et leurs quincailleries.

Un auteur contemporain, résumant la longue liste que nous venons de présenter au lecteur, affirme que le total des sommes importées chaque année à Anvers montait à 500 millions d'argent ou 133 millions d'or, non compris le change sur les espèces métalliques. Les assurances maritimes y étaient éta-

:epuis longtemps, et y avaient été organisées par les ınts eux-mêmes, qui se garantissaient mutuellement s dédommagements en cas de pertes.

; venons d'esquisser, à grands traits, la situation finane la nouvelle métropole commerciale sous le règne de ;-Quint. Les éléments de cette statistique méritent d'être , car ils ne contiennent pas seulement des détails intés sur l'histoire de nos relations mercantiles, mais aussi :ieuses données concernant l'état de l'Europe à cette . Nous y voyons en effet que l'Angleterre, qui ne nous it d'abord, ainsi que nous l'avons constaté ailleurs, que tières premières, commençait à faire de grands progrès industrie, et exportait déjà d'immenses quantités de les villes d'Italie, héritières d'une antique civilisation, es par leur négoce avec l'Orient, étaient encore en posde tous les produits de luxe, des belles étoffes de soie, ps d'or, des pierreries et des joyaux de prix; l'Espagne, e au despotisme militaire, lancée dans la voie des tes lointaines, privée de ses libertés communales, ne ‹pédiait que les fruits de son sol, et l'or qu'elle arrachait ligènes du Nouveau Monde. Partout où les droits du sont méconnus, nous trouvons l'industrie languissante et nerce passif; partout où de sages lois règlent l'équilibre ıvoirs, la fortune publique s'élève, et avec elle se dévea culture des arts et des lettres. Bruges avait vu naître 'es Van Eyck au moment où la foule encombrait ses lė pinceau de Quentin Metsys illustrait Anvers aux ıeureux de sa prospérité.

uence de Charles-Quint, un moment compromise en se relevait insensiblement au commencement de l'an-8. Lautrec, à la tête d'une armée de 35,000 hommes assiéıutilement Naples, tandis qu'André Doria, l'un des plus marins de ce temps, abandonnait le parti français pour au service impérial. La perte de Gênes avait suivi de :te défection, et les efforts de François Ier dans le Milanais ıt pas ramené la victoire sous ses drapeaux.

leux partis, néanmoins, étaient également épuisés. Le France, n'espérant plus obtenir l'élargissement de ses

... désirait la paix. Charles, malgré ... pas non plus de raisons pour ... Soliman, après avoir ravagé ... fondre sur l'Autriche avec toutes les ... réformation gagnait tous les jours du ter... les princes qui la favorisaient avaient ... menaçante pour la tranquillité de l'em-...

... les affaires, des conférences eurent lieu à ... Marguerite d'Autriche et Louise de Savoie. Tandis ... inquiétude le résultat de leurs délibéra-... à coup que Clément VII, devançant ses ... traité avec Charles-Quint. Ce mo-... en possession de tous les ter-... État ecclésiastique, assurait de grands ... Médicis, et remettait entre les mains ... Milanais. Il obtenait en échange l'in-... Naples, le droit de lever dans ses États ... ecclésiastiques, et une absolution géné-... eu part à l'assaut et au pillage

... négociations de Cambrai, et ... à tous débats. Il fut ... présent, à la restitu-... deux millions d'écus ... La souveraineté de la ... le roi, qui abandonnait ... et sur toutes les ... François Ier devait épouser, ... du traité de Madrid, ... des clauses secondaires ... : elle abolissait les ... les sujets des Pays-Bas. ... fatal à l'influence fran-... le duc de Ferrare et les ... napolitains, se trouvaient ... les vengeances de Charles, ... en leur faveur. Henri VIII

ıit également de nombreux griefs à faire valoir contre Fran-
.s Ier, mais d'autres intérêts le séparaient en ce moment de
mpereur. Vivement épris de la belle Anna Boleyn, il solli-
ıit alors auprès du pape Clément VII la permission de répu-
r Catherine d'Aragon, sous prétexte de consanguinité, tandis
ı les agents impériaux plaidaient devant la cour pontificale
ause de la reine. Il ne lui restait, par conséquent, d'autre
ti à prendre que d'approuver les démarches du roi de
ınce.

a cessation des hostilités ne ramena pas le calme dans les
/s-Bas. Le pays restait livré à une profonde agitation, que de
ıtes événements ne firent qu'aggraver. Une maladie conta-
use, la suette, qui avait paru pour la première fois en Angle-
re en 1483, éclata dans nos contrées en 1529, et y fit de
ınds ravages, particulièrement à Anvers, où elle enleva plus
500 personnes en trois jours. Elle sévit avec une égale
lence à Gand, à Bruges et à Malines. Elle n'avait pas encore
paru, lorsque de désastreuses inondations, s'étendant sur
te la côte de Flandre et de Hollande, vinrent ajouter aux
ffrances de la population de ces provinces. Toute la partie
entale de l'île de Zuidt-Beveland passa sous les eaux avec la
e de Reimerswale et vingt villages; le vieil Ostende fut éga-
ent submergé, et l'action de ces terribles marées se fit sentir
alais, à Gravelines, à Dunkerque, à Nieuport, à l'Écluse et
que sur les rives de l'Escaut (1). La ville d'Anvers pour con-
uer à la reconstruction des digues, fit creuser un bassin et
a à cet effet 3,000 florins (2). On commença dans cette cité,
s le même temps, les travaux d'édification de la nouvelle
ırse, dans la longue rue Neuve (3).

eux ordonnances maritimes furent promulguées en Zélande,
26 mai et le 26 octobre 1531. Elles enjoignent aux patrons
navires, dans les vingt-quatre heures de leur arrivée sur

) Meyer, *De rebus Flandricis*, 9 ; Sleidanus, 112 v°; Belpaire, *Notice histo-
e sur la ville et le port d'Ostende*, *Mém. de l'Acad.* X, 18.
) M. Krelinger, *Notice sur la dette constituée d'Anvers*.
) Cet édifice, qui plus tard servit de modèle au *Royal Exchange* à Londres,
naugaré en 1533.

les côtes, de déclarer la capacité de l'embarcation qu'ils commandent, et de payer les droits d'ancrage, ou tout au moins de fournir caution pour le paiement de ce droit. Ils ne pouvaient se dispenser de remplir cette formalité — eussent-ils même l'intention de se rembarquer immédiatement pour le Brabant ou la Flandre,— sous peine d'une amende de cinquante lions d'or (1).

Peu de temps après l'échange des ratifications du traité de Cambrai, l'Empereur s'était dirigé vers l'Italie, où il parut avec pompe, entouré d'une nombreuse noblesse et d'un corps considérable de troupes. Il s'y conduisit avec modération, rendit ses bonnes grâces aux ducs de Milan et de Ferrare, accepta un accommodement avec les Vénitiens, et se borna à exiger des indemnités pécuniaires de ses anciens ennemis. Ces sommes, indispensables à ses projets, lui furent payées sans délai. Il avait négocié, étant à Gênes, des lettres de change sur les Pays-Bas pour une valeur de 112,700 ducats d'or. Ce capital, exigible dans les deux mois, fut rassemblé à l'aide d'un emprunt fait à Anvers par Marguerite d'Autriche, sur sa garantie et sur celle des principaux seigneurs de la cour.

Après la cérémonie de son couronnement et la publication de la paix, il se disposa à prendre le chemin de l'Allemagne. L'attitude menaçante de Soliman, l'agitation religieuse provoquée par la réforme y appelait toute son attention. Déjà l'archiduc Ferdinand et les autres députés impériaux, agissant d'après ses ordres, avaient rassemblé une diète à Spire, le 15 mars 1529, afin de réclamer la mise à exécution du décret de Worms, lancé contre Luther en 1524. L'électeur de Saxe, le marquis de Brandebourg, le landgrave de Hesse, les ducs de Lunebourg, le prince d'Anhalt et les députés de quatorze villes libres, s'étaient hâtés de protester contre les actes de cette assemblée, circonstance qui leur avait valu le nom de « protestants, » destiné à devenir bientôt celui de leur parti.

Charles commençait à s'alarmer de ces débats. Après les avoir longtemps tolérés, d'abord par indifférence, puis dans l'espoir d'arracher quelques concessions à la cour de Rome, il

(1) Smallegange, *Chron. van Zeeland*, 1[e] deel, 2[e] book, bl. 163.

enfin d'en comprendre toute la portée. Les habitudes de xamen contractées par les réformateurs, circonscrites l dans le domaine de la théologie, se manifestaient de ı plus dans leurs relations avec le pouvoir temporel, et eux monarque était décidé à y mettre un terme. La é lui étant acquise à la diète, il convoqua celle-ci à ›urg, vers le milieu de l'année 1530.

princes protestants y comparurent, et Mélanchton y solennellement leur confession de foi. Après quelques efforts de conciliation, on en vint à une rupture ouverte. te, cédant aux instances de l'Empereur, condamna les ıs luthériennes, défendit à toute personne d'appuyer ou téger ceux qui les enseigneraient, enjoignit l'exacte ation du culte établi, et prohiba toute innovation en e de religion sous des peines sévères. Il fut arrêté, en qu'on s'adresserait au pape pour lui demander la réunion oncile général, dans le délai de six mois, afin de sou- à cet auguste tribunal toutes les questions litigieuses.

ıcte de rigueur, en démontrant aux luthériens qu'il était de songer à leur sûreté, leur mit les armes à la main. Ils ablèrent à Smalkalde, le 9 novembre 1531, et, opposant gue protestante à la ligue catholique, envoyèrent leurs en France et dans la Grande-Bretagne, pour y implorer cours en cas de guerre. L'élection de l'archiduc Ferdinand roi des Romains, par laquelle Charles espérait rendre onne impériale héréditaire dans sa famille, augmenta le e des mécontents, qui grossirent bientôt au point de r, à leur tour, réclamer des garanties.

ituation devenait grave, et l'Empereur se résigna à traiter es rebelles. Des conférences eurent lieu entre les deux d'abord à Nuremberg, puis à Ratisbonne. On y convint pendre toute poursuite pour cause d'hérésie jusqu'à la cation du concile, la concorde étant plus que jamais né- re entre les princes, en présence des formidables prépa- faits par les Turcs.

e négociation était à peine terminée, que Soliman entrait ngrie à la tête de trois cent mille hommes. Charles, se ıt pour la première fois à la tête des troupes impériales

Le gouvernement, voulant entraver ... les avait combattues de ... de répression. Un placard, publ... de brûler les ouvrages du moi... l'impression, la vente, l'acha... avec menace de confiscatio... arbitraires. Bientôt un nouvel édit ... sur ces dispositions. Il déter... sous peine de fortes ame... en cas de récidive, de mentionner les ... toute discussion religieuse sur des p... interdite.

... restées sans résultat, on arma les juge... Un décret du 14 octobre 1529 pro... d'écrire aucun livre touchant les sai... permission des autorités ecclésiastiques; ... d'aucune espèce sans octroi du gou... exclus de tout état honorable et de ... réservés au supplice : les hommes, ... par la fosse où elles descendaient vivan... Des persécutions avaient inauguré j... guerre civile qui avait ruiné son commerce ... autre, qui, en se généralisant, allait p... d'un siècle les efforts de tout un peuple.

CHAPITRE XIX

:odifications au droit commercial. — Régence de Marie de Hongrie. — Troubles à Liége. — Règlement concernant le commerce de détail. — Prix des denrées au XVIe siècle. — Traitements et salaires. — Négociations en Italie. — L'autorité papale abolie en Angleterre. — Expédition de Charles-Quint en Afrique. — Part que les Belges y ont prise. — Leurs migrations à l'étranger. — Établissements belges dans l'Amérique du Sud. — Reprise des hostilités entre François Ier et Charles-Quint. — Aides votées par les États. — La taxe des feux à Namur. — Vaisseaux frétés par les villes de Flandre. — Le vice-amiral Gérard de Meckeren. — Luttes navales. — Règlement sur la pêche. — Démêlés entre les Pays-Bas et les États du Nord de l'Europe. — Armements maritimes dans nos provinces. — Détails sur l'équipement d'une flotte en 1536. — Traités avec le duc de Gueldre et le roi de Danemark.

Le droit commercial subit d'importantes réformes, dans les ıys-Bas, vers la fin de l'année 1531. Il était d'usage, avant ıtte époque, d'accorder de longs répits aux débiteurs avant de s déclarer en faillite. Ce système avait donné lieu à beaucoup abus, et plus d'un négociant déloyal ne demandait un concorat qu'afin de mieux tromper ses créanciers. Pour faire cesser s plaintes qui résultaient de cet état de choses, Charles-Quint rescrivit de ne délivrer de lettres de répit qu'au cas où l'impétrant justifierait de ses pertes, en prouvant qu'elles étaient ccidentelles. Il ordonna, en outre, à celui-ci de convoquer ses réanciers dans le délai d'un mois, au Conseil provincial, et l'y présenter sa caution et les actes passés en sa faveur, —

sous peine de nullité. Les créanciers étaient autorisés à débattre la valeur du cautionnement offert, et nul d'entre eux n'était tenu de souscrire aux résolutions de la majorité, pour autant qu'elles tendissent à une renonciation partielle de la dette, ou à la diminution des garanties dont celle-ci était entourée. Il fut statué, en outre, que les lettres de cession de biens, — ce droit ayant été introduit en Belgique suivant les pratiques romaines, — ne s'obtiendraient qu'avec l'agrément du souverain, et on chercha à accompagner l'exercice de ce privilége de cérémonies humiliantes. Charles-Quint, par l'article VII de l'ordonnance du 7 octobre 1531, s'occupa aussi des banqueroutiers, qu'il traite de « larrons publics. »

Il prit contre eux les dispositions les plus sévères, et les étendit à leurs complices. Toute personne qui donnait asile à un banqueroutier, consentait à gérer ses affaires ou faisait valoir, pour le favoriser, de faux titres de créance, partageait son châtiment. Les biens des délinquants étaient immédiatement mis sous sequestre, et partagés au marc la livre entre les créanciers, nonobstant tout arrêt ou saisie antérieure à la banqueroute. Des poursuites criminelles, dirigées contre les coupables, suivaient cette liquidation.

Charles-Quint fit faire souvent des enquêtes concernant les relations mercantiles des Pays-Bas. Ces rapports avaient pour but de faire connaître au prince l'état du commerce et de l'industrie, leurs moments de crise ou de souffrances, les causes probables de telles calamités et les moyens d'y remédier. L'une de ces enquêtes, dirigée par le pouvoir municipal, fut ouverte à Anvers, en février 1532, au sujet des vexations subies en Angleterre par quelques négociants belges et hollandais.

Marguerite d'Autriche étant morte en 1530, l'administration de nos provinces avait été confiée à Marie de Hongrie, veuve de Louis II et sœur de l'Empereur. Tandis qu'on se préparait à réunir les États pour leur notifier le changement de gouvernement, de sanglants démêlés, résultant d'une nouvelle rupture avec le Nord à la suite des armements de Christiern II en Hollande, agitaient la principauté de Liége. La cherté des grains y était telle que le setier de froment s'y éleva jusqu'à 40 *aidants* ou liards, tandis que le salaire d'un manœuvre n'y était que

'un *aidant* par jour (1). On se hâta d'interdire l'exportation des
ɜréales; mais les spéculateurs, d'accord avec ceux qui étaient
ıargés de surveiller leurs opérations, éludèrent cette défense.
ɜs grains expédiés à l'extérieur du pays y étaient renvoyés par
ɜtites quantités et vendus à des prix exorbitants. Des mur-
ures s'étant fait entendre, les marchands désertèrent les
ılles, et la famine menaça bientôt la population. Les riverains
ɜ la Meuse, ou *rivageois*, ayant épuisé leurs ressources, se
unirent au nombre de 3,000 hommes et marchèrent sur Liége,
mbours battants et enseignes déployées. On ne parvint à em-
ɜcher le pillage de cette ville qu'en faisant des concessions
ıx insurgés. Plusieurs d'entre leurs chefs périrent plus tard
us le glaive du bourreau, d'autres se refugièrent en France.
Le commerce de détail était assujetti, dans les Pays-Bas, à
verses mesures de police, adoptées dans l'intérêt des con-
ımmateurs. Des amendes assez considérables étaient infligées
ıx cabaretiers et aux marchands qui se servaient de fausses
esures; aux boulangers dont le pain n'avait pas le poids pres-
it par les règlements; aux épiciers qui falsifiaient les denrées
ı'ils exposaient en vente. Un orfèvre de Bruxelles, convaincu
avoir trompé ses chalands sur la qualité de ses marchandises,
t attaché au pilori par un anneau qui lui traversait l'oreille,
y resta jusqu'à ce qu'il s'en fut arraché. Des pénalités frap-
ıient également le frelateur de vin, le boucher ou le poisson-
er qui apportait au marché des denrées gâtées ou avariées,
charlatan qui « débitait faux unguements et drogues. »
Quelques exemples, empruntés à l'*Histoire du règne de
harles-Quint en Belgique*, de M. A. Henne, nous permettrons
apprécier la valeur des denrées à cette époque.
Le beurre coûtait, en 1520-1521, 1 s. 1 d. 1 mite la livre, et
ı 1550-1551, 1 s. 6 à 8 d. (1); le fromage de Tirlemont

(1) Le florin de Liége valait 5 patards ou 20 *aidants;* l'aidant 24 *sooz*. Le
ou de Liége égalait 12 deniers. M. F. Henaux, *Coup d'œil sur l'histoire moné-
ire du pays de Liége*.

(2) Ces comptes sont établis en livres de gros de Brabant, valant quatre
lorins. De 1499 à 1520, le florin ou livre de 40 gros avait une valeur intrin-
èque de 4 fr. 64 c.; de 1520 à 1552, 4 fr. 22 c.; et de 1552 à 1559, 4 fr. 2 c.
leste à multiplier par 5 pour obtenir la valeur actuelle.

(1520-1521), 1 s. 8 d. et 2 s. (1550-1551); le fromage de Nivelles, 1 s. 1 d. 3 m.; le fromage de brebis, 1 s. la livre, en détail, et environ 6 d., en gros; le *fromage d'abbaye*, 2 à 3 s. la livre; le fromage de Malines, 6 d. 1 mite, la livre; le fromage dit *carrelet*, 4 fl. 10 s. la douzaine; le fromage des Flandres, 7 s. pièce ou environ 2 s. 8 d. la livre; le fromage flamand, 6 d.; le fromage dit *boules*, *boulets*, *clootkeesen*, 1 s. 3 d. à 2 s. pièce, ou 7 d. la livre; le fromage vert, 9 d.; le fromage de Hollande, 4 à 6 d. la livre; le fromage anglais, 1 s. 6 d. la livre ou 6 fl. pièce; la viande, 6 à 7 d. la livre; la viande forte dite *rindvleesch*, 9 d. la livre; un veau gras (1515) 10 fl.; un agneau, 20 s.; un demi-mouton, 18 s.; le jambon coûtait 1 s. la livre, et 3 fl. 12 s. pièce; un chapon, 2 s. à 2 1/2 s., en 1520-1521, et de 3 s. à 3 1/2 s., en 1550-1551; une oie, 2 s. 6 d., en 1520-1521, et 4 s. 3 d., en 1550-1551; le saumon, 7 fl. 5 s. le demi-tonneau, et 20 à 24 s. pièce; les anguilles, 9 fl. le demi-tonneau; le cabillaud salé, environ 3 fl. 10 s. le demi-tonneau; l'aiglefin, 7 d. pièce; la raie, environ 1 d.; les harengs 2 ou 3 fl. la demi-tonne, et 14 à 16 s. le cent (1); les harengs saurs, 16 s. les 25, 5 à 6 fl. le millier, 32 à 38 fl. la tonne; les harengs secs, 4 à 5 fl. le millier; les œufs, 7 s. 4 d. 3 m. le cent; les pommes, environ 19 s. le sac, 11 à 12 s. la rasière; le sel, 7 à 8 s. la tonne, 4 à 5 fl. le muid; le poivre, 14 et 14 1/2 s. la livre; les noix muscades, 16 s. la livre en gros, et 32 s. en détail; le macis, 2 fl. 2 s., et 2 fl. 8 s. la livre, en gros, et 4 fl., en détail; les clous de girofle, 4 fl., en 1520-1521, 1 fl. 10 s., 1 fl. 16 s., en 1543, et 2 fl. en 1548-1549; le sucre en pain, de 2 à 6 s. la livre; le sucre des Canaries, de 3 à 5 s.; le sucre de Madère, 4 à 5 s.; la cassonade ou sucre en poudre, 1 s. 9 d. à 2 s, 9 d.; le sucre *mélis*, 3 s. 9 d.; le sucre candi, 9 gros et 5 s. la livre; le miel, environ 9 s. le double pot; la mélasse 7 à 7 1/2 s.; la canelle, 2 fl. la livre, en 1520-1521; 22 s., en 1550-1551; le safran, 8 à 9 fl. 12 s. la livre, en détail, et 3 fl. en gros; le gingembre, 9 1/2, 13 et 17 s. la livre; les anis, 4 s. la livre; les câpres, 1 s. 6 d. la livre, et 9 fl. le tonnelet.

(1) Un droit dit *Brantghelt* était payé sur chaque tonneau neuf fabriqué en Belgique et destiné à la caque du hareng.

Les olives se vendaient à 4 s. la gelte (double pot), et 12 fl. le tonnelet; le riz, 93 fl. le tonneau, et 19 à 27 fl. la pipe; les dragées, 4 s. la livre; la gomme, 1 s. la livre; la graine de paradis, 9 s. 6 d. la livre; les pruneaux, 9 d., et 1 s. la livre; les figues de première qualité, 2 fl. le cabas, et les figues de qualité inférieure, 30 à 32 s.; les raisins secs qui, antérieurement à 1528, se vendaient 6 à 7 s. la livre, tombèrent alors à 6 d., et ils coûtaient généralement 1 s.; les raisins de Corinthe coûtaient 3 s. la livre; les amandes sèches, 3 et 9 s.; l'huile, 10 s. 3 d. la gelte; l'huile d'olives, 1 fl. le tonnelet; le vinaigre, 3 fl. l'aime, et 2 fl. le tonneau; la graine de moutarde, 10 s. le quart de rasière; le savon blanc, 5 s. 4 d. la *pierre* (8 livres), et le savon noir, 7 à 9 fl. la tonne; l'huile de colza, 12 fl. l'aime; les chandelles, 9 s. 6 d. à 13 s. la pierre; la cire, 4 1/2 et 6 1/2 s. la livre; le bois à brûler 7 s. le cent; le charbon de bois, 6 s. 6 d. le sac; le charbon de terre, 48 s. le muid; le charbon de forge, 6 fl. 1/2 le muid, 25 à 30 s. la rasière; le charbon de maréchal, 30 s. la rasière; le charbon dit de *chauffoir*, 20 à 25 s.; la tourbe, 1 fl. 10 s. le millier.

Le prix de toutes ces denrées, comparé à celui auquel elles seraient vendues de nos jours, paraît très modéré, mais on ne doit pas oublier que les revenus de chaque famille, au XVIe siècle, étaient infiniment moins considérables qu'ils ne le sont de notre temps. Le traitement annuel du grand chancelier de Bourgogne, en 1515, ne montait qu'à 3,000 livres de 40 gros, monnaie de Flandre. Les conseillers de la couronne recevaient de 4 à 500 livres par an; les maîtres des requêtes avaient 20 à 28 sols par jour; le premier secrétaire au conseil privé, 18 sols; ses cinq collègues, 15 sols seulement. La journée d'un ouvrier était fixée, en moyenne, à 1 1/2 s.; celle d'une ouvrière à 1 s. 3 d. On payait environ 9 s. à un maître maçon, et 7 s. 6 d. à ses aides. Le médecin recevait 2 s. par visite; le vétérinaire, 1 s. 6 d.; le barbier ou chirurgien, 9 d. par saignée; le prêtre, 2 s. par messe basse, et 3 s. par messe chantée; le prédicateur, 4 s. par sermon.

Charles-Quint, le monarque de tant de royaumes, ne pouvait s'occuper exclusivement de l'administration des Pays-Bas. Ayant tenu en échec, avec l'aide des princes luthériens les troupes de

... au commencement de l'an- ... arrêta pas longtemps et, après ... à former une ligue pour la ... respectifs, il s'embarqua pour ... Doria, et arriva sain et sauf à Bar-

... de se brouiller avec l'Empereur, ... des concessions faites par ce ... la Réforme, et suscitait mille obstacles ... général, annoncée à toute l'Allemagne. ... profiter de ces dispositions, et, dans ... pape, lui fit proposer un mariage entre ... Catherine, fille de Laurent de Médicis. ... la famille du pontife à l'un des plus ... fut conclue en 1533. Clément VII, ... prudent, craignait, tout en négociant ... Charles-Quint, et le flattait aux ... Celui-ci, fatigué des délais qu'on opposait ... Catherine d'Aragon, prit tout à coup une ... renonçant à tout espoir d'arrangement, ... liens par Cranmer, archevêque de Can- ... légitimité de la princesse Marie, et fit pro- ... La sentence de l'archevêque ayant été ... y répondit par un nouvel acte d'au- ... en obtint un vote abolissant la juri- ... Rome, et assuma le titre de chef et de ... d'Angleterre.

... Henri VIII et le pape était désormais ... disgracié par son souverain, était mort ... sir William Kingston. De nouveaux ... à la tête des affaires, et divers actes ... 1534, consacrèrent la ruine du catholi- ... Grande-Bretagne. Le roi y gagna des sommes ... corporations religieuses (1), et son

... 645 monastères, 90 collèges. ... de ces établissements s'élevait à

ouvoir s'en accrut considérablement, ainsi que celui de ses uccesseurs.

La mort de Clément VII, et l'élection d'Alexandre Farnèse au iége pontifical, suivirent de près ces événements. Tandis que rançois Ier cherchait à renouer les négociations que ce chanement de règne venait de briser, une secte nouvelle, celle des nabaptistes, remplissait l'Allemagne de ses doctrines subverves, établissait à Munster le siége d'une éphémère royauté, et nveloppait cette malheureuse ville dans sa ruine.

Les Pays-Bas furent appelés à contribuer, en 1535, à une xpédition lointaine, pour laquelle Charles-Quint faisait depuis uelque temps d'immenses préparatifs, et qui devait encore ugmenter le prestige de sa puissance. Rappelons en quelques ots l'origine et les causes de cette entreprise, au succès de quelle nos commerçants étaient vivement intéressés.

Les fils d'un potier de l'île de Lesbos, Aroush et Khair-Eddyn, abord chefs d'une bande de pirates, s'étaient emparés d'Alger près y avoir détrôné le cheikh arabe Selim-Eutemi, et en vaient fait leur place de guerre. Attaqués par le gouverneur 'Oran, l'un d'eux, Aroush, avait péri au combat de Tlemsen n 1518, mais son frère, Khaïr-Eddyn, plus connu sous le nom e Barberousse, s'était chargé de le venger. Poursuivant avec a plus grande vigueur ses armements maritimes, il avait causé es pertes immenses au commerce européen. Devenu tributaire le Soliman II, celui-ci l'avait nommé amiral de ses flottes et 'avait aidé à s'emparer de Tunis. Khair-Eddyn s'y était fortifié, vait transformé cette ancienne ville de négoce en arsenal miliaire, et s'y était rendu formidable. Ses vaisseaux, bravant les galères chrétiennes parcouraient librement la Méditerranée, commettaient mille déprédations, et allaient se réfugier, chargés de butin, sous le canon du fort de la Goulette.

Tel était l'ennemi contre lequel Charles-Quint allait diriger es armes. Il mit à la voile à Barcelone, vers le milieu du mois le mai 1535, et se rendit à Cagliari, où Doria devait venir le ejoindre. Sa flotte, composée de près de cinq cents navires, présentait l'aspect le plus animé. L'art de la construction navale avait fait de grands progrès au XVIe siècle, et tandis que les bâtiments du siècle précédent portaient à peine un ou deux

canons, on voyait alors ondoyer la bannière impériale sur de magnifiques vaisseaux de haut bord, portant jusqu'à cent pièces d'artillerie (1). Une des quadrirèmes de l'escadre destinée à Charles-Quint était ornée avec un luxe extraordinaire, et portait, indépendamment d'innombrables pennons « une voile entretissue de drap d'or et de velours cramoisi, estant les rameurs fort bien accoustrez de hoquetons de soye. » 25 à 30 grosses hulques des Pays-Bas, chargées de troupes, faisaient partie de cet armement. Depuis plusieurs mois on avait fait arrêter en Belgique tous les mendiants valides, tous les vagabonds pour les diriger sur Anvers, d'où ils avaient été « envoyés vers Sa Majesté, en son voyaige de Thunis. » On remarquait une foule de gentilshommes belges dans l'entourage de Charles, parmi lesquels nous mentionnerons le sire de Boussu, Charles de Lannoy, le comte de Lalaing, le sire de Praet, le comte de Rœulx et Charles de Trazegnies. Un gracieux poëte, Jean Second, qui mourut quelques mois plus tard à Tournai, à peine agé de 25 ans, après avoir manié avec une égale habileté la plume, le pinceau et le burin, suivait également l'Empereur. Celui-ci avait encore amené le musicien Jean Fuismer, le peintre Vermeyen, et leurs compatriotes Van Maele et Van den Esse, auxquels on doit des détails sur cette campagne. Un autre Belge, Jean Taisnier, également attaché à l'expédition, nous a laissé des renseignements curieux au sujet d'une expérience à laquelle il assista à Tolède. Il raconte qu'il y vit deux Grecs se faire descendre dans l'eau, en présence du souverain et de plusieurs milliers de spectateurs, dans une grande cloche retournée, ayant une lampe allumée

(1) Ces pièces étaient, en général, de très petit calibre, et les plus larges envoyaient un boulet fort médiocre. Remarquons en passant qu'on ne mesurait pas, à cette époque, le calibre d'un canon par l'orifice de la pièce ou la pesanteur du boulet, mais d'après la quantité de poudre employée pour la charge. Il paraît cependant que la proportion de la poudre au poids du boulet était alors de 1 à 2 : ainsi un boulet de 8 livres exigeait quatre livres de poudre. On employait encore, en 1533, des projectiles de pierre. Dans un compte de J. Corte, de cette année, il est question de 552 pieds de pierre bleue de Namur (Namensche steen) : *Waer van gemackt werden klooten of kogels van 6, 7, 8 et 9 duimen*. Les canons employés dans la marine n'avaient pas d'affûts, mais étaient attachés à des poutres, à bord des vaisseaux.

vec eux, et sortir sans qu'elle fût éteinte et les vêtements secs. 'est la plus ancienne information que nous ayons au sujet de . cloche à plongeur (1).

Les relations si étendues de Charles-Quint, ses nombreux ›yages, favorisaient beaucoup les migrations des Belges à ›tranger. Nous retrouvons partout, à cette époque, des traces › leur industrie et de leur activité. Robert de Keysere dirigeait ors à Paris l'imprimerie césarienne, dont les bailleurs de fonds aient Josse Badius, d'Assche, et son associé Jean Petit (2); bert de Brule, d'Anvers, exécutait à Venise la superbe boiserie ι chœur de l'église Saint-Georges-le-Majeur; Daniel Romberg : rendait célèbre dans la même ville, par ses publications ›braïques de la bible et des rabbins. Un professeur à l'univerté de Louvain, Nicolas Cleynaerts, fit un voyage en Afrique ›ur y poursuivre ses études philologiques. Il visita Budée à ›ris, accompagné de Jean Vas, de Bruges, et arriva à Fez, le mai 1540. Il avait commencé une traduction du Coran, dont il proposait de faire une réfutation en arabe, lorsqu'il mourut à renade en 1542 (3).

A ces noms connus ajoutons celui de Georges de Bruges, reçu ms l'une des corporations de Londres en 1534, et celui d'Ulch Schmidt, qui partit d'Anvers en 1535 pour l'Espagne, d'où se rendit dans l'Amérique du sud, où il rencontra plusieurs ›lges. Étant arrivé à Saint-Vincent, le 13 juillet 1553, il y vit ı navire chargé de sucre, de bois du Brésil et de coton, apparnant à un Anversois, Erasme Schetz. Ce négociant avait pour cteur à Lisbonne un de ses compatriotes, Jean Van Hulst, ndis que Pierre Rossel était son représentant à Saint-Vin-

(1) Voy. la relation de Taisnier dans Schott, *Technica curiosa*, lib. VI, ›ap. IX, p. 393.

(2) *Messager des sciences historiques*, 1846, pp. 375-376. Ce fut Josse Badius ›i, le premier, y substitua aux caractères gothiques l'usage des caractères ›mains. Il était professeur de belles-lettres à Lyon, et publia le *Navicula ›ltarum virginum*. Son fils, Conrad, se fit connaître par une traduction fran›ise de l'*Alcoran des Cordeliers*, d'Erasme Alber, et *les Vertus de notre maître ›ostradamus*, en rimes.

(3) Il avait de nombreuses relations en Espagne. Le petit-fils de Chris›phe Colomb était venu le consulter, en Belgique, sur le choix des livres ›stinés à former la célèbre bibliothèque d'Alcala.

cent. Van Hulst et Schetz possédaient plusieurs villages dans l'Amérique du sud, et y avaient établi de florissantes sucreries (1).

Ce fut sur l'un des vaisseaux de Schetz qu'Ulrich Schmidt prit passage, quelques années plus tard, pour retourner en Europe. Le bâtiment qui le portait se trouvait en vue de Cadix, lorsque quelques feux allumés sur le rivage, — et qu'on prit pour des signaux, — occasionnèrent de fausses manœuvres, qui se terminèrent par un naufrage. Vingt-deux personnes périrent dans les flots, et le reste de l'équipage n'échappa à la mort qu'en s'accrochant aux débris flottants du navire. Schmidt, qui avait perdu tous ses bagages, reparut à Anvers le 26 janvier 1554.

Revenons à l'expédition de Charles-Quint, dont le plus heureux résultat fut la délivrance de 18,000 à 20,000 esclaves chrétiens, ramenés dans leur patrie à ses frais. Nous n'en rapporterons pas toutes les péripéties, étrangères à notre sujet. Rappelons cependant que l'un des seigneurs que nous avons cités plus haut, le sire de Boussu, bien que déjà blessé au combat de la Goulette, porta le grand étendard du Christ à la bataille de Tunis (2).

L'Empereur, en quittant les plages brûlantes des États barbaresques, retrouva l'Europe à la veille d'une nouvelle et terrible guerre. François I[er], jaloux des succès de son rival, lui suscitait des embarras en Allemagne en négociant avec les princes protestants qui ne voulurent point cependant s'allier avec un prince qui condamnait leurs coreligionnaires au supplice,—et le menaçait en Italie, en entretenant des intelligences avec le duc de Milan. Une armée française, placée sous le commandement de l'amiral de Brion, s'était même avancée en Sa-

(1) Van der Aa, *voyagien*. La famille de Schetz, originaire de Maestricht, était établie à Anvers depuis de longues années. Elle devait une grande partie de sa fortune à l'exploitation des mines de calamine du Limbourg. Enrichis par le commerce, quelques-uns de ses membres furent appelés par la suite à remplir des emplois importants. Gaspar Schetz, seigneur de Grobbendoncq, était trésorier général en 1578. *Nouveau Mém. de l'Acad, de Belgique*, tome VII.

(2) Le Mayeur, *les Belges*, notes. Le gouvernement fit exécuter à Bruxelles des tapisseries représentant la prise de Tunis.

avait ravagé les possessions du duc Charles, en se à marcher vers Milan. La mort de Sforce, survenue à ue, réveillait tous les anciens débats relatifs à la sude cette ville, réclamée à la fois par François Ier et uint. Ce dernier, tout en temporisant avec les Franait secrètement les mesures les plus efficaces pour leurs prétentions. Ayant réuni une armée considéeva tout à coup le masque, prononça à Rome un disément contre le roi, en présence du pape et des cart, se mettant à la tête de quarante mille hommes e et de dix mille chevaux, força l'ennemi à la retraite le midi de la France. L'Angleterre restait simple e de la lutte. Anna Boleyn venait d'y mourir, passant à l'échafaud, et l'influence de la belle Jeanne Seylui succédait dans les affections de Henri VIII, était parti impérial.

pédition ne fut pas heureuse. Le maréchal Montmotant soigneusement toute action décisive, fortement sous les murs d'Avignon, fit dévaster tout le pays, s Alpes jusqu'à Marseille, laissant aux troupes de uint des plaines arides et dépouillées, qu'elles se ntôt obligées d'abandonner, après avoir vainement 'emparer de Marseille. Décimées par la famine et les leur retour fut désastreux, et l'Empereur repassa les du Milanais avec l'humiliation d'un revers. Il donna ement de ce duché au marquis du Guast, et se rendit Gênes, d'où il s'embarqua pour l'Espagne.

qu'on se battait en Provence, une armée flamande péans y faire de conquêtes importantes, en Picardie. Français voyageant dans les Pays-Bas avaient reçu en sortir, dans un court délai, et les exportations le chevaux, de harnais, d'or, d'argent avaient été sédéfendues aux habitants de nos provinces (1). De

it du 1er juin 1536, pris en représailles des mesures analogues France, commina la confiscation de corps et de biens contre quieindrait les placards publiés à ce sujet, et déclara nuls tous les

nouvelles aides avaient été votées par les États, non sans de vives remontrances de la part des populations, déjà écrasées d'impôts. La taxe des feux, jusqu'alors temporaire dans le comté de Namur, y devint permanente à la suite de ces lourdes charges. Cette taxe fixée à 20 patards par chef de famille et destinée à couvrir le prix des logements des gens de guerre, n'était exigée que des campagnards. Les bourgeois des villes, de même que les ecclésiastiques et les nobles, en étaient exempts (1).

Les luttes maritimes, durant ces troubles, étaient fréquentes entre les deux nations. Quatre beaux vaisseaux, le *Loup de mer*, la *Marie*, l'*Esprit volant* et le *Léopard français* avaient été équipés par les villes de Flandre pour la protection des côtes (2). Ces navires portaient, indépendamment du drapeau impérial, quatre bannières carrées aux armes de Gand, d'Ypres, du Franc et de Bruges. Leur commandement avait été confié à Gérard de Meckeren, vice-amiral de Flandre, dont le nom remplit une place importante dans nos annales maritimes. On possède peu de renseignements sur l'origine de sa carrière. Né à Bergues-Saint-Winoc, petite ville flamande située à deux lieues du rivage de l'Océan, il est probable qu'il avait embrassé de bonne heure, la profession dans laquelle il devait s'illustrer un jour. Capitaine de la flotte flamande en 1528, il avait remporté de nombreux succès sur les marins anglais et français, et leur avait pris plusieurs bâtiments (3). Rentré dans ses foyers après la trêve de Hampton-Court, ses concitoyens l'avaient chargé, en qualité de *poortmestre* ou de *chef de la commune*, de présider le Magistrat, de 1532 à 1533. Rappelé au service actif pour conduire à Copenhague Maurice d'Oldenbourg et Walexem de

marchés conclus antérieurement avec des étrangers, pour livraison des objets dont il vient d'être question. *Plac. de Flandre*, tome I, 2e liv. p. 711.

(1) Lacroix, *Mém. hist. concernant l'ancienne législation du Hainaut en matière d'impôts.*

(2) Reg. 26,107, Chambre des comptes, fol. XLII, *Arch. gén. du royaume de Belgique.*

(3) M. Debaecker, dans une étude biographique sur Gérard de Meckeren, publie un sauf-conduit donné par ce dernier à Colart Boucart, du port de Honfleur, après l'avoir admis à rançon. Voy. *Annales de la société d'émulation*. Bruges, 1848, 2e série, tome VI, p. 325.

ırt, ambassadeurs de Charles-Quint, il rejoignait ses le 14 août 1533, et abordait à Copenhague le 28 sep-.ivant.

ınçais avaient pris l'offensive sur mer, au moment où uint envahissait la Provence. Pendant que les cor-ıldrois infestaient le Zuiderzée, leurs flottes bloquaient de la Hollande, de la Zélande et de la Flandre. Leur fut, néanmoins, de courte durée. Marie de Hongrie, ıir ordonné la saisie des navires français en relâche ›ays-Bas, autorisa les marins de ces provinces à armer ı, et si les Hollandais, mus par un sentiment de jalou-bornèrent à repousser les tentatives dirigées spécia-ıntre eux-mêmes, les Flamands, sous la conduite de e Meckeren, allèrent ravager les côtes de la Nor-.a capture, faite par eux, d'un riche galion des Indes .les, stimula cependant les Zélandais; leurs corsaires alors en lice et enlevèrent un grand nombre de bâti-nçais. Ces hostilités causaient un tel préjudice au com-s deux États, qu'on reconnut, de part et d'autre, la d'y mettre un terme. On convint d'abord d'assimiler es les vaisseaux employés à la pêche du hareng, et ure fut suivie d'une « trève marchande et de commu- »

:heurs, dont la triste situation venait d'être enfin prise lération, étaient rudement éprouvés depuis quelques lus de quarante de leurs barques, appartenant au port avaient péri corps et biens, en 1534, durant une tem-.a rivalité qui existait entre eux était telle, que Charles-r l'avis de l'amiral de Flandre, s'était vu obligé, en eur prescrire diverses mesures de précaution, tendant ər les occasions de conflit. Il leur ordonna d'allumer à l'endroit où ils jetaient leurs filets, leur prescrivit des lanternes aux mâts de leurs embarcations, et

éférèrent rester dans leurs ports que de recevoir des commis-.ce-amiral flamand. Henne, *Règne de Charles-Quint en Belgique*, 125.

an Antwerpen, 35.

leur défendit de s'approprier les engins de pêche abandonnés en mer (1).

Les relations commerciales des Pays-Bas, rétablies momentanément avec le Midi, étaient soumises à de nouvelles perturbations dans le Nord. Résumons rapidement la cause de ces débats.

Le roi Christiern II, après avoir fait de vaines tentatives pour rentrer en possession de ses États, usurpés par Frédéric de Holstein, avait été fait prisonnier en 1532, et enfermé au château de Sonderbourg, dans l'île d'Alsen. On pensait d'abord qu'il serait secouru par l'Empereur, mais celui-ci craignait une alliance entre Frédéric Ier et les Lubeckois, et ne voulait point exposer les Hollandais et les Belges à des hostilités dans la Baltique. Il écrivit donc au roi Frédéric qu'il n'avait pris aucune part à la malheureuse entreprise de Christiern II.

Cette concession n'améliora point la situation. Les Danois consentaient à ouvrir leurs ports aux Brabançons, aux Flamands et aux Zélandais, mais se montraient disposés à punir la Hollande d'avoir fourni des secours au roi déchu, en leur refusant la liberté de commerce. La régente rejeta ces propositions, et défendit aux États provinciaux de les accepter, les intérêts des Hollandais étant inséparables de ceux des autres habitants des Pays-Bas.

Une rupture devenant imminente, Marie de Hongrie eut recours à des mesures aussi promptes qu'énergiques. Afin de mettre en sûreté cinquante vaisseaux marchands qui étaient à l'ancre près de Dantzig, elle fit saisir toutes les marchandises hanséatiques qui se trouvaient dans nos entrepôts, et les Lubeckois furent arrêtés simultanément à Bruges et à Anvers. On se préparait à la guerre, lorsque la nouvelle de la mort de Frédéric, survenue le 10 avril 1533, fit espérer une solution plus pacifique.

Les États de Danemark s'étaient engagés à donner la couronne à l'un des fils de Frédéric, et Christian, l'aîné, eût été élu sans opposition, si son attachement au protestantisme ne lui avait aliéné les évêques catholiques.

(1) [illegible], tome I, 1re partie.

Les Lubeckois se hâtèrent de profiter de l'interrègne, et en-
yèrent une députation au sénat danois, qu'ils sommèrent d'in-
rdire la navigation de la Baltique aux marchands belges et hol-
ndais. Les députés avaient à leur tête Georges Wullenwéver,
ibun hardi et remuant, chef du parti démocratique à Lubeck.
Cette demande ayant été repoussée, le négociateur lubeckois
tourna, sans plus de succès, vers le roi de Suède, dont il
ercha à éveiller l'ambition, puis s'adressa à Christian de
olstein, en lui offrant d'appuyer ses prétentions de toutes les
rces de la Hanse, à la condition de s'unir avec elle contre les
bitants des Pays-Bas. Christian, qui croyait pouvoir compter
r les sympathies de la noblesse danoise, refusa les secours
l'on lui offrait, ajoutant qu'il ne lui *chalait* d'attendre, et que ja-
ais il ne sacrifierait le salut de l'État à ses intérêts particuliers.
Wullenwéver, dont le crédit sur ses concitoyens augmentait
ns cesse, ne se découragea pas malgré tant d'échecs. Ne pou-
nt décider les Danois à adopter ses vues politiques, il songea
se mettre en possession de leur pays et à les leur imposer.
ans ce but, il s'appliqua à les isoler de leurs alliés, et il y
ussit complétement. Il endormit la vigilance de François Ier
 s'engageant secrètement à transférer aux sujets de celui-ci
s bénéfices de l'immense commerce qui se faisait alors entre
 Nord et les Pays-Bas, promit le Danemark à Henri VIII, et
onclut une trêve avec Marie de Hongrie, en faisant pressentir
cette princesse qu'il allait travailler à la restauration du roi
étrôné, Christiern II.

Les Lubeckois, en faisant ces concessions, comptaient bien
s retirer après la guerre, pour laquelle ils prirent aussitôt
urs dispositions. Ils engagèrent à leur service le comte Chris-
phe d'Oldenbourg, — un vrai chevalier allemand, plein d'au-
ace et d'esprit d'aventure, — qui, à la tête de 4,000 hommes,
anchit l'Elbe, et ordonna impérieusement au fils de Fré-
éric Ier de mettre Christiern II en liberté. Sur le refus du
uc, le comte d'Oldenbourg se jeta sur le Holstein, pendant que
 flotte lubeckoise s'emparait de Copenhague et de Malmoe, où
Vullenwéver avait de nombreux partisans. Les évêques et les
obles danois, mettant fin à leurs débats en présence des dan-
ers qui menaçaient leur patrie, se retirèrent dans la partie

septentrio[illegible] proclamèrent aussitôt le duc Christian de H[illegible]

Tel [illegible] vers le milieu de l'année 1534. Le devoir [illegible] Pays-Bas, dans ces circonstances, était [illegible] observer les traités, soutenir Ch[illegible] attacher en lui rendant des services, [illegible] commerciaux qu'il ne pouvait [illegible]

[illegible] rangea pas à cet avis. Un ancien [illegible] Étienne Hopfensteiner, l'avait enga[illegible] d'Oldenbourg et Lubeck, pour [illegible] sur le trône de Danemark. [illegible] s'arrêta, Frédéric s'obli[illegible] eté de Charles-Quint, et s'alliait [illegible] épousant la princesse Dorothée, fille [illegible]

[illegible] mariage, Christian III prenait les [illegible] forcées sous les murs de Lubeck, [illegible] les habitants de cette ville à rap[illegible] alors en Danemark. Il était sur [illegible] la famine, lorsque des aventuriers, [illegible] ment, se jetèrent sur le Jutland, [illegible] sser sans secours. Il leva aussitôt [illegible] battre Clément, qui fut décapité [illegible] interrompues par l'hiver et par [illegible] accommodement, furent reprises [illegible] printemps de 1535. Redoublant [illegible] renforcèrent leurs flottes, qui blo[illegible] de nouvelles troupes dont ils [illegible] au duc Albert de Mecklembourg.

[illegible] le contre-coup de ces événements. [illegible] Lubeckois capturèrent une flotte mar[illegible] l'obligèrent à payer une somme [illegible] ensuite au pillage. Ces ressour[illegible] de prolonger encore cette lutte san[illegible]

[illegible] stian, profitant des dissentiments qui [illegible] Christophe et Albert de Mecklembourg

aisait reconnaître son autorité en Fionie, s'emparait de Warerg, et venait établir son quartier général au pied des remparts le Copenhague, qu'il attaqua avec vigueur. Marie de Hongrie ût désiré intervenir en Danemark, mais les États ne se monraient nullement disposés à la seconder. Nos négociants, plutôt que de se soumettre à de nouveaux sacrifices, préféraient mbarquer leurs marchandises à bord des vaisseaux de Hamourg, de Brême et de la Gueldre, dont le pavillon était encore especté.

Les Lubeckois commençaient cependant à désespérer de leur ause. Une réaction éclata contre Wullenwéver et ses adhéents, le 25 août 1535, et leur défaite changea la direction des ffaires. Deux lettres d'Hopfensteiner annoncèrent bientôt à Empereur qu'il avait fait des démarches auprès des bourgeois nfluents de la ville, et que ceux-ci désiraient vivement entrer n relations avec Sa Majesté. Déjà quelques mois auparavant, Ierman de Wéda, archevêque de Cologne, avait proposé une lliance fédérative entre les Pays-Bas et le Rhin, tandis qu'on vait discuté, à la diète de Lunebourg, les conditions d'un pacte iéréditaire dans la maison du comte palatin Frédéric, entre le)anemark, les villes hanséatiques et nos provinces.

Ces projets, reçus avec enthousiasme en Hollande et en Belique, étaient de nature à éblouir la régente. Nos relations avec e Nord, désormais consolidées, n'avaient plus d'entraves ; nos roduits bruts et manufacturés, qui pouvaient se débiter à très on compte dans toute l'étendue de la Baltique, obtenaient de ouveaux débouchés ; Bruges et Anvers s'enrichissaient de outes les dépouilles de la Hanse : c'était une ère de prospérité t de grandeur qui s'ouvrait pour les Pays-Bas.

Ces ouvertures, trop brillantes pour être sincères, eussent lû être reçues avec d'autant plus de méfiance, qu'il était peu robable que les Hanséates poussassent l'aveuglement jusqu'à mployer leurs flottes et leurs troupes à la consommation de eur propre ruine. Elles n'avaient été faites, en effet, que pour acher d'autres menées diplomatiques, et, tandis que l'empeeur espérait voir le Sund au pouvoir d'un prince allié et feulataire, les Lubeckois signaient un traité de paix avec le roi Christian, qui leur engageait l'île de Bornholm pour 50 ans.

Une coalition contre les Pays-Bas se formait dans le Nord, et on prêtait au roi Christian l'intention de s'allier à la France et aux princes protestants. Charles-Quint, jusqu'alors assez [illegible] aux combinaisons de la régente, se décida enfin à [illegible] le roi de s'abstenir de toute atteinte aux droits [illegible] de Danemark. Le palatin, de son côté, avait [illegible] troupes, qu'on embarqua sur des navires de [illegible] dans nos provinces.

[illegible] de plus en plus tendue, annonçait une crise pro[illegible] Hongrie songeait à secourir les chefs militaires [illegible] qui s'étaient refusés de souscrire au traité de [illegible] que le roi Christian excitait le duc de Gueldre [illegible] les armes. Une telle diversion était menaçante pour [illegible] sur le point d'être envahi à cette époque par Fran[illegible] la régente se hâta-t-elle d'envoyer le comte de [illegible] résister aux Gueldrois, tandis [illegible] seigneur de Beveren, amiral de [illegible] puissante « pour assister le [illegible] la ville de Copenhaghen, et [illegible] succession de sa très chière et très [illegible] princesse de Dennemarcque. »

[illegible] presque exclusivement four[illegible] armaient de nombreux vais[illegible] de la pêche et de leurs inté[illegible] cependant, comme nous l'avons [illegible] cas de nécessité, faisait mettre [illegible] qui se trouvaient dans les [illegible] à ses frais, les remplissait de [illegible] leurs propriétaires des droits [illegible] cas de dommages. On eut [illegible] à ce dernier moyen, et la [illegible] armateurs s'éleva par mois à [illegible]

[illegible] des détails assez curieux sur la [illegible] par les soins d'Adolphe de [illegible] se composait de trente gros [illegible] quatre cents tonneaux, et [illegible] dimension, connus sous le nom

ɜ *boyers*. Les plus grands étaient montés par 34 officiers et) matelots; les plus petits avaient un équipage de 16 officiers de 18 marins. Parmi les chefs on remarquait Paul Recx, Nicos Prouck, Lubbert, Henri Roo-Claes, Pierre Geerbrants, Jacob ɜerts, Wolffaert, Guillaume Hooft, Jacob Visscher, Jean Grubɪr, Gheert Wouters, qui, chacun avaient le commandement une nef. L'ensemble des hommes enrôlés s'élevait à 7,496 perınnes, dont 3,000 marins et 4,496 soldats.

Le ravitaillement de ces troupes coûtait par mois, à raison ı 2 sols par tête et par jour, 22,500 livres de gros. Toutes les ovinces du littoral, le Brabant, la Flandre, la Hollande et la ılande, avaient contribué à la formation de l'escadre. Les ugeois lui fournirent de la poudre, les habitants de l'Écluse de Ter Muyden, des biscuits et de la bière de Delft.

Les gages des officiers étaient par mois, de 19,428 livres; ux des matelots de 17,020 livres; la solde des piétons s'éleit, à raison de 3 escalins par tête et par mois à 16,875 livres. ıaque personne recevait par jour, vingt onces de biscuit; un t de cervoise; trois quarterons de viande salée, le dimanche le jeudi; une demi-livre de lard, le mardi et le mercredi; une mi-livre de poisson et deux harengs aux jours d'abstinence; ux onces de fromage pour le souper du dimanche, du mardi du jeudi; un *cartille* d'huile un jour de la semaine; une demi*mbre* de vinaigre par jour; enfin, un potage fait de deux *sale-nes* ou *picotins* de pois et fèves, d'une livre de riz et deux res de beurre, était distribué le vendredi et le samedi, entre ıquante hommes.

Les munitions de la flotte impériale consistaient en 300 tonaux de poudre, qui coûtaient 48 livres le tonneau, ensemble ,400 livres; 54,000 livres de boulets de trente, à raison de livres de gros le mille, valant 810 livres; 3,600 boulets, sant chacun 5 livres. Ces approvisionnements paraîtront, de s jours, bien peu considérables, mais on doit se rappeler que rtillerie navale était encore dans l'enfance à cette époque. ırant un combat qui eut lieu près de l'île de Wight, en 1545, tre une flotte anglaise, composée de 100 voiles, et une flotte ınçaise de 90 voiles, on cite comme un fait extraordinaire que ı deux escadres ne se tirèrent pas moins de 300 coups de

canon [1]. Les batteries d'un seul de nos navires modernes, engagés dans une action maritime, atteindraient actuellement ce chiffre.

[illegible] de ces projectiles, les vaisseaux de l'amiral [illegible] des *dés de fer*, pesant 11,250 livres. Ils [illegible] à bord 2,650 livres de plomb; 2,200 piques, [illegible] livres le cent; 5,400 dards et lances, valant [illegible] à crochets et à queues de fer.

[illegible] prête à prendre la mer, lorsque le roi Christian [illegible] détacha de son armée 3,000 hommes [illegible] la Frise, avec mission d'y appuyer les opé[illegible]. Schenck se hâta de se porter à leur ren[illegible] Heiligerlée, mais déjà il était trop tard: [illegible] plus héroïque défense, ouvrait ses portes [illegible] Holstein. Le duc de Gueldre, serré de près par [illegible] se vit contraint de faire des propositions de paix, [illegible] vers la fin de l'année 1536. L'Empereur y [illegible] seigneurie de Groningue et la Drenthe. Des négo[illegible] presque simultanément entre Christian et [illegible]. On se mit enfin d'accord, grâce à la média[illegible], dont le commerce souffrait beaucoup [illegible] qui existait entre les deux cours, et, [illegible] navigation de la Baltique fut de nouveau [illegible]. Le rétablissement de la paix ne tarda [illegible] effets. Le prix du seigle descendit [illegible]; le goudron, la poix, la potasse, [illegible] en général, tous les produits du Nord [illegible] nos marchés.

[illegible] dans les Pays-Bas, une scène san[illegible]. Wullenwéver, condamné par le [illegible] écartelé sous les yeux de ceux qui [illegible] ses triomphes, et payait de sa vie son

[1] [illegible] *française*, tome II, p. 477.

[illegible] TOME SECOND.

TABLE DES MATIÈRES

HISTOIRE

DU

COMMERCE ET DE LA MARINE

EN BELGIQUE

Bruxelles. —Typ. A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, rue Royale, 3, impasse du Parc.

HISTOIRE

DU

COMMERCE ET DE LA MARINE

EN BELGIQUE

PAR

ERNEST VAN BRUYSSEL

CHEF DU BUREAU PALÉOGRAPHIQUE BELGE

TOME III

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

A. LACROIX, VERBOEKHOVEN ET C[ie], ÉDITEURS

Boulevard Montmartre, 15, au coin de la rue Vivienne

MÊME MAISON A BRUXELLES, A LEIPZIG ET A LIVOURNE

1864


BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·

CHAPITRE I

Guerre avec la France. — Convention commerciale entre ce royaume et les Pays-Bas. — Troubles à Gand. — Affaires d'Allemagne. — Diète hanséatique à Lubeck. — Nouvelle expédition en Afrique. — Armements maritimes dans les Pays-Bas. — Reprise des hostilités entre François Ier et Charles-Quint. — Martin Van Rossem. — Nos relations politiques et commerciales avec l'Angleterre. — Droits perçus à l'exportation. — Du commerce de l'argent. — Ligue entre Henri VIII et François Ier. — Expéditions maritimes. — Opérations militaires en France et en Italie. — Paix de Crespy. — Traité commercial avec le Danemark. — Ordonnances industrielles. — Les marchés hennuyers. — Transfert du comptoir hanséatique, de Bruges à Anvers. — Débats avec les Anglais. — Affaires d'Allemagne. — Des péages sur la Moselle et sur la Sarre. — Luttes navales entre les Écossais et les Flamands.

Les relations commerciales des Pays-Bas avec le Danemark, si longtemps compromises, étaient à peine rétablies, que déjà de graves perturbations paralysaient l'activité des marchands belges et hollandais. François Ier, après avoir repoussé les armées impériales, se préparait à son tour à prendre l'offensive en attaquant l'Artois et la Flandre. Il passa en effet la frontière, le 16 mars 1537, tandis que les États Généraux se réunissaient à Bruxelles, où ils avaient été convoqués par ordre de la régente. Les ressources du domaine étant insuffisantes pour assurer la défense nationale, le gouvernement se voyait obligé de réclamer de nouveaux subsides afin de payer les gens de guerre. Cette demande excita des murmures, et rencontra de la part des Gantois une opposition décidée. Leurs députés déclarèrent

qu'ils étaient sans pouvoirs et devaient en référer à leurs commettants. Les représentants du Brabant, plus traitables, accordèrent 400,000 florins carolus, et ceux de Bruges, d'Ypres et du Franc votèrent la même somme pour la Flandre, engageant indirectement, par cette concession, la commune gantoise à acquitter une somme de 56,000 livres, à laquelle était évaluée sa quotité.

La campagne, heureusement pour la Belgique, ne fut pas longue. François Ier s'empara assez rapidement de Hesdin, de Pernes et de Saint-Venant, puis battit en retraite, préférant diriger toutes ses forces sur l'Italie. L'armée flamande pénétra à son tour en France, se rendit maîtresse de Saint-Pol et assiégeait Thérouanne, lorsqu'une trêve de dix mois, s'étendant aux Pays-Bas et aux provinces limitrophes de la France, fut conclue à Bomy, le 30 juillet 1537. On y stipula une entière liberté de navigation pour les bateaux de pêche appartenant aux deux peuples, et les contestations relatives aux prises de mer faites de part et d'autre durant la lutte furent soumises à l'examen de tribunaux spéciaux, siégeant à Bologne et à Dunkerque.

Les commissaires de l'empereur eussent désiré la levée complète de l'interdiction commerciale dont nous avaient frappés nos voisins du Midi, mais ne purent en obtenir la révocation. Quelques villes, dont les produits manufacturés se débitaient dans les marchés français, en souffrirent considérablement (1).

La trêve de Bomy fut bientôt suivie d'un armistice dans le Piémont. Les dépenses considérables faites par les belligérants avaient épuisé leurs revenus, et l'attitude agressive des Turcs, devenus les alliés de François Ier, excitait l'inquiétude de Charles-Quint. Le pape profita habilement de ces dispositions, et, ayant réuni les deux souverains à Nice, les décida à signer une trêve de dix ans. L'heureux succès de cette négociation lui fit concevoir l'espoir de parvenir également à rétablir la paix dans l'Église, et il fit d'actives démarches pour la réunion d'un

(1) Voy. une lettre du mayeur et des échevins d'Arras à la régente des Pays-Bas, touchant la décadence de la sayetterie dans cette ville, en date du 23 nov. 1537. *Bulletin de la Commiss. Roy. d'histoire;* Richardson, *Histoire de Charles-Quint*, trad. J. B. Suard, 1812, t. III, p. 93.

concile en Italie. Maître de cette assemblée délibérant en quelque sorte sous ses yeux, il se rendait aux vœux des protestants sans compromettre son autorité. Ceux-ci comprirent qu'ils n'y jouiraient d'aucune indépendance, et refusèrent d'y comparaître.

La ligue protestante, fortifiée en 1538 par l'accession du roi de Danemark, devenait une véritable puissance, qu'il fallait de plus en plus ménager, et dont les domaines s'étendaient presque sans interruption depuis les bords de la Baltique jusqu'aux rives du Rhin. Tandis que l'empereur négociait avec les nobles d'Allemagne et de Castille, dont il cherchait à calmer le mécontentement, il prenait sa revanche dans les Pays-Bas en y poursuivant les derniers défenseurs des vieilles libertés communales.

Les Gantois s'étaient refusés, comme nous l'avons vu plus haut, à payer leur part de subside de 400,000 carolus voté par les députés de Bruges, d'Ypres et du Franc. Marie de Hongrie voulut les y contraindre, et soutint que trois des membres de Flandre ayant octroyé les aides, il ne restait plus aux habitants de Gand qu'à se soumettre à la décision de la majorité. Cet argument ne satisfit pas les récalcitrants, qui y répliquèrent que, d'après leurs anciens priviléges, « l'ung des membres de Flandres ne povoit chargier l'autre sans son consentement. » La régente ayant insisté, ils invoquèrent en leur faveur divers actes de Gui de Dampierre, de Louis de Nevers et de Marie de Bourgogne, particulièrement la charte générale accordée au comté par cette princesse le 11 février 1477. Le gouvernement, de son côté, leur opposa les dispositions de la paix de Cadzant et les lettres du 11 avril 1515 prescrivant l'observation de cet accord. L'opposition, jusqu'en ce moment, n'était pas sortie des voies constitutionnelles, et était même très fondée, car si le traité de Cadzant ne reconnaissait que sous certaines réserves les anciens droits et priviléges de la commune, elles étaient étrangères à l'objet en litige.

Le conflit ne tarda pas cependant de changer de caractère. Marie de Hongrie, après de nombreux essais de conciliation, déclara aux Gantois qu'ils étaient libres de porter leurs plaintes devant le grand conseil de Malines, mais qu'elle ne pouvait

suspendre plus longtemps l'exécution des ordres de l'empereur. Des poursuites furent aussitôt entamées dans les châtellenies contre ceux qui se refusaient à acquitter les aides. Abandonnées quelques mois plus tard, à la suite d'une démarche collective des quatre membres de Flandre, elles furent reprises à la nouvelle que Charles-Quint avait repoussé un acte d'appel interjeté par les Gantois. Ceux-ci, excités par les habitants des campagnes, ordonnèrent l'arrestation des officiers qu'on avait chargés de faire rentrer l'impôt, refusèrent d'autoriser l'affermage des accises, et se mirent en insurrection ouverte contre l'administration impériale. Ils coururent aux armes, s'emparèrent de plusieurs de leurs magistrats, et appliquèrent à la torture le grand doyen Liévin Pyn, accusé d'avoir permis la soustraction, au dépôt d'archives de la ville, d'un titre important.

La bourgeoisie, désormais débordée, fut remplacée au pouvoir par la faction des *creesers* (1), décidés à ne reculer devant aucune extrémité. Ils se firent produire les lettres du 11 avril 1515, invoquées par le gouvernement, et les déchirèrent en mille pièces. La lacération du *calfvel*, — car tel était le nom que l'on avait donné à ce document, — mettait à néant tout espoir de conciliation.

Les insurgés ne se firent pas illusion sur les dangers dont ils étaient menacés, et songèrent aussitôt à s'assurer un protecteur contre les forces redoutables qu'ils s'attendaient à voir rassembler contre eux. Ils prirent donc le parti de députer quelques-uns d'entre eux à François Ier, pour lui offrir non seulement de le reconnaître pour leur souverain, mais même de l'aider à reconquérir les provinces qui avaient anciennement appartenu à la couronne de France (2).

L'agitation gagnait peu à peu le pays. L'esprit municipal, comprimé sous les ducs de Bourgogne, combattu sous Maximilien, Philippe le Beau et Charles-Quint lui-même, se réveillait

(1) M. Steur fait dériver ce mot du verbe *creysschen*, troubler, agiter. Les *creesers*, d'après cette étymologie, seraient donc des « agitateurs, » ou, selon une expression plus vulgaire, mais plus exacte, des « braillards. » Voy. *Mém. couronné* par l'Acad. de Belgique, t. X, 1835.

(2) Robertson, *Hist. de Charles-Quint*, t. III, p. 113. Voy. aussi Gachard, *Relation des troubles de Gand*, introd., p. 23.

partout avec énergie, et réclamait des réformes. Une intervention française, en de pareilles circonstances, eût causé les plus grands embarras à l'empereur, mais la conduite de François I[er] lui enleva bientôt toute appréhension. En effet, le roi ne se contenta pas de faire part à Charles-Quint des ouvertures qui lui avaient été faites par les rebelles, mais lui offrit même le passage par ses États, dans le cas où il se déciderait à marcher en personne contre les Gantois (1).

La saison étant défavorable à un voyage maritime, et Charles désirant arriver au plus tôt dans les Pays-Bas, cette proposition fut acceptée. L'empereur se dirigea donc vers Bayonne, au grand étonnement de la plupart de ses alliés, qui ne pouvaient croire qu'il consentît à se remettre entre les mains de son rival, avant de lui avoir donné satisfaction concernant le Milanais. Reçu avec de grands honneurs par le Dauphin et le duc d'Orléans, il traversa rapidement la France, rencontra François à Chatelleraut, demeura six jours à Paris, et passa enfin la frontière à Saint-Quentin, sans avoir eu à regretter une démarche désapprouvée par ses conseillers, et que le roi d'Angleterre « trouvoit de fort dure digestion. »

Les Gantois, pris au dépourvu, n'ayant point de chefs capables de les diriger, et trouvant peu d'appui chez leurs propres compatriotes, se virent hors d'état de résister à leur seigneur, prêt à marcher contre eux à la tête de troupes nombreuses. Inquiets et troublés, ils lui envoyèrent des députés pour implorer sa clémence et lui offrir leur soumission. Charles, sans vouloir écouter leur justification, leur dit qu'il était venu « pour mestre bon ordre et pollice ès affaires de la ville, et « y faire les pugnitions et corrections des mésuz commis par « les manans et habitans en icelle; » ajoutant, « qu'il le « feroit de sorte qu'il en seroit mémoire, et que son plaisir « estoit d'aller à eulx en souverain. »

Il prit congé des princes français à Valenciennes, se rendit d'abord à Bruxelles, puis, après un court séjour à Termonde, fit son entrée à Gand, le 24 février 1540. Il y parut entouré d'une véritable armée, dont le défilé dura plus de six heures.

(1) Gachard, *Relation des troubles de Gand*, introd., p. 27.

Tous ceux qui l'accompagnaient étaient en tenue de combat, et portaient la lance, la hallebarde et l'arquebuse, préparés à agir en cas de besoin.

On peut se faire une idée de l'étendue et de la richesse de la ville à cette époque, par le fait qu'elle reçut et hébergea, durant le séjour de l'empereur, 60,000 hommes et 15,000 chevaux. Charles, loin de calmer les inquiétudes des habitants, laissa sa menace peser sur leur tête durant un long mois, sans leur faire connaître sa décision. Les Gantois, passant de la crainte à l'espoir, commençaient à croire à une amnistie, lorsque, le 17 mars, 19 personnes furent livrées au bourreau pour avoir pris part à la révolte.

La sentence générale fut prononcée le 19 avril. Toutes les chartes qui faisaient la gloire de la cité, tous les privilèges qu'elle avait si longtemps et si héroïquement défendus lui étaient enlevés en même temps.

Les métiers se voyaient privés de leurs maisons, de leurs rentes, de leurs armes, de leurs munitions de guerre, confisquées au profit du domaine (1). La vieille cloche ***Roland***, qui du

(1) Les biens de 59 corporations furent vendus, de 1541 à 1543, et produisirent, d'après un compte déposé aux archives de Gand, la somme de 86,585 livres, 13 sols, 11 deniers. Voici les noms des corporations gantoises, extraits d'un document du temps : les mesureurs de vin, dont on ne désigne pas le local ; les boulangers, qui avaient une maison sur la *Craenleye* : les épiciers, qui se réunissaient au *Miroir* ; les chaussetiers, local inconnu ; les *rompeurs de bois*, dans la *Naghelstraetken* ; les *vieuwarriers*, sans désignation de local ; les brasseurs, même observation ; les *couvreurs* de cuir blanc, établis rue de *Bogaert* ; les potiers de terre, sans local spécial ; les couturiers, qui se rassemblaient à *l'enseigne de l'Épée d'or* ; les *gressiers*, sans maison ; les tanneurs, qui possédaient une propriété *place du Vendredi* ; les meuniers, dont le local n'est pas désigné ; les *escryniers*, fixés *rue Basse* ; les savetiers, sans maison ; les orfévres, qui se rassemblaient *au Sampson*, à la Haute-Porte ; les *fustailliers*, maison dans la *Vuurstege* ; les teinturiers en rouge, sans local ; les barbiers, dans la *Bennesteghe* ; les *avalleurs de vin*, propriétaires de deux petites maisons, au bout du *s'Gravenbrugghe*, près du *Crane* ; les chapeliers, sans local ; les peintres, établis non loin de l'église Saint-Bavon, à proximité de l'hôtel de Herseele ; les merciers, au *Vieux Marché* ; les cordiers, sans local ; les *tordeurs d'huile*, au Marché aux Grains ; les *placqueurs*, sans maison ; les tapissiers, au *Marché aux Pourceaux* ; les *soyeurs*, *rue Basse* ; les *porteurs au sacq*, sans indication de local ; les cordonniers, sans biens ; les forgerons,

haut du Beffroi les avaient appelés si souvent au combat, était à jamais condamnée au silence. L'empereur réclamait non seulement les aides, mais condamnait la ville de Gand à payer une amende de 150,000 florins, et à compter annuellement au souverain une rente perpétuelle de 6,000 florins. La nomination des magistrats municipaux était désormais réservée au prince, et, pour contenir les bourgeois de Gand « enclins à anchiennes et mouvaises manières » il fut arrêté qu'on bâtirait une citadelle.

Tout le pays avait souffert de ces commotions. Des tapisseries d'une grande valeur, expédiées d'Audenarde à Anvers, ayant été saisies en 1539 par ordre supérieur, les fabricants établis dans la première ville avaient renvoyé leurs ouvriers, qui se trouvaient dans la plus grande détresse. Philippe de Lalaing, dans une lettre adressée à la régente, le 16 mars, en fait un tableau navrant :

« Puis mon arrivée en ceste ville d'Audenarde, écrit-il, j'ay « trouvé le peuple et commune d'icelle en sy grandt tourble, « perplexité et lamentation, que toutte créature humaine aurait « pitié de les veoir, et oyr les cris et pleurs des pouvres ouvriers « qui de coutume euvrerent(1) à journée au faict et négociation « de la tappisserie, en sorte que, en grant inextimable nombre, « ce sont venu vers moy, priant voulloir advertier Vostre « Majesté de leur totale éminente ruyne et destruction, plaindant « ameirement qu'ils ont déjà esté pluisseurs jours, eulx et leurs « enfants, en grant pouvreté et famyne... (2). »

sans maison connue; les maçons, ayant leur lieu de réunion près du cimetière *Saint-Nicolas ;* les couteliers, dont on ne connaît pas le local ; les mesureurs de blé, au *Cornleye;* les corroyeurs, au *Vieux Marché;* les couvreurs de tuiles, au *Groenen Brielle;* les teinturiers en bleu, les étainiers, les marchands de fromages, sans maison; les *appareilleurs de peaulx d'aigneaulx,* maison *rue Basse;* les charpentiers, près du cimetière *Saint-Nicolas;* les *armoyeurs*, les *carreliers*, les *couvreurs de cuyr noir*, les *couvreurs d'estrain*, les les *cuveliers*, les *Granwerkers*, sans maison; les bateliers, à la Cornleye; les calottiers, les constructeurs de navires, les bouchers, les *strypscheerers*, les *vauwers*, les *ramreckers*, les foulons, sans maison; les fruitiers, au *Marché aux Grains;* les poisonniers, *rue de Bruges ;* les tisserands de draps, à la *Cleppe ;* les *todeurs degrandes forses*, au *Quadham*.

(1) *Euvrent*, ouvrent, travaillent.

(2) Gachard, *Relation des troubles de Gand*, appendice, p. 233.

Charles, ayant rétabli son autorité dans les Pays-Bas, se rendit en Allemagne, où il continuait à flatter le parti protestant. Les Turcs, sous ombre de défendre les droits du prince Étienne à la couronne de Hongrie, réclamée par Ferdinand, roi des Romains, s'étaient emparés de Bude et y avaient mis garnison. Quelques concessions, habilement calculées, rallièrent autour de l'empereur les confédérés de Smalkalde, et il en reçut de tels secours d'hommes et d'argent, qu'il ne lui resta plus d'inquiétudes sur la sûreté de l'Allemagne pour la campagne suivante.

Vers le même temps, la diète de Lubeck fut de nouveau appelée à se prononcer sur les doléances du comptoir de Bruges. Les députés de Hambourg répétèrent à cette occasion « que les établissements de Londres, de Bruges, de Bergen et de Novgorod étaient les quatre colonnes fondamentales du commerce hanséatique, et qu'en supprimant l'entrepôt de Bruges, on ébranlerait les bases de tout l'édifice. » Les envoyés de Nimègue, de Deventer, de Wesel, de Groningue et de Kampen combattirent cette idée, et proposèrent la translation du comptoir hanséatique, de Bruges à Anvers. On résolut de ne prendre aucune décision avant d'avoir entendu le commissaire belge, qui fut introduit. C'était maître Jacques Maes, Anversois, et pensionnaire de sa ville natale. Ayant obtenu la parole, il rappela les grands avantages dont les ducs de Brabant avaient doté la Hanse, y ajouta de nouvelles promesses de privilèges, d'indults et de dispenses, et invita les membres de la diète à profiter du séjour de Charles-Quint dans les Pays-Bas pour terminer cette affaire en faveur d'Anvers.

Le bourgmestre de Lubeck, après avoir recommandé également une prompte décision, observa qu'Anvers, ville riche et prospère, attirait en effet les marchands, mais que les Hanséates s'exposaient à perdre, en quittant Bruges, une somme de 8,000 florins, des droits anciens et reconnus, et des relations plus sûres que celles qu'ils se formeraient avec les Anversois.

On décida d'envoyer une commission auprès de l'empereur, et d'autoriser le transfert demandé si l'on obtenait en Brabant les mêmes libertés qu'en Flandre.

Charles-Quint songeait en ce moment à faire une nouvelle

expédition en Afrique. Le gouverneur d'Alger, Hassen-Aga, avait jeté fréquemment l'alarme sur les côtes d'Espagne, et ses déprédations excitaient des plaintes continuelles. De grandes levées furent faites, dans ce but, en Allemagne et dans les Pays-Bas, et de nombreux vaisseaux furent équipés à Gênes, à Naples, en Espagne, en Sicile, et dans les ports flamands et hollandais. Dès l'année 1538, le sire de Boussu s'était activement occupé de la formation d'une escadre dans nos provinces. Les villes de Gouda, d'Enckhuysen et d'Amsterdam fournirent la plupart des navires qui la composaient; mais nous y voyons figurer aussi divers hulques et caravelles flamandes, entre autres le *Saint-Jacques de Bruges*, sous les ordres du capitaine Jean Simons; l'*Esprit volant*, commandé par Corneille Jacobson; la *Michiele*, qui avait 42 hommes d'équipage; le *Saint-Jean l'Évangéliste;* le *Sampson;* la *Sainte-Barbe*, qui avait pour patron Jean Dobber, et l'*Albert*. Des placards avaient été affichés à cette occasion à l'Écluse, à Bruges, à Ostende, à Nieuport et à Dunkerque « contenant le traitement que ung chascun matelot auroit quy vouldroit venir au service » (1).

La flotte flamande mit à la voile pour Carthagène et Malaga en 1539, et y rallia les autres navires nolisés en Espagne et en Italie (2). Elle ne devait assister qu'à des désastres. L'expédition, blâmée par Doria comme ayant été entreprise à une saison trop avancée, fut des plus malheureuses. L'armée impériale venait à peine de débarquer, à quelques lieues d'Alger, lorsqu'une effroyable tempête dispersa les navires qui l'avaient amenée, et en fit périr un grand nombre. L'ouragan dura plusieurs jours, pendant lesquels les troupes, harcelées par l'ennemi, se trouvèrent sans approvisionnements sur cette côte

(1) « A Jehan Arentszoon, pour dix jours qu'il a vacqué pour avoir esté à l'Escluze, Bruges, Ostende, Nicuport, Dunckercke, Grevelinge et autres lieux aussy pour lever matelotz. » Voy. registre 23108, chambre des comptes, *Arch. gén. du roy. de Belgique.*

(2) Cromwell, dans une lettre adressée au roi Henri VIII, le 6 avril 1539, lui annonce le départ de l'amiral des Pays-Bas, alors en mer avec toute sa flotte. « Ledit amiral, ajoute-t-il, doit retourner dans les Pays-Bas, par terre, après avoir mené ses vaisseaux en Espagne. » *State Papers*, t. Ier, 2e partie, p. 608.

inhospitalière. Charles, qui partagea tous leurs dangers, ramena une partie de ses soldats à Matafuz, y mit à la voile pour l'Europe, et revint le 1er décembre 1541.

François Ier, informé des pertes importantes subies par l'empereur, crut l'occasion favorable pour se mesurer de nouveau avec lui. Prenant pour prétexte le meurtre de deux agents français, massacrés en Italie par des hommes d'armes de la garnison de Pavie, il se disposa à assaillir son ennemi avec la plus grande vigueur, avant de lui laisser le temps de reprendre haleine. Fort déjà de l'appui de l'archevêque de Cologne, il s'assura le concours du duc de Clèves, qui disputait la Gueldre aux Impériaux, et celui des rois de Suède et de Danemark. Les Pays-Bas étaient particulièrement menacés, et les États-Généraux y furent convoqués à la hâte par Marie de Hongrie.

Pendant que les représentants des provinces belges et hollandaises délibéraient sur les propositions de la régente, les frontières étaient envahies de trois côtés à la fois. Le duc d'Orléans, fils du roi de France, pénétrait dans le duché de Luxembourg; le duc de Vendôme attaquait l'Artois, tandis que Christian III armait une flotte contre la Hollande et la Zélande. Martin Van Rossem, qui combattait au nom du duc de Clèves, après avoir ravagé toute la Campine et les environs de Bois-le-Duc, se présenta, le 25 juillet 1542, devant Anvers, défendu par le prince René d'Orange, et somma la ville de se rendre. Trop faible pour en faire le siége, il se retira deux jours après, après avoir mis le feu au Béguinage, au couvent des Victorines, et à celui des Chartreux. Il continua ses dévastations jusqu'à Lierre, et fut enfin repoussé devant Louvain par les étudiants et les bourgeois, commandés par leurs magistrats.

L'attaque imprévue des troupes clévoises ne nuisit pas à la ville d'Anvers, et contribua même à sa prospérité. L'administration prit le parti de faire bâtir les remparts actuels. Pour leur donner plus de sûreté, une ordonnance municipale défendit de bâtir dans un rayon de 3,500 pieds des fortifications, et cette mesure contribua à agrandir la cité de trois mille maisons.

Après la retraite de Van Rossem, les Belges, prenant l'offensive à leur tour, fondirent sur les terres du duc de Clèves, et lui prirent plusieurs places. Le duc de Vendôme, qui s'était flatté

pénétrer en Flandre, ne put sortir de l'Artois, tandis qu'un
vire que Christian II avait envoyé sur les côtes de Hollande,
ır rechercher les lieux où l'on pourrait opérer une descente,
saisi et conduit à Euckhuyzen.

Au moment où François Ier resserrait son alliance avec les
rcs et les Danois, un rapprochement s'opérait entre Charles-
int et Henri VIII. Nos relations commerciales avec la Grande-
etagne, depuis le divorce du roi avec Catherine d'Aragon,
ıs être interrompues, étaient devenues plus précaires. Des
vires marchands, appartenant à des négociants anglais,
ient été pillés en mer, en 1536, par les marins flamands, et
John Hutton, alors à Anvers, avait recommandé à ses com-
.riotes, le 6 août de la même année, d'user de la plus grande
conspection dans leurs rapports avec les Pays-Bas. Le gou-
rnement britannique reprochait en outre à la régente d'avoir
rmis l'envoi d'une certaine quantité d'armes dans le nord de
ngleterre, et d'avoir soumis les sujets anglais, établis à
ivers, au payement de certains droits inusités. La situation
ıit encore empirée en 1539, l'empereur ayant fait mettre
mbargo, à cette époque, sur tous les bâtiments, venant de
utre côté de la Manche, qui se trouvaient dans nos ports. Des
résailles s'en étaient suivies, et Jean Osburn ayant voulu
porter à Londres, pour compte du roi Henri, 200,000 livres
cuivre et certaines pièces d'ordonnance fondues à Malines,
n était vu refuser l'autorisation.

Le 18 juin 1543, par suite du revirement politique dont nous
ıons de parler, la régente consentait à faire remise aux négo-
nts anglais de l'imposition dont ils se plaignaient, en témoi-
ant cependant le désir que cette faveur restât secrète, d'au-
s nations pouvant en prendre ombrage.

Cette imposition, établie sur toutes les marchandises sortant
s Pays-Bas, était d'un centième sur la valeur brute de l'objet
porté. Les comptes relatifs à cette perception, intéressants à
nsulter, nous fournissent quelques nouveaux renseignements
r le mouvement général du commerce et de l'industrie dans
s provinces, vers le milieu du XVIe siècle. Les sommes per-
ıes de ce chef, du 10 février 1543 au 10 février 1544, montè-
ent à 60,963 livres de gros, monnaie de Flandre, soit 365,778

livres de gros ou florins carolus. Ce total équivalant à la centième partie du produit des biens envoyés à l'étranger, ceux-ci représentaient par conséquent un capital de 36,577,837 florins carolus, soit 771,792,360 francs de notre monnaie (1). Depuis le XIIIe siècle, l'intérêt de l'argent avait été de 20 à 30 p. c. Les besoins du commerce et les immenses bénéfices auxquels donnaient lieu les opérations de banque, avaient fait établir en diverses localités des « tables de prêt » où l'on exerçait l'usure, contrairement aux prescriptions du droit canonique. Charles-Quint, par un édit du 4 octobre 1540, autorisa les emprunts à intérêt, mais à condition que les deux parties contractantes s'occupassent d'affaires commerciales, soit directement, soit par leurs associés. Il fut défendu d'exiger plus de 12 p. c. de l'argent ainsi placé, et de s'en dessaisir pour plus d'un an. Toutes stipulations contraires furent déclarées illégales, et leurs auteurs punissables comme usuriers. Les personnes qui tenaient « table de prêt » ne pouvaient assister au service divin, sous peine de perdre leur privilége. On avait voulu, par cette dernière défense, donner quelque satisfaction à l'autorité ecclésiastique (2).

(1) Nous avons fait déjà l'énumération de la plupart de ces marchandises. Nous apprenons, par les documents de cette époque, que les draps gris, achetés à Gand, se vendaient alors à 32 sols, et les draps noirs à 40 sols l'aune; les ostades de Valenciennes valaient 15 sols de gr. la pièce; l'aune de demi-ostade, 1 sol de gr. fl. ou 6 sols de Brabant; l'aune de futaine, 11 de Brabant; l'aune de camelot, 8 gros; l'aune de frises, 25 sols; les soies d'Arras, 24 sols la pièce; le satin de Bruges, 15 gros l'aune; le satin de Valenciennes, 9 sols 6 den. la pièce; le velours gris, 3 livres de gr.; la toile de Flandre, 5 gros l'aune; la toile de Brabant, 10 sols; les dentelles, 6 gros la pièce. Le vermillion belge, connu sous le nom de « cinabre, » était le meilleur connu. Charles-Quint avait la plus haute opinion de l'activité et de l'industrie de ses compatriotes : « La Flandre sera riche, disait-il, tant qu'on n'aura pas coupé le pouce de ses fileuses. »

(2) Les négociations publiques d'argent, au XVIe siècle, paraissent en général avoir été faites au taux fixé par cette ordonnance; cependant, en 1511, les états payèrent les intérêts à raison de 20 p. c., et, en 1554, au denier 12 ou 8 1/3 p. c. en rentes perpétuelles, et au denier 6 en rentes viagères. La législation romaine, à l'opposé du droit canonique, admettait le prêt à intérêt.

Une foule de monnaies avaient cours dans les Pays-Bas, et leurs fluctua-

Henri VIII, que les intrigues de la France en Écosse avaient ıécontenté, conclut en 1543 une ligue offensive et défensive vec l'empereur. Ce traité, en rouvrant les portes britanniques ıx vaisseaux belges, exposait ceux-ci aux déprédations des cossais. Le seigneur de Beveren se hâta d'écrire au vice-niral de Flandre, le 2 avril 1543, l'autorisant à proposer la ınction des flottes anglaise et impériale. Des navires français ; montrèrent sur les côtes de la Hollande, tandis que les ıarins des Pays-Bas ruinèrent le littoral de la Norvége, et l'un 'eux enleva un vaisseau qui portait à Christian III les impôts e ce royaume.

Maximilien de Bourgogne alla croiser à l'embouchure de la ironde avec quelques navires, et s'y empara de plusieurs âtiments français. Le vice-amiral Gérard de Meckeren opéra ne descente en Guienne, où ses gens rançonnèrent plusieurs illages, emportant comme trophées les cloches des églises (1).

ons nuisaient beaucoup au commerce. Pour donner une idée du désordre ui régnait à cet égard, et des embarras qui en résultaient, il suffit d'une itation. On avait d'abord le réal d'or fin, de 46 au marc; le demi-réal, de 0 1/8 au marc; le carolus d'or, de 84; le réal d'Autriche, de 16 1/2; le noble la rose, de 32; le noble henricus, de 36; le noble de Flandre, de 36; l'an-elot d'or d'Angleterre, de 48; le toison d'or, de 54 1/2; le castillan de fin or, : 53 1/2; le lion d'or, de 59 au marc; le ducat d'Espagne, de 70; le crusat : Portugal, le rider d'or, le ducat de Hongrie, de 69 au marc; le ducat Italie, de 72; le salut d'or, de 72; le guillelmus, de 72; le florin à la croix int André, de 74; le scutkin, de 73 au marc; le florin philippus d'or, de 74; florin des électeurs, de 75; le vieil écu d'or de France, de 72; le philippus nckart, de 76; le pieter de Louvain, le postulat de Bourbon, de 81; les rins de Deventer, Campen et Zwolle, de 76 au marc; le johannes, de 73; florins David d'Utrecht, de 76; les florins de Liége, de 74; les frédericus florins de Bavière, de 78; le florin arnoldus, de 92; les postulats de rnes, de 104; le rider de Gueldre, de 76; les clemmers de Gueldre, de 76 marc.

Nous pouvons encore ajouter à cette liste : les doubles carolus de fin 'gent, de 6 gros; les patards; le grand réal d'argent; le toison d'argent; le al d'argent aux armes d'Espagne; les doubles patards à 4 gros; les dou-les patards à deux griffons, à 5 1/2 gros; les doubles patards à deux lons, les Malinois et ceux de Bourbon à 4 1/2 gros; les doubles philippus et arolus de Bourgogne; les johannes braspennins; les philippus de Namur; le double pétard forgé à Luxembourg, à 3 1/2 gros, etc., etc.

(1) Wagenaar, *Vaderlandsche historie*, Ve deel, p. 246.

L'intrépide Flamand, après avoir ramené différentes prises dans les Pays-Bas, se remit bientôt en mer avec dix navires, montés par les seigneurs de Hamme, de Capelle, de Hamstede et d'autres gentilshommes, pilla une petite île, captura quatre barques revenant de Terre-Neuve avec des cargaisons de poissons, et reprit aux Français un galion d'Espagne.

On a conservé quelques détails sur ces deux expéditions. Nous citerons parmi les vaisseaux qui y figurèrent l'*Ursule*, ayant 250 hommes d'équipage; la *Trinité;* le *Salvator* monté par 135 hommes; la *Marie de la Vere*, avec un équipage de 110 personnes; l'*Ange d'Anvers* (1), commandé par Corneille Cuyper; l'*Adolphe*, sous les ordres de Jacob Clais; le *Romain*, capitaine Geerit Haerkins; le *Henri de Meckeren*, capitaine Nicolas Dans; la *Marie de Middelbourg*, sous le commandement de Corneille Crumer; le *Boot*, monté par 40 hommes; le *Cœur volant*, capitaine Pieters. Chaque capitaine recevait 40 livres, du prix de 40 gros, monnaie de Flandre, par mois; les maîtres mariniers avaient 24 livres; les pilotes, 20 livres chacun. L'amiral touchait mensuellement 400 livres, ainsi qu'une certaine part dans le produit des prises (2).

La lutte n'était pas moins active entre les armées de terre.

(1) Un des marins qui se trouvaient à bord de ce navire, Adolphe Pieters, reçut une récompense pour sa belle conduite, de même que Van Broessel, appartenant à l'équipage du vaisseau amiral; Dismas Van Ristes, sous les ordres du vice-amiral; Sébastien Vander Gracht, du *Salvator* et Cuyck d'Alkmaer, du *Cigne*.

(2) La régente avait décidé « que le butin prins par le Sr de Bevres et les « navires de sa charge, seroit parti moitié à moitié, dont l'une moitié appar- « tiendroit à Sa Majesté Impériale, et l'autre moitié au dit admiral et à ses « gens, réservé à luy admiral son droit de dixième, que préalablement et « avant toute œuvre, il devoit faire lever sur tout le butin : bien entendu « que toute l'artillerie de métal, avec les appartenances seroit et demeure- « roit à Sa Majesté Impériale, saulf et réservé que ledit admiral auroit une « des pièces de chascun bastel ou semblable artillerie se prendroit: et s'il « advenoit qu'il y eust bataille formée en mer, où l'on print le chef de « l'armée des ennemis, que Sa Majesté auroit l'option de laisser le dit chief « au commun butin ou de le racheter, parmy payant 10,000 florins carolus, « qui pareillement devoit revenir au dict butin. » *Archives générales du royaume*.

François Ier s'empara de Landrecies, qu'il fit fortifier avec soin, pendant que l'empereur attaquait le duc de Clèves et le forçait à la soumission. Il chercha ensuite, mais sans succès, à reprendre Landrecies, tandis que Soliman, allié de la France, se jetait sur la Hongrie, et que Barberousse, avec l'appui de la flotte française, tentait d'arracher Nice au duc de Savoie.

Les hostilités, suspendues durant l'hiver, furent reprises dès le commencement du printemps. Les Français, commandés par le comte d'Enghien, remportèrent d'abord quelques avantages en Italie, où ils défirent l'armée du marquis du Guast à Cérisoles, tandis que Charles-Quint rassemblait ses troupes dans les Pays-Bas. La guerre fut bientôt portée dans le Boulonais, par Henri VIII, et dans la Champagne par son impérial allié. Il avait été convenu que tous deux marcheraient vers Paris, mais ni l'un ni l'autre n'exécutèrent ce plan de campagne, dont la réalisation eût exposé le royaume aux plus grands dangers. Tandis que François Ier se tenait sur la défensive, de nouvelles mésintelligences éclataient entre ses ennemis. Charles, qui s'était avancé jusqu'à Château-Thierry, ayant appris que le roi d'Angleterre refusait de lever le siége de Boulogne pour marcher sur Paris, se crut quitte envers lui de toutes les conditions du traité, et libre de ne consulter que son propre intérêt. Il entama des conférences avec les agents français et conclut brusquement la paix, le 18 septembre, à Crespy.

Les deux souverains s'engageaient à se restituer les territoires conquis, de part et d'autre, depuis la trêve de Nice. Le duc d'Orléans devait obtenir en mariage, soit la fille aînée de Charles, avec la souveraineté des Pays-Bas à titre de dot, soit la nièce de ce prince, avec l'investiture du duché de Milan. Ce choix, une fois fait, dans un délai de quatre mois, au plus, François Ier s'obligeait à rendre au duc de Savoie les villes qu'il lui avait enlevées, et à refuser tout appui au roi de Navarre. Il renonçait à toutes ses prétentions sur le royaume de Naples ou sur la souveraineté de la Flandre et de l'Artois, et l'empereur abandonnait les siennes sur le duché de Bourgogne et le comté de Charolais.

Cette paix, que l'attitude hostile du pape et l'état inquiétant de l'Allemagne rendaient nécessaire, fut fort mal accueillie dans

les Pays-Bas. Les Belges, après avoir si largement contribué aux frais de la campagne (1), où plusieurs d'entre eux s'étaient distingués, se plaignaient d'avoir été sacrifiés à des intérêts étrangers. Les corsaires écossais continuaient à entraver leur commerce, et attaquèrent en 1544 plusieurs navires anversois dont ils s'emparèrent (2). Heureusement, par compensation, nos relations avec la Baltique s'étaient rétablies quelque temps auparavant, le roi de Danemark ayant fait des ouvertures de paix, acceptées par Charles. Dès le 8 mars 1544, Marie de Hongrie avait ordonné de restituer aux Danois les navires, l'argent et les marchandises pris en 1542 par des vaisseaux flamands.

Les manufactures de tapis de haute-lisse, si importantes en Flandre et en Brabant, furent introduites en 1544 à Tournai. L'empereur rappela, cette même année, par un édit du 16 mai, les dispositions interdisant la fabrication des tapisseries à tous maîtres ouvriers ou autres qui ne seraient point établis dans une des villes privilégiées à cet effet, ou n'y jouiraient pas des droits de bourgeoisie, par naissance ou par achat. Il imposa à ceux qui désiraient entreprendre ce métier un apprentissage de trois ans, et aux apprentis un terme d'essai de six semaines. Le règlement détermina la conduite des maîtres envers leurs ouvriers et leurs apprentis, ainsi que les devoirs et les charges de ces derniers; le genre de travail exigé de chacun d'eux; la manière de l'exécuter. Deux entrepôts furent établis pour la vente des tapisseries, l'un à Anvers, l'autre à Berg-op-Zoom, placés tous deux sous la direction de courtiers assermentés (3).

Nous venons de parler des efforts industriels qui se faisaient alors dans le Hainaut. La ville de Mons était parvenue, en 1545, à un haut degré de prospérité. Elle comptait des manufactures de draps et de serge en grand nombre, et les produits de toutes ces fabriques s'exposaient dans une halle immense, située sur

(1) Indépendamment des aides votées par les états, les droits du 100e et du 10e denier, avaient produit des sommes considérables. Un ambassadeur vénitien, alors à la cour de Bruxelles, estimait que l'empereur avait retiré des Pays-Bas, à diverses époques, de quinze à vingt millions d'or.

(2) Wagenaar, *Vaderlandsche historie*, 5e deel, p. 268.

(3) *Plac. de Flandre*, t. Ier, p. 610.

du prince. Un conseil de commerce, dit *la Vingtaine*, ce que l'avidité des fabricants ne fît pas dégénérer, ploi de matières premières de mauvaise qualité, la es objets vendus. Il était défendu d'exporter aucune toffe avant de l'avoir soumise à l'examen du conseil, arquait d'une estampille. Les Montois travaillaient le une grande dextérité, et comptaient parmi eux d'ex- orfévres. Un bourgeois de Mons, Brisselot, devint vers primat de Sardaigne, et Orlando Lasso, un autre Mon- nommé par ses contemporains l'Orphée du xvie siè-

rtance des marchés hennuyers engagea le gouverne- 'occuper de l'amélioration des voies navigables entre vince et le reste du pays. On établit, en 1544, un droit navires passant à Menin, à l'effet de trouver les fonds res pour faire approfondir la Lys à Courtrai (2). L'Escaut ment l'objet de quelques travaux, d'où résulta un débat, nt le conseil privé, entre les commissaires des villes , de Malines, de Gand, d'Audenarde, de Termonde, de le Valenciennes, de Mons, de Rupelmonde, et les ma- de Tournai, les meuniers de cette cité se prétendant ns leurs droits. Le conseil, sauf quelques restrictions, es conclusions des Anversois (3). Ceux-ci furent égale- ureux dans leurs longues négociations avec les mar- allemands, et, le 9 février 1545, obtinrent le transfert s du comptoir hanséatique.

nclusion de la paix de Crespy, en inspirant plus de sé- ux armateurs, eût donné une impulsion nouvelle à la belge et hollandaise, si les Anglais, — qui n'avaient ore déposé les armes, — n'y avaient mis obstacle par urses continuelles. Ils ne respectaient pas toujours la té du pavillon impérial, et assaillirent, vers la fin de

daens. *Mons sous les rapports historiques, statistiques*, etc. Mons, 34.

ès-verbal de Lille, fol. 81 verso, n° 148; *Archives générales du*

ebroch, *Ann. Antv.*, t. II, 292.

l'année 1544, une flotte de commerce, composée de navires hollandais, zélandais et anversois, revenant des côtes de France, chargés de vins (1).

Des réclamations ayant été présentées à ce sujet, inutilement, au conseil britannique, la régente eut recours aux représailles, et, le 6 janvier 1545, John Sturgeon, gouverneur des marchands aventuriers à Anvers, annonçait à la compagnie de Londres l'arrestation de tous les marchands anglais séjournant dans les Pays-Bas. Les ministres de Henri VIII, en présence de ces mesures énergiques, finirent par céder, et, se rendant aux observations de M. de Molembais, que Marie de Hongrie avait envoyé en Angleterre, ordonnèrent la restitution des biens confisqués (2).

La situation n'en restait pas moins fort tendue, et, peu de temps après cette affaire, la gouvernante tenta de nouveau de soumettre les négociants anglais, établis à Anvers, à la taxe du vingtième denier. Leurs propriétés furent saisies, et on ne les leur rendit qu'à la sollicitation du margrave. Les Fuggers, à cette époque, étaient les banquiers de Henri VIII (3), comme ils le devinrent plus tard de son successeur (4).

Charles-Quint, retenu dans les Pays-Bas par une attaque de goutte, quitta Bruxelles, le 15 mai 1545, pour se rendre à Worms, afin de décider les princes protestants à contribuer à la guerre contre les Turcs, et à soumettre leurs griefs religieux au concile que le pape Paul III venait de convoquer à Trente. N'ayant pas réussi à faire accepter de telles propositions par la diète, il dissimula le mécontentement qu'il en éprouvait et revint dans nos provinces, déterminé à ne reparaître en Allemagne qu'à la tête d'une armée. Les circonstances lui étaient favorables, car la France et l'Angleterre étaient encore en guerre, et l'irrésolu-

(1) On cite entre autres, parmi les victimes de cette agression, Helles Borru, négociant d'Anvers, qui avait mis ses marchandises à bord du *Pélican*, et obtint un certificat à ce sujet des bourgmestre et échevins de sa ville natale, le 2 mars 1545.

(2) Wagenaar, *Vaderlandsche historie*.

(3) Ils lui prêtèrent, en 1546, un capital de 152,180 livres de Flandre.

(4) Édouard emprunta aux Fuggers, en 1547, la somme de 129,750 carolus, et la ville de Londres en donna caution. Rymer, *fœdera*, XV, p. 101.

tion régnait parmi les confédérés de Smalkalde. Soliman pouvait, il est vrai, nuire au progrès des armes impériales en intervenant dans le débat, aussi Charles, avant de jeter ouvertement le masque, voulut-il écarter ce danger. Il choisit l'un des plus habiles de ses agents, Gérard Van Veltwyck, et l'envoya à Constantinople. Van Veltwyck, né d'une famille juive, à Ravenstein, en Flandre, possédait parfaitement les langues orientales. Il partit pour Venise, accompagné de Mathieu Laurin, de Bruges, et parvint à faire signer une trêve au sultan (1). La mort du duc d'Orléans dégagea l'empereur, la même année, des promesses faites à François Ier, tandis que le Brabant, Malines, Namur, le duché de Limbourg, le pays de Fauquemont et le comté de Daelhem lui votèrent des subsides considérables.

Charles-Quint, dans le but de semer la division parmi les princes protestants, cachait soigneusement ses projets. Il prétendait n'avoir d'autre but que de punir l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse des actes de violence qu'ils avaient exercés contre le duc de Brunswick, et ne les menaçait nullement à cause de leurs opinions religieuses. Ce plan offrait de grandes chances de succès, car il n'éveillait pas la défiance des disciples de Luther, dont il préparait cependant la ruine par celle de leurs chefs.

Nous ne suivrons pas l'empereur en Allemagne, où les hésitations des confédérés, la coopération du prince Maurice, et l'activité du comte de Buren, qui commandait le contingent des Pays-Bas, lui fit remporter d'abord des avantages importants.

La saison des pluies étant survenue, la difficulté des approvisionnements et le manque d'argent arrêtèrent cependant ses progrès. L'attitude de François Ier devint bientôt plus agressive, et il apprit que ce prince, réconcilié alors avec Henri VIII, cherchait à se liguer avec les réformés et à entraîner le roi d'Angleterre dans cette alliance. Les Turcs, d'un autre côté, avaient rompu la trêve, et se disposaient à envahir les frontières. La fortune néanmoins ne l'abandonna pas, car, au moment où il avait tout à craindre, la mort de Henri VIII et la maladie de

(1) Sleidanus, XVII, p. 487; MS. 17365, Bibl. de Bourgogne.

François Ier vint enlever aux confédérés de Smalkalde leurs plus puissants appuis. La guerre, continuée avec ténacité par les Impériaux, leur redevenait de plus en plus favorable, lorsque la victoire de Muhlberg couronna leurs efforts en faisant tomber entre leurs mains l'électeur de Saxe, dont la capture amena bientôt la soumission du landgrave de Hesse.

La défaite des chefs protestants raffermissait momentanément l'autorité de Charles-Quint en Allemagne, et lui permettait de tenir tête à ses autres ennemis. François Ier venait de rendre le dernier soupir, le 31 mars 1547, mais Henri II, son successeur, manifestait les dispositions les plus hostiles, et se voyait appuyé en Italie par le pape Paul III, effrayé de la puissance de l'empereur, et mécontent des ménagements que ce prince croyait encore devoir garder envers le parti de la réforme. Une Diète fut convoquée à Augsbourg, le 31 mars 1547, et la plupart des princes appartenant à la religion réformée, de même que les principales villes allemandes, déclarèrent se soumettre aux décisions du futur concile. On leur fit adopter, en attendant sa réunion, un formulaire de doctrine, en 26 articles, connu sous le nom de l'*Intérim*, sorte de compromis entre l'ancienne et la nouvelle croyance, qui ne satisfit aucun des deux partis.

La paix étant rétablie de l'autre côté du Rhin, Charles, dans le but de combattre l'influence française dans les Pays-Bas, et de garantir ces provinces contre de nouvelles invasions, en réunit une partie à l'empire, sous le nom de Cercle de Bourgogne (1). Les États annexés étaient considérés désormais comme membres du corps germanique, qui contractait l'obligation de les défendre envers et contre tous; ils conservaient leurs lois et leurs priviléges, une administration séparée, et contribuaient aux aides et aux subsides ordinaires prélevés sur les sujets impériaux.

(1) Cette délimitation comprenait les duchés de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldre; les comtés de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Namur, de Zutphen et de Charolois; le marquisat d'Anvers, les seigneuries de Frise, d'Utrecht, d'Overyssel, de Groningue, de Fauquemont, de Dalhem, de Salins, de Malines, de Maestricht.

Ce décret, auquel on n'obéit pas sans opposition, fut promulgué le 26 juin 1548, et mis immédiatement à exécution. Cette même époque vit finir les longs et fâcheux démêlés existant entre le duché de Luxembourg et le pays de Trèves. Un traité, du 10 mars 1548, rétablit les relations d'amitié et de bon voisinage en concédant au duc de Luxembourg les tonlieux perçus sur la Moselle, et en reconnaissant les droits de l'archevêque de Trèves sur la Sarre. Les Luxembourgeois obtinrent, à cette occasion, exemption du péage établi à Pfalzel sur le blé et quelques produits manufacturés.

Dans l'intervalle, les marins belges et hollandais avaient des luttes sanglantes à soutenir contre les Écossais, qui ne voulaient plus reconnaître leur neutralité, et les considéraient comme des alliés de l'Angleterre.

Les pêcheurs de harengs, qui exerçaient particulièrement leur industrie sur les côtes d'Écosse, s'étant plaints des pertes considérables auxquelles ils étaient soumis, on voulut les forcer à payer une dîme, destinée à l'entretien d'un certain nombre de navires armés. Ils s'y refusèrent d'abord, les Flamands et les Zélandais ayant fait observer que le produit de cet impôt serait insuffisant. Les dangers auxquels ils se voyaient exposés les firent cependant changer de résolution, et ils consentirent enfin à faire quelques sacrifices, les États leur ayant accordé, de leur côté, un subside. La Hollande équipa huit vaisseaux de guerre, et la Flandre, à son exemple, envoya sur-le-champ une flottille dans la mer du Nord, pour la protection de la pêche et du commerce.

Un édit de l'empereur, promulgué en 1549, enjoignit à tout armateur qui désirait envoyer des navires en France, en Espagne, en Portugal, aux Canaries, aux îles de Madère et de Saint-Thomas, en Italie, en Chypre, à Candie, à Raguse, en Irlande, en Norvége, en Danemark, en Suède, et y exporter des produits d'une certaine valeur, tels que des laines, des métaux, de l'alun, des draps, des soies, des graines de lin, des tapisseries, de la cire, etc., de se conformer aux règles suivantes :

Tout bateau en charge pour la France, l'Angleterre, la Norvége, la Suède et le Danemark, devait être au moins de quarante tonneaux. Des officiers spéciaux, délégués à ce sujet,

étaient chargés de s'assurer, à son départ, s'il était muni de voiles, de mâts, d'ancre et de cables de rechange. Son équipage était fixé à 8 hommes, et il était ordonné d'embarquer à bord 6 doubles canons, 6 haquebutes et 6 à 8 piques.

Les navires en partance pour l'Espagne, le Portugal, l'Andalousie, le Levant, les îles Canaries, Madère et Saint-Thomas ne pouvaient être de moins de 80 tonneaux. On en faisait également la visite, et il était prescrit d'y placer 15 hommes d'équipage. Ils avaient 2 doubles canons, 6 simples canons, 6 haquebutes, et une douzaine de piques pour les combats d'abordage. Les vaisseaux de 80 à 100 tonneaux étaient beaucoup mieux armés. Ils portaient 4 demi-coulevrines, 6 doubles canons, une douzaine de haquebutes ou de demi-haquebutes. Ceux de 200 à 250 tonneaux devaient être munis en outre de 4 coulevrines, de 6 simples canons et de 3 douzaines de piques. Il fallait aux navires de 250 à 300 tonneaux 6 coulevrines, 4 demi-coulevrines, 12 doubles canons, 24 haquebutes et 48 piques.

Quelques Flamands, profitant de l'état de guerre, se livraient à la piraterie, sous pavillon écossais. L'amirauté de Dunkerque s'en étant plaint à l'amiral de Flandre, celui-ci avait pris contre eux les mesures les plus rigoureuses (1). Charles-Quint ordonna, par l'édit que nous venons d'analyser, à l'équipage de chaque navire, de faire serment au moment du départ, individuellement, qu'ils n'entendaient point aller en course et se rendaient dans tel ou tel port. Un navire ne pouvait être assuré pour plus de la moitié de sa valeur, et les marchandises qu'il avait à bord pour plus des neuf dixièmes du capital qu'elles représentaient. Il était défendu, sans autorisation spéciale du souverain, de solliciter des lettres de sauf-conduit de l'ennemi. Tout

(1) « J'ay différé, écrivait-il à ce sujet à De Meckeren, de vous rendre « response sur l'apréhension des pirates tant Englois que aultres, dont « m'avez envoyé les informations jusques avoir le tout monstré à la royne « et ceulx du conseil; lesquels aujourd'huy ont déclaré que debviez exem- « plairement les punir en leurs vies, dabondant que les subjects de par « dechà que y sont trouvés soient mis comme traistres en quatre quartiers « et tous délaissés sur le grant chemin tyrant vers Engleterre. Quant aux « despens et mises de la justice, semble qu'ils se doibvent payer de leurs « navires et biens. »

commerce avec l'Écosse, soit d'importation, soit d'exportation, était provisoirement suspendu.

A côté de toutes ces réformes, nécessitées par les circonstances, nous en trouvons d'autres, destinées à être plus durables. L'empereur, développant le principe consigné dans une convention conclue entre le roi d'Angleterre, Henri VII et Philippe le Bel, enjoignit à tout individu qui trouverait des objets submergés ou rejetés par la mer, d'en prévenir l'administration dans les vingt-quatre heures. Tout contrat d'achat et de vente de biens non déclaré était nul, et le recel desdits biens assimilé au vol. Les épaves, de toutes natures, étaient rédimables pendant un an pour leur propriétaire, sauf paiement des frais de trouvaille et de conservation. Après ce terme, il fut réglé qu'elles seraient acquises au domaine (1).

S'il faut en croire la relation de l'ambassadeur vénitien Cavalli, la guerre d'Écosse, bien que fort préjudiciable aux intérêts des marchands, n'entravait guère le commerce d'Anvers. Cette ville recevait d'Espagne, à cette époque, des raisins, des oranges, des olives, [illegible], des sucres et des joyaux pour une somme annuelle de 500,000 ducats. L'Angleterre lui livrait [illegible] ducats [illegible] France [illegible]

[illegible]

(1) [illegible]

de laine, et de laines brutes. Les Anversois vendaient en outre à l'Allemagne et à l'Oostlandt pour 500,000 ducats d'épices, de fruits secs, de viandes salées et d'autres marchandises; à l'Angleterre pour 500,000 ducats de draps de soie et d'épices. Tout ce trafic valait à la Belgique, outre le gain des artisans, plus d'un million de ducats de bénéfice. Un état du produit annuel des manufactures, dressé quelques années plus tard, porte à plus de 40,000,000 de florins d'or les objets fabriqués dans les provinces belges.

Mentionnons, en terminant ce chapitre, l'exécution de quelques travaux d'utilité publique, de 1547 à 1550. Le creusement du canal qui va de Gand au Sas fut des plus utiles à la navigation, de même que l'établissement du canal allant de Bruxelles à Willebrouck, commencé par Jean de Locquenghien le 11 juin 1550, malgré la violente opposition des Malinois, et ouvert le 11 octobre 1561. Il avait coûté 1,800,000 florins (1). Deux nouveaux bassins furent créés à Anvers, en 1549, pour les navires marchands.

(1) Leroy, *Grand théâtre*, etc., 20.

aux intérêts de sa dynastie. Cette considération le décida à appeler auprès de lui son fils Philippe, alors âgé de 21 ans, afin de le faire recevoir dans les principales villes des Pays-Bas.

Le jeune prince arriva en Belgique, en 1549, et fut accueilli partout avec la plus grande magnificence. Son entrée à Anvers, animée par la présence d'une population de près de 200,000 âmes, fut un véritable triomphe, et fournit l'occasion aux marchands de tous les pays, lucquois, milanais, espagnols, anglais, osterlings, allemands, portugais, florentins et génevois de lutter de prodigalité. Un sentiment de méfiance se mêlait cependant, dès cette époque, à l'expression de la joie populaire. Philippe, élevé en Espagne, soumis dès son enfance à une discipline rigoureuse, accueillait avec froideur les acclamations dont il était l'objet. Entouré de gentilshommes espagnols, s'exprimant avec difficulté, plein de réserve, inhabile à tous les exercices de corps, il n'était pas sympathique à cette vaillante noblesse belge, habituée à manier l'épée, jalouse de ses prérogatives, attachée à ses princes, mais hostile à l'influence étrangère.

Charles n'ignorait pas lui-même combien son fils était peu doué de ces avantages extérieurs qui captivent l'esprit des peuples, mais il ne renonçait pas à l'espoir de lui ménager la puissance impériale, qu'il jugeait indispensable à la défense des Pays-Bas et à la possession de l'Italie. Il acquit bientôt la certitude, en observant les dispositions des princes allemands à Augsbourg, que de pareils vœux étaient irréalisables.

Tandis que Philippe, empressé de se soustraire aux cérémonies pompeuses et aux réceptions bruyantes, retournait en Espagne, une nouvelle guerre menaçait les provinces belges. Henri II, sachant que la santé de l'empereur était très affaiblie, comptant d'ailleurs sur la coopération énergique des protestants d'Allemagne, avec lesquels il avait conclu une ligue secrète, se disposait à faire passer la frontière à ses troupes. Des vaisseaux de guerre français (1), sous le commandement de l'amiral de la Garde, vinrent bloquer les côtes de Flandre, tandis qu'une armée française se jeta si brusquement sur le Luxembourg, que la gouvernante, qui n'était pas préparée à

(1) Ils avaient été achetés, quelque temps auparavant, à Hambourg.

tte agression, ne se crut plus en sûreté à Bruxelles, qu'elle se ta de quitter.

La pêche nationale, redevenue florissante depuis quelques ɔis, un accord ayant été signé avec les Écossais, en 1550, âce aux efforts du s^r de Praet, de Jean de Saint Maurice et Viglius van Zuichem (1), se trouvait compromise par cette pture. Des scènes sanglantes désolèrent bientôt nos rivages, le gouvernement se hâta de rappeler les dispositions de l'édit 1549, en les renforçant.

Tout navire de commerce, chargé de marchandises de prix, pouvait mettre à la voile qu'après s'être muni d'artillerie. armateur qui ne se conformait pas à cette règle était condamné, ɔur un premier voyage, au paiement d'une amende égale au ers de la valeur de l'embarcation, dont il perdait les deux tiers n cas de récidive, et qui était définitivement confisquée après ne troisième contravention. Il était enjoint aux patrons de arque, naviguant sous pavillon étranger, de ne prendre à bord, our l'exportation, que des produits appartenant à leurs compatriotes, et il fut défendu à ceux-ci de se servir d'autres intermédiaires. Les marins devaient obéissance à leur patron, tant qu'ils se trouvaient à bord, et tout acte d'insubordination entraînait une amende de 6 florins carolus au minimum, et la mort dans des circonstances plus graves. La désertion était punie d'une peine pécuniaire de 20 florins, et même de l'exécution capitale si cette désertion mettait le vaisseau en péril. Le capitaine décidait, en cas d'accident de mer, s'il fallait quitter le bord, et les matelots ne pouvaient descendre dans les chaloupes sans sa permission. Ceux-ci avaient cependant le droit, au cas où l'on prétendrait, durant la traversée, leur faire faire un autre voyage que celui qu'ils avaient accepté, de réclamer leur décharge. Si le navire ne mettait pas à la voile, après la signature de leur engagement, l'armateur leur devait le quart du traitement stipulé dans ce contrat.

Les marins faisaient trois repas par jour, le matin, à midi et dans la soirée. Il leur était défendu de rien exiger au delà, et si

(1) Sur les bases du traité conclu autrefois entre le duc Philippe et cques II, en 1418.

leur chef, pour une cause quelconque, se voyait empêché de remplir son service, son remplaçant succédait à son autorité et à ses prérogatives, sauf en cas de vente du navire. Il était alors permis à l'équipage, soit de se réengager, soit de réclamer une indemnité.

En cas de dispute ou de querelle entre les gens du bord, les délinquants étaient condamnés à une amende de 2 florins carolus. Si des blessures légères étaient infligées durant la lutte, l'amende s'élevait à 10 carolus, montait au double lorsque les coups portés étaient graves, et au quadruple, quand les ordres du capitaine ou de ses lieutenants avaient été méconnus. L'un des adversaires succombait-il durant la bagarre, le meurtrier était à l'instant mis aux fers, et on le livrait à la justice en arrivant au port. La paie de tout matelot, devenu malade par accident, continuait à courir durant sa maladie, et s'il mourait les armes à la main, en combattant l'ennemi, ses héritiers avaient droit, sans frais, à tout ce qui lui eût été dû s'il avait pu achever le voyage. Les hommes de l'équipage recevaient, en 1547, 2 sols par jour, soit 3 florins par mois, et le prix des vivres qui leur étaient alloués s'élevait, par tête, à 2 sols par jour. En 1547 leur traitement fut porté à 2 sols 6 deniers, et leur entretien à 4 sols. Ils étaient divisés, une fois en mer, par escouades de 4 personnes, et chacune de ces divisions avait son quartier-maître.

Nous avons vu que les pêcheurs s'étaient soumis au paiement d'une espèce de dîme, dite *last-gheldt*, destinée à l'entretien de quelques navires armés. Cette contribution était de 5 sols par last de harengs en caque, et de 6 sols 3 deniers par last de harengs frais (1). Ils avaient en outre l'habitude de consacrer, à chacune de leurs expéditions, le produit de l'un de leurs filets, qu'ils appelaient le « filet saint, » au profit de leur église paroissiale. Indépendamment des sommes recueillies à l'aide du *last-gheldt* (2), la gouvernante avait reçu, pour mettre les côtes en état de défense, l'autorisation de lever une redevance de 30 sols

(1) Faulconnier, *Description hist. de Dunkerque.*

(2) Cet impôt produisait par an, à Ostende, 556 liv. 16 sols 9 den.; à Nieuport, 712 liv. 10 sols 4 den.; à Dunkerque, 697 liv. 5 den.

ır tonneau de vin importé dans les Pays-Bas (1). Grâce à ses ıssources, une flotille avait été rassemblée à La Vere, et rendit e bons services à la navigation et au commerce. Elle se composait du *Dragon*, de 125 tonneaux, acheté à M. de Rœulx; du *Renard de Dieppe*, du yacht l'*Hirondelle*, du *Salvator*, du *Bocq*, u *Faucon*, de la *Frégate*, de l'*Esprit volant*, du *Jonas*, du *Rossignol d'Anvers*, et de l'*Aigle*. Ces bâtiments, en général bien ırmés et équipés (2) étaient commandés par le vice-amiral Jean le Croesere, et par les capitaines Adolphe de Hamstede, Jean Gillot, Louis Vander Binchorst, Christophe Vranckx, Josse Olivers, Josse Van Dorp, Dierick Sluymer, Robert Cuyper et Popins Zybrants. Ce dernier, qui montait le *Rossignol d'Anvers*, ıvec 60 hommes d'équipage, passa plus tard à bord de l'*Esprit volant*, et fut remplacé dans son premier commandement par Dierick Sluymer.

Cette escadre devint bientôt plus nombreuse, les marchands unversois ayant reconnu la nécessité de faire convoyer les iches hulques qu'ils envoyaient en Biscaie (3). Quarante et un ıâtiments de commerce mirent à la voile pour cette destination n 1552, escortés par le *Sampson*, portant le pavillon de l'amiral

(1) Cette redevance produisit, en 1551, en Brabant, 2,194 liv. 3 sols 9 den.; n Flandre, environ 5,957 liv.; en Artois, 1,713 liv. 8 sols 9 den.; dans le Iainaut, 3,184 liv. 6 sols 8 den. *Arch. générales du royaume*, Chambre des omptes.

(2) Les fondeurs d'Anvers avaient contribué largement à les munir d'arillerie. Josse de Schippere et Jean Van Gheldre reçurent de ce chef 2[illegible] liv. sols 9 den. pour 2 demi-serpentines, 2 quarts de serpentines et 5 canons; Adrien Martyns réclama 158 livres, 6 sols pour 5 grands quarts de serpentines, 2 quarts de serpentines, et une demi-serpentine. Les affûts de ces ièces pesaient 350 livres. On accrédita Mathys Willemsen pour livraison six demi-serpentines de fer forgé, avec douze chambres et leurs affûts [illegible] ant ensemble 5,205 livres, pour 250 liv. Un autre fondeur, Jean Van [illegible]e, reçut 195 liv., Simmer Coemans, 125 liv., etc. Des [illegible] ent expédiés aussi de Malines. Parmi les autres fournisseurs de la flotte, us rencontrons les noms de Pierre Van Essche et [illegible] Van [illegible], de Tournai, Jean Van [illegible] d'Anvers, [illegible] [illegible] [illegible], etc. *Arch. gén.* [illegible] Chambre des comptes.

(3) Ils payaient les deux tiers de l'armement des navires employés [illegible] rernement se chargeait de solder le dernier tiers. Voy. Reg. 26112 [illegible] du royaume, Chambre des comptes.

Adolphe de Bourgogne (1); le *Salvator*, sous les ord
Gérard de Meckeren; le *Dragon*, capitaine Antoine de l
Corbeau, dirigé par Popins Zybrants; l'*Aigle*, capitain
Gillot; l'*Aigle volant*, monté par Josse Meyne. Ces deux d
attaquèrent en mer deux navires français, dont ils s'emp
Nous devons encore ajouter à cette liste le *Vliegende gr*
taine Adrien Crol, *T' Fleskin de Flessingue*, commandan
Cornelissen; l'*Hirondelle*, confiée à Robert Cuyper, et
d'Yver, sous les ordres d'Arent Stekeenich.

Telle était à cette époque la vitalité du commerce bel
malgré les persécutions religieuses, l'établissement de
sition et les malheurs de la guerre, il ne cessait de se
per. Les Brugeois, voyant les laines anglaises devenir
en plus rares sur leur marché, commencèrent vers ce
manufacturer les laines espagnoles, dont ils retirèrent
de grands profits. L'imprimeur Abraham Verhoeven p
Anvers, dès 1550, une gazette flamande sous le titre
rante, avec cette épigraphe « den tydt sal leeren » et co
outre quelques rares nouvelles politiques et littérai
annonces commerciales et les arrivages du port (2). l
typographe, Josse Destrée, fondait à Ypres la premièr
merie établie en cette ville (3); Mercator, connu po
donné son nom à la projection employée dans les ca
rines, se préparait à publier la première carte hydrog
de ce genre; Pierre Koeck, peintre architecte et gra
bois, partait pour l'Orient, aux frais des frères Vander M
de Bruxelles, pour fonder à Constantinople une manufa
tapis (4).

Les industriels bruxellois, qui continuaient à jouir d

(1) Il avait été gouverneur de Gand. Sanderus, dans sa *Flandr*
l'appelle « un autre *Architalassus* de la mer Belgique. »

(2) Delepierre, *La Belgique illustrée*, p. 175.

(3) Il y exerça cet art dès 1546, comme le prouve une déclarati
gistrat, en date du 3 septembre de la même année, portant qu'il
primé ni vendu aucuns livres prohibés. Voy. Lambin, *Messager de*
Gand, 1834, t. II, p. 31.

(4) On lui doit une traduction flamande des œuvres de Vitruve
lio. Sa fille épousa Breughel le Vieux.

on d'une réputation méritée, se livraient aussi, depuis
encement du xvi[e] siècle, à la confection des coutils. Ce
ccupait un grand nombre d'ouvriers en 1529, lorsqu'une
intempestive, prise à la suite des démarches de quel-
serands, faillit en compromettre l'avenir. Le gouver-
, cédant à des sollicitations intéressées, promulgua
onnance excluant des manufactures les ouvriers étran-
la commune. Cette interdiction diminua de moitié le
des individus employés à la production de cet article,
isit les bénéfices des négociants bruxellois dans la
proportion. Il résulte néanmoins d'une réclamation des
nts de coutils, présentée en 1541, qu'ils occupaient alors
2,500 personnes. Les maisons religieuses fabriquaient
nd nombre de toiles tissées. Un édit, promulgué le
s 1552, frappa d'un droit extraordinaire les toiles pro-
des couvents et du béguinage de Malines.
igilance des corsaires français et barbaresques, en aug-
t les périls de la navigation, n'empêchait pas les Belges,
nous venons de le voir, par l'exemple de Pierre Koeck,
prendre des voyages lointains. Un ancien étudiant de
rsité de Louvain, Gaspar Barzaeus, s'embarqua vers ce
pour les Indes, et parcourut avec saint François Xavier,
l fut l'ami, l'immense contrée située entre le cap de
-Espérance et le Japon (1). Un autre de nos compatriotes,
Rycke[illegible], religieux franciscain et Gantois de naissance,
a le froment au Pérou (2). On conserva longtemps, dans
vent de Quito, le vase de terre dont il s'était servi pour
sport de cette précieuse denrée, et sur lequel on lisait
scription flamande : « Que celui qui me vide, n'oublie
Seigneur! »
ommerce et l'extraction du charbon de terre continuait
[illegible], dans le Hainaut, une nombreuse population ou-
Les barques naviguant sur la Haine, mieux construites,
ient désormais jusque dans le Bas-Escaut, et y ame-
d'importantes cargaisons. L'activité de ce trafic éveilla

[illegible] à [illegible], en [illegible].
[illegible]-Genois. Voyageurs belges.

de nouveau la sollicitude du gouvernement. « L'an 1554 en « avril, dit Vinchant (1), Jean comte d'Otinge, seigneur de « Condet-en-Haynaut, impétra de l'empereur, par l'entremise « de Marie, royne de Hongrie, sa sœur, de pouvoir besoigner à « la rivière de Hayne, entre Mons et Condet, en sorte que « dores en avant les bateaux venans chargez du dit Mons se « puissent librement et facilement rendre en l'Escault. A cest « effet, le dit comte feit faire des ventailles et rabutz, afin que « les ditz basteaux allassent d'un bond amont et aval l'eau, « sans plus descharger. »

Des écluses à pertuis et à vannes furent alors construites à Jemmapes, à Saint-Ghislain et à Boussu, et on essaya d'introduire la navigation à la rame, mode excellent lorsqu'il s'agit de descendre une rivière avec une embarcation chargée. Il est encore pratiqué sur l'Escaut, avec avantage, d'Antoing à Gand (2).

Ce fut en invoquant les intérêts commerciaux, lésés par le renouvellement des hostilités entre la France et les Pays-Bas, que la reine de Hongrie parut devant les États-Généraux, en janvier 1552, pour y défendre la politique suivie par Charles-Quint à l'égard du roi Henri II. « Il faut en premier lieu peser, « leur fit-elle remontrer, que le dit roy, ayant cogneu que les « Pays-Bas sont fondez sur la communication de marchandise, « laquelle en une bonne partie dépend de la marine, il est déli- « béré de faire tout ce qu'il luy sera possible pour vous guer- « royer non seulement par terre, mais aussi par mer, taschant « vous fourclore la navigation, vous priver de prouffictz et « opulences que en recepvez, diminuer le trafic, oster le moyen « de dispenser vos artz et industries, suppéditer vostre liberté « et entièrement vous ruyner (3). »

Ce langage fut compris, et un subside de 800,000 écus fut voté par les États, « pourvu que Sa Majesté se décidât à faire la guerre une fois pour toutes vigoureusement (4). »

(1) T. III, p. 1040.
(2) Hachez, *Notice sur la navigation de Mons à l'Escaut*, p. 8, 9.
(3) Kervyn de Lettenhove, *Hist de Flandre*, t. VI, p. 141.
(4) *Bullet. de la Commission roy. d'histoire*, t. XII, p. 208, 2e série.

Il était temps, car la flotte française, forte de 84 navires de guerre, et dont l'entretien coûtait à Henri II une somme mensuelle de 80,000 écus, commençait à nuire considérablement aux relations établies entre Anvers, les Indes, le Portugal et l'Espagne. Une flottille de commerce, à son retour de ce dernier pays, avait été capturée par des corsaires dieppois en 1552 (1).

Les affaires de Charles-Quint étaient loin d'être prospères en Allemagne. Trahi par Maurice de Saxe, auquel il avait confié le commandement de l'armée impériale, et qui changea tout à coup de drapeau, il se vit enfin réduit, pour éviter une lutte dangereuse et inégale, d'accorder des conditions favorables à ces mêmes princes luthériens, dont la répression avait été l'objet de tous ses efforts. Libre de ce côté, il accourut avec de grandes forces pour attaquer les Français en Lorraine, où ils avaient pénétré, mais il ne put s'emparer de Metz, défendu par le duc de Guise.

La fortune lui fut plus favorable en Belgique. La ville de Therouanne, que les Français avaient reconstruite, fut prise après un long siége. Hesdin, après avoir été enlevé par les ennemis, retomba également entre les mains des Belges. L'année suivante, Henri II obtint à son tour quelques succès. Il envahit la province de Namur à la tête d'une puissante armée, marcha sur Bouvines, qu'il incendia, fit subir le même sort à la ville de Dinant, et porta ensuite ses ravages jusqu'à Binche et Mariemont.

Tandis qu'on se battait dans les provinces méridionales, des vaisseaux de guerre mettaient à la voile, le 23 mars 1553, sur les côtes de l'île de Walcheren, voyageant de conserve avec 24 navires marchands, belges et hollandais, en route pour l'Espagne. Ils étaient commandés par Adolphe de Bourgogne, montant le *Dragon*, et par deux vice-amiraux, Gérard de Meckeren et Antoine de Leu. Ces deux derniers se trouvaient à bord de l'*Aigle* et du *Cerf volant*, deux bâtiments d'égales forces,

(1) Les Français, prétendant que la reine d'Écosse était à bord, requirent les navires flamands et hollandais de décharger leurs canons en son honneur, ce qui fut fait, et occasionna la défaite de l'escadre hollando-belge. Voy. Van Metteren.

ayant tous deux 154 hommes d'équipage. Le prévôt général de l'escadre était Henri de Midler, un autre Belge, de même que Roland de Ghistele, François de Steelandt, Adrien Cuvillon, Pierre Bouchet, Corneille Van Ryswyck, Jean de Diest et beaucoup d'autres gentilshommes, attachés au service de la flotte. Le capitaine Corneille Cuyper, d'Anvers, avait été chargé de visiter les navires avant leur départ. Ils retournèrent à la Vere en octobre 1553, après s'être emparé d'un bâtiment français, *la Jeannette*, en vue de Lisbonne. Roland de Ghistele ramena la prise dans les Pays-Bas. Une barque marchande, *le Christophe*, avait péri durant la traversée (1).

Une négociation de la nature la plus délicate occupait en ce moment Charles-Quint et lui rendait l'espoir de ressaisir la suprématie que son rival lui contestait avec tant d'acharnement. Le roi d'Angleterre, Édouard VI, venait de succomber à une maladie de langueur, laissant la couronne à la princesse Marie, fille de Catherine d'Aragon. Parente de l'empereur et catholique zélée, la nouvelle reine devait subir son influence, et il avait conçu le projet de joindre l'Angleterre à ses autres royaumes par le mariage de l'infant Philippe avec l'héritière d'Édouard VI.

Cette union, peu populaire à Londres, ne tarda pas à se conclure, malgré les remontrances de la Chambre des communes. Charles acquiesça, d'ailleurs, sans balancer, à toutes les conditions que les ministres de Marie lui proposèrent, soit

(1) Voici, d'après le Reg. 26,113, *Archives génér. du royaume*, chambre des comptes, le nom des navires marchands faisant partie du convoi : le *Saint-Pierre*, cap. Jacob Van Oisthuyzen; le *Gédéon*, cap. Jacob Janssoene, van Schellinewoude; le *Nouveau Bourg*, cap. Wybrant Cornelissoene; l'*Ange*, cap. Jean Machielsson, d'Anvers; les *Trois Rois*, cap. Rooclais; le *Saint-Michel*, cap. Zyvert Janssoene; les *Trois Rois*, cap. Dirick Meessoen; le *Daim*, cap. Pierre Jean Thys; le *Nouvel oison*, cap. Jacob Meeusson; le *Rouge lion*, cap. Pierre Dierickx; le *Saint-Martin*, cap. Thys Jansson; le *Saint-Sébastien*, cap. Corneille Symonsson; le *Pellican*, cap. Corneille Claisson; le *Jonas*, cap. Jacob Zegersson; le *Saint-Michel*, cap. Zeger Potersson; le *Salvator*, cap. Pierre Dol; le *Morian*, cap. Claes Meeussen; le *Saint-Jean*, cap. Gerrit Weggerson; le *Pellican*, cap. Martin Netersson; le *Saint-Jacob*, cap. Gerrit Cuyper; le *Saint-Martin*, cap. Jean Woutersson; le *Bourg de Ghisp*, cap. Pierre Corneille; le *Gabriel*, cap. Gerrit Symonsson; le *Christophe*, cap. Claes Moens.

pour vaincre les répugnances du peuple anglais, soit pour calmer leurs craintes et la défiance que leur inspirait la domination d'un maître étranger. Il fut convenu que Philippe, pendant la vie de la reine, porterait le titre de roi d'Angleterre, mais que cette princesse gouvernerait seule, et disposerait entièrement de tous les revenus, offices et bénéfices du royaume. Leurs enfants devaient hériter non seulement du trône britannique, mais aussi du duché de Bourgogne et des Pays-Bas, la couronne d'Espagne et la possession des autres États héréditaires de l'empereur étant réservées à Charles, le seul fils qui restât à Philippe de sa première femme.

Quelques partisans de la réforme ne trouvant pas ces garanties suffisantes, se soulevèrent dans le duché de Kent et marchèrent sur Londres. Vaincus presque sans coup férir, ils laissèrent leur chef, Thomas Wyatt, entre les mains des officiers royaux, qui le firent décapiter. Leur défaite accéléra la crise qu'ils avaient voulu prévenir, et la reine Marie, aussitôt après son mariage avec Philippe, reçut avec de grands honneurs le cardinal de la Pole, qui donna une absolution générale à la nation anglaise et la réconcilia avec le pape. Des poursuites furent entamées aussitôt contre les hérétiques, dont les plus compromis se virent contraints de quitter le pays.

Beaucoup de Flamands, qui s'étaient refugiés en Angleterre sous Henri VIII, prirent ce dernier parti. Ils convinrent de partir pour le Danemark, sur deux navires, et la plupart d'entre eux s'embarquèrent en effet, le 17 septembre, au nombre de 175 personnes. Ils avaient pour chefs le baron de Lasco, inspecteur général des églises étrangères; Étienne Myerdman, Brabançon d'origine, imprimeur à Londres; Micron et Utenhove. Quelques autres de leurs compatriotes, sous la direction de Gualterus et de Pierre Delenus, restèrent sur le sol anglais, attendant une occasion favorable pour émigrer à leur tour. Les compagnons du baron de Lasco, après avoir essuyé, étant en mer, une tempête qui sépara les deux navires qu'ils montaient, arrivèrent à Elseneur le 20 octobre, après avoir subi les plus tristes privations. Leurs chefs descendirent alors à terre et se rendirent à Caldingua, pour représenter au roi la situation pénible dans laquelle ils se trouvaient, et solliciter, avec la

permission de séjourner dans ses États, celle d'y exercer librement leur religion.

Paul Noviomagus, le ministre et le favori du prince, leur fit d'abord quelques promesses, mais elles ne furent pas tenues. Les Flamands reçurent l'ordre de s'éloigner, en même temps qu'un subside de cent thalers à distribuer entre les plus nécessiteux. Ils insistèrent, demandant avec instance que les vieillards, les femmes et les enfants pussent au moins passer l'hiver en Danemark, mais toute nouvelle faveur leur fut refusée. Désormais sans patrie, ils se transportèrent successivement à Rostoc, à Wismer, à Lubeck, à Hambourg, et finirent par s'établir à Embden. Ce fut là qu'Étienne Myerdman, devenu bourgeois de cette ville sur la recommandation du baron de Lasco, imprima, en 1556, la première bible flamande. Il en fit une seconde édition en 1558 (1).

Le roi de France, craignant une prochaine rupture avec l'Angleterre, poursuivait activement les hostilités, tant en Italie que dans les Pays-Bas. Quatorze navires de guerre (2), sous la charge de l'amiral de Wacken, avaient quitté les côtes de Hollande, le 16 avril 1554, et s'étaient joints à l'escadre anglaise pour concourir avec celle-ci à la défense des côtes. Ils croisèrent dans la Manche jusqu'au commencement de janvier 1555, effectuèrent une descente dans le pays de Caux, et s'avancèrent jusqu'à près de Rouen.

Des négociations avec les protestants d'Allemagne, qui eurent pour résultat le triomphe des idées de tolérance, et de

(1) Moreri, *Dict. hist.*, t. VI.

(2) Le *Faucon*, navire amiral; le *Dragon*, 152 hommes d'équipage, cap. Nic. Dasnes; le *Bock*, cap. Arnould de Hamstede; le *Salvator*, 150 hommes, cap. Corneille Cuyper; l'*Aigle*, cap. Jean Gillot; le *Cerf volant*, cap. Hans Keichle; le *Corbeau*, 111 hommes, cap. Jean Meynne; les *Trois Rois*, cap. Jean de Catz; le *Moreau*, cap. Robert Cuyper; la *Bonne Aventure*, 10 hom., cap. Robert Vaes; les *Trois Vierges*, cap. Adrien Cornelis; le *Veroguinger*, cap. Jean Heinricx; le *Chien Noir*, cap. Victor Pieters; le *Serpent*, cap. Jacob Janssens Vogel. Parmi les gentilshommes qui se trouvaient à bord, nous remarquons Corneille de Meckeren, Focx Sybrants, Jean de Diest, François Van Steelandt, François Reyniers, Roland van Ghistele, Omer Claissoene, Dirick van Walscapelle. Voy. *Arch. génér. du royaume de Belgique*, Chambre des comptes, *Reg.* 26,114.

nouveaux démêlés avec le pape Paul IV, occupèrent quelque temps Charles-Quint. L'état de sa santé devenait cependant de plus en plus précaire, et lui inspirait le désir du repos. Sentant ses forces décliner, il rappela son fils à Bruxelles, et, le 25 octobre 1555, en présence des États-Généraux, rassemblés dans la grande salle du palais de Bruxelles, il abdiqua publiquement le gouvernement de nos provinces. Il lui remit l'année suivante l'administration de l'Espagne, et envoya les emblèmes de l'empire à Ferdinand, renonçant à toutes les dignités qui avaient été jadis l'objet de son ambition, pour aller passer ses derniers jours au couvent de Yuste, dans une vallée de l'Estramadure. La reine douairière de Hongrie, qui dirigeait depuis vingt-quatre ans l'administration des Pays-Bas, suivit son exemple et résigna la régence.

Charles, au moment de quitter la Belgique, avait entamé les négociations avec Henri II, qu'il décida à signer une trève our cinq ans, le 5 février 1556. Cet accord était à peine conclu ue le roi de France, cédant aux sollicitations du pape, son lié, reprenait les armes. Philippe, bien qu'élevé dans une pron de vénération pour le saint siége, donna cependant, à cette ouvelle, l'ordre au duc d'Albe d'envahir les États de l'Église.

Tandis que l'horizon politique s'assombrissait de nouveau, harles-Quint s'acheminait vers Gand, où il prit congé des mbassadeurs étrangers, le 27 août 1556. Il se rendit deux urs après à Biervliet, accompagné de la reine de Hongrie et le la reine Éléonore, ses sœurs, et y visita le tombeau de Beukels, le célèbre pêcheur flamand (1).

(1) Biervliet ne fut détaché de la Belgique qu'en 1604. Cette commune faisait partie, ainsi que le pays environnant, d'un vaste territoire qui tenait à la Flandre. Il existe encore de très anciennes lettres relatives aux droits de tonlieu levés sur les charriots qui passaient par là, allant de Bruges à Anvers. En 1377, le 19 novembre, ou, d'après Vaernewyck, le 11 du même mois, une grande partie de cette contrée fut submergée. Plus de 17 paroisses furent envahies par les flots, et Biervliet souffrit beaucoup. Il existe encore un vieux dicton à ce sujet :

Het landt van Biervliedt, en zeventien dorpen, ô nach!
En die piete liepen in, na Sint Martens dag.

Biervliet souffrit d'une nouvelle inondation en 1404.

Dans l'intervalle, on lui préparait une flotte en Zélande. Il était nécessaire, en effet, qu'il fût escorté d'un grand nombre de navires, les corsaires dieppois disposant à cette époque de forces considérables. Un combat sanglant, dont les détails offrent quelque intérêt, venait d'avoir lieu entre eux et les marins des Pays-Bas, dans le Pas-de-Calais.

Voici ce qui s'y était passé. Le 11 août 1555, une escadre française, commandée par Louis d'Espineville, aperçut vingt-deux grosses hulques hollando-belges, revenant d'Espagne, chargées de riches marchandises des Indes. Les navires français, moins nombreux et moins bien armés que ceux de la flotte flamande, étaient beaucoup plus forts d'équipages. Après un moment de délibération, leur chef se décida à ordonner l'attaque, et, manœuvrant adroitement, de manière à empêcher ses ennemis de se servir de leur artillerie, aborda le plus gros vaisseau flamand, qui fut bientôt le théâtre d'une lutte acharnée. Son exemple fut suivi et, deux heures plus tard, les corsaires s'étaient emparés de 14 hulques. Les marins d'Ostende et de Dunkerque avaient, par une dernière ruse, semé sur le tillac de leurs navires l'or, les perles et les joyaux les plus précieux. Six hulques flamandes, ralliées par le bruit de la canonnade, trouvèrent les Dieppois épars, et plus occupés de recueillir leur butin que d'assurer leurs succès. Ces six hulques eussent pu aisément profiter de ce désordre pour se retirer honorablement devant des forces supérieures : elles préférèrent disputer la victoire aux corsaires, et les attaquèrent impétueusement.

Cette intervention énergique changea un instant la situation des affaires. Louis d'Espineville fut frappé mortellement, d'un coup d'arquebuse, à bord du vaisseau amiral, le *Saint-Nicolas*; le capitaine du galion royal l'*Ange* eut le même sort; celui du vaisseau l'*Esmérillon*, couvert de blessures, se défendait avec peine contre les Flamands, lorsque les marins français, comprenant l'imminence du péril, se réunirent enfin à la voix de leurs chefs. Les assaillants, écrasés par le nombre, faiblissaient à leur tour, lorsqu'un immense incendie, occasionné par l'explosion des grenades lancées à bord d'un bâtiment dieppois, se développa au milieu de la flotte victorieuse. Treize navires se couvrirent de flammes, depuis la proue jusqu'aux mâts, puis

sparurent lentement sous les vagues, chargés de cadavres et
; débris. Cinq hulques flamandes, profitant de la confusion,
; dégagèrent, prirent le large, et parvinrent à rejoindre celles
ui n'avaient pas encore cessé de combattre (1).

Charles-Quint mit à la voile pour l'Espagne, le 15 sep-
mbre 1556. Des deux flottes qui devaient l'accompagner,
ıne, composée de navires biscayens, asturiens et castillans,
ait commandée par D. Luis de Carbajal, capitaine général de
Armada de Guipuzcoa; l'autre consistait en dix-neuf navires
amands et zélandais, parmi lesquels il y avait huit vaisseaux
e guerre : Adolphe de Bourgogne, seigneur de Wacken, en
tait l'amiral, et Gérard de Meckeren le vice-amiral (2). Maxi-
ıilien de Bourgogne, alors chef de l'amirauté, avait brigué
honneur de conduire lui-même, en Espagne, le monarque
u'il avait servi pendant tant d'années. L'empereur lui sut gré
e sa démarche, mais ne voulut point qu'il quittât ses gouver-
ements de Hollande et de Zélande.

(1) Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, t. VI, p. 145, 147; Bouwet, *nnales de la marine française*, t. II, p. 26; *Hollandsche chronycke*, fol. 128 v°. 'après Bouvet, la flotte des Pays-Bas ne se composait que de 18 navires, et l évalue la perte des Flamands à 1,000 hommes, et celle des Français à 00 hommes. Les équipages flamands avaient été, en effet, les plus mal-traités, mais les Dieppois avaient perdu leurs principaux capitaines.

(2) Voici la liste des navires dont il vient d'être question : le *Faucon*, commandé par l'amiral, ayant à bord 200 gentilshommes, officiers, marins et gens de guerre; la hulque l'*Éléphant*, placée sous les ordres du vice-amiral, et montée par 196 personnes de tous rangs; la hulque le *Vennsberg*, cap. Arnould de Hamstede, 180 hommes d'équipage; le *Chevalier de mer*, cap. Nicolas Dasnes, 148 hommes; la hulque *'t Wilde Woudt*, cap. Jean Gillot, 140 hommes; la hulque la *Cateline*, cap. Hans Cuychlen, 138 hommes; la hulque les *Quatre fils Aymon*, cap. François Steelant, 127 hommes; la hulque le *Saint Pierre*, cap. Corn. Cuyper, 123 hommes; la hulque le *Saint Martin*, cap. Sibert Janssone, 120 hommes; la *Marie*, cap. Josse Olivier, 114 homm.; le *Bocq*, cap. Josse Van Dorp, 90 hommes; la hulque le *Ysaac*, cap. Eenwoudt Arboluut, 88 hommes; le *Dragon*, cap. Josse Meyne, 88 hommes; le *Salvator*, cap. Jean, bâtard de Catz, 87 hommes; la hulque le *Saint-Jean-Baptiste*, cap. Jean Hendricxzoon, *alias* Schoene Jan, 80 hommes; l'*Aigle*, cap. Corneille de Meckeren, 80 hommes; le *Cerf volant*, cap. Robert Cuyper, 0 hommes; le *Tigre*, cap. Jean Janszone, 60 hommes; la *Licorne*, cap. Jacob anszone Vogel, 45 hommes. Voy. Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint u monastère de Yuste*. Bruxelles, 1854, introd., append. L.

Charles-Quint avait d'abord choisi pour son passage une hulque flamande, mais il se décida au dernier moment, ce vaisseau étant déjà vieux, à lui préférer un navire biscayen, *el Espéritu Santo*, appartenant à Martin Ximencz de Bertendona, et commandé par le fils de ce dernier, Antonio de Bertendona. *El Espéritu* était du port de 365 tonneaux; on y avait disposé un appartement commode pour l'empereur, sans oublier d'y mettre une étuve, dont, au moindre froid, il ne pouvait plus se passer. Les deux reines montèrent sur le *Faucon*, qui portait le pavillon de l'amiral de Wacken. Ce navire était également décoré avec luxe (1).

Les flottes avaient à peine levé l'ancre, que le calme d'abord, et ensuite les vents de sud-ouest, les retinrent à la pointe de Ramekens. Philippe II y vint, le 17 septembre, visiter l'empereur dans son navire. Le même jour, le vent ayant fraichi et pris une direction favorable, les deux escadres poursuivirent leur route (2).

Charles-Quint, en s'éloignant, laissait les Pays-Bas dans une situation des plus critiques. Son règne, consacré tout entier à la défense du principe d'autorité, se terminait à la veille d'une révolution sociale. Il avait cru vaincre tout esprit de rébellion en affaiblissant le pouvoir des communes, et n'avait fait que déplacer la résistance qu'on opposait à son despotisme. Les idées de liberté, qui n'avaient eu, jusqu'à cette époque, d'autre expression que les chartes et les priviléges municipaux, s'étaient

(1) « Item à ung marchant, demeurant à Bruxelles, la somme de trois « cent cinquante-neuf livres, huyt sols, du dit pris, que à l'ordonnance « du commissaire Nicolas Micault le receveur Aert Molkeman luy a paié « et délivré comptant pour semblable somme que deue luy estoit pour la « livrance de cent quarante-neuf aulnes et trois quarts de damas jaulne, « que le dit Micault a de lui achepté pour emploier à faire houlzaines, « proues, estandars et ensaingnes aux navires de l'empereur, des deux « roynes et du S' de Bevres. » *Arch. génér. du royaume*, Chamb. des compt., Reg. 26,115.

Les voiles des deux vaisseaux amiraux étaient couvertes de peintures. Melchior Schetz, Tierry le Prince et quelques autres négociants d'Anvers, avaient fourni, en grande partie, les munitions de guerre qui se trouvaient à bord de la flotte flamande.

(2) Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint*, introd., p. 146.

nodifiées au souffle de la Réforme, et là où il y avait aupara-
ant une corporation, réclamant des droits en s'appuyant sur
es titres concédés, se présentaient des milliers d'individus,
iscutant la compétence de leurs juges, et opposant aux décrets
u souverain l'inviolabilité de la conscience humaine. Ce mou-
ement n'avait encore pour objet que la libre pratique des
ultes, mais l'empereur lui-même ne s'était pas mépris sur ses
endances. L'hérésie entraînait, en principe, des habitudes de
bre examen qui devaient, tôt ou tard, dépasser le seuil de
Église pour envahir le domaine de la politique. Non content
'avoir introduit l'inquisition à Anvers, malgré l'opposition
égale des États, Charles-Quint, au moment même de se dessai-
ir du gouvernement, recommandait spécialement à son succes-
eur « de poursuivre les dissidents avec toute la rigueur de la
oi, quel que fût leur rang ou les circonstances qui les recom-
nandaient à sa merci. » Après avoir pris l'initiative de la répres-
ion, il se retirait au début d'une lutte désormais inévitable, et
ont Philippe, son héritier, allait recueillir l'impopularité.

Le mariage du nouveau souverain des Pays-Bas avec la reine
'Angleterre, ne fut pas sans influence sur nos relations com-
nerciales. Marie, voulant favoriser les sujets de son époux,
nleva aux Osterlings le privilége dont ils jouissaient depuis
enri III, haussa le droit qui frappait leurs marchandises, et le
orta jusqu'à vingt pour cent. Cette mesure excita de nombreuses
laintes de la part des villes hanséatiques, qui prétendirent que
eurs concurrents avaient acheté cette faveur à prix d'argent.
Un voyageur anglais, William Towtson, qui fit trois voyages à
a côte d'Afrique durant le XVIe siècle, rapporte que, de son
temps, les marchands exportaient dans cette partie de la
Guinée, qui est comprise entre Sierra Leone et la ville de Mina,
une grande quantité de bassins de cuivre, ornés de ciselures,
fabriqués en Flandre, ainsi que des cassettes ouvragées prove-
nant du même pays (1). Une singulière expression, en usage de
autre côté de la Manche, rappelle encore, de nos jours, l'acti-
té de nos rapports commerciaux avec l'Angleterre. Lorsque la
lde d'une opération, tous paiements effectués, produit un

(1) *Hist. gén. des voyages*, t. Ier, p. 290.

capital moins considérable que celui qu'on s'attendait à recevoir, on donne à la balance le nom de « compte flamand, » ou de *Flemish account* (1). Cet usage n'a rien d'injurieux pour les Belges. Il prit naissance à cause de la différence qui existait entre les mesures et les monnaies des deux pays. En effet, les calculs se faisaient à Anvers par livres, sols et deniers. Or, la livre flamande équivalait à 12 shel. sterl., d'où il résulte que lorsque le négociant anversois déclarait à son correspondant de Londres avoir encaissé 1 livre, 13 sols, 4 deniers, ce dernier ne recevait qu'une livre sterling. D'un autre côté, l'aune flamande ne valait que les 3/4 de la yard anglaise, qui mesure 5/4.

Un professeur de l'université de Louvain, Peckius, publia en 1556 une compilation des Pandectes et du code de Justinien sur le droit maritime. Le seigneur de Ravenstein, amiral de la mer, avait déjà écrit, quelque temps auparavant, ses « Instructions sur toutes manières de guerroyer, tant par mer que par terre, » travail qu'il avait dédié à Charles-Quint. Parmi les Belges qui se firent un nom au commencement du règne de Philippe II, nous pouvons encore citer Jean de Thuin, constructeur de l'église de Sainte-Waudru à Mons, et Corneille Floris, architecte, qui rapporta d'Italie l'art d'exécuter ces groupes bizarres et chargés, connus sous le nom de « grotesques. » Un Brugeois, Pierre de With, bâtit le palais électoral de Munich et construisit le mausolée de l'empereur Henri IV; un autre flamand, Jean Van Santen, plus célèbre sous le nom de Sanzio, fut le premier architecte de Paul V et le créateur de la belle villa Borghèse, illustrée par le pinceau de Raphaël.

L'art typographique fut établi à Liége, en 1558, par un imprimeur allemand, nommé Walter Morberius. Le premier ouvrage qui soit sorti des presses de Morberius est un bréviaire à l'usage des chanoines de saint Paul. Plusieurs Liégeois s'étaient déjà cependant occupés d'imprimerie, entre autres, Jean de Tongres, fixé à Anvers; Jehan de Liége, qui vivait à Tours en 1496, et un autre imprimeur du même nom qui introduisit son art à Valenciennes, sur la fin du XVIe siècle. L'exemple de Morberius ne tarda pas à être imité, et les typographes liégeois, Gilles Radée,

(1) *Notes and Queris*, vol. I, déc. 1849, p. 71. London, George Bell, 1850.

ıry Hoyoux, Christian Ouwercx, Gérard Rivius, J. de Glen, Corswarem et Voes se distinguèrent plus tard par leur habi-. Un imprimeur d'Anvers, Ægidius Diestensis, ou Gilles de st, passe pour avoir employé le premier des cartes géogra-ques gravées sur métal.

andis que l'esprit d'entreprise agitait nos populations, le s se remplissait de gens de guerre. Philippe, après avoir semblé dans nos provinces une armée de 60,000 hommes, nmandée par Emmanuel Philibert de Savoie, était parti pour ıgleterre afin de décider la reine Marie à rompre toute rela-ı avec les Français. Cette princesse, malgré l'opposition de conseil, entra avec chaleur dans les projets du roi, et lui oya 8,000 hommes, qui, sous les ordres du comte de Pem-ke, opérèrent bientôt leur jonction avec les troupes du duc Savoie.

.es hostilités commencèrent vers le milieu de l'été. Emma-el Philibert, par une manœuvre pleine d'habileté, attira bord l'attention des Français sur la Champagne, où ils se tèrent d'envoyer des forces considérables, et investit inopi-ment la ville de Saint-Quentin. Le connétable de Montmo-ncy, ne se sentant point assez fort pour livrer bataille, se ntenta d'inquiéter les assiégeants, et de jeter des secours ns la place à travers les marais dont elle était entourée. ccité par quelques succès partiels, il se rapprocha du camp nemi, et fit pénétrer dans la cité près de cinq cents soldats, ais cette opération hardie lui coûta cher. Il avait commis la ute de s'exposer à se voir couper la retraite, et ses adver-ires profitèrent aussitôt de cette circonstance. Le jeune mte d'Egmont, se mettant à la tête d'une partie des bandes ordonnance, culbuta les gardes avancées auxquelles le con-table avait confié la défense du seul passage guéable, entraîna sa suite plusieurs escadrons belges et allemands, et alla se ployer devant les Français, ne leur laissant d'autre alterna-e que le combat. Tandis que ceux-ci hésitaient encore, Egmont chargeait leur première ligne, et ayant reçu de nou-aux renforts, repoussait la gendarmerie royale. L'infanterie, mée en carré, lui opposa plus de résistance, mais le canon rta bientôt le désordre dans ses rangs, et la déroute devint

universelle. Les vaincus perdirent environ 4,000 hommes, parmi lesquels plus de six cents gentilshommes, et le nombre des prisonniers fut si considérable, qu'il fallut en renvoyer une partie (1). Parmi ceux que l'on garda se trouva Montmorency lui-même, qui avait été blessé dans la mêlée.

Telle fut la fameuse journée de Saint-Quentin, dont Philippe consacra plus tard le souvenir par la fondation du riche monastère de l'Escurial. La ville fut prise d'assaut 17 jours après, le 27 août 1557, et le célèbre Coligny, qui s'y était renfermé, partagea la captivité du connétable.

Charles-Quint, informé de ce triomphe, ne doutait pas de la prochaine reddition de Paris, désormais sans défense. La timidité et la prudence de Philippe, qui arrêta l'élan de ses troupes, sauva la capitale. Il se borna à faire saccager quelques villes frontières, et retourna à Bruxelles le 12 octobre, après avoir licencié la plus grande partie de ses soldats.

Les Français, sur ces entrefaites, travaillaient à réparer leurs revers. Le duc de Guise fut rappelé d'Italie, ainsi que les vieilles bandes qui servaient en Piémont sous le maréchal de Brissac. Ils reprirent l'offensive durant la mauvaise saison et, tournant d'abord leurs armes contre les Anglais, leur enlevèrent Calais et Guines, les dernières possessions britanniques en France.

La prise de Calais nuisait aux intérêts des industriels flamands, qui s'y rendaient souvent pour y acheter des laines. Le duc de Savoie écrivit, sur leurs instances, à la reine Marie, la priant de transférer l'entrepôt anglais à Bruges, ce qui eut lieu. Ce commerce était encore considérable, car un écrivain contemporain nous apprend qu'on expédia, en 1560, de Bruges à Anvers, 25,000 balles de laine espagnole et 1,200 balles de laine anglaise, de tous prix et de toutes qualités. Les Brugeois continuaient, d'ailleurs, à faire les plus grands efforts pour lutter contre leur mauvaise fortune. Ils avaient fait proclamer, en 1554, que tous les métiers pourraient désormais s'exercer librement dans leur cité, et que tout étranger y serait admis avec droits de franchise, moyennant une somme de 5 escalins. Cette ordonnance, bien

(1) Moke, *Hist. de Belgique*, p. 347.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

frapper, dans les Pays-Bas, en souvenir de cette expédition, une médaille en l'honneur de l'amiral de Hornes (1).

Henri II, découragé par l'insuccès de ses efforts, résolut d'entamer des négociations, et des conférences s'ouvrirent peu de temps après à Cercamp, près de Cambrai, entre ses représentants et ceux du roi d'Espagne. La mort de la reine d'Angleterre, survenue le 17 novembre 1558, suspendit quelque temps leurs pourparlers. Philippe, après avoir fait d'inutiles démarches pour obtenir la main d'Élisabeth, fille du roi Henri VIII et héritière de Marie, se décida à faire une paix séparée avec la France, et en ratifia les clauses le 3 avril 1559.

Par cette convention, conclue à Cateau Cambrésis, les deux rois s'engageaient réciproquement à maintenir de tout leur pouvoir la foi catholique, et à réprimer les innovations religieuses. Les terres conquises par chaque pays, durant les huit dernières années, devaient être restituées à leurs possesseurs. Henri II renonçait, par cette clause au duché de Savoie, qu'il abandonnait à Emmanuel Philibert, devenu l'époux de Marguerite de France.

Le traité entre la France et l'Angleterre, signé vers le même temps ne contenait aucun article important. Il fut stipulé que Henri resterait en possession de Calais pendant huit ans, et qu'à l'expiration de ce terme il la rendrait aux Anglais, ou qu'il leur donnerait cinq cent mille couronnes, pour le paiement desquelles sept ou huit riches négociants répondirent sur leurs propres biens. La jeune reine d'Écosse, Marie Stuart, ayant épousé le dauphin, on traita aussi en leur nom, et les Écossais déposèrent les armes.

La tranquillité publique venait à peine d'être rétablie, que le roi Henri, blessé d'un coup de lance dans un tournoi, rendait le dernier soupir à Paris, laissant le trône à François II, qui devait bientôt le suivre dans la tombe. Charles-Quint, accablé d'infirmités, était mort à Yuste durant les négociations.

La joie fut grande à Anvers, à la nouvelle que rien ne s'opposait plus désormais au libre entrecours entre les nations rivales. On y festoya durant neuf jours, et la cité entière fut semée de

(1) Van Loon, *Nederl. Historipenningen*, book I, fol. 23.

fleurs et parée d'arcs de triomphe. L'importance et la splendeur de notre métropole commerciale, alors à son apogée, excitait l'enthousiasme de Scaliger, poète de Vérone, qui célébrait en vers pompeux la puissance et la gloire des Anversois (1). Leur ville renfermait alors 218 rues et 13,500 maisons. L'affluence y était telle que le prix des loyers y était plus élevé que dans toute autre capitale européenne, sauf Lisbonne (2). Les établissements industriels commençaient à s'y établir à côté des entrepôts. On élevait des vers à soie à Anvers, en 1560; on y raffinait le sucre et la cire; un certain nombre d'ouvriers y travaillaient à l'épuration des métaux. Le vermillon, comme nous l'avons déjà dit, y formait un article considérable d'exportation, de même que les diamants, qu'on y taillait en perfection (3). Le droit de barrière ou de *tol* formait, avec la gabelle de Zélande, la principale rétribution prélevée sur le commerce anversois par le souverain. L'un et l'autre de ces droits portaient sur les marchandises qui entraient et sortaient de la ville par mer. Tout ce qui se voiturait par terre était franc à l'entrée comme à la sortie. Le *tol* rapportait au prince 18 à 20,000 écus par an (4). La gabelle, qui pour la commodité des marchands se percevait dans le port, représentait, en moyenne, un revenu de 20,000 ducats. La taxe du vin produisait, au profit de la commune, 80,000 écus; celle de la cervoise ou bière, 80,000 ducats.

Philippe, que rien ne retenait plus dans les Pays-Bas, était sur le point de retourner en Espagne. Il voulut, avant de s'éloigner organiser d'un manière forte et stable l'organisation du

(1) Oppida quot spectant oculo me torva sinistro,
Tot nos invidiæ palida tela petunt.
Lugdunum omnigenum est, operosa Lutetia, Roma
Ingens, res Venetum vasta, Tholosa potens.
Omnimodæ merces, artes priscæque novæque,
Quadrum insunt aliis singula cuncta mihi.

(2) Une habitation s'y louait de 200 à 500 écus, somme qu'il faudrait quintupler de nos jours pour représenter sa valeur réelle.

(3) Anvers comptait alors 24 orfévres ou tailleurs de diamants, et 300 peintres.

(4) Un peu plus de 125,000 florins des Pays-Bas.

pays. L'administration des diverses provinces fut confiée aux principaux seigneurs, au dessus desquels le roi plaça, comme gouvernante, Marguerite, duchesse de Parme, fille naturelle de Charles-Quint. Il lui adjoignit pour conseillers l'évêque d'Arras, le comte de Berlaymont, Viglius, le prince d'Orange, le comte d'Egmont, et plus tard le seigneur de Glayon, le duc d'Aerschot et le comte de Hornes. Ce dernier, alors chef de l'amirauté, ne devait entrer en fonctions qu'après avoir accompagné son souverain à Madrid.

Le roi s'embarqua le 25 août 1559. Sa flotte, rassemblée à Flessingue, était composée de 20 navires d'Espagne et de Biscaye, de 30 hulques, et de 40 bâtiments d'un moindre tonnage. Son voyage, d'abord assez heureux, se termina d'une manière désastreuse. Une tempête terrible s'éleva tout à coup, tandis que l'escadre se trouvait en vue du port de Laredo, et causa la perte d'un grand nombre d'embarcations (1). Le roi lui-même courut d'imminents dangers, et le navire qu'il montait sombra au moment où il venait de le quitter. La mer engloutit une grande partie des riches joyaux et des belles tapisseries qu'il rapportait des Pays-Bas.

(1) La hulque *le Faucon*, à bord de laquelle les deux reines avaient effectué leur passage en Espagne, en 1556, périt en cette occasion. Voy. *Reg. de la* Chambre des comptes, *Arch. génér. du royaume.*

CHAPITRE III

Administration de Marguerite de Parme. — Antagonisme des Belges et des Espagnols. — Mécontentement dans les Pays-Bas. — Discussions au conseil d'État. — La réforme en France et en Angleterre. — Une colonie belge à Cantorbéry. — Rapports commerciaux avec l'Angleterre. — Édits contre l'émigration. — Rupture des relations mercantiles entre la Grande Bretagne et les Pays-Bas. — Négociations à ce sujet. — Établissements flamands et wallons à Norwich et à Sandwich. — Loteries commerciales. — Mission du comte d'Egmont en Espagne. — Agitations politiques. — Expédition navale en Portugal. — Effervescence générale en Belgique. — Le Compromis des nobles. — Pillage des églises. — Ses conséquences. — Émigrés flamands à Londres. — Quelques mots sur sir Francis Drake. — Efforts du gouvernement anglais pour attirer les industriels belges. — Commencement de la guerre civile. — Escadre hollando-belge à l'embouchure de l'Escaut. — Arrivée du duc d'Albe. — Règne de la terreur.

Au moment où Marguerite de Parme inaugurait son administration dans les Pays-Bas, le génie national, stimulé par le commerce et par des relations constantes avec l'étranger, y avait acquis un grand développement. Les arts, les sciences, les lettres y prospéraient au sein de l'abondance et de la liberté. Il semblait impossible que cette riche contrée, regorgeant d'une population industrieuse et active, dût présenter un jour le spectacle de la ruine et de la dévastation. Elle avait cessé, il est vrai, de s'appartenir, et formait désormais l'une des provinces d'une vaste monarchie, mais ses vaisseaux parcouraient les mers, ses ateliers se remplissaient d'habiles ouvriers, ses foires étaient des entrepôts européens. Des signes de dissolution commençaient cependant, dès cette époque, à se manifester au sein de cette forte et opulente communauté.

La réunion, sous un même sceptre, de deux contrées aussi différentes par leur nature et leurs traditions que les Pays-Bas et l'Espagne, devait aboutir à une éclatante rupture. Il eût été difficile, en effet, d'imaginer un contraste plus frappant que celui qui existait entre elles. Les Belges, sincèrement attachés à leurs institutions communales, ne se croyaient liés envers leur souverain que par des liens féodaux, constituant un véritable pacte constitutionnel, et entraînant des obligations réciproques. Telle n'était pas l'idée que les Espagnols se formaient alors du principe monarchique, sanctifié à leurs yeux par la religion elle-même. Les uns, préoccupés des moyens d'améliorer leur position industrielle et commerciale, aimaient la paix, et s'assimilaient avec facilité toute idée utile et pratique, quelle que fût son origine; les autres, endurcis par leurs longues luttes avec les Maures, y avaient puisé le goût des conquêtes, et des sentiments de patriotisme aussi exaltés qu'exclusifs.

Divisés entre eux par leurs habitudes politiques, les sujets de Philippe II ne l'étaient pas moins par leurs convictions religieuses. La plupart des Belges, tout en professant le culte catholique, se prononçaient énergiquement contre les ordonnances sanguinaires décrétées contre les hérétiques, en faveur desquels ils réclamaient une tolérance que les Espagnols étaient décidés à leur refuser. La Belgique, pays d'entrecours et de libre trafic, ne pouvait, en effet, sans se condamner à une décadence inévitable, défendre ses frontières aux marchands anglais et allemands, ou les en écarter par de cruelles persécutions. De graves intérêts commerciaux, à défaut de considérations morales d'un ordre plus élevé, imposaient à nos compatriotes le devoir de les couvrir de leur protection.

Cet antagonisme entre les deux nations, dont les effets se faisaient sentir chaque jour, avait acquis un caractère plus passionné à l'avénement du nouveau souverain, qui ne comprenait ni les mœurs ni le génie des populations flamandes. Quelques excès commis par les troupes espagnoles, vivement commentés en Belgique, mirent les deux partis en présence. Le mécontentement était universel dans les Pays-Bas. La noblesse, que Charles-Quint avait associée à sa gloire, se plai-

gnait d'avoir été écartée des affaires ; le clergé, menacé dans la possession de ses bénéfices, par la création d'un certain nombre d'évêques—que le gouvernement se proposait de doter aux dépens des communautés religieuses — se montrait hostile à une politique qui le privait d'une partie de ses revenus ; la bourgeoisie et le peuple subissaient impatiemment les mesures répressives à l'aide desquelles on prétendait contenir l'esprit public et en modifier les tendances.

Ces sentiments d'opposition trouvèrent bientôt leur écho jusqu'au sein du conseil d'État. Guillaume de Nassau, prince d'Orange, l'un des habiles négociateurs du traité de paix de 1559 ; Lamoral, comte d'Egmont, le brillant vainqueur de Saint-Quentin et de Gravelines, appuyés par une foule de gentilshommes, y combattaient l'influence de l'évêque d'Arras, Antoine Perrenot de Granvelle, devenu archevêque de Malines et primat de Belgique, lors de la réorganisation des diocèses.

Les mécontents, auxquels vint se joindre plus tard l'amiral de Hornes, se trouvaient en présence d'un redoutable adversaire. Granvelle réunissait en effet à un esprit profond et pénétrant, une rare activité au travail, et l'art de conduire les négociations les plus compliquées. Connaissant parfaitement le caractère soupçonneux, inquiet et dissimulé de Philippe, il dominait ce prince tout en ne paraissant obéir qu'à ses ordres, et lui suggérait les plus importantes résolutions tout en lui en déguisant l'origine. Le maintien d'une armée étrangère devait contribuer puissamment à ramener les provinces à l'unité du catholicisme, mais les soldats espagnols s'y étaient fait exécrer, et le ministre se vit forcé de consentir à leur départ. Il s'en vengea en dépeignant ses opposants comme des factieux, ennemis de l'autorité royale, suspects d'hérésie. Ces reproches, dictés par la haine, étaient injustes. Granvelle, auquel sa nomination au cardinalat donnait droit de préséance sur les représentants des plus nobles maisons belges, avait offensé personnellement plusieurs d'entre eux. Après avoir empêché le mariage du prince d'Orange, avec une princesse de Lorraine, il avait contribué à la disgrâce du comte de Hornes, qu'il avait privé du gouvernement des provinces de Gueldre et du Zutphen, et conservé pour lui-même une abbaye, que le comte

d'Egmont sollicitait pour un de ses parents. Nul de ces seigneurs ne songeait en ce moment à trahir leur souverain, ou même à repousser l'autorité papale; ils se bornaient à réclamer plus de modération dans les poursuites criminelles dirigées contre les dissidents, et à travailler à la chute du cardinal, qu'ils considéraient comme le représentant d'une politique oppressive, aussi opposée aux traditions nationales qu'aux véritables intérêts du pays.

Tandis que ces débats entretenaient une agitation croissante en Belgique, la réforme triomphait en Angleterre sous le gouvernement de la reine Élisabeth, et provoquait une guerre civile en France. Les deux factions, rangées dans ce dernier royaume sous les étendards des puissantes maisons de Guise et de Condé, sollicitaient l'une et l'autre des secours de l'étranger. Les protestants ou huguenots (1), persécutés sous François Ier, Henri II et François II, profitaient de la minorité de Charles IX, placé sous la tutelle de sa mère, Catherine de Médicis, pour réclamer la libre pratique de leur culte, et se faisaient accorder des subsides par la Grande Bretagne; les catholiques, égarés par le fanatisme religieux, appelaient à leur aide les Italiens et les Espagnols.

Les circonstances étaient pressantes, et Marguerite de Parme reçut bientôt des lettres royales, lui enjoignant d'envoyer 2,000 cavaliers en France, afin d'y seconder la réaction. Cet ordre, communiqué au conseil, y rencontra une résistance énergique. Après de nombreux pourparlers, la duchesse parvint à faire accepter un compromis, et un subside en argent fut accordé au gouvernement.

La levée d'une telle taxe ne pouvait qu'affaiblir une administration déjà impopulaire. Granvelle, aussi absolu dans ses rapports avec Marguerite de Parme qu'il se montrait humble et insinuant envers Philippe, devint bientôt odieux à la princesse. Presque tous les nobles, sauf le duc d'Aerschot et les comtes d'Aremberg et de Berlaymont, refusaient de siéger au conseil

(1) Ils devaient ce nom à leurs relations avec Genève, les républicains suisses étant connus sous le nom de *eidgenossen*, confédérés. Voyez Sismondi *Histoire des Français*, tome XVIII, pag. 117.

avec lui. Le roi, après de longues hésitations, se décida enfin à congédier son ministre, et consentit au départ de celui-ci pour la Franche-Comté, le 13 mars 1564.

Les exécutions sommaires ordonnées par les inquisiteurs épiscopaux, les mesures illégales imposées par les fonctionnaires espagnols, portaient déjà leurs fruits. Beaucoup d'ouvriers belges, effrayés des dangers qui les menaçaient, quittaient le pays. Ils avaient formé, en 1561, une véritable colonie à Cantorbéry. Les réfugiés qui en faisaient partie étant presque tous Wallons et calvinistes, la reine Elisabeth leur accorda la permission de pratiquer leur culte dans la crypte de l'église cathédrale, dont l'usage est encore, de nos jours, réservé à leurs descendants. Ces exilés s'occupaient, pour la plupart, du tissage des soieries, et avaient choisi pour résidence la capitale du comté de Kent, à cause de sa situation aux bords d'une rivière, la Stour, et de sa proximité de la métropole. Leur nombre s'y accrut rapidement, et les historiens locaux nous rapportent qu'ils formaient une population de 900 personnes, en 1634. Leur activité excitait la jalousie de leurs nouveaux compatriotes, qui s'adressèrent au gouvernement britannique, le 26 mars 1586, pour faire défendre aux Wallons de Cantorbéry de s'adonner au commerce des laines (1). Un des ministres élus par ceux-ci, Jean Bulteel, publia, en 1645, une histoire fort intéressante des « trois églises étrangères du comté de Kent (2). »

Si quelques négociants arriérés se plaignaient de la présence

(1) Voyez MS. 51, Bibl. Harl. *Musée Brit.*

(2) Voici, d'après *Ward's Canterbury guide*, les noms de quelques-uns des ministres de la congrégation wallonne :

Antoine Lescaillet	1581	Pierre Trouillart	1686
— Noé	1592	Jacob le Bailly	1690
Samuel le Chevalier	1595	M. Trepsac	1698
Philippe Delme	1619	Jacques Gast de Lavaure	1699
Jean Bulteel, Paul Georges	1630	M. Charpentier	1700
		Jacques Cartault	1702
Joseph Poujade	1638	M. Delaroche	1707
Paul Georgier	1648	Paul Forestier	1712
Pierre Lekeux	1654	— De la Rose	1712
Elie Paul d'Arande	1664	Charles Dubles	1748
Arnaud Boucherie	1670	François Durand	1767
M. Delon	1670	Jean François Mieville	1789

de ces concurrents, la reine Elisabeth comprenait mieux les véritables intérêts de son peuple. Ses agents, fidèles à la politique inaugurée par Édouard III, jetaient les bases de l'immense prospérité réservée à l'industrie anglaise, en offrant un asile à tous ceux' qui désiraient implanter dans le pays de nouvelles branches de fabrication. Le travail national était d'ailleurs protégé en Angleterre, d'une manière toute spéciale. Les marchandises importées du dehors étaient frappées de droits considérables (1). On les taxait à leur arrivée, et leur expéditeur devait s'engager, en fournissant caution, à faire l'achat d'une quantité égale de produits indigènes. L'exportation des draps, qui devenait chaque jour plus importante, était entièrement entre les mains des sujets britanniques (2).. D'immenses cargaisons d'étoffes de laine, apportées par des navires anglais, étaient débarquées chaque jour à Anvers, où l'on avait cédé aux négociants d'outre Manche l'ancien entrepôt appartenant jadis à la ville de Lierre, situé au Marché aux bœufs (3).

La reine Elisabeth avait exprimé le désir, dès son avénement, de maintenir de bonnes relations commerciales avec les Pays-Bas. Elle y faisait acheter des chevaux pour ses écuries, et en recevait de vastes approvisionnements de poudre de guerre, que les habitants de la Grande Bretagne ne possédaient pas encore l'art de manufacturer (4). Ces rapports, bien que toujours fort suivis, devenaient moins sûrs à mesure que les dissensions religieuses s'envenimaient. Quelques protestants zélés, excités à la vengeance par les persécutions dont leurs coreligionnaires étaient l'objet, parcouraient l'Océan et attaquaient les navires portant pavillon espagnol. Philippe II s'en était plaint à la reine dès le 2 juillet 1559, et Marguerite de Parme

(1) Hume, *Hist. of England* Vol. V. pag. 13; Bull. de la Commission royale d'Histoire, tome XII, n° 1, 2e série.

(2) Tout armateur étranger, désirant exporter des draps, avait à payer, sur chaque pièce d'étoffe, d'une valeur de 6 livres sterl., 16 shel. 6 deniers d'impôts, outre 4 ou 5 shel. pour droits de licence. L'exportateur anglais n'était taxé qu'en raison de 6 shel. 6 deniers. Il pouvait donc offrir sa marchandise à des prix fort inférieurs à ceux de ses concurrents.

(3) Le 10 octobre 1558.

(4) MS. Gabba, c. I, fol. 40 verso Bibl. Coton. Musée Brit.

ait cru devoir réitérer ces réclamations le 21 mars 1560 (1). s Ostendais, qui venaient d'obtenir du roi l'autorisation ouvrir une foire annuelle le jour de la Sainte-Catherine, joiaient leurs rèprésentations à ce sujet à celles des Anversois. s pêcheurs belges se voyaient souvent dépouillés sur les tes d'Angleterre et d'Écosse. Leur industrie était des plus rissantes. Il est constaté, par des documents officiels, que Frise, la Hollande, la Zélande et la Flandre employaient ors plus de 700 bâtiments de pêche. Ces bateaux, faisant is voyages annuels, rapportaient en moyenne 70 *lasts* de rengs. Le *last* contenait 12 barils, et chaque baril, de 900 1,000 harengs, s'estimait à 10 livres de gros, de 3 écus la re, ce qui donnait un produit net de 1,470,000 écus. La pêche cabillaud rapportait 500,000 écus, et celle du saumon, 0,000 écus. La valeur annuelle des trois pêches équivalait nc à un capital de 2,170,000 écus.

Les Brugeois avaient eu également quelques démêlés avec s sujets de la reine Élisabeth, à la suite desquels on leur ait enlevé, en 1560, l'étape des laines, qui avait été transée à Embden. Les pertes du commerce belge à l'étranger taient guère compensées par de grandes améliorations ales. Les Gantois firent des démarches à la cour d'Espagne,

1) Nous reproduirons sa lettre, assez curieuse par les détails qu'elle renme : « Les bourgmestres, eschevins et conseil de la ville d'Anvers nous nt donné à congnoistre que plusieurs maronniers et bourgeois de la dite 'ille se sont plainct par devers eulx des forces et oultraiges que jourellement ils seuffrent des subjetz de Vostre Majesté en son royaulme l'Angleterre, au lieu appelé rivière de Londres, ne pouvans sortir du dit oyaulme sans être assailliz des dits subjetz de Votre Majesté, qui, aborlans à leur navire, prennent victuailles, artillerie et pouldre à canon et out ce qu'ilz treuvent en icelles, voyres que quant les maronniers de par le çà se veullent deffendre, ilz usent de menasses de les tuer et spolier du out, et que si aucuns d'eulx ayans le vent favorable prétendent eschaper, ilz tirent après leur artillerie et flesches, qui les endommaigent granlement. Aussi que, environ le Noël passé, les dictz subjectz de Votre Maesté, anglois, avec certaine nave appelée *la double rose*, sur la rivière de ondres, ont constrainct sept navires du pays de ça abaisser leurs voilles, prenans hors d'icelles cervoise et argent qui estoient dedens... » Voy. MS. lba, C. I, fol. 75. On trouvera une autre lettre sur le même sujet, fol. 82, me MS.

en 1562, pour obtenir l'abolition des droits de navigation perçus à l'entrée du Sas. Leurs envoyés, MM. de Wacken et du Boys, y obtinrent gain de cause, malgré les efforts des Anversois, opposés à cette mesure. Les draps flamands continuaient à se vendre à des prix élevés (1), mais nos fabricants avaient à lutter contre de nombreux concurrents. Les Français commençaient à faire des progrès notables en industrie, et envoyaient à Anvers, dès 1560, une assez grande quantité de draps fins, sortant des manufactures de Paris, de Rouen et de Tours. L'établissement des postes en France, dû à Brusquet, bouffon de Henri II, allait bientôt y donner une nouvelle impulsion aux relations mercantiles (2).

La fabrication des couteaux, des épingles, des rubans et des ceintures occupait un grand nombre d'ouvriers en Belgique. Les Anglais, encore tributaires de nos manufacturiers pour ces articles, en prohibèrent brusquement l'importation, dans l'espoir de forcer les producteurs, par la suppression d'un de leurs principaux débouchés, à venir se fixer de l'autre côté de la Manche. Le succès de cette manœuvre, constaté par de nombreuses émigrations, ouvrit les yeux au gouvernement espagnol. Il fit défendre aux habitants des Pays-Bas de se rendre dans les États d'un prince hérétique, à moins d'autorisation spéciale. Les édits dirigés contre ceux qui renonçaient à la foi orthodoxe étaient applicables aux délinquants, qui perdaient tous droits à la succession de leurs parents. Tout bourgeois, en changeant de domicile, devait en faire la déclaration aux magistrats locaux, qui, à leur tour, en instruisaient l'administration supérieure. On lui confisquait ses biens, s'il tentait de les faire

(1) Voy. Gailliard, *de Ambachten van Brugge*, 1854. In-8°, pag. 48.

(2) « Il n'y avoit pour lors, dit Brantôme, nulles coches de voitures, ny « chevaux de relais comme pour le jourd'huy, ny de louage que peu. » L'auteur dit avoir compté à Brusquet jusqu'à 100 chevaux de poste; aussi ce bouffon se donnait-il complaisamment le titre de : « *Capitaine de cent Chevau-légers.* » « Il prenoit pour chaque cheval 20 solz, si le voyageur estoit fran- « çois, et 25 solz, s'il estoit espagnol ou estranger. »

Brusquet avait d'abord été médecin, mais il avait bientôt renoncé à cette profession, « les hommes qu'il traitoit, dit Brantôme, allant *ad patres*, dru « comme mouches. »

passer d'une ville à l'autre sans permission préalable, et ceux qui l'aidaient à opérer ce transport encouraient les mêmes peines, du chef de complicité (1).

Il ne suffisait pas cependant de mettre des obstacles à l'expatriation : il fallait encore prévenir la concurrence étrangère. On fit suspendre l'exportation, vers les ports anglais, des matières premières servant à la fabrication des marchandises, de provenance belge ou hollandaise, dont l'écoulement n'était point permis dans les États de la reine Élisabeth. Il fut prescrit aux négociants de faire leurs envois à l'étranger par des navires flamands, et de ne se servir de la marine marchande britannique qu'en cas de nécessité bien constatée.

On ne s'en tint pas à ces mesures répressives, déjà fort rigou-'euses. Le gouvernement ayant été informé que les Anglais, dans e but d'obtenir un prix élevé de leurs étoffes de laine, les vaient gardées en magasin durant une partie de l'été, et se roposaient de les expédier à Anvers en hiver, rompit brusque-ient toutes relations commerciales avec la Grande Bretagne. es conseillers de Marguerite de Parme espéraient, par cet cte décisif, provoquer une révolte à Londres, où la peste lisait alors des milliers de victimes, et dont la population uvrière souffrait considérablement. En effet, fermer en ce noment le marché anversois à nos rivaux, c'était condamner eur industrie à mourir de pléthore, faute de débouchés. « On « pendrait un marchand anglais aux portes d'Anvers, disaient « orgueilleusement les bourgeois de cette ville, que son fils « n'abandonnerait point nos foires, dût-il, pour s'y rendre, « passer sur le cadavre de son père (2). »

Les sujets d'Élisabeth, persécutés dans les Pays-Bas, étaient encore plus durement traités en Espagne, où l'inquisition leur ouvrait ses cachots. La reine se hâta d'entrer en négociations avec Marguerite de Parme, lui envoya le docteur Dale, et reçut à son tour le secrétaire La Torre, chargé des propositions des

(1) MS. 17321. Bibl. addit. *Musée Brit.*

(2) Yt grewe to a common saienge in the Lowe Contries that the englishe ien would come to Antwarp thoughe theirs fathers were hanged on the ates. Même MS.

ministres flamands. On ne put se mettre d'accord. La compagnie des *Marchands aventuriers*, ne sachant comment écouler les vastes approvisionnements qu'elle avait rassemblés à Londres, se tourna vers l'Allemagne, et fit un contrat avec les comtes d'Embden (1). Ils exposèrent vainement leurs draps en cette ville, où nul ne les suivit, la duchesse de Parme ayant expressément défendu tous rapports avec ce nouveau marché (2).

Les Anversois, dans l'intervalle, faisaient d'actives démarches en faveur du rétablissement de l'entrecours. Ils venaient de consolider leurs relations avec les villes hanséatiques, en accordant une maison de résidence à leurs négociants, des bureaux et des magasins. Cet édifice, et les terrains qui en dépendaient, devaient être exempts de charges et d'impôts. Les Hanséates reçurent encore d'autres priviléges, et eurent désormais leur lieu de réunion, ainsi que leur bureau spécial des poids et mesures.

Le gouvernement britannique avait promulgué un décret de confiscation contre tout navire, flamand ou hollandais, qui relâcherait dans un des ports d'outre-Manche. Il fit une première concession en modifiant ce décret, qu'il déclara ne pas s'appliquer aux bâtiments menacés par la tempête, et que la violence des vents et des marées avait entraînés sur les côtes. Un Belge, Corneille de Vosse, obtenait d'Élisabeth, vers le même temps, le privilége d'exploiter plusieurs mines de fer (3). Un rapprochement s'opéra et, à la suite de quelques conférences entre les agents de la reine et don Diego Gusman de Silva, ambassadeur d'Espagne, une convention provisoire mit fin à ces perturbations commerciales, le 24 décembre 1564.

Les relations mercantiles étaient rétablies, par cette convention, entre les deux contrées. Les habitants des Pays-Bas, en arrivant en Angleterre, devaient y jouir de toutes les franchises et libertés qu'ils y possédaient en 1558, c'est à dire sous le règne de Marie. Toute ordonnance restrictive, imposée depuis

(1) *Cambden, Annales rerum anglicanum*, I, 107.

(2) *Placcaeten ende Ordonnantien*, tom. I, pag. 281.

(3) Peu d'Anglais, à cette époque, savaient extraire et préparer le minerai. Pennant's *Tour in Wales*.

se trouvait momentanément suspendue, ainsi que les der-
; placards, émanant des autorités espagnoles, relatifs à
ortation des marchandises anglaises. La décision des
ts en litige était réservée à une commission internationale,
oquée à Bruges trois mois plus tard.
tte réunion eut lieu en effet, et provoqua une vive agita-
parmi les négociants belges. Un mémoire, signé par plu-
's d'entre eux, fut remis aux commissaires du gouverne-
: espagnol, afin de les engager à accepter les offres de
;leterre. D'un autre côté, les pêcheurs de Nieuport, de
kerque et d'Ostende se plaignaient auprès de lord Mon-
des luttes qu'ils avaient à soutenir contre les sujets de Sa
sté britannique, et des mauvaises dispositions des autori-
anglaises à leur égard. Après de longues discussions, qui
:olongèrent jusqu'en août 1565, les agents des deux nations
;parèrent sans avoir pu se mettre d'accord.
ins l'intervalle, le duc de Norfolk faisait des démarches
ès de la reine Élisabeth, au nom des magistrats de Nor-
ı, afin d'obtenir la permission d'installer une colonie
ande et wallonne en cette ville. Sa demande fut favorable-
t accueillie, et on l'autorisa à choisir, parmi les émigrés
allés à Londres et à Sandwich, trente maîtres tisserands,
ompagnés chacun de dix personnes (1), et à les amener dans
omté de Norfolk.
es trente chefs, dès leur arrivée dans leur nouvelle rési-
ce, s'y virent exposés, de la part des habitants du pays, à
opposition aussi brutale qu'inintelligente. Les bourgeois de
wich, rassemblés par leurs magistrats communaux, défen-
ent à ceux-ci d'apposer le sceau de la cité sur tout acte rela-

Voici les noms des chefs d'atelier qui, en vertu de ces lettres patentes,
ansportèrent à Norwich : Jean Pauwels, Georges Van Exsham, Jean Gar-
Pierre Janson, Jean de Rhode, Jean Michiels, Christian Vrient, Gilbert
chers, Jean Bruyninck, Georges Vrambout, Romain de Becke, Fran-
Trian, François Mysedome, Jean Looten, Adrien Van Dort, Pierre Frexin
Van Brughe, Pascal Clarembaut, Thomas Bateman, Pottelsberghe, Mi-
de Koninck, François De Decker, Jean Goes, Louis Spillebote, Wilhem
ı, Robert Godart, Noé Le Turck, Hypolite Barbé, Jean Dumisme, Jean
eye, Pierre Waelsche. Voy. *Hist. of Norfolk*, vol. III, pag. 282 et suiv.

tif à la colonie belge. Il fallut, pour vaincre leur résistance, que le maire, Thomas Sotherton, scellât de son propre scel les règlements applicables à nos tisserands.

L'église de Sainte-Marie de Tombland, dont la ville avait fait l'acquisition, fut transformée en halle aux draps. Les colons furent placés sous la juridiction de deux *aldermen*, munis de pouvoirs spéciaux. Ils s'engagèrent à n'ouvrir leurs rangs à des compatriotes qu'après les avoir présentés au maire et aux *aldermen*, et s'être constitués garants de leur bonne conduite et de leur habileté industrielle. Tous les membres de la congrégation étaient assujettis aux taxes locales, évaluées à un penny par schelling. Ils payaient en outre un droit de douane de deux pences pour chaque pièce de drap sortant de leurs ateliers. Tout commerce leur était interdit, sauf celui des marchandises fabriquées par eux (1).

Leur nombre augmenta bientôt, et s'éleva en quelques années à 3,925 personnes (2).

Nous trouvons, vers le même temps, des teinturiers belges à Lynn. Antoine de Potter était un de leurs syndics, en 1571. Les fabricants de saies et de flanelle habitaient plus particulièrement Sandwich, dont la situation leur convenait à cause de la facilité des communications par eau avec la métropole et le continent. Ils y formèrent une colonie de 406 personnes. Quelques-uns d'entre eux ayant remarqué la fertilité extrême du sol aux environs de la ville, le mirent en culture d'après les procédés flamands, et en augmentèrent considérablement la valeur. Les maraîchers de Sandwich acquirent une grande réputation, et étendirent leurs envois jusqu'à Londres. Parmi les familles établies dans cette partie de l'Angleterre, on cite les Lodewyck, les De Blay, les Gols, les Hornennaghel, les de Busschere.

Retournons en Belgique, où la retraite du cardinal de Granvelle avait eu pour résultat de faire rentrer au conseil les

(1) Voy. au Guildhall de Norwich un registre marqué « Dutch and Walloon strangers, by Nicolas Sotherton, sword bearer. »

(2) 868 flamands, 203 wallons, 1,173 femmes flamandes et wallonnes, et 1,681 enfants au dessous de 14 ans.

chefs du parti populaire, sans calmer toutefois le mécontentement.

L'administration espagnole, dont les embarras financiers s'accroissaient sans cesse, vendait au plus offrant les charges publiques, et cherchait à se créer des ressources en instituant des loteries commerciales, avec participation, pour les gagnants, aux bénéfices d'expéditions projetées au Pérou, en Égypte, aux Indes, à Constantinople. Les ordonnances relatives aux hérétiques n'avaient point été rappelées, et le roi avait défendu strictement qu'on y fît aucune altération.

Ces circonstances étaient favorables à l'opposition, qui, formulant ses principes, insistait vivement auprès de la régente afin d'obtenir la convocation des états généraux, la suppression du conseil privé, celle du conseil des finances, et le retrait des lois barbares appliquées aux dissidents. Le comte d'Egmont, que d'éclatants services rendus à la monarchie recommandait à la bienveillance de Philippe II, fut envoyé en Espagne pour y développer ces idées. Moins habile diplomate que vaillant soldat, il y prépara sa propre ruine sans y être d'aucune utilité à sa patrie. Tandis qu'il cherchait encore à se faire illusion sur les résultats de sa mission, le roi concluait un traité secret avec la France, ayant pour objet la répression de la réforme, et envoyait l'ordre à la régente de faire promulguer de nouveau les édits si odieux au peuple belge.

Cette fois, des murmures éclatèrent de toutes parts. Le marquis de Berghes, Charles de Mansfelt et le baron de Montigny refusèrent ouvertement de servir d'instruments, dans les provinces dont il avaient l'administration, à l'intolérance religieuse. Les quatre villes principales du Brabant, Bruxelles, Louvain, Anvers et Bois-le-Duc, s'associant à cette protestation, déclarèrent que les règlements concernant l'hérésie étaient illégaux, et contraires à leurs anciens priviléges.

Sur ces entrefaites, la régente faisait partir une flotte de l'embouchure de l'Escaut, après en avoir donné le commandement au vieux comte de Mansfelt. Ce dernier était chargé d'aller chercher à Lisbonne la fiancée du jeune prince de Parme, Marie de Portugal. L'escadre arriva heureusement à Lisbonne, y reçut la princesse et sa suite, reprit la mer, et fut assaillie à

son retour par un ouragan, qui dispersa les navires composant le convoi. Une collision eut lieu entre le vaisseau que montait l'infante et un autre bâtiment, qui coula à fond sous ses yeux. Les naufragés, abandonnés par Mansfelt, durent la vie à l'intervention de la princesse, qui décida l'amiral à venir à leur secours.

Tandis que la cour de Bruxelles célébrait ce royal mariage par des fêtes solennelles, de tumultueuses réunions avaient lieu chaque jour à Anvers, où les réformés comptaient beaucoup d'adhérents. Au commencement de l'année 1566, l'effervescence générale était devenue telle, qu'une crise était en quelque sorte inévitable. Philippe II, tout en ne dévoilant qu'une partie de ses desseins, persévérait dans son désastreux système.

Les événements se pressent dès lors avec rapidité. Au mois de février, Marnix de Sainte-Aldegonde rédige le fameux Compromis des nobles, cette glorieuse ligue des classes supérieures contre l'inquisition d'Espagne. Les confédérés, conduits par Henri de Brederode et Louis de Nassau, présentent à Marguerite de Parme, le 5 avril « leur humble requête pour l'abolition des ordonnances en matière de foi et la suppression des nouveaux évêchés. » Insultés par le comte de Berlaymont, ils relèvent avec orgueil l'injurieuse épithète dont il les gratifie, et le cri de « Vivent les gueux » devient le signe de ralliement du parti patriotique.

L'opposition n'était point sortie, jusqu'en ce moment, des voies légales. Ennemis de l'intolérance religieuse, les gentilshommes belges et hollandais, obéissant aux exhortations du prince d'Orange, du comte d'Egmont, de Louis de Nassau et de Marnix, se déclaraient *en tout fidèles au roi, jusqu'à porter la besace*.

Cette situation ne pouvait être de longue durée. Les luthériens et les calvinistes, désormais plus confiants, particulièrement à Anvers, se rendaient en armes hors de la ville, et assistaient ouvertement au prêche. On chantait les psaumes de Marot en pleine place publique, et l'autorité, sans forces devant de pareilles manifestations, n'osait sévir contre les délinquants. Un édit de la régente, qui enjoignait à tous les étran-

gers de sortir de la cité, avait été jugé inexécutable par ceux-là mêmes qui étaient chargés de le mettre en vigueur.

L'arrivée du prince d'Orange, burggraef héréditaire d'Anvers, calma un moment les esprits. Malheureusement il quitta la ville, vers le milieu du mois d'août, et son départ fut le signal des plus grands désordres. Des bandes de fanatiques se ruèrent sur les églises, brisant les vases sacrés, les autels et les statues à coups de hache, lacérant les missels et les vêtements sacerdotaux. A l'exemple de leurs co-religionnaires français, les calvinistes belges avaient juré la destruction des images et de tous les objets qui, à leurs yeux, étaient des symboles d'idolâtrie.

Ces scènes de dévastation, répétées dans tout le pays, exercèrent une influence considérable sur les destinées politiques de la nation. Les uns, irrités par les périls auxquels ils avaient été exposés jusqu'alors, applaudissaient à ces actes barbares, comme à une conséquence naturelle de la rupture complète qui devait s'établir entre un peuple régénéré et l'Église romaine ; d'autres, au contraire, tout en détestant l'inquisition, tremblaient de voir les calvinistes à la tête des affaires, et préféraient se rallier au gouvernement royal, que d'assumer la responsabilité de ce qui venait de se passer; un troisième parti, enfin, après avoir repoussé toute complicité avec les iconoclastes, acceptait cependant les faits accomplis, persistait dans son opposition aux doctrines espagnoles et, prévoyant la vengeance d'un monarque implacable, se préparait à la guerre.

Pressentant ce qui allait se passer, les marchands italiens et espagnols abandonnaient en foule la ville d'Anvers (1), tandis que la régente entamait la lutte en lançant des ordonnances sanguinaires contre les auteurs des troubles, les « déclairans sacri« léges, larrons publics, ennemis de Dieu, du roi et du monde.» « Il était permis à tous de les tuer non seullement impugne« ment, mais aussi avecq honneur, comme l'on faict d'un ennemi « commun de la patrie (2). »

(1) P. Bor, *Nederlandtsche oorlogen*, 2ᵉ liv. fol. 62.
(2) Voy. les édits du 3 juillet et du 25 août 1566.

Le dépeuplement de nos grandes villes augmentait chaque jour. Près de mille Flamands et Wallons débarquèrent à Londres, en 1567, formant un total de 647 bourgeois, 132 femmes et enfants, 182 serviteurs (1). Parmi les Belges établis à cette époque sur les bords de la Tamise, se trouvait un Anversois, nommé Jean Drake, qui habitait Algate Ward depuis 1560. Ne serait-il pas le père du célèbre amiral Drake, qui fit plus tard, comme chef de l'escadre anglaise, tant de mal aux Espagnols ? Il est constant que celui-ci fit ses premiers voyages, comme marin, dans les Pays-Bas (2), et que les auteurs anglais ne s'entendent pas entre eux sur son origine. D'après les uns, il serait fils d'un ministre protestant, réfugié dans le comté de Kent pour échapper aux persécutions de Henri VIII ; d'autres, au contraire, prétendent qu'il descendait d'un simple matelot. La similitude de nom, l'obscurité qui entoure sa naissance, et cette circonstance importante qu'on l'envoya faire son apprentissage d'homme de mer sur nos côtes, ne donnerait-elle pas quelque vraisemblance à notre supposition ? Les Drake étaient très anciennement connus à Anvers, où ils avaient été plusieurs fois chargés de fonctions importantes.

Les ministres de la reine Élisabeth continuaient à offrir l'hospitalité aux étrangers, contrairement aux vœux des Anglais eux-mêmes qui, moins avancés que leur gouvernement, combattaient l'introduction de manufactures nouvelles, en prétendant qu'il en résulterait une diminution des revenus de la douane (3). La régente ayant défendu de fabriquer de la poudre à canon dans les Pays-Bas, un agent diplomatique anglais se hâta d'écrire à sir Th. Gresham, l'engageant à attirer en Angleterre les ouvriers s'occupant de cette industrie (4).

Nos relations commerciales se trouvaient, en 1567, dans un état de stagnation déplorable. Elles n'avaient quelque activité que dans le comté de Namur, où l'on commençait à s'occuper,

(1) MS. 99, fol. 59. Bibl. Lansdown. *Musée Brit.*

(2) Voy. Johnson, vie de sir Fr. Drake; *Chalmers biographical dictionary.*

(3) Stow, *Survey of London*, tom. II.

(4) Voy. régistres des Chartes de Lille, Archives générales du royaume, n° 28, 29, 30, 33.

avec beaucoup d'ardeur de l'extraction des métaux (1). Les bruits les plus sinistres circulaient dans nos provinces. On annonçait que des vaisseaux de guerre français se disposaient à prêter leur appui aux escadres espagnoles, et que la vengeance royale serait terrible. Quelques mécontents, exaspérés, se décidèrent enfin à déployer sans tarder l'étendard de la révolte, et, remontant l'Escaut sous la conduite de Marnix de Tholouse, tentèrent un débarquement dans l'île de Walcheren. Déjà la guerre civile avait commencé dans le Hainaut, où les habitants de Valenciennes défendaient héroïquement leurs vieilles libertés.

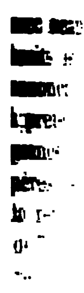
Catholiques et protestants, debout et en armes, se trouvaient face à face à Anvers, prêts à en venir aux mains. Le prince d'Orange accourut aussitôt et, interposant son autorité, parvint à empêcher un combat fratricide. Un accord provisoire fut conclu entre les deux factions. Il fut convenu que tout citoyen demeurerait libre dans sa croyance, sans être inquiété, pourvu qu'il s'engageât à respecter la joyeuse entrée et les priviléges municipaux.

Cet arrangement était basé sur un principe éminemment chrétien, celui d'une tolérance réciproque, mais il ne fut pas approuvé par Marguerite de Parme, qui y refusa sa sanction. La stupeur causée dans toute la contrée par les violences des iconoclastes, en enrayant pour quelque temps les tendances révolutionnaires, relevait les espérances du parti espagnol. Marnix de Tholouse périt à Austruwel, battu par Philippe de Lannoy, et Valenciennes ouvrit ses portes aux soldats de Noircarmes. Beaucoup de nobles, parmi lesquels on remarquait surtout d'Egmont et de Hornes, refusaient de tirer l'épée contre leur souverain,

Il fut bientôt question d'installer à Anvers une garnison étrangère, et cette rumeur, d'ailleurs trop fondée, provoqua de nouvelles expatriations. De riches négociants, fermant leurs comptoirs, se retirèrent à Bruges et à Malines. Le prince d'Orange lui-même, plus clairvoyant que ses anciens collègues du conseil privé, prit la route de l'exil,

(1) *State paper office*, Papiers de Flandre. Voy. lettre du 27 juillet 1567.

Le dé
jour. Pr
dres, e
enfants.
époque
nomm
Ne se
tard,
gnols
comm
ne s
il se
Ken
au
La
cet
tis
qu
tr
s



.i s'était vivement opposée à sa venue, comprit, en des pouvoirs illimités accordés au capitaine général, avait plus qu'à se retirer. Elle attendait encore ses rappel, que déjà le duc d'Albe exécutait l'ordre royal, arrêter les comtes d'Egmont et de Hornes, dont la po-tait le plus grand crime, et auxquels Philippe II n'avait donné leurs relations avec le parti populaire. Cet évé-qui inaugurait l'établissement d'un despotisme inconnu rs dans nos provinces, y excita une sensation profonde. ation du Conseil des troubles — dont la puissance it sur la fortune et sur la vie de tous les citoyens — et cation des ordonnances qui remettaient en vigueur les s impériaux, portèrent la terreur à l'extrême. Des mil-individus passaient la frontière et fuyaient vers l'étran-industrie chômait, la Bourse d'Anvers était désertée, et vires de commerce, évitant l'embouchure de l'Escaut, aient leurs voiles blanches vers l'Angleterre, où les lois ationales étaient encore respectées, les droits privés ga-s, les libertés publiques sauvegardées.

duc d'Albe visita les bords de l'Escaut le 24 octobre, rté de trois cents lanciers à cheval et de mille fantassins. ait venu à Anvers pour y choisir l'emplacement d'une cita-e, qu'il se proposait d'y bâtir, afin d'assurer un asile à ses ats, dans le cas où les habitants de la grande cité commer-e, poussés à bout par les persécutions et les supplices, se raient en masse contre sa tyrannie.

Les Anversois ne se trompèrent pas sur le caractère de cette sure. Disposés aux plus grands sacrifices pour soustraire ur belle ville aux calamités d'une invasion étrangère, ils aient été les premiers à l'entourer de remparts fortifiés et de olides bastions. Les plans du duc d'Albe excluaient toute idée le patriotisme, et furent accueillis par quelques courageuses protestations. Déjà les magistrats municipaux s'en étaient plaints à Marguerite de Parme :

« Nous ne pouvons délaisser, lui écrivaient-ils, en l'acquyt « de notre serment, de supplier Vostre Alteze de ne prendre « de mauvaise part que, en ceste cause de si grande impor-« tance et perplexité, dont aussy dépend nostre honneur et

« vaillant, et la conservation ou l'enthière ruyne et désolation « de la ville, ainsi que de tout le pays de Sa Majesté, nous re« monstrions ce que nous entendons des marchans, bourgeois « et inhabitants, convenir pour le bien d'icelle. L'érection de la « citadelle causeroit la retraite de plusieurs marchans, bons et « riches, qui touttefois ès derniers troubles, se sont avecq « nous tenuz en dévotion de Sa Majesté. *Elle serviroit, comme « ilz disent, pour la diffidence que on auroit d'eulx, ou pour intro« duire nouvelletez dedans la ville, par estrangiers, et une espèce « de servitude laquelle causeroyt la retraicte de tous ceulx que la « liberté a attiré* (1)... »

Ces derniers mots résumaient, en effet, la pensée publique. Prêts à défendre leur cité contre les ennemis du dehors, les Anversois refusaient de concourir à l'érection d'une forteresse destinée à abriter leurs oppresseurs.

Vaine résistance! La force des communes était brisée, et le général espagnol ne tint aucun compte de leurs remontrances. Le règne de la terreur avait commencé, et l'excès de la répression pouvait seul retremper l'énergie nationale. La fibre populaire, après avoir rendu quelques vibrations profondes à la mort tragique des comtes d'Egmont et de Hornes, semblait s'être paralysée. Tout cédait devant le farouche gouverneur, et la victoire s'attachait à ses étendards. Le comte Louis de Nassau, mis en déroute par les troupes espagnoles, n'avait pu se maintenir dans les Pays-Bas, et l'armée réunie en Allemagne par le prince d'Orange — désormais le défenseur ardent des chartes violées — battait en retraite.

D'Albe se crut vainqueur et, pour consacrer son triomphe, se fit ériger, avec un orgueil tout castillan, une statue colossale à Anvers. Déjà cependant un nuage sombre se montrait à l'horizon, signe précurseur de l'orage qui allait bientôt éclater. La cause du peuple allait avoir ses soldats et ses martyrs.

(1) MS. Galba, c. III, fol. 3. *Musée Brit.*

'ances favorables à leurs progrès.—Nos
duc d'Albe. — Commissions maritimes
..ge. — Premiers armements. — Luttes
..ances à ce sujet. — Expéditions des Gueux.
par le gouvernement. — Combats sur les côtes
..a et ses lieutenants. — Lettre du capitaine géné-
..avers et de Gand. — Rencontre entre l'amiral
.. Boussu. — Destitution de l'amiral des Gueux. —
, sieur de Lumbres. — Flotte hollando-belge envoyée
..tres exploits des confédérés. — La tempête de 1570.

..erté flamande, menacée de la corde, du bûcher
., bâillonnée dans les grandes villes, traquée dans
..nes, poursuivie partout l'épée au poing, ne voulait
..rir. Quelques hommes énergiques, clouant sa ban-
..sommet d'un mât de navire, la promenaient sur l'océan,
..battaient encore les Espagnols. Fiers de leur indépen-
. reconquise, ils bravaient les bandes sanguinaires du duc
.., répétant à tout opprimé ce vieux dicton de leurs ancê-
.. : *Uw weg es in de zee, en uw pad in groote wateren* (1)!

..eux causes contribuèrent à augmenter leurs forces : la pu-
..lication de certaines ordonnances fiscales, et la rupture vio-
lente de nos relations avec l'Angleterre.

Reprenons, à leur origine, l'histoire de ces graves événe-
ments. Le duc d'Albe, dès son arrivée dans nos provinces,

(1) In mari via tua et semitæ tuæ in aquis multis.

s'était trouvé en présence de pénibl
Arrêté dans ses opérations militaires
fatigué des clameurs de ses troupes à
moyen de les faire cesser, celui de n
Décidé à créer de nouvelles charges,
bassent particulièrement sur le comme
détenteurs des biens territoriaux, touj
fiscation, étaient en son pouvoir, tandis
leur fortune mobile et insaisissable, écl
Ils formaient l'élément de ce tiers état,
d'appui à la rébellion, et dont l'influer
classes populaires. La bourgeoisie n'a
Bruxelles, à Louvain, et dans la plupa
Brabant, contre les formes illégales
nistration espagnole?

D'Albe, dans son impatience d'au
manifesta donc l'intention de prélev
toute somme provenant de la vente de
mobiliers. Indépendamment de cette c
recevoir le centième denier de toute
mobilières ou immobilières, à titre de

Ces exigences, d'après lui, n'avaien
droit à de justes réclamations, et d
base plus équitable. En effet, leur
jusqu'à cette époque, d'une maniè
Flandre payait un tiers du capital en
pays, le Brabant en soldait un quar
zième, l'Artois et le Hainaut une fract
Ces inégalités allaient cesser grâce à
avec elles, les discussions auxquelles
sance.

La nation se montra peu favorable
rappela au duc d'Albe que l'idée d'une
centième avait déjà été repoussée en
sans détour que l'établissement d'un
vingtième sur les marchandises était
merce. Ces observations n'ébranlèrent
qui, insistant, cita l'exemple de sa vill

décreta d'arrestation en Belgique et en Hollande, et plaça leur comptoir d'Anvers sous la garde d'une compagnie de soldats. Non content de ces mesures de rigueur, il fit enregistrer leurs marchandises et leurs navires, se préparant à les mettre en vente au profit du domaine.

Un grand nombre de bâtiments belges et hollandais, richement chargés, se trouvaient en ce moment dans les ports britanniques. La reine Élisabeth s'en empara aussitôt, tout en envoyant cependant des agents au capitaine général, afin de réclamer contre la violation des traités (1). Elle écrivit en même temps au roi d'Espagne, pour se plaindre des « insinuations calomnieuses dont elle était l'objet de la part de don Guerau d'Espès « et du duc d'Albe (2). »

Dans l'intervalle, le duc était assailli de sollicitations de la part des négociants nationaux. Les saisies faites en Angleterre représentaient une valeur beaucoup plus considérable que celle qu'on espérait retirer des produits anglais séquestrés dans les possessions espagnoles, et l'opération se terminait par un déficit considérable. Le conseiller Christophe d'Assonleville fut dépêché en Angleterre, avec la mission de jeter les bases d'une réconciliation, mais la reine refusa de l'entendre. Chappin Vitelli, qui lui succéda, ne fut pas plus heureux, et les industriels anglais rouvrirent à Hambourg les marchés qu'on leur fermait dans les Pays-Pays.

Toutes les sources de la prospérité publique se trouvaient taries, pour ainsi dire, à la fois, dans nos malheureuses provinces. D'une part, les marchands étrangers n'osaient plus fréquenter nos grandes villes, d'où les chassaient l'inquisiteur, le bourreau, et les exactions monstrueuses des agents du fisc; d'autre part, les sujets soumis ne pouvaient entretenir aucun rapport avec les rebelles. Des vaisseaux ennemis parcouraient les mers, et insultaient chaque jour le pavillon espagnol. Nulle protection à attendre du gouvernement, qui méprisait les transactions mer-

(1) Parmi les navires belges arrêtés à Londres à cette occasion se trouvait une hulque, nommée de *witte hand*, chargée pour Anvers et venant de Barbarie. Voy. MS. Galba, chap. III, p. 233. *Brit. museum.*

(2) *State paper office*, papiers de Flandre, lettre du 18 janvier 1569.

cantiles, et les faisait dépendre entièrement du caprice d'un chef militaire. Un fait, entre mille, suffira pour faire juger de l'aptitude de ce dernier à résoudre les questions, toujours si compliquées, de finance et d'industrie.

Des contrats d'assurances sur la vie étaient connus, à Anvers, dès le XVIe siècle. Quelques spéculateurs écrivirent au duc d'Albe en 1568, et « lui remontrèrent en toute humilité « qu'ils avoient certain procès pendant indécis au conseil de « Brabant, comme impétrants en matière des assurances faictes « sur la vie des hommes contre Valerius Van Daele, etc. » Ils lui demandaient son appui, et lui envoyaient les statuts de la Compagnie, qui n'avaient pas, paraît-il, été revêtus de la sanction des autorités (1). Le duc, en transmettant cette requête aux magistrats, l'accompagna de la note suivante : « Et pour ce que nous trouvons les actes y mentionnez sur « les assurances des vies des personnes fort estranges, énor« mes, dangereulx, et plains de périls, nous trouvons aussi « convenable que l'affaire soit fort bien enfoncé et entendu. »

Il était réservé à l'un des plus grands adversaires de la politique espagnole, au célèbre Jean de Witt, de reprendre plus tard cette idée féconde, que le capitaine général jugeait si dangereuse, et de donner une base scientifique au calcul des annuités.

En poussant tant de gens actifs et industrieux au désespoir, d'Albe ne leur laissait qu'une alternative, celle de se joindre aux insurgés, et d'achever la ruine du commerce qu'ils avaient jadis contribués à développer. Il venait de leur donner — en se déclarant ouvertement contre l'Angleterre — des alliés, d'immenses ressources maritimes, et de nouveaux moyens de le combattre.

Ses adversaires étaient trop habiles pour ne pas profiter de ces circonstances. Le prince d'Orange, agissant d'après les avis de Coligny, se décida bientôt à délivrer des commissions « pour « aller sur mer et équipper des navires. » Les premiers qui reçurent ces brevets furent Adrien de Berghe, sieur de Dolhain ;

(1) Les pétitionnaires étaient Jeronimo Auriel et Lope del Campo. Voy. Gachard, *Analectes historiques*.

marque, partageraien
l'Orange. Le Louv
auprès des communau

ient particulièrement l
et les embouchures de l
de nécessité, soit à
sympathique — soit à
ques-uns d'entre eux,
quaient dans l'île de W
entrecoupé de golfes pro
d'îlots, lavé par les va
théâtre des sanglantes repré
de Dolhain, était leur
possédait environ 200 pièces
150 soldats, mal équipés,
à la discipline. Il avait pour
nommé aux fonctions de vice
leurs frêles embarcations
les anses profondes, épiaient au passa
et se jetaient sur eux à l'improviste.
sur le rivage, marchaient rapidement
les trésors accumulés en cet

re de l'ambassadeur d'Espagne, adressé
février 1569, par lequel il réclame le
abordant sur ce point. *State paper offi*
à Londres

la piété des fidèles, chassaient devant eux les prêtres, les moines et les religieuses, et les mettaient à rançon. Devenus farouches et cruels à force d'oppression, ils se souillaient souvent par d'horribles excès.

Le duc d'Albe, comprenant la faute qu'il avait commise en négligeant de fortifier les places de mer, sortit enfin de son inaction. Il fit armer une flotte à Dokkum, mais le mal avait déjà pris de vastes proportions, et l'escadre espagnole ne put mettre fin aux exploits de ces hardis corsaires.

L'approche de la mauvaise saison contraignit les deux partis à chercher des quartiers d'hiver; ces délais étaient favorables aux rebelles, et leur permettaient de compléter leur organisation.

Dès le retour du printemps, le capitaine général se mit en mesure de recommencer la lutte. Il défendit à tout armateur, à tout patron de navire, de mettre à la voile pour aller au delà des côtes, sans avoir un nombreux équipage, de l'artillerie et des munitions. Le pavillon des Gueux avait reparu sur nos rives, et ils avaient incendié le château de Jean de Mepsche, lieutenant du roi à Groningue. Fondant ensuite sur la Frise, ils s'étaient emparés de l'abbaye de Weerd, puis débarquant à Terschelling, y avaient mis à sac le château du comte d'Arenberg. Toutes leurs expéditions n'avaient point eu une issue aussi favorable. L'un d'eux, Jean Broeck, fut surpris par les Hambourgeois, et décapité. Il avait agi contrairement aux instructions du prince, qui défendait à ses partisans de nuire aux habitants de l'Empire, aux Anglais, aux Danois, aux Suédois et aux Français. Sa mort fut cruellement vengée par ses compagnons d'armes.

Beaucoup de Flamands se distinguèrent, à cette époque, parmi les confédérés. Aux noms que nous avons déjà cités, nous pouvons encore ajouter ceux de Jacques de Flandre, ami d'Hembyze; de Pierre Crieck, d'Ypres; de Cortewyl et du capitaine Schoonewal.

Dolhain, qui était allé se ravitailler en Angleterre, mit à la voile pour la Hollande au commencement du mois de septembre. Il avait déjà capturé quelques navires, lorsqu'il se vit assailli par une violente tempête, qui dura deux jours et trois nuits. Le 16, il entra dans la Vlie, où il rencontra une flottille composée d'une soixantaine de bâtiments de commerce, qu'il

mit à rançon. Vers le cinquième jour de son arrivée, un autre convoi, d'environ quarante voiles, subit le même sort (1).

Vers la fin du mois, Dolhain commandait toute une escadre, comprenant neuf grands navires et vingt barques. Il espéra un moment s'emparer de Delfzyl, mais le baron de Billy y mit obstacle. Les Gueux se bornèrent à surprendre quelques villages isolés, et à en saccager les églises. Ils prirent leurs quartiers d'hiver dans le Nesserland, entre Emden et Reide, y semant l'or à pleines mains. L'entrée d'Emden leur était défendue, car on y craignait les représailles du duc d'Albe. Les derniers exploits des confédérés avaient eu du retentissement, et les bourgeois d'Amsterdam se décidèrent à armer un vaisseau et quelques barques pour la protection du commerce national. Trois pirates furent pris et exécutés par eux, et ils prièrent les états de Hollande de faire poursuivre énergiquement les écumeurs de mer. Cette démarche ne fut pas inutile, car le baron de Billy reçut bientôt après, de la part du gouverneur général, l'ordre de prendre toutes les mesures nécessaires à la défense de la Frise. Il fit faire bonne garde sur les côtes, et ses troupes occupèrent les îles voisines.

Les hostilités maritimes continuaient, entremêlées des plus sanglants épisodes. Un des vaisseaux de Billy, qu'un coup de vent avait séparé du reste de l'escadre royale, en vint aux prises avec deux navires ennemis. Le premier de ceux-ci, craignant de courir les chances du combat, chercha à gagner le large, mais l'autre accepta bravement la lutte. Son commandant, l'intrépide capitaine Spierinck, fit faire feu sur les Espagnols et leur tua beaucoup de monde. On s'attaqua enfin à l'abordage, malgré les officiers royaux, qui parlaient de battre en retraite. Spierinck, accablé par le nombre, ne voulut pas tomber vivant entre les mains des vainqueurs. Il fit jeter à la mer quelques sacs d'argent qu'il avait à bord, et ordonna à un soldat de lui plonger son épée dans le cœur. Ses camarades, l'ayant vu tomber, se précipitèrent dans les flots, mais on les en retira pour les [illegible] sous la hache. Billy, désirant se faire un trophée de [illegible] livides, les fit saler, et força quelques prisonniers à les

(1) [illegible]

rter devant lui au moment de sa rentrée triomphale à Gro-ıgue.

Jean Rol, bourgmestre de Hoorn, devenu chef d'une partie de flotte de Philippe II, poursuivit à son tour les rebelles, et ır prit deux vaisseaux. Le duc d'Albe l'en récompensa en lui voyant le brevet de vice-amiral. Les corsaires, sans se lais-r abattre par ces pertes, n'en devenaient que plus hardis et ıs entreprenants. Ils savaient que le capitaine général ne dis-sait point de forces maritimes assez considérables pour les duire, et qu'il n'avait point de secours à espérer de son sou-rain, dont toutes les ressources étaient dirigées en ce moment ntre les Maures et les Turcs.

Les mesures prises par Boussu et par Billy obligèrent cepen-nt les Gueux de mer à se rapprocher des côtes de la Grande etagne. Ils manquaient entièrement de direction, et leur chef ıvait ni les talents ni l'autorité nécessaires pour les courber us le joug de la discipline. Dolhain était entièrement sous ıfluence de deux de ses lieutenants, Robert de Bailleul et ndas, l'un Wallon, l'autre Flamand. Il n'avait avec lui que ıq navires et deux barques, commandés par le Wallon Pleuc-eu, le Gantois Utenhove, le Flamand Hans Lodewyk, et par officier italien. La flottille confédérée n'était défendue que r un petit nombre de combattants, mais était munie d'une cellente artillerie. L'amiral disposait encore de trois autres sseaux et d'un yacht, avec lesquels il guettait les bâtiments ıant de Dantzick. Les partisans de la réforme, réfugiés en gleterre, lui fournissaient de grands secours. La femme de l'in-tuné Gabriel de Montgomery — le meurtrier involontaire du Henri II — avait fait équiper pour les Gueux un magnifique vire, connu sous le nom de *la Comtesse*. Toutes ces circon-nces, connues du duc d'Albe, l'alarmaient de plus en plus, il écrivit, le 18 mars 1570, aux magistrats d'Anvers et de nd, leur recommandant de ne rien négliger pour s'assurer moyens de défense, en cas de surprise; d'interroger tout anger dont le langage ou l'accoutrement semblerait suspect; lui demander d'où il venait, où il allait; de s'informer de sa fession et de la nature des affaires qui l'amenaient dans les ys-Bas, et de dénoncer aux officiers de justice quiconque ne

répondrait point à ces questions d'uı
Il leur enjoignit en outre d'équiper de
de placer sur chacun d'eux six à huit
buses, et de leur faire parcourir les ri
vols, pillages et détroussements dont l
se rendre coupables (1).

Sur ces entrefaites, Dolhain était arı
à l'embouchure de l'Ems, d'où il infes
Hollande. Le duc ordonna au comte d
Amsterdam, et d'y armer une douzain
à une flottille de huit à dix voiles, ras
offrir le combat à l'amiral Dolhain. Le
Boussu de se rapprocher de ce dern
mer, mais non sans avoir perdu un
Trois des plus grands furent capturés
gés d'artillerie et de munitions ; les au

Malgré ces revers, les rebelles ne
troupes royales. Après avoir battu en
Frise, ils conçurent le projet de se ren
et firent une nouvelle expédition dans
vaillant capitaine Van Troyen, tomba
nemi.

De nombreuses réclamations arrivai
d'Orange, au sujet de l'insubordination
donnée des corsaires, qui ne respec
neutralité du pavillon. Fallait-il sévi
où l'appui de l'Allemagne échappait
s'exposer, en les ménageant, à une ac
La position du prince était fort diffi
moyen d'en sortir que de destituer son
cer par un homme plus énergique et pl
confidentiel de Guillaume le Taciturn
Dolhain, et le pria de rendre ses con
alors à Emden, promit toute satisfacti

(1) Altmeyer, *les Gueux de mer et la prise d*
9e année, tome IV, pag. 36.)

(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, to

après son retour d'un voyage qu'il se proposait de faire à Cologne. Il vint effectivement, quelque temps après, trouver le prince à Dillenbourg, non pour opérer aucun remboursement, mais pour réclamer une somme de 5,000 écus, qu'il prétendait avoir dépensée sans indemnité. Il partit ensuite pour l'Angleterre, où Guillaume d'Orange, indigné d'une telle conduite, le fit arrêter. Rendu ensuite à la liberté, Dolhain se retira en France, reprit les armes en 1572, et racheta par une mort glorieuse les fautes et les erreurs de son passé.

Sa place étant restée vacante, le prince songea un instant à lui donner pour successeur Louis de Berghe, qui commandait déjà une petite escadre de huit vaisseaux, stationnant à Londres. Il revint cependant sur cette détermination, et envoya le brevet d'amiral des Gueux à Guislain de Fiennes, seigneur de Lumbres, son ami et celui de Louis de Nassau.

De Fiennes, prenant la Rochelle pour quartier général, y délivra de nombreuses commissions maritimes. Les côtes des Pays-Bas devenaient tout à fait inabordables, infestées qu'elles étaient de corsaires. Plusieurs villes, suivant l'exemple d'Amsterdam, d'Anvers et de Gand se pourvurent d'embarcations armées et de soldats. Leurs finances ne pouvaient supporter de telles charges, et la haine de la domination espagnole grandissait avec le malheur public.

Le duc d'Albe, loin de pouvoir leur venir en aide, s'était vu obligé, vers la fin de l'été, de concentrer ses forces maritimes, afin de protéger le départ pour l'Espagne de l'archiduchesse Anne d'Autriche, fiancée de Philippe II. Cette princesse vint à Anvers, le 21 août 1570, et y logea dans la maison des Osterlings. Elle était accompagnée de ses deux frères, les archiducs Albert et Wenceslas. Une flotte considérable, équipée avec le plus grand soin, l'attendait dans l'Escaut. Cet armement, composé de 26 vaisseaux de guerre et d'une dizaine de barques, était placé sous le commandement du comte de Boussu, qui fit hisser son pavillon à bord du *Saint-Philippe*. Parmi les noms des navires de convoi, nous citerons *la Sainte-Anne*, sous les ordres du vice-amiral François de Bosschuysen; *l'Aigle Noir*, capitaine Étienne Ditter, qui fit naufrage durant la traversée; *le Faucon blanc*, commandé par Egbert Van Wyck; *le Grand*

Reynauls, capitaine Henri de t' Seraerts; *le Saint-Andriew*, capitaine Adolphe de Haemstede; *le Saint-George*, capitaine Josse Olivers; *le Saint-Christophe*, capitaine Paul Van Loo; *le Salvator*, capitaine Jean de Bourgogne, dit de Beveren, sieur de Linghem; *le Chevalier de mer*, capitaine Jean Simon Rol; *le Saint-Antoine*, capitaine Verone Hollants; *le Lyon Rouge*, capitaine Focke Zybrants; *le Chat*, capitaine Louis de Steelant; *la Notre-Dame*, capitaine Dierick Cornelissen, dit le beau Dierick; *la Court de Bourgogne*, capitaine Jean Vesterman; *le Vert Bois*, capitaine Corneille Anthenius; le yacht royal *l'Épervier*, chef Jacob Van Schulenburch; le yacht *le Lévrier*, chef Peeterszoon-Wors, et enfin le yacht *l'Aigle volant*, chef Jean Deyk (1). *Le Martin Janssen*, de 1400 tonneaux, à bord duquel se trouvaient les chevaux de la maison royale, était considéré comme un type parfait d'architecture nautique, et l'un des meilleurs voiliers de l'escadre. Quatre-vingt dix bateaux marchands, que la crainte des pirates avaient retenus jusqu'alors dans nos ports, se joignirent à l'escorte de l'archiduchesse pour gagner la pleine mer.

Guislain de Fiennes, trop faible pour affronter de telles forces, se préparait néanmoins à reprendre bientôt l'offensive et, en attendant une occasion favorable, rétablissait la discipline à bord. Le prince lui avait donné l'ordre de veiller à ce qu'il y eût désormais, sur chaque corsaire, un ministre de l'Évangile en qualité d'aumônier. Tout étranger, à moins d'autorisation spéciale, était exclu du commandement, réservé exclusivement aux régnicoles. Quant au butin, on statua qu'il en serait fait trois parts : la première pour Guillaume d'Orange, la seconde pour les chefs (2), et la troisième pour les marins. L'amiral avait le droit de prélever un dizième du produit total de la prise, avant cette répartition (3).

Le 1[er] septembre 1570, Lancelot de Bréderode, Adrien Menningh, Albert Benningerhof et quelques autres rebelles se trouvaient dans la Vlie. Ils s'y emparèrent de dix grosses hul-

(1) *Archives générales du royaume*, compte de Jean Clocman, Reg. 26,119.

(2) A charge de fournir des vivres aux marins. Voy. Bor, liv. V, fol. 234 verso.

(3) *Archives du royaume*, Conseil des troubles, papiers non classés.

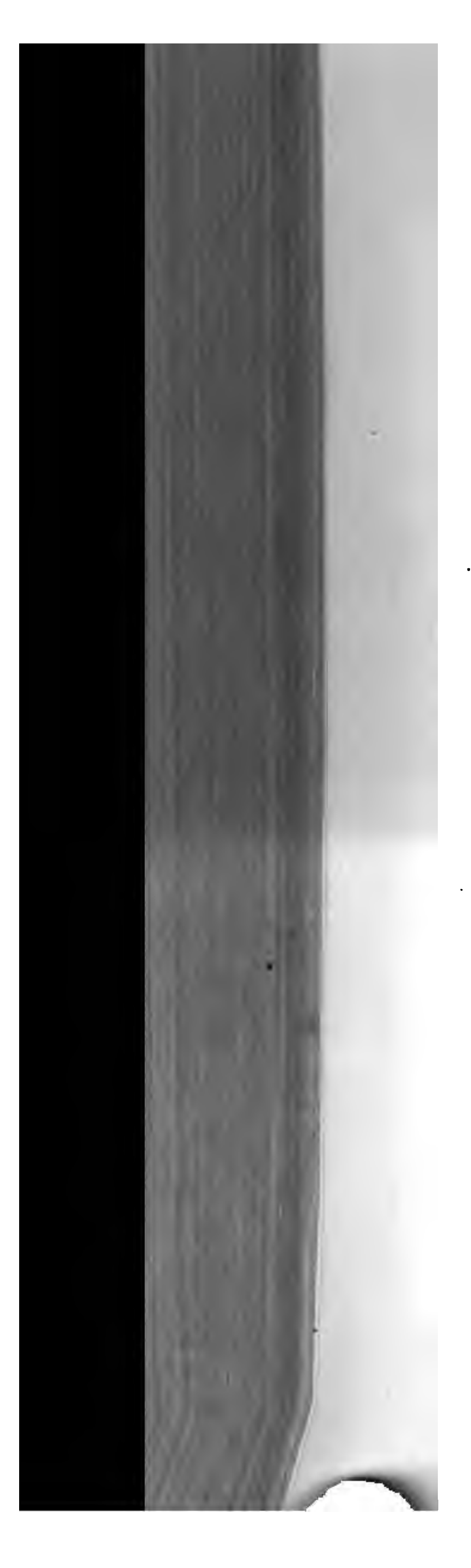
ques, chargées de vivres, de six barques et d'un petit bâtiment de 80 tonneaux. Mentheda et Ruychaver étant venus les seconder, ils rançonnèrent encore huit navires, et capturèrent un bateau faisant le service entre Anvers et Bois-le-Duc. On y trouva, outre des marchandises, 4,500 rixdalers en argent comptant.

Sonoy, non moins heureux que les capitaines que nous venons de nommer, arrêta au passage une riche cargaison, envoyée d'Anvers en Italie. Des marchands de Deventer, de Kampen et de Bergen en Norwége, furent successivement dépouillés par les Gueux. Ceux-ci songeaient à tenter une attaque sur Enkhuizen, lorsque leurs desseins furent tout à coup déconcertés par une calamité inattendue, qui vint encore ajouter aux souffrances des populations du littoral.

La veille de la Toussaint, vers le milieu de la nuit, un effroyable ouragan éclata tout à coup, soulevant les flots à une hauteur prodigieuse, et les faisant bondir par dessus digues et écluses, dont quelques-unes se brisèrent sous le choc. Les îles de la Zélande, une grande partie de la Hollande et presque toute la Frise furent subitement inondées. D'importants travaux qu'on venait d'exécuter au Sas-de-Gand furent détruits, et les Gantois virent remonter le flux limoneux de l'Escaut jusque dans leur ville. Le Brabant eut moins à souffrir, mais à Anvers plusieurs vaisseaux furent engloutis en rade, cinq cents moutons et beaucoup de chevaux périrent dans leurs étables, et quelques victimes humaines furent suffoquées dans les caves de la cité.

L'action de cette affreuse tempête se fit sentir sur toute l'étendue des côtes de la mer du Nord et de la Baltique, jusqu'en Danemark. Elle coûta la vie à cent mille personnes (1).

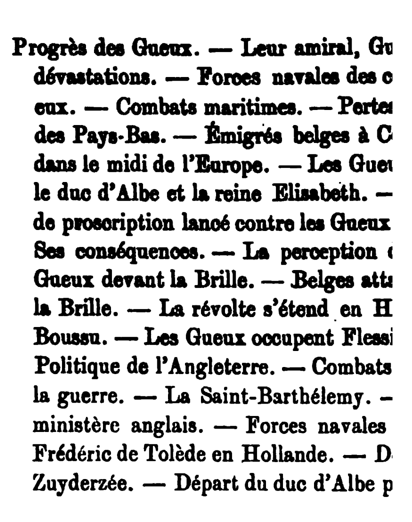
(1) Un poète hollandais, Joh. Fruytiers, a décrit cette inondation sous le titre de *Rymbeschryv. van der watervloed*. La ville de Middelbourg fit frapper une médaille à Anvers pour perpétuer le souvenir de cette triste calamité. Voy. Van Loon, II book, p. 135.





CHAPIT

—



Progrès des Gueux. — Leur amiral, Gu dévastations. — Forces navales des c eux. — Combats maritimes. — Perte des Pays-Bas. — Émigrés belges à C dans le midi de l'Europe. — Les Gue le duc d'Albe et la reine Elisabeth. — de proscription lancé contre les Gueux Ses conséquences. — La perception Gueux devant la Brille. — Belges att la Brille. — La révolte s'étend en H Boussu. — Les Gueux occupent Flessi Politique de l'Angleterre. — Combats la guerre. — La Saint-Barthélemy. — ministère anglais. — Forces navales Frédéric de Tolède en Hollande. — D Zuyderzée. — Départ du duc d'Albe p

Les Gueux, frustrés dans leur es se rejetèrent vers l'île de Texel, n qués par les glaces, entourés de plus illustres chefs, entre autres de Mentheda et Ruychaver, se vi entre les mains de l'ennemi. Ils acharnés à continuer leur œuvre Worcum et de Staveren, surprises par eux, ainsi que plusieurs bourg toral.

A la même époque, le duc d'A

rappel. « Désormais, écrivait-il à Philippe II, l'avenir peut être « envisagé sans crainte, tant en ce qui concerne le service de « Dieu que celui du roi. »

Tel n'était pas l'avis des comtes de Boussu et de Meghem, qui ne cessaient de réclamer des renforts pour la défense du littoral. Ils connaissaient mieux leurs adversaires, et avaient appris à apprécier leur audace. En effet, tandis que le capitaine général ne doutait plus de leur défaite, ils recrutaient des volontaires pour attaquer les galions espagnols venant de l'Inde, et arrêtaient, le 18 février 1571, quatre ou cinq vaisseaux marchands, à leur entrée dans la Vlie. Ils avaient alors à leur tête, en qualité de vice-amiral, le farouche comte de la Marck, arrière petit-fils du fameux Sanglier des Ardennes, et qui semblait avoir hérité de l'énergie brutale et des instincts sanguinaires de ce dernier. Vêtu de gris à la façon des cordeliers, rude, fier, implacable, Guillaume de la Marck avait juré de ne pas se faire tailler les cheveux ou la barbe avant d'avoir vengé, dans le sang des gens d'église, la mort tragique de ses deux amis d'autrefois, Egmont et Hornes. Sur son navire flottait une bannière semée de disques, représentant dix pièces de monnaie, allusion à l'impôt impopulaire établi par le duc d'Albe sur la vente des objets mobiliers.

Les attaques des Gueux étaient incessantes, Le 2 mars 1571, ils paraissent devant Monnikendam, petite ville située au bord du Zuyderzée, et s'y livrent à leurs dévastations habituelles ; le 25 du même mois, ils surprennent l'île de Texel, courent aux églises, y brisent les images et les vases sacrés, et vont mettre le feu à l'habitation de l'amiral Bosschuysen. On commençait à craindre pour La Haye, dont les habitants fuyaient vers l'intérieur, emportant leurs biens les plus précieux.

Les forces des Gueux, centuplées par l'enthousiasme qui les animaient, étaient loin cependant d'être de nature à résister à un puissant armement naval. Leurs vaisseaux appartenaient presque tous à la marine de commerce, et ne portaient qu'un petit nombre de pièces d'artillerie. Leur flotte était composée en grande partie de *flibots*, petites semaques à deux mâts, de quarante à cent tonneaux, munies de six à vingt canons de fer fondu.

Plus tard, elle s'accrut d'un assez
basses, puis de quelques barques, ya
et hulques. L'équipage de tous ces b
et se calculait à raison d'un homme p

Le duc d'Albe, harcelé de plaintes
par les avis qu'il recevait chaque jour
d'en finir. Il eut recours d'abord à la
agents dans toute l'Allemagne, dans l
pirates l'entrée des ports de la mer d
D'actives négociations furent entamé
pereur Maximilien II, le comte d'E
les villes de Brême et de Hambourg.
de Boussu, le 23 mai 1571, d'aller
côtes d'Angleterre, où l'appui secret
mis, jusqu'en ce moment, de se main

Ses ordres avaient été devancés
assez considérable était sortie du p
dégager la Zélande. Le 25, un premie
tant à la vérité, eut lieu près de L
l'avantage de l'ennemi ; il y en eut un
de Zierikzée.

Durant le combat, les Gueux opér
wyk, mais furent forcés de se retire
gnoles.

Le 3 juin, une flotte hollandaise de
de sel, fut assaillie par les pirates s
et il y eut, de part et d'autre, une vi
de blessés.

Le 18, le duc d'Albe apprit que sei
rebelles, se dirigeaient vers Emden, a
Il en avertit Boussu, qui fit mettre au
sous les ordres de Bosschuysen. Cel
la veille de la Saint-Jean, à l'emb
assaillit avec énergie.

Dès la troisième décharge, le dés
les confédérés, qui firent force de
vainqueurs. Neuf navires furent capt
les autres se glissèrent entre les b

ıs le port. Beaucoup de Gueux furent tués les armes à la in, d'autres périrent dans l'Ems, et douze prisonniers furent nenés à bord du vaisseau de Bosschuysen, afin d'y attendre lécision du duc d'Albe à leur égard. Celui-ci, qui venait d'ener trois nouvelles compagnies de Wallons à Flessingue, r mettre cette ville à l'abri d'une attaque soudaine, ne délia guère sur leur sort, et les condamna à être pendus — ès avoir été soumis à la torture — sentence qui fut exécutée sitôt.

ies avantages partiels n'étaient pas de nature à terminer la rre. Vainement le vice-amiral cingla-t-il ensuite vers Dous, où il remporta une nouvelle victoire, les corsaires repaısaient derrière lui, et prirent presque sous ses yeux quatre ıes vaisseaux marchands de Hambourg, dont Lumbres fit ıngler le chef, en représailles de l'exécution de Jean Broeck. ies luttes meurtrières désolaient tout le littoral de la Flandre, e rendait presque inhabitable. Non seulement tout commerce ·itime y était devenu impossible, mais les pêcheurs euxnes se voyaient forcés de renoncer à leur industrie. Les itants de Bruges et du Franc, plus particulièrement éprouvés cet état de choses, ayant demandé protection au duc d'Albe, ıi-ci leur répondit en leur envoyant des garnisons espales, dont la présence parut bientôt plus onéreuse aux habis que les sanglantes incursions des écumeurs de mer. On gra de nouveau, et un grand nombre de nos compatriotes, ttant pour jamais le pays, s'établirent à Colchester, où ils 'oduisirent diverses industries (1). Les écrivains anglais tent leur esprit d'ordre et d'économie, et la modération avec ıelle ils se défendirent contre la jalousie des populations gènes. Plusieurs d'entre eux y acquirent une brillante fore. Il existe encore une famille Fleming, dont l'origine ıonte à cette époque, dans le *Hundred de Chelmsford*. Le ıoir de Wivehoe appartient, de nos jours, aux descendants ı de ces colons, Segers Corsellis, de Roulers (2).

'andis que les forces maritimes de Philippe II, tenues en

) *Hist. of the County of Essex*, by Th. Wright. London, 1831, t. I, p. 278.
) *Ibid.*, p. 397.

échec dans les Pays-Bas, n'y remportaient
douteux et contestés, elles portaient un cou
de l'Europe à la puissance ottomane. La
qui allait illustrer le nom de don Juan d'Au
du roi d'Espagne, fut livrée le 7 octobre 157
la défaite complète de l'amiral turc, Muez
coup de nobles flamands et wallons priren
et s'y distinguèrent (1).

Revenons aux Gueux, que rien ne déc
proclamaient déjà les vengeurs de la pa
28 décembre, ils quittent les bords de l'Em
seaux, se séparent en pleine mer, se réun
cinglent vers Terschelling, pillent tout ce
eux, et vont enfin jeter l'ancre dans La Vlie.
riques qu'ils répétaient jadis en allant au co
un hymne simple et grave, le *Wilhelmus va*
posé par deux Belges, proscrits et exilés to

Les Gueux de la Vlie se disposaient à opére
la flottille qui stationnait dans les environ
les côtes de l'île de Whight, lorsqu'ils se tro
emprisonnés dans les glaces. Ils perdirent
vires, eurent à repousser les assauts du ca
la tête d'une compagnie de troupes wallon
gèrent qu'après avoir assisté à la capture
bâtiments, dont l'équipage fut fait prisonnie

Le duc d'Albe, dans l'intervalle, travaillai
des ports de la Grande Bretagne. Comprenan
commise en rompant brusquement avec la
lui avait envoyé, en 1571, François de Halewy
sous le prétexte de conclure un traité de c
mières négociations, néanmoins, étaient re
Cecill, qui dirigeait alors le conseil brita
parfaitement les projets de la cour d'Esp
souveraine, et n'avait garde de priver cel
précieux que lui fournissaient les Pays-
répondre aux mandataires du duc que les

(1) Van Metteren, liv. 3.

vaient commission du prince d'Orange ; que ce prince était ndépendant, et avait le droit, à ce titre, de faire la guerre au apitaine général. Il prétendit, du reste, que la reine, bien loin e favoriser les pirates, avait toujours défendu de leur fournir es vivres ou des munitions de guerre.

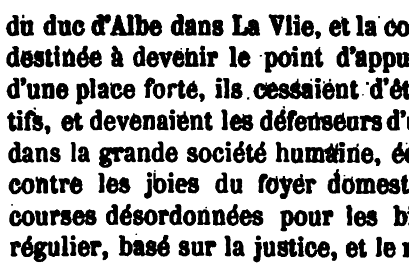
Cette politique était sage et habile. Quel intérêt l'Angleterre vait-elle, en effet, à faire cesser une guerre qui l'enrichissait, ›ut en multipliant chaque jour le nombre des adhérents à la éforme, et en abaissant une puissance dont le poids pouvait écraser un jour? Son rôle lui était tracé par les circonstances, t elle ne s'en était pas départie. Neutre en apparence, son appui ecret était acquis aux révoltés.

Les Espagnols devenaient cependant plus pressants, et quelues menaces de guerre commençaient à se faire entendre. On nnonçait que les lords Seaton et Dacres, accompagnés d'un spagnol de haut rang, allaient partir pour l'Écosse, à la tête e cinq mille soldats wallons, pour opérer une descente dans e pays (1). D'un autre côté, l'indiscipline continuait à régner à ord de la flotte du comte de la Marck, et beaucoup de marhands anglais, dépouillés par des gens à la solde du prince 'Orange, avaient fait parvenir leurs plaintes jusqu'au conseil rivé (2). Lord Cecill, sans se départir de la règle de conduite u'il s'était tracée, crut devoir donner quelque satisfaction à Espagne et, tout en continuant à faire passer des secours au rince d'Orange, conseilla à la reine de défendre désormais aux ueux de se réunir à Douvres et dans les autres ports anglais. savait qu'ils étaient désormais assez forts pour résister quelue temps aux amiraux espagnols.

Cet édit de proscription, acclamé par les agents de Philippe II ›mme un triomphe diplomatique, ne fit que précipiter une rise, désormais inévitable. Tous les plans des rebelles furent irigés dès lors vers un but unique : la destruction des navires

(1) Voy. une lettre de John Lee à lord Burghley, datée d'Anvers le 9 no- ›mbre 1571. Collection du *State paper office*.

(2) Il existe de nombreuses lettres à ce sujet, tant au Record office à ›ndres, qu'au Musée britannique. Nous en avons publié quelques-unes nanant du comte de la Marck lui-même, dans les bulletins de la Commis- on royale d'histoire, 3e série.



dù duc d'Albe dans La Vlie, et la co
destinée à devenir le point d'appu
d'une place forte, ils cessaient d'ét
tifs, et devenaient les défenseurs d'
dans la grande société humaine, é
contre les joies du foyer domest
courses désordonnées pour les b
régulier, basé sur la justice, et le 1

Le duc d'Albe, dont toutes les
ment entravées par le manque
gronder l'émeute, et cherchait en
faire face. Il résolut de faire perc
établis, dût-il les arracher à la poi
menacés les premiers, se prépare
mencèrent par demander un sursis
voyer une députation à Philippe II
bien la taxe du dixième et du ving
commerce. Cette démarche resta
bientôt que Jean de Fraye, collect
reçu l'ordre de remplir sa missi
hésitation, se décida à obéir. Un a
cembre, enjoignit aux marchands
à l'hôtel de ville, et d'y prêter serm
peine de voir fermer leurs boutiqu

Nul ne vint. Une nouvelle inj
infructueusement, aux bouchers et
Cette fois on ferma la boucherie d
sonne ne parla de soumission : on
et de poissons. De guerre lasse, l
forcé d'autoriser le débit de la vian
tion de brasser, qui avait provoqu
de bière.

Cependant, le 12 janvier 1572,
poursuivis, et se virent sommés d
présenta chez l'un d'eux, mais c
l'impôt que, s'il avait méfait contre
à laisser vendre ses biens à l'enc
payer elle-même. Les agents du d

'osaient procéder contre les récalcitrants, sacrés par le peuple. Le clergé intervint, rgiques représentations, mais le gouver-nt qu'il ne faisait qu'exécuter la volonté

convoquer les doyens des métiers pour dre leurs confrères à l'obéissance. Les fusèrent de prendre cet engagement. Il fut les retenir à l'hôtel de ville, mais déjà plus rmes stationnaient sur la place du mar-séance. D'Albe, dont les passions étaient es, ne se possédait plus de colère. Sai-rtait au cou, il jura de tout braver pour stance, et de soumettre les mécontents au marchand de soieries à qui il devait plus ria d'ouvrir sa boutique en acquittant le pondit qu'il préférait perdre sa créance utôt que de payer l'impôt et de s'ex-re (1).

duc, passant par la ville, s'aperçut que ient en groupes, et semblaient tenir une marque de respect, il en conçut a brusquement Bruxelles, qu'il menaça

, devenait grave, car l'exemple donné ivi à Malines et à Louvain. A Anvers, de s'acquitter de leur charge, ne vou-apidés en allant de maison en maison. sseries, le 13 février, en garantissant raient point assujettis, pour le mo-, et qu'ils conserveraient la faculté de ans le cas contraire. On fut forcé mblables à l'égard des marchands de ruitiers et des boulangers, qui tous algré les amendes dont on les avait

1re année, t. II, p. 121.

Tandis que le gouverneur général ch
illusion sur les déplorables conséquen
cier, et s'écriait avec rage « qu'il é
roi de perdre le pays que d'avoir des su
Gueux de mer quittaient les côtes brita
le 30 mars 1572, de deux grands vaiss
déchargèrent aussitôt la cargaison,
guerre. L'un fut confié au capitain
Saftingen; l'autre reçut pour chef A
kenburg.

Les rebelles continuèrent ensuite le
puis, le vent ayant changé de direc
Meuse, et se présentèrent devant la
tobre 1572. Leur flotte se composait d
commandés par la Marck, Entès, Tresl
zoon de Ryk, Rooboll, Thierry Dui
Cabiljauw, et quelques autres capitain
faisaient partie des équipages, ou e
diverses à bord de l'escadre, entre aut
d'une famille noble du Brabant; Nicola
tournaisien; Michel Crocq, liégeois;
seigneur de la Laye, ancien échevi
Hennebert, de l'Écluse; Henri Horenm
se distinguer plus tard à Harlem; Charl
de Longastre; Arnaud de Londas, seign
de Londas, seigneur d'Estoine; Guilla
le Gantois Jacques Martins; Jean On
Schoonewal, né en Flandre, et célè
audacieuse; Gilles Steltman, de Brux
gerloo (1).

A leur arrivée, le magistrat se hâta d
de la ville. Elle était cependant sans dé
retirer la garnison espagnole qui y se
temps. Tandis que les bourgmestre et e
les mesures qu'ils avaient à prendre, un
au nom des Gueux, les priant de lui a

(1) Altmeyer, déjà cité, *Revue trimestrielle*, 1

pour aller traiter de la reddition de leur cité au prince d'Orange. Incapables de résister, entourés d'ailleurs d'une population favorable à la cause de la réforme, ils se décidèrent à envoyer une députation au comte de la Marck. Tandis qu'on parlementait encore, l'ennemi s'approchait de l'enceinte, tambours battants et enseignes déployées. Bientôt l'une des portes fut forcée, et les confédérés pénétrèrent dans la ville, au nombre de six cents, dont trois cents arquebusiers français et wallons.

Les vainqueurs, en s'y établissant, respectèrent les propriétés privées, et se contentèrent pour tout butin de saisir les deniers publics. Ils pillèrent néanmoins les églises et les couvents, et firent des feux de joie des images et des ornements sacerdotaux qu'ils y trouvèrent. Le comte de la Marck n'était point d'avis de garder sa conquête, mais il céda à l'avis de ses principaux officiers, qui voulaient, disaient-ils, y fonder une autre La Rochelle, et en faire le rempart inexpugnable du protestantisme dans les Pays-Bas. Ils étaient loin d'apprécier, dans la première ivresse de leur victoire, toute l'importance de cet événement, mais elle ne tarda pas à leur être révélée par l'enthousiasme qu'il excita.

Un grand nombre de villes néerlandaises levèrent aussitôt l'étendart de la révolte, et chassèrent leurs garnisons. La commotion fut si générale, que les Espagnols, harcelés de toutes parts, ne réussirent à conserver, de tout le comté de Hollande, que la seule ville d'Amsterdam.

Le duc d'Albe fut consterné en apprenant cette nouvelle. Il écrivit aussitôt au comte de Boussu, et lui ordonna de réunir toutes ses forces et de les diriger vers la Brille.

Les enseignes du comte ne tardèrent pas à paraître en effet, et furent saluées par une vive fusillade. De la Marck avait fait ouvrir l'écluse de Nieuw-land, et les Espagnols, forcés de s'approcher par la digue, étaient exposés à tous les coups de leurs ennemis.

Ils avançaient cependant, et leurs adversaires commençaient à douter de l'issue du combat, lorsqu'ils s'avisèrent de faire une sortie vers Bernisse, dans le but d'incendier les vaisseaux que Boussu y avait laissés. Cette manœuvre amena la retraite

précipitée de ce dernier, et fit manquer son entreprise. Il se replia sur Dordrecht, puis sur Rotterdam, où il fut reçu sans opposition, et qu'il livra au pillage.

Cette barbarie, jointe à l'effet moral de l'échec qu'il venait de subir, amena de nouvelles défections. Les habitants de Flessingue refusèrent de recevoir la garnison espagnole qu'on leur envoyait, coururent à la citadelle qu'on avait élevée au milieu de leur cité, la démolirent, et appelèrent à leur aide les lieutenants du prince d'Orange.

Ce triomphe inattendu, en livrant aux insurgés l'une des embouchures de l'Escaut, plaçait entre leurs mains les destinées du négoce d'Anvers. Les habitants de la grande métropole commerciale ne pouvaient désormais garder la neutralité; ils devaient à leur tour se joindre au mouvement, ou se résigner à une ruine complète. Les Anglais, qui aspiraient à leur succession, dirigèrent aussitôt sur Flessingue un renfort de deux cents hommes, sous le commandement du capitaine Morgan. Ce dernier n'avait point, il est vrai, de commission régulière, mais n'en était pas moins en correspondance suivie avec lord Burghley, dont il ne faisait qu'exécuter les instructions (1). Les habitants de Flessingue avaient d'ailleurs deux agents à Londres, Jacques Swygher et Gilles Geyn, qui se trouvaient en rapports directs avec le gouvernement britannique (2).

Il paraît probable aujourd'hui que la reine d'Angleterre, dans le but d'empêcher les Espagnols d'opérer brusquement une descente dans ses États, songea un instant à prendre possession, par des voies indirectes, des ports flamands.

A peine à Flessingue, nous voyons en effet ses délégués ouvrir des négociations avec les villes de l'Écluse et de Bruges, et diriger une expédition de ce côté, sous la direction de sir Henri Gilbert.

Déçus dans leur espoir de s'emparer de ces deux villes, ils s'adressèrent aux magistrats de Nieuport, et les engagèrent, par l'intermédiaire de Ralph Lane, à se mettre sous la protec-

(1) Voy. ses lettres, Collection du *State paper office*, papiers de Flandre, entre autres celle du 16 juin 1572.

(2) Même collect. Voy. lettre du 17 juin 1572.

›n d'Élisabeth (1). La présence d'un certain nombre de ançais à Flessingue dérangeait leurs projets sur cette cité. r Henri Gilbert proposa à lord Burghley de faire naître une erelle entre les étrangers et les habitants, afin d'avoir une casion, en prenant le parti des bourgeois, d'expulser ces ›tes incommodes. Il parait néanmoins que Cecill ne goûta ›int ce projet (2). Ostende était gardée en ce moment par ıinze navires, portant pavillon écossais, et se trouvait à l'abri ıne surprise (3).

Des combats fréquents avaient lieu entre les deux partis, à mbouchure de l'Escaut, et le duc d'Albe venait de réunir dix ille hommes au camp de Rosendael, lorsqu'on apprit la proaine arrivée du duc de Médina-Cœli, que Philippe II venait charger du gouvernement des Pays-Bas. Le duc amenait des nforts, et commandait une flotte de quarante navires, avec quelle il parut devant Blankenberghe, dans l'intention d'aller ›barquer à Anvers.

L'apparition de quelques bâtiments appartenant aux confé›rés, l'engagea cependant à modifier ses plans, et à jeter ncre à l'Ecluse, avec une partie de son escadre. Le reste de division continua le voyage, essaya une furieuse canonnade Flessingue, et vint mouiller à Rammekens. Une flottille de mmerce, qui voyageait de conserve avec les navires de guerre, les avait suivis dans l'Escaut, tomba entre les mains des ıeux.

Le duc de Medina-Cœli ne devait point faire un long séjour ns les Pays-Bas. Effrayé de la situation où il y trouvait les aires, il refusa d'en accepter la direction. D'Albe disputait la ›ssession de l'île de Walcheren aux révoltés, et cherchait à s empêcher de s'emparer de Tergoes, lorsque Louis de Nassau ndit tout à coup sur Mons et s'en empara. Il fallait à tout ix étouffer ce nouveau foyer de prosélytisme, et le gouver›ur, abandonnant un moment la Hollande, expédia aussitôt des oupes en Hainaut. Dans l'intervalle, le prince d'Orange enva-

(1) Collection du *State paper office*, lettre du 18 août 1572.
(2) *Ibid.*, lettre du 13 août 1572.
(3) *Ibid.*, Avis secrets envoyés au gouvernement britannique.

hissait à son tour la Belgique, à la tête d'une armée rassemblée en Allemagne, et s'apprêtait à porter secours à son frère, et à le dégager. L'insurrection faisait chaque jour de nouveaux progrès; unis aux huguenots français, comptant sur l'appui du roi Charles IX lui-même, les habitants des Pays-Bas entrevoyaient déjà, dans un avenir prochain, la défaite totale de leurs cruels oppresseurs.

Le glas funèbre de la Saint-Barthélemy, dont le son lugubre annonçait à la France le triomphe d'une faction ambitieuse et antinationale, vint brusquement dissiper ces illusions. Les défenseurs de Mons, abandonnés par le prince d'Orange, se virent forcés de capituler; Malines, qui avait ouvert ses portes aux libérateurs fut livrée au pillage, et les soldats espagnols relevèrent partout leurs bannières. La lutte, après avoir été sur le point de s'étendre à toutes les provinces, se concentrait en Hollande.

Le ministère anglais, inquiet de son isolement, comprit qu'il était temps de faire des concessions à l'Espagne, et consentit au rétablissement des relations commerciales entre la Grande Bretagne et les Pays-Bas, pour un terme de deux années. On régla, à cette occasion, les comptes relatifs aux saisies faites de part et d'autre, en 1568. Les anglais déclarèrent avoir réalisé, par la vente des marchandises et des navires confisqués sur les sujets du roi, la somme de 111,066 livres sterling, 17 gros et 11 deniers, dont il fallait déduire 11,000 livres dépensés en frais divers. Le produit total des biens enlevés aux Anglais, tant dans les Pays-Bas qu'en Espagne, ne montait qu'à 85,076 livres. Le gouvernement britannique se trouvait donc redevable, envers Philippe II, d'un capital d'environ 200,000 florins, qui fut payé à ses commissaires. Il est inutile d'ajouter que les marchands brabançons, dont les pertes étaient évaluées à plus de vingt tonnes d'or, n'eurent aucune part à ces remboursements.

Le duc d'Albe se vit bientôt en état de reprendre l'offensive. Son armée augmentait chaque jour, et il était parvenu à réunir, sous le commandement de l'amiral Adolphe Van Haemstede, des forces navales assez considérables à Zierikzée. Là se trouvaient *le Pelican*, capitaine Gérard Van Nuytwyck; *le Faulcon*

doré, capitaine Guillaume de Baernem et plus tard Pierre Eggens; *l'Éléphant*, commandé par Corneille Hugens; *le Jonas*, confié à l'italien Vincent Berchachini; *le Christophe*, capitaine Antoine Huybrechts; *le Salvator*, capitaine François Van Almanas; *l'Aigle*, qui avait pour chef Baudouin de Bourgogne, dit de Fallaix; deux galiotes commandées par Joseph de Talavera et Thomas Cavalla; *le Dragon*, confié à Gaspar Van Brecht; *la Marie*, capitaine Guillaume de Catz; *le Coq*, capitaine Jean de Bosschuysen; *le Léopard*, dirigé par Walraven Draeck; *le Saint-Jacques*, capitaine Hugues Willems, et plusieurs autres bâtiments d'un moindre tonnage. Quarante deux barques, sous les ordres de don Sancho d'Avila, châtelain d'Anvers, étaient déjà parties pour Tergoes en octobre 1572.

La défection de tant de villes n'avait point abattu la fierté du gouverneur général. Son fils, don Frédéric de Tolède, se mit en marche avec une armée vers la Gueldre et la Frise, et les réduisit de nouveau sous la domination du roi. Il se rendit maître, par capitulation, de la ville de Naarden, et en massacra impitoyablement les habitants. De là il se dirigea vers Haarlem, qu'il ne tarda pas à investir. Ce siége, mémorable dans les fastes hollandaises, dura sept mois, et fut poussé et soutenu avec une opiniâtreté égale de part et d'autre. La défense fut héroïque. Les femmes même y prirent part, et se distinguèrent, sous le commandement d'une des leurs, Kenau Hasselaar, dans plusieurs sorties. Don Frédéric avait espéré d'abord prendre la ville d'assaut, mais il avait compté sans le courage désespéré des habitants, dont la vaillante résistance, en occupant l'ennemi, lui fit perdre un temps précieux et sauva le pays. Forcés de se rendre après, avoir enduré les maux les plus affreux, la plupart d'entre eux périrent sous le fer des Espagnols.

La ville d'Alkmaar fut plus heureuse dans son opposition, et repoussa les troupes étrangères qui étaient venues l'assaillir, en leur faisant éprouver des pertes importantes. Peu de jours après, le comte de Boussu, qui était entré dans le Zuyderzée le 30 octobre, avec une flotte de 30 vaisseaux, se voyait attaqué par les Gueux de mer, commandés par Corneille Dirkszoon. Abandonné par son escadre, il se défendit pendant vingt-huit

heures contre l'ennemi, à bord de son navire amiral, *l'Inquisition* (1). Son équipage, lorsqu'il se décida enfin à baisser pavillon, se trouvait réduit de 300 hommes à 80, et parmi ces derniers on en comptait à peine quinze sans blessures. Une partie des prisonniers furent conduits à Enkhuyzen; les autres, parmi lesquels était Boussu lui-même, furent menés à Hornes. On suspendit le drapeau de l'amiral à la voûte de l'église de cette dernière ville, avec cette inscription, due au poète Thaamszoon:

Door louter ghewelt, van menich helt
Der Vrüe westvriesche natie,
Werd Bossou gevelt, dit hier gestelt
Tot lofteken van God's gratie.

Ce fut au moment où la victoire semblait de nouveau favoriser la cause de la liberté, que le duc d'Albe vit arriver son successeur, don Louis de Cuniga y Requesens, grand commandeur de Castille. Il se hâta de partir pour l'Espagne, chargé des malédictions de tout un peuple, dont l'énergique rébellion survivait à son despotisme. Ses exactions et sa tyrannie avaient ruiné le commerce et l'industrie belges (2).

(1) Strada, de *Bell. Belg.* 374, 375; Hooft, *Nederl. hist.*, fol. 396.
(2) Un poète anglais, Dyer, parlant de la prospérité de l'Angleterre, dit:

. . . Our day arose
When Alva's tyranny the weaving arts
Drove, from the fertile vallies of the Scheld.
With speedy wing and scatter'd course they fled,
Like a community of bees disturb'd
by some relentless swain's rapacious hand,
While good Eliza to the fugitives
Gave gracious welcome.
Then from fair Antwerp an industrious train
Cross'd the smooth channel of our smiling seas.

(*The fleece.*)

CHAPITRE VI

Administration de don Louis de Requesens. — Stagnation des affaires commerciales. — Efforts des industriels belges. — Siége de Middelbourg. — Armements maritimes à Anvers et à Berg-op-Zoom. — Combats aux embouchures de l'Escaut. — Anvers mis à rançon. — Défaite de l'amiral de Haemstede. — Expédition en Zélande. — Négociations entre le prince d'Orange et le gouvernement anglais. — Mort du gouverneur général. — L'autorité déférée au conseil d'Etat. — Rébellion des troupes espagnoles. — Pillage d'Anvers. — Ses conséquences. — La Pacification de Gand. — Don Juan d'Autriche. — Ses intrigues à Anvers. — Nouvelles luttes dans cette ville. — Démolition de la citadelle. — Négociations au sujet de la liberté de commerce. — L'archiduc Mathias. — Bataille de Gembloux. — Mort de don Juan d'Autriche. — Epuisement des provinces belges.

Don Louis de Requesens, en prenant la direction du gouvernement des Pays-Bas, acceptait une tâche aussi ingrate que difficile à remplir. Chargé de défendre les provinces soumises et de subjuguer les rebelles, il ne possédait aucun des moyens d'action nécessaires pour arriver à ces résultats. Les finances publiques étaient dans le plus grand désordre, l'armée se trouvait presque désorganisée, la désaffection était universelle. Elle existait surtout dans les villes, dont la fortune commerciale avait été gravement atteinte depuis le commencement de la guerre. Les négociants avaient eu particulièrement à souffrir des fautes de l'administration espagnole, dont le pédantisme était proverbial et la vénalité reconnue. Citons-en quelques exemples. En 1574, Bruges sollicita vainement l'autorisation de rétablir, à ses frais, le port et le canal de l'Écluse. Il fallut un

siècle aux agents de Philippe II et de son successeur pour discuter les prétentions des bateliers de Gand, qui voulaient se réserver le privilége de la remonte des bateaux jusqu'à Bruxelles. Cette incurie impardonnable, ce dédain des véritables intérêts du peuple, portaient leurs fruits. La ville d'Anvers s'était vue obligée, en 1574, de s'adresser au gouverneur général, pour le prier d'*ordonner* aux trafiquants étrangers, et entre autres aux Portugais, de ne point déserter ses marchés. L'agriculture, qui commençait à faire de grands progrès en Flandre, avait été brusquement arrêtée dans son développement; les fabricants de toiles et de tapis, de Gand, de Courtrai et d'Ypres, ne parvenaient plus à vendre leurs marchandises; le commerce considérable de serges et de saies qui s'était fait jusqu'alors à Honschot diminuait chaque année; Poperinghe voyait émigrer les uns après les autres les ouvriers habiles qui avaient donné tant de renommée à ses velours.

On ne pouvait néanmoins accuser les industriels belges d'avoir manqué d'activité ou d'initiative. La ville de Menin avait établi des relations avec l'Espagne, où elle expédiait de grandes quantités de bières; Werwick s'était acquis une réputation pour la confection des violons et des orgues. On avait ouvert, durant le seizième siècle, plusieurs mines de plomb et de fer dans la province de Limbourg. Bruin, qui écrivait vers 1575, dit que les habitants de cette partie du pays en retiraient de véritables richesses (1). Nicolas Franceschi avait fondé une verrerie assez importante à Liége et, en 1560, on comptait dans la seule province de Namur, jusqu'à trente-cinq fourneaux pour la fonte du fer, et quatre-vingt-cinq forges. En 1554, Gilles Bockstaels avait ouvert à Gand une manufacture de poudre de guerre. L'imprimerie continuait à jouir, à Anvers, d'un éclat et d'une célébrité que la censure espagnole s'efforçait vainement de

(1) « Multis etiam plumbi ac ferri fodinis præstans cultores opum affluentia nobiles reddit. » Voy. aussi Gabriel Bucelin, Germaniæ topo-chrono-flemmata graphici, Ulmæ 1655, in-fol., pag. 13. Il y avait une mine de plomb à Berneau, près de la ferme de Longchamps; il y en eut aussi à Olne, à Membach et à Henri-Chapelle, aux hameaux de Weyer et de Wilcoul. On trouvera des détails à ce sujet dans Ernst, *Histoire du Limbourg*, tom. I, pag. 87.

ternir et de faire oublier. Charleroi et ses environs occupaient les habitants des campagnes à la fabrication des clous, et la prospérité de cette industrie était si grande, que les forges du pays de Liége soutenaient difficilement la concurrence avec elle.

L'expression de l'opinion publique était partout la même : elle exigeait des réformes et se prononçait chaque jour avec une nouvelle énergie en faveur d'un gouvernement national, basé sur les anciennes lois constitutionnelles des différents États constituant l'ancien domaine de Bourgogne.

Les confédérés avaient mis le siége devant Middelbourg, défendu par Mondragon, et étaient sur le point de se rendre maîtres de toute la Zélande. Il fallait avant tout secourir la ville menacée et la conserver à la cause royale. Ce fut vers ce but que don Louis de Requesens résolut de diriger ses premiers efforts.

Nous le trouvons à Anvers, au mois de janvier 1574, inspectant les armements maritimes qui s'y faisaient à cette époque. Ses ressources financières étaient si bornées qu'il se vit forcé, pour se procurer le bois de construction employé dans les chantiers royaux, d'ordonner des coupes d'arbres sur les propriétés de vingt-deux établissements religieux, dont les chefs protestèrent contre cette mesure (1). Le traitement des officiers de marine montait à une forte somme. L'amiral de la flotte recevait 1,800 livres par mois, et le vice-amiral 1,071 livres; les gages de leurs lieutenants étaient également très élevés (2).

Une flotte importante avait été réunie devant Anvers. Elle se composait, dès le mois de novembre 1573, de soixante-et-dix navires de tous tonnages (3). Là se trouvait Guillaume Vesterman, lieutenant du navire amiral; François de Bosschuysen, commandant *le Saint Pierre;* Paul Van Loo, à bord du *Faucon blanc;* Jean Symonsson, capitaine du *Lion rouge;* Ewout Peeterssen, montant *la Rose*, avec un équipage de quatre-vingt-dix

(1) Rekenninghe van Dierickx Havens, om tot dienst van Zyne Majesteyt te doen affhouden op diversche clooster goeden ende bosschen, zeker quantiteyt van oycken, tot behoof ende t'maecken zeekere scepen van orlogen, etc. *Archives gén. du royaume de Belgique*, comptes 26128, 26129, etc.

(2) *Arch. de Belgique*, compte 26121.

(3) *Chron. van Antwerpen*, 273.

personnes; Jacob Claessens Blaukulck, commandant du *Faucon:* Baudouin Dierick, capitaine de *l'Aigle volant;* Arnoüld van Haemstede, à bord de *la Vache pie;* Frédéric Thomas, capitaine du *Coq blanc;* Symon Cornelissen le Vieux, capitaine du *Cerf volant;* Antoine Jacops, commandant *le Zwarten Ruiter;* Jean Deyl, Michel Van Haguenant, et beaucoup de marins expérimentés.

Cette division navale avait été placée sous la direction d'un Espagnol, don Sancho d'Avila. Une autre escadre, comprenant soixante-quinze navires, était stationnée à Berg-op-Zoom, et obéissait à l'amiral de Glimes, d'une ancienne famille belge, et à Julien Romero.

Tandis que les Espagnols se préparaient à appuyer, les armes à la main, leurs droits de souveraineté sur la navigation de l'Escaut et de la Meuse, le prince d'Orange donnait l'ordre à un gentilhomme bruxellois, M. de Boisot, devenu chef des forces zélandaises, de cingler vers Berg-op-Zoom, et d'y attaquer l'ennemi. Les belligérants se rencontrèrent près de Romerswael, et s'y combattirent avec acharnement, sous les yeux de Requesens lui-même, qui s'était placé sur la digue de Schakerloo pour assister à l'action. Durant la lutte, l'un des capitaines des Gueux donna un exemple qui depuis a été suivi par d'illustres marins, et fit sauter son vaisseau plutôt que de se rendre. Les Zélandais finirent par remporter une victoire complète, prirent quinze navires portant le pavillon royal, tuèrent l'amiral de Glimes et retournèrent triomphants à Flessingue. Les débris mutilés de la flotte espagnole furent ramenés à Anvers par Sancho d'Avila, où celui-ci fut bientôt rejoint par Mondragon, qui venait d'abandonner Middelbourg aux confédérés.

Quelques mois plus tard, en mai 1574, le canon se faisait entendre de nouveau sur les bords de l'Escaut. Les soldats de Philippe II, après avoir battu Louis de Nassau à Moock, avaient pris la résolution, dans la première ivresse de ce succès, de se faire payer leurs arriérés de solde par les Anversois. Ceux-ci brusquement mis en demeure d'acquitter les dettes de la couronne, furent contraints de s'exécuter. Comme ils ne pouvaient fournir sur l'heure la somme considérable qu'on leur récla-

mait (1), ils la complétèrent en livrant un certain nombre de pièces de drap, arrangement qui fut accepté par l'armée insurgée. Le vice-amiral de Haemstede, craignant que les mutins ne se servissent des navires laissés sous sa garde, avait pris le large, lorsqu'il fut tout à coup attaqué par Boisot et ses Zélandais. Ces derniers, après une mêlée sanglante, contraignirent Haemstede à virer de bord, lui donnèrent la chasse sans se laisser arrêter par le feu du fort d'Oordam, coulèrent cinq de ses bâtiments, en brûlèrent quatre autres, le firent prisonnier, et mirent le reste de son escadre hors d'état de tenir la mer.

Nous ne suivrons pas les Espagnols au siége de Leyden, qu'ils furent obligés de lever, après avoir essuyé des pertes considérables. Requesens, ayant échoué dans cette entreprise, se prépara à envahir la Zélande, en passant l'Escaut à gué, durant la marée basse. Le corps d'expédition, comprenant quatre mille hommes, arriva heureusement à l'autre rive. Une flottille de bateaux plats, partie d'Anvers avec des renforts, mouilla d'abord dans l'île de Tholen, puis près du Duveland. Elle était montée par 1,750 hommes, Espagnols, Wallons et Allemands pour la plupart, sans compter 200 pionniers. Le prince d'Orange, inquiet des progrès de l'ennemi, envoya aussitôt toutes les forces dont il pouvait disposer vers les endroits menacés, et organisa un nouvel armement naval. Il ne put empêcher cependant ses adversaires de s'établir dans le Duveland, et d'investir Ziericzée. Ce fut près de cette ville que le brave amiral Boisot, alors à bord d'un navire commandé par Joppe Jans, perdit la vie en combattant vaillamment (2).

La plus grande partie de l'île de Walcheren était retournée à l'allégeance de Philippe II, et les révoltés avaient inutilement assailli la flotte royale, qu'ils n'avaient pu disperser. Leurs affaires périclitaient, et déjà beaucoup de personnes, craignant que la Hollande entière ne fût envahie, se préparaient à passer à Londres (3).

(1) 400,000 florins. Voy. Grotius, *annales*, liv. II.

(2) Van Meerbeeck, *Chron. van de gantsche werelt*, pag. 413; Strada, *de Bello Belg.*, pag. 400 et suiv.

(3) Collect. du *State Paper office*. Lettre de G. Southwick à lord Burghley.

Leurs rapports étaient fort tendus, en ce moment, avec le gouvernement anglais. Requesens, abandonnant la politique désastreuse du duc d'Albe, avait fait de nombreuses concessions commerciales aux sujets de la reine Élisabeth, qui se plaignaient, d'autre part, des pirateries commises à leur préjudice par les Gueux. Dès le 4 novembre 1575, Guillaume de Nassau avait cru devoir s'excuser auprès du secrétaire d'État Walsingham de la nécessité où il se trouvait de lever des droits sur les navires se rendant vers les ports flamands « cet argent, disait-il, estant destiné aux pouvres chrestiens de par deçà, travaillans à l'advanchement de la gloire de Dieu. » Les marchands aventuriers, lésés dans leurs intérêts par ce surcroît de taxes, s'opposaient à leur perception, et la reine avait équipé quelques vaisseaux de guerre pour faire respecter leurs droits. La mésintelligence s'étant aggravée à la suite de toutes ces circonstances, le prince envoya le sieur Taffin, l'un de ses agents confidentiels, de l'autre côté du détroit. Celui-ci avait mission de réclamer la levée du séquestre appliqué à quatre navires confédérés, arrêtés à Falmouth, ainsi que la restitution d'un certain nombre de bateaux marchands, hollandais et zélandais, retenus en Angleterre. Il devait prier en outre les ministres anglais « de faire cesser toute trafficque vers les Pays-Bas, tant des marchants adventuriers que de tous aultres, de quelque nation qu'ils fussent. »

« Si touttefois, avait-il à ajouter, il se trouvoit que la dite cessation de trafficque fust par trop dommageable aux subjectz de Sa Majesté, Son Excellence supplioit la reine qu'elle voulust permectre que *les marchants venans d'Angleterre ès Pays-Bas fussent contrainctz de mouiller l'ancre en Hollande et Zeelande, esquels lieux ils donneroient ainsy quelques moyens pour ayder et soulaiger les frais de cette longue et ennuieuse guerre.* » On voit déjà poindre, dans ces quelques mots, l'origine des rivalités commerciales qui devaient bientôt se manifester entre les Hollandais et les Belges.

Vers le même temps, le prince d'Orange, qui avait gouverné jusqu'alors avec toute l'autorité des anciens comtes, faisait des concessions importantes aux villes qui continuaient à combattre en faveur de l'indépendance nationale. Les états furent investis

du droit d'administrer les revenus publics et de diriger en partie les opérations militaires, privilége qui, en présence de l'ennemi, pouvait avoir des inconvénients au point de vue du secret et de l'unité des entreprises, mais sans lequel un pays en révolution échappe rarement au despotisme.

Don Louis de Requesens, de son côté, poursuivait habilement ses avantages, et fut peut-être parvenu à conquérir toute la Hollande, ruinée par les inondations et la guerre, si le manque d'argent n'avait entravé ses progrès. Il porta cependant un nouveau coup à l'insurrection en décidant Philippe II à offrir à ses sujets une amnistie entière pour le passé, le maintien des anciennes lois et coutumes, et la promesse d'abandonner la décision des affaires religieuses aux états généraux des Pays-Bas réunis. Les confédérés réduits aux abois, entamaient déjà des négociations avec les souverains de France et d'Angleterre, dans le but de placer sous leur autorité les provinces rebelles, lorsqu'un grave événement vint changer la face des affaires : Requesens expira presque subitement, le 5 mai 1576, à Bruxelles.

Son trépas fut le signal, en Belgique, d'un bouleversement général. Le conseil d'État s'empara du gouvernement, que le roi consentit momentanément à lui laisser. Deux partis s'y disputaient le pouvoir, et la politique espagnole y avait ses partisans ainsi que la cause populaire : le désordre régnait dans les deux camps.

Les troupes étrangères, qui n'avaient plus été payées depuis vingt-deux mois, refusèrent d'obéir à l'administration nouvelle, et s'insurgèrent bientôt ouvertement contre leurs chefs. Le conseil, qui venait de recevoir une lettre des députés des états réclamant la destitution de l'amiral don Sancho d'Avila (1), y répondit par une sentence d'expulsion, et se disposa à l'exécuter par la force, en provoquant l'armement général du pays et la convocation d'une assemblée nationale. Une division de l'armée rebelle s'était établie à Alost, d'où elle mettait à contribution toute la contrée environnante; l'autre était cantonnée du côté de Maestricht.

(1) *Arch. du royaume*, états généraux, tom. I, fol. 27 et 30. Voy. aussi fol. 54 et 55.

Les états travaillaient à se rendre maîtres des citadelles de Gand et d'Anvers, lorsqu'on apprit qu'un détachement de cavalerie, venant d'Alost, était arrivé à Beveren, avait passé l'Escaut à Burght, et s'était jeté sur Lierre et Hérenthals.

L'inquiétude était grande parmi la population anversoise. On s'attendait à chaque instant à être attaqué par les Espagnols; et les marchands-aventuriers anglais se disposaient déjà à faire transporter tous leurs biens hors de la ville, lorsqu'ils en furent empêchés par les autorités locales (1). Ils s'en plaignirent avec amertume, disant que M. de Champaigny, commandant militaire de la place, n'avait pas assez de soldats pour la défendre.

Ces prévisions n'étaient que trop fondées. L'élu des soldats mutinés, Jean de Navarèze, venait en effet de décider ses compagnons à marcher sur Anvers. Arrêté quelque temps sur les rives du fleuve, qu'il n'avait pu traverser faute d'embarcations, ce retard même servit ses projets, en lui permettant d'opérer sa jonction avec Alphonse Vargas, Julien Romero, Antoine d'Olivera et François Baldez, accourus de Maestricht avec cinq cents chevaux.

Les états, avertis du danger dont était menacée la plus belle et la plus riche cité des provinces belges, y envoyèrent en toute hâte le comte Philippe d'Egmont et le marquis d'Havré, avec quarante cornettes de wallons et quelques bandes de cavalerie. Champaigny conseillait d'investir la citadelle, encore entre les mains des Espagnols, pour lui couper toute communication avec le dehors. Ce prudent avis, dont la suite des événements ne tarda pas à démontrer la sagesse, fut malheureusement rejeté.

Les troupes nationales étaient massées sur l'esplanade, et avaient élevé des barricades à l'entrée de toutes les rues aboutissantes. Champaigny fit dresser, en outre, au jardin des Escrimeurs, une batterie dont le feu était dirigé contre la citadelle.

Le 4 novembre, vers une heure après midi, les Espagnols

(1) Collect. du *State Paper office*. Voy. la lettre du gouverneur des marchands au conseil anglais, datée du 10 novembre 1567.

rtirent de la forteresse en belle ordonnance, et assaillirent
ec impétuosité les retranchements qui leur étaient opposés.
ur irrésistible élan les conduisit bientôt dans la tranchée, ou
s Allemands et les Wallons de Champaigny et de d'Egmont les
rêtèrent pendant quelque temps, Ces derniers, impressionnés
r la terreur panique des bourgeois, et la vue des incendies qui
llumaient de tous côtés, fin rent cependant par lâcher pied.
L'infanterie espagnole, secondée par des escadrons d'hommes
cheval, fondit sur les fuyards, et les poursuivit jusqu'à la place
l'hôtel de ville. Cet édifice, ainsi que toutes les maisons voi-
nes, était rempli de gens armés qui accueillirent les Espagnols
r une vive fusillade. Déjà ceux-ci reculaient en désordre,
cimés par les balles, lorsque quelques-uns des leurs, munis
torches et de pièces d'artifice, mirent le feu à tout le quar-
r, et forcèrent les derniers défenseurs de la ville à fuir à
ur tour.

La victoire demeurait à la soldatesque. Une foule d'aventu-
rs de toutes les nations, dont les camps étaient l'unique
fuge, excités par la soif de l'or, ivres du sang déjà répandu,
trouvaient les maîtres d'une grande et belle cité, dont les
stes entrepôts étaient connus du monde entier, et qui ren-
rmait d'immenses richesses. Ils se ruèrent aussitôt sur les
bitations, répétant de rue en rue les mêmes violences, égor-
ant tous ceux que le désespoir armait de courage et d'énergie,
llant et volant ceux qui leur demandaient grâce, infligeant des
rtures inouïes aux bourgeois opulents qu'ils soupçonnaient
voir caché leurs trésors. Ces scènes terribles, dont il est
possible de retracer toutes les horreurs, durèrent pendant
is longues journées, et coûtèrent la vie à sept mille per-
nnes. Les négociants étrangers ne furent pas plus épargnés
e les Anversois : Allemands, Anglais, Italiens, Portugais,
us subirent le même sort.

Les soldats ne rentrèrent à la citadelle que le 6 novembre,
uisés de fatigue, rassasiés de carnage et de rapines. Les
rtes occasionnées par le pillage montaient à plus de deux
llions d'écus d'or (1), et à une somme équivalente en bi-

1) L'écu d'or ou réal de Charles V était taillé sur 46 au marc, et valait



écrivirent aussitôt au prince-évêque pour le pri
rêter les dits biens, et de les mettre sous séqu
qu'ils puissent être rendus à leurs propriétaires

Le 10 décembre 1576, les marchands de Gên
de Lucques, de Lombardie et d'Espagne, pr
mesures semblables de la part de leurs magistr

Parmi les étrangers qui abandonnèrent Anv
cette catastrophe, nous citerons entre autres l
Nuremberg, qui entretenaient depuis longtem
suivis avec la Belgique. Toutes les marchandis
daient dans les entrepôts anversois avaient é
mouvement d'affaires qui existait entre notr
partie de l'Allemagne était considérable, car
berg avait établi ses messagers, en 1570, elle av
d'Antorf de porter chaque semaine les lettres e
Bruxelles et d'Anvers.

La cause royale, grâce aux exploits de Navarè
n'avait désormais plus d'adhérents. La domin
devenait odieuse à tous, même à ceux qui étaie
jusqu'en ce moment au principe de la légitimit
provinces belges, à l'exception du Luxembourg
sitôt des pourparlers avec le prince d'Orange, et
députés en Flandre, où l'on attendait les dépu
Hollande et de Zélande. Ils y conclurent la fam
de Gand, qui avait pour but d'assurer, par une

· étrangères et la fin des per-
qui eût pu servir de base à la
prospère, n'eut pas un résultat
un avantage inappréciable pour la

er le théâtre de la guerre des fron-
le transporter en Belgique, en per-
on de s'organiser librement dans les
es du pays. Le prince d'Orange n'eut garde
r une occasion aussi favorable à l'extension
t, sous prétexte de faire adhérer les villes
Pacification de Gand, il introduisit successive-
isans à Groningue, à Utrecht, à Amsterdam et à

II, afin de mettre un terme à ces défections, se hâta
acer don Louis de Requesens, et lui donna pour suc-
don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint. Le
au gouverneur, espérant obtenir par l'intrigue ce qu'il ne
ait réclamer de force, se montra, dès son arrivée à Luxem-
urg, plein de condescendance envers les états. Il accueillit
eurs remontrances, promit d'y faire droit, et accéda au renvoi
des soldats étrangers ainsi qu'aux clauses de la *Pacification de Gand*. Les Espagnols, obéissant à ses ordres, évacuèrent en effet la citadelle d'Anvers le 26 mars 1577, et la remirent au duc d'Aerschot.

Il ne tarda pas néanmoins à lever le masque, et à s'emparer par surprise du château de Namur, tandis que ses agents — parmi lesquels se trouvaient Louis de Blois de Treslong, et les colonels Frondsberg et Fuggers — prenaient les mesures nécessaires pour réoccuper Anvers, en l'absence du duc d'Aerschot. Ce dernier complot eût probablement réussi, si des lettres interceptées à Bordeaux n'en avaient révélé le mystère. Treslong fut arrêté par ses propres soldats, le 1er août 1577, et le baron de Liedekerke prit possession de la citadelle au nom des états.

Ce coup de main produisit une vive émotion au sein de la garnison allemande de la ville, parmi laquelle don Juan comptait de nombreux partisans. Ceux-ci, entraînant leurs compagnons d'armes, les réunirent sur la place de Meir, où tous se

hâtèrent d'élever des barricades, en criant à la trahison. Les bourgeois, effrayés, cherchaient à obtenir leur départ à prix d'argent, lorsqu'une escadre zélandaise, toutes voiles déployées, se présenta au tournant du fleuve, en face de la nouvelle ville. L'amiral de Haultain, informé de ce qui se passait, venait prêter son appui aux habitants et les aider à se soustraire aux exigences des mercenaires de l'Espagne. Quelques décharges d'artillerie, lancées vers la nouvelle ville, portèrent le trouble dans les rangs des séditieux, qui se précipitèrent vers la porte de Slyk, fuyant la vengeance des Gueux de mer (1). Les Anversois, après dix ans d'oppression, recouvrèrent leur indépendance. Ils la mirent à profit pour décréter, avec l'autorisation des états, la démolition de la partie de la citadelle dirigée vers la ville, et qui n'était point nécessaire à sa défense. Cette œuvre de destruction fut exécutée par une foule enthousiaste, à laquelle se mêlaient joyeusement des gens de tous rangs, également désireux d'arracher une pierre ou de porter un coup de pioche à ces fortes murailles, à l'abri desquelles le duc d'Albe avait cru pouvoir élever un monument durable à sa gloire.

Vers le même temps, les états envoyaient le docteur Leoninus auprès du prince d'Orange, afin de négocier avec celui-ci le rétablissement de la liberté de commerce (2). Il tardait aux Belges d'obtenir l'abolition des impositions levées sur les navires étrangers se rendant dans les Pays-Bas.

Des démarches de même nature étaient faites auprès de la reine Élisabeth. Les états se trouvant débiteurs, à l'égard de quelques marchands anglais, de sommes assez importantes, ces derniers n'avaient trouvé rien de mieux, pour s'assurer le remboursement de leurs créances, que de faire arrêter, en pleine bourse de Londres, quelques négociants belges de passage en cette ville. On priait Sa Majesté « de surceoir les dicts arrestz, et d'ordonner que les marchands des Pays-Bas ne fussent plus [illegible] arrestez pour les debtes des dicts estatz, par où la [illegible] qui existait entre le réaulme et les dicts

(1) [illegible] reg. Y, fol. 389. Lettre aux états généraux.
(2) [illegible] Guillaume le Taciturne, tom. III, pag. 275.

Pays-Bas viendroit grandement à faillir, non sans grand interest de la povre commune (1). »

La Belgique était alors dans un état d'anarchie dont on aurait peine à se faire une idée. De nombreuses causes de dissentiment, parmi lesquelles il faut placer en première ligne l'intolérance religieuse, tendaient à neutraliser les bons effets de la *Pacification*. La haute noblesse et le clergé étaient hostiles à Guillaume d'Orange, l'une par jalousie, l'autre à cause de la conversion de ce prince au luthéranisme. Ces deux factions, trop faibles pour résister isolément à l'élan qui portait le peuple vers le véritable chef de la révolution, s'unirent pour offrir le gouvernement à l'archiduc Mathias, frère de l'empereur Rodolphe.

L'archiduc venait à peine d'entrer en Belgique que don Juan prenait l'offensive, et battait l'armée des états à Gembloux, sans retirer néanmoins de grands avantages de ce triomphe stérile. Paralysé dans ses projets, comme ses prédécesseurs, par la difficulté de se créer des ressources suffisantes pour continuer vigoureusement la guerre, il expira peu de temps après à Namur, avec le chagrin d'avoir perdu, en quelques mois, toute la popularité que la glorieuse victoire de Lépante avait jadis attachée à son nom.

La misère augmentait sans cesse dans les provinces belges. Van Male fait un tableau lamentable de la situation de Bruges en 1577, et la décadence de cette ville entraînait celle de Damme, de l'Écluse, d'Ardenbourg, de Mounickereede, de Houcke, de Ter Muyde, d'Oostbourg, de Blankenberghe, et d'une foule d'autres localités. Les bonnetiers, les fileurs de laine, les teinturiers, autrefois si nombreux, avaient tous émigrés, ou étaient tombés dans un dénûment absolu ; il en était de même des fabricants de peignes et des sculpteurs en ivoire ; des lamineurs d'or et des filateurs en filigranes. Le courant commercial se détournait de plus en plus de la Flandre et du Brabant.

M. de Rassenghien, se trouvant à Francfort en avril 1577, se vit forcé de retarder l'envoi de ses lettres au gouvernement anglais, faute de messagers, personne ne partant en ce moment

(1) *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 3e série, tom. III, pag. 336.

pour la Belgique (1). La reine Élisabeth ajouta encore à ces maux en défendant l'exportation des laines anglaises. Les électeurs de Saxe, Auguste et Christian, suivant son exemple, invitaient ouvertement les Flamands à venir s'établir en Saxe. Barbara Ullmann, originaire de Flandre, y enseigna l'art de faire de la dentelle.

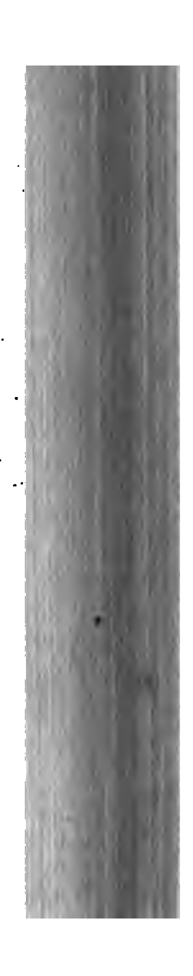
(1) Non e passata nessuna posta di questa bande verso la Fiandra.

CHAPITRE VII

---

s états à Anvers. — Alexandre Farnèse, prince de Parme. — Morcellement des Pays-Bas. — Acte du Parlement d'Ecosse, relatif au commerce belge. — Arrivée de François d'Alençon duc d'Anjou. — Relations des Belges avec l'étranger. — Continuation de la guerre. — Tentatives du duc d'Anjou. — Prise de Dunkerque. — Cour d'amirauté établie en cette ville. — Expéditions d'armes faites par les Anglais. — Siège d'Anvers. — Capitulation de cette cité. — Ses conséquences. — Négociations avec la France et l'Angleterre. — Réédification de la citadelle d'Anvers. — Attaque contre Ostende. — État des affaires en Hollande. — Siége de l'Écluse. — La flotte invincible. — Armements maritimes dans les ports belges. — Défaite des escadres espagnoles.

La ville d'Anvers, défendue par de solides remparts, et que e voisinage de l'Escaut permettait de ravitailler sans difficultés, tait devenue, après la défaite de Gembloux, le dernier bouleard des libertés nationales en Belgique. L'archiduc Mathias, ue sa jeunesse et son inexpérience rendaient incapable de uer un rôle politique, s'y était retiré avec les membres des ats. Le prince d'Orange s'y trouvait aussi, travaillant vaineent à opérer un rapprochement entre les partis, toujours visés sur la question religieuse. Une faction puissante, désesrant de combattre la prépondérance de Guillaume de Nassau r celle de Mathias, commençait à tourner ses vœux vers le c d'Alençon, fils de Catherine de Médicis, et le pressait de se ndre dans les Pays-Bas.



ments, destinés à devenir perpétuels, modifiaient in
ment la condition intérieure du pays, et nous les
accomplis en 1581. Les provinces du Nord, désirant se s
à la désorganisation qui affaiblissait la résistance des
tions belges, avaient conclu entre elles un traité d'uni
à Utrecht par les députés de Gueldre, de Zutphen, de I
de Zélande et d'Utrecht. Ce traité, qui jetait les fonde
la république néerlandaise, excita au plus haut point l
Philippe II. Il y répondit en mettant à prix la tête d
d'Orange, et offrit, dans un manifeste officiel, vingt-ci
couronnes à celui qui le livrerait, mort ou vif. Il n'en f
davantage pour décider les Hollandais à abjurer tout
sance, même nominale, aux autorités espagnoles. L'éc
publièrent à cette occasion contenait ces mots remar
« Le peuple n'est pas fait pour le prince, mais le pri
« le peuple. Un prince qui traite ses sujets en esclav
« tyran que le peuple a droit de chasser lorsqu'il n'a pa
« moyen de recouvrer sa liberté. Ce droit est acqui
« aux Pays-Bas, dont le souverain est tenu de g
« d'après les lois établies, sous peine d'être déchu du
« nement. »

Tout favorisait leur résistance. La population bata
protestante, tout allemande de caractère et de langue, to
posée de bourgeois livrés au commerce maritime, éta
compacte. Elle pouvait, au besoin, grâce à la configu
sol natal, opposer l'inondation à la marche d'une arm
rieuse, et lui livrer bataille à l'aide de ses flottes. Le r
défaut de l'agriculture, lui procurait les ressources

..es opérations militaires s'étaient ralenties dans les Pays-s. Le prince de Parme avait cependant transporté son camp les bords de l'Escaut, et s'était emparé d'Audenarde au commencement du printemps. Le duc d'Anjou, de son côté, ne se pressait pas d'entrer en campagne. Mécontent des entraves imposées à son pouvoir, il songeait bien moins à faire face à l'ennemi qu'à s'emparer de quelques places fortes, dans lesquelles, suivant les conventions acceptées par lui, il ne lui était point permis de mettre garnison. Il tenta un coup de main sur la ville d'Anvers, devant laquelle il avait réuni des troupes françaises et suisses, sous prétexte de les passer en revue. Il avait déjà fait désarmer la garde stationnant à la porte de Kipdorp, lorsque les bourgeois s'aperçurent de son dessein, barricadèrent les rues, et se défendirent avec tant de courage, qu'ils expulsèrent les assaillants en leur tuant quinze cents hommes. Cette entreprise honteuse ruinait la cause du duc d'Anjou dans les Pays-Bas. Il le comprit et quitta bientôt nos provinces, sans y laisser de regrets.

Les Espagnols conquirent la ville de Dunkerque, le 16 juillet 1583, et rentrèrent ensuite à Bergues, à Nieuport et à Furnes. Alexandre Farnèse, désirant combattre les Hollandais par leurs propres armes, se hâta d'installer une cour d'amirauté à Dunkerque, dont les hardis marins causèrent bientôt de grandes inquiétudes aux insurgés. Ceux-ci les traitaient en pirates et les jetaient à la mer lorsqu'ils pouvaient s'en emparer, afin, disaient-ils, de leur *laver les pieds*. Le fanatisme religieux endurcissait les âmes; les vaincus, de part et d'autre, n'obtenaient point de quartier.

L'ordonnance du prince de Parme relative à l'amirauté de Dunkerque mérite d'être analysée. Tout capitaine, en quittant le port, devait être muni d'une commission en règle, visée par les autorités. La connaissance des prises faites en mer, ainsi que celle de toutes contestations concernant lesdites prises,

Potyer, Govaert de Swarte, Dierick Van t'Velt, Van Meerbeek, de Villiers, Van de Roose, Rogier Van Arven, Arnold Stallins, Garett Vander Linden, Godefroid Lambrecht, Henri Van Schonckevelt, Corneille Van Assen, Pierre Vande Walle, Gilles Bulteel, Arthur Van Campen, Georges Van Houcke, Jacob de Reuwe, André Deleeuw, Pierre Van Vee, etc.

était dévolue à deux membres du conseil de Flandre, assistés de l'auditeur des garnisons de Dunkerque, de Nieuport et des places voisines. Ils jugeaient sommairement, selon droit, raison et coutume. Les parties pouvaient appeler de leurs décisions au gouverneur général, qui délégua un conseiller des finances pour instruire ces sortes de causes et lui en faire rapport. L'administration centrale se réservait un dixième du produit des captures faites par les corsaires dunkerquois (1).

De grandes expéditions d'armes se faisaient en ce moment de la Grande Bretagne vers les Pays Bas (2), et beaucoup d'Anglais allaient en course contre les sujets des rois d'Espagne et de France. Une foule de lettres de Bernardino de Mendoza à lord Burghley constatent les pertes qu'ils firent subir à nos négociants. Quant à celles des Français, on les estimait, en 1584, à deux cent mille couronnes.

Alexandre Farnèse poursuivait cependant le cours de ses succès. Déjà la plupart des provinces wallonnes étaient retombées en sa puissance, et il ne lui restait plus qu'à s'emparer d'Anvers pour soumettre tout le Brabant. Le gouvernement national y déployait sa bannière, et les ennemis de Philippe II en avaient fait l'entrepôt des villes insurgées. Il voulait à tout prix réduire cette turbulente commune, comprimer sa nom-

(1) Faulconnier, *Hist. de Dunkerque*, p. 88.

(2) 4 may 1583, in *le Falcon*, of London : John Grant Master, Philippo de Orio, 20 pieces cast iron ordenance, cout 13 tuns, by her Maj. privy signet, dated the last. of aprill 1583 ; 20 februar. 1583, in le *Black Raven*, of Amsterdam, master Gerbrantson, for Amsterdam, 9 pieces cast iron ordenance, cout 80 tuns, by letter dated the 14 th. of january 1583; 7 martii 1583, in *le Spred egle*, of Andwerp, master Gilles Dorne, for Andwerp, 14 pieces cast iron ordenance, cout 5 tuns; 8 aprill 1584, in *le Nightingall*, of Amsterdam Laurens Backer, master, 16 small pieces cast iron ordenance, cout 4 tuns; 2 junii 1584, in le *Nightingall*, of Amsterdam, Laurens Backer, master, for Amsterdam, 18 pieces cast iron ordenance, cout 6 tuns; 18 july 1584, in *le Haddock*, of Kneusen, Cornelis Laurens, master, for Kneusen, 6 pieces cast iron ordenance, cout 2 crowns; 28 july 1584, in *le James*, of London, Thomas Redwood, Master, for Fleeshinge, 11 pieces cast iron ordenance, cout 3 crowns ; 21 Augusti 1584, in *le Samson*, of Andwerp, William Johnson, Master, for Andwerp, 26 pieces cast iron ordenance, cout 13 crowns, etc. Ces chiffres sont extraits des documents officiels.

breuse population, et lui faire abjurer, le fer à la main, ses opinions hétérodoxes et ses tendances républicaines.

Nous ne pourrions, sans nous écarter des limites que nous nous sommes tracées, faire l'histoire de ce siége mémorable. Nous nous bornerons à en rapporter quelques épisodes qui se rattachent à nos annales maritimes. Le prince d'Orange avait recommandé aux Anversois de percer la digue de *Blauw Garen*, mesure qui eût permis à la flotte confédérée de secourir et de ravitailler la place ; mais l'égoïsme de la corporation des bouchers empêcha l'exécution de ce projet. Farnèse, profitant de cette faute, investit Anvers de tous côtés, et jeta un pont volant sur l'Escaut, qui le rendit maître du cours de ce fleuve. Tandis que les ingénieurs espagnols et belges travaillaient à cet ouvrage gigantesque, l'armée royale soumettait le pays environnant. La prise de Vilvorde lui permit d'interrompre toute navigation entre Bruxelles et Anvers ; celle de Termonde fit cesser toute communication entre cette dernière ville et Gand.

Dès le 27 février 1585, c'est à dire après sept mois de siége, les Anversois se trouvaient entièrement bloqués. Un découragement profond avait remplacé parmi eux la confiance qu'ils témoignaient à l'ouverture de la campagne. Ils apprirent bientôt que Bruxelles allait recevoir une garnison espagnole, et que le drapeau de l'insurrection ne flottait plus qu'à Malines. La cause nationale venait en outre de faire une perte irréparable: le prince d'Orange était mort à Delft, sous les coups d'un obscur assassin, dont Philippe II allait bientôt anoblir les descendants.

Les assiégés n'avaient plus qu'un moyen de salut : celui de rétablir, coûte que coûte, leurs rapports avec les provinces septentrionales. Tandis qu'ils se préparaient à diriger tous leurs efforts de ce côté, les états de Zélande ordonnaient à l'amiral de Treslong de se porter au secours d'Anvers. Celui-ci tardant à obéir, on l'accusa de trahison, et le comte Justin de Nassau lui fut donné pour successeur. La flotte hollandaise, mettant enfin à la voile, arriva devant Liefkenshoek — où quelques navires de Lillo vinrent la rejoindre — attaqua le fort avec tant de vigueur qu'elle ne tarda pas à l'emporter d'assaut. L'île de Doel fut aussitôt occupée par les confédérés,

Cet exploit eût pu avoir de grandes conséquences, si le défaut d'entente préalable avec les Anversois n'en avait paralysé l'effet. Ces derniers, adoptant les plans d'un ingénieur italien nommé Frédéric Giambelli, espéraient détruire à l'aide de brûlots, le barrage qu'on leur avait opposé. Deux vaisseaux, *la Fortune* et *l'Espérance*, furent consacrés à cet usage. On les remplit de quelques milliers de livres de poudre, qu'on recouvrit ensuite de grandes dalles enlevées aux cimetières ou au pavement des églises. Ils devaient être précédés par quarante bateaux plats, chargés de matières inflammables, et destinés à détourner l'attention de l'ennemi, en lui faisant supposer que les assiégés n'avaient d'autre intention que de mettre le feu à ses ouvrages.

Les préparatifs de l'expédition étant achevés. la flottille descendit lentement l'Escaut, durant la nuit du 4 au 5 avril, sous la conduite de l'amiral Jacob Jacobszoon. A l'aspect de ces barques enflammées que le vent et la marée poussaient vers Calloo, l'alarme se mit dans le camp du prince de Parme. Aux lueurs sinistres qui brillaient sur les vagues, illuminant au loin le fleuve, on pouvait apercevoir le pont espagnol, rempli de gens armés, accourant au combat. Une vive anxiété, que la grandeur imposante de cette scène extraordinaire augmentait encore, faisait battre tous les cœurs. Le prince, entouré de quelques-uns de ses officiers, était venu prendre sa place dans les rangs.

La flottille anversoise approchait. Elle n'était plus qu'à deux mille pas du barrage, lorsque ceux qui la conduisaient allumèrent, les mèches, placèrent les deux brûlots au milieu du courant abandonnèrent les autres embarcations, et se hâtèrent de rentrer au port.

L'absence de direction livrait l'armement au caprice des flots. Quelques barques, entraînées à quelque distance, allèrent échouer, incendiées, sur les rives ; d'autres se brisèrent contre les poutres flottantes qui entouraient les ouvrages espagnols. Le premier des deux grands brûlots, *la Fortune*, fut jeté par un coup de vent sur la côte de Flandre, et y fit explosion. L'autre alla plus loin, rompit les premiers obstacles, s'élança avec violence contre le pont, et causa aux Espagnols une frayeur

réelle, car les flammes qui en jaillissaient menaçaient le pilotis.

Tandis que les soldats se penchaient sur les parapets, cherchant à écarter, à l'aide de longues perches, cette sinistre machine, un jeune enseigne, apercevant le prince de Parme dans la foule, s'élance au devant de lui et le conjure de se retirer. Ne réussissant pas à se faire écouter, il se précipite à ses genoux, le supplie de ne pas s'exposer plus longtemps à d'inutiles dangers, et le saisissant par un pan de son habit, cherche à l'entraîner vers le rivage.

Le prince, vaincu par l'insistance passionnée de cet homme, venait à peine de se retirer, accompagné de deux personnes de sa suite, lorsqu'un fracas épouvantable retentit tout à coup derrière lui, et le renversa sans connaissance au seuil du fort Sainte-Marie. Le brûlot venait d'éclater, soulevant autour de lui des vagues immenses, et détruisant la majeure partie de l'estacade gauche, ainsi qu'une partie du pont de bateaux, dont les débris furent lancés dans toutes les directions. Cinq cents hommes périrent dans cette terrible explosion, dont la secousse se fit sentir à trois lieues à la ronde.

L'armée espagnole se trouvait en ce moment dans la position la plus dangereuse, car l'étendue du désastre qu'elle venait de subir et la rapidité avec laquelle il s'était accompli avait énervé tous les courages. Le pont était rompu, et rien ne pouvait empêcher la flotte de Zélande de le traverser à pleines voiles. Quelques galères anversoises appareillèrent, au bruit de l'explosion, dans le but de porter à leurs alliés le signal de l'attaque. Mais elles n'osèrent approcher du barrage, et revinrent avec la nouvelle qu'il n'avait subi aucune altération. Les Zélandais, qui craignaient d'aventurer leurs navires à proximité des batteries espagnoles, et ne voulaient point courir le risque de diminuer leurs propres moyens de défense au profit des Anversois, dont ils escomptaient déjà la succession commerciale, ne bougèrent point.

Tandis que les assiégés laissaient échapper l'occasion de vaincre leurs adversaires, le camp espagnol se remplissait de bruit et de mouvement. Le prince de Parme, mettant lui-même la main à l'œuvre, encourageait ses soldats à relever les débris

du pont, et à masquer les effets terribles du choc qu'il avait subi. Un batelier de Lillo, se glissant entre les travailleurs, apporta enfin à Anvers des informations précises sur le désastre qui avait frappé l'armée royaliste, mais déjà celle-ci y avait remédié, et commandait de ses canons le cours du fleuve.

D'autres tentatives du même genre, renouvelées à diverses reprises, ne furent pas plus heureuses. Les défenseurs d'Anvers n'avaient plus qu'un parti à prendre, celui de s'emparer de la digue de Cauwenstein, ou du moins de la percer, afin d'inonder le pays jusqu'à Berg-op-Zoom, et de rétablir, par ce moyen, les communications interrompues.

Farnèse avait prévu ce mouvement, et pour le faire échouer, avait fait bâtir les forts de Sainte-Croix, de Saint-Jacques, de Saint-Georges, de la Palissade et de Stabroek. Le comte de Maasfelt était campé près de ce dernier, et entretenait par la digue des communications avec les gardiens du pont et le quartier général de Beveren.

Ce fut sur ce sol marécageux, qu'il s'agissait de plonger sous les flots, que Marnix de Sainte-Aldegonde se décida à livrer une nouvelle bataille à l'ennemi. Trois fanaux, allumés sur l'une des tours d'Anvers, devaient annoncer aux Zélandais le départ de la flotte anversoise, et le commencement du combat. Après de nombreuses alertes, ayant pour objet de fatiguer l'armée espagnole, les marins du comte de Hohenlohe, par une nuit sombre et brumeuse, virent tout à coup briller les signaux convenus. Cinq cents hommes furent détachés aussitôt vers la digue, et repoussèrent les troupes royales, auxquelles ils firent subir des pertes considérables, La garnison des forts voisins, accourant au bruit de la lutte, les arrêta dans leur retraite, et força les assaillants à reculer à leur tour. Les Zélandais, ne se voyant point secourus par les Anversois, se replièrent en désordre, et abandonnèrent enfin, après une vaillante résistance, le terrain qu'ils venaient de conquérir. On les poursuivit jusqu'à leurs vaisseaux, où ils eurent à peine le temps de se rembarquer.

Une seconde attaque, mieux concertée et plus régulière, fut aussitôt projetée. Elle fut fixée au 16 mai 1585, et nul moyen ne fut négligé pour en assurer le succès. Les flottes de Hollande et

de Zélande, unies à celle d'Anvers et formant un total de deux cents vaisseaux, reçurent l'ordre d'assaillir en même temps la contre-digue de Cauwenstein, tandis que Giambelli, à l'aide de ses brûlots, opérerait une diversion sur l'Escaut.

Le combat devait être décisif. Les confédérés se mirent en mouvement, au jour indiqué, et débarquèrent presque en même temps sur un point situé à égale distance des deux forts de Saint-Georges et de la Palissade. Ils s'y retranchèrent aussitôt, à la vue de l'ennemi, à l'aide des matériaux qu'ils avaient apportés avec eux, tandis que leurs pionniers, pleins de zèle et d'ardeur, commençaient la démolition de la digue. La flotte était munie d'une artillerie considérable, et les protégeait contre les Espagnols. Ceux-ci sortirent cependant de leurs redoutes, et, tandis que le fort de Saint-Georges ouvrait le feu contre les navires confédérés, ils se ruèrent sur leurs adversaires. Une mêlée furieuse s'engagea sur cet étroit terrain, battu par les vagues, où allaient se dénouer les destinées d'une grande et belle ville commerciale. On combattit corps à corps, sur les deux versants et au pied de la digue, avec un indicible acharnement. Marnix donnait l'exemple aux siens, et déployait un courage et une valeur que les écrivains catholiques eux-mêmes ont loués. Après une lutte prolongée, les Espagnols, ayant perdu la plupart de leurs officiers, commencèrent leur retraite, et se replièrent vers les forts.

Leur départ excita un vif enthousiasme parmi les confédérés, qui ne doutèrent plus de la réussite de leur entreprise. La rupture de la digue exigeant un assez long travail, ils commencèrent à décharger les bateaux hollandais, sans attendre que le passage fût navigable, et à en transporter la cargaison jusqu'aux barques anversoises.

Marnix de Sainte-Aldegonde, accompagné du comte de Hohenlohe, monta bientôt après à bord d'une de ces barques, et cingla en triomphe vers la ville, où il fut reçu au son des cloches et au bruit des salves d'artillerie.

Tandis qu'on se réjouissait à Anvers de ce brusque changement de fortune, le prince de Parme s'apprêtait à faire un effort suprême pour relever l'honneur de ses armes. Réunissant à la hâte deux cents hommes d'élite, il accourt vers le Cauwenstein,

rétablit l'ordre parmi ses troupes, fait bombarder l'escadre ennemie, et renouvelle le combat. Il fut des plus meurtriers, car des renforts arrivaient successivement aux deux partis, qui se disputaient avec fureur chaque pouce de terrain. Les confédérés, groupés autour de la batterie qu'ils venaient d'établir sur la digue, repoussèrent cinq fois les bataillons italiens, espagnols et wallons qui cherchaient à les en déloger. Accablés de fatigue, entourés de morts et de blessés, ils résistaient encore, lorsqu'ils s'aperçurent tout à coup que leurs vaisseaux mettaient à la voile et gagnaient le large, dans la crainte de tomber entre les mains des soldats du prince à la marée descendante.

Ce fut le signal d'une déroute complète. Bientôt la digue fut perdue, ainsi que le fort du *Boerenschans*. Les Anversois n'avaient plus désormais aucun espoir d'être secourus par leurs alliés.

Il ne leur restait plus qu'à se soumettre. Leurs magistrats, obéissant à l'influence de Marnix de Sainte-Aldegonde, cherchèrent d'abord à prolonger le siége, mais les clameurs du peuple affamé triomphèrent de leur résolution. Le Large Conseil, convoqué le 8 juillet, décida qu'on enverrait des députés au prince de Parme, pour traiter de la paix. Après différentes entraves, les négociations aboutirent à un accord, qui replaça Anvers sous l'autorité de Philippe II.

Les conditions du traité de capitulation, acceptées définitivement vers la fin du mois d'août 1585, étaient favorables aux assiégés. Une amnistie générale et sans réserves était accordée aux habitants, et ceux d'entre eux qui ne voulaient point renoncer aux doctrines de l'Église réformée obtinrent la permission de ne quitter la ville qu'après un délai assez long, afin de mettre ordre à leurs affaires. Tous les anciens priviléges concédés jadis aux Anversois devaient leur être rendus, et le vainqueur s'engagea à respecter les conventions commerciales conclues autrefois avec le saint-empire et d'autres contrées.

Quelques jours plus tard, les défenseurs de la cité sortaient de ses portes, avec armes et bagages, sous la conduite de leur brave chef, Marnix de Sainte-Aldegonde, pour se rendre à Lillo et à Berg-op-Zoom. Le drapeau espagnol flottait sur l'ancienne

capitale du marquisat, décorée avec luxe pour la réception triomphante d'Alexandre Farnèse.

Pour se faire une idée du dommage immense que causa la prise d'Anvers au commerce belge, il suffit de suivre le développement rapide des relations mercantiles de l'Angleterre et de la Hollande dans le siècle suivant. La plupart des accroissements de ce genre, survenus dans ces deux États pendant cet intervalle, sont provenus des pertes faites par la Flandre et le Brabant à cette époque désastreuse. Il est certain que la proclamation de la liberté de conscience eût déterminé le retour, dans ces deux provinces, de plus de cent mille individus qui, à la suite du pillage d'Anvers, avaient transporté en Hollande leur fortune et leur industrie. Elle eût, de plus, empêché les émigrations qui suivirent la soumission de cette ville. La réputation des marchés anversois était encore si grande que, malgré la guerre, les Turcs avaient voulu y fonder un comptoir en 1582.

Les réformés, forcés de renoncer à l'espoir de s'affermir en Belgique, n'avaient d'autre alternative que de l'abandonner à ses oppresseurs, pour consacrer toute leur énergie à la défense des Pays-Bas septentrionaux. Ils s'attachèrent particulièrement à resserrer le blocus de l'Escaut, afin de protéger le territoire zélandais et d'empêcher l'ennemi de profiter des immenses ressources du négoce flamand.

Les Espagnols n'essayèrent point de leur disputer la possession du fleuve. Philippe II désirait l'affaiblissement d'Anvers, dont l'importance croissante constituait un danger pour son autorité.

Les confédérés, alarmés des avantages remportés par le prince de Parme, commençaient à craindre pour leur sûreté, et songeaient à chercher des secours à l'étranger. Ils offrirent d'abord au roi de France de le reconnaître comme suzerain, mais ce prince, — qui subissait l'influence des Guise, — repoussa leurs avances. Désappointés de ce côté, les états généraux s'adressèrent alors à la reine Élisabeth, qui consentit à leur envoyer le comte de Leicester avec cinq ou six mille hommes.

Le 9 novembre 1585, huit ans après la démolition de la citadelle d'Anvers, on commence à la reconstruire. La ville dut

en supporter les frais, qui s'élevèrent à la somme de 70,000 florins. De plus, on imposa aux Anversois le rétablissement des digues qu'ils avaient percées durant le siége. Cette mesure ne fut point néanmoins suivie d'exécution, car les polders demeurèrent inondés pendant plusieurs années. Les marchands aventuriers anglais, qui s'étaient retirés à Middelbourg, en Zélande, et à Emdem, se plaignirent amèrement de ne pouvoir continuer leurs relations avec le Brabant, Hambourg et Calais (1).

Maître d'Anvers, Alexandre Farnèse tourna ses vues vers les autres ports flamands, défendus par des garnisons anglaises. Le gouverneur de Gravelines, obéissant à ses ordres, rassembla quelques troupes, et se présenta inopinément devant Ostende. Il parvint d'abord à occuper une partie de la ville, fortifiée à l'aide d'un simple pilotis, mais la garnison fit une autre sortie, appuyée par le feu de quelques navires de guerre, et le contraignit à battre en retraite. On se hâta, après son départ, de compléter les moyens de défense de la place, en l'entourant d'un double fossé, de bastions et de forts. Les dunes qui s'élevaient à l'est et à l'ouest de la cité furent rasées, et livrèrent passage à la mer, qui y forma le havre actuel. Dans les grandes marées, elle s'étendait même à plus d'une lieue dans les terres, jusqu'aux villages de Leffinghe, de Swaeskerke et d'Oudenbourg.

Les Hollandais n'avaient fait aucun effort pour venir au secours du capitaine Erington et des Anglais cantonnés à Ostende, malgré les instances des agents de la reine Élisabeth auprès des états (2). Jean d'Oldenbarneveld et quelques autres députés influents se méfiaient des projets de Leicester, auxquels ils prêtaient, non sans raison, des vues intéressées et d'ambitieux projets. Ils lui opposaient le jeune Maurice de Nassau, fils de Guillaume le Taciturne, et réussirent à le faire proclamer stadhouder de Hollande et de Zélande, Nous ne suivrons pas, dans leurs phases multiples, les intrigues diplomatiques qui se croisaient à cette époque.

Qu'il nous suffise d'ajouter que le séjour de Leicester contribua

(1) *Musée brit.*, manuscrit Lansdown. 44, fol. 64.

(2) Voy. les lettres de Th. Wilkes et de Norreys, à Walsingham et à la reine, *Musée brit.*, manuscrit addit. 5935 fol, 21, 23.

peu à l'affranchissement des Provinces-Unies. Au lieu de combattre l'ennemi, il chercha à détruire la constitution et les libertés dont il s'était déclaré le protecteur. Il ne fit aucune tentative sérieuse pour faire évacuer la Frise et la Gueldre aux Espagnols, troubla l'Église par la persécution des dissidents, et fut accusé d'avoir fait fermer, dans l'intérêt de la Grande Bretagne, plusieurs ports néerlandais, sous prétexte que les marchands qui y demeuraient envoyaient des vivres aux royalistes.

Le gouverneur de Gravelines, après avoir vu échouer son entreprise contre Ostende, ne resta pas longtemps dans l'inaction. Il partit, le 31 mai 1587, pour Blankenberghe, où il se fit suivre par vingt-quatre bateaux chargés de claies et de gabions, à l'aide desquels il se fortifia près de cette ville.

Ce mouvement avait pour but d'interrompre toute communication entre les Ostendais et la garnison de l'Écluse, que le duc de Parme se proposait d'assiéger. Le port de l'Écluse avait encore une certaine importance à cette époque ; il pouvait contenir jusqu'à deux cents voiles à marée haute, et on y comptait, en quelques endroits, jusqu'à dix-huit pieds d'eau (1). La ville fut complétement investie vers le commencement de juin, bien que Maurice de Nassau se fût jeté sur le Brabant méridional, — où il porta le fer et le feu — dans l'espoir d'opérer une diversion et de diviser les forces des assiégeants. Tels étaient les ravages exercés de part et d'autre, que plusieurs riches et beaux villages du pays de Waes furent presque totalement abandonnés durant la guerre (2). Les blés se vendaient à Anvers à des prix exorbitants (3).

Trente pièces de canon tonnèrent bientôt contre l'Écluse, que le duc pressait avec vigueur. Il s'empara de la West-Dyck au bout de quelques jours, et y fit construire un pont de bateaux, afin de clore le havre. Après différents assauts, vaillamment repoussés, la place se rendit au commencement du mois d'août.

(1) Voy. sur le siége de l'Écluse la notice que nous avons publiée dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, t. IV, 3e série.

(2) Vanden Bogaerde, *het Distrikt Sint-Nikolaas*, eerste deel, Sint-Nikolaas, 1825, in-8°, fol. 168, en note.

(3) Een veertel tarwe vercocht 28 guldens ; coren, 28 guldens. Voy. à ce sujet, l'ordonnance du 22 avril 1586.

Ces attaques, dirigées successivement contre les principales villes du littoral, se rattachaient à de vastes desseins : Philippe II se préparait à faire envahir l'Angleterre. Une flotte immense, comprenant cent trente-cinq vaisseaux de toutes grandeurs, montée par huit mille matelots — parmi lesquels se trouvaient sept cents flamands — et par dix-neuf mille soldats, était rassemblée à l'embouchure du Tage, et n'attendait plus qu'un ordre de départ. Les Espagnols, ivres du spectacle grandiose d'un tel armement, l'avaient décoré du nom pompeux *d'Invincible Armada*.

La résolution du roi était connue du gouvernement anglais. Élisabeth, en se mettant à la tête de la réforme, était appelée à entrer en lutte, tôt ou tard, avec l'orgueilleux chef du parti catholique. Elle avait donné une armée aux Provinces Unies, de l'argent au roi de Navarre, et avait frappé l'Espagne et les Guise dans la personne de Marie Stuart.

L'armée du duc de Parme était destinée à prendre part à cette expédition. Trente-deux mille vieux soldats allaient quitter nos rivages, où l'on s'occupait avec activité de leur procurer des moyens de transport.

Trois vaisseaux armés, de huit cents tonneaux, parfaitement construits et équipés, stationnaient devant Anvers. Il s'y trouvait, en outre, onze bâtiments de trois à quatre cents tonneaux; huit embarcations plus légères, de quarante à cinquante tonneaux, et vingt-six bâtiments de transport. Termonde et Gand avaient à fournir trente bateaux de charge, tandis que Gravelines, Dunkerque, Nieuport et l'Écluse possédaient soixante vaisseaux de guerre, assez petits pour la plupart, et trente ou quarante barques.

Le duc fit creuser et approfondir quelques-uns des canaux qui traversent la Flandre, afin d'établir des communications rapides entre Anvers, Gand et l'Écluse. On exécuta de grands travaux dans l'Yperlée, qui servait de refuge à un grand nombre de barques (1).

L'alarme était extrême de l'autre côté du détroit; on montrait

(1) Quelques notes sur l'invincible armada, *Bulletin de la commission royale d'histoire*, t. IV, 3ᵉ série.

aux portes des églises les instruments de torture que les inquisiteurs apportaient sur la flotte espagnole. La reine parut à cheval devant les milices assemblées à Tewkesbury, et promit de mourir pour son peuple. Mais la force de l'Angleterre était dans sa marine. Sous l'amiral Howard servaient les plus grands hommes de mer du siècle, Drake, Hawkins, Forbisher. *L'Armada*, dès son apparition dans la Manche, fut constamment harcelée par les vaisseaux anglais, après avoir été déjà maltraitée par les éléments. Tandis que les grandes galères qui la composaient semaient de leurs débris les côtes d'Angleterre et d'Irlande, l'armée du duc de Parme, condamnée à l'inaction, se trouvait bloquée dans nos ports par les Hollandais. Farnèse n'avait pu même compléter les équipages de la flottille belge, car les matelots flamands désertaient en masse vers les Provinces Unies. Il s'était vu obligé de recourir à l'enrôlement forcé « et avoit pris, bon gré mal gré, des hommes de chascun vilaige, à l'advenant de la grandeur » qu'il avait ensuite envoyés en Flandre. Le sceptre des mers échappait à Philippe II, pour passer aux mains de sa triomphante rivale.

CHAPITRE VIII

De l'architecture nautique au XVIe siècle. — Dernières expéditions du duc de Parme. — Réorganisation de l'amirauté. — Marins et voyageurs belges. — Situation politique à la mort d'Alexandre Farnèse. — Du commerce du charbon de terre à Liége. — Décadence générale. — Avénement d'Albert et d'Isabelle. — Nouvelles ordonnances maritimes. — Édits commerciaux. — Nouvelles luttes dans l'Escaut. — Bataille de Nieuport. — Situation financière. — Innovations industrielles. — Siége d'Ostende. — Combats maritimes. – Continuation du siége d'Ostende. — Fondation de la Compagnie néerlandaise des Grandes-Indes. — Part qu'y prennent les Belges. — Émigrés flamands et wallons en Allemagne et en France. — Prise de l'Écluse. — Capitulation d'Ostende.

Nous avons constaté, dans le chapitre précédent, les succès obtenus par les Anglais sur les marins espagnols. Leur victoire ne résultait pas seulement de la précision de leurs manœuvres, mais aussi de la forme de leurs navires, beaucoup plus légers et plus faciles à gouverner que les galions d'Espagne. Des modifications importantes s'étaient introduites dans l'art nautique depuis le XVe siècle. On s'était efforcé, sous Charles-Quint et sous François Ier, de reproduire à bord des vaisseaux les merveilleux ornements qui décoraient les palais à cette époque, et leur construction était des plus dispendieuses. François Ier avait en Normandie une *carraque* si belle, si richement ornée, si haute de ponts et de châteaux, qu'on la nommait la « grande carraque » ou le *carraquon*. Ce superbe navire, qui était de 800 tonneaux, prit feu au moment où il allait recevoir, avec la bannière de France, celle de l'amiral Claude d'Annebaut, nommé comman-

dant d'une flotte contre les Anglais. Il portait cent canons. M. Jal, dans son glossaire nautique, cite un navire flamand, qui ne le cédait en rien, par sa surprenante beauté, au *carraquon* du roi de France. Il portait cette inscription, placée entre des sculptures d'un goût exquis : ***Ick varre met Neptunus en Boreas : Zie hulpen me tot die haven daer mi anker valt, anno* 1523.**

A la fin du XVIe siècle, les carraques de Portugal, faites pour le négoce, avaient dépassé de beaucoup en grandeur le *carraquon* de 1545. Elles étaient ordinairement du port de 1,500 à 2,000 tonneaux, voire même plus, et ne pouvaient naviguer à moins de dix brasses (1). Ces grandes carraques avaient quatre ponts ou étages, et chaque étage plus de sept pieds d'élévation. Leur poupe et leur proue étaient plus hautes, de 18 à 20 pieds, que le tillac supérieur, et formaient en réalité deux châteaux qui portaient trente-cinq à quarante pièces d'artillerie. Chacun des grands canons qui se trouvaient à bord pesaient de quatre à cinq mille livres. On plaçait en outre quelques bouches à feu, de médiocre calibre, dans les hunes. Les carraques portugaises avaient de six cents à mille trois cents hommes d'équipage, et étaient montées par un certain nombre de soldats de marine. Elles servaient exclusivement au commerce.

Les *galions*, dans l'origine, étaient des vaisseaux hybrides, dont les formes rappelaient celles de la nef et de la grosse galère. Quelques-uns allaient à la rame, mais la plupart marchaient à la voile. La poupe du galion, à la différence de celle de la nef, toujours plate, était arrondie et avait deux lobes hémisphériques, séparés par l'élambot, fondement de l'arrière et support du gouvernail. Les galions ordinaires avaient deux ponts ; les plus grands en possédaient trois.

Les *palandries*, les *hourques*, les *bertons*, les *marsilianes*, les *pataches*, les *maones*, étaient des variantes de la nef, et inférieurs aux précédents, tout en ayant encore de l'importance. La *caravelle*, étroite à l'arrière, assez large à la proue, peu haute de côté, l'arrière chargé d'un double château, l'avant élancé et portant un seul château d'un étage, était fréquemment employée. Celle que commandait Colomb, lors de son premier voyage en

(1) Cinquante pieds d'eau.

Amérique, avait quatre mâts verticaux, et un cinquième incliné sur l'étravère dressée. Au mât de proue se déployaient deux voiles carrées, le trinquet et la gabbie. Une voile triangulaire se hissait au sommet du grand mât, planté au milieu du navire. Dans les magnifiques nefs de ce temps, la galerie ouverte ou couverte placée à l'arrière pour abriter les passagers, recevait parfois des fleurs, et prenait le nom de « jardin. »

Dans le nord de l'Europe, on construisait peu de galions, et on préférait, en général, des navires moins massifs et plus rapides. D'après des passages d'auteurs du XVIe siècle, on appelait alors *buysen*, dans les Pays-Bas, de petits bâtiments qu'il faut se garder de confondre avec les anciennes *busses*, que nous avons eu souvent occasion de citer. Les *buysen* flamands et hollandais n'avaient d'autre tillac que quelques planches, par dessus lesquelles flottait une voile. Reygersbergen, dans sa *Chronique de Zélande*, dit qu'on commença à les couvrir vers 1533.

En résumé, le caractère général des constructions navales de cette époque se détermine par un arrière démesurément haut, deux étages sur la première dunette, une galerie latérale et des canons de retraite. Au milieu du XVIIe siècle, on en revint à des formes plus simples; on abaissa l'arrière, et le contour des vaisseaux se rapprocha de celui d'une lyre : ils paraissaient plus lourds, mais ils étaient plus stables, et tenaient mieux la mer. Les Anglais, les Belges, les Hollandais, les Allemands, les Danois et les Suédois donnèrent les premiers l'exemple de cette réforme.

Retournons à notre récit. Tandis qu'on se battait sur l'Océan, la guerre continentale continuait toujours, sans résultats importants. Alexandre Farnèse prit quelques places dans la Gueldre, maís rencontra dans le prince Maurice un antagoniste digne de lui. Philippe II lui ordonna, en 1589, d'entrer en France, afin d'y protéger la ligue catholique contre les efforts de Henri IV. Farnèse obligea ce prince à lever le siége de Paris et de Rouen.

Sur ces entrefaites, Emmanuel Philibert de Lalaing, marquis de Renty, commandant d'une escadre hispanico-belge, décidait

Philippe II à réorganiser complétement l'amirauté de Dunkerque, et à publier une ordonnance générale sur la navigation, contenant tout ce qu'il était utile d'emprunter aux anciens règlements maritimes, sauf à les compléter et à les coordonner d'une manière plus systématique. Le duc de Parme, instruit de ce projet, l'avait hautement approuvé, et avait chargé les membres du conseil d'État et du conseil privé de faire un travail à ce sujet. Il fut terminé en 1590, et c'est alors que parut le décret du 2 août, monument remarquable de l'esprit de l'époque, qui eut force de loi jusqu'au commencement du XVIIe siècle.

Les différentes dispositions de cette ordonnance peuvent se diviser en quatre classes, concernant : 1° les droits, l'autorité, les priviléges et la juridiction de l'amiral ; 2° l'armement des vaisseaux de guerre ; 3° les prises faites en mer, et toutes les questions ou débats qui s'y rattachent ; 4° les sauf-conduits, les congés, les lettres de sûreté et les passeports délivrés au nom du souverain.

L'amiral en chef de l'armée navale avait joui, jusqu'en ce moment, d'une autorité presque indépendante : il était désormais subordonné au lieutenant général, ou gouverneur des Pays-Bas. On lui laissa le droit de nommer un certain nombre d'officiers, chargés de vaquer à la connaissance des causes maritimes ; mais ceux-ci, au lieu de se transporter d'un lieu à un autre comme ils le faisaient autrefois, devaient former un conseil fixe et stable, dans quelque localité à désigner par l'amiral. Ces officiers prêtaient serment en entrant en fonctions, et s'engageaient à rendre justice sans faveur ni corruption, selon le style du grand conseil et du conseil privé. Ils tenaient audience trois fois la semaine pour les personnes habitant au lieu de leur résidence, et tous les jours pour les étrangers, afin de ne pas retarder le départ des vaisseaux. Le produit des amendes qu'ils prononçaient était partagé entre l'amiral et l'administration des domaines. Nul individu ne pouvait se soustraire à leur juridiction, sous prétexte d'incompétence ; les soldats eux-mêmes étaient leurs justiciables, pour tout crime ou délit commis à bord d'un navire, à condition toutefois de communiquer les pièces du procès à l'autorité militaire. Tout cas non prévu dans les ordonnances devait être

jugé d'après les usages de l'amirauté ou, à leur défaut, suivant le droit commun. La révision des causes, en cas d'appel, appartenait au conseil privé.

D'après l'article 15 de l'ordonnance du 2 août, nul ne pouvait armer en course sans permission du souverain. Cette permission obtenue, le solliciteur se présentait à l'amiral, qui réglait, par voie d'arbitrage, la caution à fournir par celui-ci, et recevait le serment exigé du supercargo, du capitaine et des principaux officiers du navire. L'amiral prescrivait la discipline à observer à bord des vaisseaux de guerre, qui devaient porter, indépendamment de leur pavillon particulier, celui du roi et le sien propre. Il recevait le dixième des prises, et jouissait du privilége de donner des passeports ou des lettres de sûreté aux prisonniers « à moins que ceux-ci ne fussent de haute rançon « et de grande qualité, ou qu'ils eussent fait grand desservice « au prince, » auquel cas il fallait les garder soigneusement, et ne les relâcher qu'après avoir pris l'avis de l'autorité supérieure.

L'article 52 défendait strictement à l'amiral d'accorder des passeports de commerce, soit aux ennemis pour négocier dans les Pays-Bas espagnols, soit aux indigènes pour fréquenter les marchés des États hostiles. Le roi se réservait cette faculté, en imposant néanmoins aux impétrants, avant de se servir de leur octroi, de se pourvoir auprès de l'amiral de « lettres d'attache » qu'il fallait payer en raison de la valeur des marchandises expédiées. C'est de cette époque que date une taxe, établie pour la protection de la marine marchande, et connue sous le nom de « droit de convoi. » Ce droit était de huit escalins artois par last de deux tonneaux de mer, sans y comprendre le lest. La perception en fut confiée aux officiers de l'amirauté. Il servait à l'équipement des navires de guerre, et finit par peser lourdement sur le commerce et l'industrie. Il n'éprouva que de légères variations de 1590 à 1666 (1).

Quelques Belges, parmi lesquels nous citerons le comte d'Arenberg, obtinrent des grades élevés dans la marine royale, vers le

(1) Manuscrit 338, Bibl. de Bourgogne, *Histoire de l'amirauté des Pays-Bas ;* Revue belge, t II, p. 162, an. 1835.

XVIe siècle, et s'y distinguèrent. D'Arenberg commandait l'escadre de Séville, et battit le vice amiral anglais Granville, dans les environs des îles Açores, en 1590 (1). On découvrit le télescope, la même année, à Middelbourg, et le Brugeois Simon Stévin appliqua, pour la première fois en Europe, les principes de la comptabilité commerciale aux finances de l'État (2). Un Athois, J. Quallart, publiait vers le même temps, en italien, les observations qu'il avait recueillies durant un voyage en Orient (3). Un Courtraisien, nommé Pasquier Lammertin, dont la famille existe encore de nos jours, introduisait en Hollande la fabrication du linge damassé, pour laquelle il obtenait, de nos voisins du Nord, un octroi exclusif.

Nous ne pourrions, sans devenir oiseux par excès de détails, rappeler le souvenir de tous ceux de nos compatriotes qui entreprirent, durant les dernières années du XVIe siècle, de longs et pénibles voyages. Nous remarquerons cependant qu'un Bruxellois, Nicolas Blieck, faisait partie de l'expédition faite par Sébald de Weerth, en 1598, pour chercher de nouvelles voies commerciales vers les Indes, par le détroit de Magellan. Un Tournaisien, Nicolas de Smid, se fixa à Géra, en 1595, avec quelques-uns des siens. Il avait l'intention d'y fabriquer des

(1) *Naval chronicle of England; Hist. génér. des voyages*, t. I, etc. Parmi les capitaines belges appartenant à la marine de guerre, de 1586 à 1597, nous citerons Corneille Gheerts, commandant *le Saint-Pierre*, de 52 hommes d'équipage; Jacques Janssen Zoet, capitaine du *Saint-Jacques*, 56 hommes d'équipage; Rénier Franssen, capitaine du *Saint-François*; Pierre Cornelissen, du *Saint-Roch*; Hermann Adriaenssen, du *Saint-Alexandre*; Pierre Mathyssen, du *Saint-Laurent*; Marcus Adriaenssen, du *Saint-André*; Antoine Janssens, du *Saint-Joseph*; Corneille Willems, du *Saint-Christophe*; Rénier Van Dale, commandant la galiote *Sainte-Lucie*, 24 hommes d'équipage; Mahieu Blont, capitaine du *Saint-Martin*; Antoine de Meestere, capitaine du *Saint-Jean*; Michel Janssens, capitaine du *Saint-Cosme*; Jacques Ghileynssen, chef de la galiote *Sainte-Ursule*; Corneille Janssens, commandant le *Saint-Lucas*; Sébastien Janssens cap. du *Saint-Estienne*; Jacques Baen, capitaine du *Saint-Augustin*.

(2) En Hollande, à la requête de Maurice de Nassau. Beckman, *Hist. of inventions*.

(3) Son ouvrage est intitulé : *Devotissimo viaggio de Gerusalemme*, et parut à Rome, en 1587, in-8°. On lui doit aussi une description de la ville d'Ath, éditée en 1610, in-12.

de laine. Son projet fut d'abord mal accueilli par les ha-[illegible] du pays, qui lui objectèrent sa religion, prétendirent [illegible] serait cause d'une hausse générale des salaires, et lui [illegible]sèrent mille autres raisons spécieuses. Le prince Posthu-[illegible], qui venait de prendre les rênes du gouvernement de Reuss, ordonna une enquête, et l'on découvrit que les intrigues du clergé local avaient été la cause première de toutes ces réclamations. On passa outre et, dès l'année suivante, les draps de Nicolas de Smid trouvaient un débouché facile à la foire de Leipzig.

De Smid, dont la ville de Géra célébra, il y a quelques années, le troisième jubilé centenaire, y mourut le 7 mars 1623 (1).

Sept Flamands arrivèrent à Édimbourg — qui était encore tributaire des drapiers anglais en 1597 — et tentèrent d'y importer la manufacture des saies et des draps. On leur y suscita également des difficultés, et moins heureux que De Smid, ils ne parvinrent point à les surmonter. Cet essai fut renouvelé plus tard, mais sans résultats (2). On commençait à imiter, en 1595, les satins de Bruges et les étoffes de damas dits capharts, à Troyes en Champagne, où quelques Belges se fixèrent à cette occasion (3). Ajoutons, pour terminer cette longue énumération, que Conrad Gaussan, né en Flandre, entreprit en 1599 le dessèchement de certains marais situés dans les environs de Bordeaux (4). Beaucoup de flamands habitaient déjà le midi de la France, car nous y trouvons deux localités du nom de Bruges, l'une dans le département de la Gironde, arrondissement de Bordeaux, canton de Bordeaux, l'autre dans les Basses-Pyrénées, arrondissement de Pau. Il existe en France six localités nommées Tournai.

Le départ pour l'étranger d'un si grand nombre de Belges, se produisant dans des circonstances normales, n'eût contribué qu'à étendre nos relations commerciales. Il n'en était pas ainsi

(1) *Archives tournaisiennes*, t. I, p. 65.

(2) Chambers, déjà cité, p. 20.

(3) Barth de Laffemas, *Règlement général pour dresser les manufactures*. Paris, 1597, in-8°.

(4) *Chronique bourdeloise*, etc. Bourdeaux, 1672, in-4°, p. 101.

les membres de la cor-
eurs sentences au conseil

pportait annuellement au pays
de écus. Les Liégeois disaient
es : du pain meilleur que le pain,
feu plus chaud que le feu. Les ou-
six heures par jour dans la mine, et

un édit défendant l'importation de cer-
Hollande et d'Angleterre. Une ordon-
nous fournit quelques détails sur le
quelques villes. Il y est question des
de Bruges, des tapis de Tournai, des tapis-
d'Audenarde, de Saint-Trond, d'Enghien
Audenarde, des draps de Menin, des sayettes
s soieries d'Honschot et d'Ypres.
rs était délaissé pour celui d'Amsterdam, dont
sante excitait déjà la verve des poètes natio-

ois, vaincus et humiliés, n'en firent pas moins
lennelle à l'archiduc Ernest, successeur du duc
émigration avait épuisé les forces vives de la na-
livrait, passive et inerte, à l'influence étrangère. La
des Provinces-Unies, au contraire, commençait à
ne grande considération au dehors, et plusieurs puis-
entre autres l'Écosse et le Danemark, avaient déjà fait
le des traités de commerce.

(1) Gemeen verwondering betaemt myn wonderen niet,
De vreemdeling behoort te zwymen die my ziet.
Zwymt vreemdeling, en zeg : hoe komen al de magte
Van al dat magtig is, besloten in uw grachten ?
Hoe komt zy gulde veen, aan hemels overdaat ?
Packhuys van Oost en West, heel water en heel straat
Twee maal Venetie, waar is t'end van uwe wallen ?
Zeg : meer, zegt vreemdeling, zeg liever niet met allen ;
Roemt Romen, pryst Parys, kraait Cairo's heerlyckeit
Die dieplykst van my zwygt : heeft allerbest gezeid.

· Pays-
· navire,
.x souve-
: collier de
sées en sau-

, et la renon-
, n'avaient point
s de continuer la
ressentirent de cet
om, en février 1599,
porter, directement ou
es districts occupés par
n jusqu'à cette époque des
ient chercher des denrées
hilippe III, dans l'espoir de
ferma brusquement ses ports,
évolution dans le commerce.
e qu'ils regardaient comme rui-
dais prirent bientôt la résolution
es marchandises qu'on leur refusait
isule.
associèrent à eux, bien que la cour
s anciens États de la maison de Bour-
iterdit à leurs habitants tout négoce avec
satlantiques. Les contrevenants furent
nnés aux galères. D'autres Belges, plus
riches, s'étant rendus coupables du même
nt à désarmer la rigueur du gouvernement
amende de plus de soixante mille ducats.
alle, l'Escaut était le théâtre de nouvelles luttes.
rice de Nassau, partant pour la Flandre, débar-
s environs de Philippine, et se préparait à marcher
emi.

ata; Jean-Baptiste de Tassis avait le titre de commissaire géné-
s de Flandre.
Vredius, fol. 293.

Il avait laissé en Zélande une cinquantaine de bateaux, chargés de vivres et de bagages, avec ordre de le suivre. Cette flottille, escortée par un navire de guerre, mit à la voile le 25 juin 1600 et, arrivée à la hauteur de Blankenberghe, se vit tout à coup arrêtée par un calme complet. La garnison de l'Écluse, profitant de cette circonstance, se jeta dans quatre galères, vint attaquer le convoi, et s'empara d'un grand nombre des barques qui le composaient. Les soldats, encouragés par cet exploit, assaillirent le lendemain une escadre plus considérable, commandée par un amiral, et comprenant douze bâtiments de guerre et quatre transports. Cette fois, néanmoins, les marins du Nord eurent leur revanche, et défirent entièrement leurs adversaires.

Parmi les vaisseaux hollandais qui combattirent en cette occasion, s'en trouvait un appelé *la Galère Noire*, frêté par les bourgeois de Dordrecht, et portant dix ou douze canons. Il était commandé par un brave et habile marin, qui avait pour lieutenant un Turc, échappé aux fers de l'Espagne. Ce navire, remontant l'Escaut, captura deux bateaux devant Anvers, durant le mois de novembre, et s'empara de l'amiral de cette ville, qu'il fit prisonnier.

Tandis que ces scènes sanglantes désolaient le littoral, Maurice de Nassau, secondé par de Vère, qui commandait mille six cents Anglais, deux mille cinq cents Frisons et un corps de cinq cents cavaliers, marchait vers Ecloo, arrivait à Ardenbourg, en délogeait les Espagnols, et commençait le siége de Nieuport. L'ennemi vint bientôt l'y attaquer, sous la conduite de l'archiduc Albert en personne. Maurice se trouvait d'abord dans une position assez désavantageuse, mais il changea son ordre de bataille sur les conseils de François de Vère. Il avait, en commençant le combat, la mer à sa gauche et l'Yperlée à sa droite. Les deux armées s'étendaient entre la paroisse de West-Ende et l'église de Willekom, à une lieue environ de Nieuport. Les belligérants se rencontrèrent le 2 juillet 1600, entre trois et quatre heures de l'après midi. La mêlée fut affreuse, de Vère y fut blessé, et le prince Maurice y remporta une victoire complète. La perte fut à peu près égale de part et d'autre. Les Espagnols y laissèrent plus de cent vingt

étendards (1), leur artillerie et leurs bagages. L'archiduc paya bravement de sa personne durant l'action, et courut de véritables dangers. Il avait failli être pris par un sergent allemand. Un soldat, qui ne le connaissait pas, avait saisi la bride de son cheval et lui criait de se rendre, lorsqu'un des siens vint à son aide et le dégagea. Un gentilhomme flamand, le capitaine Cabbeliau, écarta tous les ennemis qui s'approchèrent de l'archiduc, et en tua cinq ou six de sa main. Le prince s'informa de ce vaillant officier après le combat, et eut le regret d'apprendre qu'il était tombé victime de son dévoûment.

Cet échec était d'autant plus sensible que le nouveau gouvernement ne disposait que de ressources extrêmement restreintes. Les provinces soumises, en y ajoutant l'Artois et le Cambrésis, ne rapportaient à cette époque, en aides et subsides de toutes natures, qu'une somme de quatre millions deux cent mille florins. Cette somme même étant devenue trop difficile à lever, il fallut encore la réduire, quelques années plus tard, d'un million quatre cent mille florins (2). De pareils faits n'ont pas besoin de commentaires.

Le désir de frauder les droits du fisc développa quelques industries nouvelles. C'est vers l'an 1600 que l'on commença à distiller en Belgique des grains, des poires et des pommes. Les distilleries n'avaient employé jusqu'alors que de la levure de bière. Une ordonnance du 20 mars 1601 défendit cette innovation (3).

Les Hollandais ne conservèrent pas longtemps leurs conquêtes

(1) Dewez, dans son *Histoire de Belgique*, t. V, pp. 224, 226, parle de 1,000 drapeaux, chiffre évidemment exagéré. De Vere lui-même a laissé une description de la bataille, qu'on trouvera dans la collection Lansdowne, au Musée britannique, et nous avons préféré adopter sa version.

(2) Briavoine, p. 122.

(3) Les raisons sur lesquelles on s'appuyapour condamner l'eau-de-vie, ou *brandwin* sont curieuses. « On ne pourra vendre du vin bruslé hormis chez les apothicaires, partie pour remédier à la chertté du bled, partie aussy pour l'abus que commettent ceux qui s'en servent comme de boisson, s'en ennyvrant au grand préjudice de leurs menages et de leur vie, et avec extrême dangier de leurs âmes, plusieurs estans morts sans confession, tant aux villes qu'aux villages. Voy. Cousin, *Hist. de Tournai*, t. IV, p. 343,

ımbre 1601, releva encore le courage des assiégés, qui se ontraient pleins d'énergie et de résolution. Les Espagnols rigeaient un feu terrible contre la place, et y avaient déjà ncé 136,000 boulets, le 7 janvier 1602. Ils lui livrèrent plueurs assauts ce jour-là, sous la conduite des comtes de Triılce et de Bucquoy, et du gouverneur de Dixmude. La garniın, grâce aux secours envoyés du dehors, s'accroissait sans ısse, et s'éleva bientôt à 16,000 hommes.

Sir Francis de Vère quitta définitivement Ostende, le 6 mars, en laissa le commandement au colonel Frédéric Van Dorp, ıi se conforma au plan de défense de son prédécesseur. armée assiégeante était déjà fort démoralisée, lorsque la ıste éclata tout à coup dans ses rangs, et y fit un grand ımbre de victimes. Un annaliste de l'époque, effrayé de l'innsité de cette terrible maladie, et de la rapidité avec laquelle le se répandait, en rend toute l'horreur par une image saisisınte : « Les oiseaux, écrit-il, les oiseaux même en tombaient teints au milieu de leur vol. »

Sur ces entrefaites, les confédérés faisaient de grands préıratifs de guerre, afin d'obliger les Espagnols à lever le ımp. Spinola, de son côté, se livrait à la course, et cherıait toutes les occasions de venger l'honneur compromis du ıvillon royal. Enhardi par ses succès, il se décide à partir ıur l'Espagne, y obtient huit nouvelles galères et une levée ı 8,000 hommes, que son frère Ambroise se charge de recrur dans le Milanais, et retourne vers les Pays-Bas avec sa flotle.

Il était déjà arrivé en vue de Calais, lorsqu'il fut aperçu r quelques navires de guerre anglais, commandés par l'amil Robert Mansel. Celui-ci envoya aussitôt avertir ses alliés, i croisaient sur les côtes de Flandre, répandit au loin l'alarme r la détonation de quelques pièces d'artillerie et leva l'ancre. ıatre bâtiments des confédérés étant venus, vers le soir, se indre à lui, il commença à donner la chasse à l'escadre enneıe. La nuit était obscure, mais la lune se montrait par interlles entre les nuages, et illuminait l'horizon. Cette circonınce permit à l'amiral anglais de suivre Spinola jusque près Douvres, et d'échanger quelques coups de canon avec ses



tinuait à force de voile, lorsqu'elle fut violemme
le vice-amiral Cant, dont le bâtiment était arm
éperon tranchant. Cette collision amena la
grande vergue, brisa son arrière et son gouvern
décimait son équipage, lorsqu'un nouveau choc
fond. Vingt de ses hommes, qui se débattaient
furent sauvés par le capitaine Janssens, d'Enchu

Une autre galère fut attaquée par le capitain
rompit d'abord six avirons avec la poupe de son
ensuite une partie de son gréement, et lui tira
de canon. Le vice-amiral Cant la prit alors entre
rière, et la mit hors de combat.

Spinola avait déjà perdu trois vaisseaux et,
l'horizon s'éclaircissait, la poursuite devenait
acharnée. Le reste de son escadre alla échouer
port et dans les environs de Dunkerque. Il n
navire qu'il montait, et parvint à grand'peine
fit mettre en liberté les forçats et les esclaves q
l'équipage, et se rendit à Bruxelles par terre,
quelques-uns de ses gentilshommes, afin d'y ren
sa défaite. On avait, moins que jamais, l'espoir
ravitaillement de la garnison d'Ostende.

Il fallait cependant en finir, car le prince Ma
le Brabant, et les troupes espagnoles étaient sur
révolter, faute de paie. Tandis qu'Ambroise Spi
l'Allemagne et l'Italie, son frère Frédéric se ren
afin d'y chercher de nouvelles aventures.

arquebusiers. Son but était d'offrir le combat à une escadre néerlandaise, composée de trois gros vaisseaux et d'autant de galères, arrêtée à la hauteur du Zwyn. La mer était calme et lui promettait la victoire, attendu qu'il avait à lutter contre des navires à voiles, dont l'absence de vent contrariait les manœuvres. Il s'avançait à toutes rames pour les prendre à l'abordage, lorsqu'une forte brise s'éleva tout à coup, et vint mettre l'avantage du côté des confédérés. Spinola était trop près de l'ennemi pour reculer, et fut forcé d'accepter la bataille. Elle ne tarda pas à lui être défavorable; plusieurs de ses galères furent coulées, et bientôt on vit les débris de la flotte espagnole cingler vers l'Écluse, le pavillon à mi-mât en signe de deuil. Son vaillant chef venait d'être tué par un boulet, au moment d'obtenir le grade de grand-amiral, qui lui avait été conféré à son insu.

Tandis que l'archiduc Albert repoussait les attaques du prince Maurice, les travaux de siége, à Ostende, continuaient sans interruption. On s'attachait à rendre l'accès du port de plus en plus difficile, et à achever une plate-forme établie en face du Santhil. Cette plate-forme, qui ressemblait à une citadelle, dominait la vieille et la nouvelle ville, et fut bientôt garnie de grosses pièces d'artillerie. Le comte de Bucquoy ayant réussi à mener ses approches jusqu'à peu de distance du havre d'est, les assiégés s'ouvrirent une autre voie vers la mer, entre les bastions *le Menteur* et *la Table de Moïse.* Après de nombreux assauts, durant lesquels le colonel Catris et les Belges qui servaient dans l'armée de l'archiduc se distinguèrent particulièrement, une partie des ouvrages de défense tomba enfin au pouvoir des assiégeants. Leurs adversaires qui ne combattaient plus qu'entre des murailles croulantes et des décombres, parvinrent cependant à mettre le feu à la plate-forme dont nous avons parlé plus haut, et à l'incendier complétement.

Les Hollandais, tout en continuant vigoureusement la guerre, n'avaient point négligé leurs intérêts commerciaux. Dès le 20 mars 1602, les états généraux approuvaient les statuts d'une association ayant pour objet le commerce avec les Indes, et disposant d'un capital de 6,459,840 florins (1). Un Belge, Pierre

(1) 12,919,680 livres à raison de 40 sols le florin. On avait émis 2,153 ac-

Vanden Brouck, né à Anvers en 1584 ou 1585, contribua surtout aux succès de la nouvelle compagnie. Ce fut lui qui planta le premier le drapeau des Provinces-Unies sur les côtes de Guinée, en Arabie, en Perse, et créa ces puissantes factoreries dont les Anglais et les Portugais redoutèrent si longtemps l'écrasante concurrence. D'abord, simple commis chez un négociant d'Amsterdam, Vanden Brouck s'embarqua, le 10 novembre 1605, pour aller faire le trafic des pelleteries au cap Vert, comme agent d'Élias Trip et consorts. Après avoir voyagé durant quelques années pour les intérêts privés de ses commettants, il s'engagea dans la Compagnie des Indes orientales, qu'il servit pendant dix-sept ans, et pour laquelle il visita successivement l'Angola, la Guinée, le Congo, la Perse, l'Arabie et les Indes, tantôt comme agent commercial, tantôt comme chef d'escadre ou ambassadeur. Il unissait la bravoure d'un marin à l'habileté et à la finesse d'un marchand. Les états généraux le comblèrent de faveurs et lui firent faire une brillante réception à son retour, en 1630. Il devint, par la suite, directeur général du commerce de la compagnie des Indes dans l'Indoustan (1).

Déjà plusieurs flamands avaient fait le voyage de Guinée. La relation publiée sous le nom de Gothard Arthus, de Dantzick, dans la collection de Bry, est l'œuvre d'un de nos compatriotes. Elle comprend une description de la ville de Bénin, et celle des côtes africaines jusqu'au cap Lopez Gonzalvo (2).

Beaucoup de Belges s'étaient retirés à Cologne durant les

tions, souscrites à Amsterdam, en Zélande, à Enckhuyzen, à Delft et à Horn. Voy. Raynal, *Hist. phil. des deux Indes*, t. I, p. 280.

(1) La relation qu'il nous a laissée de ses voyages, imprimée avec portrait est connue sous ce titre : « *de Journaelsche aentyckenning van t'gene my op myne rysen soo van Cabo-Verdo, Angola, Guineaen, Oost-Indien, voorgevallen is*, etc.

(2) Arthus dans son *Épître dédicatoire à l'électeur de Mayence*, avoue lui-même que son œuvre n'est qu'une traduction : *ex belgico sermone latine conscriptam in lucem emittimus*. Voy. la 6e partie de l'*India orientalis* ; *Mémoire pour la collection des grands et petits voyages*, 1802, in-4o p. 219 et suiv. ; Walkenaer, *Hist gén. des voyages*, t. XI, p. 2; *Univers pittoresque*, Guinée, Saint-Génois, voyageurs belges.

troubles, et y habitèrent pendant quelque temps. Nous y trouvons d'abord Georges Cassander, qui y mourut le 3 février 1566, après avoir aidé l'électeur Herman de Weid à vaincre la résistance de son haut clergé; Jean Rubens, dont le fils devait acquérir tant de gloire et de renommée; l'Anversois Van Vossenholle, médecin particulier de la princesse d'Orange; Jean Bets, également d'Anvers, l'un des plus doctes jurisconsultes du xvi[e] siècle; Gaspard Van der Noot, seigneur de Carloo; Guillaume Zuylen Van Nyvelt, occupé alors à une traduction flamande de la *Chronica Carionis;* Marc Vander Straeten, qui avait accompagné en Espagne, en qualité de secrétaire, le comte d'Egmont; Jean de Hinckart, l'ancien maître général des postes aux Pays-Bas; Antoine de Bailleul et de Hardy-Planches, calviniste exalté et fougueux. Boisot y avait été avant d'accepter la patente de capitaine des Gueux de mer; Guillaume de Maulde, sieur de Mansart, y avait acquis le fief d'Eigelschoben. Nous citerons encore Nicolas de Corty, sieur d'Ansoul; Louis Colebrant, qui passait pour l'un de nos gentilshommes confédérés; Nicolas d'Ennetières, de Tournai, dont la signature se trouve sur le compromis des nobles de 1566.

L'émigration belge ne s'arrêta pas à Cologne, mais descendit le Rhin, s'épancha sur Bonn, Wesel, Lembeck, Koesfeld, Steinfurt, Bentheim, Leer, Emden, Brême, Stade, Hambourg, Dantzig, et ne s'arrêta qu'à Copenhague. Un autre courant remonta le fleuve, et gagna le comté de Nassau, Francfort sur le Mein, Mannheim, Heidelberg et les autres villes du palatinat (1).

Ces voyageurs, ces marchands, ces proscrits, étaient de véritables pionniers. répandant au loin les traditions commerciales et industrielles qu'ils avaient acquises dans la mère patrie. C'est à ce titre surtout que nous croyons utile de suivre leurs traces et d'indiquer sommairement leurs différentes étapes.

Henri IV, dans son ardeur de doter la France de manufactures

(1) Voy. le travail de M. Charles Rahlenbeck sur les bannis du duc d'Albe à Cologne, *Revue trimestrielle*, 2[e] série, 2 vol., avril, 1864.

nouvelles, appela des fabricants de porcelaine belge en France (1), et installa toute une colonie d'ouvriers flamands aux Gobelins (2). Ils s'y mirent bientôt à l'œuvre, et leurs travaux excitèrent une admiration générale : « On ne peut rien veoir de mieux, écrit un auteur du temps, ny pour les personnages, ausquels il semble qu'il ne leur reste plus que la parole, ny pour les païsages et histoires qui sont représentés d'après le naturel. » Le roi n'avait pas consulté ses ressources en réorganisant ce vaste établissement, et bientôt nos tapissiers parlèrent de s'en retourner. Deux délibérations de la commission consultative du commerce et des manufactures nous les montrent dans une attitude de révolte, comme des gens mécontents, et qui ne demandent pas mieux que de rompre leurs engagements. Cent mille écus leur furent payés par ordre d'Henri IV, qui désirait vivement les voir rester en France (3). On tenta de nouveau, en 1604, d'introduire la fabrication des satins de Bruges, à Troyes (4).

Nous avons interrompu notre récit du siége d'Ostende, au moment où la garnison mettait le feu à la grande redoute construite par les Espagnols, et creusait un nouveau havre pour se rouvrir une route vers la mer. Les états généraux, afin d'opérer une diversion, se décidèrent, au commencement de l'année 1604, à faire attaquer l'Écluse. Le prince Maurice rassembla dix-huit mille hommes, se rendit maître de tous les forts voisins, et bloqua ce port célèbre, qu'il serra bientôt de très près. Le 20 août, la garnison d'Ostende apprit que l'Écluse était occupée par les Hollandais, au moment où elle se préparait elle-même à capituler. Cet acte important fut signé le 22 septembre 1604. Deux jours après, le 24, les archiducs fai-

(1) *Henri the fourth introduced the manufacture of fine earthen ware from the Netherlands in France.* Anderson, *Hist. of commerce*, t. II, p. 214.

(2) *Chron. septenaire*, fol. 386, anno 1603; Conf. *Jac. Aug. Thuani Histor.* lib. CXXIX, cap. XIII, édit. Lond., t. VI.

(3) *Mémoires ou œconomies royales d'estat... de Henry le Grand*, etc., t. III. Paris, Aug Courbé, 1662, in-fol., p. 88; voy. aussi les documents historiques inédits publiés par Champollion-Figeac, t. IV. Paris, Firmin Didot frères, 1848, in-4°, p. 196 et 197.

(4) Documents hist. inédits, déjà cités, t. IV, p. 184.

saient leur entrée à Ostende, ravagée par la mitraille et les boulets. Il leur avait fallu trois ans de luttes et d'efforts pour vaincre la résistance des confédérés. Plus de cinquante mille hommes avaient perdu la vie durant ce siége mémorable, jusqu'alors sans précédent dans les annales des Pays-Bas.

CHAPITRE IX

Passeports et octrois commerciaux. — Navigation des laines. — Commerce avec l'Espagne. — Troı de Liége. — Accord avec l'Angleterre. — Quel belge. — Tempête de 1607. — Belges et Hollaı les Pays-Bas espagnols et les provinces-unies. pêche nationale. — Les pilotes côtiers. — Ordo dustrie et au commerce. — Institution des monts cation des toiles. — Les mines de Vedrin. — Un — Anvers en 1613. — Quelques mots sur le règn

Les archiducs, en prohibant toutes rel entre la Belgique et la Zélande, n'avaient tièrement. Il y avait eu, de part et d'autre, proque à cet égard, moyennant le paiemer On accordait des passeports spéciaux à ce ce commerce, passeports dont les cons nécessairement le prix. Les Hollandais ven environ neuf mille *last* de harengs aux c'est à dire, en calculant le *last* à raison une somme de 4,050,000 francs (1). Comr néerlandaises nous arrivaient généralem trafic fit, en 1602, l'objet d'un règlement s

Il fut décidé que tout bateau arrivant avec chargement, s'arrêterait à Lillo pou gaison, qui y serait transbordée aussitôt. (

(1) Anderson, *Hist. of commerce*, tom. II, p. 281.

exception en faveur des bâtiments portant des harengs frais ou mis en tonneaux, des pierres de moulin, des foudres de vin et quelques autres objets, de nature à rendre cette opération onéreuse. Lillo était également le point d'arrêt des navires belges allant d'Anvers vers la Hollande. Ils devaient même fournir caution avant de mettre à la voile « d'aultant que soubs ombre « d'aller au dit endroit, aucun des dits navieurs ou maronniers « de par deçà, peu constans en la religion catholique, aposto- « lique et romaine, la fidélité qu'ils debvoient à leurs princes, « passoient avec leurs bateaux pour faire leur demeure ès villes « rebelles. » A leur retour de Lillo, ils subissaient une visite à Anvers, au fort *la Croix*. Tout passager venant des Provinces-Unies, qui n'était point muni de papiers en règle, était rançonné. Le produit des amendes était partagé entre Leurs Altesses, et ceux qui arrêtaient les délinquants. Ces précautions étaient loin d'être inutiles, car la plupart de nos marins ne demandaient pas mieux que de se transporter dans le Nord, où ils avaient l'espoir de faire de gros bénéfices. Il y avait eu de nombreuses séditions parmi eux, particulièrement en 1601.

Les Anversois, que ce négoce restreint ne pouvait satisfaire, intriguaient à cette époque, afin d'enlever aux Brugeois l'étape des laines, dont ces derniers avaient joui jusqu'en ce moment. Les archiducs appuyèrent la ville de Bruges dans sa résistance, et décrétèrent, le 12 septembre 1602, que nul ne pourrait vendre des laines à moins qu'elles n'eussent été présentées à l'étape (1).

Le 27 février 1603, Philippe III autorisa les habitants des Pays-Bas espagnols à faire le commerce avec l'Espagne, sans toutefois leur permettre de se rendre aux Indes, et à charge de ne point payer de droits aux rebelles. Les marchandises exportées d'Espagne étaient frappées, au profit de la couronne, d'une taxe générale de 30 p. c., sauf les fers de Guipuscoa et de Biscaie. Les sujets d'Albert et d'Isabelle obtinrent des conditions plus favorables. L'entrée des tapis, des toiles, des passementeries et de quelques autres articles resta néanmoins prohibée.

Cet édit fut révoqué, en 1605, à cause des fraudes auxquelles

(1) Gailliard, *Ambachten*, p. 44; Vanden Bogarde, déjà cité, t. II, p. 136.

il donnait lieu de la part des Hollandais. Il fallut désormais se munir de certificats d'origine, et obtenir des lettres spéciales d'Antoine de Jauregui, résidant à Dunkerque, agent espagnol pour les Pays-Bas.

La principauté de Liége, moins éprouvée jusqu'alors que la Flandre et le Brabant, eut aussi, en 1603, ses perturbations. On se rappelle que, suivant l'ordonnance de Jean de Heinsberg, publiée en 1424, l'élection des magistrats de Liége se faisait par trente-deux délégués, choisis parmi tous les corps de métiers, et désignés eux-mêmes par vingt-deux commissaires, dont douze étaient nommés par le prince-évêque, et les autres par les paroisses. Ernest de Bavière, espérant déraciner les abus qui résultaient de cet état de choses, et mettre un terme aux intrigues qui assiégeaient les trente-deux durant l'espace de temps qui précédait l'élection, promulgua une nouvelle ordonnance, qui la confiait directement aux métiers (1). Ce règlement resta en vigueur jusqu'à l'avénement de Ferdinand de Bavière. Celui-ci obtint un mandement de l'empereur Mathias, annulant la forme électorale établie par son prédécesseur, ordonnant d'observer strictement les statuts de Heinsberg, sauf quelques légères modifications, sous peine d'une amende de cinquante marcs d'or pur, et déclarant nulles toutes les élections qui se feraient à l'avenir d'une autre manière. Ces mesures, qui tendaient à diminuer les priviléges des corps de métiers, déplurent à la population liégeoise. L'établissement d'un impôt de cinq sols par fenêtre, proposé à quelque temps de là, servit de prétexte à une violente émeute, qui fut apaisée il est vrai, mais qui contribua à augmenter l'impopularité de l'évêque. Les partisans de ce dernier, ou les Chiroux, eurent dès lors à lutter fréquemment contre les Grignoux — nom donné à la faction liégeoise — et leurs dissensions nuisirent beaucoup au développement de l'industrie locale (2).

La reine Élisabeth, sous l'administration de laquelle la nation anglaise s'était élevée à un si haut degré de gloire et de prospérité, mourut en 1603, laissant pour successeur le fils de Marie

(1) Louvrex, pp, 59 et 69.

(2) Voy. un article de M. Polain, dans *la Revue belge*, t. I, p. 137.

Stuart, Jacques Ier. Ce prince, plus versé dans la théologie que dans la politique, abandonna le rôle d'adversaire de l'Espagne et de chef des protestants en Europe. Il conclut un traité avec l'archiduc Albert, s'engageant à ne point assister les sujets rebelles de celui-ci, et bientôt des rapports fréquents s'établirent entre eux (1). A cette occasion il fut convenu que les navires de guerre de l'archiduc pourraient entrer librement dans les ports d'Angleterre et en sortir à leur gré. S'ils y menaient des prisonniers ou des biens capturés sur l'ennemi, nul n'avait le droit de les leur enlever. En cas de réclamations de la part de puissances neutres, il devait y avoir jugement, dans toutes les formes légales. Les pirates anglais, arrêtés en mer par les navires belges, étaient remis aux autorités britanniques. Les marchandises anglaises, saisies à bord de bâtiments hollandais, zélandais ou frisons, étaient de bonne prise, de même que les propriétés appartenant à des habitants des Provinces-Unies trouvées dans la cargaison d'un vaisseau anglais (2).

Malgré la déplorable situation des affaires, la renommée des marchands des Pays-Bas survivait à leur prospérité. Jacques Ier acheta, en janvier 1603, au bijoutier Pierre Van Lore, un magnifique joyau, formé d'un gros diamant et d'une perle pendante, dont la valeur était considérable. Il lui commanda encore une riche bague, ornée de rubis (3). Le roi de Danemark, vers le même temps, se fournit à Liége et dans quelques autres localités de deux mille quatre cents harnais de guerre (4). En 1606, le duc d'Aumale fit venir d'Anvers six cents pièces d'armoisin et de damas des Indes, cinquante pièces de brocatelles d'or, trois lits dorés en bois de chêne, quatre « escriptoires » du même pays, et plusieurs beaux services en porcelaine. Un négociant anversois, Jéronime Laoust, recevait ordre d'expédier vers la Hollande, en un voyage, treize mille pièces de toile de Cambrai, pour lesquelles il paya 9,000 livres de

(1) *Issues of the exchequer*, p. 23.

(2) Cet accord est du 8 août 1604. Voy. manuscrit 251, bibl. Lansdown, Musée britannique.

(3) *Issues of the Exchequer* Frédéric Devon, London, 1836, p. 19.

(4) *Archives gén. du royaume.* Patentes et commissions, liasse 1171.

droits, au prix de 40 gros, monnaie de Flandre, la livre (1
Quelques auteurs attribuent à un navigateur belge, nomm
Leroy, la découverte de l'île de Madagascar, et placent c
événement au commencement du XVIIe siècle, en 1603 (2).

Le 12 avril 1607, une tempête terrible ravagea une partie d
littoral flamand et produisit de grands dégâts à Ostende, do
les digues et les ouvrages furent en partie emportés par l
flots. La ville, ruinée qu'elle était par les longues luttes do
elle avait été le théâtre, envoya aussitôt réclamer des subsid
aux trois membres de Flandre, ses ressources ne lui perme
tant pas d'exécuter à ses frais les travaux nécessités par l
circonstances (3). Les Hollandais, dans l'intervalle, rempo
taient de nouveaux avantages sur leurs ennemis, achevaient l
conquête des Moluques sur les Portugais, et battaient la flott
espagnole aux environs de Cadix. Une foule de Belges conti
nuaient à s'associer à leurs entreprises. L'un de ceux-ci, Wibran
de Werwicq, ayant été envoyé aux Indes avec deux navires, se v
assailli à son retour par une bourrasque qui le mit hors d'ét
de tenir la mer. Il relâcha à l'île Maurice, y fit établir une forg
répara ses avaries, et, à force de courage et d'énergie, parvi
à regagner l'Europe (4). Deux Brugeois, Joseph et Jacques d
Curte, s'étaient fixés dans les colonies, et y firent une fortun
considérable (5). Simon Stévin, l'illustre mathématicien, s'étai
attaché au prince Maurice, fut nommé ingénieur des digues d
Hollande.

La victoire navale de Van Heemskerk, à Cadix, rabaissa enfi
l'orgueil et les prétentions du cabinet de Madrid. La guerr
avait déjà duré quarante ans, et les insurgés, loin d'être réduit
à la soumission, avaient envahi de toutes parts les possession

(1) *Archives gén. du royaume.* Patentes et commissions, liasse 1171.

(2) Voy. Delepierre, *la Belgique illustrée*, p. 156.

(3) Manuscrit 640, ancien fonds Van Hulthem, *Bibl. de Bourgogne.* Les effet de cet ouragan se firent sentir jusque dans l'intérieur du pays, et amenèren le débordement de plusieurs rivières. Voy. Vinchant, manuscrit, p. 1191 Hachez, *Notice historique sur la navigation de Mons à l'Escaut*, Brux., br. in-8 1850.

(4) Grotius, *Hist.*, libr. XVI, p. 628.

(5) Bibl. Egerton, manuscrit 1132, fol. 18, *Musée brit.*

espagnoles. Philippe II se vit enfin forcé de solliciter lui-même un armistice, en traitant avec les Provinces-Unies comme États indépendants et souverains. Le prince Maurice s'opposait à la paix, qui ne pouvait qu'amoindrir son pouvoir, mais le parti républicain, à la tête duquel se trouvait Oldenbarnevelt, y poussait vivement. Des négociations s'ouvrirent à La Haye, en présence des ambassadeurs de toutes les grandes puissances. Aux manœuvres savantes des meilleurs capitaines de l'époque succédaient les intrigues diplomatiques. Le célèbre Jeannin, ambassadeur de Henri IV, voulait établir dans les Provinces-Unies la suprématie de son maître : les députés de l'empire vinrent faire valoir d'anciens droits de suzeraineté; Jacques Ier s'efforçait d'obtenir la cession de quelques ports de Zélande. Oldenbarnevelt eut à lutter contre toutes ces prétentions, les fit rejeter les unes après les autres, et contint la faction militaire dont le prince Maurice s'était déclaré le chef. Enfin, après des débats qui durèrent près de deux ans, les états généraux conclurent avec le roi d'Espagne et avec l'archiduc Albert un armistice de douze ans. Leur indépendance et leur liberté furent pleinement reconnues. Ils obtinrent le droit de commercer aux Indes et en Espagne aux conditions accordées précédemment à la France et à l'Angleterre, qui souscrivirent au traité. La constitution républicaine fut maintenue, bien que Henri IV et Jacques Ier eussent cherché à la rendre plus monarchique.

La Belgique avait été entièrement sacrifiée dans toutes ces transactions. On ne stipula rien en sa faveur, pas même la suppression du péage levé, en Zélande, sur les vaisseaux qui entraient dans l'Escaut pour transporter des marchandises à Anvers. La discussion de ce point, d'une importance vitale pour nos provinces, fut renvoyé à d'autres temps. Les hostilités avaient d'abord été suspendues sur terre, mais non sur mer. On finit cependant par étendre les bénéfices de l'armistice aux navires marchands, mais pour autant qu'ils fussent sous voiles et non dans le port. Le littoral belge étant bloqué, tout l'avantage de cette concession revenait aux Hollandais.

L'archiduc Albert, qui avait accordé aux mariniers de Hollande et de Zélande, dès l'année 1608, la permission de trafi-

quer sur nos côtes, voulut cependant essayer ... dans c...
pêche nationale. Il fit publier une ordonnance ...
1609, à Ostende. Les pêcheries hollandaises rapporta...
des sommes énormes. Dès 1610, sir W. Raleigh év...
produit annuel à 2,659,000 livres sterling, c'es...
66,475,000 francs. La capture et la préparation d...
occupaient trois mille vaisseaux ou busses et cin...
marins (1).

L'archiduc témoigna sa sollicitude pour la mar...
nière encore plus efficace en décrétant, quelque...
tard, la formation d'un corps de pilotes côtiers...
de retraite de 100 florins fut assurée aux homm...
se consacraient à ce service (2).

Les embarras qu'éprouvait le commerce étai...
grands. Les Flamands, après avoir constam...
principe de la liberté mercantile, étaient dever...
les partisans avoués du régime prohibitif. A...
prit d'entreprise, comprimé par les malheu...
blissait dans nos grandes villes, on y craign...
la concurrence étrangère. Une foule de no...
de suivre l'exemple des anciennes familles...
fois, — qui se faisaient gloire de se faire i...
tres des corporations, — méprisaient tou...
déroger en s'y livrant. On retirait insens...
les capitaux qu'on lui avait abandonnés...
appliquer à l'agriculture. Le souvenir d...
récentes excitait à la méfiance, et on c...
ment à redouter toute innovation. ...
« serges figurées » ayant offert d'ét...
à Tournai, en 1609, on rejeta leur re...
« valloit mieux redresser et entreten...
« d'en admettre de nouveaux sans...
« estoit incertaine (3). »

(1) *Remarks on the advantages and disa...*
respect to commerce, London, 1754, fol. 95...
(2) Manuscrit 640, fonds Van Hulthem...
(3) *Mém. d'eschevin de Tournai*, par Ph...

Les ordonnances prohibitives abondent à cette époque. Le 31 janvier 1610, les archiducs défendirent de transporter hors du pays les laines écrues et non travaillées, les fils de laines ou de lin. Ces mesures avaient pour but de relever la fabrication de la draperie, alors en pleine décadence. Comme on introduisait les draps anglais par Calais, Boulogne et Abbeville, il fut réglé qu'ils ne seraient plus reçus désormais qu'à Dunkerque ou à Anvers, afin d'éviter la fraude. Beaucoup de négociants ayant réclamé une exclusion absolue de ces produits étrangers, le gouvernement fit procéder, en 1611 et en 1612, à une enquête sur l'opportunité d'une telle résolution. M. Gachard, dans son rapport sur l'exposition de l'industrie, de 1835, a fait mention de cette enquête. Les villes de Gand, de Weert, de Lille, d'Armentières, de Poperinghe, de Werwicq, de Bailleul, de Hautbourdin, de Neuf-Église, de Limbourg et d'Ensival y prirent part. La ville de Limbourg, en ce temps-là, possédait cent métiers à fabriquer le drap, et Ensival en comptait trois cents, c'est à dire que près de six mille personnes y vivaient de cette industrie (1). Chaque métier pouvait produire, étant en pleine activité, une pièce d'étoffe de 40 aunes, par semaine. Le nombre des tisserands avait beaucoup diminué en Flandre. Pour ne citer que quelques-unes des villes que nous avons nommées, Armentières n'avait plus que trois cents métiers, Bailleul n'en possédait que trente, Haubourdin cent cinquante, Neuf-Église cinquante, Werwicq six cents, et Poperinghe mille quatre cents.

Les Écossais, jusqu'en ce moment, avaient tiré leurs savons des Pays-Bas. Un anglais, M. Nathaniel Utwart, monta une savonnerie à Leith, et réclama, à titre d'encouragement, l'exclusion des articles étrangers. Sa demande lui fut accordée, mais on se vit bientôt obligé de revenir sur cette décision. Le savon de Leith était de mauvaise qualité, et les habitants des comtés éloignés trouvaient plus avantageux de recevoir leurs marchandises par eau que par terre. La Belgique perdit néanmoins ce négoce, dont la ville de Campver, en Hollande, devint le centre (1). L'établissement régulier des monts-de-piété date

(1) A raison de quinze ouvriers par métier.
(2) Chambers, *Edinburgh papers*, 1859, pp. 12, 13.

des premières années du XVIe siècle, et fut sa
en 1615. Ils existaient déjà, mais sans cons
une époque assez reculée. On avait créé d
qui avançaient de l'argent sur gages à 66,
en existait à Gand, en 1296. Les prêteurs d
dant un an et un jour les objets sur lesquel
prêt, et si ces gages étaient d'or ou d'argen
le poinçon de la ville. Il n'était pas permi
objets servant au culte. Ces comptoirs pa
tionnent encore en Angleterre sous le no
shops, disparurent en Belgique lors de l'ins
de-piété, dont le taux fut réduit à 15, puis
10 p. c., pour remonter de nouveau à 15 p.
duchesse y recourut dès l'abord pour obten
de ses joyaux, une somme d'argent qu'elle
bourser. Le prêt à intérêt n'avait d'abord ét
marchands ; la coutume d'Anvers le perm
même aux personnes qui ne s'occupaient
et bientôt elle devint la loi commune du pa

Des monts-de-piété provisoires avaient ét
à Huy vers l'année 1620. Ferdinand de Bavi
ple des archiducs, publia en 1626, les *règles*,
tion générale de ces comptoirs « avec approba
du pays. » La même année le sieur Pierre
Huy, fut nommé administrateur du mont-de
nière ville. Les fonds nécessaires à ses opéra
par des particuliers, moyennant un intérêt m
nement exigé des administrateurs dépendait
capital engagé. Celui de Pierre Rons était de
de Brabant ; le chef du bureau de Saint-Tro
rins, et celui du bureau de Tongres une so
forte. Le taux de l'intérêt, dans la principau
à 15 p. c.

Nous avons vu que l'exportation du lin av
même temps que celle des laines écrues. Le
représentations des états de Flandre, cherc
ter la confection des toiles, afin d'en assure
Tout fabricant de peignes ou de lances à tis

faire connaître par nom et prénoms aux autorités communales du lieu de sa résidence, et à leur communiquer sa marque de fabrique, qu'il ne pouvait se dispenser d'appliquer. Défense fut faite aux tisserands de se servir, durant l'opération du tissage, d'aucun ingrédient servant à coller le tissu, ou à en cacher les parties claires et trop peu étoffées. L'emploi de la chaux, en quelque quantité que ce fût, était formellement interdit aux blanchisseurs de toile. Toute contravention était punie de confiscation ou d'amende.

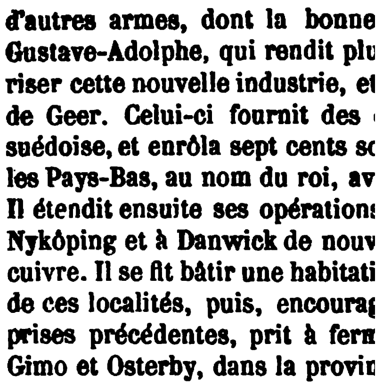
Deux frères, Gilles et Jean Fastrez, découvrirent, en 1610, l'importante mine de plomb de Védrin, dans le comté de Namur, Ils en obtinrent la concession, en 1610, à charge de payer un dixième du produit des extractions à l'État. Plus tard ces gîtes métallurgiques furent exploités par une société, avec l'autorisation du conseil des finances (1). On exportait également de Namur des marbres de diverses couleurs. Cette ville n'eut sa première imprimerie qu'en 1617.

Un de nos compatriotes, Louis de Geer, contribua puissamment à faire connaître les richesses minéralogiques de la Suède. La vie de cet homme illustre est des plus remarquables, et mérite que nous lui consacrions quelques mots.

Louis de Geer était Liégeois (2). Son père, allié aux de Hamale, l'amena fort jeune en Hollande, et nous le trouvons à Amsterdam, vers 1615. Le commerce du nord attira de bonne heure l'attention de Louis de Geer, dont les premières relations avec la Suède datent de 1617. Il loua deux ans après, moyennant une redevance annuelle de 5,675 rixdalers, la forge de Finspong, dans la province d'Ostrogothie. Cet établissement, situé à peu de distance de la ville de Norkôping, était entouré de forêts, et se présentait dans les conditions les plus favorables. Il s'en assura bientôt la pleine propriété et y installa un grand nombre d'ouvriers. Ceux-ci y fabriquèrent des cuirasses, des fusils et

(1) Reiffenberg, *Nouv. mém. acad.*, tom. VII, *sur la statistique ancienne de la Belgique;* Natalis Briavoine, *Mém. sur l'état de la population, des fabriques, des manufactures et du commerce, dans les Pays-Bas,* Mém. cour., tom. XIV, p. 11.

(2) Il naquit à Liége le 17 novembre 1587, et non pas en Hollande, ainsi qu'on le lit dans la *Biographie universelle*, publiée par Firmin Didot.


d'autres armes, dont la bonne
Gustave-Adolphe, qui rendit plu
riser cette nouvelle industrie, et
de Geer. Celui-ci fournit des
suédoise, et enrôla sept cents so
les Pays-Bas, au nom du roi, av
Il étendit ensuite ses opérations
Nykôping et à Danwick de nouv
cuivre. Il se fit bâtir une habitati
de ces localités, puis, encourag
prises précédentes, prit à ferm
Gimo et Osterby, dans la provin

La mort de Gustave-Adolphe,
aucun changement dans la situ
conserva les meilleures relati
pays, dont il continua à appro
suédois Svedenstierna rend hom
wallons travaillant sous les ord
leur arrivée, un fourneau ne fo
de fer dans les vingt-quatre he
huit semaines; depuis lors on e
et on le maintenait en activité d

La ville de Norkôping s'agran
tures fournirent enfin une telle
risa l'exportation. De Geer, p
y introduisit la fabrication de l'
blit en outre des laminoirs à Sk
clouterie et une fabrique de fers
gothie. D'autres ateliers s'élevè
vince de Wermeland, et il augm
Lôfsta et d'Osterby. Il engagea,
de familles belges, émigrées com
pour cause de religion, à venir
avait déjà formée. Il parvint,
grandes quantités de fers en ba
méthode liégeoise de préparer le

(1) Le *steppund* suédois est de quatre

Suédois, son plus beau titre de gloire, et ils en consacrèrent le souvenir, en 1829, en faisant frapper une médaille en son honneur.

Le fameux chancellier Oxenstiern, dont la famille s'allia à celle de de Geer, prit part à quelques-unes de ses entreprises, notamment à la création d'un chantier maritime à Westerwyck, et à une expédition ayant pour objet l'exploration de la côte occidentale de l'Afrique. Une des saillies de cette côte, placée entre le 30e et le 31e degré de latitude septentrionale, reçut à cette occasion le nom de « cap de Geer. »

En 1642, l'habile industriel liégeois, désormais admis aux priviléges de l'ordre équestre de Suède, fut chargé de rassembler une flotte dans les ports de Hollande. Il remplit à ses frais le mandat qui lui avait été confié par le gouvernement, et son escadre, ayant opéré sa jonction avec l'armée navale suédoise, remporta une victoire décisive sur les Danois, et obligea ces derniers à faire la paix. De Geer, mourut le 19 juillet 1652, à Amsterdam, au moment de se rendre à Finspong, dont son fils était devenu seigneur. Il laissa beaucoup d'argent à l'hospice des orphelins wallons, à Amsterdam. Il avait fait traduire la Bible en langue slave, et en fit répandre des milliers d'exemplaires en Hongrie. Maestricht lui doit sa première imprimerie, dont il avait confié la direction à Samuel Desmarets (1).

Revenons en Belgique, où nous attendent des tableaux bien différents. Le duc de Saxe, qui parcourut le pays, en 1613, fut frappé de l'abandon d'Anvers à cette époque. « Il n'y aborde « plus de grands vaisseaux, écrivait-il, mais seulement des « bateaux à un mât, et encore ceux-ci sont-ils en petit nombre. « Le commerce y est presque totalement anéanti. Là où se « pressaient autrefois une foule de gens affairés, on n'aperçoit « plus que quelques Espagnols, se pavanant dans les rues. »

Le duc cite cependant avec éloge l'imprimerie de Plantin, qu'il visita en détail, et parle avec enthousiasme des belles tapisseries qu'on lui fit voir ensuite, représentant des paysages, des

(1) Voy. sur Louis de Geer, sa biographie publiée à Amsterdam, en 1834, chez les frères Van Cleef, et un discours prononcé le 20 décembre à l'Académie suédoise, par le secrétaire Frauzen.

sujets allégoriques, des scènes tirées de l'histoire, le tout travaillé avec un art exquis en or, en argent, en soie, et en d'autres matières. Une fabrique de glaces, dont les produits égalaient en beauté ceux de la célèbre manufacture de Murano, près de Venise, attira également son attention. Un autre voyageur, M. Bergeron, de Paris, corrobore tous ces faits par son témoignage, et les rend encore plus éloquents en y opposant l'image de la splendeur d'Anvers durant sa prospérité commerciale. Parmi les édifices particuliers qui décoraient encore cette ville, en 1617, il mentionne le palais Ximénès, dans la rue de Meer, et celui de Simon Rodriguez, auquel ses immenses richesses avaient fait donner le nom de « petit roi d'Anvers (1). »

Les archiducs firent quelques efforts pour améliorer la situation générale. Des projets utiles furent conçus et exécutés. On vota deux cent mille livres, en 1614, pour le creusement d'un canal entre Gand et Bruges (2). Les arts et les lettres furent généreusement encouragés, et Rubens reçut un noble accueil à la cour de Bruxelles, à son retour d'Italie. Aux audacieuses entreprises de nos commerçants et de nos marins, allaient succéder les merveilles de nos peintres flamands. Le génie national, brusquement arrêté dans son premier essor, se frayait des routes nouvelles vers la gloire, et ne devait point cesser d'avoir ses imitateurs et ses tributaires.

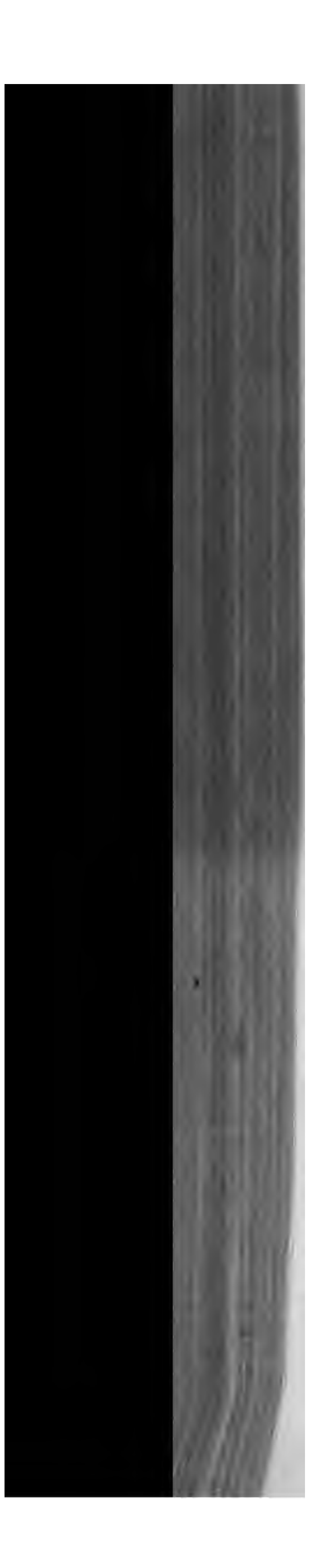
Si le règne d'Albert et d'Isabelle offre quelques phases brillantes, il présente aussi des parties dramatiques et sombres. Superstitieux et dévots, les nouveaux souverains élevaient des bûchers aux sorciers, multipliaient les couvents, introduisaient dans leur palais de véritables pratiques monacales, et favorisaient de tout leur pouvoir les fondations religieuses. Les abbayes acquéraient d'immenses fortunes territoriales, tandis que le peuple des campagnes, sans espoir d'affranchissement, courbé sous la dépendance de son seigneur ecclésiastique, se débattait sous le poids des dîmes et des corvées. La vie con-[illegible] préconisée, et le travail considéré comme une

(1) [illegible] mai 1839, p. 32.
(2) [illegible]

souillure. Les plus légères offenses contre les prescriptions du culte faisaient l'objet de poursuites judiciaires (1).

Malgré tant d'entraves, l'agriculture faisait des progrès. La pomme de terre fut introduite en Flandre au XVIe siècle, par Charles de l'Écluse, et on commença à la cultiver en 1620, dans les environs de Nieuport. Son usage s'étant répandu, le clergé voulut en avoir la dîme, et cette prétention donna lieu à une quantité de procès. La question ayant été soumise au tiers état, celui-ci fit observer « que le pauvre peuple avoit déjà assez de « mal de trouver de quoi vivre, et qu'il sembloit trop dur d'exiger « la dîme sur ce qui lui était indispensable pour sa subsistance.» Ces discussions, dont les tribunaux eurent souvent à décider, se prolongèrent jusqu'en 1790.

(1) Citons en un exemple : un marin d'Ostende, Hans Carel, fut chassé de la ville et exilé, en 1616, *pour avoir fait gras avec affectation* durant le carême. Bibl. de Bourgogne, MS. 640. M. Potvin, dans son *Hist. d'Albert et d'Isabelle*, a réuni un grand nombre de faits qui démontrent combien l'intolérance religieuse était grande à cette époque.



CHAPITR

Mort de l'archiduc Albert et avénement de des hostilités. — Les finances publiques Armements maritimes à Bergues. — Ja la guerre. — Les corsaires ostendais. mort. — Notes sur quelques marins bel au XVII[e] siècle. — Rupture de nos relatic et la Hollande. — Aliénation des biens — Traité de commerce avec Charles L'amirauté de Dunkerque. — Nouveau sur l'Escaut. — Captures faites par les taires.

La trêve de 1608, prolongée pour de prendre fin, lorsque la souverain au jeune roi Philippe IV, par suite du mort sans postérité. Déjà, depuis pl de paix ou de guerre avait soulev Hollande, où les partisans du stadh nevelt, continuaient à se trouver en taire l'ayant emporté en 1619, l'infa donner des ordres pour la reprise p

Le prince Maurice, dès son entré une vive résistance. Les Espagnol avantages, envahirent l'Oost-Frise, rent Bréda et plusieurs autres places compenser leurs pertes en tentant u

mais la flotte qu'ils avaient rassemblée à Berg-op-Zoom fut en partie détruite par la tempête, et il leur fallut renoncer à cette expédition.

Les frais de la guerre dans les Pays-Bas s'élevaient à une somme considérable. L'Espagne y consacra, en 1621, plus de trois cent mille couronnes par mois, indépendamment des aides et subsides que lui fournirent les provinces belges (1). Ces ressources étant insuffisantes, le gouvernement permit à plusieurs villes, et entre autres à celle de Bruxelles, de racheter, moyennant finances, les péages dont elles étaient encore grevées. Une ordonnance royale, du 1er juillet 1623, réorganisa le tonlieu d'Anvers.

Il y est fréquemment question des draps de Weert et de Turnhout, qui étaient assez recherchés à cette époque. Les droits perçus, au nom de l'État, sur les navires entrant et sortant d'Anvers, variaient de vingt à trois gros, monnaie du pays, selon leur tonnage. Les taxes sur le sel furent augmentés en vertu d'un décret du 23 juillet 1623.

Nos négociants, voyant leur commerce avec les Provinces-Unies interrompu, songèrent à activer leurs relations avec l'Espagne. Quelques-uns d'entre eux firent la proposition d'établir une société à Séville, ayant ses statuts et ses règlements, et dont ferait partie tout Belge intéressé à ce genre d'affaires, soit qu'il se fût fixé par delà les Pyrénées, soit qu'il eût conservé son domicile en Flandre. Cette idée fut mise à exécution, et on étendit bientôt aux Allemands les privilèges dont jouissaient nos nationaux. Les administrateurs de la compagnie veillaient aux importations et aux exportations, s'occupaient de l'arrivée et du départ des convois maritimes, récevaient les marchandises appartenant à leurs commettants, et opéraient paiements et recettes au nom de ces derniers. Ils étaient chargés de les protéger en cas de nécessité, et de juger sommairement les différends qui s'élevaient entre eux.

La ville de Bergues étant devenue le siége d'une chambre d'amirauté, en 1624, on y équipa une douzaine de corsaires,

(1) *Gazette universele des maents Augusti, t'Antwerpen*, by Abraham Verhoeven.

qui causèrent de grandes pertes aux armateurs hollandais. Deux de ces bâtiments, *le Saint-Jacques* et *le Saint-Xavier*, étaient particulièrement redoutés des navires marchands. Ils étaient commandés par Mathieu Roels et Jacques Colaert. Nous avons peu de détails biographiques sur Roels, mais la vie de Colaert est mieux connue. Né à Dunkerque en 1584, d'une famille qui s'était déjà rendue célèbre par ses services maritimes, il avait commencé sa carrière à 17 ans, et s'était bientôt signalé par d'éclatants services. Devenu capitaine du *Saint-Xavier*, il captura sur les ennemis cent neuf bateaux de commerce, leur enleva plus de mille cinq cents pièces de canon dans les divers combats qu'il leur livra, et y reçut dix-sept blessures. Philippe IV, appréciant ses talents, son intrépidité et sa valeur, le fit chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques, et amiral de l'armée navale de Flandre (1). On cite encore, parmi les corsaires de Bergues, *le Saint-Winnoc* et *le Saint-Dominique*, armés en 1624 (2).

Le prince Frédéric-Henri d'Orange, élu stadhouder à la mort de Maurice de Nassau, essaya de réparer les échecs éprouvés par ce dernier. Il marcha rapidement sur Hulst, dans l'espoir de s'en saisir par surprise, mais ses troupes furent repoussées. Sur ces entrefaites, les Espagnols cherchaient à reprendre l'Écluse. Les Hollandais y faisaient bonne garde, et maintinrent leurs positions. La Flandre ne possédait plus, en réalité, que trois ports de quelque importance : ceux de Bergues, d'Ostende et de Dunkerque.

Il avait fallu plusieurs années aux Ostendais pour réparer leurs pertes. Leur nom reparaît toutefois dans les annales maritimes en 1622, à l'occasion des exploits d'un des leurs, le capitaine Jean Jacobsen. Cet officier, auquel on avait confié le commandement d'un navire armé en course, venait de franchir la ligne de blocus accompagné de deux autres batiments, lorsque l'ennemi les aperçut et leur donna la chasse. Il tint ferme, se défendit seul contre la flottille hollandaise, dont il coula le vaisseau amiral, puis, se voyant assailli par des forces supé-

(1) Voy. *Biographie dunkerquoise*, 1827.
(2) Debaecker, *Recherches historiques sur la ville de Bergues*, p. 96.

rieures, mit le feu à son navire et périt avec tous les siens (1). Dès ce moment, les marins d'Ostende rivalisèrent avec ceux de Dunkerque et, comme ceux-ci, firent de fréquentes captures. Les Hollandais ayant contracté une alliance avec le roi d'Angleterre, Charles I[er], résolurent de diriger une expédition menaçante contre la Flandre, mais cette autre *armada* n'eut pas plus de succès que la première.

Les Flamands continuèrent leurs excursions. Chaque jour les *Capres* d'Ostende et de Dunkerque allaient croiser sur les côtes d'Angleterre et de Hollande, et ils rentraient le plus souvent chargés de butin. Leurs adversaires, d'ailleurs, usaient de représailles, et l'amiral hollandais Pierre Heyn s'empara, en 1628, des galions espagnols revenant des Indes, chargés d'argent. Ce convoi valait douze millions de florins (2). Deux ans après, le même amiral croisait avec son escadre en vue du littoral belge, lorsqu'il aperçut trois corsaires ostendais, vers lesquels il fit aussitôt force de voiles. Les Ostendais se préparèrent à le combattre, et Pierre Heyn se trouva bientôt aux prises avec Jacques Besage. Ce dernier, manœuvrant avec habileté, balaya le pont de l'ennemi, et tua leur chef. Il allait sauter à bord du vaisseau amiral, lorsqu'il fut à son tour renversé par un boulet. Son lieutenant le remplaça aussitôt, vira de bord sous le feu de l'escadre hollandaise, puis recommença la lutte pour venger la mort de son commandant.

Les deux autres corsaires, complétement dématés, étaient réduits à l'inaction. Après l'échange de nouvelles bordées, le navire de Besage rentra à Ostende, où il ramenait le corps inanimé de ce vaillant officier, dont les obsèques y furent célébrées quelques jours plus tard. Quelques Belges, auxquels le fanatisme religieux faisait oublier ce qu'ils devaient à leur patrie, combattaient encore sous le pavillon néerlandais. Nous citerons parmi eux Bournon, qui reçut en 1624, de l'amirauté d'Amsterdam, une chaîne en or et une médaille pour s'être battu contre deux navires dunkerquois; Goethals, qui obtint la même récompense en 1627; Van Oyen, attaché à la flotte du

(1) Pasquini, *Hist. de la ville et du port d'Ostende.*

(2) Vingt-cinq millions de francs.

vice-amiral Movi Lambert, qui sortit victorieux d'un combat contre les Ostendais; Liedekerke, qui fit trois prises en 1626.

D'autres, tout en refusant de se soumettre au régime espagnol, évitaient de prendre les armes contre leurs compatriotes, et préféraient se consacrer à la navigation lointaine. L'un d'eux, nommé Louis Pieterz, né à Anvers, fut massacré sur les côtes de l'île Formose, en 1623, par des pirates venant de Manille. Il se trouvait à bord de l'*Élisabeth* (1). Vers le même temps, le capitaine anglais Hudson, commandant le navire néerlandais la *Demi-Lune*, monté par un équipage mixte, donnait le nom de « Nouvelle Belgique » à l'immense territoire occupé aujourd'hui par les Etats-Unis, et jetait l'ancre non loin de l'emplacement actuel de New-York. Ce fut un Anversois, Jean de Laet, devenu plus tard directeur de la compagnie des Indes, en Hollande, qui publia les premières descriptions de cette partie du nouveau monde, jusqu'alors inconnue. Sa fille, Jeanne de Laet, mariée à Jérôme Ebbingh, s'y établit avec son mari. Celui-ci acquit beaucoup d'influence dans la colonie, en fut l'un des magistrats jusqu'en 1673, et y amassa une fortune considérable (2). De Laet mourut à Anvers, en 1649 (3). Il put y voir le magnifique hôtel des Osterlings, autrefois fréquenté par tant de riches négociants, transformé en caserne, et servant de quartier général à une partie de la garnison espagnole (4).

Un autre Belge, Nicolas du Toict, connu par les Espagnols

(1) Reyer Gysbertsz, *Hist. der martelaren, die in Japan om de Roomsche catholyke religie ghedoot syn. Beschr. van Japan*, door Fr. Caron, Amsterdam, 1652, fol. 37.

(2) *Collect. of the New-York historical society*, deuxième série. On peut encore consulter Smith, *Hist. of New-York*; Burke, *Hist. des colonies européennes en Amérique*; Van Meteren, *Ned. hist.*, p. 626; Sprengel, *Geschichte der Europeens in America*; Luzac, *Holland's riches*; Scheltema, *Russia, and the Nederlands*; Moulton's, *New-Orange*, 13, en note, etc.

(3) Son ouvrage, intitulé *Novus Orbis*, fut publié à Leyde, en 1633, in-fol. avec un grand nombre de cartes et de figures. Il le traduisit lui-même en français. Cette version, assez fidèle mais peu élégante, parut à Leyde en 1640, in-fol. sous le titre d'*Histoire du nouveau monde*. Les géographes qui sont venus après lui se sont beaucoup servis de ses écrits.

(4) Barlet, *Essai sur l'histoire du commerce et de l'industrie en Belgique*, 1858, p. 49.

sous le nom de del Techo, fut l'historien des établissements fondés au Paraguay, par les jésuites (1). Il appartenait lui-même à cet ordre, et passa de longues années en Amérique. Il fait mention de plusieurs de ses compatriotes, qui, à son exemple, avaient accepté la mission de civiliser les Indiens. Nous citerons, d'après lui, Juste Van Surck, d'Anvers; Pierre de Bosschere, né en Flandre; André de la Rue, et le Malinois Didacus Ranconier. Ces religieux se trouvaient tous dans les présides du Paraguay, où se rendirent également Mathias Goesman, Balduin de Wachter, Philippe-François de Norman, Laurent Schryen, Pierre Moron, Égide Liefghetal et Gérard de Becker. Le père Ignace Toebast, né à Gand, fut martyrisé sur les bords de l'Orénoque, dans la Nouvelle Grenade; Jacob Doye, Jean-Baptiste de Visscher, Jean Lardennois, Guillaume Carius, Corneille Beudin, Jean Huttens et André Egidien, parcoururent le Mexique; Louis de Camargo, Guillaume Munnich, Corneille Van Thuyl, Simon Lacourt, Daniel Vander Borcht et Jacques Goffin se fixèrent au Chili. Le père Guillaume Hotton, Luxembourgeois, ne craignit point de s'engager dans les régions les plus inexplorées du nouveau monde, et pénétra jusqu'en Californie. Le Tournaisien Jean Vasseau, et le Flamand Pierre Bossche, furent envoyés à Buénos-Ayres, tandis que Jean de Coninck, Verbiest, Verdonck, Pierre Zueval acceptaient la tâche de répandre le christianisme au Pérou.

Les Belges, comme on le voit, sont loin d'être restés étrangers au développement des colonies américaines. Nous pourrions multiplier les détails à cet égard, mais ce serait donner trop d'importance à ce qui ne doit former qu'un épisode dans notre récit.

Les relations commerciales des Pays-Bas espagnols se resserrent de plus en plus de 1625 à 1632. Charles Ier, roi d'Angleterre, nous défend l'entrée de ses États à la sollicitation des Hollandais (2) qui, de leur côté, nous ferment strictement leurs frontières. Les communications entre la Belgique et les Pro-

(1) Voy. son *Hist. Provinciæ Paraquariæ*, qui remonte à 1586, bien que les jésuites ne soient allés au Brésil qu'en 1586 ; elle se termine en 1645.

(2) Rymer, *Fœdera*, vol. XVIII, pp. 251, 252.

vinces-Unies se trouvaient non seulement interrompues par mer, mais étaient devenues impossibles par la Meuse, l'Escaut ou le Rhin. Toute contravention était punie de la confiscation du sixième des marchandises introduites en fraude, ou d'une amende de 300 réaux d'or (1). En cas de non-paiement, les délinquants étaient condamnés aux galères ou exilés. On continua cependant à recevoir, par voie indirecte, des laines anglaises et écossaises. Les Brugeois qui avaient toujours eu l'étape des laines d'Espagne, se plaignirent de ce que les expéditions faites sur Rouen par Pont-à-Wendin demeuraient à Lille sans passer par chez eux. L'infante fit justice à leurs réclamations, et menaça les fraudeurs de les poursuivre pour forfaiture.

L'aliénation des biens du domaine, en paiement des frais de la guerre, continuait sur une grande échelle. Le roi d'Espagne se servit du crédit des villes les plus considérables des Pays-Bas, en 1626, pour faire de nouveaux emprunts, en leur engageant des terres, des bois, des moulins, et d'autres propriétés seigneuriales. Le droit de main-morte, qui n'avait pas encore été aboli dans le Hainaut, y fut acquis à cette époque par la maison d'Egmont. Il consistait, comme on le sait, à prendre dans la succession de tout rôturier demeurant dans les localités soumises à cet usage, le meilleur meuble qu'il possédait à son décès. La ville de Mons, en vertu des engagères dont il vient d'être question, versa au trésor, de 1626 à 1644, la somme de 415,000 livres monnaie de France. Les domaines qui lui furent cédés valaient, année commune, 25,000 livres de revenus (2).

Malgré le mauvais état des finances publiques, on conçut le projet, en 1627, de construire un canal destiné à servir de communication entre l'Escaut et le Rhin. Ce canal, désigné sous le nom de « fosse eugénienne » — en l'honneur de l'infante — devait avoir son embouchure dans la Meuse, à Venloo, et passait à Gueldres, où était le point de partage. Alimenté par les eaux de la Niers, il rejoignait le Rhin au dessous de la petite ville de Rheinberg. Les déblais étaient déjà commencés, et se trou-

(1) Calculés à raison de 2 florins, deux sols la pièce. Voy. la collection des placards.

(2) Musée britannique, MS. 186, Bibl. Lansdown.

vaient même exécutés en totalité sur certains points(1), quand les Hollandais intervinrent pour empêcher les travaux.

Bois-le-Duc et Wesel venaient de tomber entre les mains du prince Frédéric-Henri, lorsque Charles I[er], qui était déjà en lutte avec son parlement, fit la paix avec la France et avec l'Espagne. Cet événement rouvrit les ports anglais aux armateurs belges, et un traité de commerce fut conclu, en 1630, entre l'Angleterre et les Pays-Bas espagnols. Déjà l'infante Isabelle s'était vue obligée de revenir sur les mesures rigoureuses qu'elle avait prise à l'égard de la Hollande. Elle avait fait publier, le 4 février 1629, que les marchandises venant des territoires ennemis seraient reçues en Belgique, pourvu qu'elles y fussent introduites par eau, et non par terre. L'exportation des grains continua néanmoins à rester prohibée (2).

Les hostilités maritimes n'en continuaient pas moins entre les deux États. La flotte royale, commandée par l'amiral comte de Wacken, unie à quelques vaisseaux dunkerquois appartenant à l'armateur Van de Walle, fut battue, en 1630, par une escadre néerlandaise. Le siége de l'amirauté flamande, transporté de Bergues à Ostende, après la prise de la première de ces deux villes par les Français, se trouvait en ce moment établi à Dunkerque. Antoine de Vylder, du conseil de Flandre, le docteur Rebello et Adrien Carius y jugeaient des prises faites par nos marins, sur lesquels ils avaient pleine et entière autorité, tant civile que criminelle. Ils prononçaient sommairement, sans procédure écrite lorsqu'il ne s'agissait point d'une somme trop forte. Il avait été défendu, par décret du 4 mai 1627, de piller en mer les navires capturés.

Le besoin de paix était général. Des conférences s'étaient ouvertes et présageaient les plus heureux résultats, lorsqu'un ambassadeur de Louis XIII vint les rompre en promettant à la Hollande l'appui de ce monarque. Le cardinal de Richelieu, qui dirigeait alors la politique de la France, avait repris les vastes desseins de Henri IV, et entendait les réaliser.

(1) *Statistique de la Meuse inférieure*, an. X.

(2) Voy. les ordonnances du 4 février et du 8 mai 1629; celle du 13 et du 16 novembre 1630.

Cette intervention accrut les forces de la république né landaise, mais augmenta en même temps l'autorité des st houders. La noblesse fit élire les fils de Frédéric-Henri d'Ernest Casimir, comme successeurs au stadhoudérat, du viv de ces deux princes, et ce fut le premier pas vers l'établissem de l'hérédité de cette fonction.

La guerre recommença avec vigueur dans les Pays Bas. marquis de Santa-Croce venait d'arriver d'Espagne pour prendre la direction, lorsque Frédéric-Henri, traversant l' caut avec une armée, aborda tout à coup à Watervliet, et dirigea vers Bruges. Le duc de Vendôme, son lieutenant, som cette ville de capituler, le 2 juin 1631. Il fut obligé de se reti au bout de quelques jours, après avoir ravagé les campag voisines. Plus heureux dans son attaque contre Maestricht prit cette place importante en 1632, en présence de deux arm ennemies, qui ne purent la secourir. Tout le duché de Li bourg tomba au pouvoir du vainqueur. Les tonlieux holland de Lith et de Cuyck furent levés, à la suite de cette conquête Genep et à Venloo.

Les Espagnols avaient tenté, de leur côté, à porter la dév tation sur le territoire des Provinces-Unies. Ils avaient ré dans ce but un grand nombre de barques, armées de pièces six et de douze, au port d'Anvers, afin d'envahir la Zélande. marquis Aytona, le vice-amiral de Dunkerque, le comte Je de Nassau et le prince de Barbançon devaient être les chefs cette expédition. Ils mirent à la voile le 8 septembre 1631, échappèrent d'abord aux poursuites des Hollandais. Attaqu brusquement dans la nuit du 12 septembre, par l'amiral Holla ils furent complétement battus et laissèrent plusieurs navir et beaucoup de prisonniers entre les mains de l'ennemi (1).

En 1633, les Provinces Unies envoyèrent à leur tour u flotte dans l'Escaut, sous les ordres du comte Guillaume Nassau. Le fort Philippe fut pris. La garnison de Gand accour pour le dégager et y serait probablement parvenue, si ses a versaires n'avaient eu recours à une ruse qui leur réussit. A

(1) *Mémoires de Frédéric Henri, dans la vie de ce stadhouder*, par Aitzen Van Loon et autres.

moment où les troupes espagnoles allaient monter à l'assaut, des navires parurent dans le fleuve, cinglant vers le rivage, comme pour porter secours aux assiégés. Les assaillants, jugeant tout effort désormais inutile, se retirèrent en bon ordre. Ils apprirent plus tard qu'ils n'avaient eu affaire qu'à quelques bâtiments appartenant au port de l'Écluse, au bord desquels on avait fait sonner des fanfares, afin de faire croire à la présence d'un corps d'armée.

Les Hollandais désiraient vivement, dès cette époque, convertir le droit temporaire que leur donnaient les hasards de la guerre sur la navigation de l'Escaut en un droit perpétuel, consacré par un acte diplomatique. Des pourparlers ayant eu lieu, à la fin de l'année 1632, entre les belligérants, les états généraux des Provinces-Unies se hâtèrent de présenter une note, par laquelle ils demandaient comme condition de tout accord « que la rivière de l'Escault et canaux du Sas, Zwin et autres « embouchures de mer y respondans ne puissent estre autre- « ment naviguez et fréquentez qu'ils l'avoient esté durant la « trefve précédente de douze ans. »

Les administrateurs espagnols en Belgique ne défendirent que faiblement les intérêts qui leur étaient confiés, au moins s'il faut en juger par les instructions qu'ils envoyèrent à leurs députés, et dont voici le passage le plus saillant : « Quant à la « closture de l'Escault et des canaux du Sas, Swyn et autres « embouchures de mer, au lieu d'y condescendre, nos dits « commis se serviront de toutes voyes d'induction et autres « convenables à en procurer l'ouverture et la liberté, *sans néan- « moins venir à rupture pour cet article.* »

Ce langage faisait assez prévoir ce qui nous attendait à la conclusion de la paix.

Dans l'intervalle, les corsaires ostendais et dunkerquois redoublaient de vigilance et d'activité. Ils capturèrent, en 1631, vingt-neuf navires chargés de blé, qu'ils envoyèrent à Ostende et à Nieuport.

L'infante Isabelle mourut le 1er décembre 1633. L'un de ses derniers actes, en ce qui concerne le commerce belge, fut la promulgation d'une ordonnance sur les monnaies. Déjà, en 1611, un décret avait été publié à ce sujet.

ıait introduit un grand désordre, durant les troubles, s le système monétaire. Un nombre considérable de pièces monnaie circulaient à des cours incertains. Les marchands - s'il faut s'en rapporter au préambule de l'ordonnance 1633 — faisaient leur profit de cette confusion. Il fut statué : tout négociant ou facteur présentant des pièces n'ayant pas ours légal, pourrait être contraint, de ce chef, à quitter la ville pendant un an. Le bannissement était de cinq ans en cas de récidive.

Par l'article 19 du même acte, il fut défendu de faire sortir du pays, sans permission expresse, de l'or ou de l'argent, monnayé ou non, à moins que la somme expédiée ne fût au dessous de 50 florins. On ne pouvait acheter des métaux précieux sans autorisation. Ceux qui se livraient à ce commerce devaient placer sur leur maison un écriteau en bois peint, portant les armoiries de l'État et la croix de Bourgogne, avec ces mots : change du roi. Il fut statué que les individus atteints et convaincus d'avoir contrefait, forgé, pressé ou jeté en sable des pièces d'or ou d'argent, seraient considérés comme faux monnayeurs « exécutés par le chaudron en huile et eau bouillantes, « avec confiscation de tous leurs biens. » Le florin du Rhin fut fixé à 18 karats 4 grains, ou à 18 karats 1/3, et leurs poids à 2 estrelins 4 as, égaux à 61 grammes 1/5 de France (1).

(1) *Recherches sur la valeur des monnaies et sur le prix des grains*, Paris, 1762, p. 8.

CHAPITRE XI

Administration de Ferdinand de Tolède. — Ses instructions. — Complot tramé à Bruxelles. — Projet de démembrement des Pays-Bas. — Invasion française. — Sac de Tirlemont. — Continuation des hostilités. — Bataille navale. — Travaux publics. — Ouverture du commerce des Indes orientales. — Chaussées exécutées par les Anversois. — Mort du cardinal infant. — Son successeur. — Nouvelles rencontres maritimes. — Désastres dans la principauté de Liége. — Priviléges accordés aux mineurs namurois. — Revirements politiques. — Prise de Dunkerque. — Attitude des habitants des Pays-Bas espagnols. — Campagne de 1646. — Instructions de Mazarin aux généraux français. — Nouveaux émigrants. — Colonisation de l'île de Nordstrand. — Paix de Munster. — Ses désastreuses conséquences.

Ferdinand d'Espagne, cardinal et archevêque de Tolède, frère du roi Philippe IV, fut appelé au gouvernement des Pays-Bas, en remplacement de l'infante Isabelle (1). Il reçut, en quittant l'Espagne, des instructions détaillées, d'où il résulte que les causes de la décadence du commerce belge n'étaient que trop connues du cabinet de Madrid. On y parle de « la cherté des « entretiens; des surcharges et impositions dont le peuple avait « été accablé; du régime des licentes; des mauvais traitements « infligés aux marchands. » Il y est question « des logements « militaires, des désordres commis par les troupes, des vexa- « tions qu'elles faisaient subir aux habitants des campagnes. »

(1) Le marquis d'Aytona avait rempli l'intérim à la mort de cette princesse.

Il s'était introduit un grand désor... si l'exemp-
dans le système monétaire. Un nomb... Bruxelles ne
de monnaie circulaient à des cours ... aient point ob-
— s'il faut s'en rapporter au ... érer les droits
de 1633 — faisaient leur profit de ... estinées à être
que tout négociant ou facteur pr... axes élevées celles
cours légal, pourrait être con... à l'étranger. » Il
ville pendant un an. Le banni ... —lever peu d'argent
de récidive. ... ette répartition de

Par l'article 19 du même ... es affaires.
du pays, sans permission ... èrent-elles à l'état de
nayé ou non, à moins que ... ient la Belgique, et
de 50 florins. On ne pouv... de Tolède que com-
autorisation. Ceux qui ... ales, suscitées par
placer sur leur maison ... abaissement de l'Es-
armoiries de l'État et ...
change du roi. Il fut ... ssession du Limbourg, y
vaincus d'avoir com... on catholique. Cette
pièces d'or ou d'ar... urs belges, parmi
nayeurs « exécutés ... ntrer dans une con-
« avec confiscatio... but de fonder une
fixé à 18 karats ... ssant aux Pays-Bas
2 estrelins ... avait été mis
... Philippe IV. Les
... de Bournonville
... intrigues, furent

... erlandais était si
... ent à Louis XIII
... Les Français y ga-
... omtés de Hainaut
... ient le duché de
... rie de Malines. Il
... de commencer la
... de l'électeur de
... donna l'ordre à
... x de Châtillon et
... i rencontrèrent

(1) *Recher...*
p. 8.

armée des États sur les bords de la Meuse, et marchèrent sur Tirlemont, où ils commirent d'affreux excès. Cette ville, qui avait été agrandie successivement en 1194, en 1300, en 1390, et en 1450, et à laquelle le duc Godefroid III avait accordé une charte communale, était encore assez florissante avant cette invasion, et comptait une population de 40,000 âmes. Louvain et Anvers allaient subir le même sort, lorsque des dissentiments éclatèrent entre les alliés. Le célèbre Piccolomini, envoyé par l'empereur au secours de l'Espagne, acheva de les mettre en désarroi, et bientôt l'armée française se vit forcée de battre en retraite, décimée par la famine et les maladies. L'infant Ferdinand avait défendu, *sous peine de mort*, toutes relations commerciales entre la Belgique et la France (1).

Les soldats de Philippe IV, prenant à leur tour l'offensive, envahissent la Picardie, et paraissent un moment vouloir marcher sur Paris. L'inquiétude fut si grande dans cette capitale qu'on y arma les laquais, et qu'on y confisqua les chevaux de voiture pour le service de la cavalerie. Dès lors, Richelieu change de système et, renonçant aux grandes expéditions, se borne à harceler l'ennemi, afin de l'obliger à diviser ses forces. Les Hollandais dirigent trois tentatives sur Hulst, toutes infructueuses, mais parviennent à s'emparer des forts de Callo, de Steelant et de Verbroecke, qu'ils se voient cependant contraints d'abandonner le 22 juin 1638.

Les corsaires flamands continuaient à parcourir la mer du nord, et causaient des alertes continuelles à la marine hollandaise. On voulut enfin y mettre un terme, et l'amiral Tromp fut envoyé avec dix-huit gros vaisseaux devant Dunkerque, tandis que le contre-amiral Wemmer bloquait Ostende. On s'observait de part et d'autre, lorsqu'une escadre espagnole, commandée par l'amiral Ocquendo, fit son apparition sur nos côtes. Cet armement se composait de soixante-sept bâtiments, et avait à bord vingt mille hommes de troupes. L'amiral belge Van Doorn, qui disposait de vingt-deux navires, cingla aussitôt à sa rencontre — ce qu'il ne put faire qu'en livrant combat à la flotte hollandaise — et parvint à rallier le pavillon espagnol. Tromp se

(1) *Plac.*, tom, I, p. 327.

porta au devant de tous deux, les attaqua, et leur fit éprouver une défaite complète. Ocquendo et Van Doorn, vivement poursuivis, ne ramenèrent à Dunkerque que quatorze bâtiments.

Cet échec contint pendant quelque temps nos corsaires. Les Dunkerquois venaient de conclure un accord, ratifié par le souverain, avec les habitants de Bruges et de Furnes, dans le but de faire creuser un canal, à frais communs, de Plasschendale à Dunkerque, en passant par Nieuport et Furnes. Il y avait, à cette époque trois cent francs bateliers à Bruges (1). Cette même année mourut, à Ypres, l'évêque Jansénius, dont les écrits devaient acquérir tant de célébrité, à cause des débats religieux qu'ils soulevèrent à l'étranger.

La Belgique, autrefois si industrieuse, n'était plus qu'un vaste champ de bataille. Le roi d'Espagne, soit pour lui accorder quelques compensations, soit pour effrayer les Hollandais, fit annoncer aux magistrats d'Anvers qu'il s'était décidé à ouvrir à ses sujets belges le commerce des Indes orientales. Don Miguel de Salamanca, son agent, était chargé de faire connaître les conditions de ce trafic. Il est probable que cet octroi ne profita à personne, les communications étant devenues beaucoup trop difficiles pour permettre à nos armateurs de se livrer à la navigation au long cours. S'il faut en croire certains écrivains, cette permission ne s'étendait même qu'aux anciennes possessions portugaises. Il est à remarquer cependant que la lettre d'avis envoyée aux Anversois ne contient nulle restriction de ce genre. Un décret du 11 février 1639, autorisa la ville d'Anvers à construire, moyennant certaine concession de péages, une chaussée allant vers Merxem. Le chemin d'Anvers à Contich fut commencé, en 1649, aux mêmes conditions (2).

Le cardinal-infant mourut à Bruxelles, le 9 novembre 1641, et eut pour successeur don Francisco de Melo, comte d'Azumar.

Les rencontres maritimes s'étaient renouvelées entre les Hollandais, les Dunkerquois et les Ostendais. En août 1640, le vice-amiral néerlandais Witte Corneliszoon de With, à la tête

(1) Gailliard, *Ambachten*, p. 154.

(2) *Rapport du ministre des travaux publics, péages des routes*, session de 1837-1838.

de onze navires avait attaqué la division Van Doorn, comprenant quatorze vaisseaux. Il en prit deux à l'abordage, et entre autres le bâtiment que montait Van Doorn lui-même, qui fut fait prisonnier. Les Ostendais vengèrent cette défaite l'année suivante, en amenant au port dix-huit prises faites sur leurs adversaires. Les Dunkerquois éprouvèrent néanmoins de nouvelles pertes, en 1641. Leur chef, Mathieu Rombaut, vice-amiral de Flandre, ayant assailli une escadre hollandaise chargée de surveiller le littoral belge, fut frappé à mort durant l'action (1).

Vers la mi-janvier 1643, une désastreuse inondation exerça ses ravages dans la ville de Liége, où elle ruina un grand nombre d'habitations. La Meuse enfla si extraordinairement, que le pont des arches fut entraîné par la violence des eaux. Un historien ecclésiastique, Fizen, nous dépeint la misérable condition des houilleurs liégeois à cette époque. La rupture de nos relations commerciales avec la Hollande pesait lourdement sur leur industrie (2). La crue rapide du fleuve se fit sentir jusqu'à Huy, dont les rues se trouvèrent bientôt sous les eaux. Une rivière voisine, le Hoyoux, sortit également de son lit, et renversa une quantité de forges et de moulins. Les flots s'élevèrent, d'après les chroniques locales, jusqu'au pied du marché au bétail. Plus de deux cents maisons s'écroulèrent, et les dommages éprouvés par la cité furent évalués à plus de cent mille écus (3). Les Hutois devaient être plus cruellement éprouvés encore, quelques années plus tard, en 1666. Des maladies épidémiques éclatèrent parmi eux, et sévirent avec tant d'intensité, qu'il fallut fermer neuf hauts fourneaux et dix-huit forges, faute d'ouvriers. Plusieurs de ces usines furent converties en papeteries, et les autres, mal entretenues, tombèrent en ruines. C'est de là que date la décadence de l'industrie hutoise. Les Namurois furent plus heureux, et leurs mineurs, fondeurs et batteurs de fer obtinrent la concession de divers priviléges en 1643 (4).

(1) M. J. C. de Jonge, *Geschiedenis van het Nederlandsche zeewezen*, 1833, tom. I, p. 532. Voy. aussi Faulconnier, *Hist. de Dunkerque.*

(2) *Hist. ecclés.*, Leod, pp. 431, 432.

(3) Voy. l'ouvrage du père Bouille, tom. III, 260, et celui de Foullon, tom. III, 205.

(4) *Délices du pays de Liége*, tom. II.

porta au ... de plus en plus. Déjà une dé... en pleine révolte, lorsque suivis, ... mois avant Louis XIII, dont Cet ... le règne. La couronne Dunk... six ans, Louis XIV, et le car-verai... les affaires au nom de la ré-de fa...

Dun... la fortune des descendants de cet... nouveau ministre, aussi déplo-am... au dehors, fut inaugurée par la de... par le prince de Condé sur les qu... qui furent anéanties durant cette ... suivante, le roi d'Espagne perdit ... Menin, Béthune et Armen-... la Flandre et du détroit, ouvrit ses ... Cette dernière conquête préparait à ... nouvelles, et portait un coup fatal au ... maritimes dans les Pays Bas (1). Le ... transférée à Ostende.

... dunkerquoise, en 1634 et en 1642.

... EN ÉTAT DE SERVICE :

	Canons.
	48
	34
	30
	24—26
	18—22
	14
	6
	8—12
	4— 6

... EN ÉTAT DE SERVICE :

	Canons.
	42—44
	34—36
	26—30
	18—24
	24—28
	18—22
	14—15
	10—12
	6
	26—28
	16—20
	10—14

Quelques villes, entre lesquelles nous citerons Anvers, levèrent des troupes pour la défense nationale, et les équipèrent à leurs frais. Les Anversois réunirent deux mille huit cents soldats, payés à raison de 8 florins par mois, et dont ils confièrent le commandement à leur margrave (1). Ils avaient déjà compté au gouvernement, l'année précédente, une somme de 360,000 livres de gros, sur engagère de divers tonlieux, dont on leur fit cession. Les produits du *ridderthol* et du *jockthol* rentraient seuls dans les caisses de l'État. Des sommes importantes avaient été obtenues de cette manière sur le crédit des cités belges. En 1649, les échevins de Mons obtinrent à ce titre la propriété des moulins existant dans la banlieue de cette ville, avec droit de banalité. Les revenus de ces biens devaient couvrir les intérêts des capitaux avancés à l'administration centrale.

Dans d'autres localités, on cherchait à conjurer les malheurs de la guerre par l'établissement de nouvelles industries. Une fabrique de linge damassé fut fondée à Audenarde, en 1645, par plusieurs artisans venus des environs de Lille. On les exempta de logements militaires et de l'obligation de monter la garde. On appela six maîtres tisserands à Malines, en 1647, afin d'y introduire le tissage des soieries. Ils y obtinrent la bourgeoisie, divers priviléges, et une rente de 60 florins pour dix ans (2). Ajoutons — car dans le commerce tout a son importance — que ce fut vers cette époque que les premières perruques furent fabriquées dans les Pays Bas (3). Le premier carrosse à vitres qui circula dans Paris venait de Bruxelles, où ces sortes de voitures ont été inventées. Mazarin attachait une grande valeur aux objets d'ameublement d'origine belge. Don Louis de Haro lui fit cadeau d'une excellente tenture de tapisseries, travaillée à Bruges, représentant les douze mois de l'année, et copiée avec beaucoup de soin sur les dessins d'un Flamand, élève de Raphaël (4). Nivelles était le centre du com-

(1) MS. 183, 3ᵉ partie, *Brit. Mus.* King's Library. Les diverses compagnies de ce régiment étaient sous les ordres des capitaines Wyngaerts, Schuermans, De Néve, Bustanzi et Van de Perre.

(2) MS. 99, fonds Van Hulthem. Bibl. de Bourgogne.

(3) Voy. Cat. Van Hulthem, tom. VI, p. 96.

(4) *Mémoires inédits de Louis Henri de Loménie, comte de Brienne*, publiés par

merce des toiles fines, connues depuis sous le nom de « baiste. » En 1647, par suite d'une émeute, cette industrie passa à Valenciennes, Cambrai et Douai (1).

La situation politique s'améliora à l'arrivée à Bruxelles de l'archiduc Léopold. Il reprit Commines et Landrecies, tandis que le maréchal Gassion tombait mortellement blessé sous les murs de Lens. Les Espagnols rentrèrent ensuite à Courtrai, mais perdirent Ypres qui fut occupée par les troupes françaises.

Les instructions envoyées par Mazarin aux généraux de Louis XIV nous permettent de nous faire une idée des souffrances de nos populations durant cette guerre. « Si la con-« quête des Pay-Bas ne peut se faire, leur écrit-il, vos armées « auront tant plus de facilité d'exercer, à leur départ, la « rigueur d'hostilité par saccagements, brûlements, pillages « et autres actions, de lever des tribus et tailles à discrétion. « *Il faut réduire le peuple à la bassesse, et y empêcher tout com-« merce et trafic* (2). »

On ne transforme pas ainsi le génie de toute une race. L'émigration offrait une ressource contre tant de maux, et les Belges continuaient à y avoir recours. Plusieurs d'entre eux se rendirent en Orient, tels qu'Omer, Calle, Vincent de Stochove, Jean Vander Linden et Emmanuel d'Aranda. Ce dernier, né à Bruges en 1602, est de tous les voyageurs du XVIIe siècle, celui qui a peint avec le plus de vérité les misères qu'enduraient les captifs chrétiens en Algérie. Quelques-uns servaient dans la marine étrangère. En 1633, les directeurs d'une compagnie commerciale désirant savoir s'il y avait moyen de passer l'hiver au Spitzberg, firent appel à quelques hommes de bonne volonté. Sept matelots, dont le chef était Jean Seghers, de Bruges, s'offrirent à eux. Abandonnés durant de longs mois dans une contrée glacée et inhospitalière, ils eurent le bonheur d'échapper à la mort. Un autre Brugeois, Jean Janssens,

François Barrière. Paris, Ponthieu et Ce, 1828, in-8°, tom. II, chap. IX, p. 23, 24.

(1) Delepierre, *la Belgique illustrée*, p. 28.

(2) *Document du 27 novembre* 1645, cité par M. de Reiffenberg.

dit Jans, acquit une haute réputation aux Gobelins, où il exécuta, le premier, de la tapisserie sur des métiers à haute-lisse. François Pyrau, de Stemberg près de Verviers, plus connu sous le nom de Pirard de Laval, publia à Paris une relation de voyage, citée plus tard avec éloges par Buffon et Raynal.

François Pyrau avait quitté fort jeune son pays natal, pour aller faire le commerce à Saint-Malo, en Bretagne. Il y équipa, en société de quelques négociants de Vitré et de Laval, deux navires marchands, *le Corbin* et *le Croissant*, et s'embarqua pour le Brésil dans l'intention de découvrir une voie nouvelle vers les Indes. Il relâcha successivement aux îles d'Annobou, de Madagascar, de Comore, et fit naufrage en arrivant aux Maldives.

Devenu prisonnier des indigènes, il résida cinq ans parmi eux, s'échappa en 1607, passa à Chartican, à Montingne, à Calicut, à Cohin et s'arrêta à l'hôpital de Goa, épuisé de fatigue. Il prit alors du service dans l'armée portugaise, qu'il suivit dans plusieurs expéditions. De retour à Goa, il se préparait à revenir en Europe, lorsqu'on le mit en prison ainsi que tous les étrangers habitant la ville. Il obtint son élargissement, grâce aux jésuites, et mourut à Saint-Malo en 1652 (1). Un armateur flamand, Chrétien Brouwer, de Bruges, avait établi vers le même temps une navigation active entre Tonquin, Quinam et Cambodia. La compagnie des Indes néerlandaise, jalouse de ses succès, autorisa des bâtiments armés à courir sus aux navires de Brouwer.

Un orfévre bruxellois, Jean Jacobs, se fixa à Bologne, où il acquit de beaux revenus. Il résolut de les consacrer à ses compatriotes, et y institua un collége, qui existe encore de nos jours. On y étudie le droit, la médecine, les sciences, la théologie, et plusieurs savants distingués y ont reçu leur éducation. L'université de Bologne jouissait, au XVIIe siècle, d'une célébrité justement acquise (2).

Nous avons déjà suivi nos missionnaires au Pérou, au Para-

(1) Saint-Génois, *Voyageurs belges*, tom. I.

(2) Voy. un article de Fréd. de Dobbeler sur le collége Jacobs, dans *le Messager des sciences et des arts de Gand*, année 1834, p. 41.

y et au Chili. Nous les retrouvons aux îles Mariannes, où rre Coomans fut martyrisé en 1684, et surtout en Chine, au pon et aux Indes orientales, qui leur durent les premières notions du christianisme. Là se rendirent Henri Busens, qui ut à la cour du grand Mogol; Jean Spelderius, Gérard Baus, G. Van Bekert, Nicolas Dufour, Adrien Cnudde et Jacob uillet; Pierre Spira, qui propagea la foi dans la province de m-si et à Nan Cham; Martin Burgentius, qui prêcha sous le regne de l'empereur Jam Chim; Albert de Dorville; Philippe Couplet, auquel les Chinois donnèrent le nom de Pè-Ym-Li, et qui parcourut les districts de Kiam-si, Fokéen, Hu Quam, Chekiam, puis se transporta en Amérique.

Parmi tous ces faits, l'un des plus remarquables est celui qui nous a été révélé récemment par M. Gachard, dans une notice pleine d'intérêt, lue durant l'une des séances de l'Académie de Belgique.

En 1652, quatre principaux intéressés, brabançons et hollandais, achetèrent par contrat de Frédéric III, duc de Schleswig, pour eux et leurs héritiers, l'île de Nordstrand, située sur la côte occidentale de cette province, vis-à-vis de Flensbourg et de Husum.

Cette île, d'après quelques auteurs, faisait autrefois partie du continent, et en fut détachée par suite des ravages de la mer. Les grandes inondations y étaient fréquentes et désastreuses. En 1634, le 11 octobre, à dix heures du soir, une tempête horrible submergea tout son territoire, coûta la vie à six mille personnes, et noya une quantité de bétail. Les digues furent rompues en quarante-quatre endroits différents; vingt-huit moulins à vent furent renversés; les églises, qui avaient été construites dans des lieux élevés, tombèrent en ruines. L'île était encore sous les eaux, lorsque les Brabançons et les Hollandais dont nous avons parlé en firent l'acquisition.

La mise en exploitation de Nordstrand exigeait des avances de fonds assez considérables, et ils réclamèrent, avant de conclure, exemption de toutes charges durant quatorze ans, ce qui leur fut accordé. Il fut même stipulé que ce privilége serait réitéré à chaque inondation nouvelle. Le libre exercice de la religion catholique était garanti aux émigrants.

Les intéressés jouirent d'abord assez paisiblement de leurs domaines, mais les flots vinrent détruire leurs travaux en 1717 et en 1718. Ils se mirent aussitôt à réparer les digues renversées, mais à peine les avaient-ils relevées, qu'elles s'écroulèrent durant une autre tempête, et livrèrent encore passage à la mer. Les colons, en présence de telles circonstances, espéraient bien jouir des quatorze années d'exemption d'impôts qui leur avaient été promises ; mais, contre leur attente, on exigea qu'ils payassent leur tribut, même pour l'année 1721, pendant laquelle l'île fut une quatrième fois submergée, et le fut dans toute son étendue. Ils implorèrent alors la protection de l'empereur Charles VI, et ce monarque ordonna à son résident à Copenhague d'agir en leur faveur auprès du gouvernement danois. Cette intervention leur valut deux années de tranquillité. Le fisc revint bientôt à la charge et, comme les habitants de Nordstrand alléguaient leurs droits, il résolut de les contraindre à la soumission par une rigoureuse exécution militaire.

Le comte de Fridag était en ce moment envoyé de Charles VI près les cours de Suède et de Danemark. Les propriétaires de l'île s'adressèrent à lui, pour qu'il fît renvoyer les soldats qu'on avait logés chez eux. Ils sollicitaient, en même temps, le maintien des priviléges dont la jouissance leur avait été garantie.

Fridag, appuyé par l'envoyé de Hollande, plaida leur cause avec chaleur auprès du gouvernement danois, mais leurs représentations restèrent sans résultat. La chambre des finances de Copenhague, par décret du 26 janvier 1723, rejeta la requête des colons, en déclarant que tant que les contributions dues par eux ne seraient pas payées, l'exécution militaire suivrait son cours. Les deux ministres appelèrent de cette décision au conseil d'État, dont nous ne connaissons point la décision.

Plusieurs communautés religieuses avaient placé des fonds dans cette entreprise. Les oratoriens de Malines possédaient à Nordstrand une maison seigneuriale, de laquelle dépendait 231 *dempten* de terre (1). Ils louaient en outre 237 *dempten*, à différents fermiers, qui leur payaient de ce chef une somme de

(1) Trois *dempten* font un bonnier, mesure de Malines.

2,224 marcs 11 schellings (1). Un capital de 20,870 marcs ou de 6,890 daldres royaux avait été placé en rentes sur d'autres biens. Le couvent de Louvain partageait, pour un cinquième, le produit de ces revenus avec la maison de Malines.

Nordstrand contient aujourd'hui deux mille cinq cents âmes, et présente une superficie de trois lieues et demie carrées.

Cet épisode de notre histoire coloniale nous a entraîné à anticiper sur d'autres faits, dont l'influence sur les destinées du peuple belge fut trop importante pour que nous n'en disions quelques mots.

Des conférences s'étaient ouvertes à Munster, dès 1646, entre les diverses puissances, pour la conclusion de la paix. Les Espagnols cherchaient à désunir leurs ennemis, et ils y parvinrent en faisant à chacun d'eux des offres avantageuses. La France fut la première à se laisser séduire par la perspective d'un mariage entre Louis XIV et l'infante d'Espagne, qui devait recevoir la Belgique pour dot. Les états généraux eurent connaissance de ce projet, et redoutant encore plus le voisinage de la France que celui de l'Espagne, ils donnèrent ordre à leurs ambassadeurs à Munster de presser la conclusion de la paix. Le prince d'Orange y était peu favorable, mais sa mort aplanit tout obstacle. Comme on supposait que son fils suivrait la même politique, les états provinciaux retardèrent pendant un an la cérémonie de son installation comme stadhouder. Enfin, après de longues et laborieuses négociations, la paix fut signée entre Philippe IV et la république néerlandaise.

L'Espagne, en souscrivant à ce traité, acceptait sa défaite. Non seulement elle reconnaissait l'indépendance des Provinces-Unies, mais elle consacrait d'une manière définitive l'oppression commerciale de la Belgique. On se rappelle que les commissaires hollandais avaient réclamé la fermeture de l'Escaut, dès 1633, alléguant un privilége d'étape en faveur de la Zélande, prétention contraire au principe qu'ils avaient opposé jadis à leurs ennemis, en réclamant, comme un droit naturel, la liberté des mers. L'article 14 de la convention de Munster portait que l'Escaut, le Zwyn et le canal du Sas resteraient clos

(2) Le marc valant 16 sols.

du côté des États. Cette clause, en réservant à nos voisins le libre parcours du fleuve, leur assurait le monopole du commerce des denrées coloniales à Anvers, et dans toutes les localités placées dans le rayon de cette ville.

Là ne s'arrêtaient pas les concessions des ministres de Philippe IV. L'article 15 du même traité soumettait les marchandises arrivant dans les ports de Flandre, au même régime fiscal que celles qui nous venaient par l'Escaut. Toute concurrence était désormais impossible : la supériorité hollandaise était établie sur des bases solides et durables.

Ces avantages, déjà si considérables, ne suffirent pas aux agents néerlandais. Ils parvinrent, en vertu de l'article 13 du même traité, à s'emparer du commerce du sel, sur lequel ils nous firent payer double fret, après avoir ruiné nos sauneries les unes après les autres. Ceci demande quelques explications.

La Belgique et la Hollande, moins bien favorisées à cet égard que le Portugal ou l'Angleterre, ne possèdent point de mines de sel de roche. Chacun des deux pays avait donc intérêt à réserver à sa marine le transport de cet important objet de consommation, et à faire raffiner le sel brut sur son propre territoire. Les taxes imposées sur notre navigation ne nous permettaient point d'importer, au moins pour quelques années, le gros sel au même prix que nos concurrents. Nous devions diminuer autant que possible les frais d'exportation, et empêcher en attendant, par des droits plus forts, l'entrée des sels raffinés à l'étranger. On nous retira cette faculté en stipulant que le produit manufacturé ne pourrait, de part et d'autre, être chargé d'impositions plus élevées que le produit brut.

Les Hollandais se préparaient en outre à nous fermer la route des mers lointaines. On convint à Munster que « la navigation et trafic des Indes orientales et occidentales seraient maintenus en conformité des octrois sur ce donnés ou à donnés ci-après. »

« Les Espagnols — ajoutait-on — retiendront leur navigation en telle manière qu'ils la tiennent pour le présent ès Indes orientales, sans se pouvoir étendre plus avant, comme aussi les habitants des Pays Bas s'abstiendront de la fréquentation des places des Castillans dans les mêmes contrées. »

Ces clauses ne soulevèrent d'abord aucune réclamation en Belgique, l'Espagne ayant interdit jusqu'alors, à moins d'octrois spéciaux, toute expédition belge vers ses colonies. On en saisit si peu l'importance que le conseil d'État, séant à Bruxelles, consulté à ce sujet, se borna à s'en référer aux instructions et aux ordres du roi (1). Plus tard, sous l'administration autrichienne, il en fut autrement. Ce même texte, interprété par des rivaux jaloux et vigilants, devait soulever bien des orages, arrêter l'essor de nos manufactures, et détruire les dernières espérances de nos armateurs et de nos marins.

(1) Voy. la consulte du 13 décembre 1646.

CHAPITRE XII

Création des douanes. — Expédition française contre Ostende. — Projet de réouverture des comptoirs de Bruges. — La révolution d'Angleterre. — Lois prohibitives publiées par Cromwell. — Fin des troubles en France. Campagne dans les Pays-Bas. — Siége de Dunkerque. — Combats maritimes. — Bataille des Dunes. — Succès de l'armée française. — La conspiration d'Ostende. — Émigration des marins dunkerquois en cette ville. — Notes politiques et commerciales sur la principauté de Liége. — Traité des Pyrénées. — Restauration de Charles II et priviléges qu'il accorde aux Flamands. Leurs expéditions au Groenland. — Cession de Dunkerque à la France. — Amélioration du port d'Ostende. — Travaux de canalisation. — Règlement sur la navigation à l'intérieur. — Forges du Luxembourg. Papeterie à la Hulpe. — Nouveaux troubles politiques.

Avant le XVIIe siècle, il n'existait pas, dans les Pays Bas espagnols, de droits *permanents* et *réguliers* sur l'entrée et la sortie des marchandises. Le négoce avec l'étranger s'y faisait librement, et n'était soumis qu'aux taxes perçues aux bureaux de tonlieu. En cas d'hostilités avec une puissance voisine, tout rapport mercantile se trouvait brusquement interrompu entre cette dernière et la Belgique. Telle était la règle ; mais, en pratique, on n'avait pas tardé à comprendre tout ce qu'une interdiction aussi absolue avait d'onéreux, tant pour le trésor public que pour les commerçants, et l'usage s'était établi — comme nous l'avons déjà constaté — d'en atténuer la rigueur par la concession de priviléges particuliers, connus sous le nom de passeports, ou de *licenten*.

Ces passeports avaient d'abord été accordés moyennant finance, puis on s'était décidé à publier des tarifs, énonçant les marchandises exceptées de l'interdiction, et les droits dont elles étaient chargées. L'expérience ayant révélé les inconvénients de ce système, les états des différentes provinces firent de vives instances afin d'obtenir la liberté du commerce et la suppression des *licenten*. Les réclamants se fondaient sur le caractère exceptionnel et incertain des impositions prélevées de cette manière, sur les perturbations fréquentes qu'elles occasionnaient dans l'industrie, et sur l'arbitraire d'un tel régime. Leur requête fut favorablement accueillie. L'édit du 12 octobre 1654 abolit les lettres spéciales, et prépara l'établissement de douanes permanentes, placées, non aux confins des provinces, — ainsi que les bureaux de tonlieu, — mais aux frontières de la contrée.

Les Français, après avoir refusé d'accéder à la paix de Munster, tentèrent, en 1648, de s'emparer du port d'Ostende. Le 16 juin, à une heure du matin, une flotte de cinquante navires parut devant cette ville, et débarqua des troupes sur le rivage. Les assaillants étaient munis d'échelles, de fascines, de gabions et de tout ce qui est nécessaire pour entreprendre un siége. L'alarme s'étant répandue dans la place menacée, grâce au capitaine Clinckaert, chef d'un brick de guerre flamand, la garnison fit une sortie, attaqua l'ennemi non loin du fort Albert, le repoussa, et lui fit 1,200 prisonniers. Les Ostendais offrirent un joyau d'argent à leur compatriote Clinckaert, dont la vigilance les avait sauvés d'un nouveau pillage (1).

Cette scène nocturne servait de prélude à des événements plus graves. Une sanglante bataille eut lieu, peu de temps après, dans les plaines de Lens, entre l'armée de l'archiduc Léopold et celle du prince de Condé. Ce dernier y remporta une victoire décisive, entra dans Furnes, et se disposait à soumettre toute la Flandre, quand les premiers troubles de la Fronde l'arrêtèrent tout à coup dans sa carrière. Les Espagnols, reprenant l'offensive, s'étaient avancés jusqu'à Ypres et occupaient Saint-Venant, lorsque leur brillant adversaire, victime de la guerre

(1) Pasquini, *Hist. d'Ostende*, p. 159.

civile, se présenta en transfuge dans leur camp, vaincu à son tour par Turenne, dans les rues de Paris.

Les Flamands, en voyant s'éloigner le danger auquel ils avaient été un moment exposés, retournèrent à leurs préoccupations commerciales. Les Brugeois avaient chargé l'échevin de Wrée de se rendre à La Haye, et de représenter aux états des Provinces-Unies combien la situation de Bruges était avantageuse au négoce. Leur cité, déchue à la suite de déplorables commotions politiques, ne pouvait manquer, d'après eux, de reprendre son antique splendeur en recouvrant ses franchises et ses libertés. De Wrée s'acquitta fort bien de sa mission, et engagea les états à établir des comptoirs à Bruges. Il fit la même proposition à la compagnie des marchands anglais et aux villes hanséatiques. Quelques députés hollandais arrivèrent bientôt en Flandre, pour étudier la question, et des délégués de la Hanse et de la compagnie anglaise vinrent les y joindre. Ces derniers déclarèrent que leurs mandataires étaient assez disposés à quitter Rotterdam, où ils vendaient peu, pour se fixer en Belgique. Ils n'y mettaient d'autres conditions que le libre exercice de leur religion, quelques garanties concernant leur sûreté personnelle et celle de leurs biens, et la révocation de toutes les défenses émanées des rois d'Espagne relativement à la vente des draps anglais. Ce vœu avait déjà été énoncé par les Anversois en 1648, et les étoffes anglaises avaient été admises pendant quelque temps en franchise de droits, mais le gouvernement avait cru devoir revenir sur cette concession.

Les Brugeois appuyèrent fortement les demandes de la compagnie de Rotterdam, et firent décider, en 1652, que les draps étrangers pourraient être introduits dans le pays par Ostende, moyennant un péage peu élevé. Cette faveur ne satisfit personne, et fut de nouveau révoquée. Elle n'attira pas les Anglais à Bruges, car ils réclamaient, non une réduction, mais bien la suppression complète de toute taxe sur les produits qu'ils se proposaient d'importer.

Les circonstances étaient d'ailleurs peu favorables à la reprise des affaires. L'Angleterre, comme la France, était le théâtre d'une guerre civile. Charles Ier, poussé à bout par une menaçante remontrance de son parlement, s'était rendu lui-même à

la chambre des communes, en 1642,
de cette assemblée. Ayant échoué d
sorti de Londres dans l'espoir d'y re
bataille indécise de Edge-Hill lui av
après, d'apprécier l'énergie et l'aud
pétuosité des *cavaliers* du roi, le colo
opposer l'invincible obstination de
mentaire. Les révoltés avaient rem
en 1643, s'étaient unis avec l'Écosse
et avaient réussi à s'assurer l'appui
pagne.

La Hollande, pleine d'enthousiasm
lui rappelait la sienne, reprochait à
aux réfugiés flamands et hollandai
qu'ils faisaient à l'église anglicane
sait-on, s'étaient vu obligés de quitt
leur départ avait causé de sincères
Francisco de Mellos interceptait tou
Charles Ier : il se souvenait que ce m
Portugais à se soustraire au joug es

Les terribles défaites de Marston
vèrent de ruiner la cause royale.
Charles I[er] déclinait, celle de Cr
général de l'armée parlementaire,
reine Henriette était partie pour la
errant, désespéré, finit par être li
Écossais, chez lesquels il s'était réf

Il fut condamné à mort par le parl
l'échafaud. Cromwell, devenu tout
république, reçut le titre de lord p
verain absolu.

L'un de ses premiers actes fut la
navigation, dont les clauses n'étaie
ter le rétablissement du commerce
gique. D'après ce décret, aucun ar
faire le négoce avec les colonies b
cabotage sur les côtes de la Grand
tout navire destiné à faire de tels v

nalité anglaise, ainsi que les trois quarts au moins des hommes qu'il avait sous ses ordres. Certains articles industriels, particulièrement les plus encombrants, n'étaient reçus en Angleterre même, que sur des navires montés et équipés de cette manière. L'exportation d'une foule de produits anglais n'était permise qu'à des conditions semblables.

A toute autre époque, la publication et la mise en vigueur d'une telle ordonnance eût été impossible, à cause des représailles auxquelles elle eût donné lieu de la part de tous les peuples maritimes. Au XVIIe siècle, c'est à dire au moment où la Grande Bretagne, enrichie par l'émigration protestante, venait de se faire dans l'industrie une position exceptionnelle, une mesure aussi radicale assurait une véritable suprématie à la marine anglaise, et préparait l'abaissement de la Hollande.

Tragique et utilitaire de l'autre côté du détroit, la révolution aboutissait en France à l'apothéose de la royauté et au triomphe de Mazarin. Tandis que Condé et Turenne, ces deux rivaux de gloire, se combattaient dans les Pays-Bas, les frondeurs se pressaient en foule dans les antichambres du cardinal ministre. L'archiduc Léopold, qui avait reconquis Dunkerque et Gravelines, fut repoussé devant Arras, et n'opéra sa retraite qu'avec difficulté. Cromwell, s'alliant à Mazarin, vint encore augmenter les embarras de l'Espagne en lui déclarant la guerre. Il se brouillait en même temps avec la Hollande, qui ne voulait point reconnaître, sur l'Océan, la supériorité du pavillon britannique. L'héritier de la couronne d'Angleterre et le duc de Glocester se trouvaient tous deux dans les Pays-Bas, où Philippe IV leur fit une pension. Charles II logea à Bruges, chez lord Tarah, réfugié irlandais, dont la mère était Flamande.

Deux armées ennemies s'avancèrent bientôt vers Dunkerque, sous le commandement de Turenne. Les Espagnols ne pouvaient opposer à cette redoutable invasion que des troupes mal entretenues, mécontentes, et que les désertions affaiblissaient chaque jour. Les états, qui payaient déjà un subside de 100,000 florins par mois, votèrent un nouveau secours extraordinaire d'un million de florins.

. s trompaient souvent la vigilan
. ..dre les navires de commerce qui s
. de France ou d'Angleterre, et faisai
. 13 mai 1656, quatre frégates d'Oste
: rencontrées près de Goodwindsa
..aniques, dont deux de trente-six ca
..aine de l'État, et trois corsaires, port
..ces d'artillerie. Ces derniers s'attac
..rquois et leur donnèrent la chasse,
.. aux anglais poursuivaient l'un des n
..ndé par le capitaine Érasme de Bra
..ait que de vingt-sept canons, mais il a
.. offrait, et le soutint, sans désempar
.. a huit heures du soir. Le feu de l'e
se ralentir, lorsque les corsaires dont
..abandonnant les Dunkerquois, vinrent
.. vaisseaux anglais. Toute résistance était
.. le brave de Braawer, cédant à la su
.. son pavillon. La frégate ostendaise
.. boulets qu'elle sombra sur les
.. fut bientôt compensée, grâce à l'é
.. er. Six corsaires ostendais, navigua
.. bâtiments dunkerquois, également
.., assaillirent une flottille de commer

dunes, et les mit en déroute. Ce fut le plus glorieux de ses triomphes, puisqu'il le remporta sur Condé. Le marquis de Lede, gouverneur de Dunkerque, fit, le même jour, une sortie contre les Français. Il y fut grièvement blessé, et on l'emporta expirant. Sa mort hâta la reddition de la ville, où l'armée française entra par capitulation, pour la céder ensuite aux Anglais. C'était le prix de l'alliance de Cromwell.

Les chances de la guerre tournaient décidément contre Philippe IV. Turenne, poursuivant ses avantages, se vit bientôt en possession d'Ypres, d'Audenarde, de Grammont et de Menin. Dans la plupart de ces localités, la terreur de ses armes était telle, que les soldats espagnols forçaient leurs capitaines à se rendre sans combat. L'ennemi ne rencontra de résistance qu'au château de Gavre, où il finit néanmoins pas s'établir.

Les Français désiraient vivement joindre Ostende à leurs autres conquêtes, d'autant plus qu'on venait d'y installer l'amirauté de Dunkerque. Le maréchal d'Aumont forma le projet de s'en rendre maître par stratagème.

Il corrompit deux chefs espagnols, Estrada et Servient, auxquels on adjoignit plus tard l'ingénieur Gentilet. Ce dernier vint étudier la place, afin de choisir le futur point d'attaque. Il remarqua sur le quai, au bas du rempart, près du chenal, un cabaret construit en planches, et fondé sur pilotis. Il était facile, une fois dans cette maison, d'escalader les murs de la ville et d'y jeter quelques troupes avant que l'alarme fût donnée. Mazarin, qui avait été mis au courant du coup de main médité par ses lieutenants, en parla à un certain Liévin Itersum, qui lui recommanda Sébastien Spintelet, son compatriote. Tous deux avaient été bannis, le premier sous le simple soupçon d'avoir pris part à l'expédition dirigée contre Ostende, en 1648, l'autre pour avoir tué un huissier.

Spintelet, informé de ce qui se passait, y vit un moyen de se réhabiliter. Il parvint à persuader à son collègue de donner avis de toute la négociation à don Juan d'Autriche, alors gouverneur général de la Belgique. On convint cependant d'attendre que le cardinal se fût engagé plus avant. A quelque temps de là les deux conspirateurs se rendaient à Paris, où ils assistaient, avec Gentilet, Estrada et Servient, à une conférence présidée

au Mazarin. Après de longues délibérations, Spintelet, qui avait servi dans l'armée espagnole, où il était parvenu au grade de colonel, fut nommé chef de l'expédition. Il offrit aussitôt de partir pour la Zélande, afin de se mettre à l'œuvre. Arrivé dans cette province, il écrivit à un avocat de Bergues, et l'invita à se transporter à l'Écluse, pour affaires importantes. Celui-ci ayant reçu ses confidences, alla trouver don Juan, et lui fit part du message du colonel Spintelet. Le prince envoya l'ordre au commandant d'Ostende de faire démolir le cabaret en question, et de palissader la contre-escarpe. Un fort en pierre fut élevé à l'extrémité du quai d'Ostende, dont la garnison fut augmentée.

Mazarin crut tout perdu, mais Spintelet revint à la charge, lui présenta ce qui s'était passé comme un accident fortuit, et lui offrit d'autres moyens de prendre la place. L'avocat dont nous avons déjà parlé continuait à servir d'intermédiaire entre l'exilé et don Juan. Les clauses de la trahison, rédigées par le gouverneur général lui-même, furent signées par le maréchal d'Aumont, le 5 avril 1658. Les conspirateurs s'engageaient à arrêter le commandant militaire d'Ostende, et à le remettre aux mains des deux principaux agents français, Monet de Joly, capitaine des gardes du corps, et Fontaine, ingénieur. Ils devaient ensuite ouvrir les portes de la ville aux troupes de Louis XIV.

Le 8 mai 1568, un prisonnier fut livré en effet aux délégués du cardinal : c'était le bourgmestre du Franc, Marc d'Ognate, qui avait consenti à remplir ce rôle. Une escadre française se tenait sur la rade, attendant un signal pour agir. Trois coups de canon lui ayant annoncé que tout réussissait à souhait, elle cingla vers le port. En ce moment la garnison espagnole se montra, arrêta les agents de Mazarin, et accueillit les Français par des décharges d'artillerie. Cinq de leurs navires, dont une grande frégate, ayant à bord quelques uns des chefs de la flotte anglaise et une somme de 200,000 fl., entraient dans le chenal lorsque la canonnade commença. Ils eurent le temps de virer de bord et de prendre le large. Le maréchal d'Aumont, qui venait d'envoyer un courrier à la cour pour annoncer l'heureuse issue de l'expédition, ne put s'échapper, et resta entre les mains des Espagnols avec un grand nombre de ses gens.

C'était là un véritable succès, d'autant plus que l'importance militaire de la ville d'Ostende augmentait chaque jour. Une foule de marins habiles, forcés de quitter Dunkerque, étaient venus y habiter dès 1646, et avaient rendu les plus grands services à la cause royale, ainsi qu'on peut en juger par la lettre suivante, adressée par Jean de Bock, l'un d'eux, à Philippe IV:

« Je ne vous rappelerai point tous mes travaux et tous mes « efforts depuis 1636, pour armer des vaisseaux et pour équiper « des flottes, qui furent, comme le disait le comte de Péneranda « après le traité de Munster, le frein qui arrêta les excursions « des Hollandais et qui contribua à faire conclure la paix. En « quittant Dunkerque pour nous fixer à Ostende, mes amis et « moi, nous avons réussi à relever la marine militaire, de telle « sorte que la ville de Dunkerque semble avoir émigré avec « nous. En 1649, quatre de mes navires menacèrent Dunkerque; « deux ans plus tard j'en envoyai quatorze croiser devant le « même port, qui fut bloqué si étroitement pendant sept « semaines, que Neptune lui-même n'eût pu y pénétrer. En 1652, « vingt-cinq vaisseaux que l'archiduc Léopold me chargea « d'armer, coopérèrent activement à la conquête de Gravelines, « de Mardicke et de Dunkerque. La Flandre est encore prête à « réunir de nouvelles flottes pour attaquer les navires anglais; « il en résultera des fruits abondants pour l'honneur de Dieu « et pour le vôtre : vos ennemis en seront les témoins (1). »

Vers la fin de l'année 1658, au moment où un rapprochement tendait à s'opérer entre la France et l'Espagne, une terrible inondation bouleversait les rives de l'Escaut, envahissait les quais d'Anvers, et se répandait comme un torrent jusqu'à l'église de Notre-Dame. Le nom de ce beau fleuve, jadis si fréquemment répété, ne se mêlait plus qu'au souvenir de désastreuses calamités (2).

La principauté de Liége, moins exposée que le reste du pays à subir le contre-coup des grandes luttes continentales, avait eu ses troubles intérieurs. De nouvelles dissensions s'étaient manifestées, en 1646, entre les deux factions politiques qui s'y

(1) Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, tom. VI, p. 458.
(2) *Iaerboek der stad Antwerpen*, door Verbrugghen.

disputaient le pouvoir, les Chiroux et les Grignoux. Plus tar en 1653, l'empereur Ferdinand III ayant permis la levée certains droits sur toutes les marchandises importées à Liég sauf sur celles qui étaient destinées pour le transit, les Liégeo profitèrent de cette faveur, sans tenir aucun compte de la re triction qui l'accompagnait. Le commerce belge, entravé déso mais dans ses relations avec l'Allemagne et la Hollande, souffrit considérablement, fit entendre ses plaintes, et il résulta des voies de fait et de longues négociations.

La situation financière de la principauté était d'ailleurs p satisfaisante. L'évêque Ferdinand de Bavière avait établi d impôts très onéreux sur ses sujets. Son successeur ajouta ces charges, déjà si lourdes, une nouvelle taxe sur les grain Les panneaux de vitre des fenêtres furent imposés en 1651, raison de deux sols chacun; on exigea des Liégeois le paieme d'une capitation, consentie d'abord pour deux ans, puis co tinuée arbitrairement.

Le prince reçut, indépendamment du produit de toutes c rentrées, des subsides considérables. Il obtint en 1652 un do gratuit de 100,000 florins de Brabant; 50,000 florins en 1658 150,000 écus en 1661; 20,000 écus en 1663; 78,000 écus e 1664; 100,000 écus en 1683 (1). C'était beaucoup pour une seul province, dans les circonstances critiques où la Belgique s trouvait en ce moment.

Le traité des Pyrénées, conclu en 1659, mit fin à la lutt inégale qui avait ensanglanté si longtemps notre territoire. L mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Autriche, l'aîné des infantes d'Espagne, fut le nœud de la réconciliation de deux nations. Les Français restituèrent leurs conquêtes e Flandre, à l'exception de Bourbourg, de Saint-Venant, de Gra velines, de Landrecies, de Thionville et de Montmédy. Le jeun roi devait recevoir cinq cent mille écus de dot, qui ne furen point payés. L'infante renonçait à toute hérédité aux État d'Espagne. Mazarin accéda sans difficulté à cette dernière exi gence de la diplomatie espagnole : il prévit ce que vaudraien de telles renonciations.

[illegible] [illegible] *du pays de Liége*, tom. I, pp. 1, 72, note.

En paix avec la France, la Belgique ne tarda pas à rentrer en bonnes relations avec la Grande Bretagne. Le gouvernement militaire du protecteur, tout glorieux qu'il fût, était contraire aux habitudes de la nation anglaise. Cromwell mort, son fils Richard ne tarda pas à abdiquer, et le général Monk rappela les Stuarts. Charles II monta sur le trône de ses ancêtres en 1660, et accorda d'importants priviléges aux pêcheurs et aux marchands de Flandre. Il maintint néanmoins l'acte de navigation promulgué sous la république, et ne consentit à en suspendre les effets qu'en faveur des villes hanséatiques de Hambourg, de Lubeck, de Brême et de Dantzig. Lubeck perdit même cet avantage en 1662, les Anglais ayant trouvé sa concurrence trop redoutable. Les trois autres villes virent confirmer, sous Guillaume III, la faveur dont elles jouissaient, et en profitèrent jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle.

Les armateurs flamands commençaient à se livrer à la pêche de la baleine, et envoyaient de temps en temps des navires au Groenland. Les Ostendais se firent accorder, en 1663, un octroi à ce sujet (1). Il ne paraît pas cependant qu'ils y entreprirent de nombreuses expéditions, car les négociants de Bruges ne parvenaient que difficilement à débiter l'huile recueillie par nos pêcheurs, Bruxelles, Malines, et la plupart des villes de l'intérieur la recevant de l'étranger (2).

Le règne de Charles II, inauguré au bruit des acclamations populaires, ne devait pas justifier les espérances du peuple britannique. Dunkerque fut livré aux Français, en 1662, pour une somme de cinq millions. C'était augmenter les forces d'une puissance déjà menaçante, et lui inspirer le désir des agrandissements et des conquêtes. Le gouvernement espagnol, se sentant affaibli par un tel voisinage, songea à améliorer Ostende. Le nouveau port, qui datait de 1585, et au travers duquel la mer se jetait à chaque marée pour se répandre à plusieurs lieues dans l'intérieur du pays, s'était considérablement élargi. Pour éviter des éboulements, on avait cru devoir élever, en 1608,

(1) *Mém. Henrion sur les moyens de rétablir le commerce et la navigation des Pays-Bas.*
(2) *Dialogue sur l'état du commerce et de l'industrie*, 1699.

des digues qui s'étendaient du fort
Ces digues avaient été prolongées,
puis continuées du fort Philippe
tout en rendant un territoire as
avaient eu quelques conséquence
plus balayé par les arrière-eaux, s'
n'offrait plus, en 1662, que deux o
basse; un banc se formait à son
d'inonder l'ancien Zandvoorde, et
ce côté pour empêcher les flots de
Ces mesures, dont la mise à exéc
culté, furent des plus efficaces. La r
et la barre qui la fermait disparut e

Vers le même temps, le gouve
espagnols adopta un projet tendant
à Furnes.

Ce projet était contraire aux int
sujets du roi d'Espagne n'étant pa
tion, de passer par cette ville pour
la Flandre maritime. Les Dunkerqu
qui en résulterait pour leur négoce
de Bourbourg à s'unir à eux pour é
Dunkerque à cette dernière ville.

Les Flamands, de leur côté, con
sacrifices pour rendre à Bruges u
prospérité. L'Écluse étant occupée
sèrent le canal de Bruges à Plassel
jusqu'à Dunkerque. La première se
coûta six cent quatre-vingt-trois mi

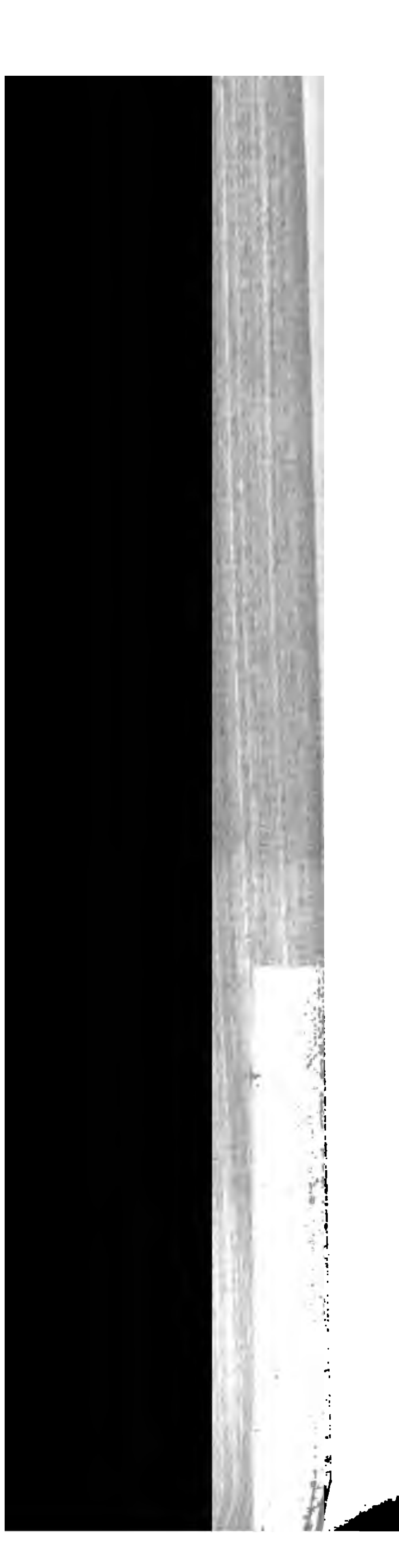
En 1665, parut un règlement su
du pays et le prix du fret. Il était d
certaines difficultés survenues entr
zélandais et les bateliers flamands
droit exclusif de navigation, qu'on
sans enfreindre les clauses du dern
privé révoqua en outre le droit de vi

(1) *Aitzema*, XI, p. 1259.

çaient sur les navires brugeois à leur entrée au port. Un caboteur de Biscaye arriva à Anvers par le canal d'Ostende, le 5 mars 1665, chargé de vins. C'était le premier navire qui y parvenait de cette manière. Les magistrats lui firent un cadeau pour célébrer sa bienvenue. La même année, on commença le creusement du bassin de Bruges, en présence du marquis de Castel Rodrigo.

Ces améliorations s'étendaient au reste du pays. On éleva de nouvelles forges dans le Luxembourg, où trente-trois de ces établissements étaient déjà en pleine activité en 1661 (1). Le 13 février 1664, un octroi fut accordé à Pierre Gautier pour fonder une papeterie à la Hulpe. La Hollande et l'Angleterre s'étaient emparées de cette industrie durant les troubles du xvie siècle. Quelques hommes dévoués, tels que le président Hovinnes, préparaient divers projets de réforme, et étudiaient avec ardeur les moyens de relever l'industrie et le commerce. On avait à peine eu le temps d'examiner leurs travaux, que déjà le tocsin retentissait dans nos campagnes, sonnant le glas d'une nouvelle guerre : les grandes puissances européennes venaient reprendre possession de leur champ de bataille.

(1) Voici les noms des localités où ils existaient : Ausembourg, Biessem, Berg, Berchiwez, Bologne, Bollendorff, Biourge, Clairvaux, La Neuve-Forge, Cazels-Hutte, Châtelet de Chanly, Dieupart, Dommeldange, Espiaux, Grandvoir, Saint-Léger, Maillier, Mehr, Betten felt, Sainte Ode, Prelle, Buzenolle, Orval, Pont-d'Oye, Le Prince, Roche à Furnes, La Sauvage, La Joye, La Troperie.



CHAPITRE XIII

... Louis XIV. — Influence de Colbert sur le ... politiques. — Invasion des Pays-Ba... ... avec l'Angleterre. — Les corsaires ... — Paix d'Aix-la-Ghapelle. — Notes ... Tournai — Nos relations mercantiles avec ... les corsaires ostendais. — Renouvellement ... — Tarif de 1670. — Les distilleries ... — Une industrie nouvelle à Anvers. – ... — Reprise des hostilités. — Trève de do... ... commerciale des diverses provinces. – ... général. — Projets de colonisation. – ... — Ses conséquences. — Ordonnances ... dans les Pays-Bas. — Paix de Ryswick.

La France, unifiée sous le sceptre de Lo... entrer dans la voie des conquêtes. Sa ... et s'améliorait chaque jour sous l'... Colbert. Ce ministre, qui avait rendu ... Mazarin durant la Fronde, était devenu ir... après la disgrâce de Fouquet. C'était, a dit l... quelque peu pesant et dur, mais solide, ac... ... (1). Sorti de la bourgeoisie, il en avai... ... la science de l'économie sociale lui doi... Abandonnant les idées trop exclusives d... agriculture était l'unique nourricière d... ... combien le développement du comm... augmente la richesse publique, et s'appl...

(1) ... histoire moderne, Paris, Chamerot, ...

favoriser leur essor. Il créa des comités consultatifs de marchands, établit des entrepôts francs, fit tracer des routes et creuser des canaux, et assura le négoce de mer par la destruction des pirates. Il défendit de rien vendre ou léguer à fonds perdu aux communautés, restreignit les exemptions d'impôts que les ecclésiastiques, les nobles et les bourgeois des villes franches étendaient jusqu'à leurs fermiers, et déclara casuels tous les offices comptables, afin de les supprimer peu à peu.

L'édit du mois de septembre 1664 réduisit les droits d'entrée et de sortie sur les marchandises à des proportions convenables, et supprima les plus onéreux. Des ouvriers belges furent appelés aux Gobelins (1). et donnèrent une nouvelle activité à ce magnifique établissement. Colbert publia ensuite sa déclaration « sur le fait et négoce de la lettre de change » et son immortelle ordonnance de 1673 servit de base à notre premier code de commerce. Les compagnies françaises des deux Indes s'établirent sous ses auspices. Une colonie, partie de la Rochelle, alla peupler Cayenne ; une autre prit possession du Canada, et jeta les fondements de Québec ; une troisième se fixa à Madagascar.

Tout en accordant moins d'attention que ne l'avait fait Sully aux intérêts agricoles, il fut loin de les négliger. Il fit défendre de saisir, en paiement des arriérés de la taille, les outils de labour et les bestiaux des fermiers ; prescrivit le desséchement des marais ; ordonna le rétablissement des haras, et travailla pendant huit ans à l'excellent édit des eaux et forêts, devenu plus tard notre code forestier.

Son système peut se résumer en deux mots. Il partait de ce principe, que « le plus sûr moyen de relever la fortune publique est de favoriser la fortune particulière, et d'ouvrir à la production les voies les plus larges et les plus libérales. » Dans l'application, son amour de l'ordre l'entraîna à multiplier outre mesure les règlements industriels (2), et à ne pas laisser assez

(1) Jans, Laurent et Lefevre furent établis chefs des ateliers de haute lisse ; un autre flamand, du nom de De Kerkove, eut l'inspection de la teinture des laines.

(2) Blanqui, *Hist. de l'économie politique*, tom. II, p. 9.

de liberté à l'initiative individuelle. Il eut également le tort, vers la fin de sa carrière, d'abuser de l'instrument protecteur qu'il venait de créer, en exagérant, dans l'ordonnance de 1667, les mesures exclusives dirigées contre les manufactures du dehors par celle de 1664.

Louis XIV, ainsi qu'autrefois la reine Élisabeth, avait le rare bonheur, dès le commencement de son règne, d'être entouré d'hommes éminents, dont les travaux devaient jeter un vif éclat sur son gouvernement. L'armée française avait été réorganisée par Louvois, exact, violent, farouche administrateur, dont l'influence balançait celle de Colbert.

L'état des affaires politiques, en Europe, était de nature à encourager le gouvernement français dans ses vues ambitieuses.

Le roi d'Angleterre avait déclaré la guerre à la Hollande, et ces deux grandes puissances maritimes se disputaient avec acharnement la suprématie navale. La vaste colonie fondée par la compagnie des Indes occidentales dans le nord de l'Amérique, étant tombée entre les mains des Anglais, avec les îles du cap Vert et de Saint-Eustache, les états généraux avaient donné ordre à l'amiral Ruyter de reprendre ces îles et de protéger le commerce hollandais. La mer était infestée de corsaires (1). Un navire ostendais fut capturé près de Malaga par un chevalier de Malte, porteur de lettres de marque du roi de Portugal.

La campagne de 1665 n'avait point été heureuse pour la Néerlande, attaquée simultanément par les forces britanniques et par le guerroyant évêque de Munster. Elle prit sa revanche en 1666, époque à laquelle Ruyter battit complétement la flotte anglaise, commandée par le prince Robert et le duc d'Albemarle, après une lutte qui dura quatre jours.

Des négociations avaient été entamées à Bréda, et semblaient ne point devoir aboutir, lorsqu'une escadre hollandaise se présenta à l'entrée de la Tamise, et mit le feu devant Chattam à

(1) Le roi d'Angleterre accordait 10 schellings par tonne sur la valeur de chaque prise à ceux qui l'amenaient au port, et 6 livres, 13 schellings 4 deniers par canon; le reste appartenait au trésor. Ce droit ne varia point jusqu'en 1672. Voy. MS. 19,033 Bibl. addit., musée Brit., fol. 15.

huit vaisseaux de ligne anglais. Cette démonstration vigoureuse décida l'Angleterre à renoncer à ses prétentions, et la paix fut signée.

Les deux Etats étaient sortis affaiblis de cette lutte obstinée. Quant à l'Espagne, elle ne présentait plus que les majestueuses ruines d'un glorieux passé.

Il ne manquait à Louis XIV qu'une occasion de tirer l'épée, et elle ne tarda pas à se présenter. Philippe IV était mort en 1665, et son successeur, Charles II, avait été proclamé en Belgique. Le roi de France, alléguant la loi civile des Pays-Bas, soutint que sa femme, fille aînée du défunt, devait lui succéder de préférence au fils cadet. L'infante avait, il est vrai, fait abandon de ses droits, mais on considéra cette cession comme nulle, toutes les conditions du contrat n'ayant pas été exécutées par des Espagnols.

Ces prétentions n'étaient pas nouvelles. Dès le 6 mars 1662, elles avaient été développées devant Philippe IV lui-même, par l'archevêque d'Embrun. Les Hollandais en avaient été informés et, pour ne pas rester étrangers à ces négociations, avaient fait des propositions au comte d'Estrades, ayant pour objet le morcellement des Pays-Bas espagnols. Louis XIV eût probablement souscrit à un traité de partage, mais les marchands d'Amsterdam s'ópposaient à toute extension du territoire de la république, craignant qu'elle n'entraînât la levée du blocus de l'Escaut et le rétablissement de la liberté commerciale d'Anvers.

Louis XIV envahit la Belgique en mai 1667, avec toute la pompe d'un triomphateur. L'armée française formait deux divisions, au milieu desquelles se trouvait le roi, entouré de ses ministres et de ses officiers. Les dames suivaient, dans les carosses dorés de la cour. Le pays se trouvait sans défense. Bergues, Furnes, Douai, Ath, Courtrai et Audenarde capitulèrent à l'approche de l'ennemi ; Termonde lui opposa les inondations de la Dendre et de l'Escaut : Lille seule osa tenter une résistance qui ne fut pas sans gloire. Elle était défendue par le comte de Brouay. La Flandre fut prise en deux mois et la Franche-Comté en dix-sept jours.

Les ministres espagnols, ne sachant comment résister à ce

accorder d'autres p

... voie, le cons
... ces négociations, (
... Brabant furent ég
... les vins du Rhin
... patacon par aime. Les
... disposés à conclure, et p
... des droits d'accises. I
... ment du conseil des
... le projet de Linsen ine
... aux intérêts des souvera
... fut l'esprit de routine
... avec l'Allemagne devi
... du bureau de douan
... tantes stations de la fro
... à 14 patacons.

... d'Aix-la-Chapelle n'avait poin
... d'Angleterre, après avoir consen
... pour offrir sa coopération
... en cas d'hostilités, d'occup
... Cadzand et le port de l'Écl
... projets de partage, mais cette

... dans les Pays-Bas la pro
... qui venait visiter les villes dont
... envoyé des Provinces-Unies a
... des capres d'Ostende, qui s
... anglaises transportées sous p
... de Castel-Rodrigo répliqua que
... guerre, s'était attribué le dro
... et d'y saisir les produits d'orig
... trouver mauvais qu'on sui
... naugure.

... Provinces-Unies insistèrent, et fi
... Rodrigo qu'elles useraient de r
... lieu; elles n'amenèrent p
... dix-neuf capres d'Oste

Ces différends ne devaient point être de longue durée. Les deux États allaient bientôt avoir besoin l'un de l'autre. Louis XIV n'avait point oublié que la Néerlande avait protégé l'Espagne et fait reculer la France. Il se souvenait qu'un bourgeois, un échevin d'Amsterdam, était venu lui signifier, au milieu de toute sa gloire, qu'il n'irait pas plus loin. Des médailles outrageantes avaient été frappées. On prétendait que l'envoyé hollandais, Van Beuningen, s'était fait représenter avec un soleil, et cette devise : *In conspectu meo stetit sol.*

Le roi désirait rompre la triple alliance, et il y parvint en achetant le désistement de l'Angleterre et de la Suède. La guerre était de nouveau à nos portes, et elle commença en 1672. Plus de cent quatre-vingt mille hommes, portant pour la première fois la baïonnette au bout du fusil, marchèrent vers les Provinces-Unies.

Ils laissent Maestricht derrière eux, s'emparent de la Gueldre, d'Utrecht, d'Overyssel ; les voilà à quatre lieues d'Amsterdam. La Hollande n'avait que vingt-cinq mille soldats à opposer à cette grande armée qui combattait sous les yeux du roi, de son frère, et des plus habiles capitaines de l'époque, Turenne, Luxembourg, Vauban et Louvois. Les alliés de la république, l'Espagne et le Brandebourg n'auraient su faire lâcher prise à Louis XIV. Celui-ci seul pouvait la sauver par ses fautes, et il le fit. Condé et Turenne conseillaient de démanteler les places, Louvois d'y mettre garnison, c'est à dire de disperser les troupes. Le roi crut Louvois. Les Hollandais, dans le premier moment de désespoir, avaient voulu émigrer en masse, quitter leur patrie, et s'embarquer pour Batavia à bord de leurs vaisseaux. La guerre se ralentissant, ils reprennent l'espoir de résister à leurs ennemis, se jettent en furieux sur ceux qui leur avaient conseillé d'augmenter leurs forces maritimes plutôt que leurs ressources militaires, massacrent les De Witt, et confient les destinées de la nation au jeune Guillaume d'Orange.

Ce prince, doué d'un génie actif et pénétrant, comprit qu'il n'y avait qu'un moyen unique de défendre le pays, moyen terrible mais efficace, celui de le mettre en partie sous les eaux. Il fit percer les digues, et arrêta les ravages de l'ennemi par ceux de l'inondation.

Les flottes d'Angleterre et de France, après avoir tenté inutilement un débarquement dans l'île de Texel, en vinrent aux mains avec l'escadre hollandaise, en 1672. Quelques corsaires ostendais s'étaient joints à cette dernière, que commandait le célèbre amiral Ruyter. Celui-ci, non content de tenir tête à l'ennemi, fit entrer au Texel un vaste convoi de navires marchands, arrivant de l'Inde chargé de trésors.

Dans les Pays-Bas espagnols, tout commerce avait été défendu avec la France et l'Angleterre. Là aussi les Français se conduisaient comme en terre conquise, et poussaient des reconnaissances jusqu'aux pieds des rempar[illegible]nde. Sur ces entrefaites, Guillaume d'Orange poursuivait son œuvre. L'empereur Léopold et la plupart des princes de l'empire s'étaient émus des projets de Louis XIV, et prenaient les armes. Le roi d'Angleterre lui-même, forcé de compter avec son parlement, se détacha de la France. Son exemple entraîna l'évêque de Munster, l'électeur de Cologne et le Danemark : l'Europe entière se levait contre la monarchie française.

Louis se vit contraint d'abandonner les provinces qu'il venait de subjuguer si rapidement. En 1674, il rentra dans la Franche-Comté, qui fut enlevée sans retour aux descendants de Philippe II. Turenne tenait en échec tout l'empire, pénétrait en Allemagne, et promenait le fer et le feu dans le Palatinat, où deux villes et vingt-cinq villages furent réduits en cendres par ordre de Louvois. Condé parcourait la Belgique, et gagnait sur le même temps au prince d'Orange la furieuse bataille de Seneffe.

Les alliés, malgré la mort de Turenne et la retraite de Condé, ne purent entamer la frontière du Rhin, et perdirent, dans les Pays-Bas, les cités fortifiées de Bouchain, Aire, Valenciennes, Cambrai, Gand et Ypres (1). Duquesne, envoyé au secours de Messine, révoltée contre l'Espagne, y livra une sanglante bataille navale à Ruyter, en vue de l'Etna. Les Hollandais remportèrent la victoire, mais la payèrent par la perte de leur grand amiral, frappé mortellement durant la lutte.

(1) De fortes contributions de guerre furent levées dans la plupart de ces villes ; le pays de Waes fut taxé à 900,000 florins. Voy. MS. 1520, fol. 298 318, Bibl. Harléienne, musée Brit.

Depuis 1676 jusqu'à la conclusion de la paix de Nimègue, en 1678, il ne se passa que des faits peu importants. Cette paix, tout en étant des plus honorables pour la Hollande, fut également avantageuse pour la France, qui garda la Franche-Comté et douze villes belges, et échangea Fribourg contre Philipsbourg. Le Danemark et le Brandebourg restituèrent ce qu'ils avaient pris à la Suède.

Nos annales commerciales, durant toute cette période, sont peu intéressantes. Les autorités françaises firent publier, en 1670, un tarif de douane applicable au territoire belge alors incorporé au royaume. Les draps teints, de la valeur de 180 florins la pièce, y sont imposés à 8 florins à l'entrée, et à 1 florin 5 sols à la sortie. Les plus communs, évalués à moins de 40 florins, ne sont taxés qu'à 3 florins à l'entrée et à 6 sols à la sortie, le tout par pièce. Les toiles de lin font l'objet, dans ce règlement, de dispositions assez nombreuses. La toile grise ou écrue, pouvant encore subir diverses préparations, était frappée à l'exportation de droits très élevés. Le charbon de terre se trouvait taxé à 3 sols la pesée de 144 livres, à l'entrée, et à 2 sols pour la même quantité à la sortie. Le fer en gueuse payait 2 sols à l'entrée et 3 sols à la sortie, le cent pesant. Les clous et les fers en barres étaient imposés à raison de 8 à 6 sols. On se croyait obligé de retenir à l'intérieur tout ce qui pouvait encore subir de nouvelles transformations. On facilita cependant le transport vers l'intérieur des grains indigènes, sur lesquels on percevait 6 florins par *last*. Les blés étrangers, au contraire, étaient chargés d'un droit de 9 florins le *last* à l'entrée. On espérait, à l'aide de cette combinaison, favoriser le cultivateur, et par conséquent le grand propriétaire foncier.

L'administration espagnole rendit un service plus réel à l'agriculture en 1671. Elle rapporta les ordonnances d'Albert et d'Isabelle concernant la fabrication des eaux-de-vie, et permit l'établissement de nombreuses distilleries de grains, de poires et de pommes. Ces établissements se multiplièrent d'autant plus, qu'ils fournissaient à l'entretien d'un nombreux bétail. A la fin du XVIIIe siècle, on comptait, dans la seule province de Brabant, 453 distilleries. Il y en avait 320 dans la Flandre orientale, et un nombre probablement plus considérable dans le Lim-

bourg, particulièrement à Hasselt. L'impôt établi sur l genièvre était, en général, peu élevé. Ajoutons cependant qu' n'était point perçu d'une manière uniforme. Dans quelqu localités, tel que dans la Flandre occidentale, le gouverneme s'était réservé la vente des brandevins, à titre de « cantine, pour grossir ses revenus.

De nombreuses patentes de mer, ou lettres de marqu avaient été accordées par le gouvernement espagnol durant guerre. Parmi les navires armés en course à cette époque, no citerons, entre autres, *le Castel Rodrigo*, de 300 tonneau portant 36 pièces d'artillerie, et commandé par Chrétien d Vincq; *la Sainte-Marie*, de 54 canons, qui croisait sur les côt de France, entre la Rochelle et Bordeaux; *la Justice*, cap taine Pasquier de Moor, de 24 canons; *le Saint-Pierre*, sou les ordres d'Antoine Colart. Ces vaisseaux, et quelques autr dont les noms nous sont inconnus, causèrent aux ennemis un perte de 200,000 florins. L'un des plus illustres marins fran çais, Belge d'origine, Jean Baert, fit ses premières armes e 1678 contre les marins d'Ostende, à bord du *Dauphin*. Il leu prit trois bâtiments (1).

La fréquence des combats maritimes amena quelques modi fications aux lois internationales relatives à cette matière. Pa le traité de Londres de 1674, conclu entre Charles II et le états de Hollande, il fut statué que tout corsaire qui inflige rait la torture à ses prisonniers, ou les soumettrait à un traite ment cruel et barbare, perdrait à la fois sa commission et tou droit sur ses prises, eussent-elles été légalement faites. Le

(1) Hennequin, *Biographie maritime*, tom. I; p. 24. Les armateurs ostendais eussent donné plus d'extension encore à leurs entreprises, s'ils avaien pu obtenir, ainsi qu'ils le demandèrent, exemption des droits du dixième, perçus au profit de l'État. Ils eussent également désiré ne pas avoir à rendr compte aux juges de l'amirauté des prises n'excédant pas mille patacons. L'administration repoussa leur requête. Ils avaient soulevé une autr question des plus importantes. En cas d'armement d'un navire par une société, chaque actionnaire pouvait-il être contraint à payer sa part des dettes, *in solidum*? On décida qu'il n'était liable, dans ce cas, qu'en raison de la part qu'il eût prise aux bénéfices. Voy. MS. 15, 209. Bibl. de Bourgogne.

sentiments d'humanité, longtemps faussés par des traditions de haine et de vengeance, se développaient avec la civilisation.

En 1675, Jacques et Pierre Wouters d'Anvers sollicitèrent un octroi pour introduire dans cette ville une nouvelle industrie, consistant à imprimer sur des étoffes de soie, de laine et de lin « toutes sortes d'histoires anciennes et fameuses, pay- « sages et autres ouvrages de tapisserie. » Il paraît, d'après certains documents conservés à la chambre des comptes, qu'on leur en permit la vente exclusive durant 30 ans, mais là s'arrêtent tous nos renseignements à cet égard. Il est probable que cet essai eut peu de succès, d'autant plus qu'une maladie contagieuse éclata à Anvers en 1678, et y interrompit momentanément toute relation avec l'extérieur. En 1659, le chiffre de la population anversoise n'était que de 53,916 âmes. Plus de 1,200 maisons se trouvaient sans habitants.

Un Brabançon, Jean de Weert, acquit, vers le milieu du XVIIe siècle, une haute réputation militaire en Allemagne. D'abord au service de l'Autriche, il commanda l'armée bavaroise, à la mort d'Aldringer, défit Gassion en 1635, battit Rantzau à Tudlingen en 1643, et devint vice-roi de Bohême et commandant de Prague, où il mourut en 1665. Les habitants de Weert faisaient un grand commerce de tourbes.

Barthélemy Deschamps, de Liége, visita le Saint-Sépulcre et l'Égypte en 1666. Ses notes de voyage ont été publiées, et contiennent une description très détaillée de la Palestine. Un autre Belge, Louis Hennepin, né à Ath vers 1640, se rendit en qualité de missionnaire à Québec, traversa en 1678 le lac Ontario, parcourut les vastes contrées qui sont au sud du Canada, et reconnut le premier l'embouchure des principaux affluents du Mississipi (1). Il donna la narration de

(1) Quelques auteurs prétendent qu'il fut le premier Européen qui visita les bords du fleuve, mais c'est là une erreur, car le Mississipi avait été signalé cent ans auparavant par Ferdinand de Soto. L'opinion d'après laquelle cette découverte serait due à Robert Cuvelier de la Sale, natif de Rouen, est encore moins justifiable, puisque ce voyageur ne partit qu'en 1680, c'est à dire après Hennepin. Voy. Bancroft, *Hist. of the United states*; Vega,

ses découvertes dans un ouvrage imprimé à Paris en 1683, et réédité à Amsterdam, d'une manière plus complète, en 1704.

Plusieurs de nos compatriotes vivaient en France durant la guerre, et furent employés par Louis XIV. Van Obstal, d'Anvers, était membre de l'Académie de peinture et de sculpture à Paris, où il mourut en 1668. Il exécuta pour le roi différents groupes en ivoire, d'un beau travail (1). Renkin Sualem, le constructeur de la fameuse machine de Marly, était également Belge. Il était né à Jemeppe, près de Liége en 1645 (2).

Louis XIV se trouvait au comble de la prospérité. L'Europe s'était armée contre lui, et il avait résisté à l'Europe. Son ambition, néanmoins, était loin d'être satisfaite. Sous le prétexte de faire exécuter le traité de Nimègue, il forma des chambres de réunion, dans lesquelles ses délégués prononcèrent seuls sur la validité des prétentions de leur maître sur des villes et des provinces entières. La guerre entre la France et l'Espagne recommença bientôt.

La Belgique allait être encore une fois attaquée par terre et par mer. Le « droit de convoi » perçu sur les navires de commerce, avait été élevé à un pour cent dès 1666. Il avait fourni un revenu considérable jusqu'en 1680; mais à partir de cette époque, les recettes baissèrent rapidement. Le gouvernement finit par abandonner cette perception aux états de Flandre, à charge de fournir 18,000 florins pour l'entretien du port d'Ostende, 6,000 florins pour celui de Nieuport, et de consacrer le surplus à l'entretien de vaisseaux de guerre (3).

liv. IV, chap. III; Delvenne, tom. I, p. 506; *Dictionnaire encyclopédique du commerce*, Paris, 1789, tom. I, p. 657.

(1) *Hand book of the arts of the Middle ages*, London, 1855, p. 375.

(2) *Bull. de l'institut archéologique liégeois*, tom. III, p. 28.

(3) On n'a pas de notions bien certaines sur la statistique de ces vaisseaux. On présume cependant que, depuis 1706, époque à laquelle les Anglais et les Hollandais occupèrent la Flandre, ils cessèrent d'exister. Sous le gouvernement autrichien, le droit de convoi fut uni à la régie des douanes. Voici une moyenne des produits de cette taxe :

de 1736 à 1744	67,000 fl.
« 1751 « 1760	68,000 »
« 1761 « 1770	75,000 »
« 1771 « 1780	92,000 »

Voy. *Revue belge*, tom. II, p. 163, in-8°. Liége, 1835.

Au mois de novembre 1683, le duc de Boufflers s'avança sur Courtrai, qui ne put lui résister. Une autre division française s'empara de Dixmude, et peu de temps après, le maréchal d'Humières bombarda Audenarde.

Ce fut la ruine des manufactures de tapisseries existant encore en ville. Cette industrie, d'ailleurs, était déjà en pleine décadence, et ne se soutenait à Bruxelles et à Tournai que grâce aux subsides du gouvernement et des communes. La mode avait changé ; au lieu de tapis, on commençait à employer comme tentures, des étoffes de soie ou de coton, et plus encore du papier peint.

Le roi d'Espagne avait demandé du secours à la Hollande. Le prince d'Orange était d'avis que l'on fît passer huit mille hommes en Flandre, et que l'armée de terre fût considérablement augmentée; mais cette proposition avait été mal accueillie. La province de Hollande, et particulièrement la ville d'Amsterdam s'étaient opposées à toute intervention dans les Pays-Bas espagnols. Tandis que cette question se débattait encore entre le stadhouder et les états, le gouvernement de Charles II se voyait contraint de signer une trêve de douze ans avec son redoutable adversaire. Louis XIV obtint la forteresse du Luxembourg, et ne restitua Courtrai et Dixmude qu'après avoir fait démanteler leurs retranchements.

Le commerce belge n'avait plus quelque activité que dans la principauté de Liége. Le 12 mars 1680, parut une ordonnance pour faciliter le transit entre Liége, Verviers et l'Allemagne, ainsi que celui d'Aix-la-Chapelle vers le quartier de Maseyck par le pays de Rolduc. Les droits perçus sur le voiturage des marchandises variaient de cinq florins à dix-huit sols. Le transit, sauf quelques exceptions, était frappé d'une taxe de quinze sols pour cent.

Des négociants d'Aix-la-Chapelle et de Verviers montèrent un certain nombre de métiers à tisser à Néau, qui appartenait alors aux Pays-Bas espagnols. Pour encourager ces entreprises et favoriser les manufactures de draps, on accorda permission à quelques industriels d'Eupen, de prendre dans les forêts domaniales le bois nécessaire à la construction des moulins à fouler — à eau ou à vent — qu'ils se proposaient d'établir sur

le territoire de cette commune. Les ouvriers attachés à ces diverses usines obtinrent également des priviléges spéciaux.

Maximilien de Bavière, soutenu par Louis XIV, promulgua un édit, en 1684, modifiant profondément la constitution liégeoise, laquelle ne subit plus de changements importants jusqu'en 1794. Il supprima les trente-deux métiers et les incorpora dans seize chambres. Il abolit également les tribunaux populaires, se réserva la nomination de la moitié des membres du conseil et de l'un des deux bourgmestres, et ne laissa à l'élément démocratique qu'une part illusoire dans l'élection de l'autre moitié, car, sur trente-six personnes dont se composait chaque chambre, on ne comptait que six artisans. Ce règlement fut appliqué, en 1686, à la ville de Huy. Aux onze métiers qui y existaient succédèrent six chambres, composées chacune de dix personnes, dont trois artisans. Le prince avait voulu créer une sorte d'aristocratie bourgeoise, et il parvint à son but. Nous avons déjà mis sous les yeux du lecteur le tableau de la décadence de l'industrie hutoise à la fin du dix-septième siècle. Nous voyons, par un mandement de l'évêque, daté de 1686, que les Hutois n'osaient plus se rendre à Liége, à cette époque, ou dans les cités voisines, de crainte d'être appréhendés et de voir leurs marchandises saisies par des créanciers de la commune. Il n'y avait plus, à Huy, qu'une papeterie pour tout établissement industriel. Ajoutons cependant que les monastères et les églises de la ville et des environs possédaient un revenu de 700,000 livres, c'est à dire de près de deux millions de notre monnaie (1).

Le commerce du charbon de terre prenait quelque extension dans le Limbourg, et fut réglé par ordonnance, en 1694. Dans le Hainaut, on n'exploitait encore que les mines comprises dans la dépendance de Mons, de Quiévrain à Mariemont. Le bassin houiller avait sept lieues de longueur sur deux lieues de largeur. Les environs de Charleroi n'avaient point encore été fouillés. Les puits que l'on creusait avaient ordinairement trente-cinq toises, et comme les ouvriers exploitants — qu'on appelait alors *paysans aux houilles* — n'étaient pas assez riches

(1) Melart et Gorrissen, *Hist. de Huy*, p. 369.

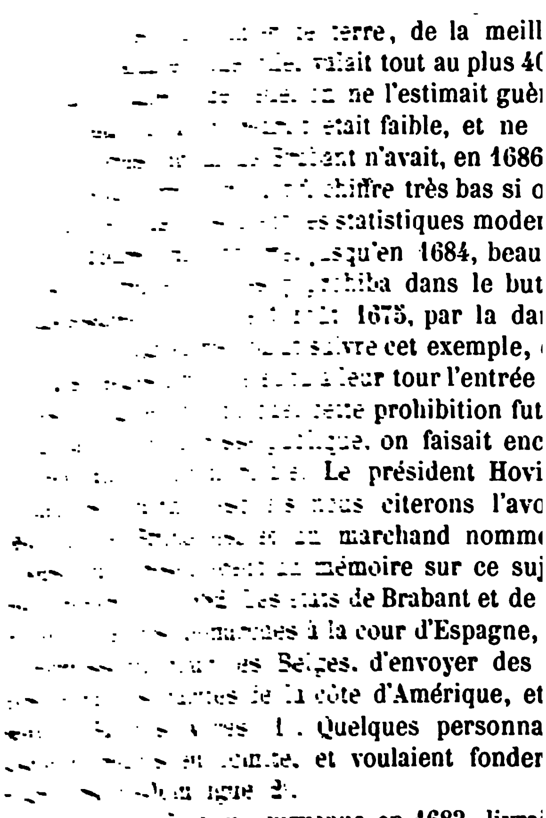
pour faire de grands frais d'épuisement, ils ne s'attachaient à extraire le minerai qu'à la superficie. Toutefois, en 1695, des ouvriers et des marchands se constituèrent en société, et montèrent une machine sur le territoire de Wasmes, à deux lieues de Mons, d'après le modèle de celles qui fonctionnaient déjà dans le pays de Liége. Ils purent dès lors pousser leurs travaux à une plus grande profondeur.

Pour élever le charbon jusqu'au haut du puits d'extraction, on se servait de tourniquets à bras ou de manéges. Cent vingt fosses ou houillères étaient ouvertes à cette époque dans le Hainaut. Chaque fosse occupant quarante-cinq personnes, hommes ou femmes, on peut évaluer à cinq mille le nombre des ouvriers qui vivaient de ce travail. Il sortait tous les ans, de la province 300,000 *vrágues* (1) de charbon, payées à raison de quinze sols de France la vrague (2). Les droits levés sur le charbon montaient à vingt-cinq pour cent. La Flandre ne s'approvisionnait guère dans le Hainaut, et recevait son chauffage de la Grande Bretagne. Le traité de Crespin du 14 août 1686, régla les priviléges des bateliers de Mons et de Condé. Une chambre d'assurance, établie dans cette dernière ville, fut autorisée à percevoir des navigateurs une certaine rétribution, pour la surveillance qu'elle exerçait sur le mouvement des eaux et des écluses. On commençait à fabriquer des verres à vitre, des bouteilles et autres gros ouvrages en verre dans les environs de Charleroi. Jean Coluet, de Gilly, avait l'octroi exclusif de cette fabrication, en 1686. Les premiers maîtres verriers obtinrent le droit de porter l'épée, et reçurent le titre de gentilshommes.

L'usage des machines d'épuisement dans les mines se propagea, vers le même temps, dans la province de Namur. On en établit à Vedrin, vers la fin du dix-septième siècle. Elles furent construites d'après celles qui fonctionnaient alors en Angleterre.

(1) Sans doute du flamand *vragt*, charge.

(2) Douze sols pour le marchand ; deux sols, six deniers pour le droit des états de Mons, et six deniers de taxes, destinées à la construction et à l'entretien des écluses.



[illegible] terre, de la meill
[illegible] valait tout au plus 4(
[illegible] ne l'estimait guèr
[illegible] était faible, et ne
[illegible] Brabant n'avait, en 1686
[illegible] chiffre très bas si o
[illegible] statistiques moder
[illegible] jusqu'en 1684, beau
[illegible] prohiba dans le but
[illegible] 1675, par la dar
[illegible] suivre cet exemple, [illegible]
[illegible] à leur tour l'entrée
[illegible] cette prohibition fut
[illegible] on faisait enc
[illegible] Le président Hovi
[illegible] nous citerons l'avo
[illegible] marchand nomm[illegible]
[illegible] mémoire sur ce suj
[illegible] Les états de Brabant et de
[illegible] à la cour d'Espagne,
[illegible] Belges, d'envoyer des
[illegible] côte d'Amérique, et
[illegible] (1). Quelques personna
[illegible] et voulaient fonder
[illegible] (2).
[illegible] survenue en 1683, livrai

l'influence de Louvois, et à celle de madame de Maintenon, que Louis XIV épousa secrètement vers 1685. La monarchie avait atteint la plus haute centralisation : il ne fallait plus, pour compléter l'unité, qu'écraser les protestants qui existaient encore dans le royaume. L'édit de Nantes fut révoqué, et on envoya des dragons chez les calvinistes pour simplifier le travail des missionnaires. L'état y perdit deux cent mille sujets, selon d'autres, cinq cent mille. Ils échappèrent en foule, et s'établirent en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, surtout en Prusse. Macpherson, dans ses « Annales du commerce » évalue à plus de cent millions de francs les richesses métalliques exportées par ces réfugiés. C'est de ces temps calamiteux que date le régime des prohibitions érigé en loi, et l'établissement du système mercantile, basé sur le monopole industriel. Il y eut un moment où les économistes n'écrivaient plus que pour conseiller l'accaparement du numéraire, et insister sur le danger de le laisser sortir du pays. Ces tendances devinrent bientôt générales en Europe. Les vices de cette théorie, dont la formule est de « toujours vendre sans jamais acheter » ont été signalés avec la dernière évidence. Elle est rejetée aujourd'hui par les auteurs les plus renommés. Chacun comprend que la liberté des transactions peut seule établir un juste équilibre entre la production et la consommation. Tout en condamnant un système que les progrès du crédit public doivent nécessairement faire tomber, il est bon néanmoins de remonter à son origine et de le suivre dans ses applications diverses, afin de se rendre compte des difficultés que présente son abolition.

La marine française s'était considérablement accrue sous l'administration de Colbert. Elle se composait, dès 1672, de cent vaisseaux. Brest, Rochefort, Dunkerque, Toulon et le Havre avaient été transformés en arsenaux. Louis XIV lui donna une nouvelle impulsion par sa célèbre ordonnance de 1688, dont quelques-unes des dispositions sont d'un intérêt trop général pour que nous n'en disions point quelques mots.

Le principe que le pavillon ne couvrait pas la marchandise était prédominant à cette époque. On suivait encore les règles

u *consulato del mare*, cet ancien code des lois maritimes inter-nales. Il était donc d'usage de saisir les produits industriels ou les denrées destinées à l'ennemi sur des navires neutres, et l'on respectait, même sous un pavillon hostile, les biens des neutres. Le tribunal de l'amirauté, à Ostende, suivait strictement ces habitudes, malgré les réclamations des Hanséates, les Danois et des Prussiens, auxquels on avait fréquemment confisqué des bâtiments de commerce.

Le droit de visite, officiellement reconnu, n'était point réglementé. En pratique, chaque nation s'attribuait cette faculté, et en usait comme elle l'entendu[illegible]es Anglais dans les mers Baltique et du Nord, et les [illegible] m[illegible]s sur les côtes de Belgique, de France et d'Allemagne. Un[illegible]t des états généraux néerlandais, antérieur au traité de[illegible]ster, autorisait les marins de [illegible]lande à saisir, en cas de blocus, les munitions et les vivres destinés aux ennemis à charge [illegible]'indemnité.

Les neutres trouvaient cette [illegible]égislation extrêmement préjudiciable à leurs intérêts. Le gouvernement français, renchérissant sur une coutume déjà vive[illegible]nent attaquée, adopta le principe que non seulement les marchandises des nations amies étaient de bonne prise à bord d'un navire ennemi, mais que le navire d'un allié ou d'une puissance neutre devait même être confisqué, dès qu'on y trouvait des propriétés appartenant à des belligérants (1).

Tout, en France, se faisait alors en prévision de la guerre. L'Europe entière se préparait à entrer en campagne contre Louis XIV. Catholiques et protestants, Guillaume de Nassau et Innocent IX, Suède et Savoie, Danemark et Autriche, Bavière, Saxe, Brandebourg s'unissaient contre lui. Il n'avait pour allié que le roi d'Angleterre, Jacques II; une révolution imprévue renversa Jacques et mit l'Angleterre entre les mains de Guillaume, appelé des Provinces-Unies par la faction protestante.

(1) *Histoire des progrès du droit des gens en Europe, depuis la paix de Westphalie jusqu'au congrès de Vienne,* avec un précis historique du droit des gens avant la paix de Westphalie, par Henri Wheaton, Leipzig, 1842; *Esquisse de l'histoire du droit des gens, de la diplomatie et du droit maritime,* depuis Charles-Quint jusqu'à nos jours, par le Dr Corremans, *Trésor national*, tom. I, 2e série, p. 81.

Il fallut de nouveau défendre la frontière belge contre les Français. Dès le mois de novembre 1689, un corps d'armée était sur le point de franchir le canal d'Ostende à Bruges, et de se porter dans le nord du Franc. Le capitaine Van Maestricht, commandant le vaisseau *le Charles II*, de quarante-huit pièces de canon, accompagné d'un autre bâtiment de guerre, reçut l'ordre de s'avancer jusqu'à Stalhille, afin de lui disputer le passage. Il remplit cette mission avec beaucoup d'intelligence, et repoussa l'ennemi après une vive canonnade. Van Maestricht était né à Ostende et avait déjà eu à soutenir divers combats. Le roi d'Espagne lui décerna une médaille d'or. Un autre Ostendais, devenu amiral dans la marine espagnole, Van Dyck fut l'objet de la même distinction, en 1690.

Indépendamment du *Charles II*, plusieurs bâtiments de haut bord, qui naviguaient sur Cadix, Lisbonne, Alicante et Séville, avaient été armés en guerre par ordre du gouverneur général. Nous citerons *la Sainte-Marie*, de quatre-vingt quatorze canons, commandée par Mansfelt; *la Reine*, de quarante-huit canons, capitaine Bestenbustel; *le Saint-Liévin*, de vingt-quatre canons, capitaine Rodrigue; *le Compas* et *le Singe*, tous deux de vingt-quatre canons, ayant pour chefs De Rudder et Lauwereyns.

Louis XIV, après avoir fait de vains efforts pour rétablir Jacques II sur le trône d'Angleterre, envoya le maréchal de Luxembourg dans les Pays-Bas. Les Français y obtinrent d'abord quelques succès, et battirent les Espagnols à Fleurus. Comme ces derniers attendaient des renforts considérables de la Grande Bretagne, la ville d'Ostende, pour faciliter le débarquement des troupes anglaises, fit jeter sur le chenal, à l'endroit du pilotage, un pont de bateaux qui coûta 14,975 florins. Elle dut en outre faire construire des casernes pour lesquelles elle dépensa 32,990 florins. En 1692, les Français étaient à Namur, et Guillaume III perdit contre eux, en 1693, les deux batailles de Steenkerque et de Neerwinden. Ce ne fut qu'après la mort du maréchal de Luxembourg, en 1695, que l'on vit chanceler la puissance militaire de la France. Guillaume, général souvent malheureux, mais adversaire persévérant, énergique, infatigable, reprit Namur, et ce succès décida de la campagne. Louis XIV, pour la première fois depuis son avénement, se



trouva réduit à conclure un traité don
étaient défavorables. Il abandonna la cau
nut le roi Guillaume, et restitua Mons,
Courtrai à l'Espagne.

Cette paix, conclue à Ryswick, en 169
aux souffrances du peuple. L'ambitieu
dans son orgueil, n'était pas encore vai
provoquer ses adversaires à d'autres com

CHAPITRE XIV

Enquêtes commerciales. — Notes sur le commerce belge au commencement du XVIIe siècle. — Institution de la compagnie royale de libre navigation. — Expédition en Guinée. — Sondages à Ostende. — Négociations au sujet de la succession de Charles II. — Son testament en faveur du duc d'Anjou. — Guerre générale. — Succès remportés par quelques marins belges. — Continuation des hostilités. — Inauguration de l'archiduc Charles en Belgique. — Ordonnances commerciales et industrielles de Philippe V. — Rétablissement du tarif de douane de 1680. — Défaites des Français. — Élévation de l'archiduc Charles à l'empire. — Paix d'Utrecht. — Premières expéditions commerciales en Chine et au Bengale.

Le traité de Ryswick était à peine signé, qu'on essaya par de sages règlements de porter remède à l'état déplorable du commerce belge. Des députés des principales villes du pays furent appelés à Bruxelles, et délibérèrent sous les yeux de l'électeur Maximilien Emmanuel, qui remplissait en ce moment, en Belgique, les fonctions de gouverneur général. D'après leurs conseils, on décréta plusieurs ordonnances, tendant à modifier les tarifs et à favoriser les manufactures nationales. On décida que les nobles pourraient, sans déroger, se livrer aux entreprises commerciales et industrielles. La connaissance des contestations judiciaires survenant entre négociants, sur des faits relatifs à leurs entreprises, fut retirée aux tribunaux civils, qui ne les expédiaient pas avec assez de célérité, pour être remise à une cour spéciale, composée de gens notables. Ils portaient le titre d'*Overluyden*, ou « supérieurs, » et étaient choisis parmi les marchands les plus estimés et les plus riches.

Il fut résolu dans la même assemblée de construire un can[al] à travers du pays de Waes, de Bruges au fort Sainte-Mari[e] près de Calloo, afin de mettre Anvers en communication direct[e] avec la mer. Ce projet, dont l'exécution eût exigé des travau[x] considérables, fut forcément abandonné à la reprise des hosti[li]tés. Diverses chaussées furent néanmoins établies vers cett[e] époque, telle que celle de Bruxelles à Waterloo, et celles d[e] Bruxelles à Louvain, à Gand et à Mons (1). Les revenus de l'Éta[t] après la perte de l'Artois, du Cambrésis, de la Flandre galli[cane] et de quelques portions du Hainaut et du Luxembour[g] s'élevaient à quatre millions de florins. La population de plu[sieurs] villes avait considérablement diminué. Ypres ne comp[tait] plus que 11,963 habitants, en 1698, sans sa garnison, e[t] Anvers n'en possédait que 67,131, parmi lesquels se trouvaien[t] deux mille personnes consacrées à l'Église (2).

Divers mémoires, adressés à Louis XIV par ses agents dan[s] les Pays-Bas espagnols, contiennent des renseignements inté[res]sants sur le commerce belge au dix-septième siècle. Nous y voyons que la chaux de Tournai s'exportait déjà en grande[s] quantités en 1698. On la fabriquait à l'aide de pierres extraite[s] de différentes carrières, situées entre Tournai et Saint-Amand. Le Tournaisis envoyait encore à l'étranger, particulièrement en Hollande, des chargements importants de *derle*, sorte de terr[e] propre à faire des faïences.

Par le moyen de l'Escaut et de la Scarpe, il entretenait quel[ques] relations commerciales avec les villes de Douai, de Valen[ci]ennes, de Condé et de Mons. Il communiquait avec Lille, Gand et la Hollande par le canal de Douai. Les ravages de l[a] guerre avaient considérablement appauvri cette province. Plu[si]eurs villages, autrefois florissants, étaient en partie abandon[nés], et la cherté des bestiaux y était extrême. La ville de Tourna[i] comprenait environ 2,000 maîtres ouvriers, de tous métiers.

La situation était meilleure dans la Flandre flamingante, sur-

(1) [illegible] *sur le département de la Dyle*. Ces chaussées furen[t] [illegible] civiles et militaires. On en remit l'administratio[n] [illegible]

(2) [illegible] fait par ordre des magistrats en 1699.

tout au point de vue espagnol. On y comptait 88,946 bœufs et vaches au dessous de 2 ans, 39,579 moutons et beaucoup de chevaux. On en exportait des cargaisons de beurre, de fromages, d'huile, de houblon, de toiles et de fils. La manufacture des draps ne se maintenait plus qu'à Ypres, où l'on en faisait environ deux cents pièces par an. Les teinturiers flamands avaient conservé une véritable réputation, et le roi d'Angleterre provoqua l'émigration de plusieurs d'entre eux, vers la fin du dix-septième siècle, afin d'enseigner leurs procédés à ses sujets (1). La Flandre possédait, en outre, quelques tanneries, des raffineries de sel et de sucre, et des savonneries. Elle expédiait des dentelles en France, où celles-ci étaient vendues comme venant de Malines ou d'Angleterre.

Les importations consistaient particulièrement en vins de Bordeaux, eaux-de-vie, vins d'Espagne, ardoises, plomb, étain d'Angleterre, cuivre de Suède, bois de construction, tuiles et charbons de terre.

Louis XIV levait des impôts exorbitants sur les districts flamands soumis à son autorité. Indépendamment des anciennes charges, déjà fort lourdes, il y installa la capitation, et y mit tous les emplois civils aux enchères. Il en fit de même dans le Hainaut où, sous l'habile direction des intendants français, le produit de l'impôt s'éleva d'un quart. Mons contenait 15,977 feux et 52,304 habitants ; Ath avait 830 feux et 3,320 habitants; Chimai, ville et village, 4,711 habitants ; Dinant, 999 feux et 4,862 habitants; Charleroi, 368 feux et 1,350 habitants.

Le commerce des fers, qui avait été pour le Hainaut une source de richesses, passait peu à peu à la Suède. On n'en écoulait plus guère dans les Pays-Bas espagnols, sauf à Dunkerque. Il se faisait, dans la dépendance de Mons, un assez grand débit de grosses toiles, fabriquées dans la châtellenie, à Renaix et à Grammont. Les dentelles de Binche étaient assez recherchées (2).

Les démarches des délégués des différentes villes du pays,

(1) Les draps teints des deux côtés, d'une part en écarlate et de l'autre en bleu, dont J.-B. Geoffroy, né à Malines en 1669, découvrit le procédé de fabrication, étaient cotés à un prix très élevé. On les vendait à 82 livres de France, l'aune.

(2) MS. 186. *Bibl. Lansdown.* Musée Brit.

rassemblés à Bruxelles, n'eurent p
améliorations locales, mais tendir
tions avec l'extérieur. A leur solli
sur les vives instances de l'avocat
Madrid permit aux Belges de négo
prohibition à laquelle on les avait
compagnie royale de libre naviga
aux côtes de Guinée, fut fondée
le 7 juin 1698. Le premier fonds so
florins.

Plusieurs navires ostendais et b
lon espagnol, partirent pour l'Afri
gate ostendaise, *le Pélican*, avait
rendre en Guinée. Ce vaisseau
Pierre Diericxen, et par les lie
Maximilien Spronckholf et Domi
capturé illégalement sur les ordr
pagnie africaine établie dans le Br

On a peu de renseignements su
dont nous venons de parler plus h
sés, ayant appris à leurs dépen
n'était plus respecté, et ne pouva
ments par des navires de guerre
leur entreprise à Douvres. La vil
dant à faire de nombreuses expédi
juger par la quantité de patente
à 1698, qui existent encore dans

(1) *Navigatie en de vryen koophandel op*
Brugghe, Grégorius Clowet, 1699.

(2) Voici quelques noms que nous avon
cienne secrétairerie d'État et de guerre. E
cap. François Van Reynschot, de Dunke
150 tonneaux, cap. Michel Van Stabel, all
de 90 tonneaux, cap. Pierre Vroome, id.;
de Nieuport; le *Saint-Pierre*, cap. Jean L
Charles Second, cap. Michel Canoen, en d
d'Espagne, de 180 tonneaux, portant 1
A. Crepyn, pour Bordeaux; la *Sainte-Mar*

port et le chenal furent sondés, en 1690. On leur trouva, à marée basse, sept à huit pieds de profondeur. Hors du port et entre les bancs, on compta de quarante-huit à soixante-dix pieds d'eau. Il y en avait de quarante à cinquante au quai au Sel, et trente vers la crique dite de Keyaert (1).

Une grave affaire occupait en ce moment l'Europe, et allait y causer de nouveaux bouleversements. Le roi d'Espagne, Charles II, était d'une santé languissante, et n'avait point d'héritiers. Sa succession était réclamée à titre de parenté par l'empereur Léopold et par Louis XIV. Ce dernier sut tromper l'Angleterre et les Provinces-Unies par un traité de partage, tandis que son ambassadeur à Madrid, le marquis d'Harcourt, gagnait les grands d'Espagne et la famille royale. Charles II mourut en 1700, laissant un testament par lequel il désignait comme successeur Philippe, duc d'Anjou, petit-fils du roi de France. La possession des vastes colonies américaines, d'une grande partie de l'Italie, de la Belgique et de l'Espagne donnait une telle supériorité à la maison de Bourbon sur les autres

Jean Van der Meersch, pour la France; l'*Éléphant*, de 50 tonneaux, allant de Dunkerque à Ostende; le *Saint-Mathieu*, chargé pour la France; le *Bon succès*, 150 tonneaux, cap. Ant. Waterloot, id.; la *Demi-lune*, cap. Anno Adden; le *Saint-Pierre*, de 60 à 65 tonneaux, cap. Pierre Ninnaert, de Nieuport; l'*Aventure*, cap. François Heye, pour Dunkerque; le *Duc de Bavière*, armé de 3 pièces de canon, 5 pierriers, cap. Corneille Volckenier, en destination pour la France; le *Saint-Jean*, de 120 tonneaux, cap. Denis Vereecke, allant à Ostende; l'*Espérance*, cap. Jean Coots de Bruges; l'*Élisabeth*, de 55 tonneaux, cap. Michel Janssens, allant vers Nantes; la *Providence*, de 60 tonneaux pour Dunkerque; la *Princesse Hodwich Sophia*, de 200 tonneaux, cap. Claes Reus; le *Prophète Daniel*, 130 tonneaux, cap, Pierre Hosten; la *Renommée*, cap. Sent Adrianssen Vos, d'Ostende à Bilbao; le *Saint-Antoine de Padoue*, cap. Pierre Lenarts; l'*Espérance*, 45 tonneaux, cap. Adrien Willemsen; l'*Arbre d'Orange*, cap. Josse Jacobsen; la pinasse la *Comtesse Van Samsoé*, 300 tonneaux, cap. Jean Van Hoerve, pour la Norwége; le *Neptune de Nantes*, allant vers Nantes et la Rochelle; la *Diligence*, 40 tonneaux; l'*Amitié*, 140 tonneaux allant à Dunkerque. En 1696, le *Duc de Bavière*, armée de 8 pièces, cap. Charles Coutault; la frégate le *Saint-Christophe*, 14 canons, cap. Guillaume Schout; la corvette *Sainte-Anne*, 4 canons, cap. Charles Wiban; la busse *Saint-François*, 4 canons, cap. Benjamin de Grande; en 1697, la galiotte le *Roi de Suède*, cap. Jacob Pietersen Vader, pour Bordeaux, etc., etc.

(1) Pasquini, *Hist. d'Ostende*, p. 191.

puissances, qu'il était peu probable que celles-ci ne recourussent point aux armes. La guerre ne tarda pas à éclater en effet. Les hostilités commencèrent en Italie, où le prince Eugène remporta quelques avantages sur les généraux français et sur le duc de Savoie. Dans les Provinces-Unies et en Angleterre, on désirait la paix, et Philippe V fut reconnu d'abord par ces deux pays comme héritier légitime de Charles II. On revint néanmoins sur cette décision en apprenant que le jeune prince n'avait nullement renoncé à ses droits de succession en France. Guillaume III entraîna le parlement anglais à adopter une politique plus belliqueuse, mais il ne fut point appelé à en connaître les résultats, car la mort le surprit à son tour, en 1702.

L'armée française avait déjà passé la frontière de Flandre, pour y faire accepter la souveraineté de Philippe V. Un régiment picard prit possession d'Anvers, dont la citadelle fut restaurée d'après le système de Vauban, sous la direction de l'ingénieur Courtebon. Ces précautions n'étaient pas inutiles. Le 1er mai 1702, une flotte hollandaise s'avança vers Anvers, jusqu'à la hauteur du fort de La Perle. Le lendemain, deux frégates, nommées des marins sous le nom de *drommelers*, s'approchèrent du rivage, et ouvrirent leur feu sur les ouvriers qui y travaillaient en ce moment. Les batteries des forts Sainte-Marie et Saint-Philippe leur répondirent aussitôt, et les forcèrent à prendre le large.

Dans l'intervalle, l'Allemagne, l'Angleterre et la Hollande avaient complété leurs préparatifs, et formaient le plan de chasser leurs ennemis des Pays-Bas espagnols. Ils voulaient y établir une barrière contre la France, en fortifiant les villes de Ruremonde, de Venloo, de Namur, de Charleroi, de Mons, de Termonde, de Damme et d'Ostende. Cette dernière ville avait arboré le pavillon de Philippe V, et son port se remplissait de nouveau de corsaires. Le capitaine Bestenbustel, commandant la *Reine d'Espagne*, belle frégate de quarante-deux canons, accompagné d'un autre navire ostendais et de quelques bâtiments dunkerquois, attaqua dans la mer du Nord une flotte hollandaise, convoyée par cinq vaisseaux de guerre. Après une lutte glorieuse pour nos marins, Bestenbustel ramena dix navires à Ostende. Il fut attaché, en 1706, à l'escadre du cheva-

lier de Forbin, et s'y distingua par son habileté et ses talents, ainsi qu'un autre de ses compatriotes, le capitaine Eblet. On cite encore, parmi les officiers belges qui acquirent de la réputation à cette époque, le capitaine Thomas Gournay, commandant le *Saint-François*, qui assaillit un grand bâtiment hollandais, beaucoup mieux armé que le sien, et s'en rendit maître.

Marlborough, nommé par la reine Anne généralissime des armées anglaises et hollandaises, venait d'arriver dans les Pays-Bas. Il y commença sa carrière victorieuse en s'emparant de plusieurs villes. Louis XIV ne pouvait disposer que d'une partie de ses forces, à cause de la révolte des *camisards*, dans le midi de la France. Les Français et les Bavarois, sous la conduite du maréchal de Tallard, essuyèrent un terrible échec à Hochstett, suivi bientôt après, dans les Pays-Bas, de la défaite de Ramillies. Les Anglais, maîtres de Gand, de Bruges et d'Audenarde, reprirent Anvers, en 1706, se présentèrent devant Ostende, et s'en firent ouvrir les portes après trois jours de siége. Courtrai, Menin et Termonde capitulèrent ensuite, tandis que la flotte hollando-britannique réduisait Gibraltar, et que la Catalogne se soulevait contre Philippe V.

La Belgique, abandonnée par les Français, reconnut l'autorité de l'archiduc Charles d'Autriche, compétiteur du jeune roi d'Espagne. Les agents de celui-ci, durant leur courte administration, avaient fait quelques réformes. Une chambre de commerce fut créée à Bruxelles, en 1703, dans l'intérêt des manufactures de draps et d'ouvrages en laine, à peu près sur le modèle du tribunal d'Anvers, dit *Laken Hall*. On jugeait sommairement toutes les affaires relatives à ce genre d'industrie. Les sentences de la chambre de commerce de Bruxelles étaient exécutoires par provision, sans appel dans certains cas, et sous caution en cas d'appel dans d'autres. Cette juridiction ayant amené quelques conflits d'autorité, un édit du 22 mai 1705 détermina d'une manière plus distincte les attributions de ce tribunal, auquel on réserva la connaissance de tout litige concernant les laines, les toiles de lin et de coton, les dentelles, et le paiement des lettres de change.

La législation commerciale avait sa base, en Belgique, dans

nison à Ypres, à Namur, à Tournai, à Me
neton, aux frais de leurs voisins.

Résumons, en quelques mots, la situat
On la livrait à une puissance étrangère,
[illegible] transfo
[illegible] limitropl
[illegible] à sa posi
[illegible] était bloq
[illegible] était pı
[illegible] 1680 perme
[illegible] ses propr
[illegible]. Partout, à l'ét
[illegible] marchandises, les
[illegible] L'Angleterre, la
[illegible], pour leurs
[illegible] priviléges : la Bel
[illegible] conventions. On
[illegible] mercantile en la
[illegible]

[illegible] éclatèrent dar
[illegible] à l'empereur, p
[illegible] de ses sujets. Charl
[illegible] supérieur, invoqu
[illegible] le marquis de Pri
[illegible] modifications aux trai
[illegible] allait-il accepter sa d
[illegible] qui avaient fait sa
[illegible] même où on le char

[illegible] qu'il présenta
[illegible] estimait à un million
[illegible] de 1706 à 1710, pa
[illegible] le conseil d'État envoya
[illegible] réclamer contre u
[illegible] les hautes puissar
[illegible] que l'on en revînt au
[illegible] les eaux-de-vie, l
[illegible] que les Belges
[illegible] palatines qui se tr
[illegible] les Hollandais.

préparait à transporter d'Anvers à Ostende la sphère de son activité, et à prendre sa part des richesses que ses rivaux tiraient du lointain Orient. Flamands et Wallons, unis par le travail, s'efforçaient de rétablir les sillons foulés par les gens de guerre, et de couvrir d'épis le champ de bataille où l'on avait disposé de leurs destinées. Ces rudes concurrents, sur la fortune desquels on avait si soigneusement scellé le marbre funéraire, s'agitaient encore dans leur tombeau. Ils devaient bientôt en sortir, en provoquant de nouvelles violences de la part de leurs adversaires.

Les bénéfices immenses réalisés aux Indes par les Hollandais, les Anglais et les Portugais, avaient attiré l'attention de quelques Belges vers les entreprises coloniales. M. de Beaucour, dans un mémoire détaillé, exposa ses vues à ce sujet dès 1714. Un Écossais, Jean Ker de Kersland, ancien agent de la reine Anne, se faisait l'interprète, à Vienne, des mêmes idées, et engageait vivement l'empereur à favoriser les expéditions lointaines (1). Une circonstance fortuite donna tout à coup une impulsion plus vive à ces tendances, en leur livrant pleine carrière.

La compagnie française des Indes, peu satisfaite du résultat de ses opérations, avait jugé plus avantageux d'exploiter son monopole que d'en profiter directement. Elle avait donc permis à quelques négociants, moyennant une part de 15 p. c. dans leurs bénéfices, d'envoyer leurs propres vaisseaux dans le golfe du Bengale. Quelques armateurs malouins, qui ne voulaient point accepter un tel marché, donnèrent l'ordre au capitaine d'un de leurs navires, le chevalier Hollet de la Merveille, revenant des bords du Gange, de se rendre dans les Pays-Bas. Merveille relâcha à Ostende, y vendit sa cargaison à des prix fort avantageux, sur lesquels le gouvernement autrichien se contenta de prélever 1 p. c. (2), et informa le comte de Koenigsegg des sommes immenses que le gouvernement pourrait retirer d'un commerce direct avec les États du Mogol.

(1) Ses mémoires, publiés à Londres, in-8°, en 1726, ont été traduits en français à Rotterdam, en 3 vol. in-8°.

(2) Voy. lettre du marquis de Prié au prince Eugène, du 10 juillet 1719.

Déjà, en 1714, les conseils d'État et des finances avaient fait expédier des lettres patentes, sous le nom de Gheselle et consorts, pour permettre à ceux-ci d'envoyer un vaisseau, le *Charles*, en Chine et autres pays découverts et à découvrir. Cette permission avait été accordée alors que la Belgique, conquise par les armées alliées, était encore administrée par la conférence anglaise et hollandaise, qui n'avait fait aucune observation à ce sujet (1).

Les projets de la Merveille furent accueillis avec faveur, et il trouva bientôt des associés. Ses premiers bailleurs de fonds furent Jacques Schenaert, d'Anvers; Pierre Bouchaut, de Gand; Louis Joly, de Bruges et Thomas Ray, ancien échevin d'Ostende. Quelques négociants anglais se joignirent à eux, achetèrent à Londres un navire nouvellement construit, et le firent lancer sur le champ. Ils avaient répandu le bruit qu'ils agissaient pour le compte d'une maison de Castille, qui se proposait de l'envoyer à Cadix, et de là en Amérique.

Ce navire, nommé le *Prince Eugène*, arriva à Ostende au commencement de l'année 1715. On en confia le commandement à un Belge, le capitaine Guerrebrantz, mais la plupart des marins composant son équipage étaient anglais. Une souscription de 2,400,000 florins avait été ouverte par les associés, afin de couvrir les premiers frais de leurs entreprises, et leur donner plus d'extension. Guerrebrantz fut autorisé à arborer le pavillon impérial, reçut des lettres de libre parcours, et partit pour Cadix où il alla compléter son chargement. Il fit ensuite voile pour le Malabar, y trafiqua fort avantageusement, et revint à Ostende en 1716. Un autre bâtiment, le *Stahremberg*, qu'on avait placé sous les ordres du capitaine anglais Sarsfield et du capitaine belge Richard Guaragan, se rendit à Surate et rentra au port vers la même époque.

Ces expéditions n'étaient que des essais. On ne voulait rien précipiter, mais accoutumer peu à peu les esprits à ces nouveautés.

(1) *Recherches historiques sur le commerce des Belges aux Indes, pendant le* XVIIe *et le* XVIIIe *siècle*, par Levoe, *Trésor national*, année 1842, tom. II, p. 196.

Le 24 avril 1716, l'empereur fit délivrer deux passeports, signés de sa main, à l'armateur Thomas Ray. Ils l'autorisaient à faire partir pour les Indes occidentales, le *Charles VI*, de 500 tonneaux, et l'*Impératrice*, de 300 tonneaux, à condition que ces navires déchargeraient leur cargaison, au retour, dans un port soumis à la domination impériale.

Le commerce avec la Chine ou le Bengale n'était pas un commerce d'échanges. On n'y portait guère que des toiles et des étoffes de coton; les marchandises qu'on y allait chercher s'achetaient presque toutes argent comptant. L'exportation des métaux précieux étant défendue par les ordonnances, Thomas Ray et ses associés durent solliciter, à cet égard, des permissions spéciales, qu'ils n'obtinrent pas sans difficulté.

Un négociant de Gand, M. Maelcamp, prit part à son tour à ces spéculations, et expédia un vaisseau au Mogol, mais ses débuts ne furent point heureux. Son vaisseau échoua, n'étant pas conduit par des marins expérimentés, et la perte fut considérable.

Toutes ces tentatives étaient discutées, commentées, et les questions commerciales reprenaient de l'importance, et occupaient de plus en plus les esprits. M. de Castillion présenta au gouvernement, en 1716, un projet de réorganisation du négoce à l'intérieur, plein de vues judicieuses et sages. Il engageait l'administration à faire exécuter quelques travaux au port d'Ostende, afin de le rendre plus accessible aux navires ; à faire nettoyer les canaux d'Ostende à Bruges et de Bruges à Gand, et à créer un havre à Blankenberghe. Nos relations mercantiles étant momentanément suspendues avec l'Espagne, il fallait relever en Portugal les entrepôts dont Philippe V nous avait exclus, et délivrer des lettres de marque contre les sujets de ce prince. M. de Castillion conseillait en outre d'habiller les régiments de draps de Weert et de Ruremonde, afin de venir en aide à l'industrie de ces deux villes; de protéger les fabriques de soieries d'Anvers, et d'augmenter les droits d'importation sur le cuivre et les fers étrangers. Il recommandait de négocier avec le sultan une prolongation de la trêve conclue entre ce souverain et l'empire (1).

(1) Voy. *Archives du royaume*, secrétairerie d'État et de guerre, mémoire

Le capitaine Joseph Gheselle repartit pour le Malabar en juillet 1717, à bord du *Prince Eugène*, nolisé cette fois par M. Maelcamp. Il revint à Ostende, le 29 juillet 1718, sans avoir perdu un seul homme durant la traversée. Il rapporta que les princes orientaux lui avaient fait non seulement le meilleur accueil, mais qu'ils désiraient vivement, « que l'on donnât « quelques bornes à la puissance et aux hauteurs de la compa- « gnie orientale de Hollande, qui voulait exclure toutes les na- « tions, et prétendait être seule arbitre du négoce. »

L'apparition d'un pavillon étranger dans la mer des Indes était, en effet, pour les habitants du littoral, un immense bienfait; elle leur annonçait la substitution du régime de la libre concurrence à celui du monopole.

Le vaisseau *Marquise de Prié*, capitaine de Winter, avait fait voile pour Canton. Il rencontra sur la côte de Guinée un navire hollandais, le *Comany*, capitaine Van Samen, qui l'attaqua, s'en rendit maître et le conduisit à Elmina, où la *Marquise de Prié* fut déclarée de bonne prise.

Le *Comany* retourna ensuite en Europe, et relâcha en Angleterre, où on rendit la liberté au capitaine de Winter. Celui-ci s'embarqua à l'instant pour Ostende et, usant de la faculté que lui donnait la patente impériale dont il était porteur « d'user de représailles en cas d'attaque, » il monta à bord d'une frégate armée, alla croiser sur le passage de Van Samen, retenu dans la Manche par des vents contraires, et le fit prisonnier à son tour. Le vaisseau hollandais fut amené à Ostende, et mis sous séquestre jusqu'à ce que les états généraux eussent donné satisfaction aux armateurs de la *Marquise de Prié* (1).

La susceptibilité jalouse du gouvernement néerlandais s'était émue des efforts qui se faisaient en Belgique, et il publia, le 21 septembre 1717, un placard rigoureux pour rappeler de l'étranger tous ses matelots, et notamment ceux qui servaient

succint de quelques moyens provisionnels, praticables dans la situation présente, pour donner commencement à un rétablissement du commerce aux Pays-Bas autrichiens.

(1) *Archives du royaume*, secrétairerie d'État et de guerre, carton intitulé : *Compagnie d'Ostende*, extrait de la résolution de Sa Majesté impériale et Cat. du 25 novembre 1719.

dans la marine belge. On menaçait les délinquants, après un délai de trois mois, d'un bannissement perpétuel. Leurs biens devaient être confisqués, et la vie ne leur était pas même garantie s'ils étaient fait prisonniers à bord des navires portant pavillon autrichien. Il défendit en outre à tout sujet hollandais « de contribuer et avoir part ou intérêt dans aucune compagnie « étrangère des Indes orientales, sous peine d'une amende « quadruple de ce qu'ils y auraient souscrit. »

Le Parlement anglais prit des mesures non moins sévères pour étouffer notre commerce naissant. Tout anglais convaincu d'avoir navigué avec commission impériale était, par ce seul fait, passible d'une amende de 500 livres sterling (1).

Dans l'intervalle, les expéditions continuaient à Ostende. Neuf bâtiments partirent de ce port, de 1718 à 1719, pour l'Orient. Ils étaient commandés par Domerville, Philippe Van Maestricht, Palinckx, de Ridder, de Clerk, Boubereel, Beene, et deux autres capitaines belges. L'un de ces bâtiments, le *Prince Eugène*, frégate de 36 canons, appartenait à un armateur hollandais, le baron Cloots, natif d'Amsterdam, qui était venu s'établir à Anvers, après son mariage avec la sœur d'un riche banquier anversois, nommé de Pret.

Quelques auteurs, s'appuyant principalement sur les mémoires du marquis de Prié, qui remplissait en Belgique les fonctions de gouverneur général au nom du prince Eugène, signalent le baron Cloots comme ayant été le promoteur de notre commerce aux Indes. La Flandre, d'après eux, ne possédait plus, à cette époque, d'armateur qui eût osé tenter un voyage au long cours. Nous avons vu cependant que, dès 1714, plusieurs vaisseaux, équipés et commandés par des Flamands, étaient partis pour le Malabar et Surate. Quelques années auparavant, les expéditions de Chrétien Brouwer en Chine avaient excité la jalousie des Hollandais, et provoqué de sanglants conflits sur les côtes d'Afrique. Il nous paraît difficile, en présence de pareils faits, d'admettre l'opinion que nous venons de citer, d'autant plus que le marquis de Prié, vivement attaqué plus tard, avait un intérêt évident à faire l'apologie du baron

(1) *Macpherson*, tom. III, p. 118.

Cloots, qu'il avait, disait-il, attiré dans le pays pour enseigner le grand commerce à nos négociants. C'était une manière indirecte de réclamer l'initiative de la reprise des affaires durant son administration. Plusieurs spéculateurs étrangers s'étaient associés, il est vrai, aux armateurs brugeois, ostendais et gantois, dont les vaisseaux parcouraient en ce moment la mer des Indes, et quelques capitaines et subrécargues hollandais et anglais avaient été adjoints à nos marins et à nos marchands. Les uns désiraient prendre leur part d'un commerce dont les lois de leur pays leur interdisait l'accès, à cause du monopole concédé à de grandes compagnies, et les autres possédaient des connaissances spéciales dont on désirait profiter. Ils furent loin cependant de remplir, dans ces expéditions, un rôle prépondérant, et ce fait est si vrai, qu'une compagnie anglaise s'adressa, le 20 juillet 1720, au sieur Hoffman, résident impérial à Londres, afin de le prier d'intervenir auprès du marquis de Prié pour en obtenir l'autorisation d'établir un comptoir à Ostende (1). Cette démarche eût été inutile si, réellement, ils avaient eu, bien avant ce temps, la direction de nos expéditions et la haute main dans nos affaires. On ne réclame point des priviléges dont on est déjà en possession.

Les associés devaient se constituer en compagnie, dont le conseil d'administration eût été composé d'un président, d'un vice-président et de douze directeurs, choisis tous les ans par la pluralité des intéressés. Ils se proposaient de lever un capital de deux millions de livres sterling, composé de quatre mille actions de 500 livres, payables en cinq paiements égaux. Les associés voulaient non seulement se livrer au commerce transatlantique, mais se proposaient aussi de faire la banque, de prêter de l'argent sur marchandises ou à la grosse aventure. Ils demandaient un octroi exclusif, pour trente ans, et s'engageaient, en cas de besoin, à fournir des fonds au gouvernement, à un intérêt convenable. Le marquis de Prié repoussa la première combinaison, mais se montra plus favorable à la seconde, en observant qu'aucune compagnie d'assurance n'exis-

(1) *Archives du royaume*, secrétairerie d'État et de guerre, carton intitulé: *Compagnie d'Ostende.*

tait encore à Ostende, et qu'on n'avait pris, à cet égard aucun engagement avec la cour britannique.

Pour en revenir au baron Cloots, il résulte des documents nombreux que nous avons eu sous les yeux, que son influence, bien loin d'être favorable à nos intérêts, leur fut extrêmement nuisible. Assuré de la faveur du marquis de Prié, il en abusa pour se faire délivrer, par le gouverneur, des passeports ou lettres de mer, qu'il vendait ensuite à l'étranger (1). Ce trafic alla même si loin, que l'empereur enleva au marquis de Prié la permission d'en accorder, et fit dépendre ce service de la chancellerie de Vienne.

L'abus que l'on fit pendant quelque temps des passeports impériaux devint l'objet de plaintes nombreuses, que le cabinet anglais transmit à la cour de Vienne.

Vers la fin de l'année 1717, le retour d'un navire belge, expédié en Chine par quelques négociants et armateurs, fut le signal de troubles graves à Anvers. Les fabricants d'étoffes de soie, craignant que l'introduction des soieries étrangères ne nuisissent à leur industrie, congédièrent leurs ouvriers, ameutèrent la foule, se dirigèrent vers la maison de la veuve Praet, où se trouvait un dépôt d'étoffes des Indes, et y mirent le feu. Les serments furent appelés sous les armes, et ce ne fut pas sans peine qu'ils parvinrent à calmer l'émotion populaire.

Cette opposition était aussi injuste que peu éclairée. La plupart des étoffes arrivant à Ostende se débitaient à l'étranger, et d'ailleurs les fabricants anversois avaient besoin de soies crues, dont ils s'étaient jusqu'alors fournis en Hollande, et que les relations nouvellement établies leur permettaient d'acquérir, dans leur propre pays, à vingt-cinq pour cent au dessous des prix hollandais. Le gouvernement ne tint aucun compte de leurs réclamations, et il agit, dans cette circonstance, avec sagesse. Il ne fut point aussi heureux dans ses rapports avec les Bruxellois, qui, vers le même temps, se soulevèrent à leur

(1) « Il a obtenu plusieurs passeports, et s'était tellement rendu le canal de ces sortes de grâces que l'on avait peine à en obtenir autrement que par lui. » *Archives générale du royaume* secrétairerie d'État et de guerre, document du temps.

tour contre l'administration autrichienne, mais pour une cause plutôt politique que commerciale. Cet épisode, qui touche d'ailleurs à l'histoire des corporations industrielles, mérite d'être rapporté.

Les métiers de Bruxelles, vulgairement désignés sous le nom des Neuf-Nations, avaient perdu, au XVIIe siècle, une grande partie de leur influence. Représentés par leurs élus, ils continuaient, il est vrai, à fournir un certain nombre de délégués au corps municipal, mais leur conseil de doyens, composé autrefois de deux cent quatre-vingt dix membres, était considérablement réduit. Le règlement en vertu duquel s'était opéré cette réduction ne consistait qu'en cinq ou six articles, ajoutés à une ordonnance de 1619, et avait été enregistré par le conseil de Brabant, le 12 août 1700. Cette organisation subsista pendant quelques années. En 1717, les doyens choisis pour former la troisième section du corps municipal — que l'on venait de renouveler — refusèrent de jurer l'observance du règlement en vigueur, prétendant que l'exemple de leurs prédécesseurs ne pouvait leur être opposé, ceux-ci ayant été obligés de fléchir sous l'autorité d'un prince illégitime. Ils ajoutèrent que l'acte de 1619 avait seul un caractère de légalité ; qu'au surplus, ni le prince, ni le conseil de Brabant n'avait le droit de restreindre les priviléges des Neuf-Nations, sans porter atteinte à la Joyeuse Entrée, c'est à dire à la charte constitutionnelle du duché.

Le marquis de Prié, déjà peu populaire, se fit autoriser par le conseil de Brabant à se passer du conseil des doyens, pour ne prendre désormais que les suffrages des deux premiers membres du corps municipal, c'est à dire du magistrat et du large conseil. Néanmoins, avant de se servir de cette autorisation, il voulut essayer de l'influence de l'empereur, qui ordonna la prestation du serment additionnel, en permettant toutefois d'assembler « provisoirement » l'arrière-conseil, d'après le mode prescrit par le règlement de 1619. Muni de ce document, le marquis fit un nouvel appel aux chefs des métiers, mais, sur les deux cent quatre-vingt seize doyens qu'il avait convoqués, trente-cinq seulement se soumirent à ses exigences.

Ces pourparlers avaient vivement agité les esprits, et finirent

par provoquer une émeute. Prié, qui attendait des renforts militaires, céda momentanément à la pression de l'opinion publique, et permit aux doyens de prêter serment d'après l'ancienne formule. Quelques semaines plus tard, mieux préparé à la lutte, il les convoqua à l'hôtel de ville, pour voter le subside arriéré de 1717, et celui de 1718. Cette réunion amena une nouvelle scission. Les mandataires des métiers se refusèrent absolument à accorder les aides, tant que les décrets portés contre eux par le conseil de Brabant ne seraient pas révoqués.

Le ministre céda encore, mais de mauvaise grâce, et lorsque les passions étaient déjà violemment surexcitées. Des désordres eurent lieu en ville, et quelques maisons particulières furent pillées par la populace. Prié, saisissant ce prétexte, revint sur toutes les concessions qu'il avait faites, et somma les doyens d'obéir aux mandements impériaux, sous peine de bannissement perpétuel et de confiscation de toute leur fortune. Ceux-ci continuant à lui opposer une résistance obstinée, il fit arrêter quatre de leurs syndics, et ordonna de les poursuivre comme s'étant rendus coupables du crime de lèse-majesté. Ces quatre syndics étaient : Agneessens, Lejeune, De Haeze et Van der Borcht. Enfermés à la *Steenporte*, on ne leur communiqua qu'au bout de trois semaines les charges qui pesaient sur eux. Le procureur général avait ordre d'employer, au besoin, la torture pour les contraindre à déclarer leurs *complices*. Nous n'insisterons pas sur toutes les illégalités de cet odieux procès. Pour ne citer qu'un fait, Agneessen fut déclaré convaincu « d'être « *fort suspect* d'avoir dit : On doit laisser prêter l'ancien serment, « ou les bourgeois ne déposeront pas les armes. » Il n'en fallut pas davantage pour le faire condamner à mort. Quant à ses co-accusés, ils furent bannis. Sept individus, convaincus d'avoir pris part aux pillages, furent pendus ; d'autres reçurent le fouet ; quelques-uns furent marqués d'un fer rouge.

Le mardi, 19 mars 1719, on éleva un échafaud sur la grand'-place à Bruxelles. Agneessens, conduit à la chancellerie, y entendit la lecture de sa sentence, dont il repoussa les accusations avec beaucoup d'énergie et de dignité.

— Songez que vous êtes devant vos juges, lui criait-on.

— Voici l'image de mon juge, répondit-il en saisissant un

crucifix, c'est lui qui me jugera, et avec moi tous ceux qui exercent la justice sur la terre!

Arrivé sur la place, il parla au peuple, protesta de son innocence, déclara qu'il mourait pour être resté fidèle à ses obligations envers la commune, puis s'adressant à l'exécuteur :

— Si vous avez ordre de me faire mourir, lui dit-il, déliez-moi les mains. Je suis vieux; l'âge m'a appris à envisager la mort de sang-froid.

Quelques secondes plus tard, un frémissement agita la foule: la tête sanglante d'Agneessens roulait aux pieds du bourreau (1).

Le courage civil, pas plus que l'intelligence commerciale ne faisait défaut en Belgique. Sans doute, les habitants de nos provinces, si longtemps visités par les plus terribles fléaux, victimes de la guerre, de la famine, des pernicieuses maladies qui surgissaient autour des camps et s'élevaient des champs de bataille, avaient appris à se défier de l'avenir, et ne s'y précipitaient pas avec l'audacieuse énergie de leurs ancêtres. Il s'était produit, parmi le peuple, un affaissement incontestable, suivi naturellement d'une décadence morale et politique, mais le feu latent n'était pas éteint, et il ne fallait, pour le rallumer, qu'une étincelle échappée au flambeau de la liberté.

Dans l'intervalle, les arrivages maritimes continuaient à occuper l'attention publique. La frégate du baron Cloots rapportait de bonnes nouvelles de l'Orient, et avait arboré le pavillon impérial à Canton. Son capitaine était mort en route, mais le lieutenant Tobier (1) lui avait succédé dans le commandement. Il reçut le titre de chevalier en récompense de ses services.

Tobier repartit pour la Chine, en 1720, à bord du même navire, pour compte de Jacome de Pret, beau-frère du baron Cloots. Le sieur Maelcamp, de Gand, expédia la même année, pour la même destination, le *Saint-François Xavier*. Tout ce mouvement donnait de plus en plus d'importance au port d'Ostende, qui fut amélioré (2). On y mit en adjudication la construction d'une digue de mer, dont le colonel de Bauffe avait fourni les plans. On inonda en outre le polder de Steene, pour empêcher l'entrée

(1) *Revue belge*, tom. II, Liége, 1835, p. 45.

(2) Ou Tobin, d'après quelques auteurs. Nous donnons son nom ainsi que

du chenal de s'ensabler (1). Tous ces travaux furent presque détruits, à peine commencés, à la suite d'une violente tempête qui éclata le 31 décembre 1720.

Beaucoup de navires employés jusqu'alors étaient, comme nous l'avons vu, de construction étrangère. Les états de Flandre s'adressèrent à l'empereur pour demander que les armateurs fussent désormais invités à faire construire leurs bâtiments dans les chantiers de Bruges (2). Le gouvernement reçut vers le même temps un mémoire, par lequel on l'engageait à fonder une colonie dans l'île de Tabago. Ce document révèle des faits intéressants, probablement peu connus.

L'île de Tabago, après avoir été occupée par les Anglais, avait été transformée en baronnie par Charles II, qui en avait fait deux parts, dont l'une avait été cédée à une famille zélandaise, du nom de Lampsiens, et dont l'autre avait été donnée au duc de Courlande.

Les Lampsiens s'établirent du côté du couchant, où il firent bâtir un fort, tandis que leur voisin prenait possession du levant, qui reçut également un poste militaire et quelques colons. Les deux titulaires jouirent de leurs domaines, sans la moindre opposition, jusqu'en 1692. Les Français vinrent alors les y attaquer, bombardèrent le fort des Lampsiens, et le firent sauter. Nos Zélandais se retirèrent, mais non sans réserver formellement leurs droits. Le duc de Courlande en fit de même, quelques années après, le départ des Lampsiens le mettant dans l'impossibilité de défendre ses colons contre les insultes des Indiens de la Trinité. On proposait au gouvernement autrichien de traiter avec les propriétaires dépossédés, et d'acquérir ainsi des titres légaux à l'occupation de cette île, mais l'affaire n'eut malheureusement pas de suite, et ne tarda pas à tomber dans l'oubli.

nous l'avons trouvé orthographié dans les documents officiels que nous avons eu entre les mains. Voy. *Archives du royaume*, secrétairerie d'État et de guerre.

(1) Belpaire, *Mémoire sur Ostende*.

(2) Gachard, *Invent.*, tom. III, p. 121.

CHAPITRE XV

Voyage du chevalier Hollet de la Merveille. — Fondation du compto
Coblon. — Retour du *Charles VI*. — Nouvelles expéditions mariti
— Détails sur ces expéditions. — Négociations avec la Hollande et l
gleterre. — Voyage de MM. Hume et Harrison. — Aventure du capit
Roose. — Projets de la cour de Vienne. — Attitude du marquis de
— John Colebrooke. — Nouvelle expédition au Bengale. — Public
de l'octroi impérial instituant la compagnie d'Ostende. — Ses clauses
Ouvertures des listes de souscriptions. — Première réunion des act
naires. — Envoi d'une députation à Vienne. — Débats diplomatiques
Départ de divers navires pour le Bengale et la Chine. — Vérification
comptes de la compagnie. — Les manufactures de soieries d'Anvers
Traité avec l'Espagne. — Inquiétudes des Hollandais. — Autres exp
tions maritimes en Asie. — Négociations avec les États barbaresques
L'alliance de Hanovre. — Préparatifs de guerre. — Préoccupation
Charles VI. — Conférences diplomatiques. — Suspension de l'oc
de 1722. — Navires belges partis pour l'Orient en 1726 et 1727. —
produit en Belgique par la suspension du privilége de la compagnie. —
suppression définitive. — Un dernier épisode de son histoire.

Revenons au chevalier Hollet de la Merveille, déjà cité dan
chapitre précédent, et dont il nous reste à raconter les aventu
Il avait quitté Ostende en 1718, à bord du *Charles VI* armé
Thomas Ray, avec mission du prince Eugène de fonder
comptoirs aux Indes. Étant arrivé à la hauteur du cap de Bon
Espérance, il demanda à y renouveler sa provision d'eau do
alors entièrement épuisée. Sa requête lui attira la réponse
plus brutale. Le gouverneur déclara qu'il avait reçu l'ordre

états généraux, ses maîtres, de ne prêter aucun secours aux navires ostendais, et qu'en conséquence il défendait strictement aux officiers et aux matelots du *Charles VI* de descendre à terre. Un habitant du cap, nommé Nuyer, informé de la position désespérée dans laquelle se trouvaient les nouveaux arrivés, risqua de leur fournir quelques rafraîchissements. On le menaca d'une poursuite criminelle, et il fut obligé de s'enfuir avec sa famille, abandonnant ses propriétés, pour échapper à la mort.

La Merveille, quittant cette terre inhospitalière, fit voile pour Trinquebar, place danoise, située sur la côte du Coromandel. Le directeur de ce comptoir, nommé Brunck, lui permit d'y jeter l'ancre. A peine installé dans le port, La Merveille s'y vit en butte aux plus grandes tribulations. Les représentants des diverses compagnies établies dans le pays, s'unissant pour lui nuire, firent défendre à tous leurs sujets, tant européens qu'indigènes, d'entretenir des relations commerciales avec les Belges, sous peine de confiscation des biens et de châtiments corporels.

De plus, ils envoyèrent une députation au nabab Sadat Houlaghem, qui gouvernait trois royaumes, pour lui représenter l'empereur Charles VI, comme l'ennemi irréconciliable du mahométisme, et accuser nos marins de n'être venus en Orient que pour piller les biens des Maures et enlever leurs vaisseaux.

Ces manœuvres n'ayant point obtenu tout le succès qu'on en espérait, les agents des compagnies s'en prirent à Brunck, qui, fatigué du bruit qui se faisait autour de lui, notifia au commandant du navire impérial de se préparer au départ. La Merveille, ne sachant où aller, sollicita alors la concession, à prix d'argent, d'un lieu de relâche sur la côte de Coblon, dans le voisinage du royaume de Golconde, et parvint à faire agréer sa proposition par le nabab.

La situation de la nouvelle factorerie était admirablement choisie, dans un endroit fertile, à cinq lieues de Madras, capitale anglaise, et à trois lieues de Sadraspatnam, établissement hollandais. Le capitaine du *Charles VI* y arbora solennellement le drapeau impérial, le 23 août 1719, et y laissa une garnison de vingt-neuf hommes, dont dix-huit soldats du pays, un offi-

cier, Diaz de la Pena, et un aumônier. l
de canon et des munitions. Des arranger
un marchand maure, nommé Marchety, q
des fonds à Diaz, en cas de nécessité.

Hollet de La Merveille revint en Eur
voyage, traversée par tant d'obstacles, n
tueux. Il avait, il est vrai, vendu son c
mais n'en rapportait qu'une cargaison i
mettants, peu satisfaits de ses essais, ne
ployer. Il encourut la disgrâce du gou
quelques efforts pour rentrer en faveur
pays.

Nos négociants multipliaient leurs expé
cessivement mettre à la voile, l'*Impératric*
d'Autriche, la *Flandre* et le *Saint-Joseph*.

Ces deux derniers navires appartenai
camp et à Louis-François de Coninck. Il
quelque temps de conserve, puis se sépar
lente tempête, accompagnée d'un épais b
longtemps ballotée par les vagues, relâc
Bencoulen, afin de s'y ravitailler. Le cap
mandant du vaisseau belge, fit tirer cin
guise de salut, puis descendit à terre, le
pagné d'un pilote. Bencoulen, situé sur
Sumatra, avait alors pour gouverneur I
alla le trouver, lui exposa la situation da
vait, et lui demanda la permission d'ache
d'embarquer de l'eau fraîche. Le gouver
cation des papiers du bord, puis les ay
l'arrestation de l'infortuné Willems et de
vaient avec lui. La chaloupe du capitaine f
agents anglais vinrent bientôt prendre pos
qu'ils firent entrer dans la baie, à la gran
cargue, nommé Guillaume Van den Haut
quelque malentendu. Dans cette persuasi
tour à Bencoulen, accompagné de l'aumôn
Herne. Le gouverneur, sans tenir aucun
testateurs, les fit aussitôt appréhender



conduisirent en prison. Ils y restèrent trois jours et trois nuits sans nourriture. On les embarqua ensuite à bord du *Dormouth*, qui mit en mer le 1er octobre, se rendant à Madras. Au moment d'y arriver, ce vaisseau fut tout à coup assailli par un ouragan terrible, et alla échouer à Mawelawaron, à douze ou quatorze lieues de son port de relâche. Plusieurs des officiers belges qui se trouvaient sur le *Dormouth* souffrirent beaucoup durant cette traversée. L'un d'eux, Billemont, eut la jambe fracturée. On leur avait enlevé tout ce qu'ils possédaient, et leurs vêtements tombaient en lambeaux. Ils prièrent le gouverneur de Madras de venir à leur secours, mais celui-ci s'y refusa impitoyablement. Un sieur Schonamille eut pitié d'eux, et leur prêta une certaine somme d'argent. Un capitaine anglais, nommé Tolsond, s'associant à cette action charitable, les prit enfin à son bord et les ramena en Europe.

Le *Saint-Joseph* fit des affaires plus avantageuses, et procura de beaux bénéfices à ses armateurs. A son retour des Indes, il apporta à Ostende, 212,000 livres de thé; 18,700 livres de radix china et de sago, ainsi qu'une grande quantité de porcelaines fines.

La *Maison d'Autriche* avait été équipée par l'armateur de Pret. Elle fut prise, en revenant de Canton, au dessus du cap de Bonne-Espérance, par un corsaire madécasse, qui ne lui permit de continuer sa route qu'après avoir saisi une partie de sa cargaison et toutes ses munitions de guerre (1). Le même corsaire rencontra, trois jours plus tard, un autre bâtiment flamand, le *Prince Eugène*, capitaine Jean Leclerck, revenant de Malabar. Il lui donna la chasse, l'aborda, et s'en rendit maître sans rencontrer grande résistance. Les pirates, après avoir embarqué l'équipage du *Prince Eugène* sur la *Maison d'Autriche*, conduisirent leur capture à Madagascar.

Sur ces entrefaites, la saisie de la *Flandre* donnait lieu à des négociations avec le gouvernement anglais. Le comte de Stahremberg fut chargé de poursuivre cette affaire à Londres,

(1) Ce navire n'en rapporta pas moins 84 p. c. de bénéfices à ses armateurs. Voy. Borgnet, *la Compagnie d'Ostende*, revue nationale, année 1840, tom. II, p. 125.

et présenta un mémoire à ce sujet à lord Carteret, qui le communiqua aux directeurs de la compagnie des Indes. Ceux-ci se contentèrent de répondre que le gouverneur Pycke avait agi sans instructions, et promirent de lui faire rendre compte de sa conduite. Stahremberg ayant insisté, la compagnie se mit en rapports directs avec M. Malcamp, auquel on suscita mille difficultés. L'affaire traîna en longueur, fut reprise, puis abandonnée de nouveau, et resta définitivement sans solution.

Durant ces débats, le cabinet de Londres continuait à agir auprès de la cour de Vienne, afin d'en obtenir la prohibition de tout trafic direct entre la Belgique et les Indes. Il invoquait, non les traités, mais des motifs de convenance, sans même chercher à donner à ses réclamations une apparence de légalité. Les directeurs de la compagnie anglaise avaient envoyé un agent en Hollande, et employaient tous les moyens pour augmenter le mauvais vouloir des Hollandais à l'égard des armateurs belges. On parla même de réunir les principaux négociants de La Haye et de Londres en assemblée générale, et de leur faire faire une démarche collective auprès de Charles VI.

L'irritation était grande en Belgique, et les nombreux attentats commis contre nos marins la rendaient parfaitement légitime. Plusieurs négociants demandaient des lettres de marque, afin de pouvoir s'indemniser des pertes qu'ils avaient subies. « Laissez-nous équiper des corsaires, écrivaient-ils, et nous « ferons voir que les Ostendais n'ont pas oublié comment se « fait la guerre ; malgré leurs rodomontades, les Anglais et les « Hollandais n'ont pas grande envie de risquer leur argent « contre nos fiches. »

On a accusé le gouvernement autrichien de n'avoir pas su profiter de cet élan, et de ne pas avoir défendu, dès cette époque, les intérêts belges avec assez de fermeté et d'énergie. Ce reproche, qui ne fut que trop mérité plus tard, nous paraît moins fondé lorsqu'il s'applique à la période dont nous venons de nous occuper. Non seulement Charles VI refusa de faire la moindre concession aux représentants de la Hollande et de l'Angleterre, mais ses agents employèrent, dans différentes circonstances, le langage de la menace pour faire rendre justice aux armateurs lésés. En 1719, lorque le capitaine de Winter

avait eu recours aux représailles, et s'était emparé du *Commany*, l'empereur, bien loin de le désavouer, l'avait approuvé hautement. La note qu'on envoya à ce sujet à La Haye présageait même une rupture (1).

Si quelques armateurs eurent à se plaindre de la tiédeur administrative, le marquis de Prié en fut la seule cause, ses sympathies étant entièrement acquises au baron Cloots et à ses associés, tandis qu'il n'éprouvait que de l'indifférence pour les intérêts de leurs rivaux. Quant à Charles VI, il allait bientôt donner un nouvel essor à la marine belge, en mettant ses entreprises sous sa protection spéciale, et en les couvrant officiellement de son patronage.

Un rapport du 31 juillet 1722 contient des détails curieux sur le voyage du navire *la Ville de Vienne*, appartenant au sieur de Pret, à bord duquel se trouvaient deux anglais, MM. Hume et Harrison, que de brillantes promesses avaient attirés en Belgique. Ils devaient s'attendre, dès leur arrivée aux embouchures du Gange, à mille tracasseries de la part de leurs compatriotes et des Hollandais. Ces derniers pouvaient d'autant mieux entraver leurs desseins, qu'ils se trouvaient établis dans le pays depuis longtemps, et en connaissaient parfaitement les usages. Le vaisseau ostendais avait à remonter la rivière entre les leurs, et à y trafiquer sous leurs yeux, et à portée de leurs canons. Il arbora le pavillon britannique, obtint un pilote grâce à ce stratagème, et parvint sans accident à la hauteur du port Hughley. Hume et Harrison y firent jeter l'ancre, se mirent en rapport avec le chef indigène chargé de l'administration de ce district, lui firent un présent, et commencèrent leurs achats. Ils n'avaient pas encore complété leur car-

(1) En voici la conclusion : « Il serait fort sensible à Sa Majesté, que, faute « de disposition parmi les états généraux à une condescendance si juste et « si équitable, son gouvernement fût obligé de dédommager les armateurs « par l'adjudication dudit vaisseau et de ses marchandises, *car une telle dé- « marche ne persuaderait pas le public de cette parfaite correspondance qui est si « nécessaire à la conservation et avancement des intérêts des deux États.* » Voy. *Archives du royaume*, secrétairerie d'État et de guerre, résolution de Sa Majesté du 25 nov. 1719, « Memoria por la presa del navio del Winter, y represa que este hizo contra el capitan Van Samen, su agressor. »

gaison, lorsque le gouverneur avec lequel ils avaient traité fut disgracié. Son successeur voulut les obliger à faire renouveler leur autorisation, c'est à dire à la lui acheter, mais les officiers de *la Ville de Vienne*, qui tenaient à ménager les capitaux de leurs commettants, s'y refusèrent. Ils déclarèrent qu'ils ne permettraient à aucun vaisseau indou de descendre la rivière, tant qu'on détiendrait les marchandises auxquelles ils avaient droit. Le gouverneur, effrayé de la tournure que prenait cet incident, revint sur sa décision, fit faire ses excuses aux subrécargues, et les assura qu'ils pouvaient compter désormais sur ses bons offices.

Ce débat était à peine terminé, qu'une autre affaire réclama toute l'attention de MM. Hume et Harrison. Un prêtre européen s'était présenté quelque temps auparavant au nabab de Bengale, au nom de l'empereur Charles, et lui avait déclaré avoir commission, de la part de ce prince, de faire l'acquisition d'un territoire sur les bords du Gange. Le nabab avait accepté ses propositions, et un contrat avait été passé entre eux, par lequel ledit prêtre s'obligeait à payer une somme de 150,000 roupies pour la concession qui lui était faite. Une partie de cet argent, 60,000 roupies, était exigible à l'arrivée du premier navire impérial abordant en ces localités. *La Ville de Vienne* ayant été signalée dans la rivière, l'imposteur courut aussitôt chez le nabab, lui annonça qu'il allait tenir sa promesse, et réclama l'acte de concession et le *Sérapeau* (1), c'est à dire une investiture en règle de la nouvelle factorerie. Son intention était de se présenter ensuite aux nouveaux venus et de leur vendre le territoire concédé, de manière à s'assurer un certain bénéfice.

Le nabab doutait de la sincérité de ce singulier négociateur. Il fit prendre des informations à bord du navire impérial, et toute l'intrigue fut découverte. Il n'en témoigna que plus de bienveillance aux Belges, auquel il fit expédier, le 21 janvier 1721, à Muxtadarad, un acte en langue persane, leur permettant de trafiquer librement dans tout le pays.

(1) Sorte de présent qu'on faisait aux Européens auquel on accordait la faculté de s'établir dans les États du Mogol, et d'y exercer des droits de souveraineté.

MM. Hume et Harrison profitèrent habilement des bonnes dispositions du nabab, car *la Ville de Vienne* rapporta, à son retour, un bénéfice de 56 p. c. à ses actionnaires. On peut juger, par ce fait, des avantages immenses que les Anglais retiraient de leur négoce aux Indes, où ils étaient admis en franchise de droits. La position que les Hollandais avaient su s'y faire n'était pas moins bonne. Ils ne payaient nulle taxe sur les marchandises qu'ils y importaient, et 2 p. c. seulement sur leurs exportations. Les Ostendais n'avaient point joui de tels priviléges.

Quelque temps auparavant était rentré au port d'Ostende le navire du capitaine Balthazar Roose. Il avait été capturé non loin de l'île de Bourbon par des pirates qui, après avoir mis leurs prisonniers aux fers, s'étaient enivrés. Une douzaine de matelots et quelques Portugais, restés libres, les avaient attaqués après l'orgie, s'en étaient rendus maitres et, relevant le pavillon impérial, avaient délivré les captifs.

La cour de Vienne se préparait à faire entrer notre commerce avec l'Asie dans des voies nouvelles. Déjà Mac Neny, pendant son séjour à La Haye, avait été chargé de prendre des renseignements sur l'organisation de la compagnie hollandaise des Indes, l'empereur Charles VI désirant instituer une société de même nature en Belgique, avec privilége exclusif. Ce projet était vivement discuté parmi son entourage. Quelques-uns désiraient que la navigation restât libre, et ils étaient appuyés par le prince Eugène; d'autres défendaient vivement l'autre combinaison, citaient l'exemple de la plupart des grandes nations maritimes, et insistaient sur les avantages résultant du principe d'association. Agissant isolément, les armateurs belges se trouvaient exposés à toutes les avanies; unis, ils devaient former une puissance, et contrebalancer celle de leurs rivaux.

Quelques conseillers, tout en adoptant les conclusions des partisans du projet, en craignaient les suites : « L'établissement d'une compagnie de commerce à Ostende, disaient-ils, « est de telle conséquence, qu'il convient d'en examiner toutes « les parties à fond. Il est à remarquer qu'une telle société « pourrait s'arroger une autorité dangereuse. Le collége des

« directeurs se trouvera éloigné de la «
« pourra y avoir l'œil ; ils acquerront un
« auquel le génie de la nation incline
« n'y prend garde. On doit y veiller, et
« le gouvernement soit toujours mis au
« se passe. Il serait bon de confondre l
« tion ostendaise avec ceux de la com
« dans les pays héréditaires. Ce serait
« fournir caution de son bon comporte
« ce but, engager les Flamands à s'inté
« ou deux, dans les opérations de la
« Celle-ci pourrait, en outre, leur four
« saires à leur trafic, à un prix raisonn

Le marquis de Prié s'était rangé p
toute concession d'octroi. La combin
ses intérêts, et lui enlevait les bénéfices
dition des lettres de mer (2). Se sentant
au moins réserver la direction de la co
n'osant proposer Cloots, il recommand
de Pret, Louis de Coninck, Pierre Proly
Anversois. Venaient ensuite Jacques M
et Thomas Ray. Les deux premiers, co
de Gand, et le troisième vivait à Oste
comme nous l'avons déjà dit, l'un des
En présentant ces candidats, le marqu
« comme on ne trouvait pas dans le pa
« chacun eût acquis, par expérience, l

(1) *Archives du royaume*, secrétairerie d'État et
demandé pour l'établissement d'une compagnie

(2) *Recueil hist. d'actes, négociations, mémoires et*
Commerce des Belges aux Indes, *Trésor national*, a
Archives du royaume, secrétairie d'État et de gu
générale du baron de Cloots, etc.

(3) Et non Jacques Baut, ainsi que l'écrivent
Archives du royaume une lettre des directeurs d
marquis de Prié, datée d'Anvers, le 13 août 1
Jacques Baut, prirent chacun pour 60,000 florins
d'Ostende. On les aura confondus l'un avec l'au

« pour diriger et conduire comme il le fallait une telle entre-
« prise, il avait cru devoir indiquer d'abord ceux qui s'étaient
« déjà occupés du commerce des Indes. »

Prié, dont le caractère était absolu et tracassier, n'avait jamais rendu justice aux nationaux. « Je n'ai guère eu de repos ni de satisfaction depuis que je suis arrivé en cette contrée, mandait-il en 1718, tant par rapport aux négociations de la Barrière *qu'à l'extravagance de ces peuples* et manœuvres qui se font pour causer des troubles (1). » Les armateurs gantois ayant éprouvé quelques pertes en 1721, il s'était hâté d'écrire à Vienne que leurs infortunes provenaient uniquement de leur obstination à employer des marins belges, au lieu de suivre l'exemple de l'Anversois de Pret, qui avait souvent fait appel à des étrangers.

La liste de candidats, présentée par le ministre, excita de vives réclamations. Il fallut promettre, pour calmer ces plaintes, qu'on permettrait aux actionnaires d'augmenter de deux et même de quatre le nombre des directeurs.

Restait à obtenir l'assentiment de ceux qu'on voulait charger de ces fonctions. Tous acceptèrent leur mandat, à l'exercice duquel était provisoirement attachée une indemnité de 4,000 florins.

Le marquis de Prié, *pour sa sûreté et décharge contre les cabaleurs et mauvais esprits*, ne voulut traiter avec eux qu'en présence d'une junte, composée du conseiller d'État Vanderhaegen, du conseiller fiscal Patrice Mac Neny, et d'un négociant de Bruxelles, Martin Robyns. Malgré toutes les précautions qu'il avait prises, il ne put s'entendre longtemps avec eux. Ils étaient à peine installés que Prié exigea qu'ils établissent les magasins de la compagnie à Bruges. Cette ville, disait-il, avait montré beaucoup de bonne volonté dans son consentement à certain subside, et il voulait l'en récompenser. Les directeurs ayant fait quelque opposition, et les termes de l'octroi ne donnant pas le pouvoir au ministre de trancher la question, il proposa de restreindre leurs prérogatives. Il était d'ailleurs peu embarrassé de motiver une mesure aussi arbitraire : l'empereur

(1) Lettre du 25 juillet 1718.

serait fondé *sur des raisons essentielles et importantes de son vice*. Le prince Eugène avait trop de tact et de modération ur adopter cette manière de voir, et n'approuva point le plan son délégué.

Un Anglais, nommé Colebrooke, s'était donné beaucoup de ouvement durant ces pourparlers, et prétendit avoir rédigé s statuts de la compagnie. Il est de fait que cet étranger, à une époque où l'octroi, quoique non publié, était déjà connu, adressa en son nom et au nom de ses associés une requête pour qu'on leur abandonnât des actions jusqu'à concurrence d'un capital de deux millions de florins. Il alléguait que cette indemnité leur était due pour les sommes que depuis plus de deux années ils tenaient en réserve. Pour donner quelque fondement à une pareille prétention, les réclamants eussent dû prouver qu'ils avaient réellement de l'argent dans le pays, et qu'il y était resté infructueux.

Colebroke avait-il une mission secrète, et espérait-il, après s'être rendu maître des suffrages de l'assemblée des actionnaires, diriger les destinées de la compagnie et ruiner indirectement les plans de la cour de Vienne? Le fait paraît d'autant plus probable, que des poursuites furent entamées plus tard contre lui, ses voyages en Angleterre et en Hollande l'ayant rendu suspect. Il parvint néanmoins à échapper aux agents de l'autorité, et prit la fuite.

Les négociants de Londres et d'Amsterdam avaient mis en émoi toutes les cours. Tout était employé par eux pour dissuader Charles VI d'accorder son octroi. Des conférences nombreuses avaient lieu entre les envoyés des deux puissances. La compagnie des Indes anglaises commençait à sentir les effets de la concurrence qu'on lui faisait, et avait été obligée de réduire son dividende semestriel (1). Il est probable cependant qu'elle exagérait, à dessein, la diminution de ses bénéfices. La puissance de l'Angleterre se consolidait de plus en plus. Le crédit public y avait été organisé par la création de la banque britannique, en 1694; les forces nationales y avaient acquis de la cohésion et de l'unité par la réunion de l'Écosse à

(1) *Macpherson*, T. III, p. 126.

la Grande Bretagne, en 1707; la création des postes, en 1711, y avait activé considérablement les relations mercantiles. Le produit moyen des douanes anglaises, de 1700 à 1714, s'était élevé au chiffre de 1,352,764 livres sterling.

Tandis que les intrigues se croisaient à la cour impériale, et qu'on attendait avec anxiété le résultat de ces luttes diplomatiques, un vaisseau ostendais, le *Charles VI*, partait pour le Bengale. Il avait à son bord le sieur André Gobbé, officier d'artillerie et ingénieur, ancien greffier de la Monnaie à Anvers, que le gouvernement chargeait de continuer au Bengale les négociations commencées entre le nabab Jaffer-Con et Alexandre Hume. Gobbé avait à prendre la direction d'une factorerie, récemment acquise sur les bords du Gange. Il emportait vingt-huit mille écus en espèces pour les premiers frais d'établissement. Ses instructions l'obligeaient à relâcher d'abord à Coblon, afin d'acquitter les dettes contractées par le fonctionnaire qui avait le commandement de ce poste. Il devait lui compter trois années arriérées de gages, payer ses gens, et lui laisser des fonds pour douze mois.

Gobbé exécuta cette dernière partie de sa mission, et quitta la côte du Coromandel vers le commencement de l'année 1724. Il approchait du terme de son voyage, lorsqu'il fut tué accidentellement, le 27 juin, par la décharge d'une pièce d'artillerie. On eut plus tard des lettres de France, annonçant le naufrage du *Charles VI* à l'entrée de la baie du Bengale. Une partie de l'argent qui se trouvait à bord fut sauvé, ainsi que l'équipage, à l'exception du chapelain et de cinq ou six matelots.

Vers le milieu de l'année 1723, le marquis de Prié reçut enfin l'ordre de faire publier l'octroi impérial instituant définitivement la compagnie d'Ostende. Il se compose de cent trois articles, dont voici les principales dispositions :

« L'association est placée sous la protection de saint Charles, et établie pour trente années. Il lui est permis, durant ce laps de temps, de naviguer et de négocier aux Indes orientales et occidentales, et sur les côtes d'Afrique, tant en deçà qu'au delà du cap de Bonne-Espérance — sur ses propres vaisseaux — dans tous les ports, havres, lieux et rivières où les autres nations trafiquent librement, à la seule condition d'observer les maximes

et les coutumes reçues par le droi
à tous les autres Belges de se liv
toute permission contraire accord
lée. Les navires de la compagnie p
« Pendant un mois, à partir d
sujets de l'empereur sont seuls adı
cial, mais, ce délai expiré, les de
gers doivent être reçues. Les tut
dans cette entreprise les capitaux
L'empereur renonce à prélever le
tout étranger faisant partie de la c
« Six millions de florins, repré
de 1,000 florins, composent le cap
paient en quatre fois : 250 florins
tion, une même somme trois mo
quarts de six mois en six mois. E
propriétaires qu'après parfait p
perdent tout ce qu'ils ont déjà avan
jusqu'au bout, les conditions du
tions doit être constaté d'une man
« Une assemblée générale des
tement après la clôture des regist
tive, il faut être porteur de douze
cinquante à cent actions jouissen
dont les souscriptions dépassent
ce qui est le nombre le plus élevé.
« La compagnie est autorisée
toutes ses affaires, en se soumettan
qui lui donne existence. L'empere
des articles douteux de cette char
seulement, sept directeurs, et en
l'assemblée des actionnaires. Dan
sera nommé par le souverain, et t
pouvoirs des membres de la sociét
par moitié tous les deux ans, so
cas de faillite de la compagnie. L
juge de la légalité des prises, faite
de l'association. Celle-ci peut fair

les Pays-Bas et en Italie, sauf dans les ports d'Istrie et de Dalmatie, réservés aux Viennois. On lui permet néanmoins d'entrer en arrangement avec ces derniers, et on lui accorde liberté de droits sur le bois, les planches, les poutres, les mâts, le goudron, les toiles à voiles, les clous, les ancres, et généralement sur tout ce qui sert aux constructions navales.

« La compagnie ne paie aucun droit de sortie sur les marchandises qu'elle envoie aux Indes, au moment de leur expédition. Une fois vendues, elles sont chargées d'un taux de 6 p. c., prélevable sur le prix de vente. Les associés, agissant en commun, peuvent acheter des terres, élever des forteresses, établir des comptoirs et les faire administrer. »

La publication de cet acte important causa une joie générale dans les Pays-Bas. On s'en disputait les copies, les presses de l'imprimeur ne suffisant pas à satisfaire aux demandes qu'on en faisait (1). On apprit bientôt, par la voie des journaux, que les souscriptions seraient reçues à partir du 11 août. L'empereur, en témoignage de sa sollicitude pour le commerce belge, accordait à la compagnie une somme de 150,000 patacons.

Les directeurs prêtèrent serment le 5 juillet 1723, entre les mains du marquis de Prié. Le 11 août, après une messe solennelle du Saint-Esprit, annoncée la veille par le son de la grosse cloche de la cathédrale, et à laquelle assista une foule considérable, les directeurs se rendirent à la Bourse d'Anvers. Ils y avaient à peine installé leur bureau que l'argent afflua autour d'eux. En moins de deux heures, plus de la moitié des actions furent enlevées. L'empressement du public ne se ralentit pas durant l'après-midi, et continua le lendemain. Dans la soirée du 12 août, le capital entier, c'est à dire, six millions de florins, était fourni, et il avait fallu renvoyer bon nombre de souscripteurs. La valeur des actions s'éleva rapidement, et, dès le 15, elles étaient cotées à 12 p. c. de bénéfice (2). Une pre-

(1) Lettre du prince Eugène à l'empereur, 3 août 1723.

(2) Voici la liste des premiers souscripteurs. On les a divisés en quatre classes, dont la première se compose de ceux qui ont trois suffrages, la seconde de ceux qui en ont deux, la troisième de ceux qui n'en ont qu'un,

mière réunion des principaux int
lieu, le 6 octobre 1723, à la bc
qu'on enverrait d'abord deux n
Chine et un à Surate ou Moka. Oı
la colonie de Coblon, fondée par
factorerie érigée sur les bords
détruite par les Indous. On aut(
des entrepôts au Bengale, à Cant
ques bâtiments aux Indes occider

Deux des directeurs, Proly et
Vienne, afin de présenter au souv(
naissance des actionnaires. Charl
bienveillant, les engagea à se re]
tection, et les autorisa à traiter
dont les corsaires continuaient

tout en possédant assez d'actions pour ê
qui ont un suffrage, sans pouvoir être ch

Son Altesse Sérénissime, le prince Eug
Son Excellence le marquis de Prié.

1re *classe* · Le duc d'Arenberg, J.-B. C
le comte de Windischgratz, Corneille W

2e *classe :* Jacob Baut, Pierre Baut, L
baron de Cloots, L. F. de Coninck, Pierr
Garnier, Paul de Kimpe, Charles Maelcar
André de Pester, Arnould de Pret, Jac
Pauli, Thomas Ray, J. F. Wellens.

3e *classe :* La ville d'Anvers, Joseph B(
le maître des comptes Fraula, M. X. Gl
prince de Ligne, le comte de Lalaing, Pie
Lambert Renette, Martin Robyns, la c
Schilders, Norbert Schut, Jacomo Vernir

4e *classe :* Guillaume Archdeacon, le p
Bant, H. de Boetens, J.-B. Bollen, J. J.
chout, Michel Bellot, J. Brocta, L. Bernac
revoet, Diego Cortes de la Carrera, M. de
tian, G. Van der Cruysen, N. J. Charles, J
général de Fraula, l'abbé de Sainte-Ger
M. X. Ghellinck, F. Gaman, G. A. Gouba
Hecke, J. M. Van Hasselt, L. de Heuvel,
ghem, J. G. Knyff, A. M. Van Kessel,
J.-B. de Kerckhove. A. Lunden. F. H. Lun

Déjà une convention commerciale avait été conclue, en 1718, entre l'empire et la Porte ottomane, à la suite de laquelle on avait encouragé quelques Flamands à aller s'établir sur les bords de l'Adriatique, en leur y offrant des concessions de terre (1). Les pirates d'Alger et de Tunis n'y avaient eu aucun égard, et avaient déjà causé des pertes sensibles au commerce belge (2).

Tandis que les habitants des Pays-Bas autrichiens n'étaient préoccupés que de leurs projets de colonisation, les cabinets de Londres et de La Haye, de plus en plus hostiles au mouvement qui se faisait dans nos provinces, accueillaient l'établissement de la compagnie d'Ostende par de nouvelles protestations. Une foule de pamphlets parurent en Angleterre et en Hollande, tous également acerbes et violents. Dans l'un de ces écrits, publié en anglais, on compare la ville d'Ostende à un

J. Van Laethem, comte de Maldeghem, G. J. Van der Meere, B. La Motte, C. Michot, F. Mols, J. M. Melyn, Pedro Melyn, J. G. Mertens, J. J. Misson, P. Moretus, J. J. Moretus, N. J. Madou, J. M. Maissone, Patrice Mac-Neny, M. Nettine, la ville d'Ostende, J. Van Overstraete, Nicolas Van Overstraete, P. F. Offermans, M. Pietersen, P. M. de Pret, prince de Rubempré, marquis de Ruby, marquis de Los Rios, C. Roelants, J.-B. Rousseau, J. A. Roose, P. La Rocque, baron de Steinghens, J. F. Sckockaert, P. Sarsfliet, S. P. Simons, J.-B. Soenens, M. du Trieri, baron de la Vere, P. Vequemans, J. J. Vequemans, C. Vrom, G. Verhoff, G. J. Verachter, G. Vrancx, J. Verpoorte, Jacob Veranneman, Joseph Veranneman, Jacques Veranneman, Jean Veranneman, le comte de Wrangel, le comte de Winterfelt, le baron de Wrangel, T. North, P. Van Wyn, M. Willems, P. F. Woelaert, N. L. de Wael, J. Walckiers, C. P. Wouters, C. Van Winghen, C. de Winter, H: R. Zumalo.

Dames : La comtesse de Chaumont, Hélène Claire Lunden, Anne Thérèse Gambier, Claire Thérèse Vinck, Anne Marie Sallet, Anne Marie Moretus, Isabelle Vervoort, Thérèse de Nollet, veuve J. M. Verachter, veuve Annoni de Giegis.

(1) MS. 15, 306, fol. 87. Bibl. de Bourgogne.

(2) Le 4 juillet 1720, on avait célébré un *Te Deum* à Anvers, dans l'église de Notre-Dame, en actions de grâce du retour d'une foule de captifs, pris par les Algériens. On cite parmi les prisonniers délivrés à cette époque : Jacob Arentsoon, de Bruges; François Pelicaen, de Gand; Jean Damas, d'Osdende; Laurent Petersen, de la même ville; Laurent Charpentier, de Liége; Tilman Hubert, de Bruxelles; Gérard et Michel Smith, d'Ostende; Jean Stego, de Gand; André Smisse, d'Ostende; Jean Pecqueline, Pierre et Philippe Dunic, Pierre Wasmar, de la même ville, etc.

nid de vermine, qu'il faut extirpe
« Grande Bretagne, y est-il dit,
« Europe la balance des pouvoi
« protestantisme. L'établissemen
« doit avoir pour effet, de ruine
« de le faire passer dans les Pays
« rance politique échappera aux
« centrer dans la maison d'Au
« défense des intérêts catholique

L'opposition des cours étrang
changea aussi de base. Dès la pu
il n'est plus question de réclamer
procédé à l'égard des puissances
le sacrifice du commerce belge au
divers arguments dont on se s
instructive, car elle dévoile l'un
déplomatiques mentionnées dans

— Vous n'avez nul droit, disai
fiquer aux Indes, car nous y som
vous y avons point laissé de place
des pouvoirs qu'on reconnaissait
tifes, a divisé le monde païen ent
gais. Aux premiers il a donné l
américain, et le privilége de navig
traversant le détroit de Magellan;
et l'Asie, ainsi que le passage m
Espérance. Vainqueurs des Port
leurs droits, et nous vous repous
d'Espagne, Philippe IV, devait d
du traité de Tordésillas, de comm
pris entre le cap de Bonne-Espér
donc pu transmettre à son succe
léges maritimes dont il ne dispos

Cette première objection, il fau
sérieux. Il n'appartenait pas à la l

(1) *The importance of the Ostend compan*

de faire revivre
les concur-
'ı saint-
eule-
de
· loi,
hémi-
d'après
a de quel
traves qu'ils

r, articles 5 et 6,
n et le trafic des
té des octrois sur ce
respecteront le *statu*
vant, » comme aussi les
it de la fréquentation des
s contrées. Cet arrangement
traité des Barrières, où nous
merce, rien ne sera changé aux
ait non seulement roi d'Espagne,
que. L'engagement pris par lui lie
s autres sujets.
ment devant ce nouvel argument, afin
quel avait été le but des Hollandais, en
Espagnols afin d'en obtenir la promesse *de*
avant dans les Indes? S'agissait-il d'en éloi-
qui ne les fréquentaient point à cette époque?
, les habitants des Provinces-Unies avaient
plement se garantir contre les entreprises d'une
core formidable, et éviter des conflits sanglants
rnière. On avait si peu songé aux Flamands et aux
qu'on n'avait pas fait mention de leur nom dans le
ilippe IV, comme roi d'Espagne, n'avait d'ailleurs nulle
en Brabant, en Flandre, dans le Hainaut, le Limbourg,
quisat d'Anvers ou la seigneurie de Malines. Les deux
quoique soumis au même souverain, avaient toujours eu
existence distincte, des habitudes et des usages opposés,

les lois différentes. Pour engager l'un d'eux, il fallait un convention spéciale, et celle-ci n'existait pas.

Les souverains de la maison d'Autriche en avaient-ils jamai pensé autrement? Une foule de faits écartent une telle supposi tion. En 1698, lorsque la Belgique et l'Espagne obéissaien encore à Charles II, ce monarque avait accordé à nos négo ciants la permission de faire le commerce avec les Indes orien tales.

Il ne se croyait donc point tenu, comme prince belge, d'ob server les stipulations du traité de Munster. Cet octroi, qu'il eû fallu poursuivre comme une infraction aux lois internationales avait été publié sans opposition ni protestation de la part d la Hollande. Peu d'années après, avant même que Charles V eût prit possession de nos provinces, encore soumises à de commissaires anglais et hollandais, plusieurs vaisseaux étaien partis des ports de Flandre pour les Indes orientales. Ce voyages n'avaient soulevé aucune réclamation. Les armement avaient continué, quoique peu considérables ; et, ni à Anver où fut conclu le traité des Barrières, ni à la Haye où s'étai négocié la convention de 1718, on n'avait cherché à les empê cher en invoquant le traité de Munster. La législation avait elle donc varié depuis lors, et ne permettait-elle plus, en 1723 ce qui avait été autorisé en 1698?

Le système des adversaires de la compagnie d'Ostende quelque péniblement élaboré qu'il fût, n'était guère soutenabl au point de vue légal. Il l'était encore bien moins lorsqu'on l dépouillait de ses formes dogmatiques, afin d'en mieux saisi l'ensemble, et pour en faire l'objet d'un examen plus appro fondi.

Que demandaient les Belges? Ils ne prétendaient point trafi quer dans les possessions anglaises ou hollandaises, mais il se bornaient à revendiquer l'exercice d'un droit dont toute les nations avaient successivement fait usage, celui d'établi quelques comptoirs commerciaux sur des territoires indépen dants, où les Européens n'avaient encore ni ports ni havres L'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, la Hollande, le Danemarl avaient des colonies. Pourquoi les Belges, resserrés dans d'étroites frontières, n'eussent-ils pas joui d'une faculté recon-

nue à tous leurs voisins? Lorsqu'on avait voulu frapper les Hollandais d'une injuste exclusion commerciale, n'y avaient-ils pas répondu en proclamant, par la voix de Grotius, le principe de la liberté des mers? Par quelle étrange illusion se croyaient-ils permis, après avoir si hautement protesté contre les doctrines espagnoles, de reprendre le rôle odieux de ceux qu'ils avaient combattus autrefois, pour faire à leur tour de la tyrannie et de l'oppression?

L'initiative de ces débats sur les traités de Munster et des Barrières appartenait à un avocat, nommé Abraham Westerveen. Dès le 23 mars 1723, les directeurs de la compagnie hollandaise des Indes orientales, adoptant ses idées, présentaient un mémoire en ce sens aux états généraux, dont ils réclamaient l'intervention. Leurs hautes puissances envoyèrent aussitôt des ordres à leur représentant auprès de Charles VI, Hamel Bruyninx, et renouvelèrent les prescriptions du placard de 1717, par lequel il était défendu à tout sujet néerlandais de s'intéresser à nos entreprises.

Le roi d'Angleterre, Georges Ier, les suivit dans cette voie, et fit publier que tout Anglais, convaincu d'avoir pris des actions dans la compagnie d'Ostende, perdrait le capital souscrit, et serait condamné à une amende de trois fois cette valeur, dont les deux tiers seraient remis, à titre d'indemnité, à la compagnie anglaise des Indes.

Dans l'intervalle, un autre publiciste hollandais, Barbeyrac, prenait la plume pour combattre « les nouvelles prétentions des habitants des Pays-Bas autrichiens. » Mac-Neny, l'un de nos négociateurs à la Haye, les défendit avec chaleur et fut soutenu dans cette tâche par Dumont, baron de Carelscroon, par Von Berger ou Bergerus, écrivain allemand, et par Pattyn, conseiller de Malines. Ce dernier, s'appropriant le thème développé jadis en Hollande, s'efforça de faire sortir la discussion des bornes étroites où on voulait la circonscrire, en y mêlant des considérations d'un ordre plus élevé : « Il ne faut pas, « s'écriait-il, il ne faut pas qu'une nation usurpe l'avantage des « transactions mercantiles dans le monde entier, et traite « toutes les autres en esclaves, comme si elle était souveraine « de la mer et des vents. Il ne doit pas être permis, dans la

[illegible] de s'attribuer un mono [illegible] une seule ville que [illegible] l'univers. Nous dirons donc comme [illegible] des Pays-Bas; en ma [illegible] du genre humain.

[illegible] députés du Brabant, assen [illegible] Bruxelles, intervinrent à leur tour [illegible] le 23 mars 1724, une requêt[illegible] les uns après le [illegible] hollandais. Le mê[illegible] quittaient Ostende et gagr[illegible] l'Empereur *Charles-Quint*, capitain[illegible] en route pour le Bengale; l[illegible] capitaine Balthazar Roose [illegible] Carpentier : ces deux [illegible] Chine (1).

[illegible]actionnaires de la compagnie eu[illegible] vérification de ses comptes. Le[illegible] plus d'opposition, les crainte[illegible] sur l'avenir de leurs fabr[illegible]. Cette industrie occupait, [illegible] personnes à Anvers, travaillant [illegible] tisser, dont chacun requé[illegible] dévideurs, tondeurs, tir[illegible] derniers étaient fort habile[illegible] d'éclat et de brillant à

[illegible] en Belgique une gran[illegible] de conclure la paix avec Ph[illegible] conditions avantageuses po[illegible] avait été stipulée entre [illegible] la même année. On fixait [illegible] deux souverains devaient s [illegible] attaque, tant sur terre que s[illegible]

[illegible] dans le Gange, mais

Les ports d'Espagne étaient rouverts aux sujets de Charles VI, auxquels on accordait les mêmes priviléges qu'aux nations les plus favorisées. Une clause par laquelle l'Autriche promettait ses bons offices pour faire restituer à l'Espagne Gibraltar et Port-Mahon, menaçait les intérêts britanniques.

A ces bruits vinrent bientôt s'en ajouter d'autres. Le duc de Riperda, le premier ministre de Philippe V, avait annoncé qu'il était question d'un mariage entre l'infant don Carlos et la fille aînée de l'empereur, projet de nature à inquiéter les puissances européennes, par la crainte de voir ressusciter un jour la vaste monarchie de Charles-Quint. Un acte particulier, spécifiant les avantages commerciaux concédés aux Belges, permettait, disait-on, à la compagnie d'Ostende, de débiter en Espagne les denrées provenant des colonies qu'elle se préparait à acquérir en Orient. Elle allait jouir de « tous les droits « qui avaient été reconnus aux seigneurs états généraux des « Provinces-Unies par le traité de l'année 1648, tant à l'égard « des Indes que de toutes autres choses qui seraient appli- « cables audit traité, et ne lui seraient point contraires, comme « aussi à la paix conclue entre Leurs Majestés. »

Le commerce d'Amsterdam jeta un cri d'alarme. Tandis que les envoyés hollandais adressaient des représentations fort vives à la cour d'Espagne qui, peu de temps auparavant, s'était jointe aux ennemis de l'Autriche pour condamner l'installation de la compagnie d'Ostende, celle-ci précipitait ses expéditions. Elle envoya, en 1725, trois nouveaux navires en Asie, le *Charles VI*, *l'Impératrice* et le *Marquis de Prié*.

Le *Charles VI*, armé de 36 canons, était commandé par le capitaine Corneille de Winter (1), et partit pour le Bengale. Il en revint le 18 juillet 1726, chargé de 84,839 pièces de mousseline, de 7,990 pièces de soie, de 120,543 livres de salpêtre, et de quelques bois précieux.

L'impératrice et le *Marquis de Prié*, qui avaient voyagé de

(1) Et non Jacques de Winter, comme le rapportent quelques ouvrages. Voy. lettre des directeurs de la compagnie impériale des Indes, du 23 juillet 1726, *Arch. du royaume*, secrét. d'État et de guerre, carton intitulé : *Compagnie d'Ostende*.

conserve, reparurent en vue d'Oste
année. L'un de ces vaisseaux toucl
rentrant au port, mais sans éprouve
la Chine, et en rapportaient 696,53
et 5,082 colis renfermant des porc
de soie de différentes grandeurs, e
Les actions de la compagnie hauss
devenait de plus en plus difficile d
cet époque qu'elle institua une pl
espagnol de Vienne, où l'on accuei
Belges établis dans la capitale de l'

Les Ostendais avaient perdu un n
ravant, dont le capitaine et l'équip
niers par les Barbaresques. Le s
moment avec l'empereur, ils rés
démarches afin d'obtenir la restituti
et la mise en liberté des captifs. Je
par la commission directrice, se r
des instructions, et passa de là à
accorda une escorte de quatre vais
négocier avec les pirates. Schonami
adressé au dey d'Alger, et ordonn
bâtiment saisi, appelé *la Ville de*
sesseurs. Les Algériens n'en tinr
sèrent d'entrer en négociations. L
pagnie, en désespoir de cause, s
rançon du capitaine Gheselle et d
à 20,000 fr. Ils s'embarquèrent en
fit meilleur accueil. Une conventi
cet État et l'empire, le 23 septembr

Il fut agréé qu'il y aurait cessati
par mer, de part et d'autre. Les su

(1) Voy. lettre de l'archiduchesse Ma
21 juin 1726. A cette lettre est joint un
inventaire complet des deux chargemen
taine Jean de Clerck, et le *Marquis de Prié*
dereing.

ennemi et conduits à Tunis, devaient y être immé- relâchés. Les étrangers trouvés à bord des vaisseaux , ou les sujets de Sa Majesté trouvés à bord des étrangers, ne pouvaient être réduits en esclavage. Les s'engageaient à n'accorder ni secours ni protection mis de Charles VI. Ils reconnaissaient à ce prince le nommer un consul à Tunis, chargé de l'expédition des ts dont ses nationaux avaient besoin, et jugeant de tous urvenant entre eux. Un démêlé s'élevait-il entre un habi- pays et un sujet impérial, il était enjoint au consul de dre aucune décision sans avoir requis l'avis du *Bashaw* u gouverneur des ports. En cas de guerre, les membres égation avaient trois mois pour faire leurs préparatifs de , sans pouvoir être inquiétés durant cet intervalle (1).

prospérité de la compagnie approchait de son terme. Les s signés à Vienne entre l'empereur et le roi d'Espagne, ui préparaient en apparence un si brillant avenir, avaient en émoi toute l'Europe. La France, l'Angleterre et la sse, désirant contre-balancer les effets de ces actes, s'unirent ur tour, le 3 septembre 1725. Les trois puissances se garan- aient réciproquement leurs possessions, *et en particulier les oits qui regardaient le commerce dont elles jouissaient ou de- ient jouir respectivement*. Un article spécial déterminait le ontingent des secours à fournir par les contractants, dans le as où l'un d'eux serait attaqué *en haine de cette alliance ou ous quelque autre prétexte*.

La cour impériale, se sentant menacée, s'occupa du soin de gagner des adhérents. Elle obtint l'appui du cabinet de Saint-Pétersbourg, et parvint même à décider le roi de Prusse à abandonner secrètement la cause de ses alliés. La Hollande, tout en contre-carrant le désir de Charles VI de se créer une marine en Belgique et à Trieste, hésitait à se prononcer : elle craignait la guerre, et se souvenait des 600 millions de florins que lui avait coûtés, autrefois, la lutte qu'elle avait soutenue contre Louis XIV.

Dans ces circonstances, le gouvernement autrichien envoya

(1) *Hist. register*, tom. XI, p. 233.

des instructions à son agent à La Haye, lui recommandant de travailler à obtenir l'accession de la république au traité de Vienne, dût-on l'acheter au prix de quelques sacrifices. Dans ce but, on offrit aux Hollandais de définir les localités où la compagnie d'Ostende pourrait trafiquer, les espèces de marchandises qu'elle serait autorisée à rapporter des Indes, et le nombre des vaisseaux qu'elle y expédierait chaque année.

Ces propostions furent mal reçues : « La Hollande, y fut-il répondu, ne demandait point la réglementation d'un commerce illicite, mais sa cessation absolue.

Sollicitations et menaces ayant été inutilement mises en œuvre par l'envoyé impérial, celui-ci reçut l'ordre de proposer aux Provinces-Unies de soumettre le différend à la médiation de l'Espagne. Philippe V intervint personnellement dans ces négociations, mais sans succès. La cour de Madrid s'étant vantée de pouvoir, mieux qu'aucune autre puissance européenne, présenter à la Hollande une indemnité convenable, on lui répliqua qu'elle n'en demandait qu'une et n'en accepterait pas d'autre : la révocation de l'octroi de 1722.

Après un tel éclat, il était difficile aux états généraux de maintenir leur neutralité, et ils finirent par se ranger du côté des ennemis de l'Autriche. Ceux-ci leur garantissaient le droit d'exclure les Belges du commerce des Indes « en vertu du traité de Munster. » La Suède et le Danemark ayant suivi l'exemple des Hollandais, une conflagration générale devint bientôt imminente. Les hostilités commencèrent sans qu'il y eût déclaration de guerre. L'Angleterre envoya une escadre dans la mer Baltique, où l'on s'attendait à voir paraître une flotte russe, et fit partir d'autres vaisseaux pour les côtes d'Espagne et les mers d'Amérique, afin de mettre obstacle au retour des galionses pagnols, et de diminuer l'ardeur belliqueuse de Philippe V. Celui-ci, réunissant quelques troupes, s'était hâté de faire investir Gibraltar.

Charles VI, tout en croyant de sa dignité de défendre la compagnie d'Ostende, était préoccupé en ce moment d'une affaire plus grave, à ses yeux, que le maintien ou l'abolition de cette société commerciale. Il n'avait qu'une fille, Marie-Thérèse, et désirait lui laisser ses États. Déjà il avait exprimé sa volonté à

cet égard, par un acte auquel il avait donné le nom de « pragmatique sanction. » Il y déclarait que toutes les possessions de la maison d'Autriche devaient être considérées comme formant une masse indivisible, se transmettant aux héritiers mâles de l'empereur, s'il en survenait, ou aux archiduchesses ses filles, à leur défaut. Après les grands efforts qu'il avait faits pour décider les puissances européennes à donner leur approbation à cet arrangement, il ne pouvait voir qu'avec beaucoup de déplaisir le renouvellement des hostilités, c'est à dire la remise indéfinie de cette ratification publique, à laquelle il rattachait l'avenir de sa dynastie.

Ces considérations ébranlèrent sa fermeté, et le firent reculer alors qu'on n'attendait plus de lui qu'un appel aux armes. Des ouvertures de paix furent faites au nom de l'Autriche, par l'intermédiaire du nonce Grimaldi, à la France et à la Hollande. L'empereur demandait à faire décider, par des juges désintéressés, si l'établissement de la compagnie d'Ostende était, oui ou non, contraire aux traités, et promettait de se conformer à leur sentence. Un délai convenable eût été fixé pour permettre aux arbitres d'examiner la question, durant lequel l'octroi accordé à la société eût été momentanément suspendu. Les vaisseaux expédiés, et dont le retour était prochain, devaient néanmoins avoir la faculté de rentrer en Belgique. Les états généraux se montrèrent d'abord inflexibles. Ils firent remarquer que l'illégalité du commerce des Belges avec les Indes avait été trop clairement démontrée pour devenir l'objet de nouvelles contestations, et que des pourparlers à cet égard n'eussent fait qu'irriter les esprits. Ils refusèrent également de permettre la rentrée des navires flamands qui se trouvaient au Bengale et en Chine, ne voulant pas, disaient-ils, « leur fournir l'occasion de revenir plus richement chargés. »

La Hollande, appuyée par ses deux alliés, rejetait donc les propositions de l'Autriche. De nouvelles conférences eurent lieu, et amenèrent un rapprochement. On fit à Charles VI, relativement à sa pragmatique, des offres de nature à le séduire, et une convention préliminaire fut signée à Paris, le 31 mai 1727, par le baron de Fonseca, le comte de Morville, Walpole et Boreel.

Elle portait que l'empereur « n'ayant d'autre but que celui de

« contribuer à la tranquillité de l'Europe, et voyant que
« commerce d'Ostende avait causé des inquiétudes et des o
« brages, consentait à ce qu'il y eût suspension de l'octroi
« la compagnie, et de tout commerce des Pays-Bas aux Ind
« pendant l'espace de sept ans. » Toutes hostilités devai
cesser, les vaisseaux pris de part et d'autre être restitués,
les escadres quitter leurs positions. Les navires expédiés d'(
tende avant la conclusion de la convention pouvaient reve
librement. L'espace de sept ans fixé à la durée de la susp
sion était destiné à être employé « à travailler solidement à u
« conciliation des intérêts réciproques, et à une pacificati
« générale. »

La compagnie avait envoyé trois vaisseaux en Chine en 17
savoir : le *Lion d'or*, de 36 canons, capitaine Jacques Larm
l'*Aigle*, de 34 canons, capitaine Van de Wael ; le *Tigre*,
34 canons, capitaine Michel Pronckaert. Deux bâtiments,
Paix, 36 canons, capitaine Philippe Perrenot, et l'*Espéran*
34 canons, capitaine Nicolas Carpentier, étaient partis pour
Bengale. D'autres expéditions avaient eu lieu en 1727. I
listes officielles mentionnent l'*Archiduchesse Élisabeth*,
32 canons, capitaine Michel Cayphas ; le *Charles VI*, de 28 c
nons, capitaine Laurent Meyne, la *Concorde*, de 36 canons, c
pitaine Gilles Ringaut ; le *Marquis de Prié*, de 26 canons, ca
taine Guillaume Brouwer ; le *Saint-Antoine de Padoue*, capitai
Jean de Braecker ; la *Sainte-Anne*, capitaine Mathias Clin
quaert et le *Saint-Joseph*, commandé par Daniel Petres.
compagnie, indépendamment du comptoir de Coblon, av
alors des factoreries à Baltasar sur le Gange, à Bankebasar
à Ichapour.

L'impression produite en Belgique par la suspension de l'o
troi de 1722, fut durable et profonde. On s'attendait si peu à c
abandon des intérêts du pays que, la veille même de la sign
ture du traité de Paris, nul détenteur d'actions ne voulait l
vendre à 128, tant on comptait sur la protection impériale.
[illegible] des préliminaires fut-il connu, qu'elles tombère
[illegible] revanche, la compagnie anglaise des Indes oriental
[illegible] 728, un bénéfice de 200,000 livres sterling de pl
[illegible] précédentes, et arrêta l'armement pour la Chin

de trois vaisseaux au lieu d'un, qu'elle s'était jusqu'alors contentée d'y envoyer.

Telle avait été l'imprévoyance ou le dédain du ministère autrichien, qu'il ne s'était nullement préoccupé des mesures préservatrices à prendre, au nom des actionnaires, durant la suspension du privilége de l'association ostendaise. Fallait-il, durant sept ans, laisser improductifs des capitaux considérables, tout en maintenant une administration coûteuse, désormais presque inutile?

Les directeurs, réduits à leurs propres ressources, mirent en avant divers moyens de maintenir le *statu quo*, tout en évitant au pays des pertes trop considérables. L'envoi annuel de deux vaisseaux, soit en Chine, soit en Amérique, suffisait pour couvrir les frais d'exploitation, en attendant une solution définitive : on ne voulut point en entendre parler. Restait à soustraiter avec la compagnie impériale de Trieste, ou à revenir aux passeports particuliers. Dans ce dernier cas, la position des directeurs devenait des plus délicates, car ils ne pouvaient justifier publiquement l'emploi des fonds consacrés à de telles affaires. On discuta plusieurs combinaisons, mais sans pouvoir y rallier le gouvernement : tout commerce finit par cesser réellement du port d'Ostende aux Indes. La compagnie, tout en se résignant à suspendre ses opérations, ne pouvait cependant se dispenser d'envoyer quelques secours aux chefs de ses factoreries. Elle réclama ce droit qui paraissait trop juste pour être contesté : il lui fut refusé par les cabinets de Londres et de La Haye. Elle eut alors recours aux moyens détournés, fréta secrètement deux vaisseaux naviguant sous pavillon polonais, et les envoya au Bengale. L'un d'eux fut capturé à l'embouchure du Gange, et l'autre n'échappa qu'avec peine aux croiseurs anglais et hollandais.

Les comptoirs impériaux continuaient cependant à se maintenir, grâce à l'énergie des Belges qui s'y étaient établis.

La colonie de Baltasar, sur le Gange, excitait particulièrement la jalousie des étrangers. Comme elle prolongeait son agonie, nos concurrents soudoyèrent un nabab voisin, qui l'attaqua avec des forces considérables, et força le gouverneur à se mettre sous la protection du pavillon français.

Le traité de Séville, du 21 novembre 1729, réunit l'Espagne, la France et l'Angleterre dans les garanties accordées aux Hollandais contre la compagnie d'Ostende. Elle fut définitivement condamnée par la convention de Vienne, du 16 mars 1721. Charles VI, en échange de la promesse que lui faisaient l'Angleterre et la Hollande « de défendre et de maintenir l'ordre de succession établi dans la pragmatique » signa, sans hésiter, la ruine du commerce belge. Par l'article 5 de ladite convention, il s'engageait à « faire cesser prochainement, et pour toujours, « tout négoce et navigation aux Indes orientales dans toute « l'étendue des Pays-Bas autrichiens, et dans tous les autres « territoires qui, du temps de Charles II, étaient sous la domi« nation de l'Espagne. »

Le croirait-on? Cette déclaration ne satisfit point les états généraux. On ne citait dans le traité que les Indes orientales, tandis qu'il eût été si facile, en se servant du mot générique *Indes*, d'étendre la prohibition à l'autre hémisphère! Il ne suffisait pas, d'ailleurs, d'exclure les Belges du continent asiatique, mais il eût fallu fermer leurs ports aux étrangers, et les mettre dans la nécessité de recevoir des Hollandais eux-mêmes les denrées coloniales dont ils avaient besoin pour leur consommation intérieure.

Un an après la suppression définitive de l'Association formée dans les Pays-Bas, la compagnie néerlandaise donnait un dividende de 25 p. c. à ses actionnaires.

En 1745, c'est à dire quatorze ans après la signature du traité de Vienne, un Ostendais, François de Schonamille, ne pouvant croire à la ruine de tant d'espérances, défendait encore, avec quelques troupes, la factorerie de Bankebasar. Assailli par une nuée d'Indiens, il périt glorieusement les armes à la main, à la tête d'une poignée de braves qui, comme lui, ne devaient plus revoir la terre natale.

Ce fut le dernier épisode de l'histoire de la compagnie d'Ostende.

CHAPITRE XVII

Règne de Marie Thérèse. — Guerre générale. — Travaux publics. — Notes sur la situation commerciale et industrielle de la Belgique vers le milieu du XVIIIe siècle. — Organisation des douanes. — Conventions postales. — Traité avec l'Espagne et la Sardaigne. — Décrets et ordonnances. — Situation commerciale et industrielle du Limbourg. — Imprimeries belges. — Navires envoyés aux colonies françaises. — De quelques industries nouvelles. — Le parc aux huîtres, à Ostende. — Débats politiques. — Amélioration du port d'Ostende. — La compagnie d'Asie et d'Afrique. — Ses opérations. — Sa chute. — Fin du règne de Marie-Thérèse. — Avénement de Joseph II. — Ses premiers actes. — Ses négociations au sujet de la liberté de l'Escaut. — Traité de Fontainebleau. — Revirements politiques. — Mort de l'empereur. — Restauration de Léopold II.

Charles VI, en sacrifiant les intérêts de ses sujets à ses préoccupations dynastiques, avait inutilement compromis la dignité de sa couronne. A peine a-t-il fermé les yeux, en 1740, que tous les États qui ont garanti sa succession à sa fille, Marie-Thérèse, prennent les armes contre cette princesse. Les droits les plus surannés sont ravivés. L'Espagne réclame la Bohême et la Hongrie, le roi de Sardaigne le Milanais; La France, sans rien demander pour elle-même, exige l'empire pour l'électeur de Bavière.

Marie-Thérèse avait pris possession des provinces héréditaires, et s'était fait déclarer reine de Hongrie et de Bohême, lorsque son plus dangereux ennemi, le roi de Prusse, Frédé-

ric II, donne le signal des hostilités en s'emparant de la Silésie. Vers le même temps, les Français pénètrent dans la haute Autriche, envahissent la Bohême et font proclamer le compétiteur de l'impératrice sous le nom de Charles VII. Abandonnée par tous, la jeune princesse ne désespère pas de sa cause, fuit en Hongrie, rallie autour d'elle de braves et vaillants soldats, et se voit bientôt reconnue par l'Angleterre et la Hollande, que la politique française commençait à inquiéter. Dès lors sa fortune se relève et les chances de la guerre lui redeviennent favorables. La Sardaigne cesse de lui être hostile, une escadre anglaise force le roi de Naples à la neutralité, et le roi de Prusse se retire de la coalition après s'être fait céder la province qu'il convoitait.

Les Pays-Bas, épargnés jusqu'en ce moment, sont attaqués en 1744 par les Français. Menin, Ypres et Furnes tombent en leur pouvoir, et le maréchal de Saxe gagne, en 1745, la mémorable bataille de Fontenoi, si meurtrière pour les alliés. Gand ouvre ses portes aux vainqueurs, et déjà les Hollandais, privés des villes de la Barrière, se préparent à percer les digues de Sainte-Marguerite, lorsque le comte de Lœwendahl leur fait déclarer que le roi Louis XV ayant pris possession de la Flandre, ne tolérera aucune agression dirigée contre ses habitants. Bruges, Audenarde, Termonde succombent à leur tour, puis Ostende, dont on avait négligé d'inonder les approches.

Après la conquête, vinrent les emprunts forcés. Louis XV fit demander deux millions six cent mille florins aux états de Flandre, en les prévenant qu'il entendait qu'on les lui accordât sans remontrance, « selon l'usage des sujets français, qui obéissent sans discuter. » Les habitants du pays de Waes furent taxés, pour leur quote-part, à 184,466 florins courant (1). On travaillait activement, dans les chantiers d'Ostende et de Bruges, à la construction d'une foule de bateaux plats, destinés à transporter des troupes en Angleterre, où le roi Louis espérait faire rentrer les Stuarts.

En 1747, la guerre s'étend au pays de Cadzand, et à tout le nord de la Flandre. La Hollande, craignant pour son salut,

(1) Reg. van Waes, 1747-1748.

proclame le stadhoudérat, qui devint héréditaire en ligne masculine et féminine dans la maison d'Orange-Nassau. Les Français poursuivent leur marche victorieuse. Ils gagnent la bataille de Lawfeld et, après un siége assez prolongé, entrent dans Berg-op-Zoom.

Ils étaient à Maestricht, lorsque les Anglais et les Hollandais songèrent à traiter. Trente-sept mille Russes arrivaient au secours de ces derniers, et se trouvaient déjà sur les bords du Rhin.

On fit la paix à Aix-la-Chapelle, en 1748. La France, l'Angleterre et la Hollande se rendirent leurs conquêtes en Europe et dans les deux Indes; la Silésie fut abandonnée au roi de Prusse; les droits de Marie-Thérèse furent solennellement reconnus, et on lui restitua les Pays-Bas, tels qu'elle les avait possédés avant les hostilités, tout en conservant à la Hollande son ancien droit de barrière.

Avant de reprendre le récit sommaire des principaux faits qui remplirent le dix-huitième siècle — dont il est nécessaire de faire mention, puisque l'industrie et le commerce en subirent l'influence, — nous réunirons ici quelques notes qui se rapportent plus intimement à notre sujet.

De nombreux travaux d'utilité publique furent exécutés, de 1721 à 1750 par l'administration autrichienne. Le lit de la Geete fut élargi et rendu navigable jusqu'au Démer; le canal du Sas de Gand, commencé dès les premières années du règne de Philippe II, fut nettoyé et approfondi (1); celui de Bruges à Gand s'étant envasé, les états de Flandre ouvrirent un emprunt d'un million de florins pour rétablir les communications de cette dernière ville avec Ostende. On commença, en 1750, le creusement du canal de Louvain, terminé en 1753. Il pouvait recevoir au besoin neuf pieds d'eau, et devint bientôt l'objet d'une navigation assez active.

Ces améliorations ne se faisaient pas toujours sans résistance, car elles dérangeaient d'anciennes habitudes, et froissaient quelques intérêts purement locaux. En 1727, les Mali-

(1) Il portait des navires de 60 à 80 tonneaux; des bâtiments de 100 tonneaux pouvaient parcourir celui de Bruges.

nois ayant demandé la permission d'établir une chaussée de leur ville à Louvain, furent sur le point de se voir refuser cet octroi à cause de l'opposition violente qu'y firent les bateliers de Bruxelles. Ceux-ci faisaient remarquer « que l'exécution « d'un tel projet allait diminuer considérablement leurs « recettes, et nuirait par conséquent à l'État, qui se réser- « vait une part sur leurs bénéfices ; que l'État cessant de per- « cevoir leur argent ne s'occuperait plus de l'entretien du « canal, et que dès lors tout le commerce se concentrerait à « Malines. L'ouverture d'une ligne de communication directe « entre cette dernière ville et Louvain, disaient-ils, ne con- « sacre pas seulement la ruine des négociants de Bruxelles, « qui perdront toute relation avec Diest, Tirlemont, Sichem, « Scherpenheuvel et Louvain même, mais sera non moins pré- « judiciable à la Flandre, vers laquelle part tous les quinze « jours un bateau chargé de chaux, de fer, de bois, d'ardoises, « de pierres, de clous, de cuivre et de papier, venant de Liége, « de Luxembourg et de Limbourg. » Il eût été difficile de rai- sonner plus mal, mais ces réclamations causaient de grands embarras à l'administration, et n'entravaient que trop souvent son action.

Les bateliers du bas Escaut avaient, à la même époque, de plus sérieux griefs à faire valoir que leurs confrères bruxellois. Leurs bateaux n'étaient plus admis dans le fleuve, depuis la découverte des mines d'Anzin, de Fresnes et de Vieux-Condé, que lorsque les transports français étaient tous employés, et qu'on manquait d'embarcation. Cet état de choses ayant été signalé au gouvernement, celui-ci chargea quelques délégués d'étudier les moyens d'établir une voie navigable entre Jemmapes et Ath. Ces délégués, qui manquaient, paraît-il, de l'expérience nécessaire à de semblables travaux, présentèrent des devis si peu satisfaisants, que le projet dont il s'agit fut ajourné. On se contenta de relier la ville d'Ath à celle de Mons, par une chaussée. Les patrons de barques revinrent à la charge en 1738. Désirant plus que jamais se soustraire aux obstacles qu'ils rencontraient à Condé, ils prièrent les états de Hainaut de demander la construction d'une route sur Tournai pour le voiturage libre des charbons jusqu'à l'Escaut; mais le pouvoir

central rejeta leur requête, préférant faire exécuter un canal, partant de l'écluse de Sartis, sur la Haine, et se déversant dans l'Escaut au dessus de Turcoing. Déjà les ingénieurs Gavaux et Plon en avaient fait le tracé et calculé la dépense, montant à 1,020,120 florins, lorsque d'autres influences prévalurent, et renvoyèrent de nouveau la décision de cette affaire à d'autres temps.

Quelques familles belges avaient encore quitté le pays, sous le règne de Charles VI, pour cause de religion, bien que les idées de tolérance y eussent fait de grands progrès. Plusieurs Flamands et Picards, professant la religion protestante, partirent pour l'Écosse vers 1724, et allèrent se fixer à Edimbourg. Ils y importèrent l'art de fabriquer de la batiste. Un quartier spécial, composé de treize maisons, leur fut spécialement assigné. Une association, dont faisaient partie les principaux gentilshommes de l'Ecosse, les prit sous son patronage, et favorisa leur industrie naissante (1).

La Flandre et la Hollande possédaient une véritable supériorité en ce genre de travaux. L'une des découvertes les plus précieuses faites dans la pratique du tissage, celle de la navette volante, est due à un Flamand. Elle fut appliquée pour la première fois à Ypres, de 1730 à 1740 (2). Vers 1720, il se débitait jusqu'à cent mille pièces de toiles en Flandre, mesurant chacune environ quatre-vingt aunes, et évaluées dans leur ensemble à quatre millions de florins (3). Gand était le centre de ce commerce (4), bien que les marchés d'Audenarde, d'Alost,

(1) *Advantages aud desadvantages*, etc., fol. 117; Peuchet, *Dictionnaire de géographie commerciale*. Beaucoup de Belges émigraient pour l'Espagne, afin d'y prendre du service parmi les gardes royaux en ce pays; on y remarquait une compagnie entièrement formée de belges, portant l'uniforme jaune; un régiment d'infanterie, de même nationalité, habillé de blanc et de bleu, deux bataillons brabançons, portant les mêmes couleurs, et deux bataillons de Bruxellois. Il y avait en outre en Espagne quatre escadrons de cavalerie belge, dont deux brabançons et deux flamands. Voy. Beawes, *Dissertations on Spain and Portugal*, tom. I, p. 223.

(2) Ed Barlet, *Essai sur l'histoire du commerce et de l'industrie de la Belgique*, p. 180.

(3) A raison de dix sols l'aune, prix courant.

(4) En 1735, on présenta en vente à Gand 65,849 pièces de toile; en 1750, ce chiffre s'éleva à 79,040, puis à 83,305 en 1760, et à 86,315 en 1764.

[illegible] de Bruges et de Courtrai eussent é[illegible]
[illegible]. La fabrication de la toile rempla[illegible]
[illegible] se concentrait dans le Limbourg
[illegible] Verviers [illegible]. Elle produisit 200,000 piè[illegible]
[illegible] millions. On récoltait annuellem[illegible]
[illegible] de lin dans le comté, dont quatre [illegible]
[illegible]. Leur sortie était fréquemment pro[illegible]
[illegible] ou soumise à des droits assez élev[illegible]
[illegible] était taxé à la frontière à 10 sols le ce[illegible]
[illegible] 2 p. c. de sa valeur.

[illegible] quelques spéculateurs essayèrent d'établir, à S[illegible] [illegible] moulins à scier. L'archiduc Charles posa [illegible] pierre de l'un de ces établissements. L'entrepri[illegible] [illegible] douteuse, devint bientôt assez bonne, et ne fut ab[illegible] donnée qu'à la révolution française. L'initiative en était du[illegible] une compagnie brabançonne, qui avait émis des actions, [illegible] capital de 1,000 florins, pour réaliser ces spéculations. [illegible] même société installa une grande raffinerie de sel à Ostende.

En 17[illegible], au moment où les Belges perdaient leur comme[illegible] des Indes, une association s'était constituée à Nieuport p[illegible] l'armement d'un [illegible] bateaux, destinés à la pêc[illegible] du hareng [illegible] avait déjà donné quelq[illegible] [illegible] se heurtèrent à la conc[illegible] [illegible] les plus grands sacrific[illegible] [illegible] et elle y réussit d'auta[illegible] [illegible] tenait partout à des corp[illegible] [illegible] maîtresses des marchés [illegible] ordonnances, publiées succe[illegible] [illegible] en 1770 et en 1771, rétab[illegible] [illegible] à nos marins de [illegible] [illegible] fois furent des plus fru[illegible]

[illegible] comptait plus à Gand que hu[illegible]
[illegible] 1773, que 33 métiers à tisser l[illegible]
[illegible] années, et encore les Bru[illegible]
[illegible] à Gand. Voy. Gaillard

La ville de Tournai, gardée par des troupes étrangères, ne se trouvait pas, en 1739, dans une situation bien brillante. Son commerce diminuait de plus en plus, et beaucoup de familles aisées l'avaient déjà quittée, pour aller s'établir à Lille, à Valenciennes, à Douai, et sur d'autres points du territoire français. Les fluctuations monétaires étaient la principale cause de ces émigrations. Les monnaies d'or et d'argent étaient taxées à un taux moins élevé dans le Tournaisis que de l'autre côté de la frontière. Il nous suffira de quelques chiffres pour démontrer à quel point les Tournaisiens eurent à souffrir de cet état de choses. Un ingénieur ayant levé le plan de leur cité en 1687, y avait constaté la présence de 26,196 habitants, dont 24,496 laïques et 1,600 religieux, répartis dans 3,831 maisons. L'Église possédait alors un tiers des propriétés bâties et non bâties situées dans la commune, les bourgeois et l'État les deux autres tiers. En 1747, c'est à dire soixante ans plus tard, non seulement la population ne s'était pas accrue, mais elle n'était plus que de 21,380 personnes, et avait subi une déperdition de 4,216 individus (1).

Les Français, après avoir fait la conquête du pays de Namur en 1747, avaient établi des droits presque prohibitifs sur les cuivres venant d'Aix-la-Chapelle et de Stolberg, afin de favoriser l'industrie namuroise. Les Dinantais, si connus autrefois pour leur habileté comme batteurs de cuivre, n'exploitaient plus alors que quelques carrières de pierre, et se livraient au commerce des cuirs. Ils exportaient les produits de leurs tanneries en Allemagne, en Lorraine, dans le Luxembourg et en Flandre (2).

Les tanneries liégeoises était également fort renommées. Les principaux centres de ce négoce se trouvaient à Liége, à Malmédy, à Stavelot, à Herpe, à Esneux, à Visé, à Wanze et à Clermont. On ne tannait, dans les trois premières de ces localitiés, que des cuirs d'Amérique, venant de Buénos Ayres et des autres colonies portugaises et espagnoles du Brésil et du Paraguay. On en importait annuellement plus de 100,000 peaux,

(1) Poutrain, *Hist. de la ville et cité de Tournai*, p. 595.
(2) *Délices du pays de Liége*, tom. II.

les îles
les plus
le Courtr

époque, ils
coup de vi
avait néanmo
se livra
estim
leurs
il y avait d
d'autres
avaient
perfecti
ème m
Belgiq
à Bruxel
nes étai
es fabriqu
Malines, m
aterie n
On fais
; el
nt beauco

fe
De

plusieurs autres variétés, mais elles étaient moins recherchées.

Nous avons déjà parlé des draps de Verviers. En 1722, les états du pays ayant soumis ce produit à l'impôt du 60e, dont il avait été d'abord déclaré exempt, l'industrie verviétoise languit durant quelques années, et ne reprit toute son activité qu'en 1757. Elle mettait annuellement en circulation environ 70,000 pièces de drap. Les patrons payaient leurs ouvriers en marchandises. Ils tiraient leurs laines fines d'Angleterre et d'Espagne. Les étoffes de qualités inférieures étaient confectionnées à l'aide de laines plus communes, venant de Saxe, de Bohême, ou même du pays (1). Le savon blanc, l'huile d'olive et les matières colorantes dont se servaient les fabricants verviétois arrivaient d'Amsterdam, de Marseille et d'Anvers; les Pays-Bas autrichiens leur fournissaient l'huile commune, et leurs compatriotes leur vendaient de la colle, du charbon de terre du bois, des acides et de l'alun. Les draps manufacturés du pays de Liége trouvaient d'excellents débouchés aux foires de Francfort, de Leipzig, de Brunswick, de Kœnigsberg et de Breslau; ils transitaient par Lubeck et Hambourg vers la Russie, et par l'Allemagne et le Danube vers la Pologne; on les dirigeait sur le Levant et Porto-Rico par les ports de Bruges, d'Ostende et d'Amsterdam.

Macpherson, dans ses *Annales du commerce*, nous apprend que la compagnie anglaise de la mer du Sud envoyait annuellement un navire dans les possessions espagnoles en Amérique, dont la cargaison se composait en partie de marchandises belges. C'étaient des serges de Flandre, des toiles de Brabant, et particulièrement de la lingerie fine venant de Courtrai. Cette ville tendait à se relever, et à reprendre sa haute réputation industrielle, usurpée pendant quelque temps par la Hollande, à la suite de circonstances assez singulières. Durant les troubles du XVIe siècle, presque tous les blanchisseurs courtraisiens s'étaient réfugiés à Haarlem. Ils y développèrent leur industrie, et bientôt le « blanc de Haarlem » fut regardé comme le com-

(1) Les laines d'Espagne venaient de Bilbao et de Cadix par Amsterdam et Ostende; celles de Saxe et de Bohême, par Dusseldorf et Duisbourg.

chevaux varieraient suivant la valeur de ceux-ci ; s'ils étaient de haut prix, c'est à dire au dessus de 150 florins, on les taxait à raison de 2 florins, 11 sols ; dans le cas contraire, on n'en exigeait qu'un florin, 5 sols. L'eau-forte, les pierres taillées, le charbon de forge entrèrent en franchise de droits, tandis que les rubans étrangers et le produit des verreries françaises et allemandes furent écartés par une tarification très élevée. On rapporta les ordonnances par lesquelles Charles VI, dans l'intérêt des drapiers du Limbourg, avaient fait remise de tout paiement, à l'importation, sur les huiles, les Hollandais s'étant entièrement emparés de ce commerce, au détriment de nos propres établissements. L'exportation des étoffes de coton imprimées, et celle des viandes salées furent encouragées par des primes.

L'administration des douanes était confiée, en Belgique, à un bureau général de régie, dirigé par un conseiller des finances : elle comprenait vingt-trois départements, à la tête de chacun desquels était un contrôleur qui vérifiait les perceptions.

Le bureau général était chargé d'examiner, en dernier ressort, les états de dépenses et de recettes que les contrôleurs lui faisaient parvenir. En 1754, les recettes publiques atteignirent le chiffre de 7,232,369 florins. Les droits d'entrée et de sortie y figuraient pour 2,254,070 florins ; les aides et subsides pour 3,747,499 florins. En 1780, le produit des douanes fut évalué à une somme brute de 3,105,726 florins (1). Elle était perçue par

(1) Ce capital se répartissait de la manière suivante :

Droits d'entrée	2,009,608
« de sortie	289,473
« de convoi	131,471
Tonlieux et droits locaux	284,739
Transit, droits sur la Meuse à Navagne et à Ruremonde	338,139
Entrepôt	2,495
Tantième de Sa Majesté dans les amendes et confiscations	21,649
Casuel et acquis à caution non reproduits	5,157
Total brut, fl.	3,105 726

Il fallait en déduire 12,285 fl. pour restitutions de droits ; 350,211 fl. pour traitements et gratifications ; 10,736 fl. de frais ordinaires ; 61,634 fl. de frais extraordinaires ; le revenu du bureau de Saint-Philippe, engagé aux états

1,468 employés. Les règlements contre la fraude étaient, comme nous l'avons déjà fait remarquer ailleurs, d'une sévérité outrée. La peine de mort fut prononcée, en 1761, contre le directeur du bureau de Quiévrain, convaincu d'avoir favorisé quelques fraudeurs. Il n'obtint une commutation de cette sentence qu'avec beaucoup de difficulté, et finit par être banni à perpétuité du territoire belge. L'application des troupes régulières au service de la douane date de cette époque. Le 14 mai 1763, les soldats d'une compagnie d'infanterie furent mis à la disposition de l'administration douanière. Leur service leur donnait droit à un tiers de la valeur des prises.

Les relations postales de la Belgique avec l'Espagne, l'Italie, l'Angleterre, l'Allemagne, le Nord, Aix-la-Chapelle et Liége, la Suisse, la France, le pays conquis (1), la Hollande, etc., avaient déjà été réglées par édit du 16 janvier 1729. Toute missive qui ne pesait que le quart d'une once était réputée « lettre simple. » On payait 11 sols pour l'expédier d'Anvers à Madrid, et 13 sols lorsqu'elle était destinée au midi de l'Espagne. Les lettres d'Angleterre coûtaient 6 sols; celles de Cologne, 5 sols ; celles de Francfort et de la Bavière, 9 sols; celles de Suisse, 12 sols; celles de France et de la Hollande septentrionale, 6 sols.

Un traité fut conclu avec l'Espagne et la Sardaigne, le 14 juin 1732, à Aranjuez, par lequel il fut stipulé que les sujets des trois parties contractantes jouiraient « dans leurs États et ports situés en Europe » des priviléges commerciaux accordés à la nation la plus favorisée. Cette convention n'empêcha point cependant le gouvernement espagnol d'élever les droits d'entrée sur les toiles de Flandre jusqu'à en rendre l'importation en Espagne presque impossible.

Le transit, qui avait été de bonne heure une branche importante du commerce, fut encouragé par plusieurs ordonnances

de Brabant jusqu'en 1782, montant à 350,648 fl.; le droit de convoi payé aux États de Flandre par convention du 28 janvier 1688, valant 96,657 fl. La balance général formant le revenu net était de 2,223,555 fl.

(1) Comprenant Cambrai, Valenciennes, Lille, Dunkerque, Douai, Saint-Omer, Arras, Graveline, Aire, Philippeville.

1750, invoqua le
...on des commun
...sentement du sou
...is, et notamment ce
...1820. Elle défendit
...cette association reli
...eurs furent créés p
...ons administrative
...les bons résultats que
...produits dans le pays
...cette culture en limitan

...souvent changé d
...750, au domaine privé
...ent les produits,
...ne à vapeur y fonctionn
...était d'excellente qua
...Comme il ne suffisait
...on en recevait encore

...aussi, par régie, l'ext
...Limbourg et le comté d
...deux millions de livres,
...cent, suivant la natur
...possédait en outre 14 f
...forges, 12 makas, 5 fo
...venait alors de 20 à 21

taux de fer battu. Les soufflets dont on faisait usage au XVIII[e] siècle, dans les forges et dans les chaufferies, étaient en cuir et à une seule *âme*. Les marteaux pesaient cinq quintaux. Nous avons déjà parlé des forges du Luxembourg; dans le Limbourg, il n'y en avait qu'une, à Walhörn, et encore était-elle peu considérable.

Beaucoup de batteurs de cuivre exerçaient leur industrie à Namur. On citait entre autres les nommés Rémont et Bivort, qui employaient 12 moulins pour leur fabrique, et exportaient deux millions de livres pesant de cuivre laiton. Namur fournissait à la France des plats de cuivre sans anse, destinés à être exportés dans les colonies.

Il manquait au Limbourg, pour l'extension de son commerce et de son industrie, un marché central, placé dans quelque ville d'une certaine importance. Le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, conçut le projet de faire de Herve la capitale réelle du duché. Dans cette vue, le gouvernement donna à cette cité un droit d'étape sur toutes les marchandises venant des États d'Allemagne et de Hongrie. Le comte de Belgiojoso, succédant au comte de Cobenzl, poursuivit l'exécution du plan de son prédécesseur, et ordonna l'achat des terrains nécessaires à la construction de plusieurs rues et d'une place publique. Les troubles qui éclatèrent bientôt après dans le pays rendirent tous ces préparatifs inutiles. Herve se trouva réduite à son commerce de beurre, de fromages, et à la fabrication de quelques draps fins, de divers ouvrages de bonneterie, de ganterie, d'orfévrerie et d'horlogerie.

Les routes étaient fort mauvaises dans le Limbourg. On força les habitants à y travailler à partir de 1768. Il y existait cependant deux bonnes chaussées, formant les artères du pays. La première partait d'Aix-la-Chapelle, et se dirigeait sur Liége par Henri-Cappelle, Battici et Herve. Elle avait été faite aux frais des états provinciaux, de même que son embranchement de Battici et Hodimont, et coûta, de 1750 à 1767, la somme de 571,244 florins. L'autre allait vers Néau, et les habitants de ce bourg avaient avancé les fonds nécessaires pour l'exécuter. La vente des bois dans le Lim-

bourg, en 1786, produisit entre 70,000 et 80,000 florins de Liége (1).

Des entrepôts furent ouverts, par ordonnance du 30 août 1759, dans les villes d'Anvers, de Bruxelles, de Bruges, de Gand, de Louvain, de Malines et de Nieuport. Si les marchandises entreposées n'étaient pas retirées au bout d'un an, elles devaient les droits d'entrée, de tonlieu, et généralement toutes taxes exigibles en vertu des édits. Le droit d'emmagasinage fut fixé à un demi pour cent, sauf quelques exceptions, pour lesquelles il était accordé une tolérance de quinze jours. Le commerce de livres que la Belgique avait fait, au siècle précédent, par le moyen de l'imprimerie d'Anvers ne s'était pas soutenu, Amsterdam étant devenu le centre de cette industrie. Liége et Maestricht s'emparèrent, en concurrence avec cette dernière ville, des réimpressions ou contrefaçons des ouvrages français. A Bruxelles, on comptait quinze presses roulantes. Le principal imprimeur, nommé Boubers, n'avait que trois presses. Une société typographique, qui en avait monté douze, n'avait pu se soutenir. Gand possédait six imprimeurs et vingt-deux presses, dont quatorze roulantes. Louvain avait cinq imprimeurs, auxquels les travaux de l'université ne pouvaient qu'imparfaitement suffire. On comptait à Tournai trois imprimeurs et quatre presses. Malines, Mons et Namur en avaient également quelques-unes, plus ou moins occupées. A partir de 1760, ce commerce se releva quelque peu et, vers l'an 1780, Bruxelles commença à s'adonner aux contrefaçons. Il se trouvait trois fonderies dans cette ville, produisant de beaux caractères d'impression, et le goût de la lecture se répandait dans les Pays-Bas. Les livres sérieux, s'adressant à un public spécial, se tiraient à 200 ou 300 exemplaires ; d'autres ouvrages, d'un intérêt plus général, et qu'on supposait devoir exciter quelque sensation, étaient imprimés à 1,000 ou 1,200 exemplaires : on dépassait rarement ce chiffre. Les impressions étaient soumises à une censure.

L'industrie belge, étouffant dans la zone étroite où elle s'exerçait, cherchait sans cesse de nouvelles issues. Quelques

(1) *Ernst.*, tom. I, p. 78.

armateurs flamands, usant de subterfuges, envoyèrent des vaisseaux aux colonies françaises d'Amérique, tout en se bornant à demander un passeport de mer pour Cadix. Le navire *la Reine de Hongrie*, de 300 tonneaux, capitaine Pierre Bedet, d'Ostende, partit pour cette destination, le 22 novembre 1756. J.-B. Van Schoor, la veuve Nettine et Arnold Hoy, profitant de ce précédent, réclamèrent un octroi direct en 1757, mais il leur fut refusé. Le gouvernement craignait de nouvelles complications diplomatiques, et tenait à les éviter. Les règlements de l'amirauté n'étaient plus cependant fort respectés à cette époque. M. de Grysperre, l'un des juges de cette cour, s'en plaignit à M. Neny en 1757, et lui exposa que les magistrats civils empiétaient chaque jour sur sa juridiction et celle de ses collègues. Leurs fonctions étaient devenues de véritables sinécures. On publia encore néanmoins quelques ordonnances maritimes, parmi lesquelles la plus importante est celle de 1762, relative à la discipline à observer à bord des corsaires. En juillet 1759, une navigation régulière et directe fut établie entre Bruxelles et la Zélande. Cette entreprise fut encouragée par l'administration autrichienne.

On essaya également d'introduire dans le pays quelques nouveaux procédés de fabrication. Des ateliers furent fondés à Tournai, en 1759, sous le nom de « Manufacture impériale et royale » pour la teinture des fils de lin et de toiles. On y imprimait des mouchoirs de batiste, et des étoffes pour robes et pour meubles. Les marchandises provenant de cette manufacture furent exemptées de tous droits de sortie. Un Anglais monta une fabrique de vitriol, d'eau forte et de couperose au château de Surmont, entre les Trois-Fontaines et Marly, près de Bruxelles. Il existait à Gand un établissement dans lequel on obtenait de la potasse en donnant une base alcaline au salpêtre brut, puis en clarifiant et en cristallisant ce mélange. On fabriquait du blanc de plomb et du bleu d'azur à Gand et à Anvers. Le sieur Guillaume-François Legrelle, obtint, en 1755, l'autorisation d'édifier une papeterie. Une société gantoise fit creuser à Ostende, en 1766, à un quart de lieue de la ville, un bassin de dépôt pour les huîtres, afin de les y nourrir et de les y engraisser avant de les livrer à la consommation.

Elles étaient apportées par bateaux des côtes de l'Écosse. Nos relations avec ce pays étaient devenues rares, et le chiffre des affaires que nous y traitions, vers 1762, ne s'élevait point au delà de 27,697 livres sterling, soit 693,425 francs. Dans le même temps nous recevions d'Angleterre pour 546,777 livres sterling de marchandises (1). En 1761, nos marchands adressèrent des ordres importants au Canada pour achats de fourrures.

La paix régnait en Belgique depuis le traité d'Aix-la-Chapelle, et ne fut plus troublée durant l'administration de Marie-Thérèse. Des hostilités éclatèrent, il est vrai, entre l'Autriche et la Prusse, en 1756, mais les armées ennemies ne franchirent point nos frontières. Cette guerre, toute de politique et de stratégie, et à laquelle prirent part l'Angleterre, l'Espagne et la France, coûta à ces deux dernières puissances leurs plus belles et leurs plus riches colonies. Les Anglais, maîtres des mers et conquérants de l'Inde, augmentaient chaque jour leur marine qui, dès 1761, présentait un effectif considérable (2).

(1) Voici un tableau du mouvement commercial entre l'Angleterre, l'Écosse et les Pays-Bas autrichiens, de 1764 à 1781 :

Importations belges en Angleterre et en Écosse.				Importations anglaises et écossaises en Belgique.			
En Angleterre.		En Écosse.		D'Angleterre.		D'Écosse.	
Années.	Valeur.	Années.	Valeur.	Années.	Valeur.	Années.	Valeur.
1764	146,212 liv. st.	1764	568 liv. st.	1764	456,817 liv. st.	1764	49,082 liv. st.
1765	125,211 »	1765	1,702 »	1765	433,553 »	1765	30,367 »
1766	268,322 »	1766	78 »	1766	545,919 »	1766	21,662 »
1767	118,595 »	1767	14 »	1767	608,258 »	1767	55,914 »
1768	103,276 »	1768	1,179 »	1768	623,579 »	1768	62,676 »
1769	113,860 »			1769	678,286 »	1769	67,228 »
1770	142,138 »			1770	861,777 »	1770	92,667 »
1771	99,473 »	1771	98 »	1771	793,454 »	1771	18,813 »
1772	79,957 »			1772	1,006,601 »		
1775	107,633 »			1775	1,038,483 »		
1776	138,280 »			1776	944,267 »		
1777	71,355 »			1777	1,077,982 »		
1778	524,413 »			1778	1,041,721 »		
1779	873,160 »			1779	1,535,849 »		
1780	1,204,860 »	1780	45,803 »	1780	1,964,383 »	1780	56,452 »
1781	1,083,092 »			1781	2,069,983 »	1781	65,539 »

(2) Les flottes britanniques se composaient à cètte époque de 2 vaisseaux de premier ordre, portant de 96 à 110 canons; de 11 vaisseaux de deuxième rang, de 84 à 90 canons; de 60 navires de troisième rang, de 64 à 80 canons;

Ils allaient bientôt avoir besoin de toutes leurs forces. En 1774, éclata l'insurrection américaine, qui paralysa pendant quelque temps le développement du commerce britannique, et releva nos propres affaires. La Belgique, neutre au milieu de toutes ces querelles, s'enrichissait des pertes subies par ses voisins. Dès 1771, les arrivages s'accroissaient rapidement au port d'Ostende (1). On y augmenta le nombre des pilotes, devenu insuffisant, et on les divisa en deux brigades, dont l'une veillait à la sortie, et l'autre à l'entrée des navires. Un fanal, d'une construction élégante, représentant une colonne de l'ordre Toscan, fut établi sur la jetée. Il coûta 10,000 florins, argent de change, et son feu fut allumé le 15 octobre 1772. Les Ostendais réclamaient depuis longtemps la construction d'un bassin, qui permît aux vaisseaux de charger ou de décharger à marée basse comme à marée haute. Les ingénieurs Lippens reçurent l'ordre d'entreprendre ce travail, et le terminèrent le 25 novembre 1776. Les écluses s'ouvrirent alors pour la première fois afin de recevoir la *Marie-Thérèse*, l'*Empereur* et le *Prince Charles*, trois bâtiments belges. En 1780, la ville obtint l'autorisation de faire construire des entrepôts autour de ce nouveau port. On publia des règlements concernant les droits d'emmagasinage, le commerce, la navigation intérieure et la police maritime.

La suppression de la Compagnie impériale des Indes avait laissé de profonds regrets dans le pays, et quelques personnes,

de 43 de quatrième rang, de 48 à 60 canons, de 71 de cinquième rang, de 26 à 44 canons; de 68 sloops, de 8 à 14 canons; de 12 vaisseaux à bombes, de 10 brûlots, de 4 transports, de 39 bâtiments loués, de 7 yachts royaux, et de 5 yachts de moindre tonnage, en tout de 372 navires de tous genres. On ne commença à les doubler en cuivre qu'à partir de 1758. Le premier bâtiment auquel on appliqua ce nouveau système fut l'*Alarm*, une frégate.

(1) Ce fut surtout à partir de 1776 que la progression devint considérable :

En 1776	il entra à Ostende.	526	navires.
» 1777	» »	529	»
» 1778	» »	644	»
» 1779	» »	1,037	»
» 1781	» »	2,941	»
» 1782	» »	2,626	»

applaudissant à la reprise des affaires, croyaient encore à la possibilité de la relever. Parmi ces dernières se trouvait un Hollandais, Guillaume Bolts, qui, après avoir étudié le négoce à Lisbonne et servi les Anglais aux Indes, avait conçu l'idée de rétablir des communications entre les Pays-Bas et les États asiatiques, par les ports du littoral autrichien. Étant parti pour Vienne, il réussit à faire accepter son plan par les ministres de l'impératrice, et celle-ci l'autorisa à faire commerce en Asie et en Afrique, moyennant certaines conditions. Bolts, auquel il manquait des fonds pour tirer parti de cet octroi, vint en Belgique en 1775, avec des lettres de recommandation du prince de Stahremberg, et y obtint bientôt l'appui du comte Charles de Proli, fils cadet du principal directeur de l'ancienne Compagnie impériale, et du baron de Borrekens. Ceux-ci, s'étant associé un Anversois, le sieur Nagels, achetèrent une frégate à Londres, lui donnèrent le nom de *Joseph et Thérèse*, et en conférent la direction à Bolts.

Ce dernier, pressé de partir, engagea des matelots inexpérimentés qui, peu accoutumés aux voyages maritimes, se révoltèrent et l'obligèrent à relâcher à Lisbonne. Il les y licencia, renouvela son équipage, mais sans avoir subi des pertes d'argent et de temps fort nuisibles au succès de son expédition. Parvenu à Livourne, il y trouva le comte de Proli, qui s'y était rendu afin d'y lever, par sa présence, tout obstacle à l'embarquement immédiat de la cargaison destinée au *Joseph et Therèse*.

Grâce à l'intervention du comte, ce vaisseau fut bientôt en état de reprendre la mer, mais il semblait réservé à essuyer des infortunes dans toutes les parties du globe. Il devait se rendre vers la côte orientale d'Afrique, longer le Malabar, le Coromandel et arriver ainsi au Bengale, mais il fut assailli par des vents contraires dès sa sortie du détroit de Gibraltar, dériva vers l'Amérique, et alla jeter l'ancre à Rio de Janeiro, où on le ravitailla. Bolts dirigea ensuite sa route vers le canal de Mozambique, et aborda dans l'île de Tristan d'Acunha, qu'il appela « Ile de Brabant, » et dont il prit possession au nom de l'impératrice. Parvenu enfin à doubler le cap de Bonne-Espérance, il eut le malheur d'échouer dans la baie

della Goa, à l'embouchure d'une rivière, vis-à-vis de l'île de Madagascar. Pendant le temps nécessaire au radoub de son vaisseau, Bolts pénétra dans l'intérieur des terres, remarqua la belle situation de la baie, et résolut d'y fonder un comptoir. Il fit deux traités, dans ce but, avec les chefs des populations voisines, et laissa quelques-uns de ses gens pour y faire le commerce de l'ivoire et de la poudre d'or.

Continuant son voyage, il arriva à la côte de Malabar, et y vendit une partie de sa cargaison à un Anglais, nommé Williams, qui fit faillite peu de temps après. De là il se transporta au Bengale, occupa une des îles Nicobar, ce qui occasionna des plaintes de la part des Danois, et retourna à la côte de Malabar, où il jeta les bases de deux nouvelles factoreries, sur des terrains qui lui avaient été cédés par Hyder-Ali. L'un de ces établissements était situé entre Mangalar et Caluwar, et l'autre à Baliapatam, centre des marchés de poivre.

Dans l'intervalle, le bruit s'était répandu en Europe que Bolts avait péri avec tous les siens. Le comte de Proli, le baron de Borrekens et le sieur Nagels résolurent d'armer un second navire, qu'ils achetèrent à la compagnie des Indes de France, et l'appelèrent *le Prince de Kaunitz*. Proli, qui fut chargé plus spécialement de tous les détails de cette opération, s'en acquitta avec beaucoup d'intelligence et d'habileté. *Le Prince de Kaunitz* fut envoyé en Chine, et rapporta un profit considérable à ses armateurs, sans toutefois les indemniser entièrement des avances qu'ils avaient faites pour l'équipement et l'achat du *Joseph et Thérèse*.

Pendant que *le Prince de Kaunitz* traversait les mers, arriva à Livourne un bâtiment portant le même nom, que Bolts avait expédié directement de l'Inde. Son chargement, mal assorti, se vendit fort difficilement. Proli le réarma aussitôt, le fit partir pour la Chine et obtint de nouveau d'excellents résultats. Deux autres expéditions faites par Bolts, par *le Baron de Binder* et *le Comte de Kollowrath* ne furent pas heureuses. Ses associés, fort mécontents de sa gestion, ne voulurent plus lui faire d'avances de fonds. Désirant cependant tirer parti de l'octroi impérial qui leur avait été concédé, ils résolurent d'ériger une compagnie par actions. Proli conseillait d'émettre de six à dix

mille titres, chacun de 1,000 flo
d'après lui, que la société projet
considérables, son succès dépend
tension de ses opérations.

Non seulement on ne suivit pas s
à l'actif de la compagnie, dont le
millions de florins, tout ce que le
déjà déboursé, c'est à dire 800,
quelques établissements dans l'îl
baie Della Goa (1), à la côte de Mal
caboteurs. Le reste avait été anéa
supposée — de Williams, à la ré
Joseph et Thérèse, Prince de Kauni

Les directeurs de la « Compagn
mençaient donc en réalité leurs o
rins. Cette somme était évidemme
mirent pas moins courageuseme
deux vaisseaux pour la Chine, *le I*
rath, qui partirent aussitôt pour l

La France, l'Angleterre et la H
ment en guerre, Proli et ses asso
de cette circonstance pour étend
convoqué leurs cointéressés, rec
procurer une somme égale à la v
culation, sans réfléchir que celle
payées, et que le capital réalis
nominal.

Quatre autres navires furent b
c'était *le Comte de Belgiojoso, le C*
Maximilien et *l'Autriche*. Les dir
ser une partie de leurs créanciers
espéraient faire sur le chargeme
de Kaunitz. Ils ne savaient pas q

(1) On ignorait alors que ce compto
ainsi qu'un vaisseau qui s'y trouvait à l
avait laissés. Les Portugais, qui avaient
Goa, prétendirent ne les avoir jamais ab

manqué les moussons, avaient été longtemps retenus en mer, et ne pouvaient plus revenir à temps. Pour comble d'infortune, l'un de leurs nouveaux bâtiments, le plus richement chargé des quatre, périt corps et biens en sortant du port de Liverpool; un autre, *l'Archiduc Maximilien*, échoua à la même époque près des côtes de Bretagne. On le releva, mais au prix d'un accroissement de dépenses. Dès lors la compagnie ne fit plus que décliner. Cinq de ces navires, *le Comte de Zinzendorff*, *l'Autriche*, *l'Archiduc Maximilien*, *le Kollowrath* et *le Prince de Kaunitz* revinrent à Ostende en 1784, où ils apportèrent 1,297,553 livres de thé Bohé, 812,830 livres de thé Congo; des quantités non moins considérables de thés Pecco, Souchon, Hayson, Songlo et Tonkay; un grand nombre de pièces de nankin; de la canelle; de la rhubarbe en caisse; des étoffes de soie; des papiers peints en rouleaux; des porcelaines blanches et bleues, etc. La vente de ces marchandises, bien que faite à des conditions avantageuses, ne put exonérer le budget de la compagnie, ruinée par les emprunts qu'elle avait cru pouvoir faire. Elle déposa son bilan en 1785, laissant un déficit de plusieurs millions (1).

Durant les dernières années du règne de Marie-Thérèse, il s'était opéré une amélioration sensible dans la situation générale du pays. Le commerce et l'industrie avaient repris un peu d'activité, et l'instruction se répandait lentement parmi le peuple. Les lois relatives à la répression des crimes et délits, jusqu'alors extrêmement sévères, perdirent de leur excessive rigueur. Non seulement l'impératrice recommanda l'abolition de la torture, mais elle prit l'initiative d'une réforme qui suffirait pour illustrer sa mémoire : « Je laisse à la considération « de mon tribunal suprême de justice, écrivait-elle en 1776, s'il « ne conviendrait pas d'abolir successivement la peine capi- « tale, du moins dans la plupart des cas, en la bornant aux « crimes les plus atroces. »

Une révolution profonde s'était opérée peu à peu dans les

(1) *Précis de l'origine, de la marche et de la chute de la Compagnie d'Asie et d'Afrique dans les ports du littoral autrichien*, Liége, 1785; voy. aussi le *Gentlemen's magazine*, année 1785, tom. I, pp. 148, 393, etc.

idées, et l'opinion publique était favorable aux réformes. Voltaire, par ses nombreux écrits, avait jeté le doute dans les intelligences en les conviant au libre examen; Montesquieu, en publiant « l'Esprit des lois, » avait introduit la philosophie dans les sciences politiques; Rousseau, par ses hardiesses et ses révoltes, passionnait ses contemporains et leur communiquait son fiévreux enthousiasme.

On s'était mis à étudier avec ardeur la constitution intime des associations humaines. Quesnay, chef de la secte de économistes, cherchant l'origine des richesses, la trouvait dans l'agriculture, qui seule, disait-il, produisait un excédant de valeur. C'était également l'avis de Turgot, de Dupont de Nemours et du marquis de Mirabeau. Les manufacturiers, les commerçants, les ouvriers, n'étaient, suivant cette théorie, que les salariés de l'agriculture, dont l'activité seule n'était pas stérile. Quelle serait cependant l'utilité du blé récolté par celui-ci, si le meunier et le boulanger n'en faisaient du pain?

Le problème soulevé par Quesnay fut résolu par Adam Smith en 1776. Remontant des effets aux causes, il prouva que toutes les merveilles réalisées par le génie de l'homme, tous les capitaux formant le patrimoine commun de notre race, n'ont qu'une même origine : le travail. Dirigeant ensuite ses investigations vers le commerce, il nous en révéla tout le mécanisme en démontrant le premier l'influence de l'offre et de la demande sur la hausse et la baisse des marchandises.

Le successeur de Marie-Thérèse, Joseph II, profondément imbu des idées philosophiques qui germaient dans toute l'Europe, visita les Pays-Bas en 1781.

Les relations mercantiles de la ville d'Ostende se trouvaient alors dans un état très florissant, et occupèrent tout d'abord l'attention de l'empereur. Non seulement Ostende servait alors d'intermédiaire entre les pays étrangers et les autres cités belges, mais les habitants d'une partie de l'Allemagne et de la Suisse y faisaient débarquer de fortes parties de laines d'Espagne, qu'ils recevaient auparavant par la voie d'Amsterdam (1). Joseph II arriva à Ostende le 11 juin, et y resta jusqu'au 13 du

(1) Ricard, *Traité général du commerce*, tom. I, p. 461.

même mois. Le lendemain de son départ le magistrat reçut un décret déclarant Ostende port franc.

Il n'en fallut pas davantage pour donner une nouvelle et rapide impulsion à la prospérité de la ville, dont on agrandit l'enceinte. On y ouvrit une bourse en 1782, puis une banque disposant d'une somme de deux millions de florins. Les premiers dividendes de cette société financière furent de 10 1/3 p. c. Plus tard on y ajouta une chambre d'assurances, également au capital de deux millions de florins. Ostende eut des courtiers jurés à partir du 31 juillet 1782. Cette année, il entra au port 2,636 navires, sans compter les chaloupes de pêche. Il y avait une école de navigation à Bruges dès 1780. Un institut commercial avait été créé à Gand à la même époque. La première école de cette nature établie à Paris fut dirigée par des Belges. Joseph II engagea les riches et influents abbés d'Orval et de Saint-Hubert à faire bâtir de vastes usines. Ceux-ci accédèrent au désir de l'empereur, et les établissements qu'ils fondèrent exercèrent la plus heureuse influence sur la fortune industrielle du Luxembourg. La valeur des forêts y haussa de plus d'un tiers, en fort peu de temps (1). L'empereur permit l'entrée en Autriche, en Bohême et en Hongrie des draps fabriqués dans le pays de Liége, mais il revint ensuite sur cette décision. Les manufactures limbourgeoises conservèrent seules ce privilége, moyennant un droit de 7/100e sur le prix des marchandises exportées. On fabriquait encore des serges à cette époque à Housse, à Cerexhe, à Trembleur, à Mouland et à Liége. Cette dernière ville comptait soixante-et-dix manufactures de ce genre, et livrait au commerce plus de vingt mille pièces d'étoffes.

La visite de Joseph II dans nos provinces eut encore d'autres résultats, beaucoup plus importants et plus durables. Il réclama la possession des villes de la Barrière, dont il fit raser les fortifications, et conçut le dessein de rétablir, de gré ou de force, la libre navigation de l'Escaut.

Les Hollandais, informés de ses intentions, se mirent sur la défensive. Ils firent obstruer les passes à l'aide de gros bateaux

(1) *Essai d'une description géognostique du duché de Luxembourg*, par M. A. Engelspach-Larivière, dans les *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, tom. VII.

chargés de pierres, et augmentèrent les garnisons qu'ils avaient cantonnées dans la Flandre hollandaise. Neuf forts, parfaitement armés, portaient le pavillon des Provinces-Unies, et pouvaient foudroyer au passage tout navire se rendant à Anvers.

Ces précautions n'étaient pas inutiles. Le commandant du brick *l'Attente*, qui se trouvait alors à Ostende, reçut bientôt un ordre impérial, lui enjoignant de remonter l'Escaut et de se rendre à Anvers. Il mit aussitôt à la voile, mais, ainsi qu'on s'y attendait, il fut arrêté dès son arrivée à l'embouchure du fleuve. Un autre vaisseau, le *Louis*, confié à Liévin Van Iseghem, parvint jusqu'à Anvers, puis cingla vers Flessingue emportant quelques marchandises. Il rencontra à Lillo le bâtiment d'avant-poste hollandais, qu'il dépassa sans se soumettre à la visite ordinaire. Ayant essayé de renouveler la même manœuvre dans l'après-midi, on lui enjoignit cette fois de se conformer aux règlements. Van Iseghem s'y étant refusé, quelques Hollandais montèrent à bord du *Louis*. On leur refusa toute satisfaction. Parmi les assistants se trouvaient le major Vorster, quelques magistrats du Doel et le grand bailli de Beveren. Ce dernier répondant aux agents des états, étendit la main en s'écriant : « Ceci est territoire impérial, et nous ne sommes point ici sous l'autorité zélandaise. Le capitaine Van Iseghem n'a nul compte à vous rendre. »

A peine cette réponse fut-elle connue du garde-côte, qu'il s'approcha du brick belge, contre lequel il tira d'abord un coup de canon à poudre, puis à demi-charge, et enfin à pleine charge. *Le Louis* mit en panne, et reçut de nouveau les officiers néerlandais, qui en commencèrent la visite, malgré les protestations des hommes de l'équipage.

La partie était désormais engagée. Joseph II, qu'on instruisit du résultat de ces tentatives, demanda aussitôt officiellement le renvoi des forces navales stationnant à Lillo. Des conférences venaient de s'ouvrir à ce sujet à Bruxelles, lorsque trois cents soldats autrichiens, profitant d'une nuit nuageuse et sombre, prirent tout à coup possession du *Vieux Lillo*, poste militaire situé à trois quarts de lieu du fort de ce nom, et qu'on avait négligé d'occuper depuis la paix d'Aix-la-Chapelle. Ce

mouvement agressif effraya leurs adversaires, qui mirent une partie de la contrée voisine sous les eaux, en perçant une digue, dont la rupture occasionna la mort de plusieurs personnes.

A cette nouvelle, 60,000 Autrichiens se disposèrent à envahir la Hollande. La France se montrait hostile aux prétentions de Joseph II, vivement appuyées, d'un autre côté, par la Russie. La paix de l'Europe semblait compromise, lorsque l'empereur, acceptant la médiation de Louis XVI, changea tout à coup de politique. Il réclama une indemnité en paiement des dommages causés aux riverains par les Hollandais; une somme de 12,000,000 de florins pour la cession de Maestricht; l'abandon en sa faveur de deux seigneuries situées au delà de la Meuse, et le droit, pour les navires autrichiens, de parcourir l'Escaut moyennant une légère redevance.

Une convention préliminaire fnt signée, vers la fin de l'année, à Paris. La Hollande acquérait Maestricht au prix de 9,500,000 fiorins, accordait 500,000 florins à ceux qui avaient souffert des inondations, et cédait le comté de Dahlem à l'Autriche. Les limites de la Flandre restaient les mêmes qu'en 1664, et la souveraineté de l'Escaut était réservée aux Hollandais, à partir de Saftingen jusqu'aux embouchures du fleuve. Ils s'engageaient à évacuer les forts de Kruischaus, de Lillo, de Liefkenshoek et Frédéric-Henri, tandis que l'empereur renonçait aux villages de Bladel et de Reussel.

On échangea les ratifications du traité, le 8 novembre 1785, à Fontainebleau. La liberté de l'Escaut s'y trouvait condamnée par cette clause formelle : « que la partie du fleuve appartenant « aux états généraux serait tenue clause de leur côté, ainsi « que les canaux du Sas, du Zwyn et autres bouches de mer y « aboutissant, conformément au traité de Munster. »

Telle fut l'issue de cette triste tentative, dont le souvenir allait bientôt s'effacer au sein des agitations d'une guerre civile.

Joseph II, en montant sur le trône s'était imposé la tâche de réorganiser entièrement le gouvernement des provinces qu'il était appelé à régir. Sa précipitation à opérer des réformes lui avait fait de nombreux ennemis dans les Pays-Bas. Le clergé,

particulièrement menacé par le génie novateur du monarque, associait habilement la défense de ses priviléges à celle des libertés publiques. Une sourde agitation, présage d'événements plus graves régnait dans le Brabant. Les uns s'élevaient contre l'empereur au nom des préjugés religieux; les autres l'accusaient de marcher au despotisme en invoquant la liberté.

Trop systématique pour tenir compte des obstacles qui s'opposaient à la réalisation immédiate de ses vues, trois ans lui avaient suffi pour supprimer les maisons religieuses, retirer aux communes le privilége de célébrer librement leurs fêtes locales, enlever aux châtellenies la direction des chemins publics qu'elles avaient créés à leurs frais, abolir les séminaires diocésains, et modifier entièrement la composition des assemblées nationales (1).

L'application forcée de mesures aussi radicales, devait nécessairement provoquer des résistances : la crise éclata en 1789. Les Brabançons, poussés à bout par la brutalité des soldats du général autrichien d'Alton, excités secrètement à la révolte par le gouvernement anglais, qui voulait soustraire la Turquie aux attaques de la Russie et de l'Autriche, coururent aux armes, et parvinrent à secouer la domination impériale. D'Alton prit la fuite, poursuivi par le duc d'Arenberg et le général Vander Mersch : Bruxelles était au pouvoir des insurgés.

Joseph II, menacé de tous côté, n'avait point de forces à leur opposer. Il se décida, le 25 novembre 1789, à faire quelques concessions et à détruire sa propre œuvre. Ce fut l'un de ses derniers actes. Brisé par tant de douloureuses émotions, il expira à Vienne, en 1790, laissant la couronne à son frère Léopold II.

Dans l'intervalle, le désordre n'avait fait qu'augmenter en Belgique. Les hommes qui dirigeaient en ce moment les destinées du pays n'avaient l'intelligence d'aucune des conditions d'ordre européen qui auraient pu consolider notre nationalité.

Incapables de donner une direction au mouvement qu'ils

(1) *Lettres sur la révolution brabançonne*, par Ad. Borgnet, Bruxelles, Berthot, 1834, p. 8.

avaient provoqué, livrés passivement à toutes les influences, ils laissèrent le temps à leurs adversaires de réunir des forces nouvelles, et entraînèrent leurs compatriotes dans leur propre ruine.

Léopold II, après avoir solennellement désapprouvé toutes les tentatives réformatrices de son frère, donna l'ordre aux troupes autrichiennes, commandées par le vieux général Bender, d'envahir la Belgique. Elles rencontrèrent peu de résistance, et bientôt le drapeau impérial flotta de nouveau sur l'antique capitale du Brabant. L'arrivée des Autrichiens n'y ramena point la paix, le grand drame du siècle s'acheminait rapidement vers sa péripétie, et de nouvelles et terribles épreuves étaient réservées à notre malheureuse contrée.

CHAPITRE XVII

La révolution française. — Premières campagnes en Belgique. — Réouverture de la navigation de l'Escaut décrétée par la Convention. — Retour des Autrichiens. — Annexion de la Belgique à la France. — Observations à ce sujet. — Combats à Ostende. — Le port d'Anvers sous la république. — Établissement de la fonderie de canons, à Liége. — Du commerce belge sous l'administration française. — Application des machines à l'industrie. — Travaux publics. — Réorganisation des chambres de commerce. — Amélioration du port d'Anvers. — L'empire. — Blocus continental. — Ses conséquences. — Notes et renseignements commerciaux. — La Belgique en 1814. — Sa réunion à la Hollande.

L'état politique de l'Europe, vers la fin du XVIIIe siècle, annonçait une crise prochaine. L'ancien ordre social, profondément ébranlé par les attaques qu'il avait subies, ne présentait plus à cette époque qu'une immense ruine, encore imposante par sa masse gigantesque, mais dont on pouvait déjà prévoir la chute. Des tendances réformatrices se manifestaient partout, dans l'administration, parmi le peuple, et jusques dans le palais des souverains. Le roi Frédéric, non content d'être l'un des plus grands hommes de guerre de son temps, s'était proclamé le disciple et l'ami de Voltaire; l'impératrice Catherine avait reçu à sa cour Denis Diderot, le plus fécond des encyclopédistes; Clément XIV s'était décidé à signer la suppression des jésuites;

Joseph II avait compromis sa couronne en essayant d'imposer prématurément ses idées à ses sujets, et venait de succomber sous le poids de la tâche qu'il s'était imposée.

Le besoin des innovations, tout en étant général, variait d'expression d'une contrée à l'autre.

En Allemagne, où le respect des traditions était encore vivace, il se portait entièrement vers les sciences. Kant y préparaît une ère nouvelle à la philosophie par ses savantes études sur la faculté de connaître, et ses recherches approfondies sur la loi morale; Gœthe, dont le génie poétique exerçait déjà son empire, tour à tour romancier, naturaliste, poète et moraliste, y vivifiait toutes les questions sans les résoudre, et les élucidait en les faisant passer par le creuset du doute.

L'Angleterre,. essentiellement commerciale et industrielle, consacrait tout son génie à l'étude des institutions de crédit et des relations mercantiles. Elle avait eu sa révolution politique sous Jacques II, que les efforts d'une aristocratie encore puissante avaient arrêté dans ses projets despotiques. L'union de cette dernière avec la bourgeoisie, en affermissant les libertés nationales, les avaient mises à l'abri de toute commotion. Les débats dont la vieille Albion était le théâtre, bien que circonscrits à des théories financières, n'en étaient ni moins vifs, ni moins passionnés. Quelques-uns de ses économistes, poussant les doctrines utilitaires jusqu'à la cruauté, les défendaient avec toute la froide inflexibilité qu'on employait ailleurs dans d'autres causes. « Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, « écrivait Malthus, alors que sa famille n'a pas les moyens de « l'entretenir, et que la société n'a pas besoin de son travail, « n'a pas le moindre droit à une portion quelconque de nour- « riture, car il est réellement de trop sur la terre. Il n'y a point « de couvert pour lui au grand banquet de la nature. Celle-ci « lui commande de s'en aller, et elle ne tarde pas à mettre elle- « même cet ordre à exécution. »

En France, l'esprit d'examen se présentait sous une forme plus redoutable, battait en brèche la constitution de la monarchie, attaquait le parlement convaincu d'impuissance, la noblesse dont les prérogatives semblaient injustes, le clergé qui s'était perdu par son intolérance et par son luxe. L'infortuné

Louis XVI, ne sachant comment conjurer les périls dont il était entouré, avait vainement fait appel aux lumières de Turgot et de Necker, à la complaisance de Calonne et de Brienne. Le trésor public était vide, et on ne savait comment le remplir. La prose satirique du Figaro de Beaumarchais avait succédé aux poëmes élogieux du grand siècle; tout s'était transformé peu à peu autour du trône, et déjà les échos du Louvre retentissaient des clameurs de la foule, réclamant l'abolition de tous les monopoles, et l'égalité des citoyens devant la loi.

Pour bien comprendre tout ce que ces exigences renfermaient de menaces, il suffit de consulter la statistique de la propriété foncière en France vers 1787. Les princes possédaient en apanage à peu près 1/7e de la superficie du royaume, dont un autre septième était aux mains du clergé. La part de la bourgeoisie dans la subdivision du sol était de 2/7e, et encore était-elle grevée de toutes sortes de redevances et de servitudes. Les biens fonciers appartenant à la noblesse formaient les 3/7e du territoire, c'est à dire équivalaient à la moitié à peu près des terres cultivables comprises dans les limites de l'État. Tout en étant détentrice de cette immense fortune, la noblesse exerçait encore des priviléges plus ou moins onéreux sur les propriétés voisines. Les capitaineries s'étendaient sur plus de quatre cents lieues carrées et neutralisaient tous les efforts de l'agriculture, ruinée par le droit de chasse. Non seulement les gentilshommes étaient exempts de tout impôt, sauf la capitation et les vingtièmes que le clergé ne payait même pas, mais elle prélevait des taxes de toute nature sur ceux d'entre les contribuables qui se trouvaient sous sa dépendance. Non seulement elle échappait à toute responsabilité devant la justice, mais elle disposait de la sûreté, de la liberté des personnes. Elle exerçait cette domination par mille moyens, sans compter les lettres de cachet qu'elle obtenait de la cour. Quel recours avait-on contre de telles persécutions? Voltaire, battu par les gens d'un grand seigneur en sortant de l'hôtel de Sully, avait essayé d'en obtenir réparation, et ses tentatives lui avaient valu la Bastille et l'exil.

Il y avait dans toute cette organisation, il faut bien l'avouer, de monstrueux abus, destinés à provoquer tôt ou tard une

réaction violente. Elle commença à l'assemblée des notables, et se développa avec une puissance irrésistible en 1789. Une fois à l'œuvre, les démolisseurs ne devaient plus s'arrêter. Ils abolissent successivement les jurandes, la mainmorte, les droits féodaux, les priviléges de naissance, les inégalités fiscales. A mesure que les obstacles se multiplient sur leurs pas, l'exaltation les gagne, ils se mettent en insurrection, opposent la bourgeoisie armée à l'armée royale, se rendent à Versailles et en ramènent Louis XVI, qu'ils obligent à sanctionner leur œuvre.

Dans l'intervalle, l'agitation qui remplit Paris se communique aux provinces. Les haines villageoises contre l'homme de fief et le percepteur de la maltôte éclatent de toutes parts. Les châteaux brûlent, et des scènes de meurtre et de désolation mêlent leurs souvenirs de deuil aux cris de triomphe du parti vainqueur. On remédie momentanément au désordre des finances par la création de 1,200 millions d'assignats, hyopthéqués sur les domaines de la couronne et sur ceux du clergé, devenus propriétés nationales. C'est le règne des clubs, où bouillonnent toutes les passions de la foule. Les prêtres, sommés de prêter un serment civique, et d'adhérer à la constitution imposée à leur ordre, s'y refusent, tandis que le roi se prépare secrètement à la fuite. Le mouvement s'étend, se généralise, et l'influence de Robespierre remplace celle de Mirabeau et de La Fayette. On connaît les différents épisodes de ce drame sanglant qui commence avec le voyage de Varennes, et dont le premier acte se termine par le massacre des Suisses restés fidèles à Louis XVI, victime lui-même des fautes de ses prédécesseurs. Tandis que l'émigration éclaircit les rangs de la noblesse française, et que girondins et montagnards se disputent avec acharnement le pouvoir, l'Allemagne, l'Angleterre et la Hollande prennent les armes contre la France.

Les Pays-Bas autrichiens se trouvent dès lors enveloppés dans une nouvelle guerre. Républicains et Impériaux s'y rencontrent dès le commencement de l'année 1792. Ces derniers, enhardis par quelques succès de peu d'importance, marchent sur Lille au nombre de quinze mille hommes, et bombardent la place durant six jours. Celle-ci leur résiste, et les Français,

s'ébranlant à leur tour, attaquent les troupes qui couvraient le Hainaut. Deux Belges, les généraux Clairfayt et Beaulieu, commandaient ce corps d'armée, fort de vingt mille soldats. Dumouriez leur livre bataille à Jemmapes, près de Mons, et les oblige à la retraite. Il marche aussitôt sur Bruxelles, où il est reçu le 14 novembre, et de là se dirige sur Liége, qu'il occupe le 28 du même mois. Deux jours auparavant, le général Labourdonnaye, l'un de ses lieutenants faisait publier à Anvers un décret de la Convention proclamant le grand principe de la liberté de l'Escaut.

Il n'y est plus question des traités. Le langage des mandataires de la terrible assemblée est aussi bref qu'énergique. Ils exigent l'abolition du privilége hollandais :

« Parce que les fleuves sont la propriété commune de tous « les pays qu'arrosent leurs eaux ;

« Qu'une nation ne peut, sans injustice, prétendre à conser- « ver seule la navigation d'un fleuve, ni empêcher les peuples « qui habitent à l'intérieur du pays de jouir des mêmes « avantages ;

« Qu'un tel droit est un reste des servitudes féodales, ou, tout « au moins, une monocratie odieuse, que la violence a seule pu « établir, que la faiblesse et l'impuissance ont pu seules con- « sacrer ;

« Que, par conséquent ce droit peut être révoqué à chaque « instant, malgré toutes les conventions existantes, la nature « ne reconnaissant pas plus de peuples que d'individus privi- « légiés, et les droits de l'homme étant inaliénables. »

A peine ce manifeste venait-il d'être lancé, qu'une flottille, partie de Dunkerque, entrait dans l'Escaut, remontait audacieusement son cours et arrivait à Anvers.

Quelques revers subis par les généraux français, auxquels on avait opposé le prince de Cobourg, ramenèrent les Autrichiens en Belgique en 1793. Le prince chassa les républicains du Limbourg et du pays de Liége, battit Dumouriez à Neerwinden et prit Valenciennes. Rien n'arrêtait plus la marche victorieuse des troupes alliées, car les Anglais et les Hollandais venaient de se joindre aux Impériaux, lorsque le duc d'York fut détaché avec des forces considérables pour assiéger la ville de Dun-

kerque, dont l'Angleterre ambitionnait la possession. Cette faute, en séparant les deux ailes de l'armée, rendit la supériorité aux Français, qui purent les faire plier l'une après l'autre.

La neutralité des Prussiens leur ayant permis de masser de nouvelles forces sur les bords de la Sambre, ils prirent Charleroi, et repoussèrent le prince de Cobourg à Fleurus. Les alliés, frustrés dans leurs espérances, abandonnèrent de nouveau nos provinces, où les armées républicaines s'installèrent comme en pays conquis.

L'annexion de la Belgique à la France fut décidée en 1795, l'année même de la mort de Louis XVI. Merlin, chargé d'en présenter le projet à la Convention, se borna à faire ressortir l'utilité d'une pareille mesure, qui n'avait pour sanction que l'omnipotence révolutionnaire :

« Il importe à la république, dit-il en cette occasion, de faire « pencher en sa faveur la balance du commerce, d'enlever aux « Anglais plusieurs branches de celui qu'ils font avec tant « d'avantages, et par conséquent de ne pas laisser échapper de « ses mains les incalculables profits que lui promet la possession « d'une contrée dont les productions excèdent constamment « les besoins, de ne pas se priver de ceux que lui assure la libre « navigation de fleuves, de rivières et de canaux qui ont toujours « passé pour les plus grandes sources de prospérité publique. »

En tombant sous le pouvoir de leurs puissants voisins, les Belges perdaient brusquement leurs institutions nationales et leurs garanties de liberté, c'est à dire ce qui leur restait de vie politique. Les charges financières qu'on leur imposa furent extrêmement fortes. Déjà, de 1756 à 1785, ils avaient versé dans le trésor de l'Autriche la somme considérable de 74,591,484 fl. Il leur fallut recevoir les assignats de la république, avilis par des émissions successives qui s'élevaient, en 1795, à 45 milliards 581 millions ; payer d'énormes contributions de guerre ; fournir des objets d'équipement, des vivres, des armes ; en un mot, satisfaire à des réquisitions de toutes natures.

Ces sacrifices, hâtons-nous de le dire, lui valurent cependant de grandes compensations. Toutes les provinces de la Belgique furent soumises à des lois uniformes, formulées d'une manière claire et précise. Les administrations et les tribunaux furent

entièrement réorganisés. Le système monétaire subit des modifications considérables, et les corporations de métiers furent supprimées par décret du 18 brumaire, an IV. Tous les privilèges que les villes avaient possédés jusqu'alors, et qui constituaient en leur faveur un monopole exclusif au détriment des campagnes furent abolis, et les établissements industriels déclarés libres de choisir les emplacements les plus favorables à leur prospérité.

Parmi les moyens qu'on employa pour rendre quelque activité aux manufactures, nous citerons les expositions des produits de l'industrie, fondées sous le ministère de François de Neufchâteau, et dont la première eut lieu le 10 septembre 1798. C'était là une idée féconde, car rien ne pouvait plus contribuer à entretenir l'émulation entre les fabricants et à vulgariser les notions utiles et réellement pratiques. En l'an VII, le ministre de l'intérieur se fit ouvrir un crédit de 200,000 francs pour récompenser les premiers importateurs de machines à filer le coton, et ce furent des Belges qui en eurent la plus grande part (1). Il autorisa chaque département à envoyer des ouvriers laborieux et intelligents dans les ateliers modèles qu'on venait de créer, pour les initier aux nouveaux procédés mécaniques de filature et de tissage. Des concours furent ouverts et des prix considérables attachés aux inventions, aux importations et aux perfectionnements utiles à l'industrie (2). Ostende avait cessé d'être un port franc dès le 6 mars 1796. Napoléon Bonaparte, qui venait de faire signer à l'Autriche le traité de Campo-Formio, par lequel cette puissance renonçait à

(1) Les premières filatures montées à l'anglaise qu'on ait vues en France sont celles des deux frères Liévin et François Bauwens, les fondateurs des fabriques de Gand. La première fut établie à Passy, l'autre à Gand; ils étaient parvenus à se procurer un excellent outillage. On ne fait pas mention, dans les statistiques publiées à cette époque des filatures flamandes. Elles étaient déjà cependant en pleine activité, et lorsque Napoléon vint à Gand en 1803, il y eut à l'hôtel de ville une exposition des produits des manufactures. On y remarqua des basins, des piqués et d'autres étoffes d'imitation anglaise. M. Liévin-Bauwens prit également l'initiative de l'introduction de la filature de coton dans les maisons de force.

(2) Ed. Barlet, *Essai sur l'histoire du commerce et de l'industrie*, p. 206.

tous ses droits sur la Belgique, visita les fortifications d'Ostende le 13 février 1798. Trois mois après, le 19 mai, à trois heures du matin, 37 navires anglais parurent inopinément devant la ville. Un parlementaire fut dépêché vers la place avec ordre d'en réclamer la reddition, mais, soit précipitation soit ignorance des coutumes maritimes, l'officier qui commandait la batterie de la plate-forme l'accueillit à coups de canon. La flotte ennemie ouvrit aussitôt le feu, auquel on répondit vigoureusement. Plusieurs navires furent forcés de prendre le large, après avoir subi des graves avaries. Vers sept heures, 2,000 hommes débarquèrent sur la côte, se portèrent vers Slykens, et livrèrent aux flammes quelques bâteaux pêcheurs. Ostende n'avait pour toute garnison que 150 grenadiers, sous le commandement de Muscar. Leur situation devenait critique, lorsque des renforts arrivèrent enfin de Dunkerque. Les Anglais, attaqués dans les dunes, y furent totalement défaits, et laissèrent 1,800 prisonniers entre les mains des vainqueurs, auxquels ils abandonnèrent en outre 8 pièces de campagne et 2 obusiers. Parmi les captifs se trouvaient plusieurs officiers distingués, entre autres le général Cort et lord Campbell. Les pertes éprouvées par les Ostendais durant le bombardement de leur cité furent évaluées à près d'un million. Leur commerce était tombé dans un état de langueur, dont il ne se releva point durant de longues années. On obligea tous leurs marins, de 18 à 50 ans, à se faire inscrire chez le commissaire de marine, et à prendre service à bord des bâtiments de guerre français.

Le blocus des côtes flamandes par les Anglais empêchait également la ville d'Anvers, devenue le chef-lieu du département des Deux-Nèthes, de rétablir ses relations avec l'étranger. Il n'y vint que huit navires, appartenant à des nations neutres, en 1799. On en compta 49 en 1800, naviguant sous différents pavillons, et 76 en 1801. Le droit d'entrepôt ayant été accordé aux Anversois en 1802, la situation s'améliora, et 969 vaisseaux, de nationalités diverses, jaugeant 39,817 tonneaux, entrèrent au port à cette époque. Les perceptions des douanes augmentaient proportionnellement. Elles montèrent, en 1803, à 6,088,770 francs, rapportèrent 8,237,078 francs en 1804, et atteignirent 16,062,403 francs en 1805.

Napoléon Bonaparte, nommé premier consul de la république, le 24 décembre 1799, et qui se fit conférer cette dignité à vie trois ans après, chargea, en 1803, M. Périer, mécanicien habile et expérimenté, de lui fournir 3,000 canons de 36, destinés à l'armement de la flottille qu'on organisait à Boulogne contre l'Angleterre. M. Périer reçut des avances successives jusqu'à concurrence d'un million sept cent mille francs, et fit choix de la ville de Liége pour y créer son usine. Il l'établit sur la rive gauche de la Meuse, à un quart de lieue en aval du centre de la cité, dans le faubourg Saint-Léonard. Cet emplacement, situé à proximité des houillères et de deux grandes rivières, la Meuse et la Sambre, était excellent sous tous les rapports. M. Périer y fit bâtir deux halles, destinées au coulage des pièces, et qui renfermaient chacune six fourneaux à réverbères, un vaste atelier où l'on pouvait forer vingt bouches à feu à la fois, et d'autres ateliers secondaires destinés à la confection des objets que nécessite la fabrication des bouches à feu, tels que des modèles, des outils de diverses espèces, des briques réfractaires, etc.

Désirant que rien ne pût arrêter ses travaux, il installa dans son usine six machines à vapeur d'une force totale de 96 chevaux, qui lui coûtèrent au delà de 160,000 francs. Il fit creuser, pour les alimenter d'eau, un canal correspondant avec la Meuse. Tous ces préparatifs exigèrent environ deux ans, et M. Périer ne fut en mesure d'exécuter les commandes qu'il avait acceptées qu'à partir de 1805. L'entreprise ne prospéra point sous son premier fondateur, qui finit par résilier le contrat qu'il avait signé avec le gouvernement, et celui-ci prit possession de la fonderie de Liége, destinée à acquérir plus tard une célébrité européenne. Sous le consulat et l'empire, on y fondit 7,000 bouches à feu, de divers calibres, tant pour la marine que pour les batteries de côte. On y coula, entre autres pièces, des mortiers à plaque de douze pouces, dont le forage est très difficile, et des obusiers à la Villantroys, du poids de 8,491 kilogrammes.

Sous l'administration française, l'industrie du fer prit des développements et s'enrichit de nouvelles découvertes. MM. Poncelet trouvèrent un procédé pour la fabrication de l'acier fondu, et en obtinrent d'excellents résultats. Huy fabriqua des

fer-blancs assez estimés. En 1790, M. Douy, de Liége, conçut l'espoir de tirer le zinc de la pierre calaminaire, et il y réussit vers 1809. Le département de la Lys (Flandre occidentale) possédait les plus belles manufactures de toiles de l'Europe. La pêche du hareng et de la morue y formait une branche importante du négoce. Dans le département de l'Escaut (Flandre orientale), on trouvait des nombreuses blanchisseries de sel, des fabriques de Cobalt servant à l'émail de la faïence et de la porcelaine; des filatures de lin, de chanvre et de coton, des papeteries et des verreries. Indépendamment de quelques-unes des marchandises citées plus haut, la province d'Anvers (département des Deux-Nèthes) fournissait des étoffes de soie, de la sayette ou laine filée, des futaines, des toiles cirées, des toiles à peindre, des peaux chamoisées, de la dentelle, des chapeaux, du savon vert, des cartes, de la céruse, de la cire blanche, du bleu d'azur, des draps, des pipes de terre. On y remarquait une fonderie de cuivre, une fonderie de fer, cinq fabriques d'épuration de colza.

Les productions du département de la Dyle (Brabant) consistaient en céréales, pierres calcaires, pierres bleues, pierres à faux, toiles, dentelles très renommées, galons, papiers peints et cartes à jouer, voitures de luxe, cuirs, bières, eaux-de-vie, savons noirs et blancs. On y comptait une fabrique d'eau-forte et d'acide nitrique, deux verreries, plusieurs raffineries de sel, beaucoup de manufactures de tabac, des amidonneries, des fabriques de céruse, de faïences, de poteries; des moulins à sucre, à huile, à moudre, à tanner, quelques moulins à poudre et une quantité de fours à chaux.

Le Hainaut, devenu le département de Jemmapes, faisait un commerce assez considérable, dont les principaux articles étaient le charbon de terre, le fer, les marbres, les pierres à bâtir et les pierres à chaux. On y avait établi de nombreux établissements industriels, particulièrement des forges, des clouteries, des verreries et des faïenceries. On continuait à y faire des étoffes de laine, des bonneteries, des bas, des toiles et des dentelles.

Le département de la Meuse, formé d'une partie du Limbourg, était connu pour ses excellents pâturages, et son commerce de

beaucoup de bois, du fer et d'
les confitures, des dragée
des étoffes de laine
les chapeaux, de belles pier

(Namur) produisa
belles lames, d'une grand
des fourneaux pour la
propre aux verreries;
des poteries, des faïe
des marbres, de la c

l'application plus étendue des mac
l'année 1798, Cockerill e
Verviers. En 1812, un brev
fabriquer le tulle piqué avec
Les machines à rotation
minerai à la surface et à
appareils chargés du ti
soit aux outils et aux i
1803.
reconnu l'utilité de co
départements du Nord et
IX, la jonction de l'Es
grande sensation dans
l'on désirait vivement
projet la canalisation
le 3 avril 1806, e
navigables, formé du ca
entre la Scarpe et l'E
de ce fleuve entre
canalisée, ainsi que

fut chargé de l'exéc
le tracé par la lig
clocher en clocher,
le du projet consis
voie navigable

charbonnages, afin de diminuer les frais de transport. Ces travaux furent commencés avec solennité le 18 octobre 1807, et terminés le 19 octobre 1818.

Les chambres de commerce, qui fonctionnaient déjà depuis longtemps en Belgique, furent réorganisées et multipliées par un arrêté du 3 nivôse an XI. Elles siégeaient à Bruxelles, à Anvers, à Bruges, à Ostende et à Gand, et elles servaient d'intermédiaires entre les négociants et l'administration centrale. Chacune d'elles envoyait à Paris un certain nombre de députés, dont la réunion constituait un conseil général. Le décret du 12 germinal an XII (1804) établit des chambres consultatives de manufactures, de fabriques, d'arts et métiers, à Louvain, Tirlemont, Nivelles, Saint-Nicolas, Mons, Tournai, Courtrai, Ypres, Maestricht, Venloo, Hasselt, Malines, Turnhout, Huy, Liége, Verviers et Namur. Aussitôt après la paix d'Amiens, le ministre Chaptal recourut aux lumières de la chambre de commerce d'Anvers pour connaître son opinion sur l'utilité de la formation de grandes compagnies, les rapports à établir avec l'Amérique, la situation de la marine marchande, les modifications à apporter aux tarifs douaniers, l'entretien des ports.

Le premier consul arriva à Anvers, en 1803, accompagné des ministres de l'intérieur et de la marine. Les hostilités étaient sur le point de se renouveler entre la France et l'Angleterre, dont la flotte avait été portée à huit cent un navires.

Bonaparte, tout en explorant l'Escaut, s'enquit de la profondeur du fleuve, de la quantité d'eau requise pour la mise à flot de navires de 74; puis, satisfait des réponses qu'il avait reçues, il prit aussitôt les dispositions nécessaires pour la création, sur les rives anversoises, d'un vaste arsenal et de chantiers de construction. Cinq cents forçats furent expédiés de Brest pour commencer ces travaux. Le projet du premier consul était d'y amasser d'immenses ressources navales, hors de l'atteinte des escadres ennemies, pour s'en servir avec promptitude et énergie en cas de nécessité. Ce qu'il se disposait à faire à Anvers pour le nord de la France, il voulait également le tenter dans le Midi, à Bruno, petite ville située à l'embouchure du Rhône, qu'il entendait relier à Arles au moyen d'un immense canal.

des pipes, des pierres à chaux-
lerie, etc.

De cette époque date l'applicat
à l'industrie. Dans le courant d
pliqua une à la draperie de V
pris pour un métier propre à fa
sortes de matières filamenteu
vant à apporter la houille ou
mettre le mouvement, — soi
et de la confection des étoff
ments — ont été importée

Le gouvernement franc
nications plus directes en
ordonna, par arrêté du 2
l'Oise. Cette mesure pro
trict charbonnier de M
comprendre dans l'en
Haine. On fit droit à
çant un réseau comp
Saint-Quentin, de ce
et en décidant la re
brai et Tournai. La
de Chauny à Chan

Ce fut l'ingénie
du canal latéral
plus courte, de
était une faute,

empereur en 1804 sous le nom de

du nouveau souverain parcourent
ritimes françaises reçoivent un échec
abandonnent l'Océan aux Anglais. La
nouveau bloquée par l'ennemi. Il ne lui
rces que la pêche du poisson frais, faite
place, et moyennant un permis en due
as aisé d'obtenir. Joachim Murat était à
amiral de France. A défaut de vaisseaux,
arme de guerre des tarifs douaniers,
frapper ses rivaux en ruinant leur com-
itanniques furent déclarées en état de blo-
promulgué à Berlin, le 21 novembre 1806,
relations mercantiles avec cette puissance.
mise en interdit, et toute cargaison anglaise
ants impériaux devait être aussitôt livrée aux

ition absolue, jusqu'alors sans exemple dans
des pertes immenses à la Hollande, et en géné-
dont la marine marchande était la principale
hesses. Elle força la Grande Bretagne à multiplier
, et à y chercher des débouchés nouveaux, pour
eux qui lui étaient fermés en Europe. Les Belges
rent guère, et eurent même lieu de s'applaudir d'un
isait tomber les barrières qui les séparaient des
ions, et leur livrait les marchés français. Les chefs
nds établissements industriels, accablés de demandes,
nt des bénéfices considérables. Plusieurs industries
s se développèrent durant cette période. La cochenille
igo venant à manquer pour la teinture des tissus, on
qua à étendre la culture de la garance et du pastel; on
ça la canne à sucre par la betterave dont la production
t de plus en plus abondante.

1er janvier 1807, dix vaisseaux de ligne, *l'Anversois*, *le*
mmerce de Lyon, *le Charlemagne*, *le Duguesclin*, *l'Audacieux*,
César, *l'Illustre*, *le Thésée* et *l'Albanien* étaient en construc-
on à Anvers. Toutes ces forces étaient préparées pour des

Les
form
en le
des l
Un
tête
tôt à
futu
mu
ma
on
mi
en
cor
ga

ta
se
de
lo
tr
ve
n

trée fut promise aux chefs de fabrique et aux manufacturiers étrangers qui viendraient se fixer en Belgique. Les droits de barrière, supprimés sous l'empire et remplacés par une taxe sur le sel, furent rétablis en 1815.

Sur ces entrefaites, la diplomatie se préparait à disposer de nos destinées politiques. Son arrêt était prévu, car il avait été décidé, au moment de l'arrivée des alliés à Paris, que la Hollande recevrait un accroissement de territoire. C'est à ce titre que notre pays lui fut annexé en 1815, pour former avec elle, sous le sceptre de Guillaume Ier, le royaume des Pays-Bas.

---

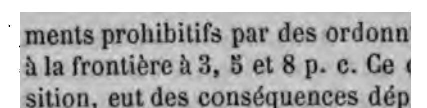
combinais
anglaise s
Nous v
qui se ra
qu'en l
qu'à y a
qui n'e
Une
tricht.
ché s
laque
en c
ster
Lié
étai
bu

fr
t
l

n'existait entre les Hollandais et les Wallons. choc entre éléments aussi divers, il eût fallu que impartialité présidât à leurs rapports. Tel n'était des traités qui constituaient le pacte de leur union. rait la Hollande comme formant l'individualité na- roi Guillaume ne l'entendait point autrement. Il en reuve dès les premiers mois de son avénement, en en Belgique l'institution du jury et la publicité ju- mme étant contraires aux mœurs et aux institutions

causes de division, toutes morales, venaient s'en d'autres, exclusivement matérielles. Les Belges, tout industriels, manufacturiers et agriculteurs, n'avaient- également fait preuve, dès les temps les plus reculés, les commerciales? Devaient-ils se réduire, après avoir ablir sur leur sol d'immenses marchés où affluaient les des deux mondes, au simple rôle de producteurs ? En nt qu'ils cherchassent à relever leur négoce, à rendre à une partie de son ancienne splendeur, à profiter du it entre l'Angleterre, la France et l'Allemagne, comment lier la rivalité jalouse d'Anvers et d'Amsterdam, et assou- des haines qui, en toute occasion, depuis le moyen âge, ient constamment manifestées par des actes d'hostilité ré- roque?

D'autre part, en admettant que les Belges acceptassent cette partition du travail national, les causes de discorde étaient- les désormais écartées? Moins que jamais. En effet, durant ur réunion à la France, nos fabricants s'étaient lancés dans une foule d'entreprises qui, tout en offrant de l'avenir, ne pou- aient se développer que peu à peu, et réclamaient pendant quelque temps la protection du gouvernement. Les Hollandais, au contraire, préoccupés de la nécessité d'accroître leurs res- sources maritimes et coloniales, désiraient l'abaissement des droits de douane et la liberté de commerce. Cette opposition de vues se manifesta dès 1814, et ce furent nos manufacturiers qu'on obligea de renoncer à leurs prétentions. Un des premiers actes des puissances alliées fut de bouleverser la législation douanière, alors existante, et de remplacer les anciens règle-



ments prohibitifs par des ordonn
à la frontière à 3, 5 et 8 p. c. Ce
sition, eut des conséquences dép

Toutes les mesures prises à ce
ces tiraillements. Tandis qu'on n
le système métrique français, c
bre 1814, le régime du sursis, qu
faculté d'arrêter, en certains cas
contre son débiteur. L'embauchag
furent punis par la prison ou l'ar
neuves fut permise avec certific
déjà servi, on les soumettait à un

Le 25 mars 1815 parut une défe
munitions et des chevaux. On ver
nouvelle que l'empereur Napoléon
près de Cannes, s'était dirigé su
aux acclamations de l'armée, re
Ce retour était une déclaration de
provinces les plus vives inquiétu
envahi par des troupes de toutes
retentit de nouveau dans les v
crise fut courte, mais elle retarda
des affaires, et pesa lourdement su
Le gouvernement avait autorisé, l
compagnie exclusive pour faire le
réunir, en deux ans, les capitaux
ment. Un arrêté du 12 janvier de
aussi peu de succès, une prime d
douze premiers navires qui arr
baleine.

On modifia, en 1816, le tarif do
aucune satisfaction aux manufac
s'en convaincre, d'en parcourir ra
positions : les denrées coloniale
droit de balance, s'élevant pour
100 kilogrammes, à 30 centimes
pour le tabac. Un grand nombre d
bés à la sortie, ainsi que les fil

pêche ; des primes y sont accordées aux pêcheurs de morues et de harengs ; le sucre raffiné y est frappé de fortes taxes à l'entrée : telle était la part de la Hollande. Le gouvernement se montrait généreux envers elle ; il prodiguait les encouragements à la navigation et à la pêche, sources principales de la prospérité néerlandaise.

Voyons maintenant comment il traitait l'industrie belge, qui luttait avec tant de désavantage contre la concurrence écrasante de l'Angleterre. En effet, les entrepôts britanniques regorgeaient de produits manufacturés, qu'on n'avait pu écouler durant le blocus continental, et dont on remplissait tous les marchés du continent. La bonneterie n'obtint qu'un droit proportionnel de 3 à 10 p. c. ; les draps et les étoffes de laine, de 8 p. c. ; les toiles de coton blanches, de 30 florins par 50 kilogrammes ; les indiennes, de 35 ; les étoffes de soie, de 4 à 6 p. c. ; les toiles de lin, de 2 à 12 p. c. ; la papeterie, la cordonnerie et la poterie, de 15 p. c. ; les cuirs préparés, de 12 florins par 50 kil. Les houilles étrangères et celles du pays furent déclarées libres de tout droit de douane, mais assujetties à un impôt de consommation assez élevé ; les fontes étrangères furent soumises à un simple droit de balance, tandis que la sortie de la fonte belge était imposée à raison de 2 florins par 100 kil. Les Hollandais tenaient à se réserver la faculté de s'approvisionner de charbons de terre à Newcastle, et de fers en Suède.

Tandis qu'Ostende perdait son commerce de transit et se plaignait de l'envasement de son port, les Anversois n'avaient pas davantage à se louer de l'administration néerlandaise. Après avoir reçu jusqu'à trois mille navires en 1815, ils virent s'abaisser ce chiffre dès 1817, d'abord à 999, puis, en 1818, à 585 navires. Leurs rivaux essayèrent même de rétablir un droit de toll sur l'Escaut, en vertu d'un règlement qui n'avait jamais été appliqué, datant de 1793. Le produit des contributions diminuait en Flandre plutôt que d'augmenter en raison de l'accroissement de la population (1). Les patentes, qui y figuraient, en 1816,

(1) D'après le recensement fait dans la Flandre orientale le 15 mars 1816, la population des villes s'y élevait à 440,370 âmes ; celle des campagnes, à 475,319 âmes, ce qui porte la population totale de la province à cette

pour la somme de 182,845 fl., ne produisirent plus, en 1817, que 173,560 fl. Les états de la province sollicitaient avec instance, mais sans pouvoir se faire écouter, la canalisation de la Dendre jusqu'aux houillères du Hainaut. Cette demande se reproduisit en 1817, et on appela en même temps l'attention du gouvernement sur l'envasement du canal de Gand au Sas.

La députation des états présenta, en 1816, un tableau général de l'industrie et du commerce dans les districts flamands. « Jadis, observait-elle, en 1792, la châtellenie du Vieuxbourg, « composée de 49 villages, comptait plus de 16,000 métiers à « tisser la toile, occupant 15,000 individus de tout âge et des « deux sexes. Aujourd'hui cette industrie est privée de ses « meilleurs débouchés, nos blanchisseries et nos teintureries « demeurent inactives à cause des droits qu'on a imposés en « France sur les toiles blanchies et teintes, et plusieurs des « chefs de ces établissements ont déjà quitté le pays. Il n'y a « qu'un moyen de les relever, c'est de frapper d'une taxe plus « forte les toiles étrangères, d'empêcher la sortie du lin cru et « non peigné, d'exempter les cultivateurs tisserands de payer « patente.

« La fabrication des dentelles languit comme celle des toiles. « Les imprimeries, les filatures et tisseranderies de coton, qui « fournissaient autrefois du travail, dans la seule ville de « Gand, à 5,000 ouvriers, se trouvent dans un état déplorable. « En 1801, leur prosperité était telle que MM. Bauwens, qui se « trouvaient alors à la tête de cette branche d'industrie, avaient « obtenu la médaille d'honneur à la grande exposition natio- « nale de Paris. Nos raffineries de sucre sont en progrès, et « nos papeteries commencent à faire des envois considérables « au dehors, mais nos tanneries et nos distilleries font peu « d'affaires.

« La navigation intérieure et extérieure se ressent de la sta- « gnation générale du commerce, bien que son état déperis- « sant doive être attribuée à d'autres causes. Nos bateliers « n'ont, ni en France ni dans les provinces septentrionales du

époque à 615,689 personnes. En 1819, elle avait augmenté de 5 6/7 p. c. pour les villes, et de 5 1/5 p. c. dans les campagnes.

« royaume, la faculté de caboter de port en port, bien qu'elle « soit accordée ici aux patrons de barques français et hollan-« dais. »

La partialité du gouvernement en faveur des habitants de la Néerlande irritait vivement les esprits, et donnait lieu à des scènes de tumulte et de violence. En 1816, les ouvriers gantois détruisirent ou livrèrent aux flammes toutes les marchandises étrangères qui se trouvaient dans leur ville.

Les états de Flandre ayant insisté de nouveau, en 1817, sur la nécessité de remédier à tant de maux, le roi leur avança enfin une somme de 400,000 florins, remboursable en deux ans. Il fut décidé qu'on l'emploierait à acheter chez certains fabricants de coton, en recevant de ceux-ci un engagement formel de continuer leurs travaux, — un certain nombre de pièces de calicots, qu'on paierait, partie en argent, partie en matières premières. Les délégués des états tenaient à cette dernière clause, car elle obligeait les vendeurs, dans leur propre intérêt, à convertir immédiatement, en tissus, les cotons en laine qui leur étaient remis, et à donner par conséquent de l'occupation à la population ouvrière. On convint ensuite de faire blanchir les calicots ainsi acquis, et de les vendre à l'étranger.

Cette opération réussit parfaitement. 12,852 pièces d'étoffes furent achetées par la commission, qui les distribua à douze blanchisseries différentes, et les écoula avantageusement. La ville de Saint-Nicolas demanda des secours pour les rouenneries, mais on lui refusa tout subside.

On prêta 75,000 florins, sans intérêts, à un filateur d'Audenarde. La ville de Renaix et les communes de Ruyen, d'Orroir, d'Amougies et de Deftinge obtinrent également quelques avances.

De pareils faits n'ont pas besoin de commentaires et prouvent suffisamment combien le mécontentement des Belges était légitime. Comment ne pas condamner une administration sous laquelle l'industrie nationale, autrefois si florissante et si riche, en était réduite aux expédients pour ne pas mourir.

En 1818, on chargea les marchandises du Levant, importées par voie de terre ou par bâtiments étrangers, d'un droit additionnel de 5 p. c. Les Suédois ayant défendu aux armateurs

belges et hollandais d'importer en Suède d'autres marchandises que celles provenant du sol même des Pays-Bas, on usa de représailles envers eux en les soumettant au même régime. Un arrêté royal permit la création d'une compagnie de commerce et de navigation, fondée dans le but d'acheter, d'équiper et de louer des vaisseaux destinés à faire le trafic aux Indes orientales. Le gouvernement publia de nombreuses ordonnances relatives à la pêche, particulièrement à celle du cabillaud et du hareng, et accorda des primes à ceux qui s'y livraient. Tout pêcheur convaincu d'avoir accepté du service à l'étranger s'exposait à de fortes amendes et même à la prison (1). La traite des nègres fut prohibée par la loi du 20 novembre 1818.

Les taxes levées sur le charbon belge furent réduites à 80 cents en 1819, tandis qu'on taxait les houilles importées à 7,43 florins les 1000 kil. Cette concession, bien que tardive, fut favorablement accueillie en Belgique. Les navires nationaux obtinrent une réduction des droits de tonnage, le 12 mai, et les barques de pêche en furent même totalement affranchies. Le cabotage et la navigation dans les eaux intérieures furent exclusivement réservés aux habitants des Pays-Bas. Quelques Anversois furent autorisés à constituer, vers le même temps, une compagnie d'assurances contre les risques de mer et d'incendie, appelée, d'après la devise qu'elle adopta, *Securitas*. C'était une véritable société anonyme, la première qui se soit régulièrement constituée dans nos provinces depuis la publication du Code de commerce de 1807. Elle existe encore de nos jours (2).

Les fabricants de draps du Limbourg et de la province de Liége, dont la position n'était pas beaucoup plus brillante que celle des manufacturiers gantois, réclamèrent à leur tour, en 1820, l'appui de l'État. Un arrêté du 1er janvier de cette année, ordonna de n'employer que des étoffes indigènes pour

(1) Voy. la loi du 12 mars 1818 sur l'exercice de la grande pêche. L'ouvrage de M. Martial Cloquet sur l'industrie, le commerce, la marine et la pêche nationale, publié à Bruxelles en 1842, contient beaucoup de détails sur les dispositions diverses auxquelles cette branche d'industrie fut soumise sous le gouvernement néerlandais.

(2) Voy. Ad. Demeur, *les Sociétés anonymes de Belgique en* 1857, Bruxelles, 1859.

l'habillement de l'armée et des employés des différentes administrations. Le roi lui-même déclara se soumettre à cette mesure, pour lui et sa maison, et engagea tous les grands fonctionnaires, les magistrats, et en général tous ses sujets, à suivre son exemple. Il alla plus loin, et, comprenant enfin tout ce que le maintien du tarif de 1816 avait d'onéreux pour les districts méridionaux, il nomma une commission de dix-sept membres pour en préparer la révision. MM. Lecocq, Van Crombrugghe, Engler et Joseph Olislaegers y représentaient les intérêts belges.

Du travail de cette commission naquirent les lois du 12 juillet 1821, et celle du 26 août 1822. Elles accordèrent une remise de 10 p. c. sur les marchandises importées ou exportées sous pavillon néerlandais. Le droit de tonnage n'y figure plus, pour les navires nationaux, que pour 45 cents, payables annuellement. Il fut fixé pour les navires étrangers à 1 fl. 50 c. par tonneau, payables à chaque voyage. Si l'appui du gouvernement avait manqué souvent à l'industrie, il était libéralement accordé en toutes circonstances à la marine marchande.

Le sel brut, libre à l'entrée s'il était importé par des Hollandais ou des Belges, était frappé dans le cas contraire d'un droit de 2 florins. Le sucre brut, expédié par intermédiaires, fut taxé à 80 cents par 100 kil. à l'entrée; introduit par nos armateurs, il ne payait que 10 cents. L'huile de poisson provenant de la pêche nationale fut déclarée libre à l'entrée, et les autres furent imposées à 2 fl. le baril. Tout droit de consommation sur la houille du pays fut aboli, et le droit d'importation des houilles étrangères fixé à 7 fl. les 1000 kil. Les redevances sur le fer en barres furent portées à 4,25 les 100 kil. Les toiles de coton blanches venant du dehors payaient 55 fl. les 100 kil.; les toiles imprimées ou teintes, 100 fl.; les tissus de laine 34 fl.; les tissus de soie 4 fl. le kil.; les draps de 40 à 150 fl. les 100 kil.; la bonneterie, 10 p. c.; les toiles de lin de 1 à 3 p. c. L'agriculture fut également protégée : les droits d'entrée pour le froment furent de 11,25 fl., et pour le seigle de 7,50 fl. les 1000 kil.

Il nous reste à dire quelques mots d'un nouveau moyen d'encouragement qu'on imagina à cette époque, et dont on fit grand bruit. La loi du 12 juillet 1821 portait qu'un fonds spécial, pris

sur les revenus des douanes, serait consacré désormais à soutenir, au moyen de primes, les industries que les tarifs en vigueur ne favorisaient pas suffisamment. On espérait de tels avantages de cette idée, qu'on donna le nom de *million Merlin* à la somme ainsi prélevée, dans la prévision des changements étonnants qu'elle allait produire. Les subsides promis furent d'abord accordés avec mesure et discernement, mais bientôt leur distribution servit de prétexte à de nouvelles récriminations. Le souvenir de l'enchanteur Merlin avait été invoqué mal à propos, ou tout au moins il ne suffisait plus pour opérer des merveilles.

Le roi Guillaume fut mieux inspiré en instituant à Bruxelles, l'année suivante, la *Société générale*, puissante compagnie financière, qui exerça une influence considérable sur l'avenir du pays. Nos négociants s'étaient trouvés jusqu'alors sous la dépendance de la Banque d'Amsterdam, la seule qui existât dans le royaume.

La Société générale disposait d'un capital de 50,000,000 de florins, et les statuts qu'elle reçut en 1822 en firent une banque de dépôt, d'escompte et de circulation, ayant beaucoup d'analogie avec les établissements du même genre créés en Angleterre et en France. Elle avait le droit d'émettre des obligations, et de faire des prêts sur propriétés foncières. Elle fut autorisée à ouvrir des succursales dans différentes villes de province, afin d'y faciliter les échanges et d'y ranimer le crédit. En 1824, elle devint, à certaines conditions, caissière de l'État.

La même année, un traité fut conclu entre les Pays-Bas et l'Angleterre, par lequel ces deux puissances admettaient réciproquement leurs sujets à faire le commerce dans leurs colonies respectives de l'archipel oriental, du continent et de l'île de Ceylan. La situation s'améliorait peu à peu, mais il restait encore bien des abus à redresser. Nous en trouvons la preuve dans un document officiel du 29 mars 1824, instituant une société de commerce à la Haye, où le roi Guillaume lui-même trace un tableau peu satisfaisant de l'état des affaires. Nous n'en transcrirons que ce passage : « Depuis notre avénement au « trône, toutes les branches du grand commerce n'ont pas « acquis l'extension et la vigueur que permettait le rétablisse-

« ment de la paix générale et de nos relations d'amitié avec « tous les peuples.

« La construction des vaisseaux, leur armement, les manu- « factures et les fabriques, n'ont pas le degré de prospérité dont « ils étaient susceptibles.

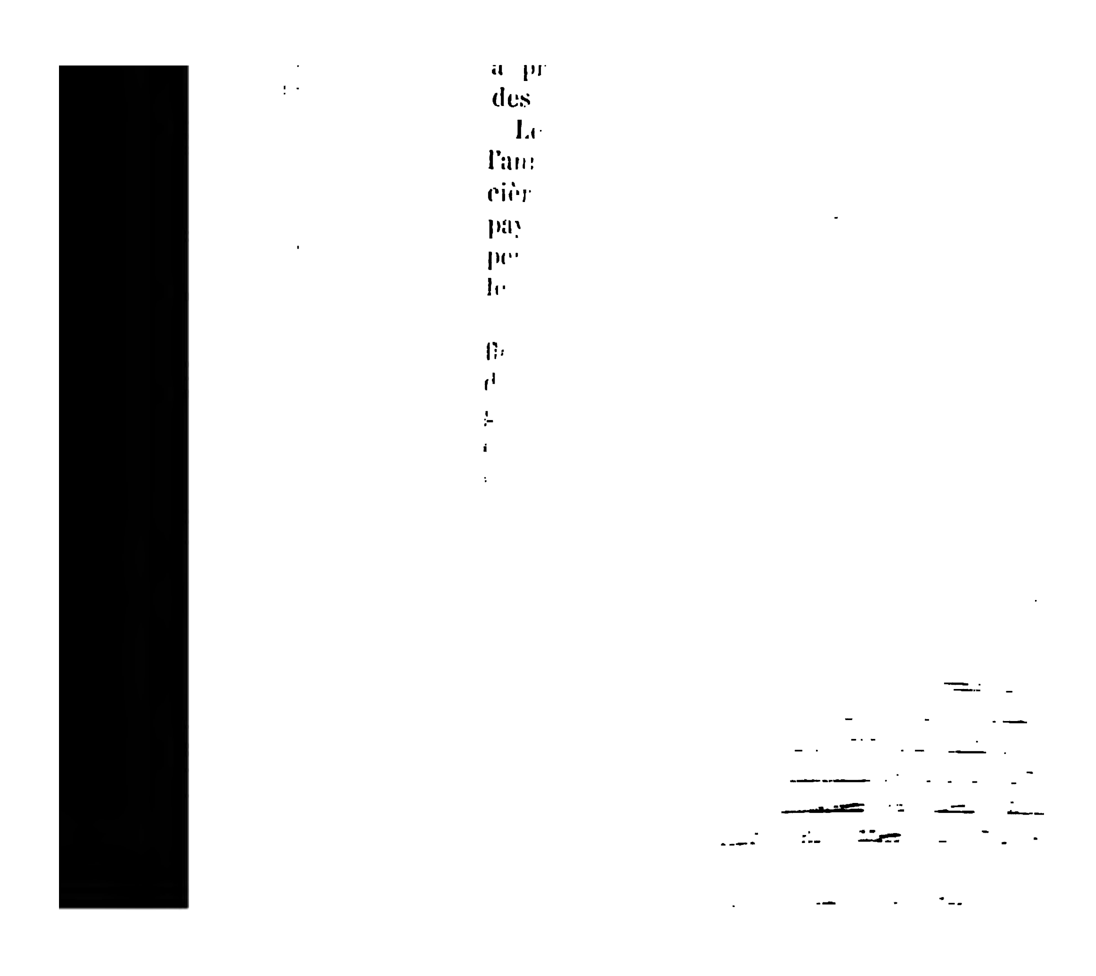
« On doit regarder comme une des principales causes de ces « circonstances le peu de succès qu'ont eu la navigation et le « commerce avec nos possessions d'outre-mer, surtout dans « les Indes orientales. En effet, ce commerce et cette naviga- « tion n'ont pas répondu à l'attente des négociants.

« Il importe de chercher un remède à cet état de dépérisse- « ment, de développer l'agriculture et les diverses branches « d'industrie qui s'y rattachent, et d'assurer ainsi à la nation « les avantages auxquels son rang parmi les peuples, la situa- « tion de son territoire, et l'importance de ses colonies lui « donnent le droit de prétendre. »

La société de commerce dont il est parlé plus haut, plus connue sous son nom hollandais de *Handels Maatschappy*, possédait un capital de 37 millions de francs. Elle pouvait constituer des agents dans les principales places de commerce, et avait pour mission de multiplier les débouchés au dehors en facilitant les exportations. On lui permettait, à cette fin, de faire des avances aux manufacturiers et aux armateurs.

La Société de commerce s'engageait à ne faire ses expéditions que par des navires nationaux, et à employer successivement tous ceux qu'on mettrait à sa disposition, pourvu qu'ils fussent construits solidement, et qu'ils eussent un tonnage déterminé. Le roi avait contribué pour 4 millions à la formation du fonds social, s'était porté garant à 4 1/2 p. c. des deniers fournis par les particuliers, et avait promis de parfaire la souscription, en cas de nécessité, jusqu'à concurrence de 12 millions. L'empressement du public surpassa l'attente des fondateurs de la compagnie, car les demandes d'actions s'élevèrent en peu de temps à 69,565,250 florins. Cinq directeurs étaient à la tête de cette vaste entreprise. On leur adjoignit vingt-six commissaires, dont quinze appartenaient aux provinces du Nord, et les autres à celles du Midi.

L'institution de la *Handels Maatschappy* rendit quelque acti-



a pr
des
Le
l'am
ciér
pay
pe
le

l'exécution de grands travaux, tantôt pour la réalisation d'importantes opérations industrielles et commerciales. En 1825, une société entreprit l'exploitation des mines du Limbourg et du Luxembourg, et obtint, en 1827, la concession d'un canal de jonction entre la Meuse et la Moselle, par le grand-duché. Pour soustraire les produits de bassin houiller de Flénu au péage onéreux que la France prélevait sur le canal unissant la Haine à l'Escaut, et qui passait sur une partie du territoire français, une compagnie entreprit la construction du canal de Pomerœul à Antoing, livré à la navigation en 1826. Une autre société résolut de creuser le canal de Charleroi à Bruxelles, réclamé dès 1699, sollicité de nouveau en 1750, ordonné par Napoléon, et qui ne reçut un commencement d'exécution qu'en 1827. Le canal de Terneuzen, plusieurs fois projeté, et qui devait mettre Gand en communication avec la mer, fut exécuté de 1825 à 1827 ; enfin, la Sambre fut canalisée, le canal d'Ypres à Nieuport restauré, celui de Bruges à l'Écluse, par Damme, rétabli (1). Il y avait, quant à ces travaux, uniformité de vues entre les deux peuples, qui tous deux n'avaient qu'à y gagner.

De 1825 à 1830, la prospérité matérielle du royaume s'accrut rapidement. Les expositions de Gand, de Haarlem et de Bruxelles permirent de constater les progrès de l'industrie nationale, dont le malaise disparaissait sous l'influence d'une meilleure administration. Tournai vit s'augmenter sa fabrication de tapis et renaître celle de ses porcelaines, un moment abandonnée; Verviers et Dison développèrent leur draperie qui avait des débouchés nombreux en Hollande et dans les colonies ; l'atelier de machines de Cockerill prit de l'extension; Gand, tout en restant un grand centre manufacturier, s'adonna aux opérations maritimes : une compagnie commerciale, dite de la Lys et de l'Escaut s'y forma à cette époque. Bruxelles avait le monopole des objets de luxe et de mode qu'elle expédiait dans toute la Hollande, et auxquels elle ajouta la rubannerie à partir de 1827 ; la passementerie introduite en 1825, rivalisa depuis avec celle de France; la fabrication des instruments de musique continua à prospérer.

(1) Barlet, déjà cité, p. 225.

Dans le Hainaut, dans le Borinage et aux environs de Liége, on exploitait un grand nombre de houillères, dont les produits étaient envoyés en France et en Hollande. Les premiers hauts-fourneaux au coke s'élevèrent à Couvin et à Seraing avec l'aide du gouvernement, aux Hauchis et à Couillet aux frais de quelques maîtres de forges. La verrerie du Val-Saint-Lambert fut établie le 28 juin 1825 et s'enrichit de perfectionnements successifs (1).

Le tissage et l'impression des étoffes de crin ne datent que de quelques années avant 1830; on tenta de nouveau celle de la batiste, mais sans succès. On fit des essais, en 1819, pour améliorer la confection des cordages et celle de papiers peints. En 1826, le gouvernement adopta un projet d'établissement modèle pour la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie, mais le choix peu intelligent de l'emplacement qui y fut consacré empêcha cette industrie de prendre de l'extension. La fabrication des produits chimiques, restée stationnaire et presque insignifiante sous la domination française, se répandit en Belgique à partir de 1815, et s'enrichit de perfectionnements notables. La vapeur fut appliquée à la navigation à partir de 1823.

L'administration hollandaise, en faisant quelques concessions commerciales aux habitants des provinces méridionales, n'avait satisfait qu'à une partie de leurs vœux. Les Belges ne réclamaient point seulement les moyens d'exercer leur activité, mais encore d'importantes réformes politiques. L'action du système représentatif ne leur offrait aucune garantie, car ils n'envoyaient pas plus de députés aux états généraux que les districts du Nord, dont la population était beaucoup moins nombreuse. On leur avait imposé l'idiome hollandais — inconnu de la plupart d'entre eux — comme langue officielle et nationale; des peines sévères avaient été promulguées contre la presse; les impôts avaient été établis sur de nouvelles bases; l'inamovibilité judiciaire, promise par la constitution, avait été ajournée, et les sujets néerlandais obtenaient, dans toutes les

(1) Elle fut incorporée, en 1836, dans la Société anonyme dite « manufactures de glaces, cristaux, verres à vitres et gobeleteries. »

parties du royaume, la préférence dans la répartition des fonctions civiles et militaires.

Il y avait là de graves causes de désunion, qui provoquaient chaque jour des complications nouvelles. Un bouleversement était à prévoir, et il eut lieu en 1830. Les Belges prirent les armes, s'arrachèrent au joug qui pesait sur eux, réclamèrent leurs droits de nationalité — si noblement justifiés par des travaux énergiques et persévérants — et parvinrent à les faire reconnaître par toutes les puissances.

Depuis lors, tout s'est transformé autour de nous, et la Belgique, constituée en royaume, est entrée dans des voies nouvelles. Elle a vu grandir ses ressources, ses relations et son influence. Douée d'un génie éminemment pratique, elle a compris que le commerce et l'industrie ne peuvent se développer que sous l'égide de la liberté, au sein de la paix publique. Son sol s'est couvert de railways, de canaux et de routes; une nombreuse et vaillante population remplit ses ateliers, et sa vitalité est plus ardente que jamais. Ce sont là ces victoires, et les seules qu'elle ambitionne. En les multipliant, elle servira à la fois ses intérêts et ceux de l'humanité.

FIN.



TABLE DES MATIÈRES









